L.III.
C
45.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIII
C
45
NAPOLI

# HISTOIRE GENERALLE DES GVERRES DE PIEDMONT,

Sauoye, Montferrat, Mantoüe, & Duché de Milan.

COMMENCANT AVX MEMOIRES du Sieur du Villars, depuis l'année 1550. iuſques en l'an 1562.

*Continuée de tout ce qui s'y eſt paſsé durant les guerres, iuſques à la leuée du ſiege de Caſal, priſe du Pas & ville de Suſe, auec les articles propoſez par ſa Majeſté au Duc de Sauoye.*

Enſemble la Genealogie des Ducs de Sauoye, & leurs pretentions ſur leſdits pays.

Par C. M. Hiſtoriographe.

TOME PREMIER.

BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI

A PARIS,
Chez CARDIN BESONGNE, au ſecond pillier de la grand' Salle du Palais.

M. D C. XXX.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

# AV ROY.

SIRE,

*Ce ſont des effects de l'ingratitude de ne rendre au Prince & à la Patrie ce que la legitime authorité de l'vn, & la douce nourriture de l'autre ſe ſont reſeruez ſur noſtre naiſſance : de laquelle la nature faiſant le partage, ſemble leur en auoir octroyé la meilleure portion. Tous ceux qui ont quelque credit parmy l'honneur ainſi touſiours eſtimé: & pour mon particulier toute l'ambition qui a accompagné le cours de mes plus floriſſantes annees, n'a iamais eu autre viſee que la gloire de mon Prince, & l'vtilité de ma Patrie. C'eſt encores ce meſme deſir, SIRE, fauorisé du loiſir que ma retraicte en ce pays a deſrobé à mes occupations, qui m'a conuié dereuoir quelques Memoires que ma curioſité & mon contentement particulier auoient autresfois faict esbaucher à ma plume, ſur les guerres & exploicts militaires que le Roy Henry II. de tres-glorieuſe memoire, a iadis auec autant de pru-*

*dence que de valeur, demeſlez en Piedmont, par l'entremiſe du deffunct ſieur Mareſchal de Briſſac, y exerçant pour lors la charge de Lieutenant general pour ſa Maieſté: Leſquels ayant trouué (au rapport de mon ſouuenir) autant fideles & veritables, que pluſieurs Hiſtoriens François qui en ont porté quelque parole, ſe ſont eſgarez de la verité; i'ay penſé que ce ne ſeroit point degenerer au deuoir que ie dois à voſtre ſeruice, d'en former vn corps proportionné en la diſpoſition de ſes membres, & tout d'vn meſme temps luy faire voir la lumiere Françoiſe, à fin qu'il ſoit veu de tous ceux qui reſpirent ſous les loix de vos commandemens, leſquels luy preſteront de tant plus volontiers leurs regards fauorables, qu'ils verront arboré ſur ſon front, pour ſon ſeul paſſeport, le nom tres-auguſte de voſtre Maieſté. Ioint, SIRE, qu'il y a peu de Princes, Seigneurs, & Gentils-hommes en voſtre Royaume, qui ne participent à ce petit labeur, par le moyen des genereux exploits que leurs plus proches ont executez en ceſte guerre. En la deduction de laquelle i'ay poſtposé toute autre conſideration à la candeur de la verité, à fin que deſpouillee de toute paſſion eſtrangere, elle inuite vn chacun à imiter le zele de ſes predeceſſeurs à la gloire du Prince, & leur affection au bien de la Patrie, & rende fidele teſmoignage à voſtre Maieſté de ma deuotion perpetuelle à ſon ſeruice.*

Voſtre tres-humble, tres-obeiſſant, & tres-obligé ſubjet & ſeruiteur,

DV VILLARS.

# A MONSEIGNEVR LE DVC DE SVILLY GRAND MAISTRE DE l'Artillerie, Gouuerneur & Lieutenant pour le Roy en Poictou, & chef ſouuerain des Finances de France.

MONSEIGNEVR,

Depuis que les puiſſances ſouueraines furent eſtablies ſur toutes les natiõs de la terre, il m'a ſemblé que leur accroiſſement & leur conſeruation ayent dependu en telle ſorte de la vertu & generoſité des grands qui en ſont nais ſujets: qu'en conſiderant puis en moy-meſme les actions de tant & tant de Rois qui les ont dominees, ie ſuis ſouuent demeuré eſtonné comme leur preuoyance plus qu'humaine, ne s'eſt plus auant appliquée qu'elle n'a fait à les faire inſtruire & eſleuer aux exercices de la gloire: car il faut ou de neceſſité démentir toutes les maximes fondees ſur les euenemens paſſez, ou croire que de rien ne ſert à vn grand Prince l'immenſe quantité de ſes treſors, ny de ſes armes, ſi de meſme ſuitte il ne ſçait former, acquerir, & conſeruer des perſonnages propres & pour les diſpoſer, & pour les mettre à execution, Dieu eſtant celuy ſeul qui peut agir toutes choſes par ſoy-meſme: & qu'au contraire les Rois (ores que bien inſtituez & creez à ſon image) n'eſtans qu'hommes, n'ont neant-

moins le pouuoir d'accomplir la plus part de leurs intentions & de leurs desseins, que par l'industrie, par l'obeissance, & par la valeur de leurs Vicerois, ou de leurs Lieutenans, ce que ie n'entreprens toutesfois, Monseigneur, de dire, ou de representer icy, pour esleuer ma plume par dessus la foiblesse de mon iugement, mais bien pour simplement vous mettre en auant les considerations qui m'ont porté à faire mettre en lumiere la seconde edition & ampliation de mes memoires, sur les guerres de delà les monts, & les vous dedier aussi, n'estimant pas quant à moy de me pouuoir plus dignement acquiter de mon affection enuers la France, ny de mon deuoir enuers la memoire de feu Monseigneur le Mareschal de Brissac mon premier maistre, qu'en faisant lire à la posterité l'histoire des gestes heroïques qu'il a fort glorieusement démeslez: & de leur donner aussi pour protecteur, celuy mesme qui est auiourd'huy le vray exemple de toute vertu & valeur, mesmes croyant comme ie fais, que les ieunes Seigneurs qui considereront ces memoires, & qui s'enquerront de vos miraculeuses vertus & actions, seront transportez du mesme desir que vous auez eu de seruir & le Prince & la patrie, & plus ardents à les imiter aussi, que bien souuent ils ne sont pas, & que comme par toute la terre chacune contree se monstre tousiours plus fauorable à la nourriture des propres plantes qui sont nées dans son sein, qu'enuers celles qui luy sont estrangeres, il ne faut point douter que l'emulation de vos admirables vertus ne soit pour produire des effects plus signalez en la personne de vos descendans, que de tous autres. Ie n'auray plus maintenant qu'à prier Dieu, MONSEIGNEVR, auec toute la France, qu'il vueille continuer vos generations fatallement destinees à nostre bien, iusques à sie-

cles infinis, & que ne ſe trouuant aucun de vos ſucceſſeurs qui ne ſe contentant non plus que vous n'auez iamais faict de la grandeur de ſes anceſtres, ils aillent touſiours eſleuans de nouueaux trophees à l'honneur de voſtre glorieux nom, & eſtendre auſſi à l'aduenir autant loing (ſoubs nos Roys) les limites de ceſt Empire que vous l'auez ſoubs les auſpices de feu noſtre Auguſte HENRY IV. ſçeu opportunément retirer du plus profond abyſme de ſes miſeres & de ſes calamitez.

MONSEIGNEVR, ie ſupplie la diuine bonté vous conceder longues, ſaines & tranquilles annees.

Voſtre tres-humble & affectionné ſeruiteur,

DV VILLARS.

# AV LECTEVR.

*IE portois vn extreme regret, Amy Lecteur, premierement, de ce que ces Memoires ont esté imprimez à mon deceu & auparauant que ie les eusse reueus, corrigez, & augmentez, comme i'ay maintenant faict: & secondement, de ce qu'aucun de nos Historiens François n'a esté curieux de rediger fidelement dans ses volumes ce qui s'est passé digne de memoire és dernieres guerres qui ont esté demeslees au pays de Piedmont, durant le regne du Roy Henry II. sous le commandement de feu Messire Charles de Cossé, Comte de Brissac, & lors Gouuerneur pour sa Majesté delà les Monts: à quoy s'adiouſtoit vne consideration (nourrissiere de ce mien regret) c'est que quelques vns qui ont voulu toucher à ceste corde, en ont discouru si confusement, & sur des rapports tellement passionnez, que par le moyen du faux qu'ils ont rapporté pour le vray, ils ont rauy l'honneur & la gloire à ceux qui se l'estoient acquise esdictes guerres par le merite de leurs seruices. Ceste consideration m'auoit souuent conuié de mettre la main à la plume, tant pour me soulager de l'ennuy que i'en receuois, que pour satisfaire à la curiosité des esprits François: & leur trasser en peu de lignes ce que beaucoup de grands Capitaines ont executé en plusieurs annees pour le seruice de leur Prince: mais les importantes occupations qui m'ont frustré de la libre disposition de mon loisir pour l'employer aux affaires publiques, ont par mesme moyen retardé les effects de ce mien dessein: lequel i'embrassois d'autant plus volontiers que*

*je le recognoissois necessaire pour l'entiere perfection des Annales de France. Me trouuant donc depuis peu de iours moins occupé que de coustume, i'ay voulu donner les heures de mon relasche à la reuenẽ de quelques Memoires que dés long temps i'auois dressé sur ce subiect: lesquelles apres auoir diligemment releües, i'ay trouué en telle disposition, qu'il s'en pouuoit facilement former quelque volume, qui pourroit & suppleer au defaut des Chroniques Françoises, & satisfaire aux curieux de l'Histoire, & par mesme moyen rendre l'honneur à ceux qui par la fidelité de leurs seruices ont obligé la France à leur memoire. Pour paruenir à ce dessein i'ay approché mon intention le plus qu'il m'a esté possible, de la façon pratiquee par les Sieurs d'Argenton & du Bellay en leurs Escrits, comme celle que i'ay trouuee autant aggreable à mon humeur, que fort propre à la matiere de ce Traitté. Ce que tu pourras aisément recognoistre au tiltre mesme de ce Liure, que l'ambition de n'estre estimé ambitieux par l'vsurpatiõ du tiltre d'Annales ou d'Histoires, m'a fait qualifier du nom de Memoires: Nom qui me rendra d'autant plus excusable si tu y trouues quelque chose qui degenere à la grandeur & au merite de la matiere: laquelle d'ailleurs ie n'ay enrichie d'aucun exemple de l'antiquité, non plus qu'orné mon discours de langage curieusement recerché dans les thresors de la Rhetorique: n'ayant eu autre visee que d'exposer fidelement & sans apparat superflu de paroles, la verité de ce qui s'est passé, & dequoy i'ay moy-mesme esté oculaire tesmoin. Je confesse neantmoins qu'vn esprit beaucoup plus releué que le mien eust trouué sur ce subiect dequoy satisfaire à la grandeur de ses conceptions, & ou dignement exercer la dexterité de sa plume: mais ceste consideration ores qu'accompagnee de beaucoup d'apparence: n'a peu destourner le cours*

*de mõ entrepriſe, veu qu'il reſte pour le iourd'huy fort peu de perſonnes en Frãce qui puiſſẽt porter plus aſſeuré teſmoignage que moy de l'entier euenement de ceſte guerre, pour auoir eu l'hõneur d'eſtre employé és principales factions & affaires qui s'y ſont demeſlees; que i'ay taſché de te repreſẽter auec autant de verité, que de bon cœur ie te ſupplie vouloir prẽdre en gré ce miẽ petit labeur, qui par le moyen du bõ traittement qu'il receura de toy, pourra faire prendre l'eſſor à quelques autres reſtes de mes lucubratiõs. Te voulãt cepẽdant aduertir, amy Lecteur, que depuis la correction, & ampliation que i'ay resentemẽt faicte de ces Memoires, i'ay aprins que certaines ames vn peu trop delicates ont deu dire, que ie fais iouër au Mareſchal de Briſſac pluſtoſt le perſonnage d'vn obſtiné ſolliciteur de finances, que celuy d'vn grand Capitaine tel qu'il eſtoit, & qu'à ces fins ie deuois paſſer cela ſous ſilẽce, ſans m'y arreſter cõme i'ay fait, & vn peu trop à leur aduis: Et encores que ce ſoit choſe fort difficile à contẽter tous ceux qui ietteront l'œil ſur ces Memoires, à cauſe de la diuerſité du iugement, du gouſt & des humeurs particulieres d'vn chacun, ſi m'en veux-ie toutesfois efforcer de le faire, leur reſpondant, que la propre experience m'a de longue main fait recognoiſtre que les deniers ſont les premiers nerfs & les plus importants pinots de la guerre & ſans la prouiſion deſquels l'armee ne ſçauroit ſubſiſter, pour braue, ſage, & experimenté qu'en ſoit le General, ou Prince, s'il ne veut deuenir tyran, ou brigand à toutes paſſades: Que le Mareſchal au parſus cela, ayant recognu que ceux qui manient les affaires des Princes, & pres leur perſonne, ſerrent plus volontiers qu'ils n'ouurent ſa bourſe, ſous diuers colorez pretextes & neceſſitez. Il s'opiniaſtra (par voyes douces & hõnorables toutesfois) à vouloir auoir dequoy en main pour vtilement & genereuſement manier les armes, ſans fouler les peu-*

*ples de nouuelle conqueſte, leſquels il faut touſiours pluſtoſt enrichir qu'apauurir, à fin de leur faire moins regretter leur ancienne condition. Et à la verité il ſera aiſé à remarquer par le diſcours de ces Memoires, que l'entreſuitte du deffaut des finances deſroba les plus notables entreprinſes que le Mareſchal auoit en main. I'ay auſſi aprins qu'il y a ie ne ſçay quels autres cenſeurs, vrays rapetaſſeurs des labeurs d'autruy, qui ont deu dire, qu'en la ſuitte de mes Memoires ie faiſois d'vne mouche vn Elephant, entant que l'ancienne, & la moderne conqueſte du Piedmont auoient les courroyes ſi courtes, & ſi eſtroictes, qu'elles n'auoient champ propre ny cõuenable pour en dreſſer tous les trophees & de gloire & d'honneur que i'ay voulu baſtir à la memoire eternelle autant du Mareſchal, que de tant de Princes, Seigneurs & Capitaines qui ont valeureuſement milité ſous les victorieuſes enſeignes d'iceluy. A cela ie reſpons que ceux qui n'ont iamais bougé d'vn cabinet bien tapiſſé ou de la ſuitte des friãdes tables de la Cour, ne ſçauroient non plus iuger que c'eſt que de la guerre, & de la diuerſité de ſes effects, que faict l'aueugle des couleurs, & que s'ils auoyent autant d'experience, que de preſomption, qu'ils auroient pieça aprins que la grande ny l'eſtroitte eſtenduë des Prouinces, n'eſt pas celle qui donne la hardieſſe, le iugement ny la vertu, ny celle auſſi qui empeſche les glorieux & magnanimes effects, de toutes ces belles parties, leſquelles ſous la benediction de Dieu s'eſmeuuẽt & s'eſbranlent ſelon les occaſions & la varieté des affaires, autãt parmy les larges cãpagnes, que parmy les eſtroittes, leſquelles ne furẽt toutesfois iamais du coſté de Piedmont ſi petites qu'elles ne cõtinſent dix iournees de pays, en y cõprenant le Montferrat, partie des montagnes de Gennes, & quelque portion du Milannois conquiſe par le Mareſchal de Briſſac, dans leſquels il y auoit trente*

quatre bonnes fortereſſes & plus de quarante chaſteaux de mediocre force. Tant y a que ſi la France euſt auſſi bien ſceu conſeruer, que conquerir ces Prouinces, qu'elle en euſt de gré a gré tiré de cinq à ſix cens mille eſcus de rente, & qu'elle euſt touſiours en en main dequoy ſe faire craindre, & par les Italiens, par les Eſpagnols, & par toute l'Europe auſſi. I'ay pareillement apprins, que ie ne ſcay quelles gens plus enflez de cacquet que d'erudition, diſent que mon langage eſt ſi rude, qu'il n'a rien de ceſte elegance, ny de ceſte delicateſſe qui doit eſtre familiere à ceux qui ſe veulẽt mesler de traicter d'hiſtoires: à quoy ie leur reſpondray que ſi ie voulois parler de l'amour & non de guerre, que ie me fuſſe efforcé d'emprunter de leur boutique du ſucre, ou du miel, pour le rendre plus gracieux & plus delicat qu'il n'eſt pas: Mais qu'en traictant & d'armes & de combats, il eſtoit plus à propos que mon langage ſentiſt le canon & le ſoldat barbouillé & mal pigné, que le dameret paſſefilonné. Et puis il faut que ie confeſſe que la nature m'a eſté ſi auare de ſes graces que mon eſprit en eſt demeuré ſi groſſier, qu'il ne ſçauroit donner à mes eſcrits toutes ces poliſſures ny ces allechemens conuenables à la mignardiſe des dames: mais non iamais aux braues caualiers qui ne cerchent que la gloire & inſtruction des armes. Il y en a d'autres qui tiẽnent que ie me ſuis oublié, ou trop flatté parlant ſi ſouuẽt que ie fais de moy en ces Memoires. A la verité ſi en cela ie me donnois quelque honneur & quelque loüange ſurpaſſant la decence de ma petite portee, i'aduoüerois la debte: Mais ie tiens auec Ciceron, qu'il eſt permis à vn homme d'honneur de parler moderement de ſoy, quand ſes actions & ſes labeurs ſont ſi honorables que les miens. Pour le coupper court, ie les prie que pour aſſouuir leur enuie & leur preſomption, qu'ils enuoyent mes Memoires à la garderobbe, s'ils ne les trouuent dignes du cabi-

*net: cela n'empeschera iamais qu'ils ne portent tesmoignage du vertueux desir que i'ay tousiours eu de profiter à moy-mesme, & de main en main au public, n'ayant esté inuité à ce faire par prieres ny par biẽfaits d'aucun Prince or Seigneur. I'y ay adiousté presques les deux annees de l'execution de la paix au cinquante neuf. Paix, qui ẽueloppa le Royaume dans les ruïnes, les rebellions & les miseres, qui l'ont depuis affligé par quarante ans, & dans lesquelles nous tremperions encores, si ce Grand foudre de guerre feu Henry IV. ne nous en eust deliurez par l'intrepide valeur de ses armes.*

*Et pour autant que depuis la premiere Edition de mes Memoires, i'ay reconuert plusieurs papiers & instructions que i'auois esgarees durãt les guerres de la Ligue, & fort propre à emplifier mesdictes Memoires, non tant sur le fait des guerres d'Italie parmy lesquelles i'ay esté contrainct de faire mention de celles qui en mesme temps se demeslerent en France, à cause que ie n'ay trouué aucunes de nos histoires Françoises qui en facent mention, au moins que par cy par là & auec beaucoup de cõfusion & d'incertaineté, ie les ay voulu adiouster à mes Memoires contre la resolution que i'auois precedemment prinse, à fin de ne deffrauder les Princes, les Seigneurs, la Noblesse & la Patrie, de la gloire & de l'honneur qu'ils se sont acquis par la valeur de leurs armes au seruice de leur Roy souuerain.*

*Si en ceste adionction les dattes, les mois, les iours ont quelque confusion parmy eux, i'en demeureray excusable, pour autant que ce sont toutes actions & demeslemẽs que ie n'ay veus, si ce n'est par quelques lettres & memoires qui sont tombees en mes mains, & qui sont sorties de la main du feu Roy Henry II. & de ses principaux ministres. Adieu.*

# A MONSIEVR DE BOYVIN Baron du Villars, Conseiller du Roy & Bailly de Gex.

IE croy mon du VILLARS, que les mouſches à miel
Arroſerent ton bers de leur ſuc delectable,
Le fleuue doux coulant de ta bouche amiable
N'eſt autre, que nectar, que bruuage du Ciel.
Mais le graue diſcours de ta plume ſans fiel
Des guerres du Piedmont l'hiſtoire memorable
Sur tous les eſcriuains, te rendent admirable,
Voire à quatre-vingts ans, tu n'as pas ton pareil.
Lecteurs ne craignez pas que le vieillard radotte,
Ou reſſemble à ce Grec, fabuleux Herodote,
Il doit eſtre receu pour fidelle teſmoing.
Car il eſt oculaire, & depoſe ſans doute,
En tout preſent eſtoit, & tres-prompt au beſoin
Et de bien remarquer, auoit fidelle ſoin.

Mareſchal de Briſſac, Hercules en valeur,
En ruſes Hannibal, Fabius en ſageſſe,
Vers les grands exploicts de ta ſage proüeſſe,
Qui te rendent eſgal à Ceſar, en bon-heur
La France en te perdant ſouffrit vn grand mal heur:
Mais ç'euſt eſté bien pis, ſi la ſuiuant ieuneſſe
Euſt ignoré les traicts de ta vertu maiſtreſſe,
Qui peuuent moderer, la boüillante chaleur.
Or le ſieur du VILLARS en ayant cognoiſſance:
Va minuttant ſoigneux, les actes glorieux
De ceſt heros François; lequel victorieux
Pardonnant au vaincu, bat, abat l'arrogance
Et garantit ainſi ſon renom d'oubliance
Pour obliger s'il peut chacun à faire mieux.

# AV LECTEVR.

PVIS qu'il eſt ainſi que tout ce qui ſera traicté en ces Memoires a eſté heureuſement demeſlé par la valeur & ſous le commandement de Meſſire Charles de Coſſé ſieur de Briſſac, & depuis Mareſchal de France, i'ay eſtimé qu'il ſeroit fort à propos de te repreſenter par quels degrez il eſt demain en main paruenu à ceſte grandeur qui l'a rendu illuſtre & memorable, à fin que ceux qui diſent (à ce qui m'a eſté rapporté) que la faueur des dames pluſtoſt que ſa propre vertu, le porterent ſur leurs eſpaules à ce ſupreme degré de gloire & d'honneur, apprénent à deſormais recognoiſtre, que Dieu & non elles, eſt celuy qui a operé ſi auant en luy, que ce leur ſera touſiours honneur de ſe le propoſer en toutes leurs actions pour mirouër & pour tres-hõnorable exemple à toutes choſes honneſtes, magnanimes & genereuſes.

Ie trouue donc par diuers titres que i'ay veus & maniez, que la race de Coſſé eſt ſortie des anciens Marquis de Tagliacozzo Napolitains, l'vn deſquels ayãt ſuiuy le party des Rois de Hieruſalem Cõtes de Prouence fut banni de ſa patrie & qu'il ſe retira auec ce Prince qui le fit grand Seneſchal de Prouence, commandant à ſes armees, la genereuſe poſterité duquel a ſucceſſiuement eſté entee en la France. Et de fait i'ay eu en main vn contract de mariage de l'an mille deux

cens quatre-vingts, fait entre Messire Fiacre de Cossé, Cheualier & premier homme du logement de la personne du Roy des Gaules, que nous appellons aujourd'huy grand Chambellan ou grand Mareschal du corps; Et Dame Iuliane de Melun, fille à Messire Adam de Melun, Sire de Monstreau-Bellay, & de Phileberte le Roux sa femme, le contract en parchemin scellé d'vn grand seau, où il y a la representation d'vn Caualier à cheual, tout armé tenant vne espee nuë en sa main, dans l'escusson duquel sont les soyees & fesses dentelees (armoiries de la maison de Cossé) & au caparasson du cheual trainant iusqu'à terre, sont celles de Melun d'vn costé & les plaines armes de Cossé de l'autre, le langage en est rude sentant l'ancienne naïfueté Gauloise.

Ce Seigneur fut de fort belle & riche taille, d'vne presence gracieuse & venerable, la main autant belle que sçauroit desirer vne mignarde Damoiselle; sa cõuersation estoit fort douce & aggreable, sobre de la bouche, le parler gracieux, & plain d'vne naïfue affection, d'vne vraye magnanimité & de remonstrances vrayement paternelles tendantes à honneur & au salut de l'Estat: toutes les autres proportions du corps estoient encores si belles en luy (lors que i'entray en son seruice) que Plutarque a eu raison de dire, que des beaux l'arriere saison en estoit touſiours belle: son naturel estoit pluſtoſt melancholique que Iouial, d'vne conscience si pure qu'elle ne craignoit les yeux ny la langue des plus clair-voyans censeurs, grand amateur de la vollerie, mais plus encor des dames, qui le surnommerent le beau Brissac: ce fut vne faueur de laquelle elles luy firent payer depuis de fort grands & delicieux interests. Il n'y eut iamais guieres de grands Capitaines qui n'ayent esté d'amoureuse com-

plexion,

plexion, Dauid, Cesar, Pompee & Mitridates: que sa femme suiuoit à la guerre armee comme luy. La liberalité de ce Seigneur fut plustost resserree qu'ouuerte, patient & vigilant aux labeurs, tant ciuilis que militaires, fort vif & fort subtil à descouurir les ruses & les desseins des ennemis, prompt & prudent à l'execution des siens, grand remarqueur des passages & payssages; vn peu gausseur enuers qui luy en appreſtoit l'occasion, le plus grand resueur du monde. On pouuoit bien dire de luy comme de Scipion; qu'il n'estoit iamais moins seul que quand il estoit seul, grand zelateur de la religion, mediocrement cholere, quand il perdoit au ieu des eschets: par tout ailleurs, gracieux & maniable au possible. Et pourautant qu'il y a des gens qui pensent auoir fait quelque chose de notable quand ils disent que tous ceux qui auoient esté nourris en Piedmont sous la main de ce Seigneur, estoient dispensez de ne croire en Dieu que sur bons gages: Quand ie croirois que cela eust esté, ce qui ne fut toutesfois iamais, encores seroit-il plus excusable que ne sont la plus part de ceux-cy, qui ne croyent ny sur les bons gages de l'Euangile, ny en ceux des Docteurs de l'Eglise, ny (qui est le pis) au propre sang innocent que Iesus-Christ a respãdu pour nostre salut. Mais quoy? ce sont gens si lasches & si mal nez qu'ils ne sçauroiẽt tenir la main ferme à ce furieux cheual de l'enuie, qui farouchement les esgare parmy la mesdisance, (tousjours detestable) toutesfois pleust à Dieu qu'ils se fussent trouuez comme moy aux tres-Chrestiennes remonstrances que ce Seigneur fit quinze iours deuant sa mort au Comte de Brissac son fils: car elles sentoiẽt de toutes parts plustost le religieux longuement instiué dans vn Monastere, que le grand Capitaine nourry parmy la fureur & la violence des armes.

Ce Seigneur fut quelque temps enfant d'honneur de Monſeigneur le Dauphin qui mourut à Lyon, dõt il ſortit, au meſme temps qu'il couroit vn bruit que le Roy depeſchoit le Capitaine Ioannas auec nombre de Galleres pour tragetter quelque infanterie au ſecours de l'armee qui aſſiegeoit Naples, le deſir d'acquerir gloire & honneur eſchauffa ſi fort ceſte ieune plante qu'elle courut ſoudain à Marſeille pour eſtre de la partie.

Ainſi que les Galleres prenoient terre à Naples, ceux de la ville les ayant deſcouuertes, firent vne ſi groſſe & ſi rude ſortie ſur eux qu'ils euſſent tous mis en route, ſi l'armee Royale (ayant eu l'alarme) ne fuſt venuë au ſecours. Le Seigneur de Sanſac qui s'eſtoit auancé des premiers auec vne bonne troupe, ayant recogneu le Sieur de Briſſac fort engagé parmy les ennemis, il le tira en croupe hors de la preſſe, n'ayant autres armes que l'eſpee, en ces charges & recharges qui furent faictes, vn Caualier Eſpagnol fut prins auec ſa lance encore toute entiere, & lequel voyant Briſſac de belle taille, ſans barbe & le teint fort beau, luy dict; *Ie croy mon Gentil-homme que voſtre maiſtreſſe vous a tout fraiſchement enuoyé icy, pour deffendre la renommee de ſes beautez, qui doiuent eſtre fort rares puis que les voſtres y ſont aſſeruies*: Luy partant ſoudain de la main luy reſpondit; *Ie n'auray pas grand peine à la defendre, ſi tous les Caualiers de voſtre party, ſe laiſſent prendre, comme vous auez faict, voſtre lance encores entiere.* Là deſſus eſtant venuë nouuelle cargue qui les ſepara ils ne ſe virent onc puis.

Au retour de ce voyage, Briſſac eut charge de deux cens cheuaux legers pour paſſer en Piedmont, où le Marquis du Gaſt tenoit Cairas aſſiegé, & dans lequel il s'alla enfermer, les ſorties & les combats qu'il rendit

en ce siege & depuis en d'autres endroits, luy acquirent tant de reputation, qu'au retour qu'il fit en France, le Roy le fit Colonnel de 15. enseignes d'Infanterie surnommees les enseignes iaunes, qu'il mena en Piedmont, d'où elles furent depuis rappellees pour aller au siege de Parpignan, où il rendit plusieurs combats, & entre autres cestui-cy. Sur le midy les ennemis s'estans apperceus que l'artillerie & les tranchees estoient mal gardees, sortirent en gros pour la venir encloüer: Et de fait n'ayans trouué gueres de resistance ils s'auancerent tant qu'ils en encloüerent deux : à ceste alarme, Brissac qui n'estoit pas loing de là, y accourut soudainement luy douziesme, la picque au poing, & repoussa si rudement les ennemis qu'il en demeura six sur la place, mais luy blessé d'vn coup de picque en la cuisse, & le gorgerin enfoncé d'vne harquebusade; il eut pour spectateurs de ce combat Monseigneur le Dauphin & toute l'armee, qui luy en donnerent telles loüanges que mondit Seigneur eut à dire, que s'il n'eust esté ce qu'il estoit qu'il eust ce iour-là voulu estre Brissac.

De là à quelque temps le Roy le deschargea de l'estat de Colonnel pour en pouruoir M. de Taye, & luy d'vne compagnie de gendarmerie, tant ceste charge estoit lors en estime : mais sa Majesté s'estant apperceuë qu'il n'auoit pas eu gueres agreable ceste eschange, luy demanda, qui seroit celuy à son aduis, qui commanderoit à son armee, si celuy qui en auroit la charge s'absentoit, ou mouroit : il respondit que ce seroit celuy seul, lequel pour sa vertu, elle en iugeroit digne : sa Majesté repliqua, vous le prenez mal, ce seroit le plus ancien Capitaine de ma gendarmerie, parmy laquelle ie ne loge que ceux qui sont tels que vous dictes. A cela il respondit qu'il auroit beau loisir de batre

les champs auparauant que d'en venir là, & qu'il eust mieux aimé d'en demeurer à ce qu'il estoit.

Au bout de l'an sa Majesté desirant honorer la vertu & le courage de ce Seigneur, le fit Colonnel general de la cauallerie legere, en laquelle Dieu l'assista tellement que sa valeur fut en telle veneration à l'endroit de la Noblesse Françoise, que tous les Princes & Seigneurs (amateurs de gloire & d'honneur) ne desdaignoient d'aller à la guerre sous son commandement, & desquels il se desroboit souuent pour ne hazarder Seigneurs de telle importance, mesmes pour n'estancher si tost ceste soif & d'honneur & de gloire qui les pousse quelquefois à s'auancer plus auant qu'ils ne doiuent, de maniere que Monseigneur de Vendosme, ses freres, & Monsieur de Guise, allerent souuent dormir en son logis, pour aller à la guerre auec luy.

L'Empereur Charles V. tenant Lãdrecy fort estroittement assiegée, & dans lequel les viures estoient fort courts; le Roy resolut de le secourir (ores que son armee ne fust encores accomplie de toutes les forces que sa Majesté auoit commandees) attachant la peau du renard où la force du Lyon defailloit, & par ainsi la diligence preuenant les aduis que l'Empereur pouuoit auoir de ses desseins, Landrecy fut heureusement auictuaillé & rafraischy. Mais craignant d'auoir sur la retraicte toute la force de l'Empereur sur les bras, sa Maiesté print resolution de prendre pour sa retraitte cent escus pour en sauuer dix mille. Et par ainsi voulant desloger la nuict à la sourdine, elle commanda au Colonnel Brissac d'assembler toutes ses trouppes en vn seul corps, assistees de six compagnies d'infanterie Italienne commandee par le Colonnel Sampetre Corse, & d'aller sur la diane donner l'alar-

me par deux endroicts à l'armée de l'Empereur, & la tellement enfoncer & haraſſer qu'elle cruſt que l'armée du Roy toute entiere eſtoit celle qui ioüoit le ieu, à fin qu'auparauant qu'il fuſt deſcouuert, qu'elle euſt deſia gaigné la garitte, & qu'à ce faire il ne craigniſt d'hazarder le pacquet: luy deſirant rendre à ſa Majeſté ce tãt importãt & ſignalé ſeruice, dõna ſi furieuſement dans l'armee de l'Empereur, à la faueur d'vn grand broüillas qu'il y en eut pluſieurs terraſſez, tandis que les vns montoient à cheual, & que les autres ſe preparoient pour ce faire: Mais peu à peu le broüillas ſe hauſſant, & les troupes ennemies s'auançans, il fut chargé & il reſchargea par pluſieurs fois, l'ennemy ne s'oſant encor trop auancer à cauſe qu'il deſcouuroit à vn quart de lieuë de là, douze cẽs hommes d'armes ſur vn haut qui ſeruoient d'arriere garde au corps de l'armee du Roy, & commandez par Monſieur Dannebault: Toutesfois deſcouurans que le courage de la cauallerie Françoiſe ſurmontoit la force qu'ils voyoient, ils chargerent ſi rudemẽt Briſſac auec vn gros hort de cauallerie & de piſtollerie qu'il fut cõtrainct ſe retirer à la faueur de l'infanterie qui auoit gaigné les hayes, touſiours toutefois chargeant & eſtant en fin chargé par tant d'endroits qu'il fut prins & reſcous par deux fois, par cẽt ou ſix vingts cheuaux des ſiens qui ſe rallioient à tous les coups, & chargeant de fois à autre, auec leſquels en fin il ſe ſaua. Mais l'infanterie qui auoit gagné vne chapelle où elle voulut tenir bon, fut fort mal traictee, ledit Colonnel s'eſtant toutefois ſauué. Le meſme ſoir Briſſac (tout barboüillé & decouppé) arriua en l'armee ainſi que le Roy acheuoit de ſouper, ſa Majeſté l'honora & careſſa fort, iuſqu'à commander qu'on luy donnaſt

quelque rafraischissement dans la mesme couppe où elle venoit de boire.

Le Roy Henry II. estant venu à la Couronne, l'honora de son ordre tenu lors en grande estime, & de main en main de la grande Maistrise de l'artillerie que tenoit lors Monsieur de Taye (peu aimé de ce Prince) pour de laquelle se dignement acquitter il s'addonna fort aux Mathematiques & à l'Arithmetique, qui luy seruirent depuis aux guerres du Piedmont.

Ce Seigneur fit depuis tant & tant de grandes choses qu'on ne pouuoit croire, que là où il ne venoit à bout de ce qu'il entreprenoit, qu'il y eust autre chose qui l'eust empesché, que ne l'auoir pas voulu faire.

MEMOIRE

# MEMOIRES DV SIEVR FRANÇOIS DE BOYVIN, CHEVALIER

Baron du Villars, Conſeiller & Maiſtre d'hoſtel ordinaire des Roines Elizabeth & Loiſe, & Bailly de Gez : ſur les guerres démeſlees tant en Piedmont qu'au Montferrat, & Duché de Milan, par feu Meſſire Charles de Coſſé Comte de Briſſac, Mareſchal de France, & Lieutenant général pour le Roy Henry II. delà les Monts : commençant en l'annee 1550. & finiſſant en 1559. auec ce qui ſe paſſa les annees enſuiuantes ſur l'execution de la Paix.

## SOMMAIRE DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV PREMIER LIVRE.

*Les Princes & Seigneurs qui regnoient en Europe en l'an 1550.*

*Mort du Pape Paul Farnaize, auquel ſucceda Iule de Monté.*

*Practiques & remonſtrances de la part de l'Empereur au Pape, à Iean Baptiſte de Monté Cardinal, & à Aſcagne de la Corne ſes neueux.*

*Cauſes & occaſions de la guerre d'entre le Pape & l'Empereur contre le Roy Henry II. qui commença en Septembre 1551.*

*Practiques pour oſter Parme des mains d'Octaue Farnaize.*

*Recours & remonſtrance dudit Octaue Farnaize au Roy, qui le reçeut en ſa protection.*

*Intention du Roy ſur la continuation & entretenement de la paix, & les ſimulations de l'Empereur au contraire.*

## LIVRE PREMIER.

1550. Paix en toute la Chreſtiẽté.

EN l'an mil cinq cens cinquante, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Eſpagne, & l'Angleterre, viuoient en telle paix & vnion, que les vns, ny les autres n'auoient quaſi plus ſouuenance des maux, ny des miſeres que les guerres precedentes de l'Empereur Charles cinquieſme, & François premier leur auoient apportees. Mais lors que chacun s'eſtudioit à gracieuſement cultiuer & entretenir ceſte paix & ce repos, Dieu permit (pour l'expiation de nos pechez,) qu'il s'en r'allumaſt vne autre plus dangereuſe que les precedentes, les flammes de laquelle, à la verité, deuindrent beaucoup plus grandes & plus perilleuſes qu'on n'euſt iamais ſçeu eſtimer, au moins par la ſimple conſideration & foibleſſe des premieres eſtincelles, la violente contagion deſquelles s'eſpandit toutes-fois peu à peu preſque par toute l'Europe, donnant aſſez de matiere pour regretter à chaudes larmes les proſperitez paſſees, & les calamitez qui coururent depuis, à la conſeruation & à l'exaltation des infidelles, Mais ny la meſme fortune n'ayants laiſſé coing du monde, qu'ils n'ayent cruellement remué & affligé ainſi que nous deduirons cy apres. Cependant il ne ſera

hors de propos de declarer quels Princes, & quels Potentats regnoient lors en Europe, pour seruir & de memoire, & d'instruction, selon ce qu'il sera cy apres fait mention d'eux. 1550.

*Principaux Monarques regnãs en Europe la presente annee.*

Au sainct Siege Apostolique presidoit Paul III. en Allemagne, Flandres, Espagne, Naples, Sicile, & Duché de Milan, l'Empereur Charles cinquiesme: en France Henry deuziesme: en Angleterre le ieune Roy Edouart, sur lequel le Boullenois auoit tout fraischement esté reconquis: en Grece, Sultan Soliman: en Italie, les Venitiens en tenoient (comme ils font encor) bonne partie: à Ferrare le Duc Alfonce d'Este: à Florence le Duc Cosme de Medicis: à Mantouë les Gonzagues: Gennes viuoit tacitement sous le gouuernement du Prince Doria, General des galeres de l'Empereur. Et quant au Piedmont, il estoit la pluspart possedé par le Roy Henry, & le reste par le Duc de Sauoye Charles, qui en auoit esté spolié dés l'an mil cinq cens trente six, pour auoir assez inconsiderément quitté l'alliance du Roy François premier, pour embrasser celle de l'Empereur, sous esperance qu'il sententieroit en sa faueur sur le different du Marquisat de Mõtferrat, qu'il quereloit contre la maison de Gonzague. Ce que toutes-fois il ne fit pas depuis; au contraire l'abandonna presque de tous poincts & aux corps & aux miseres, ce Prince apprenant, (mais trop tard,) à recognoistre combien sont legeres & incertaines les amitiez & les promesses de ces grands Monarques, tous lesquels partagent & accommodent touſiours leurs affaires aux despens des plus foibles, toute amitié ou parentage postposez, couurants touſiours leurs desreglees ambitions de quelque fardee neceſſité:

1550. qui s'y fiera ſera mal aduiſé.

Encores que ma premiere & principale intention ait eſté de parler ſeulement de la guerre de Piedmont, qui commença en Septembre, l'an mil cinq cens cinquante & vn, ſi eſt-ce que pour mieux & plus intelligiblement y paruenir, i'ay iugé qu'il ne ſeroit hors de propos de prendre les choſes vn peu de plus haut, narrant (mais ſommairement, ainſi que ie delibere de faire) quelles furent les occaſions & les principaux motifs à l'ouuerture de ceſte guerre, ſelon que i'ay peu diuerſement & voir, & recueillir par boutades.

*Le Cardinal Iules de Mõté ſucceſſeur du Pape Paul III*

En l'an mil cinq cens cinquante, eſtant mort le Pape Paul troiſieſme, le Cardinal Iules de Monté luy ſucceda, qui fut d'aſſez douce conuerſation, aiſé à manier & à diuerſement eſbranler. Il eut pour neueux Iean Baptiſte de Monté, (auquel il donna ſon chappeau,) & Aſcagne de la Corne, qui auoit precedemment prins quelque nourriture au ſeruice de France. Ces deux perſonnages eſtans tout à coup paſſez d'vne fort foible condition, à l'eſperance d'vne tres-grande fortune, embraſſerent dés lors toutes les grandeurs que la faueur & l'authorité d'vn ſi grand oncle (qui les aimoit & cheriſſoit vniquement) leur pouuoit promettre.

*Menees de l'Empereur Charles V. pour attirer à ſon party les deux neueux du Pape.*

Or l'Empereur autant plein d'artifices que de force & de moyés, & qui eſtoit ſelon ſon ancienne couſtume, touſiours au guet pour braſſer quelques menees à l'euerſion de toute l'Italie, deſcouurit auſſi-toſt que l'humeur & de l'oncle & des neueux pourroit ſeruir de planche à ſes deſſeins: c'eſt pourquoy il donna charge à domp Pedre de Tollede, Viceroy de Naples, & à domp Diego ſon Ambaſſadeur pres ſa Saincteté, de ne rien eſpar-

gner pour tirer à son party ces ieunes Seigneurs, leur remonstrant que ce n'estoit pas assez d'auoir 1550.
vn Pape pour oncle, mais qu'il falloit de bonne heure considerer que ceste dignité, ny ceste puissance n'estoiét pas hereditaires, ains suiectes comme sont la plus part des choses humaines, à diuers accidens, & à toutes sortes de mutations repentines. Que tandis qu'vn vent gracieux enfloit leurs voiles, ils deuoient si bien cheuiller la rouë de Fortune, qui trompe touſiours ſes amoureux, que quand elle leur voudroit tourner le dos, (comme elle faict ſouuent à ceux qu'elle a le plus flatez) ils euſsét des-ja en main dequoy ſe cõſeruer & maintenir en ceſte grãdeur & authorité qu'ils auroient acquiſe. Que combien que le Pape euſt de grands moyens, c'eſtoit toutesfois vne graine qui vouloit du temps & du loiſir beaucoup, au moins pour prendre ſolide racine & apporter fruicts qui fuſſent de grande & de notable conſideration. Que l'exemple de tous ceux de leur qualité qui les auoient precedé, les deuoit rendre ſages, & reſolus à ſe renger au party de l'Empereur, la majeſté duquel ne deſiroit rien plus que de leur donner bien-toſt dequoy baſtir & l'vn & l'autre, auec reputation & aſſeurance indubitables.

Que Octaue Farnaiſe Duc de Parme, fils de Piere Loys n agueres tué, & deſpoüillé de Plaiſance, taſchoit de ſe ietter en la protection des François, & les attirer en Italie pour la crainte qu'il auoit d'eſtre auſſi bien deſpoüillé du Parmeſan qu'il auoit eſté du Plaiſantin, lequel le Pape Paul ſon grand pere, auoit iniuſtement deſmembré du patrimoine de ſainct Pierre.

1550. Que le voisinage & les armes du François estoient de temps immemorial si remuantes & si dangereuses, que si elles mettoient vne fois le pied dans Parme, ce leur seroit pour iamais vne fort commode & tres asseuree eschelle, pour auec celle de Lamirande, & de ce qu'ils tenoient aussi en Piedmont, donner peu à peu la loy & à sa Saincteté, & à toute l'Italie.

Qu'Dieu auoit donné à sa majesté Imperiale tant de prudence & de preuoyance, auec vne affection si grande à la conseruation de l'estat & authorité Apostolique, & de tous les Princes d'Italie, qu'elle exposeroit tousiours tres-volontiers iusques à sa propre personne, pour les maintenir & conseruer en leur entier. Que l'alliance que il auoit auec les Farnaises n'empescheroit iamais qu'il ne preferast le bien public de la Chrestienté au sien particulier, & sur tout pour reünir Parme à l'Eglise, de laquelle estant le premier fils, il en deuoit aussi estre le premier & le plus religieux deffenseur. Il faict le renard pour engloutir les poules.

Que ceste reünion de Parme seroit incontinent & facilement executee, si sa Saincteté la vouloit entreprendre auec luy, & auec mutuelles forces & moyens. Que Dieu prosperant leurs intentions, sa Saincteté en pourroit par apres commettre la garde à sesdits neueux, par forme de Vicariat perpetuel de l'Eglise. Mais pour autant qu'il sembloit à sa Majesté que la consequence de telle place pourroit par succession de temps apporter au Pape & à eux beaucoup plus de despence & de ialousie que de profit, estant si esloignee qu'elle estoit de la Romagne; & que par ainsi ils ne sça-

roient mieux faire que de la remettre tout à faict à l'Empereur, non tant pour son vtilité particuliere, comme pour la ioindre à Plaisance, & en faire deux asseurez bouleuars contre les François, auec ceux qu'il auoit des-jà en sa Duché de Milan, de laquelle aussi bien ces deux places auoient iadis esté desmembrees. 1550.

Qu'en faueur & pour recompence de cela, il donnera aux neueux du Pape, des estats du plus grande valeur à Naples ou en Sicile, & qui leur apporteront plus de commodité que ne sçauroit iamais faire le Parmesan ny le Plaisantin, qui ne seront d'ailleurs iamais disputez ou querellez, comme seroient perpetuellement Parme & Plaisance. *Offres de l'Empereur aux neueux du Pape.*

Que mettans la main à l'execution de Parme, ils pourroient conioinctement aussi donner sur Lamirande, qui s'estoit distraicte de l'Eglise, de laquelle ou de sa majesté Imperiale, elle deuoit indubitablement estre feudataire. Qu'elle estoit deuenuë (au grand des-honneur & prejudice du sainct Siege, & de l'Empire) la retraicte du remuëment, & le magazin militaire des François, ausquels elle seruiroit tousiours de planche pour infester l'Italie. Que les forces que sa majesté Imperiale eutretenoit au Milanois, & au Piedmont, estoient si grandes & si aisees à assembler auec celles de sa Saincteté, que les deux entreprises seroient tout en vn coup heureusement executees, & auparauant que les François peussent iamais venir au secours, se souuenans de l'ancien prouerbe qui dict; soit ton amy non voisin, le François.

Que par apres elle pourroit (hors tout scrupu-

1550. le de conſcience) donner Lamirande à ſeſdicts neueux, pour maintenir laquelle l'Empereur leur contribueroit dequoy y entretenir forces conuenables. Finablement qu'il ſeroit fort aiſé, les choſes ainſi diſpoſees, à deſraciner de tous poincts la fleur de lys de l'Italie, & la recogner bien auant au delà des Alpes. Le dire pouuoit eſtre plauſible, mais l'execution fort difficile : voilà comme les Princes Chreſtiens ſe brouillét tous, tandis que les infidelles auançent leur fortune ſur les Chreſtiens: dont la plſpart d'eux n'ont bien ſouuent que le nom, tant l'ambition les tranſporte.

Que les affaires ſuccedans ainſi heureuſement, ſa Saincteté auroit par apres, comme il eſtoit raiſonnable, toute ſouueraine diſpoſition en Italie, pour adminiſtrer plus paiſiblement le ſainct Siege, & agrandir auſſi ſes parens & ſes amis, auſquels venant elle à defaillir, l'Empereur ſeruiroit touſiours de ſecond pere, bien-faicteur, & defenſeur.

Voilà le ſommaire des belles & des fardees remonſtrances de l'Empereur, lequel ne s'apperçoit pas qu'au meſme inſtant qu'il proteſte de ſa deuotion enuers le Pape, il a encor les mains toutes ſouillees du ſang des Farnaiſes, & de l'vſurpation de Plaiſance, ſur ſes alliez, par la reſtitution de laquelle il deuoit donc baſtir la foy & la croyance de toutes ces belles paroles & promeſſes, meſmes puis qu'il confeſſoit que Plaiſance eſtoit de la meſme qualité, & deſmembrement que Parme : mais l'ambition mal meſuree, & l'intereſt particulier auſſi, nous tirent touſiours par leur violence, hors du droict chemin, pour baſtir ça bas des grandeurs qui s'eſuanoüiſſent auſſi toſt que l'ombre

d'vn ſonge. Et à la verité ores que ce Prince fuſt fort ſage, & fort aduiſé, ſi ne peut-il iamais de ſon viuant aſſouuir ſes ambitions parmy tant de Royaumes, ny endurer aucun pareil ou eſgal à luy : c'eſt ceſte rage, & ceſte outrecuidance qui le tindrent touſiours en guerre auec François premier, qui n'atachoit pas ſes eſperances moins haut que luy, qu'il alla aſſez inconſiderément (tout vieil & caſſé qu'il eſtoit) enueloper en nouuelles guerres, contre le Soleil leuant de ce ieune & genereux Princes Henry ſecond, fils de François. 1590.

Au rebours duquel ce Prince en toutes ſes intentions & en toutes ſes actions (tout caſſé qu'il eſtoit) meſpriſoit tout honneur & toute conſcience, pour auancer ſes deſſeins & ſa grãdeur, oubliãt que le dernier reſpirement de ceſte vie ſera renfermé en l'eſpace de cinq pieds de terre. Las qu'y peut-il auoir de plus impie ou deteſtable parmy les humains, que de voir le beau pere tel qu'eſtoit l'Empereur au Duc de Parme, pourſuiure à toute bride la ruine des enfãs, deſquels il auoit fait cruellement maſſacrer le pere? Les ames Françoiſes bien nees ne conſentiroient, ny n'aprouueroient iamais ces execrables impietez, loüees & aprouuees neãtmoins par ces demi-mores qui ne croient en Dieu que ſur bons gages, puis qu'ils enuoyent (& de ſang froid) leurs propres enfans à la mort.

*Le Pape ſe porte du coſté de l'Empereur alechè par ſes belles promeſſes*

Le Pape auſſi mal conſeillé, que ſes neueux, ſe laiſſa en fin emporter & perſuader par l'allechement de toutes ces belles promeſſes & remonſtrances, ne conſiderant pas, ainſi qu'il deuoit toutesfois faire, la grande difference qu'il y a touſiours entre le faict & les paroles, & que celuy prend touſiours mauuais conſeil, lequel pour la paſſion ou

1550. pour l'intereſt d'autruy, entreprent choſe de ſi dãgereuſe & incertaine conſequence qu'eſt ordinairement la guerre: & que la France eſtoit ſi pleine de biens & de toutes autres forces & moyens, qu'il y auoit plus de hazard, que d'aſſeurance à l'attaquer & irriter. Que les François auoyent touſiours eſté tres propices defenſeurs de l'Egliſe, & ceux là meſmes qui l'ont plus que nuls autres accreuë de biens & d'authorité. Sa Saincteté ſe deuoit auſſi ſouuenir que le propre office & deuoir d'vn bõ Pape, c'eſt d'apporter & entretenir la paix, & non pas la guerre, & qu'en practiquant le contraire (à la ruine des Chreſtiens,) il n'en pourroit recueillir autre moiſſon que les meſmes improperes & malections qui doiuent eſtre fulminees contre ceux qui ſe rendent pluſtoſt loups rauiſſants, que gracieux paſteurs de l'Egliſe de Dieu: & en ſomme que tout le deſſein de l'Empereur (caut & diſſimulé,) tendoient à toute autre fin que ne faiſoient ſes paroles & ſes propoſitions. Et de faict le temps (pere de verité) deſcouurit bien toſt, (mais trop tard pour le Pape,) que l'Empereur ne viſoit de droict fil, qu'à s'emparer autant de Parme, que de Lamirande, & à effacer & renuerſer de fonds en comble, l'amitié & l'intelligence que la Frãce entretenoit en Italie, à fin de pouuoir par apres plus commodément donner la loy autant à ſa Saincteté, qu'à tous les autres Princes, & Potentats d'Italie, à quoy la ſeule France donnoit touſiours empeſchement.

Mais par ce qu'il eſt autant mal-aiſé en la Cour de Rome, qu'en celle des autres Princes, de pouuoir ſi cautement & ſecrettement traitter & negocier de ſi grands affaires, & meſmes par perſon na-

ges d'authorité n'y faisans residence ordinaire, que quelque subtil scrutateur ne penetre tousiours au trauers, & ne face son profit de ce qu'il en a peu descouurir, il aduint que toutes ces menees furent descouuertes au Roy, au Cardinal Farnaise, & au Duc de Parme, au moyen dequoy ceux-cy faits sages par la recente misere du frere & du pere, qui auoit espousé Marguerite fille bastarde de l'Empereur, conçeurent vne iuste crainte de courir pareil inconuenient qu'eux, & par la main propre de ceux là, desquels toutesfois ils deuoient attendre plus fauorable conseruation. Ces Princes intimidez par ces pratiques & alarmes, furent lors contraints à tourner l'esperance de leur salut vers la France, qui a tousiours esté le port & l'asseuré refuge des Princes iniustement opressez, & par ainsi ils commencerent à sonder & à pratiquer le Roy, par diuerses offres, supplications, & remonstrances, autant par la voye de leurs ministres, comme par celle du Cardinal de Tournon, lequel faisoit lors residence ordinaire à Rome, le sommaire desquelles remonstrances fut tel: à sçauoir que l'Empereur non encor assouuy du sang & des persecutions de leur maison, auoit par diuerses promesses & simulez pretextes, disposé le Pape à se renger de son party, pour par voye de faict, & non de iustice, les despouiller du Parmesan, & conjoinctement aussi essayer de conquerir Lamirande, qui viuoit de toute ancienneté, sous la protection de la Couronne de France. 1550.

*Menees du Pape & de l'Empereur descouuertes*

*La France a tousiours esté le refuge des Princes iniustement oppressez.*

*Remonstrances du Cardinal Farnaise & du Duc de Parme, faites au Roy par le Cardinal de Tournon, & agents dudict Duc.*

Que ceste conjonction tendoit aussi à occuper & partager entr'eux les biens & les estats des autres Potentats & Republiques d'Italie, auec intention de chasser apres les François du Piedmont, &

1550. de la Sauoye, qui leur seruoient de propugnacle, & d'entree en Italie, & que par apres la Prouence, le Dauphiné, la Bourgogne, la Champagne, & la Picardie deuiendroient la glorieuse & infaillible moisson de leurs armes cruelles & auares. Que sa Majesté cõme Prince tresaduisé, ne sçauroit pour lors trouuer meilleur moyẽ d'empescher, & de réuerser tous ces desseins, qu'en prenant en sa protectiõ & sauuegarde l'estat & la personne affligee du Duc de Parme, sans toutesfois trop appertement s'ẽ descouurir pour encores, ains le vouloir seulement couuertement assister de ses forces, & de ses moyẽs; d'autant que luy qui auoit preueu ce grand orage, auoit pieça cõmencé à si biẽ pourueoir à ses affaires, qu'à l'aide de Dieu, il se maintiẽdroit par si long tẽps contre les forces Papales & Imperiales, que le Roy auroit assez de loisir, & pour preparer son secours, & pour entreprendre plus grãdes choses, au rabaissement & confusion de l'inueteré & naturel ennemi de la France. Que l'Allemagne haletante & desormais esslangouree par la frequence des cruautez, & des tyrannies de l'Empereur, (qui triomphoit trop superbemẽt de la gloire des Germains,) ne cerchoit que les occasions de quelque nouueau remuemẽt de mesnage, pour plus seuremẽt & doucemẽt secoüer le ioug Imperial. Que la fortune estoit pieça fort lasse de fauoriser ce maladif, & neantmoins par trop superbe & ambitieux Empereur, lequel ne pourroit plus subsister cõme il auoit fait par le passé, contre l'intrepide & genereuse valeur des armes Frãçoises. Que la trop grãde confiance & presomption qu'il auoit iadis conceuë, & de sa force & de sa puissance, luy seruiroiẽt desormais d'apast & d'acheminement à toute rui-

ne. Que toutes nations adoreroiét plus volontiers 1550.
le beau Soleil leuãt du Prince Frãçois, que le couchãt de l'Empereur: de maniere que toutes choſes ſe trouueroiét ſi fauorables à la France, que ſa majeſté recueïlleroit bien toſt vne fort vtile & fort glorieuſe moiſſon. Que là où par le cõtraire ſa majeſté ſe voudroit par trop complaire, ou amuſer en ſa propre grandeur, & en l'abondance de ſes eſtats, & cependant negliger tant de belles occaſions qui preſentoiét deſlors le fruict preſque tout meur, & tout aſſeuré, qu'à la fin elle auroit par ſa propre coulpe & nõchalãce, toute la puiſſance du Pape & de l'Empereur ſur les bras. Que tãt plus ſa majeſté eſtoit grande & puiſſante d'armes & d'eſtats, que tant plus deuroit elle craindre & ſe precautionner contre les enuies & les aguets de ſes voiſins, qui eſtoyent touſiours ſur vne offenſiue deſmarche. Que ceſte grande & heureuſe domination, que la diuinité luy auoit concedee, n'eſtoit pas pour tenir en relaſche vn cœur ſi genereux que le ſié, ny pour s'eſpouuanter parmi les grandes affaires, ains de les courageuſement embraſſer, autãt à la gloire de luy & des ſiens, qu'au ſalut des affligez, enquoy cõſiſte la vraye grãdeur & magnanimité des grands Princes: finalement que c'eſtoit choſe digne de la prudence d'vn ſi grand Roy, de preuenir les incõuenients pluſtoſt que de les attendre de pied coy: de pluſtoſt mettre la bride à autruy, que la receuoir ſoy-meſme, & qu'il n'y auoit rien de plus dãgereux à la manutention des grands Royaumes, que de ſe laiſſer ſurprendre à la neceſſité, laquelle auoit cela de propre, qu'elle ne laiſſoit iamais rien faire, ou iuger bien à propos. Pour concluſion que le Duc de Parme ſeroit le prologue & le theatre de la

1550. comedie, où les premiers coups d'essay se iette-roient, & auec main si circonspecte & reseruee, que le Roy pourroit touſiours, selon le gouſt & le ieu,) s'auancer, ou retirer à ſon plaiſir, & faire ſon profit du hazard & des calamitez d'autruy, au parauant qu'elles tournaſſent en tragedie.

Ces propoſitions & ces remonſtrances ne furent au commencement gueres bien receuës, au moins par ceux qui auoient deſ-ja faict experience & du bon-heur & de la puiſſance de l'Empereur, & qui cognoiſſoient auſſi par pratique le peu d'aſſeurãce qu'il y a bien ſouuent en la foy & aux promeſſes des Italiens, leſquels ont preſque ordinairemẽt recerché les François, pluſtoſt pour s'en preualoir à l'auancement de leurs affaires & de leurs vengeances particulieres, que pour enuie ou intentiõ qu'ils euſſent de voir proſperer leurs armes, ny prendre pied en Italie. D'ailleurs ils conſideroient auſſi (& certes à bon droict) que les euenemens de la guerre, ſont tãt douteux & incertains, que la perte tourne bien ſouuent du coſté de ceux qui l'ont mieux conſyltee & entrepriſe. Qu'elle n'apporte que ruines & deſolations, n'eſtant autre choſe que la iuſtice de Dieu ſur ceux qui iniuſtement, & de gayeté de cœur embraſſent indifferemment toutes ſortes d'occaſions qui leur ſont propoſees, pour trauailler ou enjãber ſur autruy. Qu'il ne falloit pas tout à la haſte embraſſer ces occations & ces remõſtrances, ains les digerer auec conſeil conſtant & raſſis : car de faillir & s'en repentir apres le coup, c'eſtoit folie & ſimpleſſe. Que par le cõtraire toutes choſes procedoient proſperemẽt à celuy qui ſçauoit meurement preuenir & balancer les affaires au poinct de l'honneur, & de la cõſcience auſſi,

*Italiens recerchẽt les François pluſtoſt pour s'en preualoir à la vengeãce de leurs querelles que pour enuie qu'ils ayent de les voir proſperer*

qui seruoient tousiours de planche à la prosperité. 1550.

Neantmoins le Roy lequel se deschargeoit des plus importans affaires sur l'inueteree prudence & fidelité de Messire Anne de Montmorancy Connestable de France, en ayant conferé bien au long auec luy, & auec les autres Princes & Seigneurs du conseil des affaires, commença d'auoir pour suspectes toutes les menees de l'Empereur, & à recognoistre qu'en n'y apportant, & de bonne heure, quelque interruption, elles enuelopperoient & luy, & ses amis aussi en des inconueniens qui peu à peu deuiendroient du tout irremediables. Pour raison dequoy sa Majesté se laissa aller à donner quelque plus gracieuse audience aux propositions du Duc de Parme, qu'elle n'auoit faict au commencement : mais toutes-fois auec intention tousiours de ne rien remuër qu'auec toutes les iustifications que doiuent pratiquer les Princes, qui ont en consideration l'honneur & la foy des traictez de paix, & le repos vniuersel de la Chrestienté, & toutesfois la plus part d'entr'eux tiennent qu'en matiere d'Estat il faut plus seruir à l'vtilité, qu'à l'honneur. Par ainsi sa Majesté desirant mettre tousiours le droict de son costé, dépescha vers l'Empereur, pour luy faire plainte de plusieurs remuëmens qui se faisoient par les siens au preiudice de la paix, le priant d'y aporter les remedes conuenables, auec vne saincte disposition pour la garder & inuiolablement entretenir (comme le Roy auoit faict de sa part,) & feroit encores, s'il n'estoit forcé au contraire.

*Menees de l'Empereur suspectes au Roy.*

*L'occasion qui l'emmeut d'entendre aucunement aux propositions du Duc de Parme.*

*Et d'enuoyer vers l'Empereur pour luy faire ses plaintes.*

L'Empereur subtil & secret, & qui par vn espoir mal fondé engloutissoit tout le monde, à l'alarme de ceste sommation, iugea (par sa propre cõscien-

1550. ce) qu'il falloit taſcher à meſnager le temps, & le porter le plus auant qu'il pourroit, afin de pouuoir auec plus de iugement, de loiſir & de ſeureté, preuenir tout ce que le François pourroit entreprendre au preiudice de ſes menees & de ſes intentions, & par ainſi il reſpondit en termes generaux: qu'il n'auoit quant à luy autre volonté que de bien entretenir la paix, & qu'il pourueoiroit de ſon coſté à ce que rien n'aduint qui y peuſt apporter alteration, eſperant que le Roy feroit auſſi de meſme. Le prioit cependant de ne prendre aucun ombrage ou ſoupçon des forces qu'il faiſoit aſſembler en diuers endroicts, car tout cela ne tendoit qu'à contenir les Allemans, qu'il auoit n'agueres domptez, & qu'il cognoiſſoit ſujets à remuëment de meſnage, & tout d'vn train auſſi s'aſſeurer des incurſions du Turc, qui moleſtoit l'Eſpagne, l'Allemagne, la Hongrie & l'Italie.

*Reſponce de l'Empereur.*

*L'Empereur nonobſtãt ſes belles promeſſes ne laiſſe d'aſſiſter les ennemis du Roy & moleſter ſes alliez.*

Pendant que l'Empereur entretenoit le Roy de ces belles promeſſes, il ne laiſſoit toutesfois de donner (à maïn couuerte,) toute l'aſſiſtance qu'il pouuoit à l'Anglois, contre la ieune Royne d'Eſcoſſe, laquelle eſtoit en la protection du Roy, de faire auſſi publiquement mourir en Allemagne, & par Commiſſaires atiltrez, aucuns ſeruiteurs & penſionnaires de ſa Majeſté, ſous pretexte qu'ils auoient ſeruy des Princes contraires à l'Empire: & de taſcher auſſi par toutes autres ſortes de practiques & de corruptions d'interrompre la confirmation de l'alliance des Suiſſes que la France vouloit lors renouueller, & pour le dire en vn ſeul mot, il faiſoit tout en vn coup en diuers endroicts, & ſous diuerſes occaſions & pretextes,

infinis

infinis deportemens demonſtratifs d'vne tres- 1550.
mauuaiſe volonté & diſpoſition enuers le Roy, ſes eſtats, & ſes alliez, & tels qu'il y auoit aſſez dequoy mettre au champs des armes moins genereuſes ou remüantes que celles des François. Et pour dire vray ceux là rompent la paix, (non qui les premiers font la guerre,) ains qui cauteleuſement s'arment & embraſſent des menees au preiudice des accords & des alliances, comme faiſoit l'Empereur, qui ſouloit dire que tant plus les occaſions de la guerre eſtoient & courtes & legeres, que tant plus deuenoient-elles grandes & dangereuſes à ceux qui ſe rendoient negligents à les embraſſer & pourſuiure. Aucuns ont remarqué que le propre des Empereurs, c'eſt de chaſſer les tyrans des villes, & que ceſtuy-cy par le contraire l'eſt deuenu luy-meſme, par tous les lieux où il a mis la main, ne baſtiſſant ſa grandeur que par pilleries, fraudes & tromperies, teſmoin le tour qu'il ioüa au Roy François, lors qu'il l'honnora, & que il luy donna paſſage par la France, & duquel il ſe mocqua ſoudain qu'il euſt mis le pied en la Flandre. Autant en auoit il precedemment faict au Pape Clement VII.

*Le Roy recherché ſur le recouurement du Royaume de Naples.*

En ce meſme temps il aduint vne choſe qui aida bien à aduancer & diſpoſer les affaires à la guerre, laquelle chacun connoit ſourdement de tous coſtez. C'eſt que le Prince de Salerne & autres Seigneurs Neapolitains, firent faire quelques ouuertures au Roy ſur le recouurement du Royaume de Naples, toutes leſquelles toutesfois eurent depuis aſſez mauuaiſe iſſuë, & pour le Roy & pour les entrepreneurs auſſi.

La deliberation & la reſolution de la guerre

1550. demeura, nonobstant toutes ces propositions & ouuertures, assez longuement suspenduë entre crainte & bon vouloir, non seulement à l'endroit du Roy, mais de ceux-là mesmes qui plus volontiers la persuadoient, comme faisoient entre autres Monsieur le Duc d'Aumale depuis Duc de Guyse, qui tenoit lors le second lieu de faueur & de valeur pres sa Majesté. Toutesfois ayant à la parfin & les vns & les autres bien balancé & contre-poisé les affaires, auec les remuëmens & les descouuertes menees de l'Empereur, & conjoinctement consideré aussi, que celuy lequel se laisse par presomption, ou negligence surprendre par les armes ennemies, auparauant qu'il se soit bien preparé & pourueu, se trouue ordinairement enuelopé de grandes difficultez, d'vn aspre desir de vaincre, & d'vne cõtinuelle & craintiue apprehension, laquelle ne laisse iamais faire aucune bonne ny solide resolution, & à la verité ceux qui par vn intrepide & sage iugement sçauent genereusement empieter la premiere reputation de la guerre (sous la benediction de Dieu) en ont le plus souuent auantageuse fin. Dieu voulut pour le mal de la France, de l'Italie, & du Roy propre, & de toute la Chrestienté aussi, que l'alliance & la protection du Duc de Parme fust embrassee & arrestee sous certaines conditions, dont ceste-cy est la principale.

*Alliance & protection du Duc de Parme, acceptee par le Roy.*

Que le Roy receuoit en sa protection & sauuegarde la personne du Duc de Parme, ses estats & sujets, & qu'à ces fins, forces suffisantes luy seroient contribuees, ou les deniers necessaires pour ce faire.

*Principale condition de la dicte alliance.*

Qu'il auroit vne compagnie de deux cens che-

uaux legers entretenuë, auec quatre mil liures de pension, & honoré du collier de l'Ordre sainct Michel, tenu lors en toute autre veneration qu'il n'a esté depuis les guerres ciuiles, qui en destoupe-rent la bonde, au mespris de sa dignité. 1550.

Que Monsieur de Termes, qui auoit sur le fondement de ceste prochaine guerre, esté peu auparauant enuoyé Ambassadeur vers le Pape, cõmanderoit au faict de la guerre, sous la charge du Duc, auquel il ne seroit iamais permis se departir du seruice du Roy, sinon au cas que l'Empereur luy restituant le Plaisantin, sans rien y retenir, & qu'encor en ce cas, auparauant que rien faire ou accepter, il en auroit l'aduis & le particulier consentement de sa Majesté: ce qu'il obserua tres-mal depuis, quittant le Roy au fort des affaires.

Les choses ainsi resoluës, on commença à couuertemẽt preparer de tous costez forces & moyẽs, confirmer amitiez & alliances, & à en pratiquer de nouuelles.

Ce sont les premiers fondemens de la guerre qui mit depuis toute la Chrestienté sans dessus dessous, & par la considerati ̃o desquels chacun pourra aisément iuger, auquel de ces deux grands Princes, la coulpe doit estre attribuee du remuëment des armes. Cependant me trouuant entré dans l'an 1551. ie reprendray la suitte & le droict fil de ces memoires.

*Madame la Duchesse de Valentinois procure l'estat de Lieutenant general du Roy en Italie, pour le sieur de Brissac.*

Ayant en ce temps la Ducheſſe de Valentinois, (aimee & fort fauorisee du Roy) remarqué tout ce qui se traictoit & preparoit pour bien tost ouurir la guerre, & pareillement que le Prince de Melphe Lieutenant general du Roy en Italie, estoit tombé en vne maladie fort dangereuse, pour vn homme

1550. si vieil & si caduc qu'il estoit : elle delibera de le pratiquer de bonne heure, afin de faire (par la demissiõ de luy) & menees d'elle, tomber ceste charge ez mains du sieur de Brissac, lors Grand maistre de l'artillerie, auec intention (selon la disposition du temps & des affaires) & ce qu'elle gaigneroit & pratiqueroit enuers ce bon Prince, d'en faire par apres la requete à sa Majesté: laquelle auoit aussi de sa part grandement à cœur l'auancemẽt de ce valeureux seigneur de Brissac, la mere duquel auoit esté Gouuernante des enfans de France, lors que le Roy Frãçois les enuoya ses pleiges en Espagne.

*Par l'entremise de l'Abbé S. Victor fils du Prince de Melphe, qui possedoit ladite Lieutenance.*

Or pour plus seurement & couuertement y paruenir, ceste Dame se voulut seruir de l'étremise de l'Abbé de sainct Victor, fils dudit Prince, qui estoit lors en Cour, & auquel à ces fins, elle remonstra qu'estant son pere maladif & des-ja septuagenaire il ne deuoit plus penser qu'à viure en repos, hors les grandes & soigneuses charges qu'il auoit sur les bras, & qui estoient plustost pour croistre tous les iours, que pour diminuer. Qu'elle qui l'auoit de toute ancienneté aimé & estimé, le conseilloit de se retirer desormais en France, où il receuroit traictement digne de la grandeur & fidelité de ses seruices, le priant (cas qu'il se resolust à ainsi le faire) de n'en traicter ou communiquer qu'à elle seule, d'autãt qu'elle desiroit & esperoit faire eslire le sieur de Brissac pour son successeur. Promettant à ces fins par lettres de sa main, & au pere & au fils, de leur moyenner toute la recognoissance & faueur qui deuoient estre esperees de si genereux Prince qu'estoit le Roy. Pour conclusion elle apasta si bien & de paroles & de promesses le venerable Abbé, qu'il entreprint d'aller luy mesmes

traicter ceste negociation & de la faire trouuer bonne au pere. A quoy s'estant depuis ce bon seigneur accómodé, il fit le vingtiesme Iuillet ensuiuant, entendre au Roy par le secretaire Pelisson, que l'impuissance, la vieillesse & les maladies l'auoient reduit à tel poinct, qu'il ne desiroit rien plus que d'estre deschargé auec honneur des grãds affaires qu'il auoit sur les bras, à fin de pouuoir desormais donner quelque tranquilité, & quelque relasche à ceste sienne vieillesse & indisposition. Et pourautant que ceste farce se ioüoit ainsi couuertement selon l'instruction de la Ducheſſe de Valentinois, elle accapara de bonne heure la volonté du Roy, pour la dispositiõ des estats & charges dudit Prince, au profit dudit sieur de Brissac. Cependant le Connestable qui auoit mesme intention & dessein que ceste Dame, & qui n'eüst aussi iamais pensé que sa Majesté eust disposé, cõme elle auoit des ja fait, d'aucune charge militaire, mesme de telle importance qu'estoit ceste là, sans sa participation, persuada le Roy d'enuoyer le sieur de Gordes visiter le Prince, sous coúleur de la maladie, mais en effect pour le viuement persuader à faire ceste demission au profit du sieur de Chastillon son neueu, lors Coronel general de l'Infanterie Françoise, & depuis tres-dangereux Admiral de France: mais il trouua que la femelle auoit à ce coup esté plus fine & plus diligente que le masle, ores que d'inueteree sageſſe: & que le marché estoit des ja clos & arresté de tous costez. De maniere que faisant lors de neceſſité vertu, force luy fut de donner ce qu'il ne pouuoit vendre, mesmes le sieur de Brissac estant son cousin, auquel il euſt esté mal seant de s'opposer.

1550.

*Dessein du Connestable touchant le mesme estat de Lieutenant general du Roy en Italie.*

*Mais inutile.*

1550. Le premier iour de Iuin ensuyuant le Roy renuoya le Secretaire Pelisson vers le Prince de Melphe, pour l'asseurer du desir que sa Majesté auoit de le bien traitter, & de l'eslection qu'elle auoit aussi faicte par sa demission, de Brissac, pour succeder en sa charge, & qu'elle estoit apres à le faire dépescher, à fin de luy aller leuer le siege, asseurant le Prince d'estre le tres-biẽ veuu, & le mieux traicté, conforme à ses grands & loüables merites, & qu'il auroit pour sa retraitte la plaisante villette de Romorantin, le chasteau & le reuenu auec ses pensiõs, & son fils des benefices.

*Brissac esleu par le Roy au dit Estat.*

Sur le commencement du mois d'Aouſt, Brissac print la route du Piedmont, accompagné d'vne grande trouppe de Noblesse. Arriuant à la Nouualaise premiere bourgade du païs, & à la descente du Mont-cenis, il eut nouuelles que le Prince de Melphe, (qui estoit peu de iours auparauant arriué à Suze) tiroit à la fin, & qu'il le prioit de diligemment s'auancer, à fin qu'il euſt ce bien de le voir, & de conferer auec luy, premier que de mourir. Pour à quoy satisfaire il monta soudain à cheual, & ayant par les chemins nouuelle recharge de son extremité, fort extreme, il fit en pleine campagne vn mot de dépesche au Roy, par le sieur de Fourqueuaux, suppliant sa Majesté que venant le Prince à defaillir, son plaisir fust de l'honorer aussi bien de la Mareschaussee de France, qu'elle auoit de sa grace, des ja faict du gouuernement, promettant que combien que ses seruices n'euſſent encor attaint si haut merite, & recompence, de faire neantmoins (Dieu aidant) tel deportement au maniement de la guerre, & des affaires, que sa Majesté le iugeroit bien-toſt autant digne de l'vn

*Demande au Roy l'Estat de Mareschal de France.*

que de l'autre. La fortune qui est coustumiere de fauoriser à toutes mains ceux qu'elle veut cherir & embrasser, comme elle faisoit lors ce Seigneur, luy fit gracieusement accorder tout ce qu'il demandoit, par l'entremise de ladicte Duchesse, nonobstant l'instance d'infinis competiteurs. 1550. *Qui le luy accorde.*

Le sieur de Fourqueuaux eut pour ses peines l'estat de commissaire des guerres par vn particulier priuilege de nomination à iceux qu'ont les Mareschaux de France à leur premiere institution.

Ceste dépesche ainsi hastiuement faicte, Brissac vint trouuer le Prince de Melphe, qui estoit des-ia si auant au trance de la mort, qu'il n'y eut entr'eux qu'vne simple visitation & consolation: & de faict il perdit soudain la parole & rendit de là à deux heures l'ame à son Createur. Ce fut vn grand dommage pour la France à cause de la singuliere prudence, bonté & experience qui estoient en luy, ayant accompagné tous ses faicts & toutes ses actions, tant ciuiles que militaires, d'vne tres-recommandable deuotion & fidelité enuers ceste Couronne, ores que legerement recompensé toutesfois sur la perte de ses biẽs & estat, non plus que les Ducs d'Atria, de Somiere, Prince de Salerne, & autres, selon l'ordinaire de la France, qui ne faict mise ny recepte des personnages de valeur, sinon autant que la necessité l'y cõtraict, passee laquelle se sauue qui pourra. *Decez de Prince de Melphe.*

Le lendemain Brissac, que i'appelleray cy apres Mareschal de France, s'achemina vers Thurin, ville capitale du Piedmont, approchant de laquelle il fut rencontré par Messire René de Birague President de la Cour de Parlement de Piedmont, depuis Cardinal & Chancelier de France, accompa-

1550. gné de tout le corps du Senat, Chambre des Comptes, corps de ville, & par aucuns des Gouuerneurs & Capitaines, ayans charge audict pays, au nom de tous, lesquels le President le salüa de ceste harangue & bien venuë.

Harangue du Presidẽt de Biraque à l'arriuee de Brissac à Thurin.

*Si nous auons par le passé, (tres-illustre Seigneur) eu occasion de nous promettre de la main des Seigneurs qui ont cy deuant commandé en ceste Prouince, qu'elle en receuroit alegement, conseruation, & augmentation, nous le deuons auiourd'huy plus que iamais, ainsi esperer, par ceste grande valeur & prudence qui reluisent en vous, que sa Majesté a choisi pour successeur au feu Prince de Melphe: c'est, monsieur, vne croyance receue & bien auãt confirmee par tãt de glorieux faits que vous auez cy deuant heureusement demeslez, à l'exaltation de ceste ancienne Couronne. Et à la verité les excellentes conditions que Dieu vous a communiquees, auec l'affection que nous auons à l'auancement du seruice de sa Majesté, nous obligent à nous en congratuler & resiouïr, comme nous faisons, & auec vous, monsieur, & auec nous mesmes aussi. L'amour & la reuerence que nous y apportons, vous fera croire s'il vous plaist, que toute ceste honnorable compagnie sera tousiours preste (& moy auec elle) pour rendre à sa Majesté, & à vous aussi, comme à son Lieutenant general, tout le fidele seruice, & toute l'assistance qu'il nous sera possible.*

Le Mareschal les remercia, non seulement de ceste bonne volonté & disposition, mais aussi de l'honnorable iugement qu'ils faisoient de luy, & les auoit tous en telle reuerence & estime, qu'il les auroit tousiours pour compagnons & pour amis, en tout ce qu'il auroit d'oresnauant à deliberer & à executer pour le seruice, & pour les affaires du Roy, & nommément luy President, tant pour le

commandement que ſa Majeſté luy en auoit faict, comme pour la grande opinion qu'il auoit de ſa prudence & preud'hommie. Autres ſemblables compliments paſſerent demain en main entre luy & les autres Seigneurs & Capitaines, accompagné deſquels il fit ſon entree à Thurin le 20. Aouſt 1550 ſalué de toute l'artillerie & harquebuzerie, mais ſur tout, d'vne ſinguliere amour & bienvueillance du peuple & des Dames, aucunes deſquelles, & meſmes la ſignora Angela de Biſque, voyans encore reluire en luy quelques rayons, & quelques gracieux traits d'vne recente & encores aſſez agreable beauté, ſçeurent bien dire, que des beaux l'arriere ſaiſon en eſtoit touſiours belle & gracieuſe. Il fut conduict à l'Egliſe Cathedrale, receu du Clergé, & conduict au grand Autel, pour rendre graces à Dieu, & ſolemniſer le *Te Deum laudamus*. Ayant le Mareſchal prins poſſeſſion du gouuernement, il s'adonna de tous poincts à la cognoiſſance & à l'eſtabliſſement des affaires, entremeſlant le tout d'vne facile audience & accez, & d'vne moderee conuerſation & familiarité à l'endroict des vns & des autres : la beauté & la gentileſſe des Dames, y ſeruant quelquefois d'vn plaiſant entre-mets. 1550.

Et encores que ce ſoit choſe quaſi paſſee en couſtume, que ceux qui ſont promeuz, & intronizez aux grandes charges & eſtats, ayent accouſtumé d'innoüer & de remuer à leur aduenemẽt tout l'ordre & tout le reglement que leurs predeceſſeurs ſouloient tenir & pratiquer au demeſlement de la paix, ou de la guerre, eſtimans par ce moyen apporter vn plus grand luſtre & vn plus grand eſclat à leur nouuelle authorité; ſi eſt-ce que ce Sei-

1550. gneur (condamnant les actions de Pompee contre Lucullus, lors qu'il print de ſes mains l'armee Romaine,) & admirant la vertu & la prudence du Prince de Melphe en toutes ſortes d'affaires, tant ciuils que militaires; il confirma & approuua toutes les ordonnances, & tous les reiglemens qu'il auoit faicts: honorant par ceſte loüable façon, non ſeulement la memoire de ce grand perſonnage, mais donnant auſſi de meſme ſuitte, vn gracieux coup d'eſſay de la douceur & retention de ſa nature, inuitant ceux qui par apres, luy pourroient ſucceder, à faire de meſme en ſon endroict, & à rejetter ainſi qu'il auoit faict, toutes les frequentes perſuaſions qui luy eſtoient faictes au contraire, par aucuns paſſionnez miniſtres, qui portoient encores tout auſſi grande enuie à la gloire du Prince, qu'ils auoient recentement faict à ſa vie, irreprehenſible toutesfois quant aux hommes: ce Seigneur ayant de longue main aprins que tant plus courtoiſement & iuſtement on ſe gouuerne au maniement de l'eſtat, tant plus grands en ſont l'honneur & la proſperité, mais ſur tout la grace de Dieu propice.

*Fin du premier liure.*

# SOMMAIRE DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV SECOND LIVRE.

*Maladie du Prince de Melphe, Lieutenant general du Roy en Italie, & les practiques de Madame de Valentinois, pour faire tomber sa charge és mains du Sieur de Brissac, Grand maistre de l'artillerie: auec le mesme desir du Connestable, au profit du Colonnel de Chastillon son neueu.*

*Mort dudict Prince : l'institution de Brissac en ses Estats: son voyage & arriuee en Piedmont.*

*Casserie de cinq bandes Italiennes du Colonnel Pierre Strossi, pour les enuoyer à Parme. Leur destruction par commandement de Domp Ferrand de Gonzague, auec ses friuoles excuses.*

*Le Sieur de Bonniuet Colonnel general, va camper à Poyrin en Iuin 1550.*

*Conseils & preparatifs de la guerre, par Brissac.*

*Fortification du Monastere de Barges, pour raison de laquelle les Imperiaux rompirent la paix.*

*Ouuerture de la guerre par Brissac, le troisiesme Septembre 1551. par la prinse de Quiers & sainct Damian.*

*Prinse de plusieurs chasteaux de l'Astizane & du Montferrat.*

*Plainte de la Marquise, de la Royale maison d'Alençon, & la response par Brissac.*

*Deffaictes des Ongres venus au secours de l'Empereur.*

*Partement de Domp Ferrand, du siege de Parme.*
*Deffaicte de quatre enseignes Italiennes à S. Baleing, par les François.*
*Resolutions, conseils & deliberations de l'Empereur.*
*Leuee de quatremil Suisses, pour le Piedmont.*
*Desseins de Domp Ferrand renuersez.*
*Le Pape demande la paix au Roy, qui la luy accorde.*
*Practiques de l'Empereur, au contraire.*

## LIVRE SECOND.

1551. AYANT le Mareschal rengé, & bien disposé les affaires, il voulut faire vn tour par le pays, pour recognoistre quelles, & combié de places estoient commises à la garde, quelle leur fortereſſe, & munitions, tant de viures que d'artillerie, pour selon cela, ordonner & reformer comme il fit en chaque lieu, ce qu'il iugea necessaire pour la conseruation d'iceluy, mesmes sur le futur remuëment de guerre, voulant touſiours pluſtoſt preuenir l'inconueniēt, qu'estre preuenu de luy. Cela faict il se retira à Thurin, où il sejourna iusques en l'an 1551. qu'il eut nouuelles de la part du Roy, qu'il falloit commencer à penser aux affaires du Parmesan, qui se eschauffoient fort : à y enuoyer les cinq vieilles bandes Italiennes qui tenoient garnison en Piedmont, sous le Colonnel Pierre Strossi. L'execution ores qu'expressement commãdee par le Roy, en fut trouuee fort difficile, pourtant qu'il estoit à presupposer (en faisant le cõpte du voisin comme le sien propre,) qu'ayant les Imperiaux deliberé d'assaillir en mesme temps, & Parme & Lamirande, sans s'arrester à la protection Françoise, (des ja par eux descouuerte) qu'ils mettroient gés

*Intentiõ du Roy sur les affaires du Parmesan.*

sur tous les passages & aduenuës, qui estoient à leur deuotion, à fin d'empescher qu'aucunes forces ne peussent estre enuoyees de ce costé là, soit en trouppe, ou à la file. De maniere qu'executant ce commandemét, de la sorte que sa Majesté vouloit, c'estoit euidemment precipiter & les Capitaines, & les soldats en vn ineuitable danger & mesmes desgarnir, hors de propos, le pays des forces mesmes, dont il auroit bien toſt besoin. De leur faire prendre, comme aucuns persuadoient, le chemin par les Grisons, on le trouuoit si long & si penible, que les bandes seroient à demy deffaictes, auparuant qu'arriuer à Parme, & tant haraſſees aussi qu'on n'en pourroit de long-temps tirer seruice; concluant par ainsi, que sa Majesté ne pouuoit mieux faire, pour remedier à ces apparens inconueniens, que de faire dresser à bource ouuerte, nouuelles bandes à Lamirande, le mesnagement & l'espargne estant à rejetter en semblables neceſſitez, lesquelles il faut dés le commencement mesurer par vne certaine abondance reiglee toutesfois, & qui ait l'honneur pour sa guide, l'vtilité & la prosperité pour sa principale fin. Tout cecy fut viuement remonstré au Roy: sa Majesté neantmoins fermant les portes à ceste verité, pensant aussi beaucoup espargner, ordonna que les choses seroient executees, comme elle auoit premierement commandé, nonobstant toutes ces remonstrances & suasions au contraire. Et encores que le Mareschal recogneut assez dessors le mal qui en pouuoit aduenir, outre le deshonneur & perte de reputation, qui est touſiours fort dangereuse à l'administration de l'estat, & mesmes au commencement: en tant que plusieurs Princes, grands sei-

1551.

*Difficultez d'enuoyer du secours à Parme.*

1551. gneurs, & autres personnes de marque, & de qualité, sont lors aux aguets attendans de pouuoir recognoistre auquel des deux partis le malheur courra sus, pour se renger du costé victorieux: c'est vne ancienne & naturelle ruze, de l'Italien, mais sur tout du Venitien qui s'est tousiours accreu par les calamitez & par les ruines d'autruy. Si est-ce que le Mareschal ayant de longue-main aprins que le Counestable, (entre les mains duquel estoit pour lors le souuerain maniement du Royaume,) ne se laissoit iamais vaincre par aucunes repliques, sur les choses qu'il auoit des-ja arrestees, il delibera & d'obeïr pour ceste fois, & d'en attendre patiemment le coup. Ayant là dessus recogneu que il ne pourroit enuoyer ces compagnies en vne seule trouppe, s'il ne vouloit trop apertement descouurir ce qu'il desiroit de cacher le plus: il print resolution, pour sa descharge (sur l'incertitude du succés,) d'en deliberer auec Bonniuet Colonnel-general de l'Infanterie Françoise, René de Birague premier President au Senat de Thurin, Ludouic de Birague Colonnel general des Italiens en l'absence de Strossi, Dossun gouuerneur de Thurin, de Montluc maistre de Camp, la Motte Gondrin gouuerneur de ville-neufue, de Ligondés aussi gouuerneur de Carignan, Francisque Bernardin Vimercat, surintendant des fortifications, & autres seigneurs & capitaines, la plus part desquels (toutes choses bien balancees) trouuoient le hazard si grand, qu'ils estoient tous d'aduis qu'on en fist nouuelle remonstrance au Roy signee de tous, afin de l'esmouuoir à cela mesme qu'ils iugeoient le plus conuenable: ou bien que ne voulant plus entrer en replique pour ce regard, les compagnies

fussent conduites par le long & penible chemin des Grisons. En fin toutes choses bien debattuës, chacun se rengea à l'opinion du Mareschal, à sçauoir qu'il estoit plus à propos d'amasser de quoy faire payer ces compagnies Italiennes, & puis leur faire monstre, & sur le mesme champ faire semblant de les casser: les ayans toutesfois faict aduertir auparauant par leurs capitaines, de l'intention au contraire, & que c'estoit pour leur donner commodité de se retirer à Parme, où leurs capitaines les iroient attendre & recueillir, pouruoir d'armes & d'argent, & là faire seruice à sa Majesté, sous vn Prince son amy & son allié, & duquel ils seroient bien traictez & receus. 1551.

*Opinion du Mareschal de Brissac sur la cõduitte de la gẽdarmerie à Parme.*

Les choses ayans esté resoluës de ceste sorte, elles furent par apres ainsi executees par les capitaines, à sçauoir Cornelio Bentiuoglo lieutenant de la compagnie colonnelle de Pierre Strossi, Cheramont, Iean de Thurin, Moret Calaurois, & Vincent Tadey, qui se rendroyent tous par diuers chemins, au lieu arresté.

Domp Ferrand de Gonzague lors lieutenant general de l'Empereur, en Italie, fut aduerti de cela, & croyant que ce n'estoit qu'vne feinte tendante à la mesme fin qu'elle faisoit: & mesmes estans lors les affaires du Parmesan si publiquement sollicitez, que ceux qui auoient tant soit peu de iugement, voyoient tout au trauers: Il dépescha quelques troupes commandees, (pour mieux couurir ce qu'il deliberoit), par le capitaine de Iustice, pour se rendre sur tous les grands chemins qui entrent en Lombardie; & là arrester, tuer & massacrer tous ceux qu'ils trouueroient en habit de soldats, n'ayans congé ou attestation des capitaines,

*Imperiaux descouurent l'intention du Mareschal.*

1551. ou autres miniſtres Imperiaux : & ſpecialement tous ceux qui diroient auoir eſté caſſez du ſeruice de France du coſté de Piedmont.

*Cruauté des Imperiaux enuers les ſoldats qui tombent en leurs mains.*

Cela fut ſoudain ainſi miſerablement executé ſur pluſieurs qui tomberent ez mains de ces ſatellites : toutesfois la plus grand part de ceux qui prindrent leur chemin par les montagnes de Gennes, Dormee & par le deſſus de Gatinarre & Romagnan, paſſerent à ſauueté.

En fin aduint cela meſme qui ſuccede ſouuent à ceux qui (par trop de debonnaireté) ſe ſont trop fiez en la foy d'autruy, les maledictions & les regrets nous en demeurent touſiours.

*Aduis donné à ſa Maieſté par le Mareſchal, ſur la cruauté dont les ennemis auoient vſee.*

Au mois de May mil cinq cens cinquante vn, eſtant ceſte cruelle execution venuë à la cognoiſſance du Mareſchal, il la fit ſoudain entendre au Roy, remonſtrant à ſa Majeſté que c'eſtoit vn vray acte d'hoſtilité, & qui ne dõnoit que trop euidente preuue de la mauuaiſe volonté des Imperiaux : qu'eſtant deſtitué d'vne ſi belle trouppe de ſoldats veterans, tels qu'eſtoient leſdits Italiens, il demeuroit plus ouuertement expoſé qu'auparauant à l'injure & à l'inſolence de ſes voiſins, qui auoient meſmes lors aſſemblé de ſi grandes forces, que ce leur ſeroit choſe fort aiſee, de les tourner auſſi toſt à la conqueſte du Piedmont que du Parmeſan, lequel n'eſtoit de telle conſequence que l'autre, ſuppliant à ces fins ſa Maieſté luy enuoyer autres compagnies Françoiſes, qui tinſſent le lieu des Italiennes. Leſquelles eſtans arriuees à Parme, ne faiſoiẽt en tout que quatre à cinq cens hommes, au lieu de mil, à ce que le ſieur de Fourqueuaux qui auoit eu la ſur-intendence des finances des monſtres & des viures à Lamirande luy auoit mandé. Sa Majeſté re-

ſté recognoiſſant lors, mais trop tard, la faute qui auoit eſté faicte pour ce regard, ſuiuant la prediction du Mareſchal, ordonna que ſept des compagnies du Boulenois du regiment du Colonnel de Chaſtillon marcheroient en Piedmont, ſous la conduite du Capitaine Iſuard Maiſtre de Camp, & manda tout d'vn train au Mareſchal de taſcher lors qu'elles ſeroient arriuees, d'auoir quelque reuanche de ce maſſacre, ſans toutes fois entrer pour encores en aucune ouuerture de guerre. 1551.

*Nouuelles forces enuoyees en Piedmont.*

Ie veux icy repreſenter vne difficulté qui aduint ſur la monſtre de ces compagnies, qui m'auoit eſté commiſe, entant qu'elle ſeruit depuis en vn differend qui ſuruint entre les ſieurs Dandelot Colonnel general (au lieu de ſon frere) de l'Infanterie en la pluſpart du Royaume, & le Comte de Briſſac fils aiſné du Mareſchal. C'eſt qu'en faiſant ladite monſtre & leur voulant donner le ſerment, ſous le Colonnel Bonniuet, ils me reſpondirent que c'eſtoit choſe qu'ils ne pouuoient, ny deuoient faire, parce qu'ils l'auoient fait ſous leur General. Et que n'eſtans ſeparez de ſon obeïſſance, ny enuoyez en Piedmont que par preſt, ils ne le pouuoient faire ſous autre que ſous luy. Le Mareſchal ayant fait entendre cela au Roy, ſa Maieſté trouua bon ce qu'auoient faict les Capitaines, & ordonna qu'ils ne feroient le ſerment que ſous ledit Dandelot. Durant ces troubles de France, le Comte de Briſſac, auquel Monſieur le Prince de Condé auoit remis l'eſtat de Colonnel de Piedmont, par eſchange du gouuernement de Picardie que ſon pere luy remit. Ledict Comte eſtant appellé en France auec tous les regimens de Piedmont, ne voulut deſarborer l'enſeigne blanche,

*Difficulté ſuruenue en la monſtre des cõpagnies nouuellement enuoyees en Piedmont.*

1551. ce que le ſieur Dandelot trouua fort mauuais, & s'en pleignit au Roy, diſant cela appartenir à luy ſeul. Le differend fut remis à la deciſion du conſeil, & eſtoient les choſes pour apporter de grands inconueniens, ſi de bonne fortune ledict ſieur Comte trauaillé de cecy, n'euſt eu recours à moy, qui luy racontay lors ceſte hiſtoire, & luy mis meſme ez mains les lettres qui en auoient eſté eſcrites & par le Roy, & par Monſieur le Conneſtable meſmes, ayant preſenté cecy au Conſeil, il fuſt ordonné que ie ſerois appellé pour dire, comme ie fis, ce qui en eſtoit. Et ſurquoy il fut dict que ledict Comte & ſes regimens, comme empruntez pour vn temps ſeulement, arboreroient l'enſeigne blanche & feroient ſerment ſous luy. Reuenons maintenant à nos affaires.

Le Mareſchal qui auoit ce reſſentiment fort à cœur, ayant veu la diſpoſition de ſa Majeſté, retint priſõnier l'Eueſque d'Aſtorgue Eſpagnol, qui paſſoit lors par Thurin, pour aller à Rome. Ce que trouuant ceſtuy fort eſtrange, n'eſtant la paix rompuë, il ſupplia qu'il luy fuſt permis de depeſcher l'vn de ſes gens vers Domp Ferrand : cela luy fut accordé, & l'homme chargé des lettres du Mareſchal, par leſquelles il demandoit reparation de ceſte cruelle execution, ainſi practiquee contre ces pauures Italiens, donnant d'ailleurs aduis à Domp Ferrand de la prochaine arriuee des ſept compagnies du Boulenois, pour tenir le lieu des Italiennes, à fin de luy oſter de bonne heure, la ialouſie qu'il euſt peu conceuoir de l'arriuee de ces troupes. Mais Domp Ferrand qui ſe doutoit bien qu'à la parfin on viendroit aux armes, fit peu de cas de la detention de l'Eueſque, & encor moins de la

*L'Eueſque d'Aſtorgue priſonnier à Thurin.*

plainte, voulant couurir la faute par certaine pro- 1551.
hibition qu'il disoit auoir precedemment faicte, que nuls estrangers, gens de guerre, ou autres n'eussent à passer par les terres de son gouuernement, sans particulier congé de luy, & que suiuant cela on auoit seulement chastié quelques voleurs qui battoient les grands chemins, & non des soldats venans de Piedmont, toutesfois qu'il s'en enquerroit plus auant, son intention n'estant d'alterer la paix, ains de l'obseruer de toutes parts. Voila comme l'vn pippa l'autre: ce n'est que galanterie pour les grands & crime pour les petits. Et vous irez en paradis, mais ce sera à reculons si Dieu ne vous faict grace & misericorde. D'alleguer *dolus aut virtus quis in hoste requirat*, ne sauuera ny les vns, ny les autres.

*Response des Imperiaux aux plaintes du Mareschal.*

La verité estoit bien que ceste deffence auoit esté faicte, mais c'auoit esté au mesme temps de l'execution. De maniere que ceste response fit assez recognoistre le peu d'attente qu'il falloit auoir sur l'obseruation de la paix de la part des Imperiaux, puis que n'estans encor les armes appertement descouuertes d'vne part ny d'autre, ils ne s'estoyent peu tenir de donner ce sanguinaire coup d'essay, de leur mauuaise volonté, & voisinage, sur gens desarmez, cheminans de bonne foy, sous la franchise de la paix, qui ne fut manifestement rompuë de quatre mois apres. Ceste rude piqueure laquelle commença à mettre le feu à la poudre qui se battoit encores, mit toutes choses en telle ialousie, que desiors chacun se mit plus auant que iamais sur sa garde, & sur les pratiques.

Cependant le Pape, lequel pensoit, comme faisoit aussi l'Empereur, luy estre loisible de faire

1551. & dire tout ce qu'il vouloit, & pouuoit tout ce qu'il desiroit, sans que personne osast aller au contraire, trouua fort mauuaise la protection que le Roy auoit entreprinse & de Parme, & de Lamirande, & là dessus entra en alteres auec Messieurs les Cardinal de Tournon & de Termes, peu auparauant enuoyé à Rome sous tiltre & couuerture d'Ambassadeur, mais en effect, comme i'ay dit, pour seruir de chef à ceste guerre Parmesane. Quoy que ce fust ils furent contraincts nonobstant toutes remonstrances & supplications à la descharge de sa Majesté, de se retirer de Rome. Mais ayant le Pape vn peu mieux pensé depuis à sa conscience, & à la consequence que ce fait tiroit apres luy, & desirant aussi mettre le droict de son costé, il depescha Ascagne de la Corne son nepueu vers sa Majesté, pour destourner ceste protection, en laquelle elle auoit lors appertement declaré vouloir tenir les Duc de Parme, & Comte de Lamirande. Et à quoy faire il n'y eust pas eu grande difficulté, si le Pape (mieux iugeant des affaires qu'il ne faisoit lors) eust luy-mesme voulu quitter l'alliance de l'Empereur, qu'il auoit autant hastiuement, que peut-estre inconsiderément acceptée, & laisser en paix le Prince de Parme affligé de la recente & violente mort de son pere, & de la perte de Plaisance par la main de ceux esquels il deuoit toutesfois auoir plus de confiance. Et finalement estre plustost le tres-loüable instrument de paix, que de la guerre. Pour fuir laquelle sa Majesté auoit precedemment dissimulé beaucoup de torts faicts & à elle & à ses amis de la part de l'Empereur, comme sa Saincteté sçauoit assez, par les plaintes qui luy en auoient esté faictes: &

*Le Pape trouue mauuaise la protectiõ que le Roy auoit prins de Parme & de Lamirande.*

*Et contraint le Cardinal de Tournõ & l'Ambassadeur de France de se retirer de Rome.*

*Ascagne de la Corne nepueu du Pape enuoyé vers sa Majesté.*

que la continuation en estoit passée si auant & auec tel mespris que sa Majesté n'en pouuoit plus differer le ressentiment, au moins sans faire vne lourde bresche à son honneur, à sa reputation & aux affaires d'elle, de ses amis & alliez. 1551.

*Ascagne de la Corne arriue à S. Germain en Laye, où estoit le Roy, qui le reçoit gracieusement.*

Estant Ascagne de la Corne arriué à Sainct Germain en Laye, (où le Roy estoit pour lors) il fut fort gracieusement receu & escouté par sa Majesté, sur l'occasion de son voyage, duquel lesdicts Cardinal de Tournon & de Termes l'auoient de bonne heure aduertie. Et parce que de la depesche & renuoy dudit de la Corne, dependoit la continuation ou la rupture de la paix, & qu'il falloit donner loisir à ceux de Parme de se pourueoir des choses necessaires, pour soustenir le siege : Sa Majesté pratiqua (en luy faisant ses depesches) les mesmes longueurs, deffaites, & remises que les Imperiaux luy auoient aprinses. Finalement ne le pouuant plus retenir elle luy remonstra que ce seroit trop offenser sa grandeur, & faillir au deuoir d'vn Roy Tres-Chrestien, & premier fils de l'Eglise ; si elle abandonnoit la deffence du Comte de Lamirande, qui auoit beaucoup merité de sa Couronne, & si d'ailleurs aussi elle ne secouroit le Duc Octaue, lequel en l'extreme affliction que luy apportoit celuy mesme duquel il deuoit esperer le contreire, s'estoit jetté entre ses bras, mesmes ne pouuant estre ouy en iustice par sa Saincteté, laquelle en deuoit estre le souuerain distributeur, tant ses ennemis volontaires auoient & de puissance & d'authorité enuers elle. Et que la ruine de ses amis & alliez ne pouuant estre sinon à la foulle & au rabaissement de son honneur, elle supplioit de nouueau sa

*Remõstrance & responce du Roy à Ascagne de la Corne.*

1551. Saincteté, comme pere & commun pasteur des vns & des autres, qu'elle voulust plustost loüer & approuuer que condamner les sainctes intentions de sa Majesté en cest endroict, & quitter de tous poincts l'alliance de l'Empereur, afin de se ioindre à la sienne. Se souuenant que de tout temps ses predecesseurs n'auoient iamais rien espargné, tant pour soustenir la Chrestienté contre les infideles, que pour agrãdir & defendre le sainct Siege, & que par ainsi ils pourroient lors (auec commune force & intelligence) r'abatre & empescher les ambitions par trop violentes de ce Prince Espagnol, qui estoit si auide de gloire, de sang, & de domination, qu'il ne cesseroit iamais de remuer menage pour renuerser la Chrestienté sans dessus-dessous, & mettre de main en main le pied sur la gorge à tous les Princes d'Italie, comme il s'estoit n'aguerres essayé de faire à ceux de Germanie. Que si sa Saincteté n'y prenoit garde de pres, elle-meime ne seroit pas exempte de ses violéces. Estant à croire que l'Empereur n'auroit pas meilleure conscience en son endroit, qu'il auoit iadis eu enuers le Pape Clement & tout le sainct Siege, à la prinse de Rome faicte par les siens en l'an 1528. l'ayant fort longuement & indignement retenu prisonnier, pour en extorquer vne grosse rançon: à la deliurance duquel encore n'eust il iamais consenti, si les glorieuses victoires de Monsieur le Duc de Nemours à Rauenne & ailleurs ne l'eussent estonné. Conclusion qu'le Pape auoit en main la continuation de la paix, ou le cõmencement de la guerre, & que ce seroit chose mieux seante & plus digne de la debonnaireté de sa Saincteté, de penser à recouurer Plaisance des mains de l'Empereur, qui l'auoit

iniuſtement vſurpee, que de donner nouuelle affliction au Duc de Parme, qui ſe rengeroit touſiours à toutes conditions honneſtes. Proteſtant là deſſus ſa Majeſté, qu'elle fuiroit quant à elle, tant qu'il luy ſeroit poſſible, d'en venir aux armes, mais ſi à la parfin on luy donnoit l'occaſion de ce faire, elle eſperoit, auec l'aide de Dieu, (qui protege touſiours le bon droict, tel qu'eſtoit le ſien,) en rapporter vne glorieuſe & fauorable iſſuë. C'eſt le ſommaire des reſponces que le Roy fit audict de la Corne, qui fut apres licentié. Cependant ſa Majeſté ordonna au Mareſchal qu'au paſſage qu'iceluy de la Corne feroit par le Piedmont, il l'entretint & arreſtaſt quelques iours, ſouz pretexte de le careſſer & honnorer, afin d'eſſayer ſi le deſpit qu'il rapportoit des reſponces du Roy, luy pourroit point faire vomir quelque choſe qui peuſt ſeruir à la direction des affaires : Mais il n'y eut ordre de le retenir que deux iours ſeulement, ſans qu'on ſceuſt toutesfois iamais apprendre de luy que cela meſme que ſon viſage & ſa contenance monſtroient aſſez, qui eſtoit vne tres-mauuaiſe diſpoſition vers la France : dont il s'efforça depuis d'en faire ſortir les effects, qui luy couſterent la vie, portant les armes contre le Prince qui les luy auoit le premier mis en main. Il en arriue ainſi ſouuent à ceux qui (auec autant de legereté que d'ingratitude,) entreprennent contre leurs bienfaicteurs, & contre ceux pour le ſeruice deſquels ils deuroient expoſer iuſques à la derniere goutte de leur ſang. 1551.

*Aſcagne de la Corne s'en retourne en mauuaiſe diſpoſition contre la France.*

Le quatrieſme iour de Iuin, annee mil cinq cens cinquante & vn, le Pape n'eſtant demeuré ſatisfaict de la reſponce que le Roy luy auoit faicte,

1551. dépescha Iean Baptiſte de Monté Cardinal, & c'eſt Aſcagne de la Corne ſes neueux, pour aller auec les forces de l'Egliſe, aſſieger Lamirãde, de laquelle il penſoit auoir meilleur marché qu'il n'euſt depuis, apprenant à ſes deſpens, qu'il ne faut conuertir le ſacré patrimoine de l'Egliſe à vſages profanes, qui n'y veut faire perte, comme il fit voulant vſurper ceſte place, dans laquelle peu auparauant Orace Farnaize Duc de Caſtres & Termes eſtoiẽt entrez auec bonne trouppe d'Italiens, & enuiron deux cens que Gentilshommes, que ſoldats François, leſquels à la nouuelle de ce futur remuëment, eſtoiẽt paſſez en Italie en habit deſguiſé, parmi leſquels il y auoit des perſõnages de marque, les ſieurs de Séſſac, Dãdelot, de Cypierre, de Bellegarde, Barõ de Rabat, la Roche Poſay, de Noailles, Fourqueuaux, Comte de Gajazze, Sainct Seuerin, & autres.

*Lamirande aſſiegee par les forces du Pape.*

*Et la ville de Parme par les Imperiaux.*

Au meſme tẽps les forces Imperiales qui eſtoient reſpanduës és enuirons du Parmeſan, vindrent tenir ſiege deuant la ville, dans laquelle il y auoit bon nombre de caualerie, commandee par le Duc de Caſtres, qui auoit eſpouſé la fille naturelle du Roy, mariee depuis en ſecondes nopces à l'aiſné de la maiſon de Montmorency: & vne belle troupe d'Infanterie commandee par Strozzy. Chacun d'eux ne fit pas moindre deuoir ou contenance de ſe bien deffendre, que faiſoient ceux de Lamirande, laquelle eſtant tenuë plus forte & mieux pourueuë que Parme, Termes y alla faire vn tour, laiſſant le ſouuerain cõmandement de l'autre, à Senſſac qui en fit fort bien ſon deuoir.

N'eſtant mon intention de parler d'autre guerre que de celle du Piedmont que i'ay veuë, ie me deporteray de traicter, (ſi ce n'eſt par incident)

des belles factions, & des ruſes de guerre, qui fu- 1551.
rent executees par les aſſiegez, au dommage & des-honneur des aſſiegeans, qui apprindrent, (par le ſuccés du ſiege,) que la valeur, la fidelité & la perſeuerance des hommes genereux, & non les murailles, ſont celles qui rendent les places imprenables: meſmes lors qu'ils ſouſtiennent vne ſi iuſte querelle, qu'eſtoit celle deſdicts Duc de Parme, & Comte de Lamirande, à laquelle Dieu apporta ſa ſecourable main, comme il faict touſiours aux guerres, & à tous autres affaires, qui ſont appuyez & conduicts par iuſtice, & equité, & non pas ſelon la violence que Ceſar diſoit eſtre permiſe pour regner, & que le Pape & l'Empereur practiquoient lors. Car l'equité à dire vray, ſert de beaucoup pour diſpoſer & maintenir la deuotion & la valeur des ſoldats, & des peuples auſſi, quand elle leur eſt viuement imprimee, comme elle fut à ceux-cy.

Pendant le ſiege de ces places, ayant le Mareſchal conſideré que ce ſeroit bien-toſt à ſon tour à remuer les armes, & que les garniſons qui eſtoiét par le Piedmont, au nombre d'enuiron quatre mil hõmes de pied, & mil cheuaux, auoient eſté nourris ſous vne ſi longue paix, qu'ils en eſtoient deuenus ſi laſches & ſi effeminez, que mal-aiſément s'en pourroit il bien ſeruir au demeſlement de la guerre qui ſe preparoit: il ordonna (pour les remettre vn peu en halaine,) qu'il ſortiroit alternatiuement par chacun iour, vne bande de la garniſon, qu'elle marcheroit armee de toutes pieces, deux lieuës loin: & retourneroit auſſi en meſme equipage: commandant ſous groſſes peines aux Capitaines, ne permettre qu'allans ou reuenans,

*Ordonnance du Mareſchal de Briſſac pour accouſtumer au trauail les ſoldats qui n'eſtoiét aguerris.*

1551. aucun ſe repoſaſt à l'ombre, ou baillaſt aucune de ſes armes à porter, & moins trainaſt apres luy ceſte venerable bouteille, dont l'Italien & l'Eſpagnol font tant de reproches aux François, & toutesfois à grand tort, car quand l'vn ou l'autre d'eux peuuent boire ou manger aux deſpens d'autruy, ils dõneroient quinze & vne chaſſe, au plus grand gourmand qui ſoit en France. Au commencement les ſoldats trouuerent la rigueur de ceſte promenade, d'aſſez dure digeſtion, mais s'y eſtans peu à peu accouſtumez, ils la prindrent depuis pour vn ioyeux & vtil paſſe-temps.

Or s'approchant le temps de faire les moiſſons, ceux de Parme, firent entendre qu'ils ne pourroiẽt pas ſi longuement tenir, qu'eſtoit l'intention du Roy qu'ils fiſſent, ſi par quelque remuëment d'armes, on ne trouuoit moyen de faire ſi fort reculer l'ennemy, qu'ils peuſſent au moins faire partie de la cueillette. Quoy entendu, le Roy commanda au Mareſchal de faire tout ce qu'il pourroit pour apporter ceſte commodité aux aſſiegez, ſans toutesfois entrer pour encores en aucune ouuerture de guerre.

*Preparatifs inutiles, pour ſecourir les aſſiegez de Parme, ſans ouuerture de guerre.*

Pour paruenir à ce poinct, enuiron le cinquieſme Iuin, le Mareſchal dépeſcha le Colonnel Bonniuet, auec deux mil hommes de pied, & quatre cens cheuaux, pour aller tenir forme de Camp à Poyrin, à huict mils de Thurin, à quatre de Quiers, & douze d'Aſt: & là faire telle contenance, qu'elle peuſt apporter crainte & ialouſie à George Mauriques & Capitaine Sallines qui commandoient lors à Quiers, & eux à en donner telle alarme à Domp Ferrand, qu'elle cauſaſt interruption ou allegement au ſiege ſuſdict.

Pareillement que là où il aduiendroit, comme 1551.
le bruit couroit lors, que partie de la garniſon de Quiers vouluſt aller en Aſt, qu'on eſſayaſt de la mettre en pieces, paſſant ſur la iuriſdiction du Roy, comme il falloit qu'elle fiſt. la longueur d'vne lieuë ſeulement, afin d'auoir la reuanche de ces pauures Italiens, qui auoient eſté caſſez en Piedmont, & cruellement maſſacrez au Milannois.

Ce petit Camp ſejourna enuiron ſix ſepmaines à Poyrin, ſans toutesfois auoir peu apporter la diuerſion deſiree, & par ainſi s'augmentant la neceſſité des aſſiegez, le Roy commanda au Mareſchal de preparer toutes choſes le plus aduantageuſement qu'il pourroit, pour donner commencement à la guerre, & par quelque ſi honneſte pretexte, que l'ouuerture en fuſt pluſtoſt attribuee aux Imperiaux, qu'aux François: & que bien-toſt ſa Majeſté l'aſſiſteroit de telles forces & moyens, qu'il auroit dequoy acquerir de la gloire & de l'honneur, aux deſpens de ſes ennemis.

*Plus grands & plus aduantageux preparatifs, pour la prochaine guerre.*

Voulant le Mareſchal ſatisfaire aux commandemens du Roy, & donner nouuelle matiere d'altercation & de diſpute à ſes voiſins, il enuoya ſur le commencement de Iuillet, le Sieur de Terrides gouuerneur de Pinerol, & capitaine de gens-d'armes, fortifier l'Egliſe de Sainct François à Barges, petite bourgade aſſiſe le long de la montagne qui va de Pinerol à Rauel. Il y auoit à Barges vn chaſteau tenu par les Imperiaux, ores que la ville appartient au Roy, dans lequel eſtoit vne eſquadre d'Eſpagnols: ſi toſt que la fortification fut commencee, & que Briſſac eut enuoyé cent hommes pour la deffendre, Domp Franciſque d'Eſt, qui comman-

*Fortifications de l'Egliſe S. François de Barges.*

1551. doit à Milan en l'absence de Domp Ferrand, commença à s'en plaindre comme de chose entreprinse au preiudice de la paix, & qui retranchoit la cõmodité des viures à la garnison du chasteau, qui n'en pouuoit recouurer ailleurs, que dans la ville: à quoy le Mareschal respondit, que par le dernier traicté de paix, il estoit permis autant à l'Empereur qu'au Roy, d'indifferemment fortifier toutes sortes de places en leur Iurisdiction, sans que l'vn ou l'autre peust pretendre aucune infraction de paix, laquelle quant à luy, il vouloit entretenir, sans l'enfraindre ny alterer en façon quelconque: & que quand à la commodité des viures, son intention n'estoit pas d'empescher qu'ils n'en allassent prendre és terres Imperiales, puis qu'il falloit que celles de la ville qui estoit Françoise, fussent destinées pour la garnison du nouueau fort François: tant y a que les disputes & les contentions deuindrent si aigres entre ces deux petites garnisons, qu'elles commencerent à s'entrefaire descouuertement la guerre, ayans ceux du chasteau commencé les premiers à tirer quelques volees de couleurine contre le nouueau fort, dont ils tuerent vn soldat, & deux pionniers. Dequoy le Mareschal, qui voit les choses reduictes au poinct qu'il desiroit, se plaignit incontinant à Domp Franciſque, demandant reparation de ceste main-mise, & qu'au defaut d'icelle il s'en resentiroit, par les voyes qui luy estoient permises, sans toutes-fois entendre, d'apporter pour cela, aucune interruption à la paix, qu'il desiroit nourrir entre leurs Majestez, pour le bien vniuersel de la Chrestienté, voila des courtoisies de la guerre.

*Commencement de guerre descouuerte.*

Pendant ces disputes, le Mareschal employoit

soigneusement le temps, à faire tous les plus grands preparatifs de guerre, qu'il pouuoit, afin de preuenir les desseins de ses voisins, & donner perfection aux siens, sçachant assez que celuy qui sçait de bonne heure pourueoir aux affaires, donne moins de lieu aux inconueniens & surprinses, mesmes en la guerre, de soy incertaine, & qui s'esbranle par peu de mouuement. 1551.

*Conference du Mareschal de Brissac auec les Seigneurs du Conseil touchant l'ouuerture de la guerre.*

Ayant le Mareschal mis en bon train, tout ce qu'il iugeoit pouuoir seruir à ceste nouuelle ouuerture de guerre, il assembla tous les Seigneurs du Conseil, pour en conferer auec eux, ausquels à ces fins, il fit ceste remonstrance : Tout ainsi que vous sçauez, Messieurs, combien il y a que nous trauaillons vnanimement tous, pour nous preparer à la guerre, de mesme m'a il semblé aussi que c'estoit chose conuenable à la charge que i'ay de deça, à la grande estime, en laquelle meritoirement ie vous tiens, & à l'amitié que ie vous porte, de vous communiquer le commandement que i'ay maintenant receu du Roy, de la commancer : afin que nous aduisions par-ensemble, comment & par quels moyens nous l'entreprendrons : & à departir aussi entre nous, comme freres & compagnons d'armes, les charges militaires. Par ainsi i'auray à vous ramenteuoir à ce propos, que la guerre est celle qui decide & qui traicte, non seulement de la personne du Roy, de ses Royaumes & estats : mais aussi de la nostre particuliere, & de celle de ses subiects, amis & confederez : & que partans il est necessaire que chacun de nous pense dés ceste heure à si bien ordonner & disposer les forces, les moyens & toutes les parties du corps, de l'esprit & de la prudence, que par le bon commencemẽt que nous

1551. donnerons à l'ouuerture de ceſte guerre, on en puiſſe dés maintenant augurer vne plus glorieuſe & que la où il aduiendroit (que Dieu ne vueille) que les choſes ſuccedaſſent au contraire de noſtre intention & preuoyance, au moins la coulpe en ſoit pluſtoſt rapportee à la contrarieté de fortune, (qui a beaucoup de part en tels affaires,) que non pas à aucune faute, deſordre, ou inaduertance qui ſoit procedee de noſtre part : nous ſouuenans tous que nous aurons le Roy pour teſmoin de noſtre diligence, affection, & vertu, & tant d'anciens Seigneurs & Capitaines pour ſpectateurs de nos actions genereuſes & de noſtre fidelité auſſi. Ce ſera donc maintenant à chacun de vous, d'en dire s'il luy plaiſt, fort librement ſon aduis, afin qu'apres les auoir bien digerez, (hors toute paſſion) nous nous puiſſions renger à celuy qui ſera trouué le meilleur & le plus conuenable au ſeruice & reputation de noſtre Maiſtre : ne pouuant quant à moy, puiſer en mon ſeul eſprit, vne ſi aſſeuree reſolution que ie voudrois, ſur ce qui eſt à faire & executer parmy affaires de telle conſequence, que ſeront ceux que nous aurons cy apres à demeſler, & qui nous ſeruiront de ſauce pour aiguiſer nos courages. Ces Seigneurs du Conſeil, les principaux deſquels eſtoient les ſieurs Colonnel de Boniuet, du Vaſſé lieutenant du Roy au Marquiſat de Saluces, Preſident de Birague, Ludouic de Birague gouuerneur de Thiuas, Terrides de Pinerol, Vicomte Gourdon de Sauiglan, Gordes du Mondeuis d'Oſſun de Thurin, Monluc de Montcalier, la Motte Gondrin, de Villeneufue, Ligondez de Carignan, & Franciſque Bernardin de Vimercat ſurintendant des fortifications : tous remercierent

*Principaux Seigneurs du Conſeil de Piedmont.*

infiniement le Mareſchal, de la bonne opinion qu'il lauoit conceuë d'eux: l'aſſeurãt qu'il n'y auoit celuy qui, ne miſt peine de la luy augmenter touſiours, par la deuotion & par l'obeiſſance qu'ils apporteroient & au ſeruice du Roy, & à ce qui ſeroit de ſon particulier: & là deſſus ils firent de main en main toutes les propoſitions qu'ils iugerent eſtre à propos pour autant vtilement qu'honnorablement commẽcer ceſte guerre. Mais apres pluſieurs diſputes, toutes les opinions furent reduictes à ces deux cy tant ſeulement: à ſçauoir d'aſſaillir ou la ville de Quiers, ou bien celle d'Aſt. Et pour autant que le Mareſchal inclinoit plus à celle de Quiers qu'à l'autre, il leur reſpondit qu'ils auoient chacun d'eux par leurs oppoſitions, faict beaucoup de demonſtration de l'affection & du bon iugement qu'ils auoiẽt apporté en affaire de telle conſequence, qu'eſtoit queſtion, & qu'il en vouloit bien auſſi dire particulierement ſon aduis, en intention toutesfois de ſe renger touſiours à ce qui ſe trouueroit, & le plus aduantageux, & le plus reüſſible, & qu'à ces fins il reprendroit en peu de mots les principaux poincts de leurſdictes propoſitions: Aucuns d'entre vous Meſſieurs (dict le Mareſchal) tiennẽt que la ville d'Aſt eſt plus riche que Quiers qu'elle eſt ſituee en païs foiſonnant en toutes ſortes de biens, & prochaine de la Duché de Milan, & du Montferrat, apportant par conſequent la commodité de pouuoir (ſelon la diſpoſition du temps) entreprendre & ſur l'vn & ſur l'autre. Qu'elle eſt de l'ancien domaine de France, & qu'eſtant de grande garde les forces qui ſont dedans ne ſeront baſtantes à faire teſte de tous les coſtez par leſquels nous la pourrions aſſaillir;

1551.

*Opinion du Mareſchal ſur l'ouuerture de la guerre.*

*L'entrepriſe de Quiers ſemble plus facile & au-*

& finalement que ceſte prinſe eſtendroit bien au loing la domination Françoiſe. Les autres qui panchent ( comme auſſi fais-ie ) vers l'entrepriſe de Quiers, diſent qu'il commande à toute ceſte fertile montagne qui s'eſtend le long du Pau, depuis Montcallier iuſques à Goſſo, Caſtillon, Caſal, Burgon, Sainct Raphaël, Sainct Sebaſtien & Bruſac. Qu'il n'eſt qu'à cinq mil de Thurin, trois de Moncallier, ſix de Carignan, huict de Carmagnoles, à ſix de Ville-neufue d'Aſt, & à dix de Chinas places noſtres : qu'il eſt de grand garde, qu'il y a peu de gens de guerre dedans & le peuple affectionné à la France, & partant plus aiſé à forcer que l'autre, & en la meſme commodité que ſçauroit eſtre Aſt, pour entreprẽdre ſur le Mõferrat. De ma partie ie ne ſçaurois nier que la prinſe d'Aſt ne fuſt pour apporter vn tres-grand aduantage aux affaires du Roy, ſi trouue-je toutesfois que celle de Quiers ne l'apportera pas moindre : & d'ailleurs que l'entreprinſe en eſt beaucoup plus aiſee, & plus reüſſible que celle de l'autre, tant pour les raiſons ja deduittes, que pour celles-cy encores : à ſçauoir, que Quiers n'a qu'vne petite roquette qui ſera touſiours renuerſee auec deux cens volees de canon, que par le contraire Aſt à vne citadelle, vn bon chaſteau, & vne roquette, toutes leſquelles, quand bien la ville ſeroit prinſe, veulent encore du temps & de la force plus grande que n'eſt la noſtre, pour les emporter. Ioinct que les Imperiaux qui tiennent Alexandrie à douze mils de là, les peuuent plus aiſément & plus ſeurement renforcer & ſecourir, qu'ils ſçauroyent faire Quiers. Il y a encore la riuiere de Tanare groſſe & impetueuſe, qui paſſe le long des murailles,

*1551. tant aduantageuſe au Mareſchal, que celle d'Aſt.*

*Raiſons du Mareſchal pour l'entrepriſe de Quiers.*

railles, en sorte qu'il faudroit deux cãps pour l'en- 1551.
clorre, lesquels ne se pourroiét entre-secourir l'vn l'autre: & à peine auons nous dequoy en faire la moitié d'vn seulement. D'ailleurs ceste place est tant esloignee de nous, que nous ne sçaurions entreprendre de l'emporter par surprinse, comme nous pouuons faire Quiers, lequel est comme à nostre porte: de façon qu'on s'y peut commodement rendre en trois heures: là où à l'autre il faudroit bien deux iours entiers, pour vne armee assistee de quelque peu d'artillerie; terme qui ne seroit que trop suffisant pour aduertir nos voisins, & leur donner le moyen de se mettre à couuert de si foible force que la nostre, ou d'entreprendre de la combattre sur l'embarassement d'vne batterie. Quiers par le contraire, comme i'ay dict, est au milieu de toutes nos places, & en telle assiette, que si nos ennemis l'auoient vne fois pourueu de forces suffisantes, ce leur seroit vn tres commode magasin militaire, pour tenir toutes nosdites places en perpetuelle crainte & ialousie. Pour de laquelle les deffendre il faudroit ordinairement tenir vingt-cinq ou trente enseignes engagees dans icelles. Là où le prenant, comme i'espere en Dieu que nous ferons, nous serons non seulement deschargez de ceste subiection, mais d'auantage Thurin, Montcallier & Carignan pourront par apres estre laissees sans garnison; auec ce que tous le plat pays des enuirons demeurera aussi couuert de tout rauage & inconuenient de guerre. Vous notterez aussi, s'il vous plaist, que la situation de Quiers est telle que mal-aisément seroit-il forcé, si vne fois nos voisins l'auoient presidié de forces conuenables. Ioinct que quand il pleut tant soit peu, on ne

1551. peut faire vn pas sans enfondrer en l'eau, ou en la fange iusques aux sangles, & au rebours quand il ne pleut point, il faut aller querir l'eau à deux lieuës de là, estant le pays destitué de ruisseau & de fontaines. Pour conclusion, Messieurs, ie trouue quant à moy l'entreprinse de Quiers si reüssible au regard de celle d'Ast, que ie delibere, auec vostre aduis & assistance, d'ouurir la guerre par ce costé-là. Estant touſiours, comme vous sçauez, beaucoup plus à propos d'embrasser peu & le bien conseruer, que le beaucoup en danger de le perdre apres, auec dommage & deshonneur infini: chose qui est (en commencement d'affaires,) de merueilleuse consequence.

*Resolution d'essayer l'entreprinse de Quiers.*

Ceste resolution fut approuuee, & grandement recommandee par tous les Seigneurs du conseil, & par ainsi le Mareschal delibera d'essayer l'entreprinse de Quiers par deux diuers moyens, l'vn par surprinse, qui se deuoit faire de nuict, auec eschelles qui seroient plantees en deux differents endroicts de la muraille, qu'on auoit recognuz fort bas & approchables, & l'autre par la force, ne succedant la surprinse. Pareillemẽt il delibera de mettre en mesme temps la main à diuerses autres entreprinses qu'il auoit dressees contre l'ennemy, pour d'autant plus l'affoiblir & estonner, auec esperance que si la fortune luy contrarioit d'vn costé, qu'elle luy seroit au moins fauorable de l'autre. Pour à quoy paruenir il ordonna à Monsieur de Vassé gouuerneur du Marquisat de Saluces & Capitaine de cinquante hommes, d'aller donner vne escalade à sainct Damian, petite ville situee à huict mils d'Ast, appartenãt au Duc de Mantouë, qui n'estoit lors gardee que par les habitans, la

*Entreprinse sur S. Damiã.*

pluſpart gens de labeur, & par vn aſſez bon Chaſteau, dans lequel il y auoit quinze ou ſeize ſoldats tant ſeulement. 1551.

Pareillement il ordonna à Gordes gouuerneur du Mondeuis, d'entreprendre le ſemblable ſur Cairas, ayant auſſi vn aſſez bon Chaſteau : la garniſon eſtoit de ſept à huict cens hommes ſans ceux de la ville, gens aguerris & affectionnez au parti Imperial : pour à quoy mieux paruenir fut commandé au Vicomte de Gourdon gouuerneur de Sauiglan, de ſe rendre auec tout ce qu'il pourroit commodément tirer hors ſa place, au pied de la muraille de Cairas, au meſme inſtãt que feroient Gordes & le Comte de Beyne, pour ſelon ce qu'ils auroient precedemment deliberé par enſemble, donner tous deux dedans en vn meſme temps, & neantmoins par diuers endroits, afin de plus eſtonner l'ennemy, cõme ont accouſtumé de faire ſemblables nocturnes & ineſperees ſurprinſes : mais ſur tout de bien poiſer & conſiderer auparauant la poſſibilité du faict, pour le mieux & diligemment executer, à l'auantage du ſeruice du Roy, & à leur gloire particuliere, afin de n'encourir la honte ny le repentir qui n'eſtoient iamais receuz à la guerre pour monnoye de bon aloy. *Et ſur Cairas.*

Eſtans toutes choſes neceſſaires pour paruenir à vne honnorable ouuerture de guerre miſes en bon train, le troiſieſme iour de Septẽbre mil cinq cens cinquante & vn, voulant le Mareſchal executer l'entrepriſe de Quiers, cy deuant arreſtee, il fit ſur les cinq heures du ſoir ſortir ſix cens hommes de Thurin, conduicts par Oſſun qui en eſtoit gouuerneur, trois cens de Montcalier par Montluc Maiſtre de camp, quatre cens de Ville-neufue *Preparatifs pour l'entrepriſe de Quiers.*

1551. d'Aſt par la Motte Gondrin, cinq cens de Chinas par Carle de Birague, & autres ſix cens de diuers endroicts, le tout aſſiſté d'enuiron trois cens que hommes d'armes, que cheuaux legers, conduicts par de Pauan & Franciſque Bernardin de Vimercat. Tous ces Capitaines auoient commandement de ſe rẽdre auec leurs trouppes, enuirõ la minuict ſur le bord du foſſé de Quiers, portans chacun vne chemiſe ſur leurs armes, pour s'entre recognoiſtre & d'obeïr aux commandemens de Bonniuet, qu'il auoit inſtruit de ſon intention.

Le Preſident Birague qui eſtoit Commiſſaire general des viures, & qui n'auoit pas moindre cognoiſſance de la guerre que des lettres, s'eſtoit chargé de faire conduire auec la trouppe qui partoit de Thurin, douze fortes eſchelles, chacune compoſee de deux pieces qui ſe rejoignoient & remboittoient par le milieu auec deux mortaiſes de fer, ayant aux bouts d'embas deux groſſes poinctes de fer, & à chacun de ceux d'enhaut vne rouë couliſſe doublee de drap par le tranchant pour la faire plus doucement & ſans bruit gliſſer contre la muraille, auec vn croc au bout pour les affermir. Ces eſchelles furent departies à chacune de ces quatre trouppes, arriuans au rendez-vous, fors vne que retindrent Montbazin, la Riuiere, & Capitaine Loup, leſquels conduiſoient enuiron ſoixante Gentilshommes volontaires de la maiſon du Mareſchal, ou qui l'auoient ſuiui par honneur & amitié. Ce petit camp volant fut ſoudain ſuiui de dix pieces d'artillerie, conduictes par les Capitaines Duno & la Ctique, qui eſtoient Commiſſaires de l'artillerie, à fin que ne ſuccedant la ſurprinſe on peuſt recourir à la force: faiſant com-

me on dit, marcher le Renard & le Ly on tout en- 1551.
semble.

Combien que le iour precedent ce partement, on euſt faict tenir les portes des villes fermees, & mis gens ſur les paſſages pour empeſcher que les ennemis n'euſſent nouuelles de ce nouueau remuëment, ſi eſt-ce que les choſes ne peurent eſtre maniees auec tant de ſilence, que ceux de Quiers n'en euſſent le vent & la crainte. De maniere qu'au lieu de les trouuer endormis, comme on eſperoit, on les trouua en armes, & par ainſi il fallut auoir recours au droict canon, lequel preſque touſiours a accouſtumé de s'en faire à croire.

*Entrepriſe de Quiers deſcouuerte.*

*Qui fait auoir recours à la force du canon.*

Le lendemain l'artillerie fut plantee du coſté de la Rocquette, contre laquelle furent tirez huict ou neuf cens coups de canon qui faiſoient peu d'effect, eſtant ceſt endroict là, (à ce qui fut recogneu depuis,) l'vn des plus forts de la ville, eſtant toute baſtie de Brique plus propre à ſouſtenir les foudres du canon, que la taille. Ceux de dedans firent au commencement aſſez bonne contenance, toutesfois le grand nombre de trompettes qu'on faiſoit continuellement taratantarer és enuirons des murailles, auec l'effroyable bruit d'vne multitude de tabourins expreſſement portez, & la bonne contenance des chefs & des ſoldats qui ne leur donnoient ny nuict ny iour relaſche aucune, leur fit en fin eſtimer nos forces beaucoup plus grandes qu'elles n'eſtoient pas. D'ailleurs conſiderans qu'eſtant l'armee, de laquelle ils pouuoient eſperer vn prochain ſecours, engagee à Parme, ils pourroient receuoir peu d'honneur, & moindre profit d'vne mal fondee obſtination, ils reſolurent de rendre la place, & pour ce faire le troiſieſ-

1551. me iour du siege sur le matin, ils donnerẽt la chamade, laquelle estant receuë & demandans à parlementer, le Mareschal depescha vers eux, moyennant ostages, Montluc & Vimercat, & moy auec eux: ils sçeurent si bien ioüer leur personnage que le mesme iour la place fut remise és mains du Roy, auec l'artillerie & munitions, les gens de guerre sortirent leurs bagues sauues, armes serrees, & enseignes ployees: ils estoient enuiron quatre cens hommes de pied, qu'Italiés, qu'Espagnols, & cinquante cheuaux legers, sous la charge du Comte de Dezane, lequel quelque temps apres vint au seruice du Roy, & le tout commandé par le Comte de Lampugnan gouuerneur de la ville. Estans sortis & cinq cens des nostres entrez dedans, le Mareschal recognoissant cet heureux commencemẽt de la seule main de Dieu, & non de la force & prudence, alla incontinent à l'Eglise, accompagné de tous les Seigneurs & Capitaines, en rendre graces & loüanges à sa diuine Majesté.

*Les assiegez de la ville de Quiers demandent à parlemẽter. Ce qui cause la redditiõ de la place le mesme iour par composition.*

Ceux de la ville estimans estre sortis de la main des furies infernales, pour tomber en celles des Anges, firent tout ce iour grande resiouyssance & festins à tous ceux qui furent départis par leurs maisons, ausquels, sous peine capitale, fut commandé de se gouuerner modestement, & sur tout à l'endroit des Dames, & d'obeïr à Montluc & Vimercat son collegue, qui commanderoient dans la ville.

*Les habitans de ladite ville, se resiouyssent d'estre sortis des mains des Imperiaux, & tombez en celles des Frãçois.*

Ie ne veux obmettre vn poinct digne d'estre remarqué, sur le fait de la reddition de Quiers: C'est qu'ainsi qu'elle s'executoit, ie m'accostay d'vn Gentilhõme Espagnol d'assez bõne apparence, nõmé Dauila, auec lequel deuisant de ceste ou-

ture de guerre, il me dit en son langage ces mots : 1551.

*Vous auez bien sçeu, messieurs les François, commencer la guerre à vostre aduantage, mais i'espere bien toutesfois que la continuation sera celle qui nous fera emporter le dessus, par l'impatience auec laquelle vous condaisez touſiours vos affaires.* A quoy ie luy respondis; *que le chef & les membres estoient pleins de telle prudence & valeur, & la iustice de la cause si bonne, que Dieu seroit touſiours de nostre costé, & qu'à vn si genereux commencement qu'auoit esté le nostre, il donneroit encores plus glorieuse fin.*

*Discours remarquable d'vn Gētilhōme Espagnol touchāt l'ouuerture de la guerre.*

*Responce de l'Autheur aux paroles dudit Espagnol.*

I'en fis apres le discours au Mareschal, qui le receut certes, à vn sinistre augure, pour l'issuë de la guerre, comme il aduint depuis, par la mesme impatience ou imprudence que cestuy auoit pronostiquee. Sera aussi notté que si la reddition ne se fust faicte ce iour-là, & que le Mareschal se fust arresté à l'opinion de plusieurs, qui vouloient, ou qu'ils se rendissent à discretion, ou qu'on vint aux mains, à grand peine en eussions nous iamais eu la raison. Ioinct que dés le lendemain les pluyes vindrent si grandes, que n'y ayant pas encore deux pieds d'ouuerture en la muraille, on eust esté contrainct se retirer, non sans grande difficulté, & en danger de laisser l'artillerie engagee dans les fanges, qui furent telles qu'on fut trois iours à la retirer dans la ville seulemēt. Mais Dieu qui se mesloit lors bien auant de nos affaires, amollit si à temps le cœur des assiegez, qu'ils estimerent auoir eu bon marché de sortir leurs bagues sauues.

*Pluyes fort grādes le lēdemain de la reddition de Quiers.*

*Retraite du Mareschal, apres la prinse de Quiers.*

Le Mareschal ayant ordonné sur la fortification & reglement de la ville, se retira auec toutes ses forces à Poyrin, à cinq mils de Quiers, tant pour obseruer la contenance de l'ennemy, que pour

1551. secourir Vassé & Gordes, selon les nouuelle qu'il auroit d'eux, & fauoriser la fortification & auictuaillement de Quiers.

En ceste ouuerture de guerre ainsi improuisément faicte, le Baron de la Garde General des galeres du Roy, se mit en mer auec quarante galeres, en rodant il descouurit vingt-quatre Nauires tirans en Espagne, chargees de marchandises. Il enuoya vn brigantin vers elles: les prians de faire vne belle salue de toute leur artillerie à la Royne de Boëme qui estoit dans ses galeres. Les pauures gẽs ignorans l'ouuerture de la guerre, & adiousstans trop credulement foy à ses prieres, le firent ainsi, & luy ce-pendant tout resolu au combat, les inuestit de telle furie qu'il en emporte les quinze, les autres se sauuans à la voile: le butin valoit plus de quatre cens mil escus. Il ne se faut iamais fier aux belles parolles de gens qu'on ne cognoit estre de ses plus intime amis, ny se desgarnir mal à propos de ce dequoy l'on peut auoir par apres besoin, cõme firent ceux-cy de la descharge de toute leur artillerie, à la semonce de gens incognus & de marine peu accoustumez à garder la foy.

*Butin du Barõ de la Garde General des galeres du Roy, sur quelques nauires Imperiales.*

Vassé ayant par le commandement du Mareschal conferé, suyuant ce qui a cy-deuant esté dit, auec les Capitaines Torquato Torto, qui auoit charge du chasteau de la Cisterne, & Iacques Murator de celuy de Valfenieres, & qui auoient separément basty quelque intelligence dans Sainct Damian, & recognu de longue main les aduenuës & la hauteur des murailles: ils resolurent de tenter l'entreprise, auec 800. bons hommes qu'ils auoient r'assemblez, tant des bandes Françoises que de quelques Piedmontois volontaires, & les

*Preparatifs pour l'entreprise de S. Damian.*

50. hommes d'armes de la compagnie dudict Sieur de Vassé, qui auoit entre autres choisi la capitaine Briquemaut du regiment de Chastillon, pour luy seruir aux executions plus importantes. Les troupes, les eschelles & tout autre equipage bien ordonné, ils marcherent si diligemment & couuertement, que le quatriesme Septembre ils se rendirent, deux heures deuãt iour, au pied de la muraille de sainct Damian, donnẽt soudain l'escalade, & sans trouuer autre resistance que d'aucuns païsans qui faisoient garde à la porte, entre dedans, crians France, France, liberté. Les habitans qui estoient tous gens de labeur, peu accoustumez à telles alarmes, & qui ne voyoient faire aucun desordre par le victorieux, acquiescent à la fortune, & se renferment en leurs maisons, attendans quelle issuë le iour donneroit à ceste inesperee surprinse. Vassé ny ceux de sa trouppe ne s'amuserent pas à butiner, ains comme gens qui vouloient bien mesnager ceste premiere fortune, coururent droict au Chasteau, & commencerent à le retrancher & à braquer deux couleurines qu'ils auoient conduittes de la Cisterne, laquelle n'est qu'à vne lieuë de là. Dés qu'elles commencerent à tirer, & l'arquebouserie aussi aux defences, ceux de dedans qui auoient le cœur & les oreilles mal ferrees à si dure glace, se rendirent incontinant à bagues sauues: sans attendre le secours qu'ils pouuoient aisément auoir du costé d'Ast, lequel n'eust sceu estre si petit, qu'il n'eut ou repoussé les nostres, ou au moins donné le loisir & l'asseurance pour en attendre vn plus grand. Mais nous voyons ordinairement que les choses que nous n'auons pas preueuës, apportent presque tel estourdissement, qu'on se laisse

1551.

*Prinse de la ville S. Damian.*

*Suiuiede la reddition du Chasteau.*

1551. bien souuent assez vilement emporter & abatre par l'effort & par la surprinse inopinee de la fortune, coustumiere à fauoriser tousiours ceux qui la sçauent courageusement embrasser, comme à la verité firent ceux-cy. En la prinse tant du chasteau que de la ville il n'y eut que deux des nostres tuez & quatre blessez. Le Capitaine Briquemaut en apporta les nouuelles au Mareschal, qui les fit soudain entendre au Roy, auec celles aussi de Quiers, par Montbazin Capitaine de ses gardes, & expressement dépesché vers sa Majesté, laquelle il supplia de donner le gouuernement de Quiers à Vimercat, & celuy de S. Damian à Briquemaut, que Vassé luy auoit fort recommandé pour la valeur qu'il auoit recogneuë en luy. Mais auãt que m'estendre plus auant sur la dépesche de Montbazin, ie veux deduire ce qui aduint de l'entreprinse de Cairas.

*Le Mareschal aduerty de la prinse & reddition susdicte, en baille aduis au Roy.*

Gordes qui auoit esté destiné chef de l'entreprinse print resolution auec les Conte de Beyne, & Vicomte de Gourdon, choisis pour le seconder: Que chacun d'eux partiroit de sa garnison sur le annuictement, pour se rendre auec leurs trouppes, au pied de la muraille enuiron la minuict, ayans chacun vne chemise sur les armes, & des eschelles de mesme construction que celles de Quiers. Mais pour autant que ceux de Seuiglan ne pouuoient venir par le mesme chemin de ceux du Mondeuis & de Beyne, il fust arresté entr'eux, que quand ils verroient ietter des fusees en l'air, ce leur seroit signal que ceux-cy estoyent arriuez, & qu'ils vouloient commencer l'escalade, afin qu'au mesme instant ils donnassent aussi la leur. Ceux du Mondeuis & Beine arriuerent bien à poinct nommé,

*Cairas failly.*

& ietterent apres s'estre entre-recognus sept ou huict fusees, demeurans puis tous cois aux escoutes, s'ils sentiroient aucun bruit ou verroient le correspondant signal de leurs compagnons. Mais apres auoir si longuement temporisé, qu'il se voyoient proches du iour, ils prindrent resolution de tenter tous seuls la fortune, & là dessus donnent courageusement à la muraille, laquelle contre leur attente, fut vertueusement deffenduë par ceux de la garnison, n'ayans à respondre qu'en vn seul endroict, & la ville estant fauorable à l'Espagnol & aguerrie. De maniere qu'ayant Gordes recognu le peu de fruict que faisoit son effort, la longue retraicte qu'il auoit à faire, & que le iour s'auançoit fort, il se retira, en telle ordonnance toutes-fois qu'il emporta quatre des siens qui auoient esté tuez, & cinq de blessez, sans que iamais ceux de dedans osassent faire sortie pour donner sur la queuë. Ce ne fut pas pourtant, (à ce qui fut sçeu depuis,) par lascheté qu'ils ne sortirent, ains par ce qu'ils descouurirét bien prés de la ville, les troupes de Sauiglan qui approchoient, & lesquelles au prix de leurs compagnons, s'estoient trop amusees à desieuner, qui fut cause que nous failliſmes ceste entreprinse, laquelle nous cousta depuis bien cher. 1551.

En Mars Bastien Chartel Colonnel Alemand entra au seruice du Roy, passant par l'Eueschié de Basle dont les Cantons se plaignirent.

Pendant ces demeslemens, le Roy n'ignorant pas que le Concile assemblé à Trente, à la susci- tation de l'Empereur, n'estoit dressé qu'à la ruine & de luy & de ses amis, depescha les Seigneurs de Lansac, & President du Ferrier proteſter qu'il le

*Le Roy proteſte de l'inuiolidité du Cõcile de Trente.*

récompense & la beneficence, estoient les meil- 1551.
leures armes qu'on pouuoit pratiquer, pour contenir en foy, disposition & obeissance vn chacun il supplioit sa Majesté luy faire ceste grace, que quand desiors en auãt, il aduiendroit vacation soit de charges militaires ou autres, en son gouuernement, son plaisir fust luy en deferer la nomination, & non pas les accorder à ceux qui seroient plustost appuyez de faueur, que de valeur ou merites considerables : afin qu'il eust touſiours en main vn tres-opportun instrumẽt pour augmẽter le courage, la bien-vueillance, & l'obeissance, enuers le Capitaine general, & au profit du maistre, toutesfois, autremẽt ceux lesquels, sous ceste esperance estoient pour patienter au trauail, & à la cõtinuatiõ de la guerre, abandonneroiẽt leurs charges pour aller eux mesmes en Cour poursuiure leur aduancement, duquel n'ayans par apres aucune obligation au General ils en deuiendroient peu à peu moins affectionnez & obeissans en ce qui pouuoit regarder le bien, & la prosperité des affaires de sa Majesté, laquelle deuoit estimer qu'il ne luy nommeroit iamais personnage qui ne fust digne de la charge qu'il luy pourchasseroit.

Qu'il y auoit au seruice de l'Empereur, des Ducs de Sauoye & de Mantouë: plusieurs personnes qui possedoient des biens dans les terres de l'ancienne obeissance du Roy, & en celles aussi, qui auoient esté nouuellement conquises, la iouissance desquelles luy auoit esté demandee par plusieurs Capitaines & autres bons seruiteurs de sa Majesté, ausquels il ne les auoit peu refuser, chose qu'il la supplioit auoir non seulement pour agreable, mais dauantage trouuer bõ qu'il fist de mesme

1551. à l'aduenir selon les occurences, & le merite des personnes.

Qu'il estoit aduenu quelque aubeine à sa Majesté par la mort de deux gentilshommes Napolitains, anciens seruiteurs de la Couronne, & que là où il aduiendroit qu'elle en vouluſt disposer, qu'il supplioit que ce fust en faueur de Montbazin. Ceste depesche fut faicte le neufuiesme de Septembre 1551.

Et pour autant qu'il n'y a pas moins d'honneur à bien conseruer qu'à conquerir, & qu'en faict de guerre il faut double soin & prudence, en tant qu'on n'y peut faillir deux fois: Il ne sera impertinent de toucher icy vn mot de ce que fit Brissac & en l'vn & en l'autre, pour seruir d'instruction à la posterité.

*Fortification de Quiers & S. Damiã.*

Considerant donc l'importance de Quiers & de sainct Damian, auec le mauuais estat de leurs fortifications pour soustenir vne armee Imperiale, il resolut d'y faire trauailler en toute extreme diligence: & d'essayer au mesme instant, de conquerir plusieurs petites vilettes & chasteaux, qui estoient du costé du Montferrat & de l'Astizane sur les marches de Quiers & de Ville-neufue: preuoyant que là où il donneroit le loisir à l'ennemy de mettre gés de guerre dedans ces lieux, ce luy seroit vne commodité, pour aisément assieger tout en vn temps ces deux places, leur oster toute aisance de viures, & le moyen de recouurer les pionniers necessaires pour la fortification. Que pour finalement se deliurer, & du danger & de la suiection où il pourroit ainsi tõber, il seroit contraint d'employer, & peut estre assez infructueusement, le temps & les forces à expugner ces petites places.

Considerant toutesfois qu'il ne pouuoit tout en vn coup embrasser tant de choses, mesmes auec si peu de forces qu'estoient pour encores les siennes, & qu'il y auoit apparance qu'aussi-tost que Domp Ferrand qui estoit au siege de Parme, entendroit les nouueaux remuëmens de guerre, faicts au preiudice de la frontiere Piedmontoise & Milanoise, qu'il tourneroit tout aussi-tost la teste contre luy: Il delibera, attendant le renfort de France, de faire vne nouuelle leuee de trois mille soldats Piedmontois, sous la charge des Capitaines Ardouin de Thurin, Venture Durbin, Iean Antoine de Plaisance, Bresignele, Maluoisin Attarie, Frascare, Antoine Romagnan, Louys de Montel, Baptiste Vacque, Dornee, Bourguin, Ferrier, Antoine de Ville, Iean Odin, Estienne Garamel, de Beaumont, & Scipion Vimercat, fils de Franciscque. Tous lesquels furent despartis en diuerses places, desquelles à mesure qu'ils arriuoient on tiroit les vieilles bandes Françoises à la campagne, auec lesquelles il depescha Bonniuet pour aller assaillir le chasteau de Moucuc, à six mils de Quiers, des dependances du Montferrat, place assez bonne. Ceux qui estoient dedans au nombre de quarãte soldats, apres auoir enduré cent volees de canon se rendirent à discretion, ores que la place en eust bien attendu iusques à huict cens. Le Capitaine Cadillan Gascon, fut mis dedãs auec deux esquadres de François: il y fit depuis fort bien son deuoir. De là les forces marcherent contre vne grosse trouppe de caualerie qui faisoit contenance de le venir secourir, mais Bonniuet s'estant auancé en resolution de combattre, ils quitterent le Dé. De ceste mesme course. 1551.

*Prins du chasteau de Moucuc.*

1551. le Capitaine Louis de Monteil se saisist de Chuzan: André Noël, & Antoine Ville, d'vne bourgade nommee Ville de Dia: Iacques du Sollier, de Bra: la Motte Gondrin, de Castel-nau, de Passeran, Primel & Montechar. Les vnes despandoient du Montferrat, & les autres de l'Astizane, en toutes lesquelles furent mises garnisons Piedmontoises.

*Et de plusieurs autres petites places assez importantes.*

Pendant que ces executions se demesloient, ayant Ludouic de Birague qui commandoit dans Chiuas, consideré que les ennemis tenoient par delà Doyre-balte, plusieurs bonnes places qui seruoiét de couuerture à la Duché de Milan, la tenãt par ce moyen exempte des iniures & alarmes de la guerre: il alla parmy toutes celles là, recognoistre vne bourgade nommee Saluge, laquelle durant les guerres precedentes auoit esté desmantelee. Elle est situee sur le bort de ceste Doyre, qui est vne riuiere fort impetueuse, laquelle descendant du mont sainct Bernard, trauerse toute la val d'Aouste, anciennemẽt nommee *Augusta praetoria*, & de là se vient rendre à Yuree, anciennement appellee *Yporedia*, qui sert de porte & de couuerture à ceste vallee du costé du Piedmont. Birague trouua la situation tant aduantageuse qu'il pouuoit esperer (où il auroit le loisir de la fortifier,) d'en faire vn fort qui endommageroit infiniement les ennemis, & qui luy donneroit commodité de dresser des pratiques, & des intelligences sur Yuree, Mazin, S. Germain, Verçeil, Trin & Crescentin, dans lesquels il faudroit par apres, que les Imperiaux tinssent grandes forces engagees. A ceste cause ayant representé au Marechal la facilité qu'il auoit trouuee & de le fortifier, & de recouurer les moyens pour ce faire (hors

*Saluge.*

la char-

a charge des finances du Roy, ) il luy permit d'y entendre. Ce qu'ayant obtenu, il assembla les forces qui estoient vers Chiuas, iusques au nombre de six cens hommes, auec trois cens pionniers, & s'alla ietter dedans. Pour plus promptemẽt & courageusement inuiter vn chacun à mettre la main à ceste fortification, il commença le premier, contraignant cependant les villages circonuoisins à y venir trauailler. Mais pour tout cela l'ouurage ne s'auançoit guerres, les choses s'estant ttouuees de plus dure digestion qu'il n'estimoit pas, & que c'estoit vn faict qui vouloit des moyens & du loisir qu'il ne pouuoit pas auoir. Dont il donna communication au Mareschal, lequel trouua bon qu'il se deportast de ceste entreprise. Qui fut cause qu'il se rengea, & disposa non pas à quitter entierement la place ny la fortification, mais seulement à dresser vn vieil chasteau qui y estoit, pour le rendre capable de quelque trouppe d'infanterie, auec intention de porter vne autrefois plus auant son entreprise. Cependant il ne laissa de se saisir de plusieurs petits chasteaux du Montferrat, & entre autres de celuy de Brusasc, qui appartenoit à François Pelissa, gendre dudict Ieronime Birague, dans lesquels il despartit la compagnie de Carle de Birague son ieune frere. Nettoyant par ce moyen tout ce qui pouuoit tenir la riuiere du Pau en subiection depuis Castillon iusques à Verrue. Conclusion, les Biragues se preualurent, comme auoient faict tous les autres Capitaines, autant de l'industrie, de l'occasion & du temps, que de la force mesme.

1551.

*Commẽcement de fortifica-tion à Sa-lugo.*

*Brusasc pris par Birague.*

Et pour autant qu'il est mal-aisé de tousiours si bien & si nettement demesler quelques actiõs que

1551. ce soyent,& nommément celles de la guerre,qu'il n'y ait presque ordinairement quelque chose à redire:i'ay estimé que la diuersité de ces remuëmẽs dõnera matiere à quelque delicat,de dire que tout ainsi que le Mareschal trouua moyen d'entreprendre tout à coup en tant de lieux, par la diuersion de ses forces,qu'autant luy eust il esté aisé de les assembler en vne seule masse;& de s'addresser à quelque bõne place,qu'à toutes ces bicocques lesquelles il sçauoit deuoir estre aussi tost perduës que prinses, mesmes les forces qui partoient du Parmesan n'estans pour arriuer encore de quinze iours. C'est vn doute qui a de l'apparẽce,mais bien aisé toutesfois à resoudre. Pour ce faire il faut sçauoir que le Mareschal fit desployer ces grandes parades sur des fondemens qui apporterent depuis de la commodité beaucoup. Premierement par ceste diuersité de prinses,ores que petites, il apporta crainte & estonnement de tous costez, & causa la diuersion du siege de Parme, que le Roy desiroit extremement. Dauantage toutes ces places luy apporterent commodité de faire amas de viures, de contributions, de soldats,de pionniers, & de tous autres equippages neceſſaires à vne guerre qui deuoit prendre long traict:de toutes lesquelles choses il estoit fort mal pourueu, le Roy ne l'ayant point encores secouru de deniers pour en faire prouisiõ:d'ailleurs il faisoit estat de preparer par ce moyen à Domp Ferrand, tant de durs os à ronger sur son arriuee,qu'il auroit tout loisir,pendãt qu'il s'y amuseroit,& que le secours de Frãce viendroit, de reduire ces deux places de nouuelle conqueste en si bon estat, qu'elles ne craindroient par apres l'effort de l'ennemy. Et de faict les choses reüssirẽt

*Siege de Parme diuerty.*

depuis selon ce sien dessein. Car la pluspart des forces qui tenoient siege à Parme, estant tournees tout à coup du costé du Piedmont, sur le commencement d'Octobre, elles furent contraictes au lieu de s'attaquer aux principales places, de s'amuser à reprendre les petites : à quoy faire elles consumerent tant de temps, que le grand hiuer les surprint & les fit retirer aux garnisons. 1551.

Le Mareschal pour ne rien obmettre de ce qui pouuoit endommager l'ennemy, au mesme temps que ceste grande alarme se donnoit, commanda à Terride gouuerneur de Pinerol, d'assembler auec sa compagnie de gendarmerie, quatre ou cinq cens hommes de pied & l'equipage de deux canons, & d'aller prendre le chasteau de Barges, qui auoit, comme vous auez veu, donné la premiere occasiõ à l'ouuerture de la guerre. Ceux de dedans estoient si courts de viures, qu'aux premieres volees de l'artillerie ils se rendirent à la discretion de Terride, qui fit soudain razer la place iusqu'aux fondemẽs. *Chasteau de Barges prins.* *Et rasé.*

Encores que tous ces premiers heureux remuëmens d'armes d'eussent apporter quelque confiance au Mareschal, si ne s'y arrestoit-il gueres, ains estoit tousiours aux escoutes sur la venuë de Domp Ferrand, & à se preparer à toutes sortes de fortunes. En fin il fut aduerty qu'ayant cestuy-cy eu nouuelles des prinses de Quiers & S. Damian, il estoit deslogé à grand haste de deuant Parme, menant auec luy six mil hommes de pied, & douze cens cheuaux ; ayant toutesfois laissé pour la continuation du siege, le Prince de Macedoine auec douze cens hõmes, Carle Gonzague à Montechio auec mil hommes, le Marquis de Mioz dit le Medeguin au bourg S. Douin, auec autres

1551. trois cens ſoldats & huict cens cheuaux : eſtimant que ces forces iointes à l'armee du Pape, laquelle par ce ſien partement deuoit quitter Lamirande pour ſe venir ioindre à ceux-cy, eſtoient ſuffiſantes pour tenir Parme en neceſſité & alarme.

Ce meſme aduertiſſement portoit auſſi, que le Colõnel Strozzy ayãt veu deſloger Dõp Ferrand, auoit donné ſur la queuë & deffaict 7. ou 8. cẽs des ennemis, dont le Mareſchal donna ſoudain aduis au Roy, remonſtrant à ſa Majeſté que ſi ſon plaiſir n'eſtoit le diligemment pouruoir de nouuelles forces & moyens, que la premiere reputation des-ja acquiſe, & qui eſtoit touſiours de tres-grande importance, en tous nouueaux remuẽmẽs d'armes, ſe perdroit au preiudice de ſes affaires & à l'auantage de ceux de l'ennemy: & dauantage, (qui eſtoit le pis,) les places nouuellement conquiſes, qui n'eſtoient encores du tout reduictes en bon eſtat, ſeroient en danger de courir auſſi pareille fortune. Que quant à luy en attendant prouiſion conuenable, il s'en iroit auec ce qu'il pourroit tirer des garniſons, cãper à Poyrin, laiſſant Bonniuet à Quiers, pour de ce lieu conſiderer & obſeruer les mouuemens de l'ennemy, fauoriſer la fortification de ces deux places, retirer les viures du plat païs dans les forteresſes, conſumer & rauager les fourrages & tout ce qui ſe trouueroit de reſte par la campagne, afin de rendre en ceſte arriere ſaiſon, toutes choſes plus incommodes & difficiles aux ennemis.

*Deffaicte de quelque ennemis.*

Le Roy ayant ſceu auec quelle valeur & deuotion toutes choſes auoient eſté diuerſement executees, en reçeut la ioye & la conſolation que chacun peut eſtimer. Et dauãtage recognoiſſant, comme Prince magnanime, combien la gloire & l'hon

*Le Roy aduerty des affaires de Piedmõt.*

neur auoient de pouuoir ez ames genereuſes, ne faillit de faire cognoiſtre tãt au Mareſchal, qu'aux autres ſeigneurs, & Capitaines, combien leurs ſeruices luy eſtoient agreables & l'enuie qu'il auoit de les en remunerer tous, à meſure que les occaſions s'en pourroient par apres preſenter. 1551.

Sur le douzieſme d'Octobre mil cinq cens cinquante & vn, Ieronime de Birague allant à la guerre du coſté de Verçeil, print vn Gentil-hõme de la maiſõ du Duc de Sauoye, frere du Prieur de la Noualaize de la maiſon des Prouaues, & qui eſtoit lors des principaux miniſtres de ce Prince, & naturellement fort cõtraire aux Frãçois, cõme à touſiours eſté ceſte race: l'vne des principales du Piedmont, auec leſquels neantmoins elle ſe rengea depuis. Ce Gentil-homme fut ſi bien traicté & careſſé par les Biragues, que cela luy donna occaſion d'adoucir l'aigreur de ſa nature, & de s'auancer de leur dire, que s'il plaiſoit au Roy reprendre les meſmes erres du traictement que le feu Roy François auoit iadis faict offrir à ſon maiſtre, par l'entremiſe propre du Mareſchal de Briſſac, lors qu'il fut dépeſché en Allemagne vers l'Empereur, qu'à ſon aduis il les accepteroit maintenant fort volontiers: attendu qu'il eſtoit pieça ſi mal traitté qu'il ne pouuoit pas eſperer grande fortune de la main de l'Empereur. Qu'il ſçauoit que le Comte de Chalant auec vn Maiſtre-d'hoſtel de monſieur de Nemours auoient n'agueres voulu tẽter ceſte pratique: mais qu'il eſtoit aſſeuré que nul d'eux ny donneroit tel coup que ſon frere & luy pouuoient faire. Diſoit dauantage eſtre fort aſſeuré, que de premier entree ſon maiſtre prendroit tout deſcouuertement les armes pour le Roy, & qu'il ſaiſiroit ſa Majeſté

1551. de Verçeil, d'Yuree, de Mazin, Sainct Germain, de Creicentin, de Cairas, de Cony, Fouſſan, & Comté de Nice, toutes leſquelles eſtoient encor en ſes mains & en ſa diſpoſition. Que là où ſa Majeſté trouueroit bonne ceſte ouuerture, qu'il deſiroit qu'elle enuoyaſt auec luy quelqu'vn des ſiens fidelle & aduiſé, ayant à commandement la langue Françoiſe & l'Italienne, & qu'il le conduiroit en habit de ſeruiteur iuſques à Gennes, où le Duc ſon maiſtre deuoit bien toſt arriuer, & que là ils feroient le marché ſelon le vouloir de ſa Majeſté. Toutes leſquelles choſes ayant eſté rapportees au Mareſchal, & par luy entenduës & diſputees de viue voix, auec le Gentil-homme meſme, qu'il fit venir vers luy, & auquel il me nõma pour coadiuteur, il fit entendre le tout à ſa Majeſté par le ſieur de Contay, qui eſtoit n'agueres arriué en Piedmont, pour voir la guerre, le chargeant de ſupplier ſa Maieſté de prendre ſoudaine reſolution ſur ce faict, & ne rien eſpargner pour embraſſer choſe de telle conſequence que ceſte-là, l'aſſeurant que ſi ſon plaiſir eſtoit luy en remettre la conduite, & luy borner iuſqu'à combien il ſe pourroit aduancer, qu'il eſperoit reduire les affaires à telle perfection qu'on pourroit deſlors conceuoir le futur recouurement de la Duché de Milan & plus outre: & que pour mieux y paruenir il eſtoit neceſſaire que le Roy fiſt monſieur de Sauoye ſon Lieutenant general en Italie & luy ſon lieutenant ſeulement. Aucuns de ceux qui auoient le ſouuerain maniement pres du Roy, ayans conſideré que là où le Mareſchal viendroit à chef de ceſte importante pratique, qu'elle luy ouuriroit le chemin à vne gloire & à vn merite ſi excellent;

*Meſpriſees par ceux qui auoient la principale conduite au pres de ſa Maieſté.*

que toutes leurs actions en demeureroient de tous poincts offusquees, & tellement raualees qu'il leur rauiroit de main en main toute leur authorité, mirent soudain en auant qu'il ne falloit pas prendre pied ainsi à la haste, à ce que ce Gentil-homme auoit proposé comme de luy-mesme. Que la belle apparence des choses desirees, trompoit & ruinoit bien souuent ses amoureux : & quand ce seroit au faict & au prendre il seroit peut-estre desauoüé de son maistre. Qu'il falloit tout bellement sonder vn peu plus auant le gué, & puis selon l'apparence & la verité qui y seroit lors trouuee, essayer d'é auoir la meilleure composition qu'on pourroit. Conclusion, que le Roy estoit d'auis que le Gentil-hõme fut gracieusement renuoyé quitte vers son maistre, pour apporter par apres quelque plus grande asseurance & tesmoignage de son intention, & que puis selon le fondement que sa Maiesté y trouueroit, qu'elle en delibereroit auec le commun honneur du Duc & de luy. Le Mareschal qui auoit le iugement fort delicat, recogneut incontinent d'où venoit ceste encloüeure, & que ceux cy faisans plus d'estat des pratiques du Comte de Chalant, que de celles cy, en vouloient seuls auoir l'honneur & l'vtilité. Mais nostre mal-heur ou nostre imprudence le voulant ainsi, les vns pour l'amour des autres demeurerent fort deçeuz. Car ayant le Mareschal conforme à ceste mal digeree resolution, renuoyé le Gentil-homme vers le Duc, sans autre asseurance en main, que celle d'vne foible esperance : ce Prince en print tel despit qu'il se remit plus fort que iamais à la patience, & à la poursuitte des armes en faueur de l'Empereur. Estimant beaucoup plus tolerable & honneste d'en demeu- 1551.

*Qui causa vn nouueau despit au Duc contre le Roy*

1551. rer à ce qui en estoit, que de se vainement iecter dans vne esperance douteuse & incertaine: & parmy le mespris auquel sont tousiours subjects les mediocres Princes qui se remettent à la discretion des plus puissans, qui sont desia emparez de la plus part de leur bien, comme il estimoit que la Majesté fust desia departie du sien. Ce sont fruicts des ambitions immoderees qui ne peuuent souffrir l'auancement ny les loüanges d'autruy.

Ce fust à la verité vne des lourdes fautes qui ait iamais esté commise en tout le cours de ceste guerre, & de laquelle la France paya depuis (par son inconsideration,) de fort gros & fort dangereux interests. Ce sont les fruicts qu'apportent tousiours ceux qui veulent assouuir leurs passions & leurs vengeances aux despens du seruice du Maistre, lequel recogneut depuis trop tard ce qui en estoit.

*Continuation du dupesche fait à sa Maiesté*

Le sieur de Contay fust aussi chargé de remonstrer, que Domp Ferrand faisoit faire vne nouuelle leuee de quatre mille Italiens au parsus les forces qu'il ramenoit du Parmesan. De maniere que faisant aussi bien le compte de son voisin, que le sien propre, il trouuoit que garnissant mediocrement les places Imperiales, il luy seroit encores fort aisé de tirer à la campagne de treize à quatorze mil hommes, deux mil cheuaux, force trop plus grande que ne pourroit estre celle du Roy, quand bien le secours que sa Majesté auoit promis, seroit arriué, & duquel on n'auoit toutesfois encore aucunes nouuelles. Qu'il n'y auroit autre remede que de desgarnir les places, & commettre le tout au hazard d'vne ba-

taille: Et à laquelle toutefois il ne falloit iamais venir que pour dernier remede, & lors que la force surmontoit la raison. 1551.

Ce qu'aussi il n'auoit pas deliberé de faire, ayant de longue main aprins, que tout ainsi que les ieunes acquierent reputation se hazardans courageusement & indiscretement, que par le contraire les vieux qui l'ont desia acquise, la conseruent & l'augmentent se bien tenans sur leurs gardes, & allans tousiours retenuëment en besongne, mesmes où il se traicte absolument de tout l'estat. Et toutesfois que là où le plaisir de sa Majesté seroit qu'il en vsast autrement, qu'il la supplioit luy en enuoyer le commandement bien signé & seellé, pour luy seruir de descharge en toute sorte d'euenement, & qu'apres il s'efforceroit ou de vaincre ou de ne plus craindre les vainqueurs, aymant trop mieux mourir honorablement, que fuir honteusement, ou de perdre tout l'estat. Que Vassé qui auoit prins charge de deffendre sainct Damain, auoit esté suffisamment pourueu de tout ce qui estoit necessaire pour ce faire. Que Bonniuet vouloit deffendre Quiers, & que pour ce faire il demandoit deux mil hommes & deux cens cheuaux, & que balançans là dessus la quantité des places qu'il falloit fournir, il trouuoit que la conuenable prouision d'vn endroict rendroit tousiours l'autre debile, & consequemment subject à inuasion, & demeurant la campagne à la discretion de l'ennemy, comme elle seroit, s'il ne plaisoit au Roy d'haster le renfort & les prouisions.

Enuiron le 26. du mois, respondant le Roy assez sommairement aux instructions de Montbazin,

1551. sa Majesté promit de satisfaire aux demandes du Mareschal par le sieur de Gonort son frere, qu'elle luy enuoyeroit.

*Response de sa Majesté aux instructiõs porteespar la despesche de Montbazin.*

Qu'aduenant vacation de gouuernemens, capitaineries ou autres estats, sa Majesté veut demeurer en liberté d'y pouruoir comme bon luy semblera, asseurant toutesfois d'auoir en particuliere recommandation ceux que le Mareschal luy nommera.

Qant à la donnation des biens appartenans à ceux qui suiuent le party de l'Empereur, combien que ce soit chose qui appartienne seulement au souuerain : sa Majesté trouue toutesfois bon qu'il y pouruoye, à condition que les donataires iront prendre lettres de confirmation en la Chancelerie.

Au regard de l'aubeine qu'il auoit demandé au preiudice des Napolitains, ce seroit chose de fort mauuais exemple pour tant d'autres estrangers qui seruoient le Roy, la pluspart desquels auoient couru ceste fortune pour auoir suiuy son party. Que leurs heritiers auoient assez d'afflictiõ de la perte de leurs parens, sans y adiouster encores celle des biens. Et en fin que sa Majesté vouloit qu'ils fussent tenus & traictez comme naturalisez, tout ain si comme les Piedmontois. La resolution de ce poinct est digne de la bonté du Roy, mais il semble que celle des deux precedens fut assez mal digeree, par ceux qui en furent les autheurs, entant qu'elle apporta depuis du desordre & de la desobeïssance beaucoup

Sur la fin d'Octobre ayant le Mareschal entendu que Domp Ferrand pour aucunement fauoriser la frontiere, auoit enuoyé loger en Ast trois cens

cheuaux Hongres & Bohemes, qui estoient passez en Italie, pour enleuer les Roy & Royne de Bohëme, qui deuoient bien-tost arriuer à Gennes reuenans d'Espagne: il fit fort souuent recognoistre leur contenance, les aduenuës, & aduantages du païs, afin d'essayer de leur donner quelque rude secousse. Presupposant, comme il aduint depuis, que ceux-cy peu accoustumez aux ruses des guerres d'Italie; ne faudroient de trebucher dans le filet qu'il leur vouloit tendre. A ceste cause il despescha Bonniuet, Vassé, la Motte Gondrin, Franciſque Bernardin de Vimercat, de Pauan & de Biron, ceſtui-ci guidõ de sa compagnie & l'autre Lieutenãt: auec 300. cheuaux, & 500. que corselets que harquebuziers, commandez par le Baron de Cheppy, qui fut depuis Maistre de Camp. Il leur commanda d'aller la nuict au pont de Rusignan à deux mil d'Ast, & de garnir de quelques bons harquebuziers trois petites mestairies qu'il y auoit au dessus du coustau, à trente pas & au delà du pont, regardans la ville à caualier: de mettre la grosse trouppe d'Infanterie en certaines cauines qui sont du mesme costé, auec quelques cheuaux: & que le reste de la caualerie demeurast en gros, dans la bourgade au deça du pont. Ceste bourgade est faicte en forme d'vn croissant ou bras recourbé, de maniere que ceux qui venoient de la ville, ne les pouuoient descouurir, qu'ils n'euſſent donné dedans. Qu'ayans ainsi bien disposé leurs trouppes, ils enuoyassent vingt cinq ou trente cheuaux rauager aux portes d'Ast, estimant que l'alarme estant donnee dans la ville, que messieurs les Hongres ne voyans que ce peu de cheuaux, ne faudroient de sortir par trouppes, pour leur courir sus, auec plus 1551.

1551. de courage & de temerité, que de prudence. Les nostres sceurent bien retenir leur leçon, & encores mieux l'executer. Toutes choses ainsi bien disposees, ceux des mestairies eurent commandement de ne se descouurir non plus que les autres, iusqu'à tant qu'ils vissent le gros des trouppes de la ville fort auancé vers le bourg : & que lors callans à bas, ils gaignassent le long des hayes du chemin pour les salüer par derriere, au mesme instant que ceux des cauines feroient aussi de mesmes pardeuent. Sur l'aube du iour s'estans saisis de toutes les aduenuës tirans contre la ville, de peur qu'elle n'eust nouuelle d'eux ils despescherent Biron, ieune vaillant & aduisé seigneur, qui fut depuis Mareschal de France, anec trente Cellades, pour donner iusques aux portes de la ville, & rauager tout ce qu'ils trouueroient: ce qu'il executa fort diligẽment. La ville, en laquelle commandoit le sieur Domp Franciſque d'Est, prent l'alarme, les Hongres montent soudain à cheual, & se mettent à inconsiderément poursuyure les nostres par petites trouppes & assez mal enfilees. Au commencement Biron fit contenance de vouloir faire teste, puis il tourne & reçoit la cargue des autres, la leur redonnant aussi quelquesfois, mais assez foiblement, pour les conduire comme il fit par ceste ruze, dans l'embuscade, de laquelle les ennemis ne s'aperçeurent iamais qu'ils n'eussent la pluspart passé le pont, & laissé derriere eux l'arquebuzerie; laquelle tout en vn coup calla à bas du coustau, & vint gaigner le pas. Lors Biron tournant vigoureusement teste, suiuy de tout le gros, chargea si furieusement ces pauures Hongres, qu'il les mit tous en routte, poursuyuant tousiours la victoire

sur les fuyars, & sur ceux qui les suyuoient encores. Desquels pas vn seul ne fut rechappé, sans vne grosse troppe d'arquebuziers Espagnols & Italiens, qui estoient sortis de la ville pour les soustenir, dont ils firent grand deuoir, s'estans saisis des fossez & des hayes qui estoient le long du chemin & d'vne Chapelle qui leur seruoit comme d'vn fort. Le Capitaine Ieronime Paluoisin qui auoit iadis seruy le Roy, & qui commandoit l'Infanterie Italienne, s'estant vn peu trop aduancé, demeura prisonnier auec vne douzaine des plus vaillans de sa trouppe. Tant y a que dans le bourg ou dans les chemins il y demeura quatre vingts Hongres de morts, & bien quarante de prisonniers, la pluspart si fort blessez que peu en rechapperent, sans toutesfois qu'il y eust perte de nostre costé, que de cinq ou six de morts, & de quatre hommes d'armes faits prisonniers, pour s'estre iettez trop auant dans l'arquebuzerie ennemie. La despoüille & butin furent beaux, tant en cheuaux, armes, chaisnes d'or, qu'en grandes targes & pennaches, dont ils estoient fort parez. 1551.

APRES que ces Seigneurs tous triomphans & embellis d'vne telle victoire, furent retournez, ils firent present au Mareschal de deux habillemens de teste couuerts de lames d'argent, de deux targes couuertes de mesmes, de six lances lesquelles ces Hongres portent fort differentes des nostres: elles sont longues & creuses & faites de piece raportees, fort dorees, & marquetees, ayãs au bout vn fer en forme de poinçon, d'vn pied de long: par le bas il y a vne grosse boule qui sert pour couurir la main: ils attachent ceste lance à vne longue courroye qui tient à l'arçon, & qui leur sert d'ar-

*Façon des lances ces Hõgroises.*

1551. reſt lors qu'ils couchent pour rompre bois. Leur cellade eſt pointuë, & n'eſt armee par le deuãt que d'vn fer qui tombe le long du nez, & qui ſe hauſſe & rabaiſſe comme faict la creſte d'vn cocq d'Inde. La botine eſt ferree au deſſous du tallon auec vn petit aiguillon qui ſert d'eſperon. Ces preſens furent ſoudain enuoyez au Roy, & la valeur de ces Seigneurs fut par luy fort loüee & recommandee, au parſus ce qu'il en fit luy meſme en leur propre preſence: & nommément de Biron qui auoit ce iour là faict office de fort aduiſé Capitaine & de vaillant & reſolu gendarme.

*Le Roy aduerty de la desfaicte des Hõgres.*

En ce temps ayãt Gordes eſté aduerty, que quelques vns s'eſtoient aduancez de dire que s'il euſt faict ſon deuoir à l'entrepriſe de Cairas, que les choſes ne ſeroient ſi mal ſuccedees qu'elles firent. il ſupplia le Mareſchal, luy vouloit nommer ceux qui parloient de ceſte ſorte, afin qu'il fiſt cognoiſtre & au Roy, & à luy, la difference qu'il y a de la verité au menſonge, qui eſtoit de la part de tels cauſeurs. Le Mareſchal qui ſçauoit aſſez combien ces rapports trauailloient vn homme d'honneur: tel qu'eſtoit ledit ſieur de Gordes, & les diuiſions & inconueniens qui en pouuoient aduenir, print le tout ſur luy, par commandement du Roy, & au cõtentement des vns, & des autres, ſilence leur eſtant impoſé ſous peine capitale.

*Preparatifs en Alexãdrie pour la venuë de Dõp Ferrand.*

Le dernier d'Octobre, vindrent nouuelles que on faiſoit les eſplanades, & grandes prouiſions de farines & munitions en Alexandrie & en Aſt, pour la venuë de Domp Ferrãd, qui auoit deſia enuoyé deuant quatre cens cheuaux, auec chacun vn harquebuzier en crouppe, partie deſquels auoiẽt ſoudain eſté enuoyez en Albe, cité de Montferrat,

anciennement nommee *Alba Pompeia*, & le reste en Ast. L'ennemy estoit en tel soupçon de ceste place d'Albe, qu'il contraignit le sieur de la Vesse, qui auoit sa maison à deux mils de là, en assiette assez forte, de donner caution de quatre mil escus qu'il ne laiſroit iamais entrer les François dedans, lesquels toutesfois ceſtuy-cy haïssoit mortellemét, ayant esté nourry Page de la chambre de l'Empereur. 1551.

Vindrent aussi nouuelles que la fortification de Saluge entreprinse par les Biragues, auoit donné telle alarme aux ennemis, qu'ils auoient soudain renforcé les garnisons de Verçeil, Sainct Germain, Trin, Crescentin, Mazin, Yuree, & Vulpian: & que dans peu de iours Cesar de Naples deuoit r'assembler ses garnisons en corps, pour aller essayer de desloger les Biragues ds Saluge: & qu'à ces fins il feroit remonter de Crescentin, trois canons contremont la Doire-balde, qui bat le pied de ceste place. Que ceste execution paracheuee toutes les forces Imperiales se ietteroient en campagne pour aller assaillir Sainct Damain. *Saluge.*

Estant cet aduis confirmé de diuers endroicts, le Mareschal se hasta de renforcer Vassé, qui commandoit à S. Damian, de poudres, boulets, plomb, de quatre Canonniers & d'vn Commissaire au lieu du Capitaine la Cricque qu'il y auoit des le commencement enuoyé, & lequel Chauigny, fils d'vn Huissier de chambre du Roy, qui faisoit le plaisant auoit tué peu de iours auparauant, à cause que l'autre se gaussoit vn peu trop rudement de luy; c'est pourquoy on diét qu'il ne se faut iamais iouër aux fols, mesmes lors qu'ils sont armez. Ce fut dommage de ce personnage, car il *Renforcement de S. Damian.*

1551. estoit vaillant & fort experimenté au faict de l'artillerie.

*Termes aduertit le Mareschal des affaires de Parme par le moyen d'vn Cordelier.*

Au mesme instant que Domp Ferrand deslogea de Parme, Termes qui desiroit que le Mareschal en sçeut la nouuelle, auec l'estat des affaires de delà, trouua moyen de luy depescher vn Cordelier, lequel auec ses lettres d'obedience, passa en six iours, bailla ses lettres, par lesquelles & par luy mesme aussi, on eust toutes nouuelles de l'amy & de l'ennemy. Il fut soudain renuoyé garny de cinquante beaux escus, qu'il eut en don par ma main, lesquels sans preiudice de sa regle, il accepta volontiers. Ceste remuneration fut depuis sa ruine, car elle luy donna courage d'entreprẽdre par trois fois ce mesme voyage, mais en fin ayant esté descouuert, il fut mis *in pace*.

Et encores qu'il y ait assez de gens qui tiennent que là où il se traicte d'affaires d'estat, il est permis se seruir de la Croix & de l'Eau-beniste, quand tous autres moyens deffaillent, si est-ce qu'il semble n'estre ny beau, ny à propos, se seruir de gens d'Eglise, & que ceux qui le font, receuront en fin le traictement du pauure moine, qui se perdit pour estre plus friand de la Croix pecuniaire, que de celle où Iesus-Christ souffrit pour nous.

*Faux bruits semez par les Imperiaux pour estonner les François.*

Les Imperiaux qui ont touſiours esté plus riches d'artifices que d'ouuert valeur, commencerent dessors (à propos de la venuë de Domp Ferrand) de faire courir le bruit qu'il amenoit plus de cinquante mil hommes, auec sept ou huict mil cheuaux, qui extermineroient de telle façon les pauures François, qu'il n'en demeureroit pas vn seul pour seruir de semence en Italie. Il y eut assez de gens qui n'estans pas encor bien leurrez, ou

affermis

affermis à ces bruits & à ces remuëmens, commencerent à craindre, ne sçachans à quel but arrester leur esperance, & deuotion. Quoy consideré par le Mareschal & que la preuention auec vne asseuree contenance du chef, seruoit de beaucoup en tels affaires, ausquels il ne faut iamais laisser prendre racine, il resolut luy mesme d'aller faire vne course parmy les plus importantes places, & d'enuoyer Bonniuet aux autres, pour remettre ainsi qu'ils firent, l'asseurance & la deuotion au cœur des plus intimidez. 1551.

*Le Mareschal visite les plus importãtes places.*

Estant de retour à Thurin & cuidant auoir bien pourueu par tout, il aduint deux choses qui luy donnerent de la crainte & du soucy beaucoup. La premiere fut, que Vassé qui auoit auparauant touſiours dit que S. Damian estoit si bien pourueu, qu'il ne demandoit plus autre chose, que d'auoir ce bon-heur que l'ennemy l'allast assaillir; à fin de couronner ses vieux iours, par vn seruice si signalé, que seroit celuy qu'il esperoit faire à sa Majesté, & à luy aussi son General. Il commença lors à changer de chance, disant qu'il n'auoit pas des viures à suffisance pour endurer vn siege: qu'il luy falloit encores enuoyer iusques à mil sacs de bled, ayant recognu qu'il y auoit dans sainct Damian, trois mil cinq cens soixante & quinze bouches, sans les gens de guerre, qui estoient autres trois mil, comptant maistres & valets. De maniere que le Mareschal craignant d'estre surprins en chose où le dilayer pouuoit apporter dommage irreparable, enuoya soudain vers Vassé, l'vn des Commis de Francisque Bernardin de Vimercat sur-intendant general des fortifications & des viures, auec charge de faire diligente perquisition de

*Vassé Gouuerneur de S. Damian donne aduis au Mareschal que les viures qu'il auoit n'estoient suffisans pour soustenir le siege au cas qu'il aduint.*

1551 toutes les munitions, & des bouches tant vtiles que inutiles qui se trouueroient dans la place: pour le luy rapporter par estat Et generalement de remarquer soigneusement tout ce qui pouuoit apporter de la despence, aduenant le siege, à fin de diligemment pouruoir à ce qui seroit necessaire. Vassé (aueuglé de passion,) & qui ne recognoissoit pas combien d'incommodité & d'inquietude, apportoit à l'esprit du Mareschal ceste nouuelle demande: au lieu de trouuer bon que cette description se fist, pour auec plus de fondement pourueoir à cette nouuelle instance, ne voulut iamais permettre que le Commissaire y mist la main, ains le renuoya assez rudement, sans toutesfois vouloir particulierement esclaircir au superieur ce qu'il y auoit dãs sa place. Le Mareschal trouua ceste procedure assez estrange, & fut en volonté de s'en ressentir sur le champ. Neantmoins considerant la saison & le mal qui en pouuoit aduenir, ayãt à faire à vn personnage vaillant, mais de nature fort soudaine & fort aisee à esmouuoir, il print resolution de dissimuler pour lors ce qu'il en pensoit, & fit semblant d'auoir trouué fort bon, qu'il eust renuoyé le Commissaire de la sorte qu'il auoit faict, puis que Vimercat l anoit depesché sans prendre de ses lettres, comme son intention estoit qu'il fist: & qu'il luy en renuoyoit vn autre, auquel il prioit de donner toute assistance pour l'execution de sa charge, & mesmes pour (aduenant vn siege) debiter les viures par le menu & par son ordonnance: à fin que demeurant par ce moyen toutes choses reglees & esclaircies, on peust auec plus de prenoyance pouruoir à ce qui seroit neceſſaire, car de demander tousiours, sans toutes-

*Temerité de Vassé enuers ceux que le Mareschal enuoyoit pour faire description d'vn lieu de S. Damian.*

fois vouloir dire ce qu'on a, ou qu'on n'a pas, c'e- 1551.
ſtoit choſe qui pouuoit autant receuoir la mauuaiſe que la bonne interpretation, & apporter, qui eſtoit le pis, reculement & danger aux affaires du Maiſtre, leſquels deuoiét eſtre demeſlez hors toute confuſiõ & incertaineté. Vaſſé n'ayant pas pour lors encor chauſſé ſes bõnes lunettes, renuoya cet autre Commiſſaire, auſſi mal inſtruict que le premier, & ſans luy auoir voulu permettre l'executiõ de ſa charge, alleguant pour toute excuſe que l'execution de ſa commiſſion euſt apporté aux ennemis certaine cognoiſſance de ce qu'il deſiroit cacher le plus, qui eſtoit la neceſſité de la place, & conionctement les inuiter à l'aller aſſaillir auec plus d'aſſeurance & de courage qu'autremẽt ils ne feroient pas, Vaſſé ne meſuroit ou ne conſideroit pas, ainſi qu'il deuoit faire, que celuy auec lequel il traictoit eſtoit ſon ſuperieur, qui auoit tout le faix, & toute la charge ſouueraine de la guerre ſur ſes eſpaules, & auquel partant il ne deuoit rien taire. Là deſſus s'eſtant la patience vn peu eſcartee d'auec le Mareſchal, il luy dépeſcha le ſieur de Malezerbes l'vn de ſes Gentils-hommes domeſtiques, par lequel il luy manda qu'il auoit trouuee treſmauuaiſe cette façon de faire, & qu'il ne pouuoit croire qu'il y euſt faute de viures à S Damiã, qu'il n'eſtoit pas temps, ayant les ennemis à la porte, & apres auoir mandé n'auoir faute de rien, de preſcher maintenant la neceſſité.

*Remonſtrances du Mareſchal à Vaſſé.*

Qu'ayant par ſi long temps eu la campagne & les collines fructueuſes de l'Aſtizane & du Mont ferrat à l'abandon, il n'auoit tenu qu'à luy qu'il ne ſe fuſt pourueu de tout ce qui eſtoit neceſſaire pour endurer le ſiege vn an entier. Qu'il ne deuoit

1551. aucunement douter que tout ce qu'on luy ordonnoit ne fuſt propre & conuenable au ſeruice du Roy, & à l'amitié particuliere qu'il luy portoit; & que par ainſi il le prioit qu'vne autrefois il ſe déportaſt d'entrer en ces conteſtations & diſputes, leſquelles cornoient vne tacite deſobeiſſance, propre à renuerſer & ruiner les affaires du Roy, au des-honneur particulier de luy-meſme, qui deuoit ſur toutes choſes fuïr la confuſion, en laquelle ces déportemens monſtroient aſſez qu'il auoit enuie de viure, ayant trop opiniaſtrement refuſé de laiſſer recognoiſtre combien de viures il auoit, & dequoy il le falloit ſecourir. Que combien que ces impertinentes altercations deuſſent eſtre communiquees au Roy, qu'il ne l'auoit toutesfois voulu faire, eſtimant que rendu plus aduiſé & retenu par ceſte fraternelle admonition, il s'abſtiendroit à l'aduenir de tels déportemens, rendant à ſon ſuperieur la meſme ſatisfaction & obeïſſance qu'il voudroit auoir de luy, s'il eſtoit le ſien: au defaut dequoy force ſeroit de mettre la main aux remedes qui ſont permis à celuy qui a l'authorité & la diſpoſition ſouueraine. Vaſſé ſortant par ceſte cordiale remonſtrance hors du ſommeil, qui auoit eſgaré la raiſon d'auec luy, ſe rengea à recognoiſtre ſa faute, & à en demander pardon, qui luy fut gracieuſement accordé, meſmes aſſeurant ainſi qu'il faiſoit, que ſi les ennemis eſtoient ſi mal conſeillez que de l'aller aſſaillir, qu'ils n'en rapporteroient que dommage & honte, ſa Majeſté la gloire, & luy ſa bonne grace: & qu'ayant en fin bien eſpluché le faict des viures il auoit trouué qu'il en auroit pour quatre mois, chaſſant partie des bouches inutiles.

*Vaſſé recognoiſt ſa faute & en demãde pardon.*

L'autre fut que le Comte de Beine, lequel aux guerres precedentes s'estoit volontairement donné au Roy auec sa place, qui est en forte assiette entre Montdeuis, Fouſſan, Cental, Cony, Cairas, & Sauiglan, luy fit coup sur coup & par diuers messagers entendre que sa place estoit en tres-mauuais estat, & pour le regard de la fortificatiõ, & pour celuy des gens de guerre, le suppliant luy enuoyer soudain six ou sept cens François, auec poudre, plomb & mesche, à fin de se pouuoir viuement deffendre contre les ennemis, s'ils l'alloient assaillir, comme il auoit entendu qu'ils deuoient faire dans peu de iours. Chose qui estonna de prime-face le Mareschal, luy semblant que ce Seigneur qui estoit maistre & proprietaire de la place, en laquelle le Roy luy entretenoit deux cens hommes, & cinquante cheuaux legers, deuoit de bonne heure auoir pourueu à ses affaires, sans attendre la neceſſité qui l'espouuentoit lors si fort, & à quoy on eust suffisamment pourueu, si dés le commencement il eust donné cette alarme. Toutesfois considerant plustost l'inconuenient qui ne pouuoit aduenir, que la negligence du Comte, il luy enuoya tout soudain la nouuelle compagnie d'Infanterie Italienne, que le Comte de Beniuel auoit lors dressee, & le Colonnel San-petre Corse, personnage vaillant & experimenté. Luy donnant neantmoins charge de diligemment dresser aussi vn compagnie d'autres nouueaux Italiens, & de faire tous efforts pour mettre la place en deffence, faisant trauailler & les habitans & les mesmes soldats à tour de roolle. Il ordonna aussi à Gordes gouuerneur du Montdeuis, que là où l'ennemy tourneroit teste contre Beine, qu'il fist

1551 *Beine.*

*Renfort de gens enuoyé à Beine.*

1551. entrer dedans le Baron des Adrets auec trois cens hommes, & qu'il en asseuraſt de bonne heure le Comte. Et encores que toutes ces prouiſions deuſſent auoir apporté quelque honneſte aſſeurance au Comte, ſi ne laiſſa-il de ſe monſtrer plus eſtonné & moins reſolu qu'il ne fit depuis en pluſieurs plus preſſantes occaſions, tant les premieres impreſſions de l'apparat & des menaces des Imperiaux, auoient gagné ſur luy. De maniere que pour iouër au plus ſeur, le Mareſchal commanda à Gordes d'aller ſur les lieux, tant pour aſſeurer le Comte, faire payer les gens de guerre, comme pour recognoiſtre ce dont la forteresſe auoit beſoin, pour apres y pouruoir: ce qu'il fit incontinent, ayant trouué, à ce qu'il fit entendre, qu'elle eſtoit garnie de cinq cens hommes de combat, & des-ia ſi bien remparee qu'il y auoit moins à craindre qu'au Montdeuis, & neantmoins qu'il n'auoit laiſſé de promettre au Comte de ſe venir ieter dedans luy-meſmes, au cas que l'ennemy la vint aſſaillir. Cela arreſta ſi biẽ la carriere, que toutes choſes demeurerent à recoy de ce coſté-là. Retournãt Gordes au Montdeuis il rencontra vingt-cinq cheuaux & cinquante harquebuziers Eſpagnols qui eſtoient ſortis de Fouſſan pour aller à la Buſque; les ayant vn peu recognus, il les enfonça ſi viuement que tout paſſa par le tranchant de l'eſpee, excepté certain banny de Beine, nommé Coſtamagne, qui les conduiſoit, auec quatre ou cinq autres, qui furent tous menez au Comte, lequel ſans penſer plus outre ou demander congé à ſon ſuperieur, fit ſoudain pendre ce banny, pour raiſon dequoy l'obſeruation de la bonne guerre cuida eſtre du tout rompuë ainſi que vous verrez cy-apres.

*Gordes enuoyé à Beine pour aſſeurer le Comte du dit lieu.*

*Deffait à ſon retour quelques Imperiaux.*

*Et prend priſonnier vn certain banny de Beine.*

*Quel le Comte de Beine fait ſoudain pendre.*

Ayant le Mareſchal deliberé de ſe ieter en campagne auſſi-toſt que le renfort que le Roy promettoit ſeroit arriué, il fit publier des ordonnances militaires, pour contenir les gens de guerre au deuoir & obeïſſance qui ſont neceſſaires en vne armee, & pourautant que ie les trouue plus amples & plus reglees que celles que i'ay depuis veu practiquer en France, ie n'ay iugé impertinent de les ſommairement repreſenter icy. 1551.

*Ordonnances du Mareſchal de Briſſac.*

Premierement, que nul ne ſoit ſi hardy de blaſphemer le nom de Dieu, ny de la Vierge, ſur peine pour la premiere fois de cheuaucher le canon, & pour la deuxieſme, d'auoir la langue percee.

Que ceux qui deſroberont ou ſoüilleront les Egliſes, ſoit en marchant, ou en prinſe de villes, ſoient punis de mort, comme auſſi ſeront tous violeurs de filles, ou femmes.

Que nul n'ait à piller ou ſaccager les vilages ou caſſines, ſoit en marchant ou ſejournant: courir aux poules, ou à prendre viures de ſon hoſte ou des viuandiers, ſi ce n'eſt en payant de gré à gré: & moins de prendre fourrages, ſi ce n'eſt lors que l'armee campera, le tout ſur peine d'eſtre paſſé par les picques.

Que celuy qui abandonnera l'enſeigne ou le rang qui luy aura eſté ordonné, ſans conge du General, ou de ſon Capitaine: qui ne ſe trouuera & tiendra en ſa garde, ou n'ira au guet, ſelon le commandement qui en aura eſté faict, ſoit publiquement deualiſé, & banny.

Que nul ne ſoit ſi hardy d'auoir accez, familiarité, amitié, ou intelligence, ſoit de bouche, par lettres, ou autremẽt, auec les ennemis, ſur peine de

1551. mort: ſauf s'il ne luy eſt permis par le General.

Celuy, lors qu'il y aura alarme ſoit en campant, ou en marchãt, qui faudra à ſe rẽdre à ſon enſeigne, ſera puni à l'arbitrage du capitaine ou du Colõnel

Les Capitaines de gendarmerie, caualerie, ou l'Infanterie ne receurõt leurs compagnies les ſoldats partis d'vne autre, s'ils ne font apparoir du congé de leur Capitaine, & ſans lequel nul ne le pourra abandonner, ſur peine arbitraire de la part du General.

Que nul ne ſoit ſi oſé de crier ou tirer apres que la garde ſera aſſiſe, ſur peine du canon.

Que tous querelleurs de logis, ſoient punis à l'arbitrage du Colonnel, ou Capitaine.

Que nul n'ait à prouoquer ſon compagnon, ny à donner deſmenty, ou mettre la main aux armes, ſoit dans le logis du General, ou és corps de garde, ny meſme dans l'armee, lors qu'elle campe, ſur peine de mort.

Que tous mutins, & ſeditieux ſoient capitalement punis, comme auſſi ſeront ceux qui enfraindront les paſſe-ports, ſauue-gardes, & ſauf-conduicts du General, qui n'entend, qu'autres que les ſiens ayent lieu.

Chacun obeïra aux Mareſchaux de camp, en ce qui concernera l'aſſiette du camp, des gardes & logis, ſur peine arbitraire.

Il ne ſera permis à l'homme d'armes, archer, ou cheual-leger, de vendre ou eſchanger ſes armes & cheuaux, ſans le congé du Capitaine, ſur peine arbitraire.

Que celuy qui ira à l'aſſaut, eſcarmouche ou autre faction militaire, ſans le commandement ou ſignal, ſoit du General, ou du Capitaine, ſera capi-

talement puny : comme aussi sera celuy qui fuïra 1551.
ou abandonnera son rang.

Que celuy, ou ceux qui en cas vrgent & necessaire, refuseront d'aider les approches de l'artillerie, ou d'aider à la tirer d'vn mauuais pas, soyent cassez & bannis.

Que les Capitaines ayent ce soing, marchant l'armee en campagne, de donner ordre que chaque soldat enfile en sa corde qu'il porte en escharpe, autant de pain qu'il luy en faut pour deux repas, sur peine arbitraire.

Que les Capitaines soyent soigneux de visiter par chacune semaine leurs compagnies, pour recognoistre si les soldats sont fournis de tout ce qui est requis, pour combattre à toutes heures: & mesmes si les harquebusiers seront garnis de poudre, plomb, & corde, pour la faction d'vn iour, sur peine arbitraire.

Que tous les Capitaines ayans charge de l'Infanterie, facent tousiours porter sur leur bagage dix liures de poudre, vn gros trousseau de cordes, & du plomb, pour subuenir à vne pressee necessité.

Qu'à toutes les monstres qui se feront, il sera prins sur la paye de chacun soldat, & à proportion de la solde, vn sol pour escu, qui seront consignez aux Maistre de camp & Auditeur general, pour estre conuertis tant à vn magazin d'armes, qu'à vn hospital ambulatoire, pour secourir les malades & blessez.

Que aux monstres qui se feront de la gendarmerie ou caualerie, il sera prins sur chaque hõme d'arme, archer & cheual-leger, par proportion de paye, & à chacun quartier, dequoy faire vn fonds

1554. de quatre cens escus pour compagnie, pour aider à remonter celuy lequel par hazard de guerre ou autre considerable accident, & hors sa coulpe, aura perdu armes & cheual : lesquels seront mis és mains du Mareschal des logis, pour les distribuer aduenant le cas, & en rendre fidelle compte au Capitaine.

*Arriuee de Domp Ferrand en Alexandrie, qui enuoye demander au Mareschal les prisonniers Hõgres, & le capitaine Ieroſme Paluoisin.*

Sur le commencement de Nouembre, Domp Ferrand arriua en Alexandrie, d'où soudain il despescha vn Trompette vers le Mareschal, luy demãdant la deliurance des Hongres & du Capitaine Ierome Paluoisin, prins prisonniers, comme vous auez cy deuant veu, en Ast. Promettant de sa part faire de mesme à pareille occasion, conforme à la pratique de la bonne guerre, qui se doit cauallerescquement pratiquer entr'eux. A quoy luy fut respõdu que pour le regard des Hongres il seroit incontinent satisfait, pourueu que Domp Francisque d'Est, fist aussi de sa part relascher le sieur Germanique Sauorgnan, qui auoit esté retenu sous la bõne foy du sauf-cõduict à luy faict par luy-mesme, mais quant au Paluoisin il meritoit d'estre puny, ayant esté perfide au Roy. Ie ne veux passer sous silence, à ce propos, l'habilité dudict Paluoisin.

*Responce du Mareschal.*

C'est que recognoissant que ses affaires sentoient la corde à pleine gorge: il luy proposa que s'il le vouloit bien traicter, & le renuoyer en Ast où il auoit acquis beaucoup d amis, qu'il essayeroit au iour qu ils accorderoient, & que sa compagnie seroit en garde, de luy mettre la ville entre les mains: sous condition qu'il auroit douze mil escus pour distribuer à aucuns de ses officiers & soldats, autres 2 mil escus de rente pour luy, & vne compagnie de cheuaux legers entretenuë & en paix &

en guerre. Le Mareschal adiouſtant trop de foy aux paroles du compagnon, ne fut non plus chiche à promettre, que l'autre à demander, & moins à luy donner congé, la main garnie d'vne centaine d'eſcus, qu'il ſçeut bien prendre, & encores mieux ſe moquer depuis du Mareſchal, qui apprint par là qu'en matiere d'eſtat non plus qu'aux autres affaires, il ne ſe faut iamais fier à celuy qui ſe ſera vne fois monſtré perfide, comme auoit faict ceſtuy-cy: lequel la iuſtice de Dieu, qui ne ment iamais, fit depuis retomber és mains du Mareſchal à la reprinſe de Dromer, où il fut honteuſement pendu pour ſeruir d'exemple aux autres. 1551.

Ayant Domp Ferrand prins haleine, & recognu ſes forces & les noſtres auſſi, leſquelles eſtoient encor fort petites, il ſe repentit d'eſtre party du Parmeſan: luy ſemblant qu'eſtant des-ja l'arriere ſaiſon fort auancee, il n'auroit pas moyen d'exploicter ſes forces en choſe d'importance: & qui en continuant le ſiege de Parme, il euſt empeſché les vendanges, & les ſemailles, reduiſant par ce moyen la ville à telle extremité qu'elle euſt eſté contrainte de ſe rendre. Et neantmoins ſagement remarquant, comme Prince fort aduiſé qu'il eſtoit, que celuy lequel laiſſe eſcouler vn poinct, & vne occaſiõ à la guerre, la perd pour iamais: & qu'ayant desjà marché ſi auant, que le repentir, ny le regret ne ſeruoyent plus de rien, il print reſolution de faire ſur les terres que le Roy tenoit en Piedmont, le meſme degaſt qu'il euſt fait au Parmeſan, & d'eſſayer tout d'vn train le recouurement des petites places & chaſteaux, qui auoient recentement eſté conquis ſur l'Empereur: auec intention, cela paracheué, de ſe preparer pour aſſaillir S. Damian,

*Deliberations de Domp Ferrand*

1551. à la perte duquel il auoit double intereſt : le premier à cauſe du ſeruice de l'Empereur, & le deuxieſme, pourautant que la place appartenoit en proprieté au Duc de Mantouë ſon neueu, & auquel il auoit promis la recouurer, comme il eſſaya de faire depuis. Le Mareſchal, lequel de ſa part conſideroit auſſi de quelle conſequence eſtoit le degaſt de la campagne, pour la conſeruation du Piedmont, fit entẽdre au Roy ce qu'il auoit aprins des deliberations de l'ennemy : ſuppliant ſa Majeſté par pluſieurs recharges, ne plus differer à le renforcer, & que tous les deniers qu'il auoit peu aſſembler & meſnager, au parſus les 16. mil eſcus, qu'elle luy auoit enuoyez, n'auoient peu fournir qu'au payement de l'Infanterie Italienne, au faict des fortifications, & à quelques prouiſions de poudres, plomb, & meſche : pour l'achapt deſquels il n'auoit eſté rien ordonné en l'eſtat de la guerre. Demandoit auſſi que le payemẽt de la compagnie, qu'il auoit eſté contrainct accorder à Sam-petre Corſe, pour la ſeureté de Beyne fut employé dans ledit eſtat. Mais ceux qui manioient lors les affaires prés du Roy, pourueurent ſi laſchement à toutes choſes, que la pure neceſſité contraignit le Mareſchal à quitter la cãpagne & ſe retirer à Quiers : où il ne fut pas pluſtoſt arriué, qu'il eut nouuelles que les ennemis eſtoient allez aſſaillir Ville-de-Dia auec trois mil hommes & deux canons : & d'vne meſme ſuitte, Chuzan, Paſſeran, & Primel, dans tous leſquels il auoit ſeulement mis autant de gens qu'il en falloit pour amuſer quelques iours les ennemis. Ville-de-Dia dans laquelle la Motte Gondrin auoit faict entrer vingt ſix Gaſcons, fut par quatre iours ſouſtenuë fort coura-

*Ville-de Dia, aſſiegee par les Imperiaux.*

geuſement : ayans ceux de dedans en deux ſaillies deffaict quarante cinq ou cinquante Eſpagnols, mais au cinquieſme iour, ayans les ennemis faict grimper leur artillerie ſur le haut de la montagne où la ville eſt aſſiſe, elle tira quelques volees qui eſpouuanterent ſi fort l'vn de ces Gaſcons, qu'il commença (auec cinq ou ſix qu'il auoit tirez à ſon party) à mutiner tout le reſte, diſant qu'il ſe falloit rendre pluſtoſt que ſe faire pendre, comme ils feroient s'ils s'obſtinoient à combattre vne place qui n'eſtoit point tenable : & que puis qu'ainſi eſtoit que le Mareſchal ne ſe ſouçioit gueres de les perdre, ils deuoient de bonne heure penſer eux meſmes à leur ſalut. Antoine Ville & Iean André Nouel, qui commandoient dans la place, auec cent hommes ſous chacun d'eux, ayans deſcouuert le complot de ceux-cy, leur remonſtrerent qu'ils ne deuoient auoir crainte, d'autãt que de huict iours, n'ayans les ennemis que deux canons, il n'auroient fait breſche ſuffiſante, & que quand ils auroient enduré quelque aſſaut il ſeroit lors aſſez à temps pour capituler. D'ailleurs que ſi les pluyes venoiẽt vne fois, comme il y auoit apparence qu'elles deuoient faire, les ennemis (pour la mal-aiſance du lieu, & du pays) ſeroient contraints ſe retirer, & peut-eſtre laiſſer l'artillerie. Quoy ſuccedant ils acquerroient vne gloire immortelle, au parſus la recompence que ſa Majeſté leur en feroit. Cela remit vn peu le cœur au ventre de ces compagnõs : mais la nuict enſuiuante, la peur laquelle aliene & trouble touſiours le bon iugement, les reprint ſi fort, qu'ils ne ceſſerent, qui fut le pis, de l'imprimer aux Italiens & au reſte des Gaſcons. De maniere que ſur le point du iour, il ne fut plus que- 1551.

1551 stion de combattre, mais bien de se rendre, comme ils firent le vingt-sixiéme du mois, auec bagues & armes sauues, & enseignes desployees, & se retirerent à Quiers où estoit le Mareschal, lequel ayant sçeu bien au vray comme les choses estoient passees, fit apprehender les Gascons principaux autheurs de la reddition, iusques au nombre de six, lesquels par le iugement des Capitaines sur ce appellez, furent condamnez à estre pendus & l'autheur principal roüé, ce qui fut soudain executé.

*Perte de la ville de Dia par la faute de quelques Gascons, qui sont supplicies par iugement de tous les Capitaines.*

Quant à Chuzan petite bourgade assise sur vn coustau fait en forme de terrasse, il fut rendu le dernier du mois, par le Capitaine Louys de Monteil, à la discretion du victorieux : combien qu'il eust toutesfois promis le combattre plus obstinément qu'il ne fit pas. Pour recognoissance dequoy l'ennemy l'emmena prisonnier en Ast. De ceste mesme course, (mais plus honorablement) Passeran, Montechiar, & Primel furent aussi rendus. En ce temps le Pape Iules de Monté plus saoul de la guerre que des plaisirs ausquels il estoit adonné, retira ses forces de Lamirande, où Iean Baptiste de Monté son neueu mourut.

*Chuzan rendu aux Imperiaux.*

*Mort de Iean Baptiste de Monté, neueu du Pape.*

Pendant que ces factions se demesloient, Domp Ferrand depescha vn Trompette vers le Mareschal pour luy faire entendre qu'il trouuoit tant de disparité de Germanique Sauorgnan aux Hongres & au Paluoisin, prins en combattant, qu'il n'en pouuoit accorder l'eschange, & qu'ayant bien examiné le faict il ne trouuoit occasion peremptoire qui deust empescher que les siens ne iouïssent des priuileges de la bonne guerre, taisant toutesfois ce qui luy en auoit des-ja esté mandé. De maniere que la venuë du Trompette, n'estant fondee sur

*Trõpette enuoyé par Dõp Ferrand au Mareschal.*

autre occasion que cette-là, le Mareschal estima que c'estoit vne coloree inuention tendante à venir apprendre des nouuelles: de sorte que pour remedier aux inconueniens que telles aliees & venuës pourroiét apporter, il fut ordonné aux Gouuerneurs des places de frontiere, de prendre dés lors en auant les lettres que tels Trompettes apporteroient, & les renuoyer auec asseurance que la responce en seroit enuoyee à la plus prochaine place Imperiale. A dire vray, il ne fut iamais bon de laisser entrer ou frequenter tels officiers parmy les places, en tant que les choses ne peuuent pas touſiours estre si bien conduictes, ou ordonnees, qu'il ne s'y descouure quelque defaut, & de mesme qu'il n'y ait aussi quelque mal consideré causeur qui est bien aise d'en compter, pour se monstrer plus habile que les autres. 1551.

Estans les affaires en cette disposition que vous auez veu, madame la Marquise de Montferrat, qui estoit de la maison d'Alençon, & qui auoit marié sa fille (heritiere de cet estat) au Duc de Mantouë Grand-pere de monsieur de Neuers qui est auiourd'huy, depescha vn Gentil'homme vers le Mareschal, par lequel elle luy fit assez aigrement remonstrer, qu'elle ne pouuoit croire que le Roy, duquel elle auoit cet honneur d'estre humble parente & seruante, luy eust commandé de prendre ses places & païs par force, & moins de contraindre ses sujets à iurer fidelité au Roy, pour le seruice duquel elle exposeroit tres-volontiers non seulement ses biens, mais sa propre vie. Le priát à ces fins se deporter de tous actes d'hostilité, faire reparer les dómages ja reçeus, & restituer les villes & chasteaux vsurpez sur son estat: & mes-

*Depesche de la Marquise de Montferrat au Mareschal.*

1551. mes quitter la fidelité ceux de ſeſdits ſujets, qui la pourroient auoir iuree. A toutes leſquelles demandes, le Mareſchal reſpondit qu'il ſçauoit aſſez quel rang tenoit madame la Marquiſe, quel honneur & quel ſeruice il luy deuoit rendre: que ce n'eſtoit pas elle à qui il faiſoit la guerre, mais bien à ſes places, & à ſes fortereſſes, qu'elle auoit miſes és mains de monſieur le Duc de Mantouë ſon fils, & luy les auoit depuis remiſes en celles de l'Empereur, lequel s'en aidoit pour faire la guerre au Roy. Et de fait que dans Trin, Balzola, Tricetre, Caſal, Montcalue; Pondeſture, Touc, Monteil, Albe, Dyan, & en tous les autres principaux lieux de Monferrat, il n'y auoit que croix rouges: & que ſi elle l'auoit ainſi voulu conſentir, penſant les tenir en plus grande ſeureté, qu'en ce cas ſon deuoir auroit porté de pluſtoſt recourir à la Majeſté du Roy, de laquelle feu ſon mary auoit eſté ſeruiteur & penſionnaire, qu'à celle de l'Empereur. Et que là où elle voudroit viure neutre & faire ſortir les Imperiaux de toutes ſes places & païs, & s'abſtenir de tous points de leur donner accés, entree, ſeureté, ny autre commodité, autant dans le Montferrat que dans le Mantoüan, il pourroit eſtre que ſa Majeſté la contenteroit ſur toutes ſes demandes: & qu'en ce cas pour le deſir que il auoit de luy faire tres-humble ſeruice, il ſe rendroit luy meſme mediateur de l'execution. Et que par le contraire, perſeuerant elle en l'amitié & ſocieté des Imperiaux, force luy ſeroit de faire guerre guerroyable, à qui la faiſoit, ou qui donnoit le moyen de la faire à ſa Majeſté, ainſi qu'elle & ſon Gendre faiſoient à main ouuerte. Le Roy à qui le tout fut communiqué trouua fort bonne la reſponſe

*Reſpõce du Mareſchal.*

*Le Roy adoüe la reſpõce du Mareſchal.*

reſponſe & le party propoſé à ladite dame Marquiſe; laquelle quelque bonne volonté qu'elle euſt enuers la France, ne peut toutesfois rien executer de ce que le Mareſchal luy auoit propoſé, car le Duc de Mantoüe luy auoit precedemment oſté toute diſpoſition. De maniere qu'on continua à faire guerre ouuerte contre l'eſtat du Montferrat, de la ſituation duquel il ne m'a ſemblé impertinét de toucher vn mot en paſſant. C'eſt vn païs tout compoſé de collines & montagnettes tres-fertiles en bleds, vins, beſtail, & autres choſes neceſſaires, de maniere que i'ay veu vne armee y ſeiourner ſix ou ſept mois ſans tirer ſecours d'ailleurs que de luy meſmes. Ces collines ſont tant argilleuſes que quand il a pleu vn iour ſeulement, on ne peut aller par pays à pied ny à cheual, tant la terre eſt gliſſante. Il prent ſon commencement aux montagnes des Langues, au deſſus d'Albe, & de là il s'eſtend vers l'Aſtizane, & Alexandrie: d'autre coſté il s'eſtend iuſques à Quiers, & de là tirant vers le Pau, & tout le long d'iceluy iuſques à Vallence & Sainct Saluador. Il eſt trauerſé de la riuiere du Tanarre, qui commence au deſſus de Ceue & va tomber le long des murailles d'Albe, & puis celles d'Aſt. De là courant iuſqu'à Baſſiguane, il entre dans le Pau, le plus grand fleuue d'Italie. Ce pays eſt compoſé enuiron de deux cens que villes, villettes ou chaſteaux, la pluſpart aſſis ſur les poinctes des collines, dont les principales ſont Caſal, Sainct Vaz, Trin, Pontdeſture, Montcalué, Albe, S. Damian, Vulpian & Aygui, où il y a des Bains chauds fort frequentez en May & Septembre, pour la gueriſon des gouttes, bleſſures, catarres, & autres fluxions, mais mortels pour ceux leſquels

1553

*Deſcription du Montferrat.*

*Bains chauds à Montferrat.*

1551 sans lunettes se sont par trop eschauffez au jeu d'amour.

*Venuë de Domp Ferrand parti de Parme.*

La nouuelle de l'arriuée de Domp Ferrand en Piedmont auec toutes ses forces, ayant esté diuulguée par la France, comme estoient des-ja les preparatifs que le Roy faisoit pour renforcer le Mareschal, resueilla si fort le cœur des Princes & Seigneurs, que si sa Majesté n'eust de bonne heure donné ordre à les retenir prés d'elle, celuy là n'eust pas esté estimé fils de bonne mere qui ne fust desloge, pour aller voir & seruir en ceste guerre. Et de faict elle ne se sceut deffendre de donner congé à messieurs les Duc d'Anguyen, Princes de Códe, Ducs de Nemours, d'Aumalle, Marquis d'Elbeuf, grand Prieur de France, de Montmorãcy, la Rochefoucault, de Rendan, Genlis, Sennetere, de Contay & autres iusques au nombre de cinquante ou soixante, tous suiuis d'vn grand nombre de ieune Noblesse. De la venuë desquels Seigneurs ayant le Roy donné aduis au Mareschal, il n'y print pas grand plaisir, ayant de longue main experimenté, que cette grande compagnie de Seigneurs est mal-aisée à contenir en regle, mesmes lors qu'elle est destituée de la presence du maistre. Cette nouuelle luy fust bien encor plus desagreable, quand il entendit qu'ils s'en venoient tous en poste, sans armes, ny cheuaux: preuoyant (comme il aduint depuis) que cela les feroit r'encherir en Piedmont, au desaduantage des Gendarmes & cheuaux legers, & que d'ailleurs il seroit contrainct, par honnesteté les secourir des siens, chose qu'il faisoit fort à contre-cœur, combien que ce ne fut par chicheté ny auarice, (car iamais ces vices n'eurent lieu dans son ame, comme sa vie

*Princes François en Piedmont.*

& toutes ſes actions en font teſmoignage,) mais pour la difficulté qu'il y auoit à en recouurer de bons. Toutesfois il ne laiſſa pour cela (diſſimulant ce qu'il en penſoit) de leur faire à tous le meilleur recueil qu'il luy fut poſſible, & meſmes au Seigneur de Gonnort ſon frere, depuis Mareſchal de France: qui arriua peu apres les autres, auec la ſuitte & l'equippage qu'il faut pour ſeruir à la guerre. 1554.

Ces Princes & Seigneurs n'eurent pas ſejourné huict iours en Piedmont, qu'il leur print enuie de s'aller enfermer dans S. Damian, eſtimãs que l'ennemy (ſelon le bruit qui en couroit) l'iroit aſſieger, & que ce leur ſeroit vne belle occaſion, pour donner la preuue qu'ils deſiroient rendre de leur vertu & valeur. Et en tout euenement que le ſiege n'y allant pas, qu'ils ſeroient ſi proches d'Aſt, qu'ils auroient commodité d'aller tous les iours à la guerre, ſans eſtre retenus par l'authorité d'aucun ſuperieur. Ils s'en deſcouurirent à Genlis le prians d'eſtre de la partie: mais luy diſcourant le mal qui en pouuoit aduenir, (le voyage ſe faiſant au deſceu du Mareſchal) qui eſtoit lors allé faire vne courſe iuſqu'à Carmagnolles, deſcouurit le tout à Bõniuet, qui le fit ſoudain ſçauoir au Mareſchal: lequel à ce rapport, depeſcha ſoudain vers le Gouuerneur de S. Damiã & à tous les autres eſtãs à la frontiere: leur commandant, ne laiſſer entrer dans leurs places, aucuns Princes ny Seigneurs ſeuls, ou en trouppe, s'ils n'auoient lettres expreſſes de luy. Cependant pour ne laiſſer courir à ces Seigneurs la honte ny aux Gouuerneurs le meſcontentement du refus, il leur manda qu'il les prioit l'attendre à Quiers, & qu'il leur mettroit

*Entrepriſe des Seigneurs Frãçois nouuellement arriués en Piedmõt.*

1551 bien toſt en main aſſez dequoy esbattre leur generoſité. Si le Mareſchal n'euſt prins cet expedient, il ne pouuoit faillir qu'il n'en aduint l'vn de ces inconueniens: à ſçauoir qu'eſtant l'ennemy aduerty que ſi grande compagnie de Princes & Seigneurs ſe ſeroit enfermee en l'vne de ces places, il ſe ſeroit hazardé de l'aſſaillir, en eſperance que la prenant il y auroit ſi grand butin que ſes fraiz & peines en ſeroient recompenſez au double, outre la gloire & la reputation qu'il en acquerroit: & que là où on les voudroit tirer de ce hazard, il faudroit dreſſer vne armee, & venir au combat contre gens doublement courageux par l'eſperance du butin & de la gloire: ou bien les y laiſſer enueloppez, au plaiſir de la fortune; dont en tout euenement la coulpe ſeroit touſiours attribuee au Mareſchal. L'autre que là où l'ennemy n'euſt eu le moyen de dreſſer ceſte entreprinſe, il auroit au moins ſi fort renforcé la garniſon d'Aſt, & dreſſé tant d'alarmes & d'eſcarmouches à ces Seigneurs plus volontaires que retenus, que quelqu'vn d'entre eux ſeroit à la parfin tombé entre leurs mains, non ſans quelque tacite hõte du Mareſchal. Lequel, quoy qu'il ſceuſt faire, fut encores ſi mal obey par le ſieur de Clermont fort courageux & cinq ou ſix autres de ſa portee, qu'ils ne laiſſerent d'aller au nom de tous, ſonder le gué de ſainct Damian, lequel ils trouuerent, deſ-ja ſi bien rompu, qu'il eſtoit impoſſible de le trauerſer.

*Inconueniens qui pouuoiẽt arriuer de ladite entrepriſe.*

Tandis que les ennemis eſtoient occupez, comme vous auez veu, à reprendre tous ces chaſteaux, & à ſaccager la campagne, n'ayãs pour lors moyen d'entreprendre plus auant, à cauſe de l'hyuer & des pluyes, qui eſtoient ſuruenuës grandes & froides;

La Trinité Gouuerneur de Fouſſan, frere du Cõte de Beyne, & autant double & malicieux que ceſtuy cy eſtoit bon & honneſte: ſe mit aux champs auec vne trouppe, non de ſoldats, mais de brigandeaux, leſquels durant deux iours ne ceſſerent de piller & rauager les villages du Montdeuis, Beyne, & Sauiglan. Choſe qui donna matiere au Mareſchal d'enuoyer vers Domp Ferrand pour demander reparation du rauage fait par la Trinité, contre le deuoir de l'humanité & douceur qui deuoit eſtre practiquee à l'endroict des laboureurs, leſquels ne deuoient ſouffrir pour les querelles des Princes. & que quant à luy il en auoit touſiours ainſi vſé à l'exemple de ce grand Roy Cyrus, qui ordonna que parmi la gueree il y auroit paix de tous coſtez pour les laboureurs. Luy ſemblant qu'il deuoit ſuffire au ſoldat, allant en la maiſon du ruſtique, d'y prendre à boire & à manger tant ſeulement, & que ce qui ſe faiſoit au delà, ſentoit pluſtoſt l'auarice & la rage brigandeſque, que l'honneſteté & valeur qui deuoit eſtre parmi les ſoldats bien diſciplinez. Etque s'il falloit que les terres de l'obeiſſãce du Roy fuſſent ainſi mal menees, que de ſa part il ſçauoit bien les moyens pour faire bien toſt apprendre à celles du Milanois & autres vſurpees par les Imperiaux, combien cette marchandiſe apportoit d'vtilité: (ſera noté que tenans comme nous faiſions iadis la Duché de Milan & Royaume de Naples, heritages de la France, lors qu'il en falloit parler on les appelloit touſiours terres vſurpees.) Que pour remedier aux ruines qui en pouuoient aduenir d'vne part & d'autre, ils deuoient condeſcendre & arreſter quelques capitulations pour la campagne, à l'aſſeurance du pauure peuple. Auſſi

1551. *La Trinité gouuerneur de Foſſan, rauage la cãpagne. Dequoy le Mareſchal aduertit Dõp Ferrand.*

1551. qu'ayant tout à loisir consideré ce que dés son arriuée en Piedmont il luy auoit mandé pour le regard de la bonne guerre, il trouuoit quant à luy, que n'en estant entr'eux accordée aucune capitulation, c'estoit vn faict qui pouuoit d'heure à autre receuoir diuerses interpretations, difficultez, & disputes, tousiours mal-aisees à vuider : pour auſquelles obuier le meilleur seroit d'en faire deslors quelque bon accord par escrit, Afin que doresnauant chacun sceust pour, combien & comment il en deuoit sortir. Le priant (pour y donner quelque commencement,) faire deliurer Louys de Môteil, prins n'agueres dans Chuzan. Domp Ferrand respondãt à ces poincts, mãda qu'il n'auoit pas moindre commiseration des pauures laboureurs qu'auoit le Mareschal; qu'il n'auoit encores rié entendu des pilleries qu'on pretendoit auoir esté faictes par la Trinité, dõt il s'informeroit, & puis y pourueoiroit selon ce qui se trouueroit raisonnable; ce que toutesfois il ne fit pas depuis. Quant à Louys de Monteil qu'il estoit vassal de l'Empereur & accusé d'auoir en temps de paix dressé quelque entreprinse au preiudice de son seigneur lige, & que cela se trouuant veritable il ne pourroit de moins que l'en faire exemplairement chastier. Au regard de la capitulation du laboureur, il n'auoit iamais veu qu'il s'en fust faict aucune, & que les choses pour ce regard, auoient esté reiglees, ou desreiglées selon la diuersité des euenemens de la guerre, qui sont sujects à tant de changemens & de mutations; qu'il seroit autant mal-aisé à les regler, que de vouloir determiner vne mesme maniere de proceder à tant de diuerses nations qui font estat de la profession militaire. Et que quant

*Response de Domp Ferrãd.*

à celle de la bonne guerre, ores qu'il se fust trouué en toutes celles que l'Empereur auoit desmeslees, tant deçà que delà les Monts, il n'auoit toutesfois iamais veu qu'il s'en fust faict aucune, combien qu'il en eust esté souuét parlé: & que par plusieurs fois on se fust assemblé de part & d'autre pour cest effect, car les choses se trouuoient trop difficiles & mal aisees, tant pour les aduantageuses demandes des vns & des autres, comme pour la diuersité des coustumes qui se pratiquoient de nation à autre: & qu'à son aduis, ç'auoit esté pource que les Seigneurs & Gentils-hommes François qui vont à la guerre, tiennent non seulement à grand honneur d'estre enroollez en la gendarmerie, ou caualerie, mais biẽ-souuent ne desdaignent estre deux ou trois à vne place d'Archer, jettans par ce moyen derriere les espaules le respect & la consideration qu'ils deuoient auoir à leur rang, personne & qualité, Faisans estat que là où il aduiendroit qu'ils fussent faits prisonniers de guerre ils seroient comme soldats enroollez, soudain deliurez sans rançon, en vertu de la capitulation, & du veritable témoignage que les Capitaines pourroient tousiours donner dudit enroollemét: ce qui leur donneroit plus d'occasion qu'autrement ils n'auroient pas, de s'exposer trop hazardeusement à toutes sortes de combats & entrepriſes. Que par practique contraire les Gentils-hommes Italiens & Espagnols, & bien souuent les Allemans, qui seruoient l'Empereur, auoient tousiours leur rang, qualité, & reputation si cheres & si precieuses, que quand il seroit question, non pas d'vne simple rançon, mais de tout leur bien, ils ne se feroient iamais enrooller de l'abiecte façon que faisoit 1558

*Raisons pourquoy les Imperiaux ne veulent capituler sur le fait de la bonne guerre.*

1551. le François. Et de faict que cette disparité & disconuenance de coustumes, estoit celle qui auoit tousiours empeschéaux guerres precedétes, qu'on n'en peut tõber d'accord, pour n'enuelopper ceux de son parti dans vn trop euident desauantage. Se souuenant à ce propos, que du temps de la guerre de Naples où commandoit monsieur le Prince d'Orange pour l'Empereur, & monsieur de Lautrec pour le Roy, cette mesme consideration fut celle qui empescha cette capitulation guerriere: se pratiquant seulement par commun accord, que le Gentil-homme qui estoit faict prisonnier payeroit taille selon sa qualité, & que celuy qui estoit soldat enroollé, en passeroit doucement par les termes de la bonne guerre. Pour conclusion que c'estoit cela mesme, à son aduis, à quoy ils se deuoient arrester. Le Mareschal qui craignoit tousiours l'inconuenient où les Princes & Seigneurs qui venoient à la guerre en Piedmont pourroient tomber, fit entendre au sieur Domp Ferrand, qu'il auoit trouuees fort estranges les difficultez qu'il mettoit en auant, sur ceste conuention de la bonne guerre, à cause de la pretenduë diuersité de coustumes de nation à autre : laissant iuger à luy (qui estoit grand Capitaine,) si le François qui par honneur alloit gayement & volontairement à la guerre, pour seruir son Prince & sa patrie : & qui aussi pour apprendre, s'enroolloit sous quelque gentil Capitaine, estoit moins recommendable ou à estimer, que ceux de son parti, qui vont à la guerre plustost à vne certaine intention qui ne regarde que la reputation & l'honneur particulier de soy-mesme & non du Prince. Que quant à luy il n'auoit iamais estimé qu'il y eust au demeslement

*Response du Mareschal aux raisons des Imperiaux.*

des armes action ny charge qui peuſt eſtre autre
que honnorable & caualereſque. Qu'il ſe con- 551.
tenteroit touſiours quant à luy que le ſoldat qui
en effect ſeroit ſoldat, receuſt le traictement de la
bonne guerre : mais que pour cela il ne trouuoit
pas qu'il ne fuſt fort à propos & neceſſaire de vui-
der les difficultez qui pouuoient regarder les Ca-
pitaines de gendarmerie, Lieutenans, Enſeignes,
Guidons, Cornettes de caualerie, & autres officiers
qui ſont à la ſuite des armees. Et de ſçauoir enco-
res par quel teſmoignage & aſſertion ils ſeroient
jugez, traictez & deliurez. En fin qu'il auoit eſpe-
rance, puis que ceux de ſon parti eſtoient ſi deli-
cats & faſtueux qu'ils deſdaignoient l'embraſſe-
ment de cette capitulation, que ceux du ſien, qui
ne leur cedoient en Nobleſſe ny en courage, leur
en feroient bien toſt venir plus d'enuie qu'ils n'en
auoient lors. Quant au crime dont on accuſoit le
Capitaine Louys de Monteil: le Mareſchal reſpon-
dit qu'il n'auoit pas la veuë ſi caligineuſe qu'il ne
recogneuſt aſſez que c'eſtoit vne fort dangereuſe
conſequence qu'on vouloit couuertement intro-
duire à la ruine de tous les eſtrangers qui ſuiuoient
les armes de France, & qu'on pretendoit ſujets de
l'Empereur ou de ſes alliez : à quoy ſans entrer en
plus grande diſpute, il le ſupplioit vouloir reme-
dier vne fois pour toutes, autrement qu'il ſeroit
contrainct de s'en rigoureuſement reſſentir, au
dommage des Milanois, Geneuois, Siciliens &
Napolitains, tous leſquels il tenoit pour ſujets in-
differemment de la France, à laquelle ces Prouin-
ces appartenoient par legitime heritage. Et que
par ainſi il le ſupplioit derechef faire deliurer le-
dict Louys de Monteil, par la meſme courtoiſie

qu'en ſa faueur il auoit n'agueres practiquee à l'endroit des Hongres, & de pluſieurs autres, prins & & renuoyez. Mais Domp Ferrand ſubtil en diſputes, repliqua ſoudain que ſuppoſé & non pas concedé, que ledict Louys de Monteil ne fuſt atteint d'aucun crime, qu'on ne pouuoit toutesfois pretendre que par ſa detention on fiſt aucun acte preiudiciable à la bonne guerre, en tant qu'il s'eſtoit rendu à ſa diſcretion, & que par ce moyen il en pouuoit faire à ſon plaiſir. Toutes fois que ne l'ayant trouué coupable, il eſtoit content par honneur, d'en faire vn preſent au Mareſchal, auec eſperance de receuoir vn iour la pareille: ſans toutesfois vouloir entrer plus auant en ceſte capitulation. Ce qu'il fut depuis contraint de faire entrant en l'annee mil cinq cens cinquante & trois, ainſi qu'on verra par la ſuite de ces Memoires.

*1551. Replique de Domp Ferrãd.*

*Aduis donné au Mareſchal.*

Pendant que ces diſputes & ces repliques ſe demeſloient, Ludouic de Birague donna aduis au Mareſchal, qu'il y auoit trois Cornettes de Cauallerie & quatre enſeignes de l'Infanterie logees à S. Baleing, bourgade ſituee à demie lieuë de Vulpiã tenu par les Imperiaux, à trois lieuës de Thurin: & qu'il ſeroit fort aiſé de les deffaire ſi c'eſtoit ſon plaiſir d'y entendre. Au meſme inſtant il fut auſſi aduerty que tous ces Princes & Seigneurs ſe plaignoient qu'il ne les alloit point viſiter en leurs logis, & que meſme il ne daignoit les appeller au conſeil ny aux démeſlemens des faicts militaires. Que le refus d'entrer aux places de frontiere monſtroit aſſez qu'il les eſtimoit de bien peu de ingemẽt, & de moindre valeur. Encore que ces plainctes luy déplulſent infiniment, ſi n'en fiſt-il aucun ſemblant, attendant touſiours l'occaſion

*Plainctes des Princes & Seigneurs François.*

propre pour s'en gracieusement ressentir. Cependant ayant trouué fort reüssible l'entreprinse de sainct Baleing proposee par Birague, il delibera d'y entendre, & d'y employer tous ces Princes & Seigneurs, leur ayant toutes-fois auparauant fait recognoistre le tort qu'ils auoient de se plaindre de luy. A ceste cause apres les auoir tous faict appeller en sa chambre, où i'estois, il leur tint semblables propos, presens les anciens Seigneurs du Conseil. 1551.

*Entreprinse du S. Baleing.*

*Ie vous supplie de croire, Messieurs, que ie n'ay poinct le iugement si mal estoffé que ie ne sçache assez qu'elle est la grandeur, la reuerence, & le respect qui est indifferemment deu à aucuns d'entre vous : par le contraire auſsi, qui & quel ie suis, & seray lors, que nous serons tous prés du Roy, & que ie n'auray plus ceste charge & cette authorité, dont il a pleu à sa Majesté m'honnorer, laquelle voulant manier auec le mesme soin & dignité, que vous ferez lors qu'il luy plaira vous y appeller, ie ne puis vous aller visiter en vos logis, & moins vous y faire la familiere compagnie que ie desirerois, peut-estre autant, ou plus que vous-mesmes. Ce seroit, pour le regard d'aucuns chose raisonnable & non pour tous : mais quoy qu'il y ayt, ce seroit raualler la dignité & la reuerence de la charge que i'ay en main, de soy grande & sacree, & laisser desrober, ou mal mesnager le temps & le soing qui est deu aux affaires de nostre commun seigneur & maistre : tous lesquels, ie vous asseure, veulent telle assiduité, qu'il faut bien souuent que ie veille quand vous dormez : que ie trauaille quand vous reposez, & que ie mange quand vous vous esbattez. Quant à la plainte que vous faictes sur-ce que ie ne vous appelle pas aux conseils & aux deliberations militaires, croyez ie vous supplie,*

*Plainte & remõstrãce du Mareschal enuers les Princes.*

1551. *Meßieurs, que i'ay de longue-main aprins que les affaires de la guerre ſont ſujets à tant & tant de mutations & de dangereux accidens, que facilement celuy s'y precipite qui en relaſche le gouuernail. Et de faict nous voyons tous les iours que la fortune a cela de propre, qu'elle s'eſiouyt touſiours en la varieté, renuerſant le plusſouuent les choſes qui ont eſté les mieux projectees. L'apprentiſſage que i'en ay faict me tient en telle crainte & ialouſie, que i'en delibere le plus ſouuent à part moy, & quelquefois auec les plus vieux & plus experimentez Capitaines, tous leſquels, ſi voſtre opinion auoit lieu, auroient bien plus iuſte occaſion que vous n'auez pas de ſe plaindre de moy. Toutes leſquelles choſes ie vous ſupplie balancer hors la chaleureuſe paßion & ardeur de courage qui vous maiſtriſent, peut eſtre, vn peu trop: & lors ie m'aſſeure que vous recognoiſtrez que n'eſtans venus icy que pour apprendre parmi ces vieux routiers, vous deuez receuoir en bonne part la douce correction & remonſtrance que ie vous fais: à fin que par vne gracieuſe tollerance & obeiſſance, vous appreniez à vous ranger à cet apprentiſſage qui apprent aux cœurs genereux, tels qui ie recognois les voſtres, & la ſcience de bien commander & celle de plus heureuſement executer. Et qu'il ne fuſt auſſi iamais bien ſeant de murmurer comme vous auez faict de voſtre chef, de voſtre ſeruiteur, de voſtre amy, & de voſtre patriote: mais ſur tout de celuy meſme qui a mis les armes au poing à vos peres & à vous auſſi, & qui vous ſçait obſeruer & honnorer ſelon vos rangs, & ſelon vos merites: apprenans de moy, que le viure paiſiblement & correctement eſt beau de ſoy-meſme, quand il ne ſeroit queſtion que d'oſter à l'ennemi l'occaſion de meſdire, ou mal iuger de vous & de moy: qui pourrois & à bon droict, vous dire cela meſme que fit Antigonus à Demetrius ſon fils, lequel trop inſtamment*

luy demandoit quand l'armee partiroit, Mon amy luy dit-il, es tu si sourd que tu ne puisses ouyr le son de la Trompette? Voulant par la ce Prince tacitement inferer, que les deliberations ne doiuent passer que par la seule main du General, & l'armee se tenir tousiours preste & deliberee à executer ses commandemens, sans s'enquerir plus outre. Et par ainsi ie vous supplie, messieurs, de vous ranger à cette mesme raison, qui doit tousiours commander à vous & à moy. Et à la verité la valeur, le soin, ny l'experience du chef, & moins encor les bons soldats, seruiroient de peu si toute l'armee ne luy rendoit d'vn mesme branste, vne concordante & affectionnee obeissance: mais sur tout si les choses ne sont enfermees dans le cabinet du silence. Et afin que vous cognoissiez encor mieux que ce n'est gloire ny presomption qui soit en moy, ny faute d'amitié, qui me font marcher ainsi retenu & circonspect: ains la seule apprehension que i'ay de la ieunesse de la pluspart d'entre vous, non encor accoustumee à ce silence, ny à la maturité qui est requise au demeslement de la guerre, où on ne peut faillir deux fois: Ie veux tout presentement & auparauant qu'ouyr vostre response, vous communiquer vne entreprinse que ie desire estre par vous executee au partir que vous ferez de ceans, si vous la sçauez taire Le Roy en receura beaucoup de seruice, & vous la gloire, l'honneur & la reputation que tant vous desirez: mais si par le contraire aussi vous la diuulguez, il est à craindre que vous n'en retourniez plus chargez de coups que du contentement que ie desire, & pour sa Maiesté, pour vous, & pour moy aussi: qui apprendray par là pour combien ie vous deuray cy apres despendre. Le faict donc est tel: Ludouic de Birague m'a aduerty qu'il y a quatre compagnies de l'Infanterie Imperiale, & trois Cornettes de caualerie logez à sainct Baleing pres Vulpian, ausquelles il seroit 1551.

1551. *fort aiſé de donner vne rude eſtraincte. Ie luy ay mandé que ie trouuois bon d'y entendre, & que cette nuict prochaine ie vous ferois partir auec forces ſuffiſantes pour vous aller ioindre à luy: & qu'il fiſt cependant bien recognoiſtre leur contenance & toutes les aduenuës: qu'il iettaſt quelque Caualerie & Infanterie du coſté de Vulpian pour leur empeſcher la ſortie, au ſecours de ceux-cy & au dommage de vous autres. Par ainſi ie vous prie, Meſſieurs, qu'au partir d'icy vous vous alliez tous armer pour deſloger à ſoleil couchant, ſous la conduitte de monſieur d'Aumalle que i'ay choiſi comme le plus ancien, pour commander en mon abſence, & en ce voyage. Il menera deux cens bonnes Cellades ſans voſtre trouppe, qui vaut pour le moins autant: & monſieur de Bonniuet auec quatre cens Fantacins, outre pareil nombre que Birague tirera de Chiuas. Mais auant que vous ſortiez de cette ville ie deſire voir voſtre equippage, & recognoiſtre auſſi comment vous aurez meſnagé les reſſorts de vos langues.*

La graue douceur de cette veritable & gracieuſe remonſtrance, apporta tel adouciſſement & tiedeur à l'ardeur de ceſte martialle ieuneſſe, qu'il n'y euſt celuy d'eux qui ne changeaſt & de couleur & de contenance. Mais ſoudain le Prince de Condé prenant la parole pour tous, reſpondit au Mareſchal en ceſte ſorte.

*Reſponſe des Princes au Mareſchal.*

*S'il eſt aduenu, Monſieur, que ces Seigneurs, & (peut eſtre moy auec eux) raillans en noſtre priué, nous ſoyons vn peu librement eſgarez en propos, ſelon ce qui eſt ſouuent permis à vne courageuſe ieuneſſe, non encores bien apprinoiſee aux diſciplines militaires, nous vous ſupplions tous de croire que ce n'a eſté en intention d'apporter offenſe ny à vous, ny au rang que meritoirement vous tenez, reuerans comme nous faiſons & l'vn &*

*l'autre. Le glorieux & genereux desir que nous auons de bien & fidelement seruir le Roy en cette armee, sous vostre commandement & obeïssance, estant ce qui nous a faict entrer en cette lice. Et toutes-fois, là où aucun d'entre nous se seroit esgaré vn peu trop librement, nous sçauons assez que vous, Monsieur, qui cognoissez la portee de nos aages, sçaurez doucement excuser tout ce peu qu'il y pourroit auoir de trop, mesme vous en suppliant comme ils font tous, & moy auec eux. Laissant donc ce propos, il ne me restera qu'à vous supplier de nous honnorer de l'execution militaire que vous nous auez communiquée, à fin que par le deuoir que nous y apporterons, le Roy soit seruy, & vous honnoré comme pere, & reueré comme tresprudent & tres-experimenté Capitaine.* 1551.

Cette courtoise & loüable responce attendrit tellemont les cœurs de costé & d'autre, que ce fut vn vray seminaire d'amour & de bien-vueillance.

Au partir de là chacun alla preparer armes & cheuaux. Cependant le Mareschal qui se doutoit bien que quelques-vns de ces Seigneurs ne pourroient longuement taire l'entreprinse, auoit faict fermer les portes de la ville, & mis garde aux advenuës, à fin que l'ennemy n'en eust le vent, comme il eust eu: car au bout d'vne heure le bruit en fut par toute la ville. Dont on peut recueillir que pour tenir vne chose bien secrette il ne la faut communiquer à parent, ny amy, pour intime qu'il nous soit. Peu apres ces Seigneurs se trouuerent tous en bon ordre sur la place: où le Mareschal les licentiant leur dit, Dieu vueille que vous reueniez victorieux & plus secrets que vous n'auez esté.

*Preparatifs pour l'entreprise de S. Baleing.*

1551. Ceſte courageuſe trouppe print le chemin de Gaſſo, où il y auoit trois grands bacs appreſtez pour les faire paſſer à Sextimo: pourautant que s'ils euſſent prins le droict chemin, ils euſſent eſté plus aiſémeut deſcouuerts. Sur la Diane ils ſe ioignirent aux trouppes de Birague, auec lequel ayans conſulté & departi la beſongne, la cauallerie fut la plus part eſtenduë du coſté de Vulpian & de Montauat, par où ſecours pouuoit venir à ceux de S. Baleing Les choſes bien diſpoſees, & la plus part de ces Seigneurs ayans mis pied à terre, les trouppes donnerent furieuſement à la muraille, qui auoit deux breches, tellement quellement remparees iuſqu'à la ceinture ſeulement. Ceux de dedans, au nombre de huict ou neuf cens, firent au commencement aſſez vertueuſe reſiſtance, mais en fin ils furent aſſaillis auec telle ardeur qu'ils furent emportez, & tous mis au fil de l'eſpee, fors enuiron quarante qui ſe ſauuerent auec deux drappeaux dans vne groſſe tour, qui ſeruoit de clocher à l'Abbaye dudict S. Baleing. Ils furent ſoudain ſommez de ſe rendre: ce qu'ayans refuſé de faire, les noſtres qui n'auoient artillerie pour les battre, mirent le feu dans la tour, laquelle fut auſſi toſt toute embraſee. De maniere que s'eſtans vn peu les trouppes rafraiſchies, ils deſlogerent ſans plus s'amuſer à ceſte tour, eſtimans que le feu auroit conſommé ces pauures gens. Enquoy ils furent fort deceus: d'autant que ſe voyans preſts d'eſtre roſtis, ils s'eſtoient retirez dans la montee de la tour, laquelle eſtoit contenuë dans l'eſpoiſſeur de la muraille, ayant ſes veues par le dehors, ne pouuant par ce moyen eſtre offenſez des flammes: ils furent toutesfois ſi bien eſchauffez que cinq ou ſix eſtouffe-

*Prinſe de S. Baleing.*

rent.

rent. Les autres se repentans de ne s'estre plustost commis à la mercy des hommes qu'à celle du feu, se retirerent mal appoinctez auec deux drappeaux rotis. En toute ceste faction nous ne perdismes que quatre fantacins & vn Capitaine Italié, nommé Bernardin de Bya. Bonniuet qui monstroit tousiours le chemin aux autres, fut blessé de quelque dragee: mais en huit iours il en fut guery. 1551.

Peu apres ceste faction, le Prince de Condé qui estoit vn peu plus mal-aisé à manier que les autres, s'en retourna en France, auec quelques Capitaines qu'il desbaucha des trouppes Françoises. *Retour en Frãce du Prince de Cõdé.*

Sur le quinzieſme de Nouembre le Mareschal qui auoit gens de tous costez, pour descouurir les intentions de l'ennemy, fut aduerty que le Pape se trouuãt tout confus de ce que Domp Ferrand luy auoit inesperément laissé tout le siege de Lamirãde & de Parme sur les bras, lesquels se trouuoient de trop plus dure digestion que ses neueux, ny Domp Diego aussi, ne luy auoient donné à entendre: commença à recognoistre la faute qu'il auoit faicte d'ouurir la guerre au Roy, auec vn fondement si leger & si certain qu'auoit esté le sien. Toute la Cour Romaine faisoit bien encor pis, ayant par l'inconsideree ouuerture de ceste guerre, perdu l'vne des meilleures vaches à laict qu'elle euſt point. Car le Roy dés le commencement de la guerre, auoit deffendu d'aller à Rome, fust pour porter payement d'Annates, ou pour prẽdre Bulles, Pardons, dispences, ny autres choses quelconques, dependant du Sainct siege, lequel s'en trouuoit appauury de plus de deux cens mil escus par an. En somme sa Saincteté ayant apprins par les despens, & par les soucis de la guerre, qui se

1551. renouuellent à toutes heures, combien estoit à estimer la paix: elle print resolution d'en faire rechercher le Roy, & d'autãt plus volontiers qu'elle auoit de toutes parts trouué l'Empereur plus advantageux promettẽur, qu'obseruateur. Sa Saincteté donc depescha le Cardinal Verallo vers sa Majesté, encores que beaucoup de grands personnages l'en dissuadassent, ne pouuant croire, non plus que le Mareschal, que ceste legation deust apporter aucun fruict à la Chrestienté. Ioinct que le Pape auoit esté si inconsideré qu'il l'auoit precedemment communiquée à Dom Diego, Ambassadeur de l'Empereur: & qu'il ne laissoit de tousiours continuer le siege de Lamirande. En somme il y auoit à la verité, grande apparence que c'estoit vn apast ou vne amorce dressée pour endormir le Roy, sur la prouision & seureté de ses affaires: car de faict on voyoit que tandis que tout cecy se traictoit, l'Empereur ne laissoit de faire descendre vers le Parmesan, les sept cens Espagnols qui souloient tenir garnison en la Duché de Vvitemberg, auec autres quatre mil Allemans, & mil cinq cens Reistres nouuellement leuez au Comté de Tirol, par Nicolo Madruce frere du Cardinal de Trente: sans les autres forces aussi qu'André Doria estoit allé enleuer en Espagne. Tous ces aduis portoiẽt qu'aussi tost que toutes ces trouppes seroient arriuées en Italie, qu'elles seroient enuoyées partie à Parme, & partie en Piedmõt. Que tout aussi-tost que l'Empereur (malade à Ispruch,) pourroit endurer la lictiere, qu'il passeroit en Italie, pour destourner le Pape de la paix, & attirer les Venitiens à sa ligue, & demander secours contre le Turc, qui estoit venu auec vne grosse armée

*Legatiõ du Pape au Roy.*

Maritime hiuerner en la Moree, en intẽtion au renouueau de ſe ietter du coſté de Naples, ou Sicile. 1558.

Le Mareſchal de Briſſac voyant deſia l'hyuer ſi fort aduancé, qu'il falloit quitter la campagne, & ſe retirer aux garniſons, il commanda aux compagnies de gendarmeries des Comte de Tende, de Maugirõ, de la Guiſche, de Tauanes, & de la Fayette, qui eſtoient peu auparauant arriuées en Piedmont, tant pour ſeruir de renfort aux garniſons des villes & autres places où il eſtoit neceſſaire, que pour exploicter auſſi quelques-fois à la campagne: de ne retenir chacun qu'vn ſeul cheual de ſeruice auec vn valet, & renuoyer le reſte en Prouence, Dauphiné, Lyonnois, & Sauoye, leurs garniſons ordinaires: afin de ſoulager d'autãt le Piedmont. Comme de meſme fut-il ordonné aux Seigneurs & Gentils-hommes volontaires. Toutes les autres forces auſſi furent diſtribuées par les autres places de frontiere.

*Ordonnance du Mareſchal pour l'hiuer prochain*

En ce temps là le ſieur de Gyé, fils & Lieutenant de monſieur de Maugiron, & qui commandoit pour lors dans Caſelles, petite bourgade à deux lieuës de Thurin, deſcouurit que Ceſar de Naples Gouuerneur de Vulpian, auoit dreſſé quelque entreprinſe ſur ceſte bourgade aſſez forte, & le tout par l'entreprinſe de Pierre de Liguane & d'vn mercerot Milannois reſidant audit Caſelles, lequel ayant eſté prins & conuaincu, ſeruit de paſture aux corbeaux, & d'exemple aux perfides.

*Entrepriſe ſur Caſelles deſcouuerte.*

Sur le 18 Nouembre arriuerent en Piedmont trois compagnies d'Infanterie Prouençalle, commandées par les capitaines de Beines, Veutabren & Rõgues, ayans faict le chemin du col de l'Argẽterie pour de là ſe rẽdre au Mõdeuis & le ſieur de

*Nouuelles troupes en Piedmõt.*

1551 Moraze auec deux autres.

*Bonniuet taſche de tirer à l'eſcarmouche les Hongres.*

Le 20. enſuiuant, le Mareſchal deſcouurit que les Hongres qui eſtoient demeurez en Aſt du reſte de la deffaicte precedente, faiſoient quelque contenance d'auoir enuie de s'en reſſentir, à la faueur de quatre Cornettes de caualerie dont la ville auoit eſté n'agueres renforcee. Sur laquelle occaſion il commanda à Bonniuet de prendre deux cens cheuaux legers & ſix enſeignes d'infanterie, & de s'en aller à Ville-neufue, pour eſſayer de leur dreſſer quelque nouueau piege. Ce qu'il fiſt, mais il n'y eut iamais ordre de les y attirer, tant ils craignoient l'eau chaude qui auoit ſi bien pelé leurs compagnons.

En ces entre-faictes le Mareſchal qui s'eſtoit allé vn peu raffraichir à Thurin, fut aduerty que ceux de Quiers eſtoient entrez en quelque deffiance qu'on vouluſt abbattre leurs murailles, voyans la fortification de leur ville commencee auec tant de ſoin, eſtre du tout intermiſe. Et parce qu'ils eſtoient des plus affectionnez au ſeruice de ſa Majeſté, il s'y en alla luy-meſme, tant pour les conſoler, que pour leur faire ſolemnellemẽt iurer la fidelité au Roy : comme ils firent, auec toute la ioye, & toute l'affection qui pouuoit eſtre deſiree. En faueur dequoy, la ville (laquelle garde vne certaine imaginaire forme de Republique, & où il y a ſoixante maiſons nobles), accorda l'entretenement de mil pionniers durant deux mois, pour trauailler aux rempars. Ceux de Thurin auſquels la conſeruation de ceſte place importoit infiniement, accorderent auſſi autres cinq cens pionniers pour deux mois : & Montcallier petite villette ſituee entre les deux, autres cent. De maniere que

*Crainte de la ville de Quiers.*

*Fortification de la ville de Quiers.*

ce secours, auec celuy qu'on tiroit du Montferrat, & la diligence de Vimercat, Gouuerneur de la ville, rendirent Quiers l'vne des plus fortes villes d'Italie, la situation considerée. 1551

Apres que les ennemis eurent, comme vous auez cy-deuant veu, deschargé leur premiere colere sur Ville de Dya, Chuzan, Passeran, & autres petits chasteaux qu'ils reprindrent, ils se trouuerent si pauures de moyés & de party, qu'ils furent cõtraincts, comme i'ay dit, de despartir leurs forces, & parmy le païs des Langues pour hyuerner, & viure à discretion: c'est vn terme dont on vse en Italie, pour signifier que l'hoste doit nourrir ceux qui sont logez chez luy, mais il me semble que pour plus proprement parler, il faudroit dire à indiscretion, mesme pour le regard de l'Espagnol, (entant qu'il entre touſiours comme brebi, & en sortant deuore cõme loup rauissant). Et par ce que ce païs des Langues sera cy-apres bien souuent amené en ieu: ie diray sommairement quel il est. C'est vne contree toute raboteuse & montueuse, mais beaucoup plus que Montferrat, duquel elle fait quelque portion: elle n'est pas si fertille que ceste-cy, estãt quasi toute tournee vers le couchãt. Elle s'estend depuis le Montdeuis, Cene, & Albe, iusques à Sauõne, & de là iusques en Ast, & par vn recourbement iusques aux montagnes de Gennes: elle n'est pas moins peuplee que le Montferrat de chasteaux & petites villettes. Le peuple est fort adonné au trauail; & au trafic, & mesmes à la conduicte des marchandises qui viennent de la mer. Les armes Françoises en estoient pour lors si esloignées, que l'ennemy ne pouuoit craindre le resueille-matin de sainct Baleing.

*Diſette des Imperiaux.*

1551 Estant entrez dans le mois de Decembre, le Mareschal se mit à solliciter le Roy plus fort que iamais, du renfort qu'il luy auoit promis, pour tout cela il n'en sceut rapporter que belles esperances & promesses. Finablement sa Majesté luy manda que puis qu'ainsi estoit que l'ennemy s'estoit retiré aux garnisons, qu'il deuoit assembler ses forces, qui deuoient desiors estre augmentées des sept compagnies qui estoient descenduës de Prouence & Daulphiné, afin d'essayer de faire quelque chose à l'aduantage de son seruice, qu'il falloit dõner ordre à faire les monstres de l'Infanterie, auec telle rigueur, qu'au lieu de laisser desrober les Capitaines, comme sa Majesté auoit entendu qu'ils faisoient tous, on peust espargner beaucoup de deniers qui se trouueroient reuenans bons desdictes monstres. Que ce mesnagement & plusieurs autres qui pouuoient estre diuersement faicts, soulageroient les grands despens qu'il conuiendroit faire sur le Printempe, pour entreprendre quelque chose de plus notable qu'on n'auoit fait iusqu'à lors, & dont il falloit dés-maintenant faire les practiques & les preparatifs.

*Aduertissemẽt du Roy au Mareschal.*

Ceste repugnance & ceste contrarieté de commandemens, trauailloient infinimèt le Mareschal, mais plus encor la deffectuosité & le retardement des moyens, pour glorieusement aduancer les affaires. A la verité, il auoit desiors beaucoup de belles entreprinses en main, lesquelles par faute de moyens il ne pouuoit fructueusement mesnager; ains aucunes d'elles s'en allerent en fumee; aux affaires de la guerre tous dilayements sont presque tousiours preiudiciables à l'estat. Ce fondement d'espargne & de la rigueur des monstres, n'estant

que choſe caſuelle, & dont peu de farine pouuoit ſortir, luy fit iuger que s'il baſtiſſoit là deſſus, que le Roy demeureroit court en ſes eſperances, & luy au démeſlement des executions, dont toute la faute luy ſeroit donnée. Cela le fit reſoudre à eſcrire fort rondement au Roy, que ſi ſa Majeſté faiſoit recognoiſtre & calculer bien au vray quelles pouuoient eſtre les forces du Piedmont, & la charge, de l'engagement par les places, qu'elle trouueroit qu'il n'auoit pas peu faict de conſeruer iuſques à lors l'eſtat, ſans perte ny deshonneur. Que par la lecture des eſtats de recepte & deſpence, qu'il enuoyoit lors à monſieur le Conneſtable, il ſeroit aiſé à colliger le peu d'occaſion qu'on auoit de luy ramenteuoir, comme negligent, le bon meſnage duquel il auoit toutes-fois touſiours eſté ſi ſeuerement ſoigneux, qu'il ne ſe pouuoit perſuader d'eſtre en cet endroit inferieur à aucun autre des ſeruiteurs de ſa Majeſté. Qu'il receuoit à fort mauuais preſage, pour la continuation de la guerre, de voir dés le commencement corner ſi fort l'eſpargne, en vn faict qui ne pouuoit eſtre meſuré à pris d'argent certain & arreſté. Qu'il n'auoit faute de belles & vtilles occaſions pour employer forces plus grandes que les ſiennes, s'il plaiſoit à ſa Majeſté les enuoyer, comme il la ſupplioit de faire. Que s'il falloit meſurer la grandeur à vn pied ſi foible & ſi court, qu'eſtoit celuy auquel on arreſtoit les affaires, qu'il aimoit trop mieux conſeruer auec honneur & reputation ce qu'il tenoit des ja, que d'entreprendre plus auant, pour n'en receuoir par apres que dommage & deshonneur. Qu'il auoit touſiours quant à luy, eſtimé, cõme il faiſoit encores, que ſa Majeſté ne s'eſtoit

1551.

*Reſponce du Mareſchal au Roy.*

*Preſage ſur la fin de la guerre.*

*Remenſtrance du Mareſchal au Roy.*

1551. pas iettee en ceſte guerre, ſans auoir au prealable faict fonds & eſtat bien aſſeuré de finances qui deuoient eſtre neceſſaires & pour la ſouſtenir, & pour en rapporter vne glorieuſe fin. Iugeant comme ſeruiteur & ſuject tres-obligé à ſa Majeſté, qu'elle ſe deuoit efforcer, à quelque prix que ce fuſt, ou d'eſtre la plus forte, ou de ceder à ceux qui le ſeroient. La ſuppliant tres-humblement ſe ramenteuoir à ces fins, qu'il eſtoit neceſſaire d'auoir autant d'eſgard au premier demeſlement des affaiies, qu'à la fin meſme, eſtant celle ſeule qui eſtoit le veritable iuge de nos actions, & qui donnoit touſiours fort fecondes moiſſons à ceux qui ſçauoient en temps, & auec prudence, meſnager la prenoyance, guide infallible des affaires humaines. Pour concluſion, qu'il y auoit touſiours plus de profit & de ſeureté à faire les guerres groſſes & courtes, que foibles & longues: ſuppliant neantmoins tres humblement ſa Majeſté de vouloir prendre en bonne part tout ce qu'il en auoit librement dit & remonſtré, par vne reuerente licence, qui doit eſtre permiſe aux ſujets, lors qu'il y va du ſeruice du Prince; enuers lequel il eſtoit quant à luy, tout ce qu'il deuoit eſtre: mais que le ſecours luy deffaillant, il ne pouuoit plus eſtre rien, & que parmy la neceſſité & la difficulté des affaires, il ne ſçauroit preferer vn remede doux & craintif à vn genereux & hardy, qui repouſſe le plus ſouuent les plus cruels & auantageux courages.

*La remõſtrãce du Mareſchal trouuee mauuaiſe par le cõſeil du Roy.*

Cette remonſtrance, ore que ſaincte & veritable, fut trouuée fort mauuaiſe par le Conneſtable, lequel ne vouloit eſtre veillé de ſi pres. De maniere que monſieur de Beauregard Secretaire

d'eſtat, creature du Conneſtable, mais fort amy du Mareſchal, luy manda que tout cela auoit eſté ſi mal receu, qu'il deuoit attendre prouiſions de meſme; le priant tant eſtimer de luy, que quand les choſes qu'il deſiroit luy eſtre accordees, ne ſuccederoient pas ſelon ſon deſir, qu'il ne tenoit pas à ſa ſollicitation. Qu'il deuoit doreſnauant tenir pour certain que ſi elles ne ſe faiſoient pas au premier coup qu'il en eſcriuoit, qu'encores moins ſe feroient elles au deuxieſme, ny au troiſieſme auſſi: d'autant que le Conneſtable eſtoit naturellement ſi opiniaſtre en diſputes, qu'il ne ſe laiſſoit iamais vaincre, ou perſuader contre ſon premier iugement, quelque raiſon qu'on luy ſçeut alleguer au contraire. Et qu'il eſtoit d'aduis que pour l'aduenir, quand il auroit quelque choſe à traicter qui ſeroit de conſequence, qu'il miſt en auant dés le premier coup, toutes les reſponces, ſolutions, & repliques qu'il pourroit faire luy meſme, s'il eſtoit preſent aux obiections qui luy pourroient eſtre faictes. C'eſtoit à la verité vne façon de traicter peu ſortable, pour donner proſpere acheminemét aux affaires. Car au lieu que le Mareſchal ne deuoit penſer qu'à executer quelque choſe de grãd, à l'honneur du maiſtre, & de la patrie, il falloit qu'il occupaſt preſque tout ſon eſprit à confuter les opiniaſtres diſputes, & condamner auſſi la tardiueté du ſecours, la vanité des eſperances, & des promeſſes, qui n'apportoient en fin que ruine & confuſion au ſeruice de ſa Majeſté. 1551.

*Aduis donné au Mareſchal pour eſcrire ce qu'il demanderoit.*

*Aduertiſſement à ceux qui manient les affaires de guerre.*

Les principaux miniſtres, & qui ont le maniement des affaires & des armes, deuroient parmy leur demeſlement touſiours ſe ſouuenir, que tout ainſi que les affaires de la guerre ſont les plus ha-

1551. zardeux & les plus incertains que tous, de meſme auſſi ſont-ce ceux qui ſont le pluſtoſt, & le plus dangereuſement eſbranlez & renuerſez, & par petites & legeres occaſions, ou par le deffaut des moyens. Et de faict on voit ordinairement que ce qui eſt auiourd'huy faiſable à la guerre, deuient le lendemain difficile & dangereux. Contre la ſurprinſe deſquels inconueniens, il eſt neceſſaire d'eſtre touſiours preparez & pourueus, comme vouloit eſtre le Mareſchal. Et toutes-fois le Conneſtable ne laiſſe d'eſtre en ce faict aucunement excuſable: car ayant l'entier maniement de la guerre, des dépeſches, des finances, & en ſomme de tout l'Eſtat de la France, & de la maiſon du Roy; il ne luy eſtoit poſſible de pouuoir conuenablement ſatisfaire à tant de grandes choſes, ny compoſer ſon naturel à toute la patience qu'il falloit auoir pour s'en dépeſcher au contentement d'vn chacun. A quoy faire il ne voulut toutesfois iamais auoir de compagnon, ou de coadiuteur. Choſe qui apporta depuis au Roy, au royaume, & à luy-meſme auſſi de tres-grands, & tres-dangereux deſordres, deſquels la Frãce ſe ſent encores auiourd'huy: comme il ſera aiſé à remarquer par la fin de ces Memoires. L'ambition toutes-fois qui deſregle ſouuent les plus ſages, & les plus galans eſprits, n'eſt pas touſiours celle qui les conduict à ce poinct, ains vne certaine crainte & ialouſie qui ne peuuent permettre qu'ils reçoiuent parmy les grãdeurs qu'ils ont deſia acquiſes, aucun compagnon ou aſſocié à ce ſouuerain commandement qu'ils ont deſia en main.

Sur la fin de Decembre, Gordes fit entendre au Mareſchal, que le ſieur de la Chiuza, qui a ſa mai-

ſon aſſiſe en aſſez forte aſſiette & prochaine du Montdeuis, eſtoit ſolicité de prendre le party Imperial, ce qu'il auoit touſiours conſtamment refuſé de faire, eſperant & deſirant d'eſtre appellé à celuy du Roy, auquel toute ſon affection eſtoit tournee & dediee. Qu'ayant puis peu de iours veu honorer pluſieurs Piedmõtois de moindre eſtoffe que luy, de diuerſes charges, cela l'auoit mis en telles alteres, que ſans l'aſſeurance qu'il luy auoit donnee d'eſtre receu & recogneu ſelon ſa valeur, il auroit, peut-eſtre, des-jà faict quelque choſe mal à propos. Le Mareſchal informé de la qualité du perſonnage, & de l'importance de ſa place, loüa la prudence & la preuention de Gordes, & accorda cent liures d'eſtat par mois, & vingt payes à ce Gentil-homme, lequel fit depuis beaucoup de bons ſeruices. Dont ſa Majeſté ayant eſté aduertie, elle luy manda que tant s'en falloit qu'il ſe falluſt ſeruir de ce Chaſteau, qu'au cõtraire il le falloit razer auec tous les autres qui requeroient garniſon ordinaire, à fin de faire autant d'eſpargne, & auoir moins de forces engagees. Ne conſiderant pas comme il eſtoit neceſſaire de faire, que eſtans nos principales places enclauees parmy celles des ennemis, ces Chaſteaux les tenoient demy aſſiegees: ſans eſtre toutes-fois apparemment aſſiegees: & que par le contraire les noſtres en demeuroient plus aſſeurees auec vne mediocre garniſon: outre l'affluence des viures. Et que d'ailleurs c'euſt eſté trop ingrattement traicter les Seigneurs proprietaires des Chaſteaux, la pluſ-part deſquels s'eſtoient volontairement mis en l'obeïſſance du Roy, ſous la promeſſe qui leur auroit eſté faicte, d'eſtre maintenus & conſeruez par ſa

1551

*Le Sieur de la Chiuza prend le party du Roy.*

1551. force:& donner mauuais exemple, & vne odeur mal gracieuſe pour les guerres futures:en tant que les peuples qu'on voudroit d'oreſnauant conquerir auroient apprehenſion qu'on vſaſt de meſme rigueur & mauuais traictement en leur endroict: comme on auroit faict enuers ceux-cy. En tant que les liens & les chaines de l'Eſtat, dependoient autant de l'amour & de la bonne affection de la Nobleſſe,& des ſujets,que de la propre force.

Le 9.Decembre,le Mareſchal eut nouuelle que les Galleres du Roy, commandees par le Sieur de Carces, ayans ſejourné quelques iours aux Iſles d'Or(& maintenant par mot corrompu appellees Dieres) pour guetter André Doria,qui eſtoit allé en Eſpagne enleuer les Roy & Royne de Bohe-me,& deux mil Biſognes (ce ſont gens nouuellement leuez & deſarmez)& que les Galleres Roy-ales auoient finalement deſcouuert 14. gros Nauires,qui eſtoient ſuiuis de loin par les Galleres Imperiales:leſquelles les noſtres ſe mirent à chaſſer iuſques dãs le port de Ville-frãche,où elles auoiẽt eſté ſi bien combattuës, & à coups de main, & à coups de canon, qu'elles auoient toutes eſté prinſes à main-ſauue, nonobſtant le ſecours du fort dudit Ville-franche nouuellement baſty par les Imperiaux. Tout le butin fut conduit à Antibe, ſans que iamais André Doria euſt fait contenance de s'aduancer pour les ſecourir. Eſtimant,à ce qui fut depuis ſçeu,les forces Frãçoiſes beaucoup plus grandes qu'elles n'eſtoient pas, & qu'en s'attachant à gens deſia victorieux, il ſe mettroit au hazard de perdre le reſte de l'armee,de la conſernation de laquelle dépendoit celle de Gennes, & meſme de la Duché de Milan. Il y auoit dans ces

*Diffaite de quelques galeres & nauires Imperiales.*

Nauires grande quantité de cheuaux d'Eſpagne, auec tous les meubles deſdits Roy & Royne de Boheme, leſquels par ce moyen ne furent guieres plus heureux que leur caualerie qui auoit eſté deffaicte en Aſt. Le Comte de Cameran, & pluſieurs Gentils-hommes Italiens, & Eſpagnols furent prins à ceſte deffaicte, auec enuiron huict cens Biſognes, qui ſeruirent tous à enrichir les Chiormes Françoiſes, & le glorieux triomphe du Sieur de Carces, & des Galleres. 1551. *Butin trouué dans les nauires Imperiales.*

En ce meſme temps arriuerent en Piedmont les Capitaines Vicques & Labit Gaſcons, auec chacun vne compagnie de trois cens hommes, & mille pie-deſchaux, qu'ils auoient enleuez de la charruë pour remplir les vieilles bandes Françoiſes. *Nouuelles compagnies en Piedmont.*

Ie feray maintenant vn peu d'interruption pour repreſenter, comme choſe grandement conſiderable ſur le demeſlement de ceſte guerre, qu'elles auoient eſté (au parſus ce qui en a cy deuant eſté diſcouru) les intentions, & les pratiques de l'Empereur : & ce qu'il deſſeignoit encores pour lors, ſelon le rapport qui en auoit eſté recentement fait au Roy, à ce que i'apprins eſtant en Cour. *Intentions & pratiques de l'Empereur ſur le faict de ceſte guerre.*

L'Empereur donc, ayant recogneu que toutes les promeſſes, & toutes les menaces dont il penſoit ou apaſter ou eſtourdir le Pape, ne pouuoient auoir tant de puiſſance qu'elles peuſſent renuerſer la deliberation qu'il auoit deſia prinſe, de ſe reconcilier auec la France, par vne finale paix, il commença à ſe repentir d'auoir donné ouuerture à ceſte guerre, preuoyant que la continuation d'icelle apporteroit la deſtruction des entrepriſes, &

1551. des discours qu'il bastissoit pour la grandeur de sa maison.

En premier lieu sçachant assez que le François n'oublieroit iamais les pretensions de Milan, de Naples, & de Sicile, auec lesquels il tenoit l'Italie à demy bridee: il iugeoit tres-necessaire de si bien couurir & borner les vns & les autres, que le Pape, les Venitiens, ny les autres Princes d'Italie n'eussent la hardiesse de rien remuer ou entreprendre en faueur des François. Et qu'il falloit pour y paruenir qu'il recouurast le Montferrat des mains du Duc de Mantouë, par eschange du Cremonois: & aussi de celuy de Sauoye, Verceil, Gatinare, Yuree, Sainct Germain, Mazin, & Crescentin: pour auoir tout ce qui s'estend depuis la Sezia iusqu'au Pau & à la Doyre-balte, & aux montagnes qui regardent la Val-d'Aouste: luy donnãt pour recompense toute la partie de Montferrat qui est au deça de ladicte Doyre, & l'autre qui confine à l'Astizane en tirant contre-mont Albe & Aiguy: ne retenant que Casal, Trin, Montcalue & Pondesture, qui marchissent la frontiere de Milan. Faisant estat de rendre ces neuf places en tel estat qu'elles seroient inexpugnables à iamais & qu'elles serreroient de tous poincts le passage au Frãçois, pour à iamais entrer en Italie, & l'esperance aussi aux Italiés de les y appeller. D'ailleurs il vouloit aussi fortifier Sienne, Montalcino, Porthercule, & quelques autres places de ce costé-là: pour respondre à Orbatello qu'il tenoit des-jà, & par ce moyen, tenir en sujection toute la Toscane; Faisant son cõpte, & certes auec grand iugement, que toutes ces fortifications ainsi paracheuees luy seruiroyent de tres-puissante & formidable

*L'Empereur pretend de reünir Parme au Duché de Milan.*

bride à la Lombardie,& à la Romagne auſſi: meſ- 1551.
mes demeurant comme elles feroient par ce moyen, auec l'aide de Naples & Sicille,enfermées de tous coſtez. De maniere que ſans doute il diſpoſeroit deſlors en auant du Papat & des autres Princes par amitié,ou par force. Finalement il eſperoit auſſi renger les Geneuois non ſeulement à endurer la conſtruction d'vne Citadelle, mais auſſi à luy remettre celle de Sauonne : & le Duc de Sauoye auſſi celle de Nice,dont il payoit la garniſon: pour tenir pareillement les coſtes de Prouence, & de Languedoc en toute ſujection. A la verité ſi Dieu euſt permis à l'Empereur de mettre à fin tous ſes deſſeins il n'y a rien plus certain, que toute l'Italie & les Venitiens euſſent eſté contrains de faire ioug à ſa domination.

*Conuocation du Concile de Trente à quelle fin procuree par l'Empereur.*

Quant à la France & à l'Allemagne, leſquelles il ne deſiroit pas moins brider que les autres: il auoit pour y paruenir induit le Pape à conuoquer le Cõcile à Trente,auec intention que toute l'Allemagne y interuiendroit,& que par ce moyẽ il obtiendroit que ſon fils ſeroit declaré coadiuteur de l'Empire,& conſequemment en ſa protection & ſauuegarde,enuers tous & contre tous.

Que l'interuention & la ſousmiſſion que les Princes & Republiques Catholiques d'Allemagne,rendroient aux determinations du Concile, luy ſeruiroient d'amorce pour les tenir touſiours en guerre & en diuiſion à l'encontre des Proteſtans: & qu'il luy ſeroit fort aiſé apres qu'ils ſe ſeroient entre-ruinez,d'engloutir & les vns & les autres,à la ſeureté & à l'eſtabliſſement de ſa maiſon: quoy faict il ſe retireroit des affaires: & les remettroit és mains de ſon fils.

1551. Pareillement il esperoit par l'authorité & la faueur qu'il auroit en ce Concile, (qui estoit tout composé de Prelats ses partisans,) de faire donner quelque decision sur le fait du Piedmont & Sauoye, possedez par les François, & obliger tous les Princes Chrestiens à s'armer contr'eux, où ils refuseroient d'acquiescer aux decrets du Concile, & mesmes de faire interdire les Suisses & tous autres qui leur presteroient assistance.

Certainement l'Empereur n'eust sçeu mieux proiecter & discourir qu'il faisoit des affaires, pour ranger la France, l'Allemagne & l'Italie, en vn extreme danger & seruitude: Mais Dieu rendit le Roy si diligent scrutateur de ces desseins, qu'il eut moyen d'y apporter l'interruption & la resistance qui sera cy apres discouruë.

*Protestatiõ du Roy sur la conuocation du Concile de Trente.*

En premier lieu sa Majesté enuoya de bonne heure proteſter de la nullité du Concile, ne le tenant pour general & moins legitimement conuoqué: & fit par ses ministres imprimer la mesme opiniõ aux Allemãs, & toucher au doigt & à l'œil, toutes les menees, pratiques & desseins de l'Empereur: contre lesquels ils deuoient s'armer, ainsi que sa Majesté auoit deliberé, de faire de sa part: auec intention de se ioindre à eux, & courir mesme fortune, conforme aux alliances & anciens traictez des Rois ses predecesseurs & de luy.

Ces preuentions & ces protestations tant du Roy que des Allemãs, furẽt de tel poids que l'Empereur se trouua autant esloigné qu'il cuidoit estre prés de l'executiõ & du fruit de toutes ses menees & discours: demeurant si mal content des Princes d'Allemagne, & eux aussi de luy, que desiors ils serrerent de plus prés les societez & les intelligences

gences qu'ils auoient pieça braſſees auec le Roy, pour ſecouer le ioug & ſe reſſentir des iniures que ils auoient precedemment receuës de l'Empereur trop inſolent en ſes victoires, ainſi que les hiſtoires du docte Paradin peuuent apprendre à ceux qui auront enuie d'en ſçauoir d'auantage. Tant y a que l'Empereur qui faiſoit profeſſion d'affiner tout le monde, ſe trouua luy-meſme affiné par les plus ieunes. Mais pour tout cela il ne perdit pas courage, ains il ſe mit plus fort que iamais à remuer, comme on dict, Ciel & Terre, à la ruine des François: iurant de ne faire iamais paix ny treſue auec eux, qu'il ne les euſt foulez aux pieds. Toutesfois le peril & l'affection les rendit tous ſi ſages & ſi diſpoſez, qu'ils luy chauſſerent depuis les eſperons de ſi prés, qu'il cognut trop tard; que telle penſe véger ſon iniure, qui l'accroit & l'augmente à ſa ruine, & confuſion, comme fut depuis la ſienne. A la verité les Princes auſquels la fortune s'eſt monſtree fauorable, ſe doiuent contenir dans les termes de la decence & de l'honneſteté, à fin de ne conuertir, comme il fit, la bonace en vn dangereux orage. 1551.

*L'Empereur deçeu en ſes pretentions.*

L'Empereur s'obſtinant en ſa queſte, & redreſſant les defauts, fit entendre au Pape qu'il vouloit enuoyer vn Ambaſſadeur en Suiſſe, tant pour ſemondre ceſte belliqueuſe nation, à enuoyer au Concile leurs deputez, comme auſſi pour eſſayer de la diſtraire de l'alliance qu'elle auoit auec la Frãce: ou au moins de tellement l'infirmer, que le Roy ne peut obtenir les leuees de gens de guerre qu'il demandoit lors. Eſtimant que venant à chef de ces deux poincts, celuy ſeroit vne facile explanade pour auoir meilleur marché des

*Deſſeins de l'Empereur deſcouuerts au Pape.*

1551. François: & pour embarquer les Suisses à s'armer contr'eux, à l'execution des decrets du Concile, pour le regard du Piedmõt & Sauoye. Et de faict, le Pape adiouſtant foy aux paroles de l'Empereur, auoit dépeſché vn Nunce vers les Suiſſes, auec commandement qu'il euſt à ſe ioindre & conformer aux pratiques, menees & intentions de l'Ambaſſadeur Imperial. Le Roy, à la Majeſté duquel Dieu preſtoit la main pour deffendre la iuſtice de ſa cauſe, ayant de bonne heure deſcouuert ces menees, ſçeut ſi bien gaigner le deuant, & ſi dextrement manier ceſte nation, par l'entremiſe du ſieur de Morellet ſon Ambaſſadeur: que quand ces autres furent arriuez, les Cantons firent d'vn meſme accord proteſtation publique, qu'ils deſaduoüoiẽt ce Concile, & qu'ils ne vouloient acquieſcer aux determinations qui y ſeroient faictes. Dauantage ils tindrent en faueur du Roy, vne iournee, à laquelle ils ne voulurent onc admettre leſdits Ambaſſadeurs du Pape & de l'Empereur, quelque inſtance ou plainte qu'ils en ſceuſſent faire. De maniere qu'à leur barbe ſa Majeſté obtint tout ce qu'elle voulut d'eux. Choſe que ceux-cy trouuerent fort mauuaiſe: & là deſſus demanderent que la iournee fuſt r'aſſemblee pour eſtre ouis en leurs propoſitions & demandes: ce qui leur fut auſſi refuſé tout à plat. Receuans d'ailleurs en toutes autres choſes tant de rebut & de mauuais viſage, que iamais nul de la nation ne daigna aller banqueter, ou trinquer auec eux, comme leur couſtume eſt de faire par applaudiſſement & bien vueillance, auec les eſtrangers, de telle marque & de telle eſtoffe qu'eſtoient ceux-cy. Ce furent de treſvtiles & treſ-honnorables fruicts de cette preuen-

*Nunce du Pape enuoyé aux Suiſſes.*

*Suiſſes des aduouent le Concile de Trente. Et tiennent vne iournee en faueur du Roy.*

*Refuſent d'ouyr les propoſitions du Nunce du Pape & de l'Embaſſadeur de l'Empereur.*

tion, qui sert de seureté à toutes sortes d'affaires tant ciuils que militaires.

*Plaincte & protestations du Nunce du Pape contre les Suisses.*

Le Nunce voyant que toutes les pratiques, les promesses & les dons que luy & son cõpagnon faisoient, ne pouuoient non plus que sa crosse & ses benedictions porter tel coup qu'il auoit desiré, commança à crier & à exclamer publiquement, que c'estoit grande impieté aux Suisses, d'abandonner & mespriser ainsi qu'ils faisoient, la cause de Dieu, & de son Vicaire, & de contribuer des forces au Roy de France son ennemy, à la destruction de l'Eglise & du sainct Siege. Que sa Saincteté & l'Empereur aussi se ressentiroient bien tost & bien aigrement de ces outrages, apres auoir rengé les François au petit pied, comme ils feroient en brief. Cette menace seruit de beaucoup au Roy: car elle indigna si fort les Cantons qu'ils hasterent d'vne affection nompareille, les leuees de gens de guerre qu'ils auoient accordee au Roy, & reuoquerent soudain sous grosses peines, tous ceux qui s'estoiẽt auparauãt volõtairement escoulez au seruice du Pape. Et en fin, firẽt publier qu'à peine de la vie, desiors en auant aucun de leur nation n'eust à prendre autre solde que celle de France. De maniere que toutes choses reüssirent selon quẽ la Majesté pouuoit desirer, à la confusion de ses ennemis.

*Leuee de gens accordee au Roy par les Suisses.*

*Deliberation de l'Empereur de faire la guerre.*

Encores que les affaires du costé des Suisses fussent mal succedees à l'Empereur, si est-ce que pour cela il ne corrigea ny ses haines ny ses desseins: ains au cõtraire se roidissant aux affaires, comme faict la Palme contre la pesanteur, il disposa de toutes parts si prudemment ses affaires, qu'il pouuoit esperer d'auoir sur le Printemps forces si grandes qu'il pourroit non seulement reparer les

1551. playes desia receuës en Piedmont, mais entendre aussi à la conqueste de Picardie, ou de la Champagne: & par ce moyen tellement presser & necessiter le Roy, qu'il demanderoit la paix. L'vne des choses qui plus pressoit ce Prince à entreprendre ainsi tant de choses en mesme temps, c'estoit la crainte qu'il auoit que là où la guerre prendroit trop long traict, cependãt il ne vint à mourir, laissant son fils enueloppé parmy infinis hazards & dangers, qui luy pourroient faire perdre en vn an, toutes les glorieuses conquestes qu'il auoit faictes en quarante, parmy vn perpetuel remuëment d'armes & d'affaires, aux despens de sa conscience.

Il esperoit aussi persuader aux Allemans & aux Italiens que le Roy vouloit faire descẽdre le Turc à la ruine de la Chrestienté: à fin de pouuoir empieter les païs bas, la Franche-cõté, & tout ce qui s'estend insques au Rhin. Mettant en jeu que le Roy auoit esté la cause de la perte de Tripoly, d'autant qu'il auoit enuoyé son Ambassadeur à la porte du Turc, & vers le grand Maistre de Malte, auec aparente, & toutesfois simulee intention, de faire retirer les forces Turquesques de ceste entreprise: & qu'au lieu de ce faire, il auoit luy mesme esté autheur de la reddition de la place: apportant par ce moyen vne tres-dangereuse playe aux affaires de la Chrestienté. Et encores que ceste accusatiõ fust directement contraire à la verité, ainsi que verifierent depuis les lettres du grand Maistre, & celles du Viceroy de Naples seruiteur mesme de l'Empereur: si est-ce qu'il ne laissoit d'esperer de la faire receuoir pour veritable, & de tirer par ce moyen deux fort notables commoditez. La premiere estoit la destructiõ de l'amitié, & de l'intel-

*Intentions de l'Empereur contre le Roy.*

ligence que le Roy auoit auec plusieurs Princes & Republiques Chrestiennes: & l'autre de tirer d'eux, sous ce pretexte secours d'hommes & d'argent à la ruine du François, sous pretexte de la guerre du Turc. 1551.

Il faisoit pareillemét estat, qu'auec l'aide de certains Princes Germains qu'il auoit tiré à sa deuotiõ, de faire en sorte que les estats de l'Empire receuroient en leur protection les pays bas, comme incorporez à l'Empire, par certaine transactiõ faicte l'an 1547. Presuppolant (cela succedant ainsi) que le François ne les oseroit plus quereller, comme estoit toute sa crainte.

*Preparatif du Roy cõtre les agressiõs de l'Empereur.*

Le Roy de son costé qui sçauoit de longue main que les Princes genereux pouuoient bien doucement supporter les dommages de la guerre; mais non iamais ceux de la gloire & de l'honneur, ne dormoit pas, ains s'adonnoit à descouurir les forces, les conseils & les ruses de son ennemy, pour touſiours mieux preparer les plãches à la victoire, disposa auec tant de prudence tous ses affaires, que l'auãtage des armes & de la fortune demeura touſiours de son costé, au moins tandis que l'Empereur mania le baston. Toutefois ne voulant endurer les fausſetez qui estoient publiees par l'Empereur au preiudice de sa couronne, dépescha plusieurs personnages en Angleterre, Allemagne, & Italie, par lesquels il fit cognoistre la iustice de sa cause, l'impieté de celle d'autruy, & l'induë agression du Pape & de l'Empereur, au preiudice de ses estats, amis & alliez. Que l'ambition & la cruauté estoient si profondement enracinees au cœur Imperial, qu'il n'auoit obmis aucune sorte de rage ny d'inhumanité contre le sang & la reputation des

*Ambassades enuoyees de la part du Roy en diuers endroicts de la Chrestiẽté.*

1551. Princes de Germanie: qu'il auoit encor fait pis du costé d'Italie, ayant cruellement fait massacrer le Duc de Plaisance, pere de son propre Gẽdre, & auquel il en eust faict tout autant, s'il ne se fust mis à l'abry des armes Frãçoises, qui seruiroiẽt tousiours d'asseuré refuge aux Princes affligez. Et en somme que toutes ses intentiõs ne tẽdoiẽt à autre fin, qu'à diuiser les Princes Chrestiẽs, pour les rẽger les vns apres les autres sous sa dominatiõ. Et ayant remarqué que le Frãçois estoit celuy seul qui luy faisoit contre-carre, il l'auoit iniustement assailly à l'impourueu, estimant que l'ayãt matté & rauallé, ainsi qu'il esperoit faire, que nul n'oseroit par apres leuer les cornes contre luy. Mais Dieu qui maintiẽt tousiours le bon droict, auoit tellement assisté sa Majesté de forces, de moyẽs & d'amis, qu'elle auoit non seulement repoussé auec hõneur, & aduãtage toutes les violences & du Pape, & de l'Empereur, mais auoit aussi en main dequoy les assaillir si viuement qu'ils cognoistroient à leur ruine & cõfusiõ, la difference qu'il y a d'vne vraye valeur fondee sur la iustice, à la vanité & ostentation des menaces & des iniustes agressions, telles qu'estoient de toutes parts les leurs; Et qu'é fin les ames genereuses s'obligeoiẽt plus estroittemẽt par la courtoisie qu'on ne les retenoit par la crainte, qui ne trouua iamais logis au cœur du François. Quant au Turc chacun pouuoit cõsiderer & recognoistre, qu'il est permis & selon Dieu & selõ les hõmes, aux Princes iniustemẽt assaillis, cõme estoit sa Majesté, de s'aider & indifferemment, reualoir pour la tuitiõ & deffence de son estat, de toutes sortes d'armes, & de partis, & que les maux qui en aduiennent deuoiẽt estre tousiours attribuez & vengez sur les agresseurs, tels

*Pour faire cognoistre l'innocẽce de sa Majesté sur les fausses accusations de l'Empereur.*

qu'estoiét ceux qui attaquoient iniustemét sa Majesté: lesquels sous vn simulé zelle de religió, & du bien vniuersel de la Chrestienté, vouloiét auoir la clef des champs, pour gourmáder & mettre indifferemment le pied sur la gorge à tout le monde. 1551.

Il estoit necessaire au Roy, pour la consideration du secours du Turc, de toucher ceste corde particuliere, d'autant que la croyance qui en auoit esté receuë aux guerres precedentes, auoit fort serui à l'Empereur, pour disposer les Estats de l'Empire à luy contribuer hommes & argent, comme ils auoient faict fort à propos.

Quant aux pratiques qui se dressoient pour reduire la Flandre en la protectió de l'Empire, sa Majesté sçauoit assez que cette liaison n'estoit iamais assez forte, pour empescher le cours de ses armes: attendu que le droict, ou la faueur de protection ne s'estendent iamais qu'à vne simple recognoissance d'honneur, procedáte de cõfiance, d'amour & de bien vueillance: & que par le contraire la Ligue estoit celle qui obligeoit à secourir l'amy & le confederé; sans cõsiderer si la guerre estoit iuste ou iniuste. Auquel cas il eust esté à presupposer que l'Empire se fust deu remuer pour la Flandre, & à quoy faire il y eust toutesfois touſiours eu beaucoup de longueurs & de difficultez: tant pour malaisance qu'il y a à assembler les Estats de l'Empire, comme pour la longueur des deliberations & des resolutions, lesquelles s'estoient touſiours trouuees fort lentes & fort mal-aisees, où il s'estoit traicté de quelque chose au preiudice de la France. Concluant sa Majesté par toutes ces raisons, puisees dãs la propre fõtaine de la verité, que tãt s'en falloit qu'on deust ainsi adiouster foy aux

1551 paroles fardees, ny craindre les superbes menaces & pratiques de l'Empereur, que par le contraire tous les Princes de l'Europe deuoient ioindre leur cause, leurs forces, & leurs moyens, à ceux de la France, pour vnanimement luy courir sus, comme au vray insidiateur & perturbateur de leur repos, de leur gloire, & de leurs estats.

*Affaires de Piedmont.* Reuenant maintenant à la digression des affaires de Piedmont, il vous souuiendra d'auoir cy deuant veu, que le Comte de Beyne auoit faict pendre au deseeu du Mareschal, qui l'auoit trouué mauuais, vn certain Costemagne son subiect, prins en guerre par le sieur de Gordes. Or cela ayant esté rapporté à Dõp Ferrand, il en fit plainte au Mareschal, luy protestãt que l'acte estoit directemẽt cõtraire à la bonne guerre, & que combien qu'il tinst quelques bannis, sur lesquels il en pouuoit prẽdre la vengeance, qu'il s'en vouloit toutesfois déporter, tant pour n'alterer l'obseruation de la bonne guerre, comme parce que c'estoit chose indigne d'vn Prince genereux, tel qu'il desiroit estre. Et que si ledict Mareschal entendoit que les bãnis fussent desiors en auãt ainsi traictez, il esperoit que le desauantage seroit biẽ tost de la part du Roy. En tant que sa Majesté auoit à son seruice plusiurs bannis de Milan, Naples & Sicile. Le Mareschal respondant à cela, luy fit sçauoir qu'il n'auoit pas trouué moins mauuaise que luy, la procedure du Cõte de Beyne, auquel il en auoit faict vne biẽ aigre reprimende: qu'il estoit tres-marry que l'inconuenient fust sans remede. Et que de sa part il donneroit ordre, que pour l'aduenir semblables choses ne se cõmettroient plus, sçachant assez que la fureur du cõbat passee, toute humanité & douceur doit estre

*Plainte de Dõp Ferrand au Mareschal.*

*Respõce du Mareschal*

pratiquee à l'endroict du vaincu; Et qu'il tenoit de sa part tous Napolitains, Siciliens & Milanois, pour bannis, portants les armes contre le Prince François, auquel ces prouinces appartenoient, & par ainsi tous punissables. 1551.

Enuiron la fin de Decembre, le Cardinal de Tournon, qui auoit lors la surintendence des affaires du Roy en Italie, pria le Mareschal de luy donner le plus souuent qu'il pourroit de ses nouuelles; d'autant que les Imperiaux (plains d'artifices & de mensonges) faisoyent tous les iours courir nouueaux bruits, au desauantage de la guerre qu'il démesloit en Piedmont, lesquels il ne pouuoit rabatre, ou cõfuter, que par la participation qu'il luy donneroit de l'estat & prosperité des affaires. Estant le plus souuent reduit à ce poinct qu'il estoit contrainct d'aualer dix mensonges premier que goûster vne seule verité. Aussi veritablement est ce chose tres requise au maniement de l'estat que les ministres du Prince, qui sont diuersement employez au dehors, communiquent & rapportent tout les vns aux autres, par lettres ou par messages, autrement il est impossible que l'vn d'eux, pour sage qu'il soit, ne face quelque pas inal à propos; Ie l'ay ainsi recognu & experimenté durant les quatorze annees que ie residay depuis de la part du Roy, pres le feu Duc de Sauoye Emanuel Philibert, Prince fort sage. *Demande du Cardinal de Tournon au Mareschal.*

Donnoit aussi aduis ledict Cardinal de Tournon, que le Pape desirant se iustifier de cette guerre, & rentrer en amitié auec le Roy, luy auoit peu auparauant escrit vne lettre de sa main, par laquelle il le requeroit de la paix. A quoy sa Maiesté (au iugement de tous les bons) luy auoit faict *Le Pape desire de rẽtrer en amitié auec le Roy.*

1551. la plus magnanime, la plus honneſte, & la plus Chreſtienne reſponce qu'il eſtoit poſſible, luy accordant en ſomme la paix, aux meſmes termes, & tout ainſi que ſa Saincteté meſme la demãdoit, sãs entrer en aucune particularité: mõſtrãt aſſez, (à la confuſion de l'Empereur) par cet acte genereux & humain, combien ſa Majeſté deſiroit le repos & l'vnion de la Chreſtienté. Que le Pape en auoit receu vn ſingulier contentement, loüant le doux, & le cordial naturel du François à oublier, & pardonner aiſément les offenſes à ceux qui les en requeroient. Ie croy que c'eſt ce qui incita Ceſar parlant des François, à dire qu'ils eſtoient, *Beneficiorum ac iniuriarum immemores.* S'il voyoit les duels de ce temps & le bon marché que le François faict de ſa vie & de ſon ame, il changeroit bien de notte. Que tout ſur l'heure ſa Saincteté auoit par Courrier expres, faict vne dépeſche au Cardinal Verallo, luy ordonnãt de paracheuer ſon voyage vers le Roy, (nonobſtãt ce qu'il lui auoit tout fraiſchement ordonné au contraire,) ſur la crainte que il auoit euë (à la ſuaſiõ d'aucũs,) que ſa Majeſté ne le vouluſt receuoir, ny eſcouter. Toutesfois il n'y auoit pas grãde eſperãce, diſoit Tournõ, que cette legation deuſt apporter beaucoup de fruict, veu que ſa Saincteté eſtoit encores ſi mal conſeillée, qu'elle ne vouloit en ceſt endroict rien faire ſans la participation de l'Empereur, vers lequel elle auoit auſſi tout ſoudain dépeſché, & meſmes enuoyé la coppie des lettres du Roy, apres les auoir mõſtrees à ſon Ambaſſadeur, & autres ſiẽs miniſtres. C'eſt bien vouloir mal garder ſa bourſe, que d'en faire parade deuãt les brigãds: & mal entendre auſſi les affaires, que demãder cõſeil de ſon re-

*A quoy le Roy s'accorde*

*Legatiõ du Pape vers le Roy continuee.*

*Le Pape mal conſeillé en ſes affaires.*

pos & de ſon bien, à ceux-là meſme qui ne taſ- 1551.
choient que de le plonger touſiours plus auant dans les trauaux où ils ne l'auoient deſia que trop enueloppé.

Il y auoit encor vn poinct qui faiſoit mal eſperer de cette negotiation: C'eſtoit que depuis la receptiõ des lettres du Roy, le Camojano Camerier du Pape, eſtoit reuenu de deuers l'Empereur, apportant nouuelles de ſon arriuee à Iſpruch, & que les deux mil Eſpagnols de Vuitéberg, ſix mil Allemans, & groſſe trouppe de cauallerie arriueroient bien toſt en Italie. Ayant en outre dit (paſſant par Bologne) que le Pape y viendroit faire Noël, pour s'aboucher auec l'Empereur, qui trouuoit fort mauuais que le Pape vouluſt entendre à la paix, & l'abandonner apres auoir eſté cauſe que luy-meſme l'auoit rõpuë auec les François: auſquels pour reſiſter il ne pouuoit recouurer argent. De maniere qu'au lieu de fournir cent mil eſcus au Pape, comme il auoit promis, il ne luy en pouuoit bailler que cinquante mil; priant ſa Saincteté que quoy que le Roy, les Allemans, & les Suiſſes ſçachent faire, ou dire, de ne rompre l'aſſemblee du Concile, ains la continuer touſiours. C'eſtoient toutes choſes propres, ores que ſimulees, à tenir le Pape en crainte, & pour le deſgouter auſſi de la paix qu'il deſiroit & demandoit tant.

*Retour du Camerier du Pape deuers l'Empereur.*

En ces entrefaictes vindrent nouuelles que le Turc auoit reduict les affaires de la Tranſſiluanie à mauuais party, ayant prins vnze ou douze des meilleures places du pays, & aſſiegé la principale nommee Temiſar, de la prinſe de laquelle on doutoit fort, & conſequemment de la perte de tout le pays.

*Nouuelles des affaires du Turc.*

1551. Aussi que dés le mois de Nouembre, monsieur de Termes estoit entré dans Parme, auec si bonne prouision d'argent: que de long-temps ils n'estoient pour auoir faute de rien. Et que combien que le sieur de Sãsac qui cõmandoit à Lamirande, fust fort resserré, il ne laissoit tous les iours de faire de braues & victorieuse sorties, resolu d'attendre le secours, selon la commodité que le Roy en pourroit auoir. Et parce que les trenchees estoient si frequentes & si bien gardees, qu'il n'y auoit ordre qu'il peust recouurer de la chair fraische, pour soulager les plus debilitez: Il trouua moyen de faire sortir vn Payſan, auquel il commanda, argent en main, d'aller acheter des pourceaux, promettant d'en donner dix escuz de la piece, s'ils entroient dans la ville. Pour quoy faire sans peine, il falloit conduire lesdits pourceaux dans l'armee ennemie, tout ioignant les tranchees: & que luy auec quelque ieune truye essayast de reuenir dans la ville la nuict precedente, à fin que sur les deux ou trois heures du iour, voyant de la muraille arriuer lesdicts pourceaux, il sortist hors la porte & fist fort crier la truye, au cry de laquelle tous les pourceaux accourroient vers elle. Le faict fut si bien manié qu'au cry & au grongnement de ceste truye, il entra plus de soixante pourceaux dans la ville, a trauers les armes de ceux qui gardoient les trenchees. Ce fut vn bon raffraischissement aux âssiegez.

*Et du siege de Parme.*

*Inuention du sieur de Sãsac, assiegé dans Lamirande, pour auoir de la chair fraische.*

*Forces d'Allemaigne arriuent*

Le quinzieſme dudict mois, la plusspart des forces qui estoient attenduës d'Allemaigne arriuerent au Parmesan, où le Marquis de Muz dict le Medeguyn, les retint en intention d'executer certaine entreprinse qu'il auoit dressee sur la ville

Auec resolution, selon que les choses succederoient, d'en faire marcher la pluspart du costé de Piedmont. Considerant le Mareschal, par vne longue routine & experience qu'il auoit de la guerre, combien d'effects incertains elle produict ordinairement, à combien de necessitez & inconueniens elle est sujette, & que la fortune y a le plus souuent plus de part que la prudence & iustice, il estoit en vne perpetuelle deffiance que les moyens ne luy deffaillissent au besoin, pour emporter & l'vtilité & la gloire de celle que pour lors il démessoit: ou bien que l'ennemy plein de ruse, d'experiance, & de toutes commoditez, ayant toute la Lombardie à ses espaules, ne fist quelque traict qui peust renuerser le soing & la preuoyance que il pratiquoit en toutes choses. Apres donc auoir longuement ruminé sur cela, il iugea que tout ainsi qu'il estoit presque impossible de faire perdre le Piedmont au Roy, par la voye des armes, c'estoit par le contraire chose bien aisee à le faire par celle des viures, toutes les fois que l'ennemy l'eust ainsi recogneu, & qu'il eust voulu iouër au feu: & faire de ce costé-là, la mesme cruelle guerre au laboureur & bestail, qui estoit lors indifferemmẽt pratiquee du costé de Picardie, & Champagne. Attendu qu'estans les viures du Piedmont gastez, & le moyen de labourer osté, il n'y auoit plus d'ordre d'en recouurer d'ailleurs, au moins pour conuenablement soustenir & le peuple & les places. Ioinct que de tous costez il n'y a que pays desert & sterile, comme sont presque toutes les montaignes de Sauoye, de Proüence, & de Daulphiné: lesquelles tant s'en faut qu'elles en puissent fournir à autruy, qu'au contraire elles

1551.

*Le Mareschal craint la faute des viures en Piedmont.*

1551. n'ont autre moyen de viure la moitié de l'année, que de ce qu'elles tirent du Piedmont. D'en recouurer du Lyonnois, chacun ſçait la ſterilité y eſtre telle, que ſans le ſecours de la Bourgongne, que luy produit la riuiere de Saone, il auroit touſiours guerre ouuerte auec la famine. Il ſe pourroit toutesfois bien faire que ceſte meſme Bourgongne donneroit pareil ſecours au Piedmont qu'elle faict au Lyonnois. Mais ſi nous conſiderons qu'il faut que de Lyon le tout ſoit porté à force de mulets, par montagnes incommodes & mal aiſées à paſſer, & notamment durant l'hyuer, & qui durent plus de ſoixante lieuës Françoiſes; nous conclurons tout ſoudain, qu'il y auroit tant & tant de longueur & de deſpence, que le Roy ſeroit à la parfin contrainct de tout quitter.

*La Bourgongne fournist de viures au Lionnois.*

Quant à l'obiection qu'on pourroit faire pour ce regard, à ſçauoir que la meſme pauureté, deſordre & inconueniens que les Imperiaux pourroiét apporter au Piedmont: que le meſme Piedmont pourroit auſſi donner à la Duché de Milan, qui eſt la plus foiſonnante eſtappe que l'Empereur ait point en Italie pour y entretenir la guerre, les meſmes maux & les meſmes neceſſitez qu'ils auroiét ainſi cruellement apportez à autruy. L'apparence de ceſte opinion eſt belle, mais l'effect en eſt faux. A la verité, ce ne ſont pas choſes pareilles, ains grandement differentes en la nature, & aux circonſtances. Pour vne infinité de raiſons qui furét ſagement preueuës, & digerees par le Mareſchal: & que ie iuge neceſſaire d'eſtre apportées ſur ce theatre, pour ſeruir d'inſtruction à la poſterité.

*Difficulté de conduire des bleds de Bourgongne en Piedmont.*

Sera premieremét cõſideré, que ceſte partie du Piedmõt qui eſt auſſi biẽ que l'Aſtizane poſſedee

*Facilité de recou-*

la pluſpart par les Imperiaux, a derriere elle toute la riuiere de Gennes, où ils pouuoiét aiſément faire vne fort feconde eſtappe des bleds venans de Sicile, qui eſt le plus ſecourable grenier d'Italie: & de là en trois iours les rendre en Alexandrie. De ce lieu ils peuuent eſtre mis ſur la riuiere du Tanarre qui ſepare la ville en deux, & par ainſi entrer au Pau, dans lequel ceſte riuiere ſe deſcharge au deſſous de Baſiguane: dont ils peuuent eſtre fort commodement, & à peu de frais enuoyez & departis par tout le Piedmont, Vercellois & Duché de Milan. Ils peuuent encores par ceſte meſme riuiere eſtre remontez iuſques en Aſt, & d'iceluy departis par toutes les autres terres tenuës par les Imperiaux. D'ailleurs Milan a d'vn coſté le Breſſan, le Cremonois, le Mantoüan: & de l'autre le Plaiſantin, le Parmeſan, & tout le reſte de la Lombardie, fertile en bleds, vins, & autres commoditez neceſſaires à la vie de l'homme: d'où l'ennemy pouuoit eſtre touſiours aiſément ſecouru: & faire remonter le tout, tant par le Pau, que par le Teſin, & meſme par la Sezia, qui ſepare le Piedmont du Milannois. Il faut maintenant diſtinguer les frontieres, & recognoiſtre ſi la Françoiſe peut auſſi bien entreprendre vn degaſt ſur l'ennemy, que luy ſur elle: à le bien prendre il n'y a ny proportion, ny conuenance aucune: en voicy la raiſon: Celle de l'ennemy à la main gauche du Pau, eſt bornee & couuerte de Noarre, Mortaré, Verceil, S. Germain, Trin, Creſcétin, Mazin & Yuree: & à l'autre main, de Pauie, Tortoüe, Alexandrie, Caſal, Aſt, Albe, Fouſſan, & Cony. La frequéce & la force de ces places, retranche quaſi tout à faict la commodité au François de pouuoir

1551. *urer des viures par les Imperiaux.*

*Lõbardie fertile en bleds, & vins.*

1551. facilement entreprendre auec ſes garniſons, vn degaſt general : qui veut pour ces conſiderations vne armee tout entiere. Les rauages & les courſes quotidianes, luy ſeront bien permiſes, auec beaucoup de hazard toutesfois, & ſans pouuoir neantmoins apporter au Milannois dommage qui puiſſe eſtre en rien conſiderable, ny proportionné à celuy que le Piedmont peut receuoir en deux fois vingt-quatre heures.

*Le Mareſchal ſoigneux de nouuireà la cãpagne & villages.*

C'eſt ce qui faiſoit que le Mareſchal s'abſtenoit le plus qu'il pouuoit, de porter le moindre dommage du monde à la campagne & aux villages, iuſques à ceux meſmes qui eſtoient poſſedez par les ennemis, puniſſant ſeuerement tous ceux qui faiſoient le contraire. Cette meſme conſideration, luy faiſoit contre ſon naturel, couler les fautes de ſes voiſins, leſquels vindrẽt vne fois bruſler des metairies iuſqu'aux portes de Thurin ſans en faire autre reſſentiment que de paroles, à fin de les attiter peu à peu, à faire quelque conuention & accord pour la guerre du laboureur. Preuoyant auſſi outre les maux cy deuant diſcourus, que là où il en aduiendroit autrement, il perdroit la commodité des moyens & des facultez du pays, qui luy pouuoient aider à ſouſtenir la guerre, au cas que ceux du Roy deuinſſent courts & debiles, comme ils firent depuis. A la verité cette preuoyance & ce meſnage le tirerent du depuis hors de grands dangers & de grandes difficultez.

*prinſe de vingt paires de Bœufs par les*

Eſtant touſiours tendu ſur la preuention de ces maux, il aduint, Dieu le permettant ainſi, vn deſordre qui luy ouurit le chemin pour paruenir à ce qu'il alloit ainſi recherchant. C'eſt que les ſoldats de Ludouic de Birague prindrent vingt paires

res de Bœufs, lesquels auec leurs bouuiers & charrettes, retournoient de Vulpian, où ils auoient porté viures & fourrages: pretendans à ceste occasion nos soldats, les hommes & les bestes estre de bonne prinse. Semblables prinses auoient auparauant assez souuent esté faictes d'vne part & d'autre, toutesfois la question ne s'estoit iamais si nettement decidee qu'elle ne fut touſiours suiette à nouuelles disputes. Le renouuellement que cette derniere prinse y apporta, de laquelle soudain Domp Ferrand se plaignit, engendra vne occasion propre au Mareschal pour reduire la matiere au poinct qu'il desiroit. Il luy proposa donc qu'il n'y auoit moyen de coupper chemin à ces disputes & difficultez, que de condescendre à vne mutuelle capitulation de la campagne, comme il luy auoit souuent remonstré. A quoy le sieur Dõp Ferrãd prenant quelque gouſt, luy respondit, qu'il le prioit de declarer pour lors, que les paisans lesquels auec leur charroy reuiendroient des villes où il y a garnison, ne peussent estre prins: bien consentoit-il qu'ils fussent bien prins en allant chargez, d'autant que c'estoit vn inconuenient auquel chacun de son costé pouuoit pourueoir, par le moyen de l'escorte. Priant à ces fins que ces vingt paires de Bœufs fussent deliurees: Comme elles furent soudain, par le commandement du Mareschal, lequel approuua cette declaration de Domp Ferrand, estimant auoir des ja beaucoup aduancé sur ceste pretenduë, & tant necessaire capitulation, laquelle se fit depuis selon ce qu'il auoit desiré: Ce fut l'vn des plus notables seruices, les choses cy dessus discouruës bié considerees, qu'il eust sçeu faire à la France: & en quoy il monstra vn singulier

1551. *Cause de renouueller vne question non encore decidee.*

*Declaration sur la prinse du bestail, charrettes & autres vstãcilles des laboureurs.*

*Deliurance des vingt paires de bœufs prinses sur les Imperiaux.*

1551. iugement & dexterité, qui doiuét estre diligément remarquees par ceux qui pourront cy apres auoir semblable administration qu'estoit la sienne.

Les Venitiens lesquels cependant gardoient les gaiges du ieu que l'Empereur & le Roy auoient commencé, furent de la part de sa Majesté sollicitez par monsieur le Cardinal de Tournon, de rompre auec l'Empereur, & d'entrer en ligue auec la France : mais quoy qu'il sçeut dire, ou remonstrer il n'y eut iamais ordre de les tirer hors de leur neutralité : ores que pardessous main ils donnassent toutes faueur & toute commodité aux affaires du Roy. Ayans de longue main remarqué que les ruines & les maux sont tousiours cachez sous les esperances & les conuoitises desreglees, & que par ainsi n'ayans rien à demesler auec l'Empereur, ils ne pouuoient auiourd'huy embrasser ses deliberations trop dangereuses, & precipitees pour leur Estat.

*Neutralité des Venitiens.*

L'Empereur persistant aux desseins & aux opinions qu'il auoit conceuës au preiudice de la France, voyant le Prin-temps approcher, commença à faire de grands preparatifs : & mesmes il fit deslors courir le bruit qu'il passeroit luy mesme dans la Champaigne, auec toutes les forces d'Allemaigne. Qu'en mesme temps la Roine Marie sa sœur, & le Duc de Cleues, entreroient aussi auec vne autre armee par la Picardie, & son fils auec les forces d'Espaigne conduictes par le Duc d'Alue, dans le Languedoc. Et quant au Piedmont que Domp Ferrand feroit vne grande leuee d'Italiens, outre ceux qu'il pourroit tirer de Lombardie sans desgarnir le siege de Parme & Lamirande : & par ainsi recongner les François de là les monts. Mais

*Menasses de l'Empereur contre la France.*

Dieu lequel par ſa bonté a touſiours protegé ce Royaume contre tous attentats eſtrangers, donna les moyens, la force & le iugement au Roy, pour ſi bien pouruoir de part & d'autre à ſes affaires, que la pluſpart des menaſſes de l'Empereur s'en allerent en fumee. Voulant donc ſa Majeſté preuenir les efforts de l'Empereur & de tous poincts rebutter ſa fortune, qui le faiſoit brauer & menacer ſi haut, elle mit ſoudain la main de tous coſtez aux preparatifs de la guerre, ſoit pour offenſer ou pour deffendre : commandant au Mareſchal de faire deſlors bien fortifier & munir toutes les places du Piedmont, & tres-exactement recognoiſtre l'Infanterie & la Cauallerie. Et que pour luy donner moyen de mieux reſiſter ou entreprende ſur l'ennemy, elle faiſoit tenir preſte vne leuee de quatre mil Suiſſes, ſous la charge du Colonnel Fiolic. 1551.

*Preparatifs du Roy contre les efforts de l'Empereur.*

*Commandement du Roy au Mareſchal.*

Le Mareſchal, lequel par bien-faicts auoit gaigné vn perſonnage de la ſuitte de Domp Ferrand, fut aduerty qu'ayant ce Seigneur recognu que toutes les places du Piedmont eſtoient ſi bien gardees & ſi bien fortifiees, qu'il pourroit pluſtoſt en les aſſaillant y receuoir de la honte & de la perte, que profit ou honneur : il auoit deliberé d'entreprendre la conqueſte du Marquiſat de Saluces, laquelle il trouuoit fort reüſſible, n'y ayant lors autre forteresſe que le chaſteau de Reuel, qui eſt fort eſcarté : & celuy de Carmaignolles, auſſi fort eſtroict, & commandé par l'Egliſe Sainct Donat, qui n'en eſt qu'à vingt pas. Car quant à ceux de Verzel & Dronier, ce n'eſtoient que bicocques, leſquelles n'euſſent ſçeu attendre deux cens volees de canon. Que ceſte execution ainſi paracheuee, il

*Adais donne au Mareſchal de l'entrepriſe des Imperiaux ſur le Marquiſat de Saluces.*

1552. vouloit tout en vn temps fortifier la ville de Carmagnolles & celle de Ville-franche, où le Pau commence à porter basteaux : c'est le mesme lieu où Prospere Colonne auec huict cens hommes d'armes, fut battu & faict prisonnier par le Roy François peu auparauant la bataille de Marignã. Esperant Domp Ferrand à cause de la forte assiette des lieux, les reduire en peu de temps & à petite despense en estat de deffense. Il vouloit tout d'vn train tellement manger & rauager la campagne, qu'il n'y demeurast rien de reste pour les François, toutes les places, desquels, estãs ces deux-cy fortifiees, & nommément Carmagnolles, demeureroient en telle suiection & necessité, qu'ils auroient assez affaire à les garder, sans penser entreprendre plus outre : & que s'ils se vouloient apres amuser à les combattre, ils trouueroient ces deux os de si dure digestion, qu'ils y consumeroient inutilement le temps, les moyens, & les forces. Cependant celles de l'Empereur, qui se seroient rafraischies, pourroient apres tondre la laine de si pres aux François qu'ils ne sçauroiét à quel sainct se vouër. Certainement ce dessein, qui auoit esté en bonne boutique, estoit pour aporter à Domp Ferrand les mesmes commoditez & à nous les incommoditez qu'il discouroit, au cas qu'il en eust peu venir à bout. Car sans doute conioignant ces deux places du Marquisat, auec Cairas, Foussan, & Busque Cony, la liberté demeuroit aux ennemis de courir & trauailler toutes les montagnes de Dauphiné & de Prouence par le col de l'Argentiere, & par les vallees de sainct Pierre, de Dronier, de sainct Front, de Pau & Maire, dependantes dudict Marquisat. Ils pouuoient aussi faire de

*Le Pau commence à porter basteaux à Ville-franche.*

*Incommoditez qu'apportoit le dessein de Domp Ferrand s'il fust reussi.*

meſme ſur Pinerol, Carignan, Quiers, Thurin, Mondeuis, Beine, Cental, Sauiglan, & Ville-neufue, & par ce moyen retrancher la commodité des viures, du Taillon & des contributions leſquelles aidoient infiniement à ſupporter les frais extraordinaires de la guerre, qui ſont ſans fin & ſans meſure. Mettans en ſomme toutes choſes de noſtre part, en telle combuſtion & extremité, que tous les ans il euſt fallu auoir vne armée pour fauoriſer les ſemailles, les vendanges & les moiſſons: & preſque vne autre ordinairement engagee à la conſeruation de toutes ces places. Ceſt aduertiſſement luy ayant eſté confirmé de deux ou trois autres endroicts, & ſe voyant le Mareſchal ſi bas de poil que tant s'en falloit qu'il euſt dequoy s'oppoſer à l'ennemy, qu'à peine auoit il moyen de fournir les principales places, comme il auoit ſouuent remonſtré à ſa Majeſté, les principaux Miniſtres de laquelle faiſoient ſi peu d'eſtat de toutes ſes remonſtrances, & eſtoient ſi mal ſoigneux d'y apporter les remedes conuenables, qu'il n'en peuſt iamais rapporter qu'eſperances & promeſſes, mal propres pour reietter les inconueniens que le deffaut des effets pouuoit attirer ſur ſes eſpaules: Dieu l'inſpira à tenir ce moyen pour y remedier & pour en demeurer auſſi deſchargé. C'eſt qu'il fit appeller au Cõſeil meſſieurs de Nemours, d'Aumalle, de Gõnort, de Bonniuet, de Vallé, Preſident Birague, de Montluc, Terrides, Vimercat & autres principaux Seigneurs & Capitaines de l'armee. Auſquels en premier lieu il remonſtra les grãds preparatifs que faiſoit l'Empereur, pour réuerſer de tous poincts, les affaires du Roy: & leur fiſt auſſi entendre les deliberations de Domp Fer-

1551.

*Confirmation de l'aduertiſſement donné au Mareſchal.*

*Remonſtrance du Mareſchal aux Seigneurs du Conſeil ſur l'occurrence des affaires.*

1551. rand,& toucher au doigt & à l'œil quels auoient eſté contribuez, depuis le commencement de la guerre,en quoy il les auoit employez, à quels termes les affaires eſtoient pour lors reduictes, les inconueniens & deſordres qui en pouuoient aduenir, les continuelles remonſtrances & ſupplications qu'il auoit faictes au Roy, le peu de conte qu'on auoit tenu d'y pouruoir, & finalement ſon impoſſibilité à pouuoir, ſans ſecours, remedier auſdicts inconueniens; priant ces Seigneurs d'en dire leur opinion, à fin que ſelon icelle il peut par apres preſſer le Roy pour ſon propre bien & intereſt particulier,& demeurer iuſtifié de ſes actions. Meſmement de ce que contre le commandement de ſa Majeſté,il auoit eſté contrainct retenir iuſques à lors,ſix compagnies Italiennes qu'elle vouloit eſtre caſſees, & ſans leſquelles toutesfois il n'euſt ſçeu conuenablement pouruoir les places. Aiouſta auſſi à ces remonſtrances, que le Conneſtable cornoit touſiours par toutes ſes depeſches, la venuë des Capitaines Vicques & Labit, & des mil Gaſcõs pour remplir les compagnies:tout ainſi que ſi c'eſtoit vn renfort ſuffiſant pour donner bataille,& qu'il eſtimoit que cela le rendoit plus negligent ou plus difficile à le ſecourir. Et qu'il craignoit que les vaines eſperances dont (ſur la parole du Roy) il auoit entretenu les gens de guerre, qu'ils ne perdiſſent (ſe voyans trompez) le courage,l'affection & l'obeiſſance auſſi.

Ayans tous ces Seigneurs diligemment recogneu toutes les neceſſitez, & la dangereuſe conſequence des affaires qui leur auoient eſté viuement repreſentees par le Mareſchal,outre ce qu'ils en auoient d'eux-meſmes aſſez obſerué, auec la

negligence des prouisions,& le foible secours que ces Pieds-deschaux de Gascongne: dont le Connestable faisoit si grand cas, pouuoient apporter: ils furent tous d'aduis que ces compagnies Italiennes fussent retenuës,& non cassees, comme estoit l'intention du Roy. Attendu que c'estoient tous gens d'eslite,& bien armez;& que les cassans c'eust esté enuoyer autant de renfort aux ennemis qui les eussent recueillis à nostre danger & desaduantage,dont sa Majesté eut apres esté marrie. Que par homme exprés,qui seroit enuoyé vers elle,elle deuoit estre mieux esclaircie qu'elle n'estoit lors, de la verité & de l'estat des affaires:& notamment de la recepte & despéce qui auoit esté faicte,du nombre des forces,forteresses, & chasteaux qu'il failloit necessairement garder. De toutes lesquelles choses il sembloit qu'elle n'eust point de cognoissance,ou si elle l'auoit,elle la dissimuloit sans toutesfois s'apperceuoir du mal que cela apporteroit à ses affaires. Ce qu'ils estoient tenus luy appertement remonstrer & ramenteuoir, à fin que la coulpe n'en fust rejetee,comme touſiours elle seroit,sur le Mareschal. Luy s'accommodant à leur opinion,dépescha vers le Roy,le Secretaire Plancy, auec vn estat abregé des deniers receus & despendus,par lequel il apparoissoit que pour Septébre,premier mois de la guerre, il n'y auoit eu que sept mil huict cens vingt payes: pour Octobre vnze mil cent vingt-sept:& pour Nouembre, les six compagnies Italiennes susdictes cõprises, douze mil quatre cens dix-huict tant seulement. Le tout sous vingt-quatre enseignes de Bonniuet, sept de Chastillõ,& cinq du sieur de Strozzy,remises sus au lieu de celles qui auoiẽt esté enuoyees à Parme.

1551.

*Resolution du conseil, sur ce que le Mareschal leur auoit proposé.*

*Dépesche du Mareschal au Roy, auec ample instruction des affaires de Piedmont.*

1551. Qui considerera maintenant la difference qu'il y a touſiours des payes au nombre veritable des hommes, trouuera que toute cette force pouuoit à péine eſtre baſtante pour raiſonnablement fournir douze grandes forteresſes & vingt-deux chaſteaux, tous entre-meſlez parmy les places ennemies. Ces forces eſtoient bien differentes de celles que le Roy eſtimoit monter à dix-huict mil hommes, leſquels ſi le Mareſchal euſt eu en main, il ne ſe fuſt arreſté en ſi beau chemin, & moins encores amuſé à importuner ſa Majeſté de nouueau réfort.

Plancy donna tel eſclairciſſement à ſa Majeſté ſur toutes choſes, que la verité qui auoit iuſques à lors eſté couuerte de paſſions & de nuages, commença à ſe monſtrer toute claire. Ce qui donna tel courage au Roy, qu'il trouua fort bon que les Italiens euſſent eſté retenuus, promettant de les faire payer comme les autres, de faire haſter la leuee des Suiſſes, & d'augmenter ce renfort de quelque Gendarmerie & d'Infanterie Françoiſe.

*Priere du Mareſchal au Roy pour recompenſer les Biragues.*

Le Mareſchal fit auſſi entendre au Roy que Ludouic de Birague auoit dés le 14. du mois deffaict vne enſeigne d'Eſpagnols naturels, qui s'eſtoient venus nicher dans Soré, petite bourgade du Montferrat, en eſtans morts ſur la place iuſques à quatre-vingts, & les autres faicts priſonniers. Et que Carle ſon frere auoit de la meſme courſe, deffaict auſſi à Veſtigue au deſſous de Maſin, ſoixante ſoldats de la compagnie du frere du ſieur de Maſin; ſuppliãt ſa Majeſté qu'ayãt cõſideratiõ à leur valeur, & aux bons & fidelles ſeruices tãt d'eux que du Preſidẽt Birague, qui lui ſeruoit de cõſeil pour la iuſtice, & de treſaduité & reſolu Capitaine pour la guerre, il leur vouluſt faire quelque

bien & honneur : n'ayans, à cauſe que leurs biens eſtoient confiſquez à Milan, autre moyen de viure, que de celuy de leurs eſtats & appoinctemẽs. La vertu fut loüée, & la recompence aſſignee ſur les fallacieuſes moiſſons de l'eſperance. 1551.

*Recõpẽce ordinaire de la vertu.*

Par la deduction des remonſtrances faictes par le Mareſchal à ceux du cõſeil, & par ce dont Plancy fut chargé, comme encores par les reſolutions que le Roy print là deſſus: il ſera aiſé à remarquer auec quel deſordre & obſcurité les affaires eſtoiẽt maniées, & combien cela fit perdre de temps & de belles occaſions au Mareſchal, pour la proſperité de l'Eſtat : les affaires duquel ne doiuent iamais eſtre deſguiſées au maiſtre, & moins eſtre remis au lendemain, ſi on en veut auoir honneur, & en recueillir fruicts qui ſoyent conſiderables. Il y a bien encor pis, c'eſt que ceux qui cognoiſſent ces fautes & maladies, & qui y ont intereſt tel qu'auoit le Mareſchal, ſont le plus ſouuent contraincts malgré qu'ils en ayent, de patienter & diſſimuler, demeurans expoſez à la diſcretion, bien ſouuẽt trop indiſcrette, des Grands qui ont le maniement prés du maiſtre. La pluſpart deſquels aſſouuiſſent leurs paſſions aux deſpens de ſon ſeruice & reputation, le rangeant, s'il n'eſt bien aduiſé, à tel poinct, qu'il met le pied ſur la gorge à celuy qu'il deuoit le plus honnorer. Le Mareſchal recommanda auſſi à ſa Majeſté la grande vertu, valeur & affection des Seigneurs de Nemours, d'Aumalle, de Bõniuet, & Gonnort, en toutes ſortes d'affaires. La ſuppliant en vouloir faire quelque demonſtration digne de ſa bonté, & de leur merite, afin de les animer & les autres auſſi par cet exemple à faire de bien en mieux. A quoy le Cõneſtable mieux informé que

*Conſiderations remarquables ſur l'eſtat des affaires de Piedmont.*

*Le Mareſchal recommande au Roy la valeur de quelques Princes & Seigneurs Frãçois.*

1551. precedant il n'estoit pas, disposa si bien le Roy, que tous ces Seigneurs demeurerent fort contens & satisfaicts, & les prouisions acheminees.

En ce temps il print enuie aux Capitaines Malherbes & Achaux, qui auoient la garde des chasteaux d'Aniglane, & de Rauel, de quitter leurs charges, pour seruir à la campagne. Chacun ayant remise sa place entre les mains du Roy, il commanda au Mareschal de luy nommer deux autres personnages propres à leur succeder. Mais luy qui se souuenoit de ce que sa Majesté luy auoit fait dire dés le commencement de la guerre, pour semblables prouisions, ne voulut entrer en ceste nomination, luy semblant, comme aussi estoit-il veritable, qu'elle seruoit d'vne tacite responce & garentie, sur ce qui en pouuoit apres aduenir: suppliant sa Majesté faire elle-mesme ceste election, & qu'il luy suffisoit de rendre compte de sa charge, sans s'obliger pour celle d'autruy.

*Denombrement des villes & chasteaux esquels il falloit auoir garnisõ.*

Et pour-autant qu'il n'a encores esté faicte aucune mention du nombre des villes & chasteaux qu'il falloit lors garder en Piedmont, il pourroit aduenir que quelqu'vn, qui remarqueroit le nombre d'hommes qu'il y auoit, jugeroit qu'il n'auroit tenu qu'au Mareschal qu'il n'eust entreprins plus auant qu'il n'auoit faict: ie n'ay estimé impertinẽt d'inserer icy le mesme roolle qui en fut baillé à Plancy, pour porter au Roy, cottant sur chacune le nombre d'hommes qu'il falloit pour simplement les garder de surprinse, car en cas de force ouuerte, il eust esté necessaire de la redoubler en aucunes d'icelles.

A Thurin ville capitale de la Prouince, deux mil hommes.

A Chiuas, mil. 1551.
A Monçallier, trois cens.
A Quiers, mil.
A Sainct Damian, quinze cens.
A Carignan, cinq cens.
A Pignerol, cinq cens.
A Sauiglan, six cens.
A Cental, quatre cens.
Au Montdeuis, douze cens.
A Beyne, six cens.
A Caselles, quatre cens.

Reuenant le tout à douze mil cent hommes, sans autre douze cens payes qui estoient départies par ces chasteaux icy : à sçauoir Suze, S. Michel, Auiglane, Thurin, Pignerol, Carmagnolles, Roquette de Quiers, Moncuc, Castel-nau, Casal, Borgon, Bursalc, la Cisterne, Ville-frâche, Ceuours, la Rocque de Baux, Beyne, Salluces, Verzel, Rauel, Dronier, la Chiuze, Costiglioles, la Morre & Verdun. Qui est en somme treize places fortes & vingt-trois chasteaux, où il falloit tenir treize mil trois cens hommes ordinairement engagez.

*Entreprise du Mareschal sur Passeran.*

Enuiron le quinziesme du mois, voyant le Mareschal que les Imperiaux qui s'estoient emparez de Passeran, trauailloient toute la campagne & tous les villages d'entre Quiers, Villeneufue, Moncuc, & Butiglere, & mesme aussi toute la montagne du Montferrat, laquelle souloit fournir de viure à ces deux villes : il delibera d'arracher cette espine de son iardin. A ceste cause il ordonna à la Motte-Gondrin de faire equipper les deux couleurines de Ville-neufue, pour aller essayer de prendre Passeran, auec l'aide de sa compagnie de cheuaux legers & quatre cens harquebuziers, &

1551. d'autres six cens harquebuziers, & cent cheuaux qu'il feroit partir de Quiers, & de sainct Damian, qui se ioindroient à luy au partir qu'il feroit de Ville-neufue. Gondrin auquel ceste bicocque empeschoit de butiner contributions autant pour luy, que pour le Roy, se trouua tout aussi toſt preſt. De maniere que le vingt-quatrieſme, il se logea deuant Passeran, où Domp Manuel de Luna auoit laissé vne enseigne d'Espagnols, lesquels ayans veu tirer l'artillerie, & estimans les forces beaucoup plus grandes qu'elles n'estoient pas, firent vne contenance si estonnee qu'ils furent soudain forcez & mis en pieces. Gondrin ayant si bien exploicté, se retira à Ville-neufue, laissant le Capitaine Ventabran dans la place, laquelle peu de iours apres fut par le commandement du Mareschal si bien desmolie, qu'oncques puis les vns ny les autres nè s'y logerent. En ce mesme temps le Mareschal desirant que la vertu & valeur de Vassé fussent recogneuës par le Roy, supplia sa Majesté l'honnorer de son ordre, ce qui luy fut accordé: mais quād il fut vn peu reuenu à luy, il recogneut tard qu'il auoit fait tort au Colonel Bonniuet son cousin, qui esgalloit les merites de l'autre, dont toute la Cour des Dames le contemnoit. Il s'en excusa au mieux qu'il peut enuers luy, qui estoit de si gentil naturel qu'il ne s'en scandalıza iamais, & s'en alla trouuer le Roy, qui l'honora peu apres de son Ordre, comme il auoit n'agueres fait Vassé, & à quoy le tesmoignage de Brissac seruit d'honorable mediation.

*Prinse de Passerā.*

*Démolition de Passerā.*

*Fin du deuxieſme liure.*

# SOMMAIRE DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV TROISIESME LIVRE.

*Entreprinſe ſur la Citadelle de Lanz vaillamment executee.*

*Auitaillament de ſainct Damian.*

*Arriuee de Suiſſes en Piedmont : conduicts par le Colonnel Fiolic.*

*Fortification de ſainct Damian, & autres places frontieres.*

*Fortification de Primel.*

*Entreprinſe ſur Cairas tramee par vn moyne, qui trahit les François.*

*Ordonnance du Roy pour oſter aux Gouuerneurs des villes, leurs compagnies d'Infanterie.*

*Demande du Mareſchal pour la ſurſeance de ladite ordonnance.*

*Vaſſé ſe deſmet du gouuernement de ſainct Damian, duquel Briquemaut eſt pourueu.*

*Aduis ſur l'arriuee du Cardinal de Trente, à Milan.*

*Preparatifs du Mareſchal pour la guerre.*

*Trahiſon que le Sieur de ſainct Aubin vouloit entreprendre ſur Marſeille.*

*Entreprinſe remarquable ſur le chaſteau de Milan.*

*Deffaicte ſignalee de quelques Imperiaux.*

*Prinſe de Caſtigliole, par les François.*

*Mutinerie des Lanſquenets Imperiaux eſtans dans la ville d'Aſt.*

*Surprinse de la Pioua, par les François.*
*Fortification & renfort de Fossan & Cairas, par les Imperiaux.*
*Protection des Allemans acceptee par le Roy.*
*Le Pape accepte les conditions de paix à luy offertes par le Roy, en suite dequoy le siege est leué de deuant Lamirande.*
*Discours d'vne entreprinse sur la ville de Gennes.*
*Siennois mis en la protection du Roy.*
*Prinse de Cardé par les François, qui mettent casuellement le feu au chasteau.*
*Reddition de la ville de Busque, aux François.*
*Entreprinse sur Verruë, executee.*
*Siege & prinse de sainct Martin par les Imperiaux.*
*Entreprinse sur la ville d'Albe, vaillamment executee.*

## LIVRE TROISIESME.

1552. SVR le commencement de Ianuier mil cinq cens cinquante-deux, voyant le Mareschal les forces des ennemis dispersees par les garnisons, & l'hyuer si aduancé, qu'il n'y auoit aucune apparence qu'il fust lors pour entreprendre rien de notable, fit (pour luy en donner encores moins d'occasion) courir le bruit, que dans peu de iours arriueroient en Piedmont trois mil' François, & quatre mille Suisses. Cependant il alloit tousiours sondant & espiant tous les moyens par lesquels il pourroit porter dommage à son ennemy.

*Entreprinse sur la citadelle de Lāz.*

Apres auoit bien ruminé sur la diuersité des partis qui se presentoient, & iceux balancez aux forces & moyens qu'il auoit lors en main, il n'en trouua en fin aucun plus à propos que celuy de la citadelle de Lanz, laquelle (selon ce qui auoit esté

recogneu) pourroit estre forcee en peu de iours, 1552.
auec vne grande bande d'artillerie.

Cette place commande à toute la vallee de Lanz, fort fertille en bleds & pasturages, & qui a quelques minieres d'argent. Elle confine d'vn costé à la val de Viu, qui descent vers celle de Suze, & d'autre à celle de Pont, qui respond à la val d'Aouste. Cette place d'vn costé, & Vulpian de l'autre, estoient si proches de Thurin & de Chiuas, qu'elles donnoient commodité à l'ennemy de courir tout le Canauois, qui faict partie du Piedmont, & bien souuent aussi iusques en la val de Suze; tenans les aduenuës de la France en telle sujection, que les deniers ne pouuoient estre amenez qu'auec grande escorte. Ceux qui ont traduit les Commentaires de Cesar ont mal recognu quels sont les peuples qu'ils appellent *Salaÿ*, c'est le haut Canauois qui tire contre Valpergue, où est encores auiourd'huy la bourgade de Saluce par laquelle on peut trauerser en la val d'Aouste, & en celle de Lanz.

*Commoditez de ladite Citadelle.*

Toutes ces considerations luy firent donc prendre resolution de tenter l'entreprinse, quelques grandes neiges dont la terre fust lors couuerte, ny quelque grand froid qu'il fist lors. Toutes-fois auparauant que mettre comme on dict, la main à la serpe, il en voulut deliberer auec Messieurs de Nemours, d'Aumale, de Montmorancy, de Gonnort, de Bonniuet, President Birague, d'Ossun, Gondrin, Montluc, Franciscque Bernardin, & autres principaux Ministres leur tenant à ces fins ce propos.

*Deliberation du Mareschal auec Messieurs du Conseil sur l'entreprinse de Lanz.*

Vous auez cy deuant veu, Messieurs, que le Roy nous auoit estimez accompagnez de telles forces,

1552 que nous auions non ſeulement dequoy nous conſeruer, mais conioinctement auſſi de porter quelque dommage à nos voiſins : vous vous ſouuenez bien auſſi de la remonſtrance au contraire, que nous luy fiſmes par Plancy, & que ſa Majeſté mieux eſclaircie de la verité qu'elle n'eſtoit lors, a maintenant prins reſolution de nous renforcer. Mais parce qu'il pourroit ſembler à quelqu'vn de nos mignons de Cour que nous ne ſçaurions iamais bien diſner ſi nous n'auions nappe blanche, & abondance de vin frais, & de toutes ſortes de viandes: ie voudrois bien (tandis que la memoire eſt encores toute recéte de noſtre impuiſsãce) que nous entreprinſiõs quelque choſe qui leur fit cognoiſtre, que nous ſçauons ſeruir noſtre maiſtre, autant auec les petits qu'auec les grands, moyens & ſans diſtinction de ſaiſon, la contrarieté de laquelle rendra noſtre gloire doublement glorieuſe. Par ainſi s'il y a quelqu'vn d'entre vous qui ait en main quelque choſe propre pour ce faire, ie le ſupplie de le propoſer: & de ma part pour y commencer, ie vous diray que le Preſident de Birague & moy, auons ces iours cy faict recognoiſtre la citadelle de Lanz, & le chaſteau de Viu, & trouué que les aſſaillans viuement, l'entreprinſe pourroit eſtre faicte auparauant que l'ennemy ſe peut aſſembler pour venir au ſecours, ainſi que ie vous déduiray maintenant.

*Deſcription de Lanz.* La fortereſſe eſt aſſiſe ſur le ſommet d'vne montagne, n'ayant autre commode aduenuë que celle qui eſt par le dedans de la ville, & encor tant eſtroitte qu'il n'y a place que pour loger quatre pieces: tout le reſte eſt en pente fort roide & aſſez mal-aiſée à approcher. La confiance de ce a faict

a fait que l'ennemy ne s'eſt gueres ſoucié de la fortifier de ce coſté là, & toutesfois nous trouuons que par le bas de la vallee, on peut dreſſer la batterie, & la faire telle que le ſoldat pourra hors d'offenſe, en trois halenees monter la mõtagne, & gaigner le pied de la breſche, & à la faueur de l artillerie, donner dedans. Que le ſemblable ſe peut auſſi faire en meſme temps du coſté de la ville, auec eſperance que là où il aduiendroit que la choſe ſe trouuaſt plus rude ou plus difficile que nous n'eſperons pas, que voſtre vertu, valeur & deuotiõ, eſprouuee en plus grandes choſes, ſera celle qui la ſurmõtera: à quoy faire, s'il vous plaiſt, vous m'aurez pour compagnon & pour coadiuteur. Ce ſera maintenant à vous, Meſſieurs, à bien conſiderer non ſeulement les facilitez & les impoſſibilitez de l'entreprinſe, mais auſſi celles que l'ennemi nous y peut apporter, & duquel comme vous ſçauez trop mieux, il faut touſiours faire le conte plus aduantageux qu'il n'eſt pas: afin d'eſtre moins expoſez aux iniures, & aux inconueniens. Cela faict nous attaquerons ce qui ſera le plus facile, le plus neceſſaire & le moins hazardeux: de meſme ſuitte nous emporterons ainſi ayants auſſi nettoyé le chaſteau de Viu, qui eſt vne place ſituee parmy des ours & des precipices inacceſſibles, & auquel la valee de Lanz va aboutir pour tirer cõtre le Mõt-deuis & la Nouallaiſe qui en faict le pied. 1551.

*Opinion du Mareſchal ſur les moyens de forcer la citadelle de Lanz.*

Ces Seigneurs qui ſçauoient que le Mareſchal n'entreprenoit iamais ſemblables jeux, s'il ne ſe voyoit en main dequoy gagner la partie, trouuerent tous fort bonne l'entreprinſe de Lanz, promettans ne rien eſpargner de leur part, pour en auoir l'heureuſe fin que dés maintenant ils ſe pro-

1552. mettoient par ſa prudente conduitte.

*Approbation du Conſeil ſur l'entrepriſe du Mareſchal.*

Ayant par ce moyen l'entreprinſe de Lanz & de Viu eſté reſoluës, le Mareſchal le dix huictieſme du mois, aſſembla de toutes les garniſons, iuſqu'à cinq mil' François & douze cens Italiens, & enuiron douze cens cheuaux: donnant charge au ſieur Franciſque Bernardin de ſe mettre deuant, auec deux cens cheuaux & quatre cens harquebuziers, pour aller gagner la ville & l'aduenuë du chaſteau, pendant que le reſte de l'armee le ſuiuoit auec dix canons & deux couleurines. Ceſte petite trouppe auec le conducteur, fit ſi bien qu'elle ſe rendit maiſtreſſe de la ville, mettant par les chemins en pieces quarante ou cinquante ſoldats, qui eſtoient ſortis de Vulpian pour aller en la Buſque.

*Preparatifs pour ladite entrepriſe.*

*Armee deuant Lanz.*

Le vingtieſme du mois l'armee arriua à Lanz, où nous trouuaſmes les noſtres eſcarmouchans auec ceux de dedans, qui auoient faict vne ſaillie. Le ſieur de Bonniuet, de plaine arriuee, les fit ſi rudement ſaluer, qu'il en demeura dix ou douze que morts que bleſſez Par ieceux on apprint que ceux de dedans ne ſe doutoient aucunement de ce ſiege, & qu'ils auoient deliberé de faire leur deuoir attendant ſecours. Ces choſes entenduës, le Mareſchal alla luy-meſme recognoiſtre la place, laquelle il trouua forçable par deux endroits, ſelon qu'il a eſté cy deuant diſcouru: mais qu'il y falloit & du temps & de la peine plus qu'il ne luy auoit eſté rapporté: à l'abregement deſquels il trouuoit vn ſeul remede: c'eſtoit de monter vne ou deux pieces ſur vn haut rocher qui eſtoit de l'autre coſté de la vallee, & qui regardoit quelque peu par courtine l'endroict qu'on vouloit battre par

*Le Mareſchal recognoit luy-meſme la place.*

faire se pouuoit. Et ayant peu apres esté bien recognoistre toutes les aduenuës de ce rocher, il print trois cens bons hommes auec lesquels il mit soudain les mains à l'œuure, trauaillant auec telle diligence & affection luy & toute sa trouppe, que le lendemain les deux pieces se trouuerent logees sur la platte forme, & prestes à tirer, quand il seroit commandé: ce qui fut differé iusques à tant que la bresche commença à estre raisonnable; pour ne donner occasion à l'ennemy de se couurir par trauerses contre le mal que ces deux pieces pouuoient faire. Cependant Caillac Lieutenant general du Grand maistre de l'artillerie, qui estoit puis peu de iours venu en Piedmont, dressa diligemment deux batteries, l'vne par la ville, & l'autre par le bas de la vallee. A celle d'en haut, le Duc de Nemours & d'Aumale demanderent à commander, & à celle de la vallee, Montmorancy & Bonniuet. Le lendemain dés le poinct du iour, l'artillerie commença à tirer en batterie sans intermission. Ceux de dedans ne s'espargnoient pas non plus, tirans continuellement force harquebuzades, & selon le beau jeu qu'ils voyoient quelques coups de couleurine, endommageans par le costé de la ville grandement les nostres. Mais ayant le Duc de Nemours en fin obserué, que les pieces de l'ennemy ne mõstroiét iamais le nés qu'apres le vollee des nostres,

*Batteries dressees contre la citadelle de Läz.*

1552. la fumee deſquelles leur ſeruoit de couuerture: il commanda à vn Canonier, nommé Seigneuret, & qui eſtoit fort adextre à ce meſtier, de pointer & braquer ſa piece droit au flanc par où ceſte couleurine tiroit, & de n'y donner feu qu'apres la vollee des autres pieces, afin de l'embouſcher, ou deſmonter entierement. A quoy il ne faillit pas, car au meſme inſtant que le Canonier de dedans s'auançoit pour donner feu, ceſtuy-cy le mit auſſi, & tant à propos, qu'il embouſcha la piece, & bleſſa ſi bien le Canonier qu'il ne peut depuis ſeruir. La batterie continua tout le iour, mais la muraille ſe trouua ſi forte que la breſche ne paroiſſoit encores gueres. Le lendemain elle recommença auec telle furie qu'il tomba plus de quatre toiſes de muraille du coſté de la vallee. Quoy voyant Briſſac, il commanda ſoudain que les deux couleurines qui eſtoient ſur le rocher commençaſſent à tirer dans les ennemis, qu'ils voyoient de là haut à deſcouuert, & tout de meſme à Bonniuet de marcher auec ſes trouppes à l'aſſaut. Ce que voyans les ennemis, qui eſtoient tant las & recreus, pour auoir eſté tenus nuict & iour en continuelles alarmes, qu'ils n'en pouuoient plus: ils nonnerent la chamade, laquelle ouye le Mareſchal enuoya vers eux Franciſque Bernardin, qui rapporta qu'ils demandoient à parlementer, & que cependant la batterie ceſſaſt: ce qu'il fit au commencement difficulté d'accorder, pour touſiours plus les intimider. Toutesfois ayans enuoyé dehors quatre Oſtages, Franciſque Bernardin & Monbazin furent enuoyez, & moy auec eux, pour accorder ſur la reddition de la place, ſur quoy fut en fin faicte ceſte capitulation.

*Les aſſiegez demandent à parlementer.*

*Capitalation accordee entre les Seigneurs Franciſque Bernardin de Vimercat & de Monbazin, deputez par monſeigneur le Mareſchal de Briſſac, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy en Italie, d'vne part: & le ſieur Iacques de Prouance, Capitaine & Gouuerneur du chaſteau de Lanz, pour l'Empereur & Prince de Piedmont, d'autre: ſur la reddition de ladite place & fortereſſe, és mains dudit ſieur Mareſchal, auquel leſdits ſieur feront ſigner & ratifier le tout.* 1552.

*Capitulation ſur la reddition de la citadelle de Lanz.*

*Que dés ce iourd'huy 20. Ianuier, 1552. le ſieur Iacques Prouance remettra la place ès mains de celuy que monſieur le Mareſchal de Briſſac Gouuerneur, & Lieutenant general pour le Roy en Italie, ordonnera, auec toute l'artillerie & munitions, leſquelles demeureront en ſa puiſſance.*

*Qu'il ſera permis audit Prouance de ſe retirer, auec tous ſes ſoldats, officiers & ſeruiteurs en tel endroit qu'il voudra de la iuriſdiction Imperiale, auec leurs armes, cheuaux & bagage, enſeigne ployée, & tabourin couuert.*

*Qu'ils ſeront conduicts par vn Trompette dudit ſieur Mareſchal, lequel ſera tenu leur faire fournir par les habitans de la ville, charrettes & beſtes de voiture, pour porter leurſdicts bagages, en payant raiſonnablement.*

*Qu'il ſera cy apres permis audit Prouance, de pouuoir faire exiger & recouurer par l'vn de ſes ſeruiteurs, & auquel à ces fins ſera baillé ſauf-conduict, pluſieurs ſommes de deniers qui luy ſont deuës en diuers endroicts de la vallee de Lanz, & que là où il s'y trouueroit de la difficulté, ledit ſieur de Briſſac luy fera, hors toute forme ou figure de procez, adminiſtrer ſommaire iuſtice.*

*Que les ſoldats bleſſez, & qui ne s'en pourront aller, ſeront mis en quelque maiſon de la ville, pour ſe faire*

1552. *penſer & apres s'en aller ſans empeſchement où bon leur ſemblera. Faict le vingt-huictieſme Ianuier, mil cinq cens cinquante deux. Signé Vimercat, Monbazin, Prouance, Boyuin.*

*Ratification de ladite capitulation par le Mareſchal.*

Cependant que l'ennemy ſe mettoit en train pour ſortir, ie portay monſtrer ceſte capitulation au Mareſchal, lequel l'ayant euë pour agreable, fit mettre au deſſous:

*Monſieur le Mareſchal ayant veu & conſideré les articles cy-deſſus, preferant clemence & douceur à toute rigueur de guerre, les a acceptez, & promis obſeruer le contenu en iceux. Signé Briſſac.*

Dés l'apres-diſnee les ennemis au nombre de cent cinquante, quitterent la place, & ſe retirerent à Vulpian. Le Capitaine Breul Lieutenant de Salcede fut mis dedans, auec cent hommes de ſa compagnie, & Nicolo Bonnet Ingenieur, pour faire remparer les breſches, & accouſtrer les flancs mieux qu'ils n'eſtoient pas. A ce qui fut recogneu (eſtant la place noſtre) les breſches n'eſtoient ſi raiſonnables, ne tant mal-aiſées à remparer, que l'ennemy ne l'euſt peu combattre encores huict ou dix iours, pendant leſquels il euſt peu eſtre ſecouru: n'eſtans leurs garniſons tant eſloignees les vnes des autres, que dans ce temps ils n'en euſſent bien peu tirer nombre ſuffiſant pour ce faire. Mais la ſoudaine & inopinee ſurprinſe, leur fit croire & douter, comme elle faict ordinairement aux hommes, beaucoup plus qu'ils ne doiuent. En toute ceſte factiõ il ne s'y perdit perſonne de marque que le Sieur de Mels, Gentil-homme Auuergnat, auec 12. ou 15. ſoldats, & vn Canonier: ayant durant tout ce temps faict vn ſi extreme froid & neige, qu'il n'eſtoit poſſible de plus. Le chaſteau

*Sortie des ennemis de ladite citadelle de Läz.*

*Redditiõ du chaſteau de Vin.*

de Viu ayãt ouy la redditiõ de Lanz, se rendit aussi. 1552.

Ayant Domp Ferrand eu nouuelles que le Mareschal s'estoit mis en campagne pour aller à Lanz: il estima, comme sage & rusé Capitaine que il estoit, à ce que luymesme confessa depuis, que les François n'auoient pas tant d'enuie d'assieger Lanz, qu'ils en faisoient la contenance, & que ce n'estoit qu'vne amorce expressemẽt apresteé pour l'amuser de ce costé la: à fin de faire tout en vn coup tourner teste vers la Doyre-balte à sept ou huict cens cheuaux, ayans chacun vn harquebuzier en crouppe, pour se rendre, trauersans la Duché de Milan, en sept ou huict iours à Parme. Ce qu'il iugoit lors tres-aisé de faire, tant parce que les eaux estoient fort basses & par ainsi gayables de tous costez, ou si rudement glacees qu'on pouuoit passer par dessus: comme aussi parce qu'il n'y auoit lors forces suffisantes pour empescher ou donner sur la queuë, à vne telle trouppe. De maniere qu'il s'amusa à faire faire garde au long des riuieres, & à rompre les glaces & les guez, au lieu de donner quelque faueur à ceux de Lanz. Et toutesfois voulant en fin entendre & à l'vn & à l'autre, il assembla dans Yuree enuiron douze cens cheuaux, & de quatre à cinq mil hommes de pied, partie desquels il bailla au Marquis de Pescaire, Prince fort braue & aduisé, luy commandant de s'approcher auec ces forces, pour donner faueur aux assiegez, & assayer de ietter dedans deux ou trois cens Espagnols, & de faire tout ce que l'occasion luy offriroit, sans toutes fois s'engager si auant que la tetraicte ne fust touſiours en sa liberté. Ne pouuãt croire, quãt à luy, que là où les François auroiẽt à bon escient assailly cette place,

*Opinion des Imperiaux sur le siege de Lanz.*

*Marquis de Pescaire enuoyé pour secourir les assiegez de Lanz.*

1552. qu'elle fuſt pour eſtre ſi toſt perduë qu'elle fut meſme faiſant approcher ces forces de nous. Que là où par le contraire, il trouueroit que les François vouluſſent entreprendre ce voyage qu'il craignoit, qu'il ſe miſt à leur queuë, luy en donnant aduis de ſi bonne heure qu'il leur peut gaigner le deuant au paſſage de la Doſ[illegible]e, & là les combattre des deux coſtez, auec leur aduantage. Le Mareſchal faiſant auſſi de ſon coſté le compte de ſon voiſin, auoit iugé que l'ennemi ſe mettroit en deuoir de le venir trauailler, ou combattre, & qu'il eſtoit neceſſaire, pour ne tomber en cet inconuenient, de ietter gẽs de tous coſtez, pour d'heure à autre eſtre aduerti des remuëmens & progrez de l'ennemi, pour s'oppoſer auſquels il donna en tout euenement cet ordre : Premierement il commanda au ſieur Franciſque Bernardin de demeurer à Lanz, auec cinquante cheuaux & trois cens harquebuziers, pour faire diligemment retirer toute l'artillerie dans le Chaſteau, fors les deux coleurines qu'il vouloit mener auec luy, & que cela faict, il le ſuiuit auec ſa trouppe du coſté de Riuarol, où il ſe vouloit acheminer.

*Ordre du Mareſchal ſur ſa retraicte.*

Apres il commanda au Duc d'Aumale de monter à cheual, auec toute la caualerie, qui pouuoit arriuer à douze cens cheuaux, & de s'aduancer auec douze cens harquebuziers, pour aller gagner le logis de S. George, où il ſe rendroit bien toſt apres luy, auquel il commanda ſe bien garder de combattre, quelque occaſion que l'ennemi luy en peut donner, comme peut-eſtre il feroit. Ne voulant de ſa part rien commettre au hazard du combat, ores qu'il fiſt contenance du contraire. D'autant que de la conſtruation de cette petite force, dépẽ-

doit non seulement la recente conqueste de Lanz, mais aussi celle de tout le Piedmont. Estimant que quand les Suisses seroient arriuez, lesquels il attendoit de iour à autre, il n'auroit lors faute d'occasions pour ce faire, & auec jeu plus asseuré qu'il ne pouuoit lors. 1552.

Marchant le Duc d'Aumale pour aller gaigner ce logis, ses Auant-coureurs conduits par le sieur de Gre, Lieutenant de monsieur de Maugeron son pere, rencontrerent 25. cheuaux des ennemis, qui s'estoient aduancez aussi pour prendre langue, lesquels sans leur donner loisir de se recognoistre il chargea si viuement, qu'il les emporta, en demeurant six sur la place, & huict de prisonniers, qui furent soudain menez au Duc d'Aumale, par lesquels il aprint que les ennemis estoient logez à Riuarol, & qu'ils les auoient laissez prests à monter à cheual, les ayans dépeschez pour venir escouter si l'artillerie tiroit encores à Lanz, & en quels termes nous estions: pour s'aduancer ou retirer, selon ce qu'ils apprendroient. Que Domp Ferrand auec le reste de ses forces, estoit le long de la Doyre à l'endroit de Riuetoute, lieu où elle est le plus gayable, soit pour nous combattre si nous nous aduancions de ce costé-là, ou repasser de deçà & se venir ioindre au Marquis, selon l'aduis qu'il luy donneroit de nostre contenance & deliberation. Soudain le Duc d'Aumale fit entendre le tout au Mareschal, luy mandant qu'estans les ennemis si prochains de luy, qu'il n'attendoit l'heure de les auoir sur les bras qu'il se tiendroit en bataille hors le village, en vne assiette assez forte, qu'il auoit choisie pour y attendre l'armee. Ces nouuelles receuës, le Mareschal s'aduança

*Rencontre de quelques Auant-coureurs.*

*Aduis du Duc d'Aumale au Mareschal.*

1552. tout auſſi toſt auec toute la gendarmerie, qui eſtoit de trois à quatre cens autres chauaux, accompagnez des Duc de Nemours, de Montmorancy, & ſieur de Gonnort : commanda au meſme inſtant à Bonniuet de faire marcher l'armee au grand pas, ſans toutesfois les mettre hors d'haleine. Mais ſoudain que les gens de guerre entendirent que l'ennemy eſtoit en campagne, ils furent eſpris d'vne ſi grande ardeur de combattre, qu'à les voir marcher vous euſſiez dit qu'il n'y auoit celuy d'eux auquel la bonne volonté n'euſt chauſſé des aiſles tres-legeres, & qu'il ne tint deſja la victoire toute certaine en ſa main. Cependant le Mareſchal s'eſtoit ioinct au Duc d'Aumale, lequel il trouua ſi cõmodement logé, qu'il ne remua rien de l'ordonnãce, mais ſeulemẽt fit ietter au lõg, des hayes & foſſez (dont il n'y a chãp en ce pays-là qui ne ſoit enuironné) deux cens harquebuziers à cheual, qu'il auoit choiſis parmy les trouppes, & menez auec luy, à fin d'en eſtre fauoriſé, ſi l'ennemy s'aduançoit tandis que les autres arriueroient. On demeura en cet eſtat iuſques à tant que Bonniuet arriuaſt, comme il fit ſur l'annuictement. De maniere que les ennemis n'eſtant point comparus, il commanda de faire l'aſſiette du logis, & que chacun s'allaſt repoſer, pour deſloger deuant le iour, & les aller trouuer, ayant de longue main apprins que la celerité bien meſnagee au faict de la guerre donnoit touſiours de grands auantages à ſes amoureux.

*Retraicte du Marquis de Peſcaire.*

Ayãt le Marquis de Peſcaire ſçeu, tãt par aucuns des Auant-coureurs qui s'eſtoient ſauuez de la defaicte de leurs cõpagnons, que par autres, la prinſe de Lanz & la grande diligence que faiſoient le Ma-

reschal pour le venir trouuer, & craignant de l'a- 1552.
uoir si à coup sur les bras, qu'il fut cõtraint de cõbattre auparauant que Dõp Ferrand se fust ioinct à luy, il delibera de faire la mesme nuict sa retraicte, & pour la rendre plus secrette & plus fauorable, d'enuoyer comme il fit sur la minuit cent ou six vings cheuaux, dõner l'alarme à nostre armee. Cette trouppe, laquelle estoit conduicte par Dõd Aluaro de Sande, Maistre de Camp de l'Infanterie Espagnolle, braue & aduisé soldat, & depuis Gouuerneur du Chasteau de Milan, ayãt approché nostre logis, dõna l'alarme si chaude par deux diuers endroicts, qu'il entra vn tel desordre & effroy parmy les nostres, qui estoiẽt encores sur leur premier sommeil, las & abbatus du trauail du iour precedent; que si le Mareschal & les autres principaux Capitaines, qui auoient reposé auec la botte & le corps de cuiraſſe, ne fussent soudain montez à cheual, suyuis de Bonniuet qui auoit ramassé vne trouppe d'arquebuziers, il estoit à craindre qu'il n'aduint quelque grand desordre. Ce pendant Gonnort d'vn costé & Biron de l'autre, s'auancerẽt aussi auec quelque nõbre de cheuaux & d'arquebuziers, pour recognoistre que c'estoit, & soustenir le premier effort. Par l'endroit ou Gonnort s'adressa, il ne trouua plus personne: si fit bien le sieur de Birõ quelques cheuaux, qu'il se mit à suyure bride en main, craignant de donner dans quelque nouuelle embuscade: & en fin leur voyãt faire contenance de gens qui auoiẽt enuie de se retirer, fit aduancer dix ou douze cheuaux, pour prendre langue. Ceux-cy attraperent vn cheual leger Espagnol, qui auoit son cheual blessé, par lequel on entendit la ruze & la retraicte des ennemis desia

1552. tant aduance qu'il seroit mal-aisé de les attrapper. En cette alarme & desordre, il y eut six ou sept des nostres assez mal traictez.

Ayant le Mareschal heureusement paracheué son voyage, & voyant l'ennemy retiré, les froidures & glaces insupportables continuer, il delibera de renuoyer chacun aux garnisons, & luy & les autres chefs se retirerent à Thurin: donnant aduis au Roy par Briquemaut, de tout ce qui auoit esté faict. Et tout de mesmes, tant au Cardinal de Tournon, qu'aux Ambassadeurs que sa Majesté auoit de tous costez. Durant que ces Seigneurs se rafraichissoient à Thurin, ils eurent le vent que le Roy faisoit grands preparatifs pour faire sur le Printemps vn voyage du costé du Rhin. Ceste nouuelle les inuita à prendre congé du Mareschal, pour s'en retourner trouuer sa Majesté, laquelle (au rapport du Mareschal) fit cognoistre à chacun d'eux combien elle leur sçauoit de gré des seruices renduz en Piedmont.

*Aduis du Mareschal au Roy, & aux Ambassadeurs de sa Maiesté.*

Au commencement de Feurier, le Mareschal fut aduerty que l'ennemy suspendant le voyage du Marquisat de Salluces cy deuant discouru, auoit deliberé, n'ayant au deçà de la Doyre balte autre place que Vulpian, de fortifier Riuarol, ou Fauria, pour seconder ledict Vulpian. Qu'il prenoit ce chemin auec quatre ou cinq mil hommes de pied & douze cens cheuaux. Mais luy qui craignoit que ce ne fust plustost pour aller reprendre Lanz, les bresches duquel, à cause des froidures, n'auoiét encores esté bien remparees, y enuoya renfort de trois cens arquebuziers, & autres forces, pour ramener à Thurin l'artillerie qu'il y auoit laissee. Luy ce pendant pour recognoistre de plus pres la

*Renfort enuoyés à Lanz.*

contenance des Imperiaux, & selon cela prendre party, s'en alla à Chiuas auec quelque trouppe de caualerie: & de là il dépescha de Gye, pour aller recognoistre & apprendre quelque chose de la deliberation de Domp Ferrand, qui estoit logé à Fauria, & le Marquis de Pescaire auec les Italiens & Lansquenets à Visque. 1552.

*Exploict de Gye, sur les ennemis.*

Ayant de Gye prins cette routte, il marcha sur l'aube du iour à Visque, où il trouua les ennemis sans sentinelle, & en tel desordre que s'il eust eu seulement trois cens cheuaux, & autant d'harquebuziers, il les eut aisément emportez. Il ne laissa toutesfois pour cela de les pincer si rudement & de si pres, qu'il en terrassa quarante ou cinquante, & print vn Enseigne prisonnier, auparauant que l'alarme fust à bon escient dans le camp, & que la cauallerie fust preste pour luy faire teste: comme elle fit soudain, sans toutesfois oser l'enfoncer, estimant que toute nostre armee estoit là: de maniere qu'il se retira tout à son aise auec son prisonnier à Chiuas. Par ce prisonnier on apprint qu'ayant les ennemis trouuez ces lieux mal-aisez à fortifier, sans grande longueur de temps & despence, ils auoient deliberé de se retirer dés le lendemain aux garisons, à cause que l'hyuer deuenoit tous les iours plus aspre & plus rigoureux: comme il est quasi ordinairement en Piedmont, & plus qu'en lieu où i'aye iamais esté. Et de fait, i'ay veu demeurer la neige presque cinq mois sur la terre de la hauteur de trois pieds: c'est ce qui contraint les habitans de la plaine, d'enterrer les vignes qu'ils appellent haultins, durant l'hyuer.

*Froidures extremes en Piedmont.*

Vous auez cy-deuant veu que les nouuelles forces que l'Empereur auoit faict venir d'Alle-

1552. magne estoient tournees du costé de Parme, auec intention d'estre employees en quelque notable execution que le Medeguin auoit en main. Certainement il auoit vne intelligence dans la ville, tant aisee à reüssir, que si Dieu n'y eust miraculeusement pourueu, la guerre estoit acheuee de ce costé-là. Ie n'ay iugé impertinent de toucher icy vn mot en passant de ceste entreprinse, ores qu'elle ne soit du gibbier Piedmontois.

*Entreprinse sur Parme.*

Il y auoit dans Parme vn certain Comte, nommé Iean Galeas de Salle, & vn autre Gentil-homme nommé Taglefer, qui auoient conuenu auec le Medeguin de receuoir en leurs maisons certain nombre de soldats qu'il leur enuoyeroit, vestus en Contadins, portans sur le col vn sac de sel, ou de bled, & les tenir de main en main cachez iusques à tant que chacun d'eux en eust retiré trente en sa maison. Cela faict, l'ennemy deuoit deux heures deuant iour, venir donner vne escallade à la ville, par quatre diuers endroits. Et lors l'alarme estant grande, chacun des traistres deuoit sortir auec sa trouppe qu'il auroit armee, & courir à vn certain endroict de la muraille, feignans la vouloir secourir & deffendre; & lors ils donneroient tout en vn coup sur ceux qu'ils trouueroient à la garde, & les autres mettroient l'ennemy dedans. Mais Dieu qui se mesloit plus auant des affaires du Roy, que de ceux de ses ennemis, mit en teste à ceux-cy de tascher d'attirer aussi quelques-vns des chefs de la ville à leur cordelle, l'vn desquels feignãt trouuer bon d'y entendre, descouurit toute la menee, & puis la vint soudain declarer au Duc Octaue & à de Termes; lesquels craignans que la dissimulatiõ ou retardemẽt n'apportassent quelque incon-

uenient, firent ſoudain prendre au collet ces deux perſonnages, qui eurent la teſte tranchee le deuxieſme Feurier, apres auoir confeſſé leur crime. Les ſoldats qu'ils auoient attirez furent iuſques au nombre de cinquante prins & enchaiſnez pour trauailler aux fortifications. Les traiſtres auoient enuiron trois mil eſcus de rente, deſquels le Duc (monſtrant vne ſinguliere bonté & liberalité) ne voulut iamais prendre vn ſeul denier, ains en fit don à leurs plus proches parens: rendant par ce moyen ſa domination plus agreable, & chacun des Parmeſans plus diſpoſé à la deffendre. 1552. *Traiſtres executez.*

Enuiron ce temps ceux de Lamirande firent entendre qu'ils auoient encores des bleds pour huict mois, ne retenans les bouches inutiles, & que voulans faire ſortir Vattan, qu'ils dépeſchoiét vers le Roy, pour rendre particulier compte à ſa Majeſté de l'eſtat de la place, ils auoient dreſſé vne eſcarmouche, laquelle auoit eſté ſi bien conduicte qu'ils auoient deffaict ſix ou ſept vingts des ennemis, au ſecours deſquels eſtant accouru en perſonne Aſcagne de la Corne, neueu du Pape, ſon cheual auoit eſté tué ſous luy, qui à la conduicte d'vn ſeul œil, & par la force des bonnes iambes, & d'vne trouppe d'arquebuziers qui le ſuyuoit, s'eſtoit en fin ſauué.

Ce grand & rude hyuer ne permettant, comme i'ay dit, au Mareſchal de rien entreprendre, il renuoya hyuerner aux garniſons les compagnies de gendarmerie des ſeigneurs Comte de Tende, de Maugeron, de Tauanes, de la Fayette, de la Hunaudaye, de Vaſſé, Terrides & la ſiéne. Et ſemblablement celles des cheuaux legers, des ſeigneurs

1552 Franciſque Bernadin de Vimercat, la Motte Gondrin, Sainct Chaumont, du Peloux, d'Oſſun, Vicomte de Gourdon, & Theode de Bedaigne Albanois, & de la Curee qui eſtoient ou deuoient au moins eſtre de cent cheuaux chacune, & cinquante ſous le ſieur Hieroſme de Birague.

En ſomme il ne reſerua rien pour la campagne renuoyant le tout aux garniſons, tant Gendarmerie qu'Infanterie, pour apres que les grands neiges & froidures ſeroient paſſees, les en tirer plus frais & mieux appoinctez qu'ils n'eſtoient pour lors, à l'occaſion des longs trauaux precedemment ſupportez.

Ayant Domp Ferrand failly, comme vous auez veu, à toutes ſes entrepriſes, & ne ſçachant à quoy ſe prendre pour auoir ſa reuanche, qu'il auoit fort à cœur : il reſolut, voyant nos forces départies par les garniſons, de venir bruſler & ruiner toute la campagne, coupper arbres, vignes, & faire au demeurant tout du pis qu'il pourroit, pour reduire les viures à telle neceſſité, qu'il les falluſt faire venir de France, & conſequemment enuelopper les affaires du Roy en grandes difficultez & deſpenſes. Ayant le Mareſchal eſté aduerty de ceſte deliberation, laquelle, comme vous auez veu, il auoit touſiours craint plus que nulle autre choſe, & deſirant y apporter empeſchement. Il fit ſoudain aduãcer vers Chiuas & Verrolings, quatre cens cheuaux legers, & deux mil harquebuziers François : & fit ietter quelques barques ſur la Doyre-balte, faiſant au meſme inſtant courir deux diuers bruicts, l'vn que ces forces deuoyent eſſayer de trauerſer iuſques à Parme, n'y ayant lors en la Duché de Milan aucune force qui

*Deliberation des Imperiaux.*

*Remedes du Mareſchal aux deſſeins de Domp Ferrãd.*

les

les en peuſt empeſcher: l'autre que c'eſtoit pour aller mettre tout à feu & à ſang, iuſques aux portes de Noarre & de Milan, & au retour tout le païs qui eſt entre le Sezia & la Doyre. De là eſtans de retour à Chiuas, paſſer le Pau, & aller faire le ſemblable par le Montferrat & iuſques aux portes d'Aſt & d'Alexandrie. Et parce que c'eſtoit choſe preſque auſſi aiſée à faire qu'à diſcourir, Domp Ferrand à ceſte nouuelle radouciſt ſa colere, conſiderant qu'auſſi toſt que les Milannois, (nourriſſiers de la guerre qu'il ſouſtenoit,) ſentiroient le moindre rauage, que tous moyens deuiendroient courts & impoſſibles: il ſe contenta pour lors de faire ſeulement viure ſon armee aux deſpens du pais, & d'exiger des plus eſloignez contributions pecuniaires. Toutes ces choſes le rendoient de iour à autre plus odieux, & le François au contraire plus aimé, parce qu'il viuoit auec diſcipline. A la verité elle eſtoit telle qu'en terre meſme de conqueſte, le ſoldat n'euſt oſé, ſoit en marchant, ou ſeiournant, rien prendre que de gré; comme doit touſiours faire vn conquerant qui a enuie d'eſtablir ſes conqueſtes. 1552.

*Diſcipline des François.*

La vertu & les ſeruices de Bonniuet, qui eſtoit aſſez malaiſé de biens, deſquels toutesfois il ne fit iamais cas, l'auoient rendu digne & d'honneur & d'vne notable recompenſe: à laquelle Briſſac n'ayãt moyen de remedier ainſi qu'il euſt bien deſiré, il ſupplia le Roy luy faire don du reuenu de Lanz, nouuellement conquis, qui pouuoit valloir enuiron deux mil eſcus de rente. Ce qui luy fut refuſé, ores qu'és guerres precedentes, le Roy François (pere des armes & des lettres,) l'euſt liberalement donné à de Termes. La faute, ou ſoit ingratitude,

*Reuenu de Lanz refuſé à Bonniuet.*

1552 n'en deuoit eſtre rapportee au Prince qui eſtoit la meſme bonté & liberalité, & qui tenoit Bonniuet au rang de ſes plus familiers ſeruiteurs : mais bien à l'enuie de ceux qui eſtoient pres de ſa Majeſté, leſquels ne pouuans gouſter les proſperitez du Mareſchal, taſchoient d'y apporter ce contrepoix, que nulle gratification peuſt ſortir de ſa main à l'endroit de ceux qui ſeruoient ſous ſa charge, ains de la leur ſeulement. Eſperans par ce moyen, diminuer ſi fort ou infirmer l'amour & l'obeiſſance des gens de guerre, que ce luy ſeroient des chauſſe-trappes qui accableroient ſes deſſeins & ſa vertu : l'ingratitude eſtant vne vraye peſte de la nature, ſeminaire de diſcorde & de rebellion: C'eſt pourquoy il s'aduança d'en faire ceſte plainɛte ou ſoit remonſtrance.

*S'il eſt ainſi, Sire, que vos bien-faicts tant enuers nous qu'à l'endroit de tous ceux qui ſeruons fidellement voſtre Majeſté en Piedmont, ayent eſté grands : Ce nous a eſté vn remarquable honneur, & de les obtenir & de nous en eſtre auſſi rendus dignes. Mais s'ils ont eſté meſurez au petit pied, & encor pour aucuns tant ſeulement, voſtre Maieſté s'eſt ſous correction faict beaucoup de tort de refuſer la grace dont nous luy faiſions tres-humble requeſte en faueur de monſieur de Bonniuet, qui a longuement, & vertueuſement ſeruy, comme elle ſçait, parmy toutes ſortes de fortunes : Car encores qu'il ſoit auſſi bien que moy deſia ſur l'aage, la raiſon & l'affection qui abondent en luy, ne laiſſent toutesfois d'eſtre encores ſi ieunes & ſi vigoureuſes, qu'il euſt touſiours fort courageuſement & ſainctement manié le bien & l'honneur qu'elle luy euſt faict, & le reſus, duquel en a degouſté pluſieurs, & ce d'autant plus qu'aux guerres qui ont precedé ceſte-cy, le meſme bien-fait a eſté concedé à d'autres auſquels il ne*

*ced lera iamais.* 1552.

Ces choſes par luy conſiderees auec les maux qui en pouuoient aduenir, & les grands affaires qu'il auroit ſur les bras ſi toſt que la prime vere ſeroit venuë : il delibera depeſcher vers le Roy Gonnort ſon frere, pour luy donner aduis qu'ayãt le Medeguin failly l'entreprinſe de Parme, il renuoyeroit en Piedmont la plus grand part des forces qui luy eſtoient deſia venuës, & qu'il auoit retenuës ſur le fondement de l'entreprinſe cy-deuant diſcouruë. Il y auoit encores vne autre occaſion fort preignante qui conduiſoit le Mareſchal à faire ceſte depeſche: C'eſtoit que ſa Majeſté preparoit vne grande armee pour aller en Allemagne, où la pluſpart des Princes eſtoient eſleuez contre l'Empereur: & qu'y allant en perſonne, comme on tenoit qu'elle ſeroit : c'eſtoit choſe aſſeuree que pour fournir à ce voyage, on eſpuiſeroit tout le plus beau & le meilleur des forces & des finances de France: ne demeurant aux autres, & meſmes au Piedmont, que les hazards, auec toute ſorte de neceſſitez. Il voyoit auſſi que beaucoup de Seigneurs, Dames & autres ſes amis, deſquels il ſouloit eſtre ſupporté & fauoriſé prés du Roy, ſe monſtroient puis vn temps aſſez refroidis en ſon endroict, ſelon l'ordinaire des amitiez de la Cour, eſquelles ne ſe trouue quaſi iamais tant de conſtance ou de ſolidité, que l'abſence ne l'affoibliſſe à la parfin, au moins ſi elle n'eſt cultiuee par continuelles viſitations, ou par dõs & preſens: deſquelles deux parties, le Mareſchal s'acquittoit aſſez mediocrement, tant eſtoit grande la confiãce qu'il auoit en la gloire & en la fidelité de ſes bons ſeruices. Toutefois c'eſtoit ce qui le deuoit rendre plus

*Depéche du Mareſchal au Roy.*

*Principale occaſion de ceſte depéche.*

1552. craintif: & plus défiant, eſtant la nature ſi maligne & ſi imbecille, qu'elle nous fait preſque ordinairement haïr ceux à la vertu deſquels nous ne pouuons attaindre, ores que nous les ayons auparauant cherement aimez & honnorez.

Gonnort premier que partir alla viſiter toutes les places & frontieres, afin d'en pouuoir plus pertinemment parler & diſcourir à ſa Majeſté, à l'endroit de laquelle luy & les amis par luy rafraiſchis & reconciliez, trauaillerent ſi bien, qu'elle laiſſa au Mareſchal dequoy couler le temps, & la fortune. Loüant infiniement toutes ſes actions auec promeſſe de les couronner bien-toſt de quelque grande recompenſe, de laquelle toutesfois il n'euſt autre marque que l'eſperance, qui eſt la ſeule choſe qui ne peut eſtre oſtee aux miſerables.

Le dix-neufieſme Feurier, mil cinq cens cinquante-deux, les viures de Sainct Damian commencerent fort à amoindrir: de maniere que conſiderant le Mareſchal la proximité du Printemps, & combien la recolte eſtoit encores eſloignee, & que ceſte place eſtoit celle que l'ennemy iroit la premiere aſſaillir, il delibera de l'auictuailler. Toutesfois ſe trouuant le plus foible, il craignoit que l'ennemy en ayant l'aduis, ne ſe iettaſt en campagne pour l'empeſcher, ou qu'ayant deſcouuert ceſte neceſſité, il ne ſe haſtaſt de l'aſſaillir. Eſtant combattu de ces diuerſitez, il s'aduiſa d'vn expedient aſſez ſubtil, & qui luy reüſſit à ſouhait. C'eſt qu'il m'enuoya vers le ſieur de Vaſſé, luy faire entendre que pour paruenir plus ſeürement à faire ceſt auictuaillement, il eſtoit d'aduis qu'il feigniſt d'eſtre malade, & qu'apres il demandaſt congé de ſe retirer à Carmagnolles, & qu'à ces fins il

*Deſſein ſur l'auictuaillement de ſainct Damiã.*

luy enuoyeroit sa lictiere,& escorte pour le con- 1552.
duire. Que cependant il feroit faire amas de charrettes tant à Quiers, Carignan, que Ville-neufue, pour au bout de deux iours les luy enuoyer toute la nuict, & faire charger douze cens sacs de farines, qu'il auoit fait preparer en la maison des Maguins à Carmagnolles, & qu'il feroit sortir de ces trois places deux cens cheuaux & six cens harquebuziers, qui l'iroient attendre à la sortie des bois de Cersoles. Qu'il donnast ordre que partie de ceux de Sainct Damian vinssent au rencontre, & que l'autre allast au mesme temps courir ver Ast, pour amuser l'ennemy: & que Torquato Torto sortiroit aussi au mesme instant de la Cisterne, pour battre & descouurir les chemins: car il y auoit apparence que les choses conduites de ceste sorte, & auec tel silence & diligence, que les viures seroient rendus à sainct Damian auparauant que l'ennemy fust aduerty de la deliberation, ou eust loisir de l'interrompre.

Vassé ayant trouué ceste resolution fort bonne, ne fut paresseux à l'executer, marchant par le costé de Canal si couuertement, que la Renommee mesme qui veille tousiours auec cent œils, n'en peut iamais rien descouurir qu'apres le faict, qui rendit la place asseuree pour de là à vn long temps. *S. Damian auictuaillé.*

Sur la fin de Feburier, les Suisses arriuerent à Riuolles, soubs huict enseignes commandees par le Colonnel Fiolic, lequel auec quatre de ses capitaines vint à Thurin faire la reuerence au Mareschal, auquel il fit dire par le Truchement Holster, qu'eux & tous leurs compagnons auoient receu à singuliere grace & faueur d'auoir esté appellez *Arriuee des Suisses en Piedmõt.*

au seruice du Roy ; mais plus encor de ce que c'estoit sous vn General de telle vertu & reputation qu'il estoit, & grandement amateur de leur nation, laquelle il ne trouueroit moins affectionnee ou deliberee à toutes sortes de factions, que les François mesmes : & qu'à ceste intention ils le supplioient, au nom de tous leurs compagnons, leur vouloir donner bien tost en main tant dequoy faire preuue de leur affection & bonne volonté, qu'aussi pour se ressentir de l'ancienne iniure qu'ils receurent au Montdeuis, par le Marquis du Guast. Ceste iniure est telle : il y auoit aux guerres precedentes, dans ceste place, douze cens Suisses pour le Roy, auec quelques François & Italiens, lesquels ne pouuans plus tenir, se rendirent à bagues sauues, sur la foy de ce Marquis : lequel oubliant ce qui est de plus recommandable parmy les hommes d'honneur, à sçauoir l'obseruation de la foy, & des promesses, fit massacrer par les chemins la pluspart de ces trouppes : de laquelle impieté ceste nation a touſiours gardé vindicatiue memoire. Le Mareschal desirant leur faire cognoistre combien ceste disposition luy estoit agreable, tendant la main au Colonnel, & aux Capitaines en signe d'amitié, leur respondit par le mesme Truchement : Que leur nation auoit touſiours monstré tant de valeur & de fidelité au seruice de la Couronne, en toutes les guerres precedentes, à la pluspart desquelles il s'estoit trouué, qu'il n'eust sceu receuoir de la main du Roy plus de grace que de luy donner pour compagnons & coadiuteurs de ceste guerre, vne si belle & bonne compagnie qu'estoit la leur, laquelle & en general & en particulier, le trouueroit touſ-

*Yniure faite aux Suisses par les Imperiaux.*

*Discours du Mareschal au Colonnel des Suisses.*

jours preſt à les gratifier de ce qui ſeroit iamais en ſa puiſſance. 1552.

Apres que la monſtre fuſt faicte à Riuolles, ils furent départis par les garniſons, attendant l'occaſion propre pour ſeruir.

Sur le commencement de Mars, mil cinq cens cinquante-deux, le Vicõte Gourdon Gouuerneur de Sauiglan, donna aduis au Mareſchal qu'il auoit deſcouuert vne entreprinſe qu'auoit la Trinité Gouuerneur de Fouſſan, ſur ledit Sauiglan, par le moyen de deux ſoldats, l'vn nommé Alfonſe, & l'autre Michel Craſto, leſquels il vouloit faire prendre, ſuppliant y enuoyer ſon Preuoſt pour eſtre chaſtiez, ce qu'ils furent peu de iours apres, ſelon leur perfidie.

*Entreprinſe ſur Sauiglan deſcouuerte.*

Le ſieur de la Nonualaize de la Maiſon des Prouanes, fort illuſtre & grande partizane du Duc de Sauoye, voyant les affaires de ſon maiſtre en fort mauuais eſtat, & les eſperances de reſource fort foibles, ſupplia le Mareſchal à ce qu'il luy fuſt permis de retourner en ſa maiſon, & iouir de ſes biens, en faiſant toutesfois au prealable ſerment de fidelité au Roy. Il y fut receu & pluſieurs autres Gentils-hommes auſſi ſes parents, afin que par ce courtois exemple, tous les autres Gentils-hommes fuſſent doucement inuitez à embraſſer la gracieuſe domination Françoiſe, comme ils firent depuis.

*Quelques gẽtilshommes Piedmontois font ſerment de fidelité au Roy.*

Le meſme iour, la Motte Gondrin donna aduis qu'il auoit prins vn eſpion à deux mil de Villeneufue, enuoyé par Domp Ferrand pour recognoiſtre ſi la cauallerie Françoiſe, & les vieilles bandes du Colonnel de Chaſtillon retournoient en France, comme le bruit couroit: d'autant que ſon intention eſtoit, cela ſuccedant ainſi, d'aller

*S. Damian & autres places frontieres deſcouuertes.*

1552. aſſaillit Sainct Damian, qu'il eſperoit aiſément emporter. Sur ceſt aduis toutes les places faiſans frontiere de ce coſté là, & ſur tout Sainct Damian, furent renforcees d'hommes, & de toutes autres choſes neceſſaires pour attendre vn ſiege.

Le troiſieſme iour de Mars, Gordes Gouuerneur du Mondeuis, qui s'eſtoit emparé de la Marſagha bourgade des Langues, aſſez commode pour trauailler l'ennemy, donna aduis au Mareſchal que les Eſpagnols deliberoient de la reprendre, parce que principalement elle empeſchoit les contributions qu'ils ſouloient leuer au pais: & que ſi c'eſtoit ſon plaiſir de luy enuoyer quelque renfort qu'il les en empeſcheroit, & peut-eſtre leur donneroit bien fort ſur les doigts. Soudain le Mareſchal approuuant ſon intention, fit diligemment marcher quelques trouppes; dont ayant l'Eſpagnol eu le vent, il fit ſa retraicte. Mais ce ne fut ſans receuoir perte de quelque Infanterie, qui s'eſtoit aduancee à rauager, & qui fut rencontree par le Capitaine Laual Lieutenant de Gordes, l'vn des gracieux & vaillans Gentils-hommes, qui fuſt de long temps ſorty de Prouence.

*Fortification de Primel.* Cependant Briſſac eſtant touſiours au guet pour trauailler les ennemis, depeſcha Bonniuet auec toutes les troupes qu'il auoit preparees pour aller prendre & fortifier Primel, lequel il fortifia de ſorte qu'il porta depuis grande nuiſance au Montfertat. De la meſme courſe il alla auſſi prendre Polens & Saincte Victoire proches de Cairas, & fort propre à le tenir à demy aſſiegé.

*Entrepriſe ſur Cairas.* En ce meſme temps 22. Ianuier, il y auoit vn Moyne renié à Cairas portant les armes, lequel print intelligence auec le Mareſchal, luy pro-

mettant de le mettre dans la ville par vn trou qui 1552.
estoit en la muraille, bousché de terre seulement. Disant aussi qu'il auoit moyen de tirer à sa cordelle vne vingtaine de ses amis fort determinez, qui luy aideroient à coupper la gorge aux Sentinelles proches dudict trou, pendant qu'il l'iroit ouurir, pour introduire les nostres dedans, au iour qui seroit accordé. Ce galãd se seruit de l'entremise de Montbazin Capitaine des gardes du Mareschal, & fort aimé de luy. Tant y a que ce diable de Moyne defroqué sceut si bien prendre nos escus & manier Montbazin, que l'entreprinse fut resoluë. Mais par ce que le Mareschal estoit fort dur à croire en tels affaires sans preuue euidente: il fit dire au Moyne qu'il ne s'en pouuoit resoudre à son contentement, si auparauant il n'introduisoit dedans la place vn des siens, qu'il dépescheroit à poinct nommé pour recognoistre la facilité ou impossibilité des choses. Le Moine monacalemẽt couuert, & desguisé, & qui ioüoit au jeu double, dit au Mareschal qu'il en estoit cõtent: & print iour au 20. Mars, dont ayant dõné aduis au Gouuerneur de Cairas, & que celuy que l'ennemy deuoit enuoyer arriueroit sur la minuict: il dõna ordre que le trou fust vn peu entre-ouuert, pour malaisémẽt y passer toutesfois, & qu'il ne se trouuast aucun le long du dedans de la muraille, faisant garde ou sentinelle par l'espace d'vne heure. Le Capitaine la Combe qui commandoit au chasteau de Sommeriue y fut enuoyé: il entra dedans & en sortit, n'ayant parmy les tenebres de la nuict, rien trouué qu'à souhait: rapportant de la part du Moine, qu'il falloit necessairement donner le feu à la piece le vingt-cinq du mois & sur la minuict.

1552 Soudain qu'il fut party de Cairas le Gouuerneur fit diligemment releuer toutes les tranchees du dedans de la ville, à vingt pas de chacun coſté du trou, laiſsãt vne ſeule entree ſur les coſtez, laquelle conduiſoit au dedans deſdictes tranchees, qu'il fit fort bien flãquer & ietter de tous coſtez force tramees & carbonnades. Le iour accordé approchant, le Mareſchal dépeſcha Bonniuet auec mil hommes choiſis & quatre cens cheuaux, luy commandant de faire vn gros de deux cens cheuaux, aſſiſtez de deux cens harquebuziers, pour ſouſtenir en toute ſorte d'euenement: & de iecter le reſte de la cauallerie ſur les aduenuës, pour ſe garder de ſurprinſe: & de tenir preſts quatre cens hommes en deux trouppes pour s'entre-ſouſtenir l'vne l'autre & la premiere auſſi, s'il aduenoit qu'elle fut repouſſee: & du reſte en faire ſon gros pour le ſouſtenement & conſeruation du total. Le ſignal qui deuoit eſtre donné au Moine ſur l'arriuee & reception des noſtres, eſtoit de quatre fuſee qui ſeroient iectees en l'air & au loing, & qu'au meſme inſtant Chepy & Laual auec leurs trouppes ſeroient receus par luy, qui ſe rendroit au trou qu'il auroit plus eſlargy qu'il n'eſtoit lors que la Combe y entra. Soudain que le Moine veit le ſignal, il ſe preſente, & fait entrer Chepy & Laual auec la moitié de leur trouppe ſeulement, Montbazin s'eſtant reſerué l'autre, diſant que ſelon ce que ceux-cy trouueroient qu'il s'aduanceroit, ou les recueilleroit. Ceſte acte fit entrer le Moine en quelque crainte qu'il fuſt deſcouuert, & par ainſi haſtant ſa trahiſon, il dict à ces deux ſeigneurs, donnons pa ceſte entree qui nous conduira au Corps de garde que nous defferons. Ces deux Capitaines

qui brusloient d'ardeur de bien faire, entrent auec 1552.
soixante des leurs: mais soudain qu'ils se furent aduancez dix ou douze pas, ils descouurirent force meſches du costé de la tranchee & aussi de celuy d'vne tour où estoit le Corps de garde, & là dessus se tournans pour demãder au Moine que c'estoit, ils ne le virent plus. Lors se voulans aduancer ils se trouuerent enueloppez de tous costez parmy les flammes, & saluez de tant & tant d'harquebuzades que quelque valeur qu'ils sçeussent mõstrer, les chefs demeurerent prins & la pluspart des soldats tuez, horsmis dix ou douze eschappez de ce cruel hazard. La salue des haquebuzades fit soudain aduancer Montbazin, & de main en main Bonniuet, pour secourir les autres, & auec la valeur surmonter la trahison: mais ils trouuerent le trou des-ja à demy bouché, & soustenu d'vne scopeterie qui endommagea vne partie des plus courageux soldats des nostres. En ce mesme instant il sortit aussi de la ville trente ou quarante cheuaux auec quelques harquebuziers, pensans trouuer les nostres en desordre, mais ils furent si viuement repoussez qu'ils recogneurent trop tard, que le François se sçauoit preparer à toutes sortes de fortunes. En tel jeu que cestuy-là Laual & Chepy se deuoient saisir & asseurer du Moine, sous pretexte d'estre seurement conduicts par les tenebres de la nuict: par ce moyen il eust esté contrainct iouër à bon escient, ou de souffrir le premier la mort où il conduisoit les autres. Mais en ces dangereuses actions, la fureur des armes faict oublier aux plus sages ce à quoy il deuroient le plus penser. Bonniuet se retirant en bon ordre, reprint le chemin de Carmagnolles, distante de dix mil de Cairas,

1552. & s'y rendit d'vne ſeulle halenee, & de là le lendemain à Quiers où eſtoit le Mareſchal, qui loüa la valeur practiquee autant à l'execution qu'à la retraicte: auec intention de ſe reſſentir bien-toſt & de la trahiſon, & de la perte auſſi.

*Deſſein des Imperiaux d'aſſieger Primel.*

Au meſme inſtant l'ennemy, qui portoit fort impatiemment le trauail que Primel donnoit au Montferrat, print reſolution de le venir attaquer auec trois moyennes: & nous par le contraire de le ſecourir. Luy nous voyant reſolument preparez à ce faire, n'oſa pour ce coup, porter ſa colere plus auant.

*Volonté du Roy touchant les Gouuerneurs des villes.*

Sur le commencement d'Auril mil cinq cens cinquante-deux, le Roy à la ſuaſion de ie ne ſçay quels mignons de Cour, ordonna que les Gouuerneurs des villes n'auroiét plus de compagnies d'Infanterie, & qu'elles ſeroient baillees à d'autres, d'autant diſoit ſa Majeſté, que cela les empeſchoit de reprimer les fauſſes monſtres des Capitaines tenans garniſon en leur place, auſquels ils preſtoient l'eſpaule à la ruine de ſon ſeruice. Et que par ainſi eſtans priuez de ceſte charge, qui les obligeoit à couler les fautes, ils en deuiendroient tous plus ſoigneux à contenir chacune en ſon deuoir. La Motte Gondrin fut le premier qui en eut l'alarme, & qui plus s'en offéça auſſi. Et de faict, il dépeſcha ſoudain le Capitaine Monfa ſon Lieutenant, pour demander congé, au cas que ſa compagnie ne luy fuſt conſeruee: diſant qu'il aimoit mieux ſe retirer en ſa maiſon que de demeurer attaché à commander à des murailles, & à des gens qui le braueroient quand ils voudroient, n'ayant force ſienne pour maintenir ſon authorité. Le Mareſchal qui recogneut la conſequence & de

*Demande du Mareſchal au Roy.*

la choſe & du perſonnage auſſi, obtint du Roy & pour luy & pour les autres, que les choſes demeureroient en l'eſtat qu'elles eſtoient lors, promettant de les veiller de ſi pres que l'inconuenient preſuppoſé n'aduiendroit plus: ou au moins de l'affoiblir de telle ſorte qu'il feroit peu de mal. Iugeant par vne longue experience, qu'il eſt impoſſible, quand on auroit les meſmes yeux d'Argus, d'empeſcher qu'il n'y ait touſiours parmy la guerre (mere nourrice de deſordre) quelque choſe qui aille de trauers, & qu'il faut ſouuent mal-gré ſoy diſſimuler. 1552.

En ce meſme inſtant les ennemis donnerent quelque odeur d'auoir enuie d'aller attaquer ſaint Damian, conforme au deſſein qu'ils en auoient precedément eu. A quoy le Mareſchal ayant trouué beaucoup d'apparence, il commanda ſoudain à Vaſſé, qui s'en eſtoit allé de ſon gouuernement, au Marquiſat de Salluces, de s'y en retourner, & de mener auec luy ſa compagnie de gendarmerie, & deux cens bons hommes de pied, qu'il trouueroit paſſant dans Carmagnolles. Ce ſeigneur qui eſtoit vaillant & affectionné, ſans s'enquerir plus auant partit de la main, & s'alla ietter dans ſaint Damian. Le Mareſchal ayant eu nouuelles que tout eſtoit arriué à bon port, & ſe reſouuenant que les flancs dudict ſainct Damian eſtoient en quelques endroicts vn peu trop deſcouuerts: il luy enuoya l'Ingenieur Nicolo Bonnet, autant mal adroict aux démeſlemens de la guerre, qu'il eſtoit expert en ſon art: auquel il commanda de faire diligemment dreſſer dans les foſſez force moineaux de quinze en quinze pas & autez de terre auec vn eſuentail au deſſus, pour euaporer la fumée des

*Fortification de ſainct Damian.*

1552. harquebuzades. Tout ainsi que les choses furent ordonnees elles furent executees par les vns & par les autres, & la place de toutes parts reduicte en si bõ estat qu'il n'y auoit plus que craindre, si ce n'estoit que l'ennemy perdist courage d'y aller : pour n'y receuoir & honte & dommage, comme il fit depuis: Le pauure ingenieur vaillant du bec y demeura engagé contre sa volonté.

*Vassé se desmet du gouuernement de Sainct Damiã, duquel Briquemant est pourueu.*

Vassé en la main duquel iusques à lors estoit demeuré le gouuernement de Saint Damian, supplia le Mareschal d'en vouloir faire pourueoir le Capitaine Briquemaut, auquel il auoit trouué tant de fidelité & de valeur, que c'estoit le moins qu'il luy pouuoit souhaitter. Le Mareschal en fit requeste au Roy, la Majesté duquel l'accorda tout aussitost. Sur le dixiesme Auril, le Mareschal eut nouuelles que le Cardinal de Trente estoit arriué à Milan, auec la surintendance de la part de l'Empereur, de tous les affaires d'Italie. Que le sieur Domp Ferrand, & tous les principaux ministres & gouuerneurs l'estoient allez trouuer, en intention de tenir vne forme de diette, sur la forme & démeslement de la guerre. Qu'il auoit porté pouuoir pour vendre & engager le Domaine & les Gabelles de Milan, pour recouurer argent, n'y ayant lors autre moyen d'en auoir que par ceste seule voye. Car les Indes ne rapportoient pas par chacun an plus de deux millions d'or, quoy qu'aucuns ayent voulu dire au contraire. Le Mareschal fut depuis aduerty que ledict Cardinal de Trente auoit bien esté nommé à ceste charge, mais que sa venuë estoit remise à vne autre fois.

*Aduis sur l'arriuee du Cardinal de Trente à Milan.*

Pendant ces consultations, de l'issuë desquelles on attendoit quelque grand effort, le Mareschal

enuoya par Gentils-hommes expres, recognoiſtre les garniſons & les forces des places, auec commandement à chacun de trauailler diligemment, & aux fortifications, & à l'amas de toutes ſortes de viures & fourrages, pour attendre vn ſiege de cinq à ſix mois, & ſur tout de ne receuoir aucũs eſtrangers dans les bandes ſans ſon congé, craignant les trahiſons & les ſurprinſes que ceſte licence non reiglee apporte le plus ſouuent aux peu ſoigneux & inconſiderez. En ces entrefaictes ayant reuoqué de Sainct Damian pour venir à Ville-neufue, la compagnie de 300. Suiſſes du Capitaine Luy Reitter de Lucerne: il fut rencontré en la vallee de Belot, qui vient d'Aſt au Piedmont, par le Marquis de Maleſpine, auec 200. cheuaux, il ietta partie de l'arquebuſerie ſur les aiſles du chemin, (bordé de foſſez) les autres ſur le deuant, & ſur la queuë, & tous les picquiers en vn corps bien ſerré, par l'eſpace de deux lieuës. Il fut ſouuent attaqué par teſte, par flanc, & par queuë: mais les compagnons ſe monſtrerent ſi aſpres & ſi reſolus au combat, que iamais les ennemis ne les oſerent enfoncer: & ainſi marchants & combatans, il gaignerent les bois de Sainct Paul & Sobry. Cette genereuſe & reſoluë retraicte fut fort loüee par amis, & par ennemis. Le iugement & le reſolu courage donnent ſouuent des victoires & des honneurs ineſperez. 1552. *Fortifications & autres preparatifs pour attendre le ſiege.*

Il fut en ce temps aduerty par vn Gentil-homme qu'il entretenoit dans Milan, qu'il y auoit peu de iours que le ſieur de S. Aubin venant de Prouence y eſtoit arriué ayant paſſé par Nice, le Gouuerneur de laquelle luy auoit baillé pour le cõduire, le ſieur de Torrette Nizard: qu'il auoit longue-

1552. ment & par plusieurs fois conferé auec le Sieur Domp Ferrand. Mais Dieu lequel par sa prescience, & immense bonté, à tousiours eu soin particulier de la France permit qu'au mesme temps que sainct Aubin estoit encores à Milan que le Mareschal y enuoya vn de ses Trompettes nommé Franciſque de Cotogno, qui auoit de longue-main couru toute l'Italie & toute la Frãce aussi. Cestuy-cy solicitant sa dépesche, apperçeut ledict sieur de sainct Aubin, qu'il cognoissoit de longue main, lequel luy fit signe qu'il luy vouloit parler à part. S'estans vn peu escartez, il luy dit qu'il vouloit écrire au Mareschal chose d'importance, & qu'il le prioit de luy fidellement donner ses lettres, lesquelles il luy porteroit le lendemain luy-mesme en son logis: & ainsi ils se separèrent. Le Trompette ruzé pour homme de son mestier demeura sur la sienne, & de là à deux iours s'en voulant retourner, il fut chargé par sainct Aubin de quelques lettres, lesquelles portoient qu'il estoit venu à Milan pour faire vne grande prouision d'armes, pour la fourniture des Galleres du Roy, dont il poursuyuoit vn passe port: qu'il auoit descouuert (Dieu le voulant ainsi) que le sieur Domp Ferrand auoit quelque grande entreprinse en main sur le Piedmont, pour l'execution de laquelle il faisoit grande prouision de pistolets, d'espees à deux mains, & de corps de cuiraſſe.

*Trahison de sainct Aubin.*

Le Mareschal confrontant la lettre auec les actions de sainct Aubin & les occurrences d'alors, iugea que c'estoit vn apast qu'il auoit luy-mesme dressé, pour couurir la trahison qu'il couuoit, & peut-estre pour l'endormir à seulement pẽser à se cõseruer & non à entreprendre, craignant que par ce re-

ce remuement il en fust tant plustost descouuert. 1552.
Et de faict de là à deux iours il eut nouuelles par le mesme Gentil-homme confident, que Domp Ferrand auoit depeschè ledit sainct Aubin vers l'Empereur, assisté dudit Torrette, & que ce qu'il manioit deuoit estre sur Marseille. Qu'il falloit prendre garde de prés à vn certain Arnault de Nauailhe son Lieutenant, & sur le premier Sergent de sa compagnie, qui estoit lors dans Marseille.

Le Mareschal soigneux mesnager de la preuention, donna soudain ces mesmes aduis au Roy, & au sieur de Massel Piedmontois, qui commandoit lors en Prouence, en l'absence de monsieur le Cõte de Tende, le priant de se rendre soudain dans Marseille, remuer la forme des gardes, & les renforcer & de nuict & de iour: de pouruoir de bonne garnison nostre Dame de la Garde, & sur tout les Galeres, afin que chacun veillant & se tenant à l'erte, il fut hors de prise & d'inconuenient: & par ainsi reduire toutes choses en telle seureté, que Sainct Aubin ne peut dire ny faire chose quelconque au preiudice du seruice du Roy, & recommãda sur tout audit sieur de Massel, qu'il falloit manier tous ces remuemens auec telle dexterité, qu'il n'en peust prendre ombrage, ains le laisser librement reuenir à Marseille, & là estre puis saisi auec son Lieutenant, lequel il estoit d'aduis qu'on print deslors, sous l'attiltrement de quelque querelle particuliere qu'il luy falloit dresser. Dieu fit la grace au Roy & à ses fidelles ministres de proceder si dextrement & si delicatement en cest affaire, que tout fut descouuert & reduit en seureté. S. Aubin en ayant eu le vent n'osa retourner, sa propre

*Entrepriuse sur Marseille.*

1552. conſcience luy ſeruant de iuge & de bourreau tout enſemble. Sa compagnie ores que peut eſtre plaine de fidelité, fut caſſee, la conſequence de l'eſtat (laquelle ne ſe meſure par reigles communes & ordinaires) le portant ainſi. Sans la vigilance & prudence du Mareſchal, Marſeille eut couru vn grand hazard, & ce hazard enueloppé la Prouence, le Dauphiné, & le Langudoc en vn merueilleux & peut-eſtre irreparable inconuenient, les affaires, les pays & le temps qui couroit lors conſiderez.

Encores que les armes ſoient les inſtrumens auec leſquels la guerre ſe demeſle & s'acheue, ſi eſt-ce que ſi le General d'armee ne ſe ſçait ſeruir que de ce baſton, & qu'il ait affaire à vn plus foible & toutesfois plus accort, plus prudent & plus ruzé que luy, il eſt certain qu'il tombera touſiours des deſpens. Car à la verité la prudence, la preuoyance, la ruze & le ſoing à deſcouurir bien au vray ce que l'ennemy a, & qu'il ſçait faire, ſeruent touſiours de planches tres-aſſeurees pour demeſler la guerre auec honneur & vtilité. Meſmes quand noſtre confiance eſt appuyee au ſecours de la diuine Majeſté, laquelle proſpere & renuerſe ainſi qu'il luy plaiſt, les deſſeins des hommes. C'eſt beaucoup d'auoir la iuſtice de la cauſe, mais ce beaucoup ne ſert de rien, s'il n'eſt par prieres & ſupplications, appuyé du Dieu des batailles. Briſſac a de ſon tẽps ſceu mieux que nul autre, heureuſement cultiuer ces expediens par vne integrité & de vie & d'intẽtions. Et de faict dés le commencement de ceſte guerre il ſe propoſa la meſme ruze que Scipiõ pratiqua cõtre les Carthaginois, à ſçauoir de remuer toutes ſortes de pierres pour ietter ſi auant & ſi à

propos la guerre dans la Duché de Milan, que 1552.
l'Empereur par la ialousie d'iceluy, qui luy seruoit de bride à contenir en crainte & en office toute l'Italie, fust contrainct de quitter toutes les practiques qu'il auoit auec l'Anglois, & la guerre aussi qu'il faisoit en Frãce, pour venir secourir vn Estat de telle consequence que luy estoit ceste Duché de Milan, iniustement toutesfois vsurpee sur la France.

Le Mareschal ayant recogneu que les sieurs de Birague, principaux ministres du Roy en Piedment, & bannis de Milan, estoient plains de ingemunt, de valeur, & d'affection, il en confera souuent auec eux, les priant & sollicitant de luy donner quelque ouuerture & quelque moyen pour pouuoir auancer ses desseins. Qu'en le faisant, cela ouuriroit à eux-mesmes le chemin à toute grandeur & affluence de gloire & de biens, dont il se rendroit le propice mediateur. Que se traictant en ceste endroict du salut du Prince & de l'auancemẽt de l'estat, dans lequel ils estoient piçça vertueusement entez, il falloit qu'ils fissent tous comme les taureaux, lesquels pour la deffence de leur geniture se hazardent à combattre les propres lions.

*Conference du Mareschal auec les Birague, touchãt quelque entreprinse sur le Milanou.*

Ceux-cy qui auoient de grandes intelligences en la Duché de Milan, & qui marchoient fort considerément & fort reseruément en besongne, recognoissans que le Mareschal auoit le iugement fort subtil & fort delicat, ils ne s'osoient auancer de luy rien proposer qui n'eust le fondement fort apparent & reüssible. En fin s'estans asseurez de luy, ils luy descouurirent vne entreprinse qu'il auoient de longue main dressee, dans Milan. Et pour autant qu'elle est des plus grandes & des plus

1552. importantes qui ayent eſté baſties depuis cent ans en ça, & des mieux conduictes auſſi, ie la veux deduire par le menu, autant pour la gloire des vns & des autres, comme pour ſeruir d'exemple à la poſterité: le faict donc eſt tel.

Les Biragues eſtoient trois freres, à ſçauoir Hieroſme, Ludouic & Carle, qui auoiét pour couſin germain le Preſident de Birague. Carle le plus ieune, qui n'eſtoient Capitaine que d'vne bande d'Infanterie, & qui n'eſtoit banny de Milan comme les autres, auoit durant la paix precedent, eſté fort ſouuent à Milan. Il aduint vne fois entre autres, qu'en cherchant audit Milan vn iacque de maille, qui fuſt beau & bon tout enſemble: il luy fut rapporté qu'vn Gétil-homme Sienois nommé Georges en auoit vn de bonté & beauté nompareilles. Il en eut la veuë, mais ils ne peurent conuenir du prix, l'autre le tenant trop haut, à ſon aduis. Toutesfois, le Sienois ne laiſſa de voir depuis ledit Carle Birague par pluſieurs fois, durant le ſejour qu'il fit à Milan, s'appriuoiſant peu à peu ſi fort de luy qu'ils iurerent amitié par enſemble. Carle eſtant retourné à Chiuas où eſtoit ſa garniſon, & ne penſant à rien moins qu'au Sienois, il fut au bout de trois ou quatre mois, tout eſtonné de le voir à Chiuas, où il le receut & traicta fort courtoiſement; comme fit auſſi le ſieur Ludouic frere aiſné & Gouuerneur du lieu. Luy ayant en fin demandé la cauſe de ſon voyage, il dit qu'il s'eſtoit repenty d'auoir eſté ſi tenant pour la vente du iacque de maille, & qu'il le luy auoit maintenant apporté, pour luy en faire vn preſent. L'autre ne le voulut receuoir, & euſt ſa courtoiſie en beaucoup plus d'eſtime qu'il n'auoit auparauant.

Or ceſtuy-cy qui couuoit en ſon ame toute autre choſe que le iacque de maille, ſe rendit ſi priué parmy eux, que Ludouic ſage & fort aduiſé ſeigneur, luy demanda vn iour l'occaſion de ſa demeure à Milan, veu qu'il eſtoit Sienois: & quelle charge il y auoit: il luy reſpondit lors, qu'il eſtoit banny de ſa patrie, pour auoir trop auant embraſſé & fauoriſé les affaires de l'Empereur, & de faict que s'il ne ſe fuſt ſauué il auroit couru pareil hazard de ſa vie, qu'auoit faict vn ſien couſin germain, lequel pour auoir eſté fort affectionné à l'Empereur, on auoit fait mourir. Que l'Empereur auoit ſi mal recogneu ſes ſeruices qu'il auoit aſſez à faire à viuoter auec ie ne ſçay quelle petite prouiſion qu'il receuoit tous les mois parmy la garniſon du chaſteau de Milan, dans lequel il ſe tenoit preſque touſiours. Ludouic de Birague recogneut par ces propos, qu'il y pourroit auoir ouuerture à diſpoſer le Sienois à braſſer quelque menee de ce coſté là. Parmy pluſieurs deuis qu'ils eurent enſemble, il s'informa fort particulierement de la forme de la garde du chaſteau: le remettant dextrement touſiours ſur le meſcontentement qu'il auoit, afin que cela ſeruiſt d'aiguillon pour le faire entrer à vomir ce qu'il auoit dans l'eſtomac; adiouſtant touſiours qu'il luy deſplaiſoit fort qu'vn homme de telle valeur & merite qu'il le recognoiſſoit, fut reduit à ſi pauure party qu'eſtoit le ſien. En fin le Sienois deſia fort appriuoiſé, ouurit tout à fait la boutique, declarant à Ludouic de Birague, que s'il pouuoit trouuer moyen de faire couler iuſqu'à Milan cent ou ſix vingts que François qu'Italiens bien determinez, & meſmes aucuns qui euſſent à comman- 1552.

*Entrepriſe ſur le chaſteau de Milan.*

1552. dement la langue Eſpagnolle, qu'il ſe faiſoit fort de les faire entrer dans la ville, & dans le chaſteau, les retirans en vne ſienne maiſon qu'il auoit prés d'iceluy : auec eſperance de le prendre par leur moyen, & le tenir pendant que le ſecours viendroit. Il dit auſſi auoir obſerué, qu'au Careſme-prenent tous les gẽtils hommes & tous les ſoldats qui n'eſtoient de garde, ſortoient du chaſteau, & alloient coucher en ville, pour plus commodemẽt s'eſbattre parmy les feſtes & parmy les comedies qui ſont frequentes ce iour là dans la ville. Que le chaſteau ainſi deſtitué eſtoit prenable par vne Canoniere qu'il auoit recogneuë. Ludouic de Birague loüa infiniement l'inuention, & l'affection du Sienois, à ſi haute entreprinſe, le priant la tenir ſecrette, iuſqu'à tant que la France ouuriſt la guerre à l'Empereur, ce qui aduiendroit bien toſt : que cependant il luy feroit fournir trente eſcus par mois, pour ſon entretenement, qui luy ſeroient déboureez dans Milan; prenans entr'eux & chiffre & marques pour ſeurement traitter & conferer par apres. Le Sienois ayant receu quelque centaine d'eſcus s'en retourna fort content & fort deliberé.

Peu apres l'ouuerture de la guerre, Ludouic de Birague communica tout cecy au Mareſchal, afin d'auiſer par enſemble ce qui ſeroit à faire. Le faict portant auec ſoy vne conſequence ineſtimable pour la conqueſte de l'Italie, eſueilla le cœur & l'eſperãce au Mareſchal, lequel fut d'aduis que les choſes fuſſent maniees entre eux, ſans les communiquer au Roy, iuſques au coup de l'execution: & qu'il depeſchaſt vers le Sienois quelque ſien fidele amy ou ſeruiteur, pour luy donner aduis de

la communication ainſi donnee au Mareſchal, & 1552.
de la reſolution prinſe à cultiuer les fruicts de ſon labeur & intention, & ſur tout pour entendre de luy en quels termes eſtoient les affaires, & ſon aduis ſur le total, pour y donner la derniere main.

Le Capitaine Pedre Marie Breſignelle, fort accort & vaillant ſoldat, fut depeſché, prenant le chemin des Griſons, pour de là aller tomber en ſeureté vers Milan: où Dieu le conduiſit à ſauueté, auec quelques eſcus qu'il portoit au Sienois. Il le trouua non ſeulement en la meſme deliberation premiere, mais auſſi tout preparé à donner feu à la mine. Pour à quoy paruenir plus ſeurement, il auoit deſia loüé vne maiſon prés le chaſteau, où tout le iour par artifice pourpenſé, ſe trouuoit vne infinité de ieuneſſe; les vns tirans des armes, & les autres joüans, chantans, ou danſans: & en fin faiſans tel tintamarre que les paſſans s'y amuſoient aucunesfois, pour voir que c'eſtoit: mais cela eſtoit deſia paſſé, lors de l'arriuee de Breſignelle, en telle couſtume qu'on n'y prenoit plus garde. Il l'auoit ainſi aduiſé, afin que quand il auroit recueilly vne trouppe de gens de guerre, que le bruict qu'ils pourroient faire, ne tiraſt aucun en ſoupçon de ce que ce pouuoit eſtre.

Il trouua auſſi qu'il auoit luy-meſme faict de ſa main, deux eſchelles de corde, l'vne grande & l'autre mediocre; autres deux de bois de meſme forme que la grande, eſtans de deux pieces qui ſe remboittoient enſemble. En ceſt endroit les choſes furent mal baſties, & pirement recogneuës, comme vous verrez cy-apres.

Que les affaires du chaſteau eſtoient & ſeroient

1552. au meſme eſtat qu'il auoit diſcouru au ſieur Ludouic: & qu'il ne falloit plus penſer qu'à ſe preparer pour l'execution au prochain Careſme-prenant, qui ſe faict & ſe continuë à Milan, iuſques au premier Dimanche de Careſme, & s'appelle parmy eux *il vechio carneualle*. Qu'il falloit de bõne heure penſer à ſe rendre ſi forts en Italie, que l'execution ſuccedant par la main de ſi petit nombre d'hommes: il y euſt ſoudain dequoy les ſecourir, aſſeurer & pourſuiure la conqueſte; laquelle apporteroit de toutes parts tel eſtonnement, qu'il ſeroit aiſé à s'empater de toute la Duché de Milan: & de ſe ſaiſir de tous les officiers & miniſtres de l'Empereur, deſquels on tireroit dequoy payer leurs labeurs & deſpenſes. Eſt à noter en ce faict, que leur reſolution eſtoit de prendre vifs ſi poſſible eſtoit, les principaux chefs du chaſteau, & la dague à la gorge les mener ſur le portail, & leur faire dire à ceux de la ville, qu'ils enuoyaſſent querir le ſieur Domp Ferrand, tous les Seigneurs du Conſeil d'Eſtat, & les Preſidens pour remedier à vn deſordre qu'il y auoit là dedans: tous leſquels à meſure qu'ils entreroient dans le portail, ils mettroient priſonniers, en attendant le ſecours des noſtres. Le complot euſt eſté fort reüſſible, ſi la fortune n'euſt tout renuerſé.

Ces choſes ainſi fidelement rapportees au Mareſchal, preſent Ludouic de Birague, il fut reſolu que luy-meſme en habit deſguiſé s'en iroit à Bergame, & que de là il ſe rendroit en vne Caſſine, c'eſt à dire meſtairie, ſur les confins de la Duché de Milan, pour ſourdement tirer à leur cordelle 2. mil Suiſſes, & deux mil Italiens, des terres de la Seigneurie de Veniſe. Afin d'eſtre preparez pour

soustenir l'execution, comme aussi pour receuoir 1552.
les soldats qui seroient enuoyez de Piedmont, leur donner instruction, & les introduire dans Milan: & mesmes ordonner au Sienois ce qu'il auroit à faire pour reduire les choses à ceste proiectee & desiree perfection. Que pour ne rien faire ou entreprendre mal à propos, ie serois depesché vers le Roy, pour donner communication du tout à sa Majesté, & la supplier tenir la chose secrette, & cependant faire tenir preste vne leuee de six mil Suisses, & du costé du Lyonnois vne trouppe de caualerie, pour les faire marcher à grandes iournees, selon ce qu'il leur commanderoit, & que l'on auroit nouuelles certaines & asseurees du bon ou mauuais succez de l'affaire, de soy assez incertain. Et que luy-mesme auec vne trouppe choisie & deliberee se tiendroit prest pour marcher au premier vent, qu'il auroit de l'execution, laissant Bonniuet au Piedmont, pour commander en son absence. Ie fis le voyage, & rapportay du Roy promesse de faire, & de faire tout ce que i'auois demandé, & pour moy la promesse de la Generalité des finances, que le Roy me promit fort liberalement. Pendant que ie fis le voyage, le Mareschal fit choisir parmy toutes les bandes, de cent à six vingts des meilleurs soldats que Gascons, que Biarnois & Basques, qui se peurent trouuer. Il leur fist faire commandement de se tenir prests pour marcher, & sans autres armes que l'espee & la dague, au premier commandement qu'il leur feroit.

Soudain que ie fus de retour, il me commanda de receuoir en ma chambre ces soldats, qu'il y enuoyeroit cinq à cinq seulement, pour estre enregistrez & receuoir de ma main vingt-cinq escus

1552. chacun,& vn memoire du chemin, & de ce qu'ils auroient à faire: & lequel ie mettrois en la main de celuy ſeul qui deuoit conduire & commander ſes quatre compagnons,ſans que les autres en euſſent cognoiſſance.

Le memoire portoit le lieu & les iournees que ils deuoient faire, afin que les cinquaines ne s'entre-rencontraſſent, comme autrement elles euſſent peu faire. Le rendez-vous eſtoit de ſe rendre par la vallee Camonica, au Bergamaſque, & de là en la Caſſine où eſtoit caché le Birague. Lequel auoit donné tel ordre conforme au memoire ſuſdict,qu'au ſortir de la vallee,la premiere cinquaine,&de main en main toutes les autres,trouuoient vn payſan ayant vn chappeau de paille auec deux plumes de Faiſan, & auquel tout auſſi-toſt celuy qui commandoit deuoit demander, *O buon compagno voi tu vender mi quella capellina* : à quoy il deuoit reſpondre, *Meſſer non,ne ho biſogno per me.* C'eſtoit le mot du guet, lequel ainſi recogneu, ce chef ſans plus mot dire ſuiuoit le payſan, lequel le conduiſoit à la Caſſine, où ſoudain il montoit ſur le colombier où eſtoit caché Birague, duquel il receuoit le commandement & le contreſeing pour ſe rendre à Milan. Ce commandement eſtoit tel, à ſçauoir qu'il euſt à ſuiure au ſortir de la Caſſine,certain autre payſan qui auroit vne ſequenie de toile bleuë, & gamaches de meſme. Qu'auſſi-toſt qu'ils auroient paſſé la riuiere d'Agde au port de Vaure, qu'ils cheminaſſent iuſques à l'annuictemẽt,au pont du Nauile de Milã, proche du monaſtere des Anges: ſur lequel eſtans arriuez,que le chef branſlaſt tout doucement vne ſonnette de la façon qu'on luy auoit baillee: &

qu'auſſi-toſt qu'il oyroit la reſponce d'vne meſme ſorte de ſonnette, qu'il demeuraſt arreſté : & que lors il verroit ſortir de deſſous le pōt vn homme, qui eſtoit le meſme Sienois, lequel leur diroit vous ſoyez les biē venus, ſuiuez moy: ce qu'ils deuoient faire, & luy les conduire en la maiſon ſuſdite. Ce meſme ieu ſe recommēçoit tous les iours pour receuoir ces ſoldats cinquaine à cinquaine. En eſtās deſia paſſez iuſques à trēte, Birague eut nouuelles qu'vn certain Eſpagnol ſi couuert qu'ō ne le pouuoit recognoiſtre, auoit preſque tout le iour obſerué qui paſſoit & repaſſoit ſur ledit Pont de Vaure, & puis s'eſtoit retiré ſans dire mot. Cela le mit en quelque ſoupçon que les choſes fuſſent ou ſoupçonnées ou deſcouuertes. Pour s'en eſclaircir il depeſcha ſoudain vers le Sienois pour en ſçauoir des nouuelles, luy mandant que ſi les choſes eſtoiēt en bon eſtat, comme elles ſe trouuerent auſſi, qu'il feroit doreſnauant marcher les compagnons toute nuict, & non plus cinq à cinq ſeulement : mais dix à dix à la fois: & qu'ils ſe rendroient ſur la minuict au pont, où il faudroit qu'il ſe trouuaſt auſſi pour donner le meſme ſignal accouſtumé, & que les Frāçois auroiēt pour chef le Capitaine Saluceſon braue & fort reſolu ſoldat, ayant à commandement la langue Eſpagnolle. Or n'y ayant plus à cheminer que la penultieſme trouppe Italienne, que conduiſoit Pierre de Gambalo, le mal-heur voulut que la goutte luy print par les chemins. De maniere que n'eſtant comparu à iour & heure nommée ſelon l'ordre prins, & le Sienois ayant de ſa part longuement attendu au pont, il s'en retourna plain de frayeur & de crainte, qu'ils n'euſſent eſté prins ou rencontrez. Meſmes pour autant que 1552.

le Capitaine de Iuſtice eſtoit ſorty de Milan le
1552. iour precedent, tirant contre la riuiere d'Agde, auec vne bonne trouppe de ſatellites. Eſtant en ce doute, & neantmoins retourné le lendemain au meſme pont: ceſte penultieſme trouppe, & la derniere que condniſoit Pierre Marie Recuperat de Breſignelle s'entrerencontrerent. Ceſtuy eſtoit celuy ſeul des Italiens & Salueson des François, qui ſçauoient où on alloit, & à quel effect. Dieu proſpera ſi bien le voyage qu'il ſe rendit en la maiſon du Sienois, iuſqu'à 80. François & 40. Italiens: à tous leſquels il fit ſoudain experimenter la montee & la deſcẽte de l'eſchelle de corde, pour choiſir ceux qui ſeroient plus propres à monter les premiers. Cela faict, Salueson de ſon coſté & le Breſignelle auſſi de l'autre, declarerent aux ſoldats où ils eſtoient, & à quel effect ils auoient eſté enuoyez. Qu'il n'eſtoit plus queſtion que de prendre les armes auec vn courage ferme & arreſté pour donner dans ce chaſteau, & ſi viuement & valeureuſement combattre qu'ils en demeuraſſent les maiſtres, à la gloire & vtilité du Roy, & à la leur particuliere. Ioinct qu'emportans la victoire, tant de riches ſeigneurs & l'Empereur, qui eſtoient dans ceſte grand ville, ſeruiroient de trophee, de butin & de recompenſe à ſi memorable & genereux exploict que ſeroit le leur. Ils ſe monſtrerent tous fort deliberez à ceſte militaire ſemonce. De maniere que la iournee du vieux Careſme-prenant venuë, ils firent tous prieres à Dieu, à ce qu'il pleuſt à ſa diuine Majeſté, la nuict prochaine leur donner la victoire, à laquelle ils aſpiroient ſous ſa main, & là où le contraire aduiendroit qu'elle leur pardonnaſt leurs pechez, & re-

ceuſt leur ame contrite & repentente. Ainſi pre- 1552.
parez & diſpoſez, ils ſortent tous auec leurs eſchelles & tirent contre le chaſteau du coſté du logis du Gouuerneur, lequel repondoit ſur la muraille. Eſt icy à noter que ce Gouuerneur ayãt belle femme, & craignant de deuenir vn ſecond Acteon: ne permettoit iamais qu'on fit ſentinelles ny rondes de ce coſté là: où le mur faiſoit vne petite courbure qui couuroit la veuë de la ſentinelle qui eſtoit à main dextre, comme auſſi ils eſtoient couuerts à la gauche d'vne grande caſematte qui eſtoit au foſſé. Arriuez ſur le bord du foſſé le Sienois & Salueſon deſcendirent les premiers, & tous les autres auſſi file à file, & ſe rendirent au pied de la muraille du Chaſteau: là ils ſe mirent à remboiter & bien cheuiller la grande eſchelle, puis la dreſſerent à l'endroict d'vne Canoniere. Le Sienois, Salueſon & S. Germain monterent le premiers, eſtimans rompre la feneſtre de ceſte Canoniere deſia fort vieille, & par icelle entrer dans le Chaſteau. Mais ceſte feneſtre eſtoit ſi eſpaiſſe, & ſi bien armee de barres de fer au dedans qu'il eſtoit impoſſible de l'enfoncer. Trauaillans ainſi en vain à ceſte ouuerture, ilz firent tant de bruit, & tomber tant de pierres dans l'eau, qu'il y auoit dequoy eſueiller les plus endormis maſtins, & ſi toutesfois ils ne furent iamais deſcouuerts. Le Sienois auoit auſſi porté auec luy vn gros trouſſeau de cordes, en intention que là où ceſte feneſtre ne pourroit eſtre rompuë, d'attacher les deux eſchelles enſemble, & auec icelles monter ſur le mur, la hauteur duquel il auoit ſeulement perpendiculairement meſuree; ſans conſiderer, ainſi qu'il deuoit faire, que le talu que fai-

1552. ſoit la muraille depuis le fonds du foſſé, iuſques au bord du cordon, en emportoit beaucoup : & que d'iceluy en haut elle marchoit toute droicte, comme elle faiſoit que l'vn & l'autre deſroboit plus de trois à quatre toiſes de corde, & plus de ſix d'vne eſchelle. Il ſe trouua auſſi trompé en deux autres ſortes. La premiere, parce que les deux eſchelle eſtans ainſi liees & fagotees enſemble & appuyees à la muraille, faiſoient ſac ſi enfoncé que les chats euſſent eſté bien empeſchez à grimper deſſus. La ſeconde parce qu'auec tout cela l'eſchelle demeuroit courte de plus de deux toiſes. Ayans en fin tous longuement trauaillé & en vain, & l'aube du iour commençant vn peu à paroiſtre, le Sienois auquel ils auoient tous commandement d'obeyr, fut d'aduis de ſonner la retraicte; ce qu'ils firent, plains de rage, de regrets & de ſouſpirs. Eſtans retournez tous dans la maiſon du Sienois, il commença à deteſter ſon mal-heur & ſon imprudẽce à n'auoir mieux meſuré & recogneu la feneſtre de la canoniere, & la hauteur & recourbement de la muraille, & ce que la bourbe du foſſé en deſroboit auſſi: propoſant là deſſus qu'il falloit remettre la partie à vne autre fois, & que cependant chacun ſe retiraſt en Piedmont au mieux qu'il pourroit, car de les plus tenir cachez en ſa maiſõ, il eſtoit impoſſible ſans leur faire courir, & à luy meſme auſſi vn dangereux hazard. Ceſte dure ſentence n'euſt pas pluſtoſt eſté prononcee que le iour commençant à apparoir, chacun deſlogea à qui mieux mieux, & prenans chemins differens à ceux qu'ils auoient faicts, qui ſe ſauua & qui ſe perdit auſſi. Lors du partemẽt il pleuuoit & faiſoit fort grand broüillas, qui leur ſeruit fort à ſortir de

la ville sans estre descouuerts. Or tout ainsi qu'vn 1552
mal-heur ne vient iamais gueres sans l'autre (comme on dict) il aduint qu'ayant le Sienois oublié ses gands dans le fossé & vn trousseau de corde, que la sentinelle sur l'heure de midy, veit dans le fossé ces grands & ceste corde auec vne piste: soudain il appelle le Sergent, & luy monstre ce qu'il auoit veu, l'autre l'alla dire au Gouuerneur, qui le fit descendre dans le fossé, où ayant releué les gands, il les recogneut pour ceux du Sienois qui hantoit auec eux. Aussi tost la Iustice est appellee, à laquelle est commandé d'aller saisir le Sienois: il en eut le vent, & se sauuant par dessus les maisons, vne vieille maquerelle le decela, & fut prins. Cependant Saluesson, lequel s'estoit accompagné auec Christofle Maluicino, Augustin Ruscalle, & Vidigulfe de Pauie, soldats de Carle Birague, estant desja sur le bord des terres Venitiennes, & prest à estre sauué, il enuoya deuant le Maluoisin en vn village appartenant au Comte de Verme, pour tascher à luy recouurer sans bruit vne monture, ne pouuant plus quant à luy aller à pied. Le Maluoisin en arriuant pres le village, rencontra vn sien amy qui luy demanda ce qu'il cherchoit, & d'où il venoit: il respondit qu'il cherchoit vn cheual pour vn Gentil-homme qu'il auoit laissé vn peu derriere luy, & qu'ils venoient d'vn lieu, où ils eussent bien faits leurs affaires si l'entreprinse fust reüssie. Or n'ayãt peu recouurer de mõture en ce lieu il passa plus outre iusques à vn autre village. Ce pendãt ce gentil amy auquel Maluoisin auoit fort inconsiderément parlé, en alla faire le raport à ce Comte de Verme, lequel sortãt en la ruë auec cinq ou six hommes embastonnez, & voyant arriuer

1552. Salueson & les deux autres soldats, il leur demanda d'où ils venoient, ils respondirent de la guerre de Parme: il leur demanda s'ils auoient passe-port, ils respondirent qu'ils n'en auoient point d'autre que leur propre misere & calamité: laquelle les rendoit recommendables à tous seigneurs & Cheualiers tels que luy: Cela est beau à dire respondit ce Comte, mais si faut-il toutesfois vous trouuant despourueuz de passe-port, que ie responde de vous, & que ie vous conduise à Milan: comme il fit, eux n'ayans force pour resister. Les ayant consignez au sieur Domp Ferrand, il ordonna qu'ils fussent serrez dans le Chasteau. Ainsi qu'on les y conduisoit Salueson ne fut pas plustost sur le põt, que regardant la place, il dict qu'il n'y auoit pas long temps qu'il ne pensoit pas y entrer comme il faisoit par la porte. Vn Espagnol de ceux qui faisoient la garde, & qui entendoit vn peu la langue Françoise, l'alla soudain rapporter au Gouuerneur, & luy à Domp Ferrand, lequel deputa soudain le Capitaine de Iustice pour les examiner & tirer par tourmens, ou autrement la verité de ceste parole. Salueson & ses compagnons se voyans reduicts à ceste extremité par la coulpe de leur propre langue, sentirent double tourment & double misere, & comme confuz & fort esperdus en eux-mesmes, ils confesserent tout au long le discours de l'entreprinse. Quoy faict, le Capitaine de Iustice les confronta au Sienois, lequel confessa soudain le tout sans torture. Son cousin Horace se sauua, & luy fut condamné à estre tiré à quatre cheuaux, & peu apres ainsi executé en la presence dudict Salueson: lequel par l'ordõnance de l'Empereur fut depuis deliuré, comme François & comme

*Le Siẽnois autheur de l'entreprinse sur le chasteau de Milã, tiré à quatre cheuaux*

comme ſoldat de fortune, qui auoit monſtré du cœur & de l'affection au ſeruice de ſon maiſtre, auquel il deuoit tout cela ſans acception de perſonne 1552.
Si Salueſon, euſt eſté lors autant retenu qu'il fut depuis en beaucoup de bonnes entreprinſes qui luy furent commiſes par le Mareſchal, les choſes fuſſent encores demeurees en ſurſeance iuſques à vne autre occaſion, laquelle on euſt mieux digeree & meſnagee que n'auoit eſté l'autre. Car à la verité il n'y auoit rien de plus reüſſible qu'eſtoit ceſte entreprinſe à vne autre fois ſi les noſtres meſmes n'euſſent trop cauſé, & dont le regret les rend excuſables. On ne ſe repent iamais de ſe taire, ouy bien de trop parler. Et encores qu'il y ait de la faute de la part du Maluoiſin premierement, & puis de Salueſon, ſi eſt-ce qu'ils ſont aucunement excuſables; d'autant que le ſiniſtre ſuccez d'vn ſi grand affaire & d'vne ſi haute eſperance qu'eſtoit la leur, auoit tiré leur ame hors de iugement & de la conuenable aſſiette en laquelle le ſage & le conſtãt demeure touſiours, quoy qu'il ſurmẽne. Et de fait eſtant venu trouuer le mareſchal, il ne laiſſa de loüer ſon courage & ſa diligence, le priant ſe ſouuenir que ne faillir iamais eſtoit choſe qui ſurpaſſoit la fragilité humaine, mais que ſe ſeruir des fautes paſſees pour la conduite & precaution de l'aduenir, eſtoit ce qui appartenoit au ſage & au courageux ſoldat, tel que ſe monſtra depuis en pluſieurs bons affaires ledit Salueſon, & auſquels il fut depuis diuerſement employé tant pour ſa valeur & dexterité au fait des armes, que pour la prudence qui l'accompagna par apres en toutes ſortes d'affaires.

Le Roy fut incontinent aduerty de tout ce mi-

1552. *Le Roy aduerty de l'entreprinſe faillie.*

ſerable ſuccez, par Plancy : & encores que ſa Majeſté euſt vn extreme deſplaiſir d'auoir failly vne entrepriſe ſi bien cõduite & de telle importance qu'eſtoit ceſte-là, ſi ne laiſſa-elle de grandement loüer & meſmes conſoler le Mareſchal, Ludouic de Birague, Salueson, & les autres, qui ſe ſauuerent preſque tous. Entre autres il y eut quatre ſoldats Gaſcons nommez Lombrail, Caldagnes, Caluerat, & Girard de Riarnille, leſquels ayans pris le chemin de Gennes, & de là à ſainct Reme, cuiderent mourir de faim : ſans vn ſecours qu'ils trouuerent eux-meſmes en eux-meſmes. C'eſt que Lõbrail s'épluchant au ſoleil, & maniant ſes chauſſes, il trouua trois eſcus cachez en ſa brayette, où il les auoit mis en ioüant il y auoit long temps ſans s'en ſouuenir : ce ſecours ineſperé, les aida à gaigner le Mondeuis, remarquans par là qu'vn acte de folie ſecouroit vn acte valeureux, tel qu'eſtoit celuy de ce voyage.

*Entrepriſe des Imperiaux ſur Ville-neufue d'Aſt, deſcouuerte.*

Le vingt-ſixieſme de Mars, Bonniuet qui eſtoit retourné de Cairas & s'eſtoit rendu à Quiers, donna aduis au Mareſchal que les Eſpagnols eſtoient ſortis de Tonc & de Monteil, & vne autre groſſe trouppe d'Aſt, & faiſoient courir le bruit que c'eſtoit pour aller ſaccager Butigleres, Chaſtelnau, & autres villages qui refuſoient de leur payer contributions. Ruminant toutesfois le temps & les affaires, il iugea qu'il ne falloit pas tant de forces pour faire ceſte legere execution : ains au contraire que c'eſtoit pour donner quelque eſcalade à Ville-neſue d'Aſt. Tout ſoudain il en donna aduis & au mareſchal & à la Motte-Gondrin qui en eſtoit gouuerneur, mandant à ceſtuy-cy de ſe tenir preſt, comme auſſi feroit-il de ſon coſté,

pour aller trouuer l'ennemy, s'il marchoit à luy, 1552.
dont il luy pouuoit donner aduis par deux vollees de canon.

Le Mareschal manda à Bonniuet qu'il auoit tres-bien aduisé, & que luy-mesme le suiuroit auec force suffisante. A la verité l'ennemy auoit dressé pratique dans Ville-neufue auec deux Italiens, qui auoient promis leur donner entree lors qu'ils seroient en sentinelle, mais c'estoit à ieu double, car ils en auoient donné aduis à la Motte-Gondrin, lequel leur auoit commandé d'entretenir la pratique iusqu'à tant qu'il leur eust fait apprester vne carbonnade de fort mauuaise digestion, s'ils y fussent venus : ce qu'ils ne firent pas. Estant sorty de la ville, quelqu'vn qui leur donna aduis du banquet qu'on leur auoit preparé, ils tindrent bride en main, & se retirerent, comme aussi firent les nostres. La Motte-Gondrin qui pensoit auoir fait vn beau chef-d'œuure, s'en vint trouuer le Mareschal, & luy racompta toute l'histoire, estimant d'en deuoir estre loué & chery : mais l'autre au lieu de ce faire le reprint fort aigrement, & iusques à le menacer de prison, pour auoir esté si hardy que d'entreprendre vn ieu si dangereux sans le luy communiquer, & dont la perte de la place s'en pouuoit ensuiure, quelque carbonnade, maigre ou grasse qu'il eust dressee : Qu'il se deuoit souuenir qu'il ne fut iamais seur de laisser entrer l'ennemy dans sa place, à cause qu'il pouuoit aduenir tel inconuenient ou tel espouuantement de la part des nostres, que la ville auroit esté emportée.

En ce mesme temps le Capitaine Tauernier de Bony sur Loyre, & Lieutenant de la compagnie de Briquemaut Gouuerneur de Sainct Damian, allant

à la guerre auec 12. cellades & cinquante harque-
1552. buziers à cheual, récontra ſan y penſer, ſix-vingts
Deſfaite de quelques Imperiaux. que cheuaux legers qu'arquebuziers à cheual, au moulin de Ceruieres, ſur le chemin de Cairas, cõmandez par le capitaine Andriot Lieutenant de Ceſar de Naples, maiſtre de camp des Eſpagnols. Tauernier ores qu'il n'euſt qu'vn bon œil, les deſcouurit ſoudain, & ſoudain auſſi commanda-il aux ſiens de le ſuiure, & donner dedans, ce qu'ils firent auec contenance ſi aſſeuree que les autres furent tous ou tuez, ou faits priſonniers; & entre-autres ledit Capitaine Andriot qui cuida forcener, lorsqu'il veit qu'vn ſi petit nombre qu'eſtoit celuy des noſtres, l'auoit emporté. Tauernier qui s'y porta fort vaillamment, eut ſon cheual tué, & trois grands coups de halebarde que le corps de cuiraſſe ſouſtint: & vn Sergent de bleſſé, & deux ſoldats de morts.

*Deſfaite de cinquante cheuaux legers Imperiaux.* De ceſte meſme courſe ayant la Motte-Gondrin aduis qu'au village de Leſſet à trente mils de là, au païs de Langues & au delà du Tanare, il y auoit cinquante cheuaux legers qui ſe rafraiſchiſſoient à leur aiſe, ſous l'aſſeurance de la riuiere qui les couuroit: il depeſcha le ſieur de Monfa ſon Lieutenant, lequel par la conduite de bonnes guides, paſſa la riuiere, & attrappa les compagnons encores la pluſpart au dortoir, & par ainſi ils furent tous tuez, prins ou deſualiſez, à main ſauue.

Au meſme temps Vaſſé fit entendre au Mareſchal qu'il y auoit dans Coſtiglioles d'Aſtizane deux cens cheuaux legers qui s'y rafraiſchiſſoient: & que la place eſtoit telle qu'elle pouuoit bien endurer cinq ou ſix cens vollees de canõ, & auoit de fort hautes murailles aſſiſes ſur vn roc eſleué,

qui estoit cause que ceux cy s'estimans hors l'iniure de l'escallade, ne faisoient gueres bon guet: Que le Capitaine Iacques Murator plus aduisé au dedans de l'ame qu'en la contenance ny aux paroles, auoit recogneu qu'ils pouuoient estre emportez, auec vne grãde eschelle soustenue de trois potences ou arc-boutans emboittez dans le gros de l'eschelle, de laquelle ils tõboient en l'appuyant: & qu'il auoit luy-mesme recogneu souuent & de si pres le roc & les murailles qu'il entreprendroit de monter le premier. Le Mareschal qui ne vouloit iamais hazarder que bien à poinct, fit venir vers luy ledit Murator, duquel ayant prins langue, il trouua l'entreprinse faisable: par ainsi il le renuoya vers Vassé, luy commandant marcher si fort & si resolu à ceste entreprinse, que l'honneur de la victoire luy en demeurast. La partie fut arrestee à la minuict, auquel temps ils se rendirent au pied du roc, bien armez & encor mieux deliberez; ils dressent leurs eschelles, & montent par vn recoing où la sentiuelle ne pouuoit bonnement voir; les voila arriuez sur la muraille sans empeschemẽt quelconque, & sans aucune resistance au dedans, tant la hauteur de la muraille auoit apporté d'asseurance à Domp Alouse Pimentel qui commandoit à ces trouppes. Soudain les nostres commencerent à enfoncer les logis, & à crier France: aucuns se mirent en deffense qui furent aussi tost depeschez. De maniere que le chef & son Lieutenant Pedre de la Vera, & la trouppe aussi furent tous prins à main sauue, sans perte aucune des nostres. L'on y trouua enuiron six vingts beaux cheuaux d'Espagne. 1552.

*Costiglioles prins par les François.*

*Aduertissemẽt à ceux qui suiuent les armes.*

Ceste faction & le mal-heur que ceux-cy couru-

1552. rent, seruira d'instruction à ceux qui suiuent les armes, afin qu'en quelque lieu foible ou aduantageux qu'ils soient, en pays d'amy, ou d'ennemy, ils facent tousiours faire la mesme soigneuse garde, que si l'armee ennemie estoit à la porte; quand mesme ce ne seroit que pour tenir les trouppes en disposition & en courage.

Sur ceste fascheuse nouuelle, les Lansquenets qui estoient en Ast au nombre de deux mil se mutinerent, pour n'auoir eu payement depuis trois mois, estimans que ceste inconuenient apporteroit quelque remede au leur. Le faict passa si auant que si tout soudain Domp Francisque d'Est & les autres chefs, ne leur eussent baillé leur vaisselle d'argent, ils eussent saccagé ou vendu la ville. Nostre mal-heur voulut que le Mareschal n'en sceust rien qu'apres la chose appaisee. S'il l'eust sceu de bonne heure, il eust heureusement mesnagé ceste occasion à l'aduancement des affaires du Roy: car si iamais il y eut Capitaine ou General d'armee, qui sceust faire son profit des fautes & des miseres d'autruy, celuy-là le sçauoit sur tous autres, & sans en faire toutesfois l'empesché ny le suffisant, comme d'autres font souuent.

Ayant regret à la longue detention du Baron de Chepy, & du Capitaine Laual prins dans Cairas: il commanda à Briquemaut de deliurer Domp Alouse Pimentel s'il se vouloit charger de faire deliurer l'vn ou l'autre des nostres. La chose fut en fin tellement demenee que ledit de Chepy fut renuoyé en eschange de l'autre, & Laual pour Pedre de Vera Lieutenant de Pimentel.

*Surprise de la Psona.*

Sur la fin de Mars, la Motte-Gondrin ne pouuant supporter qu'vn petit fort des ennemis nõmé

la Pioua, alteraſt le cours des contributions qui aidoient le ſecours de ſa garniſon, il reſoluſt de le ſurprendre : & à ces fins depeſcha le Capitaine la Garrigue auec ſix-vings hommes, armez de deux eſchelles, leur commandant d'y donner l'eſcallade par vn endroit que Bolongne le meilleur de ſes guides, bon & aduiſé ſoldat, auoit recogneu. Ils partirent à telle heure que ſur le poinct du iour, ayãs ietté cinq ou ſix hommes ſur l'aduenuë d'Aſt, d'où le ſecours pouuoit venir, ils dõnent dedãs & emportent le fort, dant lequel il y auoit quatre-vingts ſoldats, les vingt furent tuez, & le reſte ſe ſauua dans vne groſſe tour ou donjon, où ils ne pouuoient eſtre forcez ſans feu ou artillerie : ceſte-cy leur defailloit, n'eſtant pas lors inuenté le diabolique petard ; quant au feu il n'auoient loiſir de s'en preualoir, parce que ceux qu'ils auoient mis au guet, deſcouurirent en la vallee vne trouppe de cauallerie qui marchoit de ce coſté là. La Garrigue voulant ioüer au plus ſeur, ſonna victorieuſe retraicte auec ſon butin, & ſans rien perdre. 1552.

*Bruits ſemez par les Imperiaux de vouloir aſſaillir Ormee.*

Quelques iours apres, les ennemis firent aſſembler dix ou douze Enſeignes à d'Oglany, terre du Marquiſat de Saluces, & tout en vn temps tirer hors d'Alexandrie quatre canons, & deux couleurines, faiſans courir le bruit qu'ils vouloient aller aſſaillir Ormee, qui confine aux montagnes de Gennes, & qui tenoit le party du Roy, & le paſſage ouuert de ce coſté là pour trauerſer à Parme. Le Mareſchal ſoudain y pourueut de forces ſuffiſantes pour la deffendre : mais l'ennemy qui auoit intention de garnir Fouſſan & Cairas, & non pas d'aſſaillir Ormee, y enuoya ces ſix pieces ſous la cõduite de ces douze Enſeignes, qui s'é re-

1552. tournerent soudain aux garnisons. Leur diligence & leur dexterité preuint à ce coup, celle du Mareschal. Il n'est pas marchant qui tousiours gagne.

Le Roy qui auoit, (comme il a esté dit au precedent traicté,) descouuert toutes les menees & les desseins que l'Empereur bastissoit à la ruine de la France, de l'Allemagne, & de toute l'Italie, auoit esté aduerty que la composition que le Duc Maurice auoit accordee au bout d'vn siege de trois ans, à la ville de Meldebourg protestante, & à condition de la liberté de Religion, auoit ainsi esté faicte pour bastir quelque inconuenient qui peust induire l'Empereur à la deliurance promise du Lant-graue & du Duc de Saxe, que toutesfois il ne vouloit executer. Le Roy mania auec telle prudence & dexterité le Duc Maurice, & tous les autres Princes d'Allemagne, qu'il leur fit toucher au doigt & à l'œil, que leur liberté s'en alloit asseruie sous le cruel ioug de l'Empereur, qui auoit faict conuoquer le Concile à Trente à ceste mesme intention, se seruant des armes spirituelles & temporelles tout enséble. Surquoy il fut arresté & conuenu entre eux & sa Majesté, qu'elle les iroit secourir auec vne armee portãt tiltre de protectrice de la liberté Germanique. Le Mareschal ayant par plusieurs fois ruminé les cõsequẽces de ce voyage, manda au Roy qu'en choses si incertaines & si douteuses qu'estoiẽt celles qu'il entreprenoit lors, il s'en falloit (tout à loisir) bien consulter, & plus d'vne fois, mesmes en remarquant qu'il auroit à faire à des Princes de foy douteuse, & volage, & qu'il craignoit d'ailleurs qu'en pensant aller soulager & secourir autruy, elle ne donnast le champ trop libre à l'Empereur, ou pour les faire tombet

*Le Roy prend en sa protection les Allemãs*

tous d'accord à la ruine d'elle, ou bien le moyen de l'enuelopper parmy tant & tant d'autres dangers & neceſſitez, que la France & le Piedmont couruſſent quelque dangereuſe perte, & dont la reſource ſeroit puis mal aiſee, l'armee de ſa Majeſté ayant couru le moindre des naufrages où volontairement elle s'embarquoit, la ſuppliant à ce propos conſiderer, qu'il valloit mieux corriger le deſir qu'elle auoit de venger autruy, & en dextrement courant la neceſſité des affaires, eſſayer (par l'embarraſſemét & par le peril des Allemands,) d'auoir la paix auec l'Empereur, & pour elle & pour les autres auſſi. Mais le malheur de la France voulut, que ces ſalutaires conſeils furent meſpriſez & duquel meſpris pluſieurs diſgraces ſuccederent depuis, & par ainſi les choſes eſtant ainſi arreſtees les Princes d'Allemagne en la confiance du ſecours du Roy, leuerent les armes contre l'attente de l'Empereur, & auec telle diligence qu'ils ſurprindrent aucunes places qu'il tenoit, pourſuiuans leur poincte ſi aſprement qu'ils la firent deſloger d'Iſpruch enuiron la minuict, & aux flambeaux, pour ſe retirer à Vuillac, terre du Roy des Romains, aſſiſe ſur la Draue. L'Empereur qui ſçauoit que la colere des Allemans s'eſcouloit parmy les bonnes cheres, les apaſta & appaiſa par diuerſes promeſſes. De maniere que ſans en rien communiquer au Roy, ils s'accorderent, & puis le luy enuoyerent dire par aucuns de leurs Ambaſſadeurs, remercians ſa Majeſté de ce qu'elle auoit fait pour eux, la ſuppliant ne paſſer plus outre: luy aprenant par là à ne receuoir d'oreſnauant aucun en ſa protection, ſans bons oſtages, ou gage de bonnes places: comme il ſera cy apres reprins & diſcouru. 1552.

1551. Le vingt-neufuieſme Mars, le Mareſchal fut aduerty que l'Empereur ayãt quelque odeur de l'intention du Roy, ſur le voyage d'Allemagne, manda au ſieur Domp Ferrand qu'il ne pouuoit pour ceſte annee contribuer plus grandes forces que celles qu'il auoit: auec leſquelles il luy commandoit de ſi bien pouruoir aux affaires de Parme & de Piedmont qu'il n'en aduint aucun inconuenient. Ces deux grands Princes eſtoient touchez de meſme crainte & de meſme precaution.

*Aduis dõné au Mareſchal de l'intention de l'Empereur.*

Par incident ie toucheray vn mot des factions de ceux de Lamirande.

Sur la fin de Mars le ſieur de la Rochepozay fort braue Gentil-homme, dreſſa vne compagnie d'Infanterie Italienne de deux cens hommes, dans les terres des Venitiens, auec laquelle il entra dans Lamirande, nonobſtant que les ennemis euſſent faict huict grands forts és enuirons, & cinq autres petits, ſans les doubles tranchees. Les ennemis en eurent telle honte, & tel deſpit, à ce que mãda le ſieur de Forqueuaux, qu'ils firent pendre quatre ou cinq pauures ſoldats qui ne ſe peurent aſſez toſt auancer vers la ville. Cela donne occaſion au Comte de Lamirande d'en prendre le reuanche, non ſeulement ſur ceux qu'il tenoit priſonniers, mais ſur tous ceux qui furent depuis attrappez. Ainſi que ceſte nouuelle trouppe approchoit de la ville, & qu'il en eſtoit ſorty enuiron deux cens au rencontre, pour fauoriſer leur paſſage, il y eut deux ou trois ſoldats, leſquels ſans commandement commençerent à crier allons allons au petit fort. Les trouppes eſtimans que ce fuſt vn commandement du ſuperieur, tournerent ſoudain teſte vers ledict fort qui eſtoit ſur le Ca-

*Lamirãde ſecouruë par le ſieur de la Rochepozay.*

*Petit fort prins ſur les ennemis.*

nal, & le combattirent de telle ardeur qu'il fut emporté, & plusieurs hommes qui le gardoient tuez, l'Enseigne du Capitaine Rucellay nommé Cappony, fut fait prisonnier. Se retirãs victorieux le Capitaine Bourbon de Cassel, sortant du grand fort Sainct Martin, voulut venir au secours, mais il fut aussi bien battu que les autres, & si fort blessé qu'il en mourut la mesme nuict. Le malheur voulut que ledit de la Rochepozay, qui auoit fort vaillamment combattu, eut vne mosquetade qui luy gasta la iambe, de laquelle il fut depuis tousiours boiteux. 1552.

Le Pape trouua fort mauuais que Domp Ferrand eust faict chef de ce siege, le Marquis de Marignan, voulant que son neueu fust celuy qui y commandast en son absence, & auquel il enuoya dans peu de iours trois mil Florentins, & trois cens cheuaux de renfort.

Mandoit aussi ledict Forqueuaux; que la ville n'auroit faute de six mois de pain, de vin, de riz, de pois de feues, de formage, ny de lard, & qu'il ne se falloit mettre en peine pour les secourir.

*Le Pape accepte les cõditions de paix offertes par le Roy, & leue le siege de Lamirande*

Enuiron ce temps, le Pape las de la guerre & amateur des plaisirs & du repos, accepta les conditions de la paix que le Roy luy auoit concedees à sa premiere semonce, & fit retirer son armee de Lamirande, cà Iean Baptiste de Monté son neueu, demeura mort pour les gages.

*Aduis des intẽtions de l'Empereur.*

Du premier Auril, le Roy fut pareillemẽt aduerty que l'Empereur appelleroit en Allemagne tous les vieux Espagnols qui estoient en Italie, & que ses Galeres partoient de Gennes, pour aller en Espagne enleuer quatre mil Bisognes qui deuoient venir au lieu de ceux-cy, & que les Allemãs

1552 auec lesquels sa Majesté auoit iuré ligue offensiue, & deffensiue, craignoient d'estre surprins par les aguets & menees de l'Empereur, cault & preuoyant à toutes sortes d'affaires.

Sur le neufiesme dudict mois d'Auril, les ennemis recognoissans que si l'Empereur reuoquoit comme il vouloit faire, la pluspart de leurs forces, ils ne pourroient tenir plusieurs petites places qu'ils tenoient dans le Mont ferrat, & Astizane, ils commencerent à les faire toutes desmanteler, & entre autres Tonc, Monteil, Montechiaro & Tiglioles. Gondrin en ayant l'aduertissement dépescha vingt-cinq cellades, conduites par Bologne, que i'ay cy deuant nomme, pour aller recognoistre ce qui en estoit. Ceux cy rencontrerent l'ennemy se retirant dudict Monteil: sans marchander ils le chargent de telle furie qu'il en demeura douze ou quinze de morts & six de prisonniers, par lesquels on aprint la resolution & la cause dudit démantellement.

*Deffaicte de quelques Imperiaux.*

Pourautant que Cairas possedé par les ennemis, estoit situé presque au milieu du Piedmont, & sur le grand chemin qui tire au Mondeuis, à Beyne, & Cental, & que par ce moyen ils couroient iusques à Sauiglan & à Carmagnoles, le Mareschal delibera de faire fortifier Bra ruyné és guerres precedentes. C'est vne bonne bourgade au deçà de l'Asture qui passe au pied dudict Cairas, propre à empescher les courses & les viures aussi, & tenir couuert tout le costé du Piedmõt qui tourne vers Carmagnoles, Quiers & Thurin. Et toutesfois à fin de ne rien entreprendre que bien à propos: il commanda à Vassé, Terrides, Montluc & Francisque Bernardin, d'aller recognoistre les commodi-

tez & incommoditez de la place & de la fortifica- 1552.
tion. Ces Seigneurs trouuerent l'assiette si com- *Fortifi-*
mode, qu'en douze iours elle pouuoit estre mise *cation de*
en deffence pour batterie de main, & encores con- *Bra.*
tre vne ou deux petites pieces de campagne: que ceux de la bourgade qui auoiét pour chef vn Gentil-homme nommé Iacques du Solier, ne desiroiét rien plus que ceste fortification, offrans d'y trauailler tous, auec l'aide des vilages circonuoisins: & mesmes de bailler du cuiure pour faire vne couple de Sacres à mettre dans la place. Le Mareschal à ce rapport donna charge audit Franciſque Bernardin de Vimercat d'aller donner ordre à ceste fortification, de mener auec luy 200. cheuaux, & mil' qu'Argolets qu'harquebuziers, tant pour tenir teste contre ceux de Cairas, qui pourroient entreprendre de le destourner, que pour estre aussi obey par ceux des enuirons. Cela fut executé en quinze iours, & la garde du fort baillee audit Iacques du Solier, qui en fit depuis si bon deuoir que Cairas demeuroit par ce moyen à demy assiegé, n'estant qu'à trois mil de là: à quoy aidoient fort aussi Polens, & Saincte Victoire precedemment prins, & que nous tenions encores.

Sur le cõmencement d'Auril, la Motte Gondrin fut aduerty que trois cens hommes de pied & cent cheuaux qui tenoient garnison à Touc, estoient reduits à tel desespoir par necessité de viures & d'argent, qu'il esperoit les emporter s'il plaisoit au Mareschal luy permettre de sortir auec deux couleurines. La responce duquel fut qu'il loüoit l'entreprinse, mais non iamais de tirer ou hazarder l'artillerie, & que pour iouer au plus seur, il fist charpenter & noircir quelque bois ayant

1552. forme d'artillerie, & qu'à ſon aduis cela ſuffiroit pour les eſpouuanter, luy le fit ainſi : Mais en marchant, la fortune luy fut ſi fauorable, qu'il reneontra ces pauures gens ſe retirans en Aſt, de tous leſquels il euſt tel marché qu'il voulut.

*Aduis du partement du Roy.*

Sur le 9. Auril le Mareſchal eut nouuelles que le Roy commençoit à marcher auec ſon armee vers la Lorraine, ayant laiſſé la Roine pour Regéte, laquelle eſtoit tout auſſi toſt tombee en vne ſi extreme maladie, qu'il y auoit peu d'eſperance en ſa vie. Là deſſus il commanda qu'on fiſt prieres & proceſſions publiques, auſquelles il aſſiſta.

*Entrepriſe ſur la ville de Gennes.*

Peu auparauant Galeas Fregoze Geneuois, & vn ſien compagnon eſtoient venus trouuer le Mareſchal pour luy propoſer certains moyens qu'ils auoient, diſoient-ils, de prendre tout en vn coup &, la ville de Gennes, & meſme le Prince Doria en ſon palais, qui eſtoit ioignant la porte de la ville. Le Mareſchal à ſi grande & ſi importãte offre que ceſte-là, fit grãdes careſſes & promeſſes à ceux-cy, s'ils pouuoiẽt mener à fin ceſte pratique. Mais que pour plus courageuſement l'embraſſer, il les prioit luy vouloir ouuertement declarer par quels moiẽs ils pretendoient y pouuoir paruenir, autrement il ne s'y embarqueroit iamais. Ceux-cy luy firent entendre qu'ils auoient vn de leurs parens principal Camerier dudit Prince Doria, qui auoit telle authorité chez luy, qu'il tenoit les clefs du Palais, & de la porte meſme qui ſerroit vn petit canal de mer où eſtoient touſiours deux Galeres & deux petites barques où le Prince ſe faiſoit potter, quand il alloit en ville. Que ceſtuy-cy eſtoit d'accord auec eux : qu'au iour & à la meſ-

*Diſcours de ladite entrepriſe ſur Gẽnes.*

me heure qu'ils accorderoient, il leur ouuriroit la porte, & leur donneroit si libre entree iusques dans la chambre du Prince, qu'il seroit prins vif, & sa famille massacree. Que cela fait, il donneroit aussi l'entree pour saisir les deux Galeres & les barques, qu'ils rempliroient des mesmes trouppes qui auroient fait l'execution. Qu'ils prendroient le contre-seing, ou soit le mot dont le Prince se seruoit pour faire entrer les siens dans la ville durãt la nuict, cõme il aduenoit assez souuent, selon l'occasion & occurrence des affaires. Et qu'au mesme instant qu'ils marcheroient vers la ville auec ces Galeres, ils donneroient aussi vne escallade à la porte de la Lanterne, prés de laquelle se tenoit vn de leurs amis qui sortiroit lors auec cinq ou six des siens, qui fauoriseroient l'escallade, pendant que les autres dõneroient à la porte. Mais que tout cecy ne pourroit estre heureusement conduit si les Galeres du Roy n'arriuoient soudain au secours. Ils s'asseuroient aussi qu'en criant France, & liberté, toute la populace prẽdroit les armes à la faueur de la France, à laquelle ils estoient de lõgue-main affectionnez. Et tenans le Prince prisonnier, ils pourroient par son moyen auoir Sauonne entre leurs mains, le menaçant de mort s'il ne la faisoit rendre, & qu'au pis prendre, on en tireroit vne grãde rãçon. Sur toutes choses il falloit si bié discipliner les trouppes qui seroient conduites à ceste executiõ, qu'ils ne fissent, soit en marchãt, soit mesmes lors qu'ils seroient dans la ville, aucune violẽce, ains entendissent seulement à s'emparer des murailles & des bastions. Ces choses souuent repetees & d'vne mesme cadẽce, dõnerẽt occasiõ au Mareschal de croire tout ce que ceux-cy propo- 1552.

1552. soient. Mais ayant depuis bien ruminé la consequence & tous les circonstances de l'entreprinse, il trouua que pour l'executer auec seureté, il falloit qu'il menast auec luy quatre mil' soldats, & cinq cens cheuaux bien choisis: ce qui desgarnissoit si fort le Piedmont qu'au cas que ces trouppes courussent fortune, il demeuroit exposé à toute sorte d'iniures, hazardant par ce moyen le certain pour l'incertain. Outre ce il estoit fort mal-aisé de conduire par quatre ou cinq iournees, ceste petite armee sans que le Prince Doria & la ville n'en fussent aduertis, & que par consequent ils ne pourueussent à leurs affaires. Quoy succedant & n'ayãt aucune proche retraicte, c'estoit euidemment cõmettre, & luy & l'armee en vn extreme danger, outre le salut de l'estat qui dépendoit de celuy de ceste armee. Dauantage que cela ne pouuoit estre entreprins sans le secours des Galeres du Roy. Ioinct qu'il ne voyoit pas en quel lieu elles peussent seurement surgir pour selon le succés s'approcher de la ville, les ennemis tenans toute la coste depuis Antibe iusques à Gennes. Que ces considerations estoient si hautes & si chatoüilleuses, qu'il ne deuoit rien entreprendre sans l'auoir precedemment communiqué au Roy, afin d'auoir sa resolution & son commandement *in vtramque fortunam*. Et à la verité pour heureusement conduire ceste entreprinse, il falloit que ce fust par le moyen des Galleres, qui pouuoient mettre en terre les gẽs de guerre propres à l'execution & à les retirer sans hazard, l'affaire ne succedant: ce qui ne se pouuoit faire par terre, où il falloit cinq iours de retraicte, & par pays montueux & ennemy.

*Difficultez de l'entreprinse de Gennes.*

C'est pourquoy le Mareschal se resolut de dépescher

pescher Plancy vers sa Majesté, & d'enuoyer ceux-cy auec luy ; afin qu'ayans conferé auec elle & monsieur le Connestable, il peust lors auec plus de courage & d'asseurance entreprendre ce jeu : mesmes afin que sa Majesté fust celle qui asseurast ces deux personnages de la recompense qu'ils pretendoient, ne se voulant obliger aux choses qui dependoient de la volonté & de la puissance du maistre, ayant obserué qu'apres le coup, on ne se soucie iamais guieres de celuy qui y a mis & la vie & les biens. 1552.

*Aduertissemẽt donné au Roy de l'entreprinse de Gennes.*

Le Roy fut bien aise d'entendre ce discours, ne desirant rien plus que d'en voir l'execution, mais il declara qu'il n'estoit pas possible qu'il y peust entendre iusques au retour du voyage d'Allemagne, qui seroit sur la fin d'Aoust, & non plustost, & qu'à lors il donneroit toute l'assistance qu'il seroit possible, pour reduire l'entreprinse à perfection. Manda en outre au Mareschal, qu'il luy renuoyoit Fregose & son compagnon à chacun desquels, au parsus l'asseurance de leurs demandes, il auoit fait donner cinq cens escus, & que son aduis estoit qu'ils fussent renuoyez au pays, pour tousiours mieux disposer & asseurer les amis & les affaires, auec charge de retourner en ce temps là, bien resolus & preparez à l'execution : voylà comment les François sans s'enquerir plus auant acceptent au premier abord tout ce qui leur est indifferemment proposé, & dont toutesfois la repentance qui vient apres ne les a iamais rendus guieres plus considerez. Et pour autant que sa Majeste auoit desia en la conception de la facilité de l'entreprinse, mãdé au Mareschal que lors qu'il marcheroit à l'execution qu'il laissast tout le Gouuernement du

1552. Piedmont és mains d'Aussun, de Terrides & Franciſque Bernardin: Il māda au Roy qu'il recognoiſſoit que ces trois Seigneurs n'auoient, chacun à part ſoy, faute de iugement, de courage, ny d'affection pour s'en dignement acquiter, mais que toutesfois il eſtimoit quant à luy, que l'ambition & la ialouſie entre pareils, & à vne meſme aciette, n'eſtoient iamais pour permettre qu'il y euſt entr'eux la concordance, ny l'intelligence qui eſtoit neceſſaire en choſe de telle importance, & où on ne pouuoit faillir deux fois: Et qu'en ce cas il eſtoit expedient que la vertu & l'authorité d'vn ſeul, fuſt auſſi ſeul conducteur de la barque, qu'à ſon aduis ſa Majeſté ſeroit aſſez à temps à s'en reſoudre lors qu'il auroit recogneu bien au vray, ce qu'on ſe pouuoit promettre de l'entrepriſe de Gennes: Que ceſte ſienne remonſtrance ne tendoit à corriger le parfaict iugement de ſa Majeſté, mais bien à le ſeconder auec telle prudence que la reputation & l'eſtat demeuraſſent conſeruez, & dont l'vnité, & l'ancienne experience ſont les plus neceſſaires outils.

Pour entreprendre ce voyage d'Allemagne, dont i'ay cy deuant parlé, le Conneſtable tira de coſté & d'autre toutes les vieilles bandes Françoiſes, pour renforcer l'armee de ſa Majeſté, au nombre deſquelles furent compriſes ces ſept vieilles bandes de Chaſtillon precedemment enuoyees en Piedmont, la priuation deſquelles apporta vn grand reculement aux deſſeins du Mareſchal, qui fit ioug à la neceſſité & non à la vertu, ny au courage.

Enuiron ce temps, les Sienois par les menees

& pratiques des Cardinaux de Ferrare & de Tournon recouurerent leur liberté, & assiegerent la Citadelle qui leur fut renduë le 25. Iuillet, assistez de 2000. hommes, que ces Seigneurs leur auoient enuoyez au nom du Roy, en la protection duquel ils se mirent dessors. 1552.

*Sienois en la protection du Roy.*

Le sieur Domp Ferrand recognoissant l'affoiblissement des forces Françoises, print resolution de faires toutes sortes d'efforts, pour iecter vne armee en campagne, & se resentir des pertes passees, & de tous poincts renuerser la domination Françoise, sous la faueur du Duc de Sauoye, qui estoit lors venu de Flandres en Italie, couuertement mal content de l'Empereur.

Le Mareschal recognoissant que toutes ces occasions pouuoient apporter de grands inconueniens dans le Piedmont, mesmes se voyant esloigné du secours qu'il pouuoit esperer du Roy, il print resolution de se iecter auec enuiron 8000. hommes, & 12. cens cheuaux dans les faux-bourgs de Carmagnolles, faisant diligemment leuer de grandes tranchees tout à l'entour. Iugeant que ceste place luy apporteroit quelque cõmodité pour renforcer les places que l'ennemi pourroit assaillir, & pour fauoriser la moisson du Piedmont, enquoy consistoit la conseruation vniuerselle du total de l'Estat.

*Tranchees à Carmagnolles.*

Soudain qu'il eut heureusement acheué ce sien dessein, l'armee Imperiale recognoissant qu'elle ne pouuoit plus rien entreprendre sur Carmagnolles, comme elle auoit esperé: elle s'adressa au fort de Bra, qu'elle fit sommer: à laquelle sommation n'ayant eu autre responce que harquebuzades, ils

*Bra prins par les Imperiaux.*

1552. firent ſortir de Cairas deux canons qui tirerent enuiron 400. vollees,& firent breſche raiſonnable: dans laquelle les Eſpagnols ayans donné l'aſſaut, la place fut emportee,& preſque tout mis au fil de l'eſpee.

Pendant l'aſſaut monſieur de Terrides qui s'eſtoit aduancé auec ſa compagnie de gendarmes, pour recognoiſtre la contenance & de l'ennemy & des noſtres auſſi, fut rencontré par vn gros de caualerie qui le chargerent ſi rudement, qu'il ſe ſauua ſans autre perte que celle de ſix des ſiens, deux morts,& quatre priſonniers.

*Beine.* Ceſte execution de Bra paracheuee, & le fort renuersé, Domp Ferrand print la routte de Beine, qui eſt entre Cairas & Mondeuis, mais il ne l'oſa attaquer, trouuant la place ſi bien garnie qu'il y auoit plus à perdre qu'à gaigner: & neãtmoins durant ſix ſepmaines il ne fit que tournoyer tout à l'entour, pour donner le gaſt à la campagne, & par ce moyen reduire ceſte place, le Mondeuis, Cental,& Roque de Baux à telle extremité, qu'il peuſt apres eſſayer d'aſſieger celle qui luy plairoit.

*Degaſt par les Impetiaux.*

*Duc de Sauoye au Marquiſat de Salluces.* Ayant paracheué le degaſt, & ne voyant rien remuer dãs la ville que force eſcarmouche, il tourna teſte vers le Marquiſat de Salluces, rauageant tout en paſſant. Mais en ces entrefaites ſe trouuãt preſſé d'enuoyer des forces au Parmeſan, le Duc de Sauoye & ledit Dõp Ferrand reſolurent d'eſſayer de prendre, cõme ils firent fort aiſément, Dronier, Verſol, Salluces & Cardé, & de laiſſer dedans ſi bon nombre de gens, que les François ne peuſſent penſer ny à Parme, ny à autre choſe plus grande.

*Priſe de quelques petits chaſteaux par les Impetiaux.*

Si toſt que l'armee Imperiale eut tourné teſte vers Aſt, & enuoyé des trouppes à Parme, Briſſac

tira tout ce qui estoit dans les tranchees de Car- 1552.
magnolles, & marcha au recouurement desdits chasteaux ainsi recentement prins. Tout ainsi que Dronier auoit esté le premier perdu, aussi fut-il le premier assailli & recouuert. Paluoisin & Philippes d'Alberac le deffendans. Ils furent sommez de le rendre, & ne l'ayant voulu faire, l'artillerie fut plantee en plain midy & sans gabions, elle fit bresche auec quatre-vingts ou cent vollees. Ceux de dedans craignans d'estre emportez, ietterent force bois & poudre dans la bresche, qui s'embraza tout en vn instant: & toutesfois aucuns des nostres ne laisserent inconsiderément poussez par le sieur Bertin de Morette Piedmontois, Capitaine de cent cheuaux legers, de donner dedans, sans le commandemẽt du Mareschal, & premier qu'auoir recogneu; & entre autres le Capitaine Lichaux Basque, qui souloit commander dans Rauel, tous lesquels y furent mal traictez, mesmes luy qui y mourut d'vne harquebuzade, & encores vne douzaine de bons soldats. Ce fut grand dommage pour la valeur qui estoit en luy. Le Mareschal au cry de cest incõuenient & de celuy qui en auoit esté cause, courut vers la bresche, dans laquelle le feu estãt presque esteint, il fit donner: elle fut emportee du premier coup, les soldats Espagnols tuez, & les deux Capitaines prins à main sauue. Soudain le Mareschal commanda que le Paluoisin fust pendu pour la perfidie pratiquee par luy contre la foy donnee au Mareschal lors qu'il fut fait prisonnier au combat des Ongres, comme vous auez veu cy dessus. Mais le menant au supplice, par vne rage il donna de la teste dans vne pierre où il se tua, perdant l'ame pour sauuer le corps, qui fut neãtmoins

1552. attaché au gibet. De meſme courſe Verſol & Salluces furent rendus à bagues ſauues, par capitulatiõ.

Ces choſes ainſi executees, le Mareſchal & l'armee retournerent à Carmagnolles, d'où fut depeſché le Preſident Birague auec 2000. hommes de pied & 4. canons pour aller battre Cardé, dans lequel s'eſtoient fourrez 400. tant des bannis qu'autres gens ramaſſez, qui faiſoient mille maux. Les forces arriuans deuant, ils vindrent fort brauemẽt à l'eſcarmouche, mais eſtans rembarrez, on donna ordre à planter l'artillerie, laquelle tira plus de ſix à ſept cens vollees deuant qu'elle peuſt faire breſche raiſonnable. Le Preſident voyant l'obſtination de ceux de dedans, fit donner l'aſſaut, qui fut ſi brauement & rudement ſouſtenu qu'aucuns Capitaines des noſtres commençoient à s'en laſchement retirer, leſquels rencontrez par ledit Preſident tenant vne halebarde, il les print par le poing & leur monſtrant la breſche, c'eſt là (dit il) où il faut entrer auec honneur plutoſt que s'enfuir auec deshonneur; ils en eurent tant de honte, qu'ils tournerẽt ſoudain teſte vers la breſche, qui fut tout auſſitoſt forcée, & tout tué ſans remiſſion. En faiſant ceſte execution vn ſoldat prenant de la poudre, mit le feu aux munitions, ce qui gaſta & luy & vne vingtaine d'autres, & le chaſteau auſſi qui fut tout bruſlé, ceſte maiſon appartenoit au gendre du Comte de Tende, le dernier de la legitime race des Marquis de Salluces.

La promptitude de ces heureuſes executions donna matiere à Domp Ferrand d'entreprendre de tourner teſte vers Carmagnolles, & forcer la ville & les tranchees, mais le Mareſchal en ayant eu le vent s'y reietta tout ſoudain, comme il faiſoit

à tous les coups que l'ennemy monſtroit ſes armes & qu'il n'eſtoit pas le plus fort. 1558.

Delà à quelques iours, les Imperiaux n'ayans le courage de rien entreprendre ſur nous, departirent leurs forces par les garniſons: quoy entendu par le Mareſchal, il delibera d'aſſaillir la ville de Buſque laquelle infeſtoit tout le Piedmont & le Marquiſat de Saluces, par courſes, volleries, & cõtributions. Mais pourautant que la place eſtoit aſſez bonne, & qu'il y auoit dedans de cinq à ſix cens hommes, commandez par le Capitaine Scarnafix, creature de la Trinité, il iugea qu'il la falloit emporter auparauãt que l'ennemi vint au ſecours, & que pour ce faire il y falloit mener vne ſi grand bande d'artillerie, qu'on euſt en ſept ou huict heures fait telle breſche qu'on peuſt aiſément aller à l'aſſaut. Par ainſi il fit aſſembler à Carmagnolles 15. canons & trois couleurines auec leurs munitions, & tout l'equippage neceſſaire pour la conduicte: il commanda auſſi au meſme temps qu'on fit cuire ſoixante & dix mil pains en diuers lieux, afin que rien ne defailliſt pour heureuſemẽt executer l'entreprinſe. Les choſes ainſi ordonnees, le Mareſchal partit dudit Carmagnolles auec quatre mil François, trois mil Suiſſes, douze cens Italiens, & quinze cens cheuaux, partie deſquels il enuoya deuant auec vn harquebuzier en croupe, pour ſur l'annuictement aller ſerrer ledit Buſque, & empeſcher que rien n'en peuſt ſortir, ou y entrer. Luy cependant marchoit pluslentement à cauſe de l'artillerie qu'il ne vouloit abandonner.

*Intention du Mareſchal ſur la ville de Buſque.*

*Arriuee du Mareſchal deuant Buſque.*

Le lẽdemain nous arriuaſmes deuant la place, ſur les neuf ou dix heures du matin: & lors on commença à faire les trãchees & approches pour met-

1552. tre l'artillerie en batterie. Le Mareſchal recognoiſſant luy meſme la place, trouua à dix pas du bord du foſſé, vne meſtairie toute plaine de paille & de fourrage, vers laquelle il fit commander par les regimens qu'à peine de la vie nul ne fuſt ſi oſé d'approcher ou d'y aller rien prendre: ayant proiecté en luy-meſme de s'en ſeruir la nuict ſuiuante pour planter l'artillerie, & faire batterie au clair du feu que feroit ceſte grange enflammee, qui regardoit l'endroit où il vouloit battre. Si toſt que la nuict fuſt venuë, le feu y eſtant mis, les choſes reüſſirent comme il auoit pourpenſé: car la clarté fut ſi grande qu'on voyoit la courtine & les flancs de la ville comme de iour, & ceux de dedans au contraire ne pouuoient rien voir de ce qui ſe faiſoit dehors. Soudain l'artillerie commença à iouer, laquelle fit tel exploict toute la nuict, que enuiron le iour il y auoit cinquante pas de breſche. Les François & les Italiens ſe preparans pour aller à l'aſſaut, le Colonnel des Suiſſes Fiolic vint trouuer le Mareſchal aux tranchees, auquel il ſe plaignit de n'auoir eu commandement d'aller à l'aſſaut comme les autres comme ſi on l'eſtimoit plus bas de force, de courage & d'affection que les François, auſquels toutesfois il ne cedoit: que c'eſtoit choſe qu'il ne pouuoit endurer, & qu'il ſupplioit que l'aſſaut fuſt mi-parti entre luy & les François: afin que le courage & la valeur des vns & des autres, fuſt viſiblement recogneuë. Le Mareſchal luy tendant lors la main auec vne ioyeuſe contenance, luy reſpondit: Ie n'ay iamais douté, monſieur le Colonnel, ny de la vertu ny de l'affection, ſoit de vous ou de voſtre nation, ſur la force de laquelle ceſte armee eſt à demi appuyee;

Mais ie la voulois reſeruer pour vn iour de batail- 1552.
le, ou pour quelque autre plus ſignalé exploit que ceſtuy-cy : approchons nous du foſſé, & recognoiſſons comment nous deurons ordonner l'aſſaut, & ie vous donneray lieu ſi honnorable que vous demeurerez content. Ainſi qu'il parloit encores, la ville donna la chamade & demanda à parlementer. Soudain le Mareſchal enuoya vn Trompette pour ſçauoir ce qu'ils demandoient: ils firent reſponce que s'il plaiſoit au Mareſchal leur faire compoſition honnorable, qu'ils luy remettroient la place. Le Capitaine Loup, & moy auec luy y fuſmes enuoyez: & apres auoir bien debattu il fut accordé qu'ils ſortiroient bagues ſauues, l'artillerie & munitions demeurans au Roy.

*Aſſiegez demandent à parlementer.*

*Compoſition faite aux aſſiegez.*

Le Mareſchal qui eſtoit touſiours en doute des ennemis, fit ſoudain tourner teſte à l'artillerie ſous l'eſcorte de cinq cens cheuaux, & douze cens Suiſſes, qui la conduirent en ſauueté dans Carmagnolles.

Le gouuernement de la place fut donné au ſieur de la Molle, ancien & valeureux Capitaine, & luy furent laiſſez huict cens François & deux cens Suiſſes: tous leſquels auec les pionniers trauaillerent ſi bien à remparer les breſches, qu'elle pouuoit tenir contre vne mediocre armee, Pendant ces executions le Viſtarin s'empara de Cameran dont il fit vn fort qui gourmandoit tout le Mont-Ferrat qui nous ſouloit contribuer.

*La Molle pourueu du gouuernement de Buſque.*

*Le ſieur de Roſſane prẽt le party du Roy.*

Soudain que la place de Buſque fut prinſe, le ſieur de Roſſane qui auoit vn fort beau chaſteau, à vne lieuë de là, vint de gayeté de cœur, trouuer le Mareſchal, le ſuppliant de le receuoir pour ſeruiteur du Roy, ſous certaines honneſtes compoſi-

1552. tions, qui luy furent accordees.

Le ſieur Domp Ferrand, lequel à ceſte nouuelle diligentoit le ſecours, entendit preſque auſſi-toſt la prinſe de la place que le ſiege: à la verité qui n'y euſt mené que cinq ou ſix cauons, nous en auions pour quinze iours. Voila pourquoy i'ay remarqué qu'il n'y a rien meilleur ny de plus ſeur à la guerre, que de iouer touſiours à gros jeu, & ne donner iamais temps au temps.

*Soldats qui auoient rendu Buſque.*

Le ſieur de la Trinité Gouuerneur de Fouſſan, le commandement duquel s'eſtendoit auſſi ſur Buſque, fit pendre vne douzaine des ſoldats qui l'auoient renduë ſi laſchement: car à la verité ils euſſent peu endurer vn aſſaut, & puis auoir encores honneſte capitulation.

Pendant ces demeſlemens, capitulation fut accordee entre le ſieur Domp Ferrand & le Mareſchal, pour la ſeureté du labour de la campagne; que la guerre ne ſe feroit au payſan ſinõ lors qu'il ſeroit trouué menant viures dans les forteresſes, mais non au retour, à la ſeureté duquel, ceux qui tiroient ſecours d'eux deuoient pouruoir: & en fin que le ſoldat allant & venant ne pourroit prendre payſan qu'vn repas de ce qu'il auroit chez luy, ſans le contraindre à en aller chercher ailleurs. Ceſte capitulation qui auoit tant & tant eſté deſiree par le Mareſchal, fut cauſe du ſalut du Piedmont, pour les raiſons qui ont eſté cy deuant diſcouruës.

*Capitulation pour la ſeureté du labour de la campagne.*

*Retraite du Mareſchal & de l'armee à Carmagnolles.*

Les choſes ainſi heureuſement executees, le Mareſchal mena rafraiſchir ſon armee à Carmagnolles. Pendant ce repos il commanda aux ſieurs Ludouic & Carle de Birague de veiller de pres ſur les forces qui pouuoient eſtre dans Vetruë, & ſur

la qualité de la force de la place : afin de deliurer le cours de la riuiere du Pau des empeſchemens que ceſte place, qui eſt ſur vne haute montagne commandant à la riuiere, apportoit au trafic des marchandiſes, & aux places du Montferrat que nous tenions de ce coſté là. 1552.

Le ſieur Ludouic de Birague, non moins diligent qu'affectionné, veilla de ſi pres & ſi couuertement à recognoiſtre l'eſtat de la place, qu'il la iugea forçable auec quatre mil hommes, & douze ou quinze cens coups de canon: meſmes n'y ayant lors dedans qu'enuiron deux cens hommes de nouuelle leuee, & les ennemis tous retirez aux garniſons. Dont il donna aduis au Mareſchal, lequel faiſant courir le bruit qu'il vouloit renuoyer vers Chiuas & Verroleins les douze cens Italiens & Piedmontois qui eſtoient dans l'armee, pour y tenir garniſon, & leſquels il y fit couler. Il commanda auſſi au Colonnel Bonniuet, de prendre dix-huict cens François, auec bruit de les aller deſpartir à Quiers & à Montcallier : & qu'il en donnaſt aduis auſdits Biragues, afin de prendre iour auec eux auquel chacun ſe rendroit à Verruë, pour l'aſſieger & battre : & que de Thurin ſur les barques du Pau, on leur enuoyeroit ſix canons, deux couleurines, & dequoy tirer ſeize cẽs coups. *Entrepriſe ſur Verrue.*

Ces Seigneurs accorderent ſi bien le faict par intentions conformes, qu'ils ſe trouuerent ſur la minuict és enuirons de Verruë, que Bonniuet blocqua de fort prés, du coſté de la montagne, pendant que les Biragues combattoient vn grand bac & vne tranchee où il y auoit vne douzaine de ſoldats pour la garde du paſſage du Pau, qui furent ſoudain emportez par les barques auec

1552. leſquelles les Biragues auoient conduit leurs forces pour les auoir plus fraiſches en arriuant. Bonniuet & Birague ayans communiqué enſemble, chacun donna ordre de ſon coſté à faire monter & planter l'artillerie, ſur laquelle ceux de dedans firent quelques ſorties, dont ils furent touſiours rudement rembarez. L'artillerie eſtant plantee ſur vne motte qui deſcouuroit les murailles de la place, comméça à iouer ſur les deux heures apres midy, & ceux de dedans à remparer & à faire beaucoup meilleure contenance qu'on n'auoit eſperé. De maniere que le gros effort de la batterie fut remis au lendemain. Dés le poinct du iour, les ſix canons & les couleurines commencerent à tirer auec telle diligence que ſur le midy il y eut apparence de breſche mediocrement raiſonnable, toutesfois pour ne rien hazarder hors de propos, deux ſoldats furent depeſchez pour aller recognoiſtre & la breſche & la contenance de ceux de dedans l'vn deux en allant fut bleſſé à la iambe, l'autre qui ſe nommoit Lombrail ne l'eſtant pas, pourſuiuit ſa pointe, & au petit pas recogneut la breſche raiſonnable, & l'ennemy caché dans vne tranchee qu'ils auoient faicte, mais aſſez baſſe. Les chefs ayans entendu le tout, & loüé & recogneu de quelques eſcus le courage de ce ſoldat l'vn de ceux qui fut à l'entrepriſe de Milan, reſolurent d'y dõner l'aſſaut auec deux trouppes, chacune de cinq cens hommes, qui deuoient donner l'vne apres l'autre: mais parce que le pendant de la montagne eſtoit fort aipre, & roide, il leur fut commandé de faire deux pauſes & deux halences, pendant leſquelles l'artillerie tireroit touſiours pour les garentir des harquebuzades du dedans,

*Batterie contre Verrue.*

*Breſche recognue.*

qui trottoient assez menu. Les choses ainsi ordonnees, chacun se mit en ordre pour les executer, nos gens marchans selon ce qui auoit esté ordonné: approchans de la bresche donnerent furieusement dedans. Les assiegez, par vn quart d'heure, firent tel deuoir qu'ils ne peurent estre enfoncez. En fin la seconde trouppe marchant de grande ardeur, & toutefois la premiere voulant emporter la victoire, se ietta à corps perdu parmy les ennemis qui furent à ceste seconde charge emportez, auec perte de seize des nostres, & de quatre-vingts ou cent des leurs, le reste estant desualisé & renuoyé. Les ennemis qui estoient à Crescentin, Trin, Verceil, Sainct Germain, Casal, Valence, & Pauie, se mirent en chemin pour venir au secours, mais ayans entendu la perte de la place, ils tournerent bride, pleins d'effroy & d'estonnement. 1552

*Assaut vaillãment soustenu.*

*Prinse de Verrue.*

C'est vne chose toute asseuree & de laquelle l'experience nous fait sages, que tant plus nous tenons vne chose moins faisable, tant plus aussi nous apporte-elle de merueille lors que nous la voyons reduite en effect, comme fist aux ennemis la perte de ceste place qu'ils estimoient imprenable, au moins à si petites forces qu'estoient pour lors les nostres.

Ie ne veux oublier de raconter à propos de ceste place, vne chose ridicule: c'est que sur la porte de la place il y auoit vne grappe de raisin entaillee & vn porceau au dessous, auec ceste inscription: *Quando il porco mangiara l'vua, il Francese prendera Verrua.* Celuy qui la fit faire n'auoit pas esté bon Astrologue. Le Roy ayant eu les nouuelles de la prinse, donna le gouuernement de la place & vne compagnie de gens de pied à Salueson, qui se

*Gouuernement de Verrue dõné à Saluesson.*

1552. trouua lors en Cour reuenant de prison de l'entreprinse de Milan.

Salueson estant venu en Piedmont, & presté le serment de fidelement garder la place, en fut mis en possession: & pourautant que le Mareschal deliberoit par le moyen de ceste place, (qui n'est qu'à douze mils dudit Casal) de dresser des entreprinses dedans, & mesmes sur Crescentin qui est au delà du Pau, à vne bonne demie lieuë seulement de Verruë, il ordonna à Bonniuet d'y aller faire vn tour, tant pour voir comme Salueson s'y comportoit, comme aussi pour la faire si bien fortifier qu'elle ne peust estre reprinse qu'auec grandes forces & longueur de temps.

*Entreprinse de Bonniuet sur Crescentin.*

Estant Bonniuet arriué, & considerant la proximité de Crescentin, il luy print enuie de faire passer l'eau à deux cens bons hommes, pour s'embusquer, & donner l'alarme aux ennemis de Crescentin, & les si bien attirer dãs l'embuscade qu'on leur peust donner quelque rude secousse.

*Valeureux cõbat par le Capitaine Charry.*

Le Capitaine Charry, Lieutenant dudit Salueson eust ceste charge, auec cent hõmes de pied, & auec lesquels 10. ou 12. Gentils-hõmes dudit Bonniuet voulurent passer, luy demeurant sur le haut de la place, qui est à cauallier sur le Crescentin pour voir le passe-tẽps, & selõ cela, retirer ou renforcer le combat. L'embuscade dressee, demie douzaine de soldats vont donner l'alarme, au premier bruit de laquelle sortirent enuiron trois cẽs Allemãs du Comte de Lodró, tous lesquels ne regardãs à eux, se laisserent attirer dans l'embuscade. Le Capitaine Alemain qui conduisoit la trouppe, s'attaqua audit Charry, qui le receut auec vn courage intrepide: ils furent assez long temps aux mains, en fin

ledit Charry voyant que sa trouppe emportoit celle de l'ennemy, donna tel reuers de son espee à ceſt Alemain armé de gorgeron, corselet & manches de maille, qu'il luy abbatit le bras, dõt il mourut sur la place; comme aussi fit presque sa trouppe. Ce que la fureur des armes pardonna fut mené prisonnier à Vertuë, où ce pauure bras fut presenté à Bonniuet qui admira la force de ce coup. 1552.

La pluspart des hommes, mais sur tous les François, tiennent que la voye des armes est celle qui démesle plustost les differends, & les conqueſtes des grands Princes: de prime face il semble qu'il n'y ait rien de plus vray, mais quand nous venons à la pratique des armes, qui est le plus souuent renuersee par les moindres accidens du monde, nous trouuons alors pour bien ordonnees qu'elles soient, que la preuoyance, le iugement & la dexterité operent plus que les mesmes armes, tesmoin ce que dirent iadis les Romains de Fabius, *Vnus homo nobis cunctando restituit rem.* Le Mareschal tenant ceste maxime pour tres-veritable, trauailla touſiours autant ou plus ses ennemis par les ruses & par la preuoyance que par la vifue force, attachant comme disoit Lysander, la peau du Renard ou celle du Lyon ne pouuoit seruir. Qu'il ne faille confesser que les victoires & les conqueſtes qui se font, comme on dit, *Aperto marte*, ne soient plus braues & plus glorieuses, il n'y a point de doute: c'est l'opinion des Romains, & la nostre auiourd'huy porte que le vaincre est touſiours loüable, comment que ce soit.

Pour preuue de ceste position, ie diray qu'il y a deux choses principales, par lesquelles (soubs la faueur des armes toutesfois) l'ennemy peut estre le

1552. plus endommagé. La premiere, c'eſt de ſi bien ordonner les affaires que vous les reduiſiez à n'oſer entreprendre de faire vn degaſt general de la campagne, & taſcher de conquerir toutes les petites places & chaſteaux qui ſont meſlangez parmy ſes places: & à auoir auſſi tellement l'œil tendu à leur conſeruation, qu'il ne vous en puiſſe priuer, car par ce moyen vous demeurez en aſſeurance de la commodité des viures, ſans laquelle la guerre ne ſe ſçauroit continuer, ny les villes ſubſiſter, mais ſur tout ſans culture de la campagne : & d'autant moins quand on eſt eſloigné du ſecours de ſes amis, comme eſt le Piedmont de la France, ainſi qu'il a eſté cy-deuant diſcouru. Dauantage vous contraignez par ce moyen l'ennemy à tenir touſiours ſes garniſons fort grandes, & à n'auoir des viures qu'à la pointe de l'eſpee, dont ſouuent ſuccede telle neceſſité, qu'il faut leuer des armees, tant pour ſe redimer de la ſuiection de ces chaſteaux, que pour auictuailler les places qu'ils ont reduites à neceſſité: comme il aduint de Cairas, ainſi que vous verrez cy-apres. La deuxieſme, c'eſt que quand la rigueur du temps ne permet pas que la guerre ſe démeſle en ſiege, ou combats, d'approcher tout le gros de vos forces dans les terres ennemies, pour en conſumer les viures, conſeruer les voſtres & embraſſer quelque nouuelle occaſion de ruine ſur luy, comme il aduient ſouuent à ceux qui ſont patiens aux labeurs & à la vigilance, ſans leſquels on ne moiſſonne iamais gueres. Si iamais grand Capitaine le ſceut ainſi faire, le Mareſchal en emporta par ſus tous ceux de ſon temps la loüange. Et de faict, ayant conquis Verruë, & n'ayant aſſez de forces pour entreprendre

*Deux choſes remarquables qui peuuent beaucoup endommager l'ennemy.*

vn siege, il tourna teste vers le Canauois, qui est tout le païs qui s'estend depuis Chiuas iusques à Yuree, en intention de faire deux effects : l'vn de manger le pais de l'ennemy, & l'autre de s'amuser cependant à fortifier le chasteau de Sainct Martin, distant de trois lieuës seulement d'Yuree, tant pour la reduire à quelque necessité, comme pour ioindre à ses conquestes les vallees de Corgue, de Pont, & tout le Comté de Valpergue, qui va confiner à la Val-d'Aouste, Peuples que Cesar en ses commentaires appelle Salatij ; en quoy ses traducteurs se sont trompez, car ce sont les peuples du Canauois où est encores en nature la ville nommée Salace, dont ils portoient lors le nom. Il s'y faict de fort excellens formages, ainsi que i'ay cy-deuant costé sur le voyage de Lanz. 1552.

*Fortification de S. Martin.*

Il fit trauailler en telle diligence à ceste fortification de Sainct Martin, qu'en moins de trois sepmaines elle fut reduicte à quelque conuenables deffence pour vne moyenne force: laissant dedans trois cens hommes soubs la charge du Capitaine Guierche de Recanat Italien, vieux & experimenté soldat. En ces entrefaictes les neiges estans suruenuës, il départit sa petite armee par les garnisons, pour auec plus de commodité brasser vne entreprinse qu'il auoit sur la ville d'Albe, iadis edifiee par Pompee, & appellee *Alba Pompeia*.

*Entreprinse sur la Ville d'Albe.*

Si-tost que le sieur Domp Ferrand fut aduerty de ceste fortification de Sainct Martin qui assiegeoit à demy Yuree, & luy faisoit perdre plus de vingt lieuës de bon & fertille païs, il commença à rapeller son armee des garnisons, pour la tirer en campagne & marcher à la reprinse de ce fort, qui

1552 leur estoit autant importãt qu'aucune autre place qu'ils eussent en ces quartiers-là; soit pour la cõseruation & entretien de leur armee lors qu'elle campoit, soit aussi pour le soulagement des autres villes que l'Empereur tenoit de ce costé.

*S. Martin assiegé par les Imperiaux.*

La diligence de l'ennemy fut telle que quinze iours apres la retraite du Mareschal, il se trouua campé deuant ledict Sainct Martin, quoy que les neiges & les glaces fussent fort rudes, il fit faire ses approches, & asseoir l'artillerie, & au troisiesme iour commença à tonner fort furieusement, sans que ceux de dedans fissent autre contenance que de gens resolus à la deffendre, iusques au dernier souspir, resueillant tous les iours l'ennemy par diuerses escarmouches, les appellans soldats de la Pagnotte. En fin l'artillerie ioüa si bien qu'il y eut bresche, à laquelle les Espagnols & Italiens donnerent soudain de grand courage, comme de grand courage aussi leur effort fut soustenu vne heure durant par les nostres, lesquels par la blessure qui auint à leur chef combattant auec eux, furent en fin forcez, luy prins vif, & pendu vn pain au col, les soldats partie tuez, partie prins & desualisez; Cette cruelle penderie fut faicte en haine que ceux de dedans appelloient les Espagnols, soldats de la painatte, par ce qu'ils n'auoient autre distribution que du pain; La folie cousta depuis bien chere aux ennemis. De mesme suitte l'ennemy emporta le chasteau du Pont indignement rendu par Marchio Agatico Italien qui y commandoit.

*Prinse de S. Martin.*

*Occasiõ de l'ẽtreprinse d'Albe.*

Tandis que le sieur Domp Ferrand estoit occupé à ce siege, le Mareschal reduisoit à perfection l'entreprise d'Albe. Mais auparauant que i'entre

en la narration de l'execution qui en fut depuis faite, ie discourray quels furent les moyens & les occasions de ceste entreprinse. Il aduint donc que deux Capitaines Italiens des nostres allans à la guerre du costé d'Albe, nõmez Syrte & Venture d'Vrbin, furent prins prisonniers & conduits dãs la ville, puis relaschez & mis sur leur foy de n'en sortir sans congé. Se promenans souuent par la ville, ils recogneurent que ioignant la porte du Tanare, lequel innondoit souuent les fossez, il y auoit pres le rastel vne planche, par laquelle on passoit lors que l'eau se haussoit, & que mesmes on pouuoit en tout temps couuertement paruenir au pied de la muraille: sur laquelle à cause du rastel ne se faisoit aucune sentinelle. Ces Capitaines estans depuis deliurez tout à plain par eschange, ils en firent rapport au Mareschal, lequel ores qu'il les recogneust personnages de iugement & d'experience, n'y voulut toutesfois adiouster foy du premier coup, mais renuoya ledit Syrte auec deux de ses Gentils-hommes, premierement, pour recognoistre les aduenuës de ceste porte, ce rastel, ceste planche, & ce ruisseau. Ceux-cy se coulerent si secrettement vers la ville, qu'ils recogneurent les choses estre au mesme estat qu'il auoit esté precedemment rapporté: mais il y auoit vn moulin sur ce ruisseau à quarante pas de la ville, pres duquel il falloit necessairement passer, & dans lequel il y auoit deux chiens qui ne cessoient de crier & glappir au moindre bruit qu'ils sentoient, & la sentinelle lors à demander, Qui va là; Or estoit-il impossible de conduire des troupes sans passer ioignant ce moulin. Là dessus il fut mis en auant de gagner le Musnier par force 1552.

1552. d'argent : mais le Mareschal estima, que soit par crainte ou pour auoir double salaire, il en aduertiroit les ennemis, comme font tousiours gens de basse estoffe, qui ne penetrent qu'en ce qui est present, & que par ainsi il valoit mieux de députer quatre resolus soldats auec armes couuertes, & demy septier de bled sur les espaules, pour auoir de nuict entree au moulin, comme gens qui voudroient moudre : que lors les deux entendissent à dépescher le Musnier s'il ne se vouloit taire, & les deux autres, l'vn à garder la porte, & l'autre à donner de la chair aux chiens pour les faire taire & plus aisément les tuër aussi Chacun ayant trouué bon ceste expedient, le Mareschal appella les seigneurs de la Motte Gondrin, & Franeisque Bernardin, l'vn chaud & l'autre froid, ausquels il communiqua l'entreprinse presens lesdicts deux Capitaines, & leur dõna charge de l'aller executer auec huict cens hommes choisis, & trois cens cheuaux qu'il leur bailla, auec promesse de se rendre vers eux auec quatre mil hommes, & deux couleurines pour battre vn chasteau qu'il y auoit dans la ville, si Dieu fauorisoit l'execution de l'entreprinse. Ces Seigneurs pleins de prudence & de courage marcherent le plus secrettement & le plus diligemment qu'ils peurent à l'entreprinse : arriuans à vingt pas du moulin, ils enuoyerent quatre soldats choisis, bien embouchez & chargez de bled pour amuser le Musnier. Mais il aduint vne chose estrange & fatale, c'est qu'en arriuans ceux-cy tout coyement vers le moulin, pour prester l'oreille à ce qui s'y faisoit, ils ouïrent que le Musnier deuisant auec sa femme, luy dict en son langage, *Iddio non fara mai che questi buoni Franceſi ci venghino*

*Le Mareschal communique l'entreprinse d'Albe.*

*à liberat da coteſti marrani.* Les ſoldats ainſi deſ- 1552.
guiſez prennent cecy à bon preſage. Le premier ſe preſenta qui eſtoit Piedmontois, & luy dict en entrant, *Compar mio l'oora che tu deſideri, è venuta & di farti riccoencora.* Pendant ces propos les autres trois entrét auſſi les armes au poing, auec leſquels il s'accorda ſoudain, ou par crainte, ou ſous la promeſſe qu'ils luy firent de cent eſcus: les chiens là deſſus ſont prins & enfermez, & l'vn des compagnons enuoyé vers les troupes pour annoncer le fauorable preſage, & l'aſſeurance où ils auoient mis le moulin. Là deſſus garnies de leurs eſchelles, elles s'aduancent, Syrte menant la premiere trouppe, ſouz le commandement de la Motte Gõdrin, & l'autre Venture d'Vrbin, ſous Franciſque Bernardin. Les premiers qui eſtoient le Sergent Majeur Caſtres, Capitaine Berrac & ſa trouppe, montent & entrent les premiers, & de meſme ſuite Gondrin & toute la trouppe, qui alla droit au corps de garde qui fut rompu, & auec les pieds de cheure les portes ouuertes, & pont-leuis abatu. La trouppe de dehors entra ſoudain auec huict ou dix trompettes & autant de tabourins expreſſement menez, qui commencerent vn tintamarre tel que ſi toute l'armee y euſt eſté. Cependant nos gens combatans & abattans tout ce qui ſe trouuoit deuant eux, allerent gaigner la place, où le Gouuerneur Baptiſte Fornar Geneuois ſe preſenta auec cent ou ſix vingts hommes, qui furent repouſſez & luy chargé par Caſtres, d'vn tel coup d'eſpee qu'il luy abattit le nez, & le fit ſon priſonnier. Il y auoit plus de huict cens hommes en garniſon dãs la place, qui prindrent ſi fort l'eſpouuante qu'ils ſe mirét à fuïr vers la porte qui va aux Lãgues, qu'ils

*Execution de l'entrepriſe d'Albe.*

1552. ouurirent & ſortirent enſeigne deſployee : ayans faict cinquante pas, & s'eſtans vn peu recogneus, ils eurent honte de leur laſcheté, & ſe mirent à vouloir regaigner la porte qu'ils auoient abandõnee ; mais nos gens l'auoient deſia gaignee & fermee, pour entendre au Chaſteau, & enuoyer aduertir le Mareſchal de l'execution. Le meſſager le rencõtra deſia entre la Monta & Caual, aueç trois mil hommes & quatre cens cheuaux & deux couleurines. En ayãt remercié Dieu, il dépeſcha Bonniuet auec quatre cens des plus diſpos ſoldats & cheuaux pour aller ſouſtenir les noſtres, & ſerrer le Chaſteau pendant qu'il marcheroit auec l'artillerie. La nuict ayant ſurprins ceſte armee violante prés Caual, la Lune toutesfois eſtant fort claire il enuoya coureurs de tous coſtez pour prendre langue. L'vn des conducteurs qui eſtoit le Vicomte Gourdon luy reuint ſur les bras, portant nouuelles que les ennemis n'eſtoient pas loin, & qu'il falloit regarder qu'elles gens nous auions. Le Mareſchal ſe ſouſriant luy reſpondit, il y en a autant qu'il en faut pour les battre, mettez vous en voſtre rang & me laiſſez faire. Ceſte ſoudaine & gẽtille reſponce dõna tant de courage & d'allegreſſe à la trouppe, pour diligemment marcher & aider l'artillerie, qu'elle arriua enuiron midy en Albe, lors que le Chaſteau capituloit deſia. Le Mareſchal, Bonniuet, & les plus apparens Seigneurs firent vn tour par la ville pour aſſeurer les habitans, & de là ils furent conduicts à l'Egliſe pour chanter le *Te Deum*, ſuiuis des plus apparens de la ville, & des ſoldats auec leurs armes. Le lendemain tout le corps de la ville vint rendre graces au Mareſchal de ce que nul n'auoit eſté ſaccagé, ny femme

violee en vn si soudain & nocturne démeslement d'armes, offrans leurs vies & biens pour le seruice du Roy, à la Majesté duquel ils iurerent fidelité. Deux iours apres le Mareschal ordonna qu'ils dõneroient vne paye aux huict cens soldats premiers entrez, & trois cens escus pour homme aux Capitaines Syrte & d'Vrbin, à la charge que leurs priuileges seroient confirmez. Leur remonstrant que combien que la loy militaire portast qu'en toutes places prinses de nuict par armee comme ils auoient esté, donnoit la personne & les biens au victorieux, que le Roy neantmoins vsant de sa bonté naturelle leur en faisoit grace, afin qu'ils apprinsent à aimer & à seruir sa Majesté comme ils firent depuis. 1552.

Au mesme instant que les ennemis faisoient les feux de ioye de la prinse de Sainct Martin, force leur fut de chanter le *Requiem* de la perte d'Albe, faite le lendemain de celle de Sainct Martin. La fortune nous apprenant par là combien d'authorité elle se reserue sur la guerre, & sur les choses humaines. Et principalement que c'est ce bõ dieu qui prospere les armes de ceux qui parmy leur propre fureur sçauent doucemẽt & Chrestiennement vser de la victoire comme faisoit le Mareschal, lequel ie ne vey iamais s'esleuer non plus par les victoires que contrister par les desastres, estimant que Dieu donnoit l'vn par grace & l'autre par correction.

*Fin du troisiesme liure.*

1553.

SOMMAIRE

# DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV QVATRIESME LIVRE.

*Fortification de la ville d'Albe nouuellement conquiſe par les François, & incontinent apres aſſiegee & batuë par les Imperiaux, qui ſont en fin contraincts de leuer le ſiege.*

*Reuenë de l'armee du Mareſchal de Briſſac, ſuiuie de la prinſe de quelque chaſteaux ſur les Imperiaux.*

*Siege, batterie, & reddition du fort & ville de Ceue.*

*Prinſe de la ville & chaſteau de Courtemille, auec la fortification dudict chaſteau apres la prinſe.*

*Entreprinſe de Dõp Ferrand ſur Ville neufue d'Aſt, qui fait reſoudre le Mareſchal de Briſſac à luy donner la bataille en la campagne de Butiglieres, au lieu de laquelle il n'y euſt ſeulement que quelques eſcarmouches.*

*Pour-parlé de paix d'entre les ſieurs Domp Ferrand & Mareſchal de Briſſac, qui cauſe vne trefue de quarante iours entre-eux.*

*Entre-veuë de Domp Ferrand & du Mareſchal de Briſſac, pendant laquelle Cairas & Vulpian furent aduitaillez par les ennemis.*

*Reuolte des Sienois contre l'Empereur Charles V.*

*Reddition de la ville de Camerã au Mareſchal de Briſſac, qui fait abattre le chaſteau & les forts d'alentour.*

*Prinſe & fortification de la ville de Mets par le Roy.*

*Siege de Mets par l'Empereur Charles V. auec grand perte de ſon armé.*

*Siege de S. Damian par Domp Ferrand, qui n'osa iamais donner l'assaut, ains fut enfin contraint par la brauue resolutiõ des assiegez, de leuer le siege au mesme temps que l'Empereur son maistre leuoit celuy de Mets.* 1553.

*Capitulation de bonne guerre d'entre les Sieurs Domp Ferrand & Mareschal de Brissac.*

*Entreprinse & execution sur la ville & chasteau de Verceil, auec la retraicte du Mareschal, apres l'execution.*

*Prinse de Teroüane par les Imperiaux.*

*Forces enuoyees aux Siennois, desquels le Roy auoit accepté la protection.*

## LIVRE QVATRIESME.

PREMIER que t'entrer dans les guerres du Piedmont i'ay iugé conuenable de representer en ces memoires plusieurs grandes & notables executions de guerre & aduertissements passez en la France, & que ceux qui ont escrit ont oubliees: & par ainsi i'insereray icy ce que i'ay apprins & retenu, cõme aussi feray-ie aux liures subsequens. Si les vrayes dattes n'en sont du tout fidellement rapportees: selon le cours de mes Memoires, il me sera pardõné, pour autant que ie n'en ay peu estre si curieux obseruateur que i'ay esté de ce qui s'est passé delà les Monts. Ie diray donc que le douziesme Auril 1553. le Roy donna cet auis au Mareschal tel qu'il est icy rapporté, à sçauoir.

Que les gens de guerre de l'Empereur, n'auoiét pas encor esté payez, & qu'ils acheuoient de manger les viures qui restoient en l'Eueschè de Trefues dont se plaignent fort les habitans dudict Eueschè. Qu'vne partie desdicts gens de guerre

1553. eſt allee en la dition du Duc de deux Ponts à fin de degaſter tout ce pays-là : au demeurant on ne parle poinct de ce que l'Empereur delibere faire, ne qu'il ſe prepare pour faire quelque choſe de nouueau, il ne ſe dict auſſi rien de la Diette: ceux qui viennent de Bruxelles dient que l'Empereur ne ſe laiſſe point voir & que ſon indiſpoſition en eſt bien cauſe.

On dict que le Duc d'Albe ſuccedera au Vice-Roy de Naples qui eſt n'aguieres decedé, ce que deſirent fort ceux du bas païs, car ils ne voyent pas volontiers les Eſpagnols aupres de l'Empereur.

L'Empereur a puis n'aguieres choiſi vn nouueau conſeil, duquel ſont la Roine d'Hongrie, l'Eueſque d'Arras, le Duc d'Albe, mõſieur de Prat, & monſieur de Marintzin : mais d'autant que le Duc d'Albe n'eſt pas bien voulu des Flamãs, ceux de la cour de l'Empereur les ont appaiſez : de ce qu'ils dient que l'Empereur ne l'a appellé en ſon conſeil que pour l'accroiſtre de quelque honneur : on parle tous les iours à la Cour de l'Empereur du voyage que le Duc d'Albe doit faire en Eſpagne pour faire compagnie au Prince d'Eſpagne qui vient deuers l'Empereur ſon pere, & dict on pour le ſeur que de Piſthgaye il doit paſſer par mer iuſques en Brabant, accompagné de gens de guerre Eſpagnols tous frais, auec grande ſomme d'argent ; on dict auſſi que le bas pays accorde de fournir à l'Empereur à deux termes, deux milliõs d'or: aucuns y adiouſtent ſix cens mille florins de plus.

Quant eſt de l'aſſemblée qui ſe deuoit faire à

Vvimpme au lundy d'apres le Dimãche de *Oculi*, 1553.
elle a eſté differée pour la maladie du Comte Palatin, qui eſt au lict malade, à ceſte cauſe les Princes s'aſſembleront à Haidelberge, & dés le dixieſme de ce mois, venu à Haidelberge le Duc de Bauieres, en perſonne. On attend le Duc de Vvirtemberg, les Eueſques, le maiſtre de l'Ordre d'Allemagne, & ie ne ſçay quels autres. Aucuns dient que les Electeurs du Rhin iront là. Ie mettray peine d'entendre ce qui s'y fera pour vous en donner aduis.

Le Marquis Albert voudroit bien que les Eueſques luy tinſſent promeſſe : car encores qu'il faſſe du courroucé, & qu'il menace leſdicts Eueſques : neantmoins on eſtime qu'il ſera bien difficile de venir à bout d'eux, ainſi equippez & en ordre qu'ils ſont, ſi ledict Marquis n'eſt ſecouru d'ailleurs : Mais apres que l'aſſemblée de Haidelberge ſera departie, l'on verra la fin de ceſte affaire.

Le Due de Vvirtemberg eſt encores en armes, enuiron le premier iour de Mars à la premiere monſtre qui a eſté faicte de ſes ſubiets on a choiſi ſeize mille picquiers, ſix mille hallebardiers & deux mille harquebuſiers, ainſi que l'on m'a eſcrit de Thuringe.

Chacun ſe desfie de ſes voiſins, de ſorte que ceux d'Auſpourg ont touſiours leurs ſix enſeignes & ſoudoyent par ſous main quatre cens chenaux qui n'attendent que de leurs nouuelles : ils ont d'auantage ſix autres Capitaines, leſquels ils entretiennent pour aſſembler gens incontinent que l'affaire le requerra.

1553. Ceux de Nuremberg ſont en plus grand equipage: le Marquis Albert a refusé leur bailler ſauf-conduict pour aller par le pays de Bamberge, mais leur a dict vn autre chemin, par lequel il pourroiẽt ſeurement enuoyer leurs marchandiſes aux foires de Francfort: en ſomme il y a quelques commencemens qui prognoſtiquent vn grand trouble pour l'Allemagne.

Combien que ie ne doute que vous n'ayez entendu par Iuſtus Ionas les nouuelles des affaires de Saxe: toutesfois pour vous faire foy de ma diligence, i'ay aduiſé de vous faire ſçauoir ce que vn de mes amis m'a eſcrit dudit pays de Saxe, par homme qui eſt venu expres de deçà, qui arriua hier; & m'a eſté eſcrit de mot à autre, comme il s'enſuit.

Ie vous ay n'agueres eſcrit de l'armee de Saxe du Comte Vvolrad: comme elle eſt partie de Gauderſzhem & de Sem: delà elle eſt venuë deuant Alfeldt, & peu apres ayant en vne eſcarmouche perdu quarante cheuaux, en eſt partie, & s'eſt retiree en l'Eueſché d'Alberſtat, & à Campo prés la ville de Oſternmeh, où elle a ſejourné quelque temps: & apres ayant ledit Eueſque donné dix-ſept mil Tallers pour ſe redimer du trauail & bruſlemens que faiſoit ladite armee aux habitans du pays, dont a eſté diſtribué à chacun des gens de guerre vn florin, eſt encores ladite armee retournee le 15. Feurier au pays du Duc Henry de Brunsmeh. Alors le conſeil dudit Duc Henry de Brunsmeh, a tant faict qu'il a impetré treues pour aduiſer de pacifier ce trouble, leſquelles treues toutesfois n'ont duré que trois iours, d'autant que eſtans leurs demandes deſraiſonnables, on les a

ennoyez sans rien faire. L'armee partant delà est 1553.
venuë prés de Hildezhem, & estoit bruict du Cõte Vvolrat du Duché de Holstat, & que ledit Duc deuoit prendre possession de l'Eueschié. Il estoit aussi grand bruict qu'il venoit argent: mais les gens de guerre ne pouuans plus attendre, & voyãs que leur payement & la venuë dudit Comte estoit differee de iour à autre, ont fait vn grand tumulte, de sorte qu'on n'a peu appaiser ladite armee par prieres, promesses ou admonitions quelconques, & s'est toute desbandee. Les gens de pied auec leurs enseignes desployees se sont separez çà & là, les gens de cheual ont retenu l'artillerie.

Il y auoit lors en cette trouppe quatre Gentilshommes du Marquis Albert, qui ont pris grand peine de retirer les gens de pied & de cheual: mais ils n'y ont rien profité. Le Duc Henry de Brunsmeh a aussi voulu auoir toute ladite armee, & a faict de belles promesses: mais il n'a semblablement rien fait. En fin le Duc Maurice a mis en auant par les siens pour se faire recognoistre pour chef sans auoir aussi rien gaigné, fors mille cheuaux qui s'en sont allez à Magdebourg; les autres sont entrez dedans Brunsmeh auec leur artillerie.

Ie vous escriray en bref comme les gens de pied se sont escartez çà & là. Mais i'estime qu'apres que ceste premiere ardeur & insolence des gens de guerre se sera vn peu passee, que le Duc Maurice les aura: & si ie ne suis bien trompé, on a exprés faict ceste sedition, pour casser ceste armee sans aucun payement: car il estoit deu à aucuns le payement de quatre mois, & eust esté besoin

1553. d'vne bonne bource pour ſatisfaire à tous: & par ceſte practique le Duc Maurice aura moyen de recouurer ceſte armée, & de preſent il fourniſt à chacun deſdits gens de cheual, par chacun mois cinq tallers iuſques à ce qu'il leur faſſe ſçauoir ce qu'ils auront à faire.

Le Comte Volrad a laiſſé garniſon à Stenubruel, & y a mis viures de ſorte qu'il ne ſera aiſé au Duc Henry de Brunſmeh, de recouurer ceſte forteresſe: mais on n'eſtime qu'il eſt en plus grand danger, qu'il n'eſtoit, à cauſe de ceſte nouuelle practique qui ſe manie auec grande induſtrie & diſſimulation. On voit en ces quartiers des Ambaſſadeurs François, & inceſſammẽt ſe dépeſchẽt des Courriers tant de la part du Duc Maurice, que de ceſte-là du Land-graue. On a fait vne grande aſſemblée à Lubec, à laquelle s'eſt trouué pour le Duc Maurice Chriſtofle Aluoyd, Chancelier de Haidcelt, ledict Comte Vvolrad s'eſt trouué à Careſme-prenant auec le Duc Maurice à Dreze. En ſomme il approche vne grande foudre, Dieu ſçait à qui. Hier qui eſtoit le Dimanche de *Reminiſcere*, le Duc Maurice a faict aſſembler à Lipſe ſes ſubjects & ſa Nobleſſe, & vous aduertiray de tout ce qui ſuruiendra.

Depuis 14. iours en ça, ſont decedez 4. Comtes, qui eſtoient les Cõtes de Suluis, Sults, Rudolphe, Fur Stemberg & fils de Frederic. Le Land-graue qui auoit eſpouſé la fille du Comte de Hanau.

Depuis les dernieres lettres venuës de Teroüene, ſe ſont faites en ce lieu deux belles choſes, l'vne fut il a y ſix iours que ie fis ſortir le Capitaine Forces, auec quatre-vingts hommes en vne tranchée pres le Chaſteau, laquelle fut ſoudain aban-

donnée par les ennemis se retirans à vne seconde 1552.
tranchée, large & profonde, y estant grand nombre d'hommes & tenant au camp de leurs Allemans, à laquelle ils combattirent à coups de piques & de hallebardes: mais ils furent contraints se retirer & y eut vn grãd carnage, parce que tous nos harquebusiers tiroient du haut de ladicte trãchée & en fonds, & aux deux flancs, & demeurerent maistres desdictes deux trãchées lõg-temps, sans qu'ils en partisẽt sinon à leur volõté, & r'apporterent cinq petits faulconneaux, & de toutes sortes d'armes tant picques, hallebardes, espées qu'autres armes, en sorte qu'il n'en reuint vn seul qu'il ne r'apportast quelque chose: & se retira ledict Forces brauement & en homme de grãd seruice tel qu'il est sans perte d'vn seul, sinon deux blessez qui se portent biẽ maintenãt. Depuis tout ce, lesdits ennemis nous ont retrãché tout autour de la ville & d'vn fort en l'autre, & il y a quatre iours qu'ils ont mis au haut de la Iustice d'entre S. Iean, & sainct Augustin quatre couleurines qui tirent au trauers la ville, & quelques autres semblables qu'ils ont mises à leur fort qui est sur le chemin de Hesdin tirant aussi à la ville, & ce matin en ont amené deux dudict fort le long d'vne grande trãchée au bout de nostre chaussée à l'embouchure du chemin de Gmegnate, desquelles ils nous battoient nostre porte & nostre moulin: n'estant contans de ce monsieur de Montmorancy ny le Sieur d'Esse, ils enuoyerent monsieur de Vvarty, & monsieur de Rantigny auec soixante cheuaux de la compagnie de mõdict Seigneur de Montmorancy, droict à ladite trãchée où estoit assise ladicte artillerie, où ledit Sieur de Vvarty

1553. a auſſi ſagement & auſſi vaillamment trauaillé, & executé ce qui auoit eſté entreprins, que iamais homme fiſt, eſtant ſi bien ſuiuy & ſi bien obey qu'il vous y a fait vn grand ſeruice. Luy, ledict ſieur & Rantigny & ſa troupe ont porté chacun vn harquebuſier en croupe, iuſques à ladite tranchée, leſquels eſtans conduicts par le Capitaine Goille qui a faict en ſorte qu'il a emporté le deſſus de ladicte trãchée, & apres luy toſt ſont venus cent corſellets que conduiſoit le Capitaine Alonze lieutenant de Monſieur de Loſſes, qui eſtoient enſemble deux cens hommes & vingt-cinq harquebuſiers Allemãs, leſquels tous enſemble ont ſi bien joué leur jeu, qu'ils ſe ſont faict faire place autour de ladite artillerie, qui eſtoit accõpagnée de grand nombre d'hommes. Mais ils ont trouué qu'il n'y auoit plus qu vne belle grande couleurine bien montée & de fort beau calibre, laquelle ils ont amenée à force de bras, paſſans quatre ou cinq grands foſſez & pays de marais, premier que regaigner noſtredite chauſſée, qui a eſté choſe longue à la venuë de toute leur armée à l'heure deux heures apres midy, & par ce moyen ont rapporté quatre fauconneaux pareils aux autres, & des corſelets & autres armes, & vn chacun deſdicts Capitaines ont ſi bien & ſi brauement ſouſtenu, que iamais leſdicts ennemis n'ont oſé les aborder & forcer pour recouurer leurdicte couleurine, & vous reſponds, Sire, qu'il y auoit plus de huict cens pas de noſtre porte iuſques où a eſté prinſe ladicte artillerie, & s'ils n'euſſent oſté l'autre comme ils auoient faict demie heure deuant, elle fut voſtre comme celle-cy. Durant que l'on amenoit ladicte piece, ledict Sieur de Vvarty

bien

bien soustenu desdits Goille & Alonze a fait vne 1553.
regaigne de ladicte tranchee, & iusques au bord de leur petit fort sur le chemin d'Hedun, & là a faict grande execution. Aussi i'auois laissé sortir auec luy le sieur de Fongarnon, le Baron de l'Arbouze, Lieutenant du sieur de Grandmont, auec dix ou douze cheuaux legers des siens, & le sieur de Montsallet. Le sieur de Fongarnon a esté porté par terre à ladite regaigne & son cheual fort blessé de coups de picque. Aussi ledit Montsallet blessé en ce lieu d'vne harquebuzade en la iambe. Ie vous asseure, Sire, que ce sont trois gentils-hommes, gens de bien & vaillans, mais ils ont esté bien secourus par ledict sieur de Vvarti & sa trouppe; Et cela faict & la susdicte couleurine mise dans nostre premiere barriere; nos gens se sont commencez à retirer tant à cheual que de pied, ayant perdu vn soldat du sieur de Losses sur le lieu, vn autre de Goille qui est venu mourir à la ville, deux blessez & trois hommes d'armes de la compagnie de monsieur de Montmorancy blessez: mais tous lesdits blessez, Dieu aidant vous seruiront d'icy à huict iours & de ladicte compagnie a esté tué six cheuaux de coups de picque, d'halebardes, & de harquebusades. Nos ennemis se sont renforcez depuis que ne vous ay escript, & de gens de cheual & de gens de pied: mais ie croy s'ils n'en ont d'autres qu'ils ne mettront point d'artillerie en batterie, & croyez que n'auez iamais eu de meilleurs hommes en lieu, que vous en auez icy: car tous mourrons premier que ne vous rendre comptant de nous. Monsieur de Montmorancy a esté bien marri que ie ne l'ay voulu laisser sortir pour exe-

1552. cuter ceſte entreprinſe ; & ne ceſſe de trauailler aux fortifications de la ville.

Il y a dés ceſte heure vingt ſix iours que les ennemis ſe vindrent loger à vne lieuë de Therouéne qu'ils ont depuis ce temps là ſi peu approché que le neufieſme de ce mois ils n'y auoient vne ſeule piece en batterie, ny apparence d'y en auoir encores de quelque temps. Ils ont faict force trenchees autour de la ville qui ſemblent eſtre pluſtoſt pour garder que l'on n'entre & ſorte de ladicte ville, que pour autre raiſon ny occaſion.

Ledict iour au matin le Capitaine Ferrieres fit vne ſaillie auec cent hommes, & donna iuſques à leur tranchee qu'il leur fit abandonner, & tailla en pieces cinquante hommes qui vouloient faire teſte pour la deffendre. Tout leur camp y vint pour en chaſſer nos gens qui auant qu'en partir firent fort brauement, & leur tuerent à coups d'arquebuze beaucoup de leurs gens, ſans qu'il y ait eu perte d'vn ſeul des noſtres, mais ſeulement deux bleſſez.

L'apres-diſnee monſieur de Montmorancy fit vne entreprinſe auec enuiron deux cés cheuaux, ſçachant les ennemis en embuſcade pres Sainct Auguſtin, pour leſquels attirer les noſtres firent ſemblant d'attraper quelques gens qui eſtoient desbandez en la plaine : les ennemis ſortirent de leur embuſcade pour les ſecourir, n'eſtimans que les noſtres feuſſent à beaucoup ſi forts qu'ils eſtoient de cauallerie, qui les recueillirét de telle ſorte, qu'ils leur firent prendre la fuitte iuſques à vn fort qu'ils ont faict à l'Abbaye ſainct Auguſtin, où ils ne retournerét pas tous. Et quãt à leurs

gens de pied qu'ils abandonnerent, il en fut faict 1553.
vn fort grand carnage.

Nos gens auoient faict auparauant trois autres saillies où ils n'auoient moins faict d'execution qu'en ces deux dernieres. Du 12. May.

*Extraict des nouuelles de Therouenne du premier iour de Iuin.*

Les ennemis n'auoient encores iusques à ce iour là tiré en batterie; mais bien en diuers lieux des deffences où ils n'ont pas faict grand dommage.

La mine qu'ils auoient entreprinse du costé de la tour du Chapitre, a esté descouuerte par les nostres, qui leur ont appresté vne focade & si à propos, que tout ce qui s'est trouué dedans a esté fricassé & rosti.

Ils furent bien faschez d'auoir failli ceste entreprinse-là où ils auoient grande esperance, & semblent à present entierement desgoustez & desesperez d'y pouuoir en rien profiter.

Il estoit arriué en leur camp iusques à vingt enseignes d'Espagnols, venans du costé de Cambray & quatre cornettes de caualerie.

Nos gens firent Mardi dernier vne saillie, en laquelle ils mirent en pieces plus de 50. des ennemis sans vn grand nombre qui se retirerent blessez d'harquebuzades & de coups de main.

Les ennemis qui venoient au secours de leurs gens furent si bien salüez de l'artillerie de la ville, qu'ils n'oserent approcher.

Le dernier iour de May le Capitaine Bernard & le sieur de Rubempré, Lieutenant de la cõpagnie de

1553. monſieur d'Anguié, en firent vne entrepriſe d'aller courir & piller dedans les païs de l'énemi, à fin d'attirer & faire ſortir le ſieur de Noielles & de Rauel qui ont charge chacun de cent cheuaux legers, & 50. harquebuziers à cheual, ce qu'ils firét. Et auec trois cens cheuaux qu'ils amenerent quát & eux, & autant de gens de pied ſortirent ſur les compagnies dudit Capitaine Bernard, lequel menoit les coureurs & entretint ſi bien l'eſcarmouche qu'il les attira iuſques au lieu de noſtre embuſche, où eſtoient le ſieur de Rubempré auec la compagnie de monſieur d'Anguien & celle du ſieur de Humieres, qui leur fit la charge ſi rude qu'il les enfonça & desfit : ils ont amené du reſte de ladite deffaicte cinquante trois priſonniers gés de cheual, & ſix vingts hommes de pied, tout le reſte fut taillé en pieces à leur retour ſur la retraicte. Ils treuuerent monſieur de Lam auec quatre cens cheuaux & deux enſeignes de gés de pied, qui leur fit paſſage ſans les oſer iamais aſſaillir, & n'euſt eſté que nos gens eſtoient trauaillez & leurs cheuaux las, ils les euſſent chargez auec auſſi bonne eſperance de les emporter qu'ils auoient faict les autres.

I'ay receu vos lettres des quinze & 23. du mois paſſé, & ce qu'auez eſcript à monſieur le Conneſtable tant deſdits iours que des vingt-quatrieſme & vingt-ſeptieſme ; auec l'eſtat de la caualerie que Domp Ferrand a par delà, & le double des lettres interceptes que vous auoit enuoyé monſieur le Comte de Tende dont i'auois ia les originaux : par où vous auez peu entendre comme le Prince d'Eſpagne prend ſon

chemin en Flandres par la Mer de ponant, & qu'il ne se faict nuls preparatifs en ce quartier là pour enuoyer forces nouuelles en Italie. Au moyen dequoy, vous pourrez mieux & plus aisément executer ce qu'auez entreprins sur Fossan (que l'on ne trouue beaucoup plus à propos que Vulpian, pour les raisons & considerations amplement desduictes par vosdictes lettres du vingt-septiesme) m'asseurant bien le Roy qu'il ne tiendra à vous & aux gens de bien qui sont auec vous que la chose ne reüssisse selon son desir, & ne faut que ayez doute que ledict Domp Ferrand puisse estre aucunement aidé des forces que l'Empereur a en l'estat de Siene: Car tant s'en faut que le party mis en auant de la part de nostre Sainct Pere, pour la pacification des affaires dudict estat, ait esté accordé, que au contraire le Duc de Florence leue gens nouueaux pour renforcer l'armee dudict Empereur; & d'auantage a faict detrousser aucuns des pacquets du Roy, mesme contre son sauf conduict, qui n'est pas grand signe de paix: dequoy sa Majesté a bien deliberé se ressentir, estant les Galleres du Grand Seigneur & les siennes approchees de ce quartier là, comme nous esperons qu'elles feront bien tost: d'autant que les Seignenrs de la Garde & d'Aramont par lettres du vingt sixiesme Auril m'ont asseuré que celles dudict Grand Seigneur, suiuant ce qu'aussi de sa part il m'a escript, deuoient partir le seiziesme du passé sous la conduicte de Dragur Bey, pour se venir ioindre auec les nostres, & par ensemble venir à la coste de 1553.

1553. Naples, ou au Sienois, s'il ſe trouue plus à propos pour le bien des affaires & dommage des ennemis, ayant ledict Dragut Bey expres commandement de ſe conduire en cela, ſelon ce que vous aduiſerez pour le mieux. D'auantage le Roy d'Alger s'appreſtoit pour venir à Marſeille auec quarante voiles, au deuant duquel on a enuoyé deux des noſtres pour le faire tourner bride droit à la coſte d'Eſpagne; a fin d'empeſcher que celles qui y ont porté le Duc d'Albe n'en puiſſent partir pour ſe venir ioindre auec celles de Gennes: Et outre-ce pour courre ladite coſte & faire tous les dommages qu'il pourra; Vous aduiſant qu'il n'eſt nulles nouuelles que l'Empereur face leuer vn ſeul homme en Allemagne pour paſſer à Milan.

Au moyen dequoy ledict Domp Ferrand (à ce qu'il a eſté mandé de Veniſe par l'Ambaſſadeur; qui dict le ſçauoir de bon lieu,) n'a deliberé ſinon de garder les places plus importantes & vous quitter la campagne.

Pour lequel effect encores a il faute de quatre ou cinq mille hommes, & n'en peut auoir d'autres que ceux du païs: pour la leuee & payement deſquels enſemble de ſes autres forces, il eſt contrainct faire de ſi grandes & ſi extraordinaires exactions, que le peuple en eſt à demi deſeſperé.

Et à fin que par faute d'argent l'execution de voſtre entreprinſe ne puiſſe eſtre retardee, on a ordonné vous en eſtre enuoyé, enſemble le payement des deux bandes de Suiſſes nouuellement leuees depuis le ſeptieſme de May, auec la creuë

des bandes de Lanſquenets iuſques au nombre de trois cens chacune, ſi tant il s'en trouue à la prochaine monſtre, pourueu qu'ils ſoyent vrais Lanſquenets. A quoy vous ferez prendre garde. 1552.

Le Roy eſt treſ-aiſe de ce qu'auez trouué leſdites bandes ſi belles, & les Chefs de ſi bonne volonté que m'eſcriuez.

Et quant aux canonniers, poudres & boulets, & autres munitions d'artillerie que demandez pour les places, au lieu de ce que vous en tirerez pour la campagne; on donnera ordre qu'il vous en ſera enuoyé le pluſtoſt que faire ſe pourra. Et cependant vous vous pourrez ſeruir de ce que vous aurez, pour tenir touſiours les affaires en bon eſtat, & garder que l'ennemy ne puiſſe rien entreprendre à noſtre deſaduantage.

Au ſurplus les ennemis ſe trouuent ſi empeſchez deuant Therouenne, qu'ils n'ont pas grande eſperance d'y entrer & tiennent propos de ſe leuer pour aſſaillir quelque autre place: ce qu'on ne peut croire, veu que l'Empereur eſt ſi extremement malade qu'on ne luy eſpere vie: & encores y a aduertiſſement tant d'Angleterre que de trois ou quatre autres lieux qu'il eſt mort, qui faict d'autant plus diligenter l'aſſemblee de l'armee du Roy: de façon qu'on eſpere l'auoir preſte au commencement du mois prochain. Laquelle ſera de quatorze mille François, douze mille Suiſſes, & dix ou vnze mille Lanſquenets, dix-huict cens hommes d'armes, deux mille quatre cens cheuaux legers, douze cens harquebuziers,

1553. à cheual, ma Cornette, les deux cens Gentils-hommes de la maiſon, quatre cens archers de la garde, & vn bon nombre des Gentils-hommes des arrierebans. Qui eſt bien pour faire cognoiſtre à chacun qu'il n'y a pas grande paix & amitié entre l'Empereur & nous, quelque bruit qu'en aye faict courir la venuë des deux Legats, ainſi que le ſieur de Vaſſé que ie vous auois renuoyé vous pourra dire plus au long.

Ie vous ay pareillement renuoyé les Sieurs de Chauigny & la Motte Gondrin. Et ſi toſt que le ſieur de Bonniuet ſera guery il s'en retournera, pareillement le Baron de Therrides & de Ligoudez, ſi jà ils ne ſont en chemin.

Quant à l'Allemagne les troubles & diuiſions y ſont plus grands qu'ils ne furét oncques, & ne sõt pas pour s'appaiſer par la mort dudit Empereur, mais croiſtront, d'autant plus que la ialouſie ſera grande entre le Prince d'Eſpagne & le Roy des Romains, pour le tiltre d'Empereur deſiré par chacun d'eux, & les querelles qui pourront ſourdre entre eux pour raiſon de leurs patrimoniaux. Le Roy d'Angleterre a eſté fort malade: mais maintenant il s'en va du tout guery, & ſommes ſi bien enſemble qu'il ne ſeroit poſſible de mieux.

Au reſte, vous ſçauez comme eſtant dernierement à Paris vn nõmé Serillac, frere de l'enſeigne de Sipierre tua ſur le ſoir pres la porte du logis du Roy, vn des Capitaines appointez de monſieur l'Admiral, nommé Pierre Moreau, le plus meſchamment & mal-heureuſement qu'il eſt poſſible: Dequoy ſa Majeſté deſire punition exemplaire eſtre faicte; pour quelle cauſe, il s'eſt retiré en Piedmõt: Ie deſire ſur tant qu'auez enuie de luy

faire seruice; de mettre peine de faire faire le guet secrettement, & de sorte que le puissiez faire prédre s'il est possible. Aduertissez-moy de ce que vous en aurez faict. De Fontainebleau le 2. iour de Iuin 1553. HENRY. Et plus bas Clausle. 1553.

Ce matin 14. iour de Iuin ann. 1553. vn homme venant du camp de l'Empereur estant deuãt Theroüenne, enuoyé deuers le Roy par Monseigneur le Duc de Vendosme; a asseuré ledict Seigneur, que Lundy dernier quatorziesme de cedict mois il veit donner l'assault à ladite ville par les Espagnols, Allemans, & artisans fort furieusement par diuers endroicts: mais qu'ils furent si bien & vaillamment repoussez par ceux de dedans, qu'ils y perdirent de mil à douze cens hommes, sans les blessez qui sont en grand nombre. Et dura ledit assaut depuis les entre sept & huict du matin, iusques sur les vnze heures. Depuis enuiron le midy lesdicts de dedans brusslerent vn pont qu'iceux ennemis auoient fait, où entre autres fut tué le Lieutenant d'Aire, qui auoit fait faire ledit pont: Et s'estime que quelques mines & brauades qu'ils fassent, ils ne donneront autre assault tant pour la perte qu'ils ont ia faicte des plus vaillans d'entre eux, que pour n'auoir plus de poudres, ayans tiré plus de quinze cens coups que de canons, que doubles canons depuis qu'ils sont deuant ladicte ville.

Le Roy donna aduis au Mareschal comme les choses estoient passées à Theroüenne, & le bon & grand deuoir qu'y ont fait les gens de bien qui estoiẽt dedans. Depuis cela que le Duc de Boüillon luy auoit enuoyé le deschiffrement d'vne lettre que Montmorancy luy auoit escrite du *16.* de

1553. ce mois, dont la coppie ſera auec la preſente, afin que vous voyez en quelle neceſſité il ſe trouuoit lors d'hommes, de Chirurgiens, drogues & autres choſes. Et ce qu'il en mandoit au Duc de Boüillon. La nuict dudit ſeizieſme entra dedans ladite ville le ſecours dont vous auez eſté aduerty, qui eſtoit bié petit en vne telle extremité. Le vingtieſme leſdits ennemis qui eſtoient aupres du foſſé & qui auoient ia employé de dix à vnze ſepmaines au ſiege de ladite place, ayant fait trois mines en trois endroicts du rampart & leué auec vne grande & furieuſe batterie tout ce que nos gens y auoient r'habillé & remparé: depuis leur premier aſſaut, donnerent le feu au ſix mines, qui emporterent tout ledit rempart, de ſorte que l'on y pouuoit aller à cheual, & ſur les dix ou vnze heures donnerent vn aſſaut, auquel ils forcerent ſi peu de gens de bien qui reſtoient en icelle place, ſans que iamais pas vn d'eux ait pour tel & ſi inéuitable danger, aucunement parlé de la rendre ou compoſer. Sur cela on vous laiſſe penſer à quel ennuy & deſplaiſir reuient vne telle perte au Roy, & le contentement & ſatisfaction que d'autre coſté il doit auoir de s'eſtre veu ſi bien, vertueuſement & vaillamment ſeruy, dont on vous a voulu aduertir, à fin que vous entendiez à la verité comme la choſe eſt paſſée: Et que ſa Majeſté eſt bien deliberée de s'en reſſentir ſi viuement enuers les ennemis, qu'elle ne tardera guere à la leur rendre en meilleur endroit.

L'Empereur continuë à ſe trouuer autant mal qu'il a point encores fait, & croiſſent de iour en iour les troubles en Allemagne: dauantage les

affaires du Marquis Albert commencerent à aller tres-mal, ayant le Duc Maurice & plusieurs autres Princes & Prelats assemblé grosses forces pour luy courir sus. De sainct Germain en Laye le 22. Iuin, mil cinq cens cinquante trois. HENRY. 1553.

Clausse.

Depuis l'assaut donné à Theroüenne monsieur de Vandosme se delibera d'enuoyer dedans ladite ville quelque renfort de gens pour estre la chose dont il estimoit qu'ils auroient plus de besoing: & pour ceste cause depescha les Capitaines le Breul, & sainct Romain auec deux cens cinquante harquebuziers, & cinquante corselets de leurs plus braues soldats, choisis parmy leurs deux troupes, pour s'aller ietter dedans: ce qu'ils ont fait si dextrement auec trente à quarante gentils-hommes qui y sont allez quant & eux, & y ont tous estez si bien guidez par leurs guides, qu'ils sont entrez dans ladite ville la nuict d'entre le vingt-sixiesme & vingt-septiesme de ce mois, sans auoir faict perte d'vn seul homme n'y auoir fait rencontre que de vingt ou vingt-six ennemis, faisans les sentinelles, qu'ils ont tous tuez. Les gens de cheual qui les ont accompagnez sont retournez le mesme chemin qu'ils y estoient allez, sans fortune ny auoir rencontré que quelques cheuaux Espagnols, qu'ils mirent en routte en ayant tué vne partie. Du 26. Iuin.

Les Gentils-hommes qui sont entrez dedans ladicte ville de Theroüenne outre les trois cens hommes susdits, sont le Marquis de Bauge auec deux gentils-hommes des siens, les Sieurs de Dampierre, & deux gentils-hommes des siens,

1553. de la Roüe & vn gentil-homme de Ioyeuse, & vn gentil-homme de Baillez, & deux gentils-hommes de Vieux-Maisons, & deux gentils-hommes de Dampierre fils du sieur de Rambure, & vn gétil-homme le frere du Baron de Seruy, que le Roy a nourry page & douze ou seize autres gentils-hommes.

Les ennemis depuis l'assaut donné n'ont point faict de batterie cependant, & dés le iour mesme dudit assaut monsieur de Montmorancy a fait faire si bonne diligence à remparer la bresche, que auiourd'huy elle ne s'estime moins forte qu'elle estoit lors du commencement de la batterie.

Il est bruit qu'ils veulent remuer leur artillerie pour aller battre la ville en autre endroit; Mais s'ils ne l'ont peu forcer au plus foible, il est bien aisé à croire que moins feront-ils aux autres endroicts qui sont beaucoup plus forts.

Les ennemis ont fait vne fort longue & furieuse batterie à Theroüenne que l'on estime de vingt mil' coups de canon: Et ont tellement battu depuis la tour du Chapitre iusques à la grande platte forme de ladicte ville, que la bresche s'y est veuë de plus de cent cinquante pas: Au moyen dequoy les ennemis se voyant auec cela maistres du fossé Lundy dernier y donnerent l'assaut, les Espagnols d'vn costé à l'endroit de ladite tour du Chapitre qui estoit le lieu le plus aisé & battu, & les Vvallons, & Allemans, ioignant eux en continuãt le long de la courtine iusques à ladicte platte forme. Ledit assaut commença enuiron les six heures du matin, & dura iusques à dix heures auant midy, combatans la pluspart du temps main à main, & si vaillamment de la part de ceux de la

ville qu'ils repousserent tous lesdits assauts. Il est vray qu'il s'y est faict perte des sieurs de Dessay, de Pieuues, & de Beaudisné, & des Capitaines Ferrieres, Cordier & Mechin, qui y ont esté tuez auec de deux cens cinquante à trois cens hõmes des nostres que blessez que morts: De la part des ennemis sont morts, de ce qui est desja venu à nostre cognoissance, le Capitaine Blondeau, ayant charge de deux enseignes & grandement estimé; Le Lieutenant d'Aire & son fils, qui estoient ceux qui conduisoient tout le fait de leurs mines, le fils du sieur de Doulphan, que l'Empereur auoit nourry, le Capitaine Emault, le Capitaine de Renty blessé au bras d'vne arquebusade, en danger de mort, auec beaucoup d'autres: dont les noms se sçauront les vns apres les autres: Et enuiron trois mil' de leurs meilleurs soldats, que morts que blessez à l'extremité. Dont desja ont esté recognus iusques à douze cens hommes dedans le fossé, la pluspart Espagnols, qui n'estoient des pires comme l'on peut penser. 1553.

Par les nouuelles que le Roy a euës de dedans ladicte ville depuis ledict assaut donné; Monsieur de Montmorancy a assemblé tous les Capitaines & gens de bien estans en la ladite place, comme le sieur de Losses, de Fumel, de Contay, la Chappelle des Vefues, Vvarty, Renty; Et bon & grand nombre de braues Capitaines & bons soldats pour aduiser à ce qui estoit à faire pour le bien du seruice du Roy & la seureté & deffense de ladite place: Mais tous luy ont promis de mourir à ses pieds plustost qu'ils ne rendent bon compte au Roy de ladite place.

1553. Le ſeizieſme Iuillet, le Roy eſtant à Cópiegne depeſcha vn courrier exprés au Mareſchal pour l'aduertir que le Roy d'Angleterre ſon bon fils & frere, eſtoit decedé le ſixieſme dudit mois, au grãd & extréme regret & ennuy de tous les Eſtats de ſon Royaume pour eſtre ce ieune Prince d'vne grande eſperance & expectation, & dont ſa Majeſté eſtoit tres-dolente & marrie, pour la bonne & parfaicte amitié que naturellement il luy portoit, & dont pour l'aduenir elle ſe fuſt tres bien ſceu accommoder au bien, profit & vtilité de ſes affaires. Toutesfois Dieu qui auoit voulu encores tant faire pour elle que la Couronne & le Sceptre dudit Royaume eſtoient tombez en ſi bonne main, qu'elle auoit recouuert ce que par la mort elle auoit perdu. Car la fille du Duc de Suffort que le ſecond fils du Duc de Northomberland a eſpouſée, auoit eſté dés le viuant dudit feu Roy & ſur l'extremité de ſes iours declarée Roine, & depuis ſa mort receuë & proclamée telle; ayant eſté deſ-ja la poſſeſſion prinſe pour elle de la groſſe Tour de Londres & des autres principalles forteresſes du Royaume. Meſmes eſtoit apres à faire les preparatifs & les commencemens des ceremonies du couronnement d'elle & de ſon mary, dont à ſon aduis l'Empereur ſeroit deſeſperé & le plus marry qu'il fut oncques, voyant que les grãdes menées & pratiques qu'il faiſoit faire pour Madame Marie ſa couſine, fille aiſnée du feu Roy Henry n'auoient point eu de lien. Mais qu'elle eſtoit demeurée priuee de la ſucceſſion de la Couronne d'Angleterre. Ayant les Ambaſſadeurs de la part dudit Empereur mis en auant audit Duc de Northomberland qui eſt le prin-

cipal du conſeil d'Angleterre, le mariage de ladite 1553.
Dame Marie auec le fils aiſné dudit Duc, en repudiant par luy la femme qu'il a pieça eſpouſée fille du feu Duc de Sommerſet, qui fut protecteur d'Angleterre, penſant par vn tel moyen rompre ou empeſcher les choſes deſ-ja ainſi concluës & accordées: & par conſequent brouïller & diuertir la bonne intelligence qu'ils ſçauent que les principaux Seigneurs du Conſeil d'Angleterre ont auec ſa Majeſté pour tenir leur nouuelle Roine, & le Roy ſon mary entierement diſpoſez à ſa deuotion, auec vne eſtroitte alliance & parfaicte vnion. S'aſſeurans bien qu'elle ne leur faudroit d'amitié ne de tout ce qui eſt en ſa puiſſance, là où ils en auront beſoing. Ladicte Dame Marie voyant ces troubles s'eſt abſentée pour paſſer ſi elle peut en-Flandres deuers ledit Empereur ſõ couſin. Qui eſt tout ce qu'il y auoit de nouueau pour ceſte heure: ſinon que ſa Majeſté eſtoit tous les iours apres à dreſſer ſon armée, laquelle ſera bien-toſt aſſemblée & voiſine de celle des ennemis, qui n'ont point encores fait de batterie au Chaſteau de Heſdyn: Mais ſont apres à faire leurs tranchées: & ce pendant nos gens de dedans à coups de canon par les ſaillies qu'ils ont faites les ont bien viſitez & endommagez. Vous auez veu ce que ie vous ay eſcrit par la Mole, que ie vous ay depeſché à mon partement de Chantilli. Priant Dieu mon Couſin qu'il vous ait en ſa tres-ſaincte & digne garde. Eſcrit à Compiegne le dix-ſeptieſme iour de Iuillet 1553. HENRY, & plus bas. Duthier.

Du 20. Iuillet 1553. le Roy manda au Mareſchal qu'il eſtoit venu d'Allemagne homme exprés,

1553. qui luy auoit apporté nouuelles certaines cõme le 9. dudict mois en certain lieu de l'Eueſché de Mũde entre les pays de Heſſe, & de Brimſnich, les forces du Duc Maurice de Saxe, & du Marquis Albert de Brãdebourg ſe ſont rẽcontrées, ayant ledit Duc Maurice de ſa part quatre-vingts enſeignes de gens de pied, eſtimées à vingt mil hõmes, & dix mille cheuaux: & ledit Marquis ſemblable nombre de gens de pied, & ſix mille hommes de cheual, lequel auec ſon armée a eſté deffaict & rompu par ledit Duc Maurice qui en a remporté pour triomphe trente ou quarante enſeignes auec luy, & a enuoyé le Baron de Hedech ſon Lieutenant general apres ceux qui ſe ſont voulu ſauuer, leſquels on ne ſçait ſi ledict Marquis aura ſuiuis ou s'il eſt demeuré entre les morts, ayant eſté veu ſon cheual courant par le camp auec vn de ſes piſtolets qu'il auoit à l'arçon, & ſon manteau qu'il portoit lors qu'il entra en la bataille. Car l'Empereur auoit entierement fondé ſon eſperance ſur ledict Marquis & ſa force pour ruiner ledit Duc Maurice, & les autres Princes & potentats Germains, qu'il eſtimoit à luy contraires, afin qu'iceluy Marquis ſaiſi de leurs deſpouïlles s'en vint apres ietter en quelque endroict de France qu'il verroit le plus à propos pour courir ſus au Roy, cependant que l'Empereur tient ſes forces ſur la frontiere de Picardie faignant d'y vouloir appeller celles du Roy qui en ſeront bien toſt voiſines, l'armée de ſa Majeſté s'en allant preſte, & dés le Vendredy monſieur le Conneſtable deuoit partir pour gaigner le deuant, afin de donner ordre à toutes choſes qu'il verra eſtre requiſes & neceſſaires auparauant. Depuis cela par ceſte victoire le

Duc

Duc Maurice ne iure que par la foy qu'il veut 1553.
doresnauant porter au Roy: de maniere que l'Empereur se trouue à present bien esloigné de l'effect de ses principaux desseins. Escrit à Compiegne le vingtiesme iour de Iuillet, 1553. HENRY, Duthier.

Le 21. Iuillet 1553. le Roy manda au Mareschal que le iour precedant les nouuelles qu'il luy auoit enuoyees d'Allemagne, sur la deffaicte du Marquis Albert, il fust aduerty de la prinse de Hesdin faicte par les ennemis, lesquels apres leurs grandes batteries & assaux donnez, au dernier desquels le Duc Horace auoit esté tué, & dont sa Majesté portoit tel regret & ennuy qu'il pouuoit penser, ores qu'ils eussent perdu vn grand nõbre de leurs gens & des meilleurs qu'ils eussent, & quelques vns de leurs Capitaines, estoient venus aux mines & à la sappe: lesquelles ils auoient tellement continuees sans aucun interualle de tẽps, qu'à la fin ils auoient faict tomber la plus part des rempars de la place, de sorte que ceux de dedans s'estoient trouuez descouuerts iusques au milieu de ladite place, qui est petite: & eux contraints de parlementer & se rendre, estãs les Duc de Bouillõ & Cõte de Villars faits prisonniers auec quelques autres: & encores qu'il y ayt peu de perte de gẽs, si est ce qu'ils sont beaucoup plus à plaindre que la mesme place, pour la garde de laquelle y alloit plus de reputation que d'importãce & vtilité, dõt l'on pensoit qu'elle fust: Que voyãt cela elle auoit fait incontinent partir le Connestable, pour aller deuant donner ordre au faict de l'armee qui s'en alloit toute preste, & où sa Majesté esperoit se trouuer bien-tost, & prendre la reuanche à son

1552. tour de ce que lon a faict ſur elle, en ſorte que l'ennemy trouuera (ſi Dieu plaiſt) n'y auoir pas grand aduantage, Du 21. Iuillet 1553.

*Retour aux affaires de Piedmõt.*

L'importance de la ville d'Albe, le gouuernement de laquelle fut donné au ſieur de Lyoux frere de Montluc Maiſtre de Camp, donna occaſion à Monſeigneur le Mareſchal de croire que l'Empereur feroit tous ſes efforts pour la recouurer: & que par ainſi il la falloit tellement fortifier au dedans, par grandes tranchees & trauerſes, & au dehors par nouueaux baſtions, meſmes eſtant commandee comme elle eſt par vn couſtau qui eſt tout ioignant, & la pouruoir auſſi de telle quantité de viures & de ſoldats, qu'elle peuſt attendre vn long ſiege & vne furieuſe batterie. La charge de tout cecy & de commander & de combattre la place, fut donnee à Bonniuet Colonnel, auec treize cens François, ſix cens Allemans & autant d'Italiens, ſous la charge dudit Venture d'Vrbin, choiſi parmy tous les autres par Bonniuet, cinquante Gentils-hommes volontaires, & deux cens cheuaux. Ce Seigneur mit ſoudain la main à l'œuure & en telle diligence, que la place auec l'aide des ſoldats & des habitans qui trauailloient à l'enuy l'vn de l'autre, fut en ſix ſepmaines ſi bié pourueuë & accommodee, qu'ils auoient tous plus de peur que cela decourageaſt l'ennemy de les aſſaillir, que de crainte de l'eſtre. Domp Ferrand ſupportant mal-volõtiers ces frequentes ſecouſſes, & deſirant y remedier, ne perdoit temps à aſſembler gens & argent pour venir attaquer Albe, & de fait s'eſtant ietté en campagne, il ſe vint preſenter deuant la ville auec ſon Auantgarde, cõpoſee d'enuiron quatre à cinq

*Fortification de la ville d'Albe.*

*Albe aſſiegé par les Imperiaux.*

mil hommes de pied. Soudain Bonniuet ietta dehors enuiron trois cens des meilleurs soldats Frãçois & Italiens, départant le reste partie en la place de la ville & l'autre ez enuirons des murailles & des portes. Ceux cy attaquerent soudain vne si furieuse escarmouche contre les Espagnols qui s'estoient auancez iusques pres la contre-scarpe, pour donner moyen à Domp Ferrand de mieux recognoistre l'estat de la place, qu'ils les firent reculer plus de deux cens pas. Le combat dura pres de deux heures, il y mourut enuiron vingt-cinq des nostres, & deux braues Gentils-hommes, l'vn nommé le Capitaine Tortorin, & l'autre Appate de nation Basque, & de ceux de l'ennemy de 50. à 60. à ce qui fut depuis sçeu par les payſans qui baillerent les charrettes pour les emmener, auec plusieurs blessez. Tant y a que Domp Ferrand trouua les choses en tel estat qu'il print resolution de laisser ceste-cy, & d'aller attaquer Sainct Damian; comme il fit enuiron le dixiesme d'Octobre mil cinq cens cinquante trois, qui est le mesme temps que l'Empereur attaqua Mets qui luy seruoit iadis de propice magazin contre la France. 1553.

*Furieuse escarmouche des assiegez contre les Espagnols.*

*Imperiaux leuent le siege de deuant Albe.*

Les affaires ayant prins quelque relasche apres ces factions, le Mareschal print resolution de se ietter à la campagne : pour ce faire il commanda aux trouppes sortir des garnisons & de se rendre à Carmagnolles au trentiesme iour d'Auril, où il se rendroit aussi, comme il fit deux iours apres. Il n'y fust pas plustost arriué que tous les Seigneurs & principaux Capitaines de l'armee le vindrent trouuer, tant pour, à leur accoustumee, le saluer, que pour le prier de vouloir au plustost

1553. faire faire la monſtre. Pourquoy faire ayant faict mettre l'armee en bataille & recognu le nombre d'icelle, il trouua enuiron huict mille que François que Italiens, deux mille Allemans ſous Roquédolfe, & trois mille Suiſſes, quelques harquebuziers à cheual, douze cens cheuaux, tãt d'hommes d'armes que cheuaux legers. Ayant mis en ordre toutes choſes neceſſaires pour vtilement employer ces forces, il marcha du coſté des Langues, qui eſt vne Prouince montueuſe, regardãt la riuiere de Gennes, pleine de trafic & fort peuplee de chaſteaux, auec intention de manger & conſumer le païs ennemy, & d'aſſaillir ſelon le beau ieu que la fortune luy offriroit, & la qualité de ſes forces le pourroit porter, Ceue, Courtemille ou Sauonne. Pendant qu'il en baſtiſſoit & eſpioit les moyens, il s'adonna à prendre pluſieurs petits chaſteaux qui luy pouuoient apporter domination dans le pays & faciliter ſon deſſein. De premiere abordee il attaqua Grauesane, qui fut emporté: delà on marcha contre Serraual où s'eſtoiẽt nichez vn tas de brigandeaux, leſquels firent cõtenance de vouloir attendre le canon: deux couleurines furent bracquees, leſquelles en moins de rien firent quelque apparence de breſche. Les François ſans attendre commandement donnerent dedans, la forcerent, tuerent tout ce qui s'y trouua, excepté cinq ou ſix pauures ſoldats qui furent depuis pendus en vengeance du Guierche Racanat, pendu à S. Martin. Voila comment les Generaux d'armee doiuent eſtre retenus en ces executions de iuſtice parmy la licence des armes, car la vengeãce en tõbe puis ſur tel qui par ſa valeur peut donner vne victoire de ville ou de cam-

*Reueuë de l'armee du Mareſchal.*

*Prinſe de quelques chaſteaux ſur les Imperiaux.*

pagne. Pendant qu'ō attaquoit ceſtuy-cy, Montluc alla auſſi dénicher ceux qui eſtoient dans Dogliany, auſquels commandoit Leon de Bellegarde Eſpagnol autresfois nourry en France, lequel ayant voulu faire du mauuais à credit, fut forcé & prins & preſt à eſtre pendu, comme ceux de Serraual, ſans l'importune inſtance, & ſupplication que tous les Capitaines François firent au Mareſchal pour le garentir de mort, le plaiſir par luy fait à aucuns, auec ce qu'il eſtoit fort galād homme, luy moyennerent ſa grace, verifiant par là que Dieu ne permet iamais qu'vn bien-fait demeure ſans contrechange. 1553.

Le temps & les affaires militaires, qui doiuent eſtre balancez & meſurez à l'œil de la preuoyance, firent recognoiſtre au Mareſchal qu'il ne pouuoit pour lors rien entreprendre ſur Courtemille ny Sauonne, & que la partie ſe pourroit mieux executer ſur Ceue, qui n'eſtoit de moindre importance que Courtemille. Les choſes deliberees, le Mareſchal fit marcher l'armee vers Ceue: mais auparauant que de traicter de l'executiō de l'entreprinſe, il faut repreſenter la bizarre ſituation de la place. Ceue eſt vn des anciēs Marquiſats qui furent donnez par l'Empereur Otho à Aleran sō Gendre de longue main fugitif, & puis recognu, les partages qui ont eſté faits des deſcendans de l'vn à l'autre, l'ont reduit en plus de deux cēs portions, les vnes ſi foibles qu'elles n'ont pas deux eſcus de rēte, & neātmoins chaſſans l'aſne au moulin, veulent eſtre appellez Marquis. Ce ſont des traicts de la gloire & de l'ambition que nous ne pouuons quitter pour baſſement que la fortune nous ait renuerſez. La ville aſſez grande & bōne,

*Siege & conqueſte de Ceue.*

*Situation de la place de Ceue.*

1553. eſt ſituee au pied d'vn grand roc qui reçoit aiſément la taille. En iceluy iadis certains Hermites ſe logerent, cauans dedans Egliſe, chambres & autres commoditez qui ſe ſont peu à peu augmentees, ne laiſſans autre aduenuë pour y paruenir qu'vn chemin de trois ou quatre pieds de large, auec vn grand precipice au deſſous. Or les Geneuois qui voyoient auancer les armes Françoiſes, à eux touſiours formidables & ſuſpectes, eurent crainte que ceſte ville, qui eſt ſur leurs aduenuës vers la mer, ne tombaſt ez mains des François, & firent infinies inſtances à Domp Ferrand à ce qu'il fiſt vn fort à l'entour de ceſte hermitage, aſſez ſuffiſant pour loger la garniſon qu'il y faudroit tenir. Eux voyans que la choſe prenoit trop long traict, offrirent de contribuer iuſques à deux mil eſcus pour en faire le baſtimẽt. L'argent deſbourſé on y mit la main en telle diligence, que le fort fut dreſſé en moins de deux mois de chaux & briques, & bien flãqué. Le Mareſchal donc auparauãt que diſpoſer les batteries voulut luy meſme recognoiſtre & la ville & le fort: l'ayãt fait il trouua qu'en s'adreſſant premierement à la ville, ce ſeroit ſe mettre en peine de faire deux batteries au lieu d'vne ſeule, iugeant que le fort ne ſeroit pas pluſtoſt prins que la ville, à laquelle il commandoit aucunement, ne ſe rendiſt. Les Seigneurs & Capitaines ayant conclud de meſme, il fut commandé à Bonniuet de l'aller aſſaillir à la faueur de ſix pieces qui furent montees & logees à force de bras: ſi toſt qu'elles commencerent à tirer dans ces murailles nouuellement faictes, & qui n'eſtoient gueres fortes, ny terreplanees, elles commencerent à ſe briſer en

*Geneuois cõtribuent pour baſtir vn fort à Ceue.*

*Le Mareſchal recognoit & la ville & le fort.*

*Batterie contre le fort de Ceue.*

diuers endroicts, mesmes du costé de l'entree d'i- 1553.
celuy, où il n'y auoit pas six pieds de profondeur de fossé. Ce qu'ayant recognu le Baron de Chepy, il donna droict à vn des flancs auec la halebarde pour les estoupper, & donner aux siens le combat & l'entree plus asseuree: mais il fut rudement repoussé, ayant eu le bas des machoires à demy emporté d'vne harquebuzade. S'estant luy & les trouppes retirez, auec perte de 3. soldats seulemẽt, la batterie fut si viuement renforcee, tirant d'vn costé du bas & de l'autre du haut de la roche au dedans du fort, que le dix-septiesme iour d'Auril, n'estans secourus & ayans plusieurs blessez, ils se rendirent à bagues sauues. Le Comte Bas chef de la place, ayant eu la teste emportee d'vn coup de canon, apporta grand espouuantement parmy les siens. En ceste faction nous y perdismes seize ou vingt soldats que morts que blessez.

*Reddition du fort de Gene.*

Par l'inconuenient qu'apporta la mort du chef de la place, apprennent les Capitaines à bien & diligemment pouruoir & accommoder ce qui est necessaire, & non pas à se precipiter eux & le seruice du maistre aussi, par vne valeur inconsideree; & qu'il se faut mesnager plus soigneusement dans vne place qu'à la cãpagne qui peut receuoir nouueau chef, & non la ville assiegee.

Les choses ayant esté ainsi heureusement demeslees, le Mareschal fit sommer le sieur Ieronime Sac Gouuerneur de la ville, de la rendre, sur peine que tout seroit mis à feu & à sang. Il fit le sourd & par les escarmouches & combats qu'il dressa, donna assez à cognoistre qu'il ne la quitteroit sans coup fraper. Ce fut vn acte qui peut aussi tost estre reputé à temerité & inconsideration, qu'à valeur

1553. & magnanimité de courage ; attendu que bien qu'iceluy Ieronime Sac fut vn perſonnage fort braue & vaillant, ſi ne ſe deuoit il pas roidir à tenir vne place aſſez mal fortifiee, contre gens victorieux & qui auoient à commandement le chaſteau qui la battoit en ruine.

L'artillerie fut dreſſee & la batterie commencee, mais ayant tiré enuiron quatre cens coups, & commencé breſche, l'ennemy demanda à parlementer: le Mareſchal deputa Bonniuet pour traicter auec lui. Il fut en fin reſolu que la place ſeroit remiſe au Roy, auec l'artillerie & munitiõs, & que les gens de guerre ſortiroient bagues ſauues, enſeignes deſployees & tabourin ſonnant.

Le Capitaine Loup qui commandoit aux gardes du Mareſchal, y fut laiſſé pour Gouuerneur: ſi l'armee de l'ennemy ne ſe fuſt lors iettee en campagne, la cõpoſitiõ n'euſt eſté ſi fauorable qu'elle fut, ores qu'il y ait vne douceur & humanité fort loüable à ne tirer du vaincu que cela meſme qu'ẽ pareil cas nous pourrions nous meſmes deſirer.

Le 8. iour de Feurier 1553. le Roy eut aduis qu'il eſtoit arriué à Abbeuille vn marchand Anglois allant à Roüen, qui eſtoit party le Mardy deuant de Londres, & dit qu'il y auoit enuiron 5. ou 6. iours que le Duc de Nortfort, eſtoit party du lieu où eſtoit la Roine d'Angleterre, pour venir trouuer M. Hoyet, qui eſtoit accõpagné d'vn bon nõbre d'Anglois; camme auſſi d'vne bonne troupe d'Eſpagnols, & s'eſtans rencontrez prés Rocheſtre, que les Anglois qui eſtoient du coſté dudict Duc, luy declarerent fort ouuertement, qu'ils ne vouloyent point combattre contre ceux de leur nation, & que là deſſus ils commencerẽt eux

meſmes à charger leſdits Eſpagnols, tous leſquels 1553.
furẽt defaits, par ladite troupe de M. Hoyet, quoy voyant le Duc de Nortfort, fut contrainct de ſe ſauuer: tous les Anglois qu'il auoit auec luy, demeurerent auec M. Hoyet.

Que Hoyet eſt de preſent auec vingt ou trente mille Anglois, dedans les faulx-bourgs de Londres, & que la troupe croiſt de iour à autre, diſans qu'ils veulent defendre leur Couronne, & mourir tous, auant que de permettre que les Eſpagnols entrent dans leur pays.

Qu'il eſt venu grand nombre de Gentils-hommes, des pays de Cornoüaille & d'Eucher, qui ont offert audit M. Hoyet, de faire venir gens de leurs pays, s'il cognoiſt qu'il en ſoit beſoin, pour le maintien de leur liberté.

Que la Roine eſtant à Londres, a mandé pluſieurs fois à M. Hoyet, qu'il ſe deportaſt de ceſte entreprinſe, & qu'elle luy pardõnoit la faute qu'il auoit commiſe enuers elle, à quoy il auoit reſpondu, qu'il ne la vouloit offenſer, mais ſimplement defendre la Couronne iuſques à la mort.

Que la Roine enuoya querir Millort d'Arondel, & qu'elle luy demãda quelle fortereſſe de ſon Royaume eſtoit la plus aſſeurée pour elle. A quoy il reſpondit, que fort volontiers il le luy diroit, pourueu qu'elle luy permiſt d'en dire librement ſon opinion. Ce qu'elle luy accorda. Quoy faict le Millort d'Arondel luy dict, que la meilleure & la plus ſeure fortereſſe qu'elle pouuoit choiſir en sõ Royaume, c'eſtoit d'appaiſer ſon peuple, & regaigner les cœurs des ſujets, & que lors tout ſeroit fort pour elle: Ce qu'elle trouua fort mauuais, diſant qu'elle ne vouloit plus de tel cõſeil que le ſié.

1553. Que le Duc de Suffort s'eſt abſenté de la Cour, & dict-on qu'il ſe deuoit ioindre auec M. Hoyet.

Qu'il eſt bruict que Millort Courtenay a eſté mis priſonnier en la Cour de Londres, & que l'Eueſque de Vincheſtre s'en eſt fuy.

Que le Conſeil de ladicte Roine n'eſt plus que de Millort Payen, Cheſnay & Coban.

Que tous les autres grands Seigneurs qui hantoient ledit Hoyet ſe ſont retirez en leurs maiſõs, Chaſteaux & forteresſes, pour defendre leurs pays & leurs gens s'il en eſt beſoin.

Que le Comte d'Aigmont, & ceux qui eſtoient allez auec luy en Angleterre, ont failly à eſtre tuez, & n'oſent plus bouger de leur logis.

Qu'il eſt grand bruict que Madame Elizabeth ſœur de la Roine s'eſt retirée au pays de Galles.

Que l'émotion eſt ſi grande, & ſi commune par toute l'Angleterre, qu'il n'eſt plus en la puiſſance de la Roine d'y remedier, par autre moyen que de rompre du tout le mariage du Prince d'Eſpagne & d'elle, & eſpouſer vn Seigneur de ſon pays.

Pendant que ces executions ſe faiſoient, Domp Ferrand aſſembloit ſon armée, ſoit pour venir au ſecours ou pour nous coupper chemin ſur la retraicte qu'il falloit faire en Piedmont, & par le paſſage de la riuiere de Sture aſſez furieuſe & ſans pont. Et de fait l'ennemy enuoya deuant Domp Aluaro de Saude Maiſtre de Cãp general des Eſpagnols, auec douze cens hommes pour nous amuſer, pendant que le gros marchoit : il donna iuſqu'au pont de Molieres, à demy lieuës dudict Ceue, où il fut rencontré par le ſieur du Pied-du fort Poitcuin, Lieutenãt de cẽt hõmes d'armes du

*Combat à Ceue.*

Mareſchal, ſuiuy de quatre ou cinq cens que picquiers, que harquebuziers, conduits par Laual, qui auoient tous deux commandement de ſi viuemẽt donner dans les ennemis qu'ils leur fiſſent quitter le pont, comme ils firent, regaignans les couſtaux, ayans perdu enuiron quatre-vingts hommes, & nous ſept tant ſeulement, & deux hommes d'armes bleſſez. 1553.

*Diligẽte & glorieuſe retraicte.*

Le Mareſchal cependant faiſoit diligenter l'armée afin qu'elle euſt paſſé l'eau au Chaſtelet, auparauant que l'ennemy eſtimaſt que nous fuſſions ſeulement délogez. Car s'ils nous euſſent trouuez embarraſſez des deſordres, & des craintes qu'il y a touſiours ſur les retraictes, meſmes au paſſage des riuieres, nous n'en euſſions pas eu ſi bon marché que nous euſmes. Les ſoldats animez de la propre preſence de leur general prudent & intrepide, ne daignerent paſſer ſur vn pont de charrettes, qui auoit eſté dreſſé toute la nuict, ains François, Suiſſes & Italiens à l'enuy l'vn de l'autre, paſſerent quaſi tous à gué: & à meſure qu'ils montoient ſur la campagne au de là des riues de la riuiere, il ſe mettoient en bataille, crians combat, combat. Sur ce propos fait à noter qu'au meſme inſtãt que no⁹ demeſlions ſi haſtiuement nos fuſées & que l'armée trauerſoit ainſi la riuiere, Domp Ferrand qui s'eſtoit ietté en campagne pour auoir curée, depeſcha vn trompette au Mareſchal ſous couleur d'auoir raiſon de quelque deſordre commis dans les terres imperialles: mais en effect pour recognoiſtre à quoy nous en eſtions. Auquel en peu de mots, il commanda de s'en retourner plus haſtiuement qu'il n'eſtoit venu, & qu'il dict à ſon Maiſtre qu'il ne s'eſtoit pas leué ſi matin

1553. que luy, & que toutesfois s'il s'aduançoit tant ſoit peu; qu'il le trouueroit en campagne raze, la picque au poing pour luy faire raiſon, de ces deſordres & demandes. Ce que le ſieur Domp Ferrand ayant entendu par la trompette, & par ceux qu'il auoit ſur les champs, & que noſtre diligéce l'auoit preuenu; il tourna bride vers Cairas ſans entreprẽdre lors aucune choſe digne de memoire. De ceſte heureuſe & tant honorable retraicte on doit apprendre, que la veuë des ennemis ne doit iamais eſbranler le Capitaine general qui a le iugement ſain, que commettre iamais tout à vn furieux cõbat, ſi l'euident peril & ruine de l'armée ne l'y forçent de tous poincts: & à la verité s'il a l'aſſeurance & le iugement bon il en viendra à bout & à ſon honneur: meſmes s'il reiecte l'opinion d'vn tas de gens qui ſçauent mieux caqueter que combattre en ces neceſſitez, où il n'eſt permis de faillir deux fois, embraſſans comm'elles font la conſequence du total.

*Retraite des Imperiaux à Cairas.*

Le Mareſchal ne deſirant rien plus que de porter la domination du Roy iuſques aux portes de Gẽnes & de Sauõne, & dans elles-meſmes auſſi s'il euſt eu dequoy, afin de faire diuerſion des guerres de Parme & de Frãce, iugea que s'il pouuoit ioindre à la prinſe de Ceue, celle de Courtemille, que elle luy ſeruiroit de planche fort opportune pour l'aduancement de ſes deſſeins: ou au deffaut d'iceux, de tenir les ennemis en crainte, & en deſpence, & ſe preualoir de trente lieuës de pays que la conqueſte de ces deux places luy pouuoient donner. Il fit donc ſes appareils pour aller aſſaillir Courtemille, à ſix lieuës de Sauonne. Ceſte place eſt ſituée en vne vallée & toutesfois ſur vne mon-

tagnette, au pied de laquelle il y a deux petites villes, l'vne ioincte au Chasteau, & l'autre au delà d'vn ruisseau qui passe entre les deux villes, qui sõt conioinctes toutes deux par vn pont de pierre. La premiere qui est embrassée du Chasteau, estoit assez bonne, & l'autre mediocre. Tout le pays des enuirons ne sont que montagnes, les vnes de facile accés & les autres assez aspres, pleines de chataigners: de sorte que la plusparr du temps il falloit que l'artillerie fust montée & descéduë à force de bras. Les soldats tant François que Suisses n'espargnerent les leurs à ce faire, la gloire & le pot de vin estans attachez à leur labeur. Toutes difficultez surmontées, l'armée & l'artillerie passerent le dernier d'Auril, & de pleine arriuée l'Infanterie donna dans la premiere ville, qui fut emportée à viue force, ores que deux cens qu'Espagnols, qu'Italiens la deffendissent. 1553.

*Entreprinse de Courtemille.*

La nuict ensuiuãte le Mareschal fit loger quelques pieces pour battre l'autre ville, pour apres plus aisément assaillir le Chasteau, iadis basty par les Romains & appellé *Curia Emiliana*. Au poinct du iour l'artillerie ioüa si biẽ son personnage que en moins de trois heures il y eut bresche raisonnable. Bonniuet qui tenoit les trouppes prestes pour donner dedans, ne peut retenir les soldats qu'il ne donnassent aussi-tost à la bresche, qui ne fut gueres disputée par les Espagnols, sur l'esperance de la retraicte que le Chasteau leur presentoit. Il y en demeura toutesfois enuiron soixante, que morts que blessez, tant à la bresche, que à la fuite.

*Prinse de la ville de Courtemille.*

L'armée estant toute bien commodément logée dans ces deux villes pleines de viures, le Cha-

1553. ſteau grand, ſpacieux & bien flanqué, fut recogneu auec beaucoup de peine & hazard, tant les harquebuſades, & mouſquetades pleuuoient dru & menu, meſmes auſſi l'ennemy eſtant ſorty à l'eſcarmouche, où nous perdiſmes quatre ſoldats, & ſix de bleſſez. Il fut trouué plus fort & mieux flanqué qu'on n'eſperoit pas: la difficulté augmẽta toutesfois le courage à vn chacun, & par ainſi la batterie fut commencée du coſté de la premiere ville, la muraille ſe deſcouurant mieux de ce coſté là que par la ſeconde attachée audit Chaſteau: il fut tiré enuiron 1200. coups de canon qui firent peu d'effect, ceſt endroict eſtãt trouué le plus fort & le mieux réparé. Il fut à ceſte cauſe aduiſé de la remuër du coſté de la montagne quelque penible qu'elle fuſt, eſtimant le Mareſchal cõme il ſe trouua depuis, que l'inacceſſibilité du lieu l'auroit rendu plus negligemment remparé. Toute la nuict les grands, les moyens, & les petits trauaillerent ſi courageuſement à remuer & à monter l'artillerie à force de bras, qu'au poinct du iour huict canons ſe trouuerent logez, gabionnez & platte-formez, & quatre couleurines par le bas de la ville, pour abattre les defenſes. Tout tira de telle furie & ſans intermiſſion, que ſur le midy il y eut forme de breſche en ce haut qui n'eſtoit point remparé, & ſi il n'y auoit point de terre dedans pour le pouuoir faire. De maniere que l'ennemy eſtonné de ceſte diligence, de la neceſſité des viures, & de nulle eſperance de ſecours, ainſi qu'on conſultoit pour aller à l'aſſaut, donna la chamade, qui fut reſpõduë; & ſur ce les armes faiſans ſurceance vn Gentilhomme ſe monſtra ſur la muraille qui demanda à parlementer. Le ſieur de Richelieu Lieutenant de

*Batterie contre le Chaſteau.*

Bonniuet y fut enuoyé, & moy auec luy. Tant fut allé, venu, & disputé, que finablement la place fut renduë à bagues sauues, l'artillerie & les munitiõs demeurans aux victorieux. Il sortit de la place enuiron quatre cens hommes bien armez. 1553. *Reddition du Chasteau de Courtemille.*

La remonstrance que i'ay cy-deuant faite de l'importance de la place, donna occasion au Mareschal d'y sejourner enuirõ trois sepmaines, pour la faire si bien remparer & pourueoir, que l'ennemy perdist l'esperance de la pouuoir reprendre qu'auec grande despence, longueur de temps, & beaucoup de hazard. Le sieur de Richelieu en eut le gouuernement; duquel il s'acquita fort genereusement. Baptiste Fornar Gouuerneur d'Albe lors qu'elle fut prinse, deuint depuis seruiteur du Roy, & se trouua en ceste armée, pendant le sejour de laquelle tous les chasteaux & bourgades des enuirons dudit Courtemille, se vindrent presenter pour rendre obeïssance à sa Majesté: il n'y eut que celuy de Castres & de Cossan, dans lesquels il y auoit garnison, qui firent contenance de se vouloir faire battre. Mais voyans marcher partie de nos trouppes, sous la conduicte de Bonniuet, ils furent assez laschement rendus. Le Fornar eut charge de garder Castres, pour de là dresser des pratiques dans Gennes, dont depuis il s'acquita assez mal, verifiant la verité du prouerbe Italien qui dit, *d'inimico reconciliato non ti fidar se non vei esser gabato.*

*Fortification dudit Chasteau.*

*Gouuernement d'iceluy donné à Richelieu.*

*Plusieurs chasteaux prins & rendus.*

Pendant ces executions, le sieur Domp Ferrand diligentoit l'amas de ses forces, en intention, comme le bruit couroit, de secourir la place, ou de dõner bataille. Or tout ainsi que les infortunes qu'il auoit precedemment couruës le pouuoiẽt renger

1553. à prendre ce hazardeux party, les proſperitez au contraire du Mareſchal, l'inuitoient à s'en garder; & à ſe retirer non pas dans les garniſons, mais bien dans les tranchées de Poyrin, ou de Carmagnolles, qui ſont quaſi le centre du Piedmont, afin de conſiderer de là, les mouuemens de l'ennemy, & ſelon iceux s'aduancer ou reculer. Car tout ainſi que la valeur & le ſage conſeil ſont ceux qui (ſous la benediction de Dieu) emportent la gloire des batailles, tout de meſme auſſi l'orgueil & la temerité les font perdre, ruinant l'vtilité, la ſeureté & la gloire des conqueſtes precedemment faictes. Ne s'eſtans donc entre-rencontrez, l'ennemy marcha du coſté d'Aſt, & nous de Poyrin, & de là aux garniſons. Cependant le Mareſchal ne perdit temps à pouruoir toutes les places qui eſtoient du coſté de l'ennemy. Cela faict, ayant eſté aduerty que Domp Ferrand vouloit attaquer Ville-neufue, il diligenta de faire de nouueau vn corps d'armée, des troupes qui auoient ſejourné par les garniſons, pendant que les autres tenoient la campagne, leur donnant le rendez-vous à Riue de Quiers, ſitué à quatre mils de Ville-neufue. Soudain qu'il y fut arriué il eut aduertiſſement de quatre diuers endroicts, & de la main meſme de gens fort croyables, que Domp Ferrand ſe deuoit le lendemain aduancer pour gaigner le logis de Butiglieres, fort aduantageux pour les cauines & vallons qui ſont à l'entour, & que i'ay ſouuent veuz. Là deſſus Briſſac qui ne vouloit iamais faillir tout ſeul, aſſembla tous les Seigneurs de l'armée pour auoir leur aduis ſur ce qui eſtoit à faire, leur tenant ces propos: Meſſieurs ie vous ay tous icy aſſemblez comme mes chers cõpagnons d'armes, pour

*Retraicte du Mareſchal à Poyrin & Carmagnolles.*

*Entrepriſe de Domp Ferrand ſur Ville-neufue.*

pour vous dire que ie ſuis fort bien aduerti que le ſieur Domp Ferrãd eſt reduit à tel deſeſpoir qu'il a reſolu de tout hazarder pour' ptendre Ville-neufue, ou nous donner la bataille : il me ſemble que ceſte reſolution, qui doit decider du total, doit eſtre auſſi en nous, mais par raiſons differentes toutesfois, & qui neantmoins ſont toutes combattuës de raiſons ſi contraires, qu'elles ſuſpendent mon iugement & ma deliberation. Laiſſer perdre Ville-neufue, il ne le faut pas, laiſſer auſſi entrer l'ennemy dans nos plus cheres entrailles, il ne le faut pas, au moins ſans luy faire ſentir la puiſſance de noſtre maiſtre, celle de nos bras, & de noſtre deuotion à ſon ſeruice. Ie ſçay aſſez que le bon aduis, le bon cœur, ny l'experience ne deffaudront iamais en vous, mais quand toutesfois ie conſidere que les forces & les moyens des ennemis ſurpaſſent les noſtres en quantité, & non en courage, & que ce n'eſt pas ſagement faict de hazarder ſur l'aſſeurance de ces belles parties, tout vn eſtat, meſmes n'eſtans preſſez par diſgrace, ou par deſeſpoir qui ſoit en nous, cõme il eſt de leur coſté : i'eſtime lors que nous deuons demeurer ſur l'aduantage des partis, auec reſolution neãtmoins toute arreſtee, de nous ranger à cela ſeulement que l'occaſion pourroit aduantageuſement offrir. Car combien que la generoſité de noſtre maiſtre n'ait rien plus à cœur que de marier enſemble la gloire des armes auec la magnanimité de l'ame, cruelles ennemis de la crainte & de la hõte, ſi faut-il que nous conſideriõs auparauant que nous embarquer plus auãt, que celuy qui ſe prepare à toute ſorte de fortune, & qui remet ſes armes en la main de Dieu, n'eſt iamais ſurprins. Sur ce pro-

1553.

*Propos du Mareſchal au Conſeil ſur la reſolutiõ des Imperiaux.*

1553. Pos vous vous ſouuiendrez auſſi s'il vous plaiſt, Meſſieurs, que quand le Roy l'annee paſſee, me bailla congé de donner bataille, ie remonſtray à ſa Majeſté que i'auois aprins du feu Roy François sõ pere, que le ſage Capitaine ne deuoit iamais hazarder toutes ſes forces ny toute ſa fortune; & que à la verité, il auoit touſiours eſté dangereux aux affaires d'eſtat, de pratiquer ces violẽtes medecines, ſi le mal n'eſt du tout incurable. Que le Piedmont eſtoit tant eſloigné de la France, qu'il ne pourroit (cas que la fortune nous fuſt contraire) eſtre ſi toſt ſecouru que l'ennemi n'euſt auparauãt prins cinq ou ſix des meilleurs places, qui ont couſté tant de ſang, d'or, de temps & de labeurs à conquerir & conſeruer. Ie crains que ces meſmes remõſtrances n'ayẽt prins racine en l'ame de ſa Majeſté, & qu'auiourd'huy entreprenans ce à quoy nous nous diſpoſons, qu'elle ne ſoit pour le trouuer mauuais, & d'autant plus ſi le deſauãtage tournoit ſur nous: de l'en aduertir, la briefueté du tẽps ne le permet pas. Ie ſçay biẽ que l'eſperance & le courage ſont drogues fort ſalutaires pour les cõbats, & toutesfois ſi faſſaces qu'il ne s'y faut iamais guieres fier, pour ne nous inconſiderément precipiter dãs les muables ondes de la fortune. Ie croirois donc, puis que nos places ſont paſſablement fournies à toute ſorte d'enenement, que noſtre armee eſt pleine de bons & fidelles combatans, & garnie de chefs ſages, vaillans & intrepides; que nous ne ſçaurions mieux faire que de nous laiſſer emporter à la reſolution de la bataille, appellans premieremẽt Dieu à noſtre aide, qui ne nous deffaudra iamais en cauſe ſi iuſte qu'eſt celle de noſtre maiſtre, en laquelle cõfiance nous deuõs nous tourner les yeux à Dieu

à ce qu'il luy plaise tellement disposer nos affaires, qu'il y ait plustost en nous le regret de n'auoir combatu que la douleur de la perte. Si nous sommes vn peu longs en nos deliberations, nous serons tant plus sages & plus resolus aux genereuses executions. 1553.

Dampuille, la Fayette, Tauanes, Aussun, Aubigny, Terrides, Chauigny, de Gyé Lieutenant de Maugeron, la Motte Gondrin, Vicomte Gourdõ, le President Birague, Ludouic & Carles Birague freres, Mõt-luc, Francisque Bernardin de Vimercat & S. Chaumont, du Peloux, & la Curee appellez à ce conseil, conçoururent tous à donner la bataille, conforme à l'opinion du Mareschal, protestans & iurãs de vaincre ou genereusemẽt mourir. Bonniuet de naturel assez gaillard, respõdit au Mareschal duquel il estoit cousin germain, il n'y a qu'vn mot à dire, Monsieur, soyez seur que nous vaincrons, ou que monstrans les basses marches, nous ne craindrõs plus les vainqueurs; Quoy, nostre cause n'est elle pas iuste? Courage, courage, Dieu la protegera en l'inuoquant de bon cœur, comme nous deuons tous faire. Nous auons pieça aprins à vaincre & à n'estre iamais vaincus, nous ferons rempart de nostre vertu & de la gloire de nos maieurs, sous les propices enseignes de Dieu & sous les victorieuses du Roy. Le Mareschal les remercia tous, & pria que chacũ de son costé preparast diligemmẽt & soy & sa trouppe, pour partir à minuict & aller gaigner le logis de Butigliers, qui auoit de belles campagnes pour démesler le ieu des armes. Et que cependant les forces de Quiers, Thurin & de Ville-neufue se viendroient ioindre à luy, en ayãt desia faict le cõmandement.

1553. A ceste resolutió l'armee deslogea à la sourdine; elle estoit composee de six à sept mille François, de deux mille Italiens, 2000. Allemans, 3000. Suisses, de 300. hommes d'armes, de 600. cheuaux legers, & 6. pieces de campagne, sans enuiron 100. ou six vingts Gentils-hommes volontaires qui estoient auec le Mareschal, & autres Seigneurs.

Sur les six heures du matin l'armee marchant en ordonnance, on eut nouuelles que Domp Ferrand se hastoit de gaigner Butiglieres. Or craignãt d'estre deuancé, le Mareschal depescha soudain la Motte Gondrin, & le Vicomte de Gourdon auec 200. cheuaux & 35. harquebuziers à cheual, sous le sieur de la Curee braue & diligẽt caualier, pour donner iusqu'à Butiglieres, rompre & gaster les puits, s'il trouuoit l'ennemy plus auancé que nous: & faire neantmoins contenance de vouloir disputer le logis, & que selon ce qu'ils trouueroient d'heure à autre, ils en donnassent aduis. Nostre armee cependant marchoit touſiours de si bon pas qu'enuiron midy elle se trouua à trois mil de Butiglieres, en vne belle campagne raze, où le Mareschal ordonna ses batailles, sur l'aduis que Gondrin & Gourdon luy donnerent que tout ce qu'ils auoient peu faire (l'ennemy leur venant sur le bras) c'auoit esté de ietter du bled dans les deux puits de la ville. Peu apres & quasi au mesme instant ils manderent au Mareschal, que l'Auãt-garde ennemie commençoit à se loger, & que la batale n'en estoit gueres loin. Sur ces rapports le Mareschal tournoyant la campagne pour en recognoistre les aduantages, apperceut que l'armee ennemie estoit encores à plus de demie lieuë de Butiglieres marchant toute à la fille, dont

il cuida forcener. Car si les auant-coureurs eus- 1553.
sent recognu bien au vray l'ennemy, & mandé au vray ce qui en estoit, le Mareschal eust esté assez à temps, ou pour saisir le logis le premier, (ou les trouuans esloignez les vns des autres, comme ils estoient, sans tenir ordonnance ny regle militaire, deffaire les premiers venus,) & donner l'espouuante si grande aux autres, qu'il eust peu gaigner la bataille, à peu de peine, & de hazard. Prenant toutesfois parmy ce desordre & despit, party conuenable, il fit auancer ses bataillons iusques sur le front du fossé qui trauersoit plusieurs endroicts de ceste campagne: puis jetta dans deux touffes de bois qui estoient aux costez d'icelle, & qui flanquoient l'armee, vne trouppe d'harquebuziers & cent cheuaux, auec commandement de ne se descouurir iusques à tant qu'ils visent les ennemis vn peu plus auancez qu'eux; & que lors ils donnassent par les flancs, auec grand cris & le plus furieusement qu'ils pourroient. Il bailla au sieur Francisque Bernardin autres deux cens cheuaux & quatre cens harquebuziers choisis, luy commandant de se tenir vn peu à l'escart des bataillons, & delà bien & diligemment considerer, si on venoit aux mains, quel seroit le choc & le combat, pour fauoriser celuy des bataillons qui auroit besoin de son secours. Pendant qu'on disposoit ainsi toutes choses, l'ennemy s'auança hors de Butiglieres iusques à vn grand cauin qui estoit entre-eux & nous. Soudain les Enfans perdus se jetterent au deuant des bataillons, agaçans les ennemis par vne gresle d'arquebuzades qui ne demeuroient sans fort rude reſponse. Le Mareschal s'estant aduancé auec dix cheuaux seu-

1553. lement, dont Bonniuet, Mont-luc & Sainct Chaumont faiſoient partie, ils s'approcherent ſi fort qu'ils deſcouurirent ce grand cauin, ſur le front duquel les bataillons de l'ennemy eſtoient rengez, & auec tel aduantage que nous ne pouuions aller à eux, ſans nous des-ordonner, ny auſſi eux venir à nous ſans courir pareil deſordre. Briſſac s'en retournant au petit pas, fut ſaliié de pluſieurs harquebuſades qui ne porterent coup que ſur le cheual de Montluc: & lors ſe preſentant au front des bataillons, qui le ſalüerent auec grand cris & applaudiſſemens, ne leur fit que dire ces mots: Mes compagnons & mes amis, ie ferois tort à ceſte grande valeur & à ceſt intrepide courage que i'ay tant & tant de fois experimentez en vous, ſi ie m'amuſois par paroles & remonſtrances, à vous encourager pour vaillamment affronter nos ennemis, leſquels redoutans la force & la valeur de vos armes, ſe ſont parquez, ou pour mieux dire cachez en lieu où nous ne les ſçaurions aller trouuer, ſans vous expoſer à vn trop euident hazard; à cauſe d'vn cauin qui eſt deuant eux. Tenez vous neantmoins preſts pour me ſuiure & dõner auec moy dedans eux, ſi ayant encor vn peu mieux recognu moy-meſme leur contenance, i'en donne le ſignal: aſſeuré que ie ſuis, qu'auſſi-toſt qu'ils vous verront eſbranler ils quitteront la partie, pour vous faire de nouueau triompher d'eux, comme vous auez cy-deuant touſiours heureuſement faict, ſous la conduicte du Dieu des armées. La reſponſe ne fut qu'vne ioyeuſe acclamation de bataille, & ſur tout des Suiſſes commãdez par le Colonnel Fiolic, lequel au nom des compagnons promit au Mareſchal de combattre

auec tel courage & affection, qu'ils tourneroient 1553.
l'ennemy en fuite, sous les victorieuses enseignes du Roy. L'ennemy demeurant obstiné à ne desplacer hors de son fort, la iournée se passa en escarmouches, aucuns dés leur demeurans prins & des nostres aussi. Et entres autre le Capitaine Duno Normand. Le Soleil s'abaissant chacun reprint la route du logis, marchant tousiours en ordonnance.

*Escarmouche au lieu de bataille.*

Domp Ferrand braue & rusé Capitaine, de là à deux iours, ioüa vn personnage qui trompa pour ce coup le Mareschal. Il sçauoit de longue main que les chasteaux que nous tenions és enuirons de Cairas, auoient reduit ceste place à telle extremité qu'elle s'en alloit perduë, si elle n'estoit secouruë, tant les viures y estoient cours. Or pour en faire l'auictuaillement en toute seureté & hors le hazard d'vne bataille, sans venir à laquelle cela ne pouuoit estre fait à tẽps, il s'imagina de mettre en auant vne suspensiõ d'armes, pour essayer d'vn cõmun accord chacũ de sõ costé, de reduire son maistre à la paix: laquelle Domp Ferrand desiroit infiniement pour deux raisons; l'vne parce qu'il auoit descouuert que ses emulateurs pratiquoiẽt enuers l'Empereur, de le faire reuoquer de sa charge, cõme il fit depuis: l'autre pour pouuoir pendant ces traictez, & suspensions d'armes auictuailler Cairas. Pour paruenir donc à ce sien dessein, il commanda à Dõp Aluaro de Saude qui tenoit prisonnier de guerre le Capitaine Duno, Commissaire de l'artillerie, de luy faire sentir de loin, comme de luy mesme, vn regret de voir les armes de ces deux grands Princes conuerties à la ruine des Chrestiẽs, au lieu de les tourner cõtre le Turc leur enne-

*Ruse de Domp Ferrand pour fortifier Cairas.*

1553. mi commun. Qu'il s'eſbahiſſoit que le Mareſchal qui eſtoit ſi grand Capitaine & ſi bon Catholique & zelateur de gloire & d'hõneur ne taſchoit à les accorder. Le ſieur de Duno fut bien aiſe d'entendre ces propoſitions tant ſalutaires, & promit à Domp Aluaro d'en parler au Mareſchal s'il l'alloit trouuer: ceſtui-cy le mena à Domp Ferrãd, lequel luy fit ſemblables remonſtrances & prieres qu'auoit faict Domp Aluaro, adiouſtant que s'il ne tenoit qu'à accorder vne treſue entre luy & ledict ſieur Mareſchal, qu'il y entendroit fort volontiers, pour le bien de la Chreſtienté.

Le Gentil-homme eſtant arriué vers le Mareſchal, luy fit tous ces diſcours, auſquels il print gouſt: luy ſemblant que ce ſeroit l'auãtage de l'vn & de l'autre Prince, & de leurs ſujets auſſi. Surquoy deſirant prendre reſolution, il fit cõuoquer le Conſeil, où il propoſa le rapport que Duno luy auoit fait, pour en auoir leur aduis. Tous cõclurẽt d'vne voix qu'il ne pouuoit mieux faire que d'y entendre: qu'il deuoit renuoyer Duno pour donner communication du conſentement que le Mareſchal apportoit à ſa propoſition, & que pour en venir aux honnorables effects, que Domp Ferrand deputaſt deux perſonnages de qualité, pour ſe trouuer en vne caſſine qui eſtoit entre les deux armees, & qu'il y enuoyeroit auſſi ſes deputez, auec pouuoir de conuenir & accorder ce qui ſeroit reciproquement neceſſaire. Duno eſtant retourné vers Domp Ferrand, porta ceſte reſolutiõ; ſur l'aduen de laquelle il deputa Domp Aluaro de Saude, le ſieur Fauſin Cõmiſſaire general de l'armee Imperialle, & le Secretaire Euazio. De la part du Mareſchal furẽt députez les ſieurs de Monluc,

de Montbazin, Montferrand Maistre des Requestes, & moy auec eux. 1553.

A la premiere assemblée, apres les congratulations, & disputes faictes de part & d'autre, fust conuenu que trefue seroit faicte pour quarante iours entre les armées de Piedmont, Montferrat, & Milannois. Pendãt lesquels chacun des Lieutenans generaux enuoyeroit vers son maistre pour sçauoir sa volonté sur le faict de la paix. Qu'il seroit indifferemment permis durant le temps de la trefue, de fortifier & auictuailler ses places & villes sans aucun empeschement. Que les laboureurs & marchands iroient & viendroient sans empeschement de part & d'autre : & que pour donner meilleur acheminement à œuure si saincte, lesdicts Lieutenans generaux s'entreuerroient en la campagne, entre les deux armées, accompagnez chacun de cent Seigneurs & Gentils-hommes, auec l'espée tant seulement. Que le sieur Domp Ferrand donneroit à disner aux François, & le Mareschal aux Espagnols : & quant aux deux Capitaines generaux qu'ils disneroient seuls ensemble, en la tente du sieur Domp Ferrand, comme Prince & Lieutenant d'vn grand Empereur.

*Capitulatiõ entre les Frãçois & Espagnols pour vne trefue de quarante iours.*

Les choses ainsi accordées, l'execution fut remise au lendemain iour de Samedy.

Le Mareschal qui recognoissoit l'orgueil de la nation Espagnolle, estima qu'il n'y auroit nul d'eux qui ne mit sur luy tout le veloux, & tout le passement d'or de Milan, pour faire la nicque aux nostres tous barboüillez & enroüillez du continuel maniement des armes : ce qui luy fit prendre vne resolution digne d'vn vray Capitaine, & qui

*Brane resolut õ du Mareschal sur l'entre-veuë qui se deuoit faire.*

1553. fut depuis trouuée fort belle par Dõp Ferrãd meſme. C'eſt qu'apres auoir choiſi tous les Seigneurs & Capitaines qui deuoient eſtre auec luy, il leur commanda de ne porter autre habillement ou pareure que celle dont ils ſe ſeruoient à porter les armes à la guerre, mais que quant aux cheuaux ce fuſſent les plus beaux, & les mieux harnachez & parez qu'ils pourroient. Il preſta à ces fins vingt-cinq des ſiens à ceux qui n'en eſtoient pas bien fournis, n'en retenant pour luy qu'onze, l'vn pour ſa perſonne, & les autres pour neuf Pages, & pour ſon Eſcuyer: pour bien parer & teſtonner leſquels rien ne fut oublié.

Sur les ſept heures du matin, ceſte belle trouppe ſe mit en chemin au petit pas, ſix Trompettes, l'Eſcuyer, & ſes Pages marchants deuant. Dés que la trouppe Eſpagnolle que ie n'appelleray pour ce coup ennemie, commença à nous deſcouurir, ils firent faire vne grande ſalutation de trompettes, auſquelles les noſtres reſpondirent ſoudain. Peu apres nous commençaſmes à deſcouurir le ſieur Domp Ferrand auec ſa ſuite qui s'aduançoit vers nous, comme auſſi faiſions nous vers luy. Si toſt que nous fuſmes à trente pas l'vn de l'autre, entre les deux logis, tous ces Seigneurs, au commandement du Mareſchal, mirent pied à terre. Les deux Generaux s'eſtans entre-embraſſez fort courtoiſement, Domp Ferrand dit au Mareſchal, Monſieur ie vous prie que chacun de nous embraſſe la trouppe de ſon compagnon. Les ſiens, qui eſtoient tous dorez comme calices, s'eſtans ſur ce aduancez firent la reuerence les vns apres les autres au Mareſchal. Lors les François s'aduancerent à faire de meſme, à Domp Ferrand,

& tous de si bonne façon qu'il sembloit qu'ils eus- 1553.
sent tousiours vescu ensemble. Cela acheué le sieur Domp Ferrand prenant le Mareschal par la main, & se tournant vers les Seigneurs Espagnols, luy dit tout haut, Monsieur vous auez ce matin aprins à moy & aux miens, qui se sont parez en Damoiselles, & les vostres en soldats, que le plus beau parement qu'vn cheualier puisse auoir, est celuy mesme auec lequel il acquiert la gloire & l'hõneur; dont chacun se print à rire. Delà il le mena en vne grande feüillée, où le disné estoit preparé. Bonniuet faisant l'honneur de la maison Françoise, mena disner tous ces Seigneurs Espagnols en la tente preparée pour le Mareschal: & Domp Aluaro de Saude & le Comte Philippes Touruziel menerent aussi tous les François en celle de Domp Ferrand. Le disné paracheué, les deux Generaux se retirerent seuls pour conferer ensẽble, comme ils firent deux heures durant; pendant lesquelles tous ces Seigneurs se meslerent & promenerent les vns parmy les autres. Apres ceste familiere communication, le signal fut donné pour remonter à cheual, recommençans lors les accollades & offres de part & d'autre, mesmes entre les deux Generaux, d'vne si gracieuse façon que chacun conçeut esperance de paix, ce qui n'arriua pas toutes-fois, nos pechez nous ayans rendus indignes de ceste benediction de Dieu.

Les armées furent soudain renuoyées aux garnisons: & puis chacun donna aduis à son Prince de ce qui s'estoit passé, pour sur ce auoir son commandement.

1553. Ayant le Roy par Montbasin entendu tout ce qui s'estoit passé entre le sieur Domp Ferrand de Gonzague & luy, sa Majesté luy manda qu'à ce qu'elle pouuoit iuger & recognoistre par les effets qui en estoient ensuiuis, il eust esté impossible de se conduire & gouuerner en cela plus sagement, prudemment, ne plus vaillamment qu'il auoit fait, ayant sceu si bien garder en tout & par tout son aduantage, & la grandeur de sa reputation: & qu'elle ne pouuoit celler les tres-grands contentements & satisfaction qu'à iuste occasion elle en auoit, le priant faire entendre audit Domp Ferrand, qu'elle eut aggreable la trefue ou suspension d'armes qu'ils auoiét par ensemble accordée pour ce mois de Septembre: Mais que son vouloir & intention n'estoit pas de la prolonger pour plus long temps que cedit mois; si les Siennois & leur Estat, les Ducs de Parme, & Comte de Lamirandolle, aussi auec leurs Estats & subiects, & autres ses amis & alliez d'Italie n'y estoient comprins, pour iouyr du benefice de ladite trefue ou suspension durant le temps qu'elle pourroit estre prolongée & continuée: & autrement qu'elle péseroit ne faire moindre tort à sesdicts amis & alliez, qu'à elles mesmes, car ce seroit donner le moyen à Domp Ferrand pour l'Empereur de cõuertir & employer les forces qu'il a maintenant assemblées au Piedmont, contre ceux qui sont en sa protection. Et si dauanture ledit Domp Ferrand faisoit response n'auoir pouuoir dudit Empereur de traicter auec ladicte comprehension, & qu'il voudroit bien auoir temps de l'en aduertir pour en sçauoir son vouloir & intention: il luy faut mander là dessus (comme de vous mesmes, que

vous vous voulez bié faire fort que ſa Majeſté ne 1553.
trouuera mauuais, que pendant le temps qu'iceluy Domp Ferrand enuoyera deuers ledit Empereur pour entendre ſondit vouloir, que l'on continuë encores pour le mois d'Octobre prochain ſeulement icelle ſuſpenſion d'armes, ſelon qu'elle a eſté accordée pour le preſent mois de Septembre, ſans la deſſuſdicte comprehenſion, laquelle (outre ce que deſſus, ſa Majeſté deſireroit bien qu'elle fuſt generalle pour les pays, terres & places qui ſont en ſon obeyſſance & protection en Italie, en laquelle ſe pourroit entendre l'Iſle de Corſegue, dont toutesfois il ne leur parlera s'ils n'en tiennent propos pour l'exclurre abſoluemét de ladite comprehenſion. Surquoy le Mareſchal leur dira qu'il ne ſçait que c'eſt, & qu'il ne luy en a eſté rien mandé de par le Roy. Neantmoins peuteſtre que la pourrez trouuer en telle diſpoſition qu'il n'y auroit point de mal de faire inſtance de comprendre ladite Iſle comme les autres, ce qui ſe remet à ſa diſcretion pour en vſer comme il verra eſtre à faire pour le mieux. I'entends que ſi vous trouuez ledit Domp Ferrand difficile & opiniaſtre à ne vouloir comprendre ladite Iſle de Corſegue, que vous ne laiſſiez à paſſer outre, pourueu que les autres deſſus-nommez y ſoient comprins, auec la generalité d'amis & alliez, & vne ſpecialité que i'oubliois qu'il faut pareillement exprimer: C'eſt à ſçauoir la Duché de Caſtres, auec l'Eſtat & maiſon des Farnaiſes. Ayãt remarqué ce exprés, que le Mareſchal n'auoit plus guieres de temps pour aduertir ledit Domp Ferrand. Et cependant Montbaſin, qui s'eſt trouué vn peu mal depuis ſon arriuée, ſe guarira, pour

1553. vous aller retrouuer, par lequel ie vous feray reſponſe aux autres poincts contenus au memoire que vous luy auez baillé, & dont il m'a parlé de voſtre part: vous ayant bien voulu enuoyer auec ceſte depeſche vn diſcours au vray du progrez de mon armée, & de ce qui s'eſt fait à la iournée iuſques à ceſte heure preſente, afin que par là vous voyez que les aduantageux en paroles n'ont pas touſiours le meilleur ieu, teſmoing l'Empereur & ſes miniſtres auec leurs menſonges & brauades qu'ils ont publiées par tout l'vniuers. Priant Dieu mon Couſin qu'il vous ait en ſa Saincte & digne garde. Eſcrit au Camp de Soleſmes en Haynault, le 16. iour de Septembre 1553. HENRY.

Duthier.

*Du 17. Septembre.* Le Conneſtable manda au Mareſchal qu'il luy auoit donné aduis de la defaicte qu'il auoit faite de 4. mil cheuaux des ennemis dés le mois paſſé, & que depuis cela & que leſdits ennemis eurét entẽdu que le Roy s'eſtoit mis en cãpagne auec ſon armée, ils n'ont ceſſé de fuyr deuant luy, les ſuiuant touſiours ledit ſieur de lieu à autre, & iuſques à loger en leurs meſmes logis: finablement ledit ſieur qui ne s'eſt voulu arreſter à ſiege de place qu'ils euſſent pour ne perdre l'occaſion de leur dõner la bataille, de laquelle l'Empereur l'auoit tãt menaſſé par tout le monde, continuant à les chaſſer s'eſt trouué en ce lieu, où ſi toſt qu'il eut entendu que leſdits ennemis s'eſtoiẽt logez aupres de Valenciẽnes, reſolu de les y aller trouuer pour eſſayer de les attirer à ladite bataille: & pour ce faire il ſe mit hier matin aux chãps auec ſon armée autant deliberée de cõbattre qu'il fut iamais. Ie m'achemina deuant auec l'auantgarde, & approche le cãp

desdits ennemis à la portée du canon, ils auoient 1553.
mis dehors vn grand nõbre de leurs gẽs de cheual & de pied, que nos cheuaux legers auoient ia longuement escarmouchez. Mais y estant arriué auec la caualerie de l'auantgarde, ie les fis si viuement charger & enfoncer qu'ils furent repoussez & recognez, iusques dedans les fossez, & tranchées de leurdit camp, qu'ils y ont faict faire les plus grandes qu'il est possible, & où ils se retirerent en fort grand desordre, n'esperant autre seureté pour eux qu'en la fortification de leurdit camp. Qui est bien loing de ce que ledit Empereur auoit tant brauayé, ayant promis à tous les Princes & Potentats de la Chrestienté, qu'en quelque lieu que le Roy comparust auec son armée il se feroit plustost porter en lictiere en son camp qu'il ne le combatist: & au lieu de cela il les peut asseurer à ceste heure qu'il n'eust iamais armée qui tournast mieux ses insolentes braueries en vne honteuse fuite, & qui ait receu vn si grand des-honneur que fit hier la sienne. Depuis qu'ils se veirent dedans leur fort ils nous tirerent quelques canonnades, mais de sortir ne faire sortie de leurs gens, il n'en fut oncques nouuelles tant ils estoient intimidez & esperdus, & quant à moy ie n'en vis iamais de plus. Ie demeuray au retour de nostredicte entreprinse sur la queuë de nostre armée auec vne partie de la cauallerie: & encores que la coustume des gens de guerre soit à ceste heure là de ietter quelques gens dehors pour venir recognoistre les ennemis, ou leur donner quelque alarme, il nẽ sortit vn seul homme des leurs: de façon que le Roy est hors d'esperãce pour ceste année de paruenir à ce qu'il a tant recherché

1553. & desiré qui estoit de leur donner la bataille, & faudra qu'il se contẽte de les auoir fait le plus hõteusement fuïr deuant luy que fit iamais Prince; chose dont i'ay bien voulu incontinent vous donner aduis, afin que vous participiez à vne si bonne nouuelle, & en faites part à tous les bõs seruiteurs que ledit sieur a par delà. Et aussi pour vous'en preualoir à l'aduantage de ses affaires, & seruice. Mon Cousin, ie prie Dieu qu'il vous doint bonne & longue vie. Escript au camp de Socesine, le 27. iour de Septembre, 1553.

Monsieur l'Admiral marcha auec vne bonne troupe d'harquebusiers, qui firent bien perdre la brauerie aux Espagnols, Vostre bien bon cousin & amy. MONTMORENCY.

*Auictuaillement de Cairas & Vulpian.*

Pendant ceste suspension d'armes, Domp Ferrand ne perdit temps à l'auictuaillement de Cairas, & Vulpian, places esloignées du corps de ses forts, & bien auant enclauées dans les nostres.

L'Empereur & le Roy ayans fait plusieurs consultations sur les demandes aduantageuses qu'ils s'entrefaisoient l'vn à l'autre, ne peurent tomber d'accord. De maniere qu'il fallut retourner à la guerre, dont Domp Ferrand & le Mareschal s'entre donnerent aduis l'vn à l'autre, auant que reprendre l'espée, suiuant les accords & promesses qu'ils en auoient faictes lors qu'ils s'assemblerent comme nous auons dict, pour donner ouuerture à ce pourparlé de paix, obseruans en cela & toute autre chose qui depẽdoit dudit accord, vne si Religieuse Foy, que rien ne se passa d'vn costé ny d'autre qui fut au preiudice d'iceluy, iusques à tant qu'ils furẽt aduertis de la reprinse des armes.

Ce

Ce fut vne resolution aussi mal digeree qu'aucune autre qui ait de long temps esté mise en execution, & qui apporta depuis à ces deux grands & magnanimes Princes, & à toute la Chrestienté, dommages & ruines infinies, comme il se verra par la suitte de ces Memoires. L'ambition & l'opiniastreté de l'Empereur qui voloient d'vne aisle trop haute, ne permettoient qu'il s'accommadast à la ieune & florissante valeur de Henry deuxiesme, luy semblant que luy & tous les autres Potentats de l'Europe, deuoient faire ioug à ses desseins & à ses conuoitises, qui estoient si grandes en luy, que c'estoit vne vraye enchaisnure des choses qui s'entresuiuent & qui prennent leur commencement de la fin l'vne de l'autre. 1553. *Reprinse des armes.*

En ce temps les Cardinaux de Tournon & de Ferrare tres-grands personages d'Estat, qui auoiét de longue main charge des affaires du Roy en Italie, dresserent telle intelligence auec les Siennois, que l'Empereur auoit priuez de leur liberté par la construction d'vne forte citadelle, qu'ils leuerent les armes, comme i'ay desia dict, sous la faueur & protection du Roy: au nom duquel ils furent soudain secourus par ces Seigneurs, de deux mil hommes de pied; auec lesquels la citadelle fut assiegee & renduë en leur puissance le 27. Iuillet. Tandis que le Cardinal de Ferrare se contenta de manier les affaires du Sienois tout alla bien: mais soudain qu'il voulut entreprendre le commandement des armes il cuida tout perdre. C'est pourquoy les Sages disent qu'il ne faut iamais outrepasser les bornes de sa vocation, qui la faict bien, ne faict pas peu auiourd'huy. *Siennois reuoltez contre l'Empereur.*

1553. Ceſte perte apporta beaucoup de rabais à la reputation de l'Empereur en Italie, & au contraire vne fort honnorable au Roy, comme ſalutaire liberateur des affligez.

Les Eſpagnols ne pouuans de leur part bien digerer ceſte perte, dreſſoient pratiques de tous coſtez pour la recouurer. Mais ſur tout le Viceroy de Naples Domp Garzie, lequel à ces fins auoit tiré à ſa cordelle le ſieur Iulio Saluy & ſes freres Capitaines du peuple Siennois : ce qui fut deſcouuert par ſon Secretaire, lequel tomba ez mains du Capitaine Moret Calaurois appointé du Roy à la guerre de Sienne, & lequel fit ſi grande peur à ceſtuy-cy qu'il le reduiſit à deſcouurir le pot aux roſes.

*Entrepriſe du Viceroy de Naples ſur la ville de Sienne.*

Domp Garxie qui faiſoit ſemblant d'aſſieger Montalcino, que deffendoiét les Seigneurs Iourdam Vrſino, le Comte Camille Martinengue, & ledit Moret, leua le ſiege ſoudain qu'il ſceut ces nouuelles, & ſe retira aux garniſons Imperiales.

Les armes ayans eſté reprinſes, le Mareſchal print reſolution d'aller aſſaillir Cameran cy-deuant fortifié par le Viſtarin, qui eſt vne place d'Aſtizane, meſlee parmy celles du Montferrat, & laquelle auoit puis n'agueres eſté fortifiee par l'ennemy, à la ruine du païs que nous tenions de ce coſté-là. Pour ce faire, il fit tirer de Ville-neufue d'Aſt quatre canons & deux couleurines, & vn autre canõ de Quiers, auec leſquels, aſſiſté de quatre à cinq mil hommes de pied ſeulement, & de cinq cens cheuaux, il marcha cõtre Camerã qu'il fit ſommer en arriuant : mais ayant quatre cens hommes qui eſtoient dedans brauemẽt reſpondu,

il fit dresser la batterie, laquelle au deuxiesme iour commença à tirer: pour ce iour elle ne fit pas grãd effort, mais le lendemain ayant esté toute tournee cõtre les flancs de deux petits bastiõs de terre nouuellement faits, elle fit tel degast que ceux de dedans se defians de pouuoir soustenir l'assaut, se rendirent à bagues sauues. Mais à l'instant que cela se demesloit nos soldats s'entresoustenãs l'vn l'autre, grimperent sur vn bastion de terre, entrerent dedans, & tuerent tout. C'est pourquoy celuy qui parlemente doit estre en plus grande garde que iamais. Et pour-autant que ceste place auoit faict mille maux dans les terres possedees par le Roy, & que nous en auions assez d'autres, sans nous engager à la conseruation de ceste-cy, il fut resolu que le chasteau & le fort d'alentour seroient abattus auec le feu: & par ainsi il fut commandé au sieur de Caillac d'y trauailler; lequel ayant faict mettre quatre caques de poudre dans les caues voûtees, & en vne tour, le tout de brique. Apres auoir aduerty chacun de se retirer au loing, le feu fut mis à la trainee, & tout aussi tost nous vismes enleuer si haut en l'air ceste tour, qu'vn hõme à cheual eust passé par dessoubs, retombant auec plus de dix pas de courtine du logis, tout en poudre: de maniere que depuis ce n'a esté qu'vne tasniere à serpens. L'armee se retirant vers Ville-neufue, passa par Baudicher & Triglioles, chasteaux du Comte de Montafie, dont l'Espagnol s'estoit emparé, ils furent battus & rasez comme Cameran. 1553.

*Reddition de la ville de Cameran.*

*Démolition du chasteau de Cameran, de Baudicher & Triglioles.*

Ceste execution acheuee, le Mareschal desirant reduire tout le Montferrat en l'obeïssance du Roy, print resolution d'aller recognoistre Tone

*Entreprise du Mareschal sur Tone & Monteil*

1553. & Monteil, qu'il iugeoit propres à ſon intention & fort aiſees à fortifier, eſtans toutes deux aſſiſes ſur couſtaux fort aduantageux. Et pour ce faire il print cent hommes d'armes de diuerſes compagnies, commandez par mõſieur d'Aubigny, comme le plus ancien Capitaine des hommes d'armes. Arriuant dans la vallee qui eſt aux pieds deſdictes deux places, & qui s'eſtend iuſques aupres d'Aſt, il commanda audict ſieur d'Aubigny de ſe tenir ſerré en bataille, & de ne quitter la place, ny s'eſbranſler à aucun combat, quoy que l'ennemy le vint agacer, pendant qu'il iroit recognoiſtre ces deux places auec vne trentaine de cheuaux ſeulement. L'ennemy qui eut aduis de ce voyage, fit ſortir enuiron deux cens cheuaux départis en deux trouppes, aux coſtez des vallees, & en ietta vne vingtaine pour aller attaquer les noſtres, pour les attirer en chargeant & eſtans auſſi chargez, dans l'embuſcade: les trente cheuaux ioüerẽt ſi bien leur perſonnagẽ, qu'ils firent oublier audit d'Aubigny non ſeulement le cõmandement qu'il auoit, mais l'attirerent dans l'embuſcade, ſi bien que quelque valeur qu'il y euſt aux noſtres, il y en demeura vne trentaine de prins, & entre autres le Comte de Stuart ſon Gendre. Le Mareſchal qui eſtoit ſur le haut, & qui veit le deſordre, y courut ſoudain, & rallia au mieux qu'il peut & les vns & les autres, & peu s'en fallut, s'addreſſant audict ſieur d'Aubigny, qu'il n'y euſt bien lourdement de la main miſe, pour le hazard auquel il auoit mis le ſalut de luy, de la belle trouppe qu'il luy auoit baillee à commander, & de la reputatiõ des affaires, qui eſtoit encores toute vierge & toute pure de noſtre coſté. Onc puis il ne donna com-

mandement audit sieur d'Aubigny, craignant pareil inconuenient que celuy qu'il auoit couru. A ce propos on peut dire que les plus vieux ne sont pas tousiours les plus sages. Veritablement quand nous auons receu quelque commandement de nostre superieur, nous le deuons obseruer quelque suffisance & capacité que nous pensions auoir, attendu que s'il en arriue par apres quelque faute, elle ne nous peust estre imputée. 1553.

Encores que i'aye dés le commencement de ces Memoires, protesté que ie ne m'aduancerois à traicter des factions militaires, démeslees en Picardie, Champagne & Flandres, si ay-je iugé conuenable d'en toucher vn mot en passant, mesmes sur le voyage que le Roy auoit entreprins vers le Rhin, pour remettre la Germanie en son ancienne liberté, au preiudice de l'Empereur, qui faisoit tous ses efforts de la reduire sous le ioug de l'arrogant Espagnol.

Tous ces Princes Germains, qui auoient par prieres, supplications & promesses appellé le Roy à leur secours, conforme aux anciennes alliances & confederations d'entre les François & les Allemans : soudain qu'ils virent sa Majesté approchant du Rhin, & que l'Empereur pour la crainte de ce passage, s'accordoit à tout ce qu'ils vouloient, ils enuoyerent remercier sa Majesté de la tres-grande & tres-honnorable affection qu'elle auoit apporté à leur conseruation, dont estoit succedé leur accord auec l'Empereur: & que par ainsi ils supplioient sa Majesté de ne passer plus outre, pour ne remettre en trouble les affaires de la Germanie, qui se reduisoient à tranquilité. O nation ingrate & brutale, qui a rédu à vn Prince ge- *Lascheté des Germains.*

1553. nereux & debonnaire, vn ſi deſloyal fruict de tant de peines, deſpences & labeurs prins à leur ſeule occaſion: quittant (pour ce faire) tant de grandes & fructueuſes occaſions que les Païs-bas luy preſentoient lors, à l'aduancement de ſes affaires, qu'il diſpoſa tous à l'intereſts de ces Brodes Sacs-à vins.

Et pour autant que aſſez de gens ignorent la puiſſance de la France, i'ay bien voulu leur preſenter l'eſtat des forces que le Roy mena au ſeruice des Princes d'Allemagne, qui firent leurs affaires à nos deſpens.

---

Armee du voyage d'Allemagne.

*Eſtat des forces que le Roy aura en l'armee qu'il fait aſſembler, en laquelle il a deliberé de ſe trouuer en perſonne: enſemble de celles qui demeureront en garniſon és païs de Picardie, Champagne, Lorraine, Luxembourg, & Bourgongne.*

## PREMIEREMENT,

*Pour le camp & armee dudit Seigneur.*

La maiſon dudit Seigneur.
Ses deux cens Gentilshommes.
Ses quatre cens Archers de ſa Garde.

*Gendarmerie.*

| | | |
|---|---|---|
| Monſeigneur le Dauphin, | 100. lances. | |
| Monſeigneur de Vandoſme, | 100. lan. | 50. har. |
| Monſeigueur de Guiſe,, | 100. lan. | 50. |
| Monſeigneur le Conneſtable, | 100. lan. | 50. |
| Monſieur le Prince de Ferrare, | 80. lan. | 50. |
| Mõſieur le Mareſchal S. André, | 100. lan. | 50. |
| Monſieur le Duc de Bouillon, | 50. lan. | |
| Monſieur de Neuers, | 80. lan. | 50. |
| Monſieur le Duc de Lorraine, | 60. lan. | 50. |

Monsieur l'Admiral, 60.lan. 50.har, 1553.
Monsieur de Montpensier, 50.lan. 26.
M. Le Prince de la Roche-Surion, 50.lan. 26.
Monsieur d'Anguien, 40.lan. 26.
Monsieur le Vidame de Chartres, 40.lan. 26.
Monsieur le Vicõte de Thuraine, 50.lan. 26.
Monsieur le Comte de Sancerre, 40.lan. 26.
Monsieur de Gonnor, 50.lan. 26.
Monsieur de Sanssac, 50.lan. 26.
Monsieur de Iarnac, 40.lan. 26.
Monsieur le Comte d'Haron, 60.lan.
Monsieur de Iamets, 50.lan.
Monsieur d'Annebault, 40.lan. 26.
Monsieur de Curton, 40.lan. 26.
Monsieur de la Fayette, 40.lan. 26.
Monsieur de Tauannes, 50. lan. 26.
Monsieur d'Aumalle, 80. lan. 50.
Monsieur de Bourdillon, 50.lan.

*Nombre des Compagnies* 27. *Nombre des lances* 1650.

*Cheuaux legers.*

Monsieur de Nemours, 160. 20. har.
Monsieur de d'Anuille, 160. 20.
Monsieur de Piennes, 80. 10.
Monsieur de la Vaugmon, 80. 10.
Monsieur le Comte de Cerny, 80. 10.
Les sieurs de Rendan, 80. 10.
Le Baron d'Aguerre, 80. 10.
Le Capitaine Peloux, 80. 10.
Le Baron de Bussy, 80. 10.
Le sieur de Negre-Pelisse, 80. 10.
Le sieur de Montpesat, 80. 10.
Le sieur de Sauestaire, 80. 10.
Le Baron de Curton, 80. 10.
Le sieur de Carouge, 80. 10.

1553. nereux & debonnaire, vn si desloyal fruict de tant de peines, despences & labeurs prins à leur seule occasion: quittant (pour ce faire) tant de grandes & fructueuses occasions que les Païs-bas luy presentoient lors, à l'aduancement de ses affaires, qu'il disposa tous à l'interests de ces Brodes Sacs-à vins.

Et pour autant que assez de gens ignorent la puissance de la France, i'ay bien voulu leur presenter l'estat des forces que le Roy mena au seruice des Princes d'Allemagne, qui firent leurs affaires à nos despens.

---

Armee du voyage d'Allemagne.

*Estat des forces que le Roy aura en l'armee qu'il fait assembler, en laquelle il a deliberé de se trouuer en personne: ensemble de celles qui demeureront en garnison ès païs de Picardie, Champagne, Lorraine, Luxembourg, & Bourgongne.*

## PREMIEREMENT,

*Pour le camp & armee dudit Seigneur.*

La maison dudit Seigneur.
Ses deux cens Gentilshommes.
Ses quatre cens Archers de sa Garde.

*Gendarmerie.*

| | | |
|---|---|---|
| Monseigneur le Dauphin, | 100. lances, | |
| Monseigneur de Vandosme, | 100. lan. | 50. har. |
| Monseigueur de Guise,. | 100. lan. | 50. |
| Monseigneur le Connestable, | 100. lan. | 50. |
| Monsieur le Prince de Ferrare, | 80. lan. | 50. |
| Mõsieur le Mareschal S. André, | 100. lan. | 50. |
| Monsieur le Duc de Bouillon, | 50. lan. | |
| Monsieur de Neuers, | 80. lan. | 50. |
| Monsieur le Duc de Lorraine, | 60. lan. | 50. |

Monsieur l'Admiral, 60.lan. 50.har, 1553.
Monsieur de Montpensier, 50.lan. 26.
M. Le Prince de la Roche-Surion, 50.lan. 26.
Monsieur d'Anguien, 40.lan. 26.
Monsieur le Vidame de Chartres, 40.lan. 26.
Monsieur le Vicõte de Thuraine, 50.lan. 26.
Monsieur le Comte de Sancerre, 40.lan. 26.
Monsieur de Gonnor, 50.lan. 26.
Monsieur de Sanssac, 50.lan. 26.
Monsieur de Iarnac, 40.lan. 26.
Monsieur le Comte d'Haron, 60.lan.
Monsieur de Iamets, 50.lan.
Monsieur d'Annebault, 40.lan. 26.
Monsieur de Curton, 40.lan. 26.
Monsieur de la Fayette, 40.lan. 26.
Monsieur de Tauannes, 50. lan. 26.
Monsieur d'Aumalle, 80. lan. 50.
Monsieur de Bourdillon, 50.lan.

*Nombre des Compagnies* 27. *Nombre des lances* 1650.

*Cheuaux legers.*

Monsieur de Nemours, 160. 20. har.
Monsieur de d'Anuille, 160. 20.
Monsieur de Piennes, 80. 10.
Monsieur de la Vaugmon, 80. 10.
Monsieur le Comte de Cerny, 80. 10.
Les sieurs de Rendan, 80. 10.
Le Baron d'Aguerre, 80. 10.
Le Capitaine Peloux, 80. 10.
Le Baron de Bussy, 80. 10.
Le sieur de Negre-Pelisse, 80. 10.
Le sieur de Montpesat, 80. 10.
Le sieur de Sauestaire, 80. 10.
Le Baron de Curton, 80. 10.
Le sieur de Carouge, 80. 10.

1553. Le ſieur de Clermont, 80. 10 har.
Le ſieur de Suze, 80. 10.
Le ſieur de la Chappelle aux Vſins, 80. 10.
Le ſieur de Curſol, 80. 10.
Le ſieur de Guiry, 80. 10.
Le ſieur de Saulx, 80. 10.
Le ſieur de Mauleon, 80. 10.
Le ſieur de Chante-merle, 80. 10.
Le ſieur de Beulen, 80. 10.
Le ſieur de Ruffect, 80. 10.
Le ſieur de Cental, 80. 10.
Le Capitaine Bernard, 50.
Le Comte Ringraue, 50.
Thomas Cray Anglois, 100.
Le Capitaine Etherniton, 100.
Le Capitaine Reyman Cocquebon, 100.
Le Capitaine Rutil Anglois, 50.
Le Capitaine Iean Clauers, 50.
Le Capitaine Iamets, 100.
Le Capitaine Iean Achilſon de Hauremolu, 100.

*Nombre* 36.

*Cheuaux legers* 2940.

*Arrierebans.*

Deux mil cheuaux des arrierebans.

*Harquebuziers à cheual.*

Lanque. 100.
La Roche. 60.
Cranne. 40.

*Bandes Françoiſes, & vieilles bandes.*

Boiſſeron. Languetot.
Gordes. Le Breul de Bretaigne.
Ambures. Bois-jourdan.
Sainct Eſteue. Vic.
Chantelou. Ligondes.

Assigny.
La Vollianne.
Desme,
Le Bois.
Gourdan.
Mouemas.
S.André,
S.Roman.
La Mothe Rouge.
Conflans.
Le Breul de Bourgongne.
Abooz.
Le Mothe Gondrin.
Appathe.
Le Cheualier de Sarragosse.
La molle.
Oger. 1553.
Verdun.
Villames.
La Prade.
Duras.
Sainct Pau.
Boissec.
Maugeron.
Chastellet.
Soleil.
Vauguedemar.
Berrieulx.
Le Fort.
Lignieres.
Sainct Laon.

*Nombre 41.*

*Autres bandes nouuelles.*

S.Vidal, deux enseignes.
Le Baron de Pardeillã, deux enseignes.
Le Vicõte de Riberac, deux enseignes.
Le sieur de Quayluz, deux enseignes.
Maugeron.
Auger Renacques.
Le Baron de Benac.
Le sieur de Duras.
Le Cheualier Boucart.
Montluc.
Allegre.
Congnez.
Reffuge.
De Vaulx.
S.Iouan.
Sauigny.
Pussay.

*Nombre 21.*

*Suisses.*

Sept mille Suisses.

*Les Lansquenets sous quatre Colonels.*

A sçauoir, les Comte Ringo, le Comte Rauand, le Baron de Fontenay, & Ryffemberg.

1553. BANDES ESCOSSOISES.

Doddes. Dognes.
Cullan. Cumgan.
Beaulieu. Mons.

*Anglois.*

Vne.

## Pour les garniſons de Picardie & Normandie.

ARDRES.

*Gens de pied.*

La Barre.
Creſſonnieres.
Sainct Aubin.

*Cheuaux legers.*

Creſecques. 50. cheuaux.

BOVLONGNE.

*Gendarmerie.*

Monſieur de Senerpont, 50. lances.

*Gens de pied.*

Le ſieur de Senerpont.
Porcheulx.

MONTHVLIN.

Iean Panques qui à 50. hommes, & remplira ſa bande ſi beſoin eſt.

ESTAPPES.

Rubempré, 50. hommes.

MONSTREVL.

*Gendarmerie.*

Le ſieur de Ville bon, 50. lances.

*Gens de pied.*

Auonigan.
Sainct Simon.

ABBEVILLE. 1553.

*Gendarmerie.*

Monsieur de la Aicilleraye.

*Gens de pied.*

Bleraucourt.

DOVRLANS.

Bochanannes.
Vallimult.

CORBYE.

Le sieur de Chaulue.
Certeaux.

PERONNE.

*Gendarmerie.*

Monsieur de Montmorancy. 50. lances.

*Gens de pied.*

Sainct Iouan.
Bethune.

CASTELLET.

Le sieur d'Estrée.

S. QVENTIN.

Mazieres.

LA FERE.

Vvalon qui remplira sa bande si besoin est, pour autant qu'il n'a que cent hommes.

GVISE.

La Banne qui n'a que cent hommes, remplira sa bande si besoin est,

LA CAPELLE.

Perrichon.

*Cheuaux legers qui sont ordonnez pour demeurer audict pays de Picardie.*

Le sieur de Belle-fourriere, 50. cheuaux.
Le sieur de Mirammont, 50. cheuaux.

1553. NORMANDIE.

*Gendarmerie.*

Monſieur de Langay, 40. lances.

## Mets, Toul, & Marſal.

METS.

*Gendarmerie.*

M. de Vielle-ville. 50. lances. 30. harq.

*Cheuaux legers.*

Monſieur d'Eſpinay.

*Gens de pied.*

Salcede. La Haye.
Bahuz. Pernot d'Aguerre.
Bonnenym. Le Baron de Cerny.
Rhocqueuſe. Le Baron d'Anglure.

TOVL.

Le Vicomte de Sacconnay.
Le ſieur de Selauolles. 30. harquebuziers à Cheual.

MARSAL.

La Grange qui fera ſa bande de 400. hommes.

*Cheuaux legers.*

Bracque. 50. cheuaux legers.

## Champagne, Lorraine, & Luxembourg.

VERDVN.

Le ſieur de Iours auec ſes deux Enſeignes.
Bromillieres.

STENAY.

Le ſieur d'Eſpaulx.

*Harquebuſiers à Cheual.*

Le Cheualier d'Eſpaulx, 30. harquebuz.

D'AMILLIERES. 1553.

*Cheuaux legers.*

Le sieur de Rabaudanges, 50.cheuaux.

*Gens de pied.*

Le Vandomois.

MONTMEDI.

*Harquebuziers à cheual.*

L'Auenture, 30.harquebuziers.

*Gens de pied.*

Le Baron qui aura cent hommes.
Rizencourt.

IVOY.

*Cheuaux legers.*

La Ferté, 40. Cheuaux legers.

*Gens de pied.*

Haucourt, qui aura cent hommes.
Bourseuille.
Vauluceau.

## Sedan, & Boüillon.

*Gendarmerie.*

Le reste de la compagnie de Monsieur le Duc de Boüillon.

*Gens de pied.*

L'Amery qui n'a que 150. hommes remplira sa bande, si besoin est.

MOVZON.

*Gendarmerie.*

Monsieur de la Roche du Mayne, 50.lances.

MAVBERT.

Chambery, 40.harquebusiers à cheual.

AVBENTON.

La Hajette ayant 80.hommes de pied, qui remplira sa bande iusques à 300, si besoin est.

MEZIERES.

1553. Marſilly.

BOVRGONGNE.

| | |
|---|---|
| Monſieur d'Eſpinac. | 50. lances. |

Outre toutes leſquelles forces, s'il plaiſt au Roy les augmenter, ſe pourra ſeruir, & employer les Capitaines qui s'enſuiuent:

| | |
|---|---|
| Le Baron de Clere. | 2. enſeignes. |
| Douoriez. | 2. enſeignes. |
| S. Aubin Gobelet. | 3. |
| Sarrut. | 1. |
| Sourriſſelles. | 1. |
| Montſelard. | 1. |
| Cad jou. | 1. |
| La Poimauldaye. | 1. |
| Sphifame. | 1. |
| La Foreſt. | 1. |
| Le Ieune Gumigny. | 1. |
| Vieulx Pont. | 1. |
| Gemies. | 1. |
| Le Ieune Bimo. | 1. |

*Nombre dix-huict.*

Si le Roy en marchant vers le Rhin ne ſe fuſt ſaiſi, (par le conſeil du Conneſtable, de la ville de Mets, de Celles, Toul, Verdun, & Rocroy,) ſa Majeſté & toute cette belle armée qu'il auoit conduicte, euſt couru quelque dangereuſe fortune, s'eſtant ſa Majeſté trop aduancée & de bonne foy, en la faueur de ces Brodes, à Pime-ville, Blamót Salzſebourg, & Sauerne voiſine de Straſbourg, & pouſſé en retournãt iuſques à Haguenau, & Vueſtbourg à 3. lieuës de Spire. A la verité il n'y a actiõ plus digne d'vn grand Prince, que d'employer ſes forces & ſon auctorité au ſecours des Princes in-

dignement affligez : comme auſſi n'y a-il rien de plus iuſte ny de plus raiſonnable; que de prudemment digerer (auparauãt que s'y embarquer) pour qui, & contre qui, afin que ſelon le balancement du bien ou du mal qui en peut aduenir, on ſe prepare pour en emporter l'aduantage, & auoir tel gage & aſſeurance en main de celuy à la faueur duquel les armées ſont leuées, qu'il ne vous puiſſe joüer ce meſme tour que fit la Germanie au Roy, & depuis le Duc de Parme, & de main en main le Pape Caraffe, pour maintenir leſquels, & ſans autres gages que de belles paroles, la France qui auoit proſperé iuſques en l'an mil cinq cẽs cinquãte-cinq, alla depuis preſque touſiours en declinãt. Les fautes d'Eſtat qui ſe font en vn iour, sõt pleurées par pluſieurs années, comme furent toutes celles-cy. Par l'infelice ſuccés deſquelles s'enſuiuit la honteuſe paix de l'an mil cinq cens cinquante-neuf, qui donna l'audace à beaucoup de gens de leuer les cornes ſous diuers pretextes, qui ont depuis trauaillé la France plus de trente ans, *& nondum finis.* 1553.

*Trop grand bonté du Roy cauſe de l'infelice ſuccés de ſes affaires.*

Ceſte ingratitude Germanique fit reſoudre ſa Majeſté à diligemment fortifier la ville de Mets, & à rebrouſſer chemin vers la France, y laiſſant pour gouuerneur le ſieur de Gõnort frere du Mareſchal, qui eſtoit n'agueres retourné de Piedmõt vers ſa Majeſté, pour luy rendre cõpte des affaires d'Italie, & des choſes neceſſaires, ſoit pour augmenter ou pour aſſeurer les conqueſtes deſia faictes. N'eſt à oublier que le Roy faiſant ſa retraicte par le pays de l'ennemy conquit d'Anuilliers, deffendu par Sirinchaud, & par le Comte de Mansfeld qui ſe rendirent à diſcretiõ, & de meſme ſuitte

*Fortification de la ville de Mets.*

1553. la Duché de Boüillon, Lumes, Montmedy, & auſſi Trelon & Glayon qui furent bruſlez.

Soudain que le Mareſchal ſceut que ſon frere auoit eſté honnoré de ceſte charge, il s'en congratula auec luy, & luy donna ce conſeil, à ſçauoir qu'il falloit tenir pour certain, que la retention de Mets irriteroit tellement l'Empereur & toute la Germanie, qu'ils marcheroient tous par commune deſpenſe, & concordance à la reprinſe de ceſte place, auec cent ou ſix vingts canons, & toutes les forces de l'Empire: & que par ainſi il le prioit (que tous reſpects & toutes choſes poſtpoſees,) il entendit à l'auictailler de toutes ſortes de viures, à chaſſer ſans violence toutes les perſonnes ſuſpectes: mais ſur tout à faire és enuirons des murailles, des remparts & terre-plains de quarante à cinquante pieds d'eſpoiſſeur, auec force flancs bien couuerts, tant au dedans que au deſſus du foſſé, afin de pouuoir ſouſtenir ce grand orage, quand il tombera ſur ſes bras. Il en auoit donné le meſme aduis à ſa Majeſté; afin que rien ne luy fuſt eſpargné pour paruenir à ce que deſſus, qui fut depuis le ſalut de la place, & de la Champagne auſſi.

*Sage remõſtrãce du Mareſchal de Briſſac à ſon frere Gonnort.*

L'Empereur ayãt perſuadé aux Eſtats de l'Empire, que tout ce que le Marquis d'Albert auoit auparauãt entreprins ſur Frãcfort & Sirence, n'eſtoit qu'à la ſolicitation du Roy, pour vſurper les villes de l'Empire, comme il auoit faict cognoiſtre par celles de Mets, Toul & Verdun, recentemẽt vſurpées: il commença à aſſembler forces, artillerie, & viures de tous coſtez, eſtimant que par vn grand & ſoudain effort non ſeulement il emporteroit ces trois villes, mais auſſi que tout d'vn train il

*Siege de Mets par l'Empereur Charles V.*

met-

il mettroit le pied sur la gorge à la fortune fran- 1553.
çoise, qu'il auoit comme à mespris, & toutesfois elle luy auoit donné tant & tant d'affaires & de secousses, que c'estoit tout ce qu'il auoit peu faire que s'en deffendre auec peu de gloire & de reputation.

Les Princes d'Allemagne peu rusez aux caults demeslemens de l'Espagnol, se laisserent emporter aux remonstrances de l'Empereur, & à luy contribuer forces & moyens de tous costez, ne s'apperceuans pas qu'ils luy mettoient eux-mesme en main, non seulement dequoy renuerser les dernieres conquestes des François, mais aussi les moyens de les subiuguer eux mesmes, s'il aduenoit qu'il emportast le dessus, son naturel assez souuent trop aspre & inconsideré à tirer d'vne seule guerre trois ou quatre autres, sans se soucier de la ruine de ses amis ou ennemis pour auances ses ambitieux desseins.

Pendant qu'il se diligentoit en ses preparatifs, la France ne dormoit pas aussi à reduire Mets en tel estat que l'Empereur y perdroit & les forces & le courage, comme il fit depuis, recognoissant trop tard, la trop grande presomption de ses forces, & que les victoires qu'il auoit precedemment emportees procedoient non de sa valeur & prudence, mais de nos propres pechez, que Dieu auoit voulu expier par ces disgraces, comme il auoit depuis faict les siens.

*Memoire de la route dressee de quatre mille cheuaux des ennemis le treziesme iour d'Aouſt 1553. executee par Monseigneur le Connestable, selon ce que le Roy manda au Mareschal.*

1553. Premierement mondit ſieur le Conneſtable ordonna à mõſieur de Sanſac, & le ſieur de la Chappelle Biron le iour precedant qu'ils allaſſent recognoiſtre les lieux propres pour l'executiõ de leur entreprinſe: ce qu'ils firent, & à leur retour aduiſa que ledit ſieur de Sanſac auec tous les cheuaux legers s'iroit buſquer és lieux par eux recognus & aduiſez, & que monſieur le Mareſchal de S. André iroit apres auec les compagnies de monſeigneur de Vandoſme & de monſeigneur le Conneſtable, la ſienne & celle dudit ſieur de Sanſac & du ſieur de la Hunauldaye, pour ſouſtenir leſdits cheuaux legers s'ils en auoient beſoin, & quant à mondit ſieur le Conneſtable il les ſuiuroit puis apres auec la compagnie de monſeigneur le Dauphin qu'il auoit mandee pour ſe trouuer dés auãt le iour, au bout du pont qu'il a faict faire ſur ceſte riuiere vis à vis de ce camp, & celles de meſſieurs de Montpenſier, de la Rocheſurion, Comte de Sãſerre, la Fayette & de Iarnac, & tous les arrierebãs, qu'il auoit ſemblablement mandez pour ſe trouuer au meſme temps à l'endroict dudit pont; dix enſeignes de bandes Françoiſes & autant de celles de Lanſquenets & trois à quatre cens harquebuziers à cheual, & les ſieurs & Gẽtils hommes qui ſont en ce camp, à fin que leſdites premieres & ſecondes trouppes eſtoient cõtrainctes de reculer il allaſt à leur ſecours auec les dernieres forces.

Suiuant ceſte ordonnance leſdictes trouppes ſe trouuerent aux lieux qui leur furent ordonnez, & toute la nuict s'y acheminerent & firent chacun leur deuoir de recognoiſtre & deſcouurir le païs; finablement enuiron les 9. heures du matin les ennemis ayãs eu aduertiſſement de cette entreprinſe

ou bien en voulans faire vne autre sur ce cãp, ou sur ce qu'ils trouueroiẽt des forces du Roy dehors s'apparurent auec 4000. cheuaux ainsi que le confesse les prisõniers, & l'escarmouche attachee par les coureurs d'vne part & d'autre lesdits ennemis chargerẽt lesdits cheuaux legers qu'ils repousserẽt. 1553.

Monseigneur le Mareschal de S. André qui estoit embusqué auec les cinq compagnies susdictes, ayant recognoissance de cela sortit fort sagement & à propos de son embusche; & soubs la faueur & de la trouppe, qui alla droict aux ennemis, ledit sieur de Sansac auec lesdits cheuaux legers, les rechargea si viuemẽt qu'ils les mirent en route, qui ne fut pas sans y faire perte de nostre part: Mais beaucoup plus grande de celle desdits ennemis qui ne sont pas estimez y auoir perdu moins de quatre à cinq cens cheuaux; & iusques à l'heure presente ont esté monstrees à mondit Seigneur le Cõnestable, les Cornettes de sept de leurs compagnies, & les porteurs d'icelles prins prisonniers, qui confessent que lesdites compagnies estoient de deux cens cinquante cheuaux & cinquante harquebuziers chacune, & qu'il n'y a eu vne seule compagnie de toutes celles qui furent en ceste entreprise, qui n'ait fait perte notable, il se trouue enuiron deux cens prisonniers parmy les compagnies; parce qui en a esté rapporté à mondict sieur le Connestable, & qui s'en recogneut au retour de ceste deffaicte.

*Mõsieur de Guise enuoyé à Metz pour soustenir le siege.*

Mondit Seigneur le Connestable fut aduerty, que tous les principaux Seigneurs & Capitaines de leur armee estoient en ceste entreprinse, & iusques au Prince de Piedmont, & auec luy Messieurs de Bigincourt, de Bossu, du Ruz, d'Aigue-

1553. mont, d'Oſtrade, Duc d'Aſcot, Comte d'Orne & Marquis d'Aremberge, & que le Prince d'Antoing y a eſté tué & pluſieurs autres de nom & le neueu de Martin Vauroſſe pris priſonniers auec ledict Duc d'Aſcot.

De noſtre part ſe trouuerent à dire monſieur de la Rocheguyon qui venoit lors de Monſtrul & le fils aiſné de monſieur de Crequy, que l'on penſe eſtre priſonniers y ayans tous les deux fort bien faict leur deuoir, & meſmes le ieune fils dudict ſieur de Crequy qui a eſté nourry page de la chãbre du Roy, y euſt ſon cheual tué comme ſon frere aiſné. Meſſieurs les grand Prieur, Marquis Delbeuf & Dampuille y furent enueloppez, le ſieur de Clermont pris & recous & de Barbez ieulx bleſſé d'vn coup de lance à la cuiſſe.

Le ſieur de Beauuois fut auſſi pris & mené prés de Doullans: mais Paul Baptiſte ſe trouua là auec quarante ou cinquante cheuaux qui le recourut, tua encores cinquante ou ſoixante de leurs gens de cheual, & trente qu'il priſt priſonniers: tant il les trouua encores intimidez de ladicte rencontre.

Mondit ſieur le Mareſchal de S. André ſe porta en cette entrepriſe ſi ſagement & vertueuſement qu'il n'euſt eſté poſſible de plus.

Monſieur le Prince de Ferrare ſe tint touſiours aupres de luy, ſuiuant ce que mõdit ſieur le Conneſtable luy auoit prié.

Monſieur le Prince de Condé ſi porta ſi vaillamment, qu'il ne s'y euſt peu rien faire mieux, ayant faict vne charge fort à propos, & recous beaucoup de perſonnes.

Mõſieur de la Rochefoucaut fut porté par terre

par deux fois, qui n'est pas signe qu'il s'y soit es- 1553.
pargné, comme aussi ne firent les autres Capitaines & Seigneurs qui se trouuerent en ladite charge, & mesmes le sieur de Senetaire, à qui mondit sieur de Sansac auoit donné charge d'entretenir l'escarmouche, qui y fit fort bien.

Pour conclusion ce sont quatre mille cheuaux qui furent defruits, chassez & mis en route surquoy l'on iugera si cela s'est faict sans perte grande & notable des ennemis, de laquelle pour le peu de temps que l'on est de retour de ladite execution, l'on ne sçauroit encores mander les particularitez.

Les sieurs de Montpesat, & d'Andauins, & le Baron Desguerres, & sieur de Bussi y firent fort bien leur deuoir, & mesmement ledict sieur de Sansac selon sa bonne coustume.

Vaillamment s'y employerent aussi Messieurs le Duc de Montpencier & Prince de la Rochesuryõ.

Du 26. Aouſt 1553. Le Roy donna aduis au mareschal, que depuis l'extraicte que ces iours passez ses ennemis auoient receuë en leur caualerie, que la peur, comme il faut croire, les a tellement surprins qu'ils n'ont pensé que de desloger & esloigner mon armee, & qu'vn iour ou deux deuant leur deslogement d'aupres Dourlans ils commencerent à faire fortifier leur camp de doubles tranchees, ce qu'ils ont touſiours depuis conſerué par tous les lieux où ils se sont campez, continuants & pourſuiuants leur retraicte, tant ils craignent la ſuitte apres eux, ayant eſté tous les iours quaſi d'heure à autre eſcarmouchez par nos coureurs qui auoient touſiours eſté à leur queuë, & qui iamais n'ont fait ſemblant d'en mouuoir

1553. pour soustenir ou respondre à telles escarmouches, ores qu'on y ait souuent prins de leurs gens prisonnier & mesmes des Espagnols naturels, leurs bagages & iusques aux mullets du Prince de Piedmont, pource que le iour precedant le Roy auoit faict mettre en bataille l'armee pour faire reueuë de toutes les trouppes de gendarmerie, cheuaux legers, arrierebans & gens de pied François & Lansquenets, horsmis les Suisses qui sont attendants à Corbie qu'on les prenne en passant. Le Connestable voulut bien que quelques vns de leurs trompettes qu'ils auoient enuoyez au camp en veissent le passetemps & lesquels virent sa Majesté, & sceurent qu'il le deuoit partir le lendemain, dont ils leur firent rapport le iour mesmes : lequel par eux ouy & entendu, tout aussi tost ils deslogerent de nuict de Miraulmont, qui estoit lieu fort aduantageux pour eux, où ils se vantoient de vouloir attendre l'armee, & au lieu de ce faire ils s'allerent camper à 4. grands lieuës de là, entre Arras & Doüay, comme il fut hier sceu par diuers aduertissemens, & mesmes de nos Capitaines de cheuaux legers qui les ont tousiours pourtuinis escarmouchans vne partie du chemin. Ce qui ne se peut bonnement appeller autrement qu'vne fuitte. Le Roy poursuit tousiours son voyage pour les approcher le plus qu'il pourra, afin de voir ce qu'ils voudront dire & s'ils ne veulent attendre on aduisera de prendre tels partis que le temps & l'occasion presenteront.

Sur la fin d'Aoust l'Empereur se trouuant persuadé à la paix par le Cardinal Divuola, il entra si

auant sur les brauades à cause de la prinse de Te- 1553.
roüenne & Hesdin, qu'il iura qu'il n'y entendroit iamais, que le Roy n'eust entierement rendu tout ce qu'il auoit conquis, tant deça que delà les monts. Et que refusant de ce faire qu'il entreroit auec deux armees si auant dans le Royaume que le Roy ne trouueroit lieu où se sauuer. Quoy entendu par sa Majesté, elle prepara les armes pour auoir la reuanche de ses pertes, donnant aduis de tous costez pour s'y preparer, & que le Marquis Albert n'aguieres rompu par le Duc Maurice redressoit son armee auec les moyens que l'Empereur luy contribuoit en intention de la faire descendre en Champagne, pendant qu'il iroit assaillir la Picardie, & de mettre de tous costez tout à feu & à sang. Le Roy au contraire desireux de chastier & de preuenir lesdites brauades pueriles, commanda au Mareschal de diligemment assembler vne armee volante de cinq à six mille François & douze cens cheuaux, pour entrer en la Franche-Comté, où il seroit suiuy de pareilles forces qui s'assembloient diligemment en Dauphiné & Prouence qu'il trouueroit de l'artillerie dans Lyon & dans Auxone: le priant de faire en sorte que & l'Empereur & ses sujets recogneussent trop tard que les François sçauent repousser les rodomontades Espagnolles auec la force & le courage, & non auec les parolles conuenables au sexe feminin.

Sur l'acheuement du mois d'Aouſt Monsieur de Guise entra dans Mets accompagné des Duc d'Anguien, Prince de Condé, de Montpensier d'Octaue Farnaise, des Duc de Nemours, Marquis

1553. Delbeuf, de Montmorãcy, Strozzy, de Martigues, Vidaſme de Chattres, de Biron, de Randan, & autres Seigneurs & Gentils-hommes, iuſques au nõbre d'enuiron trois cens. Le ſieur de Dampuille tant ieune qu'il eſtoit encores voulut eſtre de la partie, pour ne deſmẽtir la valeur & la gloire de ſa race. Le Duc de Guiſe qui n'eſperoit pas cela par l'emulation & ialouſie qui eſtoit entre le Conneſtable & luy, admirant la vertu de ce ieune Seigneur il luy donna d'eſlire le commandement ſur deux cens cheuaux legers. Il y entra auſſi de ſept à huict mille hommes de pied, deux cens hommes d'armes, deux cens cheuaux legers & cent harquebuziers à cheual, tous bien deliberé d'adoucir toutes les menaces & toutes les coleres de l'Empereur : l'entreprinſe duquel eſtoit fort diſſuadee par le Duc de Sauoye, à ce qu'il m'en a depuis luy meſme compté, pendant que i'auois charge des affaires du Roy pres de luy, & au cõtraire fut portee par le Duc d'Alue. Il y eut de grands & memorables combats, entre l'aſſaillant & le deffendant, qui ſont deſduicts en diuerſes hiſtoires. Tant y a que l'Empereur ſe monſtra à ceſte fois plus braue caualier que bon & experimenté general d'armee : & de faict il perdit à ce ſiege (obſtinément entreprins ſur l'hyuer & le 20. Octobre) de vingt-cinq à trente mil hommes, auec vne honte & regret, qui donnerent commencement à la retraite qu'il fit depuis, quittant Empire & Royaume à ſon frere & à ſon fils, pour embraſſer la tranquillité & le repos, qui ne ſe trouuẽt iamais qu'en Paradis, pour grands, riches, ou puiſſans, ieunes ou vieux que nous ſoyons tous. La fortune s'eſtant reſerué vn priuilege particulier pour

auancer ou reculer nos affaires, & nos deliberatiõs, non selon le conseil qui en a esté prins, mais selon sa volonté. C'est Dieu seul qui luy fait iouër ses tragedies, pour nous corriger de nos audaces. 1553.

*Affaires du Piedmont.*

Or le Mareschal qui auoit touſiours eſtimé que la colere des ennemis ſe deſchargeroit du coſté de ſainct Damian, comme il en auoit touſiours fait le ſemblant, & que la place luy eſtoit plus cõmode, pour venir à bout de ſes deſſeins que nulle autre, n'eſtant qu'à trois petites lieuës d'Aſt, ayant eu nouuelles le dernier Decembre qu'ils tournoient teſte vers S. Damian, ietta ſoudain dedans ſix cẽs hommes, force poudres, meſches & plomb. Le gouuerneur Briquemaut & les Capitaines qui eſtoient dedans, auec autres mil fantacins, que François, qu'Italiens manderent au Mareſchal qu'il n'euſt crainte de rien, & que ſi l'ennemy s'adreſſoit à eux qu'il n'en rapporteroit que la perte & la honte. Et encores qu'il ſceuſt aſſez que les ſieurs de Chauigny, & de Vieux pont, Briquemaut & autres qui eſtoient dedans, eſtoient gens de valeur & de courage, ſi eſt-ce qu'ayant conſideré que la place eſtoit des plus petites, fort commandée, & aſſiſe ſur vne terre fort commode à faire mines, il iugea neceſſaire de ietter dãs le chaſteau de la Ciſterne que tenoit le Capitaine Torquato Torto Italien, à vne lieuës de ſainct Damiã, & ſur vn haut qui deſcouure la ville, Montluc Maiſtre de Camp, fort prudent & vigilant guerrier, auec trois cens bons ſoldats, & cinquãte cheuaux, pour d'heure à autre non ſeulement prendre langue ſur le progrez des ennemis, mais auſſi ſur celuy des noſtres. Dont il s'acquitta auec telle diligence qu'il n'eſtoit iour qu'il n'euſt par diuer-

*Renfort de ſainct Damiã.*

*Montluc dans le Chaſteau de la Ciſterne.*

1553. ſes voyes nouuelles des vns & des autres, & qu'il ne donnaſt quelque bourrade aux ennemis qui battoient auec dix-huict canons & quatre couleurines.

Et de faict il donna aduis au Mareſchal, que les ennemis s'eſtoient reſolus à la mine, pendant que ils tireroient aux deffenſes, auec intention de ne faire batterie generale qu'ils n'euſſent mis à poinct deux mines qu'ils entreprenoient: que nos gens auoient faute de poudre, car celles dont Monſieur de Vaſſé auoit precedemment fait prouiſion s'eſtoient trouuées gaſtées & eſuentées. Le Mareſchal ayant eu ces nouuelles, depeſcha vn ſes Gentils-hommes nómé Piuzin Prouençal, vers Montluc, luy commandãt de faire ſes efforts pour le faire entrer dans ſainct Damian, comme il fit la nuict ſuiuante, par vne chaude alarme qu'il donna aux ennemis, auec dix beſtes chargées de poudres, meſches & plomb. Il ne laiſſe point pour cela d'accuſer les chefs d'auoir eſté par trop negligens à bien recognoiſtre d'heure & les poudres & tout ce dont ils pourroient auoir beſoin. Qu'il eſtoit neceſſaire, & que pour certaines conſiderations, qu'ils changeaſſent ſans bruict le Capitaine du Chaſteau, y procedans ſi dextrement qu'il n'y euſt ſcandale ny des-honneur pour luy, qui eſtoit (peut eſtre) ſoupçonné à tort.

*Aduis du Mareſchal aux aſſiegez, pour ſe prendre garde à eſuenter les mines que les ennemis faiſoient.*

Ceſtuy-cy garny de lettres de creance, fit entendre au Gouuerneur & Capitaines qu'ils miſſent diligemment la main à faire cauer dans leur foſſé, vn autre petit foſſé de la largeur de quatre pieds ſeulemẽt, & qu'ils l'allaſſent touſiours creuſant & profondant iuſqu'à tant qu'ils euſſent deſcouuert les mines: & que pour en ſortir auec plus

d'honneur, ils tinsẽt tousiours vingt cinq braues soldats tournoyans dans le fossé, auec deux douzaines de pots à feu, pour iecter & combattre la mine si tost qu'ils la descouuriroient. Pendant que ceux de dedans & ceux de dehors s'entrebattoient tous les iours, les vns pour deffendre, les autres pour gaigner le fossé, la mine & le petit fossé s'aduancoient. En fin les nostres ayans fort profondé & mettant l'aureille contre terre & aussi vn verre plain d'eau, ils le virent esmouuoir, & peu apres sentirent au dessous d'eux le bruict de ceux qui minoient; dont ayans donné aduis aux Capitaines, ils ietterent encores dans le fossé vn Capporal auec autre vingt-cinq soldats, pour soudain qu'ils auroient esuenté la mine, donner dedans auec telle furie que l'ennemy perdist le iugement & le courage de poursuiure l'autre. Vne heure apres que ces deux petites trouppes se furent logées, pour bien executer le dessein, ils hasterent tellement la besongne des pionniers qu'ils ouurirent la mine, dans laquelle ils se iecterent, & combattirent si furieusement quarante ou cinquante des ennemis qui estoiẽt dedãs auec les piõniers, qu'ils la leur firent quitter. Soudain comblans de terre le tout, ils se retirerent, laissans tousiours nouuelle garde au fossé, qui fut si bien combattu que l'ennemy n'y entra iamais. Ceste descouuerture fit resoudre l'ennemy à la batterie: dont estant le Mareschal aduerty par le retour dudit Piuzin vers luy, il commanda à Montluc de jecter dedans la place deux cens bons hommes de renfort qu'il leur enuoyoit auec autres quatre charges de mesche, de plomb, & de poudre menuë grenée: dont ils s'aquita si heureusement que rien ne se perdit. 1553.

*Les assiegez esuentẽt la mine & defont ceux qui estoient dedans.*

*Nouuelles forces mises dans S. Damiã.*

1553. Piuzin s'en retournant vers le Mareſchal luy porta par eſcrit l'ordre que les noſtres auoient mis pour deffendre les breſches, & lequel i'ay voulu repreſenter icy :

Le Capitaine Vieux-Pont auec cent corſelets & autant d'harquebuziers, à charge de deffendre la breſche, aſſiſté de douze Gentils-hommes volontaires.

Le Baron de Chepy & l'enſeigne de Montluc combatront l'vn des flancs, & Termes Corſe l'autre.

Les ſieurs de Chauigny & Briquemaut auront charge des courtines & murailles.

Le Capitaine Loup, Lieutenant de Chauigny, demeurera en bataille dans la place de la ville, auec tout le gros des gens de guerre, pour rafraiſchir & ſecourir où beſoin ſera.

Qu'il y aura cinquãte Cheualiers à cheual pour courir çà & là, & combatre à pied ſelon que l'occaſion requerra.

L'ennemy fit deux batteries, l'vne vers la porte qui va en Aſt, & l'autre contre vne groſſe tour qui flanquoit enuiron cinquante pas de courtine, regardant la Ciſterne : mais il trouua l'vn & l'autre endroit ſi bien retranché & remparé, qu'il n'oſa entreprendre d'y faire donner l'aſſaut : & à dire vray il ne le pouuoit faire qu'auec grand deſauantage, d'autant que l'artillerie ne pouuant voir le pied de la muraille, ceux de dedans à meſure qu'ils battoient, nettoyoient les ruines, de maniere que la breſche demeuroit touſiours en tel eſtat qu'il y falloit monter auec eſchelles, leſquelles n'euſſent ſceu approcher. Car quand bien ils fuſſent entrez dans le grand foſſé, ils n'euſſent ſceu

*L'ennemy n'oſe donner l'aſſaut.*

trauerſer ce petit qu'on auoit fait, & dont la terre ayant eſté iettée du coſté de la ville, ſeruoit de trãchées, au parſus pluſieurs trauerſes & moineaux qui y auoient eſté dreſſez. 1553.

Briſſac ayant trouué bon ceſt ordre leur manda qu'ils prinſent garde à ſi bien ordonner les flancs, qu'on ne tiraſt iamais tout à coup, ains les vns apres les autres pour donner loiſir à la recharge.

Qu'il y eut auſſi touſiours aupres d'eux de l'eau, ſoit pour le ſoulagement des perſonnes, ou pour refroidir les harquebuſes & artilleries à faute de vinaigre.

Qu'il y euſt force gabions appareillez en diuers endroits pour ſe couurir aux lieux où ils ſeroient deſcouuerts.

Toute la force principale des aſſiegez conſiſtoit à dire ce qui en eſt, en l'honneur & au courage intrepidement reſolu à toute ſorte de fortune, & en douze ou quinze cens hommes de pied, & cent cinquante cheuaux, & enuiron cinquante Gentils-hommes volontaires.

En ces entrefaites Montluc fit ſçauoir au Mareſchal, que ſon enſeigne auoit fait vne ſortie ſur les ennemis qui alloient à la faſcinade tabourin ſonnant, qu'il en auoit tué trẽte ou quarante, & recognu tout d'vn train les deux gueules des mines que l'ennemy pourſuiuoit diligemment, & dont il auoit fait le rapport au Gouuerneur pour y prendre garde.

Montluc ayant eſté aduerty qu'aucuns des Seignenrs qui eſtoient pres le Mareſchal eſtoient d'auis qu'il luy commandaſt de donner vn combat dans les meſmes tranchées & corps de garde des ennemis, pour ſoulager les aſſiegez, il manda au

1553. Mareschal, que si par ce moyen on pouuoit faire leuer le siege, qu'il en loüeroit infiniement l'execution, mais qu'ayãt de longue main apprins que c'estoit vne vraye temerité, que d'assaillir vne armée si bien barricadée qu'estoit celle-là, & perdre inconsiderément deux ou trois cens hommes qui feroient besoin aux assiegez, toutesfois qu'il en passeroit par le mesme commandement qu'il plairoit au Mareschal luy faire ; & lequel trouua son opinion meilleure que celle des autres.

Pendant que tout cecy se demesloit le Mareschal eut aduis qu'il estoit party d'Ast trois cens Espagnols & autant d'Italiens pour aller busquer contribution du costé des Langues. Il en donna soudain aduis à Bonniuet qui estoit lors en Albe, luy commandant de monter à cheual pour leur aller preparer le logis. Et à quoy faire il apporta telle diligence & valeur qu'ils furent tous defaicts sans autre perte que de quatre des siens & six blessez.

N'est icy à obmettre qu'vn Basque appellé le Cadet, fut depesché vers le Mareschal par les assiegez de sainct Damian, & lequel se trouuant enueloppé des ennemis auala gloutement les lettres qu'il portoit, de maniere que ne le trouuãt chargé de rien ils le laisserent aller, & vint trouuer le Mareschal auquel il raconta tout ce qui campoit en sa petite ceruelle: il fut bien payé & soudain renuoyé.

*Pluyes dommageables aux Imperiaux.*

Pendant ces demeslemens, les pluyes commencerent à venir, lesquelles destremperent si bien ces terres grasses, argilleuses & enfondrantes du Montferrat, que les platte-formes de l'artillerie

commencerent à s'abaiſſer & enfoncer; les viures auſſi à eſtre de difficile conduite, & les cabanes & logis des ſoldats à eſtre remplis d'eau. L'ennemy ſe trouuant combattu de la valeur de ceux de dedans, & de l'intemperie du temps, fut contrainct à prendre reſolution de leuer le ſiege, qui auoit duré prés de trois mois. Ce fut le meſme iour vingt-deuxieſme Ianuier que l'Empereur leua celuy de Mets. S'ils ne ſe fuſſent haſtez de retirer l'artillerie auec deſpence & labeurs infinis, elle fuſt demeurée engagée deuant la place, le pays eſtant tel, qu'on enfondre en temps de pluye iuſques aux ſangles. Ce fut vn reconfort à Domp Ferrand, de ſçauoir que ſon maiſtre n'auoit pas eſté plus heureux que luy au ſiege de Mets: & au Roy, à toute la France, & au Mareſchal en particulier, d'auoir eu tout à coup deux ſi grandes & ſi fauorables nouuelles. Dont graces furent renduës à Dieu par tout le Piedmont, & ceux de dedans loüez & remerciez par ſa Majeſté, & en particulier par le Mareſchal, qui participoit à leur gloire, & eux à la ſienne auſſi. Mais ſur tout le maiſtre de Camp Montluc que le Mareſchal auoit logé à la Ciſterne auec trois cens braues ſoldats, tint les ennemis en tel eſchec, qu'il donna touſiours rafraiſchiſſement aux aſſiegez, à la verité ſa diligence & ſa valeur eſtoient admirables & furent en partie cauſe du ſalut de la place. 1553.

*Imperiaux leuant le ſiege de deuãt S. Damiã.*

N'eſtant à obmettre que le ſieur Domp Ferrãd pour vn grãd Capitaine, fit vne lourde faute de ne s'emparer, cõme il pouuoit aiſémẽt faire, de la Ciſterne, qui n'étoit qu'àvne lieuë de lui: d'autãt que eſtant demeurée entre nos mains, elle fut en partie

*Faute de Domp Ferrand au ſiege de ſainct Damiã.*

1553. cauſe du ſalut de la ville, qu'elle rafraiſchiſſoit tous les iours : à quoy ſeruoit grandement la diligence, bonne conduicte & preuoyance de Montluc, que le Mareſchal y auoit à ceſt effect enuoyé dés le commencemẽt du ſiege, comme nous auons dict, le recognoiſſant accompagné de tant de prudence & bon iugement, qu'il feroit autant ou plus de dommage aux ennemis par ces deux parties, qu'auec les meſmes armes ; au maniement deſquelles toutesfois il n'y auoit gueres perſonne qui luy peut faire leçon. Il y euſt encores bonne trouppe de Gentils-hommes volontaires qui s'allerent ietter dans ladite Ciſterne pour auoir commodité de combattre, comme ils faiſoient aſſez ſouuent.

N'eſt auſſi à obmettre, que ſi du coſté de la Ciſterne Montluc auoit bien faict ſon deuoir au ſecours des aſſiegez de S. Damiã, que Bonniuet n'en auoit pas faict moins du coſté d'Albe.

Ceux de S. Damian ayant recogneu la retraicte que faiſoit l'ennemy ſortirent deſſus luy par deux diuers endroicts : Si ceux-cy aſſaillirent de grand courage les Eſpagnols n'oublierent le leur, pour ſe bien deffendre, tant y a qu'il y euſt de la perte de coſté & d'autre, mais plus du noſtre, car nous y perdiſmes le Capitaine Beaulac Lieutenãt de Tillader, & le ieune Chepy enſeigne de Montluc, qui furent bleſſez, prins & menez en Aſt, d'où ils furent depuis tirez par eſchange.

*Charge ſur les ennemis faiſans leur retraicte.*

Les armes ayant prins quelques relaſche, le Seigneur Domp Ferrand ſe laiſſa en fin emporter à entrer en vne determinée capitulation de la bõne guerre, qu'il auoit precedemment fort reiettée, qui fut vn grand ſoulagement pour les Generaux

d'armée

d'armee, mais beaucoup plus grand pour les gens de guerre, qu'ils commandoient. C'eſt pourquoy l'ayant traduict d'Italien en François, ie l'ay voulu inſerer icy, afin que ceux qui viendront apres nous ſoient inuitez à faire de meſmes pour le bien du Prince & de la patrie. 1553.

*Articles ſur la ratification de la bõne guerre accordez de part & d'autre.*

Articles accordez entre les tres-puiſſans Seigneurs Dõp Ferrand de Gonzague, Lieutenant & Capitaine general de la Cæſaree Majeſté en Italie, & Mõſieur le Mareſchal de Briſſac, Cheualier de l'Ordre du Roy, Gouuerneur & Lieutenant general deçà les Monts pour ſa Majeſté tres-Chreſtienne.

Premierement, Que tous Maiſtres de Camp, Generaux d'Infanterie, Cauallerie, & Artillerie, de quelque ſorte ou nation qu'ils ſoient, ſans aucune exceptiõ, enſéble les Colonels, Mareſchaux de Camp, Gouuerneurs, Maiſtres de Camp particuliers, Commiſſaires generaux & particuliers tant de la guerre, artillerie, que des Mareſchaux de logis, Fourriers, Capitaines de gens de pied, Lieutenans, Enſeignes, Sergens maiours, Canonniers, Munitionnaires & Cheuaucheurs eſtans faits priſonniers durant le cours de la guerre, ne ſeront contraints ny obligez de payer pour la deliurance & relaſche de leurs perſonnes, que le propre eſtat & entretenement que chacun reçoit de ſon Prince par chacun mois, payant lequel ils ſeront tout ſoudain deliurez.

Que tous Capitaines de Gendarmerie, Lieutenans, Enſeignes, Guydons & Mareſchaux de logis, eſtans priſonniers durant la guerre, ne ſeront tnus de payer pour leur deliurance & liberté que l'eſtat & gaiges de leur quartier, quoy fait ils ne

1553. pourront eſtre arreſtez.

Que tous les hommes d'armes, Archers, Chevaux legers, gens de pied, Capporaux, Sergens & Fourriers, lors qu'ils ſeront prins en guerre, & qu'ils auront eſté deſualiſez, ſeront ſoudain relaſchez, ſans payer aucune taille ou compoſition.

Que tous les Auditeurs, Secretaires, & Medecins qui ſeront au ſeruice deſdits ſieurs Lieutenans Generaux, de leurs Majeſtez, & autres Secretaires particuliers, Treſoriers, faiſeurs de Monſtres ou ſoit Controlleurs, tant de la guerre, reparations, munitions, que des viures, comme le Preuoſt auſſi, & Chaſtellains de fortereſſes, eſtans trouuez en campagne & prins, ne ſeront tenus ny contraints de payer pour leur deliurance que l'Eſtat & entretenement qu'ils ont pour vn mois entier, quoy faict ils ſeront ſoudain relaſchez.

Que tous les Gentils-hommes qui ſeruent & qui ſuiuent leſdicts ſieurs Lieutenans Generaux des deux Majeſtez, & qui prennent ſolde d'elles, ſeront ſoudain relaſchez & deliurez en payant leur ſolde d'vn mois. Et là où il y en auroit quelqu'vn de qualité, comme de ceux qui par hõneur ou pour plaiſir viennent à la guerre, n'eſtans ſtipendiez de leurs Princes, ou qui par ſimulation ou cautelle ſeroient enrollez dans les compagnies de Gendarmerie, Cauallerie, ou Infanterie, en ce cas ils ſeront ſujets à rançon ſelon l'honneſteté & courtoiſie que leſdits ſieurs Lieutenans Generaux aduiſeront, & dont ils ſeront creus à leur ſimple parolle, à ſçauoir s'ils ſeront de telle qualité ou non.

Quant aux bannis de quelque nation ou grade qu'ils ſoient, ſeruans auſdites deux Majeſtez, eſtãs

prins en guerre, seront traictez par les mesmes 1553.
termes de la bonne guerre, que les autres, sans aucune contradiction ny exception: les cas de crime de leze-Majesté reseruez, qui s'entendent & particulierement sont specifiez: à sçauoir de toute conspiration faicte contre la personne de leurs Majestez, ou de leurs Lieutenans tant seulement, ou qui estans bannis iroient en la mesme Prouince dont ils sont bannis en laquelle il n'y auroit point de guerre: auec reseruation toutes-fois que quand ils y iroient auec leurs Capitaines, ou que les Capitaines eux mesmes bannis y allassent ouuertement, & auec leurs Croix couuës, il ioüiront de tous les mesmes termes de la bonne guerre que les autres.

Et là où aucun de tous les dénommez auroit quelque autre estat ou appointement de l'Empereur ou du Roy, que celuy qui dépend, ou qui regarde le faict de la guerre, ils ne pourront estre cõtraints à payer autre estat ou solde que la guerriere, ainsi qu'il est contenu & declaré en la presente capitulation, laquelle nous voulons & entendons auoir lieu à iamais sans exception quelconque, reseruez les iours de bataille donnee en campagne, ou prinses de villes par force: laquelle perpetuité s'entend tant qu'il plaira ausdits sieurs Lieutenans Generaux: à condition toutes-fois qu'ils ne la puissent rompre ny enfraindre, sans vne precedente inthimation, apres laquelle ils seront tenus l'obseruer par dix iours subsequents. D'auantage nous voulons que la presente capitulation ait lieu en relaschant & deliurant tous les inferieurs aux Lieutenans mesmes qui se trouueront prisonniers, & auront esté prins depuis l'ou-

1553. uerture de ceſte guerre, tant en Piedmont qu'aux autres païs voiſins & ſujets de ſa Majeſté Royale de ça les Monts F. au Camp Royal ce 16. Aouſt 1553.

Il ſemble que la France ſoit fatalement née au remuëmét des armes, & à emporter preſque touſiours la premiere gloire & le premier heur des victoires, par vne certaine prudence & circõſpection qu'elle ſçait apporter à ſes premiers entrepriſes. Mais la cõfiance qu'elle conçoit par apres de ſes premiers bonnes fortunes, luy font inconſiderément embraſſer plus qu'elle ne peut eſtreindre & de là diuiſer ſes forces. Les guerres de Charles huictieſme au voyage de Naples, en font foy, entant qu'elles luy firent au premier bon-heur embraſſer l'Empire du Turc, tout mal aſſeuré toutesfois qu'il eſtoit encores de celuy qu'il auoit cõquis. Le Roy François ayant auſſi heureuſement reprins la Duché de Milan, & eſtant au ſiege de Pauie, diuiſa ſon armee pour l'enuoyer de meſme courir à Naples, dont il en perdit la bataille & fut faict priſonnier combattãt vertueuſemét. Le Roy Henry ſecond, meſnagea fort mal l'exẽple de ſon Pere à la ſuſcitation du Pape Paul quatrieſme de la maiſon des Caraffes, qui luy fit rompre la trefue de cinquante cinq, & enuoyer la fleur de ſes forces à Naples, ſous la conduite de Monſieur de Guyſe, qui s'y opiniaſtra ſous la faueur de Madame de Valentinois, pour l'intereſt particulier qu'il ſe faiſoit à croire y auoir, dont ſucceda la perte de la bataille Sainct Quentin, laquelle cuida renuerſer tout à fait l'Empire François. A la verité il n'eſt rien tel que de conduire ſes conqueſtes pas à pas, auec tout le gros de ſes forces, pour ne laiſſer rien der-

*Cupidité du François d'entreprendre beaucoup.*

riere qui puisse retrancher la liberté du retour, ny 1553.
nous necessiter aussi à vn dangereux combat ou retraicte. Si toutesfois on recognoissoit que les diuersions fussent neceſſaire, il les faut embrasser, mais auec des legeres & courantes forces, qui sçachent bien à poinct prendre l'occasion & l'aduãtage, & sur tout se bien asseurer de leur retraicte au gros. Si c'est vn Prince qui ait vne puissance & des moyens si grands qu'il puisse tout en vn tẽps entretenir plusieurs armees & auoir chefs propres pour les bien commander & conduire, cestuy là peut bien porter le desir de ses conquestes en diuers lieux: mais non iamais celuy qui a assez à faire à en bien entretenir & mesnager vne seule, ains doit se contenir dans les termes de son pouuoir; car qui court par tous lieux n'est en pas vn lieu. Si nous voulons sainement iuger & sans nous flatter du cours des affaires sous le Roy Henry second, ne confesserons nous pas que si au lieu de courir ça & là, il se fust obstiné à combattre pied à pied, comme vouloit Brissac, le Piedmont & la Duché de Milan, il l'eust emporté, ou au moins vne bonne partie ? Ce qui eut couuert pour iamais la France de toutes entreprinses estrangeres. Autant en pouuoit-il esperer des païs bas qui sont à nos portes, & à la verité il faut qu'é toutes sortes d'affaires & principalement aux militaires, que la maturité des conseils soit celle qui destrempe la fureur des ieunes Princes & la noblesse par trop volage & inconsideree : car tout aussi tost que la fortune leur à donné quelque aduantage, ils embrassent plustost l'orgueil, & le faste, que sa propre verité qui donne tousiours glorieuse moisson à ses clients.

1553. I'ay bien voulu faire ceſte digreſſion, afin que par la ſuitte des affaires qui ſeront cy apres traictez, chacun recognoiſſe la meſme verité que i'ay cy rapportee. Or reuenant à nos affaires, le Roy deſirant ioindre à ſa Couronne l'Iſle de Corſe, tant pour interrompre les nauigations d'Eſpagne & d'Italie, comme pour dompter les Geneuois à la ruine de ſes ennemis, qui en tiroient commoditez pour la guerre d'Italie. Sa Majeſté dépeſcha monſieur de Termes, depuis Mareſchal de France auec trente-ſix Galleres commandees par le Baron de la Garde, douze compagnies Italiénes ſous le Duc de Somme, & le ſieur Iordam Vrſin, & dix Françoiſes ſous le ſieur de Velleron, de trois cens hommes chacune. Ces forces eſtans ioinctes à celles que pluſieurs bannis auoient fait leuer en leur faueur, dans le païs, prindrent la routte de Corſe; où d'arriuee la Baſtie fut prinſe de nuict, par vne ſurprinſe du Duc de Somme, qui n'auoit que quatre Galleres. Ceſte ſurprinſe non attenduë n'eut point de combat, tous les ſoldats s'eſtans retirez en la Citadelle, qu'ils rendirent le iour venu, auſſi laſchement qu'ils auoient perdu la ville.

*Entrepriſe du Roy ſur l'Iſle de Corſe.*

*Prinſe de la Baſtie en Corſe.*

*Et de pluſieurs autres places.*

De meſme ſuitte Sainct Florent ſe rendit auſſi ſans cõbattre, & Lajazzo fut prins & ſaccagé par Sampierre Corſe pere du Mareſchal Dorgnano, Boniface fut pareillement prins, auec beaucoup d'autres places qui furent conquiſes en ceſte Iſle, pour le ſeruice de laquelle le Roy retira de Piedmont le Colonnel Sampetre Corſe qui tenoit garniſon à Beyne, fort braue & aſſeuré ſoldat.

Par apres le Mareſchal eut nouuelles que l'armee Turqueſque cõmandee par Dragut Bey auoit par 16. iours battu S. Boniface en Corſe, auoit tiré

de six à sept mille coups de Canon, donné trois assaux, desquels ils auoient esté repoussez auec perte de mille cinq cens des meilleurs soldats, & que lors que les choses estoient comme desesperees Dieu auoit voulu que le Capitaine Termes Corse print vn Gentil-homme que les Geneuois auoient depesché pour entrer & asseurer les assiegez d'vn prochain secours, que luy par parolles, par menasses, & par promesses auoit si bien charmé ce Gentil-homme qu'il promit (le laissant entrer dans la place) de faire rapport tout contraire à ce qui luy estoit cõmandé, ce qu'il executa si dextrement depuis que les assiegez se rendirent & receurent la garnison Françoise sans dõner le loisir à Dragut d'y mettre des siens, comm'il auoit enuie de faire & mesmes de retenir la place pour son maistre, & dont il eut tel despit qu'il traicta fort rudement ceux qui estoiẽt sortis. De maniere que monsieur de Termes qui commandoit en l'armee du Roy fut contrainct d'entrer en composition auec luy, & pour l'artillerie & pour les munitions qu'il pretendoit siennes. 1553.

Qu'il estoit venu nouuelles que Calux que le Colonel Velleron tenoit assiegé, estoit reduict à telle extremité de viures, que mesmes on y dracmoit l'eau, à deux pintes d'eau par chacun iour, & pour chacun soldat, mais l'issuë du siege fit recognoistre qu'on auoit embrassé beaucoup plus que lon ne pouuoit estraindre, du trentiesme Octobre vindrent nouuelles que le vingtiesme Aoust, le Grand Seigneur estoit party de Constantinople pour aller en Alep, & le 29 passé en la Natolie sur vne quadrireme, ne menant auec luy que son fils, dict le Bossu, ayant laissé Sinam frere de Rosta-

1553. Baſſa au gouuernement de la Grece, qu'il auoit auparauant ſon partement coupé toute eſperance de paix à l'Ambaſſadeur que le Sophy auoit enuoyé vers luy.

Que l'Empereur s'eſtoit trouué ſi court de finances qu'il auoit eſté contrainct d'emprunter de la vieille Roine de Pollongne cent cinquante mille eſcus, qu'elle auoit baillez en garde à la Seigneurie de Veniſe, que Portillo Eſpagnol a charge de les faire conduire en Flandres, excepté cinquante mille qui doiuent eſtre enuoyez à Milan pour les affaires de la guerre.

Le Mareſchal durant tout le cours de ces affaires, ſe trouua tant & tant de fois reprins & aſſez indignement gourmandé ſur le faict de l'eſpargne au maniement de la guerre, qu'il luy eſchappa de dire; qu'il ſembloit auiourd huy que le courage & la valeur fuſſent du tout amorties, puis que la gloire des armes & l'aſſeurance des conqueſtes eſtoient meſurées à l'aulne de l'eſpargne, & lors meſme que tout cela voloit plus haut que iamais. Surquoy le Conneſtable reſtant de la main, luy manda qu'il n'entendoit point ſon jargon, & qu'il ne deuoit non plus ignorer que luy, que la neceſſité eſt vne maladie aſſez commune à la Nobleſſe, parmy la trop longue durée des guerres, & que par ainſi ce n'eſtoit pas inconuenient qu'ils ſe demeuraſſent autant incommodez que les propres finances du Roy, qu'il n'y auoit meilleure medecine à ces maladies que de donner loiſir au Prince, à eux & aux peuples de reſpirer vn peu, mais non quiter la partie, & à quoy faire luy meſme qui n'auoit faute de prudence ſe deuoit ayder, mais ſur tout à la correction des Capitaines, vers leſquels

il estoit si indulgent que tous les larrecins qu'ils faisoient deuoient estre attribuez à luy seul, duquel sa Majesté ne pouuoit pour ce regard demeurer contente. 1553.

Ces rudes picqueures blesserent si auant la pureté de l'ame du Mareschal, que pour s'en descharger il manda à sa Majesté, que si ses seruices estoiét espluchez hors de passion, qu'ils se trouueroient pleins de tel honneur, & de telle fidelité qu'ils estoient pluſtoſt dignes de loüange, que de reprehension, qui n'a conuenu que trop souuent à son preiudice: que sa Majesté qui estoit le maistre ayãt puissance souueraine de faire & deffaire ainsi qu'il luy plaisoit, ne deuoit plus differer de se seruir de ceux qui auoient plus d'heur, mais non pas plus de courage pour la mieux seruir à son gré.

Le Roy respondant à ces plaintes luy manda que tant s'en falloit qu'il eut aucun soupçon de sa fidelité & valeur que par le contraire il le tenoit pour l'vn des plus vtiles, & des plus neceſſaires mẽbres de son Estat: comm'elle luy feroit cognoistre si-toſt qu'il seroit sorty d'affaires: que la neceſſité de soy inexorable estoit celle qui faisoit entrer sa Majesté en la rigueur de l'espargne & des casseries dont il l'auoit cy-deuant aduerty, comme celuy duquel en cet endroit il vouloit auoir & le conseil & l'aide, surquoy ie ne me veux amuser, n'estans, de mon gibier.

*Affaires du Piedmont.*

Reuenant maintenant aux affaires de Piedmõt, comme vous auez veu, il faut entendre que Domp Ferrand ayant failly sainct Damian, & ne voulant toutesfois faire ioug aux contrarietez de la fortune, qui accompagnoit le valeureux naturel du François, il tira son armée en campagne, & se vint

1553. parquer dans Valfenieres, dépendante du Marquiſat de Salluces, qui faict comme vn centre entre Aſt, Ville-neufue, ſainct Damian, Quiers, Carmagnolles, & Carignan. Ayant trouué l'aſſiette de Valfenieres aſſez belle, il print reſolution de la fortifier pour luy ſeruir d'vn magazin de guerre, à la ruine de toutes ces places, & de la pleine de Piedmont.

*Fortification de Valfenieres par les Imperiaux.*

Sur la fin de May 1553. l'Eueſque de Laodicée fut depeſché par le Pape pour aller de ſa part ſeruir de Nonce en Eſpagne. En paſſant il fut par le cõmandement du Roy arreſté priſonnier, comm'auſſi fut au meſme inſtant le Cardinal S. Georges allãt vers l'Empereur, ſur l'opinion qu'eurent aucuns que l'vn & l'autre alloit faire quelques dangereuſes pratiques, mais ayant eſté recogneu que tout cela tendoit à moyenner quelque paix entre ces Princes, ils furent courtoiſement renuoyez.

Pendant qu'il trauailloit à ceſte fortification, le Mareſchal qui attendoit ſon poinct, dreſſa vne entreprinſe ſur Verceil, Cité ancienne du Milãnois, donnée iadis en mariage à vn Duc de Sauoye par celuy de Milan, où il y a Citadelle & Chaſteau. Il y auoit en ceſte ville vn pauure compagnõ nõmé Merle, couſin d'vn ſoldat qu'auoit Salueſon, ſurnõmé Pondeſture. Ceſtuy Merle ſe promenãt aſſez ſouuent le lõg des murailles de Verceil, du coſté du Portail de la Seſia, petite riuiere qui paſſe aſſez pres des murailles, il recogneut que les corps de garde eſtoient eſloignez de ce Portail, & que par ainſi il pouuoit eſtre ſoudainemẽt rompu auec le pied de cheure, & par là introduire les François au dedans. En ayant communiqué auec ce ſien parẽt, & faict voir les choſes au doigt & à l'œil il le

*Entreprinſe ſur Verceil.*

chargea d'en faire la pratique auec le Mareſchal, par condition qu'ils auroient chacun dix mille eſcus. Pondeſture ſoldat aſſez aduiſé, communiqua le tout à ſon Capitaine, lequel vint ſoudain trouuer le Mareſchal, menant ce Pondeſture auec luy, pour de viue voix repreſenter l'eſtat des affaires au Mareſchal. Luy ayant oüy plus d'vne fois ce diſcours y preſta l'oreille: mais toutesfois pour mieux s'en aſſeurer, il leur dict, qu'il vouloit enuoyer vn de ſes Gentils-hommes auec Pondeſture, pour recognoiſtre encores plus au vray l'eſtat de la place, & meſmes promettre au Merle ce qu'il auoit demandé. Cela ainſi arreſté, Salueſon s'en retourna, menant auec luy le Gentil homme du Mareſchal, nommé Bonat Gaſcõ, lequel en habit deſguiſé entra auec Põdeſture dans Verceil, & aſſeura le Merle de ce qu'il deſiroit. Apres auoir trouué les choſes autãt faiſables qu'il auoit propoſé, il dõna cent eſcus au Merle, lequel luy donna auſſi aſſeurance particuliere de pouuoir retirer en ſa maiſon vne douzaine de ſoldats, auec leſquels il entreprẽdroit luy-meſme de forcer ce portail, nos forces ſe rendant prés la muraille au iour qui ſeroit accordé: mais qu'il falloit que ces 12. ſoldats fuſsẽt des plus determinez, & ayans la langue Italienne ou Eſpagnolle à cõmandement. Par le retour, & par le rapport dudict Gentil-hõme, le Mareſchal cõmença à minuter de plus pres qu'il n'auoit encores faict, ceſte entreprinſe; quoy faiſant il recogneut quãd bien il prendroit la ville de Verceil, qu'il falloit de l'artillerie pour forcer la Citadelle & le Chaſteau auſſi, & que ſi la ville en eſtoit dégarnie, que ce luy eſtoit choſe impoſſible de la mener des terres q̃ le Roy auoit de ce coſté-là, la moindre deſquelles en 1553.

1553. eſtoit eſloignés de plus de trois iournées, au moins pour l'artillerie, & tout par pays ennemy. Et que Domp Ferrand eſtant ſi fort qu'il eſtoit lors en cãpagne, qu'à noſtre barbe il fortifioit Valfenieres, ce n'eſtoit choſe qu'il peuſt, ny deuſt entreprendre. Par ainſi il commanda à Salueſon de depeſcher ſoudain vers le Merle, couſin du Pondeſture, pour voir & recognoiſtre au vray quelle artillerie, & munitions il y auoit dans la ville, & luy en faire le rapport. Pondeſture au retour de ce voyage, vint trouuer le Mareſchal, auquel il rapporta qu'il auoit veu & touché dans les cloiſtres de l'Egliſe Cathedrale ſainct Euſebe, huict pieces d'artillerie, auec leurs equipages. Sur ceſte croyance le Mareſchal print reſolution d'executer l'entreprinſe, & renuoya Pondeſture vers Salueſon, luy commãdant de faire choix d'vne douzaine des meilleurs ſoldats de ſa trouppe, pour faire entrer peu à peu dãs Verceil auec Pondeſture, ce qu'il fit depuis, les vns habillez en Preſtres, & les autres en payſans chargez de paille & de charbon.

*Preparatifs pour l'entrepriſe de Verceil.*

Pour donner commencement à l'execution, le Mareſchal ordonna à Ludouic de Birague d'enuoyer Carle ſon frere, auec trois cens bons hommes, toute la nuict par eau à Verruë, pour ſe ioindre au ſieur de Salueſon, & aux autres troupes que il y trouueroit, & là faire ce qui luy ſeroit ordonné. Le Mareſchal de ſon coſté partit de Carmagnolles, menant auec luy douze cens ſoldats choiſis, & commandez par les Barons de Cheſpy & des Adrets, trois cens Allemans, auec autant de Suiſſes du regiment de Fiolic, commandez par ſon neueu le Capitaine Guillaume : Sera noté en paſſant, que les bagages du Mareſchal s'eſtans

auancez pour tirer de Carmagnolles à Quiers, ils 1553.
furent rencontrez par les ennemis au nombre de quatre-vingts cheuaux à mi-pe pas de la trouppe, Biron qui menoit les coureurs en eut l'alarme le premier, lequel il apporta au Mareschal. Il fit soudain alte, & luy commanda de prendre auec ce qu'il auoit des ja, cent cheuaux de sa compagnie & qu'il donnast par le costé de ville Stelon, & que monsieur de Chauigny auec cinquante autres, dõneroit par celuy de Santena, & qu'ils attraperoient les ennemis qui furent courus de si prés que tout fut recouuert, auec la prinse d'vne vingtaine de cellades qui portoient les marques de la colere des Gascons. Cela faict toute la trouppe se remit au chemin de Quiers, où estans arriuez, il leur commanda de repaistre & se reposer deux heures, pour partir tout soudain: ce qu'ayans faicts, il commanda ausdits de Chepy & des Adrets de marcher le plus diligemmẽt qu'ils pourroient auec ces trouppes, pour se rendre sur la minuict à Verruë, & là faire auec les autres, diligence pour se rendre à poinct nommé au pied de la muraille de Verceil. Dieu qui dispose de nos resolutions & de nos dessein, non selon nos volontez, ains selon ce qui luy plaist, enuoya soudain que ces trouppes furent parties, vne petite pluye qui detrempa si fort les terres du Montferrat, que les soldats auoient tant à faire à marcher, & à se soustenir que plusieurs d'entr'eux y perdirent les souliers & les mesmes armes, la nuict ne permettant qu'ils se peussent entre-secourir cõme ils eussent fait de iour. Et neantmoins la vertu & le courage surmontant toutes difficultez, ils arriuerent tous debiffez, non à minuict (comme ils deuoient)

*Playes fort preiudiciable à l'entreprinse.*

1553. mais ſur les deux heures apres, où arriuans, au lieu de repoſer il falloit entrer en barque & marcher. Ils s'allerent tous deſembarquer à trois mille de Verceil parmy des chemins & des terres que ceſte pluye auoit deſtrempez, autant ou plus faſcheuſes que celles du Montferrat ; de maniere qu'ils ne pouuoient aduancer le pas. Les Capitaines toutesfois tant par prieres, & remonſtrances, que par menaces les faiſoient aduancer au mieux qu'ils pouuoient. Mais quelque effort que chacun fiſt de ſon coſté, les chefs meſmes ne ſceurent arriuer au pied de la muraille, pluſtoſt que ſur le commencement de l'aube du iour, au lieu d'arriuer ſur les deux heures apres minuict, & accompagnez ſeulement d'enuiron trois cens ſoldats ; auec deux eſchelles, & vn pied de cheure, le reſte des trouppes marchans comme elles pouuoient, & toutesfois elles arriuoient peu à peu. Or parce que l'heure conuenuë auec le Merle eſtoit paſſée, il fut queſtiõ de diligemment deliberer ce qui eſtoit de faire, ſans s'attendre à luy ; en peu de paroles il fut dict ; que de ſe ſauuer on ne pouuoit, de ſe laiſſer prendre en brebis, il ne le falloit pas faire, mais reſolumẽt dõner dedans auec les deux eſchelles, pendant que les autres entendroient à rompre la porte, & qu'en hazardant le pacquet, ou Dieu, comme ils eſperoient, leur donneroit victoire, ou au moins ils mourroient glorieuſement les armes au poing, & toutesfois qu'il falloit eſperer, que ſur l'alarme que nous donnerions, le Merle & ſes compagnõs qui s'eſtoient retirez, viendroient ſoudain au ſecours. Ainſi reſolu, auſſi-toſt executé Le Barõ des Adrets, Chepy, & Charry Lieutenant de Saluesſon donnerent l'eſcalade prés d'vne ſentinelle

qu'ils forcerent: Salueſon & Birague ouurirent de force le Portail, auec le pied de cheure. L'alarme eſt ſoudain grande par la ville, à laquelle accourut le Merle & ſes douze compagnons. Mais le malheur voulut que penſant venir embraſſer Pondeſture ſon couſin, ceſtuy-meſmes le tua ne le recognoiſſant pas parmy la fureur des armes, qui eſblouït ſouuent le iugement & meſmes la nuict. Les autres recognoiſſans Salueſon, donnerent dãs la ville, auec enuiron quatre cens des noſtres ſeulement arriuez peu à peu, le reſte encor derriere, & qui marchoit touſiours. Ils deffirent quelques quatre vingts ſoldats, qui ſe preſenterent au combat. Le ſieur de Chatelard qui eſtoit logé en la maiſon où le feu Duc Charles ſouloit loger, auec le Comte de Chalant, ſortit au combat où il fut tué, & cinq ou ſix autres auec luy, demeurant ledit Comte de Chalant priſonnier du Mareſchal. Tout le reſte & le Maiſtre de Camp Sainct Michel ſans bien recognoiſtre ce qu'il deuoit faire, ſe retira dans la Citadelle auec ſa trouppe. Les noſtres s'eſtans ſaiſis de la ville, firent vn gros dans la place, & départirent le reſte par les murailles. La mort du Merle & le retardemẽt des trouppes porta ceſt inconuenient, qu'on ne peuſt tout ſoudain enuoyer, comme on auoit arreſté qu'il falloit faire, 200. ſoldats pour ſe couler le long du corridor de la muraille qui va à la Citadelle, afin d'empeſcher que perſonne ne s'y retiraſt, & perſonne n'en ſortiſt auſſi. Or le Mareſchal tout auſſi-toſt qu'il eut acheminé les trouppes qui partoient de Quiers par la voye de Chiuas, ſe mit en chemin auec deux cens bons cheuaux, chacun d'eux portant vn boulet à l'arçon de la ſelle, craignant n'en trouuer

1553. *Priſe de la ville de Verceil.*

*Soldats de la ville ſe retirent en la Citadelle.*

1553. dans la ville, comme il aduint auſſi, & print le chemin de Verceil, comme il auoit eſté reſolu, menant auec luy Ludouic & le Preſident Biragues. Or fait à noter que le Mareſchal, qui ne ſe promettoit iamais victoire ſinon autant qu'il plaiſoit à Dieu luy en conceder, ordõna premier que partir, à Bonniuet de commander aux garniſons de Ville-neufue d'Aſt, de Quiers, de Thurin, de Chiuas, & de Verruë, que là où il aduiẽdroit que l'ennemy qui fortifioit Valfenieres, comme vous auez veu, ayant nouuelles de la prinſe de Verceil, vouluſt venir à la trauerſe, il luy enuoyaſt douze ou quinze cens cheuaux ſur les bras, auec chacun vn harquebuzier en croupe, & que lors chacune deſdictes garniſons tiraſt en batterie toute l'artillerie de leur ville, afin que ce luy fuſt vn ſignal aſſeuré, pour ſçauoir ce partement, & là deſſus prendre party conuenable. Luy commanda auſſi de tenir cinq cens cheuaux preſts, & quatre mille hommes de pied, & s'aller rendre à Chiuas, ſe tenant là touſiours en armes, ſoit pour les venir ſecourir ſi mal baſtoit pour nous, ou pour luy ayder à aduancer la fortune plus auãt, ſi la ville nous demeuroit. Les choſes ainſi diſpoſées nous marchons vers Verceil aſſez heureuſement. Arriuans à vingt pas de la ville nous trouuaſmes ledict Carle de Biragues, Saluceſon, & autres Seigneurs qui nous attendoient. Le Mareſchal entra ſans bruit dans la ville & trouua le long des ruës la pluſpart des ſoldats couchez ou endormis, rauignez & las du trauail, & ſans aucun ſecours de viures: ſe tournant lors vers moy, me dict, prenez ie vous prie vne douzaine d'harquebuziers de ma garde, & allez par les maiſons, & enleuez gracieuſement tout le pain

*Ordonnance du Mareſchal auant que s'acheminer à Verceil.*

*Entrée du Mareſchal dans la ville de Verceil.*

que

que vous trouuerez, & le faictes porter par tous les corps de garde, pour raffraichir les soldats, & leur dictes ma venuë. Ie le feis ainsi, & secouruz de pain & de vin aussi tost ces pauures soldats, qui n'auoient mangé il y auoit pres de vingt-quatre heures, estans esiangouris de misere: par ce moyen chacũ reprint & cœur & force. La premiere chose que le Mareschal demanda, ce fut s'ils auoient dressé l'artillerie pour battre la Citadelle: luy ayãt esté respondu qu'à la verité ils en auoient trouué quelques dix pieces, mais desmontees, & sans aucun moyen de ce faire, n'y ayant que deux affustz & deux roüages non ferrez: dessors il coniectura que les affaires ne prendroient pas l'heureuse issuë qu'ils auoient esperee. De là il fut recognoistre la Citadelle, & le Chasteau, qu'il trouua en tel estat que de les auoir sans artillerie il estoit impossible, comme à luy, de la faire conduire de si loing, l'ennemy estant le plus fort à la cãpagne: & neantmoins faisant de necessité vertu, il fit mõter vn canon & vne couleurine sur les deux affustz nõ ferrez, & mener deuant la Citadelle, cõtre laquelle ayãt tiree la premiere vollee, tout alla en pieces: il les voulut faire soustenir le nez cõtremõt auec des cheualets, mais à la premiere vollee tout se rompit encores. Quoy voyant, & ne pouuãt auoir autant de loisir qu'il en falloit pour les ferrer, il appella au Conseil tous les Seigneurs, pour deliberer de ce qui estoit à faire: les vns estoient d'auis qu'il fit venir toutes les forces du Piedmont, auec vne douzaine de pieces, pour forcer ceste Citadelle, & que dans la mesme ville ils combattoient l'ennemy auec aduantage s'il venoit au secours: les autres qu'il falloit faire tout soudain vne dou- 1553.

1553. zaine de mantelets pour aller ſapper la courtiñe & le baſtion de la Citadelle, qui n'eſtoit gueres terre-plainez: les autres eſtoient d'auis qu'il donnaſt à la Citadelle vn aſſaut auec eſchelles, dés que la nuict ſeroit venuë, & que peut eſtre l'emporteroit-il par ce moyen, & ne le pouuant faire qu'on ſe retireroit. Ayant le Mareſchal patiemment eſcouté les opinions des vns & des autres; il reſpondit à la premiere qu'il ne la trouuoit aucunement faiſable ny raiſonnable, l'ennemi eſtant le plus fort à la cãpagne: d'appeller les forces du Piedmont, entant que ce ſeroit tout en vn coup courir deux hazards, l'vn d'abandonner tout ce qui eſtoit certain & aſſeuré à la diſcretion de l'ennemy, & l'autre ſur vne fort legere eſperance hazarder eux, luy, & ce peu de forces qu'ils auoient. Quant à la propoſition des mantelets, que ce n'eſtoit pas vn jeu qui fuſt toſt preparé ny demeſlé, ne qui donnaſt auſſi la moindre eſperance du monde de fauorable fortune, ſur vn ſi court temps qu'eſtoit celuy qui les preſſoit: à celle de donner vn aſſaut nocturne, trop de choſes deffendoient de l'entreprendre. La premiere que les vaillans y courroient hazardeuſement, & les poltrons au pas de la tortüe, qu'il n'y auoit pas apparence que cinq cens hõmes qu'il y auoit dans la Citadelle, ſe laiſſaſſent forcer par vn aſſaut ſi bigeare & ſi incertain que ſeroit ceſtuy là: & que là où ils ſeroient repouſſez, comme il y auoit apparence qu'ils ſeroient, que touſiours ſe faudroit-il retirer en crainte & en confuſion, ayant perdu comme ſans doute on ſeroit, trois ou quatre cens des meilleurs hommes, qui rendroient la retraicte moins forte & moins courageuſe, meſmes ayans à paſſer vne riuiere im-

petueuſe à gué, & l'ennemi ſur les bras: qu'à ſon 1553.
aduis il falloit en vn affaire ſi douteux & de telle importance que ceſtuy-là, autãt meſurer les choſes preſentes que la conſequence des futurs, & auoir touſiours ce but deuãt les yeux, que l'ennemi eſtoit le plus fort, non pour le craindre toutesfois, mais pour ne rien hazarder mal à propos en vne vacillante balance. Que tous les enuirons du pays luy eſtoient fauorables & contraires à nous, & qu'à ceſte ſemonce tout ce qui eſtoit en Lombardie tõberoit ſur nos bras, ſoit pour regaigner la ville ou nous attraper ſur ceſte deſ-aduantageuſe retraicte. Qu'il les prioit d'aller tous donner encor vn tour aux enuirons de ceſte Citadelle, & que luy iroit au chaſteau, & que ſur le ſoir ils ſe raſſembleroient pour encores plus meuremẽt deliberer ſur les neceſſitez preſentes. La compagnie s'eſtant deſpartie, le Capitaine du chaſteau de la maiſon de Valpergue, fut tellement perſuadé & intimidé par aucuns de ſes parens qui eſtoiẽt parmy nos trouppes, qu'il le rendit au Mareſchal: lequel commanda à Montferrand Maiſtre des Requeſtes & à moy, d'aller faire ouuerture des coffres de Monſieur de Sauoye, & de faire emporter les plus precieux meubles qui y ſeroient, & laiſſer le reſte aux ſieurs de Birague & de Salueſon. Les clefs que i'y portay furent les congnees, par la faueur deſquelles nous tiraſmes enuiron la valeur de ſoixante à quatre vingts mil'eſcus en pierreries & autres bagues, ſans en ce comprendre la Licorne que i'emporteray ſur mon dos, ayant 8. pieds & demy & vn poulce de haut. Ayant porté le tout en la chãbre du Mareſchal; il me promit quatre mille eſcus, que ie n'eus toutesfois iamais,

1553. ores que i'euſſe eſté ſi conſcientieux que dans ce grand butin, ie ne voulus faire aucun butin. En ces entrefaictes le Mareſchal fut perſuadé d'emporter le S. Suaire de noſtre Seigneur qui eſtoit dans l'Egliſe Cathedralle de Verceil diſans que les Sauoiſiens luy en donneroient 4000. eſcus.

Sa reſponſe fut que depuis 40. ans qu'il auoit commencé à porter les armes luy n'auoit, ny auſſi permis à d'autres, de toucher aux choſes ſacrées, qu'il ne vouloit pas en ſa vieilleſſe donner ce mauuais exemple à l'armée, croyant que Dieu (en ce ſien retour) en expieroit le ſacrilege & ſur elle, & ſur luy auſſi, & qu'il auoit touſiours deteſté le ſacrilege commis par le Prince d'Orãge & Marquis du Saſt, de la chaſſe d'argent, que le Roy Loys X. auoit dediée à l'Aquila ville de Naples qu'ils deſroberent ſur le ſoir. Ainſi que ces Seigneurs ſe raſſembloient chez le Mareſchal, pour aduiſer ſur ce qui eſtoit à faire, nous ouïſmes au meſme inſtant le tintamarre de toutes nos places qui tiroient en batterie, & ſur tout Verruë qui eſt ſur le haut, pour nous donner l'aduis du partement de l'ennemy, pour tomber ſur nos bras, embarraſſez dans la ville. En fin tout bien debattu, & le calcul faict du temps auquel l'ennemy pourroit arriuer, on trouua que ſur les dix heures du matin il pourroit tõber ſur nos bras. Là deſſus il fut reſolu qu'à minuict tous les Seigneurs, Capitaines & ſoldats ſe trouueroient en la place de la ville, equippez pour en deſloger en bonne ordonnance, & combattre s'il eſtoit beſoin. L'heure approchant de ce rendez-vous, & me trouuant ſur la place auec le cheual ſur lequel mon frere ſouloit monter, & ſur lequel i'auois chargé ſix pie-

ces de tapiſſerie d'or & de ſoye, vallans plus de quatre mille eſcus, l'amour fraternel toutesfois me pouſſa à recognoiſtre que ie hazardois vn frere plain de vie, pour vne choſe morte & inſenſible, & que peut eſtre encor pourrois je perdre auec la vie en la retraicte. Ie fis lors coupper les cordes qui tenoiét le butin garroté & le fis jetter au milieu de la place pour faire remonter mon frere ſur le cheual. Le Mareſchal ſe trouuant en ces entrefaictes ſur la place, demanda ſi le Preſident Birague eſtoit là, nul n'en ſceût donner des nouuelles; là deſſus il me fit appeller & me commanda de prendre ſes gardes & de l'aller querir & deſengager, comme ie fis auec beaucoup de hazard, l'ennemy eſtant ſorty & tirant de tous coſtez fort furieuſement. Ie trouuay ce Seigneur ſi profondement endormy, & tous les ſiens auſſi, que ie fus contrainct faire enfoncer la porte pour l'eſueiller, comme nous fiſmes, plein d'eſtonnement, de honte & de regret de s'eſtre ainſi oublié. Il luy en print comme à Alexandre qui s'endormit lors qu'il falloit donner la derniere bataille qui decida de toute l'Empire de Perſe: s'il euſt eſté prins c'eſtoit fait de ſa vie. Soudain qu'il fut arriué ſur la place, les trouppes qui menoient le Comte de Chalant priſonnier & le butin, firent largue à la premiere trouppe que cõduiſoient les ſieurs Ieronyme, & Carle de Birague, & à celle de quatre cens hommes du Baron de Chepy. S'eſtans ainſi aduancez, la trouppe des priſonniers s'aduança auec vingt cheuaux, & cinquante harquebuziers, commandez par ledict ſieur Preſident de Birague; apres ſuiuoient le Ma- 1553.

1553. reſchal, les ſieurs Ludouic de Birague, de Biron Lieutenant des Gendarmes du Mareſchal, & le reſte de la caualerie auec ſix cens François & deux cens Suiſſes, &, ſur la queuë le Baron des Adrets auec trois cens picquiers & harquebuziers, trente cheuaux legers, & dix Gentil-hommes de ceux du Mareſchal, pour ſouſtenir les ſorties que de ceux de dedãs pourroiét faire ſur nous: comme ils firent ainſi que nous approchions de la porte, mais nous n'y perdiſmes vn ſeul homme, eux tirans le loing & en crainte du retour. Eſtans ſortis hors de la ville, on marcha en bataille fort ſerrez auec quelques harquebuziers le long des hayes, & la cauallerie ſur les aiſles, chacun la picque à demi trainante. En ceſte ordonnance diuiſee en trois petites trouppes, on marcha iuſques à la campagne de Liuorne toute raze & deſcouuerte, de trois lieuës d'eſtenduë, ſur laquelle on commença à voir de loing quelques trouppes de Caualerie. Le Mareſchal qui ſçauoit que Trin, Coſal, Creſcentin, Mazin & Yuree, peu eſloignez de ceſte campagne, auoient de la Cauallerie, eſtima qu'ils ne feroient que nous agacer tout le long de ceſte campagne, pour nous arreſter & amuſer pendant qu'ils eſtimoient que leurs trouppes fuſſent à noſtre queuë, comme à la verité elles euſſent eſté ſi elles ne ſe fuſſent amuſees, comme il ſera dict cy apres. Pour ſe garentir de ce hazard aſſez faſcheux, il aſſembla ſes gens de pied en vn ſeul bataillon carré, au nombre d'enuiron douze à treize cens, la pluſpart deſquels auoient quelque petit trouſſeau de bagaige ou butin, il commença lors à leur dire, Mes compagnons ie recognois vos

*Retraicte de Verceil.*

*Ordonnance du Mareſchal ſur la retraicte.*

courages si resolus au combat, que vous mespri- 1553.
sez les algarades de vos ennemis, qui se veulent mettre en deuoir d'amoindrir vne demie victoire que vous auez emportee sur eux, auec tant de peines & de labeurs, la gloire de laquelle il nous faut conseruer, nõ par vne lasche ou craintifue retraitte, ains par vn genereux combat où i'entreray des premiers auec vous. Quelque contenance qu'ils facent, ils ne vous oseroient enfoncer, vous voyans la picque au poing pour chastier leur arrogance s'ils viennent à nous: mais ie crains que le butin, dont aucuns de vous sont chargez, ne soit pour empescher l'agillité de vos membres, & de vos courages: si vous me les voulez remettre, ie les feray aussi soigneusement garder que le mien propre, sur ces charrettes que vous voyez-là. A ceste parole chacun cria combat, & n'y eut celuy qui ne portast son butin sur les charrettes du Mareschal, qui s'estoit lors mis à pied, à la teste du bataillon, vne picque au poing, pour d'autant plus les animer à combattre: mais eux qui l'auoient en singuliere reuerence & amour, le presserent par cris & supplications de monter à cheual, ce qu'il fit: donnant assez à cognoistre que s'il estoit asseuré & resolu aux combats, qu'il l'estoit encores dauantage aux retraictes, lesquelles à ceux qui n'ont le iugement bien affermi, n'apportent iamais guieres que confusion & effroy: il y faut des ames si resoluës qu'elles sçachent tout à coup prendre parti conuenable, car la suspension & irresolution, la vertu & la valeur s'afoiblissent, & de là l'espouuante enfile la ruine.

Toutes choſes ainſi diligemment ordonnées, le
1553. Mareſchal commanda à Biron de choiſir ſoixante des meilleurs cheuaux, en faire deux trouppes & les faire aduancer vn peu deuant ſon bataillon, auec commandement qu'auſſi toſt qu'il verroit dans ceſte campagne branſler aucuns des ennemis, qu'il allaſt au trot vers eux en contenance de vouloir combattre, ſans neantmoins s'engager comment que ce fuſt au combat. En ceſte ordonnance la campagne fut trauerſée ſans que les ennemis qui ſe preſentoient çà & là, oſaſſent iamais s'aduancer, combien que par pluſieurs fois ils en fiſſent ſemblant : mais la belle reſolution qu'ils voyoient aux noſtres, les eſtonna ſi fort qu'ils n'eurent iamais l'aſſeurance de donner dedans. Le Mareſchal pour plus les eſtõner auoit fait prẽdre à enuiron 300. valets qui eſtoient au bagage de grandes perches qui repreſentoient de loing des lances. Et veritablement ſi les ennemis fuſſent venus, toutes nos trouppes eſtoient tellement animées par la preſence de leur General, que poſſible n'euſſent ils eu du meilleur, encores qu'ils fuſſent en beaucoup plus grãd nombre que nous, & meſmement dans leurs terres, & tous enuironnez de leurs places. Ainſi nous arriuaſmes à la Doyrebalte fort impetueuſe, pleine de rochers & qui deſcend de la Val-d'Aouſte à Yurée, & de là dans ceſte plaine pour tomber au Pau au deſſous de Creſcentin. Dés qu'il fut arriué là, me voyant monté comme i'eſtois, à l'aduantage, il me tire à part & me dict, Vous ſçauez l'ordre que i'ay laiſſé à Monſieur de Bonniuet de ſe rendre à Chiuas, ſe tenir en bataille pour venir à noſtre ſecours, ie veux que tout à ceſte heure vous paſſiez

l'eau, & que tout d'vne haleine vous couriez à Chiuas, touſiours au galop, luy dire qu'il marche diligemment à mon ſecours, faiſant aduancer la Cauallerie au trot, pendant que l'Infanterie ſuiura: & ne craignez de perdre voſtre cheual: car ie vous en donneray vn meilleur, comme il fit depuis. I'auois lors la teſte ſi pres du bonnet, que ie prins ce commandement à fort grande faueur: ſans meſurer le hazard que ie courois, dont Dieu me preſerua. 1553.

Tant y a que ie trauerſay, m'eſtant recommandé à Dieu, fort heureuſement ceſte riuiere, & executay ſi fidellement ceſte charge, qu'à vne heure apres midy i'arriuay vers ledict ſieur de Bonniuet; à qui ayant declaré la volonté du Mareſchal, la Cauallerie s'aduança ſoudain au trot, & l'Infanterie apres: de là à demy-heure mon cheual fit ſon teſtament ſans Notaire, mais ie ne perdis rien au change.

*Paſſage de la riuiere.*

Pendant que ces Seigneurs marchoient, le Mareſchal, à ce que i'apprins depuis de luy, fit mettre toute la Cauallerie & tous les cheuaux de bagaige au deſſus le courant de l'eau, pour rompre ſa violence, il faiſoit auſſi prendre vne picque, qu'il faiſoit embraſſer par vingt ſoldats tous attachez & bien ſerrez des mains à elle, & ainſi fortifiez ils paſſerent tous à ſauueté, forts quatre ou cinq, & entre autres le Maiſtre d'hoſtel du Mareſchal nommé Sainct Martin, Gentil-homme Normāt, qui ſe noyerent: mais à la verité ce fut en partie par leur faute, attendu que meſpriſans la façon de paſſer des autres ils voulurent paſſer à la leur & ſe precipiterent par ce moyen à la mort. Il y eut vn pauure ſoldat qui tomba en l'eau, ayāt vn pacquet

1553. ſur ſes eſpaules qui eut tant de force, qu'il le ſouſtint ſur l'eau, iuſqu'à tant qu'on luy euſt ietté vne lance, à laquelle il s'attacha & fut ſauué, ou vn autre ſe fuſt perdu. Quād tout fut paſſé, le Mareſchal qui eſtoit luy vingt-deuxiéme demeuré ſur le bord de l'eau, paſſa le dernier, ſans que les ennemis qui eſtoient en grand nombre cachez dedans les broſſailles des riues de l'eau, s'oſaſſent iamais mōſtrer, fors dix ou douze harquebuziers qui le ſaluërent, ainſi qu'il eſtoit deſia dans l'eau. Or maintenant il faut parler de cé que fit l'énemi: Dés l'apreſdiſnee qu'il eut la nouuelle de la prinſe de Verceil, il depeſcha Domp Franciſque d'Eſt, General de la Cauallerie, auec douze cens cheuaux & trois cés harquebuziers à cheual, auec commandement d'aller diligemment paſſer le Pau à Caſal, & là prendre quatre ou cinq cens hommes de pied, & trois cens à Trin, & prōptement marcher pour nous ſurprēdre, ou engager au combat. Sçachant que l'artillerie nous defaillant en lieu ſi eſloigné, que la partie au dedās, ou la retraicte au dehors ſeroit fort deſaduantageuſe: Mais l'execution en fuſt ſi lentemēt conduitte, que noſtre diligence la ſurmonta: entāt que ces trouppes ayans voulu repaiſtre tout à leur aiſe à Caſal, nous donnerent le loiſir de faire ceſte heureuſe & hōnorable retraite, laquelle autremēt n'euſſions ſceu faire qu'auec vne euidente ruine.

Six iours apres noſtre retour à Thurin le Mareſchal de Camp S. Michel Eſpagnol & Gouuerneur de Verceil, & lequel en la ſurprinſe s'eſtoit ſauué en la Citadelle, depeſcha vn trōpette au Mareſchal pour demander la deliurance d'aucuns priſōniers, mettant au bas de la lettre ces mots de ſa main, *Bezo las manos de vueſtra Eccellentia para la merced*

*que me ha echo a non tomar Vercello.* Ceste indigne & insolente brauade fut retorquee à sa honte par ces mots, Si tu n'eusses coüardement quitté le combat & ton honneur, ie ne l'eusse pas prins: les armes iournallieres me donneront assez d'occasion pour chastier ton arrogance & ton audace. 1553.

En ce temps Teroüenne fut assiegee de la part de l'Empereur, pour le sieur du Ruls estans dedãs les sieurs Ducs de Montmorency, & Dessé. Au premier assaut bien soustenu, le sieur Dessé fut tué. Au deuxiesme Montmorency le soustint fort courageusement. Mais au troiziesme qui fut general il fut emporté n'ayant ceux de dedans aucuns outils pour se retrãcher, comme ils eussent peu faire. Ce sont des fautes fort familieres aux François, lesquels s'endorment ou relaschent en la prouision des affaires, ne faisans iamais rié qu'à la haste, & hors de saison; donnans par ce moyé à leur ennemy les aduantages qu'ils deuroient prendre sur luy. Ce bõ Seigneur de Montmorency fut prins en cõbatant, & paya les fautes d'autruy. Et pour autant qu'il y eut de grands combats, ie renuoyeray le Lecteur à ce qu'en est representé au commencement de ce liure quatriesme faict precedément que i'en eusse recouuert les extraicts. De mesme suite Hesdin fut apres emporté, estans dedãs le Duc Orace Farnaise, qui y fut tué, les Duc de Boüillon, Marquis de Villars, de Martigues, de Rieux, & autres notables Seigneurs: la place ne valant rien.

Il semble que ce soit chose fatalle aux François de ne sçauoir iamais mesnager leur force ny leur courage. Car sans considerer, si les places sont soustenables, ou non, ils se vont imprudemment ietter dans la premiere où le bruit court, que l'ennemy se veut addresser, où ils demeurent

tuez ou priſonniers, comme firent la pluſpart de
1553. ceux-cy, & ſans pouuoir rendre ce qui deuoit eſtre de leur valeur.

C'eſt vn abus qui court inconſiderément parmy les François, leſquels ſont ſi bruſlans en leurs intentions pour acquerir honneur, qu'à l'enuy l'vn de l'autre, ils ſe vont inconſiderément perdre dans vne mauuaiſe place, à laquelle on s'attaque bien ſouuent plus à cauſe des rançons qu'on eſpere tirer d'eux, que pour la conſequence de la place. C'eſt choſe à laquelle le maiſtre doit auoir ſoigneuſement l'œil, car ce n'eſt que deshõneur, perte & ruine pour luy, & pour l'Eſtat auſſi.

Enuiron le mois de Septembre, le Roy marcha vers Cãbray, & de là vers le Queſnoy, où il trouua l'ennemy fortifié, qui refuſa le combat qui luy fut ſouuent preſenté. Le Mareſchal donna aduis au Roy que les Imperiaux auoient vne entrepriſe ſur Monſtruel par certains endroicts mal remparez & par l'intelligence d'aucuns, à quoy fut ſoudain remedié.

L'armée s'en retournant, monſieur le Conneſtable tõba en telle extremité de maladie, qu'on deſeſperoit de ſa vie, de laquelle ſa Majeſté ayãt peu d'eſperance, elle l'alla viſiter, & luy tint ces propos,
*Maladie du Conneſtable, & remonſtrance du Roy.*
Vous ſçauez, mon Compere, que par la cõfiance que i'auois en voſtre vertu & fidelité, ie me ſuis touſiours repoſé ſur vous du maniмẽt de tout mõ Eſtat: de là conſiderez, ie vous prie, quelle perte ce me ſeroit (ſi Dieu vous appellant) ie demeurois deſtitué de ſecours: c'eſt pourquoy ie deſire encor de vous ce conſeil, à ſçauoir à qui, à voſtre deffaut, ie dois cõmettre la ſouueraineté de voſtre charge, eſtant cõme ie ſuis, reſolu d'en paſſer par voſtre ad-

uis. Monsieur le Cõnestable remercia tres-hũble- 1553.
ment sa Majesté, de la grande confiance qu'elle auoit euë en luy, la suppliant, là où il ne s'en seroit autant dignemẽt acquité qu'elle eust desiré, le luy vouloir pardonner. Quant à sa charge, laquelle il quitteroit bien-tost pour aller à son Createur, il supplioit sa Majesté considerer que l'estat de Connestable estoit de si grande authorité, qu'il ne iugeoit pas à propos qu'il fust commis à vn Prince pour suffisant qu'il fust : ains qu'il en pourueust quelque seigneur particulier de valeur & de merite, & lequel sa Majesté peust faire & deffaire à son plaisir, sans inconuenient ou hazard. Que de tous ceux qu'il cognoissoit il n'en voyoit aucun plus capable que le Mareschal de Brissac, par la promotiõ duquel il supplioit sa Majesté pourueoir de sa Mareschaussée & gouuernemẽt, le sieur de Chastillon son neueu. Le Roy tout attristé, luy respondit, Ie vous asseure que vous auez frappé au mesme but où ie visois, & ainsi en sera-il, mais i'espere que nous ne serons point en ceste peine. Toutesfois dés le iour mesme, sa Majesté dépescha le Secretaire Sarret vers ledit sieur Mareschal, pour luy donner aduis de l'eslection qu'elle auoit faite de luy, cas que Dieu appellast le Connestable, le priant se tenir prest pour s'envenir au premier aduis, apres auoir bien ordõné tout ce qui seroit delà les Monts, pendant qu'elle choisiroit vn successeur en sa charge. Mais Dieu rendant bien-tost la conualescence à ce grand personnage, tira le Roy de peine & le Mareschal de l'enuie des grands, qui n'estoit desia que trop forte contre sa vertu.

*Connestablerie destinée au Mareschal.*

*Depesche du Roy au Mareschal.*

Sur la fin de ceste annẽe, le Roy desirant faire quelque grand effort en Italie, pour donner occa-

1553. ſionà l'Empereur, d'y tranſporter toute la gueрre, ordonna au Colonnel Rocrot, qui auoit trois mil Allemans vieux routiers, & au ſieur de Velleron qui auoit huict enſeignes Françoiſes de venir au Piedmont: dont il donna aduis au Mareſchal, qui ne l'eut pas pluſtoſt reçeu, qu'à huict iours de là ſa Majeſté changea d'opinion, & print reſolution d'enuoyer par mer ces deux regimens au ſieur Strozzy pour le ſecours du Siénois, auec promeſſe de renuoyer bien toſt en Piedmont, au lieu d'iceux, les regimens des Seigneurs de Roquendolf, & Rifflemberg, qui arriuerent en Piedmont ſur le commencement de l'annee mil cinq cens cinquante quatre, beaucoup plus tard que ſa Majeſté n'auoit promis.

*Forces enuoyees aux Siénois.*

Sur la fin de l'annee Monſieur de Guiſe par lettres fort courtoiſes & que i'ay en main, ſe congratula auec le Mareſchal de ce que Madame ſa femme eſtoit accouchee d'vn fils, que la ſienne s'attédoit d'entrer bien-toſt en meſme carriere, que ſi Dieu ne luy donne qu'vne fille, qu'elle ſera bientoſt preſte à marier auec ſon fils, au moinss'il cõmence d'auſſi bonne heure que le Pere à tirer ſes chauſſes. Si ces galanteries n'euſſent eſté alterees & renuerſees par le Cardinal de Lorraine ſon frere, de naturel par trop remuant, tout fuſt mieux allé qu'il ne fit depuis; Tant les amitiez de Cour ſont variables & incertaines.

De meſme ſuite, le Roy manda au Mareſchal que l'Empereur aſſembloit forces de tous coſtez, pour dreſſer la plus puiſſante armee qu'il euſt iamais; Et que force luy eſtoit de faire auſſi de meſme de tous coſtez. Et qu'à ces fins il luy renuoyaſt diligẽment le Colonel Rocquerot luy cõmandant

de s'embarquer à Roanne pour venir plustost & plus à son aise; Et que durant ces orages il eust à se tesserrer sur la deffensiue sans rié esperer d'elle, laquelle toutesfois selon les occurrences eslargiroit ou restraindroit les courroyes de ses moyens. 1553.

Que les ministres que sa Majesté auoit en Italie feroient aussi tous leurs efforts du costé de la Corsegue pour trauailler les Geneuois, afin qu'ils ne puissent secourir de deniers les affaires de l'Empereur, & d'ailleurs rompre du tout la nauigation & le commerce d'Espagne auec l'Italie. Mais il aduint tout le contraire de ce que le Roy & eux pésoient en recueillir: Car la crainte partroublée que ces remuements engendrerent dans ces craintiues ames Geneuoises qui n'adorent que l'escu, les plaisirs & les delices, firent soudain & par commune concordance vne imposition de douze cens mille escus. Tant pour secourir l'Empereur cõme pour leuer de grandes forces à la conseruation de leur Estat, & pour le recouurement de la Corse. Cela nous doit apprendre à mieux digerer, que bié souuent nous ne faisons pas les choses presentes par la consequence & du passé & de l'aduenir aussi; & de main en main à recognoistre que Dieu seul est celuy qui mesnage les victoires & les affaires, non selon la soudaineté de nos Conseils & de nos deliberations, mais selon ce qu'il sçait en estre vtile & conuenable. Qu'il ne falloit pour ceste année attendre secours de l'armée Turquesque, quoy que le Grand Seigneur luy eust n'aguieres promis. Sur ce propos il me sera permis de dire comme en passant que ceux-là sont hors des gonds, lesquels tiennent qu'il est permis de s'aider de toutes sortes d'armes & d'artifices lors qu'il

1553. eſt queſtion de terraſſer ſon ennemy & de la conſeruatiõ de l'eſtàt, parmy les infidelles, cela pourroit eſtre ſouſtenable : Mais non iamais enuers vn Prince portant tiltre de tres-Chreſtien & de premier fils de l'Egliſe, & d'autant moins que la meſme experience nous a apprins que le propre ſecours que le Roy François premier penſa tirer de l'armée Turqueſque, apporta trois grãdes ruines. La premiere, que l'Allemagne qui eut crainte que le paquet ne s'addreſſaſt à eux, contribua à l'Empereur toutes ces grandes forces & deniers, auec leſquels il donna de grands affaires à la France. La deuxieſme, que ceſte armée couſta beaucoup au Roy & ne luy ſeruit d'autre choſe que d'attaquer Nice, où elle ne fit rien. La troiſieſme que vingt-cinq mille ames Chreſtiennes furent emmenées eſclaues, crians vengeance à Dieu contre l'autheur de ces maux.

Ce n'eſt point ſans cauſe que i'appelle nos conſeils ſoudains & ſouuent mal digerez : Car en moins de rien vous auez cy-deuant veu vn commandement au Mareſchal pour deſcendre en la Franche-Comté: Peu apres vn autre pour réuoyer en Frãce le Colonel Roquerit, puis de ne bouger & ſe tenir ſur la deffenſiue. Et vn quatrieſme portant de contribuer au Conte de Tende les forces qu'il luy demandera pour entendre au ſecours des affaires de la Corſe. Ie confeſſe bié que c'eſt acte de prudence de changer d'aduis & de party ſelon la varieté des occurrences: mais cela ſe doit entendre pour les propres choſe qui nous ſont preſentes & que manuellement nous manions, & pour les eſloignées : d'autant que le temps court à donner les aduis & la diuerſité des ca-

mar

mandement renuerſe bien ſouuent ce qui a eſté 1554.
vtilement & prudemment acheminé, & puis qu'il eſt ainſi que la guerre ſe faict à l'œil, il s'en faut fier & remettre à celuy qui commande, lequel ſçaura s'il eſt bon Capitaine, bien meſnager le talent qu'il a en main; s'il ne l'eſt pas, mettez y en vn autre plus recommendable par ſa vertu que par la faueur, qui fait ſouuent de lourdes breſches.

Sur le commencement d'Aouſt le Roy donna aduis au Mareſchal que le Sieur Doiſel ſon Ambaſſadeur en Eſcoſſe, auoit en s'en reuenant eſté ſaluer la Roine d'Angleterre, laquelle l'auoit grandement honoré, & prié de faire entendre à ſa Majeſté, quoy que l'Empereur luy ſçeuſt perſuader, comme il faiſoit tous les iours, qu'elle ne violeroit iamais la paix qui eſtoit entre leurs Royaumes, qu'en ceſte aſſeurance & en la meſme confiance que ſa Majeſté auoit que le Mareſchal feroit de grands remuëmens en Italie, elle entreprédroit bien toſt & de meilleur courage le ſecours qu'elle auoit promis aux Princes de la Germanie, qu'elle auoit receu en ſa protection, faiſant eſtat de mener en ce voyage ſeptante cinq enſeignes Françoiſes, trente ſept de Suiſſes & Griſons, vingt-quatre de Lanſquenets, dix-huict cens hommes d'armes, deux mille cheuaux de l'arriereban, trois mille cheuaux legers, quatre cens archers de ſa garde, & de ſept à huict cens Seigneurs & Gentils-hommes pour la Cornette blanche, & quarante canons bien equippez; laiſſant la Roine regente en France pendant ce voyage.

*Fin du quatrieſme liure.*

1553.

SOMMAIRE

# DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV CINQVIESME LIVRE.

*Menees du Comte d'Aiguemont, enuoyé en Angleterre pour traicter le mariage de la Royne d'Angleterre auec Dõp Philippes fils de l'Empereur Charles V.*

*Siege de Valfenieres par le Mareschal de Brissac, lequel il fust en fin contraint de leuer, par la perte de la bataille que fit le Mareschal de Strozzy en Italie.*

*Entreprise, siege, batterie, & reddition de la ville d'Yuree au Mareschal de Brissac, suiuie de celle du fort de Mazin, & païs de Biellois.*

*Ambassade des Suisses au Mareschal de Brissac, pour retirer ses armees de la vallee d'Oste, auec la response dudit sieur Mareschal.*

*Autre Ambassade des Valeisiens audict sieur Mareschal, auec la responce d'iceluy.*

*Diuerses remonstrances du Mareschal de Brissac au Roy, & à monsieur le Conneſtable, sur la neceßité des affaires du Piedmont.*

*Prinse & fortification de Santia.*

*Menees du Comte de Chalant, pour se faire declarer de mauuaise prinse.*

*Entreprinse des ennemis de fortifier Gatinarre, d'où le Mareschal les contraint de desloger*

*Entreprinse, & execution sur la ville de Cazal, par le Mareschal de Brissac.*

*Diuerses expugnations de la Citadelle de Cazal, qui est en fin renduë au Mareschal de Brissac.*

*Demandes & rèmonſtrances du Mareſchal au Roy.* 1554.
*Entrepriſe double ſur la ville d'Aſt.*
*Deſſeins & propoſitions du Comte de Chalant, pour reconcilier les Princes Chreſtiens.*
*Amples reſponces, & remonſtrances du Mareſchal à ſa Maieſté, auec vn eſtat des places que le Roy tenoit en Piedmont, & des forces qu'il y fallait entretenir.*

## LIVRE CINQVIESME.

ENTRANS en Ianuier mil cinq cens cinquãte quatre, le Comte d'Aiguemõt paſſa en Angleterre, où il fit tãt de pourſuites & d'inſtances de la part de l'Empereur à l'endroit de la Roine d'Angleterre, pour le mariage d'elle & de ſon fils Domp Philippes, qu'elle y conſentit ; & en Iuillet de ladicte annee il paſſa en Angleterre pour conſommer le mariage.

Sur le commencement du cinquante quatre, Theode Bedaigne Albanois, vaillant Capitaine, fut aduerty que trente cellades de Domp Aluaro de Saude, Maiſtre de Camp Imperial, eſtoient ſorties d'Aſt pour aller à la picoree. Il les alla rencontrer ſur le chemin de Diglioles où il les deffit tous ſans autre perte que celle de trois des ſiens.

Sur le mois de Feurier Scipion Vimercat eſtant monté à cheual auec quatre vingt cellades & cent harquebuziers conduicts par le Capitaine Rouſſet, ils furent rencontrez pres de Monteil par les ennemis, qui les traitterent ſi rudement qu'il perdit douze des ſiens, le Capitaine Rouſſet demeura bleſſé & priſonnier valeureuſement combatant.

1554. En ces entrefaictes le Mareſchal eut nouuelles que le Baron de la Garde s'eſtant ietté en mer auec les galleres du Roy, auoit eſté ſi combatu de diuers orages qu'il auoit perdu deux galleres, & qu'en ſe laiſſant emporter par le vent, il auoit rencontré deux nauires venans de Naples, chargees de ſix cens Eſpagnols qu'il auoit cõbatus & prins: Ce fut vn rembourſement de perte, & vn rafraiſchiſſement de Ciurmes.

Auſſi que Montalcino ayant eſté aſſiegé & batu par cinquante iours, auoit eſté ſi bien deffendu que l'ennemy auoit leué le ſiege.

En ce temps le Duc de Ferrare manda au Mareſchal qu'il eſtoit ſi mal aſſiſté de bons Capitaines, que force luy eſtoit de le prier de luy preſter pour vn temps le Seigneur Franciſque Bernardin Vimercat, dont il s'excuſa le plus courtoiſement qu'il peut ſur l'vrgente neceſſité des affaires. Cela fut en partie cauſe de ſon auancemẽt: car lors qu'il y penſoit le moins le Roy le vouluſt auoir en ſon armee, le fit Mareſchal de Camp, & de main en main Cheualier de l'Ordre. Ce ſont graces & faueurs concedees au tẽps que i'eſcris à peu de perſonnes de valleur, toutes choſes eſtants auiourd'huy ſi corrompuës & deſguiſees, que i'ay quaſi regret d'auoir tant veſcu.

En May le Duc d'Alue partit d'Eſpagne auec quinze galleres qui eurent le vent & les orages ſi contraires, qu'il fut contraint relaſcher à la Croiſette à trois lieuës de Marſeille où i'ay eſté, dont le Baron de la Garde ayant eu aduis ſortit du pott de la ville auec quinze galleres en intention de le combatre, mais luy le voyant venir de loin ſe ſauua par vn vent fauorable à luy, & contraire

aux nostres, qui furent trop tard aduertis par le Cheualier d'If. 1554.

Vous auez cy deuant veu que quand le Mareschal dressa l'entreprise de Verceil, le sieur Domp Ferrand estoit maistre de la campagne, & qu'il s'estoit comme tel, mis à fortifier Valfenieres, assize à quatre lieuës d'Ast, à deux de Ville-neufue, à quatre de Quiers, à sept de Carmagnolles & Carignan, à huict de Montcallier, & à dix de Thurin, & que par ainsi toutes ces places Royales auroient beaucoup à souffrir, si ceste place de Valfenieres demeuroit longuemẽt debout. C'est pourquoy les choses bien consultees auec tous les plus apparens Seigneurs & Capitaines de l'armee, le Mareschal print resolution de l'aller assieger, ayãt sceu qu'il n'y pouuoit auoir viures dedans pour plus d'vn mois, ou six sepmaines. En ces entrefaites l'Empereur reuoqua le sieur Domp Ferrand, & commit en sa place par prouision Domp Figuerol, qui luy seruoit precedemment d'Ambassadeur à Gennes.

*Valfenieres assiegé par le Mareschal.*

En la resolution qui auoit esté prinse d'attaquer Valfenieres, le Mareschal assembla l'armee, composee de dix à douze mille hommes de toutes nations, & de mille cheuaux, & s'alla loger à Sainct Paul & Sobry, deux villages bruslez à la portee du canon de la forteresse. Il mit aussi à Isolabelle, proche d'vne lieuë de Valfenieres, la plus grand part de la cauallerie, auec 200. harquebusiers pour faire les gardes & deffendre leurs barricades. Le lendemain que l'artillerie fut logee & placee, & que chacun commença à se couurir de tranchees & barricades, le Mareschal fit ietter à la campagne le sieur Gye, fils & Lieutenant de Maugiron,

1554. auec deux cens cheuaux & trois cens harquebuziers, pour dreſſer vne eſcarmouche contre les ennemis, pour à la faueur d'icelle, pouuoir plus aiſément recognoiſtre les fortifications de la place, & par là faire iugement de ce qu'il pourroit entendre contre-elle. Ayant fait ce qu'il deſiroit, & ſe voulant retirer, l'ennemy tira pluſieurs canonades, l'vne deſquelles donna en terre pres de luy, & de là le boulet fit vn bond; & alla donner contre la cuiſſe de ce pauure ſieur de Gye, qu'il luy froiſſa toute. Porté au logis auec douleurs infinies, la gangrene s'y mit, & mourut le lendemain. Ce fut vn tres-grand dommage; c'eſtoit vn Gentil-hõme fort beau, de riche taille, doux, gracieux, & vaillant au poſſible, regretté d'vn chacun, mais de moy ſur tous, pour l'amitié dõt il m'honnoroit.

Le Mareſchal ayant donné aduis au Roy que Valfenieres eſtoit reduitte à telle extremité qu'elle ſe perdroit bien toſt ſi elle n'eſtoit ſecouruë, que les Imperiaux l'ayant ainſi recognu, ſe renforçoiẽt d'heure à autre; & qu'à ceſte intention ils auoient des-ia faict venir en Aſt douze enſeignes Italiennes, (aux ſus la garniſon,) où il y en auoit deſ-ia autant, tant Eſpagnols que Alemands, à la faueur deſquelles ils s'eſtoient pluſieurs fois efforcez de ietter quelque rafraiſchiſſement dãs Valfenieres: Mais toutesfois voyants qu'ils n'en pouuoient venir à bout ſi leurs forces & leur vigilance ne ſurmontoient celles du Mareſchal, que par ainſi leur recours auroit eſté à faire tãt & tant de nouueaux remuëments de tous coſtez, qu'ils le contraigniſſent adüiſer ſes forces: & ce faict que cela auoit deſ-ia donné occaſion au Sieur de la Trinité d'haſter ou pour mieux dire precipiter vne entrepriſe

qu'il auoit de lõgue-main dans le chaſteau de Sõ- 1554.
me-riue du bois, ſitué entre Carmagnoles & Cairas, s'aſſeurans (que là où il en viẽdroit à bout) que ceſte place luy ſeruiroit & de retraicte & d'eſcalle pour plus facilement donner de iour à autre nouueaux rafraiſchiſſements aux aſſiegez. Or la nuict du douzieſme de ce mois ce renard cõduiſit ſi biẽ ſes affaires qu'à l'aide de deux ſoldats qu'il auoit de longue-main practicquez il print ce chaſteau, dont le Mareſchal ayãt eu les nouuelles trois heures deuant iour, il depeſcha ſoudain Bonniuet & Franciſque Bernardin auec quatre enſeignes de Suiſſes, autant de Françoiſes & d'Italiennes auſſi, auec les 300. cheuaux legers dudict Bernardin & du Sieur de Morette, pour aller reprendre ce chaſteau, deuant qu'il fuſt cõpetẽment pourueu. Au meſme temps il ordonna auſſi au Gouuerneur de Carmagnolles, de ſortir ſoudain de ſa place auec deux couleurines & munitions, & diligemment marcher vers Somme-riue, auec ce qu'il pourroit tirer de la garniſon, & de faire ce que Bonniuet luy cõmanderoit arriuant ſur le lieu. Ce Seigneur auec ſa trouppe fit telle diligence que ſur le midy il arriua deuant Sõme-riue, où il trouua l'artillerie qui s'eſtoit diligemment auancee; & qu'il n'y auoit pas quatre heures que la Trinité en eſtoit délogé, s'eſtant retiré auec quelques forces à Bra, en intention de ſecourir la place ſi nous alliõs au recours, Bõniuet ayãt ordonné la batterie print ces trois cens cheuaux, auec les compagnies du Sieur de Termes, Vaſſé, & Terride qui auoient accompagné l'armee, & marcha ſoudain vers Bra, ſuiuy de cent bons harquebuſiers, & fort leſtes, auec reſolution de bien eſpouſſeter la Trinité

1554. s'ils le pouuoient rencontrer. Mais luy qui eut le vent de leur venuë, deſlogea plus diligemment qu'il n'eſtoit venu, & repaſſa la Sture au deſſous dudit Cairas: quoy voyans Bonniuet & les autres, ils tournerent bride vers Somme-riue, qu'il fit ſommer auec menaces de les ardre. Ceux de dedans ſe rendirent incontinant, & ayans les noſtres ordonné de la ſeureté de la place, & s'eſtant auſſi vn peu rafraiſchis, ils ſe rendirent le lendemain en l'armee à Valfenieres.

En ces entrefaites le Mareſchal fut aduerty que les ennemis auoient fort couuertement fait couler par petites trouppes quelque renfort dans Vulpian, & que de main en main on auoit tiré des eſchelles du chaſteau, & que quelques cõpagnies noſtres s'approchoient de ceſte taſniere à brigands. Il iugea lors que le lõg ſejour que Ceſar de Naples auoit precedemment fait à Vulpian, auoit eſté fondé ſur quelque entreprinſe dreſſee contre l'vne de nos places, qu'il auoit enuie d'executer pour diuertir le ſiege de Valfenieres, c'eſt pourquoy il commanda ſoudain à Biron (qui commandoit lors à Thurin) & à Carle de Birague (à Chinas) qu'ils ſe tinſſent fort ſur leurs gardes, à cauſe qu'il doutoit de quelque menee du coſté de Vulpian, où tous les iours entroient à la fille nouuelles forces. Ce ne fut pas aſſez, car pour s'en plus aſſeurer, il enuoya ſoudain dans Thurin le Preſident Birague, autant vaillant que lettré, & Montbazin auſſi, tant pour aſſiſter Biron, comme pour veiller tous enſemble à deſcouurir quelque menee qu'il redoutoit. Ces Seigneurs furent en fin ſi diligens, que par ſoupçon ils ſe ſaiſirent d'vn ieune homme, qui portoit vn petit ruban rouge

au col, auquel ayans fait presenter la torture, il confessa d'auoir souuentesfois esté à Vulpian parler à Cesar de Naples, de la part d'vn Bayonnois, soldat du Capitaine Remonet, duquel aussi ils se saisirent soudain, & auquel ne voulant rien confesser) ils firent par deux fois donner la torture si chaude, qu'il cõfessa auoir promis à Cesar de Naples de luy donner vne sentinelle, & par icelle le mettre dans la ville la nuict du quatorziesme de ce mois. La cõfession veuë, & le procés formé, Brissac commanda que iustice exemplaire fust faite, & de luy & de l'autre, mais qu'auparauant & s'estans bien asseurez des galands: qu'ils essayassent auec quatre cens hommes choisis, qu'il leur enuoyoit de renfort, de donner quelque secousse à Cesar de Naples, venant vers Thurin à ceste nuict ainsi cõcertée, & s'il besoin estoit de faire parler & representer sur la Sentinelle le mesme Bayonnois qu'ils le fissent ainsi, le tenans toutesfois bien attaché. L'ennemy ne faillit pas de venir, la mesme nuict ainsi concertée, mais approchant de Thurin il eut aduertissement du renfort entré au lieu de la cõpagnie de Raymonnet que Brissac auoit fait sortir craignant qu'elle ne fust de l'intelligence. Cela luy fit tenir bride en main. Mais neantmoins il enuoya six caualliers pour recognoistre le lieu, approchans duquel on fist faire par le Bayonnois le mesme signal accordé entr'eux, mais s'estans approchez du fossé, où il y auoit de costé & d'autre de la Sentinelle quatre cens harquebuziers couchez sur le ventre, & la mesche couuerte, ils en eurent l'odeur, & soudain délogerent grande erre vers Cesar de Naples, lequel tourna bride, ayant toutesfois essayé faisant sa retraicte de pren- 1554.

dre deux petits Chaſteaux proches de Thurin, ap-
1554. pellez Alpignam & Coleing, deſquels ayant eſté repouſſé, il enuoya dans Siuolet chaſteau ruiné, & où ame viuãte n'auoit demeuré il y auoit cinquãte ans, aſſis ſur vne montagne à huict mils de la ville, deux cens ſoldats auſquels il commanda de s'y fortifier, & loger comme ils firent, eſtimants touſiours de faire par ce moyen diuerſion : Mais au lieu de ce faire, le Mareſchal commanda à Birõ & Montbazin, d'aſſembler les garniſons de Chiuas, de Caſelles, de Thurin, de Quiers, & de Montcallier auec trois cens cheuaux, & quelque moyéne, pour deſloger ces nouueaux habitans de Siuolet, ou les ſerrer de ſi prés que la faim leur fit quitter la cauerne: la force de nous, & la crainte des autres les fit ſortir à compoſition.

Il faut maintenant reuenir à ce que fit le Mareſchal, lors qu'il depeſcha Bonniuet pour aller à Sõme-riue que ceux de Valfenieres auoient veu partir en ordonnance bien ſerrée. Luy eſtimant que cela les inuiteroit à faire quelque ſortie, il cõmanda à Ludouic de Birague d'enuoyer l'vn de ſes Capitaines auec vingt-cinq ou trente hommes, s'embuſquer entre Valfenieres & Ville-Frãche, qui eſt ſur l'aduenuë d'Aſt, auec commãdement que ſi de coſté, où d'autre il marchoit quelques trouppes qu'il en donnaſt aduis par hõme exprés, & par vn ſalue d'harquebuzades. Ceux de Valfenieres (qui regarde fort à caualier toute la vallée de ville-Frãche) deſcouurirent ce Capitaine, & là deſſus firent ſortir trois cens hommes, qui vindrẽt ſi à couuert par les bois, que luy & les ſiens ſe trouuerẽt enuelopez auparauant que les apperceuoir: luy, ſon ſergent, & douze des ſiens furent prins, le reſte ſe ſau-

ua parmy les bois, la peur leur ayant donné des aiſ- 1554.
les. Domp Aluaro de Saude qui commandoit lors dans Valfenieres donna aduis au Figuerol, qu'il auoit deffaict deux enſeignes, prins deux cens priſonniers, & mis telle eſpouuante parmy noſtre armée, qu'elle s'eſtoit eſcartée qui çà qui là, de maniere que s'il vouloit ceſte nuict là faire entrer des viures dans la ville, qu'il le pourroit fort ſeuremẽt faire, faiſant marcher le gros de ſes forces contre nous, qui ne les attendrions pas, & le reſte à la garde des viures. Il ne ſe contenta pas d'auoir donné ceſte bourde par gens de pied exprés, mais il le fiſt encores par feu & par canonades qui furent reſponduës par noſtre armée.

Le Figuerol adjouſtãt foy à tout cecy fit le lendemain du partement de Bonniuet ſortir d'Aſt deux mille hommes & cinq cẽs cheuaux, auec force mulets & beſtes de baſt, chargées de farine & de tous autres rafraiſchiſſemens. Luy eſtimant que auſſi toſt que nous le verrions cõparoir que nous nous retirerions, enuoya donner l'alarme du coſté de Butiglieres par cent ou ſix vingts que cheuaux que harquebuziers, ſortis de Cameran: il fit auſſi de meſme de ſon coſté, faiſant marcher deuãt luy des payſans qui aſſeuroiẽt qu'il auoit ſept ou huict mille hõmes, auec douze cens cheuaux. Et de fait s'auançant touſiours ſur ceſte aſſeurance, vers Ville-franche il ſe trouua ſi rudement chargé & repouſſé par vne bõne troupe de cauallerie & Infanterie, qui s'y eſtoit barricadée toute la nuict, qu'il fut contrainct ſe retirer auec ſa perte & ſa honte. Pendãt que le ieu ſe demeſloit le Mareſchal tenoit ſon armée en bataille à deux intẽtions, l'vne pour

1554. empeſcher ceux de dedãs de ſortir, & l'autre pour courir au ſecours de Ville-franche, ſi mal-baſtoit aux noſtres, & faire teſte auſſi à la Trinité, s'il s'auançoit, comme il eſtoit à croire qu'il feroit ſur telle occaſion. Voila comment la vigilance & le iugement du chef doit demeſler les affaires, s'il en veut auoir l'honneur & la gloire.

La Trinité ne pouuant ſupporter la reprinſe de Somme-riue, s'addreſſa à vn petit chaſteau, nommé Vautignaſc, entre Cental & Sauiglan, qu'il print aiſément, n'eſtãt gardé que par les Gentilshommes auſquels il appartenoit & qui auoient ſauuegarde de luy. Mais pour cela le Mareſchal ne s'eſbranla de rien, remettant la partie apres qu'il auroit ordonné de ſon ſiege, la place ne pouuant eſtre fortifiée à l'eſpreuue du canon en vn mois.

En ce meſme temps, le Duc de Parme donna aduis au Mareſchal de la routte du ſeigneur Strozzy, luy mandant que les Lanſquenets nouuellemẽt leuez pour la Toſcane auoient commandement à cauſe de cela de tourner vers le Piedmont pour donner force au ſecours de Valfenieres. Luy enuoya les meſmes lettres d'aduis à ſa Majeſté, la ſuppliant qu'ayant fait conſideration ſur le cours des affaires, elle luy vouluſt diligemment donner les moyens propres pour recueillir l'honneur, & le fruict d'vn ſi long Siege que celuy de Valfenieres, ce qu'il ne pourra empeſcher, ce nouueau ſecours arriuant: & moins encores que cela faict, ils ne ſe mettroiẽt à fortifier quelques autres places, qui empeſcheroiẽt la recolte, & ce peu de ſecours qu'on tire du pays pour les affaires extraordinaires de la guerre, laquelle ſe demeſle touſiours heureuſement, quand par preuention on diſpoſe à

temps de la seureté du present & à l'aduenir aussi: & tousiours auec moindre despence & hazard qu'autrement on ne faict iamais. Mais quoy? il fust aussi peu creu en tout cecy, qu'on auoit cy-deuant faict en tant d'autres, les François ne faisans iamais rien qu'à la haste, hors de temps & auec triple despence. 1554.

Les ennemis estoient veillez de si pres, & les aduenuës si bien batuës, qu'il ne pouuoit rien entrer dans la place. Sur la fin du premier mois, la Trinité Gouuerneur de Foussan, frere du Comte de Beine, autant mauuais & cruel, que cestuy-cy estoit bon, voulut entreprendre de jetter dans Valfenieres deux cens bestes chargées de farine, sous la conduicte de cent cellades & enuiron cent harquebuziers à cheual. Sur la nuict le Mareschal en fut aduerty, lequel fit soudain jetter deux cens cheuaux & quatre cens harquebuziers du costé par où la Trinité pouuoit venir, & qui auoit desja fait telle diligence qu'il estoit à vne lieuë prés de la ville quād nos gens rencōtrerent sa trouppe, qui fut si furieusement chargée, que tout s'en alla à vau de route, comme firent aussi aucunes des bestes de charge; le reste seruit de butin à nos troupes. Mais la Trinité conducteur fut suiuy de si prés par le sieur de Terrides auec trente hommes d'armes, qu'il fut contrainct se jetter à corps perdu dans la riuiere de Sture, d'où il se sauua à la nage, sçachant assez que sa teste eust payé sa rançon.

*Defaicte du secours enuoyé à Valfenieres.*

De là à trois ou quatre jours, sur le commencement de la nuict, les sentinelles donnerent aduis qu'ils voyoient la ville de Valfenieres toute en feu. Le Mareschal & tous les autres monterent

1553. ſoudain à cheual pour recognoiſtre que c'eſtoit. Si toſt qu'ils ſe furent vn peu aduãcez ſur la campagne, ils oüirent vne grande ſalue de canonades & d'harquebuzades, qui recommancerent de meſme demie heure apres: le Mareſchal iugea ſoudain que c'eſtoit de deux choſes l'vne, ou la reſiouïſſãce du traicté que l'Empereur faiſoit manier en Anglererre par le Comte d'Aiguemont, pour le mariage de sõ fils; ou que le ſieur de Strozzy auoit perdu la bataille en Italie. Ayans reprins la routte du logis, de là à deux heures il eut deux meſſages, l'vn d'Aſt, & l'autre d'Alexandrie, par leſquels il fut bien aduerty que le ſieur Strozzy auoit perdu la bataille le dernier d'Aouſt. Cet eſchec venu ſi mal à propos pour le ſiege qu'il auoit commencé, le fit entrer en deux conſiderations; la premiere, que pour reparer les fautes, les finances ſeroient plus reſſerrées & courtes ſur ce qui luy auoit eſté recentement promis; l'autre que le Figuerol, qui preparoit vne armée pour ſecourir Valfenieres, ſeroit plus fauorablement ſecouru par les Milannois & Geneuois, qu'autrement il n'euſt pas eſté, & qu'au lieu de ſe reſoudre à le combattre, comme il auoit precedemment faict, ce n'eſtoit choſe ny raiſonnable, ny aſſeurée, entant que ſemblables pertes (ores qu'eſloignées) apportent touſiours quelque crainte & froideur parmy les ames qui ne ſont pas bien ferrées pour les combats. Et neantmoins il n'en voulut rien deliberer en ſon particulier, ains ayant aſſemblé tous les Seigneurs de l'armée, ils furent d'aduis de faire ioug à l'inconuenient pour le regard du combat contre l'ennemy, qui venoit ſecourir Valfenieres: mais

*Reſiouiſſance des Imperiaux de la bataille perduë par Strozzi.*

*Reſolution du Mareſchal ſur ce qu'il deuoit faire, apres les nouuelles receuës de la perte de la bataille en Italie.*

que pour cela, conforme à son aduis, il ne falloit pas quitter la campagne, ains se reserrer tous en vn seul corps, pour voir la contenance de l'ennemy, & le trauailler & harasser par cõtinuelles escarmouches par la vallée de Belot & Ville-franche, qui va en Ast, où le païs est fort pour l'Infanterie. Ainsi arresté, ainsi fust il executé, non pas à la haste pour fuyr l'estonnement, mais tout à loisir sous pretexte de faire nettoyer & repurger le logis infecté du long sejour. 1553.

Domp Figuerol nourry parmy les Geneuois, à la nouuelle de ceste victoire, esleua ses esperances sur le secours qu'il auoit deliberé de donner à Valfenieres, & obtint d'eux enuiron cinquãte mil escus de prest, qui aiderét à abreger le chemin pour faire amas de plus grande quantité de viures. Le Mareschal qui s'estoit souuent promené par ceste vallée de Ville-franche, s'aduisa d'auoir remarqué vn endroit, par la commodité duquel il pourroit donner vne lourde venuë à l'armée Imperiale. Sera donc cy-noté, que du costé de la main droicte, elle à tout le long de la mõtagne vn certain canal ou cauin, qui reçoit les eaux & les torrẽts des collines circonuoisines: il est tout couuert de brossailles, & a en diuers endroicts certains recoings ou petits vallonnets, propres pour bonne trouppe d'Infanterie, & quelque Cauallerie, qui ne peut estre veuë par ceux qui viennent du costé d'Ast, comme l'armée ennemie deuoit faire. Il faut aussi noter que pour passer sur ce canal ou cauin, il y a au pied de la montagne vn seul pont de bois, qui est veu à caualier du costé de S. Paul, où nostre armée est, l'artillerie estoit toute retirée: à la main gauche est le grand chemin, tout serré des hayes

*Entreprinse du Mareschal pour dõner vne attaque aux ennemis.*

1554. & foſſez de coſté & d'autre, au delà duquel il y a vn bois taillis, dans lequel ſe pouuoient cacher deux mille harquebuziers; & plus auant trois ou quatre metairies abandonnées, où ſe pouuoient auſſi loger à couuert, pour ceux qui viennent deuers Aſt, plus de deux cens cheuaux, le tout à cinq ou ſix cens pas dudict S. Paul. Le Mareſchal des plus grands chaſſeurs & remarqueurs de chemins de ſon temps, ayant bien ruminé ſur cecy, le communique à Bonniuet, Preſidét de Birague, la Mote-Gondrin, Terrides, Pauan, Biron & autres, qui trouuerent tant d'apparence à ceſte executiõ, que chacun vouloit eſtre des premiers à ce combat. Or les choſes furent ainſi ordonnées, premierement que Bonniuet s'iroit loger auec ſeize cens harquebuziers & quatre cens picquiers dans ce taillis, le ventre contre terre: Pauan & Gondrin auec deux cens cheuaux, en ces metairies abandonnées, le tout au coſté gauche: & au droict dans ces cauins, Chepy auec cinq cens harquebuziers, Terides & Biron auec autres deux cés cheuaux, dans ces vallonnets recogneus au dedans de la montagne: les vns & les autres auec commandement de ne s'eſbranler iuſques à tant qu'ils viſſent vne enſeigne blanche ſur le clocher de ſainct Paul, qui regardoit tout le lõg de la vallée. Qu'au meſme inſtant qu'ils ſe logeroient, luy mettroit toute l'armée en bataille, auec la cauallerie, pour deſcendre contre l'ennemy ſoudain qu'il les verroit aux mains auec eux: aſſauoir la cauallerie par le derriere & les gens de pied par les deux flancs: les priãs ſe recommander deuotement à ce grand Dieu des batailles, veu que de ceſte-cy dépendoit non ſeulement le ſalut du Siennois, mais la conqueſte de tout le Piedmont

mont & Milannois Il preuoyoit que l'embarraſſement des charrettes portans les viures, occuperoit ſi fort la vallee, que l'ennemy auroit peu de moyen de preſenter vn combat en gros. Au iour que le Figuerol marchoit auec ſon armee, toutes choſes furent vne heure deuant le iour ainſi diſpoſees, chacun de toutes parts reſolu à bien faire. Le Mareſchal ſe tenoit ſur le couſtau en bataille, voyant peu à peu aduancer l'ennemy, qui auoit en font enuiron trois cens cheuaux, & de ſept à huict cens harquebuziers, marchans fort ſerrez & au pas. Soudain qu'ils ſe furent aduancez pres ce bois taillis où eſtoient nos trouppes, il y eut vn malheureux lequel ſans attendre le ſignal, s'aduãça de tirer: les autres des noſtres eſtimans que le commandement fuſt tel donné, tirerent tous auſſi. Le Mareſchal voyant les choſes mal aller, donna ſoudain le ſignal, par lequel chacun chargea, & y euſt en ceſte rencontre enuiron cent cheuaux deffaicts, & de quatre à cinq cens hommes de pied. L'armee qui eſtoit pres de là, ſe reſſerra & arreſta tout de pied coy au milieu des chariots, iuſques à tant que les fuiards leur en eurent donné l'aduis. Nos gens ayans prins le couſtau ſe retirerent au gros de l'armee, on ne ſçeuſt iamais ſçauoir qui eſtoit celuy qui auoit cauſé ce deſordre. Le Mareſchal & tous ces autres Seigneurs, cuiderent comme on dit, deuenir fols, d'auoir perdu vne ſi belle & ſi apparente victoire qu'eſtoit ceſte-là. Le ſecours acheué par Figuerol, le Mareſchal renuoya rafraiſchir l'armee aux garniſons, pour 15. iours ſeulement. Voila comment la perte de ceſte bataille de Strozzy réuerſa non ſeulemẽt les affaires du Roy en la Toſcane, mais auſſi en 1554.

1554. Piedmont : dequoy on peut recueillir ce que i'ay cy-deuant dit, que ceux qui hazardent toutes leurs forces & toutes leurs fortunes, ne gardent iamais rien pour le lendemain ; & qui eſt le pis, ils renuerſent auſſi par leur inconſideration, la valeur, les entreprinſes & la fortune des autres : & de fait l'inconuenient dudit ſieur Strozzy fit remettre la partie de Valfenieres en l'an 1557. comme vous verrez Dieu aydant.

Pendant que l'armee ſe rafraiſchiſſoit, le Mareſchal commanda à Bonniuet de tirer hors des garniſons, douze cens François, quatre cens Suiſſes, & trois cẽs cheuaux, & de marcher vers le Montdeuis, le ſieur de Gordes l'ayant aſſeuré que Villeneufue du Montdeuis que les ennemis tenoient, ſeroit emportee auec trois cens vollees de canon; qu'il regardaſt de pres (eſtant arriué ſur les lieux,) de ne s'engager ſans grande apparence de fauorable fortune: s'il venoit à bout de ceſte-cy, qu'il eſſayaſt d'en faire autant de la Trinité & S. Alban. Ceux de Villeneufue où il y auoit 500. ſoldats ſe firẽt battre & endurerẽt vn aſſaut, au premier effort duquel ils furẽt emportez, & tous paſſez par la fureur de l'eſpee. Ceux de la Trinité furẽt plus ſages, car ils ſe rendirent ſoudain qu'ils virent le canon. Sainct Alban & aucuns autres chaſteaux furent auſſi pareillement traictez, & le pays nettoyé de toutes parts, des brigandages que faiſoit la Trinité, qui n'eut iamais l'ame qu'au pillage, ſans foy ny honneur. Par tous ces frequens remuëmens d'armes, il eſt aiſé à recognoiſtre que le Mareſchal ne ſe repoſoit gueres, ny laiſſoit auſſi repoſer les autres, & qu'il ſçauoit *in vtramque fortunam* touſiours pincer ou battre ſon ennemy, lequel auoit faict

passer en commun prouerbe, que quand il estoit attrappé des gouttes, c'estoit lors qu'il se falloit le plus garder de luy. 1554.

Durant ces demeslemens, le Cardinal Polo Anglois fut enuoyé de la part de nostre S. Pere, vers l'Empereur & le Roy, pour moyéner quelque accord entre leurs Majestez : mais il trouua l'Empereur si haut à la main par le succez de ce mariage Anglois, qu'il perdit l'esperance de pouuoir rien faire, & neantmoins il ne laissa de passer vers le Roy, qu'il trouua disposé à toutes honnorables conditions.

De là à quelque temps, le Roy fit l'entreprinse contre Marienbourg, Bouines, & Dinan, desquelles Dieu luy dóna la victoire; ie renuoyé le lecteur qui en voudra sçauoir dauantage, à ceux qui ont doctement escrit l'histoire generale de France.

Il faut maintenant reuenir à ce qui se demesloit au Siennois, dont i'ay eu particuliere instruction par aucuns Capitaines qui s'y trouuerent, mais pour ne l'auoir veu ie n'en donneray autre asseurance au lecteur que celle qu'il luy plaira prendre.

Le 12. Aoust, le Mareschal Strozzy ayant par la mer esté renforcé pour la guerre de Sienne, du régiment de Rocroc, Alleman, cõposé de trois mille hommes, & de celuy du sieur de Velleron ayant enuiron trois mille François, & aussi de trois mille Grisons, sous la charge du sieur de Fourqueuaux, il fit ioindre à ces forces douze enseignes Italiennes qu'il auoit leuees au pays, en deliberation de faire quitter au Marquis de Marignan l'entreprinse du Siénois, que l'Empereur luy auoit commise, & pour venir à bout de laquelle il luy auoit tout fraischement enuoyé Domp Manuel de

1554. Luna Caſtelan de Milan, auec ſeize cés Eſpagnols, & trois cens cheuaux. Le ſieur Strozzy fort braue & courageux, mais vn peu trop hatif en ſes actiõs, & en ſes deliberations, qui auoient ſouuent eſté aſſez infelices, delibera d'aller attaquer l'énemy, qui faiſoit contenance d'aller inueſtir Marciano, dans lequel il y auoit 12. enſeignes, & que Strozzy auoit cõquis 6 iours auparauãt ſur le Marquis de Mutz. Quoy voyant ceſtuy caut & ruzé, gaigna ſoudain vn haut fort auantageux, ſe tenant touſiours en bataille fort ſerree. Strozzy fit auſſi tout de meſme & là-deſſus depuis les dix heures du matin ce ne furent qu'eſcarmouches entre l'vn & l'autre, où ſe perdirent des noſtres Albert d'Elbene, Cornelio Ioboly, le Lieutenant du ſieur Adrian Baglon, le ſieur Hercules Pij, le Lieutenant de d'Elbene bleſſé à mort, 4. Capitaines des gẽs de pied, & enuiron 200. de leurs ſoldats, & 80. cheuaux. Cela s'eſtant ainſi paſſé au lieu d'aller pouruoir à la ſeureté de Sienne, & de tout le reſte du païs, il fit macher ſon armee, qui alla loger en vne vallee non guerres eſloignee de Marciano, pres duquel eſtoit logee l'armee ennemie: laquelle ſçachant par pratique precedemment faite, qu'il n'y auoit aucune commodité d'eau, & que par ainſi l'armee Françoiſe ſeroit contrainte de deſloger en deſordre, en s'approchant d'elle & la haraſſant par diuerſes alarmes. A quoy ayant l'ennemy dõné commẽcemẽt, Strozzy recognut, mais trop tard, la faute qu'il auoit faicte, laquelle voulant reparer & gaigner le val de Chiana, qui n'eſtoit qu'à demie lieuë de là, il en fit encores vne autre plus lourde: car eſtimant que la nuict venuë les ennemis ne penſeroient qu'au repos, il commanda que l'artillerie fuſt dili-

gemment cõduitte à Lucignano, apres l'auoir fait 1554.
tirer quelques vollees, pour oſter à l'ennemy l'opinion qu'il pourroit conceuoir qu'il y euſt de la retraitte: commanda auſſi que chacun ſe tint preſt pour deſlorger deux heures deuãt iour ſans trompette, ſourdine, ny tabourin, faiſant marcher la cauallerie qui eſtoit d'enuiron douze cens hommes, ſur les aiſles de trois bataillons dont ſon armee eſtoit compoſee: le premier de douze enſeignes Italiennes, le ſecond faiſoit la bataille auec les François & Lanſquenets, au nombre d'enuiron ſix mille hommes; & le troiſieſme faiſoit l'arriere-garde, eſtant de trois mille Griſons, & cinq cẽs Italiens, commãdez par le ſieur de Fourqueuaux. Or afin que le Marquis ne deſcouuriſt ce ſoudain deſlogement, il fit dreſſer vne nouuelle & rude eſcarmouche, la ruſe de laquelle le Marquis auoit deſia preueuë & deſcouuerte, comme auſſi auoit-il fait que l'artillerie eſtoit deſia ſi auancee à la retraitte, que Strozzy ne s'en pourroit ſeruir au combat, & que ſes gens eſtoient las & recreus & abatus de faim & de ſoif, il fit diligemment marcher ſon armee, qui eſtoit deſia preſte, en deux bataillons, le premier commandé par Domp Iean Mauriques & Domp Iean de Luna Caſtelã de Milã; luy meſme, & le Cõte de Sainɛte Fleur conduiſoit l'autre, aſſiſté des Seigneurs Marc Antoine Colonne, & Federic de Gonzague, auſquels il commanda de s'auancer auec deux cens hõmes d'armes, & d'attaquer ſi furieuſement ceſte Arriere-garde de Griſons & Italiens, qu'ils l'esbranſlaſſent, & que ſoudain ils ſeroient ſuiuis de deux mil qu'Eſpagnols que Italiens, qui les renuerſeroient au premier choc. Les noſtres firent quelque vertueuſe

1554. reſiſtãce, mais eſtãs deſtituez du ſupport de noſtre cauallerie qui auoit fuy du commencemẽt, & ſuruenans autres 300. cheuaux de l'ennemy, qui donnerent par le flanc, ils furẽt ouuerts, & de main en main renuerſez à vau-de-route. Les François & Lanſquenets ſerrez enſemble, quoy que deſtituez du ſupport de la cauallerie, combattirent fort longuement & courageuſemẽt, mais eſtans en fin enueloppez de tous coſtez, ils furent renuerſez non ſans grande tuerie des ennemis. Strozzy cependãt de ſon coſté combattit ſi vaillãment auec eux qu'il en fut loüé & d'amis & d'ennemis, & bleſſé en deux endroits: à la fin cedant à fortune, il fut contraint ſe ſauuer à Lucignano proche d'vne lieuë, où la pluſpart de l'armee ſe ſauua auſſi. Forqueuaux Colonnel des Griſons fut prins priſonnier, celuy des François nommé Velleron tué au cõbat. Les choſes recognuës & remiſes en quelque train, chacun ſe retira à Lucignano, meſmes pour faire penſer vne infinité de bleſſez: & cependant il enuoya dans Sienne Montluc y eſtant fort malade, le Comte de Lamirande, Cornelio Bentiuoglio, & le Baron de Rabat, perſonnages ſignalez.

Dés que Strozzy eut pourueu de gens & de viures Lucignano, où Alto Comte commandoit, il alla faire meſme prouiſion aux autres places: le lendemain l'ennemy ayant fait ſommer la place, Alto Cõte la rendit ſans coup ferir auec toute noſtre altillerie, dont depuis il perdit meritoirement la teſte. Le Guidon du Comte de Lamirande, qui auoit fui le premier auec la cauallerie, & fait auſſi fuir le reſte, par trahiſon pourpẽſee, à la ſuſcitation du Duc de Florence qui l'auoit corrompu à force d'eſcus, fut pendu: dont il reſulte à l'honneur de Strozzy, que l'or & la meſchanceté des hommes

furent ceux, & non la vertu, qui luy desroberent 1554.
la victoire. L'ennemy ayant redressé son armee, & enuoyé les prisonniers à Florence, retourna au mesme siege de Sienne, que Strozzy luy auoit n'a guerres fait quitter.

Si le sieur Piérre Strozzy se fust souuenu, que la fortune n'a iamais fait tant de faueur à vn general d'armee, qu'elle ne luy ait soudain fait autant de menaces, & qu'il ne faut iamais entreprendre de donner bataille auec gens nouuellement leuez, comme estoient presque tous les siens, contre des veterans ny tels qu'estoient les ennemis, & que les siens estoient desja à demy recreus, & par les cornees precedentes, & par la propre necessité de l'eau ou des viures; il n'eust iamais exposé l'estat du Siennois au hazard de ceste bataille. Aucuns tiennent toutesfois que quand le peril est sur les yeux, comme on dit qu'il estoit lors à luy, qu'il se faut soudainement attacher au seul party qui nous demeure, de salut & de victoire, & auec vn courage resolu & intrepide, tel qu'il monstra bien qu'estoit le sien, la force estant celle seule qui demesle ces fusees, & non la crainte tousiours honteuse & dommageable: car depuis qu'elle nous saisit, nous perdons le iugement, & la force, demeurans stupides. Mais pour tout cela les courageux & genereux ne se doiuent iamais contrister, quand d'vne excellente fortune, ils tombent en vne contraire, toutes choses estans suiettes à mutabilité, & à fin.

Nous voyons ordinairement que tout aussitost que la fortune commence à nous rudoyer, que ce n'est pas pour vne seule fois, mais qu'elle y retourne tousiours iusqu'à tant qu'elle nous ait du tout mattez; & n'y a prudence ny conseil, qui

1554. n'en ſoient ſouuent renuerſez : ainſi qu'il aduint à Strozzy, car ayant tourné vers Montalcino, ſoudain Ianinzet vendit Montecaguoli à l'ennemy, & le Comte de Gajaſſe rendit laſchement Caſelle.

*Redditiõ de Mõtecaguoli & de Caſelle,*

Le iour de Noel, le Marquis de Marignan eſtimant que la faim & la neceſſité, auroient miné le courage des Siennois, donna vne eſcalade generale, qui fut ſi vertueuſemẽt ſouſtenuë par ceux de dedans, qu'il y perdit plus de deux cens hommes. Ceſte ſecouſſe le rendit deſlors en auant plus retenu.

*Eſcalade donnee à Sienne par le Marquis de Marignan.*

Sur le Careſme, ceux de Sienne voulans pourueoir à leur ſeureté, qu'ils voyoient fort esbrãſlee, ils mirent dehors par l'aduis du Mareſchal Strozzy, deux des principaux bourgeois, les chargeans de venir trouuer le Mareſchal de Briſſac à Thurin, luy donner communication de l'eſtat de leurs affaires, tant par ſon inſtruction particuliere, que par ce qu'eux meſmes luy pourroient dire & repreſenter de viue voix. Ie commenceray par ladite inſtruction, laquelle en ſa ſubſtance portoit, que s'il plaiſoit au Mareſchal de Briſſac de marcher vers Siẽne auec les forces qu'il eſtimoit eſtre lors en ſes mains, que Sienne ſeroit indubitablement ſecouruë, toute l'armee ennemie eſtant ſi debile par faute de payement & de viures, qu'elle ſeroit largue au premier bruit de ſa venuë.

Qu'il faudroit que l'armee print le chemin de Parme, & qu'elle portaſt viures pour s'entretenir iuſques là, où elle receuroit toutes ſortes de rafraiſchiſſemens de la part du Duc, & meſmes d'hommes ſi elle en auoit beſoin.

Que les Seigneurs Lucquoys auoient donné

asseurance de fournir viures à l'armée, quand bien 1554.
elle seroit composée de deux cens mil hommes, pour deux mois.

Que l'armée ayant passé la Grafaguane, ledict sieur Strozzy viendroit au rencontre, auec mil hõmes, auec asseurance de donner vne ou deux payes aux soldats, y ayant desia pour ce faire six vingts mil escus assemblez.

Que combien qu'il n'y eust plus dans Sienne que de viures pour tout le mois d'Auril, neantmoins en l'asseurance de ce secours, ils mangeroient iusques aux herbes, autrement que force leur estoit de la rendre.

L'instructiõ particuliere de ceux de la ville portoit, que toute leur esperance estoit, apres Dieu, fondée en la valeur de ses armes: car de l'esperer d'autre main que de la sienne, ils n'y voyoient apparence, n'y ayant en la Chrestienté Prince ny Seigneur qui triomphast de plus de victoires qu'il faisoit. Qu'ils auoient cõmandement de luy offrir trẽte mil escus pour les frais de la cõduite de l'armée, & vne paye en arriuant. Que selon la respõce qu'il leur feroit, ils donneroient iusques au Roy, pour supplier sa Majesté auoir pitié de leur calamité. Le Mareschal les remercia de la bonne opinion qu'ils auoient de luy: & leur dit, que l'affaire meritoit bien d'y penser à loisir, comme il feroit ce iour-là, & le lendemain leur feroit responce.

Or pour-autant que depuis la bataille de Sienne, le sieur Dõp Ioüan de Luna, qui s'y estoit trouué (cõme vous auez veu) auoit receu quelque tort de l'Empereur, il s'estoit retiré au seruice du Roy, le Mareschal estima que luy qui auoit mené le rẽfort au Marquis de Marignan, le sçauroit mieux

1554. conſeiller que nul autre, ſur l'entreprinſe de ce ſecours: il le fit appeller auec les Seigneurs de Bonniuet, Preſident & Ludouic de Birague. La matiere miſe ſur le Bureau fut longuement diſputee, & en fin reſoluë à ce poinct, Que pour entreprendre la deliurance du Siennois, il falloit faire eſtat d'vn bataillon de François de huict mil hommes choiſis, de quatre mil Suiſſes, & trois mil Italiens, aſſiſtez de mil cheuaux François auſſi choiſis.

*Moyens propoſez pour la deliurãce du Siennois*

Auoir trois cens mulets, les deux cens chargez de pain & farines, & les autres de poudre, meſche, plomb, & de deux cens boulets de couleurine.

Auoir trois couleurines & trois facres bié equipez, conduits par cheuaux, & vn conducteur auec les canonniers au nombre de douze, & cinquante pionniers.

Donner au bataillon des François deux perſonnages de qualité, auec ſix Archers du Preuoſt, pour auoir le ſoing de la prouiſion & diſtribution des viures, & tout de meſme pour les Suiſſes & Italiens.

Deux autres perſonnages, auec trente Archers pour auoir l'œil & le ſoing ſur les mulets, & leurs conducteurs, & pour touſiours faire remplir de lieu à autre ce qui ſeroit vuidé de leur charge.

Deux autres pour auoir l'œil auec les Commiſſaires de l'artillerie, canonniers & autres, ſur l'artillerie.

Qu'il y euſt ordonnance à peine de la vie, à tout ſoldat ou autre qui pilleroit, rançonneroit, ou battroit aucun, & qui ſortiroit de ſon rang en marchant.

Que les Capitaines, & tous ces perſonnages & Archers ainſi choiſis, donnaſſent ordre que cha-

eun ſoldat portaſt touſiours ſur luy enfilé en ſa meſche, du pain pour viure vn iour entier. Les mulets de l'auoine, ſelon la commodité qu'ils pourroient recouurer, & la cauallerie pain & auoine pour vn iour, attachez derriere l'arçon. 1554.

Que la cauallerie n'auroit qu'vn ſeul vallet ſans laquais, & les gens de pied de quatre en quatre vn goujat, & qu'ils ſeroient par les Fourriers ainſi rangez par camerades.

Et que chaque Capitaine de gens de pied auroit vn cheual de bagage chargé de poudre, meſche, & plomb, autant qu'il en falloit pour ſa compagnie au combat d'vn iournee entiere, auec charge de touſiours réplir ce qu'il auroit tiré, pour en eſtre pourueu à toutes occaſions repentines.

Que demie paye ſeroit manuellement donnee à chaſque ſoldat, en deſlogeant du Piedmont.

*Chemin qu'il falloit tenir pour ſecourir Sienne.*

Quant au chemin il fut reſolu que pour euiter les grands empeſchemens que les forces ennemies du Piedmont & Milannois pourroient apporter à l'armee & aux viures, il falloit prendre le chemin de Poyrin & Belot, & aller paſſer le Tanare au deſſus d'Aſt, faiſans contenance de vouloir prendre le chemin de Gênes, & ſoudain tourner à main gauche, pour aller gaigner le Caſtelaz, & de là Tortouë, & apres ſuiure le meſme chemin q̃ fit Charles 8. retournant victorieux de la bataille de Fournouë: entant que du coſté de la montagne à main droite, il n'y auoit place ny fortereſſe qui les peuſt arreſter, & qu'à la gauche il y auoit Parme, de laquelle il ne ſe falloit fier que bié à poinct, puis que leur Prince auoit rompu parole au Roy, qui auoit ouuert la guerre pour le deffendre. Auſſi que les viures ſeroient beaucoup plus aiſez à recouurer

1554. de ce coſté-là, que de celuy de la plaine de Lombardie que l'ennemy tenoit toute.

Mais le plus important poinct eſtoit de ſçauoir la volonté du Roy, & ſupplier ſa Majeſté de faire leuer en Lyonnois, Dauphiné, & Prouence ſept ou huict mil hommes, pour les jetter au Piedmont. Qu'ils eſtoiét d'aduis (pour en auoir vne plus prõpte reſolution) que les deux Gentils-hommes Siénois fuſſent enuoyez au Roy, aſſiſtez de quelqu'vn de la part du Mareſchal, pour diſcourir toutes ces reſolutions. Ie fus choiſi pour tel. Si toſt que i'entray en ces propoſitions, ie trouuay que ceux qui auoient l'authorité prés de ſa Majeſté, eſtoiét deſja preparez à renuerſer le voyage, non tant, pour le peu de fondement qu'il y euſt en iceluy, comme parce qu'ils craignoient la perte du Piedmont, ou que le Mareſchal venant au deſſus de ceſte entrepriſe, en acquiſt tant de gloire & de reputation à l'endroict de ſa Majeſté, que ce fuſt la ruine & le rabais de la leur. Voila le fruict que les paſſiõs particulieres engendrent touſiours aux deſpens du maiſtre, & du public : c'eſt à le bien prendre, vne vraye eſpece de trahiſon dont Dieu faict la vengeance ſur nous ou ſur noſtre poſterité.

*Depeſche au Roy pour ſçauoir ſa volonté ſur le ſecours des Siẽnois.*

*Reſolution du Conſeil de ne pouuoir ſecourir Sienne.*

Tant y a que ces pauures Siennois & moy auſſi, fuſmes renuoyez auec bõnes paroles, ſous l'eſperance de paix ou de trefues, dont le Roy eſtoit (diſoient ces Seigneurs) recherché de la part de l'Empereur. Que les Cardinaux de Ferrare, & de Tournon, & les ſieurs Strozzy & Montluc auoient cõmandement de remuer tous les moyens qu'ils pourroient pour ſoulager Sienne, & que meſme commandement ſeroit fait à Termes qui eſtoit en Corſegue.

Voila toute la resolution & la prouision qui fut prinse & sur Valfenieres, & sur Sienne aussi: & le tout neantmoins au preiudice de beaucoup de grands desseins que le Mareschal auoit en main, & qu'il eust executez de l'vn & l'autre costé, si le Roy eust voulu prendre pied à ses remonstrances. 1554.

Les affaires balançans parmy vne taeite surceance, en laquelle ceste routte de Sienne auoit mis le Mareschal, il s'adonna à ruminer l'intelligence qu'il auoit dans Casal, ville principale de Montferrat, & à laquelle il trouuoit impossible d'entendre: n'ayant depuis Chiuas iusques-là, qui sont pour le moins vingt-lieuës, aucune place, soit pour luy seruir d'escalle pour y faire son assemblée, ou de retraitte, cas que l'entreprinse fust double, comme il aduient bien souuent en telles matieres.

Le Mareschal manda au Roy, le dixiesme Decembre que combien que les nouueaux deux mil François qui deuoient venir de Bourgõgne, Dauphiné, & Prouence, ne fussent arriuez au mesme temps des Allemans, qu'il se ietteroit neantmoins en cãpagne pour essayer d'emporter Yurée, qu'il a pluſtoſt choisie que Ast, à cause que de ce costé quelque hyuer qu'il face, on peut faire trotter l'artillerie, & de l'autre trois cens cheuaux ne sçauroient desengager vn canõ des fanges, & des mõtueux chemins & ruisseaux. Qu'il l'a aussi entreprinse pour deux autres raisons, l'vne parce que l'assiette en est telle que l'armée n'a que faire de se diuiser pour l'assieger, & que la prenant elle assiegera Vulpian, sans toutesfois l'assieger: de mesme quelque portiõ du Milanois. Que chacun est si biẽ deliberé qu'il a esperance en Dieu, de l'emporter.

*Resolution du Mareschal d'attaquer la ville d'Yurée, pluſtoſt que celle d'Ast.*

1554. Et ayant entendu les murmures qui ſe font contre les Treſoriers de l'artillerie & des guerres ſur l'employ des monnoyes à plus haut pris, il en fera prendre informatiõs, & puis les enuoyera à ſa Majeſté, laquelle il ſupplie auoir ſouuenance que la longueur des payemés des armees, eſt le plus ſouuent cauſe de leur ruine, & de l'Eſtat auſſi, dont il veut donner l'alarme de bonne heure, afin que le mal qui en pourroit aduenir ne luy ſoit imputé.

Ceſte ville d'Yuree ſerre l'entree de la Val-d'Aouſte, iadis appellee *Yporedia*, chef des peuples nommez *Salatij*, auiourd'huy Canauois, dans laquelle Morales commandoit, aſſiſté de huict cens qu'Eſpagnols, qu'Italiens, & de ſes cens Lanſquenets, ſous le Colonnel Hannibal Altempo.

*Situatiõ de la ville d'Yuree.*

Elle reçoit la riuiere de la Doyre-Balte, ſortant de la Val-d'Aouſte, dont elle ferme l'entree, ſur laquelle il y a vn pont de pierre, & eſt ſituee au pied d'vne montagne, où au deſſus il y a vn fort appellé Maluoiſin, expreſſement dreſſé pour empeſcher qu'elle ne ſoit battuë à plomb, elle eſt riche en fort excellens vignobles & fort fertilles campagnes, & à cinq lieuës de Verceil.

*Armee pour aller aſſieger Yuree*

Encores que les neiges fuſſét deſlors fort grãdes, ſi eſt-ce que le Mareſchal ayant donné communicatiõ aux principaux chefs de l'armee, & aux Suiſſes, des moyens & des occaſions qui l'inuitoient à aſſaillir ceſte place, chacun l'approuua, & prenans le lieu du rendez-vous, & le iour, ils s'en allerent preparer. De maniere que l'armee ſe trouua dans peu de iours aſſemblee en la campagne de Caluze à cinq lieuës d'Yuree, & compoſee de ſept mil François, quatre mil Suiſſes, trois mil Allemãs de Roquendolf, & trois mil Italiens, & douze cens cheuaux, auec douze canõs & quatre couleurines

garnies de leur conuenable equipage & prouisiõ. 1554.

Ne voulant taire en ceſt endroit, que comme l'armee marchoit en bataille parmy ceſte grande plaine de Caluze, il ſe leua vn lieure parmy les bataillons, dont ſe fit vne telle huee, que l'alarme fut à l'improuiſte grande de tous coſtez, laquelle ſe conuertit en fin en riſee. Mais ce qui eſt en cela de plus remarquable, c'eſt que la diſcipline ſe trouua ſi grande par toute l'armee, qu'au lieu de prendre l'eſpouuante elle ſe rengea tout ſoudain en bataille preſt à combattre, ce ſont les fleurs & les fruicts d'vne obeïſſance, & d'vne diſcipline bien meſnagees.

Peu de iours apres le Mareſchal commanda à Bonniuet & Ludouic de Birague, d'aller auec douze cens hommes de pied & quatre cens cheuaux, inueſtir la place, deuant laquelle à l'aide de Dieu, il ſe rendroit le lendemain, les enchargeant ſur tout d'empeſcher que le fort de Maluoiſin ne fuſt renforcé de gens.

*Arriuee de l'armee deuant la ville d'Yuree.*

Bonniuet & Birague furẽt ſi diligés, qu'ils executerent les choſes tout ainſi qu'il leur auoit eſté ordonné: le lendemain toute l'armee arriua deuãt Yuree, & l'artillerie auſſi: l'on trauailla par deux iours aux tranchees, & à dreſſer la batterie: deux canons furent braquez contre Maluoiſin, leſquels ayans tiré quelques vollees, ceux de dedans capitulerent de ſe rendre, ſi la ville ſe rendoit, & en baillerent deux oſtages, auec promeſſe de ne rien remuer pendant que la batterie ſe feroit.

*Capitulation du Chaſteau de Maluoiſin.*

Les ennemis ayans fort braué ſur la ſommation faite de rendre la place, la batterie commẽça auec dix canons & quatre couleurines du coſté de la muraille qui eſt bordee de la riuiere de la Doyre,

1554. ce lieu eſtant le plus foible & le plus mal flanqué, pour la confiance de ceſte riuiere; qui auoit lors peu d'eau, & toutes les maiſons attachées à la muraille. Bonniuet & Biron, qui auoient prins charge de l'artillerie auec Caillac Lieutenant d'icelle, y firent vſer de telle diligence que le ſixieſme iour elle commença à tirer dans ces vieilles murailles, où elle fit tel exploict, qu'au deuxieſme iour il y eut breſche raiſonnable.

*Battérie contre la ville d'Yurée.*

Pour y donner l'aſſaut, fut ordonné que ce ſeroient les deux enſeignes colonnelles de Bonniuet, & du Maiſtre de Camp, & les compagnies Italiennes de Ludouic de Birague, commandées par le Capitaine Petre Marie breſiguette.

*Ordonnance pour donner l'aſſaut.*

Le Maiſtre de Camp deuoit ſeconder accompagné des bandes de Pequigny, Gondrin, des Adrets, Tilladet, & Blanc Foſſé: le Capitaine l'Iſle Sergét majeur à la queuë du Maiſtre de Camp, auec les bandes des Capitaines Rongnes, Romolles, les troupes de Terrides & la Nolle, celle de Vaſſé menée par la Roche, & quatre nouuelles bandes Italiennes.

Que les Capitaines Maz, Duno, & Villemagne ſe tiendroient en garde pour courir ou beſoin ſeroit, ſoit pour la breſche, ou pour le dehors du camp. qui ſe tiendroit en armes, & la cauallerie à cheual, pendant que l'aſſaut ſe donneroit.

Que les Capitaines de Montemar, & Machiauel ſe tiendroient en bataille deuant le fort de Maluoiſin.

Que le regiment de Roquendolf, auec quatre cens Italiens, ſe tiendroient en bataille pour raffraiſchir l'aſſaut ſi le beſoin le requeroit.

Les choſes ainſi ordonnées, chacun ſe prepara pour

pour au lendemain executer ce qui luy auoit esté 1554.
commandé.

Dés le poinct du iour toute l'armee commença à retentir de canonnades, d'arquebuzades, de trompettes & de tabourins, pour (au signal qui seroit donné par le Mareschal) marcher à l'assaut, à la faueur de plusieurs planches & clayes iettees & arrestees sur ceste riuiere estroitte, & n'ayãt lors que deux pieds d'eau & le fonds pierreux. En ce mesme instant arriua de Frãce Mõsieur de Dampuille, fils second de Monsieur le Conneſtable, & lequel desireux à continuer ses premieres armes voulut venir à l'escole du Mareschal, qui receut sa venuë à tres-bon augure: & de fait ainsi que les bataillons estoient prests à s'esbranler, la ville donna la chamade, à laquelle fut soudain respondu; silence estant fait de toutes parts, ils demanderent à parlementer sur la reddition de la place, pour à quoy entendre furent deputez Carle de Birague, Montbazin & Plancy. En fin il fut accordé le vingt-neufiesme Decembre mille cinq cens cinquante quatre, que Morales & Altempe sortiroiét bagues sauues, enseignes desployees, & tabourin sonnant, demeurans au Roy l'artillerie, & toutes sortes de munitions.

Les choses ainsi heureusement executees, tous les Seigneurs & Capitaines de l'armee allerent à l'Eglise rendre graces à Dieu de leur victoire.

Le Mareschal fit entendre ceſt heureux exploict au Roy, par Plancy, suppliãt sa Majesté d'enuoyer quelque argent pour diligemment fortifier la ville, auec l'aide du païs; à cause que l'ennemy ayant perdu ceste place qui approchoit la France du Milannois, faisoit extreme diligence pour assembler

1554. les forces, en intention de la venir assaillir, auparauant que les bresches fussent bien remparees.

*Demãde du Mareschal au Roy, auec aduis de ce qui s'est passé.*

Supplia aussi sa Majesté le renforcer de cauallerie, & luy mander par escrit, si elle auroit pour agreable que là où l'ennemy l'entreprendroit, il luy presentast la bataille, laquelle peut estre il ne refuseroit pas tant, ceste ville luy estoit de consequence. Que le courage, l'affection ny la prudence ne deffaudroient, ny en luy, ny en tous les seruiteurs de sa Majesté, pour maintenir la gloire & la reputatiõ que Dieu auoit apportee aux armes de sa Majesté: mais qu'elle deuoit en ce cas se resoudre à toute sorte d'euenemẽt, & tenir gẽs prests pour marcher au secours du Piedmont, si la fortune luy tournoit le dos; afin qu'au moins il n'y eust que les hommes & ceste place de perdus. Plancy fut chargé de faire entendre au Roy que le Mareschal ne s'auanceroit à entreprise quelconque pour auantageuse qu'elle peust estre, si deslors elle ne l'asseuroit que de bon cœur elle en soustiendroit la despence, quoy attendant il iroit assaillir le fort de Mazin. Qu'en s'esloignant, cõme il faisoit, du Piedmont, il estoit necessaire que quelque vieil Capitaine, comme pourroit estre Monsieur d'Aussun, eust en main au parsus les garnisons, douze cens hommes de renfort, pour tenir teste contre les inuasions & pilleries que pourroient faire ceux d'Ast, Cairas, Fossan & Cony, qui auoient desia commencé à battre la campagne, pour à quoy remedier, il falloit que le Mareschal diminuast d'autant son armee, & lors qu'il attendoit d'auoir sur les bras celle de l'ennemy. Que pour recueillir il falloit despendre, trauailler, suer, semer, & puis moissonner. Mais sur tout, fut le Roy supplié d'enuoyer

dequoy payer l'armee, autrement estant si auant en terre d'ennemy, il ne sçauroit où trouuer dequoy la secourir, & ne le faisant pas il faudroit honteusement quitter ce qu'on auoit commencé. Qu'aussi d'entreprendre vn combat auec vne armee mal contente il ne le feroit iamais, & que cest heureux commencement seruant comme il faisoit, de diuersion aux Siennois, sa Majesté deuoit estre d'autant plus eschauffee à la diligence de ce secours. 1554.

Ayant donné trois iours de relasche à l'armee, il fut resolu que de mesme course on marcheroit à la conqueste du fort de Masin, qui est entre Verceil & Yuree, assis à l'aduantage sur vne montagne, où il y auoit dedans de trois à quatre mil escus de rente, tousiours destinee à l'aisné de la maison de Valpergue, & dont il doit porter le nom.

Au quatriesme iour, le Mareschal ordonna le sieur de Montbasin pour commander dans Yuree, & en haster la fortification, accompagné de six cens François, & de cinq cens Allemans de Roquendolf.

L'armee, cela fait, print la routte de Masin, les neiges estant hautes de deux pieds. Dés le soir qu'on arriua à Vestigue, & autres trois villages qui sont au pied de ceste montagne, l'armee y fut fort bien logee à couuert, sous la garde de cinq cens François, & autant d Italiens mis és enuirons du fort en certaines masures & mestairies qui estoient à l'entour. A l'aube du iour on enuoya sommer la place & la recognoistre: pendãt la sommation ils firent responce s'estre mis là dedans non pour rendre la place, mais pour la conseruer

*Siege du fort de Masin.*

1554. au prix de leur vie.

Les choſes recogneuës, & n'y ayant moyen de faire tranchees ſur le roc où le fort eſtoit aſſis, il fut commandé de faire trois douzaines de mantelets pour s'en couurir en dreſſant la batterie: le ſieur de Biron print charge de les faire conduire & planter; ie me rencontray de fortune pres de luy ainſi qu'il commençoit à les faire dreſſer, en parlant à moy il receut l'arquebuzade de laquelle il fut touſiours depuis boiteux: i'auois auec moy vn mien ſeruiteur qui le print d'vn coſté & moy de l'autre, & le portaſmes en vne maſure, où auoient eſté logees les munitions de l'artillerie: là ſe rencontra Maiſtre Nicolas Chirurgien du Mareſchal, qui le penſa: apres cela on le fit porter à Yuree, ſur vne lictiere à bras, & loger en la maiſon de la belle ſeigneura Violente, dame de bon lieu & autant courtoiſe que belle, au moins à mes yeux.

*Bleſſeure du ſieur de Biron.*

L'artillerie ayant tiré enuiron douze cens coups, & faict ouuerture, ceux de dedans donnerent la chamade, pour auoir compoſition. Le ſieur Carle Birague y fut enuoyé & moy auec luy: il fut en fin accordé qu'ils ſortiroient bagues ſauues, enſeignes ployees, tabourin couuert, & conduicts ſeurement iuſques à Verçeil, duquel le ſieur de Maſin eſtoit lors Gouuerneur au lieu du Comte de Chalant.

*Reddition du fort de Maſin.*

Sera icy noté que le Mareſchal (fort ſage meſnager du temps) enuoya auparauant que marcher à Maſin vers le Seigneur d'iceluy, qui commandoit lors à Verceil, luy offrir que luy faiſant faire paiſible ouuerture de la place, qui dependoit de la fortune d'Yuree, qu'il la luy rendroit de meſme,

cas que ſon Prince peuſt recouurer Yuree. La re- 1554.
ſponce fut que celuy qui hazardoit volontiers ſa vie pour le ſeruice de luy, n'y deuoit auſſi eſpargner les biens, remerciant neantmoins le Mareſchal de la courtoiſie qu'il luy offroit.

Si le tẽps ne ſe fut empiré, le Mareſchal auoit deliberé d'aller aſſaillir S. Germain, à deux lieuës de Verceil, en intention de s'en ſeruir à cela meſme dont la fortification de Santia luy ſeruit depuis.

Auparauant la prinſe d'Yuree, le Marquis de Maſſeran qui a ſes terres proches du Biellois & de Gatinare, eſtoit entré en traicté auec le Mareſchal pour deuenir ſeruiteur du Roy: c'eſt pourquoy ayãt réuoyé la plus part de l'armee aux garniſons, & retenu auec luy huict cens François & autant de Suiſſes, auec trois cens cheuaux, il s'achemina vers Bielle, qui eſt vne grande eſtenduë de murailles qui enueloppoit deux ou trois diuerſes villettes ou bourgades pleines d'artiſans & de gens adonnez à toute ſorte de trafic, ſituee au pied de la montagne de Laſerre, qui ſepare la Val-d'Aouſte & celle de Seſian d'auec le Piedmõt. Ces bonnes gens ayans veu ce qui eſtoit aduenu d'Yuree, & de Maſin, ſe mirent entre les mains du Mareſchal à compoſition fort honnorable. Pendãt qu'il fut là dedans, le Capitaine Pous, qui auoit en ſa main de grands biens dedans & hors la ville, compoſa l'aſſeurance de luy & d'eux à huict mille eſcus au profit du Mareſchal. Là ledit Marquis de Maſſeran qui a ſes terres pres de là, le vint voir de nuict, & traicterent par enſemble, quãd, commẽt, & auec quelles conditions il entreroit au ſeruice du Roy. Toutes choſes ainſi bien ordonnees de tous coſtez, le Mareſchal delibera, auſſi toſt que le

*Reddition du lieu de Bielle.*

*Marquis de Maſſerãprend le party du Roy.*

1554. temps ſeroit adoucy, d'aller fortifier Santia, qui eſt en teſte de ceſte grande campagne de Lyuorne, qui a d'eſtenduë enuiron quatre bonnes lieuës, entre Verceil, Sainct Germain, Trin, Creſcentin, Ticerre, & Valzola, toutes places ennemies, & ſur les cõfins de la Duché de Milan & de Montferrat, meſmes au delà du Pau où eſt Caſal principalle ville d'iceluy. Mais pour autant qu'ayant donné communication au Roy de ce ſien deſſein, ſa Majeſté en l'approuant, auoit promis de luy enuoyer vn ſi grand renfort qu'il auroit non ſeulement moyen d'executer ledit deſſein, mais quelque choſe de plus grand auſſi: il eſtoit touſiours attendant la venuë de ce ſecours, afin de pouuoir auec plus de force & d'aſſeurance endõmager l'ennemy, ſans toutesfois rien commettre au hazard, à cauſe de la recente perte du Siennois: laquelle le faiſoit marcher pas à pas & auec toute circõſpection. Et à la verité il ne pouuoit aduenir inconuenient tant petit euſt-il eſté lors, qui n'euſt mis tout le monde en deffiance de la bonne fortune de la France, & rauallé le courage de beaucoup de villes, d'amis & de partiſans, qui ouurent touſiours les aureilles à la nouueauté, & qui n'eſtoiẽt lors contenus en office, que par la grande opinion & admiration en laquelle ils auoient la prudence, douceur & diſcipline du Mareſchal, dont ils auoient les exemples deuant les yeux, des prinſes de Sainct Damian, Albe, Couſtiglioles, & Verceil, prinſes de nuict, & toutesfois non rançonnees ny ſaccagees.

*Reſolution du Mareſchal ſur la fortification de Sãtia*

Ce ſont à la verité toutes actions grandement loüables, & qui ſeruent de planche fort propice à la proſperité, mais qui facilement s'eſcoulent de

l'esprit des hommes, au moindre malheur qui sur- 1554.
uient en la guerre. Le Sage Capitaine y doit auoir l'œil ouuert, & touſiours preuenir pluſtoſt que receuoir l'inconuenient, meſmes en tant qu'on ne peut faillir qu'vne fois à la guerre.

*Ambaſſade des Suiſſes, au Mareſchal.*

En ces entrefaites les Seigneurs des Ligues deſpeſcherent deux notables Ambaſſadeurs vers le Mareſchal, à deux principales intentions. La premiere, pour luy remonſtrer que de tout temps la vallee d'Aouſte auoit eſté en confederation auec eux, & que quelque guerre qu'il y euſt eu en Italie elle auoit touſiours maintenu vne neutralité, ſans adherer ny aux vns, ny aux autres: ſupplians à ces fins qu'en la faueur des Seigneurs des Ligues, ſon plaiſir fuſt de ne porter les armes dans ceſte vallee; ains les laiſſer viure en paix, ſe contenãs comme ils feroient, en tout honneur & reuerence enuers ſa Majeſté, quoy qu'ils fuſſent ſuiects du Duc de Sauoye: & qu'en conſequence de cela, il leur fuſt permis de trafiquer & negocier dans les terres du Roy, & en celles dudit ſieur Duc. L'autre, que toute la nation des Ligues eſtant de tout temps accouſtumee de traicter, negocier & marchander autant en la Val-d'Aouſte qu'en toutes les terres du Milannois, ils ſupplioient le Mareſchal; faire vne ample & generale declaration, par laquelle il fut permis d'ainſi franchement & librement le continuer, ſans offence de ſa Majeſté, de laquelle ils eſtoient ſi affectionnez ſeruiteurs, amis, alliez, & confederez, que c'eſtoit le moins qu'ils deuoiẽt eſperer de ſa bonté & magnanimité.

En la compagnie deſdits Ambaſſadeurs eſtoient venus le ſieur de S. Pierre & Dortan, de la part

1554. de la Val-d'Aouſte, pour faire la meſme ſupplication & inſtance qu'ils auoient faite en leur faueur, auec les lettres des Eſtats de la Prouince, promettans de viure en telle affection & moderation, que ſa Majeſté & luy, auroient occaſion de les en loüer & eſtimer.

*Reſponſe du Mareſchal aux Ambaſſadeurs Suiſſes.*

Le Mareſchal les receut & eſcouta tous fort gracieuſement, puis leur fit entendre auoir commandemẽt de ſa Majeſté de gratifier les Seigneurs des Ligues en toutes choſes qui tourneroient à leur aduantage & commodité, hors l'intereſt de ſon ſeruice. Qu'en leur faueur elle ne refuſeroit iamais de gracieuſement traicter les habitans de la Val-d'Aouſte, pourueu qu'en general & en particulier, ils ſe maintinſſent auec reſpect & reuerence, au faict du ſeruice de ſa Majeſté; & que leurs demandes ores qu'honneſtes, ne pouuoient eſtre ainſi abſoluëment concedees, ſans en auoir donné communication à ſa Majeſté, & ſur ce receu ſon commandement. Que tout auſſi toſt qu'il en auroit receu reſponſe, il feroit dépeſcher les vns & les autres, ſelon ce qui pouuoit eſtre deſiré de la main de celuy qui auoit touſiours aimé, & ſouuent combattu auec leur nation, comme le Colonnel Fiolie qui eſtoit en l'armee, leur pourroit teſmoigner. Sa Majeſté trouua fort bon tout ce qu'il en auoit fait, & luy ordonna de les depeſcher, comme il fit, ainſi qu'il ſera veu cy-apres en ſon rang.

En ce temps le Mareſchal ayant conſideré que la cauallerie, de laquelle le Duc d'Aumale eſtoit general, ne tenoit lors guieres de compte de venir exercer ſa charge, en defera le commandemẽt par prouiſiõ, à Dampuille, qu'il voyoit courageux,

bien suiuy, & qui par vne despence fort honorable entretenoit plusieurs pauures Capitaines. Il en demanda l'aduis & au Roy & au Connestable sõ pere, qui le trouuerent fort à propos, promettans d'aduoüer touſiours le fait cõmme ils firẽt depuis. 1554.

*Le Mareſchal faſché de la cõceſſion des reuenus de Maſin, à la Fayette.*

Le Mareschal ayant entendu que le Roy auoit accordé les reuenus de Masin, qu'il auoit n'aguieres prins, au sieur de la Fayette, s'en tint grandemẽt offensé, luy semblant que c'estoit faire triompher autruy du fruict de ses labeurs : & que tout ainsi que la Fayette n'auoit fait difficulté d'entreprẽdre sur ces marches auec si peu de respect, que ce ne seroit point luy faire tort de supplier le Roy de ne permettre que cest affront luy fust faict, de preferer à ses recens merites ledit de la Fayette, qui n'auoit aucunement trauaillé à la conqueste de la place. Sa Majesté trouuant ceste plainte fort iuste, reuoqua en sa faueur ce qui auoit esté accordé à l'autre, & confirma au Seigneur de Conas la Capitainerie dudit Masin, qui luy auoit esté commise par le Mareschal sous le bon plaisir de sa Majesté.

*Ambaſſade des Valeſiẽs au Mareſchal.*

Pendant que ces choses se démesloient, les Valesiens enuoyerent deux Ambassadeurs vers le Mareschal, pour luy faire entendre que ceux de la Val-d'Aouste les auoient enuoyé requerir de leur support & aide, conforme à l'alliance qu'ils ont de longue-main entr'eux, contre quiconque voudroit entreprendre la conqueste de leur païs : que sur ceste sommation leurs superieurs auoient resolu, & puis ordonné, qu'on entreroit à main armée dans la vallée, pour se maintenir en la possession de l'engagement qui leur en fut fait par le feu Duc Charles de Sauoye, pour soixante mille

1554. Florins d'or. Qu'ils eſtimoient que leurs gens ſeroient des-ja aſſemblez pour ce faire: & toutesfois qu'auparauant que l'entreprendre ils auoient biẽ voulu ſçauoir de luy de quel gouſt il le trouueroit: proteſtans que ce qu'ils en faiſoient n'eſtoit point en intention de rien entreprendre contre ſa Majeſté, mais pour ſimplement ſe maintenir en la poſſeſſion dudit engagement, & pour ne defaillir à leurs alliances, & que tout le pays eſtant entre leurs mains, l'aller & le venir ſeroient plus au cõmandement de ſa Majeſté, qu'ils n'eſtoient lors: qu'à leur deffaut les Vaudouſtois auoient proteſté recourir aux Eſpagnols & Italiens, deſquels ſa Majeſté ne diſpoſeroit pas comme d'eux, qui auoient iadis eſté priez & perſuadez par le Roy Frãçois d'entreprendre cela meſme qu'ils vouloiẽt maintenant faire. A toutes leſquelles propoſitions le Mareſchal reſpondit, qu'il trouuoit fort eſtrãge que les Seigneurs Valeſiens & les Vaudouſtois ſe vouluſſent auiourd'huy mettre en ceſte peine, veu l'aſſeurance qu'il auoit n'agueres dõné aux vns & aux autres, n'auoir charge du Roy de rien attenter au preiudice de leur neutralité, ains pluſtoſt de les conſeruer & fauoriſer. Que ſa Majeſté n'auoit autre intention que de gratifier ſes alliez & confederez, tels qu'ils eſtoient; & qu'eſtans perſonnes ſages & conſiderez, il les prioit prendre garde durãt ce grand remuement, à ne rien entreprendre qui peuſt deſplaire à ſa Majeſté, & alterer l'alliance, comme il ſembloit, que couuertement ils youluſſent faire: ſans conſiderer quelle difference il y auoit du temps du Roy François, à ceſtuy-cy. Que ils deuoient faire leur entrepriſe auparauant que les armes de ſa Majeſté fuſſent ſi fort aduancées

qu'elles estoient aujourd'huy, ny que la ville d'Y- 1554.
urée fust en ses mains, car le fait eust esté lors plus tollerable qu'il ne pouuoit pas maintenãt estre: & qu'il les prioit de ne s'aduancer, qu'il n'eust respõce du Roy, auquel il en escriroit, autrement qu'il se mettroit en deuoir de les empescher, ne se pouuans excuser, au moins bien à propos, de vouloir remuer au preiudice de la France, ce qu'ils auoient enduré à l'Espagne. Lors ils luy demanderent quand il pourroit auoir responce de sa Majesté: il leur respõdit que ce ne pouuoit estre plustost que dans 25. iours: ils trouuerent le terme fort long, disans qu'ils craignoient que les trouppes ne fussent des-ja en train de marcher, & toutesfois que pour l'amour de luy ils feroient leur effort de les arrester. A quoy il respondit lors d'vne voix vn peu hautaine. Ie vous asseure que s'ils en viennent là, qu'ils me trouueront l'espée au poing aussi aduancé qu'eux, & dont dés maintenant, cõme pour lors, ie proteste au nom de sa Majesté. Le Roy approuua la response, & par son Ambassadeur fit prier les seigneurs Valesiens d'attendre à vne autre saison, & qu'il aymeroit tousiours mieux que le païs fust en leurs mains que du Duc de Sauoye. Cela appaisa tout, & onc puis ne s'en parla: qui se fust estonné la partie estoit perduë.

*Le Roy approuue la response du Mareschal.*

Sur le remerciement que fit le Mareschal du rẽfort que sa Majesté luy enuoyoit, il remõstra qu'il ne falloit point compter pour renfort les douze cens Suisses, entant qu'ils ne seruiroient que pour remplir le regiment, & qu'il suppliõit tres-humblement sa Majesté ordonner que le payement de l'armée fust d'oresnauant si reiglé qu'on peût faire les monstres de mois en mois, tant pour tenir

1554. les bandes plus complettes, que pour remedier aux abus des Capitaines, mais ſur tout des Suiſſes, qui eſtoient de ſi eſtrange humeur que tout ce qu'on leur accordoit d'honneſteté, ils le tiroient en conſequence, & de conſequence en loy ; & que reſoluëment ils eſtoient obſtinez à eſtre payez ſur les vieux roolles, choſe de pernicieuſe conſequence. Les Seigneurs du Conſeil prenant pied à ce qu'il auoit eſcrit, que ces douze cens Suiſſes ſeroient employez à remplir les autres, manderent au Mareſchal, que de ſon propos meſmes il reſultoit que le Roy auoit tous les mois eſté deſrobé de douze cens payes, puis qu'il en falloit autant pour ce rẽpliſſage; taiſans, ou de propos deliberé, ou par oubliance, que la loy du payemẽt ſur les vieux roolles accordée en faiſant les leuées, eſtoit celle qui apportoit le deſordre duquel ils eſtoient eux-meſmes la cauſe principale: car n'ayans aucun eſgard aux crieries & remonſtrances qu'il auoit ſi ſouuent faites, pour auoir leurs payemens à l'entrée du mois, & non les faire enjamber deux & trois les vns ſur les autres, comme ils faiſoient, il ne luy eſtoit poſſible d'en faire les monſtres, & moins en ne les faiſant pas, empeſcher leur euident larrecin, la coulpe duquel deuoit eſtre attribuée à ceux qui auoient faict la capitulation, & non à luy, qui en auoit le hazard & la peine, pendant qu'ils en diſcouroient bien à leur aiſe ſur le tapis. Que s'ils n'y donnoient autre ordre, & à celuy des François, Allemans, Italiens, & à la cauallerie & artillerie auſſi, qu'il preuoyoit que la diſcipline ſeroit renuerſée de tous poincts; par la conſeruation de laquelle les peuples deſiroient la domination Françoiſe, au rabais de l'Eſpagnolle : &

qu'auſſi toutes choſes receuroient vne dangereuſe alteration, de laquelle il proteſtoit de bonne heure, afin que la coulpe n'en fuſt rejettée ſur luy. Que s'il ſe fuſt plus auant engagé ſur l'aſſeurance & les promeſſes qui luy eſtoient données d'augmentation de renfort, & de ſecours d'argent, il ſe trouueroit peut-eſtre ſi auant à la taille, que la perte & le dommage en euſſent eſté au Roy, & la honte à luy, qui toutesfois n'y auoit coulpe. De meſme ſuite il remonſtra que les François & Italiens ne faiſoient pas mieux que les autres. Et parmy leſquels il oyoit puis peu de temps, vn certain bourdonnemét plus propre à renuerſer les affaires qu'à les aduancer cõme il deſiroit, ſuppliant de luy dõner dequoy eſteindre l'vn & auancer l'autre. 1554.

*Recompenſe du Roy à quelques Seigneurs eſtans en Piedmont.*

Il faut maintenant reprendre le cours des armes que i'auois intermis, & toutesfois pour luy dõner meilleur gouſt, ie repreſenteray auparauãt, que le Roy, comme Prince tres-debonnaire, loüa infiniment la vertu & la valeur non ſeulement du Mareſchal, mais auſſi de tous les autres Seigneurs & Capitaines qui eſtoient interuenus aux entrepriſe d'Yurée, Maſin, & autres cy-deſſus deſduites, & gratifia Auſſun, gouuerneur de Thurin, d'vne cõpagnie de gens d'armes, Terrides d'vne penſion, Pauan d'vn eſtat de Gẽtil-homme de la Chambre; Gondrin d'vne compagnie d'hommes d'armes; l'Iſle Sergent majeur de cent liures par mois, mõtbazin du gouuernement d'Yurée, au Mareſchal meſme furent auſſi promiſes douze mil' liures de rente en terres, qui furent par vn long temps aſſignées ſur les glaces du Montcenis.

En fin le Mareſchal conſiderant que toutes ſes dépeſches & inſtances, ne pouuoient forcer le

1554. Roy à contribuer les forces, & les moyens pour emporter Valfenieres & Vulpian d'vne meſme ſuite,& que de demeurer cependant inutile ce ſeroit la ruine des affaires, il ſe reſolut d'entendre à la fortification de Santya,pour en faire ſon eſcalle contre la Duché de Milan & Caſal, ſur lequel il auoit intelligence fort particuliere. Pour à quoy dõner quelque commencement,en attendãt nouuelles de la Cour, il commanda que toute l'armée s'aſſemblaſt à Lyuorne & Bianza, pour de là marcher où il ſeroit commandé:En moins de ſix iours il s'y trouua enuiron ſept mille François, autant qu'Allemans que Suiſſes,deux mille Italiens, & trois cens hommes d'armes,archers & douze cens cheuaux legers,deux canons, & quatre couleurines,auec leur equipage conuenable,&toute la ſuite des viures neceſſaires pour l'armée:laquelle iuſqu'à lors auoit eſté ſi bien reiglée & diſciplinée, qu'elle ne cõmettoit non plus de deſordre en terre d'ennemy qu'en celle de l'amy. Deux iours apres on battit aux champs, trois bataillons furent faits:le premier de quatre mille Frãçois,&cinq cẽs harquebuziers Italiens,le deuxieſme de trois mille Suiſſes & deux mille François meſlez auec eux ſur les flancs, & le troiſieſme de quatre mille Allemans,mille François,&cinq cens Italiens,la caualleriе ſur les aiſles. Ce meſlange fut ainſi expreſſement ordonné par le Mareſchal, tãt pource que les Suiſſes l'auoient demandé pour leur regard, cõme pour donner courage aux vns & aux autres de bien faire à l'enuy l'vn de l'autre, ſi l'ennemy fuſt venu à la bataille cõme il menaçoit. Les ſieurs de Bonniuet,Dãpuille(qui ne vouloit, tout ieune qu'il eſtoit,eſpargner non plus ſa vie que le moin-

*Aſſemblée de l'armée.*

die)& Franciſque Bernardin auec eux, prindrent trois cens cheuaux, cent harquebuziers à cheual, & les Mareſchaux de camp pour de bonne heure aller gaigner le logis de Santya, craignant que l'ennemy ne le gaſtaſt par feu ou autrement. L'armée les ſuiuit; marchãs Vaſsé, Terride, Aubigny & Auſſun deuant auec l'auãtgarde, le Mareſchal à la bataille, auec les ſieurs Ludouic & Preſidẽt Birague: & les ſeigneurs du Rollé, de Tauanes, Gondrin & Montaré à l'arrieregarde. Sur le ſoir nous arriuaſmes ſans alarme ny rencontre audit Santya, où chacun print party, ſelon le departemẽt des quartiers qui eſtoit des ja faict. Le lendemain ſur l'apres diſnée, le Mareſchal appella tous ces Seigneurs au Conſeil, pour deliberer de ce qui eſtoit à faire. Sa propoſition fut qu'il deſiroit, conforme au vouloir du Roy, approcher ſi pres ſes armes de la Duché de Milan, que d'oreſnauant elle ſentit auſſi bien les incommoditez de la guerre qu'auoit fait ſi long-temps tout le Piedmont, ayant commandé ſi bien fortifier les frontieres de ce coſté-là, que les anciennes terres demeuraſſent en repos & en aſſeurance. Là deſſus il les pria tous d'en dire leur aduis, afin que de là on print plus ſolide reſolution, ſur ce qui ſeroit à executer. Or fait icy à noter, comme en paſſant, que le Mareſchal n'auoit encores communiqué ny au Roy, ny à aucun d'eux l'entrepriſe qu'il auoit ſur Caſal, & qu'il deſiroit executer à la faueur de ceſte place fortifiée. La pluſpart d'entr'eux mit en fait, que la fortificatiõ de ceſte place apporteroit (à leur auis) deux fort dangereuſes conſequences: la premiere, que l'entrepriſe s'eſtẽdoit ſi auant dans les terres de l'ennemy, & meſme du Milannois, qu'il eſtoit à

1554. *Voyage de Santya.*

*Propoſition du Mareſchal au Cõſeil.*

*Deliberatiõ du Conſeil ſur la fortification de Santya.*

1554. croire que l'Empereur & toute l'Italie feroit ſes efforts, à la prochaine prime-vere, de la venir attaquer auec vne grande puiſſance : quoy aduenant, ou il la faudroit laiſſer perdre, ou hazarder vne bataille pour la ſecourir. La deuxieſme, que quand il n'aduiendroit pas ainſi, il renforceroit ſi fort les garniſons de Noüaire, Pauie, Gatinare, Verceil, Trin, Creſcentin, Sainct Germain & Caſal, que ceſte place ne pourroit recouurer viures, qu'à la poincte de l'eſpée, ny en receuoir d'Yurée, ny de Mazin, dont elle eſtoit par trop eſloignée ; & que par ainſi il faudroit tous les ans dreſſer vne armée pour la venir auictuailler, ou la laiſſer perdre : & que partant il valoit mieux aller attaquer Vulpian ou Valfenieres, qui eſtoient à nos portes, & qui brigandoient tout le Piedmont. Peu furent (hoſmis les Biragues) qui conclurent à ceſte fortification, tant pour la conſequẽce du ſeruice de ſa Majeſté, comme par l'eſperance qu'ils conceuoient de pouuoir eſtre bien-toſt reintegrez en leur Patrie, de laquelle ils eſtoient bannis, pour le ſeruice du Roy.

*Biragues deſirẽt la fortification de Santya.*

*Concluſion du Mareſchal à la fortification dudit Santya.*

Le Mareſchal loüa infiniment les opinions des vns & des autres, comme fondées ſur raiſons autant veritables qu'apparentes, & les ſupplia tous de croire qu'il y auoit dans ſon ame certaines autres raiſons particulieres au contraire, & leſquelles il ne leur pouuoit communiquer encores, qui luy faiſoient toutesfois prendre reſolution à executer ceſte fortification ; laquelle il falloit diligenter, de ſorte que dans trois ſepmaines au plus tard, elle peut eſtre en quelque deffenſe, afin de pouuoir par apres marcher en lieu où ils receuroient tous beaucoup de gloire & d'honneur,

& le

& le Roy vn tres-signalé seruice; qu'au partir de là ils iroient tous ensemble bien recognoistre la forme qu'il faudroit tenir à la fortification, pour y faire trauailler toute l'armee, & les Seigneurs aussi; & que luy-mesme entreprendroit la structure d'vn bastion, Bonniuet vn, Dampuille vn autre, les Biragues vn, & les autres Seigneurs particuliers de mesme. Les choses ainsi resoluës furent aussi ainsi executees, ou pour mieux dire commencees auec vn grand courage, & me souuient bien que i'y portay moy-mesme la hoste plus de trête fois, chacun trauaillant lors à l'enuy l'vn de l'autre. 1554.

Le Mareschal voyant les choses en train, fit venir d'Yuree autres quatre canons, auec leur equipage. Dauantage (comme preuoyant le succez des choses qu'il entreprenoit) il enuoya desiors faire prouision à Carignan, Carmagnolles, Raconis, & Poncallier, de trois mil sacs de farine, autant de bleds, trois mil sacs que poix, que feues, quatre cens lards, & cent charges de ris, pour en munir sa nouuelle place: outre ce qu'il pourroit recouurer des enuirõs, & à quoy pour lors il ne vouloit toucher, le reseruãt pour la commodité du Camp, & par ce respect tirer plus volontairement des Pionniers de tous costez. *Munitiõs mises dans Santia.*

Pendant qu'ils trauailleront, ie reprendray l'histoire du Comte de Chalant fait prisonnier à Verceil, & mené à Thurin, & fort honnestement logé au Chasteau, auec deux seruiteurs qui le seruoient, comme Seigneur de marque, & desia fort aagé. Le secretaire Planty fort digne de sa charge, mais vn peu subjet à ses plaisirs, comme est ordinairement la ieunesse, allant souuent voir & visiter ledit sieur Comte de Chalant, tant par amitié, comme pour

1554. dextrement tirer de luy quelle rençon il payeroit volõtiers, pour ſe redimer de la priſon où il eſtoit, deſcouurit par tous ſes diſcours, qu'il ſe tenoit mal prins, & que cõme tel il deuoit eſtre mis en liberté, ſans rançon: qu'il eſtoit bourgeois de Suiſſe, né en la Val-d'Aouſte terre neutre, & que bien-toſt tous les Seigneurs des Ligues en feroient telle inſtance au Roy, que ſa Majeſté mettroit fin à ſa detention: n'ayãt ſçeu tirer de luy autre choſe il s'en retourna. A deux iours de là, le Mareſchal eut lettres du Roy, par leſquelles il luy manda que les Suiſſes & pluſieurs Seigneurs François, à qui ledit Comte de Chalant appartenoit, luy auoient fait faire pluſieurs remonſtrãces, par leſquelles ils pretendoient prouuer qu'il n'eſtoit pas bon priſonnier: qu'il n'auoit toutesfois voulu qu'on entraſt en aucune deliberation ſur ce fait, iuſqu'à tãt qu'il euſt eſté ouy en ſes deffences au contraire. Et qu'à ceſte conſideration il feroit bien d'enuoyer vne ample inſtruction ſur la qualité & merite de la choſe, afin que par vn final iugement il en tiraſt de l'argent, ou le relaſchaſt. Le Mareſchal qui auoit eu auparauant aduis de ceſte menee, auoit deſia conſulté le fait auec la robbe courte & auec la longue mutuellement aſſemblees, en fit dreſſer d'amples memoires qu'il enuoya en Cour, par leſquels les raiſons du Comte furent renuerſees.

Or eſt à noter que pẽdãt que cecy ſe demeſloit, que le Cõte de Chalant priſonnier au chaſteau de Thurin, mania ſi biẽ la femme d'vn ſoldat qui luy faiſoit ſa cuiſine, qu'elle luy promit de porter de ſes lettres à Vulpian, pour les aduertir d'vn moyẽ qu'il auoit trouué pour le ſauuer, luy enuoyant ce qu'il demandoit: ceſte-cy cachant les lettres dans

ſes cheueux alla & reuint par deux fois, & la troi- 1554.
ſieſme ayant eſté deſcouuerte & prinſe, le mary & elle furent enuoyez au dernier ſupplice deuant les feneſtres de la chambre du Comte, qui fut reſerré.

Reuenant au faict de Santia, le Roy par la depeſche qu'il fit au Mareſchal, loüa infiniment le voyage & la reſolution de Santia, promettant ſeconder le tout par nouuelles forces & moyés. Luy ſur ceſte occaſion remercia tres-humblement ſa Majeſté, tant en ſon nõ, que de tous les autres Seigneurs, de ce qu'elle auoit pour agreable le ſeruice qu'ils s'eſtoient efforcez luy rendre, & lequel auoit deſia apporté tel eſpouuantement par toute la Duché de Milan, qu'ils auoient fait abattre les murailles de Mottare, & remplir les foſſez, craignans pareil ſuccez que celuy de Santia; & faiſoient diligemment trauailler aux fortifications de Nouarre, Pauie, Caſal, Verceil, Trin, Creſcentin & ſainct Germain; & qu'à ces meſmes fins, pour aſſeurer ces places, on faiſoit nouuelle leuee de quatre mil Italiens: que le Cardinal de Trente qui auoit ſuccedé à la ſouueraineté du commandement de Domp Ferrand, eſtoit arriué à Milan auec pouuoir de tout engager pour recouurer finance, & rembarrer les François en leur ancienne taſniere, pour à quoy aduiſer, le Figuerol & les autres Miniſtres Imperiaux eſtoient allez trouuer ce Cardinal à Milan: & que de la conſideration de tous ces importans remuëmens, ſa Majeſté deuoit recueillir, que combien que tous ſes ſeruiteurs fuſſent remplis de courage, & bonne volonté, neantmoins les effects que cela deuoit produire demeureroiẽt courts, ſi ſa Majeſté par ſa puiſſãce & moyens, ne leur donnoit le principal mou-

*Aduis du Mareſchal au Roy.*

1554. uement, qui s'appelle argent, nerf ſouuerain du maniement fauorable des armes. Que la fortification & l'auictuaillement de Santia, auoit auſſi neceſſairement beſoin de ce meſme inſtrument: en attendant lequel il engageroit tout ce qu'il auoit pour laiſſer la nouuelle place pourueuë, au moins pour trois ou quatre mois, pendãt leſquels il falloit que ſa Majeſté donnaſt dequoy aduancer & la prouiſion & la fortune. Sa Maieſté receuant de bonne part toutes ces remonſtrances, promit de nouueau de ſatisfaire à tout; comme elle s'efforça depuis, mais ce fut toutesfois touſiours à baſtons rompus, & ſi mal à propos que ce qu'vn ſeul eſcu euſt fait, baillé d'heure, il en falloit lors deux, voire trois. C'eſt vn vice naturel au François de ne rien faire qu'à la haſte, & quand l'extremité le preſſe, lors il y court bride abbattuë cõme au feu mais hors de ſaiſon & auec quadruple deſpenſe.

Le Colonnel des Suiſſes ayant eſté reprins par le Mareſchal ſur la diminution qu'il auoit recognuë en ſon Regiment, le ſupplia de luy accorder qu'il depeſchaſt au pays pour enleuer mil ou 12. cens hommes, aux cõditions ſubſequentes: A ſçauoir que tous les ſoldats de nouuelle leuee qui ariueront en Piedmont dans le dix-huictieſme Feurier, au lieu où le regiment ſera, ſeront payez pour le mois entier, tout ainſi que s'ils l'auoient actuellement ſeruy.

Que tous ceux deſdits ſoldats qui ſortiront du pays en intention de venir ſeruir en ceſte leuee, ſeront auſſi payez pour tout le mois, faiſans apparoir de preuue ſuffiſante; ores que par les chemins ils fuſſent contre-mandez par le Roy, ou par

ledit sieur Mareschal. C'est pourquoy les Colonnels & Capitaines promettoient & s'obligeoient ne les faire partir de leurs maisons, sinon lors que l'Ambassadeur du Roy au pays, le leur feroit entendre de la part dudit sieur Mareschal. 1554.

I'ay cy-deuant representé que le Marquis de Masseran, qui tient enuiron douze lieuës de pays tout le long de la Serre, deuoit deuenir seruiteur du Roy. Ceste Serre c'est vne longue montagne esgalle en hauteur, qui commence à Yuree, & qui s'acheue à la Val de Sesia, dependante du Milannois. Et pour-autant que la prudence de l'Italien le conduict tousiours à balancer & mesnager les affaires selon le temps & les occasions, le Mareschal eut crainte qu'en differant ceste declaration, sur le bruit qui couroit du renfort des ennemis, ledit Marquis y renonçast du tout, & fit vn voyage vers luy, sous pretexte d'aller recognoistre le Biellois. Apres les entreueuës, les choses furent arrestees à ce poinct, à sçauoir que ledit sieur Marquis se declareroit seruiteur du Roy, à trois mille escus de pension par an. *Marquis de Masseran, se declare du party du Roy.*

Qu'il fortifieroit auec le secours du Biellois, le chasteau de Galiany, qui couuriroit Yuree & Bielle, & asseureroit aussi le pays iusques à Gatinarre: pour la garde duquel Galiany deux cens hommes luy seroient payez.

Que le Comte de Candel son fils, auroit mil hommes de pied, lesdits deux cens comprins, sous trois Capitaines dont il seroit Colonnel: partie desquels seroient despartis par toutes ses villes & chasteaux. Les choses signees, le Mareschal leur mit l'escharpe blanche à tous deux au col, mais non au cœur, ainsi qu'il apparut depuis.

1554. En ces entrefaites le Mareſchal fit entendre au Roy qu'il auoit receu lettres du Barõ de la Garde, par leſquelles il lui mãdoit qu'il eſtoit apres à ioindre les galeres de ſa Majeſté auec celles d'Alger, & qu'il y auoit apparence qu'en voulant ſeconder leurs forces de celles qui ſont icy, qu'on emporteroit la ville d'Albuigue ſur la mer, que les Geneuois faiſoiẽt diligẽmẽt fortifier; par la prinſe de laquelle Gennes & Sauonne ſeroient reduites à grãde extremité; que de ſa part il en loüoit l'executiõ, mais qu'il faudroit que les galeres fuſſent celles qui apportaſſent l'artillerie & toutes les munitiõs neceſſaires pour en venir à bout; qu'en ce faiſant il marcheroit auec de ſi bõnes forces qu'il en auroit la raiſon; que ceſte bourraſque pourroit meſmes apporter quelque ſoulagement aux affaires du Siennois, mais quoy qu'il y ait qu'il ne l'entreprendroit iamais ſans vn particulier & fort expres commandement de ſa Majeſté.

*Lettres des Suiſſes au Mareſchal.*

Les Seigneurs des Ligues voyans que le Roy aduançoit fort ſes affaires vers le Milannois, eſcriuirent au Mareſchal, que par leurs anciens traictez auec les Ducs de Milan, ils ne pouuoient porter leurs armes en ceſte Prouince, & que par ainſi ils le ſupplioient que là où ſon intention ſeroit d'y entrer, qu'il ne trouuaſt mauuais qu'ils commendaſſent à ceux de la nation qui eſtoient au ſeruice du Roy, de s'en retirer, ou pour le moins ſe deporter d'entrer ſur les terres du Milannois. C'eſtoit vne praticque dreſſee par le Cardinal de Trente, & par le Figuerol auec armes dorees, qui ſont fort aimees par ceſte nation qui prent à toutes mains, pour d'autãt affoiblir l'armee de ſa Majeſté. A quoy le Mareſchal reſpondit qu'il n'y

*Reſpõſe du Mareſchal.*

auoit plus de Ducs de Milan, ains que tout estoit reduict en l'vsurpatrice main de l'Empereur, ennemy cõmun & d'eux & du Roy, à qui ceste Prouince appartenoit, & que s'ils auoient iadis porté les armes contre la France à la iournee de Nouarre & à celle de Marignan, violans les anciens traictez qu'ils auoient auec elle, que ceste faute & les nouueaux traictez les obligeoient à seruir par tout celuy qui les auoit si enrichis & si fauorablement receus, & que les alliances tant de fois renouuellees auec nos Rois, ne portoient point ces restrinctions: s'asseurant aussi qu'y ayans bien pensé ils corrigeroient leur Latin, pour ne donner occasion à sa Maiesté d'embrasser les alliances de plusieurs Princes & cõmunautez de Germanie, qui offroiẽt leur seruice à cõditiõs plus tollerables que n'estoient les leurs: onc puis il n'en fut parlé. 1554.

*Commãdemens du Roy au Mareschal sur la retraicte de son armee en Piedmõt*

Le Roy par le general Coeffier, commanda au Mareschal que tout aussi toſt que Santia seroit mis en deffence & pourueu de viures & de forte garnison, il eust à casser les nouuelles forces qu'il auoit dressees: sa Maiesté n'en pouuant plus supporter la despense, à cause des grands affaires qu'elle auoit sur les bras, & qu'il ne retint que ce qu'il falloit pour la garde des nouuelles places du Piedmont, où elle vouloit qu'il se retirast soudain. Ce commandement fut trouué fort estrange, car il n'y auoit pas quinze iours que sa Maiesté luy auoit commandé d'aduancer ses frontieres le plus qu'il pourroit du Milannois: mais en ruminant là-dessus, il recognust que cela procedoit de la main de ses emulateurs qui enuioiẽt les prosperitez que Dieu luy donnoit. C'est pourquoy il descouurit lors au Roy, que le principal fonde-

1554. ment ſur lequel il auoit fortifié Santia, auoit eſté pour en dreſſer vne eſcalle à la prinſe de Caſal, qu'il auoit touſiours teuë à ſa Majeſté. Que ceſte meſme conſideration eſtoit celle auſſi qui l'auoit inuité à forcer Verruë, afin qu'ayant de toutes parts bien aſſeuré les affaires, il peuſt lors, ſans courir honte ny hazard, eſſayer ceſte entreprinſe: laquelle eſtoit de telle conſequence qu'elle ne deuoit eſtre meſpriſee, ne negligee, & que par ainſi pour y paruenir & pour la maintenir par apres, il falloit pluſtoſt augmẽter que diminuer les forces. Toutesfois ſi ſa Majeſté vouloit meſpriſer les faueurs de la fortune, & ne ſe ſoucier de ceſte conqueſte qui engendreroit d'autres, qu'il ſatisferoit à ſes commandemens, mais auec vn regret qui l'accompagneroit toute ſa vie. Que luy ny tant de braues Seigneurs & Capitaines qui ſeruoient ſa Majeſté en Italie, n'auoient iamais deſiré qu'elle miſt en conſideration le hazard de leurs vies, & moins la perte de leurs facultez; mais bien de la voir magnanimemẽt & ſoigneuſement embraſſer la gloire, la reputation, la conſeruation & augmentation de l'eſtat, & lequel (à cauſe de la continuë) ne pouuoit receuoir ny l'vn ny l'autre, ſans le ſecours des finances, & que par ainſi il falloit mettre la main par vne douce ſaignee dans les richeſſes inutilemẽt enfermees dans les coffres des bonnes villes. Toutes leſquelles demeureroient fort eſbranſlees à toute ruine, ſi le Prince & l'Eſtat venoient à decliner vers le mal, & qu'auſſi bien lors faudroit-il faire par force, ce qui pouuoit auiourd'huy eſtre doucement & gracieuſement fait, par prouëſſe de rembourſement lors que Dieu donneroit la paix à ſa Majeſté & à eux. Le Roy ayant eſté rendu capable d'vne ſi haute

eſperance que la fortune luy preſentoit, changea d'opinion, loüa & approuua tout ce qui auoit eſté fait, & qu'on vouloit encores faire, promettant nouueau ſecours & moyens qu'ils tiendroit preſts ſelõ la fauorable iſſuë de l'entreprinſe, que ſa Majeſté vouloit eſtre executée, & de laquelle il ſe promettoit auoir bien-toſt des nouuelles: & de recognoiſtre ſi bien les grands & memorables ſeruices du Mareſchal, qu'il ſeruiroit d'exemple & d'aiguillon à tous ceux qui portoient les armes. 1554.

*Animoſité entre le Mareſchal & le ſieur d'Aumalle.*

Vous auez cy-deuãt veu que le Mareſchal auoit deſtiné Dampuille au commandement de la caualerie, dont eſtoit Colonnel le Duc d'Aumalle, abſent lors du Piedmont. Ce Prince l'ayant ainſi entendu, le trouua fort mauuais, eſtimãt qu'il y couroit de ſa reputation, dont il fit plainte au Mareſchal d'vne façon aſſez aigrette: luy s'en excuſant, dit que ce n'eſtoit que par prouiſion, attendu ſon abſence, & pour la conſequence des affaires de ſa Majeſté. Il fallut toutesfois qu'elle meſme s'en meſlaſt, & qu'elle aduoüaſt l'auoir ainſi ordonné, pour adoucir ce qui commançoit à s'eſchauffer, & qui euſt broüillé toute la Cour & les armées, de fort dangereuſes partialitez. Le Prince de fort doux & gracieux naturel, ſe voyant ainſi ſatisfaict approuua le tout, meſme par la valeur recogneuë audit Dampuille.

Depuis que ceſte alarme fut refroidie le Conneſtable manda ces meſmes mots au Mareſchal: ne craignez, ny ne vous eſtonnez de tout ce qui vous a eſté eſcrit ou mandé pour le regard de la charge que vous auez donnée à mon fils Dampuille. Car vous n'auez pardeça à vous arreſter ſur autre que ſur moy, qui ſçauray aſſez ſous l'authorité du Roy

1554. maintenir & faire approuuer ce que vous auez dignement fait : Ce ſont ruſes ou charitez de Cour, qui ne vous doiuent aucunement eſtõner : car à la verité vous n'auez fait que preuenir le Roy qui eſtoit en la volonté de vous commander ce qu'il a approuué. L'ayant faict pour perſonne de merite, qui eſt voſtre parent & le pere duquel vous ayme de longue main.

*Remonſtrances du Mareſchal au Roy & à M. le Conneſtable.*

Or pour autant que les payemens de l'armée eſtoiẽt paſſez en couſtume de longueur & de meſpris: le Mareſchal craignãt qu'eſtant ſi proche de l'ennemy qu'il eſtoit, cela n'apportaſt à la fin quelque reuolte ou mutinerie parmy ceſte armée, compoſée de diuerſes natiõs, à la ruine de ce qu'il pretendoit executer du coſté de Caſal: il s'en plaignit fort aigrement à M. le Conneſtable, qui auoit le ſouuerain maniment des affaires : le ſuppliant ne trouuer mauuais, que non ſeulement il l'importunaſt pour l'execution de ſon payement, mais auſſi qu'il proteſtaſt de bõne heure, que tous les inconueniens qui en pourroient ſucceder, au preiudice de ſeruice du Roy, eſtoient hors ſa coulpe : que les cõſeils eſtoiẽt biẽ de luy : mais la fortune du Roy: & que laiſſant decliner cõme on faiſoit, la reputation acquiſe au fait de la guerre, il falloit neceſſairemẽt que le courage des ſoldats & la foy des peuples, diminuaſſent auſſi : ſuppliant à ces fins ledict ſieur Conneſtable de vouloir pouruoir à l'vrgente neceſſité des affaires, qui ne deuoiẽt eſtre remiſes au lendemain, comme luy qui a ſi longuement & heureuſement commandé, ſçauoit mieux que nul autre. Le ſuppliant, comme ſon tres-humble parẽt & ſeruiteur ne permettre qu'il perde aujourd'huy ce peu de gloire & de reputation qu'il a acquiſe auec tant de labeurs.

Que l'estonnement auquel il disoit luy-mesme, 1554.
qu'estoient les ennemis par la prinse d'Yurée, & par la nouuelle fortification de Santya, estoit veritable, & les auoit conduicts à deux extremitez, qui renuerseroient tout ce qui auoit esté heureusemẽt fait, s'il n'y estoit hastiuement pourueu. L'vne à enuoyer Domp Aluaro de Saude par toute l'Italie, pour enleuer deux cens mil escus: l'autre à si fort presser le Duc de Florence, qu'ils auoient obtenu de luy six mil hommes de renfort, qu'Allemans, qu'Italiens: & que par ainsi ayans reduict toutes leurs bribes en vn seul repas, ils en pourroient faire vn banquet beaucoup plus plantureux que luy ne sçauroit faire parmy ces neccessitez: dont la faute luy en seroit attribuée, & non au defaut des moyens, chose qu'il ne pouuoit patiemment supporter sans faire tort au seruice du Roy & à sa conscience. C'est pourquoy il luy vouloit encores remonstrer la continuation des abus & du desseruice, le suppliant, luy qui estoit chef souuerain des armes & duquel chacun deuoit prẽdre la reigle, le conseil, & le commandement, d'en vouloir faire vne ordonnance si seuere, que le desordre cessast, au soulagement des affaires & du seruice de sa Majesté: & que la meilleure medecine qu'il y pourroit apporter; ce seroit de si bien ordonner les payemens à poinct nommé, qu'on peust faire les monstres rigoureuses, & punir ceux qui en abusoient, & qui s'excusoient sur la tardiueté des payemens. Aussi qu'il auoit entendu que le Comte de Chalant faisoit presser sa Majesté, pour se faire declarer de mauuaise prinse, partant il supplioit que ce iugement ne se fit sans qu'il fust ouy en ses raisons au contraire. Qu'il luy

1554. auoit offert à la faueur de luy de le mettre ſur ſa foy, s'il pouuoit obtenir le ſemblable pour les ſieurs d'Andelot & de Cypiere detenus à Milan, où eſtoit la femme dudit Comte : laquelle meſdiſoit indignement & fort ouuertement de tous les François, & particulierement de luy: taiſant toutesfois que par vne ſupreſme courtoiſie, il l'auoit, à la prinſe de Verceil, viſitée & cõſolée, & ſur tout, laiſſé ſortir auec ces cheuaux, bagues, meubles, & argent, ſans rien prendre ny retenir, comme il eüſt peu faire ſans reproche par droict de guerre ouuerte: dequoy neantmoins il l'en excuſoit ſçachant de longue main que ce ſexe meſdit touſiours plus volontiers de ceux qui l'aiment, que de ceux qui le haïſſent.

*Ordonnance du Roy pour ruiner les petits Chaſteaux du Mõtdeuis.*

Le Roy par toutes ſes dépeſches ne preſchant que l'eſpargne, au lieu de ſatisfaire à ce que deſſus, s'amuſa à ordonner que les forts nouuellement conquis du coſté de Montdeuis fuſſent ruinez, comme Ville-neufue, la Trinité, & la Rocque de Baux, reſeruant ſeulement ſainct Alban lequel ſeul ſeruoit autant que tous ceux-cy à incommoder Foſſan & Cairas.

Le Mareſchal à ce propos remonſtra à ſa Majeſté que ſi elle l'euſt renforcé de bonne heure, comme elle auoit promis faire, Valfenieres ſeroit pieça en ſes mains, ce defaut luy oſtant le moyen de le ſerrer de pres, & le contraignant d'eſtre à tous coups à cheual, pour empeſcher l'auictuaillement que les ennemis s'efforçoient y mettre. Que en attendant ce ſecours, il couroit ores d'vn coſté, ores de l'autre, pour gaſter les moiſſons d'Aſt & de Valfenieres, & faiſoit viure ſon armée aux deſpens de l'ennemy, en attendant les preparatifs

d'vn nouueau jeu qu'il dreſſoit au grand aduanta- 1554.
ge du ſeruice de ſa Majeſté.

Or le Roy luy ayant en fin mandé ſur la plainte que continuellement il faiſoit pour le fait des aſſignations, que la ſaiſon & les neceſſitez de l'eſtat ne permettoient qu'on peuſt mieux faire, il le ſupplia (cela eſtant,) ne trouuer auſſi mauuais qu'il ſe deportaſt d'executer pluſieurs beaux deſſeins qu'il auoit en main, ne le pouuant faire auec des ſoldats pauures & mal-contens, au moins il n'en vouloit receuoir la honte & le dommage. Que combié qu'il n'euſt de ſa part oublié ce qu'on luy auoit autresfois mandé, à ſçauoir que quand du premier coup il n'eſtoit ſatisfait à ce qu'il demandoit, il deuoit receuoir cela pour vn commandement de n'y plus retourner, il n'auoit toutesfois iamais creu, comme il ne feroit encores, que cela s'eſtendiſt plus auant pour les choſes communes, & non pour les importantes: comme eſtoient celles qu'il auoit cy-deuant eſcrites, & dõt il enuoyoit ce petit ſommaire pour en auoir reſolution, ſans laquelle il ne ſe pouuoit aduancer. Et qu'à la verité ne le repaiſſant pieça que de vaines & imaginaires promeſſes, force luy eſtoit de dire que c'eſtoiẽt inſtruments de perte & de ruine à l'eſtat & à l'honneur de luy, qui aymoit mieux tout quitter que de courir tel inconuenient: & duquel toute la coulpe luy ſeroit touſiours attribuée.

*Remonſtrance du Mareſchal au Roy.*

A ſçauoir, prouiſion de poudres & boulets, ou argent pour en faire en Piedmõt, pour remplacer ce qui a eſté deſpendu à Yurée & Maſin.

*Demãdes du Mareſchal à ſa Majeſté.*

La creuë des bandes de Lanſquenets, juſqu'à quatre cens hommes chacune, & argent pour le payement des vns & des autres.

1554. La prouiſion du Sergent maieur, pour le Capitaine l'Iſle, au lieu du Capitaine Caſtres.

Prouiſion & entretenement au ſieur Ludouic de Birague, comme Lieutenant du ſieur Strozzy, ſur les bandes Italiennes.

Declarer ſi les vacances des compagnies d'Infanterie Françoiſe, ſeroient à la nomination du Mareſchal, ou du Colonnel general.

Renfort de Commiſſaires de l'artillerie, Canonniers & gens de meſtier.

Deſtiner argent pour les frais de l'artillerie, & des viures quand l'armée marche.

Enuiron ce temps la Trinité, cy-deuant aſſez ſouuent nommé en ces Memoires, entreprint de rauager tout le haut Piedmont, au preiudice de la capitulation de la bõne guerre, ſous pretexte que aucuns des ſiens auoient eſté bien eſpouſſetez par ceux du Montdeuis, voulans ſaccager vn village.

Pour à quoy obuier le Mareſchal manda au Figuerol, le 25 May, que s'il ne donnoit ordre à faire ſeuerement & inuiolablement obſeruer ceſte capitulation faicte auec ſon predeceſſeur, les François n'auoient point le cœur ſi rauallé qu'ils n'en prinſſent ſoudain vne cruelle vẽgeance, ſur le Milannois & l'Alexandrin, d'où il tiroit tous ſes moyens. Ceſte brauade fit que la capitulation fut reconfirmée, & depuis religieuſement obſeruée, à l'inſtance deſdicts Milannois qui craignoient la touche.

*Renouuellatiõ de la capitulatiõ faite ſur la bonne guerre.*

*Nouuelles plaintes & remonſtrances du Mareſchal au Roy.*

La neceſſité des affaires continuant touſiours, meſmes parmy les cheuaux legers, qui n'auoient receu argent il y auoit ſix mois: le Mareſchal fit nouuelle inſtãce, à ce qu'il pleuſt à ſa Majeſté y remedier, ou autrement ils s'en iroient tous les vns

apres les autres, sans qu'il y peust remedier: n'estant 1554.
en la puissance de la iustice militaire, de retenir ou chastier celuy qui a porté sa patience plus auant que deux ou trois mois, & qu'ayant si souuent dõné aduis de ses maladies, & le souuerain medecin & proprietaire n'y ayant apporté les remedes conuenables, force luy estoit en faire nouuelle instance, auec protestation du mal qui en pouuoit aduenir hors sa coulpe.

Se plaignit aussi que tous ceux qui seroient en Piedmont, de quelque qualité qu'ils fussent, ne pouuoient receuoir aucune grace, honneur, ny recompense par sa recommendation & tesmoignage, & au contraire, tous ceux qui seruoient de delà estoient tous les iours gratifiez, par l'intercession d'aucuns Saincts, qui estoiẽt mieux festez que le sien: sans que toutesfois il eust iamais porté parole, ny fait supplication, que pour gens de bien & d'honneur, recommendables par le merite de leur propre vertu & seruice : mais que puis qu'ainsi estoit, que les graces & les beneficences estoient les honnorables esperons de la vertu; il estoit conuenable que sa Majesté les cõmuniquast autãt à ceux qui seruoient en Piedmont, qu'aux autres qui seruoient ailleurs; & que ceux qui auoient le commandement des armes & des Prouinces, en fussent non pas les distributeurs, mais au moins les mediateurs: afin que chacun recogneust que son tesmoignage estoit vtile & neccessaire à leur aduancemẽt, & que par ainsi il le fasloit aymer, honorer, & luy obeyr, sans quoy les armes ne pouuoient bonnement prosperer.

Le douziesme de Iuillet, le sieur de Cypierre sortit de prison, & vint trouuer le Mareschal en *Cypierre sorty de prison.*

1554. Piedmont: par luy il fit entendre à ſa Majeſté l'extreme neceſſité où Valfenieres eſtoit reduite, & comme il luy eſtoit impoſſible d'entendre à plus grande entreprinſe que là, tandis que ſa Majeſté le tiendroit bas de forces & de moyens. Car de ſe ietter inconſiderément à embraſſer des choſes incertaines, par le hazard des certaines, il ne le feroit iamais, non qu'il euſt faute de cœur; ny de belles occaſions, mais qu'il auoit apprins à les meſnager auec honneur, iugement & vtilité, & non à la diſcretion des deſirs inconſiderez.

*Nouueaux aduis au Roy par le Mareſchal.*

Manda auſſi que le Figuerol faiſoit tout ce qu'il luy eſtoit poſſible pour ſecourir encores de viures & de munitions ledit Valfenieres, à quoy il s'eſtoit touſiours ſi à propos oppoſé, qu'il n'en eſtoit iuſques à preſent peu venir à bout.

*Du 15. Iuillet.* Le Baron de la Garde qui eſtoit à Boniface auec les Galleres du Roy pour trajetter des gens au Siénois, en reuenant il rencontra trois Ourques chargées de bleds pour Gennes: il en mit à fonds l'vne & print les deux autres. Par meſme ſuite il donna aduis que ſi l'armée du Grand Seigneur, ou celle du Roy d'Alger ne comparoiſſoient bien-toſt, qu'il ſeroit contraint de tourner teſte à Marſeille, pour ſe raffraiſchir & r'auictuailler les Galleres auſſi.

Qu'ayant le Colonnel Bonniuet voulu faire publier, & tirer en pratique l'ordõnãce nouuelle que ſa Majeſté auoit faicte ſur la forme & reiglement des payemẽs de l'Infanterie, il y auoit eu telle clameur & meſcontentement de tous coſtez, que les meilleurs ſoldats de l'armée s'eſtoient deſrobez pour retourner en France. Pour à quoy remedier il auoit faict aſſembler le Conſeil, où les choſes debatuës

batuës, on n'auoit ſçeu trouuer meilleur expedient, que de corriger & addoucir vn peu l'article qui portoit, que quand il deffaudra nombre de picques ſeiches, ou autres prenans ſimple paye, les appoinctemens ordonnez au total de la compagnie, ſeront rabatus à la proportion de ce deffaut. Eſtant la verité qu'il n'y auoit ſoldat, pour bon meſnager qu'il fuſt, qui ſçeuſt viure de ſix liures par mois, tant s'en faut qu'il euſt dequoy s'habiller, & acheter poudre, plomb & meſche. D'alleguer comme on pourroit faire, qu'il faut ſoudain remplir les places de ceux qui s'en iront, c'eſt traicter de l'impoſſible, car le Piedmont ne nourrit point de pepiniere Françoiſe, où on les puiſſe ſoudain choiſir: de maniere qu'il faudroit, cela ſe continuant ainſi, que ſa Majeſté enuoyaſt de deux en deux mois nouuelles creuës pour rẽplir les places vuides: ce que faiſant, l'acceſſoire ſurmõteroit touſiours la deſpẽce du principal. De mettre auſſi en ieu, que ſi on faiſoit bien garder les paſſages, on attraperoit & chaſtieroit les fuyards; il y a long-tẽps que cela a eſté ainſi ordõné, mais le Piedmõt a tant de paſſages & d'iſſuës, que le meſme Argus n'y ſuffiroit pas: & puis celuy qui craint, comme fait celuy qui ſe deſrobbe, eſt touſiours luy-meſme ſi auant au guet, qu'il ſe ſçait eſcouler par des endroits qui ne ſont cogneus qu'aux Ours & aux Chamois. D'ailleurs la clemence & le debonnaire naturel du Roy, ſont ſi eſloignez de ces cruautez, qu'il eſt touſiours plus preparé à pardonner qu'à chaſtier les fautes que la ſeule neceſſité & la pauureté font commettre, par ceux qui n'ont autre apuy que la paye de ſa Majeſté, eſtans meſmement eſloignez de la France. 1554.

1554. Le Roy ayant reprins quelque opinion ſur les precedentes remonſtrãces du Mareſchal, ſur le ſecours de Sienne, & preuenu d'heure les inconueniens, il luy mãda que de ſa part il ne la tenoit ny ſi difficile ny ſi hazardeuſe qu'on pourra penſer, & que ſa Majeſté auoit aſſez de bons ſeruiteurs qui n'auoient faute de cœur ny d'experience pour l'entreprendre, & qui euſſent ſi on leur euſt de bõne heure communiqué, ſçeu diſpoſer tellement les affaires, que ſa Majeſté en euſt receu gloire & honneur auec l'aſſiſtance de tout l'eſtat Siennois, qui euſt ouuert la porte à la conqueſte de toute la Toſcane, & peu à peu l'Empire d'Italie : mais de le vouloir maintenant entreprendre à la haſte comme on voudroit auiourd'huy faire, c'eſt choſe impoſſible à qui ne voudra hazarder tout ce qui eſt deçà les Monts, pour les meſmes choſes qu'il tient auiourd'huy pour deſeſperees: ſi toutesfois elle vouloit prendre reſolution au contraire, & dõner les moyens pour embraſſer le ieu ; il ne craindra iamais les propres dangers qu'il preuoit deſ-ja, & que tout le plus grãd ſecours que ſa Majeſté puiſſe auiourd'huy apporter à tels affaires, c'eſt de dõner le moyen de marcher droict à Milan, & y apporter, comme on pourra faire, tel eſtonnement que les Imperiaux ſoient contraints de reuoquer leurs forces du Siennois, pour nous venir combatre, & à quoy nous nous preparerons tous, auec reſolutiõ d'en rapporter la victoire, ſous la faueur de ce bon Dieu, qui aſſiſte touſiours la iuſtice des armes. Tout d'vn train on pourra auſſi entreprendre cõtre l'vne des deux places, ou toutes les deux, ſur leſquelles voſtre Majeſté ſçait qu'elle a de grãdes intelligences, & qui ſeroient auec le temps

propres à conquerir la Lombardie ; mais s'il eſt ainſi que le bruit en court, que ſa Majeſté vueille racourcir les forces du Piedmõt pour les enuoyer par mer au Siennois ou en Corſe, il eſt à craindre qu'en penſant ſauuer Sienne, qu'elle ne perde le Piedmont, le Montferrat, l'Aſtizane, & tout ce qui eſt de deçà les Monts, auec la reputation (que les Princes genereux, ainſi que ſa Majeſté) ont tant à cœur, auec les meſmes forces qu'il y enuoyeroit auſſi. 1554.

Le Figuerol, & tous les Seigneurs de l'armee Imperiale s'aſſemblerent en Alexandrie, pour deliberer de ſecourir encores de nouueau Valfenieres, eſtimans que nos forces fuſſent de beaucoup plus grandes qu'elles n'eſtoient, le deffaut deſquelles on auoit caché à ceux meſmes du camp vollant, qui alloit rodant à l'entour dudit Valfenieres. Ils reſolurent d'eſcrire à l'Empereur, pour auoir ſon conſentement ſur le hazard d'vne bataille, s'ils eſtoient contraints de la donner. Et à la verité toutes choſes eſtoient ſi bien diſpoſees à l'aduantage du ſeruice du Roy, que Valfenieres euſt eſté pieça emporté, ſi le deſaſtre de Sienne ne fuſt ſuccedé, & ſi ſa Majeſté euſt de bonne heure enuoyé le renfort promis. De meſme ſuite Vulpian euſt couru pareille fortune. Enuoyer toſt ou tard le ſecours, n'eſt pas ce qui fait, ou eſpargne la deſpéce, mais c'eſt bien ce qui engendre les pertes & les inconueniens, & à la ſuite d'iceux, le redoublemẽt de la deſpence, auec perte de reputation, qui ne s'acquiert pas facilement parmy les armes.

Cependant la Trinité deſroba vn Chaſteau, entre Foſſan & Cairas, nõmé la Baſtide ; qui eſtoit pour apporter beaucoup de mal, ſi on luy euſt *La Baſtide.*

1554. donner loiſir de le fortifier: mais pour l'en empeſcher le Mareſchal depeſcha ſoudain le ſieur de Gordes pour l'aller reprendre, auec ce qu'il tireroit des garniſons de Montdeuis, Ceue, Albe, Beine, & Sauiglan. Si toſt qu'il fut party, & que le bruit courut que forces s'aſſembloient de tous coſtez, la Trinité laiſſa reprendre ce chaſteau, qui fut ſoudain demantelé.

Le quatrieſme Aouſt arriuerent en Aſt ſept nouuelles Cornettes de Cauallerie Eſpagnolle: quoy entendu par le Mareſchal, il depeſcha la Motte Gondrin, & Franciſque Bernardin, auec trois cens cheuaux, & ſix cens hommes de pied, pour leur dreſſer quelque embuſcade, & les charger. Soudain que la ville en eut l'alarme, il ſortit enuiron trois cens cheuaux, ſuiuis de huict ou neuf cens hommes de pied: ce que recognoiſſans les noſtres, ils n'enfoncerent que les premiers: il y en eut de vingt cinq à trente portez par terre, & autant de priſonniers. Tout le mal qu'il y eut pour nous, ce fut la bleſſeure d'vne main dudit ſieur de la Motte Gondrin, qui en fut quitte pour la perte du doigt medecinal ſeulement. Le Mareſchal l'alla viſiter, lequel il ſupplia vouloir eſcrire à ſa Majeſté de ne permettre que la chicanerie de Tholoze le ruinaſt, comme elle faiſoit, pendant qu'il preferoit le ſeruice de ſa Majeſté à ſon intereſt particulier.

*Aduis dõné au Mareſchal du renfort des ennemis.*

Au meſme inſtant le Mareſchal eut nouuelles que le ſieur Domp Raimond de Cardõne, Domp Aluaro de Sende, & le Comte d'Arignan, ceſtuy ſeruiteur de Monſieur de Sauoye, & les autres de l'Empereur, eſtoient retournez de Gennes, auec aſſeurance de trois cens mil eſcus, de la venuë des

six mil Allemans nouuellement leuez au Cõté de Tirol, & de l'embarquement de quatre mil Bisognes, aussi nouuellement leuez en Espagne: & que le Duc d'Alue deuoit venir en Italie, auec tant de puissance, qu'il n'y demeureroit pas vn pauure François, pour seruir de semence à l'aduenir. 1554.

Pendant que ces remonstrances estoient bien receuës par aucuns, & condamnees par ceux qui n'y entendoient que le haut Allemant, le Mareschal fut asseuré que les ennemis auoient dépesché douze enseignes d'infanterie, & quatre cornettes de cauallerie à Gatinare, auec commandement de le diligemment fortifier, pour en faire vn asseuré propugnacle contre Santia. Quoy consideré, il dépescha Bonniuet & Dampuille, auec trois cens cheuaux, & douze cens Fantacins, moitié François & moitié Allemans, pour recognoistre la contenance des ennemis, & selon la belle apparence du ieu, les enfoncer si furieusement, que nul n'en peust aller conter des nouuelles aux autres. Ces Seigneurs estans partis, resolus à bien estriller les ennemis, la goutte print Bonniuet à mychemin: dont le Mareschal ayant esté aduerty, il monta soudain luy-mesme à cheual, assisté de quatre cens Suisses, & cent cinquante cheuaux, conduisans deux moyennes, en resolution d'attaquer vn si cruel combat, que les ennemis ne se hazarderoient plus d'agacer ny resueiller le courage du Lyon François. Les chemins enfondrez par les pluyes suruenantes, retarderent les nostres, & ouurirent le iugement à l'ennemy pour se retirer de bonne heure du mal qu'on luy preparoit. Et de fait oyans que le Mareschal y estoit en personne, ils délogerent sans dire adieu: mais au lieu de

*Entrepriſe des ennemis de fortifier Gatinare.*

*Deſlogement des ennemis, du fort de Gatinare.*

1554. prendre la campagne, le chemin de laquelle eſtoit le plus court, ils prindrent celuy de la montagne, trauerſans le Val de Sezia: De maniere que quand nos trouppes arriuerent à Gatinare, ils auoient deſ-ia fait deux lieuës de chemin. Le chaſteau fut rendu dés la meſme arriuee du Mareſchal, qui fut & ſur le meſme ſoir attaint de la goutte qui vint loger dans ſes iambes, auſſi bien qu'elle auoit fait en celles de Bonniuet, & auec tant de douleurs qu'il le fallut emporter à Santia, dans vn coche que la Comteſſe de Gatinare, Dame fort galante, luy preſta. Si elle n'euſt eſté d'aage, i'euſſe craint que le combat amoureux, n'euſt eſté celuy qui auoit ouuert la porte à ceſt faſcheuſe goutte.

Tout ainſi que l'amoureux remuë touſiours toutes ſortes de pierres & de partis, pour confirmer & augmenter l'amour de ſa Dame, tout de meſme auſſi le Mareſchal alloit ruminant & remuant en ſon eſprit tout ce qui pouuoit ſeruir à conſeruer, ou faire perdre ſa bien-aimee nouuelle fortification de Santia. Pour à quoy paruenir il fit nouuelle inſtance au Roy, ou de luy enuoyer tant de forces qu'il peuſt à force ouuerte combattre l'ennemy, ou au moins ſi ſuffiſantes qu'il peuſt ſi biẽ fournir Yuree, Maſin & Sãtia, qu'elles tinſſent coup, pendant qu'il feroit la moiſſon prochaine du Piedmont, qu'à lors l'ennemy ſeroit haraſſé, & luy frais & repoſé pour entreprendre tout ce que le temps luy pourroit offrir. Qu'il auoit trouué les Regimens de Roquendolf & Riſſlemberg ſi mutins & ſi mal diſciplinez, que par peines & menaces il n'en pouuoit venir à bout: & que quatre mil François, ou Suiſſes, rendroient plus de ſeruice que ne font tous ces ſix mille Brodes. Qu'il

*Nouuelle inſtãce du Mareſchal au Roy.*

auoit gaigné ce poinct sur les Suisses, qu'ils feroiét monstre tous les mois, pourueu qu'on arrestast leurs roolles, selon ce qu'ils auroient presenté d'hommes, & qu'apres ils fussent payez à ceste raison: offrans neantmoins, pour ne precipiter les affaires du Roy, attendre le payemét non vn mois seul, mais deux & trois: alleguãs que par ce moyen ils ne courroient le hazard de perdre ce qu'ils auroient presté à leurs soldats morts, ou qui auroient quitté l'enseigne. Le Roy promit de faire response à tout cecy, par vn Gentil-homme qu'il enuoyeroit expres. 1554.

*Offres de deux Gẽtils-hommes Milannois, sur la reddition de quelques chasteaux.*

Cependant qu'on trauailloit à Santia, le sieur Ludouic de Birague fit entendre au Mareschal que deux Gẽtils-hommes, l'vn de ses amis & l'autre parét, offroient de mettre entre ses mains deux Chasteaux situez en Lomelline (la plus feconde partie du Milannois) & qui estoient si forts, que le moindre des deux, endureroit de sept à huict cens coups de canon. Mais parce qu'ils estoient trop reculez de nous, il n'y voulut entendre, remerciant toutesfois l'vn & l'autre de leur bonne volonté, & les prians remettre la partie à vne autre plus aduancee boutade.

Le Mareschal voyant la fortification de Santia si aduancee, qu'elle estoit presque en deffence, enuoya querir le sieur de Salueson, auquel il auoit baillé le maniment & la negotiation de l'entreprinse de Casal, pour en conferer auec luy, & desormais passer à l'execution. Or auparauant qu'entrer plus auant en matiere, i'ay iugé necessaire de declarer par le menu quelle estoit l'entreprinse, & tout d'vn train faire cognoistre à vn chacun que la gloire de l'execution qui s'ensuiuit par apres,

1554. a eſté par aucuns ignorammẽt attribuee audict Saluetson,& non au Mareſchal, à la ſeule prudence, bonne conduite & iugement duquel toutesfois le tout doit eſtre attribué: à quoy à la verité, ledit Saluetson doit participer, pour le ſecret, diligence, & valeur qu'il apporta & à la conduite, & à l'execution. Il faut donc entendre que ce Capitaine Pondeſture, duquel i'ay cy-deſſus fait mẽtion, auoit vn ſien couſin maiſtre d'eſcolle dans Caſal, logé tout contre le rempart de la ville, pres la porte du Pau. Ce bon compagnon menant ſouuent ioüer les enfans ſur ce rempart, s'amuſoit quelquesfois à regarder le foſſé & ceux qui alloiẽt & venoiẽt par ceſte porte. Il aduint vn iour, inſpiré par vn Ange qui eſtoit bõ Frãçois, qu'il remarqua qu'à vingt pas de ceſte porte il y auoit vn tourion à demy quarré, qui empeſchoit que la ſentinelle & la garde meſme de la porte ne pouuoiẽt deſcouurir ce qui ſe faiſoit derriere ce tourrion, & que la ſentinelle qui eſtoit à la main gauche, la muraille faiſant vn peu de recourbement, ne pouuoit auſſi deſcouurir ce qui ſe faiſoit à l'endroit de ce meſme tourrion. Il commença là deſſus à baſtir d'auſſi grands deſſeins que s'il euſt rencontré la vraye pierre Philoſophale: toutesfois pour n'eſtre Pape par fantaiſie, il print vne nuict la hardieſſe de ietter vne eſchelle dans le foſſé, par laquelle il deſcendit & remonta à ſon aiſe, ſans eſtre deſcouuert de perſonne. Ayant aſſez ſouuent ruminé ſur les moyens qu'il pourroit tenir pour ménager à ſon vtilité ce qu'il auoit deſcouuert, il s'aduiſa vn iour de ce ſien couſin Pondeſture ſoldat de Saluetson, lequel il inuita à le venir voir à Caſal en habit deſguiſé, & qu'il le logeroit & trai-

*Entrepriſe ſur Caſal.*

teroit, puis conferetoient du mariage d'vne ſienne fille dont il eſtoit fort preſſé, & qu'il ne vouloit faire ſans luy. 1554.

Pondeſture à ceſte ſemonce demanda congé à Salueson: l'ayant obtenu il fit le voyage de Caſal, où eſtant ce ſien couſin maiſtre d'eſcolle luy dict: Que me donneroit à voſtre aduis, le Roy, ſi ie luy pouuois mettre ceſte ville entre les mains? l'autre luy reſpondit, Ie la recognois de telle importance que rien ne vous ſera refuſé, vous ſeruant de l'addreſſe du Mareſchal, auec lequel il en faudroit cõferer. Allez donc vers luy, dit le maiſtre d'eſcolle, & luy demandez douze mille eſcus pour moy, & ſix mil pour vous: car il faut que vous ſoyez celuy, & non autre, qui aille & vienne vers moy, & m'apportant aſſeurance ie vous monſtreray dequoy. Pondeſture au lieu de repaſſer vers Salueson à Verruë, s'en vint droit trouuer le Mareſchal, auquel il donna ouuerte cõmunication de ſon voyage, & la demande des dix-huict mil eſcus. Le Mareſchal ayant vn peu penſé là deſſus, dict à Pondeſture que ceſt affaire eſtoit de ſi grande conſequẽce, qu'il le falloit manier auec prudence, & par la main de quelqu'vn fort ſecret & fidelle: l'autre luy reſpondit: Mon Capitaine eſt, ce me ſẽble, le plus propre de tous ceux que vous ſçauriez choiſir, meſmes eſtant ſi proche de Caſal, que ie pourray aller & reuenir d'vne nuictée à l'autre. Le Mareſchal luy reſpondit, puis que vous auez bien conduict celle de Verceil, vous ſçaurez auſſi reduire ceſte-cy à perfection: ie depeſcheray vers luy vn de mes courriers afin que demain il ſe trouue icy, & lors nous conclurrons par enſemble ce qui ſera de faire. Saluesõ eſtãt venu, il fut entr'eux reſolu

1554. que Pondesture retourneroit vers son cousin, luy porteroit les promesses du Mareschal, auec cent escus qu'il luy donneroit pour entretenir son courage & sa deuotion, iusques à tant que le temps fust propre pour paruenir à l'execution: & qu'auparauant que s'en reuenir, luy-mesme en recogneust bien au vray, les moyens, pour les luy rapporter, & selon cela disposer les affaires bien à propos. Pondesture alla voir son cousin, qui trouua les escus de si bon goust, qu'il le fit luy mesme descendre, & remonter par l'eschelle dans le fossé: dont il vint faire le rapport au Mareschal, qui tint la porte de sa langue si bien cachettée par deux ans, que iamais rien ne fut descouuert.

Si tost que le temps & les affaires furent disposez à entendre à ceste entreprinse, pour en demeurer plus asseuré, il l'enuoya recognoistre premierement par le Cluseau & Lombrail Sergens qui auoient iugemẽt & valeur: & puis encores vn coup par les Capitaines Bonual & Martin, pour voir si l'vn se rapporteroit à l'autre: Les ayant trouuez tous correspondans, & en ayant bien au long conferé auec Salueson, & fait de nouueau recognoistre par Pondesture la disposition des affaires: il fut resolu que l'executiõ s'en feroit le iour de Caresme-prenant, auquel toute la Noblesse de l'armée Imperiale se deuoit trouuer à Casal, où estoit le Figuerol, qui faisoit dresser vn Tournoy pour donner du plaisir aux Dames, assez frequentes & belles, en ceste ville. Que Salueson meneroit deux barques auec trois cens hommes dedans & six eschelles, & descendant par le Pau, couperoit les cordes des Bacs de Crescentin, Gabian, Pondestu-

*Execution nocturne sur Casal.*

re, Camin, & de la Motte: afin que nul ne peuſt paſſer l'eau, ou en aduertir. Qu'il ameneroit ces Bacs auec luy, & les jecteroit du coſté de Santya, pour paſſer les trouppes & la cauallerie qui iroit auec luy, & que pour ce faire il menaſt ſept ou huict bons baſteliers pour diligemment paſſer leſdictes trouppes. Que ceſte meſme nuict precedente le Careſme-prenant, il depeſcheroit Bonniuet, Dampuille, & la Motte Gondrin, auec douze cés harquebuziers & deux cens cheuaux, pour le jecter ſur les aduenuës de Verceil, Trin, & Sainct Germain. Sur tout qu'il regardaſt à ſi bien inſtruire tous ces Seigneurs, lors qu'ils arriueroient au bord de l'eau, qu'il n'y euſt deſordre aux choſes accordées & reſoluës. Salueſon s'en alla dõner ordre à ce qui eſtoit à faire, & le iour venu qui precedoit le Careſme-prenant, le Mareſchal appella tous les Seigneurs au Conſeil, parlant auſquels il dit en peu de mots, Le iour eſt venu, Meſſieurs, auquel il faut que ie vous deſcouure ce qui m'auoit réduit ſi obſtiné à la fortification de ceſte place, en fin ç'a eſté pour paruenir à l'execution d'vne tres importante entreprinſe que i'ay pieça en main, & que ie veux faire executer ceſte nuict prochaine, par vous Meſſieurs de Bonniuet, Dampuille, la Motte Gondrin & Carle Birague. Et ayant reſolu de vous ſuiure auec douze cens hommes & trois cens cheuaux, ie veux commettre à vous ſeigneur Ludouic de Birague, la charge de ceſte place: pour la garde de laquelle vous retiendrez douze cens François & ſix cens Italiens, & autant de Lanſquenets que ie vous ay deſtinez: le reſte vous le ferez tenir preſt, & tous les iours en armes, pour ſoudainement marcher ſelon

1554.

*Le Mareſchal deſcouure aux Seigneurs du conſeil l'entreprinſe de Caſal.*

1554. que ie vous ordonneray. Vous donc, Meſſieurs, qui deuez preſentement partir, allez aſſembler vos trouppes, & cependant ie vous attendray en campagne auec to⁹ ces autres ſeigneurs, pour vous dire lors, & non pluſtoſt, le lieu où vous deuez aller, ſous la conduicte des guides que ie vous bailleray, m'aſſeurant que ſi vous auez fiance en ma conduicte, & en la meſme valeur que i'ay touſiours recogneuë en vous, que Dieu nous fera ceſte grace de vous preſenter la victoire toute aſſeurée. Ces ſeigneurs eſtans ſortis auec leurs trouppes il leur cõmuniqua de poinct en poinct tout l'affaire, leur recommandant le ſilence, la diligence, & d'empeſcher le ſac, garder l'honneur des Dames: & de prẽdre garde que les priſonniers ne fuſſent deſrobez ou deſtournez. Dieu les accompagna ſi bien qu'ils arriuerent ſans eſtre deſcouuerts, où Salueſon les attendoit auec les Bacs, qui paſſerent toute l'Infanterie en deux voyages. Les eſchelles & les charges ayans eſté deſparties entr'eux, tant pour la ſurprinſe que pour rompre le corps de garde de la porte, & puis abbatre le pont; chacun donna dedans: Bonniuet & Dampuille demeurans dehors auec vn fort de huict cens hommes, pour donner ſecours & faueur ſelon que la neceſſité le requerroit. La Motte Gondrin & Salueſon, s'aduancerẽt les premiers: Cluſeau, Pondeſture, Chary, Martin; l'Iſle, Lombrail, Bonual, Bernard de Leſtore, la Motte, & Claude Botal, eſtans prets pour deſcendre au foſſé, ils firent quelque bruict, qui donna occaſion à vne ſentinelle de tirer vne harquebuzade qui bleſſa vn ſoldat lequel fut ſoudain enleué: & chacun s'eſtans mis aux eſcoutes & n'oyans rien, ceux-cy monterent les premiers, tuerent ſans

*Priſe de Caſal.*

bruit les deux sentinelles qui estoient de costé & 1554.
d'autre de l'endroict où ils montoient, trouuerent le maistre d'escolle qui les mena droict à la porte, où le corps de garde fut soudain forcé, la porte ouuerte & le pont abbatu par Dodalengue qui auoit le pied de cheure. Bonniuet & Dampuille entrãs, ordonnerent deux cens hommes pour donner dãs la place, & deux cens de chacun costé des murailles pour s'en saisir & bien garder ceste porte. L'alarme est grande par la ville, plusieurs se voulans mettre en deffense furent tuez : le peuple s'enfermoit dans les maisons, pour autant que peu auparauant pour certaine question qui estoit interuenuë, il leur auoit esté deffendu à peine de la vie, sortir de leurs maisons: & qu'en cas d'alarme, ils missent seulement force lumiere aux fenestres. Ce qui aida beaucoup aux nostres, pour s'en rendre maistres, & s'entrereconnoistre en ceste fureur, qui aueugle quelquesfois les plus habilles. Le Colonnel des Allemans nommé Madruce, auec enuiron soixante des siens, se presenta deuant la trouppe de Bonniuet, qui le renuersa soudain, si fort blessé qu'il mourut le lendemain.

La place estant gaignée & les aduenuës bien garnies, tous les Allemans qui estoient en garnison, au nombre de quatre à cinq cens, se iecterent dans la Citadelle, comme aussi fit le sieur Figuerol tout en chemise, vne robbe longue sur les espaules : deuant laquelle Citadelle ayans faict plusieurs barricades, les Seigneurs de Bonniuet & de Dampuille se tindrent au dehors de la ville pour auoir nouuelles de monsieur le Mareschal. Lequel monta à cheual au poinct du iour, accompagné comme il auoit dict, auec trois guides à cheual.

1554. Quand nous euſmes faict enuiron deux lieuës, me voyant aſſez prés de luy, il me commanda de m'aduancer, parce que ie parlois Italien, auec vne guide & neuf ou dix cheuaux des ſiens, pour voir ſi nous rencontrerions perſonne qui nous ſceuſt dire des nouuelles. Nous le fiſmes ainſi, & à vn quart de lieuë de là, ie vis des payſans qui trauerſoient, vers leſquels ie courus leur demander s'ils auoient point veu vne trouppe de François qui alloient de ce coſté-là, l'vn d'eux me reſpondit, ils peuuent bien aller ſeurement, car ceſte nuict ils ont prins Caſal, d'où nous ſommes ſortis ce matin. Ie ne veux obmettre à dire qu'ils me dirent ces propos auec vne face & contenance ſi allegres, qu'il eſtoit facile de recognoiſtre qu'ils ſouhaittoient en ce pays beaucoup plus la domination Frãçoiſe, que non pas l'Eſpagnolle. La prinſe auſſi de la ville fut auec ſi peu de dommage que les Eſpagnols y en faiſoient plus en vne heure, qu'il n'en fuſt fait en ceſte nocturne ſurprinſe. Les cheuaux qui m'accompagnoient s'eſtant auſſi aduancez, nous enueloppaſmes ces payſans auec belles paroles, & les menaſmes au Mareſchal, qui promit les eſtreines à ſi bonne nouuelle qu'eſtoit la mienne.

*Le Mareſchal arriué à Caſal.* Lors on haſta du pas au trot, de ſorte que nous arriuaſmes ſur le midy à Caſal, où il ne voulut qu'on fit bruit de trompettes auparauant que la victoire fut du tout accomplie. Bien allerent ils tous à l'Egliſe remercier Dieu; & de là boire vn coup, pour aller viſiter & recognoiſtre la Citadelle. Pendant il m'enuoya faire des depeſches à Santya, pour faire venir le reſte de l'armée, & d'autres, à Thurin, pour faire amener dix canons auec leur equipage, pour battre la Citadelle. Ie ne

veux oublier que sur la minuict Figuerol se sauua à cheual, par la porte de secours, & alla gaigner Sainct Saluadour, & de là Alexandrie : ce fut vne faute que la ioye de la conqueste engendra parmy nos chefs, qui oublierent de blocquer ceste porte. 1554. *Figuerol se sauue.*

La legere refection prinse, on entendit à retrancher & barricader la Citadelle, & toutes les aduenuës qu'elle auoit au dedans vers la ville; & au dehors aussi vers le parc: & à asseoir de costé & d'autre l'Infanterie pour tirer aux defféses; faisãt nuict & iour deux forts corps de garde dehors & dedans, pour empescher la sortie & le secours. Dans la place il y auoit pour Capitaine Vincent Guerrier Mantoüan, auec cent hommes de sa nation & les quatre cens Allemans, qui y estoient entrez la pluspart desarmez : car ils furent prins si à l'impourueu qu'ils n'eurent moyen de prendre leurs armes, la pluspart mesmes s'en estoient fuis auec tant d'haste, qu'ils laisserent le pourpoinct & le chappeau. Cela ne seruit pas peu pour la reddition de la place. *Expugnation de la Citadelle de Casal.*

Ceste Citadelle est fort grande, ayant bon fossé, & quatre gros rauelins en forme de bastions, qui la flanquent de tous costez ; au dessous elle est toute vuide, en caues & magazins tous voûtez de brique, pour loger les munitions d'artillerie, & les viures.

Dans la ville furent trouuez trois canons & deux couleurines, qui furent mises en batterie, pour tirer seulement aux deffenses, en attendant l'artillerie qui deuoit venir de Thurin par eau. Il y fut gaigné 600. bons cheuaux de seruice, & en rãçõs de ces beaux faiseurs de tournois, de soixãte à *Butin trouué dans Casal.*

1554. quatre-vingt mil eſcus, & force beaux habillemens de maſquarades.

Le Mareſchal touſiours preparé à la preuention des accidens, fit loger toute l'armée dans les faulx-bourgs, & maiſons des Egliſes, qui eſtoient enuiron la ville, & barricader ſi bien, que l'ennemy ne les peuſt enfoncer, s'il venoit à eux de iour ou de nuict, pour le ſecours de la Citadelle. Durant quatre iours perſonne ne comparut pour dire qui va-là, au cinquieſme durant la nuict, on veit quelques feux, & oüit on des gens qui crioiét ſecours: mais ils ne s'arreſterent gueres en place. On y fit ſi bon guet qu'il en fut la nuict enſuiuant attrapé deux, que le bourreau fit cheualiers de ſon ordre.

*Preparatifs pour ſecourir la Citadelle de Caſal.*

A ceſte nouuelle tout le Milannois, le Cardinal de Trente, Figuerol, & les Geneuois tous eſpouuentez, commencerent à faire leuées, & à preparer armes & argent pour venir au ſecours de la Citadelle.

*Le Roy aduerty de la prinſe de Caſal.*

Le Roy ayant receu par les mains de Plancy, que le Mareſchal auoit depeſché vers ſa Majeſté, les nouuelles de la prinſe de Caſal, en receut vn cõtentement infiny, loüant auſſi beaucoup le bon ordre qui auoit eſté donné pour combattre & emporter la Citadelle, depeſchant à ces fins le ſieur de Montlambert, tout expres pour s'en reſiouyr auec luy, & auec tous ſes autres bons ſeruiteurs, auec eſperance que par luy-meſme il luy ſeroit biẽtoſt ſçauoir la finale reduction de la Citadelle en ſon obeyſſance.

*Aduis du Roy au Mareſchal.*

Priant le Mareſchal de croire, que combien que le Cardinal de Mantoüe ſe fuſt abouché auec le Marquis de Peſcaire, cõme il luy auoit mãdé qu'il ne le

ne le falloit pas pour cela tenir pour seruiteur de l'Empereur, ayant pieça donné assez de notables preuues à sa Majesté de l'affection qu'il auoit à la prosperité de ses affaires. 1554.

Que les nouuelles leuees d'Infanterie & Caualerie qui se dressoient en Allemagne, alloiét si laschement par faute de deniers, qu'il n'auoit de lõg-temps que craindre pour ce regard, mesmes pourautant que sa Majesté ne laissoit cependant de diligemment assembler nouuelles forces, deniers, & prouisions d'artillerie & de munitions de tous costez, pour luy enuoyer.

Que les compagnies des sieurs de Dampuille, d'Aubigny, de la Fayette, de la Guische & du Rollé, arriueroient bien-tost en Piedmont, suiuies de dix nouuelles compagnies Françoises, leuees par Capitaines choisis. *Promesse de rẽfort au Piedmont.*

Aussi que pour sortir de la tirannie des Tresoriers, il estoit sur le poinct de faire vn party auec les marchands de Lyon, afin que l'armee de Piedmont fust doresnauant payee de mois en mois: mais que toutes ces diligences seruiroient de peu, si le Mareschal ne donnoit ordre à faire monstres si rigoureuses, que les larrons fussent chastiez, les compagnies complettes, & les deniers reuenans bons, mis en reserue deux iours apres la monstre faite, pour en secourir les reparations, l'artillerie, & autres affaires de guerre.

Que le retardement des payemens & du renfort ne luy fissent perdre courage: d'autant que sa Majesté auoit resolu de retrancher toutes ses despences, pour seruir à ceste-cy, qui estoit si heureusement & fructueusement employee.

Et qu'il luy seroit en fin pourueu de poudres,

1554. boulets, canonniers & officiers. Toutes ces promeſſes, ores que grandes & belles, firent comme les montagnes qui n'enfanterent qu'vne ſouris, car il ne s'en enſuiuit aucun effect.

Reuenant à la Citadelle de Caſal, elle ſe trouua ſi forte & ſi couuerte de toutes ſortes d'offenſes, qu'il n'y auoit pas apparence d'en venir à bout en moins de ſix ſepmaines, ores qu'elle fuſt batuë de 15. pieces d'artillerie, canõs & couleurines, venuës de Thurin Or le Mareſchal, qui faiſoit touſiours le cõpte de ſon voiſin plus auantageux que le ſiẽ, iugeoit que les Imperiaux ſeroiẽt ſi fauorablemẽt ſecourus par le Duc de Florence, par les Geneuois, & par les Milannois, qu'ils auroient biẽ-toſt dreſſé vne armee ſuffiſante pour le combatre, ou pour luy faire quitter le ſiege. En tous leſquels euenemens il y auoit autant ou plus à craindre qu'à eſperer. Conſideroit auſſi, que ceux qui ſe laiſſoient enuelopper en ces partis touſiours douteux & hazardeux, ne marchoient iamais ny au combat, ny au maniemẽt des affaires, ſi reſoluëmẽt ne ſi aſſeurément, que celuy qui auoit en main dequoy fuyr l'vn, & embraſſer l'autre. Il aſſembla tous les Seigneurs au Cõſeil, & leur remonſtra en qu'elle agitatiõ il eſtoit pour l'incertaineté du ſuccés des affaires: & d'autant plus, que ſa Majeſté s'endormoit ſur certains aduertiſſemens qui luy eſtoient donnez d'Italie, de l'impuiſſance de l'ennemy, au ſecours de la Citadelle, & que pour ſortir de ces balancemens, il ne voyoit autre expedient que de ſe reſoudre tous à faire diligemment vn ſi grand & ſi fort retranchement de la Citadelle d'auec la ville, qu'ils n'en peuſſent eſtre chaſſez par aſſaut, l'ennemy s'auançant à ce ſecours. Que pour ce faire il

falloit dés maintenãt choisir les Seigneurs qui en- 1554
treprendroient ceste deffence, auec toute l'armee qui se retrãcheroit au dehors à la faueur de la muraille, & cependant il feroit vne course en Piedmont, pour ramasser, tant du pays que de Sauoye quatre ou cinq mil hommes, & trois mil François veterans des garnisons, auec quelques 1200. Suisses qui s'approchoiẽt, & qu'il auoit fait leuer, pour remplir les regimens; & qu'auec 400. cheuaux, qui estoient encores au Piedmont, il marcheroit tousiours le long du Pau iusques à Casal, auec vne bonne ordonnance de charrettes pleines de viures & de munitions, armees de costé & d'autre. Tous les Seigneurs furent d'aduis que ce conseil estoit receuable en cas de neccessité extreme, mais qu'il valoit beaucoup mieux approcher de si pres par tranchees & mantelets, vne si furieuse batterie contre le rauelin qui regardoit vers la ville, qu'on le peust emporter: car si tost qu'on seroit logé parmy eux, ils rabatroient beaucoup de leur braue resolution: & cependant ne perdre temps à importuner le Roy coup sur coup, pour le renforti & à la descharge de tous proteſter à sa Majesté, de tout le mal qui en pourroit aduenir; ne laissant pour tout cela de faire ce grand & fort retranchement, lequel Bonniuet, Damuille, Gondrin, Salueson & Carle Birague entreprendroient de courageusement deffendre contre l'ennemy, pour puissant qu'il peust estre. Chacun de son costé mit la main à l'œuure, & le Mareschal à celle de la batterie contre le rauelin, qui fut si fort ébranlé qu'il y eut iour pour y donner l'assaut.

*Retranchement entre la ville & la Citadelle.*

Sera icy noté par incident, que le Mareschal entretenoit pres de luy vne cinquãtaine de Capi-

1554. taines, qui auoient eſté tous voleurs, brigands, ou meurtriers, & qui craignoient plus les mains de la Iuſtice de France, que les armes des ennemis du Piedmont. Et quand on luy diſoit qu'il ne deuoit eſtre ſuiuy de telles gens, il reſpondoit touſiours, Ie les entretiens comme meſchans, pour le ſalut des gens de bien: car ie ne ſçaurois commander rien de ſi hazardeux à ceux-cy, qu'ils ne faſſent teſte baiſſee, ce que ie ne voudrois pas commander aux autres. Et de fait pour aller donner à ce rauelin, il appella le Capitaine la Trape, hõme de mauuaiſe mine & fort mauuais garçon, auec dix de ſes compagnons, auſquels il commanda de prendre trois cens hommes que Bonniuet leur feroit fournir, & de donner dans ce rauelin, & le conquerant s'y fortifier. A quoy s'eſtans preparez, ie les y veis aller de meſme gayeté qu'on va aux nopces. La hardieſſe, la gloire, & l'amour enuers le ſuperieur & bien facteur, qui cauſe de merueilleux effects, fit que ceux-cy dõnerent ſi furieuſement dedans, & s'obſtinerent ſi fort au combat qu'ils l'emporterent: la Trappe y demeurant mort, & ſix de ſes compagnõs auec vne douzaine de ſoldats: le reſte s'y fortifia & barricada cõtre l'ennemy: ceſte heureuſe execution donna meilleure eſperance du reſte. L'artillerie qui eſtoit deuãt ce rauelin fut tournee vers l'autre, pour en auoir meſme raiſon que de ceſtuy-cy. Il aduint pendant qu'on le battoit, que le ſieur de la Roche, Lieutenant de la compagnie de gẽs de pied de Mõſieur de Vaſſé, qui eſtoit la nuit en garde vers le pate, & du coſté de la porte de Secours, fit ſi mal ſon deuoir, que le Capitaine Sallines Eſpagnol auec cent harquebuziers entra dedans la place, enuiron deux heures deuant

*Prinſe du premier rauelin.*

*Batterie cõtre le ſecond rauelin.*

*Renfort entré dans la Citadelle*

iour: ce qu'ayant esté recogneu, il fut mis entre les mains du Preuost, & la faute mise à la deliberation du conseil, où il fut condamné à estre passé par les picques: mais le Mareschal prenant vn plus gracieux party, leur dit, il est Gentil-homme, ceste mort porteroit consequence d'infamie à sa posterité, ie suis resolu de luy donner demain charge de donner l'assaut auec la compagnie qu'il commande, ce rauelin: si la fortune luy est si fauorable qu'il en reuiéne, le hazard qu'il aura couru seruira d'expiatiõ à son peché; si aussi il y meurt, au moins sera il mort glorieusement en seruant son Prince. Ceste resolution fut trouuee fort loüable, & le Gentil-homme l'accepta auec action de graces, & se prepara comme bon Chrestien à ceste assaut, auquel vaillamment combattant il mourut, le rauelin conquis: dont le Mareschal conçeut grande esperance pour le reste. Mais ne voyant pour cela ceux de dedans aucunement estonnez, & craignant tousiours le secours, il print vn fort hazardeux party pour en auoir la fin. C'est qu'il proposa de mettre l'artillerie dans le fossé, à dix pas des murailles, pour tirer dans les voultes du chasteau, & y ayant faict ouuerture, ietter dedans trois ou quatre caques de poudre pour faire voller tout en l'air. Il n'y eut gueres de Capitaines, Commissaires de l'artillerie, ny autres qui ne demeurassent estonnez à si dangereuse execution. Quoy voyant il appella le sieur de Richelieu Gouuerneur de Courtemille (& qui mourut Maistre de Camp deuant Bourges, lors que le sieur d'Yury & les Huguenots la deffendoient contre le Roy Charles neufiesme) auec le Colonnel des Suisses, & dit à chacun d'eux, Ie vous prie m'amener ce soir cha-

1554

*Prinse du sicõd rauelin.*

*Hazardeuse resolution du Mareschal pour battre la Citadelle*

1554. cun 200. des plus determinez ſoldats que vous ayez, pour m'aider à dreſſer vne batterie dans le foſſé, auec deux cens pionniers que i'auray auec moy. Chacun d'eux à l'heure dite s'y trouua auec ſes gens: & lors les pionniers commencerent à trauailler pour abatre tant du foſſé que l'artillerie y peuſt deſcendre, le Mareſchal y mettant la main luy-meſme: quoy apperceu par leſdits ſieurs de Richelieu, Fiolic, & Commiſſaires de l'artillerie, ils le vindrent, tous d'vn commun accord, prendre par le corps, & le tirerent hors de là, ſe plaignans de l'iniure qu'il leur faiſoit, ne les eſtimans pas aſſez courageux, ny ſuffiſans pour faire ces approches quelques dangereuſes qu'elles fuſſent, qu'il deuoit ſuffire à luy qui eſtoit le chef, & de la vie duquel dependoit le ſalut de l'armee & de ceſte conqueſte auſſi, de commander, & à eux d'obeyr. Ceſte amoureuſe & affectionnee remõſtrance luy attendrit tellement le cœur, qu'il en laiſſa eſchaper vne larme ou deux: leur diſãt, Vous voulez donc, mes amis, que ie me monſtre indigne de la gloire que vos intrepides courages m'on acquiſe. Il s'arreſta toutesfois vn peu à l'eſcart, & en lieu d'où il voyoit & ordonnoit tout. Dés que les ennemis ouyrent ce remuëment, ils tirerent inceſſamment harquebuzades auſſi menu que greſle, qui emporterent en moins de rien vne trentaine de pionniers, dont on remplit les gabions, & quelques ſoldats auſſi. Soudain on mit la main à dreſſer les plates-formes pour quatre canons; où la beſongne ſe trouua ſi chaude, qu'en moins de rien vingt-cinq que François que Suiſſes y furent tuez ou bleſſez, & tous par la teſte. Tant y a que l'artillerie fut deſcẽduë & miſe en batterie, &

faictes de costé & d'autre de petites trauerses de terre pour couurir les Commissaires, les canonniers, & leurs poudres, & vn corps de gẽs de guerre pour la garde. Le Mareschal voyant les choses en bon train, fit donner vn escu à chacun de ceux qui y auoient trauaillé; & porter à boire & à manger à ceux qui furent mis en garde. Dés que le iour commença à paroistre, les quatre pieces commencerent aussi à tirer dans les voûtes: à la centiesme vollee on commença à faire vn peu de iour dedans à costé d'vne canonniere. L'ennemi tirant incessamment blessa plus de cinquante hommes: mais sur le midy craignans cela mesme que le Mareschal auoit proiecté, & à quoy ils ne pouuoient plus remedier; les quatre cens Allemãs qui estoiẽt dedans les plus forts, persuadez & intimidez par nos truchemans qui leur parloient toute la nuict de dessus ces rauelins, commencèrent à se mutiner, & à dire qu'il ne se falloit perdre en s'obstinans par trop à deffendre vne place qui auoit dessja perdu deux mains, & à qui on coupoit les pieds. Le Capitaine Salues & Vincent Guerrier qui s'y voulurent opposer, coururent hazard. En somme sur les deux heures apres midy, ils donnerent la chamade, & commencerent à parlementer: ayans donné ostage, le Mareschal commanda au sieur de Richelieu & Franciſque Bernardin d'aller traiter auec eux, & de m'y mener pour coucher la capitulatiõ par escrit, auec Gaspard Holster, l'vn des truchemens de la langue Germanique pour leur accroistre la crainte, pour tant plustost paruenir à la reddition de la place. Nous les trouuasmes fort hauts à la main, demandans l'artillerie, munitiõs, bagues, & toutes autres choses estans dans la

1554.

*Ceux de dedans la Citadelle demandent à parlementer.*

1554. place, ſortir en bataille, enſeigne deſployee & tabourin ſonnant, & terme de huict iours pour ſe rendre s'ils n'auoient ſecours, & que cependant tous actes d'hoſtilité ceſſaſſent. Ie mis leurs demandes par articles, leſquels ledit de Richelieu & moy allaſmes monſtrer au Mareſchal: qui accorda la ſortie en armes, bagues ſauues, l'artillerie & munitions qui eſtoient dedans appartenans au Duc de Mantouë, qu'il les enuoyeroit prendre quand il les voudroit: mais que quant à celles qui ſe trouueroient appartenir à l'Empereur, elles demeureroient au Roy, & qu'ils n'auroient autre terme que de vingt-quatre heures pour ſortir: à condition que leur venant ſecours ils demeureroient quittes de leur parole. Aucuns trouuerent ces capitulations aduantageuſes pour l'ennemy, mais cela demeure renuerſé par la neceſſité des affaires, qui eſtoient en ſi mauuais terme, qu'il ne ſe falloit obſtiner ſur les compoſitions de l'accord, afin de gaigner le temps, & diſſiper les forces de l'ennemy, comme il ſucceda depuis. Qui s'arreſte par trop aux ceremonies, eſt ſouuent mal diſné & pirement partagé. Nous retournaſmes dedans pour leur communiquer ce qui auoit eſté accordé, les Lanſquenets appellez: mais perſiſtans Salines & Guerrier à vouloir auoir ces huict iours de terme, les Allemans qu'Holſter auoit eſchauffez, commencerent à ſe mutiner, & à dire qu'ils rendroient eux-meſmes la place à compoſitions ſi tollerables qu'eſtoient celles-là. De façon que le Gouuerneur ſigna auec les autres chefs, Sallines, par brauade Eſpagnolle, n'y ayant voulu interuenir. Le Mareſchal voyant les choſes accordees, en receut vne extreme ioye, qui fut ſou-

*Demande des aſſiegez.*

*Capitulations accordees.*

dain contrepesée de la crainte du secours. Et de fait, il fit incontinent assembler tous les seigneurs, ausquels il remõstra que combien que le fruict de la victoire fust prest à cueillir, que neantmoins le serpẽt qui le gardoit nous pourroit bié mordre, si on ne le veilloit de prés: qu'il les prioit de monter à cheual auec luy, pour aller si bien loger & barricader l'armée, que l'ennemy venant au secours, ne la peust enfoncer de pas vn des costez; & à ces fins dés maintenant couper les arbres, & trauerser tous les chemins sur lesquels il faudroit tenir force sentinelles: & que tous les chefs, tant Colonnels, que Capitaines & autres, prinsent resolution de coucher & veiller armez les vingt-quatre heures, pour pouuoir à intrepidement repousser l'ennemy, lequel n'auoit point tant de forces assemblées, qu'il peust entreprendre le ieu: que luy auec Richelieu & Salueson prendroient garde & à la ville & à la Citadelle, afin que chose quelconque ne peust interrõpre l'esperance victorieuse en laquelle ils viuoient. Ainsi dict, ainsi fut-il fait, Bõniuet, Dampuille & les autres seigneurs ayans prins chacun sa place, pour la defendre iusques au dernier souspir. Le Mareschal ordõna les corps de garde de la ville, & deux cens hommes qui alloient en quatre esquadre de ruë à autre, faisans la patroüille, pour contenir le dedans en crainte. Si tost que la nuict fut venuë, le Mareschal commanda à tous les siens de se tenir pres de luy auec leurs armes, pour executer les commandemens qu'il leur donneroit. Sur les dix heures du soir on commença à voir des feux tout le long de la montagne du Montferrat, à sept ou à huict cens pas de la ville: & à oüir plusieurs harquebuzades & des voix crians 1554.

1554. ſecours: mais nul ne fut iamais ſi hardy que de venir ſonder le gué. A ces voix le Mareſchal commanda à Saluçon d'aller dire à ces ſeigneurs, que ils jettaſſent dehors cinquante Cellades auec quelques harquebuſiers, pour deſcouurir ce que c'eſtoit: il fut ainſi fait, & ne fut trouué qu'vne douzaine d'harquebuziers leſquels auec vn Capitaine furent chargez & prins, & confeſſerent que le Marquis de Peſcaire eſtoit à demy-lieuë de là, auec ſept cens cheuaux & deux mil harquebuziers, pour eſſayer s'il pourroit trouuer ouuerture, pour jetter gens & farines dans la Citadelle. Ceſte ſecouſſe donnée on demeura enuiron deux heures en relaſche, mais ſur les deux heures apres minuict on n'entendit plus que huees, harquebuzades, & voix crians ſecours. A ceſte recharge que tout retentiſſoit de voix, de feux, de trompettes, de tabourins & d'harquebuzades plus eſpouuantables la nuict que le iour: le Mareſchal ſe trouua non pas effrayé, mais ſi viuement ſurprins de l'apprehenſion de la perte de ſes labeurs, que parlant à moy ie recogneus qu'il y auoit de l'equiuoque en ce qu'il me commandoit: lors faiſant ſemblant de n'auoir pas bien entendu ce qu'il me vouloit dire, ie luy reſpondis, Monſieur, ie crois que i'ay mal entendu voſtre commandement, eſt ce cela; ou cela? Reuenant à luy & les mains iointes au Ciel, il commença à prier Dieu, & puis me dict, La crainte, & l'eſperance me tiennent en telle tranſe, que ie voudrois eſtre de tous coſtez & ie ne puis: courez à ces ſeigneurs, & leur dictes qu'ils faſſent faire force feux, force cris, & que chacun deffende ce qui luy a eſté baillé en garde, ſans permettre qu'aucun ſorte des trãchées: toute la nuict ſe paſ-

*Tumulte par quelque apparẽce de ſecours.*

sa en ces craintes & en ces algarades. Soudain que le iour commença à poindre le Mareschal monta à cheual, alla visiter l'armée, trouua chacun en bon ordre, les armes au poing, & deliberez à bien faire. Il loüa & renuoya vn chacun, leur disant par raillerie, Vous auez, mes amis, vn aduantage sur moy, que parmy vos veilles vous auez estonné nos ennemis, & moy ie suis demeuré dans la ville à faire danser nos belles amies. Ayant conferé auec les seigneurs, il fut aduisé d'aller haster l'horloge d'enuiron trois heures, afin que sur ceste amorce l'ennemy se preparast à sortir. De mesme suite il enuoya Richelieu vers ceux de dedans, pour leur dire que la nuict leur auoit fait recognoistre l'impossibilité du secours, & que l'heure s'aduançant ils donnassent ordre à leur sortie, sinon que l'artillerie recommanceroit ses jeux. La response fut qu'ils s'apperceuoient bien que l'horloge auoit esté aduancée, & neantmoins qu'ils se trouueroiét prests à l'heure conuenuë. Et de fait sur deux heures apres midy, leur ayant enuoyé des charrettes pour emporter leur bagages & leurs blessez, ils commencerent à remuer mesnage: quoy sceu, le Mareschal fit estendre partie de l'armée tout le long des ruës par où ils deuoient passer, & l'autre aussi par le dehors, & en bataillons que l'ennemy pourroit voir en sortãt. L'heure venuë, les sieurs de Richelieu & Franciſque Bernardin les allerent faire sortir. Il y auoit enuiron quatre cens Lansquenets, aucuns armez à blanc iusques à la partie du milieu; quatre-vingts Mantoüans, & presque autant d'Espagnols qui faisoient la queuë: Sallines marchant en teste, fit la reuerence au Mareschal, luy disant que si tous ces Brodes eussent

1554.

*Sortie des ennemis de la Citadelle de Casal.*

*Parole de Sallines Espagnol au Mareschal.*

1554. eſté Sallines, il n'euſt pas eu ſi bon marché de la place, à quoy il reſpondit, ſi vous eſtes ſi braue que vous vous eſtimez, prenez le hazard de r'entrer encor dedãs la place & vous verrez comme ie ſçay chaſtier les audacieux. Le Capitaine Charry Lieutenant de Salueson fut mis à la garde de la Citadelle auec deux cẽs hommes, & peu de iours apres le Capitaine Beſſay, braue Gentil homme & de iugement fort meur & retenu, en eut du Roy la Capitainerie & le gouuernement. Soudain furent deputez gẽs à reparer les breſches de tous coſtez, & à terreplaner par tout. Cependant que les ſeigneurs & l'armée prindrent quelque relaſche & repos de tant de veilles & de labeurs par eux diuerſement endurez, le Mareſchal voulut recognoiſtre qu'elle eſtoit l'armée : il trouua qu'en la conqueſte & aux combats de ceſte place il auoit perdu enuiron quatre cens ſoldats, & force Pionniers pour rien comptez en ce jeu là.

*Reſponſe du Mareſchal.*

Il depeſcha deux iours apres la prinſe, le ſieur de Montramel pour en porter les nouuelles au Roy: & le lendemain d'apres le General Coyffier, ſur diuers affaires particuliers, qu'il deſiroit eſtre remõſtrez à ſa Majeſté, pour en rapporter promeſſe conuenable: meſmes il le chargea de l'eſtat des deſpenſes qu'on auoit eſté contraint faire tant à la fortification & auictuaillement de Santya, comme auſſi à la conqueſte de Caſal: fut auſſi chargé de remonſtrer que le Mareſchal auoit, pour paruenir à heureuſe fin de ces conqueſtes, eſté contrainct, les moyens luy deffaillans de la part du Roy, de s'engager de tous coſtez, & meſmes de deſgarnir les Places de Piedmont de vingt canõs, de ſix couleurines, de ſix mil boulets, & de cent milliers de

*Aduis au Roy de la prinſe de la Citadelle de Caſal.*

poudre: partie despendus aux batteries, & partie mis à Yuree, Masin, Santya, & Casal. 1554.

*Remonstrances & demandes du Mareschal au Roy.*

Qu'il pleust au Roy diligemmẽt ordonner que les poudres & les boulets soient remplacez, & des cuiures enuoyez auec argent pour faire nouuelle fonte d'artillerie à Pinerol.

Qu'il pleust à sa Majesté ordonner le payement des dix-huict mil escus promis à ceux qui auoient dressé l'entreprinse de Casal: & que le Capitaine Pondesture promoteur de celle de Verceil & de ceste-cy, eust vne compagnie de gens de pied, auec quatre cens escus de pension en l'espargne.

Que les ruines de la Citadelle de Casal ne pouuoient estre reparées à moins de quatre mil escus, & deux autres mille pour la fourniture de viures.

Qu'en attendant la volonté de sa Maiesté sur celuy qui auroit à commander en la Citadelle, le Capitaine Charry Lieutenant de Saluesón auoit esté mis dedans: & qu'à ce propos il suppliast sa Majesté d'en pouruoir le Capitaine Bessay, qu'elle cognoissoit pour braue & fidele Gentil homme. Parlera au Roy sur le fait des Comtes de Desane, Vallence & Marquis de Final, afin que sa Majesté ordonne pour les vns & pour les autres ce qu'il luy plaira.

Que la vertu, la valeur & la diligence de Saluesó seroient propres à la conduicte & gouuernement de Casal, où il le lairroit commander en attendant que sa Majesté en eust mandé sa volonté: & que au cas qu'elle eut pour agreable de luy en donner la charge, qu'il luy sembloit que sa Majesté ne sçauroit commettre celle de Verruë, à Capitaine qui le meritast mieux que Tilladet l'aisné, qui s'estoit tousiours fort sagement deporté en

1554. tous les endroits où il l'auoit employé.

Sur tout, ledit ſieur General Coyffier fut expreſſement chargé de remonſtrer au Roy, auec combien de diligence & valeur Bonniuet & Dápuille auoient ſeruy en toutes ſortes d'occaſions: meſmes aux ſieges d'Yuree, de Maſin, fortificatió de Santya & prinſe de Caſal: que l'honneur eſtant le loyer & l'eſperon de la vertu, il la ſupplioit faire du bien & de l'honneur à Bonniuet, qui eſtoit fort mal-aiſé en ſes affaires particulieres, & audict ſieur de Dampuille des demonſtrations du contentement qu'elle auoit de ſa valeur: aſſeurant ſa Majeſté que ſi Dieu luy donnoit vie, ce ſeroit vn grand capitaine, & qu'il ne deuroit guieres de retour à ſon Pere. Sur toutes choſes de tres humblement ſupplier ſa Majeſté, vouloir de bonne heure aduiſer aux moyens neceſſaires pour ſouſtenir & repouſſer ce grand orage des forces que l'Empereur preparoit diligemment de tous coſtez, & ne pas attendre que la coignée fuſt au pied de l'arbre: que le repétir du mal qui ſeroit ſuccedé, ſeroit tardif & inutile. Que les conſeils, les remonſtrances & les ſupplications deuoient proceder de luy, & de ſa Majeſté la puiſſance, les moyens & la bonne fortune: & qu'elle ſe deuoit ſouuenir qu'au demeſlement des grands affaires, toute petite erreur, ou retardement apportoient touſiours des dommages irreparables. En fin que le hazard de ſa vie ſera celuy auec l'aſſiſtance de Dieu, qui empeſchera qu'il ne perde ce qu'il a conquis ſous la fauorable fortune de ſon Prince, ſuppliãt à ces fins que la neceſſité ſoit celle qui rãge ſa Majeſté à cela meſme que ſes raiſons ne luy ont cy-deuant ſceu perſuader, autrement qu'il ne ſe faut promettre que

toute perte & ruine, autant des anciennes que des 1554.
presentes conqueſtes.

Qu'eſtant deu à toute l'armée trois mois, ſans nouuelles du quatrieſme, il preuoyoit vne future mutinerie. Qu'il luy eſtoit bien permis de combattre & de hazarder ſon corps au ſeruice de ſa Majeſté, mais nõ pas l'eſtat qui luy eſtoit baillé en garde: il preuoyoit toutesfois que tous les malheurs que ces deffauts pourroient apporter, luy ſeroient attribuez, & que pour ceſte raiſon il ſuppliaſt ſa Majeſté ne trouuer mauuais qu'il luy repreſentaſt ouuertement tout ce qui en eſtoit, & que dés maintenant comme pour lors, il proteſtaſt, auec la reuerence qu'il deuoit à ſa Majeſté, qu'il n'y auroit point de ſa coulpe. Qu'il ne deſiroit pas que ſa Majeſté entraſt en conſideration ſur ce qui luy pourroit faire perdre & la reputation & la vie de luy, mais bien en celle qui regardoit la propre conſeruation de ſon eſtat, auiourd'huy reduict en vn dangereux branſle, ſauuant lequel tout ce qui le regardoit demeuroit auſſi.

Que des cent mil eſcus qui deuoient arriuer, à ſçauoir les cinquante mil pour les Suiſſes, & les autres pour fournir aux deſpences ja faictes pour les batteries, & artillerie d'Yuree, Maſin, & pour le rembourſement de ce que luy meſme auoit aduancé du ſien: il auoit fait faire mõſtre aux Suiſſes, aux Allemans, & aux François, pour vn mois ſeulement, à tous leſquels il auoit deſparty ces cent mille eſcus: reſolu de patienter ſur l'attente d'vne autre aſſignation pour eux & pour luy, pluſtoſt que de mettre au hazard la moindre choſe qui regardaſt le ſeruice du Roy.

Que le ſieur Flaminio Paleologo baſtard de la

1554. maiſon de Montferrat, eſtoit venu preſenter ſon ſeruice au Mareſchal, lequel ne l'auoit voulu accepter ſans cõmandement de ſa Majeſté, à laquelle il n'en vouloit dire ny bien ny mal, ne l'ayant encores cognu, & qu'il eſtoit que la crainte de perdre ſes biens qui eſtoient proches de Caſal, le conduiſoient à ce party. Qu'il auoit eſté recentement aſſeuré que les ſept mille Allemans nouuellement leuez ſous Madruce au Comté de Tirol, eſtoient arriuez à Voguiere: par où ſa Majeſté deuoit deſormais recognoiſtre, que ceux qui luy auoient eſcrit qu'il n'en viendroit point, ſe l'eſtoient imaginez en ioüant aux quilles.

En l'affliction de ces deſpits & en ces reculle-ments des choſes, deſquelles ſon honneur deſpendoit, il eſcriuit au Roy, qu'il n'eſtoit pas de ces aſnes qui auoient la peau ſi dure qu'ils ne ſentoient point l'eſperon, ains qu'il l'auoit ſi ſenſible qu'au moindre branſlement de la jambe il ſe reſſentoit des trop lourdes picqueures que ſes mal-vueillãts luy donnoient tous les iours. Que Dieu ſeul protecteur des innocents l'en garẽtiroit, qu'il ſupplioit tres-humblement ſa Majeſté vouloir deſormais recognoiſtre que plus grande en eſtoit la perte pour elle, que n'eſtoit le meſpris de luy, auquel le courage demeuroit inuincible pour le reſſentiment de ce qui le regardoit: mais non pour celuy des affaires d'elle. Le Duc de Guiſe (lequel en l'abſence du Conneſtable manioit lors le gouuernement de l'Eſtat) fut perſuadé par aucunes ames ſcelerates, que ceſte offrande eſtoit de droict fil portee ſur l'autel de luy, qui n'en deuoit negliger le reſſentiment. Tant y a qu'ils le mirent ſi auãt aux alteres, qu'il eſtoit ſur le poinct de depeſ-

cher vn Gentil-homme expres vers le Mareſchal pour auoir l'interpretatiõ de ces paroles, ſi le Roy (de puiſſance abſoluë) ne l'en euſt empeſché, luy promettant de depeſcher vers le Mareſchal le Secretaire Sarred, (qui auoit charge de ſes affaires particulieres en Cour. Les amis du Mareſchal l'auoient ainſi practiqué à l'endroict de ſa Majeſté, pour ſuffoquer les aigreurs & de l'vn & de l'autre, iuſqu'à luy auoir baillé par eſcrit la forme de la reſponſe qu'il deuoit faire. Sarred arriué & ſceu de luy tout le diſcours de ſa legation, qui portoit par mots expres. Qu'il n'y auoit medecine plus propre à conſolider ces playes, que de ſeulement aduoüer d'auoir inaduertamment ſigné la depeſche, à la relation de moy, ſans penetrer plus auant. Soudain que Sarred toucha ceſte corde, le Mareſchal, qui auoit le ſentiment fort delicat, luy reſpondit, Mon amy, vous ne deuiez pas venir icy pour me perſuader comme vous faictes (& ceux auſſi qui vous ont enuoyé) de me declarer moy-meſme vn ſot en groſſes lettres, & indigne de la charge que ie tiens, en aduoüant, que i'ay ſigné à la vollée & par la relation d'autruy, toutes mes depeſches, & que par là, ie ruine celuy meſme qui (en faiſant celle-cy) me ramentut en la preſence du Preſident Birague que ie ne deuois prendre le vol ſi haut que i'ay faict, non à autre intention que pour preuenir la coulpe des miſeres parmy leſquelles on enueloppe preſque volontairement le ſeruice du Roy, & mon propre honneur. D'eſtimer que i'aye adreſſé l'offrande à mõſieur de Guiſe, duquel la bonté & la valeur me ſont de longue main cogneuës, ce ſeroit vouloir demander gages aux Meſſiers. Ces miſeres ne ſe 1554.

1554. rapportans doncques qu'à la ſeule neceſſité des deniers, deſquels il n'eſt pas le diſtributeur, ains ceux qui en ont & la charge & la ſurintendance, leſquels ſont cómme les Medecins, qui parmy les maladies d'autruy, ne recognoiſſent pas les leurs propres: Ce ne peut donc eſtre qu'à eux que ie parle, les tenans plus negligens & inconſiderez qu'ils ne deuroient eſtre, où il ſe traicte du ſeruice du commun, & non de mon particulier, & à la verité ſi mes intentions ſe fuſſent addreſſees à Monſieur de Guiſe, ie le tiens pour Prince ſi genereux & de mes anciens Seigneurs, qu'il ne l'euſt trouué mauuais, & qu'il m'en euſt auſſi amiablement contenté que ie deſire le ſeruir, & honnorer, comme ie ſuis ſeur qu'il á de longue main recogneu. Ces reſponces fort honnorables furent loüees & bien receuës: Mais neantmoins le Cardinal de Lorraine, qui eſtimoit auoir quelque part au pacquet, monſtra depuis que les remuantes cendres de ſon eſprit en auoient caché quelques bluettes qui luy ſeruirent touſiours depuis d'allumettes au reculement du Mareſchal, qui pouuoit bien dire, que peu de gens l'aidoient à bien faire, mais beaucoup à tout perdre.

*Continuation des remõſtrãces du Mareſchal.*

Remonſtra auſſi au Roy de meſme ſuitte, qu'il eſtoit combattu de quatre diuers inconueniens, le moindre deſquels s'il n'y eſtoit ſoudain pourueu, n'eſtoit que trop ſuffisãt pour ruiner, ou au moins faire vne dangereuſe breſche à l'eſtat. Le premier c'eſt la neceſſité extreme en laquelle l'armee eſtoit reduite, eſtant deu aux Suiſſes pres de quatre mois, aux François cinq, ſix aux Italiens, ſept aux cheuaux legers, & huict à l'artillerie. De maniere qu'on ne liſoit aux viſages des vns & des autres,

que toutes contenances & intentions tendantes 1554.
à tout quitter ou à se mutiner : que si en cela il n'y auoit que la seule parole de luy ; ce seroit peu de chose, mais que tout l'estat en gros en dependoit, auec la reputation, qui sert de beaucoup au maniement & de l'estat & des armes, les playes desquels estoient tousiours attribuees non au deffaut de celuy à qui ils appartenoient en proprieté, mais de celuy qui en auoit l'administration, & la charge: qu'il ne permettroit iamais tant que l'ame luy batroit au corps, que la prosperité des ennemis, seruit de malheur à la France, qui auoit de tout temps genereusement triomphé de ses ennemis: que c'estoit à gens faillis de cœur de se laisser abatre par la crainte, ou par l'espargne, & lors mesmes qu'il est question comme il est auiourd'huy de repousser les efforts de la fortune, auec intrepide courage.

Le second, que les Seigneurs, Gentils-hommes, hommes d'armes, & autres qui auoient charge en Piedmõt, ne cessoient de le presser pour auoir cõgé d'aller faire vn tour en leurs maisons, pour solliciter leurs procez, autrement qu'ils en tomberoient par la main de ceux qui estoient à leur aise, ioüissans du repos de leur patrie, & qui se sçauoiẽt seruir fort à propos de l'occasion que leur absence leur apportoit, & à laquelle les Cours de Parlemẽt ne s'arrestoiẽt gueres: entre autres les sieurs d'Aubigny, Comte de Rollé, de Gordes, de Terrides, & la Motte Gondrin l'en pressoient fort, & à nul desquels il ne l'auoit voulu accorder, sur l'asseurance qu'il leur donnoit, que sa Majesté accorderoit vne surceance generale de deux ans, pour tous ceux qui seruoient actuellement en Piedmont, & sans

1554. laquelle (à dire vray) nul ne demeurera, non plus que n'a voulu faire ledit d'Aubigny, qui a fait vn trou au vent, ſous pretexte qu'il a, à ce qu'il dict, congé de ſa Majeſté, & duquel toutesfois il n'a iamais ſceu faire apparoir.

Il y a auſſi eu ſept ou huict hommes d'armes, qui ſe ſont voulu deſrober, leſquels ont eſté deſualiſez & faits priſonniers, en attendant qu'ils en ſoient ſeuerement chaſtiez, ſelon ce que ſa Majeſté commandera.

Le troiſieſme, que l'on a encores tout recentement imprimé ceſte creance à tous ceux qui ſeruoient en Piedmont, ſoient grands, moyens, ou petits, que tandis qu'ils s'amuſeront à croire que le Mareſchal leur puiſſe faire faire ny bien, ny hõneur, ils perdront leur temps. Qu'il le faut aller pourſuiure en Frãce par la mediation (non de luy) ains de ceux qui ont de delà l'authorité en main; de maniere que chacun non ſeulement ſe degouſte de ſeruir ſous ſa charge, mais de luy rendre meſme l'ancienne obeyſſance dont ils eſtoient recommãdez. Que le Mareſchal ſçait bien qu'il eſt tres-iuſte & tres raiſonnable que les graces & les faueurs ſoient recogneuës prouenir du maiſtre, afin que l'obligation luy en demeure, mais il ne ſeroit pas mal ſeant, ny preiudiciable auſſi, que ce fuſt par la recommandation & teſmoignage de ceux ſous leſquels ils ont deſia ſeruy, & faut qu'il ſeruent encores. Toutesfois qu'il remet le tout à la diſcretion de ſa Majeſté, laquelle ſçaura mieux iuger que nul autre, le bien & le mal que tout cela peut indifferemment produire, ainſi qu'il a cy-deuant aſſez ſouuent remonſtré.

Le quatrieſme & qui eſt fort conſiderable, c'eſt

que tenant auiourd'huy le Roy en Piedmont 1554.
vingt-cinq ou trente fort notables places, & entre-autres Albe, S. Damian, Verruë, Casal, Santia, Masin & Yuree, qui sont proches, & fort incommodes à l'ennemy, il est à croire qu'aussi tost qu'il aura assemblé ses forces, il ira attaquer l'vne d'icelles, auquel cas il faudroit qu'il y eust en chacune vne couple de seigneurs d'authorité, de valeur, & d'esperience, pour y commander. Et par ainsi il desireroit qu'il pleust au Roy luy en enuoyer demy douzaine, tels qu'il les sçaura bien choisir: car quant à Messieurs de Bonniuet, de Dampuille, Gordes, Terrides, Aussun, les Biragues & Francisque Bernardin, chacun d'eux auoit gouuernemét & charges pour la campagne, où il falloit qu'ils luy aidassent à la conduite & exploicts des armes: que de les nommer luy-mesme, il ne le feroit iamais, ayant assez à faire à respondre de soy-mesme parmy les plus saincts actions qu'il pouuoit rendre.

Fera finalement entendre au Roy, que Domp Aluaro de Saude Mareschal de Camp de l'Infanterie Espagnolle, auoit esté visiter Valfenieres, accompagné de six cens cheuaux, & en s'en retournant il voulut aller faire dresser vne embuscade à ceux de Ville-neufue, où le sieur de la Motte Gondrin estoit lors retourné, dont ayant eu le vent, il fit sortir son fils auec quinze cellades, luy commãdant de tenir bride en main pendant qu'il monteroit à cheual auec cinquante cellades & cent harquebusiers. Le fils ieune & courageux aussi alla si auant que l'embuscade descocha tout à coup sur luy, le menant vn peu rudement vers le logis. Mais le pere arriuant au secours, & trauersant aussi au

1554. meſme inſtant Franciſque Bernardin auec cent cheuaux qui vit le jeu, y accourut, & chargerent tous enſemble ſi courageuſement ceſte cauallerie, qu'il y en demeura trente de morts, & enuiron vingt cinq de prins, leſquels n'auoient pas les eſperons ſi affilez que le Mareſchal de Camp, lequel à la courſe ſe ſauua en Aſt.

Le dernier Mars 1554. le Roy renuoya le General Coyffier en Piedmont, chargé de ſe conjouyr auec le Mareſchal de la reduction de la Citadelle de Caſal, laquelle ſa Majeſté vouloit eſtre ſoudain bien remparée & munie par le ſecours qu'il falloit tirer de Mont ferrat, le Roy n'ayant moyen d'y entendre.

*Reſpoſe du Roy aux demandes & remoſtrãces du Mareſchal.*

De faire entendre au Mareſchal qu'en faueur du teſmoignage qu'il a rendu de la valeur de Salueſon, que ſa Majeſté luy accorde le gouuernement de Caſal.

Que quoy que ſçache dire ou remonſtrer ledict ſieur Mareſchal, ſa Majeſté n'entẽd qu'il ait en tout & par tout que quatre mil Italiens en Piedmont.

Que ſa Majeſté eſt contente de tirer à ſon ſeruice le ſieur de Flaminio Paleologo, auec vn eſtat de Chambellan, mais que de luy entretenir vne compagnie de cheuaux legers, elle ne le pouuoit faire.

Qu'elle a pour agreable qu'il retire auſſi le Cõte de Dezane à ſon ſeruice auec tiltre de Colonnel de trois enſeignes Italiennes ſeulemẽt, qui luy ſeront baillées de ces quatre mil, que ſa Majeſté entend luy fournir, comme auſſi ſeront les trois concedées au fils du Marquis de Maſſeran, auec chacune cent eſcus par mois.

Que ſa [illegible] eſt reſoluë de tourner le plus

gros de ſes forces du coſté d'Italie, & d'enuoyer douze mille eſcus au Mareſchal, pour gratifier ceux qui ont conduict l'entrepriſe de Caſal. 1554.

Qu'il a accordé la Capitainerie de la Citadelle de Caſal au ſieur de Beſſay, auec intention toutesfois qu'il ſe gouuernera par le Conſeil & aduis du Gouuerneur de la ville.

Le Roy deſire que le Mareſchal faſſe tous ſes efforts pour retirer le Comte de Valence au ſeruice de ſa Majeſté, luy accordant ce qu'il iugera conuenable.

Que les Baron de Chepy & Capitaine l'Iſle ont eſté gratifiez par ſa Majeſté ſelõ ce que ledit ſieur Mareſchal deſiroit, & qu'elle veut & entend que le procez ſoit fait au Fornare, & enuoyé à la mort s'il le merite, pour ſeruir d'exemple aux perfides.

Que ſa Majeſté ne veut pour la Citadelle de Caſal, ny pour celle de Maſin & Maluoiſin, entrer en aucune augmentation des bandes Françoiſes, mais que l'vne d'elles ſoit départie par leſdites Citadelles, & pluſtoſt pour ce faire ſoit caſſé vn Capitaine, & ſa compagnie, & auſſi quant au corps entier, & non quant à la ſeparation.

Que là où le Marquis de Final perſeuerera à ne vouloir faire la fidelité à ſa Majeſté des terres qu'il tient en ſon obeïſſance, qu'il s'en ſaiſiſſe, & y eſtabliſſe Commiſſaires.

Que le Roy loüe infiniement le conſeil que le Mareſchal luy donne ſur toutes les conſequences que la paix peut apporter à l'eſtat, & en quoy ſa Majeſté ſe gouuernera ſelon ſon aduis.

Le Mareſchal recognoiſſant que toutes ſes lettres, & les meſmes dépeſches ſi ſouuent faictes par ledit ſieur General Coyffier, & autres ne rappor-

1554. toient aucun fruict que paroles & promeſſes fondees ſur la glace d'vne nuict, print reſolution de remettre tout en la main de Dieu, & de faire ce qu'il luy ſeroit poſſible pour preuenir ou adoucir les inconueniens qu'il craignoit du coſté de Piedmõt: mais premier que partir il voulut laiſſer ceux de Caſal en quelque aſſeurance. Pour ce faire, il depeſcha Bõniuet auec 3. canõs pour aller battre Tricerre, Balzola, Poma, & S. Sauueur, chaſteaux proches de Caſal: ceſtuy ſe fit battre de quelques vollées dont il ſe trouuera mal, les autres ſe rendirent doucement, & doucement auſſi furent traictez.

Pendant que tout cecy ſe demeſloit Saluesõn dreſſa vne intelligence dans Verceil par l'entremiſe du Sieur de Breſſieu Sauoiſien, de l'executiõ de laquelle l'eſperance eſtoit fort grande; mais celuy dont Breſſieu ſe ſeruoit pour porter ſes lettres à Caſal, ſe voyant en main mille eſcus que ie luy auois fourny de la part du Mareſchal, pour porter à ſon maiſtre, ie vis en luy vne contenance ſi morne, auec vne haſte de déloger ſi grãde, que i'entray en quelque ſoupçon du mal qui aduint à peu de iours, ayant trahy ſon maiſtre qui fut executé; Si i'en euſſe eſté creu il euſt eſté retenu priſonnier.

Cela ainſi executé il tourna bride vers le Piedmont, où il trouua que ceux de Vulpian, & de Valfenieres s'eſtoiẽt fort emancipez pendant ſon abſẽce, au preiudice du pauure peuple de la cãpagne. A quoy il pourueut ſi bien qu'ils ne s'oſoient plus gueres eſloigner de leurs taſnieres. Mais ceux de Thurin ſur tous auoient tant à cõtre-cœur la proximité dudict Vulpian, & les trauerſes qu'il leur donnoit à chaque bout de champ, qu'ils ſupplierent le Mareſchal d'en entreprendre la conqueſte,

offrans pour ce faire de fournir les pionniers & toutes les munitions de poudres, boullets, & charroy qu'il faudroit pour l'artillerie, & de faire vne bande de leur ieuneſſe volontaire, qui iroient apprendre à ſeruir & le Roy & leur Patrie. Le Mareſchal eut fort aggreable la diſpoſition ſi affectiõnee de ce peuple, il les en loüa & remercia, promettant de faire tout ce qu'il ſeroit poſſible pour y entendre, apres en auoir donné aduis au Roy, & de leur bonne volonté. 1554.

Auſſi-toſt que le Mareſchal fut retourné vers le Piedmont, il ſceut que le ſieur de Saincte Ieme auoit eſté faict priſonnier en vn combat rẽdu pres Caſal, par Guido Piouena Capitaine de cent cheuaux legers de l'Empereur, où le ſieur de Montroux, frere & lieutenant de la Motte Gondrin auoit eſté tué, ayant vaillamment combatu, & ne ſe voulant rendre pour choſe qu'on luy ſceut dire; & que venant à parler du ſieur de Belle-garde, qui eſtoit auſſi lors à Caſal auec Monſieur de Dampuille, ledit Piouena luy auoit dict, qu'il romproit volontiers vne lance contre luy pour la reputation en laquelle il eſtoit, de fort braue caualier: l'autre l'ayant au retour de la priſon rapporté audit ſieur de Bellegarde, il luy enuoya vn trompette, pour luy declarer qu'il acceptoit le deffi ſeul à ſeul, ou auec trois ou quatre autres; l'autre diſant n'en auoir parlé que par ieu, le refuſe, mais en fin ſommé de ſa parole, il l'accepta, luy quittant l'eſlection du lieu & des armes. Le lendemain Bellegarde eſtant ſorty auec vne groſſe trouppe de Caſal, pour aller recognoiſtre entre Frasinet & Caſal, lieu propre pour donner ce coup de lance, il rencontra les ennemis qui eſtoient auſſi ſortis du-

1554. dit Fraſinet pour en faire autant que luy, lequel ayant recogneu leur contenance, les chargea ſi rudement qu'il y en euſt cinq ou ſix tuez, & autant de priſonniers. De là à deux iours luy & Piouena ſe trouuerent ſur les rangs auec chacun vn Parrain, & la lance bien acerée. Bellegarde eſtoit mõté ſur vn cheual d'Eſpagne des plus viſtes, & l'autre ſur vn courſier de Naples: au premier coup de la trompette les cheualiers partent, la viſteſſe du cheual d'Eſpagne & la force auſſi auec laquelle il heurta le premier le courſier de l'autre fut telle, qu'il le renuerſa, les lances demeurans rompuës, l'vne par le choc de la cuiraſſe, & l'autre par la cheute du cheual. Chacun s'en retourna en ſa garniſon ſans autre ceremonie.

*Entrepriſe d'Aſt.* En ce temps le ſieur de Briquemaut Gouuerneur de Sainct Damian, auoit intelligence dans Aſt par le moyen du cheualier Dozaſe, qui promettoit luy donner entrée dans l'vn des baſtions, auec vne trouppe de ſoldats qui forceroient le corps de garde de la porte du Tanare. L'apparence eſtoit ſi belle, que le Mareſchal trouua bon puis que le Roy tenoit ſi peu de conte des affaires de Piedmont, qu'il l'allaſt luy-meſme communiquer au Roy; afin que ſa Majeſté en ordõnaſt tout ainſi que bon luy ſembleroit. Sa Majeſté ayant entendu le diſcours, ordonna au Mareſchal d'y entendre. La Motte Gondrin au meſme inſtant luy fit auſſi ſçauoir qu'il auoit ſi bonne intelligence auec vn Capitaine de la garniſon, qu'il eſperoit en venir à bout ſous ſa conduicte & commandement. Luy ayant balancé l'vn & l'autre party, ſans que l'vn ſceut rien des intentions de l'autre, il leur donna charge de faire bien recognoiſtre ce qui s'en pour-

roit eſperer, par quelque Capitaine ou Gentil-hõme qui euſt du iugement & de l'experience, afin que ſelon le rapport qu'ils en feroient ſeparément, il peuſt prendre le plus aſſeuré party, ou les joindre l'vn à l'autre. Au fait & au prendre on deſcouurit qu'il y auoit du double, & que l'ennemy toutes les nuicts auoit couuertement faict entrer dans la ville par la Citadelle, huict ou neuf cens hommes de renfort ſans mil ou douze cens qui y eſtoient des ja, de maniere qu'il fallut penſer ailleurs. 1534.

Le Mareſchal ne pouuoit ſupporter que Valfenieres demeuraſt debout, qu'il ſçauoit eſtre reduicte à tant d'incommoditez qu'elles pouuoiẽt eſtre fort aiſément augmentees en r'approchant ſon Camp. Il reſolut d'aſſembler de quatre à cinq mil François, deux mil' Suiſſes, & autant d'Italiens, qu'il tira çà & là des garniſons, ſur l'eſperance que le Roy luy auoit dõnee, que tout en vn coup il receuroit dequoy donner deux monſtres aux gens de guerre, pendant qu'on aſſembleroit encores dequoy en faire deux autres. Ayant logé l'armée à Sainct Paul & à Soubry, apres auoir eſté entretenuë par l'eſpace de dix ou douze iours, de paroles & eſperances qui n'eſtoient ſuiuies d'autre effect que de celuy de vingt-quatre onces de pain par iour, ſans autre commodité, commença à murmurer & du murmure à ſe deſbander & mutiner ſi auant, que ne ſçachant où donner de la teſte pour leur preſenter quelque cõtentement qui eut puiſſance de les adoucir, il fut contrainct de prendre reſolution, auec l'aduis de tous les Miniſtres de ſa Majeſté, de ſe retirer aux garniſons, en attendant quelque ſecours de Lyon. Ce qui fut trouué fort

1554. mauuais par le Roy: ſa Majeſté ne meſurant pas comme le Mareſchal luy remonſtra, que la faute procedoit des payemés deuz pour quatre ou cinq mois, & qu'il valoit mieux prendre ceſte reſolution, que de laiſſer perdre l'armée, à la totale ruine de l'eſtat: entant qu'il y a plus de prudence à ceder à la neceſſité inexorable, & qui altere & les loix & les affections, qu'en s'obſtinant inconſideremét renuerſer toutes choſes ſans deſſus deſſous. Qu'il ſçauoit aſſez la difference qu'il y auoit entre la beneficence & la debte. Que l'eſperance ſeruoit touſiours d'armes fort puiſſantes pour contenir en office ceux qui ſont appuyez des moyens que la beneficence produict: & que par le cõtraire, le non payement de la debte à l'endroit du pauure ſoldat qui vit ſous vne ſeuere diſcipline militaire, eſtoit vn vray inſtrument de haine & de ruine parmy les armes, le ventre deſquelles n'auoit point d'aureille. En fin qu'il eſtoit impoſſible que la multitude affamée peut auoir les actions meſurees à autre poinct que celuy du deſeſpoir & de l'audace. Que ceux qui rejettoient ces remonſtrances, diſans qu'il leur falloit abandonner la campagne, comme on faiſoit aux guerres de Flandres & de Picardie, où le feu eſtoit touſiours de la partie, ne ſçauoient faire la diſtinction qu'il y a d'vn païs & d'vne nation à autre. S'il n'y auoit autre conſideration que la ruine de quelques villages, & que ceſte medecine euſt cõſolidé les playes, il eſt tout certain que ceſte demie forme de brigandage euſt eſté preferée à la neceſſité. Que le fondement ſur lequel chacun s'eſtoit arreſté, deuoit eſtre pluſtoſt loüé que blaſmé, au moins pour le regard du Mareſchal & des autres Seigneurs:

*Remonſtrances du Mareſchal au Roy.*

mais sur tout en ce qu'ils ne pouuoient ny vou- 1554.
loient abandonner le pays à ces rauages pour des considerations qui accableroient de tous poincts l'Estat : & qu'il estoit tousiours plus profitable craindre le peril, que de n'en tenir compte, en tant que la crainte nous fait tousiours tenir en garde, & rẽd les hommes plus sages, & plus rusez à la preuẽtion des inconueniens tant de fois inutilement remonstrez, que la cruauté de ces expedients ne pouuoit estre introduicte sans alterer la fidelité & la bien-veillance des peuples, colonnes necessaires à la manutention de l'estat : mesmes parce que le Piedmont estãt esloigné de la France à huict iournées de conduicte, il estoit necessaire qu'en ruinãt la campagne & les bourgades du pays, les viures fussent d'oresnauant amenez du Lyonnois, autant pour les habitans des villes, que des garnisons. Que par consequent tout labourage cesseroit aussi, & cessant il faudroit tous les ans leuer vne armée pour venir auictuailler vingt-six grosses villes, par la conduicte de vingt-cinq, ou trente mil mulets, reduisant par ce moyen les peuples à tel desespoir qu'on auroit plus affaire à se garder d'eux, que des propres ennemis : au lieu que precedemment on confioit à leur fidelité la garde mesme des fortereresses. Que c'estoit vouloir tout à escient hazarder l'estat à vn coup de dez, ou reduire tous les ans sa Majesté à si excessiue despence pour suppleer à ces deffauts, qu'elle seroit à la parfin contrainɛte de le quitter ; auec la mesme gloire & reputation qui auoient esté si laborieusement & genereusement acquises : & par consequent deslors en auant laisser la France exposée à la discretion de tous ceux qui auoient enuie de la

1554. gourmander. Et que quant à luy pluſtoſt que d'eſtre miniſtre de telle ignominie & calamité, il aymoit mieux quitter ſa charge auec la bonne grace de ſa Majeſté, à tout autre qu'elle voudroit choiſir. D'alleguer comme fait le Roy, que la ſeuerité des punitions contenoit les fols, & les eſgarez: cela eſtoit bon & à faire & à dire en ce qui regardoit les choſes ciuiles, mais impertinent aux militaires, meſmes lors que la faim & la neceſſité inexorables, aſſiegent le courage du ſoldat: les inſolences & rapines duquel ne luy peuuent en ce cas eſtre attribuees & moins encores corrigees par la iuſtice, le payement deffaillant non ſeulement pour vn mois, mais preſque pour ſix. Et de faict, la miſere auoit paſſé iuſqu'à ce poinct, qu'il y auoit plus de cinq cens ſoldats qui portoient les armes ſur la chemiſe & ſans ſouliers. Suppliоit en fin ſa Majeſté, de croire que ſans le ſecours des contributions qu'on leuoit au païs, & qui ceſſeroient ſi ces practiques brigandeſques eſtoient introduictes, & ſans auſſi ce qu'il auoit emprunté par l'engagement de ſa vaiſſelle, & de ſa parole auſſi, la contagion fuſt pieça paſſee bien plus auant: & que ne luy eſtant rien demeuré que le cœur & l'affection, qui perſeuereroient iuſqu'au dernier ſouſpir, il eſtoit cõtraint de librement remonſtrer à ſa Majeſté, à quel cruel terme les choſes eſtoient reduictes, afin que ſon plaiſir fuſt de ſecourir ſi promptement & ſi aduantageuſement ſes affaires, qu'on puiſſe de bonne heure ſuffoquer les premieres eſtincelles de ce feu qui pourroit embraſer tout, auec vne reputation tardifue & peu conuenable à ſi grand & ſi genereux Prince qu'eſtoit ſa Majeſté. Qu'il ne ſuffiſoit

pas de mettre bon ordre aux choſes dangereuſes & 1554.
de conſequence, mais qu'il les falloit auſſi veiller de ſi prés & auec tant de conſtance, que les meſmes choſes pour leſquelles l'ordre auoit eſté pris, peuſſent auſſi prendre vne fin heureuſe & bien ordonnée. Luy fit auſſi remonſtrance, que quelque ſoin qu'elle & monſieur le Conneſtable euſſent à la conſeruation des conqueſtes de là les monts, qu'elles clocheroient & roulleroient touſiours dans les inconueniens, ſi dés le commencement de l'année il ne leur plaiſoit faire recognoiſtre fort exactement quel eſtoit le fonds des finances, & quelles charges elles auoient à porter, pour puis ſelon cela, faire les departemens particuliers de ce qu'il faudroit pour Picardie, la Champagne & le Piedmont: en diſtribuer les eſtats aux Threſoriers, en enuoyer d'autres au Lieutenant general, afin que ſur ce fondement chacun peut aduancer, meſurer, ou retrancher la deſpenſe. Qu'auec ceſte aſſeurance, les aſſignations ſe trouuans par apres longues au recouurement, il feroit des partis pour l'aduancement d'icelles, auec les Banquiers de Lyõ & autres, dont l'intereſt ſeroit porté, non par ſa Majeſté, mais par toute l'armée. Ce ſera auſſi par ce moyen releuer ſa Majeſté & Monſieur le Conneſtable, du ſoin & des faſcheries dont il eſt contraint les trauailler tous les iours, oſter la commodité aux Threſoriers de ſe diſpenſer des deniers, maintenir la diſcipline militaire, conſeruer & augmenter la reputation, & les ſujets, & mettre l'eſprit du General en aſſiette ſi tranquille qu'il n'aura plus qu'à penſer à bien & fidellement meſnager & exploicter les forces. Pour cõcluſion, que ſi ſa Majeſté pouuoit tant faire qu'il euſt preſentement

1554. deux payes, & aſſeurance que les autres ſuiuiſſent de prés, il eſperoit gaigner tant à l'endroict de l'armée, qu'elle amenderoit ſes recentes fautes par le hazard de quelque grãd & genereux exploit, l'occaſion duquel ne luy defaudroit iamais.

Cependant le Mareſchal ſur l'eſperance d'vn futur ſecours, ordõna que les compagnies qui tenoient garniſon en Albe, ſeroient ſecouruës de quelques viures par forme de preſt. Ce que le ſieur de Lyoux Gouuerneur ne voulant endurer, ordonna que cela ſeroit ſupercedé, & qu'il en eſcriroit, comme il fit, au Mareſchal, luy mandant qu'il ne permettroit iamais que le dedans ny le dehors de la ville qu'il auoit en gouuernement fuſt ainſi foulé, ny qu'vn tas de gens allaſſent & vinſſent à leur plaiſir ſur les ſauf-conduicts de luy. Choſe que le Mareſchal trouua de fort dure digeſtion, comme contraire & au ſeruice du Roy, & à l'authorité qu'il auoit: pour ne rien alterer toutesfois il differa la reſponce & le reſſentiment à la deuxieſme recharge que l'autre luy en fit: & luy manda lors que tout ainſi qu'il auoit eſté trop haſtif & peu retenu en ſes actions & à eſcrire auſſi, qu'il auoit voulu eſtre tant plus lent & plus conſideré; pour luy donner loiſir de mieux & plus reuerement remarquer les choſes, portant la lettre ces meſmes mots, A vous dire ce qui en eſt, vous auez outrepaſſé les bornes de l'obeïſſance & du reſpect que vous deuez porter à mes commandemens, entreprenant comme vous auez faict, de rudement chaſſer d'Albe & de voſtre ſeule authorité priuee, ceux qui auoiẽt ſauf-conduict de moy, qui n'ay iamais appris, comme ie ne veux encores faire, qu'il ſoit permis non plus à vous qu'aux

*Remonſtrance du Mareſchal au ſieur de Lyoux.*

autres

autres Gouuerneurs de villes, de contreroler mes 1554.
sauf conduits: lesquels ie ne concede iamais si-
non en tant que les neceſſitez du ſeruice du Roy
m'y incitét, & dont il ne vous appartient de pren-
dre cognoiſſance: bien vous eſt il permis en cas de
ſoupçon, de m'en donner aduis, afin d'y remedier
ſelon l'apparence que i'y trouueray Quãt à ce que
vous dictes que le zele du ſeruice de ſa Maieſté
vous a conduict à ce faire, ie loüe le zele, mais non
l'action, car ie veux que vous ſçachiez, Monſieur
de Lyoux, que vous vous leuerez de bon matin, ſi
vous l'emportez par deſſus moy, qui ſçay reuo-
quer & auancer ſelon ce que ie iuge conuenable,
mes sauf conduits, ſans qu'il ſoit ny honneſte, ny
neceſſaire auſſi que vous l'entrepreniez, comme
vous auez faict aſſez inconſiderément, & contre
le reſpect que vous deuez porter à celuy qui a cõ-
mandement ſur vous, & qui n'a faute ny de force
ny de iugement pour s'en faire à croire. Quant à
la foule que voſtre gouuernement reçoit de quel-
ques viures que l'on fourniſt aux bandes Italien-
nes que Monſieur de Gordes y a enuoyees par
mon commandemẽt, ie ſçay aſſez que ce ſont faſ-
cheuſes & ennuyeuſes cõruees, mais encores vaut-
il mieux les ſupporter, qu'en ne le faiſant pas met-
tre l'eſtat en perte & ruïne. Si n'eſtãs point payees
de ſix payes qui leur ſont tantoſt deuës, vous me
vouliez mettre en auant quelque expedient pour
medeciner ces playes attendant le ſecours de ſa
Majeſté, ie le receurois à grace ſinguliere & ne
vous en deſroberois point l'honneur. La plainte
que vous faites de ces deſordres eſt loüable, mais
non pas la proteſtation de ne l'endurer, tout cela
dependant, comme il faict, de ma diſcretion &

1554. de mon iugement & non du voſtre, pour bon qu'il ſoit. Or afin que la paſſion ne vous aueugle plus, & que vous appreniez deſormais à obeyr, & à ne vous meſler plus auant que vous ne deuez, des affaires, liſez & digerez bien le pouuoir que le Roy vous a concedé, & lors vous & vos compagnons trouuerez que voſtre vollee ne s'eſtend point plus auant que dans l'enclos de vos murailles, & encores reiglee ſous mon commandement. Quand ie voudrois, ie vous monſtrerois que nul de vous, hormis Mõſieur de Vaſſé, & de la Motte Gõdrin, n'auez tiltre ny pouuoir que de Capitaines dans vos villes. Vous dites auſſi par ceſte meſme lettre que vous eſtes biẽ marry que vous n'auez fait prẽdre trois ſoldats de ces bãdes Italiennes, qu'õ vous a amenez pour quelque deſordre qu'ils ont commis: ſi vous l'euſſiez entreprins c'euſt eſté vne faute fort lourde, & qui vous euſt mis en plus de peine que ne penſez, la vie des hommes n'eſtant ſi fort à meſpriſer qu'il la faille faire perdre à qui que ce ſoit, que par les voyes de la Iuſtice, ſur laquelle vous auez auſſi peu de puiſſance que les propres ſoldats. Si vous les trouuiez vous meſmes ſur le faict de quelque meſchant acte, & que la colere vous emportaſt à donner quelque coup, il ſeroit aucunement excuſable, mais non iamais l'execution de la Iuſtice, qui eſt attribuee aux Preuoſts de l'armee, ſous le commandement que ie leur donne. Ie ſuis marri veu l'amitié que ie vous ay touſiours portee, que vous vous ſoyez ainſi de gayeté de cœur, deſreiglé en mon endroict: ce n'eſt pas mon naturel d entrer en ces diſputes, ſinon autant qu'on m'y contraint comme vous auez faict, vous priant qu'il n'en ſoit plus parlé.

Briquemaut auoit proposé au Roy l'entreprin- 1554.
se d'Ast : pour l'execution de laquelle sa Majesté auoit promis forces suffisantes, mesmes les quatre mil Allemans du Colonnel Rocrot, lesquels depuis elle enuoya au Siénois auec promesses de luy renuoyer incontinẽt d'autres forces qu'elle faisoit leuer. Et pourautãt que l'entreprise estoit pressee, & qu'il auoit par experience aprins le peu de fondement qu'il deuoit faire de telles promesses, il supplia le Roy luy vouloir donner diligemment aduis de ce qu'il en deuoit esperer : car selõ ce qu'il luy en manderoit, il s'abstiendroit d'entreprendre ce que peut estre il ne pourroit pas acheuer qu'auec honte & ruine. Que se mettãt sur ses gardes, il entreprendroit seulement de faire diligemment retirer les moissons dans les places, tant pour la seureté d'icelles, comme pour incõmoder l'ennemy. Que combien qu'il ne luy appartint pas d'entrer dans les secrets de sa Majesté, neantmoins il ne se pouuoit garder de luy dire, que tout ce qu'elle tenoit en Piedmont, Duché de Milan, & Montferrat n'estoit point de si petite importance qu'il ne meritast d'estre plus soigneusement gardé que le Siennois, ny la Corsegue : & qu'il preuoyoit qu'on auoit enuie de r'entrer dans les anciennes erreurs des precedens Rois, lesquels quittoient tousiours ce qu'ils auoient en main & qui ne leur pouuoit estre osté, pour courir à Naples, en Sicille & à Milan : il confessoit que c'estoit chose digne d'vn tres-grand & tres-iuste Roy, d'auoir pitié des affligez, mais qu'il estoit encor plus iuste & plus conuenable d'auoir pitié de soy-mesme, & plustost entendre à la conseruation & à l'aduancement du sien, que de se

1554. hazarder pour courir à celuy d'autruy, & pour des gens trop eſloignez, & qui ont aſſez ſouuent la foy fort volage, & tendante à leur vtilité particuliere: & qu'en matiere d'eſtat celuy en eſtoit touſiours le maiſtre qui auoit les forces en main, & qui les ſçauoit vtilement meſnager, premierement pour ſoy meſme, & puis pour autruy. Qu'il ne tenoit pas le ſecours de Sienne impoſſible ny trop hazardeux auſſi, ſi par preuention on en euſt communiqué de bonne heure à ceux qui auoient & le cœur, & le iugement pour l'entreprendre, & qui euſſent ſçeu tout en vn coup pouruoir & à la ſeureté du Piemont, & à la diligence de ce ſecours, à la gloire de ſa Majeſté. Que de le vouloir auiourd'huy entreprendre à la haſte, ce ſeroit baſtir & deshonneur & nouuelle perte. Et que par ainſi il n'y auoit autre remede que de faire de la part des Siennois les plus aduantageuſes capitulations qu'ils pourroient auec l'ennemy.

En ce temps le Baron de la Garde manda au Mareſchal que s'il pouuoit conduire à Albengue terre Geneuoiſe, cinq ou ſix mil hommes, qu'il s'y trouueroit auec armee & munitions neceſſaires, pour inueſtir la ville & citadelle de Sauonne, s'il plaiſoit à ſa Majeſté prier le Roy d'Alger de ioindre ſes Galeres aux ſiennes. Le Mareſchal donna aduis de l'importance de l'entrepriſe: Mais ſa Majeſté n'en tint compte.

Vous auez cy deuant veu, que le Cõte de Chalant auoit eſté mis priſonnier dans le chaſteau de Thurin, & qu'il pretendoit n'eſtre obligé à aucune rançon, par fondemés nullement ſouſtenables. Or doutant d'en tomber à la fin, il entra auec Plancy, en des diſcours de telle importance au ſeruice du

Roy, que le Mareſchal y preſta l'oreille, & com- 1554.
manda à ceſtuy cy qui s'eſtoit rendu fort familier dudit Comte, de le profonder le plus auant qu'il pourroit, afin que ſelon ce qu'il en iugeroit par apres, il en peuſt donner aduis à ſa Majeſté. Les affaires furent finalement ſi bien diſputez de part & d'autre qu'ils furent communiquez à ſa Majeſté par Plancy. Le ſommaire deſquels merite d'eſtre icy inſeré, ſoit pour edification, ou pour plus ample demonſtration du cours des affaires d'alors, & lequel i'ay reduit par eſcrit, ſelon la cognoiſſance que i'en eus deſlors.

Le Secretaire Plancy deuiſant par pluſieurs fois auec le Secretaire du Comte de Chalant, nommé Gautier, l'auroit dextrement tiré dans les conſequences de l'eſtat, au diſcours deſquelles, il l'auroit trouué ſi diſpoſé, que par commune concordance, les choſes furent depuis portees iuſques au maiſtre: lequel monſtra qu'il ne deſiroit rien plus, que de mettre en auant quelque choſe qui fuſt honnorable & profitable, & au Roy & à Mõſieur de Sauoye, & digne de ſon affection & obligation enuers luy.

*Diſſeins & propoſitiõs du Comte de Chalãt, pour reconcilier les Princes Chreſtiens.*

La premiere propoſition fut de trouuer des expediens propres & conuenables pour (auec reputation & honneur) reconcilier ledit ſieur Duc auec le Roy. Pendant que par reprinſes ils en parloient, & diſputoient l'vn auec l'autre, les nouuelles vindrent du mariage du Roy d'Eſpagne, auec la Royne d'Angleterre, & de ſon arriuee auſſi dãs le pays. Ce qui apporta nouuelle matiere au Comte, pour porter les choſes plus auant que la ſeule reconciliation de Monſieur de Sauoye, & de penetrer auec iugement & diſcours dans celle de l'Em-

1514. pereur meſme, auec ſa Majeſté.

Ayant prins terme pour en meurement deliberer, il entra deux iours apres en ceſte propoſition: à ſçauoir, que puis qu'ainſi eſtoit que ce mariage d'Angleterre eſtoit accomply, il ſeruiroit de propice mediation à reduire tous ces grands Princes à la paix, à la gloire de Dieu, au repos de leurs ſujets, & de toute la Chreſtienté.

Que pour y paruenir il ſeroit fort à propos de parfaire le mariage de Monſieur le Dauphin, dont on eſtoit en termes, auec la Royne d'Eſcoſſe. Cela ainſi accomply, qu'il falloit entrer à faire vn eſchange du Royaume d'Eſcoſſe, auec la Duché de Milan, tant & tant infelicement combatuë, & deſiree par les François.

Et pour-autant que la Duché de Milan ſurpaſſoit de bien loing l'Eſcoſſe en bonté & en valeur, que pour donner compenſation & parité, il falloit faire le mariage du Prince d'Eſpagne auec la fille aiſnee du Roy, & qu'en faueur d'iceluy ſa Majeſté rendit à l'Empereur les places conquiſes ſur luy, cõme Mariembourg, Yury, Danuilliers, & toutes autres à luy anciennement appartenantes. Et pareillement auſſi en faueur de l'Empereur & de ſon fils, rendre aux Geneuois la Corſegue, auec amiables conditions enuers Monſieur le Dauphin futur Duc de Milan, & toutes telles que les a euës l'Empereur meſme: lequel par meſme moyen remettroit la Republique de Sienne en ſon ancienne liberté, auec tout ce qui en depẽdoit. Que de meſme ſuitte le Roy renonceroit auſſi aux pretẽſions de Naples & de Sicile, & l'Empereur à celles de Bourgongne & Comté de Charolois. Et finalement que ſa Majeſté fourniroit en faueur de ce mariage, en deniers, ce qui ſeroit amiablement ac-

cordé. Toutes lesquelles choses bien digerees, on trouueroit qu'elles faisoient compensation sortable les vnes enuers les autres, & renuersoient le mariage du Prince d'Espagne, auec la sœur de la Royne d'Angleterre, qui en pressoit son mary. 1554.

Que l'Empereur auoit si à cœur la perte de Mets, Toul, & Verdun, que mal-aisément consentiroit-il à aucuns traictez sans la restitution d'iceux. Et le Roy encore moins à le faire, pour la consequence tres-considerable qu'elles auoient auec la France. Qu'il falloit prendre quelque expedient pour cõpenser les vns & les autres. Qu'il n'y en auoit (selõ le Comte) nul meilleur que cestuy: assauoir faire vn Mariage de Monsieur le Duc de Lorraine auec l'vne des filles du Roy, & cela accomply remettre en ses mains, comme à Vicaire perpetuel de l'Empire, tel qu'estoit Monsieur de Sauoye, toutes lesdites places; & à quoy il estoit à croire que l'Empereur consentiroit, n'ayant aucune apprehension de la puissance de ce Prince: lequel seroit tousiours contrainct de cheminer auec respect & reuerence enuers le Roy, tant par l'obligation de ce bien faict, comme pour estre presque de tous costez attaché aux estats de sa Majesté, laquelle pour vne future seureté retireroit pres d'elle les enfans qui prouiendront dudit mariage.

Qu'il est à croire que l Empereur voyant l'Angleterre auiourd'huy en ses mains, ne cesseroit de bastir nouueaux dessein & entreprises à la ruine de la France, de laquelle il ne peut supporter les rudes piqueures qu'il a receuës de tous costez, & qu'il commencera la conqueste de l'Escosse, qu'il tient pour trop amie de la Frãce, & de laquelle il se promettra fort facile issuë, & sans estre con-

1554. traict à ſe démettre dudit Duché de Milan, par lequel il tient l'Italie en bride, & Naples & Sicile en ſeureté. Que pour le deſmouuoir de ces intentions & deſſeins, le Comte a pour parens & amis les principaux miniſtres de l'Empereur & de ſon fils, auec leſquels, le Roy le trouuant bon, il en pourroit traicter, ſans deſcouurir les intentions de ſa Majeſté, à laquelle il s'obligeroit de ſe repreſenter touſiours, cas que ſes practiques ne peuſſent prendre racine.

Que pour auoir meilleure iſſuë de ces propoſitions, il ſe falloit ſeruir de la mediation de la Royne d'Angleterre, laquelle n'eſtimera iamais tant les grandeurs d'Eſpagne, que la conionction de l'Eſcoſſe à l'Angleterre. Qu'ayant eſté elle, celle ſeule qui a voulu paruenir à ce mariage nonobſtant les oppoſitions des eſtats, il eſt à croire que elle remuera (ſelon l'ordinaire des femmes) Ciel & terre pour paruenir à ce poinct: pour auquel la diſpoſer le Comte dit auoir amitié fort familiere auec aucũs de ſes principaux miniſtres & fauoris.

Qu'ayant la mere Ducheſſe de Lorraine intereſt en ceſte Duché de Milã, duquel elle eſtoit Doüairiere, elle a touſiours tant aimé & eſtimé le Comte, qu'il ſe promet non ſeulement l'y faire conſentir, mais auſſi la rendre elle meſme mediatrice enuers l'Empereur, pour l'y diſpoſer; quand ce ne ſeroit que pour l'aduantage qui en reſulte à ſon fils.

Que pareillement il eſtoit tres-intime amy de Monſieur d'Arras, principal miniſtre de l'Empereur, & qu'il eſperoit le rẽdre mediateur de tous ces partis, meſmes eſtãt perſonnage qui abhorroit pluſtoſt qu'il n'eſtimoit les affaires d'Italie, auſquels il preferoit touſiours ceux de Bourgõgne,

& des Pays bas. Et qu'en fin il ne recognoissoit aucun qui fust pour apporter cõtrarieté à ces mariages & executions: si ce n'estoient les sieurs Domp Ferrand de Gonzague, & Prince Doria, lesquels au rebours de Monsieur d'Arras, mesprisoient les affaires de Flandres: que si vne fois ils auoient le vent d'aucune de ces intentions, ils ne faudroient de gaigner le deuant, & de les renuerser. Et que par ainsi il falloit diligemment & cautement manier les affaires. 1554.

Que pour plus facilement disposer le nouueau Roy d'Angleterre à embrasser ce party, il s'aideroit de la mediation du sieur Ruygomes Portugais, le plus familier, & le plus fauory de ce Prince, auec lequel Ruygomes le Comte auoit de longue main fort estroitte amitié: & que semblables affaires estans maniez auec prudence & circonspection, prendroiét (peut estre) telle perfection que les vns & les autres l'en loüeroient à iamais.

Qu'il se souuenoit qu'ayant vne fois esté depesché par le feu Duc Charles son maistre, vers le feu Roy François, en prenant congé de luy pour de là s'en aller à Barcelonne où estoit l'Empereur; il luy donna charge de dire de sa part audict Empereur, que c'estoit luy & non pas les François, qui detenoit les biens de monsieur de Sauoye: car retenant iniustement la Duché de Milan qui luy appartenoit, il n'auoit peu faire de moins pour se couurir d'iniure, que de se saisir des biens du Duc, qui auoit quitté l'amitié Françoise, pour se joindre à l'Imperiale, laquelle se fust seruie contre la France de la Sauoye, & du Piedmont, si de bonne heure sa Majesté ne l'eust preuenu, tous lesquels toutesfois elle estoit preste de rendre, l'Empereur faisant

1554. le ſemblable du Duché de Milan. A quoy l'Empereur luy reſpondit, qu'il auoit bien autrefois rendu la Duché de Milan à Franciſque Sforce, rebelle & attaint de crime de leze Majeſté, que par plus forte raiſon il la pourroit bien auiourd'huy remettre à vn Duc de Sauoye, ou à vn Roy de France, pourueu que ce fuſt le repos de la Chreſtienté, & qu'il y euſt vn *fiat* à la Patenoſtre des François. Tout lequel diſcours n'eſt amené en jeu à autre intétiõ, que pour faire cognoiſtre que tous les expediens cy-deſſus, ſont ſuffiſans pour lauer les ſoupçons de l'Empereur, & le reduire à y entendre.

Et là où on trouueroit le cœur de l'Empereur par trop endurcy, il faudroit lors eſſayer de faire vn traicté particulier en ce qui regardoit monſieur de Sauoye: & à ces fins couuertement pourchaſſer trefue aſſez longuette entre ces Princes, afin que pendant icelle, venant l'Empereur à mourir, toutes ces offrandes fuſſent preſentees au Roy & Roine d'Angleterre: leſquels n'ayans chauſſé l'obſtination du pere, ſe lairroient reduire à party conuenable, meſmes par vne couuerte affectiõ de monſieur de Sauoye.

*Continuation des propoſitions du Cõte de Chalant.*

Dict, que ce qui regarde le Duc ſon Maiſtre, a eſté ſouuent mis ſur le bureau, auec plus conuenables moyens, qui n'auoient iamais eſté ny bien receus, ny bien meſnagez, ſoit pour paſſer, ou pour ignorer les conſequences de l'eſtat, à la proſperité duquel les plus petites choſes ſeruoient plus que les grandes.

Qu'ayant eu ceſt honneur d'auoir pris ſa premiere nourriture auec le feu Roy François, auec lequel il ſe trouua à la bataille de Pauie, cõmendãt à cinquante hõmes d'armes, qu'il auoit touſiours

desiré d'auoir occasion propre pour rendre seruice à la France, pourueu que celuy de son Maistre & Prince naturel, y fut conjoinct. Or pour venir au poinct du traicté d'entre le Roy & sondit Prince, il luy sembloit qu'il falloit commencer par le mariage de Madame sœur du Roy auec luy, conforme à ce qui auoit esté cy-deuãt traicté & qu'en faueur d'iceluy, sa Majesté le remette en tous ses biens & estats. De premier front ce mot de restitution estonne & despite tousiours ceux qui n'ont la patience d'attendre, comme disent les bonnes femmes, iusques à *Amen*, car lors qu'on est rendu capable des secourables effets de la medecine, elle est receuë & aualee de meilleur cœur. Venons donc au poinct. 1554.

En premier lieu il faudroit si cõscientieusemẽt disposer les affaires entre l'Empereur & le Roy, que chacun d'eux se contentast d'indifferemment restituer au Duc tout ce qu'ils tiennent du sien, sãs rien reseruer: car si l'vn ou l'autre le vouloit faire, cela seruiroit d'argument à son compagnon de rébroüiller ses affaires plus auant que iamais, au preiudice d'vn Prince spolié, & qui a cet honneur d'appartenir de pres à l'vne & l'autre Majesté, lequel par experience du passé, apprendroit à ne se plus enuelopper dans les puissantes armes de l'vn ny de l'autre. Et quant aux pretensions de sa Majesté sur la Comté de Nice & successeur de Madame la Regente, que cela se vuideroit amiablemẽt par compromis en personnes neutres.

Il est à croire que l'Empereur plein d'ambition & de soupçon, ne voudra iamais entendre à aucune restitution, d'autant que ce qu'il tient luy sert pour couurir & deffendre la Duché de

1554. Milan des armes Françoises, comme fait la Sauoye & le Piedmont à la France, des Imperiales. Que priuez de cela, l'vn & l'autre, par la neutralité du Duc, auroit tousiours passage pour courir aux armes, ce qui ne pouuoit succeder, l'vn & l'autre retenant ce qu'il possedoit.

Qu'au premier vent que l'Empereur auroit de ces practiques, il ne faudroit, pour les preuenir de faire espouser au Duc la fille de la Royne Eleonor Douairiere de France, & en faueur du mariage, & pour recompense de ce qu'il luy detient, luy donner la Duché de Gueldres: à quoy par le desespoir où le Duc est reduict, il se pourroit accommoder, ignorant ces propositions.

Le Comte, à ces difficultez apporte ce medicament, c'est qu'il a plusieurs raisons particulieres en main par lesquelles il espere reduire les affaires au mesme poinct où l'Empereur tõba lors que le Roy François depescha le Mareschal de Brissac vers luy à Aulxbourg; qui est qu'il promettoit rẽdre tout, le Roy rendant aussi. Et qu'il trouuoit bõ en ce faisant, le mariage du Duc auec Madame Marguerite de France, esperant que les choses se reduisans maintenant à ce poinct, & le Duc demeurant neutre, la France auroit mesme commodité qu'elle auoit de penetrer en Italie, toutes les fois qu'il luy en prendroit enuie, ayant tousiours le Duc couuertement fauorable par tant d'obligations & alliances.

La neutralité subsequente de monsieur de Sauoye, seroit plustost par apparence que par effect, comme celuy qui recognoistroit le principal fondement de sa reintegration de la bonté & liberalité du Roy, qui a des pretensions contre luy,

ce que n'a pas l'Empereur: par l'eſperãce qu'il au- 1554.
roit auſſi, que ſeruant le Roy à couuert, il en pourroit receuoir de l'aduancement, lequel il ne peut eſperer d'vne ſi vieille ſouche qu'eſt celle de l'Empereur, auec lequel il n'auroit telle conionction qu'auec le Roy, à cauſe du mariage & de la proximité de ſes Eſtats, de tous coſtez enuironnez des Fleurs de lis.

Quelqu'vn pourroit alleguer à poſition contraire, qu'il n'eſt à croire que monſieur de Sauoye, qui a dés l'enfance eſté nourry de la main de l'Empereur, & né d'vne ſienne couſine, & qui a porté les armes auec luy, ſoit iamais pour quitter vne affection enracinée de ſi long-temps & preſque auec le laict: qu'il n'a faute de iugement pour ſçauoir faire contenance contraire, iuſqu'à tant qu'il ait la reſtitution de ſes Eſtats; & que cela accomply, à la moindre mouche qui le piquera il tournera les eſpaules à la France, pour ſe rejoindre à l'Eſpagne. Quoy ſuccedant nous luy aurions baillé le couſteau au poing, auec lequel il nous eſgorgeroit. Ce couſteau ce ſont vne vingtaine de belles villes, bien fortifiées & qui ont couſté vingt millions d'or à la France à cõquerir, & fortifier. Qu'à ſainement parler des conſequences de l'Eſtat, il n'y a rien de plus recommandable que de tenir le bon bout de ſon coſté, & ne ſe ſouſmettre iamais à la diſcretion d'autruy, pour parent qu'il ſoit: le naturel des Princes particuliers eſtãt touſiours de tourner l'œil, non au ſalut de ſon bien-facteur, qu'il a touſiours couuertement en haine, ains vers celuy duquel il eſpere plus d'vtilité. A cruëment & vulgairement iuger des affaires, & meſurer les choſes, non à l'aulne du futur, ains à celle du paſſé: il y a

1554. de l'apparence beaucoup que mõſieur de Sauoye ſoit pour touſiours pancher du coſté de l'Empereur, mais qui voudra auec bien ſolide iugement meſurer les choſes au pied de la verité, les raiſons ſubſequentes effacerõt tous ces brouïllarts & tous ces nuages. Chacun ſçait, outre ce qui en peut eſtre apprins par les Hiſtoires, que la maiſon de Sauoye a touſiours proſperé tandis qu'elle s'eſt bien entretenuë auec la France. Et de fait, il eſt notoire que le Duc Charles pere de ceſtuy-cy, ne fut ſpolié que pour auoir inconſiderément quitté l'amitié de la Frãce, à la perſuaſion de l'Empereur, promettant de donner Sentence du Montferrat en ſa faueur, contre les Ducs de Mantouë: & toutesfois dés que l'Empereur le veit embarqué ſans biſcuit, la ſentence contre ſa promeſſe, ſortit en faueur de l'autre : & au meſme temps ſous pretexte de deffendre ſon pays, il s'empara de ſes places, pour en couurir la Duché de Milan: abandonnant ce pauure Prince aux coups & aux miſeres. La ſouuenance de toutes leſquelles choſes doit auoir plus de force enuers le fils, que ceſte nourriture, qui a ſouuent eſté pleine de miſere & de calamité : quoy qui l'ait ſeruy aux deſpens de ſon eſtat.

Il n'y a que deux ſeules voyes pour s'aſſeurer des hommes, toutes contraires l'vne à l'autre : à ſçauoir l'amour & la force. La premiere eſt bien ſeante aux Princes bons & genereux, & l'autre familiere des tyrans: l'vne obligé, & l'autre offenſé. Le Duc qui recognoiſt & l'vn & l'autre, à l'ame ſi bonne qu'il ſçaura recognoiſtre toutes ces choſes bien bluttées dans le tamis du iugement & de la raiſon: & cõbien memorables ſerõt ſes obligatiõs,

le Roy, l'honnorant du mariage de sa sœur, & par vne vraye generosité le restituant en tous ses estats, chose qui l'obligera à mesurer toutes ses actions au pied de la volonté & des intentions de sa Majesté. Car faisant autrement, les forces ny la puissance ne luy defaudroient pour soudainemét se venger de ceste ingratitude, tant la France est proche de luy, & auparauãt que l'Empereur peust venir à son secours. 1554.

Et pourautant que les ialousies de l'estat sont si glissantes, qu'il y a tousiours quelque chose à radouber, comme aux nauires & aux femmes : & qu'il n'y a parentages ny amitiez pour bonnes & sainctes qu'elles soient qui ne s'alterent quelquefois, le Comte iugeoit conuenable que les Suisses qui ont mesme alliance auec le Duc qu'auec le Roy, fussent appellez pour garands & fide-iussseurs des promesses de l'vn & de l'autre Prince: auec authorité de courir auec les armes sur celuy qui les altereroit, au cas que des differends qui pourroient suruenir, il n'en vouluſt demeurer à leur decision & arbitrage.

Que les trois estats de Sauoye, & Piedmont assemblez en corps, iureroient solennellemét de ne seruir de leurs personnes ny de leurs biens, leur Prince, cas qu'il voulut rien entreprendre au preiudice du Roy, & qu'à ces fins des-maintenant comme pour lors, ils demeureroient quittez & absonz du Vasselage & serment de fidelité.

Seroit dit aussi mariage faisant, mais par article secret, que le doüaire de Madame seroit assigné sur Pinerol, Sauiglan, Fossan, & Cony, dãs lesquels elle pourroit tenir quelques gens de guerre pour la seureté d'iceluy: mais que sortans enfans

1554. de ce mariage, la garniſon ceſſeroit, & non pas l'aſſignation: la comonction deſquelles places auec le Marquiſat de Saluces qui eſt propre du Roy, rendroit ſa Majeſté auſſi puiſſante en Piedmont que le Duc meſme.

Si le Roy ne vouloit entendre à aucun de ces partis, & que par là le Duc fut contraint d'entendre au mariage de la fille de la Royne Eleonor, Infante de Portugal, ce ſeroit vn coup fort dangereux pour la France. Car ſe rejectant par ce moyé entre les bras de l'Empereur, il trouueroit que les ſept cens mil ducats, que le Roy ſon pere luy legua en mourant, & qui furent mis ſur le trafic des Indes, en ont engendré plus de trois millions & demy, deſquels il pourroit retenir trois ou quatre cés mil eſcus, & preſter le reſte à l'Empereur: qui luy bailleroit pour gage la Franche-comté, & Alexandrie prochaine d'Aſt que le Duc poſſede, & par l'vn & l'autre trauailler les conqueſtes Françoiſes & ſes propres entrailles.

C'eſt mal entendre les affaires d'autruy & les ſiennes auſsi, de plus retarder le mariage de Madame, eſtant deſia ſi auant en l'aage qu'elle eſt. C'eſt l'vn des poincts dont l'Empereur ſe ſert pour degouſter le Duc de ce Mariage, duquel depéd pour le Roy vn poinct de tres-grãde importance & qui deuroit ſeruir d'eſperon pour aduancer l'affaire: c'eſt que ſi Madame ne portoit point d'enfans, & qu'en ces entrefaictes le Duc vint à mourir, monſieur de Nemours creature du Roy, ſuccederoit à tous ſes eſtats, deſquels le Roy diſpoſeroit à ſa volonté, & au dommage de l'Empereur: & là où il aduiendroit auſsi que ledit ſieur de Nemours vint à mourir ſans enfans, toute la ſucceſsion reuien-

reuiendroit au Roy, meſmes à cauſe de Madame la Regente ſa grand mere, ſœur vnique du feu Duc Charles. 1554.

Ceux qui hors de paſſion voudront examiner ces propoſitions, deuront loüer l'affection du Cõte, lequel promettra de ne s'aduancer, ou reculer en l'execution d'icelles, ſinon autant qu'il plaira au Roy luy commander, & de la Majeſté duquel il a eſté touſiours & ſera fort fidele & affectionné ſeruiteur.

*Propoſitions du Cõte de Chalant repreſentees au Roy.*

Toutes ces propoſitions furent par Plancy viuement repreſentees au Roy & à Mõſieur le Cõneſtable, & la reſolution ſur icelles diligemment ſolicitee, auec la ſecrette participation de Madame ſœur du Roy, de laquelle le Mareſchal eſtoit ſeruiteur particulier. Mais quoy qu'il ſçeuſt faire ou dire, ſi n'en ſçeuſt-il iamais venir à bout, ayans eſté trouuees deſ-aduantageuſes par ceux qui ne veulent iamais que leurs compagnons vollent ſi haut qu'ils offuſquent leur gloire & leur merite: l'infirmité & la malice de la nature humaine ne permettant quaſi iamais que le ſeruice & les affaires des Princes ſoient conduits auec ceſte pureté & ceſte candeur qui affermit & fait fleurir les eſtats: chacun faiſant, comme dit de Comines, ſes vengeances ou ſes affaires aux deſpens de ſon maiſtre. Ce que les lecteurs pourront plus aiſément recognoiſtre par la fin de ces Memoires ſi Dieu me fait la grace de les pouuoir acheuer comme ie deſire, mais plus encor tous ceux qui examineront diligemment tout ce qui eſt aduenu depuis ce temps-là iuſques à ce iourd'huy 1610.

Le douzieſme Iuillet, Monſieur le Conneſta-

1554. ble donna aduis au Mareſchal, touchant le progrez de l'armee du Roy eſtant en campagne & de ce qui y ſera ſuruenu apres la prinſe de Mariebourg, d'autant que depuis vous n'en auez eu aucunes nouuelles, à ceſte cauſe ie n'ay voulu faillir de vous faire vn petit diſcours par la preſente, vous aduiſant qu'au partir dudit Mariébourg, nous auons prins le chemin de la riuiere de Meuze, pour nous aſſeurer des lieux, chaſteaux & places fortes eſtans ſur ladite riuiere, qui nous eſt la voye la plus commode pour la cõduite de nos viures & autres prouiſiõs neceſſaires pour les armes, depuis la ville de Mezieres où eſt la principalle eſtappe de noſdits viures, iuſques dedãs & par tout les pays bas de l'Empereur, & ayant prins grand nombre deſdits chaſteaux & aucunes petites villes eſtans ſur le bord & és enuirons dudict fleuue tant deçà que delà: où en la pluſpart de ceux qui ſe peuuent garder & deffendre l'on a laiſſé quelque nombre de gens de guerre, & ce fait ſommes venus camper deuant les villes & chaſteau de Bouines, qui eſt la ſeconde & plus forte place du Comte de Namur & pays de Namurois appartenant audit Empereur, ſituee ſur ladite riuiere en lieu le plus eſtrange & malaiſé à aborder qu'il eſt poſſible, à quoy s'eſtoient fiez & aſſeurez les Eſpagnols & Namurois qui eſtoiẽt dedãs, leſquels i'enuoyay par vn heraut ſommer de rendre la place, & ſur leur refus fis incontinant aſſeoir l'artillerie en batteriç, pour rompre premierement leurs deffences dont ils tiroient infiniment ſur nos gens qui les tenoient aſſiegez: mais finablement ayant ladicte artillerie fait ſon deuoir & remonſtré aux ſoldats quelque apparẽce de breſche, on ne les auroit peu

retenir qu'ils ne se fussent mis en deuoir d'y en- 1554.
trer. Ce qu'ils firét à la furie, encore qu'ils y trouuassent fort grande resistance, & passerent par le fil de l'espee tout ce qui fut par eux rencontré, s'estans quelques vns desdits Espagnols & Namurois iettez dedans le chasteau, qui est sur vn lac inaccessible, mais pour n'estre garny de viures ny de ce qu'il falloit pour le garder & deffendre, ils se rendirent incontinent à la mercy du Roy, & en furent pendus quelques vns pour dõner exemple à ceux de Dinan, qui est deuant ledit Bouines sur l'autre bord de ladite riuiere de Meuze, appartenãt à l'Eueſque & au chapitre du Liege: & pour ce que de tout temps & ancienneté les Liegeois ont esté en la protection, amitié & alliance de la couronne de Frãce, sinon depuis quelque tẽps que ledit Empereur a trouué moyen de les en alliener, pour leur auoir baillé à sa discretion & deuotion vn Eueſque qui est leur Prince, le Roy ne voulant toutesfois oublier ladicte ancienne amitié, & pour leur vser de toutes les honnestetez possibles, trouua tres bon que ie leur eusse enuoyé vn heraut pour les prier amiablement dõner passage à nos viures, & nous aider & accommoder de ce qu'ils pourroient pour le deuoir de ladicte ancienne amitié & alliance, laquelle le Roy non seulement estoit prest d'obseruer, mais de leur maintenir toute protection & faueur qu'ils voudroient auec ses forces. Surquoy ayant desia receu quelques bãdes d'Espagnols, Allemans, Namurois que leur auoit enuoyé l'Empereur du vouloir & consentement de l'Eueſque & Chapitre de Liege, comme il se voit par lettres dudit Eueſque qui ont esté trouuees és mains de l'vn des Capitaines qui estoient

1554. à la garde du chaſteau, ils firent reſponce temeraire & audacieuſe ; diſant qu'ils ne cognoiſſoient point le Roy ny ſon Conneſtable, & que nous accommoder d'aucune choſe quelle qu'elle fuſt ils n'en feroient rien : mais eſtoient preſts de faire tout ce qu'ils pourroient pour l'Empereur contre nous : qui fut cauſe qu'au partir dudict Bouines il fit aſſeoir noſtre artillerie deuant ledit Chaſteau de Dinan du coſté deçà l'eau au Namurois eſtant de l'autre coſté Monſieur le Duc de Neuers auec vne partie de noſdits harquebuziers & des forces du Roy, tant de gens de cheual que de pied qui tenoient enclos & aſſiegé ledit Chaſteau qui eſt au deſſus de la ville ſur vn roch en precipice du coſté d'icelle ville & de la riuiere, & les autres endroits ſont lieux de difficile accez, où il ne ſe peut faire tranchees. Neantmoins ayant eſté aſſiſe ladite artillerie en trois batteries tant deçà que delà l'eau, elle auroit fait ſi bié ſon deuoir par deux iours continuels, qu'elle auroit reduit partie de ladite place en poudre, & cependant la ville ſe ſeroit renduë à la mercy & diſcretion du Roy ſans eſtre battuë ny aſſaillie : mais quant à ceux dudit Chaſteau qui eſtoient deux cens Eſpagnols & cinq cens tãt Allemans que Namurois, tous gens choiſis & eſleus, ils auroient voulu faire des opiniaſtres, iuſques à voir tomber la moitié de l'edifice ſur eux, où ſe voit vne grande ruine, encores qu'il fuſt beau & autant fort d'aſſiette & ſituation qu'il eſt poſſible ; & combien que la breſche quelque batterie qui y euſt eſté faicte ne fut aucunement raiſõnable, mais quaſi du tout inacceſſible ; toutesfois elle fut recogneuë par aucuns de nos ſoldats iuſques au haut, & cependant ceux de dedans n'e-

ſpargnerét artifice de feu & harquebuzades, dont il y eut iuſques à dix ou douze des noſtres qui y demeurerent vaillamment, & n'euſt eſté que la nuict ſuruint l'aſſaut ſe fuſt enſuiuy & donné vifuement, comme tres-bien s'attendoient leſdits Eſpagnols, Allemans & Namurois: au moyen dequoy ne voulans ceux de dedans attendre le hazard de ce qui en pourroit ſucceder, ils vindrent le lendemain de bon matin parlementer, & vindrent des principaux d'entre eux deuers moy, leſquels quelque inſtance qu'ils ſçeuſſent faire ne peurent obtenir autre compoſition ſinon qu'ils ſont ſortis auec leurs eſpées ſeulement, ſans enſeigne ny tambour, laiſſans leurs autres armes auec l'artillerie & les munitions qui eſtoient audict Chaſteau en grand nombre & quantité, auec pluſieurs de leurs malades qui n'ont peu ſortir outre ce qu'il y en a eu plus de ſept ou huict vingts de morts. Et quãt à ceux qui ſont ſortis, les deux parts ſe ſont trouuez tous bleſſez, tant a eſté la batterie furieuſe. L'on eſt apres à prendre vne bonne concluſion & reſolution de ce que nous aurõs à faire, afin de partir incõtinant pour tirer la part où il ſera aduiſé, pour plus endommager l'ennemy, lequel ſelon les aduertiſſemens que nous auons, fait aſſembler ſes forces à Namur, où l'on dit que ledit Empereur eſt venu ou vient en perſonne, & ne demandons pas mieux, afin de voir & experimenter ſi ſes effects ſe trouueront tels qu'ont touſiours eſté ſes menaſſes, dont il a ordinairement faict ſi bon marché par toute l'Italie & ailleurs où il a voulu deprimer nos affaires pour exalter & tenir en reputation les ſiens. Ie vous enuoye vn portraict de la place de Mariembourg, encores qu'il 1554.

1554. ne ſoit pas bien fait. Toutefois vous comprendrez facillement & aiſément par là, la forme & ſtructure de ladite place, en attendant que ie vous en face tenir vne autre, où vous verrez à la verité cõme elle eſt maintenant, & ce que nous y voulõs faire pour l'amender en ce que nous pourrons, combien qu'il n'y faille pas grande choſe.

*Diſcours du voyage de Dinan, en Iuillet.*

Le Roy a touſiours continué durant ce voyage à tres bien ſe porter, & continuë encores de preſent, graces à Dieu, lequel apres auoir ſejourné quelques iours aupres de Dinan, tant pour faire ruiner le Chaſteau dudict Dinan, & les villes & Chaſteau de Bouines, que pour attendre l'amas & prouiſion des viures qui eſtoit neceſſaire pour la nourriture de ſon armee. Durant ce voyage ledict Seigneur alla loger auecques ſadite armee à deux petites lieuës de Namur, où eſtoit le cãp de l'Empereur paſſant la riuiere de Cébre où il attendoit bien ſi ledict Empereur auoit cœur & volonté de combattre, qu'il ſe preſenteroit pour empeſcher le paſſage de ladicte riuiere qui eſtoit fort mal-aiſé pour le Roy & ſadicte armee, & d'autant plus aduantageux à ſondict ennemy: toutesfois il n'y comparut iamais perſonne. Le lendemain de grãd matin ledict Seigneur ſe remit aux champs & approcha ledict Namur & le cãp dudict Empereur d'vne petite lieuë Françoiſe, ayant depeſché vne bonne troupe de ſa cauallerie, qui fut eſcarmouchee prés dudict camp pour eſſayer d'attirer ledit Empereur à la bataille: ce qui ne fut iamais poſſible, & ne fut recognu autre choſe de luy & ſondict camp, que ce que ledit Seigneur auoit jà eu par pluſieurs aduis; qui eſtoit qu'il faiſoit iour & nuict trauailler auecques vn infiny nombre de

gens à l'eſlargiſſement & profondiſſement des 1554.
tranchees de ſondict camp, encores que deſ-ja elles fuſſent ſi grandes qu'elles ne ſe pouuoient aucunement forcer, de ſorte que ledict Seigneur voyant cela & qu'il n'y auoit aucune eſperance de l'attirer au combat, il delibera de l'enfoncer dedans ſes pays, ce qu'il a faict, de façon que trauerſant par le Namurois & le Brabant à deux ou trois lieuës par iour il ſe trouua le Samedy vingt-vnieſme de ce mois pres la maiſon de la Royne de Hongrie, nommee Mariemmont, qui eſtoit à vne lieuë de Bams, laquelle dés l'arriuee fut miſe en cendres, & dés le ſoir on fit approcher l'artillerie de ladicte ville de Bams, & le lendemain au poinct du iour on commença à la battre ſi furieuſement, qu'auant neuf heures du matin ceux de dedans furent contraincts de ſe rendre à la mercy & diſcretion du Roy. Il fut trouué dedans ſept enſeignes de gens de pied, dont on a les drappeaux. Et euſt eu ledict Seigneur grand regret l'ayant vne fois faillie luy eſtant Dauphin, ſi paſſant par aupres eſtant Roy il euſt failly de l'emporter, & auſſi s'il ne ſe fuſt ſouuenu de Folembray ſur la maiſon que la Royne d'Hongrie y a faict baſtir à la ſemblãce de celle dudict Mariemmont, leſquelles auecque ladicte ville de Bams ont eſté tellement bruſlees & ruinees, qu'il n'eſt demeuré choſe quelle qu'elle ſoit en ſon entier. De la ſingularité deſdictes maiſons tant d'artifice de meubles que autres magnificences, elles eſtoient excellemment garnies, & on a faict & faict-on tous les iours de ſi execrables dommages & ſi beaux feux à quatre & cinq lieuës à la ronde du chemin par où l'on paſſe, & en tant de belles.

1554. maiſons qu'on ſe peut aſſeurer, que ledict Empereur & ladicte Royne d'Hongrie ne ſont pas à ſe repentir d'auoir eſté les premiers autheurs de tels bruſlemens: Il eſt vray que ſuiuant ce que Monſieur d'Arras auoit eſcrit ceſt hyuer, Monſieur le Legat auoit fait inſtance enuers le Roy qu'on ne procedaſt par tels bruſlemens: ce que ledit Seigneur auoit trouué bon, encores qu'il fuſt offenſé: Mais comme l'on ſçait, ladite Royne d'Hongrie n'y voulut iamais conſentir. Ledit Seigneur de là eſt venu camper à vne demie lieuë de Bancy, qui eſt vne belle petite ville qu'on a trouuee abandonnee, ayãt fait bruſler iuſques aux faux-bourgs de Monts, & tellement gaſté & apauury le pays, qu'il ſera mal aiſé que de long-temps il ſe puiſſe reſoudre; penſant bien le Roy que par telle voye il contraindroit ledict Empereur venir au combat: mais il ne s'y eſt iamais preſenté, & toutesfois il a deſpleu & deſplait grandement audit Seigneur, qu'il ait eſté contrainct ainſi employer ſon armee qu'il n'a iamais miſe ſus que pour aller trouuer ledit Empereur & le combattre auec ſes forces, & en lieu & place raiſonnable auec la bonne & iuſte querelle qu'il a, de laquelle il appellera touſiours Dieu à teſmoin, & le ſuppliera en eſtre protecteur & defenſeur.

*Aduertiſſemẽt de monſieur le Conneſtable au Mareſchal de ce qui s'eſt paſſé en l'armee du Roy.*

Le vingt-ſeptieſme Iuillet, Monſieur le Conneſtable donna aduis au Mareſchal, qu'on luy auoit cy deuant faict ſçauoir tout ce qui eſtoit ſuccedé, tant de la priſe de la ville de Mariembourg, que depuis des villes & Chaſteaux de Bouines & Dinan, & pource que ce que ledit Sieur a depuis executé au voyage qu'il a fait par le pays de ſon ennemy, n'eſt de moindre reputation que

le demeurant : on n'a voulu faillir à ceste heure que nous nous retrouuons en lieu d'où nos depeſches peuuent aller ſeurement iuſques à vous, de vous en faire vn brief & veritable diſcours, qui eſt qu'apres que ledit Seigneur eut ſejourné quelques jours prés ledit Dinan depuis la priſe d'iceluy, tant pour faire ruiner le chaſteau dudit Dinan & démolir & bruſler les ville & Chaſteau dudit Bouines, que pour en tirer toute la commodité de viures qu'il a peu, & du ſurplus du ſac enrichir ſes ſoldats, & de beaucoup d'autres chaſteaux, petites villes & gros bourgs à cinq ou ſix lieuës à la ronde, & auſſi pour attendre le grand amas & prouiſion de viures qui eſtoit neceſſaire pour la nourriture de ceſte armee, durant ſondit voyage. Iceluy Seigneur alla loger auec ſadite armee à deux petite lieuës de Namur, où eſtoit le cãp de l'Empereur, ayant en ce iour-là à paſſer la riuiere de Cembre, où pour l'importance dudict paſſage, qui nous eſtoit l'entrée de ſes pays bas, ledict Seigneur s'attendoit bien ſi ledict Empereur auoit quelque volonté de combattre, qu'il ne faudroit de ſe preſenter pour luy empeſcher le paſſage de ladicte riuiere, qui eſtoit fort mal aiſé & difficile pour ledit Seigneur & ſadicte armée, & d'autant plus aduantageux à ſondict ennemy. Toutesfois il n'y comparut iamais perſonne: le lendemain de grand matin ledict Seigneur ſe remit aux champs & approcha ledit Namur & le cãp dudict Empereur, d'vne petite lieuë Françoiſe, ayant depeſché vne bonne & groſſe trouppe de cauallerie, qui fut eſcarmoucher prés dudict camp pour eſſayer d'attirer ledict Empereur à la bataille. Ce qui ne fut iamais poſſible, ny auſſi de recognoiſtre autre choſe 1554.

1554. de luy & de ſondict camp, que ce que ledict Seigneur auoit eu par pluſieurs aduis, qui eſtoit qu'il faiſoit inceſſamment trauailler auec vn infiny nõbre de gens à l'eſlargiſſement & profondiſſement des tranchées de ſondict camp, encores que des-ja elles fuſſent ſi grandes & aſſeurées qu'elles ne ſe pouuoient aucunement forcer. De ſorte que le Roy voyant cela, & qu'il n'y auoit nulle eſperance de l'attirer au combat, delibera de l'enfoncer dedãs ſon pays, ce qu'il a faict, de façon que trauerſant par le Namurois & le Brabant à deux ou trois lieuës par iour pour le plus, il ſe trouua le Samedy vingt-vnieſme de ce mois prés la maiſon de la Royne d'Hongrie nommée Mariemmont diſtant de Bams d'vne petite lieuë, laquelle dés l'arriuée de noſtre armee fut miſe en cendres, & quãt audit Bams apres l'auoir recogneu i'en fis approcher l'artillerie dés le ſoir, & le lendemain au poinct du iour la fis battre ſi furieuſement, qu'enuiron les neuf à dix-heures du matin, ceux de dedans furent contraincts de ſe rendre à la mercy & diſcretion du Roy qui vſa de telle clemence enuers eux qu'il ne voulut point qu'il y eut du ſang reſpandu. Il fut trouué en ladite ville ſept enſeignes de gens de pied, dont i'ay icy les drapeaux, & faut que ie vous cõfeſſe que i'euſſe eu vn merueilleux regret, que le Roy ayant failly ladite ville de Bams vne fois, lors qu'il eſtoit encores Dauphin, il fut paſſé aupres, eſtant ſi grand Roy qu'il eſt, ſans l'emporter & auſſi ſans prendre la reuenche du feu que luy fit faire la Royne d'Hongrie en ſa maiſon de Folembray ſur celle qu'elle auoit dedãs ladite ville, encores que le iour de deuant ladicte reuanche euſt ja eſté faite ſur ſadite maiſon de Ma-

riemmont qui ont eſté l'vne & l'autre enſemble ladite ville de Banus, tellement bruſlees & ruinees qu'il n'y eſt demeuré choſe quelle qu'elle fuſt en ſon entier. Ie vous aſſeureray bien que nous auons faict & faiſõs encores tous les iours de ſi incroyables dommages & de ſi beaux feux à quatre ou cinq lieuës à la ronde du chemin, que nous tenõs, & en tant de Chaſteaux, & belles maiſons appartenans à des principaux ſeruiteurs dudit Empereur, que ie m'aſſeure que luy & les ſiens, ne ſont pas à ſe repentir d'auoir eſté les premiers autheurs de tels bruſlemens. Nous vinſmes Lundy dernier vingt-quatrieſme de cedict mois camper à vne demy lieuë de Bauey, qui éſt vne petite ville que nous trouuaſmes abandonnée, & fut ſur l'heure bruſlee : comme auſſi ce iour meſmes la ville de Maubeuge, & pource que noſtre chemin s'adonnoit de paſſer à vne petite lieuë de Mõts en Haynaut, i'enuoyay bruſler tous les villages circonuoiſins, iuſques aux faux-bourgs de ladicte ville, & fis donner vne bien chaude allarme, à ceux de dedans : la Royne de Hongrie ainſi que i'ay ſceu y auoit eſté quelque temps, mais ſentant que nous en approchions en eſtoit partie bien ſoudainemẽt pour ſe retirer plus arriere dedãs leur pays & chercher plus de ſeureté pour elle, à s'eſloigner de nous qu'elle ne penſoit trouuer à la forteresſe de ladicte place, encores qu'ils l'eſtiment imprenable. Hier nous logeaſmes au deſſous de Queſnoy entre ledit Queſnoy & Valenciennes, & ſommes ce iourd'huy venus camper en ce lieu, pour venir au deuant de nos viures, qui commençoient fort à nous faillir, où nous auons ſceu que ledict Empereur eſt ſorty de ſon fort, faiſant contenance de 1954.

1554. nous ſuiure. Si ainſi eſt & que ce ſoit auec quelque demonſtration de vouloir venir à la bataille apres en auoir refuſé tant d'occaſions, qui luy en ont eſté offertes de la part du Roy, & auoir laiſſé prendre ledict Chaſteau de Dinan, & depuis ladicte ville de Bans & bruſler & ruiner tout ſon pays, & les maiſons de ſa propre ſœur, à ſa veuë & depuis ſon arriuée en ſon camp, il ſe peut aſſeurer que nous ferons la moitié du chemin, & luy irons au deuant en bonne volonté & deliberation de le combattre, ayans ja eſté de trente à quarante iournées deſſus ſeſdicts pays, ſans chercher autre choſe, & auoir paſſé le long de la pluſpart de ſes places fortes comme leſdites villes de Queſnoy & Valéciennes, Auannes, Landrecy & Cambray. Voila mon couſin, le ſuccés de tout noſtre voyage que ie vous ay bien voulu diſcourir ainſi particulierement & à la verité, afin que vous ſçachiez comme tout eſt paſſé, & que ſi les Imperiaux ſelon les accouſtumez artifices en vouloient deſguiſer quelque choſe pour s'en preualoir vous ayez dequoy leur reſpondre: vous en ferez communication à tous les Seigneurs & Capitaines que le Roy a par delà, afin qu'ils participent à l'aiſe & au plaiſir que chacun en reçoit.

Ceſte depeſche a eſté retardee iuſques à ce iourd'huy, afin que ie vous puiſſe mander le plus auant que ie pourray du ſuccés de noſtre voyage, meſmement que le iour de madicte depeſche eſtoient comparus ſur la queuë de ceſte armée de ſix à ſept mille cheuaux des ennemis, leſquels encores qu'ils euſſent fort bien recogneu ceſte dicte armee auoir ja paſſé au deçà du ruiſſeau du Chaſteau Cambreſis, & bien fort s'eſloigner de

deux mille cheuaux que l'on auoit laissé derriere, 1554.
au delà dudict ruisseau pour fauoriser le bagage, ne les oserent iamais enfoncer, & firent là nos gens vne si belle & braue retraicte, qu'ils n'y perdirent vn seul homme, ny cheual : mais au contraire en prindrent & tuerent de ceux des ennemis, & pour ce qu'il y auoit quelque apparence qu'ayãt l'Empereur auancé ses forces si prés de nous ce fust auec quelque volonté de combattre : le Roy, encores que nous nous trouuassions fort courts de viures, sejourna tout hier en son logis prés ledict Chasteau de Cambresis, cõtre sa premiere deliberation, pour voir si ledit Empereur voudroit dresser la teste à luy : mais hier ny auiourd'huy que nous sommes venus camper en ce lieu, il n'est comparu personne de son camp. Ledict Seigneur sejournera icy quelques iours sur le pays de son ennemy pour attendre ce qu'il voudra faire, & selon cela se resoudra sur le surplus de son entreprise.

Le 17. Aouſt, la Roine donna aduis au Mares- *Aduis de la Royne au Mareschal.*
chal, que tenãt le Roy assiegee la place de Reiny, l'Empereur se delibera venir leuer ledict siege, & pour cest effect cognoissant vn bois prés de là, fort aduantageux, tant pour luy que pour fauoriser ladite place, dés Dimanche dernier douziesme de ce mois sur le soir y enuoya vn bon nombre d'harquebusiers, ce qu'ayant le Roy entendu y enuoya de son costé Messieurs les Ducs de Guise, & de Neuers auecques leurs cõpagnies & quelques harquebuziers, par lesquels furent incontinent repoussez lesdicts ennemis : mais le Lundy matin voulant ledict Empereur faire tout l'effort à luy possible de gaigner ledit bois y fist marcher toute

1554. ſon aduantgarde, laquelle fut ſi bien & vaillamment recueillie des noſtres, encores que le nombre excedaſt de beaucoup celuy qui eſtoit lors auec leſdicts Seigneurs de Guiſe, & de Neuers, que toute ladite aduantgarde fuſt deffaicte & miſe en route auec douze mille qu'Allemans qu'Eſpagnols, dont ſur l'heure vindrent en cognoiſſance & furent rapportees au Roy vingt & vne enſeignes tant de pied que de cheual, & cinq pieces d'artillerie de campagne, que ſi les Eſpagnols s'attribuent quelque occaſion d'appeller l'aduantage qu'ils eurent en la Virguogne vne bataille gaignée, encores qu'il n'y euſt de noſtre part perte d'enſeigne ny d'artillerie, à plus forte raiſon à ceſte cy où il y a eu bon nõbre d'enſeignes & d'artillerie perduës pour eux, & que le champ en eſt demeuré au Roy; nous nous pouuons vanter d'auoir gaigné la bataille ſur ledict Empereur qui n'a laiſſé pour ſes gouttes, comme i'ay entendu, à bien viſtement ſe retirer pour gaigner ſon fort, ayant perdu audict combat de deux à trois mille hommes morts, & de quatre à cinq cens priſonniers, dont la pluſpart ſont gens d'apparence, qui n'ont encores du tout eſté recognus. Il ſe dict que Domp Ferrand y a eſté tué, le Comte de Naſſo, le ſieur de Bemgcourt, vn Marquis d'Eſpagne nouuellement venu d'Angleterre, & pluſieurs autres de nom. C'eſt vne tres-grande grace qu'il a pleu à Dieu faire au Roy, à qui en ſont deuës les loüanges, & remerciemens, comme à celuy qui en eſt autheur, & diſtributeur.

*Aduis d'Angleterre.* L'Empereur a par deux fois eſcript & mandé à ceſte Roine qu'elle laiſſaſt paſſer en ſilence & diſſimulation beaucoup de choſes quant au faict de

la religion, en ce Royaume, afin de regaigner sa Noblesse & peuple, & que son fils & elle y puissent regner & commander en plus grand repos. 1554.

Quant au Perou toutes choses sont en mauuais termes pour l'Empereur, s'estant esleué le peuple de delà contre les magistrats dudict Seigneur par le moyen d'vn bastard, fils d'vn nommé Pissarre que l'Empereur fit executer par iustice il y a quelque temps.

Ceste Royne fait de nouueau armer & equipper secrettement trois siens nauires pour aller en Espagne, disans les vns qu'ils y vont pour auec d'autres vaisseaux qui les y attendent aller fauoriser les affaires dudit Empereur au Perou; & d'autres tiennent qu'ils vont querir l'argent du reuenu dudict Espagne, & trois ou quatre cens mille doubles ducats que quelques bancquiers Geneuois demeurans à Anuers ont presté à petit interest à ladicte Dame, pour le tout ensemble faire plus seurement passer par deçà, sous le pretexte qu'ils sont Anglois & l'enuoyer incontinent d'icy à l'Empereur. Ce qui est plus à croire qu'autrement. *Autre aduis d'Angleterre.*

Que les Espagnols qui sont en ce Royaume sont auiourd'huy plus mal venus parmy les Anglois qu'ils ne furent oncques, & le seront encores d'auantage par cy apres, tant pour vn retranchemét qui a esté faict depuis trois iours en çà à la maison de ceste Royne de trente sept plats d'ordinaire, dont lesdicts Anglois & mesmes les principaux officiers de ladicte Dame murmurent merueilleusement, que pour auoir ce Roy desmis M. Bron de son Estat de grand Escuyer, & deliberé de chasser les Officiers Anglois domestiques, pour le doute

1554. & ſoupçon qu'il a de tous ceux de ceſte nation, ne permettant approcher de luy que ceux de la ſienne, ſi ce n'eſt les grands Millors qui ont groſſe penſion de luy.

Qu'il a eſté depuis trois iours en çà deſcouuert vne autre eſmotion plus prochaine d'icy que la derniere, du pays du Suffort, & Norfort, laquelle deuoit eſtre outre la couſtume des Anglois executée de nuict, s'eſtans iceux reſolus & accordez de venir forcer Hamptomourt, où eſt de preſent ce Roy & Royne, & tuer tous les Eſpagnols & autres eſtrangers s'ils euſſent eſté trouuez : & eſt à croire que leſdits Seigneur & Dame, & ceux de leur conſeil, qui ont eſté cauſe de leur mariage, n'en euſſent pas eu gueres meilleur marché, & la meſme nuict ceux de ceſte ville de Londres, où ſont logez les Eſpagnols, deuoient chacun tuer ſon hoſte, & ſi les hoſtelliers n'euſſent eſté aſſez forts par ce fait, ils deuoient eſtre ſecourus & fauoriſez par le ſurplus des habitans de ceſte dicte ville, de façon qu'il auoit eſté deliberé entr'eux de tuer tous les eſtrangers; qui a eſté cauſe que leſdicts conſeillers de cedit Roy & Roine encores tous intimidez de telle choſe, ſe ſont aſſemblez deux ou trois fois, depuis Dimanche dernier, où ce Roy a aſſiſté à chacune deux ou trois heures du iour, tant pour donner ordre à pareilles eſmotions qui ſe pourroient faire cy-apres, que pour aſſeurer la perſonne, & eſtat de luy & des ſiens par deçà, & pollicer pluſieurs autres ſemblables choſes, & fut amené deuant eux au dernier conſeil, qu'ils tindrent vn homme de bonne apparence, lequel paſſa publiquement deuant tout le monde qui là eſtoit, ayant les mains liees

& le

& le visage couuert de peur d'estre cogneu, & 1554.
estiment tous ceux qui l'ont veu que ce doit estre quelque Gentil-homme de qualité ou autre grãd Seigneur de ce pays, qui fait croire à vn chacun qu'il y en aura bien d'autres prisonniers, qui seroit cause de renouueller le sacrifice pour quelque temps delaissé par deçà: toutefois beaucoup tiennent aussi pour asseuré, encore que leurdite emotion & entreprinse ayent par cy-deuant esté descouuertes auant le temps, neantmoins ils en feront quelque vne d'vne sorte ou autre qui sortira à effect à leur contentement, & à la confusion de cedit Roy & Royne.

Il a esté accordé & arresté par lesdits Conseillers entre autres choses, de faire laisser les armes à tous les Anglois pour estre portees à la Tour: ce qui ne sera executé comme il est à croire pour le danger & hazard qu'il y auroit de plus esmouuoir le peuple.

Ceste Royne a demandé vingt-mille liures estrelins aux marchans & citadins de ceste ville de Londres, qui luy ont esté refusez, & faut penser puis que ladite Dame a passé cela en dissimulation, sans s'en faire croire comme elle a fait de toutes autres choses, qu'elle craint merueilleusement son peuple.

Domp Rigome gouuerneur de ce Prince, a dit à vn Portugais qui me l'a conté, que tant d'Espagnols qui sont par deçà sont continuellement en grand danger de leurs vies, & qu'il n'y en a vn seul qui ne voulut ledit Prince & eux aussi estre encores en Espagne.

En Septembre, le Roy esmeu par les continuel-

1554. les plaintes, prieres, & ſupplications du Mareſchal, print reſolution de le renforcer: & à ces fins luy commanda de luy diligemment eſcrire par quels moyens, & par quelles entreprinſes, il pourroit plus offencer ſes ennemis, à l'aduancement de ſon eſtat: afin de tant plus courageuſement & aduantageuſement haſter, augmenter, ou diminuer le renfort. Le Mareſchal, fort retenu en ſes promeſſes, & qui iugeoit malaiſé de pouuoir donner aſſeurance à ſon maiſtre des affaires de la guerre, que Dieu & la fortune tiennent en leurs mains, manda au Roy, qu'il pouuoit bien aſſeurer ſa Majeſté tant en ſon nom que de tous ſes autres ſeruiteurs, qu'ils apporteroient tant de ſoin & d'affection à vtilement employer ce renfort, que ſa Majeſté auroit occaſion de ſe loüer de leur ſeruice: Mais que de rien promettre, ou aſſeurer pour ce regard, c'eſtoit choſe que ſa Majeſté ſçauoit tresbien eſtre hors ſa puiſſance: & qu'il auoit de longue-main aprins qu'il ne falloit iamais parler de vendre la peau de la beſte qui n'eſtoit pas encores eſlancee ny prinſe: & que faiſant autrement, ce ſeroit apreſter à rire à ſes ennemis, & dequoy mettre auſſi en compromis la modeſtie, & le peu de reputation que le bon heur de ſa Majeſté luy auoit mis en main. Qu'il luy ſembloit que ſa Majeſté ne prenoit pas le chemin pour le renforcer, puis qu'au meſme inſtant qu'elle entroit en ces deliberations elle caſſoit les deux mil payes Italiennes qu'elle luy auoit pieça concedees, qui auoient bien ſerui, & auſquelles il eſtoit deu cinq mois. Qu'en faiſant ceſte caſſerie, c'eſtoit diminuer ſes forces, & augmenter celles de l'ennemy, vers lequel il eſtoit tout certain que ceux-cy ſe retireroient: & d'au-

rant plus volontiers, pour se vanger du tort qu'on 1554.
leur auroit faict de les casser sans payement, apres auoir si longuemẽt seruy: dont il differeroit l'execution iusques à tant que sa Majesté eust receu ces remonstrances. Quant à ce qu'elle luy mandoit, qu'elle est aduertie que les six mil Allemans venus du Siennois y deuoient retourner, il luy manda que c'estoit la verité, mais que pour cela les ennemis n'en seroient diminuez en rien, pourautant que le Vistarin & le Cõte de Verme auoiẽt acheué leur leuee de six mil Italiens, au lieu desdits Allemans.

Le Roy ne s'estant contenté de ceste response, luy donna esperance de faire tout ce qu'on pourroit pour retenir ces Italiens, & pour aduancer le renfort, & qu'il eust esté biẽ aise de sçauoir à quelles entreprinses il le vouloit employer: car l'importance en pourroit estre telle qu'on s'efforceroit d'augmenter ce renfort. Mais luy persistãt en sa premiere resolution, manda à sa Majesté qu'il ne se pouuoit estendre à autre plus grande promesse, que de l'asseurer qu'on n'oublieroit rien à dire, à faire & à executer selon les moyens qui luy seroient donnez. Qu'il ne mesuroit l'abondance à ses desirs ny à ses intentions, ny peut estre mesme à ce qui seroit necessaire à beaucoup de grandes choses qu'il preuoyoit: mais bien à la cõsideration de ce que tant de charges que sa Majesté auoit sur les bras, pouuoient permettre. Priant celuy duquel viennent les victoires, de vouloir si auant assister les desseins & les intentions de sa Majesté, & les siẽnes, qu'il peust rendre à son Prince fruicts dignes de son merite, & de l'affection qu'il auoit

1554. à ſon ſeruice. Qu'en attendant ce renfort il aduiſeroit à diſpoſer toutes choſes pour aſſaillir Vulpian, ſur les offres que le pays luy auoit faictes, comme il a eſté cy-deuant diſcouru. Deux conſiderations retenoient le Mareſchal d'entrer en ces promeſſes, l'vne eſt que tout auſſi toſt qu'on a dõné ſeulement l'odeur de quelque entrepriſe, elle eſt tout ſoudain diuulguee: & l'autre pour ne s'entretailler ou n'eſtre iugé preſomptueux, donnant aſſeurance ſur des choſes ſi incertaines & ſi variables que ſont celles de la guerre, pour quelque prudence qu'on y puiſſe apporter.

*Cauſes de la retention du Mareſchal en ſes promeſſes.*

En ce temps fut deſcouuerte vne entrepriſe que Pierre Bonnanate Docimian ſoldat dans Caſal, dreſſoit pour mettre la ville és mains de l'Eſpagnol par la voye de Diego Perez Eſpagnol ſon beau-frere, & de Iannee Baſque, qui furent tous prins & executez à mort, eux meſmes confeſſants l'auoir merité.

*Renouuellemẽt de l'entreprinſe de Gennes.*

Cependant qu'on conſumoit le temps en diſputes, le ſieur Galeas Fregoſe preſſoit fort l'execution de l'entrepriſe qu'il auoit en main ſur Gennes, comme vous auez cy-deuant veu. Le Mareſchal qui ne deſiroit pas mieux que de profitablement employer & le temps & les forces, fit entendre au Roy, que tant plus on aprochoit de l'hyuer, tant plus l'entrepriſe ſe rendoit difficile, à cauſe que tout le chemin par lequel il faudroit aller eſtoit montueux, plein de pluſieurs torrens mal gueyables. Mais qu'il y auoit encores vne autre plus grande difficulté que ceſte-là, c'eſtoit de bien calculer & recognoiſtre quelles forces il falloit pour l'entreprendre, & quelles autres pour laiſſer toutes les places de Piedmõt ſi bien garnies qu'el-

*Difficultez du Mareſchal ſur l'entrepriſe de Gennes.*

les ne fussent pour courir inconuenient. Que 1554.
pour entreprendre à boulle-veuë, il ne pouuoit faire estat de mener auec luy moins de six mille hommes, 1500. cheuaux, & deux couleurines. En quoy faisant, c'estoit tant tirer du Piedmont, qu'il demeureroit euidemment exposé au hazard: si le renfort promis par sa Majesté, n'arriuoit de bonne heure. Que c'estoit plustost acte d'infidelité que d'imprudence, de commettre à la fortune les choses certaines pour les incertaines. Que tant de cẽps, de labeurs, de sang & de richesses employees à ceste conqueste Piedmontoise ne deuoient estre ainsi mises sur le tablier: & que quoy que sa Majesté & ledit Galeas sçachent dire, il ne s'en resoudra à autre chose, qu'il ne voye le renfort promis arriué, & sur lequel ces entrepriuses doiuent estre basties & mesurees.

Le dernier d'Octobre, sur la nouuelle instance que le Roy faisoit pour ceste entreprinse, il fit entendre à sa Majesté qu'il la trouuoit autant hazardeuse que difficile; mesmes n'y voyant autre asseurance que la promesse, & la parole de deux hõmes incogneus, que ce garand estoit trop mince en chose de telle importance, & qui tiroit apres elle deux dangereuses consequences, l'vne le hazard de l'armee qu'il auoit à executer qui y seroit conduite, & l'autre la risque de tout l'estat du Piedmõt. Que cependãt que le rẽfort arriueroit, il n'y auroit point de mal que sa Majesté cõmãdast qu'õ s'enquist de ceux de la nation qui estoiẽt en Frãce, de quelle foy & portee pouuoiẽt estre ces gens-cy.

Le 15. de Nouembre, il adiousta qu'au fait de ceste entreprinse estoiẽt suruenuës deux difficultez, les neiges & les glaces, & l'absence du cõpagnõ de

1554 Galeas qui ne reuient point: que s'il eſt pres ſa Majeſté, qu'elle le face diligemment partir en poſte, afin que par enſemble on prenne quelque bonne reſolution.

Le dernier du mois, il manda qu'il n'eſtoit aucunes nouuelles du compagnon de Galeas, & que l'ayant ſondé ſur ce qu'il en iugeoit, il luy auroit reſpondu, Fort mal, car il m'a deſrobé toutes les lettres, & les pouuoirs que i'auois du Roy, & qui ne luy peuuent ſeruir, ſi ce n'eſt pour deſcouurir l'entreprinſe aux ennemis, & en tirer la ruine de moy, & la recompenſe de luy. De maniere, que ſi dans dix iours il n'en venoit nouuelles, que Galeas s'en retourneroit trouuer ſa Majeſté. Qu'en attendant ceſt eſclairciſſement il ne laiſſoit de preparer diuers deſſeins pour vtilement employer le renfort ſoudain qu'il ſeroit arriué, pres qu'on fuſt deſia bien auant dans l'Hyuer.

Et pourautant que le Roy (ayant tout recentement renuoyé Monſieur de Gordes en Piedmont) ne luy auoit donné aucune reſolution ſur infinis affaires d'importance, mais ſeulement aſſeuré de la venuë d'vn puiſſant renfort. Le Mareſchal pour ne demeurer court de moyens, & ne tenir ces forces inutiles lors qu'elles arriueroient, print reſolution de me dépeſcher vers le Roy auec les memoires & inſtructions que i'ay expreſſemẽt icy tranſcrites, afin que par là tous ceux qui ont & auront cy apres charge d'armees, recognoiſſent qu'ils ne ſe doiuent iamais repoſer ſur les promeſſes & paroles de ceux qui gouuernent: entant qu'elles ſont bien ſouuent miſes en auant pour ruiner le ſeruiteur, & quelquefois le maiſtre tout enſemble. Et de fait, ceux qui liſent les hiſtoires

*Nouueau depeſché au Mareſchal.*

de France, peuuent assez remarquer que toutes les armees Françoises qui ont passé en la Terre Saincte, & en l'Italie, n'ont iamais esté ruinees, premierement que par l'impatience Frãçoise, & de main en main par le deffaut de la suite des moyens, lesquels au commencement vollent brauement iusques au Ciel, & de là à six mois rampent indignement dessus la terre. Qui en demanderoit des nouuelles à ce bon Seigneur de Semblancey, il diroit que les grands en ces démeslemens se ioüent de la vie des petits, comme fit Madame la Regente de la Sinne, ores que ce fust elle qui eut retenu ou destourné ce qui deuoit estre enuoyé à Milan. 1554.

I'euz donc charge de la part du Mareschal, de remonstrer au Roy le peu de resolution que luy auoit apporté Gordes, & quelles estoient lors les affaires, auec la necessité des prouisions necessaires. Et par ainsi ie remonstray premierement que le sieur Galeas Fregose auoit eu nouuelles certaines que son compagnon s'estoit retiré vers les ennemis, ausquels il auoit descouuert toute l'entreprise de Gennes. Et que pis qu'ainsi estoit qu'il auoit ceste mauuaise volonté, Dieu a voulu qu'elle se soit descouuerte de bonne heure, pour empescher les ruines qui fussent aduenuës & de l'armee, & des places de Piedmont : mais que pour cela sa Majesté ne lairra, s'il luy plaist, de faire quelque bien audit Galeas qui veut retourner vers elle & prendre son seruice.

Au premier article de l'instruction dudit sieur de Gordes, le Mareschal trouue y auoir desia amplement satisfaict par ses precedentes depesches.

1554. *Auec amples remonſtrances & eſtats au vrais des forces de Piedmont.*

Au deuxieſme article, parlant du renfort que le Roy enuoye en Piedmont, il n'y faut autre reſpõce, ſinon que le plaiſir de ſa Majeſté ſera de croire que combien qu'il arriue ſi tard que l'Hyuer ne permette pas qu'il rende les grands fruicts qu'elle pourroit eſperer, neantmoins rien ne ſera oublié pour meſnager autant le mauuais temps que le bon, à la gloire de ſa Majeſté: ainſi que dira ledit Boyuin, qui l'aduertira, & le Mareſchal auſſi, du lieu où il aura rencontré ce renfort trop negligemment acheminé.

Aux trois & quatrieſme articles. Si le Commiſſaire de l'artillerie, & les ſix canonniers qui doiuent eſtre enuoyez en Piedmont, ne ſont encores partis, ſuppliera que le nombre ſoit augmenté iuſques à huict, auec deux charpentiers, deux charrons, deux forgeurs d'affuſts & roüages; & que commandement leur ſoit fait de partir & marcher diligemment. Et que deſlors leurs gaiges & eſtats ſoient auſſi employez en l'eſtat de l'extraordinaire des guerres, afin que par deffaut de payement ils n'ayent occaſiõ de tourner bride, comme aſſez d'autres ont fait, qui n'en ont eſté chaſtiez en France comme ils deuoient.

Au cinquieſme article. Combien que le Mareſchal ſçache aſſez que la longueur de la guerre (faite tout en vn temps en diuers lieux) ait faict vne ſi grand breſche aux finances de ſa Majeſté qu'elles ſont auiourd'huy mal-aiſees à recouurer, ſi eſt-ce qu'il luy ſemble qu'il vaut mieux proceder au recouurement d'icelles, que partis faits auec les bonnes villes de la France, qui ne ſont trauaillees de la guerre, & par ceux auſſi qui peuuent eſtre dreſſez auec les Banquiers de Marſeille, d'Auignõ,

de Toulouze, de Lyon, de Paris, de Nantes, & de Roüen. Tous les intereſts deſquels ſont hors de conſideration, au reſpect du moindre deſordre ou recullement qui pourroit aduenir aux entrepriſes & executions des armes, & à la conſeruation des frõtieres: la ſuite & la felicité deſquelles ne ſe meſure iamais à vn certain pris d'argent arreſté, ains à l'honneur & à la reputation qui eſt annexee à la conſeruation de l'eſtat, lequel il vaut touſiours mieux doucement pincer, que de le perdre. 1554.

Remonſtrera auſſi à ce propos, que ſi les crieries, & les meſcontentemens des gens de guerre ont eſté cy-deuant grands, qu'ils le ſont encor auiourd'huy dauantage, & auec des propos & des cõtenances qui n'augurét rien de bon. Et que rien de bon ne peut auſſi ſortir de gens que la faim & & la neceſſité ont reduits à telle miſere & deſobeïſſance, que l'on ne s'en peut plus promettre le fidelle ſeruice qu'ils ont cy-deuant rendu.

Au ſeptieſme article. Que s'il eſt ainſi que le Maiſtre de Camp Chepy doiue quitter la compagnie qú'il a d'Infanterie, comme il ſemble que ce ſoit l'intention de ſa Majeſté, il y obeyra: mais de faire ſa charge ſans gens qui dependent de luy, il ne le ſçauroit faire. Par ainſi ſuppliera ſa Majeſté luy accorder cent harquebuziers à cheual, comme elle en auoit cy-deuant donné l'eſperance.

Il n'eſt point neceſſaire d'amener en jeu les inſtances, perſuaſions, & remonſtrances faictes aux Suiſſes, à leurs Colonnels & Capitaines, pour les reduire à faire monſtre ores que l'argent n'arriue dans le mois: puis que c'eſt vne obſtination qui a prins ſi dure racine parmy eux, qu'ils ſont reſolus à plûtoſt tout quitter que le faire ainſi: leurs chefs

1554. meſmes en ont eſcrit à ſa Majeſté, à quoy il s'en remet. Ce ſont gens qui n'ont rien de groſſier que l'habillement, & qui meſurent toutes choſes au pied de l'vtilité, & à celuy des conuentions faictes auec eux, dont ils ne veulent rien rabbatre : pour n'entrer (diſent-ils) en vne conſequence qui baſtiroit leur ruine, & dequoy ils ſeroient ſeurement chaſtiez par leurs ſuperieurs. Si le Mareſchal pour donner l'exemple que ſa Majeſté deſiroit, n'a voulu caſſer le Capitaine Lux Reitter de Lucerne, ç'a eſté parce qu'au meſme inſtant qu'il le vouloit faire, le ſieur de S. Laurens Ambaſſadeur aux Ligues, eſcriuit de le luy diligemmẽt enuoyer, parce qu'il pouuoit beaucoup parmy ſa nation, pour vn affaire qu'il auoit à démeſler pour le ſeul ſeruice de ſa Majeſté; laquelle ledict Boyuin ſuppliera ne trouuer mauuais ce qui a eſté fait pour vne ſi iuſte conſideration.

Au neufieſme, dixieſme & dernier article. Remerciera tres-humblement ſa Majeſté des graces & faueurs qu'elle a accordées au ſieurs de la Motte Gondrin, au neueu du ſieur Franciſque Bernardin, au fils du ſieur Ieroſme de Birague. Mais ſi ſa Majeſté n'ordonne que l'effect correſponde aux promeſſes, ce ſera pluſtoſt meſcontenter que gratifier les vns & les autres, qui ſont tous de merite & de valeur.

Fera voir au Roy & à Meſſieurs de ſon Conſeil, l'ample memoire qui a eſté dreſſé par monſieur le General Goyffier ſur le faict de la Gabelle du ſel, remonſtrant en particulier les incommoditez & inconueniens qui aduiennent tous les iours à la conduicte du ſel, qui vient d'Eſpagne à Nice par mer, à cauſe que ceux d'Alger prennẽt indifferem-

ment toutes sortes de vaisseaux soient chargez de sel ou autrement, & n'y a audict Nice Gallere ny autre vaisseau qui le puisse empescher. De maniere que n'y estant pourueu, le Piedmont en tombera en inconuenient. Le mieux qu'on puisse faire pour le preuenir, c'est de le faire conduire de Peccaiz, & de Prouence, remontant par le Rosne iusqu'à la bouche de Lizere, par laquelle il remontera iusqu'à Grenoble, d'où les mulets le conduiront en Piedmont, à moindres frais & auec plus de profit pour le pays. Par ce moyen le droict de Gabelle qui se consomme en recompenses & en rabais, reuiendra franc à sa Majesté : priuant aussi par ce moyen le Duc de Sauoye du profit qu'il en tire annuellement, qui reuient à plus de soixante mil escus. 1554.

Le Mareschal a cy-deuant supplié sa Majesté d'accorder au sieurs de Gordes & de Briquemaut, à chacun d'eux vne compagnie de cheuaux legers: auiourd'huy qu'ils entendent l'augmentation des forces qui viennent en Piedmont, ils ont derechef prié le Mareschal de leur moyenner ceste grace, de laquelle ledit Boyuin fera instance mesme par Gordes.

Le Mareschal ayant souuent consideré que tous les gouuerneurs des villes qui ont compagnie de gens de pied, ne sont ny soigneux, ny si hardis qu'ils deuroient estre à reprendre les Capitaines de leur garnison qui n'ont pas leurs compagnies complettes, estans peut-estre entachez du mesme peché; il seroit bon de les en priuer tous, comme il auoit cy-deuant esté mis en deliberation. Mais parce qu'il ne seroit raisonnable qu'ils demeurassent despourueus de l'assistance de quelques gens

1554. de guerre, il ſeroit fort à propos de conuertir la bande de gens de pied en cinquante cheuaux legers, & diſtribuer tous les ſoldats pour remplir les autres bandes. Sa Majeſté feroit par ce moyen vne grãde eſpargne, & ſi on en tireroit vne autre grãde commodité: c'eſt que la gendarmerie ayant ſeruy ſix ou ſept mois en Piedmõt, s'en retourneroit hyuerner & raffraiſchir en France: pendant lequel raffraiſchiſſement, ou en l'attente d'autres au lieu de ceux-là, ceſte nouuelle cauallerie ſouſtiendroit le coup. Ledict Boyuin ſuppliera ſa Majeſté ordonner ſelon ſa volonté.

Le peu de compte qu'on tient d'ordonner par chacun an vne pareille sõme de deniers pour fournir aux parties inopinées, aux viures, aux piõniers, au charroy & conduite de l'artillerie, & des munitions, eſt cauſe que bien ſouuent beaucoup de bõs affaires ſe perdent, ou ſe retardent: par ainſi ſa Majeſté ſera tres-humblemẽt ſuppliee ordonner deux mil eſcus par mois tant ſeulement, pour tout cela, dont ſera tenu cõpte par les Threſoriers. Si l'armée eſtoit biẽ payée, il y auroit des deniers reuenans bons qui ſuppleeroient au deffaut.

Remonſtrera que l'eſten duë du pays que ſa Majeſté a conquis deçà les Monts, eſt auiourd'huy ſi grande, que pour rendre raiſõ & faire iuſtice à l'affluence des indifferentes perſonnes qui la viennẽt demander: il faudroit que le Mareſchal & tout le Conſeil d'Eſtat, ne fiſt autre choſe que les eſcouter & depeſcher, au lieu de vacquer aux affaires militaires, qui ne dõnent temps ny loiſir: pour à quoy remedier ſeroit neceſſaire qu'il pleuſt à ſa Majeſté auoir deçà trois Maiſtres des Requeſtes auec l'Auditeur de Camp, auſquels toutes ces cauſes volan-

tes seroient commises, reseruant les importantes 1554.
au Conseil d'Estat. Et pourautant qu'il y a desia deux Maistres des Requestes en Piedmont, seroit necessaire qu'il pleust à sa Majesté pour gratifier le pays, de pouruoir du troisiesme, vn personnage qui fust du pays, à six cens liures de gaiges par an seulement.

Que sa Majesté ayant resoluëment voulu que le regiment du Colonnel Fiolic fust cassé, cela apporta tel affoiblissement au fait des garnisons, que le Mareschal fit vne leuée de quinze enseignes Piedmontoise, qu'il departit dans les places : ayant ordonné que leur payement seroit leué sur tout le pays que sa Majesté tient deça les Monts, qui le supporta volontiers, en esperance toutes-fois que cela ne dureroit que cinq ou six mois. Auiourd'huy qu'ils voyent que force est d'en continuer l'entretenement, les Esleus du pays ont prié le Mareschal d'auoir agreable que l'vn d'entr'eux aille vers le Roy pour en estre deschargez: ce qu'il leur a permis, en esperance que cependant que sa Majesté aduisera à leur soulagement, & à en destiner l'assignation ailleurs, que l'entretenement continuera : comme sa Majesté sçait qu'il est necessaire de faire, au moins si elle veut que le Mareschal execute ce qu'elle luy a n'aguieres commandé.

En l'estat de l'extraordinaire des guerres de ceste année, se sont trouuées rayées les cinquante payes accordées au Marquis de Masseran, pour la garde du fort & Chasteau de Iumaglia, & de Gaillany. Ce seroit chose de pernicieux exemple si lors qu'il est menacé de tous costez pour auoir prins le seruice de sa Majesté, il demeuroit abandonné, au lieu d'estre gratifié comme sa Majesté est coustu-

1554. miere de faire à tous ceux qui recourent à elle. Par ainſi ſon plaiſir ſera faire remettre leſdictes cinquante payes, & les augmenter iuſques à cent: afin qu'auec plus de ſeureté ces deux places ſoient deffenduës au beſoin.

Dira ledit Boyuin, que le Mareſchal à fait caſſer & bannir de Piedmont, les Capitaines Coupigny & Villemagne, pour auoir, contre les ordonnances militaires, mis la main à l'eſpee pres le corps de garde de la place de Thurin, ainſi qu'il appert par les informations & ſentẽce dõnee ſur icelles, qu'il preſentera à ſa Majeſté pour en ordonner.

Suppliera ſa Majeſté au nom du Mareſchal d'honnorer les anciens & fidelles ſeruices du ſieur d'Auſſun Gouuerneur de Thurin, d'vne compagnie d'hommes d'armes. Tout de meſme auſſi les ſieurs de Montbazin, & de Vieux-pont, & le Capitaine Fouxperguer Capitaine aduanturier des Suiſſes, à qui ſa Majeſté a accordé ſix cens liures de penſion; d'accorder à Montbaſin l'eſtat de Gẽtil-homme de la chambre, à Vieux-pont celuy de Gentil-homme ſeruant, & leur en apporter les depeſches neceſſaires.

Dira la plainte du Capitaine de l'Iſle ſergent majeur des bandes Françoiſes, qui n'eſt couché en l'eſtat de l'extraordinaire que pour cent liures par mois: ores que ſa Majeſté luy en ait accordé cent cinquante: & par ainſi ſuppliera que l'article en ſoit reformé.

Fera particuliere remõſtrance au Roy & à monſieur le Conneſtable des grands & recommandables ſeruices que monſieur le General Coyſſier à rendus, & rend tous les iours à ſa Majeſté en toutes ſortes d'affaires, ſans s'amuſer à demander, com-

me d'autres feroient, des taxes & des recompenſes. 1554.
Par ainſi il ſupplie ſa Majeſté luy permettre de pouuoir diuiſer ſa Generalité en deux, ſans payer finance, ny charger ſa Majeſté de nouueaux gaiges: & à la verité c'eſt le moins qu'il puiſſe eſperer de ſa bonté & liberalité, la ſeruant fidelement & vtilement comme il fait.

Et pour autant qu'il eſt aiſé à recognoiſtre autant par les lettres de ſa Majeſté & de monſieur le Conneſtable, que par les propos qui ſe tiennent des forces du Piedmont, qu'il y en ait plus qu'il n'eſt conuenable pour le deffendre & pour heureuſement auſſi aſſaillir l'ennemy: ledict Boyuin eſt chargé d'vn eſtat de toutes les compagnies, tãt Françoiſes, Italiennes, Allemandes & Suiſſes, & de toutes les villes, forteresſes, & chaſteaux que le Roy tient auiourd'huy deça les Monts: afin que ayant recogneu & ordõné ce qu'il faut en chacune place pour la garniſon ordinaire, elle puiſſe iuger ce qui reſtera pour tirer en campagne: & là deſſus dreſſer tels eſtats & aſſignations qu'elle iugera conuenables à l'vtilité de ſon ſeruice, & releuer le Mareſchal des deſaduantageux iugemens qui ſe font de luy, qui en fidelité, obeïſsãce, amour, & deuotion enuers ſon Prince & la patrie, ne cede à qui que ce ſoit.

*Aduertiſſement du Roy au Mareſchal le 6. Feurier 1554.*

Par les nouuelles venuës d'Angleterre du ſeiziesme iour de ce mois, s'entend comme le Roy & Royne d'Angleterre ſe trouuoient bien eſlongnez de ce qu'ils penſoiẽt faire il y a ſix ſepmaines au Parlemẽt dernier, où ils faiſoient conte que ne pouuant couröner le Roy & luy faire ſucceder le Royaume d'Angleterre, à tout le moins de luy en faire tomber l'adminiſtration auec tel pouuoir ſur

1554. les forces & finances qu'il en eut peu diſpoſer à ſa volõté. Toutes fois la choſe à prins telle iſſuë que pour ce coup, il faut qu'il ſe contente à beaucoup moins qu'il ne s'attendoit & à telles conditions qu'il ne pourra mettre eſtrangers aux places fortes dudit Royaume, changer leurs loix, mouuoir la guerre contre aucun Prince eſtranger, s'ayder des hommes ny de l'argẽt pour les employer hors dudit Royaume: Ce qui a tellement deſpleu auſdits Roy & Roine, que le 16. de ce mois ils allerent par eau tous deux clorre & terminer ledit Parlement ſur les quatre heures du ſoir aſſez petitemẽt accompagnez & ſans aucune cerimonie, monſtrãs & faiſans cognoiſtre à vn chacun auoir quelque grand meſcontentement contre l'aſſemblée d'iceluy, encores que l'effect de la Religion y euſt ſuccedé, comme ils deſiroient.

Maintenant il ne ſe parle plus du paſſage du Prince d'Eſpagne en Flandres, qui fait penſer que tel bruict qui en a couru n'eſtoit que pour donner moyen aux eſtats dudict Parlement de demander gens & argent pour ſon paſſage qu'il entẽdoit enuoyer cõtre le Roy, ainſi que l'Empereur eſtimoit.

Il ſe parle biẽ qu'ils ont deliberé de faire vn autre prochain Parlement, où ils mettront peine d'aſſembler gens forgez à leur deuotion. Mais il eſt aiſé à croire qu'ayant failly au dernier, il ſera malaiſé d'y mieux faire, attendu meſmement qu'il ſemble la haine de ceſte nation s'augmenter chacun iour contre ce regne.

Le bruict qui auoit cy-deuant couru du retour du Prince de Piedmõt en Flandres, ne ſe continuë tant qu'il faiſoit, & ne ſçait-on au vray quand il s'en retournera.

Depuis

Depuis quatre ou cinq iours vn courrier eſt ve- 1554.
nu de Flandres : ce Roy a continuellement gardé la chambre par indiſpoſition de ſa perſonne, comme on faict courir le bruict, deſorte qu'il ne ſe laiſſe voir, mais il s'entend par aucuns que c'eſt pour quelques nouuelles qu'il a entendues de la mort ou grieue maladie de l'Empereur ou autres qui ne vallent gueres mieux, & en a eſté differé pour ceſte occaſion vn tournoy qui ſe deuoit faire icy Dimanche prochain.

On a eſté aduerty comme ſur la fin de ce Parlement, il y fut mis en auant par le Secretaire Bournes l'ouuerture de la guerre contre le Roy, ſous couleur de demander la penſion qu'ils appellent icy tribut, & qu'ils diſent auoir ſur le Royaume de France, faiſant argument entre autres de deuoir prendre les armes en faueur des Pays bas, en enſuiuant les anciens traictez qu'ils ont reciproquement auecques iceux : toutesfois ledit Bournes pour ce coup-là ; ny ceux qui l'y auoient enuoyé n'en furent ſatisfaicts ſelon leur intention.

Dauantage aucuns deleguez de Naples, Milan, Cremonne, & d'autres qui ſont allez deuers ledit Prince d'Eſpagne, ſous ombre de le gratifier, ſollicitent en extremité vne paix, & de demeurer deſchargez de tant de daces & ſubſides qu'ils ont ſupportez iuſques icy, auecques proteſtations de ne les ſçauoir ny pouuoir plus comporter.

Monſieur le Prince de Sauoye faict de ſa part bonne diligence d'eſtre auſſi recompenſé par leſdicts Prince & Royne, ou bien qu'ils ſoient les moyens que par vne bõne paix le Roy le face, qui ſont toutes choſes qui leur donnent grand ennuy, auecques la neceſſité qu'ils ſe voyent auoir d'ar-

1554. gent, & le peu de moyen qu'ils ont d'en amaſſer durant ces guerres, mais au contraire qu'on leur en demande de tous coſtez.

Quant au faict de la paix, les choſes en ſont touſiours aux termes accouſtumez, & font leſdits Roy & Royne d'Angleterre, demonſtration d'en auoir grand enuie, à quoy la reſolution prinſe à ce dernier Parlement, les pourra (comme il eſt croyable) induire dauantage, ioinct que la neceſſité qu'ils cognoiſſent mieux que nuls autres que l'Empereur en a.

Nouuelles venuës de Flandres par lettres de Bruxelles du dernier de Septembre. L'on cõtinuë d'aſſeurer le partement de l'Empereur, & diſoit-on que ce ſeroit pour tout ce mois d'Octobre. A ceſte heure il ſemble qu'il ne doiue eſtre ſi ſoudain: toutesfois l'on n'eſt point autrement aſſeuré du iour, & ſi ſçait on bien neantmoins que Monſieur de Beuere eſt allé donner ordre à l'armee qui eſt en Zelande, & ne faut pas eſtimer qu'il vueille ſupporter vne ſi groſſe deſpence ſans aucun fruict ny occaſion. Le Vice-Chancellier de l'Empire a eu commiſſion d'aller par deuers le Roy des Romains, pour luy renoncer le gouuernement dudit Empire: mais il n'eſt encores party, aucuns dient que ledit Roy des Romains pourra facilement venir en Cour pour eſtre telle la volonté dudit Empereur, ce que toutesfois ie ne tiens pas trop pour aſſeuré. On fait compte que les deux Roynes irõt auec luy, & à ce que i'en puis entendre on s'efforce grandement de faire le mariage de la Ducheſſe de Lorraine auec Monſieur le Duc de Sauoye, lequel toutesfois eſt du tout reſolu de n'y vouloir mordre, dont il a faict entendre les rai-

sons à vn des plus grands de ceste Cour qui est de 1554.
mes bons Seigneurs, chose qui ne vous est pas nouuelle. L'on estime qu'il demeurera au gouuernement de ces païs, mais qu'il n'en viendra ja à effect sans franchir le saut sur ce mariage, ou possible auec la fille du Roy des Romains, à laquelle il semble qu'il soit plus affectionné. Apres le partement de l'Empereur aucuns dient que son fils reduira la Cour à Bruges pour estre plus prochain de l'Angleterre, & estime-on qu'il fera la pluspart du temps sa residence en ces païs de deçà: ce que ie ne voudrois pour la consolation & contentement de la Royne. L'Empereur & sondit fils sont bien souuẽt ensemble deux & trois heures le iour sans qu'il y ait aucun tesmoin, i'ay entendu que ledit Empereur fait alors apporter vn petit coffret, le porteur duquel si tost qu'il l'a posé sur la table, se retire, & iuge-on là-dessus que ledit Empereur ait fait quelque recueil des choses concernans le gouuernement de ses terres & pays, dont il s'efforce d'informer sondit fils, le plus clairement qu'il luy est possible. Les estats & chefs de ce pays sont conuoquez au quatorziesme de ce mois pour recognoistre à Seigneur ledict Roy, & dit-on qu'alors & non plustost sa Majesté luy renoncera cesdits pays & la Sicile, & de là s'en ira reposer au conuent de Sainct Hieroſme qu'il a fait edifier.

Autres nouuelles venuës de Flandres. Ce qu'on a entendu du vingt & vingt-septiesme Septembre de la Cour de l'Empereur, c'est que ledit Empereur est resolu de vouloir passer en Espagne en ce mois de Nouembre, & qu'il a ordonné vne armee de soixante nauires en Flandres, & autres trente

1554. trois qu'ils preparent en la mer d'Angleterre pour l'accompagner,& fait ſon compte de venir en Zelande pour deſcendre au port d'Autonne ſans paſſer autrement par Angleterre, à fin qu'il n'ait occaſion de retarder ſon voyage. toutefois la Royne dudit pays a enuoyé le prier qu'il y vueille paſſer, d'autant que ce luy ſera grand plaiſir & conſolation, puis qu'elle eſtime, que ce dernier departement ſera la derniere fois que ſa Majeſté ſe daignera porter par deçà, & ne ſçait-on quelle deliberation il en prendra. Ils eſcriuent que les deux Roynes ſes ſœurs luy feront compagnie, & que le Duc de Sauoye demeurera gouuerneur en Flandres en l'abſence du Roy ſon fils: mais toutesfois il ſembloit que ledit Roy prioit l'Empereur qu'il fiſt encores demeurer la Royne d'Hongrie pour deux ans en ce gouuernement, ce quelle refuſoit & reculloit le plus qu'elle pouuoit, neantmoins on eſtimoit qu'en fin elle y demeureroit. Ceſte nouuelle deliberation de l'Empereur tire à ſoy grande conſequence,& fait croire qu'il ait l'eſprit du tout tourné à Dieu, & les eſpaules aux trauaux de ce monde, voulant que ſon fils aye le gouuernement de tout, & approuue luy encores viuant ce qu'il voudroit qu'il fiſt apres ſa mort, d'autant qu'il a deſ-ia renõcé à tous Royaumes & Seigneuries,& ne s'eſt autre choſe reſerué que la Caſtille, où il ſe delibere viure du tout à repos en vne petite maiſon auec peu de famille,& ne paſſer par an en deſpence, ſix mille eſcus pour l'ordinaire de ſa maiſon,& n'auoir ſinon perſonnes ſpirituelles, ou bien qui luy ſoyent aggreables, comme entre les autres il a trouué vn maiſtre Iean de Cremone qui luy a faict des horologes auſquels il prend

grand plaisir : il s'est semblablement reserué cent cinquante mil escus par an, que payent les quatre ordres des Commanderies, lesquels il fait compte de distribuer du tout en œuures pieuses & payer quelques debtes de sa consciences, il a remis au Roy des Romains l'Empire, delaissant toutes les fascheries & soin de la Germanie. Toutes lesquelles choses nous deuons estimer que ce soit par la pure volonté de Dieu. 1554.

---

*ESTAT AV VRAY DE TOVTES les enseignes de gens de pied qui sont auiourd'huy vingt-deuxiesme Nouembre 1554. deçà les Monts, tant Françoises, Italiennes, Suisses, qu'Allemandes: & pareillement de toutes les villes, places & chasteaux qui sont ès mains de sa Maiesté, en chacuns desquels il est necessaire tenir garnison : le nombre de laquelle le Mareschal de Brissac remet à la discretion de sa Maiesté, qui le fera, s'il luy plaist, cotter en marge, afin que sa volonté soit suiuie.*

PREMIEREMENT.

*Estat des compagnies de gẽs de pied qui estoient en Piedmont.*

Trente-huict compagnies Françoises de deux cens soixante dix hommes, en y comprenant les six nouuelles, les deux de Ludouic & Carle Biragues, auec celle du Comte de Beynes: le tout reuenant à la raison que dessus, à huict mil hommes.

Douze enseignes de Lansquenets, reuenans à enuiron trois mil hommes.

Douze enseignes de Suisses, à trois mil hommes.

Treize enseignes Italiennes des anciennes, à cent hommes chacune, reuenans à treize cens hommes.

Neuf nouuelles compagnies Italiennes de cent cinquãte hommes chacune, leuees pour la manu-

1554. tention d'Yuree, & nouuelle fortification de Santia, & payees dés le premier de Ianuier 1552. reuenans à treize cens cinquante hommes.

Trois autres compagnies Italiennes de deux cens hommes chacune, sous le sieur de Candel fils du Marquis de Masseran, payees dés le premier Feurier, montans à neuf cens hommes.

Le tout reuenant à 89. enseignes, qui deuroient rendre le nombre de dix-sept mil cinq cens hommes: & toutefois il ne sera compté que pour seize mil, pour diuers archers qu'il y a tousiours.

---

## *ESTAT DES PLACES, FORTS, villes & chasteaux estans auiourd'huy en l'obeissance du Roy deçà les Monts.*

### PREMIEREMENT AV PIEDMONT.

*Estat des places, villes, chasteaux & forteresses estans en l'obeyssance du Roy en Piedmont.*

La ville & chasteau de Thurin.
La ville & chasteau de Montcallier.
La ville & roquette de Quiers.
La ville & chasteau de Carignan.
La ville & chasteau de Carmagnolles.
La ville & citadelle de Pignerol.
La ville & citadelle de Beynes.
La ville de Sauiglan.
La ville de Busque.
La ville de Cental, & le chasteau.
La haute & basse ville du Montdeuis.
La Rocque de Baux.

*Autres places du Canauois.*

Caselles, Chiuas, Yuree auec le chasteau, & Maluoisin, Verrolins.

*Autres chasteaux du Piedmont.* 1554.

Suse.
Sainct Michel.
Auiglanne,& la citadelle.
Sommeriue.
Bra.
Polens.
Saluces.
Verzol.
Cauours.
Rauel.
Dromer.
La Perouze.
Primel.
Moncuc.
La Chyuze.
Ormee.
Lanz,& la citadelle.
Vyu.

*Au Biellois.*

Galiany,grande Citadelle de cinq bastions.
Masin, de mesme, Masseran, Candel.

*Au Vercellois.*

Santia, ville de huict bastions.
Gatinare chasteau.

*Au Mont-ferrat.*

Cazal,ville & Citadelle.
Albe, ville & chasteau.
Sainct Damian, ville & chasteau.
Verruë, Cazal Bourgon.

*Astizanne.*

Ville-neufue d'Ast.
Sainct Estienne de Belbe.
La Cisterne.
Montechiar.

*Pays des Langues.*

Ville & Citadelle de Ceue.
Courtemille.
Ponzon.
Cossan.
Castagnolles.

*Chasteaux dudit pays.*

Poma.
Gabian.
Tricer.
Balzola.

1554.

Eſtat des forces & playes ennemies.

ESTAT DES FORCES QVE LES *Imperiaux ont auiourd'huy en nature, par la confrontation deſquelles auec les Françoiſes, le Roy recognoiſtra, s'il luy plaiſt, ce que le Mareſchal peut tirer en campagne, les villes mediocrement fournies.*

PREMIEREMENT.

Vingt vieilles enſeignes d'Eſpagnols, 8. autres venuës de Naples, ſans celles qu'ils attendent de Sicille au nombre de ſix.

Trente-deux vieilles bandes Italiennes, la premiere leuee deſquelles eſtoit de dix mil hommes.

La leuee qui ſe fait preſentement eſt de ſix mil.

Vingt-quatre vieilles enſeignes d'Allemans, les dix nouuellement venuës, & cinq autres qui eſtoient en Corſe.

*Surquoy l'ennemy n'a à garder que onze places: à ſçauoir.*

| | |
|---|---|
| Noüarre. | 500. |
| Pauie. | 1000. |
| Verceil. | 500. |
| Trin. | 500. |
| Creſcentin. | 500. |
| Alexandrie. | 1000. |
| Aſt. | 1000. |
| Foſſan. | 600. |
| Cairas. | 600. |
| Vulpian. | 1000. |
| Cony. | 500. |

*Fin du cinquieſme liure.*

# SOMMAIRE DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV SIXIESME LIVRE.


*Renfort des ennemis, qui taschent d'oster la commodité des viures à Casal: auec les raisons pourquoy le Mareschal de Brissac se retira dudit Casal.*

*Aduis du Mareschal de Brissac à monsieur le Connestable, sur le futur traicté de paix.*

*Aduis de la prise de Sienne par les Imperiaux, auec la response du Mareschal de Brissac au Duc de Mantoüe, qui demandoit l'artillerie qu'il auoit dans Casal.*

*Prise de quelques Chasteaux par les nostres, auec la deffaicte de plusieurs ennemis.*

*Arriuée du Duc de Sauoye à Milan, auec la deffaicte de sa compagnie prés de Valence.*

*Lettre missiue du Mareschal de Brissac à monsieur le Connestable.*

*Diuers aduertissemens du Mareschal au Roy, sur diuerses occurrences.*

*Arriuee du Duc d'Alue en Piedmont, auec resolution d'y faire le degast: à quoy le Mareschal pourueust.*

*Maladie du Mareschal de Brissac estant au Camp.*

*Deffaicte des Imperiaux assiegeans le Chasteau de la Tour.*

*Siege de Santia par le Duc d'Alue, qui s'en retira fort honteusement pour aller fortifier Pondesture.*

*Siege, batterie, & prinse de Vulpian par les François.*

1555. *Le sieur de Termes pourueu du gouuernement de l'armée, en l'absence du Mareschal de Brissac.*

*Batterie & reddition du Chasteau de Montcalue, à monsieur d'Aumale.*

*Punition exemplaire d'vn Gentil-homme qui s'en alla de l'armée sans congé.*

*Combat signalé d'entre Messieurs de Nemours & Marquis de Pescaire.*

*Deffaicte remarquable de plusieurs Imperiaux, par le sieur Dampuille.*

*Deffaicte des Imperiaux, voulans prendre le fort de Gatinarre.*

*L'Empereur Charles V. quitte le monde, & se retire en vn Monastere.*

*Perfidie du Marquis de Masseran.*

## LIVRE SIXIESME.

*Aduis au Mareschal du renfort des ennemis.*

SVr le cõmencement d'Auril de la presente annee, le Mareschal fut aduerty par le Cõte de Lamirande, & Eueſque de Lodeſue, que la nouuelle leuee que l'ennemy auoit faite faire de Lanſquenets deuoit eſtre deſia bien prés de Milan, & autres ſeize cens Eſpagnols qui s'eſtoiẽt embarquez à Naples pour venir à Gennes: & que toutes les autres leuees s'aduançoient fort. Ce qu'il fit entendre au Roy, ſuppliant ſa Majeſté ne s'amuſer à la fauſſeté des rapports d'autruy, ains à faire haſter les enſeignes Frãçoiſes qu'elle auoit nouuellement fait leuer pour enuoyer en Piedmõt, & toutes les autres prouiſiõs qu'elle auoit auſſi promiſes: auec toutes leſquelles ce ne ſeroit pas peu faict ſi on pouuoit conſeruer ce qui auoit eſté conquis. Car d'entreprendre plus auant il eſtoit lors impoſſible: pour autant que les

fortes garnisons qu'il falloit maintenant mettre 1555.
dans Yuree, Galiany, Masin, Santia, Casal, & Albe,
pour attendre vn siege, absorberoient les moyens
dõt on se fust peu seruir en campagne. D'alleguer
qu'il falloit attendre ce que feroit l'ennemy pour
puis selon cela les pouruoir, c'estoit chose qui ne
se pouuoit faire: toutes les places estans sur la fron-
tiere, & sur les aduenuës de Milan. Ioinct que l'en-
nemy n'estoit pas si peu ruse que si on differoit à
les pouruoir alors, il ne se jettast cependant sur les
premieres, pour enclorre les autres, de façon qu'il
seroit difficile d'y pouruoir. Qu'il aymoit mieux
bien asseurer ce qu'il auoit en main, & qui pou-
uoit apporter de tres-grands aduancement à l'e-
stat, que de mettre tout au hazard de l'ennemy
lors plus puissant, comme il seroit encor tout ceste
Esté, puis que le Duc d'Alue venoit Vicaire gene-
ral de l'Empereur en Italie. Estant à presuppoſer
qu'vn seigneur de telle portee, ne venoit pas pour
vne seule curee, comme sa Majesté estimoit, ains
pour s'acharner à beaucoup d'autres. Que toutes
les places estans si bien garnies qu'elles seroient, il
y acquerroit plustost de la honte que de l'hon-
neur: & que cependant sa Majesté hasteroit vn bõ
secours, pour leuer le siege qu'il auroit entreprins,
ou hazarder vne bataille: laquelle il leur dõneroit
volontiers, s'il se trouuoit auoir iamais en main de-
quoy le pouuoir faire: pour l'esperance qu'il auoit
que Dieu le fauoriseroit à renuerser & rabbatre
ceste orgueil & ceste arrogance Espagnolle, qui
mespriſe tout le monde.

*L'enne-my tasche de retrancher les viures à Casal.*

Pendant que ces solicitations, aduançoient peu
le renfort: l'ennemy se voyant desia assez fort pour
s'aduãcer à nostre preiudice, s'approcha de Casal,

1555. pour l'incommoder des viures, & voir qu'il y faisoit, pendant que tous les autres equipages de guerre s'appreſtoient pour la venuë du Duc d'Alue. Et pour autant que quelqu'vn diroit que le Mareſchal preuoyant ce qui pouuoit ſucceder ne ſe deuoit eſloigner de Caſal : deux raiſons principales en furent cauſe. La premiere, parce qu'ayant faict retirer dans la ville les viures des enuirons, il euſt fallu que ſon armée s'arreſtant-là, les en euſt tirez pour viure, & conſequemment reduire au petit pied ce que la place auoit en abondance. L'autre pource qu'ayant mis dedans grand nombre d'hommes, pour eſtre pourueuë à toute ſorte de fortune, ſon armee eſtoit ſi amoindrie qu'il n'y auoit raiſon aucune qui cõmandaſt de s'aller oppoſer à l'ennemy, meſmes ny ayant aucune occaſion preſente pour ce faire. Ioinct que cependant ce qui luy eſtoit reſté ne perdoit pas temps: car il auoit faict iecter de tous coſtez les viures dans les places du Piedmont, & faict conſumer le reſte, ayant auſſi fauoriſé les fortifications par vn grand nombre de pionniers qu'il auoit leuez, & fait conduire par gens de guerre, auec commandement que leurs outils fuſſent reſſerrez apres le ſeruice rendu, pour s'en ſeruir dans les places eſtans aſſaillies, & ne les perdre par ce deffaut cõme Teroüanne. Apres auoir ainſi bien diſpoſé toutes choſes de ce coſté là, il print reſolution de s'aller loger entre Verruë & Caſal, tant pour fauoriſer les affaires, comme pour recognoiſtre les mouuemens de l'ennemy, & ſelon cela meſnager le temps, les forces, & les occaſions, cy-deuant diſcouruës ; ſans toutesfois s'engager, ny rien hazarder que bien à poinct.

*Raiſons pourquoy le Mareſchal ſe retire de Caſal.*

Tandis que les choſes balançoient en ceſte diuerſité, le Mareſchal eut nouuelles que ſur la mort du Pape Iules, le Cardinal Paulo Anglois en attédant le couronnement de Iean Pierre Caraffe, ſurnommé Cardinal Theatin eſleu à Pape le Ieudy 23. May, auoit mis en auant quelque traicté d'accord entre ces grãds Princes: qu'il auoit eſté conuenu qu'on s'aſſébleroit en vn village nõmé Mare, entre Caloris Ardres, où monſieur le Cardinal de Lorraine & Conneſtable, l'Eueſque de Vannes, Matillac, celuy d'Orleãs Morudlier & l'Aubeſpine: & de la part de l'Empereur le Duc de Medinacelly, l'Eueſque d'Arras Chancelier, le Comte de l'Allai, le ſieur Viglmo Preſident en ſon Cõſeil, & celuy de Malines ſe deuoit trouuer. C'eſt pourquoi il s'aduança de s'en particulierement congratuler auec le Conneſtable, ſuppliant le Createur luy en donner la meſme glorieuſe iſſuë qu'il auoit euë de tant d'autres grands affaires qu'il auoit precedemment entrepris: qu'il eſtimoit que cela ne ſe paſſeroit pas ſans entrer en la diſpute des droicts & pretenſions qu'ils auoient les vns contre les autres. Et qu'à ces fins (pour ce qui regardoit l'Italie) il en feroit dreſſer de bien amples memoires pour les luy enuoyer par perſonnage bien entendu, s'il le luy commandoit. Le ſuppliant auoir l'œil ſur ledict Cardinal Paulo: car l'eſperance de paruenir au Papat par le moyen de l'Empereur, le pourroit inuiter à ſe formaliſer plus pour luy que pour nous.

1555. *Propoſition ſur vn traicté de paix.*

*Aduis du Mareſchal à mõſieur le Cõneſtable, ſur ce futur traicté de paix.*

Qu'il prendroit auſſi la hardieſſe de remõſtrer qu'il luy ſembleroit neceſſaire, auparauant que d'entrer en ces traictez, de s'armer ſi aduãtageuſement qu'on fuſt preſt à bien faire, ſi rien ne s'ac-

1555. cordoit: craignant que n'ayant pourueu du coſté d'Italie où l'ennemy eſtoit le plus fort, cela n'engendraſt grand aduantage de leur coſté & le contraire du noſtre. Et pour autant qu'au lieu de le renforcer, ſa Majeſté luy auoit commandé qu'il caſſaſt les deux mil payes Italiennes qu'il auoit leuees pour le ſouſtenement de l'entreprinſe de Caſal, il fit inſtance à ce qu'ils luy fuſſent continuez, pour tout le mois de May: afin que ſuccedant quelque bon accord, il ſe trouuaſt auoir en ſes mains la pluſpart des chaſteaux & iuriſdictiõs qui eſtoiẽt à cinq & ſix lieuës és enuirons des places de ſa Majeſté: laquelle ſçauoit aſſez qu'en ſemblables accords, il auoit touſiours eſté dict & reſolu du coſté d'Italie, que qui tient tienne. Pendant qu'il faiſoit ces remonſtrances, le ſeptieſme Auril mil cinq cens cinquante cinq, le Roy luy commanda par le ſieur de Gonnort ſon frere qui arriua lors en Piedmont, de s'aduancer à cauſe de ce traicté, le plus auant qu'il pourroit dans les terres des ennemis, & à tout le moins eſſayer de forcer Vulpian: ſans toutesfois luy enuoyer aucun renfort ny rembourſement des deniers qu'il auoit faict emprunter à gros intereſt, pour le ſecours de l'armee, & deſquelles il auoit reſpondu auſſi bien que du principal. Ce qu'il remonſtra à ſa Majeſté, & que ſi ſon plaiſir euſt eſté de correſpondre par les effects à tant & tant de plaintes & de remonſtrances qui luy auoit eſté faites pour eſtre les plus forts en ſemblables occaſions, qu'elle ne ſeroit pas maintenant en peine de luy faire ces commandemens: ainſ toutes choſes ſeroient aduancees auec ſeureté, & auec eſperance de plus grande fortune qu'il ne ſe pouuoit auiourd'huy promettre; eſtant de

*Cõmandement du Roy au Mareſchal.*

*Remonſtrances du Mareſchal à ſa Majeſté.*

beaucoup le plus foible & sans aucun secours d'ar- 1555.
gent. Que neantmoins desirant surmonter toutes difficultez, il auoit voulu meurement considerer l'vn & l'autre commandemẽt de sa Majesté. Quoy faisant n'auoit trouuee l'execution de l'vn ny de l'autre raisonnable, au moins s'il ne se vouloit inconsiderément exposer à vn euident & irremediable hazard, l'ennemy estant auiourd'huy deux fois plus fort que luy. Aussi que combien que Vulpian fust enfermé dans les terres de sa Majesté, comme le Loup dans les toilles, que ce n'estoit pas toutesfois pourtant à dire qu'il peust estre tost ny aisément forcé, ny que l'ennemy ne peust venir au secours: qu'il y auoit encores deux plus fortes considerations que toutes les autres qui le tenoient en diuers doutes. La premiere, le deuoir de la guerre vouloit que Vulpian estant à demy affamé, cõme il estoit, que l'ennemy commençast son ieu par vn fort auictuaillement d'iceluy, & que tout d'vn train il respandist la grandeur de toutes ses forces par la campagne du Piedmont : afin que si cependant ceste accord succedoit, les villes d'Yuree, Masin, Santia, Casal & Albe, Leue, Pouzan & Courtemille demeurassent comme assiegees, ou resserrees dans la seule enceinte de leurs murailles. Que pour preuenir tous ces inconueniens, il falloit qu'il eust touſiours le pied en l'air, pour courir d'vn costé & d'autre ; soit deçà ou delà le Pau, où il iugeoit pouuoir mieux faire ses affaires. Qu'il auoit aussi mandé à toutes les garnisons de Piedmont, des terres Milanoises, de Montferrat & des Langues, d'estendre de tous costez leurs iurisdictiõs & limites le plus auãt qu'ils pourroiẽt sans toutesfois rien hazarder, ains se tenir tous sur leurs

1555. gardes, & faire la retraite de tous les viures de la campagne. Que ſa Majeſté deuoit tenir pour aſſeuré que quoy qu'il aduint, que Vulpian demeureroit touſiours ſi eſtroittemẽt enſerré, qu'il n'auroit que la ſeule enceinte de ſes murailles: & qu'il auoit à ces fins mandé au ſieur Carle Birague, qui commandoit aux forts dreſſez contre iceluy, que s'il eſtoit contraint les quitter l'ennemy marchant à l'auictuaillement, que tout auſſi-toſt qu'il auroit tourné teſte, il retournaſt auſſi au ſiege comme deuant.

Au meſme temps, ayant ſçeu que Monſieur le Conneſtable diſoit, que toutes ſes dépeſches ne chantoient qu'argent, il luy remonſtra que puis qu'ainſi eſtoit qu'on trouuoit mauuaiſes toutes ſes inſtances qu'il faiſoit pour eſtre ſecouru & d'armes & d'argent, il eſtoit auſſi de ſa part cõtraint de dire, que ſi la frequence des promeſſes ſans effects pouuoit contenter les ventres affamez, & habiller ceux qui eſtoient nuds, on auroit raiſõ de trouuer fort mauuaiſes ſes repliques: & leſquelles il eſtoit cõtraint de porter encores iuſques là, que s'il pouuoit voir les affaires de l'Eſtat en quelque honneſte aſſeurance, il prendroit party (pour deſormais ſortir de tant de miſeres & de calamitez qui l'accabloient, & qui pouuoient eſtre pluſtoſt conſiderees que viuement exprimees) de donner vne ſi ſanglante bataille qu'il vaincroit, ou qu'il y mourroit les armes au poing, deliurant l'armée de la faim luy de peine, & de toutes ces fallaces, eſperances & promeſſes qui renuerſoient tout, meſmes ayant pieça recognu que ceſte eſpargne dont on le preſſe ſi fort, eſtoit couſtumiere d'amener des incõuenients ſi eſtranges qu'on demeuroit &

ſans

sans conseil & sans remede: que sa Majesté en taille & en couppe comme il luy plaira, si faut-il toutefois qu'elle se souuienne qu'il ne fut iamais seur, ny loüable de quitter pour des deffiances qui peuuent estre corrigees & adoucies, les propres choses qui ont esté glorieusement & laborieusement acquises. 1555.

Que c'estoit aussi chose de tres mauuais exemple, que quoy que iusqu'alors il eust sçeu crier ou supplier, pour payer ce qui auoit esté promis à ceux qui dresserent lentreprinse de Verceil & Casal, il n'en auoit toutefois iamais sçeu auoir la raison, mais quelque paix ou trefue qu'il aduint, il vendroit plustost son propre bien, que de leur manquer de parole.

*Aduis de la prinse de Siẽne par les Imperiaux.*

Le vingt-quatriesme Auril, le Mareschal donna aduis au Roy, que la nouuelle estoit arriuee aux ennemis de la reddition de Sienne, apres auoir couru toutes les miseres, & toutes les extremitez d'vn siege de quatorze mois: dequoy les ennemis auoient fait de fort grandes resiouïssances, & que Monticelly, Chiusy, Montalcino, Grossetto, & port Hercule, demeuroient encor és mains de sa Majesté, qui luy seruiroient (peut estre) vn iour au recouurement de la perte, que c'estoit chose dont sa Majesté ne se deuoit fascher, y aiãt apporté tout ce qui pouuoit sortir de sa main, parmy vne telle affluence d'affaires qu'elle auoit sur les bras; à la grande felicité desquels Dieu auoit voulu donner ceste petite amertume, qui seroit bien tost rembaree par la puissance & valeur de sa Majesté, & de tãt de bõs & braues sujets, ausquels meritoit emẽt elle cõmandoit. Que luy de son costé y sacrifieroit ses moyens & sa propre vie de fort bon cœur.

1555. Qu'ayant eſté dit par la capitulation de Caſal, que le Duc de Mantouë, en faueur de Madame ſa grand mere, emporteroit l'artillerie qui eſtoit dedans la Citadelle: ce qui ne peut eſtre lors ainſi accomply, à cauſe qu'elle eſtoit entaſſee dans les ruines des batteries: maintenant qu'il voyoit les ennemis és enuirons de Caſal, il auoit eſté ſi inconſideré de la faire demander par vn Gentil-homme qu'il auoit expreſſément enuoyé vers luy: auquel il auroit remõſtré que ſi ſon maiſtre en vouloit accommoder le Roy, comme il pouuoit faire, ſa Majeſté la luy feroit payer; & qu'auſſi biẽ ſans exprez commandement d'elle ne la luy pouuoit-il faire rendre, auiourd'huy la faiſon conſideree.

*Reſpõce du Mareſchal au Duc de Mantouë qui demandoit ſon artillerie*

S'en eſtant retourné le Gentil-homme, de là à peu de iours le Duc luy manda qu'il ne la vouloit vendre, ains s'en ſeruir dans ſes eſtats. Et pourautant que ſes affaires d'alors eſtoient tels qu'il n'en pouuoir faire inſtance que par vne demonſtration de mauuaiſe volonté enuers le Roy, le Mareſchal par ſa replique luy manda, qu'il s'adreſſaſt au Roy meſme s'il vouloit, au nom duquel il auoit traicté, & que veu les affaires qui couroient lors, il n'eſtoit pas reſolu de s'en deſſaiſir que le ſerain de la paix ne fuſt ſuruenu, quoy que ſa Majeſté luy ſçeuſt mander pour ce regard au contraire.

Le Roy trouua bonnes les remonſtrances du Mareſchal, & meſmes ce qu'il auoit faict à l'endroict du Duc de Mantouë, promettant bien toſt le ſecourir de ſorte qu'il auroit dequoy tenir teſte, & ſeconder ſes deſſeins ſur ce qui pourroit ſuccedder de paix ou de trefue.

Le vingt-huictieſme Auril, quatre ſoldats &

vn lacquais, furent prins sortans de Vulpian, portans lettres du sieur Ieronimé de la Mare, chef de la garnison, adressantes au Figuerol: par lesquelles il luy donnoit aduis, que les Allemans s'estoient si furieusement mutinez qu'ils eussent tout tué s'il ne se fust retiré au chasteau: & que pour sauuer la place il auoit capitulé auec eux, & promis qu'ils seroient payez dans trois sepmaines, & que cependant il auoit tant faict qu'il auoit trouué huict cens escus à interest, dont il les auoit appaisez. 1555.

Ceste occasion deuoit, selon aucuns, inuiter le Mareschal à l'aller diligemment assaillir, pendant que les ennemis faisoient leurs preparatifs. Mais ceux qui considereront que pour priere, instances, ny plaintes qu'il eust sçeu faire depuis quatre mois, il n'auoit sçeu obtenir le remplacement de soixante milliers de poudre, & vingt mil boulets despendus à la prinse d'Yuree, Maluoisin, Santia & Casal, & à les fournir aussi competemment pour attendre le siege, dont ils estoiét à toutes heures menacez, trouueront qu'il ne pouuoit entendre à combattre ledit Vulpian, sans desgarnir les places du Piedmont, & les exposer à la mercy de l'ennemy qui estoit desia le plus fort à la cãpagne: & à la verité sa Majesté qui sçauoit mieux que nul autre, que la concorde & l'obeyssance des armes se maintenoient auec l'argent, plus que par artifice ou par l'abondance des promesses qu'elle faisoit, deuoit iuger par là en quelle extremité les affaires estoient, & que le mal qui en aduiendroit, seroit tout d'elle, & du Mareschal le regret.

1555. En ces entrefaictes furent prins quelques Espagnols venans d'Angleterre, chargez de lettres qui tesmoignoient les mesmes miseres & inconueniens dont le Mareschal frappoit à toutes heures les aureilles du Roy & de monsieur le Conneſtable: auquel il manda qu'il estoit bien-aise que sa Majesté & luy eussent recognu par la propre main des ennemis, la verité des choses qu'ils n'auoient voulu croire de luy. Que ce n'estoit pas seulement Vulpian qui estoit incommodé de viures, mais que Foussan, Cairas, Trin, & Crescentin mesmes l'estoient aussi: & si fort que si de bonne heure on l'eust renforcé, comme il auoit supplié, la plus part de ces places fussent pieça tombees és mains de sa Majesté. Que c'estoit le fruict qu'auoient apporté tous ces chasteaux & petits forts, dont il auoit peu à peu enueloppé toutes ces places ennemies, cõtre l'opinion du Roy & de luy qui luy en auoit souuent faict la guerre. Que ceste neceſſité deuoit tenir sa Maiesté & ses ministres sur la haute gamme au faict de paix, ou trefue: & que là où Dieu voudroit pour les pechez des vns & des autres, qu'il n'y eut ny paix ny trefue, cela deuoit inuiter sa Maiesté à se diligemment renforcer, de sorte qu'on peust emporter aucunes de ces places auparauant que l'ennemy les eust pourueuës. Enquoy faisant, tout le Piedmont, le Canauois & tout le Vercellois demeureroient si bien nettoyez, qu'on n'auroit plus à tenir garnison que dans cinq ou six principalles places, & vne douzaine de chasteaux, au lieu de soixante ou cinquante: & par ainsi amoindrir sa despense de la moitié, & en temps de paix augmenter ses reuenus de quatre à cinq mil escus de rente: la moitié

*Aduis du Mareschal au Roy & à Mõsieur le Cõneſtable sur la diſette de viures en laquelle eſtoient les ennemis.*

desquels suffiroit pour maintenir tout le pays. 1555.

Se plaignit aussi que quoy que le Roy luy eust mandé par moy & par autres, tant s'en falloit que les cent mil escus fussent arriuez en Piedmont, comme il estimoit, qu'au contraire il n'en estoit point de nouuelles, non plus que de la reste de Feurier. De maniere que les monstres ne pourroient estre faites pour les mois de Feurier & Mars, que dans tout celuy de May: & que par ainsi l'armee demeureroit tousiours en arriere de deux mois, & plaine de misere: entant qu'il faudra que ce qu'ils receuront lors, soit conuerty au payement de ce qu'ils doiuent auiourd'huy, & de ce qu'ils deuront aussi entre cy & là.

Qu'ayant faict par plusieurs fois interpeller le Marquis de Final, de faire foy & hommage au Roy de huict chasteaux qu'il a és enuirons de Ceue, il s'estoit tousiours obstiné de n'en rien faire: & que pour trauailler les ennemis, il auoit commandé au sieur Francisque Bernardin qui se trouuoit lors à Ceue, & au Capitaine Loup Gouuerneur, de tirer deux canons de la ville, & d'aller prẽdre ces chasteaux, & démolir ceux qui ne pourroient seruir. Ce qu'ils auoiẽt heureusemẽt executé, sous la faueur de Messieurs de Bonniuet & de Dampuille, qu'il auoit enuoyez au secõurs de Põzon, que Cæsar de Naples estoit allé assaillir, & lequel, quelque diligence qu'ils eussent sçeu faire, ils n'auoient sçeu attrapper: car soudain qu'il eust le vent de leur venuë, il s'estoit retiré: & toutesfois pour n'auoir faict vn voyage inutile ils s'estoient amusez à nettoyer huict ou dix autres chasteaux qui estoient és enuirons dudict Ponzon: aucuns desquels ne porteroiẽt pas moindre nuysance aux

1555 Geneuois que faisoit ledit Ponzon & Courtemille. A toutes lesquelles expeditions ledit sieur de Dampuille s'estoit monstré autant vaillant que diligent: & qu'il estoit à croire que de si bonne plante qu'estoit celle du pere, il n'en pouuoit sortir que fruicts de pareille bonté.

Le premier iour de May, le sieur de Noailles Lieutenant de la compagnie de Dampuille, s'estant ietté sur les aduenuës d'Ast & Valfenieres auec sa trouppe, suiui d'vne autre d'harquebusiers que menoit le Capitaine Baulac, ils rencontrerent enuiron trois cens Italiens qui faisoient escorte à des bestes chargees de viures qui tiroient vers Valfenieres: ils les chargerent si viuement qu'il en demeura enuiron six-vingts morts sur la place, & quelques cinquante de prisonniers. Le sieur de Dampuille eust vn extreme regret de n'auoir esté de la partie, pour vn singulier desir qu'il auoit à la gloire & honneur qu'il merita depuis pour sa valeur.

*Deffaite de quelques Imperiaux.*

Le sixiesme May, le Roy parmy plusieurs affaires dont il chargeoit le Mareschal, luy manda que le Duc d'Alue arriueroit bien tost en Italie, menaçant de recongner sa puissance & sa frõtiere au delà des Monts. A quoy le Mareschal respondit, que toutes les brauades & de luy & de sa nation ne l'estonnoient aucunement: car ceux qui auoiẽt enuie de mordre à bon escient ne iappoient pas tant. Que ses predecesseurs Lieutenans de l'Empereur, qui n'auoient pas moindre experience ny valeur que luy, n'auoient iamais sçeu faire bresche dans le bon heur de sa Majesté: & qu'il esperoit que Dieu luy feroit la grace de le traicter comme les autres: s'il plaisoit à elle accompagner

*Aduis au Mareschal de l'arriuee & des menaces du Duc d'Alue.*

la diligence & l'affection & de luy & des autres Seigneurs, des moyens qui sont necessaires pour tenir coup. Et que s'il auoit en main dequoy luy presenter la bataille en arriuant, qu'il luy en donneroit le passe-temps, & lors on verroit qui auoit meilleure cause, meilleure espee, & plus belle maistresse. 1555.

Donna aduis au Roy que le Duc de Sauoye estoit desia arriué à Milan, qu'il ne trouuoit occasion quelconque qui le deust auoir amené en Italie, si la presomption des forces d'autruy, ne luy auoit fait esperer qu'il en sortiroit quelque grand miracle à son aduantage: car d'y vouloir faire la guerre sous le commandement du Duc d'Alue, c'estoit chose qu'il ne pouuoit croire, mesmes ne s'entre-aimans gueres. *Duc de Sauoye à Milan.*

Sur le seiziesme May, le Roy ayant trouué bon que le Mareschal eust faict le gast des bleds iusques sur le bord du fossé de Vulpian, & faict deux nouueaux forts aux enuirons, assisté des sieurs d'Aussun, President & Carle Birague, & du sieur Franciſque Bernardin: luy manda qu'estãt creature de sa main, & comme tel singulierement aimé de sa Majesté, il auoit eu tort de croire qu'il eust la moindre mauuaise opinion de luy: qu'au contraire elle se loüoit à tous de sa diligence, valeur, & affection, qu'elle esperoit dignement recognoistre bien tost. Et que pour tesmoignage de cela il luy enuoyoit par le Seigneur de Caillac la mesme espee qu'elle portoit à la guerre. Dont il rendit graces tres dignes à sa Majesté, l'asseurant qu'il chercheroit les occasiõs pour faire sẽtir aux ennemis le tranchant de ceste belle espee, qui luy seruiroit touſiours d'aiguillõ & de bõne fortune à *Present du Roy au Mareschal de Brissac.*

1555. bien & fidellement seruir si bon & si genereux Prince.

Le Roy pour rendre le Mareschal plus glorieux & plus content, luy manda que l'Empereur estant à table, circõdé des Ducs de Sauoye, d'Alue, Prince d'Orange & autres, aucuns d'entr'eux parlans de la guerre auoient dit que la Maiesté Imperiale surmontoit la Françoise d'infanterie & de cauallerie, surquoy l'Empereur mesme auoit respondu, à la verité ie surmonte la France de beaucoup pour le regard de l'infanterie, ayant à mon commandement l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie & les pays bas. Mais ie ne le suis d'elle en cauallerie, ayãt en sa despence cinquante mil Gentils-hõmes tres-belliqueux & affectionnez à leur Prince, qu'ils reuerent comme vne deité. Si i'auois cela à mon commandement, & le sieur de Brissac pour seconder mes armes & mes desseins, ie me ferois Monarque du monde: si donc mes ennemis l'ont en telle estime, que doi-ie donc faire, dit le Roy, mesmes estant ma creature bien-aimee comme il est?

Le vingtiesme May, ayant sçeu que le sieur Figuerol auoit faict vn pont sur le Pau pres de Valence, où la plus part des ministres de l'Emperent estoiẽt auec luy, assistez de dix enseignes Espagnoles, vingt d'Allemãs, douze d'Italiens, & de douze cornettes de Cauallerie: le Mareschal qui estoit encores vers Santia, print resolution de les aller combattre. A ces fins il manda à Salueson de faire tous ses efforts à diligemment dresser vn pont de barques sur le Pau contre Casal, pour pouuoir passer vers luy auec vne armee volãte seulemẽt. Et que la

cauallerie qui estoit à Casal & les gens de pied, moitié corselets, moitié harquebuziers se tinsent prests pour marcher auec luy: qu'il tint hors la ville quelque pain & vin pour en passant raffraischir les soldats, qu'il ne vouloit laisser reposer, ains marcher droict à Valence. Salueson, ores que des plus diligens, ne sceust toutesfois tant faire que le pont fut entierement faict: il n'y en auoit que les deux parts, & pour le reste vn grand bac fort bien accommodé qui passoit deux cens hommes à la fois. De maniere qu'au lieu de surprendre l'ennemy, il eut loisir d'auoir les nouuelles de l'arriuée de nos forces, pour se tenir sur ses gardes, car il fallut bon-gré mal-gré coucher aux faulxbourgs de Casal. Le lendemain trois heures deuãt iour, on battit aux champs: l'armée composée de trois mil François, quatre mil Suisses, deux mil Lansquenets, six cõpagnies de gendarmes & trois de cauallerie, tous bien deliberez, & marchans au grãd pas pour saluër les ennemis: qui auoient desia faict repasser le Pau à leurs trouppes qui estoient toutes logées & en bataille à la faueur des murailles de la ville. Quoy recogneu par le Mareschal, il logea aussi ses batailles sur vn haut & à leur veuë, & soudain depescha 3. cẽs harquebuziers & deux cens cheuaux pour les aller recognoistre, & charger aussi par diuers endroits tous ceux qui feroiẽt contenance de vouloir combatre: & que selon ce qu'il verroit le ieu, il partiroit auec le reste de l'armée. Les ennemis iecterent aussi de leur costé, à la faueur des hayes & des fossez frequents en ce pays là, vne trouppe d'harquebuziers, qui furent agacez & pincez de tous costez par les nostres pour leur faire quitter le fort: mais il n'y eut or- 1555.

1555. dre. Ils auoiẽt aussi faict sortir à couuert au long du vallon, enuiron cent cheuaux, en intention de venir serrer le pas aux nostres, s'ils se fussent trop aduancez. Mais la grande poussiere qui se leua, eux se hastans à leur mal-heure, donna à cognoistre qu'il y auoit trouppe qui marchoit. Pour à quoy s'opposer furent soudain iettez dehors cinquante hommes d'armes & enuiron autres six vingts cheuaux legers, lesquels s'aduancerent si à propos qu'ils s'entrerencontrerẽt: la meslée fut aspre: l'ennemy y perdit quarante ou cinquante cheuaux, sãs les blessez: des nostres, il n'y eut que deux cheuaux legers de morts & trois de blessez. Le Mareschal voyant que l'ennemy ne vouloit quitter la faueur des murailles, fit soudain tirer trois volees de couleurine, qu'il auoit fait cacher de propos deliberé pour le combat general qu'il pensoit rẽdre. Elles firent iour dans les bataillons ennemis: & au mesme instãt que ce jeu se demesloit le Mareschal vit vne fort grande poussiere le long du Pau à quatre mil pas au delà de la ville.

*Meslee de quelques gẽdarmerie Frãçoise & Imperialle.*

Là dessus il commanda à Dampuille, Pauan & Terrides, de s'aduancer auec leurs trouppes, & si c'estoit cauallerie ou Infanterie qui vint au secours des ennemis, que sans marchander ils donnassent dedans. La fortune leur fut si fauorable, qu'à cent pas au delà de la ville ils rencontrerent la compagnie de cent hommes d'armes de monsieur de Sauoye & de Prospere Colonne qui venoit au secours, sans toutesfois tenir ordre: ils furent chargez & emportez par ledit sieur de Dampuille, qui fit grãd deuoir & de capitaine & de soldat tout ensemble: & ne s'en fust sauué pas vn sãs la proximité de la ville, dans laquelle ils se iecterent. Il en

*Deffaite de la cõpagnie du Duc de Sauoye.*

demeura vne trenteine sur la place & autant de prisonniers. 1555.

Le Mareschal voyant que l'ennemy ne vouloit quitter son fort, sonna la retraicte, marchant tousiours en bataille: & vint loger au bourg S. Martin, où il demeura vne douzaine de iours, pourvoyant de plus en plus aux affaires de Casal, où il jecta force bleds & vins. Cependant ayant consideré que le Chasteau de Sainct Saluador situé entre Alexandrie, Casal & Valence incommodoit fort les viures, il l'alla assaillir. Ils endurerent quatre cens coups de canon: & puis se rendirent à discretion, il fut tout desmantelé.

*Aduis dõné au Mareschal de l'arriuée du Duc d'Alue & de ses forces.*

En ce temps il receut lettres du Comte de Lamirande par lesquelles il luy donnoit nouuelles de l'arriuee du Duc d'Alue en Italie, auec mil Reistres qui deuoient estre suiuis de deux regimens, chacun de quatre mil Lansquenets: pour le passage desquels il auoit demandé congé aux Veniciens. Qu'en faisant le calcùl au vray de toutes les forces que le Duc d'Alue pourroit assembler, il trouuoit qu'il luy seroit aisé de tirer en campagne de 25. à trẽte mil hommes & cinq mil cheuaux, & l'equipage de 40. canõs. Qu'il apporteroit prouision d'argent, & d'assignations pour soldoyer l'armee durant six mois. Le Mareschal en donna aduis au Roy, suppliant sa Majesté ne perdre plus tẽps à luy enuoyer le renfort promis, & argẽt pour secourir l'armee: la misere de laquelle le tenoit en vne merueilleuse crainte, ne sçachant de quel bois faire fleche, ayant engagé & la parole & les biens à gros interests, & foulé autant la campagne que les villes clauses. Que ne se voulant sa Majesté incommoder pour trouuer cent mil escus, en vne si

*Aduis & demandes du Mareschal au Roy.*

1555. vrgente occaſion qu'eſtoit celle d'alors, il preuoyoit qu'on pourroit perdre telles places & pays, qui couſteroient trois millions d'or à recõquerir. Qu'il y auoit en Piedmont quelques forteresſes ſi bonnes qu'elles pourroient attendre vne pareille armée que ceſte-cy, & beaucoup d'autres auſſi, qui ne le pourroient pas faire, & auſquelles il ſeroit neceſſaire de diligemment trauailler, ce qui ne ſe pouuoit plus entreprendre ſans moyen. Que là où il aduiendroit que l'ennemy ſe vint percher à Carignan, ou à Mont-callier qui n'eſtoient pas lors des meilleures, il affameroit le Piedmont, qu'il faudroit ou quitter ou aller prendre des viures à Lyon, auec fraiz & peines qui ne pourroient longuement durer. Finalement qu'ayant faict, dict, & remonſtré tout ce qu'il pouuoit, il ne luy reſtoit plus qu'à courageuſement s'enſeuelir dans les ruines de l'Eſtat, auſquelles il ne vouloit ſuruiure. Si toutesfois ſa Majeſté croyoit qu'vn autre peuſt mieux faire que luy, il luy quitteroit volontiers la place, pluſtoſt que d'eſtre, non pas inſtrument, mais teſmoin ſeulement de tant & tant de ruines qui couroient lors ſur ces belles Prouinces, ayant de longue-main appris que rien ne pouuoit eſtre bien ordonné, ny heureuſement executé en la guerre, ſi les conſeils, les forces, & les moyens ne concouroient à mutuelle vertu & concordance.

Encores que le Mareſchal fuſt reduit à ces alteres, ſi eſt-ce toutesfois que ſur l'eſperance qu'il auoit que l'abouchement des Cardinal de Lorraine & Conneſtable, qui ſe faiſoit à Ardres auec les Anglois, porteroit quelque fruict, il auoit tellement diſpoſé les affaires que toute la campagne

de Piedmont, Vercellois, Canauois, Astizane & les Langues aussi, fussent la plus grãd part demeurees à sa Majesté, s'il eust esté dit, qui tient tienne, comme tousiours il auoit esté pratiqué en Italie. 1555.

*Continuation des aduis du Mareschal à sa Majesté.*

Ne rapportant du Roy, que paroles & promesses, qui tiroient vne trop longue & dangereuse queuë, il luy manda que si sa Majesté n'y donnoit ordre, il faudroit que luy (cõme plus foible) quittast la place au plus fort, & peut-estre la fortune aussi. Que s'il plaisoit à sa Majesté considerer l'authorite & le credit du Duc d'Alue, & la vertu militaire qui estoit en luy, il estoit à croire qu'il n'auoit pas prins à sa charge tout le faix de l'Italie, sãs auoir en main dequoy faire vne longue & puissante guerre, & faire vne lourde bresche & dans l'estat, & dans la mesme reputation que sa Majesté auoit si glorieusement acquise. Que si l'on pouuoit rembarrer ses premiers efforts, il iroit purger ses coleres, & vomir ses piasses & brauades à Naples, où toutes sortes de delices l'appelloient, & que sa Majesté pourroit apres par vn bon mesnage, remplacer ce que la necessité auroit extorqué de ses finances.

Que c'estoit chose beaucoup plus loüable de se preparer pour conseruer & acquerir auec quelque hazard beaucoup de choses, que par la crainte d'iceluy, mal mesnager tant de belles occasions que la fortune presentoit comme à souhait: & que par le contraire les infortunez commencemens des affaires perdoient la reputation, le courage, & bien souuent l'estat aussi. Que pour euiter tous ces inconuenients il n'y auoit rien tel que d'embrasser (auec iugement & courage intrepide) les glorieux effects qui apportoient la gloire & le

1555. profit auec la conseruation de l'estat.

*Disette de ceux de Vulpian.*

En ces entrefaites Carle Birague qui commandoit au forts dressez és enuirons de Vulpian, māda au Mareschal, que ceux dudit Vulpian n'auoient pas de viures pour plus d'vn mois & demy à tout rompre. Et qu'en ceste mesme nuict ils auoient jecté dehors trois Espagnols bien montez, pour aller solliciter le Duc d'Alue de les venir secourir; desquels il en auoit attrapé deux, mais l'autre s'estoit sauué.

Le Mareschal fut aussi aduerty du costé de Milan, que les ennemis commenceroient leur premier effort, par ce secours de Vulpian. Et qu'à ces fins ils faisoient faire des Ponts à bateaux pour ietter sur la Doyre, & grandes prouisions de bleds & farines: tant pour nourrir l'armee, que pour jetter dans ledit Vulpian. Et que cela executé ils attaqueroient à l'instance des Milannois, Sātya ou Casal. Il le fit ainsi entendre au Roy; luy remonstrāt, que si en toute extreme diligence il luy enuoyoit douze cens cheuaux, & quatre mil hōmes de pied seulement, auec quelque argent pour taffraischir le courage de l'armée, il leur donneroit la bataille au passage de l'eau; afin d'emporter d'vn mesme coup & l'armee & Vulpian aussi. Et que si le Duc d'Alue faisoit ceste auictuaillement auparauant que le renfort arriuast, tousiours seruiroit-il pour faire le mesme effect, pour la place qu'ils auroient entreprinse. Suppliant sa Majesté auoir souuenance, que ceux qui se fondēt ou arrestēt par trop sur les precedentes prosperitez, telles qu'auoient esté les siennes, trouuoiēt en fin qu'elles ne sont iamais si accomplies que la fortune n'y cache tousiours quelque glu pour les surprendre. Que les grands

*Demāde du Mareschal au Roy.*

Capitaines, qui recognoissoiét ces graces de Dieu, estoient touſiours bãdez ſur la ſolidité & des forces & des moyens, pour ne demeurer enueloppez dans le des-honneur, & dans la ruine qui accablét touſiours ceux qui ne ſçauent aduantageuſement faire leur profit des fautes des ennemis. 1555.

Le Mareſchal ayant en fin bien ruminé ſur ceſte extreme neceſsité & conſequence des affaires, il eſtima qu'elles ne pouuoient eſtre ſi intelligiblement repreſentees par eſcrit que de viue voix qui a les repliques en main, ce que n'a pas vne lettre muette. C'eſt pourquoy il depeſcha Plancy vers le Roy, pour auoir deſormais entiere reſolutiõ ſur les effects qui eſtoient neceſſaires à ſi vrgente neceſsité. Et pour autant que Meſſieurs les Cardinal de Lorraine, & Conneſtable, qui s'eſtoient abouchez auec les Anglois pour traicter de paix ou trefue, recogneurent que c'eſtoit vne fauſſe amorce donnée pour retarder les prouiſions du Piedmont, tandis que le Duc d'Alue s'auãçoit, le Roy manda au meſme inſtant que Plancy partoit, qu'il ſe falloit reſoudre à la guerre, & qu'à ces fins il faiſoit diuers partis auec le ſieur Albiçe d'Albeyne, & autres Banquiers de Lyon, pour luy enuoyer ſix-vingt mil eſcus, pour payer l'armée de ce qui luy eſtoit deu, & pouruoir diligemment à tout ce qu'il recognoiſtroit conuenable. Quant au congé qui luy auoit eſté accordé pour venir ſaluër ſa Majeſté, le fondement en auoit eſté prins ſur l'eſperance de paix : mais puis qu'il falloit retourner aux armes, ſa Majeſté le prioit remettre la partie à vne autre fois: ayãt recogneu que ſa ſeule preſence luy eſtoit autant neceſſaire en Piedmont, que la propre armée qu'il y entretenoit. Meſmes ayant

*Depeſche du Mareſchal au Roy.*

*Reſolution à la guerre.*

1555. recogneu par lettres interceptees ſur la frontiere de la Lorraine, que les Imperiaux faiſoient vn grãd fondement ſur ſon eſloignement du pays: & qu'il ſe deuoit contenter qu'il n'y auoit en France Prince ny Gentil-homme, que ſa Majeſté deſiraſt plus voir & embraſſer que luy, qui meritoit par la grandeur de ſes ſeruices de fort notables recompenſes, comme le Secretaire Derdoy porteur de ces lettres, auoit charge de luy dire cecy. Et pourautant que par iceluy Derdoy Monſieur le Conneſtable luy eſcriuit deux mots de ſa main, pour le perſuader à ne bouger du Piedmont, i'ay voulu icy inſerer la reſpõnſe que luy fiſt le Mareſchal, me ſemblant qu'elle ſeruira d'inſtruction à ceux qui liront ces Memoires.

Il y a des gens qui demeurent tous eſtourdis & confus lors qu'ils voyent que les eſtats des Princes ſe brouillent, ou s'alterent tant ſoit peu, ſoit au dedans ou au dehors, par faute de remarquer cõme le Mareſchal auoit faict de longue main. Qu'il n'y a parentage, alliance, amitié, ny ſocieté, qui puiſſe apporter reigle ny temperance aux ambitions, ny aux deſirs eſgarez des Princes. Ains preſque tout tãt qu'ils ſont ne font que s'entre-eſpier les vns les autres, par colorez pretextes qui ne leur manquent iamais. S'il y a auiourd'huy nation qui ſoit docte en ceſte ſcience diabolique, c'eſt l'Eſpagnol. Ie croy bien que ſi les vns & les autres tournoient les yeux pluſtoſt vers Dieu, que vers le monde, qu'ils ſe contiendroient dans les bornes de l'honneur & de la conſcience que ſa diuine Majeſté nous a preſcriptes, mais principalement s'ils ſçauoient auſſi pluſtoſt embraſſer les vtiles conſeils que les paſſionnez & deſguiſez de leurs miniſtres,

niſtres, qui vont comm'on dit touſiours, à *Placebo*, c'eſt de là que ſortent la plus part des diuiſions & des alterations, & de faict voila l'Empereur qui a preſque le pied dãs la foſſe, lequel pour amuſer le Roy ſur la retraicte qu'il vouloit faire en Eſpagne, & ſur les grandes prouiſions qu'il baſtiſſoit en Italie (à la ruine de la France) faict par vn faux ſemblant ſonder le Roy par le Comte de Pallany, tãt ſur la deliurance des priſonniers prins de part & d'autre, comme pour paruenir à vne paix, ſi ſa Maieſté y veut entendre: & toutesfois au meſme tẽps pour mieux paruenir à ſes deſſeins, il faict entrer en ieu le Milord Puget, lequel (au nõ de la Royne d'Angleterre) exhorte ſa Maieſté à la paix, & que ſi elle a pour agreable que la maiſtreſſe de luy ſoit arbitre des differés d'entre l'Empereur & le fils de luy mary d'elle qu'elle les aura biẽ toſt appointez. C'eſt le renard qui preſche les poules, & encores que ſa Majeſté euſt ceſte croyãce, ſi eſt-ce que pour mettre touſiours le droict de ſon coſté, elle ſe laiſſa emporter par les perſuaſiõs meſme du Legat Polo, (qui marchoit de bonne foy,) à ordonner des deputez pour traicter & cõferer auec ceux de l'Empereur, & du Roi d'Angleterre ſon fils. Mais à la parfin elle & ſes Miniſtres deſcouurirent que c'eſtoit vne vraye pipee dreſſee pour endormir ſa Majeſté ſur les prouiſions qui eſtoient neceſſaires à la conſeruation de ce qu'elle tenoit delà les Monts, & auſquelles contre l'opinion du Mareſchal elle s'eſtoit monſtree plus laſche que de couſtume. 1555.

Et de faict ayant tard recogneu. Monſieur, i'ay de longue-main aprins à ne m'eſtonner des grandes prouiſions d'armes, d'argent, de viures & *Lettre miſſiue du Mareſchal.*

1555. d'artillerie que les Imperiaux aſſemblent, & encor moins de leurs menaces & brauades : mais à la verité tous ces Seigneurs & ſeruiteurs du Roy, & moy-meſmes auſſi, demeurons non pas ſeulement eſtonnez, mais tous confus de voir les dilayemens qui ſont de tous coſtez apportez au renfort qu'on auoit promis il y a pluſieurs mois; & que neantmoins cependant on deſire deſia de nous les meſmes effets qu'il peut engendrer. Si nous l'euſſions eu a temps, nous euſſions bien rabaiſſé le caquet à nos voiſins, leſquels volent ſi haut qu'ils ne comptent le ſecours de Vulpian que pour paſſetemps, ou pour l'entremets de leurs victoires: & que c'eſt à ce coup que les François ne trouueront pas aſſez de terre pour fuïr deuant eux. Tout eſt en la main de Dieu, mais ſi ſa diuine Majeſté fauoriſoit, comme elle a accouſtumé de faire, les armes ſi iuſtes que ſont les noſtres; nous eſpererions leur faire recognoiſtre qu'ils ont trop toſt marchandé la peau des Lyons qui ne ſont pas ſi aiſez à prendre qu'ils eſtiment, au moins ſans ſentir la force de leurs griffes. Si vous deſirez, Mõſieur, de voir les effets de vos eſperances, nous encor dauantage de noſtre part, pour faire recognoiſtre au Roy, à vous & à eux, que nos armes & nos courages ne ſont pas moins reſolus ny genereux que furent ceux qui les eſtrillerent ſi bien à la bataille de Cerizolles, ſous la conduite de feu Monſieur d'Anguyen. Ne vous donnez, s'il vous plaiſt, Monſieur, autre ſoin que de diligemment pourueoir à ce renfort, & puis nous laiſſez faire du reſte, vous ſouuenant que le premier coup vaut touſiours deux. Et qu'aux choſes qui tirent apres elles les dangereuſes conſequences que faict ceſte-cy,

qu'il ne suffit pas d'y mettre bon ordre, mais qu'il faut veiller de si pres & auec vne constance si resoluë, que les mesmes choses pour lesquelles l'ordre a esté deliberé puisse prendre vne glorieuse fin. Si vous qui meritoirement tenez le timon de l'estat, n'en procurez le salut, vos ennemis en pourroient regretter (ores qu'à tort) la coulpe sur vous, qui sçaurez plustost resister que corriger leurs passions. Parmy tous ces Seigneurs qui sont icy (ausquels vostre fils Dampuille ne cede en courage) a bonne enuie de leur faire cognoistre, qu'il est fils de celuy qui les rembarra si bien en Prouence; & que s'il n'estoit simplement question que de la vie de nous tous, la partie seroit plustost ioüee que peut estre vous ne pensez: estans resolus comme nous sommes, de faire par honneur & non par desespoir, ce qui est honneste & raisonnable, quelque danger qu'il y ait. Ceste honneste remonstrance eut tant de puissance, que desiors les choses commencerent à se preparer beaucoup plus soigneusement qu'auparauant on ne faisoit pas; & mesme pour regard du renfort. Sur le fondement que le Roy faisoit que Vulpian pourroit estre emporté à viue force auparauant que le Duc d'Alue peust estre en train de tenir la campagne, ie fus soudain renuoyé en Piedmont auec force belles promesses, & commandement fort expres que les monstres des Suisses & des autres nations fussent soudain faictes, & en toute rigueur: d'autant que sa Majesté estoit bien aduertie que les vns ny les autres n'auoient pas la moitié du nombre d'hõmes qu'ils deuoient auoir: & que par ce moyen il se trouueroit tant de deniers renenans bons, qu'il y auroit dequoy en

1555.

*Mandemens du Roy au Mareschal.*

1555. payer l'armee vn mois entier. Et là où quelques-vns n'y voudroient consentir, il eust à les casser, & fussent les Suisses mesmes; au Colonnel desquels le Roy ne vouloit permettre de pouruoir aux Capitaineries de son regiment, quand elles vacqueroient, comme auoit entendu auoir n'agueres esté pratiqué: ains elle vouloit qu'en son nom, & par son authorité luy les choisist, & les y deputast luy mesme. Dans la lettre du Roy qui me fut baillee close de peur de replique, il y auoit ces mots, Il semble, mon Cousin, que vous preniez plus de plaisir à contenter & supporter les Colonnels & Capitaines en leurs fautes, qu'à m'obeïr en ce que ie vous commande pour leur regard; vous sçauez aussi bien que moy, que les conniuences gastent tousiours les armees, tout ainsi que fait la trop grande apprehension des forces de l'ennemy, l'ordre & la felicité qui autrement pourroient estre vtilement mesnagees par vn si grand Capitaine que vous estes. Voila l'amer & le doux logez ensemble: ie laisse à penser en quel transe c'estoit mettre le seruiteur, & sur occasions si dangereuses & si pressantes qu'estoient celles d'alors. Mais pour tout cela la prudence du Mareschal ne flechit, ny son courage ne se rauallaiamais, ayant la candeur de ses actions pour iuges indubitables de sa vie. C'est à faire à gens faillis de cœur de se laisser abatre par la crainte, ou par des reprehensions mal fondees, mesmes lors qu'il faut repousser la violence des efforts de la fortune & de l'enuie, par courage & par affection.

Il auoit aussi tant d'asseurance en la bonté & integrité du Roy, que bien que sa Majesté luy eust ainsi baillé ceste attaque en passant, il ne croyoit

pour cela qu'elle euſt rien diminué de la bonne affection qu'elle luy portoit. 1555.

C'eſt pourquoy en remerciant le Roy des aſſeurances que ie luy auois portees du ſecours d'hommes & d'argent, il le ſupplioit de croire que s'il auoit eſté auſſi deuotieux & diligent à ſeruir Dieu qu'il fait ſa Majeſté, il penſeroit paruenir aux plus hauts ſieges des Anges. Qu'il vouloit croire que ſa Majeſté l'honnorant de la charge qu'il tenoit, auoit eſtimé qu'il ſçauroit vtilement meſnager & les deniers, & la diuerſité des affaires de ſa Majeſté, parmy les differentes humeurs des nations qui la ſeruoient ſous ſon cõmandement, meſurant le tout à la ſeule gloire & vtilité de ſon Prince. Que toutes ſes precedentes actions en auoient donné ſi fidelle & ſi honnorable teſmoignage, que ſa Majeſté ne deuoit eſcouter ceux qui luy preſtoient de ſi lourdes charitez, & qui peut eſtre, s'ils eſtoient en ſa place, ne s'en ſçauroient ſi dignemẽt acquitter qu'il auoit fait. Qu'il ne ſe laiſſeroit iamais ſurprendre aux inconueniens: & qu'à ces fins toutes choſes qui peut eſtre n'aduiendroient iamais, luy eſtoient prochaines & familieres. Que ſi ces ſoupçons & accuſatiõs continuoient encores, il ſe trouueroit plus empeſché à s'en deffendre, que des propres efforts des ennemis. Que Meſſieurs du Conſeil, leſquels ſur le tapis démeſloient les affaires & le faict des monſtres, & meſuroient toutes choſes au pied de la meſnagerie ſeulement, & non ſelon les neceſſitez & les conſequences de l'Eſtat, ne luy ſçauroient perſuader qu'il fuſt ny iuſte ny raiſonnable, en pareille ſaiſon que celle qui couroit lors, de gorger les Suiſſes ſeuls du peu d'argent qu'il y

*Remerciemens & remonſtrances du Mareſchal au Roy.*

1555. auoit,& cependant attacher tous les autres au ratelier,ſans leur donner le moindre ſecours du mõde. En fin qu'ayant l'ennemy ſur les bras,comme il auoit, il iugeoit plus raiſonnable de faire quelque breſche aux finances de ſa Majeſté, que pour dix mille liures hazarder l'Eſtat, l'honneur,& la reputation. Que la confiance qu'il auoit en Dieu, & en ſa propre conſcience, rendroit vaines les enuies & les meſdiſances. Et afin que ſa Majeſté recogneuſt mieux qu'elle ne faiſoit pas le iuſte fondement de ſes continuelles inſtances, il luy enuoyoit vn memoire venu de bon lieu, ſur l'eſtat des forces ennemies, pour preuenir leſquelles il falloit de l'argent & des armes,& non pas des accuſatiõs & des meſnageries indignes d'vn ſi magnanime Roy, en vne ſi dangereuſe ſaiſon. Et que ſi ſa Majeſté eſtimoit (comme il luy auoit autrefois mandé) qu'vn autre le peuſt mieux ſeruir que luy, il remettroit la charge dont elle l'auoit honnoré au premier commandement qu'elle luy en feroit: pour ne plus ſeruir de butte aux enuieux & aux meſdiſans. Il faut maintenant & auant que paſſer plus outre que ie repreſente le plus ſommairemẽt que ie pourray certaines propoſitions auancees par l'Eueſque d'Aouſte pour la recõciliation de Mõſieur de Sauoye auec le Roy. Ce Prelat verſé aux affaires, ayant ſçeu que ce Prince eſtoit mal traicté de l'Empereur,& qu'il deſiroit tourner ſes vœux vers la Frãce,& qu'à ces fins il preſſoit lors l'Empereur de luy dõner congé de venir faire vn tour en Piedmõt, fit prier le Mareſchal (qui eſtoit lors à Yuree) de luy donner ſauf-conduict pour ſeurement paſſer iuſqu'à Verceil. Luy qui ignoroit les intentiõs de ce Prelat, l'en refuſa tout à plat, craignant qu'elles ne tendiſſent à

brasser quelque chose au preiudice du seruice de 1555.
sa Majesté De là le Mareschal estant allé à Santia, l'Euesque luy fit faire nouuelle instãce pour auoir ce passeport, l'asseurãt qu'il ne le demandoit à autre intẽtion que pour en rendre quelque agreable seruice à sa Majesté. En la cõsideration de ceste seconde priere, il le luy conceda pour six sepmaines, lesquelles s'escoulerent sans aucun fruict: surquoy l'Euesque fit remonstrer au Mareschal qu'il ne s'estoit encores voulu auancer, pour autant que les affaires dont il auoit à traicter auec luy, n'auoient peu estre bien digerez parmy vn si court terme qu'estoit celuy qu'il luy auoit donné: le suppliant luy en donner encore autant, & qu'il feroit en sorte qu'il ne s'en repentiroit iamais. Le Mareschal s'y accorda, donnant charge à aucuns, de veiller de pres les actions de ce Prelat, lequel vint à Yuree, pour de là plus commodement passer à Verceil. Il cõfera en termes generaux auec Montbasin, gouuerneur d'Yuree: arriuant à Verceil, il trouua que Mõsieur de Sauoye estoit desia arriué, auec lequel ayant longuement conferé, il s'en retourna en son Euesché par autre chemin que celuy qu'il auoit tenu, ce qui fit croire au Mareschal qu'il s'estoit mocqué de luy, & de là à peu de iours l'Euesque fit entendre à Mõtbasin, qu'il desiroit parler à luy, & plus ouuertemẽt qu'il n'auoit fait l'autre fois: qu'il estoit d'auis que pour y proceder en seureté qu'il coloraſt comme il feroit de son costé ceste conferẽce, du traicté de la neutralité de la Val-d'Aouste, qui s'en alloit expirer, & qu'ils se pourroient entreuoir sur l'entree des limites, au iour qui seroit conceu entr'eux. Montbasin l'ayant asseuré d'ainsi le faire, vint trouuer le Mareschal pour

1555 prendre le commãdement & l'instruction de luy, sur ce qu'il auroit à dire & à faire. Depuis ces deux Seigneurs estans arriuez au lieu arresté entr'eux, ils entrerent sur le faict de la neutralité, & ayans de main en main longuement disputé par ensemble, ils se retirerent à part, & lors l'Euesque dit à Mõtbasin, Ie ne fais aucun doute que la diuersité, & la longueur de mon voyage, n'ayent dõné quelque soupçon à Mõsieur le Mareschal, mais ie vo° feray maintenant toucher au doigt & à l'œil, que ie suis amateur de l'hõneur & de ceste mesme verité, qui doit tousiours estre en la bouche des gens d'Egliſe; apprenez & retenez donc, s'il vous plaist, que dutãt que i'ay esté prés de mon Prince à Verceil où ie l'ay laissé, qu'il m'a fort ouuertement & confidemment descouuert toutes ses intentions, & le calamiteux estat où estoient auiourd'huy reduicts ses affaires, & sur tout le iuste mescontentement qu'il a en son ame, que l'Empereur luy ait manqué de parole, sur la lieutenance generale d'Italie qu'il luy auoit pieça promise, & qu'il a maintenant donnee au Duc d'Alue, qu'il ne tient pour amy, que c'estoit vn affront si cruel qu'il ne s'en pouuoit donner paix, & qu'en haine d'iceluy il auoit demandé congé à l'Empereur de venir faire vn tour en Piedmont pour recognoistre son bien, & redresser les ruïnes que feu son pere & luy auoient courues pour son seruice. Et cõbien que le Duc d'Alue fust arriué depuis luy en Italie, qu'ils ne s'estoiẽt encore entreueus: & que l'autre l'ayãt enuoyé visiter par Domp Raymõd de Cordoüe, il l'auoit fort prié d'aller en l'armee de l'Empereur, où il seroit fort honnoré & respecté, il l'en auoit tres bien refusé ne voulãt assister de son credit, de

ſa faueur, & de ſes armes, vn Prince moindre que luy, & d'autant moins, que la gloire & la proſperité des affaires en ſeroit rapportee, non à luy, mais au Duc d'Alue, qui auoit depuis faict entendre à l'Empereur ce ſien refus, par courrier exprés: ſurquoy ſa Majeſté Imperialle luy auroit par quatre diuers courriers mandé, qu'il euſt à la ſoudainement venir trouuer, pour eſtre par luy employé delà, en charge plus grande que n'eſtoit celle d'Italie, & qu'ayant faict pluſieurs conſiderations là deſſus, & qu'il auoit l'armée du Duc d'Alue aux portes de Verceil, force luy auroit eſté d'obeyr, pour ne hazarder les places & païs qui luy reſtoient encor entre les mains. 1555.

Dict auſſi que le Duc auparauant que s'en retourner vers l'Empereur, luy auoit encores de bout à autre recapitulé tous les indignes traictemens qu'il auoit receus de ſa Majeſté Imperialle, & laquelle ne pourroit iamais faire choſe quelconque à ſon aduantage, qui peut effacer l'affront qu'il auoit receu: qu'il ſe garderoit bien de faire doreſnauant aucun fondement ſur l'amitié ny ſur les promeſſes dont elle l'auoit ſi longuement, & ſi infructueuſement entretenu, que par le contraire toute ſon eſperance eſtoit tournee vers le Roy: & de faict que s'il plaiſoit à ſa Majeſté l'honorer du mariage de Madame ſa ſœur, qu'il le receuroit à ſinguliere grace & faueur, par l'aſſeurance qu'il auoit que les conditions ſeroient conuenables à la debõnaireté d'vn ſi grand Prince, & à l'affection de luy, qui auoit ceſt honneur d'eſtre conjoinct par parentage à ſa Majeſté, à laquelle par ce moyẽ il rendroit touſiours tres-humble ſeruice: qu'elle ne deuoit aucunemẽt craindre qu'il fuſt pour de-

1555. mander conſeil de ce mariage à l'Empereur n'y a autre, comme (à ſon grand regret il auoit cy-deuãt fait) & que là où Dieu luy feroit ceſte grace, que le Roy euſt ſon alliance & ſon ſeruice pour aggreables, qu'il n'auoit faute de moyens pour quitter l'Empereur, & ſeurement ſe retirer vers ſa Majeſté. Sur toutes leſquelles choſes ce Prince luy auoit donné charge fort expreſſe, de prier le Mareſchal de ſe rendre mediateur enuers le Roy, à ce que les choſes peuſſent prendre vne honnorable fin, au contentement de ſa Majeſté, à l'aduancement de luy, & à la gloire du Mareſchal, auquel à ces fins il eſtoit neceſſaire faire cognoiſtre que le Duc eſtoit preſſé de trois diuers mariages, à ſçauoir de la fille que la Roine Eleonor auoit euë du Roy de Portugal; de celle d'Angleterre, & de celle du Roy d'Eſpagne, à nul deſquels toutesfois il n'entendroit iamais qu'il n'euſt precedemment ſceu la volonté du Roy.

A ce diſcours Montbazin reſpondit à l'Eueſque, que le Mareſchal auoit touſiours fait profeſſion d'aymer, ſeruir, & honorer les Princes genereux tels qu'eſtoit monſieur de Sauoye: qu'il n'auroit rien de plus preſſé que de faire (à l'endroit du Roy) tous les plus honorables offices qu'il pourroit, à l'auancement de ſon maiſtre: qu'il auoit ſouuenance que toutes les fois qu'il auoit traicté de ces meſmes affaires, qu'on luy auoit touſiours reſpondu qu'il n'y auoit fonds, ny riue ſur les propoſitions qui eſtoient faictes de ſa part, puis que ſes places, ny luy meſme auſſi, n'eſtoient plus en ſa propre puiſſance & diſpoſition. Que le feu Roy François l'auoit autresfois depeſché vers l'Empereur pour aucuns affaires, mais principalement

pour paruenir à ceſte ouuerture de reconciliation & de parentage, & qu'en fin par les ruſes, & defaictes de l'Empereur, tout eſtoit allé en fumée, comme il craignoit qu'elles fuſſent auiourd'huy, pour autant que les affaires auoient changé & de face, & d'intentions, au moins ſi on n'entroit en nouuelles offres & partis. 1555.

L'Eueſque repliqua que le feu Duc Charles ſon maiſtre (& qui viuoit lors que le Mareſchal fit ce voyage,) eſtoit Prince ſi incertain & irreſolu en ſes affaires, que l'Empereur (par fardées propoſitions cõtraires à celles du Roy,) l'auoit touſiours tourné comme il auóit voulu, que l'Empereur (plein d'artifices) eſtoit couſtumier de tourner toutes ſortes d'affaires à ſon vtilité particuliere, ſans s'amuſer à conſcience, amitié, ny honneur, comme il ſceut bien faire lors, & que ſon maiſtre auoit pieçà tant eſté batu de cela, qu'il ne s'y amuſeroit plus.

Montbazin pourſuiuant ſa poincte luy demanda lors, dequoy le Roy ſe pourroit preualoir d'vn Prince qui n'auoit plus rien en ſa puiſſance, & duquel meſmes ſa Majeſté poſſedoit (par la propre coulpe de l'Empereur) vne partie de ſes Eſtats, & leſquels (pour la conſequence de la France,) il ne reſtitueroit iamais.

Ce Prelat qui n'eſtoit manque d'argumens, reſpõdit à Montbazin, qu'en tout ce qu'il luy auoit mis en auant, c'eſtoit ſe vouloir tromper à eſcient, car ſon maiſtre auoit encores en ſes mains tant de bonnes places, qu'il donneroit touſiours vn grand contrepoix au party qu'il embraſſeroit, & de fait que Nice, Verceil, Saint Germain, Fouſſan, Cony & tout le Duché de la Val d'Aouſte eſtoiẽt, enco-

1555. res en sa disposition, qu'il tenoit que le Roy estoit si clement & genereux, qu'il ne rejecteroit iamais les supplications d'vn Prince affligé, son parent, & tant son seruiteur: qu'il ne trouueroit iamais mauuais que sa Majesté (selon la necessité des affaires) mit garnison en aucunes de ses places; pourueu que la iurisdiction & le reuenu luy en demeurassent: qu'on ne pouuoit ignorer que Nice ne fust toute en sa disposition, quãt à Vereeil que le Duc se logeroit dans le chasteau, & que par ce moyen il introduiroit les forces du Roy dedans la ville, pour apres par commune concordance forcer la Citadelle, qui n'estoit pas à demy acheuee, que la Trinité, qui commandoit dans Foussan, estoit son vassal, qui luy remettroit la place; que Cony, & le Duché d'Aouste, ne dependoient que de sa volonté; que pour le regard du Comté d'Aston n'en pourroit pas venir à bout si aisément que des autres: toutesfois qu'il auoit dans la ville le Seigneur Robert Rouër qui la manioit à son plaisir, & qui y pourroit remuer tel mesnage (sous l'assistance des forces de sa Majesté,) qu'elle seroit aisément recouuerte.

La finale resolution d'entre l'Euesque & Montbazin fut, que le tout seroit communiqué au Mareschal, & qu'il seroit supplié d'apporter à vn affaire de telle consequence, tous les bons offices qu'il iugeroit estre conuenables, & que sa Majesté seroit particulierement supplice de n'en conferer qu'auec Monsieur le Connestable, & que selon la responce, l'Euesque iroit luy-mesmes en Flandres la porter à son maistre.

Le Mareschal ayant diligemment examiné le faict & les grandes consequences qu'il tiroit apres

luy, print resolution de me depescher vers le Roy, 1555.
pour luy faire les ouuertures & remonstrances cy-apres representees.

Qu'il supplioit tres-humblement sa Majesté vouloir remarquer & considerer, combié seroient grands les aduantages qu'elle receuroit de toutes parts de ceste reconciliation, & entr'autres celuy que la Val-d'Aouste luy donneroit, tant pour l'abregemẽt & facilité du passage des Suisses, comme pour contenir en office les Valleziens qui estoient mal-aisez à manier.

Que Verceil membre ancien du Duché de Milan donneroit vne commodité tres-asseurée, pour transferer toute la guerre en Italie, & iusqu'aux portes de Milan, n'y ayant rien entre-deux que Nouarre, qui n'est aucunement fort.

Que les deniers necessaires pour y maintenir la guerre se prendroiẽt pour la pluspart dans le pays, & dans le Piedmont aussi, & lequel seroit tres-aise d'y contribuer, se voyant soulagé des charges dõt l'Espagnol l'affligeoit, aussi de la plus part des garnisons Françoises, & en fin de toutes les miseres de la guerre: toutes lesquelles garnisons se pourroiẽt reduire à la troisiesme partie du total, & s'en seruir à la campagne: d'ailleurs ce Prince leuant ainsi repentinement les armes contre l'Empereur, il aduiẽdroit que ou le despit luy aduãçeroit ses iours, ou que la mesme necessité (où il se trouueroit reduict) le contraindroient à demander la paix (quittant le Milannois) pour ne mettre au mesme hazard, les Royaumes de Naples, & de Sicille, & Sardaigne.

Que sa Majesté pourroit dés maintenant conuenir auec monsieur de Sauoye, que là où il ad-

1555. uiédroit que par la force de ses armes elle conquit le Duché de Milã, qu'elle le remettroit audit sieur Duc par forme d'eschange, à tout ce qu'il tient tãt deçà que delà les Monts (Nice, & l'Astizane comprises) & auec promesses & obligations aussi de la part de sa Majesté, qu'elle luy contribueroit forces & assistance conuenables pour auoir raison de Gênes, & des pretentions qu'elle a sur le Montferrat, & qu'au profit de sa Majesté demeureroit Sauonne auec toute la coste de la mer qui s'estend de là iusqu'audict Nice.

Que les choses succedans de ceste sorte sa Majesté borneroit tellemẽt tous ses Estats, que l'Angleterre, la Flandre, & l'Allemagne n'auroient dés lors en auant rien de plus cher que de se maintenir & en la grace & en l'amitié du Roy.

Qu'au parsus tous ces grands aduantages, sa Majesté réporteroit vn los immortel de supreme clemence, douceur, & debonnaireté d'auoir receu en grace ce ieune Prince, despouillé du sien par la coulpe d'autruy, ce sera aussi vne action si saincte & si genereuse que Dieu la receura en sacrifice de bonne odeur: l'Empereur par le cõtraire n'en rapportera que la hõte & le regret d'auoir si indignement traicté celuy, de la personne, des biés, & des fortunes duquel toutesfois il s'est seruy pour auãcer ses trop ambitieux & mal-mesurez desseins.

Si on ameine en jeu que Madame sœur du Roy doit estre auiourd'huy fort dégoustee du mariage de ce Prince, le voyãt autãt spolié par l'Empereur que par les François; qu'elle rentrera en la mesme disposition où elle en a autresfois esté, voyant ce Prince remis en la bonne grace de sa Majesté, & fortifié de ses armes pour auoir raison de ce que

luy detiét l'Empereur par le ſeul droict de biẽ-ſeã- 1555.
ce, duquel les Princes ſe diſpenſent aſſez ſouuent.

Sera auſſi remonſtré que les maladies qui ont affligé le Mareſchal, puis quatre ou cinq mois en çà, ne ſont procedees d'ailleurs que du regret qu'il a eu que ſes ſupplications, & ſes remonſtrances, tant & tant de fois repetees, ayent eu ſi peu de credit, qu'on ait laiſſé inutilement perdre & par trois fois les occaſions de conquerir Cairas, & Valfenieres & recentement Vulpian, que le Duc d'Alue auoit auictuaillé ſans cõtredict: ce qu'il n'euſt fait ſi de bonne heure on luy euſt donné les forces, tant de fois promiſes, & auec leſquelles (s'il les auoit encor auiourd'huy, ou qu'il reconduiroit le Duc d'Alue iuſques dans Milan) où qu'il le forceroit de venir à vn combat general, que la deſpence qu'on auoit penſé eſpargner (pour deux ou trois mois de plus à moins) en couſteroit vn iour plus de douze.

Qu'on ne luy ſçauroit iamais perſuader que les deniers (pour continuer vne guerre aduantageuſe) puiſſent iamais defaillir en vn ſi grand Royaume qu'eſt la France, au moins ſi les bonnes villes ſont diſpoſees à la conſeruation publique, declinans de laquelle il doit eſtre permis de les y contraindre à la conſeruation vniuerſelle du total, & pour lequel il faut aucunesfois auoir les aureilles ſourdes, & inexorables entant que les biens ſe peuuent touſiours plus facillement remettre & redreſſer, que ne ſçauroit iamais faire l'eſtat.

Qu'à ce meſme propos le Mareſchal ne ſe pouuoit tenir de dire que la gloire, & l'aſſeurance de l'Eſtat ne deuoient iamais eſtre meſurées au pied de la deſpence, laquelle eſt touſiours quadruple-

1555. ment recompensee par les conquestes que sçauēt faire les Princes iustes & genereux, tels qu'estoit le Roy, & en fin qu'il trouuoit fort beau ce que dict l'Espagnol que *meior es perder que mas perder.*

Qu'il sera doresnauant mal-aisé que Valence, ny Casal puissent commodément viure; ny qu'on y puisse aller qu'auec force, d'autant que la fortification de Pondesture a barré le chemin de la riuiere, & de la terre aussi. Que la ruine ou soit conqueste de ceste place dependra de la fortune & de la disposition de sa Majesté, & de luy la diligence & la fidelité du seruice.

Que si monsieur le Cōnestable entroit en quelque discours pour ce qui peut regarder le particulier du Mareschal, que Boyuin respondit n'auoit autre charge que de le ramenteuoir en ses bonnes graces, & de le supplier vouloir tenir la main à ce que le Roy prenne vne bōne & solide resolution sur tout ce qu'il leur aura cōmuniqué de sa part, mais que parlant au Cardinal de Chastillon, qu'il luy dit fort ouuertement qu'il y auoit trente ans que le Mareschal faisoit profession d'aymer & seruir le Connestable, & luy mesme aussi. Mais que nonobstant tout cela il estoit encor à recueillir les premiers fruicts de l'amitié & des promesses qu'ils luy auoient si souuent faites, & par luy esperees.

Durant trois sepmaines ie ne cessay & de vive voix & par escrit, de solliciter la resolution sur le faict de monsieur de Sauoye, mais quoy que ie sceusse dire, ou faire, ie n'en sceus r'apporter autre chose, sinō que puis qu'il estoit retourné en Flandres, qu'il falloit auparauant que s'auancer en riē, bien sonder & recognoistre quel seroit le traictement que luy feroit l'Empereur, quel goust ce

Prince

Prince y prendroit, & que selon cela on auance- 1555.
roit ou reculeroit les affaires, ne voulant le Roy ny ses ministres considerer que la propre lõgueur des resolutions, & vne si cruë & si mal digeree response qu'estoit ceste-là, seroient celles mesmes qui le forceroient à se rabienner auec l'Empereur au desaduantage de la France, comme il fit fort heureusement depuis à nostre confusion & ruine.

Pour le regard des affaires de Piedmont, le Roy & le Connestable m'asseurerent de si promptement renforcer le Mareschal, qu'il n'auroit faute de champ ny de moyens pour glorieusement desployer ceste grande vertu, & valeur, qui le faisoiét reluire par tout le monde: les paroles furent belles, mais nuls les effects.

Et à la verité ie croy que si on me mettoit au serment de purement representer tout ce que i'aprins & que ie recognus en ce voyage, ie dirois fort franchement que de la part du Roy sa Majesté desiroit ceste reconciliation, & que par le contraire ceux qui auoient part au maniement des affaires n'y vouloient mordre par intétions toutes diuerses, car ie n'ose dire, particularitez; tant y a que si le parti eust esté bien mesnagé, la Frãce fust de toutes parts deuenuë si puissante & si formidable, que la plus part de l'Europe eut fleschi le genouïl deuant elle, & sans seulement oser gronder qu'à tastons.

Pour conclusion, ie tiens que ce sont les jeux & les inconsiderations ordinaires du François, lequel (par ie ne sçay quelle inconsideration qui luy est comme naturelle) ne sçait iamais auoir soin de ses amis & voisins, ny mesme le plus souuent estre vtile à soy mesme, laissant la plus part du

1555. temps inutilement escouler les belles occasiõs que Dieu luy enuoye pour bastir & sa grandeur & sa seureté, & à quoy les enuies & les ambitions seruent de beaucoup, & toutesfois la France est remplie d'vne infinité d'ames non moins genereuses que magnanimes, & lesquelles font peu de cõpte de leurs peines, de leurs labeurs, & de leurs propres biens, quand tout cela cedde à l'vtilité publique, cõme sans doute eussent faict toutes ces propositions, & assez d'autres que le Mareschal auoit en main, le mespris desquelles dõna le fil aux desauãtages que la fin de ces Memoires vous representera. Et pour le dire en vn seul mot, il n'y a peste plus grande ny plus dõmageable au mõde, ny à l'estat, que les ialousies, les soupçõs & les enuies, qui courẽt parmy les grãds, mesmes lors que leurs racines sont enfoncees dans leurs cœurs, car lors il n'y a raison, remõstrances, ny prieres (ores que iustes & honorables) qui les en puissent desraciner tout à fait, reuenons maintenant au cours de nos Memoires & aux aduertissements qui furent donnez au Mareschal sur les occurrences d'alors.

*Aduertissement donné par le Mareschal de Brissac au Roy.*

Le Duc d'Alue apporte en argent, par lettres de change, huict cens mil escus: qu'il a recouuerts par l'engagement d'Alexandrie, ou par la response de tout le corps de l'Estat de Milan. Il a faict faire trente basteaux portatifs.

A faict faire nouuelle fonte de 30. canons dans le chasteau de Milan, pour y laisser au lieu de ceux qu'il en veut enleuer, & des autres places aussi iusques à la concurrence de quarante.

Il a fait venir d'Allemagne par le Lac de Garde

& de Iansa, mil cacques de poudres: & fait faire a- 1555.
chapt d'autre mil qui doiuẽt suiure méme chemin.

Les Geneuois en ont desia enuoyé à Milan deux cens cacques, sans celles qui se font sur les lieux, & qui viennent de Nàples & de Sicile.

Il a commandé que tout le Duché de Milan ait à faire amas de trois mil bœufs, pour le charroy de l'artillerie, viures & ponts à basteaux.

Il fait poursuiure la nouuelle leuee de neuf mil Italiens, & fait aussi haster vne nouuelle leuee de huict mil Allemans.

Tous ces preparatifs se font à descouuert auec vn son de bravades & de menaces, tant pour intimider autruy que pour faire resonner la grandeur de l'Empereur, qui doit engloutir les Frãçois tous cruds, & que c'est à ce coup que toute l'Italie & le Piedmont seront repurgez de la graine Gauloise.

Le 11. Iuin le Mareschal fit entẽdre au Roy que les ennemis auançoient si fort le secours de Vulpian, qu'il n'y auroit ordre de l'empescher, si son plaisir n'estoit de faire marcher en toute diligence le secours qu'elle auoit promis: que si dés maintenant il en auoit la moitié tant seulemẽt, qu'il leur dõneroit la bataille au passage de la Doire Balte & auec tel auantage qu'il s'en promettoit la victoire sous la benedictiõ de Dieu, & q̃ tous les Seigneurs qui estoient en l'armee ne s'en promettoient rien moins que luy, & sur tout Dãpuille, qui a vne telle ardeur de courage à bien-faire, qu'il se trouueroit part tout s'il ne le tenoit vn peu de court: que ce seroit en fin vn grand desauantage & desreputation, si sa Majesté laissoit perdre le fruict de tant de labeurs & de despences faictes pour reduire Vulpian à la necessité qu'il estoit, comme il

1555. auoit pieça souuent & souuent remonstré, craignant ce qu'il voyoit auiourd'huy, qu'il supplioit tres-humblement sa Majesté croire que les continuelles instances & recharges qu'il faisoit pour auãcer ce secours, ne tendoient point à donner l'alarme plus chaude qu'elle n'estoit, ains pour pouuoir par la preuention tellement ordonner & disposer les affaires, qu'on peust mieux mesnager la victoire à la gloire de sa Majesté & à l'auancemẽt de l'estat, qui est souuent ruiné par les longues cũctations que la sordide auarice ou l'espargne engendre souuent.

Du 16. que les ennemis pour gaigner temps & pour plus vtilement mesnager leurs affaires au reculement des nostres, auoient desia fait dresser vn pont à l'endroit de Valence pour auoir la commodité de trauerser la riuiere du Pau, & que luy aussi pour les tenir de court en faisoit vn à Casal, & qu'à toutes heures il a l'esprit tendu à les incommoder, & à leur donner quelque rude secousse, si Dieu le permet ainsi.

Pendant qu'on s'aduançoit sur les inuectiues, & que le renfort ne s'aduançoit que par pieces descousuës, on perdit en Piedmont vne tres-grãde & tres-glorieuse occasion. C'est que le Pau creust tout à coup si estrangement, qu'il emporta le pont que le Figuerol auoit fait faire deuant Valence, au deuãt de laquelle & au delà de l'eau, l'armee estoit retournee loger, sans moyen de pouuoir venir à la ville, que par des barquettes de pescheurs. Or cõme toutes choses sont alternatiuement suiuies de bon-heur & de mal-heur aussi; le iour de deuant le Mareschal auoit départi dans les places tous les Commissaires & Canonniers pour y faire leur de-

uoit aduenant siege : d'ailleurs il s'estoit aussi priué des cheuaux d'artillerie pour les enuoyer rafraischir, auec lesquels en ceste occasion, il eut pris de l'artillerie dans Santia, & à Casal, pour diligemment marcher à Valence, la battre & la prendre: comme asseurément il eust faict aux yeux de l'armee Imperiale, & prins aussi dedans le chef auec cinq ou six autres grands Seigneurs, qui n'auoient dans la ville pour toute force qu'enuiron 500. hómes de pied. Apprenant par là que la necessité des prouisions & des moyés desrobe souuent de grandes & aduantageuses victoires: comme eust esté ceste-cy, qui eut rendu au tricentuple la liberalité des moyens tant de fois demandez: & le deffaut desquels tenoit le Mareschal court & impuissant aux executions. Et à la verité, i'ay remarqué en plusieurs endroits que le maniement des armes en pays de nouuelle conqueste, mesuré au pied de l'auarice ou espargne, n'apporta iamais que desordre & ruine. Les guerres de Naples & de Milan, demeslees par Charles huictiesme, Louys XII. & François premier, n'en donnent que trop de deplorable tesmoignage. 1555.

*Aduis sur la resolution des ennemis.*

Sur la fin de Iuin, le Mareschal fut aduerty que l'ennemy commençoit à tirer des garnisons les vieilles bandes pour y loger les nouuelles, sa resolution estant de nous assaillir par deux diuers endroits Le premier par l'auictuaillement de Vulpian, & l'autre par le costé de Piedmont: où ils deuoient enuoyer six mil hommes de pied & sept cens cheuaux, sous la conduite des sieurs de la Trinité & Ieronime Sac, pour se venir ietter dans Carignan, que nous auions n'agueres desmantelé à cause de la nouuelle fortification de Carmagno-

1555. le proche d'vne lieuë afin de s'y fortifier, & par ce moyen empeſcher qu'on ne peuſt tirer à la campagne aucunes des forces du Piedmont pour leur faire teſte. A toutes leſquelles executions il eſtoit impoſſible s'oppoſer ſans le ſecours tant & tant de fois demandé, & qui n'eſtoit encore arriué. A la verité ce fut vn grand tort & vn grand recullemẽt aux affaires du Roy: car s'il fuſt venu à temps il s'en pouuoit enſuiure trois grands effects. L'vn que le Roy euſt de ſi bõne heure tiré le Pape hors de la crainte qu'il auoit de l'Eſpagnol, qu'elle n'euſt eu que faire de contracter alliance auec luy: que les grands preparatifs & menaces du Duc d'Alue fuſſent demeurez inutiles: l'autre que Válfenieres & Vulpiã euſſent eſté emportez auparauãt qu'ils euſſent eſté en termes de les pouuoir ſecourir: & peut eſtre euſt on auſſi emporté de meſme ſuite Cairas, qui n'eſtoit gueres mieux pourueu que les autres: & meſme la ville d'Aſt, par intelligence, laquelle ne pouuoit eſtre executee ſi on n'eſtoit le plus fort à la campagne, pour auoir loiſir de forcer la citadelle, le chaſteau & le tourrion: pour emporter leſquels il falloit au moins deux mil coups de canon. Il y auoit encores vn autre plus grand inconuenient à craindre, c'eſt que le pourparlé de paix ou trefue, ayãt lors eſté reprins, les choſes de la part du Roy demeurerent encor à demi ſuſpẽduës, ſur l'acceleration du renfort: & cependant les ennemis plus ſoigneux meſnagers que nous du temps & des occaſions, s'alloient emparant de tout le plat pays és enuirons des places Royalles: afin de s'en trouuer ſaiſis lors de la concluſion de la paix ou trefue, s'eſtant touſiours praticqué, comme il a cy-deuant eſté dit, que qui

*Inconueniens qui arriuoient à faute du ſecours promis.*

tient tienne: & que par ainsi les places n'ayans aucun territoire pour se nourrir, seroient contrainctes s'aller fournir en Lyonnois & Bourgongne, auec despences intollerables. A cecy s'adiousta vn autre desordre, comme l'vn ne vient iamais sans l'autre: c'est que la gendarmerie ennuyee & trauaillee du long seruice qu'elle auoit rendu au Pidmont, commença à sonner la retraicte, quelque rigoureux commandement qui couruſt au contraire. Dont s'estant le Mareschal attaqué à leurs chefs, ils respondirent tous d'vne voix, qu'il n'y auoit autre moyen pour les arrester que de les changer tous les six mois: à sçauoir renuoyer en France, le terme de seruice expiré, ceux qui auroient seruy en Piedmont, & au lieu d'eux en faire reuenir d'autres tous frais. Et de faict, quand les mesmes hommes d'armes furent prins, arrestez & ramenez deuant le Mareschal, ils luy respondirent fort franchement, qu'ils aimoient mieux tout perdre que de demeurer trois ou quatre ans consecutifs attachez, comme esclaues au seruice du Piedmont: qu'ils auoient femmes, enfans, parens, amis & affaires, & que comme hommes sociables & non sauuages, ils desiroient & de les voir & de pẽser à leur aduancement. Par là il estoit aisé à recueillir que le Mareschal n'estoit pas si fort de gendarmerie que sa Majesté estimoit, & que la perte de Valfenieres & de Vulpian qui estoient reduits à l'extremité, ne procedoit que de la faute du renfort tant & tant de fois promis. C'estoit vn extreme regret au Mareschal de se voir par la coulpe d'autruy, priué de ces importantes cõqueſtes, & de se voir aussi reduict à ce poinct, que d'estre cõtraint de souffrir luy mesmes & la bride, & 1555.

1555. l'esperon auec lequel il souloit manier les amis & les ennemis.

Peu apres l'arriuee du Duc d'Alue à Milan, le Mareschal depescha vn trompette vers luy, tant pour se conjouïr de sa venuë, comme pour sçauoir si son intention seroit d'obseruer les capitulations de la bonne guerre, & du labourage de la cãpagne cy-deuãt accordees & pratiquees entre ses predecesseurs & luy. Ce Prince au lieu de courtoisemẽt luy en faire responce luy mesme, ordõna à son fils d'escrire au Mareschal, qui auoit lors tant d'affaires sur les bras, qu'il ne luy pouuoit faire respõce. Le Mareschal (de naturel assez sensible) receut cela pour vne rodomontade Espagnole, pour rembarrer laquelle auec honneur & auantage il depescha soudain 200. caualliers & 100. argolets cõmandez par les sieurs de S. Chaumont, de Chauigni, de Peloux & la Curee, ausquels il cõmanda d'aller droit à Milan, par chemins escartez qui leur seroient monstrez par les guides qu'il leur bailloit, & de rafler & tuer en allant & en reuenant tout ce qu'ils trouueroiẽt entre Milan, Vigeric, & Nouarre, sans rien espargner, si ce n'estoient les personnes qui auroient contenance de pouuoir payer rançon: au mesme instant il commanda aussi aux sieurs de la Motte Goudrin & de Bellegarde qui estoient à Casal, d'entreprendre le mesme & auec pareilles forces, trauersans l'Omeline. Les vns & les autres executerent si prudemment & si courageusement ce qui leur auoit esté commandé, qu'ils emmenerent 50. ou 60. prisonniers de ces mignons Espagnols & Milanois, dorez comme calices sans plus de 200. autres soldats qu'ils tuerent sur les lieux ne se doutans iamais que les François fussent pour entendre à ieu si dangereux, au milieu de leur

places. Soudain que le Duc d'Alue en eut & l'alarme & les nouuelles, il escriuit au Mareschal qu'il auoit rudement resueillé les nouueaux venus, & qu'il le prioit les luy renuoyer conformement à la bonne guerre. Luy (pour contre-eschanger la brauade) commãda à Bonniuet son cousin de luy faire responce, que nul d'eux ne seroit deliuré sans rançon, à cause du refus qu'il auoit fait de respondre à vn Lieutenant General du Roy, & qu'il ne luy eust enuoyé le premier le renouuellement de ces deux capitulations bien approuuées. Quoy faict il luy enuoyeroit le sien & feroit lors & non plustost, obseruer ce qu'ils en auroient ainsi determiné, & que peut-estre lors feroit-il (en sa faueur) quelque grace à aucuns des prisonniers, comme il fit depuis. Tant y a que l'Espagnol par amour ou par crainte aualla ceste rude pilulle, aprenant trop tard à recognoistre que le François a les aisles autant ou plus legeres & courageuses que luy ; & qu'il aimoit mieux lors le vol du Milan que celuy du Tiercelet. 1555.

Le vingt-neufiesme Iuin, le Roy comme Prince tres-benin, recognoissant la iuste douleur du Mareschal sur les plaintes & refus cy-deuant discourus, luy manda qu'il loüoit infiniement toutes ses actions & toutes ses plaintes & instances, comme faictes pour la seule consideration de son seruice; & qu'il deuoit estimer que la continuation des guerres qui minent & qui espuisent les moyens pour puissans qu'ils puissent estre, estoient cause qu'on ne pouuoit si promptement luy satisfaire, comme il estoit toutesfois fort raisonnable : & que bien-tost luy & tous ses autres bons seruiteurs, auroient les moyens en main pour poursui-

*Lettres du Roy au Mareschal auec promesse de secours.*

1555. ure l'aduancement de ſes affaires. Le Mareſchal fit voir ceſte lettre à tous les ſeigneurs de l'armee, tous leſquels, comme luy, ſe ſentirent grandement honnorez de la faueur que ſa Majeſté leur faiſoit. Dont remerciemens tres-grands furent rendus au nom de tous: aſſeurans ſa Majeſté que parmy la neceſſité des affaires, ils ne faudroient toutesfois de luy rendre tres-fidelle ſeruice: conſiderans aſſez qu'il y auoit plus de gloire & d'honneur d'entreprendre & venir à bout des grands affaires auec forces mediocres, qu'auec des plus grandes. Que s'ils n'auoient à ſe garder que d'vn ſeul coſté, ils donneroient peut-eſtre plus d'affaires aux ennemis, qu'eux meſmes n'en eſperoient donner à ceux qui ne leur cedoient ny en courage ny en valeur: & qu'en ceſte foy ils auroient touſiours l'œil au guet pour multiplier auec honneur le talent qu'elle leur auoit baillé en main. Qu'ils ſe retireroient bien-toſt en Piedmont, laiſſans dans Caſal Dampuille auec ſa cauallerie qui en rendroit fort bon compte, Sãtia, Maſin, Yuree, Maluoiſin, & Gaillany, pour tous leſquels lieux il y auroit de cinq à ſix mil hommes engagez, & ſix cens cheuaux, bien reſolus à faire leur deuoir.

*Remerciement du Mareſchal & autres ſeigneurs eſtans en Piedmont.*

Auparauant que ie m'eſtende plus auant, i'ay iugé neceſſaire de toucher icy, comme i'ay faict en quelques autres endroits, que l'ambition & la ialouſie du commandement ſont beſtes ſi farouches meſmes à l'endroit de ceux qui ont le ſouuerain cõmandemẽt pres des Princes, qu'elles ne ſe peuuent contenir lors qu'on apporte le moindre ombrage ou ſoupçon ſur ce cõmandemẽt, & n'y a parent ou amy de qui on le puiſſe tãt ſoit peu endurer, teſmoin le nouueau differend, ou ſoit diſparité

qui aduint en ce temps entre mõsieur de Guyse & le Mareschal, à cause de certaine lettre qu'il auoit escrit au Roy peu auparauant. Et qui furẽt toutesfois adoucis par la sage responce que le Mareschal fit de sa main, à celle dudit sieur: Toutes lesquelles i'ay voulu representer icy, afin que par la lecture & de l'vne & de l'autre, ceux qui cy-apres tiẽdrõt les premiers rangs au maniemẽt de l'Estat, apprennẽt, ou à patiẽter ou à dissimuler par intẽtiõs saincte, toutesfois, pour ne tomber en ces accessoires, vrayes allumettes de desordre & de cõfusiõ, touſjours pernicieux à l'estat & aux particuliers aussi. 1555.

*Lettre de Mõsieur de Guise.*

Monsieur le Mareschal, i'ay receu la lettre que vous m'auez escrite par le Secretaire du sieur de Dampuille: & veu la depesche qu'il a apportee responsiue sur aucuns poincts, dont l'on vous a escrit pendant le temps que i'ay esté aupres du Roy, ayãt la charge des affaires: en laquelle depesche i'ay noté ce que vous dites, que vous laissez à pẽser & iuger au Roy, qui est meilleur mesnager & seruiteur ou celuy qui cõseille de sauuer neuf ou dix mil liures, sans auoir esgard au grãd dommage qui s'en pourroit ensuiure: ou bien celuy qui cõseille audit seigneur & entẽd effectuellement à la conseruatiõ de tout vn estat. Surquoy M. le Mareschal, il m'a semblé que ie vous deuois escrire ce mot, pour sçauoir & estre esclarcy de vous, si en cela vous auez entendu parler de moy: pource que la depesche à laquelle vous respondez par la vostre, vous a esté faicte durant le temps que i'ay eu en main les affaires, & cependant ie vous veux bien dire que selon les iugement & experience tels qu'il a pleu à Dieu me donner, ie ne faudray iamais de conseiller le Roy à faire tout ce que ie penseray,

1555. verray, & cognoiſtray eſtre le bien, profit & vtilité de ſon ſeruice : qui eſt choſe que vous & tous autres qui ont le fermẽt à luy, cõme vous & moy l'auons, deuez faire ; & ne me voudrois tant oublier que deuant que de bailler conſeil en tel endroict ie n'euſſe mis en conſideration tout ce qu'il faut cõſiderer, pour ne faire acte de mauuais ſeruiteur. N'ayant veſcu iuſques icy que ie n'aye bien appris que la conſeruation d'vn Eſtat, tel que celuy dont vous auez la charge, eſt de beaucoup plus grande importance & recommandation que n'eſt le gain & meſnagement de neuf ou dix mille liures. Vous ſçauez que ce n'a pas eſté pour vne fois, que le Roy s'eſt courroucé de ce que l'on ne faiſoit faire monſtre aux Suiſſes : d'autant que l'argent qu'il auoit ordonné pour leur payement auoit eſté diſtribué ailleurs : & n'auez pas oublié à mon aduis, cõbien de lettres expreſſes vous en auez euës dudit Seigneur, & de M. le Conneſtable. Parquoy il ne faut point que vous trouuiez eſtrange ce que de luy-meſmes il vous en a voulu eſcrire & mander ſi roidement & expreſſement, trouuant mauuais que l'on ne faiſoit ce qu'il diſoit. Car c'eſt aux maiſtres de dire & commander ce qu'il leur plaiſt à leur miniſtres, & ne s'en trouue guieres qui ne ſe courrouſſent quand ils ne ſont obeïs, en ce qu'ils commandent. Ie ne veux pas dire neantmoins que les raiſons que vous alleguez là deſſus ne ſoient bonnes, ſuffiſantes & apparentes, & qu'eſtans ſur les lieux comme vous eſtes, vous ne voyez ſans comparaiſon plus clair que nous ne pouuons faire de deça aux affaires & occurrences qui ſe preſentent par delà. Mais quand les maiſtres qui ont, comme vn chacun, de particulieres opinions, veulent &

font choſe tout au contraire de ce que leurs miniſtres penſent, les miniſtres ſont bien deſraiſonnables & mal conſiderans, de s'en prendre à ceux qui ſont aupres de leurſdits maiſtres, auſquels l'on doit referer toutes choſes. Vous ſçauez que ie vous ay eſté ordinairement entier & parfait amy, comme vous me trouuerez touſiours en tout ce que ie pourray, pouruen que vous ne me donniez les occaſions du contraire. Priant Dieu monſieur le Mareſchal qu'il vous ait en ſa ſaincte & digne garde, eſcrit à S. Germain en Laye, le dernier iour de Iuin 1555. 1555.

*Reſponſe du Mareſchal faicte de ſa main à mõſieur de Suze.*

Monſieur, i'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'eſcrire de Sainct Germain en Laye du dernier iour de Iuin dernier paſſé, par laquelle vous me dites auoir notté, que ie dis par vne du vingtieſme que i'ay enuoyée au Roy par le Secretaire de mõſieur de Dãpuille reſponſiue à aucũs poincts dont on m'auoit eſcrit pendant qu'eſtiez encores pres dudit ſieur, ayant la charge des affaires, qui eſt que ie laiſſe à pẽſer & à iuger à ſa Majeſté, qui eſt meilleur meſnager, ou celuy qui conſeille de ſauuer neuf ou dix mil liures, ſur les monſtres, ſans auoir eſgard au grand dommage qui en pourroit enſuiure, ou bien celuy qui conſeille audit ſieur ce qui eſt effectuellement entendant à la ſeule conſeruation de tout vn eſtat, & que là deſſus vous voudriez ſçauoir & eſtre eſclaircy de moy, ſi en cela i'ay entendu parler de vous. Ie vous diray dõc Mõſeigneur, que ie n'ay iamais eu ſi mauuaiſe opiniõ de vous, & ne vous ay cogneu ſi peu praticien des choſes de la guerre, ne ſi peu affectionné ſeruiteur du Roy, que vous luy euſſiez voulu donner vn tel conſeil, & encores moins luy faire trouuer mau-

1555. uais ce qu'eſcrit vn qui vous a touſiours eſté tant affectionné ſeruiteur, & meſmement d'vne choſe qui ne ſe pouuoit faire, ſans mettre en ruine euidente les affaires de ſa Majeſté en ce pays. Ie ſçay bien, monſeigneur, que le Roy & monſieur le Cõneſtable m'ont eſcrit plus d'vne fois de cet affaire, & que c'eſt au maiſtre à commander, & aux ſeruiteurs à obeyr, mais i'eſtime ſa Majeſté ſi ſage & ſi raiſonnable qu'encores qu'elle n'ait eſté obeye en pluſieurs autres choſes, qu'elle a commandees expreſſement; & neantmoins quand on luy a remõſtré les raiſons pour leſquelles il ne l'eſtoit, il s'eſt contenté, comme la raiſon le veut & comme i'eſpere qu'il fera encores de ceſte-cy, pour les raisõs que ie luy ay mandees, & voyant que beaucoup de ſortes de gens ſont eſcoutez quelquefois, qui ne valent guieres ſinon à mal faire, comme par exemple a eſté ces iours paſſez, ceſt hõneſte homme du Boûrg, au rapport duquel me fut faite vne autre depeſche aprochãte du ſtile de celle dõt eſt maintenant queſtion, il ne faut pas, Monſeigneur, que vous trouuiez eſtrange, ſi ie reſponds librement quand l'on me picque. Car les moindres creatures qui ſoient en ce monde le font bien. Parquoy ie vous ſupplie tres-humblement pour cecy ne diminuer de l'amitié qu'il vous a touſiours pleu me porter: Car ie ne l'ay, ny le veux auoir dict pour vous pour les raiſons que deſſus.

Et pour autant, reuenu à ce dont i'eſtois party, que le Duc d'Alue eſtoit ſur le poinct de ſe ietter en campagne, le Mareſchal eut crainte que le Roy ne ſe rendiſt plus refroidy à l'aduancement du ſecours, par vne opinion qu'ayant ſecouru Vulpian il prendroit la routte de Naples, à cauſe que l'ar-

mee Turquesque s'approchoit de ce costé là, laissant seulement au Piedmont quelques mediocres forces, sous la charge du Figuerol & de Iean Baptiste Gastalde : & le Marquis de Marignan au Siennois, pour acheuer de le conquerir tout, comme ils auoient n'aguieres faict port-Hercule. Il fit entendre au Roy que leur resolution estoit tout aussi-tost qu'ils auroient acheué cest auictuaillement, de s'en retourner par la plaine du Piedmont, gaster & ruiner la moisson presente, & brusler tous les villages proches des places Françoises : & s'en retourner par le Montferrat & Astizane, pour y faire le semblable, à la ruine de Quiers, Ville-neufue, Sainct Damian, Albe, Ceue, & Courtemille : cependant que la Trinité & Ieronyme Sac s'efforceroient d'en faire autant vers Carmagnolles, Sauiglan, Busque, Beines, Cental & le Montdeuis. Qui seroit vn inconuenient duquel seul dependoit, non la perte d'vne ou deux places, mais de tout ce que sa Majesté auoit conquis par l'espace de quarante ans en Italie : pour les raisons cy-deuant discouruës en ces Memoires : & que pour y remedier il ne se falloit pas amuser sur l'enuoy du réfort, ains le faire marcher en toute extreme diligẽce. Asseurant sa Majesté que s'il estoit si fort que les places pourueuës, il peust entreprendre vn combat general, luy & tous les chefs de l'armée estoient vnanimement resolus de le donner, auec tant de courage, sous la bonne fortune de sa Majesté, que les Imperiaux ne rapporteroiẽt de leur audace que la mesme ruine & des-honneur qu'ils receurent à la bataille de Cerizolles, par vne armee inferieure en nombre, mais superieure en courage : & eux

1555.

*Resolution du Duc d'Alue de faire le degast en Piedmont.*

1555. ceſt honneur & ce contentement que de vaincre ceux qui les brauoient trop audacieuſement, ou mourir glorieuſement, cas que la fortune leur fuſt contraire: eſtimans plus ceſte gloire que toutes les autres choſes du monde.

Que ſi le renfort ne peut apporter ces aduantages, on ne lairra de le faire fructifier à la honte & ruine de l'ennemy, & à la ſeurté & aduancement des affaires de ſa Majeſté. Mais que ſi bien-toſt l'argent n'arriue auſſi pour ſecourir & l'armée & les garniſons reduictes à vne extreme pauureté & miſere, il n'eſt pas ſeulement à craindre mais à croire, qu'il en aduiendra tant & tant de malheurs que le repentir en ſera tardif, inutile, & miſerable tout enſemble: & dont des maintenant comme pour lors, le Mareſchal & tous les autres ſeigneurs de l'armee proteſtoient à leur commune deſcharge.

*Ordre du Mareſchal pour attendre l'ennemy.*

Le 20. Iuillet, ayant nouuelles que l'ennemy commençoit à ſortir en campagne, il depeſcha Bonniuet pour s'aller jetter dãs Santya auec huict compagnies Françoiſes, & deux de Lanſquenets de renfort: le tout ſcorté par mõſieur de Gonnort frere du Mareſchal, auec vne groſſe trouppe de cauallerie: laiſſa auſſi dans Caſal ſix compagnies Frãçoiſes & vne des Suiſſes: & de là prenant ſon chemin par Pondeſture & Verruë, ſe vint rendre tout le long du Pau à Chiuas, auec cinq cens cheuaux, le pluſpart des Suiſſes & Lãſquenets, & ce qui luy eſtoit demeuré de reſte des François: dont il en ietta encores quatre cens dans Verruë: le tout en attendant qu'on peuſt recognoiſtre le train que l'ennemy prendroit.

Les choſes ainſi ordonnées le Mareſchal alla luy

luy meſme voir & recognoiſtre tous les paſſages 1555.
de la Doire qu'il falloit paſſer pour tirer à Vulpian : pour ſelon cela aduiſer quel dommage il pourroit apporter à l'ennemy. Il trouua que la riuiere auoit trois commodes paſſages. Le premier à Riuerotte, & les deux autres en vn endroict où la riuiere fait vne demie lune, propre à flancquer vn pont, & tous les riuages ſi hauts du coſté de l'ennemy, qu'il pouuoit battre à cauallier tout ce qui ſe pourroit oppoſer à luy au paſſage de l'eau. Neantmoins le Mareſchal eſtoit reſolu, s'il ne ſe fuſt trouué inferieur que de 4000. hommes ſeulemét au lieu de douze mil, de le combattre à ce paſſage à forces deſployees, & auec intention d'attacher la peau du Renard à celle du Lyon, pour les empeſcher du tout.

Et pourautant qu'il craignoit que l'ennemy ne fiſt expreſſement contenance de vouloir tirer à Vulpian pour nous amuſer à ne renforcer Santia, Yuree & Caſal, & que tout ſoudain il n'y tournaſt teſte, il ordonna audit ſieur de Gonnort ſon frere, de s'aller ietter dedans, pendant qu'il le pouuoit faire ſans hazard, auec quatre compagnies Françoiſes, outre les ſix autres, vne de Suiſſes, & vne autre d'Italiens : auec cõmandement, ſi l'ennemy prenoit autre routte, d'en ſortir auec ces forces, & les ietter çà & là ſelon la neceſſité qu'il remarqueroit, ſans iamais ſe hazarder à aucun combat, pour aduantage qu'il veiſt.

Le vingt vnieſme Iuillet, le Roy manda au Mareſchal qu'il faiſoit haſter vn renfort de cinq mil Suiſſes, & de deux mil François, & quelque argent pour contenter les vns & les autres. Mais ſe doutant bien qu'il y auroit de la lõgueur, & que

1555. cependant la necessité des affaires l'accableroit, il print occasion, par l'aduis de tous les Seigneurs du Conseil, de taxer l'Eglise, la Noblesse, & le roturier, à l'entretenement de cinq mille payes par mois, pour le soulagement de l'armee; y comprenant luy-mesme & tous les Seigneurs aussi, la Cour de Parlement, Chambre des Comptes, & tous autres officiers. En laquelle taxe l'égalité fut si sainctement gardee, & auec telle moderation & mediocrité, qu'elle fut concordamment accordee pour deux mois. Parmy la Noblesse le sieur de Vineufs, qui faisoit la despence d'vne leuee de deux enseignes, s'offrit de prester au parsus, mille escus, au lieu de deux cens escus seuls qu'on luy demandoit.

*Taxe pour l'entretenement de l'armee.*

Le Mareschal pour donner plus de courage & meilleur exemple à chacun, consigna és mains des Tresoriers les dix mille escus qu'il auoit de reste de la rançon du Comte de Chalant, pour fournir à l'appointement de mille hommes tãt qu'ils pourroient durer. Tant y a que chacun se contenta de fournir à ceste cõtribution, sous la promesse d'vn futur remboursement par sa Majesté. Ce fut vn notable seruice & d'autant plus grand que les frontieres qui ont la guerre sur les bras, ne sont iamais cotisees.

*Liberalité du Mareschal.*

En ce mesme temps le Capitaine Pierre May du Canton Valesien, escriuit au Mareschal qu'il auoit iadis offert au Roy de luy faire tomber és mains Donondozzela, place du Duché de Milan fort importãte, & que sa Majesté l'auoit prié d'entretenir la pratique, en attendant que l'occasion s'offrit pour l'executer: il luy sembloit qu'estant auiourd'huy l'ennemy en campagne, ce seroit

chose fort propre pour destourner ses efforts du 1555.
Piedmont, & les faire tous tourner de ce costé-là. Il en donna aduis à sa Majesté, laquelle n'en fit compte, en vn temps toutesfois qui pouuoit apporter beaucoup d'aduantages.

Le vingt-quatriesme dudit mois, le Mareschal eut nouuelles par Gõnort, Dampuille & la Motte-Gondrin, que les ennemis s'estoient approchez à Frasinet de Pau, à vne lieuë de Casal, où ils auoient dressé vn pont, sur lequel l'armee commençoit à passer, auec douze canons & six pieces de campagnes, sans que toutesfois le Mareschal veit arriuer aucun secours de France. Cependant trottant & courant tousiours çà & là où la necessité le tiroit, l'armee n'estant payee & tousiours harassee, elle se repaissoit de toutes sortes de fruicts qui sont fort frequens en Piedmont. De maniere que ne beuuant vin, & tous les iours trauaillans par les grandes chaleurs, il aduint, cõme vn mal est tousiours la suite de l'autre, qu'en moins de huict iours il se trouua pl^s de deux mille malades de toutes les nations, & sur tous des Lansquenets non accoustumez aux fruicts. Il en donna soudain aduis à sa Majesté, pour d'autant plus accelerer le secours promis; luy ramenteuant qu'il n'y auoit si fort ny si puissant qui peust combattre cõtre la faim, necessité insuperable: & que ce mesme inconuenient & ceste mesme necessité furent celles, & non les armes, qui chasserent & qui osterent la victoire à l'Empereur en la Prouence, lors que sa Majesté cõmença à commander à ses propres armees: ores que l'argent ne manquast lors, ny d'vn, ny d'autre costé comme il faisoit du tout en Piedmont. Pour conclusion, que là où il y auoit deffaut de forces,

*Aduis des ennemis.*

1555. d'argent, d'obeïssance, de poudre, boulets & de charroy, mais sur tout de santé, il n'en falloit rien esperer de bon ny de prospere. Et qu'apres que luy & tous les autres bons seruiteurs de sa Maiesté se seroient courageusement sacrifiez à toute sorte de fortune: comme ils estoient resolus de faire tous, que cela augmenteroit plustost qu'il ne gueriroit les playes: que de sa part il pensoit auoir satisfait à Dieu, & à son maistre, & à soy-mesme aussi, ayãt vendu & engagé du sien iusqu'à six-vingts mille liures, pour soulager l'armee: ce que peut estre n'auoit iamais faict autre seruiteur que sa Majesté eust eu deçà ny delà les Monts, & qu'en fin luy, tous les Seigneurs & tous les autres gens de guerre aimeroient tousiours mieux genereusement mourir en vengeant leur mort, que de la receuoir parmy les cruelles miseres de la faim & parmi vne infame & seruile condition & sous puissance de l'ennemy.

Et pour autant que ceux de la Val-d'Aouste, en ce nouueau remuëment d'armes, auoient amassé contre l'ordre de la neutralité, quatre mille hommes de guerre en leur vallee; il manda à sa Majesté que cela l'auoit contrainct de renforcer encores de nouueau la ville d'Yuree, & Gaillany, la suppliant d'ordonner tant en Sauoye, Dauphiné, Lyonnois que Bourgógne, que tous ces Vaudoustois malins & ingrats fussent courus de tous costez à force; pour apprẽdre à gẽs de si foible estoffe, quelle differẽce il y a du repos à vne guerre attiree sur soy de gayeté de cœur, comme ils vouloient faire contre la promesse cy-deuant faite.

*Diuers aduis du Mareschal à sa Maiesté.*

Que par l'Abbé Rossel seruiteur du Cardinal de Ferrare, lequel par passe-port estoit passé à Milan,

il auoit aprins, comme auſſi pourroit faire ſa Ma- 1555.
jeſté, vers laquelle il alloit, que les Imperiaux ietteroient en campagne de vingt-cinq à trente mil hommes, quarante canons; pour cõduire leſquels auec leur equipage, ils auoient aſſemblé quatre mil paires de bœufs. Que pour cõtinuer ceſte deſpence par long temps, ils auoient mis ſur la Nobleſſe vne impoſitiõ de la moitié de leurs reuenus durant vn an ſeulement. Le peuple cinq ſols pour chacun arpẽt de terre, 8. ſols pour ſeptier de vin, & vn teſton par chacune forme de formage; & augmenté les Gabelles du ſel, des draps de ſoye, armes & merceries. Que ſi à ce coup il ne plaiſoit à ſa Majeſté de mieux pouruoir à ſes affaires, il eſtoit reſolu de ne l'en plus importuner, & d'en debatre la ſeureté iuſqu'au dernier ſouſpir, qui eſtoit tout le mieux que luy & les autres pouuoient faire en ceſt abandonnement des affaires, qui ne luy touchoient que par obligation qu'il auoit à la grandeur & proſperité de ſa Majeſté, & que ſon cœur qui auoit touſiours eſté vaincueur des aduerſitez & qui auoit ordinairement eſté maiſtre de ſoy, eſtoit auiourd'huy ſerf de mille & mille maux qui le trauailloient pour la ſeule conſideration du ſeruice d'elle, qui eſtoit meſpriſé par ceux auſquels plus il touchoit.

Enuiron le troiſieſme Aouſt, le Mareſchal eut nouuelles que le ſieur de la Trinité eſtoit ſorty de Valfenieres, auec enuiron quatre cens cheuaux, & de ſix à ſept cens hommes de pied, en intention d'aller forcer les chaiteaux de la Tour & de Pralorme où nous tenions garniſon: il dépeſcha ſoudain les ſieurs de Terride, Frãciſque Bernardin, de Pauan, Gõdrin, Maugirõ, de Belle-garde, de Claſſe

1555. & Montaré, auec les cõpagnies du feu Roy de Nauarre, la siéne & celles des sieurs de Termes, Comte de Clermõt, & la Guische, auec cinq ou six cens harquebusiers, commandez par le sieur de Vieuxpont, auec lesquels tous ces Seigneurs marcherent droict au chasteau de la Tour; duquel l'ennemy se retiroit desia, faisant marcher l'infanterie vn peu loin de la cauallerie. Les nostres les ayans recogneus, chargerent si rudemẽt ceste cauallerie qui faisoit contenance fort asseuree: mais se voyãt serree de pres, elle se mit en route, abandonnant l'infanterie à nostre discretion, qui fut toute mise en pieces, & biẽ cẽt cheuaux que tuez que prins, auec enuiron quatre cens hommes de pied qui furent renuoyez par la promesse qu'ils firẽt de ne porter de deux ans les armes contre la Frãce. Il se trouua parmy les morts vne douzaine de Capitaines: il ne s'en fust pas sauué vn seul, si l'harquebuzerie qu'ils auoient laissee à la garde d'vn Pont qui seruoit pour leur retraicte, ne les eust soustenus. Tous ces Seigneurs y firent tel deuoir que le Roy les en loüa fort: mais la plus grande importance de tout ce faict cõsiste à recognoistre, que si en vne si auãtageuse faction le Mareschal eust esté le plus fort en campagne, il eust emporté Valfenieres destitué de ses forces.

*Defaite des Imperiaux assegeãt le chasteau de la Tour.*

Le Roy qui estoit en crainte de ce qui pouuoit succeder au Piedmõt par la venuë du Duc d'Alue auec vne si puissante armee, dépescha le deuxiesme Aoust, le Cheualier de Seure vers le Mareschal, pour recognoistre bien au vray les forces des Imperiaux, & ce que le Mareschal pourroit fournir pour s'y oppoſer, & essayer en particulier, si en dõnant à l'infanterie payement de deux mois tout à

*Le Cheualier de Seure dépeschẽ par le Roy en Piedmõt*

la fois, de quatre qui leur estoiẽt deubs, ils en voudroient quitter vn. Par la legation dudit Cheualier de Seure, il estoit aisé à recueillir que sa Majesté n'adiouſtoit pas grande foy aux continuels aduertissemẽs qui luy auoiẽt esté precedẽment donnez, tant par le Mareschal, que par les Ambassadeurs, & autres ministres qu'elle auoit en Allemagne & Italie: & que d'ailleurs c'estoit mal entẽdre les affaires, que de demander cession des debtes, à ceux qui auoiẽt l'ennemi sur les bras, & qui estoiẽt reduits à telle misere par les trauaux passez, & par la necessité des payemens, que bien souuent ils estoient compagnons des bestes en la mangeaille, & en la boison, comme verifioient quatre ou cinq mille soldats deuenus malades tout à coup en l'armee. Ce qu'ayant le mesme Cheualier de Seure recogneu au doigt & à l'œil, il n'eut rié de plus presse, pour la compassion de la misere, & par la crainte du hazard où il voyoit les affaires, que de s'en retourner tout à la haste vers le Roy; auquel il porta nouuelles que dés le 12. du mois, les ennemis au nombre de vingt-cinq mil hommes de pied, & quatre mil cheuaux, s'estoient venus presenter sur la riniere de la Doire Balte, menans apres eux quarante canõs, plusieurs petites pieces de campagne. 4000. Pionniers, auec vne infinité d'autres munitions & equipages de guerre. Sans en ce comprendre les sept mil hommes & douze cens cheuaux enuoyez ausdits sieurs de la Trinité & Sac, pour rauager tout en vn temps le Piedmont, & diuertir l'opposition de l'auictuaillement de Vulpian. 1555.

*Retour du Cheualier de Seure vers sa Maiesté: Et ce qu'il estoit chargé de luy representer.*

Le Mareschal voyant l'armee affligee de maladies & de pauureté, ne sçeust faire autre effort, que de ietter dans Yuree, Masin, Gaillany, Sãtia, Calal,

1555. & Verruë, tout ce qu'il auoit peu tirer de sain & de Valeureux, & de départir le demeurant par les garnisons, pour se remettre & raffraischir, en attẽdant le secours & d'argent & de gens de guerre, que le Roy deuoit enuoyer il y auoit cinq mois: quoy succedant il se pourroit lors approcher si prés de l'ennemy qu'il le combattroit, ou le feroit reculler auec sa honte. Et pour touſiours ioüer au plus seur, il auoit en se retirant à Thurin, donné si bonne prouision à Verrolleins & Chiuas, qui estoient sur l'aduenuë des ennemis, qu'il n'en pourroit aduenir inconuenient. De mesme suitte il auoit pourueu aussi à la seureté d'Albe, du Mõtdeuis, de Beines, Busque, Sauiglan, Carmagnolles, Rauel, Quiers, Mõtcallier, Ville-neufue, & Pignerol, dans lesquelles il auoit aussi departy toute la gendarmerie & cauallerie. Commandant aux vns & aux autres de ne se tant amuser aux commoditez des villes, qu'ils ne se trouuassent tous les iours prests à marcher au moindre commandement qu'il leur feroit.

Qu'il auoit pareillement donné ordre que toutes les autres places qui estoient plus reculees, & qui ne craignoient les inopinees incursiõs de l'ennemy, fussent mediocrement pourueuës d hommes, tant en gendarmerie qu'infanterie, qui luy pourroient faire besoin sur la frontiere. Il en tira aussi bonne partie des garnisons dõt elles se pouuoient aisémẽt passer, pour en secourir les autres.

Que les ennemis ayant recogneu que le passage de la Doire ne leur seroit debatu, auoient renuoyé dans Crescentin toute leur artillerie & munitiõs, & ietté les basteaux, pour dresser leur pont sur la riuiere, pour l'auictuaillement de Vulpians

lequel acheué, ils se vantoiét d'aller assaillir Thurin ; auec la faueur d'encores autres douze mille hommes, qu'ils attendoient de renfort tant d'Allemagne, d'Espagne, que d'Italie. Auec toutes lesquelles forces ils faisoient leur compte d'hyuerner dans le centre du Piedmont, & auec tant & tant de rauages que les François seroient contrainct d'aller querir du pain à Lyon la picque au poing. 1555.

*Continuation des remonstrãces à sa Majesté.*

Fut aussi remonstré à sa Majesté, que si dés le commencement elle eust voulu despendre, comme le Mareschal l'en auoit suppliee, trois cens mil liures en vn soudain renfort de sept ou huict mil hommes, il se fust lors faict fort de recoguer les ennemis iusques dans les portes de Milan : là où auiourd'huy pour combattre les forces qu'on leur auoit donné loisir d'assembler, il falloit faire estat de quinze ou dix-huict mil hommes de renfort, & de douze cens mil liures de despence, lesquelles mesnagees en saison conuenable, seroient suffisantes à conquerir presque toute la Duché de Milan, & bõne part de la Lombardie. Et qu'auiourd'huy toutes choses se doiuent necessairement resoudre à ce seul poinct, où de laisser honteusement & indignement perdre l'Estat, ou de le sauuer par ceste mesme force qui auoit en temps plus calamiteux rembarré tout à coup l'Empereur, l'Anglois, les Suisses, le Pape & les Venitiens : & que si tout deuoit aller bien par le seul hazard de sa vie, il ne l'espargneroit non plus que fit Horace contre les Sabins ; qu'aux choses dangereuses il n'y auoit rien de plus pernicieux que la longueur des deliberations, en tant qu'elles renuersoient tousiours la prudence des conseils & le courage au bien faire :

1555. En fin, que les prouiſions & munitions de la guerre ne doiuent eſtre meſurees ſelon le conſeil de ceux qui la font ſur le papier, qui ſont à leur aiſe & qui meſurent les commoditez d'autruy ſelon celles qu'ils poſſedent en repos, ſans ſe ſoucier du reculement ou aduancement de l'eſtat, & qu'il n'eſtoit plus temps de demeurer attaché à des promeſſes auſſi nuageuſes que l'eſperance, qui s'eſuanouït en vn moment.

Le ſeptieſme Aouſt, le Roy penſant donner vn grand reconfort au Mareſchal, luy manda qu'il auoit faict donner aſſignation de quatre cens mille eſcus qui ſeroient rendus en Piedmont dans le dix-huictieſme Aouſt, & qu'il y auroit dequoy contenter les François, les Suiſſes & les Italiens. Les paroles & les promeſſes eſtoient belles, mais l'effect en eſtoit bien reculé: dautant que le meſme Threſorier de l'extraordinaire manda au Mareſchal, que ſur la fin d'Aouſt ſeulement il pourroit recouurer enuiron trois cens mille liures, ſur leſquelles il retiendroit les quarante-cinq mille qui luy eſtoient deuës. De maniere qu'eſtans deu aux ſeuls Suiſſes enuiron deux cens mille liures, il n'en pourroit reſter que ſoixante, qui ne pourroient ſuffire à donner des ſouliers & de la poudre au reſte de l'armée qu'il vouloit tirer en campagne, ſur la nouuelle qu'il eut que le Duc d'Alue auoit mis le ſiege à Santya le ſeptieſme d'Aouſt, mille cinq cens cinquante-cinq. Santya eſtoit deffendu par Bonniuet Colonnel general des François, & par Ludouic Birague auſſi Colonnel general des Italiens, auec deux mille cinq cens François, ſix cens Allemans, cinq cens Italiens, & cent cheuaux Albanois ſous la charge de Theode de Bedaigne.

*Santia aſſiegé par le Duc d'Alue.*

Tous lesquels par les victorieuses sorties & combats qu'ils rendirét, firét assez recognoistre qu'on ne prenoit point tels chats sans mouffles, & qu'ils ne craignoient gueres les rodomontades du capitaine Cocodrillo Espagnol *Matador de grillos*. Et de fait, encores que le fossé n'eust en beaucoup d'endroicts, que cinq & six pieds de profondeur, si est-ce que l'ennemy ne le sceut iamais recognoistre quelque effort qu'il eust sceu faire & de iour & de nuict : y ayant tousiours dedans trois Capitaines choisis, auec trois cens des meilleurs soldats, qui s'estoient, à la faueur des courtines, & des bouleuarts, barricadez en diuers endroicts du fossé, pour le conseruer: recognoissans de longue-main que de la perte du fossé s'ensuiuoit presque ordinairement celle de la place : Le Duc d'Alue voulant aduancer les tranchees pour planter l'artillerie, fut par quatre ou cinq iours si furieusement combatu par les continuelles sorties qui se faisoient iournellement par les assiegez, qu'il ne sçeut aduancer autre chose que la mort ou blesseure de deux cens des siens. 1555.

*Sortie des assiegez de Sãtia.*

Il y auoit sur le chemin de Verceil, à deux cens pas de Santia, vn moulin dont les ennemis s'estoient saisis, & auec lequel ils interrompoient quelques douceurs & rafraischissemens qui entroient tousiours dans la ville. Bonniuet print resolution de faire tout en vn coup deux diuers effects, l'vn de forcer ce moulin, & l'autre de brusler les poudres des ennemis qui estoiẽt de ce costé là. Sur la Diane, il fit sortir sans bruict, soixante cheuaux & huict cens hommes de pied, tous lesquels d'vn courage admirable, allerent forcer à l'instant ce moulin où il y auoit cent hommes, qui furent

1555. tous tuez: & cela faict donnerent dans le chemin de Verceil, où ils trouuerent deux couleurines attelees à vingt-cinq pas du moulin, qu'ils encloüerent, prindrent aussi vne douzaine de charrettes chargees de boulets, qu'ils emmenerent à sauueté dans la ville, auparauant que l'armée fust venuë en gros au secours. Sur le commencement de ce siege le Marquis de Pescaire (gentil & valeureux Prince,) fit demander par vn trompette au Capitaine Theode Bedaigne Albanois, si le sieur Dampuille son general estoit dans la ville, parce que la grãde opinion qu'il auoit de sa valeur, luy faisoit desirer de rompre vne lance auec luy, en tel lieu qu'il voudroit. La responce fut qu'il estoit à Casal, & qu'il n'y auoit faute de Caualiers dans Santya qui accepteroient le party pour luy, s'il les vouloit tant honorer.

Le neufiesme iour du siege, Domp Raymond de Cardõne Grand maistre de l'artillerie de l'Empereur, print resolution de gaigner le fossé, à la faueur de deux petites pieces & d'enuiron trois mil soldats choisis. Les nostres ayãs recognu que l'ennemy s'aduançoit vers eux, s'aduancerent aussi par deux diuers endroicts, à la faueur de l'artillerie qui tiroit des bastions & des courtines, & firent si bien que Domp Raimond de Cardõne y demeura luy-mesmes pour les gages, auec enuiron trois cẽs des siens, & les deux petites pieces aussi qu'ils appellent sacres & nous fauconneaux.

Le dixiesme, l'ennemy s'estant preparé dés le soir à faire deux grandes batteries, par l'aide d'vne platte-forme, qu'il auoit faict dresser sur l'endroit qui regarde le chemin de S. Germain, aussi-tost que le Soleil seroit leué, il se leua au poinct du

iour vn si grand brouïllars qu'on ne pouuoit quasi entreuoir qu'il ne fust plus d'onze heures: & lors l'artillerie fit grande diligence de battre le clocher qui les voyoit de tous costez, lequel ayant enduré deux cés vollees tõba à terre sans offenser personne. Au mesme temps aussi ils battoient le bastion Dãpuille & la courtine aucunement veuë par ladite plate-forme: en tous lesquels lieux furẽt ce iour là tirez enuiron 3500. coups, qui firent peu d'effect dans ces fortifications de terre, bien enchaisnees & entrelassées de grandes poultres. Par autres deux iours ensuiuans ils tirerent par cy par là, encor douze ou seize cens coups à diuerses reprinses, qui firent comme les autres, si peu d'effect qu'en moins de rien tout se trouuoit diligemmẽt remparé. Sera noté que les courtines de ceste place estoient anciennes, hautes & espoisses de soixãte à quatre-vingts pieds en plusieurs endroicts. De maniere que ceux de dedãs tiroient incessamment, & auec tel aduantage que nul ne s'osoit mõstrer. En ce temps le Duc d'Alue surprint vn pacquet de Gonnort tout en chiffre qui s'addressoit à Bonniuet. Il l'enuoya à Florence où tout fut déchiffré & sur iceluy vne lettre dressee aussi en chiffre au nom du Mareschal, par laquelle il mandoit à Bonniuet de se rendre, mais la finesse ayant esté preuenë, aduis en fut donné à Bonniuet, à ce qu'il se tint plus resoluëment sur ses gardes que iamais, car il seroit secouru. 1555.

*Batterie contre le clocher.*

Sur le midy du douziesme, il aduint vn cas ridicule: c'est qu'vn Asne qui paissoit le long des remparts se vint de luy-mesmes parquer au droict des batteries, où il commença à braire si haut que dedans la ville & au dehors, il s'en fit vne grande

1555. huee, plus de ſept volees de canon luy furẽt tirees ſans qu'il fut iamais touché : de maniere que les Frãçois cõmencerẽt à crier, qui veut l'Aſne, ſi s'auance. Mais auant que paſſer plus outre ie diray que là où il ſe traicte de batailles ou de ſieges de villes, il faut regarder de fort prés quels ſont ceux auſquels on donne la charge des commandemens pour faire auancer ou reculler les bataillons, les combats, les eſcarmouches, ou ce qui regarde les villes aſſiegees, car bien ſouuent par vne parole mal entenduë, & pirement rapportee on renuerſe la fortune & l'eſtat, comme cuida faire ledit la Croix, ayant aduancé ſon rapport plus auant qu'on ne luy auoit commandé. Et dont s'il euſt eſté creu, tout fuſt mal allé.

Cependant le Mareſchal fut aduerty par deux Gentils-hõmes Frãçois (dõt l'vn appellé la Croix eſtoit ſon maiſtre d'hoſtel) que le Colonnel Bonniuet fit ſortir de Santia, que nos gens auoient force bleſſez & faute de poudre menuë grenee, de meſche, & de plomb, à cauſe que iour & nuict ils n'auoient ceſſé de tirer, pour garder & maintenir le foſſé : que leurs viures commençoient auſſi à eſtre courts: & que ſi dans vn mois ils n'eſtoient ſecourus il y auoit du danger. Autant en firent ils ſçauoir à monſieur de Gonnort frere du Mareſchal qui eſtoit dans Yuree : auquel le Mareſchal manda qu'il eſſayaſt de jecter dans Santia vingt-deux beſtes chargees de munitions, qui eſtoient conduictes par trois cens hommes choiſis, & les aſſeurer qu'on diligentoit leur ſecours, mais au meſme inſtant que ces choſes trauailloient le Mareſchal, il eut nouuelles de Bonniuet qu'en luy enuoyãt des poudres, que pour le regard des viures ils

les feroient couler encores pour six sepmaines: mais pour cela il ne changea le commandement des ja donné à Gonnort, de maniere que pour satisfaire à ce qui auoit esté deliberé. 1555.

L'escarmouche fut dressée si chaude par le sieur de Gonnort auec deux cens cheuaux esleus, qui donnerent par diuers endroicts, que tout entra à sauueté, comme il fut recognu & par le signal de ceux de dedans, & confessé aussi par deux prisonniers des ennemis. Ce iour là le Capitaine Villemagne, fort braue & gentil soldat, tirant de dessus la courtine à quelques harquebuziers qui estoient cachez derriere vn buisson, ayant tiré il voulut hausser la teste pour voir si son coup auoit porté, mais soudain il receut luy mesme vne harquebuzade dans la teste, qui le porta mort par terre : ce fut grand dommage, & d'autant plus que ce fut par inconsideration, dangereuse aux sieges de villes.

*Rafraischissement dedans Santya.*

*Mort du capitaine Villemagne.*

Cependant le Mareschal ayant remonstré au Roy, que le siege de Santya continuoit fort asprement touſiours, & que sa Majesté neantmoins ne s'eschauffoit guieres au secours, & ne considerant pas comme elle deuoit nuire qu'il n'y a place pour bonne qu'elle soit ny bié garnie d'hommes valeureux, qui à la fin ne se perde n'estans secourus, la continuë atterrant comme elle faict touſiours toutes choses pour puissantes qu'elles soient, que d'ailleurs on deuoit remarquer qu'il y auoit prés de deux ans, que les forces du Piedmont estoient fort debilitées à cause qu'elles auoient incessamment tenu la campagne autant l'hyuer que l'Esté, & qu'elles estoient fort descouragees à cause du defaut des payemens qui couroient presque touſiours deux mois l'vn sur l'autre, & que tout

1555. bien compté & rabatu il ſe trouuoit auiourd'huy & contre l'opinion qu'auoit ſa Majeſté, deſtitué de tout ce qui luy eſtoit neceſſaire pour ne laiſſer perdre & la place & la reputation auſſi, & finallement que tout le mal qui en ſuccederoit, ſeroit neantmoins attribué à ſa coulpe, & non à ces neceſſitez, pour dequoy ſe deſcharger fiſt aſſembler tous les Seigneurs du conſeil, qui eſtoiét lors prés de luy, pour aduiſer auec eux ce qui ſe pourroit faire pour entreprendre ce ſecours, qu'il voyoit trauerſé par faute de gens & d'argent. En ce conſeil donc ſe trouuerét les Ducs de Nemours, d'Aumalle, les Seigneurs de Dampuille, de Gordes Gouuerneur de Mont-deuis, Gondrin de Ville-neufue, de la Riuiere, de Sainct Damian, Franciſque Bernardin, Vimercat de Quiers, & les Preſident, Bailly, Intendant des Finances, & de Montferrat, Auditeur de Camp: à tous leſquels moy preſent il remonſtra, tant ce que deſſus & auſſi que tant plus il s'aduançoit auec le courage au ſecours de Santya, que tant plus la neceſſité l'en rechaſſoit au loing, qu'il y auoit des-ja quinze jours qu'il eſtoit furieuſement battu; que le fonds des deniers ſur leſquels eſtoit fondé le r'aſſemblement des forces, eſtoit fort petit, & l'eſperance qu'en donnoit le Threſorier Chaluet par ſes lettres du vingt-cinquieſme de ce mois, encor moindre: qu'ayant bien recognu la volonté de ſa Majeſté, force luy eſtoit (pour ne luy des-obeyr) employer tous les deniers à faire monſtre & payement aux Suiſſes, & aux Lanſquenets pour deux mois, qui abſorberoient tout, ſans qu'il demeuraſt cent ſols pour les pauures François, & Italiens: qu'ayant faict calculer la deſpence & les deniers qu'il auoit trouué,

que

que quand toutes les sommes dont sa Majesté faisoit estat seroiét arriuees (ce qui n'estoit pas) qu'écores seroit on court de vingt-cinq mille liures. Car il falloit 377414. liures pour le total, quand mesmes on prendroit des mains du Tresorier general des cõtributions ce qui se pouuoit deuoir & qu'il faudra employer au supplemẽt de ces 26000. liures deffaillãtes au total, sans qu'il demeure rien pour l'artillerie, viures, munitions & autres parties extraordinaires, sans lesquelles toutes fois vne armee ne se pouuoit auancer ny marcher, & que luy ny le President Bailly qui auoient longuemẽt medité là dessus, n'y trouuoient autre expedient que de retrancher, ou pour mieux dire emprunter des Suisses le second mois qui leur sera puis remplacé des deniers qui cependant pourroit venir de France. 1555.

Toutes choses ayants esté par vn long temps fort meurement debatuës par tout le cõseil, & mis en compte le déplaisir que sa Majesté pourroit receuoir sur ceste alteration des monstres des Suisses & Lansquenets, & par le contraire aussi la grãde importance dont estoit le secours de Santia, tous ces Seigneurs auroient vnanimement cõclud que de deux inconueniens il falloit quitter le moindre pour courir au plus grand, tel qu'estoit celuy de Santia, au pris de tout le reste, qu'il se falloit (en ceste vrgente necessité) seruir des deniers des Suisses, selon ce qui auoit esté proposé, plustost que perdre la ville, & tant de gens de bien qui la deffendoiét, mais sur tout la reputation & la pluspart de l'estat aussi qui dependoit auiourd'huy du succez de Santia, & duquel toutesfois ils croyent que sa Majesté est si ialouse que tout le mal qui en

1555. succedoit seroit attribué à faute de iugement & de discretion, de laquelle elle se remet tousiours à ceux qui sont sur les lieux, & qui par iugement exacté & affectionné, doiuent d'eux-mesmes medeciner les plus dangereuses playes, sans s'amuser à trop subtiliser sur des commandements qui ne regardent que l'argent, lequel se peut tousiours recouurer & non pas les estats, quand ils sont vne fois perdus. Conclusion qu'il falloit sans plus differer courageusement leuer les armes, donner viste quelque rafraischissement à toutes les nations, & puis les animer au combat, pour la deliurance de la place & de leurs compagnons, & que tant qu'ils estoient en ce conseil le signeroient, comme ils firent tous pour l'enuoyer au Roy. Cependant chacun s'alla preparer pour ne demeurer des derniers à si loüable & genereuse entreprinse, tout le discours de laquelle fut depuis loüé & approuué par sa Majesté, laquelle se tient tousiours pour suffisamment & reueremment obeïe, quand les choses tournent toutes comme fit ceste-cy, à la gloire d'elle, à l'auancement de l'estat, & à la confusion de ses ennemis.

Or pour donner commencement à ce secours ainsi promis, le Mareschal fut contrainct de faire entierement leuer ceste taxe ou contribution dont il a cy-deuant esté parlé, auec laquelle & ce peu qui vint de France, il fit vne monstre à toutes les nations; les asseurant qu'il esperoit bien tost recouurer dequoy rembourser ce qu'ils auoient emprunté, & leur faire faire encores vne ou deux monstres. Les priant & exhortant tous à se preparer pour aller combatre

l'ennemy deuant Santia, & deliurer leurs compa- 1553.
gnons qui estoient en necessité. L'effect de la monstre auec les promesses du futur, resiouïrent vn chacun, de maniere qu'il n'estoit pas fils de bonne mere qui ne se preparoit à ce combat. Le Mareschal & tous les autres Seigneurs de leur part se preparoient aussi diligemment. Tandis que cecy se demesloit, le Roy ordonna au Mareschal de secourir Santia, remettant à sa discretion de donner ou de ne pas donner la bataille au Duc d'Alue, sçachant assez qu'il n'auoit faute de iugement, d'experience ny de valeur pour en rapporter, sous la protection du Dieu des batailles vne glorieuse victoire. Le Mareschal qui ne trouua iamais bon qu'vn General d'armee hazardast tout en vn coup toutes ses forces & toute sa fortune, ne luy vouloit entreprendre sans en auoir vn expres commandement par escrit: afin que là où Dieu disposeroit autrement qu'il n'esperoit pas du succez de la bataille il en demeurast sans coulpe. Adioustant à sa remonstrance que s'il n'estoit question que de hazarder sa vie, & l'armee aussi, il l'auroit pieça entreprins, auec tel courage & resolution qu'il eust vaincu, ou n'eust plus craint les victorieux. Mais que considerant que ceste perte enfiloit celle de tout l'estat, il ne vouloit rien hazarder sans le vouloir de celuy auquel il appartenoit. A ceste nouuelle de bataille plusieurs Princes & Seigneurs vindrent en Piedmont, & entre autres Messieurs Danguien, Prince de Condé, de Nemours, les Ducs d'Aumale & de Chastelleraut, & assez d'autres.

Ie ne veux à ce propos oublier de representer

1555. icy vne nouuelle forme de combat que le Mareschal auoit inuentee pour s'en seruir le iour de la bataille. Mais en premier lieu il faut sçauoir que Santia est situé en vne grande campagne trauersee de long en long & iusques au delà de la ville d'vn profond ruisseau, large de sept à huict pieds, duquel les ennemis auoient destourné l'eau. Le Mareschal donc qui l'auoit pieça fort curieusemẽt recognu, à la mesme intention qui se presentoit lors: auoit deliberé de marcher auec l'armee tout le long de ce ruisseau qu'il farciroit d'harquebuziers: & que de l'autre costé il couuriroit l'armee par les flancs auec quarante chariots armez, chargez de viures, & chacun d'eux accompagné de deux sacres & dix harquebuziers, qui sortiroient & se retireroient par les interualles qu'il y auroit d'vn chariot à l'autre. En teste de chacun bataillon, il y deuoit auoir au derrierre des deux premiers rangs de piequiers, cent fort resolus soldats, ayans chacun vn bouclier & vne espee courte, & large de quatre doigts & bien affilee: auec commandement qu'au mesme temps que les bataillons s'entrechoqueroient auec les picquiers, de se courber par dessous les nostres, & ainsi courbez se ietter dans les iambes des ennemis, & leur tailler forces iartieres rouges. Estimãt que ce seroit vne execution & vne forme nouuelle de combat, qui donneroit grand aduantage aux nostres & le contraire aux ennemis: lesquels estãs inuestis ne pourroient baisser les picques à leur deffence.

Estoit aussi deliberé de tenir hors des bataillons deux braues Caualliers auec chacun deux

cens cheuaux, & autant de bons harquebuziers & hallebardiers, & toutesfois separez l'vn de l'autre: pour regarder & soigneusement considerer le combat, & courir au secours de ceux des nostres qu'ils verroient en auoir besoin: auoit aussi resolu de commander aux assiegez, de faire au mesme instant qu'on viendroit au combat sortir cinq ou six cens braues soldats, pour donner à dos aux ennemis le long de ce canal pour les troubler d'auantage, sans par eux courir aucun hazard par l'auantage du lieu non forçable. 1555.

Pour toutesfois fuir l'occasion & le hazard d'vn combat general, il pratiqua deux ruses, toutes lesquelles luy reüssirent fort à souhait. La premiere, il fit escrire cinq lettres à Bonniuet, lesquelles furent deliurees à diuers Viuandiers, auec charge de les laisser tomber dans le Camp ennemi: la substãce desquelles lettres portoit asseurance de secours dans huict iours, & de bouche par l'vn d'entre eux qui estoit soldat Italien, dans la quinzaine seulement, auquel on auoit commandé d'entrer comme il fit dans la ville.

L'autre, il depescha le Maistre de Camp Chepy auec deux cens cheuaux pour aller à Riuerote, qui est le mesme village sur le bord de la Doire où le Duc d'Alue auoit dressé le pont pour le secours de Vulpian: auec charge de mener vne vingtaine de pionniers, & faire semblant d'explanader les riues & dresser pieux pour arrester les chaisnes du pont qu'il faisoit semblant vouloir faire dresser. Ceste farce ainsi ioüee, & rapportee auec ces lettres qui auoient esté surprinses par le Duc d'Alue, il en print telle alarme, auec les nouuelles qu'il auoit euës de l'arriuee de ces Seigneurs

1555. & du pavement de l'armee, & de la diligence des preparatifs, qu'il quitta Santia, en telle haste qu'il y laissa plus de trois ou quatre cens soldats malades, ou blessez, plusieurs viures & munitions d'artillerie: qui furent recueillies par le Colonnel Bonniuet, qui ne se monstra pas moins courtois & humain enuers l'ennemy malade, que vaillant & resolu au cõbat, mais pour tout cela Theode Bedaigne & autres caualliers iusques au nombre de six-vingts, & quatre cens harquebuziers ne laisserent de saluer ceste retraicte auec telle gresle de coups de main & d'harquebuzades, que le chemin que tenoit l'ennemy estoit aisémẽt recogneu par les traces du sang, & vne vingtaine de morts laissez sur le chemin, de maniere que de ceste inconsideree & espouuentable retraicte, est sorty le prouerbe entre les Espagnols, *Tu es mas vegliacco, que la retirada de Santia.*

Ayant le Duc d'Alue recogneu que par la force il ne pouuoit rien entreprendre au preiudice du seruice du Roy, il print son chemin vers Tricerie & Balzola bourgades proches des riues du Pau, où il fit ietter son pont: sur lequel il fit passer toute l'armee dans Pondesture, place situee entre Casal & Verrue: & là, en esperance de tenir l'vne & l'autre place assiegee, il se mit à le fortifier auec vne extreme diligence, renuoyant partie de son armee dans les places. En ce mesme instant le Mareschal estant tombé malade d'vne fieure ardante à Thurin, par les continuels trauaux de corps & d'esprit qu'il auoit soufferts tenant neuf mois la campagne. Il en donna aduis au Roy, suppliant sa Majesté là où sa maladie prendroit long traict, de luy ordonner és mains de qui il re-

mettroit le commandement de l'armee. 1555.

De là à deux iours, Tilladet le ieune, frere du Gouuerneur de Verruë, fut depeſché par le ſieur de Bonniuet vers Monſieur le Mareſchal, pour luy rendre compte de tout ce qui s'eſtoit paſſé en ce ſiege. Apres en auoir aprins tout ce qu'il deſiroit, il depeſcha le meſme Tilladet vers le Roy: afin que par la propre bouche de luy qui auoit eu part aux factions de ce ſiege, ſa Majeſté fuſt eſclaircie de toutes choſes par le menu: le chargeant d'vne inſtruction pour auoir prouiſion ſur tout ce qui eſtoit neceſſaire, pour remettre toutes choſes en bon eſtat, & vtilement employer les forces ailleurs qu'au ſecours de Santia. Laquelle inſtruction i'ay iugee de telle importance que i'en ay voulu inſerer la ſubſtance en ce lieu.

*Depeſche du ieune Tilladet vers ſa Maieſté.*

Le ieune Capitaine Tilladet a eſté choiſi par Monſieur le Mareſchal de Briſſac, pour aller rendre compte au Roy, ſur tout ce qui eſt paſſé au ſiege de Santia. Dont pourra rẽdre teſmoignage veritable; pour auoir eſté du nõbre de ceux qui l'ont genereuſement deffendu: le bon deuoir de chacun deſquels il repreſentera à ſa Majeſté, afin que cy-apres ſon plaiſir ſoit les honorer & gratifier ſelon leurs merites & deuotion.

*Pour luy rendre compte du ſiege de Sãtia.*

Fera entendre à ſa Maieſté, qu'ayant le Duc d'Alue veu arriuer les regimens nouueaux de François & de Suiſſes, auec pluſieurs Princes, Seigneurs, & Gentils hommes, le genereux naturel deſquels ne luy eſt incogneu, il print le plus ſage parti: à ſçauoir de pluſtoſt quitter le ſiege de Sãtia, que hazarder par vn ſeul combat toute la Duché de Milan, & les autres Prouinces que l'Empereur

1555. tient en Italie, tenant le mesme chemin qu'il auoit fait au partir de Valence pour l'auictuaillement de Vulpian.

Il a renuoyé aucunes de ses forces aux garnisons & enuoyé le Marquis de Pescaire à Crescentin, pour essayer de ietter quelques gens dans ledit Vulpian, estimant que nous l'irions assaillir.

Que ceste retraitte recogneuë par le Mareschal, & par tous les Princes, Seigneurs & Capitaines de l'armee, & ayans tenu conseil où les forces de sa Majesté pourroient estre plus vtilement employees; Il auroit esté resolu, par commune concordãce, qu'il falloit attaquer Vulpian, qui tenoit la plus part du Piedmont & du Canauois en subiection, les places duquel pourroient puis estre tenuës sans garnison, au soulagement des finances de sa Majesté. Cependant que l'armee se prepare pour marcher de ce costé là, le Mareschal enuoye de Gonnort, de Gordes, & Carle de Birague, auec tous les Lansquenets & Italiens, enserrer ledict Vulpian, & empescher que le Marquis de Pescairen y enuoyast renfort.

Le Duc d'Alue s'est ietté dans Pondesture, auec intention de le fortifier, pour tenir Casal & Verruë à demi assiegees, pendant qu'il demeure au guet sur la routte que nous prendrons.

Les Imperiaux font courir le bruict qu'il leur vient 1500. cheuaux & 6000. hommes de pied de renfort, du costé d'Allemagne. Et que le Marquis de Marignan s'en reuient du Siennois, auec l'armee qu'il auoit de ce costé-là, en intẽtion de iouer au feu, gaster la moisson, empescher les vendanges & les semailles, & reduire le pays à aller chercher du pain de là les Monts.

Remonſtra ledit Tilladet, que c'eſt l'vnique & le plus aduantageux moyen qui demeure aux ennemis pour renuerſer l'Eſtat, comme ils euſſent pieça faict, ſans l'artifice dont il a cy-deuant vſé à empeſcher ceſte dangereuſe reſolution. Que ceſte ſeule conſideration doit forcer ſa Majeſté, a entretenir ce nouueau ſecours, non ſeulemẽt pour tout le mois de Septẽbre prochain, mais auſſi iuſqu'à la fin de Decembre: tant afin des'oppoſer à ceſte execution, comme pour retirer tout ce qui ſera à la campagne dans les places, afin que l'ennemy ne trouue commodité quelconque de rien aſſaillir. Cependant ledit ſieur Mareſchal s'eſt reſolu que l'entrepriſe de Vulpian paracheuee, là où l'ennemy ſe lairroit emporter de iouër au feu, d'entrer auec toutes ſes forces en la Duché de Milan par deux endroicts. A ſçauoir, par le coſté de Gatinare, & par celuy de Valence. Et de deux coſtez brûler & ſaccager tout, iuſqu'aux portes de Milan, de Pauie, d'Alexandrie & d'Aſt: donnãt par ce moyen vne ſi chaude allarme au Duc d'Alue, & Marquis de Mariguan, qu'ils n'auront rien de plus preſſé que de jetter de l'eau dans le meſme feu qu'ils auront allumé, entant que leurs forces & leurs moyens dependent entierement dudict Milannois, lequel ainſi mal accouſtré leur deuiendra ſterille. 1555.

Suppliera à ces fins ſa Majeſté d'ordonner le payement des regimens Italiens, qu'il fut contrainct leuer lors de l'arriuee du Duc d'Alue, & des maladies qui coururent parmy l'armee de ſa Majeſté: tous leſquels payemens reuiennent par chacun mois à trente neuf mil ſept cens liures. Et tout d'vn train ordonner le rembourſement de ce

1555. que luy, les seigneurs de l'armee, & la Noblesse Piedmontoise auoient presté, pour y auoir vne autre-fois recours.

*Continuation de la depesche de Tilladet.*

Remonstrera à sa Majesté, que la plus part des places du Piedmont sont desgarnies de poudre à canon, menuë grenee, boulets, meseches & plomb, à cause que pour fournir aux batteries d'Yuree, Masin, Catal, & siege de Santya, il en fallut tirer à peu pres tout ce qui estoit: mais plus encor pour fournir lesdites places, lors que le Duc d'Alue s'est approché. Et que s'il ne plaist à sa Majesté en diligemment enuoyer de France, mal-aisément en pourra-il recouurer pour la grande batterie qu'il faudra faire à Vulpian. Suppliera aussi ledict Tilladet tres-humblement sa Majesté, de pourueoir à l'enuoy des deux cens cheuaux & cinq cens pionniers François, promis pour l'artillerie; & lesquels cheuaux pourront sur traineaux amener toutes lesdites munitions, & par ainsi gaigner vne double despence.

Suppliera sa Majesté de faire haster le retour en Piedmont des sieurs de Vassé, de Terrides, & de Caillac, comme tres-vtiles & necessaires membres pour le demeslement de la guerre.

Dira les deportemens du sieur Ludouic de Birague en toutes sortes d'affaires, & mesmes au maniement de la guerre: & qu'il s'est tousiours monstré si soigneux & si affectionné, mesme en ce dernier siege de Santia, qu'il merite d'estre honnoré & recogneu de sa Majesté, mesmes estant de longue-main banny de Milan, & priué de ses biens: comme aussi sont ses deux freres Hieronyme & Carle, tous braues caualliers. Par ainsi ledit Tilladet suppliera tres-humblement sa Majesté hon-

norer ledit Ludouic Birague de son ordre, & Carle de l'estat de Gentil-homme de la Chambre : & leur donner quelque maison en France pour soulager leur exil, & donner quelque condigne retraicte à leur vieillesse. 1555.

Recommandera aussi à sa Majesté les anciens seruices du Capitaine Theode Bedaigne, qui l'a seruy en toutes les guetres de France & d Italie: & mesmes en ce dernier siege de Santya, où il se ietta volontairement, auec ses cent cheuaux legers. Il est estranger & pauure, quelque maison de quatre ou cinq cens liures de rente seroit fort infructueusemẽt employee en luy. Outre le courageux exemple à bien faire, que sa Majesté donneroit à tous ses autres seruiteurs estrangers.

Sur toutes choses ledit Tilladet representera fort fidellement au Roy, le soin, la diligence & la valeur, auec laquelle le sieur de Bonniuet a manié & soustenu le siege de Santya, comme tous autres exploicts militaires, depuis le commencement de ceste guerre Piedmontoise: & dont ledit sieur Mareschal se deporte d'en representer les particularitez, tant pour estre toutes de longue-main cogneuës par sa Majesté, comme aussi pour ne sembler qu'il vueille trop louër celuy qui luy est conioinct de parentage si proche qu'est ledit sieur de Bonniuet. Tãt y a qu'on peut dire auec verité, que ses merites sont fort grands & fort memorables, & toutesfois il n'en parle, ny ne s'en remuë non plus que s'il auoit touſiours eu les mains pendantes à sa ceinture, tant son naturel est tollerant & modeste, parmy l'incommodité fort estroitte de sa maison & affaires.

Le Mareschal obseruera le commandement

1555. que sa Majesté luy a fait pour l'entretenement de la neutralité de la Val-d'Aouste, pourueu que de leur part ils n'en abusent, comme ils ont cy-deuãt fait: ainsi que sa Majesté aura peu recognoistre par les lettres que le Duc d'Alue escriuoit à l'Euesque d'Aouste. Et lesquelles il supplie sa Majesté luy renuoyer, afin qu'à la premiere faute ou responce fardee qu'ils pourroient faire, il les leur puisse faire representer, & les mettre en leur tort.

Il y a deux Ingenieux en Piedmont, si mal payez & appointez, que ledit Mareschal ne leur cõmande pas si absoluemẽt qu'il feroit si le cõtraire estoit pour ne desdaigner ceste maniere de gens, qui ont le nez si tendre que peu de chose les offense. Et de le faire auiourd'huy, ce seroit se mettre en danger, pour la cognoissance qu'ils ont de la force ou foiblesse de toutes nos places.

Le premier Septembre, le Mareschal se trouuãt si abbatu de la fievre, qu'il ne pouuoit aller en personne au siege de Vulpian, estoit en grande perplexité, pour ne sçauoir auquel des Seigneurs qui estoient en Piedmont il deuoit commettre la charge de l'armee preuoyant que s'il le faisoit sãs commandement expres de sa Majesté, le mal qui en pourroit succeder, seroit plustost attribue à luy, qu'à celuy qui l'auroit cõmis. Il depescha en toute diligence Plancy vers le Roy, pour auoir sur ce son commandement. Et cependant par forme de prouision, & en attendant le vouloir de sa Majesté, il en donna la charge à Monsieur le Duc d'Aumalle: comme Colonel General de la cauallerie & le plus vieil de tous, lequel marcha tout aussi tost auec toute l'armée à Vulpian, où il arriua le troisiesme dudit mois. Le quatriesme, le Mareschal

*Duc d'Aumalle commis par le Mareschal au siege de Vulpiã.*

fut aduerty que le Duc d'Alue auoit depeſché 1555.
Dõp Manuel de Luna Maiſtre de Cãp des Eſpagnols, auec cinquante cheuaux & trois cens harquebuziers de ſa nation, choiſis en toute leur armee, auec commandement de faire tous ſes efforts d'entrer dans la place, & trente ou quarante beſtes de baſt chargees de poudre, meſche & plomb. Dõt il donna ſoudain aduis audit ſieur d'Aumalle, afin que toute l'armee ſe tint en garde pour rompre, & pour empeſcher ce ſecours. A ceſte allarme, le Duc d'Aumalle & tous les autres Seigneurs firent mettre tout le monde en armes, & depeſcherent le ſieur de la Roche-Poſay, auec la compagnie de Monſieur d'Auſſun, pour les aller rencontrer. Ce qu'il fit, & les ayant par trois fois chargez par la teſte, il les mit en route, quelque reſiſtance qu'ils ſceuſſent faire. De façon qu'ils commencerent à s'eſcarter çà & là parmy les bois: il y en eut beaucoup de tuez & de priſonniers: & neantmoins nos gens ne ſceurent ſi bien faire que ledit Domp Manuel n'entraſt dans la ville, auec quinze ou vingt Caualliers aſſez bien montez. Les quarante beſtes chargees de munitions demeurerent pour les gages. Ledit ſieur de la Roche qui ne voulut quitter ſa pourſuite, print encor le lẽdemain vne vingtaine de ſoldats parmy les bois: dont ſa Majeſté fut aduertie.

*Secours allant à Vulpiã deffaict.*

Auparauant que d'entrer au diſcours de l'entrepriſe dudit Vulpian, i'ay iugé neceſſaire d'en repreſenter l'aſſiette. Il eſt comme Senlis ſitué ſur le pendant d'vn couſtau, ayant ſur iceluy vn chaſteau tout de bricque: il n'eſt habité que de gens de labeur, garny de fort bonnes murailles & foſſez qui ſont tous pleins d'eau & de bourbe. Les bou-

*Situatiõ de la ville de Vulpiã.*

1555. leuards en ſont forts petits, mais fort grãds à l'endroit du chaſteau, en forme de tenaille.

*Ordonnance du Mareſchal pour le ſiege de Vulpiã.*

Or la forme & la leçon que donna le Mareſchal à ces Seigneurs, fut qu'ils fiſſent deux mines à l'endroict de ceſte tenaille qu'il auoit faict recognoiſtre de longue-main, s'aſſeurant qu'elles feroient vn ſi grãd effect qu'on iroit à l'aſſaut à plain pied, ſans craindre flanc ny fricaſſées. Pendant que ces ſeigneurs y donnoient quelque commencement, aucuns d'entre-eux impatients d'attendre la meureté de la mine, ou eſtimans en ſçauoir plus que ledict Mareſchal, fit entrer vn ſoldat dans ce foſſé de la ville plein d'eau, pour le ſonder. Ceſtuy cy en deſcendant dedans, ſe rencontra ſur vn canal de pierre voulté, caché deux pieds dedans l'eau ſeulement qui conduiſoit vn ruiſſeau dans la ville: ayant faict ſept ou huict pas, il retourna ſans bleſſeure par le meſme chemin qu'il auoit tenu. Ayant faict ſon rapport de ce qu'il auoit trouué, ces ſeigneurs ſur ce fondement mal recogneu, eſtimerent qu'auec douze cens volees de canon, ils romproient les flancs d'vn petit baſtion, & feroient breſche raiſonnable à la courtine; & que ce ſeroit trop longuement marchander que de s'amuſer à la mine, qu'ils diſoient eſtre de trop longue traicte, & qu'il y auroit plus d'honneur d'emporter la place ainſi de viue force, que de tant s'amuſer apres l'attente de ladite mine. Ainſi reſolu, ainſi inconſiderément executé. Sur le midy le Mareſchal ſe promenant auec le Vidaſme de Chartres dans vne haute galerie qu'il auoit en ſon logis à Thurin, ſe mit à regarder vers Vulpian, la batterie duquel on oyoit clairement de là. Tout ſoudain nous ouyſmes, car i'eſtois lors auec luy, vne grande ſalue d'harquebu-

*Impatiẽce des Seigneurs Frãçois aſſiegeãt Vulpiã.*

zades & de canonnades, qui durerent enuiron demie heure, & puis cela ceſſa tout à coup. Ce ſeigneur bleſmiſſant lors de colere, dit à monſieur le Vidaſme, O quel mal-heur ! Ie ſuis ſeur que nos gens, (contre ce que i'auois ordonné) ont aſſailly la ville par le bas, & qu'ils ont eſté repouſſez: ce qui ne peut-eſtre aduenu ſans perte de beaucoup de bons hommes, à cauſe d'vn grand foſſé qu'il y a. Ce ſeigneur demeura en ce tranſe plus de trois heures, au bout deſquelles il vint vn Gentilhomme des ſiens de l'armee, qui luy rapporta cela meſme qu'il auoit iugé : à ſçauoir, qu'il y eſtoit demeuré entre morts & bleſſez, plus de trois cens hommes, ne ſe pouuans depeſtrer de l'eau qui leur venoit à la ceinture, ny de la bourbe où ils ſe trouuoient empeſtrez. Qu'il y eſtoit mort trois Capitaines, & vne douzaine de Lieutenans ou Enſeignes : & qu'entre autres le Capitaine Duno eſtoit fort bleſſé: entant que ſur l'oppoſition qu'il faiſoit que la breſche n'eſtoit raiſonnable, commandement luy auroit eſté faict en hayne de cela, d'aller luy meſme à l'aſſaut auec ſa compagnie : à quoy il auoit reſpondu que s'il ne tenoit qu'à y aller que tout n'allaſt bien, qu'il ſeroit des premiers, comme il fut, & des premiers frappez auſſi dans le caſque, qui ſe trouua ſi bon qu'il ne fuſt point fauſſé : mais le contre-coup qui ne fut recogneu que bien-tard le fit mourir trois iours apres. Tant y a que le Mareſchal porta douloureuſement ceſte perte, par luy non encor receuë, en tous les combats rendus en quatre ans. Se tournant en fin vers moy il me commanda d'aller au Camp auec vne lettre de creance à monſieur d'Aumalle, & à tous ces autres Seigneurs,

1555.

*Perte des noſtres allans à l'aſſaut.*

*Mort du Capitaine Duno.*

1555. à tous lesquels il me commanda de dire qu'il auoit tres-iuste occasion de se plaindre d'eux, en deux diuerses façons. La premiere pour la honte & la perte apportee au seruice du Roy, & l'autre pour auoir mesprisé ce qu'il leur auoit dict & ordonné, pour emporter la place à petite perte. Luy semblant qu'il en deuoit estre creu pour l'auoir fait recognoistre & recognu luy mesme par plusieurs fois. Il les prioit neantmoins & leur ordonnoit par forme de protestatiõ, qu'ils eussent à diligemment trauailler à ces deux mines: à quoy faire le hazard estoit petit & l'esperance tres-grande, au moins s'ils vouloient suiure & ne pas mespriser sõ Conseil. Ces seigneurs demeurerent tous si estonnez qu'ils ne me sçauoient que respondre: par leur contenance & visage confessans assez leur faute. Là dessus ie me tournay par le commandement que i'auois, vers le Baron de Chepy, auquel ie dis, Soyez seur que monsieur le Mareschal a beaucoup rabbatu de la bonne opinion qu'il auoit de vous, ayant sceu que vous estes encores depuis huict iours à gaigner la cõtrescarpe de la Tenaille, pour rendre le trauail de la mine plus asseuré: toutesfois il en suspendra le iugement pour vn peu. Ce propos l'ayant fait rougir & blesmir tout ensemble, il me respondit, La coulpe n'est pas mienne, mais de ceux qui m'ont commandé: & deuãt qu'il passe deux iours ie feray cognoistre à M. le Mareschal que ie n'ay faute de cœur, d'affection ny d'obeyssance à l'execution de ses commandemens. Pendant que cecy se demesloit, le Roy enuoya au Mareschal les nouuelles cy-inserees.

*Plainte & remõstrãce du Mareschal aux Seigneurs ayans charge du siege.*

*Reprimande au Barõ de Chepy.*

Le Duc d'Alue a escrit qu'il estoit en telle necessité d'argent, que s'il n'estoit promptement se-

couru

couru de ce que le Prince luy auoit mãdé, il seroit contraint se retirer & abandonner la campagne. 1555.

Qu'en Espagne ils ne peuuent auoir rien en ce monde d'auantage que de quatre cens mille escus, desquels ils en enuoyent deux cens mille pour l'Empereur, & deux cens mille pour ledit Duc, & luy ont mandé qu'il ne se faut point attendre, ne qu'il espere auoir dauantage dudit Espagnol.

Que les marchands ne veulent faire partis quelconques de deniers.

L'Empereur a mandé que l'on n'enuoye au Duc d'Alue sinon cent cinquante mille escus, auec lesquels, & les deux cens cinquante mille qu'on à ja enuoyez audit Duc, ce qu'il a emporté auec soy & emprunté depuis qu'il est là: Il aura moyen d'entretenir la guerre de Piedmont iusques à ce que Dieu leur enuoye quelque autre moyen.

Que l'Empereur s'en va en Espagne, laisse son fils en Flandres, & veut qu'on luy enuoye 300000. escus qui doiuẽt estre enuoyez audit Duc d'Alue, tant pour son passage que pour d'autres despences necessaires qu'il luy faut faire auant que partir.

Ledit Duc d'Alue auoit escrit qu'il alloit secourir Vulpian, & estoit ja en campagne, & que pour assembler son armee & tirer les forces des lieux où elles estoient, il auoit despendu ce qu'il auoit porté & qu'on luy auoit enuoyé, & bien 300000. escus dauantage qui luy auoient esté prestez, estãt sa despence si grande qu'elle se montoit tous les mois à 230000. escus de paye, & que tout le remede pour garantir ce païs là consistoit aux deniers qui luy seroient enuoyez d'Espagne, autrement il seroit forcé & contrainct se retirer & laisser les choses de delà en pires estat qu'elles n'estoiẽt auãt

1555. sa venuë, & qu'il enuoyeroit quatre galleres à Carthagéne pour prẽdre & porter l'argẽt que l'on luy voudroit enuoyer qui estoiẽt lesdits 230000. esc.

D'où Alonse Pimantel est allé en Espagne pour leuer six mille Espagnols pour enuoyer en Italie, & sont allez les Capitaines faire leurs leuees, & le treſorier pour leur faire faire monstre.

Qu'il y a enuiron deux mille cinq cens cinquante vaisseaux tonnelez pour porter lesdits six mille hommes, auec lesquels ils se deliberent de les enuoyer, car ils n'attendent point de galleres à cause de l'armee Turquesque.

Et au demeurant, qu'en Espagne mesmes ils ont si peu d'argent qu'aux garnisons de Parpignan, Fontarabie, Pampelune, S. Sebastien & autres, il est deub plus de huict ou dix moix de leur solde.

Il faut icy representer sur quel fondement le Mareschal esperoit que ces mines luy donneroiẽt le gain de la partie. Ceste tenaille qui deuoit estre minee en deux endroits, auoit l'vne de ses pointes qui s'estendoit en forme de triangle plus de deux cens pas en auant: ce triangle qui couuroit tout le chasteau, estoit trauersé d'vne tranchee, au milieu de laquelle il y auoit vne chapelle qui la flãquoit: & à l'encongneure d'icelle vn passage pour aller & venir de la tranchee à la pointe susdite. Or il faisoit son compte que les mines l'vne desquelles embrassoit la tranchee, & l'autre la pointe, feroient telle explanade qu'on y marcheroit en bataille.

*Causes pourquoy le Mareschal vouloit miner.*

Il auoit aussi ordonné, qu'aussi tost que les mines seroient prestes à prendre feu, qu'au pied du coustau il y eut douze cens soldats choisis, & enuiron vingt-cinq, ou trente que Gentils-hommes

que Capitaines, chacun auec l'espee & la rondache: ausquels seroit commandé aussi tost que les mines auroient fait leur ieu, de s'aduancer huict ou dix seulement iusques sur le bord des ruines, faisans semblant de les recognoistre; afin d'inuiter ceux de la tranchee à les venir charger: qu'au mesme instant qu'ils feroient ceste contenance, que les douze cens hommes s'aduançassent peu à peu, le ventre contre terre: afin de donner tout à coup dedans, pendant que ces huict ou dix amuseroient les ennemis. Que ces dix voyans sortir de la tranchee les ennemis, fissent contenance de se retirer, & qu'au mesme instant leurs compagnons s'aduançassent aussi auec eux mesmes, pour de nouueau les agacer, & attirer au combat de main, pour donner temps au gros de faire son effort, & oster à l'ennemy le moyen de regaigner la tranchee, ny de tirer l'artillerie qui estoit le long d'icelle pour n'offencer la retraitte des leurs mesmes qui se seroient aduancez & qui seroient rudement chargez. 1555. *Ordre que le Mareschal vouloit estre tenu pour aller à l'assaut.*

Or parce qu'il n'y a rien en ce monde plus malaisé à manier qu'vne armee qui a changé de General, auquel elle n'a creance, comme elle auoit au precedét: le Mareschal preueut auec ce qu'on luy escriuoit de l'armee, que son absence apporteroit du desordre. C'est pourquoy il continua à presser le Roy de nommer luy mesme celuy qui commanderoit en sa place. Sur ceste instance sa Majesté se resolut d'y enuoyer Mõsieur de Termes Seigneur d'inueteree prudence & valeur. Soudain que ces nouuelles furent sçeuës parmy le Camp, les Princes, les Seigneurs, les Gentils-hommes, & les Capitaines commencerent à se mutiner, pro- *Mõsieur de Termes pourueu du commãdement de l'armee en l'absence du Mareschal.*

1555. *Seigneurs Frãçois mescontens de l'eslectiõ que le Roy auoit fait du sieur de Termes pour leur commander.*

testãs que plustost que d'obeïr à cestuy-cy, ils supplieroient sa Majesté de leur donner congé de se retirer en France. Entre autres Messieurs les Duc d'Anguyen, Prince de Condé, de Nemours, d'Aumale, de Gonnort, de Bonniuet, de Vassé & de Montluc. Mais le pis qu'il y auoit, c'est qu'ils en vouloient mal en partie au Mareschal, estimans que luy, & non le Roy, auoit fait eslection dudit Seigneur de Termes. Quoy venu à sa cognoissance, il me dépescha vers eux auec le mesme regiſtre des dépesches, & auec l'original de la lettre que sa Majesté luy auoit escrite sur ce faict: afin de leur faire cognoistre sa iustice, & leur tort en cest endroict. Cela eut puissance de leur faire perdre l'opinion qu'ils auoient conceuë à son preiudice: mais non pas celle de l'eslection susdite: sur les plaintes de laquelle ie les sõmay d'en escrire chacun à part soy, afin que de là ils demeurassent discoulpez de tout le mal qui en pourroit succeder. Lesdits Seigneurs d'Anguyen & Prince de Cõdé firent lors vne resolution fort magnanime: à sçauoir qu'à la verité ils estoient venus en Piedmont pour apprendre la guerre sous le commandement dudit sieur Mareschal, & neantmoins qu'ils receuroient de sa main pour chef tout tel personnage qu'il voudroit choisir, pourueu que les affaires de sa Majesté en receussent soulagement & felicité. Tous les autres demeurerẽt obstinez, quoy que ie leur sçeusse dire ou remõstrer: de maniere qu'à mon retour vers ledit sieur Mareschal, il en fit vne bien ample depesche au Roy: lequel à ceste alarme depescha le sieur de Mandosse vers tous ces Seigneurs, pour les reprendre de ceste esmotion. Ne voulant estre forcé à eslire autres chefs

*Depesche du Roy pour appaiser l'esmotiõ desdits Seigneurs Frãçois.*

que ceux qui luy seroiét agreables, & ausquels elle 1555.
vouloit que chacun obeït. Et neantmoins ledict sieur de Mandosse eut charge particuliere de la part du Roy, de coniurer ledit sieur Mareschal à se faire porter tout malade qu'il estoit, dans le Camp, pour auec sa presence aduancer les affaires, & appaiser ces coleres & ces ambitiõs desreiglees. Par le retour dudit sieur de Mandosse, le Mareschal promit de faire tous ses efforts pour obeïr à sa Majesté, la suppliant cependant de se seruir dudit sieur de Termes en quelque plus importante charge, & d'excuser l'ardeur de ces Seigneurs, qui ne tendoient tous qu'à bien faire, & non à se mutiner comme elle estimoit.

Pendant ces demeslemens, Gonnort, Bonniuet, Vassé, Montluc & Chepy aduancerent auec telle diligence les mines, que de là à six iours elles se trouuerent en estat de receuoir le feu. Au mesme instant aussi Mõsieur d'Aumale & eux disposerẽt l'assaut de la façon qu'il est cy-deuant discouru. Quoy faict, toutes choses bien disposees, sur le poinct du iour toute l'armee s'estãt mise en batail le de tous costez, les mines ioüerent auec telle fu reur qu'on pouuoit monter dans les bresches à cheual. Nos gens ayans diligemment obserué l'ordonnance à eux prescrite, pour agacer l'ennemy tirerent peu à peu cent ou six-vingts des plus braues hors la tranchee, les inuitans à ce faire tantost par vne braue contenance, & tantost par vne fuite simulee. De maniere que le gros descochant furieusement tout à coup, ils se meslerent si fort parmy l'ennemy, qu'ils entrerent pesle-mesle auec luy dans la tranchee sans que l'artillerie osast ioüer. De trois cens braues Seigneurs, Gentils-

*Bresche faite par la mine.*

*Prise du boulevard & des tranchees auec perte des ennemis.*

1555. hommes, Capitaines, soldats & autres qui deffendoient & la tranchee & la bresche, il n'en eschappa vn seul: ny mesme le neueu du Duc d'Alue qui promettoit cent mille escus de rançon: tant l'infanterie estoit enragee à la vengeance de leurs compagnons perdus à la bresche de la ville. Tandis que ces Seigneurs s'estoient hastez à faire ceste execution, craignans que le Mareschal arriuast auparauant, il se fit porter en l'armee: où soudain qu'il fut arriué l'ennemy demanda à parlementer. Luy estant respondu de la part de Monsieur d'Aumale, il fit response, qu'il ne vouloit traitter auec autre qu'auec ledit sieur Mareschal qu'il sçauoit estre arriué. Ces choses ayans esté communiquees entre les Seigneurs de l'armee & luy, il fut resolu qu'il leur seroit permis d'enuoyer deux ou trois pour traitter. Luy pour monstrer quelle estoit sa modestie, se fit porter dans la tente dudict sieur d'Aumale, où il appella tous les Seigneurs de l'armee, en la presence desquels l'ennemy fut ouy en ses demandes. Cela faict, le Mareschal leur respõdit, Ce n'est point à moy à qui il faut que vous adressiez vos parolles, ains à ces Seigneurs qui ont eu charge de l'armee, & qui vous ont vertueusement combattus & vaincus en mon absence, bien leur veux-ie seruir de tesmoin en ce qu'ils traitteront auec vous. En fin il leur fut permis de sortir bagues sauues, enseignes desployees & tabourin sonnant. Soudain que la capitulation eust esté signee, le Mareschal depescha le Capitaine Pasquier Commissaire des guerres qui s'estoit trouué à ce siege, pour rendre compte à sa Majesté de tout ce qui s'y estoit passé, & qui estoit interuenu dés le commencement.

*Arriuee du Mareschal à l'armee.*

*Les Assiegez demandent à parlementer.*

*Capitulatiõ sur la reddiciõ de la ville de Yulpiã*

Eut charge de faire entendre à ſa Majeſté, que 1555.
pour s'eſtre trop aduancé, il eſtoit retombé malade plus fort que iamais. De maniere qu'il eſtoit contrainct de ſe retirer à Thurin: mais qu'auparauant il auoit pourueu à trois choſes principales. L'vne à la demolition de Vulpian, & à faire retirer la pluſpart de l'artillerie. L'autre à courtoiſement licencier tous ces Princes & Seigneurs qui s'en retournoient vers elle, & auſquels il ſupplioit ſa Maieſté vouloir faire bon viſage, n'ayans rien eſpargné pour luy rendre tres-bon ſeruice. Et l'autre de preparer l'armee pour la faire marcher droit à Pondeſture, comme ſa Majeſté vouloit, pour en deſnicher les Imperiaux. Le tout ſous la conduite dudit ſieur d'Aumale & de Monſieur de Termes qui eſtoit arriué le iour auparauant ceſte depeſche: & auec leſquels il auoit fort longuement & particulierement diſcouru, & ordonné ſur ce qui eſtoit à faire. Que l'armee eſtant conduicte & meſnagee par deux perſonnages de telle valeur & experience, on n'en deuoit eſperer que toute proſperité. Pourueu que ſa Maieſté donnaſt ordre à faire diligemment enuoyer dequoy fournir à l'eſtat des viures, pour l'acheminement deſquels il n'y auoit vn ſeul liard, & ſans leſquels toutesfois ſa Maieſté ſçauoit aſſez qu'vne armee ne pouuoit ſubſiſter.

Que les continuels labeurs & combats de l'armee amoindriſſoient le nõbre, par pluſieurs maladies dont beaucoup de gens eſtoient attaints, & ſur tout les nouuelles bandes venuës de Dauphiné, & Lyonnois: meſmes à cauſe du deffaut de leurs payemens, & du peu de ſoing des Capitaines qui n'auoiẽt encor iamais veu la guerre. Que pour

1555. remedier à ceſt inconuenient, il eſtoit d'aduis que ſa Majeſté fit choix de douze bons & experimentez Capitaines, auſquels elle donnaſt charge de leuer chacun trois cens hommes pour les amener en Piedmont. Qu'en y arriuant, pour n'augmenter la deſpence, on caſſeroit ces douze bandes Dauphinoiſes & Lyonnoiſes : & que de leurs gens & de cinquante hommes tirez de chacune de ces cõpagnies nouuelles, on rempliroit les vieilles du Piedmont. Mais qu'auec tout cela il falloit auoir ſoing du payement, autrement ce ſeroit touſiours retomber aux meſmes inconueniens du paſſé. Que le tort que ſa maladie apportoit au ſeruice de ſa Majeſté, le trauailloit plus que le meſme mal qu'il ſentoit, trop violent à corps ſi caduc qu'eſtoit le ſien, & qui eſt ſi aduant dans les mayches de la vieilleſſe, & caſſé des gouttes.

*Entrepriſe de Pondeſture laiſſee.*

Le vingt-huictieſme Septembre, l'armee alla paſſer le Pau à Caſal, & ce meſme iour Monſieur d'Aumale auec tous les Seigneurs & Gentils hõmes, alla pour recognoiſtre Pondeſture, dans lequel le Duc d'Alue auoit laiſſé Domp Aluaro de Saude, maiſtre de cãp general des Eſpagnols auec trois mille hommes & deux cens cheuaux tous gens d'eſlite. Mais il ne luy fut poſſible, à cauſe de ſept ou huict cens harquebuziers qui ſortirent à l'eſcarmouche, tirans ſi dru que la grand fumee & le combat qu'ils rendoient auec l'artillerie qui tiroit coup ſur coup, ne peurent permettre qu'ils peuſſent bien deſcouurir la nouuelle fortification. Et toutefois par la langue d'aucuns priſonniers & d'aucuns pionniers qui ſe ſauuerent de la ville à la faueur de l'eſcarmouche, ils aprindrent que la place ne pouuoit pas encor eſtre réduë du tout bõne,

mais que le nombre de trois mille braues soldats choisis que le Duc d'Alue y auoit laissez, la rendoit disputable, mesmes estãs couuerts d'vn costé de la riuiere du Pau. Quoy entendu, le Duc d'Aumale depescha vers le Mareschal pour auoir son aduis, si on s'attaqueroit à Pondesture ou au deffaut de la possibilité, Trin, ou Montcalue. Sõ opinion fut qu'on deuoit forcer Põdesture, s'il y auoit apparence qu'on le peust faire: sinon qu'il valloit mieux s'addresser à Mõtcalue qu'à Trin: pour autãt que l'autre ouuriroit le mesme chemin q̃ Põdesture souloit dõner pour aller à Casal, ce que cestuy-cy ne pouuoit aucunement faire, estant delà l'eau. Et par ainsi auec le peu d'apparence qu'il y auoit qu'vne armee de longue main harassee & de labeurs & de maladies, peut forcer si grand nombre de gens frais & resolus, l'armee print la routte de Montcalue. 1555.

Ces maladies, le defaut de payement, & le desbandement de nos Italiens, donna occasiõ au Mareschal de faire vne recharge au Roy: remonstrant que l'aduancemẽt des affaires se presentoit si fort à souhait qu'il y auoit dequoy beaucoup esperer, s'il plaisoit à sa Majesté les diligemment secourir, si ce n'estoit du tout, à tout le moins de partie de ce qui estoit deu. Suppliant sa Majesté auoir souuenãce que celuy qui neglige la fortune lors que elle se presente, la recule pour long temps, & ne l'attrape iamais qu'auec double trauail, & despence. Et que la guerre se maintient autãt par les deniers que par la force: qu'il ne craignoit pas tant les entreprinses que l'ennemy pourroit bastir sur ceste necessité, comme il faisoit les propres fautes qu'elle feroit faire à l'armée. Que si par faute de

*Recharge du Mareschal au Roy.*

1555. payement l'armee est contrainćte de se retirer aux garnisons, tout aussi-tost l'ennemy se rejettera en campagne, tant pour empescher les vendanges, que les prochaines semailles; en quoy il y aura triple perte & mal-aisee à reparer. Que pour remedier à la diuersité de toutes ces neccssitez, il estoit resolu, tout malade qu'il estoit, de se faire porter à Quiers, & d'enuoyer à Chiuas le President Biragues & Carle son cousin germain, pour auoir l'œil sur Yuree, Gaillany, Masin & Santia, & luy sur les autres places du Piedmont.

Vous aurez cy-deuant veu certaine forme de despit & de murmure de la part d'aucuns Seigneurs qui estoient au siege de Vulpian, à cause qu'ils craignoient que le commandement de l'armee fust defferé à monsieur de Termes. Ceste action ayãt esté trouuee tres mauuaise par le Roy, mais plus encores par Mousieur le Connestable, il fit enuoyer au Mareschal vne depesche toute ouuerte, que sa Majesté faisoit à ces Seigneurs qui auoient ioüé la partie, pour la leur bailler apres l'auoir veuë. Luy l'ayant bien considerec & contrepesee au temps qui couroit lors, fit entendre audit sieur Connestable, qu'il auoit trouué qu'il n'estoit auiourd'huy conuenable de la leur faire voir, puis que du fait dont estoit questiõ il n'estoit aduenu aucun inconuenient, & que toutes choses s'estoient resoluës plustost en bien qu'en mal. Adjoustant à leur descharge, qu'il y auoit tousiours en toutes sortes de compagnies diuersitez d'humeurs, d'intentions & de volontez, ausquelles il estoit bien souuent plus vtile de s'accommoder auec douceur & dexterité, que par vne trop seuere rigueur renuerser tout, & sans profit. Qu'il se

*Depesche de monsieur le Connestable au Mareschal.*

*Response du Mareschal.*

recognoiſſoit luy meſme ſi imparfaict, qu'il a eſté neceſſaire qu'à ſon tour on ſe ſoit auſſi accommodé à luy : qui tenoit comme choſe impoſſible que les hommes, (meſmes ceux qui portoient les armes,) peuſſent longuement durer ny compatir enſemble, & d'autant moins où il ſe traitte de la gloire & de l'honneur; parties ſi chatouïlleuſes qu'elles tirent ſouuent hors des gonds les plus ſages & les plus aduiſez : leſquels par l'eſgarement où ils ſont tombez, ſont admoneſtez à mieux faire que deuant. Le Conneſtable trouua bon cet aduis, qui doit ſeruir d'inſtruction à ceux qui ſe laiſſent emporter par vne ſoudaineté mal meſuree. 1555.

Le 8. Octobre, l'armee ayant battu le chaſteau de Montcalue par deux diuers endroits, & tiré enuiron douze cens coups de canon, il fut rendu à monſieur d'Aumalle à bagues ſauues, ores qu'il euſt peu tenir plus de quinze iours, & endurer vn aſſault. C'eſt pourquoy l'ennemy fit pendre douze des principaux qui l'auoient rendu. Et pour autant que l'armee ſe trouuoit fort diminuee, tant à cauſe d'vne preſque vniuerſelle affliction de maladie, que par les morts & bleſſez, tant à la prinſe d'Vuree, de Maſin, de Caſal, qu'à celle de Vulpian, qui en auoit emporté plus de 800. & quatre braues Capitaines, aſſauoir Beaulieu, Charry, Rougues & Duno: qu'auſſi par le deffaut de payement, qui faiſoit deſbander les meilleures trouppes Italiennes : il fut aduiſé entre ces Seigneurs, qu'on depeſcheroit perſonnage expres vers ſa Majeſté. Et que cependant l'armee s'iroit rafraiſchiſſant par ce bon pays de Montferrat, & s'amuſeroit à nettoyer pluſieurs petits chaſteaux, que les ennemis y tenoient encores.

*Montcalue rẽdu à monſieur d'Aumalle.*

1555. N'ayant doncques responce ny prouision de sa Majesté à toutes ces necessitez & deffauts si souuẽt representez, toutes choses demeuroient suspẽduës entre la necessité & la perte du temps: à quoy s'adjoustoit, le desbandement de tous ces Seigneurs & de toute la Noblesse qui estoit venuë à la guerre en Piedmont: & lesquels comme volontaires ne pouuoient estre retenus par aucune sorte de remõstrance. A la verité la Noblesse Frãçoise court fort gayement à la guerre, mais si tost qu'elle y a sejourné deux ou trois mois elle en est saoulle, & tourne soudain bride vers la maison: ne considerant pas que les grades, ny les honneurs ne s'acquierent à si bon marché, & que le labeur & la sueur doiuent preceder la moisson.

*Punition exẽplaire d'vn Gentil-homme, qui partit de l'armee sans congé.*

Ie ne veux taire à ce propos ce qui aduint d'vn Gentil-homme Lieutenant de cinquante hõmes d'armes, qui demanda congé au Mareschal d'aller en sa maison, ores qu'il n'y eust à la conduicte de la compagnie autre que luy & le Mareschal des logis. Le Mareschal qui sçauoit cela, luy remonstra qu'il ne luy pouuoit donner congé pour ne desbander la compagnie de laquelle il auoit besoin. L'autre respondit mes affaires me pressent de sorte que si vous ne me donnez congé ie le prendray: le Mareschal repliqua, Si vous le faictes, vous serez le premier à vous en repentir. Et de faict, la nuict à la desrobee il fit vn trou au vent. Le Mareschal ayant fait assembler la compagnie, le fit declarer priué d'armes, d'honneur & de condition taillable, & le manda au Roy. Cela s'estant ainsi publié, chacun courut vers sa Majesté, pour faire reuoquer ceste condemnation. Mais sa Majesté remist le tout à quãd le Mareschal viendroit en Frã-

ce comme il feroit bien-toſt. Et de fait, lors qu'il alla trouuer ſa Majeſté, toutes les Dames ſupplierent le Roy d'y diſpoſer le Mareſchal, ce qu'il ne voulut faire. Lors elles eſpians le ſoir qu'il venoit auec ſa Majeſté en la chambre de la Royne, elles l'enuelopperent là toutes en ſa preſence, le priant & coniurant de pardonner la faute de ce Gentilhomme, & le remettre en ſon honneur. Il leur reſpondit que ce n'eſtoit à luy que l'offenſe en auoit eſté faicte, ains au Roy auquel ſeul appartenoit de pardonner. Le Roy prenãt lors la parole, luy dict, Monſieur le Mareſchal ie remets cela à vous, ſinon au moins promettez-moy que vous ne ſerez point marry de ce que i'en feray: à quoy il reſpondit, Si voſtre Majeſté trouue bõ de faire ce tort à ſon ſeruice, force ſera que ie m'y accommode. Parmy les plus aduiſez ceſte ſeuerité fut grandement loüee, & du Roy en ſecret. Ie n'en veux diuulguer le nom pour n'offencer la race. 1555.

*Le ſieur de Gonnort depeſché vers le Roy, pour luy remonſtrer la neceſsité de l'armee du Piedmõt*

Pour toutes ces raiſons le ſieur de Gonnort fut depeſché vers le Roy, auec l'inſtruction que i'ay cy inſeree, afin que plus clairement chacun puiſſe recognoiſtre que la negligence des maiſtres au fait des prouiſions, faict trois lourdes & irreparables breſches en leur ſeruice. La premiere, pert & renuerſe les repentines occaſions que la guerre preſente pour bien meſnager ſes affaires: elle refroidit le courage & les affections: & finalement la deſpence en redouble quaſi touſiours. Ce n'eſt pas tout que d'entreprendre, il faut pour en auoir hõneur amaſſer les moyens auparauant, pour n'en ſortir auec perte & honte.

Inſtruction dont le ſieur de Gonnort eſt chargé de la part de Meſſieurs les Duc d'Aumalle, & Ma-

1535. reſchal de Briſſac,& ſieur de Termes,ſur les remõſtrances qu'il a à faire au Roy, pour les affaires de la guerre de Piedmont.

Fera entendre au Roy tout le ſucces de l'heureuſe entrepinſe de Montcalue,le deuoir que chacun y a apporté,la facilité de la fortification quãt à la ville,mais l'impoſſibilité, par faute de ſecours & de moyens:à la prouiſion deſquels ſa Majeſté a touſiours l'oreille ſourde:& toutesfois la main & la volonté prompte au commandement. Le Pere de famille,comme eſt le Roy en ceſt endroict,peut bien commander ce qu'il iuge neceſſaire pour la melioration & amendemẽt de ſes terres,mais tout cela eſt infructueux, s'il ne donne les moyens au metayer pour pouuoir accomplir ſes commandemens. Et d'autant plus, s'il ne tient compte de pouruoir aux remonſtrances qui luy ont eſté faictes en temps & ſaiſons conuenables, comme ont eſté celles de ces Seigneurs.

Sa Majeſté a ſouuent & ſouuent eſté aduertie de la miſere, pauureté & maladie où l'armee eſtoit reduicte, & de ce qui eſtoit neceſſaire pour y remedier:mais elle en a faict ſi peu de compte, que tantoſt le cinquieſme mois eſt deu à l'armée:& de faict ſans l'engagement ou le Mareſchal s'eſt mis pour la ſecourir,pour vn qui eſt mort,il y en auroit vingt-cinq. Sa Majeſté ſçait mieux que nul autre qu'il n'y a armee pour bien payee & diſciplinee qu'elle ſoit,qui à la fin ne ſe laſſe, & ne ſe deface,quand de meſme ſuite & ſans diſtinction de temps elle tient la campagne par quinze ou ſeize mois tout de ſuite,comme a fait celle de Piedmõt, n'eſtant ſecouruë que de preſts ſi racourcis que la meſme paſture des beſtes leur à ſouuent ſeruy de

viande. Et toutesfois sa Majesté sans mettre cecy en compte, en parle & en traicte, comme s'ils abõdoient de toutes choses, & eussent les corps comme le fer qui s'endurcit à la trempe. Les legions Romaines pour braues & courageuses qu'elles ayent esté, ont presque tousiours hyerné dãs les garnisons sans iamais endurer l'extremité de la faim. Les Françoises au contraire de celles-cy ont guerroyé indifferemment & quasi ordinairement par toutes sortes de saisons, presqu'nuës & toute eslangouries de la faim, sans rompre toutesfois l'obeyssance ny la discipline. Ie ne suis Tite Liue, ny Corneille Tacite, mais ie puis ce me semble dire auec verité, qu'en cest endroict la valeur Gauloise a surmonté la Romaine & l'Espagnolle: & à la verité la misere estoit lors si grande que le Mareschal voyant que la neccessité estoit plus puissante que la raison, s'en fust volontiers redimé par quelque grand combat, si la saison, le temps, & les affaires l'eussent peu permettre. Pour lesquelles considerations. 1555.

Sa Majesté sera tres humblement suppliee de mettre non seulement tous ces inconueniens en la propre consideration & balance que son seruice requiert, mais y pouruoir selon ce qu'elle sçait mieux que nul autre estre conuenable : afin que l'armee ne demeure inutile comme elle fera, attendant prouision. La surceance des executiõs qu'elle feroit auiourd'huy est bien de plus grand preiudice, que de prendre, comme on dict, l'argent à six vingts pour cent.

Il y a quatre ou cinq mois que sa Majesté est cõtinuellement importunee pour le rẽplacemẽt de tant de poudres, de boulets, & autres munitiõs,

1555. qui ont esté consommees aux prinses d'Yuree, de Masin, siege de Santia, de Casal, de Vulpian, & Montcalue, & toutesfois il n'y a esté aucunement pourueu. De maniere, que s'il aduenoit que l'ennemy fust le plus fort, & qu'il attaquast quelque place, sans doute elle se perdroit par ce defaut, & cependant la coulpe en seroit attribuee, non au maistre, qui n'a pourueu à la metairie, mais au metayer.

Sa Majesté rempant comme elle faict encores, dans le fort des affaires, ordonne qu'on casse douze enseignes Françoises, & de quatre à cinq mille Italiens, sans toutesfois de cinq mois qui leur sont deubs enuoyer vn seul denier. C'est vouloir tout d'vn coup se precipiter en deux grands inconueniens. Le premier se desarmer lors qu'il le faut estre plus aduantageusement que iamais. Le second, reduire ceux qui ont seruy de leur vie & de leur sang, à tel desespoir qu'ils s'en aillét iecter entre les bras de l'ennemy: necessité rompant & alterant comme elle faict tousiours, toute loy & tout bon vouloir. C'est pourquoy sa Majesté est treshumblement suppliee ne se fascher si ses seruiteurs aiment mieux luy desobeyr en ces mesnageries, que de perdre ou hazarder son Estat, au maniemét duquel on ne peut faillir qu'vne fois. Et pour autant qu'il court vn bruict que le Roy veut aussi casser les Suisses, ledict sieur de Gonnort remonstrera à sa Majesté, qu'il est conuenable auparauant que faire ces resolutions, d'en communiquer à ceux qui ont le gouuernement des Prouinces & de balancer combien il y a deçà les monts de places à garder, & aussi quel nombre de gens il est necessaire tenir en chacune d'elles, pour les conseruer

seruer à sa Maiesté : & cela faict, la mesnagerie qu'on estime faire par ces cassations, prendra vn pied plus solide & arresté qu'autrement elle ne sçauroit faire. Il recognoist assez qu'il y a de l'imprudence à ne coupper de bonne heure le chemin à toutes ces maladies, comme aussi fait-il : qu'elle est encores bien plus grande de la part de ceux (qui en ayans le moyen en main) ne tiennent toutesfois compte d'y pouruoir ny tost ny tard. 1555.

Suppliera sa Maiesté de pouruoir le Capitaine Blanc-Fossé du chasteau d'Auiglane que tenoit le feu Capitaine Charry : & de la compagnie dudict Blanc-Fossé, le Capitaine Serres : & au gouuernement de Montcalue tel qu'il luy plaira, dans le chasteau duquel Monsieur de Bonniuet a mis le Capitaine Vieux-pont, Gentil-homme de valeur & de maison.

De pouruoir aussi au gouuernement de Santia, où le sieur Ludouic Biragues a esté laissé par prouision seulement : si sa Maiesté a pour agreable qu'il y demeure, son plaisir sera donner celuy de Chiuas à Carle son frere.

*Combat signalé entre les sieurs Duc de Nemours & Marquis de Pescaire.*

Peu de iours apres le partement dudit sieur de Gonnort, le Marquis de Pescaire fit entendre à Monsieur de Nemours, par vn Gentil-homme François, pour la grande opinion qu'il auoit de sa valeur, qu'il desiroit luy quatriesme, auoir ceste honneur de courir vne lance guerriere contre luy, ainsi accompagné sur la frontiere d'Ast. Ce que Monsieur de Nemours accepta soudain, sans en rien communiquer, ny demander congé au Mareschal : lequel s'en estant fort courroucé contre luy, luy dit que puis que la pierre estoit iettee, il falloit tascher d'en auoir l'honneur, & n'y aller

1555. pas auec des armes de parade, mais bien auec celles de Cauallier jaloux & reſolu à la victoire : & choiſir auſſi trois Caualliers d'eſtime. Il fit elle-ction des Seigneurs de Claſſé fils & Lieutenant de la compagnie de gendarmes de Vaſſé ſon pere, de Manoa Gentil-homme Prouençal, & du Capitaine Moncha. Or le Mareſchal voulát ioüer à jeu ſeur, leur cõmanda à tous de s'armer, monter & equipper en la meſme ſorte que s'ils vouloient rendre le combat, & qu'il les vouloit voir courir en ſon parc à Thurin. Ces Seigneurs comparurent tous auec des armes bien dorees & diaprees, mais aiſees à percer d'vn coup venant de bonne main. Cela le faſcha, preſageãt le mal qui leur en aduint depuis: & leur cõmanda à tous de choiſir des armes moins belles, mais plus fortes, s'ils n'y vouloient laiſſer la vie. Quant à Monſieur de Nemours il le fit deſarmer, & veſtir vn harnois qu'il auoit de bonne trempe. L'ayant trouué propre pour luy, il le pria n'en porter point d'autre, ny de permettre aux ſiẽs d'eſtre autrement armez que luy. Il le promit ainſi: mais la ieuneſſe des vns & des autres qui ne voulut receuoir le conſeil de ſon General, s'en trouua mal. Car n'ayans porté qu'armes pintades, comme ils vindrent aux mains, Claſſé courant contre Maleſpine, eut l'eſpaule percee d'vn ſi rude coup qu'il en mourut. Manoa qui couroit cõtre Domp Garzia, fut ſi rudement inueſti qu'en tombant vn peu bleſſé, il ſe rompit le col. Mais Mõcha Cauallier braue & reſolu, courut contre Caraffe neueu du Pape Marceil, qui fut ſi rudement attaint par ledict Moncha, qu'il luy perça le bras, la ſelle armee, & le corps d'outre en outre, dont il mourut ſoudain. Et quant à Meſſieurs de Nemours &

de Pescaire, ils coururẽt deux fois sans se toucher, 1555.
à la troisiesme ils rompirent en biaisant. Sans cest horrible coup de Moncha, l'honneur François demeuroit lourdement engagé. Monsieur de Nemours qui recognut trop tard sa faute, demeura quinze iours absent, craignant la seuere reprehension de son General. Cecy seruira pour l'aduenir d'instruction aux Caualliers François à ne s'embarquer iamais en ces combats en habit de Nymphes, mais de braues & courageux guerriers, amateurs de leur honneur & de celuy de la nation à laquelle ces inconuenients rauallent quelquefois la valeur & le courage.

Pendant que les affaires du Piedmont balançoient entre esperance & necessité, il aduint que Domp Aluaro de Sande qui commandoit à la nouuelle fortification de Pondesture, depescha trois compagnies d'Allemans, trois d'Espagnols, & trois d'Italiens, auec trois Cornettes de caualerie, pour aller saccager le bourg de Rusignan & autres places de Montferrat, qui refusoient de leur payer contributions. Sa deliberatiõ ne sçeust estre si secrette que le sieur de Salueson qui cõmãdoit à Casal & qui auoit tousiours l'œil au bois, n'en fust aduerti: il le communiqua à Monsieur de Dampuille, qui estoit lors en la ville auec les 250. cheuaux legers de sa compagnie. Il fut entre eux resolu qu'on sortiroit aux champs pour les cõbattre, auparauant qu'ils peussent executer leur dessein. Ils choisirent pour ce faire, cinq cens des meilleurs fantacins qui fussent à Casal, & auec cela & la caualerie dudict sieur Dampuille, pleine de genereuse noblesse commandee lors par le Cheuallier Batteresse, ils marcherent droict

1555. aux ennemis, & paſſans pres de Trouſſel ils s'emparerent d'vne grande Caſſine qui eſtoit tout ioignant iceluy : en laquelle ils mirent vne eſquadre pour leur retraicte ſelon le ieu qu'ils trouueroiét. Les ennemis ayans pareille intention, mirent auſſi en vne Caſſine qui eſtoit ſur le chemin de Pondeſture, & à demy quart de lieuë dudict Trouſſel, cent hommes pour fauoriſer la fuitte ou la retraicte. Cela faict, ils s'aduancerent comme auſſi faiſoient les noſtres : s'eſtans entre veuz des collines, & voulans gaigner la prairie qui eſtoit au bas, l'ennemy cõmença à ſe ſerrer & à faire taratantarer les trompettes, diſans *Tu non fai per me Girometta*: prouerbe aſſez commun parmi le populaire Italien. Les noſtres au lieu de s'amuſer à ceſte forme de brauade, dreſſerent l'ordonnance du combat, & chargerent ſoudain de telle furie l'ennemy qu'ils mirent en routte la cauallerie : laquelle penſant ſe ſauuer à la faueur de l'infanterie, la deſordonna ſi fort que les vns & les autres furent mis en pieces: ſans que iamais les cent hommes de la Caſſine qui eſtoient tout au pres donnaſſent ſecours à leurs compagnons. Cela faict on alla à eux, qui ſe laiſſerent forcer & charpenter comme les autres. Les Capitaines & ſoldats François firent vn grand deuoir en ce combat ſi inegal en nombre toutesfois. Mais ſur tous ledit ſieur de Dampuille, comme Capitaine aduiſé & ſoldat tout enſemble, y acquit beaucoup de reputation, ayant auec iugement & à l'improuiſte rendu ce combat à l'ennemy, qui ne s'en doutoit aucunement. Ce ſoldat Lombrail dont il a cy-deuant eſté parlé, print ſi à propos vn Allemand entre le col & le caſque, qu'il luy abatit la teſte tout à net d'vn coup de reuers. N'eſtant

eschappé personne de ce combat, la garnison de Pondesture demeura si affoiblie que si le Roy eust renforcé d'heure le Mareschal, sans doute il l'eut emportee. Remarquant par là qu'aux affaires militaires il faut auoir tousiours en main & les armes & les moyens aussi, autrement on n'en a iamais ny honneur ny bon marché, & pert-on bien souuent de grandes occasions qui ne se recouurent iamais. 1555.

Enuiron le vingtiesme Octobre, les ennemis desirans incommoder Santia, prindrent de nouueau resolution de fortifier Gatinare, qui auoit vn petit chasteau où nous tenions deux cens fantacins qui incommodoient fort la Duché de Milan de ce costé là. Pour ce faire ils ordonnerent que le sieur Ieronime Sac auec de trois à quatre mil hõmes de pied Italiens, Espagnols & Allemans, & le Cõte Philippes Tourniel Gouuerneur de Noüarre auec trois ces cheuaux, deux canons & vne couleurine, iroient forcer les nostres: pour puis apres fortifier le lieu, & y laisser si grosse garnison qu'elle incommodast fort Santia. Mazin, Yuree & Gaillany. Le sieur Ludouic Birague qui y cõmandoit, en donna aduis au Mareschal, offrant s'il le luy permettroit, de les aller combattre. Le Mareschal trouua bonne la proposition, & luy manda que pour mieux attirer l'ennemi à poursuiure son dessein, il luy enuoyoit vne lettre particuliere, par laquelle il luy commandoit de luy diligemment renuoyer les deux cens cheuaux & les dernieres compagnies Françoises qu'il luy auoit n'aguieres enuoyees: & qu'il donnast ordre que quelqu'vn des siens feignant de venir de Thurin, se laissast prẽdre auec ceste lettre; laquelle tireroit l'ennemi

1555. en cõfiance de n'eſtre deſtournee de ſon entrepriſe: & que luy cõmanderoit cependant aux troupes d'Yuree, de luy enuoyer cent cheuaux, & trois cens hõmes choiſis pour luy aider. Ainſi ordonné ainſi il fut executé. De maniere que les ennemis eſtans là deſſus entrez en confiance, marcherent vers Gatinare. Au meſme inſtant le ſieur Ludouic donna aduis au Capitaine Michel de Baroſſe qui auoit la garde de ce chaſteau, de tenir bon & qu'il le ſecourroit. Et qu'au meſme inſtant qu'il auroit l'alarme, il fiſt vne furieuſe ſortie ſur l'ennemy: à fin qu'eſtant occupé en deux autres endroicts, il euſt moindre reſolution au combat. Les ennemis commençans à ſe loger, le ſieur Ludouic qui s'eſtoit fort aduancé, fit le tour vers la mõtagne pour n'eſtre d'eſcouuert & gaigner le coſté du chaſteau où eſtoit l'artillerie: il commãda à Carle ſon frere de donner du coſté par où la cauallerie du Comte Philippes Tournel deuoit venir, & d'y aller auec telle furie, que l'ennemy au lieu de le recognoiſtre & de s'aduancer, print l'eſpouuante, & luy ſe retiraſt. Ceux qui furent enuoyez vers ledit Capitaine Michel, firent tant de bruict que l'ennemy les deſcouurit, & au lieu de ne dire mot commencerent à crier France: auquel mot l'ennemy commença à ſe remuer auec eſtonnement. Quoy recogneu par les Biragues, ſans s'attendre au Capitaine Michel, donnerent chacun de ſon coſté auec tant de courage & de ſoudaineté, que l'ennemy non encor aſſemblé, commença à ſe deſ-ordonner & à fuir ſans guieres s'obſtiner au combat. Il en demeura de huict à neuf cens de priſonniers ou de morts ſur la place, & quatre Capitaines de priſonniers, qu'Eſpagnols que Al-

lemans: le Sac conducteur tué. Le Comte Philippes qui marchoit, & sur les bras duquel tomboiét les fuyards, & mesmes quelques cheuaux, luy firent tourner teste vers Romagnan villette fermee; luy donnans à entendre que toute l'armee Françoise y estoit. A luy & à ses compagnons en fut la perte & la hõte, & aux Biragues la gloire & le butin, auec l'artillerie qu'ils emmenerét à Sãtia, sans perte que de six hommes & dix de blessez. Voila comme la sage conduite, & la prudence à prendre l'occasion bien à poinct, dõne souuent les victoires aux plus foibles. Les drappeaux au nombre de neuf furent par Plancy, portez au Roy: les ministres duquel furent prompts à la loüange du fait, mais trop tardifs à disposer la recompense de si notable seruice enuers les Seigneurs de Birague exilez de leur patrie & de leur bien. 1555.

Sera noté que le Mareschal auoit à son seruice vn Gentil-hõme Gascon, nõmé Maison Blãche, vaillant au possible, mais cruel aux combats, car il ne prenoit iamais personne à mercy. Or il aduint en ce combat qu'il print vn prisonnier fort en ordre qu'il fiança seulemẽt pour poursuiure la victoire: l'vn des nostres le trouuant esloigné de son maistre l'emmena; ce qu'ayant recognu, il s'en plaignit au Mareschal, lequel ayãt sçeu ce qui en estoit, luy adiugea des quinze cens escus, de la rançon que cestuy deuoit payer les mil', & le reste à l'autre qui l'auoit sauué, dont Maison-Blanche eust tel despit qu'il iura son grand cap de Sainct Arnault, que iamais plus il ne prendroit aucun à mercy, ains qu'il tueroit tout: ainsi le fit-il depuis.

En ce temps le Baron de la Garde retournãt de Rome auec dix galeres, fust contraint par la tem-

1555. peste d'aller à l'abry de la Corse & relascher à S. Florent: il auoit à peine moüillé l'ancre quand onze gros nauires venans d'Espagne furent cõtraints faire aussi de mesme, chargez de quatre mil Espagnols, & de cent mil escus en lingots. Ceux-cy ayans descouuert nos galeres se remirent soudain à la voile. Mais ce ne peut estre si tost que les galeres ne les chargeassent : trois demeurerent prins & le reste se sauua.

En mesme temps l'Empereur despité & malcontent de ce que ceste grande fortune qui l'auoit iadis accompagné en plusieurs grandes & honnorables entreprinses, estoit contrainte de faire ioug à la naissance de ce glorieux Henry secõd, ne sçeut medeciner sa passion ny sa douleur par les voyes que la sagesse & l'experience apprennent à chacun ; ains il fit resolution de quitter tout à fait Empire, Royaumes, honneurs, grandeurs & affaires, & se retirer, comme il fit depuis, en Espagne dans vn Monastere où il eut le loisir de pleurer ses pechez, & recourir à la misericorde de ce grãd Roy des Roys, qui attend patiemment nostre penitence & contrition. De tous les illustres actes que ce grand Empereur fit iamais, cestuy-cy doit estre estimé le plus glorieux & le plus memorable. C'est à la verité vne grande & fort specieuse prudence de se sçauoir demesler des folies du monde, auparauant qu'elles nous accablét de tous points. Comme elles font souuent ceux qui ne sçauent par vn sain iugement dompter leurs passions & leurs démesurees ambitions.

Or pour autant que peu de gens sçauent quelle fut la demission que fit ceste Empereur de sa grande grandeur, i'ay iugé qu'il seroit fort à pro-

pos, de la repreſenter icy, auec les meſmes paroles & ceremonies qui furent lors praticquees. 1555.

---

## *L'ACTE DE LA CESSION & demiſsion que fit Charles cinquieſme de l'Empire, & de tous ſes autres Eſtats & Royaumes, en faueur de ſon fils Philippes, le vingt ſixieſme Octobre.*

CONtinuant l'Empereur l'intentiõ qu'il auoit de faire la ceſſion des pays bas au Roy ſon fils, ſçachãs tous les Eſtats & Seigneurs qu'il auoit mandez pour ceſt effect, eſtre arriuez & aſſemblez par ſon commandemẽt dans la grand ſalle du Palais de Bruxelles: Il ſe fit porter le Vendredy 20. iour d'Octobre 1555. dans ſa licticre, de la maiſõ du Parc où il logeoit en la ſalle du Palais qui eſt ptes la Chappelle, où chacun auoit prins place ſelon ſon rang pour attendre ledit ſieur, lequel arriué & aſſis en vne chaire ſous le poiſle, le Roy ſon fils à ſa main droicte, la Royne Marie ſa ſœur à la gauche, & les Sieurs de leur Conſeil autour d'eux.

L'aduocat des Eſtats dudit Pays commença à faire entendre l'occaſion de ceſte aſſemblee, faicte en ce lieu au mandement d'iceluy ſieur Empereur pour receuoir ſes commandemens, & luy rendre l'obeyſſance qu'ils luy deuoient. Qui fut la cauſe de faire grand ſilence pour ouyr ſa volonté.

Lors luy addreſſant ſa parole aux gens deſdicts Eſtats, il leur diſcourut toutes les choſes qui s'eſtoiẽt paſſees depuis quarãte ans qu'il auoit regné

1555. & sur eux & sur ses autres prouinces. Les grandes entreprinses qu'il auoit acheuees, parmy lesquelles ne furẽt oubliees celles d'Argier,& de la Goulete,toutes les guerres qu'il auoit euës en la Germanie, & continuellement contre la France qui duroient encores,& qui se pouuoient dire particulieres pour les differends dudit Royaume & des Pays bas:au demeslement desquelles il n'auoit iamais espargné sa propre personne pour les conseruer & deffendre, dont il ne falloit d'autre tesmoignage que celuy d'eux-mesmes,qui en auoiẽt veu les effets: toutesfois qu'il auoit esté contraint pour subuenir aux frais d'icelles guerres de mettre sur le peuple beaucoup de nouuelles subsides plus grandes que iamais ses predecesseurs n'auoiẽt fait,dont il cognoissoit que ledit peuple auoit esté greué,encores que le tout eust esté employé pour la tuition & deffense de leurs pays, les priant de vouloir considerer que l'argent qu'il en auoit pris & faict leuer à ceste fin auoit esté aussi despendu dans iceluy pour conseruer leurs anciennes bornes & limites,& recouurer des estrangers ce qu'ils en auoient occupé: mesmes que ne suffisant ce qu'il en pouuoit tirer pour fournir à la despence des guerres, il auroit ordinairement fait passer & porter la meilleure partie des finances de ses autres Royaumes & Estats, pour conseruer celuy de Flandres & lieux circonuoisins, comme ceux qu'il estimoit le plus entre tous les autres de son obeyssance,& ausquels il auoit tousiours eu grande affection,ainsi qu'il auoit de tout temps fait cognoistre,&mesmes pour la longue residence qu'il y auoit dernierement faicte contre ce que sa santé requeroit.

Toutesfois qu'eſtant choſe ordonnée de Dieu & naturelle à tous les hommes de ne pas touſiours durer, ains de paſſer à meilleure vie: Il y auoit deſia trois ans, que ſentant ſes forces grandement diminuer pour le trauail qu'il auoit porté en ſa ieuneſſe, il s'eſtoit reſolu de laiſſer les affaires du monde pour ſe retirer du tout à Dieu : ce qu'il auoit touſiours differé iuſques à preſent pour cognoiſtre ſi ſon fils qu'il monſtra, auroit la prudence & vertu que doit auoir vn Prince pour les bien gouuerner & conduire. Et qu'ayant maintenant experimenté ſa ſuffiſance & iugement, & que Dieu l'auoit rendu ſi heureux que de luy donner ſucceſſeur : ce qui deſormais les pourroit mieux conſeruer & deffendre que luy, à cauſe de ſa vieilleſſe & indiſpoſition, il les auoit faict conuoquer pour remettre en leur preſence & luy faire comme il faiſoit deſlors la ceſſion de tous ſes Eſtats deſdicts Pays bas & de ſes autres Royaumes, les priant & requerant de vouloir de là en auant obſeruer trois choſes, La Religion enuers Dieu, la paix entre eux-meſmes & l'obeyſſance enuers ſondict fils, pour lequel il les aſſeuroit & promettoit qu'il leur feroit adminiſtrer la Iuſtice en bon & equitable Prince telle qu'il leur deuoit. 1555.

Et incontinent apres auoir mis fin à ſon propos, ledict ſieur Roy ſon fils luy alla vn genouïl en terre baiſer la main, & s'eſtant releué, parce qu'il ne ſceut parler lãgage que le peuple euſt peu entendre, il fit par monſieur d'Arras eſtant pres de luy declarer ſon intention à la cõpagnie. Laquelle ledit ſieur d'Arras leur fit entendre, diſãt entre autres choſes, comme ledit ſieur Roy n'auoit point

1555. pésé prẽdre la charge & gouuernemẽt d'vn tel & si grand pays où residoient tant de grands & vertueux personnages du viuant de l'Empereur son pere. Comme celuy qui consideroit & preuoyoit la difference que l'on trouueroit en la conduicte d'vn ieune Prince à celle d'vn Empereur, qui auoit la prudence & experience des choses du monde, telles que ses heureuses victoires & les grandes entreprise dont il estoit venu à bout par cy-deuant, pouuoiẽt assez faire cognoistre à vn chacun. Toutesfois puis que c'estoit audit sieur son pere de luy commander & à luy seulement d'obeyr, il ne pouuoit refuser chose qui luy fust aggreable: que par ainsi il acceptoit en toute la reuerence, humilité & deuoir qu'il pouuoit la cession qu'il plaisoit à sa Majesté luy faire desdits Estats, pour viure desormais auec eux en bõ & droicturier Prince, lequel aura tousiours deuant les yeux, la Iustice & le biẽ public, moyennant l'obeyssance qu'il espere qu'ils luy garderont aussi fidellement qu'ils ont iusques icy faict audict sieur Empereur, & de tout temps à leurs Princes naturels, qui est ce qui plus a recommandé leur nation enuers les estrangers. Ce propos finit.

La Royne Marie se leua & addressant sa parolle au peuple leur dit, que par le commandement & commission de l'Empereur son frere, elle auoit tenu le gouuernement desdits pays bas par lõgues annees, pendant lequel temps elle auoit administré les choses qui dependoient de ceste charge, au moins mal qu'elle auoit peu: Toutesfois s'il y auoit aucũs desdits pays qui en eussent receu mescontentement pour raison des grandes subsides, qu'elle auoit esté contrainct̃e leur imposer pour

ſubuenir aux fraiz des guerres paſſees de sõ temps, 1555.
elle les prioit vouloir croire que l'argent qui en eſtoit prouenu, n'auoit pas eſté employé à ſon particulier, mais ſeulement pour les conſeruer & deffendre: aſſeurant qu'elle n'auoit iamais mis taille, ny emprunt ſur eux, ſans y appeller plus meur cõſeil que le ſien, ſe cognoiſſant femme, & pour ne deuoir toucher à choſe ſi importante ſans l'opinion des plus grands & des ſages. Par ainſi que les Seigneurs du pays qui eſtoiét là preſents, auec leſquels elle en auoit deliberé & prins reſolution, auoient veu paſſer le tout, & par leur aduis, auec la neceſſité du temps & des affaires, leſdicts deniers auoient eſté leuez à la moindre charge & foulle du peuple que l'on auoit peu aduiſer: & auoient auſſi touſiours aſſiſté aux ordonnances pour les diſtribuer, ſçachant bien qu'elle ne s'en eſtoit preualuë en ſon particulier, dont ladite Dame appelloit Dieu pour iuge & eux pour teſmoignage, dequoy elle s'eſtoit bien vouluë iuſtifier deuant leſdicts Eſtats, pour leur rendre compte de ſondiét gouuernement, eſtant au ſurplus en deliberation de s'en aller accompagner ledict Empereur ſon frere en Eſpagne, pour luy faire ſeruice le demeurant de ſa vie.

A toutes les ſuſdites harangues la compagnie ne reſpondit autrement que par pleurs & triſte cõtenance de la compaſſion où ils eſtoient entrez, voyant ledict Empereur parler touſiours auec la larme à l'œil, & ſemblablement le Roy ſon fils, & ainſi ſe paſſa la iournée.

Lors que ce bruict ou ceſte nouuelle s'eſpandit parmy le monde, aſſez de gens iugerent que c'eſtoit vn appaſt expreſſément dreſſé pour auec l'ar-

1555 mee d'Angleterre & ce qui se leuoit en Espagne faire quelque descente en Guyenne, & renouueller les anciennes guerres & querelles des Anglois: afin, ou de la conquerir, ou de faire diuertir les armes heureuses des François hors de l'Italie.

Sur la fin du mois d'Octobre le Duc d'Alue cõmençoit à rappeller son armee à la campagne, à la faueur de quatre cens mil escus, qu'il esperoit tirer de Naples, de Sicille, de Milan, & de Gennes, & d'essayer le recouurement de Montcalue ou de quelqu'autre de meilleur: estimant, selon les nouuelles qui venoient de son costé, que s'estant toute la Noblesse Françoise retiree delà les monts, sa Majesté, l'hyuer s'approchant, casseroit les Suisses, quoy succedant il maistriseroit la campagne de tous costez. Et toutesfois ces remuëmens s'en allerent peu à peu en fumée, chacun se tenant sur sa garde, & dressant practiques & dessceins pour se tenir couuert.

*Dessceins du Duc d'Alue inutils.*

Vous auez cy-deuant veu que le Marquis de Masseran estoit entré au seruice du Roy, & que sa Majesté auoit faict fortifier sa maison de Galliany pour couurir Yuree, & Biellois. S'estant cestuy-cy imaginé, (à ce qui fut recogneu depuis) qu'apres auoir seruy quelque temps, sa Majesté luy concederoit le mandement du Biellois, & que là où il aduiendroit qu'elle le luy refusast, il se trouueroit auoir vne bonne place en main, auec laquelle il se feroit cherement acheter par le Roy d'Espagne, & par monsieur de Sauoye, Galliany estant de consequence pour le Biellois & le Vercellois aussi. Ce Seigneur cault & ruse, qui se sçauoit comme le Cameleon accommoder à toutes sortes de couleurs, ne sceut toutesfois si bien couurir ses

intentions que le Mareschal ne penetrast au dedans, & qu'il ne descouurist qu'iceluy vouloit enuoyer vn sien Secretaire vers le Roy, pour sonder le gué, & selon cela aduancer ou reculer ses desseins. 1555

Il s'apperceut encores que ledit Marquis auoit fort familiere intelligence auec quelque seigneur Espagnol fort fauory de l'Empereur, duquel il receuoit assez souuent des depesches: mais fort secrettement & auec si belle couuerture, que on n'en pouuoit auoir autre tesmoignage que le propre soupçon que depuis peu il auoit prins sur quelques paroles, qui eschapperent sur ce subject à vn mal aduisé causeur, qui luy furent depuis rapportees par quelque sien confident qui les auoit ouyes, & qui estoit en pareil soupçon que luy, craignant que leur menee ne fut descouuerte. Dõt il donna aduis à sa Majesté, la suppliant marcher fort retenuë enuers ledit Secretaire, & l'amuser dextrement de belles paroles, iusques à tant qu'il eust mieux profondé ses intentions, lesquelles le sieur de Gonnort deuoit auoir representees à sa Majesté: que le temps descouuriroit le mal ou bien qui estoit en luy, selon qu'il seroit puis apres traicté. Que l'extreme ambition & auarice qu'il auoit remarquees en ce seigneur, ne seroient iamais rassasiees pour bien que sa Majesté luy sçeust faire.

*Intentiõ double du Marquis de Masseran.*

*Le Roy aduerty de ladite intentiõ.*

Auparauant que r'entrer dans la suitte des choses aduenuës en l'annee 1556. Ie diray que par la cõsideration des affaires discourus aux precedents liures, les galands hommes auront peu fort aisément remarquer à combien de varietez & d'infelicitez la fortune a assujettis toutes les intentions & les actions humaines. Qu'elle renuerse ordi-

1555. nairement & à vn ſeul clin d'œil, les propres choſes que nous eſtimons les mieux conſultees & les mieux digerees, dont infailliblement il reſulte que pour ſages, grands & puiſſans que ſoient les Roys & les Princes, qu'ils ne peuuent toutesfois rien par eux-meſmes, ſans le ſecours, le ſeruice & l'entremets des plus grãds & des vertueux perſonnages, dont leurs Royaumes ſont ou doiuent par leur prudence & diligence eſtre meublez. Et que par-ainſi c'eſt de leur deuoir de les bien aymer, cherir & gracieuſement traicter: afin que l'obligation qu'ils ont auſſi de leur part à fidellement ſeruir & honorer le Prince, en deuienne plus nette & plus courageuſe. Ce sõt à dire vray les gracieux accords qui ont puiſſance de faire fleurir l'harmonieuſe muſique de l'Eſtat, lequel s'altere tout auſſi toſt que ces delicieux tons diſcordent l'vn d'auec l'autre. Ce qui ſuccede aſſez ſouuent par la propre coulpe d'aucuns Princes, leſquels ſe propoſét vne abſoluë puiſſance, non pas douce, cõme doit eſtre la Royalle, ains tyrannique. Et en ceſt eſgarement mal meſuré au pied que Dieu a preſcrit, ils ſe trouuent grandement offencez, quand on ne faict ioug, ou qu'on leur deſnie, tout ce qu'ils deſirent. Et qui eſt toutesfois repugnant à la Iuſtice & au ſalut de leur eſtat meſme. Delà il s'en enfile vne tres-grande conſequence, C'eſt que les affaires vont peu à peu ſi fort declinants qu'on ſe laiſſe reduire à tel poinct, qu'ils ne peuuent plus eſtre ſoulagez ny redreſſez que par la force & par le hazard des armees. Et là deſſus Dieu qui nous veut corriger permet aſſez ſouuent que leur valeur demeure renuerſee & ſuffoquee par faute d'argent ou par trop d'audace, & de negligence, ou bien par

par la trop grande puissance que la fortune s'est reseruee sur toutes sortes d'affaires; Ce sont les dangereuses extremitez où la Maiesté diuine nous conduit, afin que de cœur humilié nous tournions les yeux vers elle, & parmy lesquelles elle reserue tousiours quelque bien pour nous en soulager. Il y a encores vn poinct qui apporte tousiours de grands maux à l'Estat & aux armees, c'est quand ils en commettent la conduite à diuers chefs & non à vn seul, d'autant que la gloire & l'honneur ne pouuants receuoir partage, renuersent tout, comme il aduint à Fabius, depuis à Marcellus, & de nos derniers temps au Marquis de Gast, & Prospere Colonne au siege de Parme. 1555.

*Fin du sixiesme liure.*

# SOMMAIRE DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV SEPTIESME LIVRE.

*Ligue offensiue & deffensiue entre le Pape, & le Duc de Ferrare, par les menees & entremises du Cardinal Caraffe.*

*Plaintes, aduertissemens & remonstrances du Mareschal de Brissac au Roy, tant par le sieur de Rambouillet, que autres.*

*Prinse de Vigual par le Mareschal, nonobstant la fortification des ennemis, grand nombre desquels fut deffaict en la prinse d'iceluy.*

*Double intention du sieur de la Trinité au traicté qu'il manioit auec le Mareschal, pour prendre le party du Roy.*

*Arriuee du Mareschal de Brissac en France, où il fust fort bien veu du Roy & de toute la Cour: mais tresmal recompensé des memorables seruices qu'il auoit rendu en Piedmont.*

*Causes particulieres pour lesquelles le Roy à la suscitation du Pape print les armes contre l'Empereur, auec les moyens qui aiderent à la rupture de la trefue.*

*Perfidie & cruauté insigne du Marquis de Masseran, qui auoit prins peu auparauant le party du Roy.*

*Retour du Mareschal de Brissac en Piedmont.*

*Nouueau secours enuoyé par le Roy en Piedmont.*

# LIVRE SEPTIESME.

LE huictieſme Ianuier, mil cinq cens cinquante ſix, le Roy dõna aduis au Mareſchal, que l'aſſemblee n'agueres faicte de ſes deputez auec ceux de l'Empereur, n'eſtoit à autre intention que de traitter des priſonniers prins d'vn coſté & d'autre: quoy que le Cõte de Palain euſt dit & eſcrit au contraire, & que ſi le bruit qu'ils en deſguiſeroient paſſoit ceſte borne, qu'il n'y falloit adiouſter foy. Et que s'il aduenoit que la conference s'eſtendiſt comme elle pourroit faire, plus auant, qu'il en ſeroit ſoudain aduerty: & que cependant ſa Maieſté ne laiſſoit de ſe preparer à toute ſorte d'euenement & de fortune, comme auſſi deuoit il faire de ſon coſté. 1556. *Aduis du Roy au Mareſchal.*

Le Roy de meſme ſuite ſe plaint que le Mareſchal eſt trop indulgent à l'endroit des François & des Suiſſes pour le faict des monſtres: que cela ſera cauſe que les vns & les autres deuiendront inſolés & mal-traitables: qu'il doit vſer en leur endroict de l'authorité ſouueraine qu'il luy a donnee. Ne conſiderant pas toutesfois comme il deuoit faire, que ceſte ſeuerité peut eſtre pratiquee quand on a en main dequoy contenter au meſme inſtant les vns & les autres de ce qui leur eſt deub: & non pas quand tout deffaut pour ce faire, & que l'ennemy eſt le plus fort en campagne. Pendant que le Mareſchal ſe rompoit la teſte à remonſtrer à ſa Majeſté les deffauts & les hazards où l'eſtat eſtoit reduict, on luy fit entendre que les intelligences & les pratiques d'entre le Pape & le Roy commençoient à ſe deſcouurir, auec intention d'en faire bien toſt ſortir les eſclats, & que c'eſtoit *Plainte du Roy ſur le faict des mõſtres.*

1556. à luy à penser de bonne heure comment il s'en demesleroit, pour autant que les plus clairs & les plus chers moyens de la France, seroient destinez non à maintenir l'estat du Roy, ains à soustenir sa Saincteté en l'vsurpation qu'il auoit faicte des biens des Colonnois: comme pour entreprendre aussi sur le Royaume de Naples. Et que Monsieur de Guise & Madame de Valentinois estoient tousiours les instigateurs & les mediateurs de ces nouueaux remuëmens. Pendant qu'il discouroit sur ce qui en pouuoit aduenir, il sçeut asseurémẽt,

Que le Roy auoit desia contracté ligue offensiue & deffensiue auec le Pape, & que desia on auoit commencé à faire leuees de gens de guerre à frais communs, en intention d'attaquer le Duc de Florence, qui auoit assiegé l'vne des places de Sienne, nommee Sartiane: & que sa Majesté vouloit que doresnauant ledit sieur Mareschal eust bonne intelligence auec le Pape & ses ministres qui estoient en la Romagne.

*Articles, sommaires de la dépesche du Roy au Mareschal.*

Que le Duc de Ferrare s'estoit mis en la protection & seruice de sa Maiesté. Et que par ce moyẽ les Imperiaux auroient plus d'affaires en Italie qu'ils n'auoient estimé, mesmes sa Majesté estant resoluë de tourner tous ses efforts de ce costé là.

Que le Pape faict diligemment toutes sortes de preparatifs pour la guerre, à cause de la consignation qu'a faicte Monsieur le Cardinal de Lorraine au nom de sa Majesté, des deniers qu'elle doit fournir pour sa contingente portion de la guerre.

Que sa Majesté faict visiter aux mesmes fins la gendarmerie, cauallerie, & infanterie, tant François, Suisses, qu'Allemans.

Que l'artillerie & les munitions conuenables

seront fournies par sa Saincteté. 1556.

Que l'armee que sa Majesté faict dresser pour aller à Rome se ioindre au Pape, passera par le Piedmont, & qu'en ce faisant elle pourra fauoriser l'execution & dessein de la Trinité.

Que les intelligences que le Pape & sa Maiesté ont dans la Toscane & au Royaume de Naples, sont si grandes & si asseurees, qu'elles s'en promet de grandes prosperitez.

Qu'il y a grande esperance que la Seigneurie de Venise & tous les autres Potentats entreront en ceste ligue, contre la tyrannie de l'Empereur & de son fils.

Que l'Empereur n'ignorant pas ces menees ores qu'il n'en fit semblant, auoit enuoyé le Duc d'Alue à Gennes pour entendre auec eux à l'entreprinse de la Corse. Cependant sa Majesté pour ne courir perte ou inconuenient de ce costé, fait diligemment fortifier S. Florent, Laiasse, Porte-vechio & Boniface, & munir aussi de tout ce qu'il leur faut pour attendre vn siege, pendant que l'armee Turquesque se viendra ioindre à la sienne ainsi que le grand Seigneur a promis.

Apres ceste conference du Duc d'Alue auec les Geneuois, ledit Duc se doit embarquer sur les galeres pour aller à Liuorne & de là à Florence, où se trouuera le Cardinal de Burgue, qui est à Sienne, pour aduiser par ensemble sur les moyẽs qu'il faudra tenir pour chasser le Roy hors du Siennois & de la Toscane. Cela fait, il doit passer à Naples, pour cõmẽcer le premier la guerre au Pape, laissãt au Cardinal de Tréte toute la charge du Duché de Milan, & de la Lõbardie & Piedmõt. De maniere qu'il est à esperer que si ledict sieur Mareschal a

1556. sçeu matter Domp Ferrand, le Figuerol, & le mesme Duc d'Alue, il sçaura encor mieux rembarrer cestuy-cy, à l'aduantage du seruice de sa Maiesté; qui a plus d'esperance en la prudence & valeur dudit Mareschal, qu'en sa propre force: tant grãde est la crainte que l'ennemy a de son experience & iugement. Et que par lettres interceptees sa Maiesté a recogneu que les ennemis fondoient leur future prosperité, sur ce que sa Maiesté retiroit le Mareschal du Piedmont.

Que toutes ces raisons estoient celles qui l'auoient fait resoudre à reuoquer le congé qu'elle luy auoit precedemmẽt donné pour la venir trouuer, ores qu'elle n'eust en son Royaume Prince ny Seigneur qu'elle desirast plus d'embrasser & cherir que luy pour la grandeur de ses merites: voicy les mesmes mots que sa Majesté escriuit de sa main au Mareschal, L'occasiõ pourquoi va ce porteur vers vous importe tãt à mon seruice, que ie ne fais doute qu'encores que vo⁹ ayez bõne enuie de me voir, que vous remettrez vostre venuë iusqu'à vne autre saisõ qui sera plus à propos que ceste-cy, vous asseurant qu'en quelque tẽps que ce soit que vous serez tousiours bien venu & mieux traicté.

Du quatriesme Feurier: que l'Empereur auoit differé sa retraicte en Espagne, tãt à cause du mauuais temps qui auoit couru & couroit encores sur la mer, comme pour sonder de pres auparauant que partir quel vent prendroiẽt tous ces couuerts remuëments.

que le Cõte de Fiesque auoit cõbattu & prins vne Hourque dãs laquelle il y auoit enuiron 8. ou neuf cens Espagnols, qui auoient seruy à remplir les Chiormes de l'armee maritime de sa Majesté.

Sur ces desseins & sur la facilité de ces esperan-

ces mal-bastiespour lors, comme il se verifia de- 1556.
puis,le Roy cheminant par la mesme erreur de ses majeurs,qui embrassoient tousiours les nouueaux partis qui leur estoient mis en auant, sans considerer qu'en la force du Pape, dependante du credit spirituel,il n'y a aucune asseurãce, ny vtilité à contracter alliance auec luy : & sans vouloir aussi par vn iugement & vn discours fort meur, profonder les matieres & les consequences du futur ; se laissa comme vous voyez,embarquer en vne ligue, bastie non pas seló son humeur & vtilité, mais selon celle du Cardinal Caraffe neueu du Pape : qui esperoit, (& non sans fondement ) que tout aussitost que ce remuëment d'armes seroit porté en Italie sous l'adueu du Pape, aussi tost l'Empereur ou le Roy d'Angleterre pours'en redimer, luy offriroient pour luy & les siens, quelque grand estat ou principauté à Naples ou en Sicille: qui luy dõneroient, (renonçaut au chappeau) toute commodité pour embrasser & pour iouïr tout à son aise des voluptez que le beau Ascagne qu'il aimoit plus que ses yeux, luy prepareroit.

*Ascagne qui passoit en beauté de visage.*

*Le beau Coupier Troyen qui verse à boire aux Dieux.*

& que s'en trouuant asseuré, qu'il se defferoit lors fort dextrement des François, à telle heure peut estre, qu'il faudroit qu'ils s'en retournassent auec le baston blanc au poing, aussi bien que firent iadis ceux que Charles huictiesme laissa engagez à l'entreprinse de Naples. Et de fait ie diray par incident que lors que Monsieur de Guise arriua à Rome où il ne trouua rien de prest, & que l'Ambassadeur qu'il auoit mené auec lui en voulut faire plainte, ce venerable Cardinal s'oublia iusques là

1556. de la menacer & iniurier, ne voulant estre picqué en ses couuertes intentions, dont le Pape se courrouça fort. Reuenãt à nostre discours Caraffe caut & rusé au possible, se doutoit bien qu'il seroit malaisé de tirer du premier coup le Roy à sa cordelle, il fut conseillé par le feu Cardinal de Lorraine, qui ne luy deuoit rien de reste en finesse, de gaigner la Royne, & Madame de Valentinois par les promesses, & par les allechemens cy-deuant discourus au cinquiesme liure. Tant y a que la commedie fut depuis si bien ioüee & demenee, que ces Dames rendirent le Roy plus desireux qu'elles mesmes de ceste entreprinse, qui fut la ruine de la France. Car le Roy n'eut autre gage ou asseurance en main pour embrasser ce voyage, que les belles parolles du Pape, du Cardinal de Lorraine & de Monsieur de Guyse son frere, auec la volage foy d'vn Napolitain affiné en Cour de Rome, où les plus mattois sont souuent attrappez.

*Menees du Cardinal Caraffe pour faire entrer le Roy en ligue auec le Pape.*

Quand au Duc de Ferrare tout fin qu'il estoit, si se laissa il emporter de son costé aussi bien que le Roy, aux persuasions qui luy furent faictes de la part du Pape & de tous ceux-cy, en la maison desquels sa fille estoit mariee: esperãt par le chatoüillement d'vne ambition mal conçeuë qui troubla son repos, de faire comme les autres ses affaires aux despens d'autruy, & dont depuis il se trouua autant reculé qu'il pensoit estre auancé, auec perte & honte tout ensemble. Mais comme Italien qu'il estoit, qui se sçait precautionner auant le coup, il fit bien tost sa paix auec l'Empereur: se retirant & renfermant dans sa coquille, pour remplacer (par vn seuere mesnage) tant de beaux escus qu'il auoit tirez de son tresor, & qui furent

*Le Duc de Ferrare en ligue auec le Roy & le Pape.*

auſſi inutilement deſpendus que ceux du Roy, & ſes forces auſſi. Ayans oublié & les vns & les autres, que la fin des entreprinſes deſquelles la iuſtice eſt ſeparee, eſt touſiours plus mal-aiſé à demeſler que n'en eſt le commencement: n'y ayant deſſein pour bien baſty qu'il ſoit, qui ſe puiſſe paracheuer qu'auec peines, faſcheries, labeurs & hazards: car tant plus on s'en approche & tant plus s'auoiſine t'on du peril. Et de faict nous voyons ordinairement que ceux leſquels ſe haſtent le plus indiſcrettement à commencer la guerre, ſont touſiours les plus mal pourueus, & conſequemment les plus infortunez, cõme no⁹ fuſmes. La guerre & la paix ne conſiſtans moins en l'abondance des deniers, dont le Roy eſtoit fort court, qu'à la propre valeur des ſoldats, & du General. Mais il faut que nous courions aux nouueautez, & que nous nous monſtrions touſiours inconſiderez à les entreprendre & fort laſches à prudemment pourſuiure le reſſentiment des iniures generales. Car quant aux particulieres nous n'y courons que trop viſte: & à ce faire les amis, les corps, ny l'ame n'y ſont eſpargnez: & ſi encores nous pouuions imaginer quelque nouueau moyen pour la vengeance d'icelles, nous ne lairrions pierre à remuer pour y paruenir. Les magies exercees pour ce ſujet n'en font que trop de foy. Cependant le Roy manda peu apres au Mareſchal, 1556.

Que finallement tant auoit eſté traicté & diſputé entre les miniſtres de l'Empereur & d'elle, que par l'inſpiration de Dieu, n'ayans peu paruenir à la paix generalle qui s'eſtoit traictee durant l'an 1555. on auoit concluë & arreſtee vne trefue qui commenceroit en Feurier 1556. à durer pour

1555. cinq annees ensuiuantes. Mais pour autant que fort peu sont ceux qui ayent sceu en qu'elle disposition estoient les affaires au temps de ce traicté, ny mesmes les causes qui auoient inuitees ces Princes a y entrer, ny le but où les vns, & les autres tendoient : car comme telles choses demeurent cachees au cœur des hommes, (Dieu seul en estant le scrutateur,) il est mal-aisé qu'on en puisse cognoistre ny iuger, si ce n'est autant que les propres effects qui s'en ensuiuent descouurent à quelle fin tendoient leurs intentions, & toutesfois à ce qui en fut recogneu de main en main, & qui sera cy-apres desduict, les vns & les autres tendoient à tout autre but que celuy qui estoit representé sur le theatre. L'Empereur de sa part à consentit, pour doucement & seurement quitter les affaires, & se retirer en Espagne pour y acheuer ses vieux iours. Pour aussi plus asseurément installer son fils, en la possession du Royaume d'Espagne, & dans les Pays bas, & en ceux d'Italie, & de donner quelque respit aux armes, & faire toutes sortes de prouisions necessaires pour recommencer à faire la guerre par la prinse de Mets, dedans lequel ils auoient de grandes intelligences.

Quant au Roy, encores qu'il eut par ceste tant honnorable trefue de tous costez l'aduantage du jeu, si traictoit-elle fort couuertement la ligue auec le Pape, & à laquelle sa Majesté ne pouuoit entendre, sans au prealable donner quelque relasche aux peuples de leurs afflictions, & assembler nouueaux moyens, pour puis recommencer la guerre.

Ie remettray le discours de ce qui en succeda à

l'vn & l'autre Prince, & cependant ie traicteray 1556.
de ce qui se demesla, sur les executiõs de la trefue : Mais premierement ie veux vous dire que lors de la premiere edition de mes Memoires, ie n'en peus pas faire mention, pour autant que durant le siege de Paris, plusieurs de mes escrits m'auoiẽt esté desrobez, & que i'ay recouuerts depuis, & entr'autres ce qui regardoit ceste trefue.

Desirant donc le Roy, que le Pape, les Princes d'Italie & le Mareschal aussi sceussent les conditiõs de la trefue accordee entre l'Empereur & luy, & que l'execution s'en ensuiuist aussi, le 2. Mars, 1556. il depescha le Protonotaire de Noailles auec charge d'en conferer bien au long auec le Mareschal, pour de là tirer à Rome. De mesme suitte il depescha aussi le ieune Tilladet, pour donner iusqu'à Milã pour sommer les Imperiaux à la cassatiõ des armes: cõmandoit au Mareschal d'enuoyer vers le Marquis de Pescaire pour obtenir passeport pour la seureté du voyage & de l'vn & de l'autre. Surquoy il depescha vn trompette expres.

Au mesme temps arriua aussi en Piedmõt de la part du Roy, le Sieur de Rambouïllet pour tirer à Venise & à Ferrare, pour donner communication de ceste aduantageuse trefue: pour lequel il falloit aussi enuoyer querir vn passe-port dudit Marquis, le priant par mesme moyen de donner ordre que les gens de guerre Imperiaux s'abstinssent de courir, de piller & de rauager, comme ils faisoient, le païs au prejudice de la trefue, & plus insolemment qu'ils ne faisoient auparauant, de laquelle il deuoit estre aduerty aussi bien comme luy qu'il ne deuoit en rien ignorer, non plus que luy, quand & à quelles conditions elle auoit esté fai-

1556. cte,& que ne le faisant ainsi,qu'il s'en ressentiroit incontinent,auec protestation d'y auoir esté prouoqué par les siens.

Au bout de douze iours,le Marquis renuoya les trompettes auec les passeports, excusant leur retardement,sur ce qu'il auoit esté contraict d'enuoyer vers le Cardinal de Trente son superieur, pour la concession desdits passeports.

Que quant à la notification de la trefue & à la plaincte des excés commis au preiudice d'icelle, qu'il le supplioit de croire & sur son honneur, qu'il n'en auoit autres nouuelles que celles mesmes qu'il luy auoit employees, & que si son plaisir estoit luy en donner plus ample & plus ouuerte communication, qu'il le supplioit que ce fust par Gentil-homme exprés, lequel pourroit venir seurement sur sa parolle.

Le Mareschal desirant sortir de ces dissimulations & continences,desquelles il ne pourra aduenir que mal,luy manda, que le mesme Protonotaire de Noailles qui auoit copie du traicté,& Tilladet aussi, passeroient vers luy pour luy en donner la mesme communication, qu'il ne pouuoit croire qu'il n'eust desia,ayant accepté l'offre: ces Seigneurs le furent trouuer, ausquels pour couurir les inuasions des siens,il dict qu'il estoit bien vray qu'il auoit entendu qu'on traictoit vne trefue,mais non pas qu'elle fust accordee, ce qu'il ne pouuoit encores croire,tãt il la trouuoit desaduãtageuse,&pour l'Empereur &pour tous ses alliez: & que s'il estoit ainsi qu'elle fust faicte, qu'il ne pouuoit croire qu'elle fust pour longuement durer. Le sieur de Noailles luy ayant offert de luy donner coppie du traicté,il leur dict en riant qu'il

ne s'en ſouuiendroit que trop, lors les Seigneurs Domp Manuel de Luna, & Aluaro de Saude, tirerent à part ledict Noailles, auquel ils aduouërent, qu'ils ne ſçauoient que trop que la trefue eſtoit faicte, mais que pour tout cela ils ne quicteroient iamais les armes, qu'ils n'euſſent nouueau commandement, & que rien n'eſtoit ſi facile qui ne fuſt difficile à celuy qui le faiſoit enuis. Cependãt ils retindrent ſous belles parolles leſdits de Noailles & Tilladet, ſans les vouloir laiſſer paſſer plus outre, afin de donner loiſir au Cardinal d'en deliberer, comme il fiſt, ordonnant qu'on les laiſſaſt pourſuiure leurs voyage. 1556.

Par la ſuitte de leurs affaires, il eſtoit aiſé à recognoiſtre que la fortification de Vigual qu'ils auoient precedẽment entreprinſe, ne tendoit qu'à brider Caſal, Mont-calier; & Verruë; & de faict le Marquis de Peſcaire ne pouuãt digerer ceſte trefue, ſoudain que les Sieurs de Noailles, de Rambouïllet, & Tilladet furent deſlogez, il aſſembla ſoudain des forces pour s'aller ſaiſir de Gatinare, pour en faire vn propugnacle cõtre Santia, Yuree, & Saglany, ayant conçeu ceſte opinion par le retour que monſieur le Mareſchal auoit ſoudain faict en Piedmont contre la vollee qu'il auoit prinſe vers la France, que la trefue ne paſſeroit pas plus auant, & que par ainſi ils ne pouuoient mieux faire que d'empieter de tous coſtez ſur nous. Luy de ſa part fit ſaiſir trois chaſteaux du Marquis de Maſſeran, & la Trinité de celuy de Ceruieres, & pour autant que le Mareſchal auoit touſiours l'œil & le iugement tendus pour ſe couurir des ſurpriſes, il auoit faict ſi fort approcher ſes forces des ennemis qu'il eſtoit à croire que la partie ne

1556. ſe demeſleroit iamais ſans cõbat, il en donna ſoudain aduis au Roy, ſuppliant ſa Majeſté ne faire ce tort à ſa reputation de rien ceder ou rabbattre de ce qu'il luy appartenoit par la trefue, de luy en dõner nouueaux cõmandemens & aſſeurance, eſtant reſolu, quant à luy, à ne iamais quitter les armes, que les Imperiaux n'ayent fait reparation & reſtitution de tout ce qu'ils ont entreprins au preiudice des conditions de la trefue.

Du douzieſme Mars, le Roy ſatisfaiſant à l'eſclairciſſement que le Mareſchal deſiroit, luy manda, que le Marquis ne pouuoit ignorer la concluſion de la trefue, en tant qu'il en auoit eſté aduerty par courrier expres, qui luy auoit deſlors eſté depeſché.

Que là où depuis le ſixieſme du mois de Mars, ils auroient entreprins aucune choſe au preiudice de la trefue, qu'il en tiraſt ſa raiſon par amour, ou par force, que l'Admiral de Chaſtillon & le Comte de Palain, ont accordé que tous priſonniers ſeront indifferemment relaſchez, par eſchange ou par rançon.

Par ceſte depeſche monſieur le Conneſtable pria le Mareſchal de faire entendre au Cardinal de Trente, qu'à la faueur & conſideration de luy, il auoit fort courtoiſement relaſché vn ſien neueu, ſur ſa parole, de laquelle il meſpriſoit maintenant l'obſeruation : qu'il ne pouuoit croire qu'vn tel Seigneur qu'il le tenoit (verſé parmy toutes ſortes d'affaires) voulut permettre qu'il y eut iamais aucune tache de perfidie qui maculaſt l'hõneur d'vne ſi illuſtre race, qu'il tenoit la ſienne. Le Mareſchal ayãt depeſché vn trõpette vers le Reuerẽdiſſime, la reſponſe fut, que là où ſon neueu n'ac-

compliroit fort courtoisement sa parole, qu'il 1556.
l'enuoyeroit pieds & mains liez à monsieur le Connestable.

Du 15. Mars, les armes que le Mareschal auoit fait approcher du Marquis de Pescaire, le tindrẽt en vne telle crainte, qu'il pria le premier le Mareschal, que sans rien entreprendre au preiudice de la trefue, chacun des partis se retireroit aux garnisons, auec mutuel serment & promesse d'inuiolablement obseruer l'vn & l'autre, ce qui en seroit determiné.

Sera noté que ceste suspension & retraicte fut ainsi accordee par le Mareschal pour deux raisõs: la premiere, parce que le Marquis auoit fait ioug à la rechercher: la deuxiesme, pour autant que nos forces estoient de beaucoup inferieures aux siennes, & que par ainsi il y auoit du danger à vouloir cruëment empescher les rauages de l'Imperial, lequel peut estre eust tout hazardé pour sortir du desaduantage de la trefue, qui ne faisoit lors que d'esclorre.

A ce propos sera aussi noté que dés le huictiesme dudit mois, le Mareschal auoit donné aduis au Roy, que Hieroſme Sac, le Comte de Masin, & le Comte Pasles Tourniel auoient assemblé de quatre à cinq mil hommes de pied, & cinq cens cheuaux és enuirons de Verceil, & qu'ayant crainte qu'ils se vinssent ietter dans le Biellois & iusques aux portes d'Yuree, & que là où ils entreprendroient, qu'il estoit resolu de ne pas l'endurer. Or le Mareschal pour se couurir de ceſt inconuenient, auoit faict partir de Chiuas Carle Birague, auquel il donna quatre enseignes d'Allemans, six cens Italiens, & deux cens cheuaux

1556. auec commandemẽt d'aller trouuer Ludouic son frere à Santia, auquel aussi au mesme instant il auoit ordonné d'assembler de sa garnisõ & de celles d'Yuree, & de Gaglany, autres 1200. hommes & 300. cheuaux, auec les deux compagnies d'hõmes d'armes des sieurs du Ludde & de Burge qu'il luy enuoyoit, & qu'auec ce petit camp volant & deux pieces d'artillerie, ils s'allassent loger le plus pres de l'ennemy qu'ils pourroient, & en lieu toutesfois si asseuré, que le combattre & la retraicte feussent en leur liberté, & qu'ils s'efforçassent de reprendre (aide seur) tout ce dont l'ennemy se seroit emparé, & sur tout les Chasteaux du Marquis de Masseran, & que pour le regard de celuy de Serraual qui estoit au delà de la riuiere de Sezia, qu'ils prinssent garde de pres à ne s'engager que bien à poinct. Eux qui cognoissoient de longue-main les aduãtages du pays, s'allerent loger à Salussola lieu aduantageux au pied de la montagne, de la Serre qui diuise les Suisses & la Val-d'Aouste d'Italie. Les sieurs de Birague n'eurent guieres sejourné en ce lieu, qu'ils apprindrẽt que les Imperiaux tournoiẽt leurs forces à la reprinse de Gatinare auec artillerie: là dessus ils battent aux champs resolus de secourir la place & de donner vne petite attaque si l'ennemy s'obstinoit de son entreprise. Ludouic s'aduança le premier auec 400. cheuaux, quatre cens harquebusiers, & six cens Allemans qu'il auoit choisis commandant à Carle son frere de le suiure auec tout le gros de l'Infanterie & Caualerie touſiours prest à combattre, selon qu'il auoit recognu de le pouuoir faire, ou de se retirer sans desordre.

Ludouic auec sa trouppe arriua sur le midy vers Gatinare

dans lequel il trouua que douze compagnies Ita- 1556.
liennes, quatre Eſpagnoles, & autant de Lanſque-
nets eſtoient deſia entrez dans le Bourg auec vn
canon & deux couleurines pour batre le chaſteau,
& lequel il auoit fait aduertir de ſa venuë au ſe-
cours. Au meſme inſtant il manda à Carle ſon fre-
re de faire haſter l'infanterie, & luy enuoyer cepé-
dant autres deux cens cheuaux, eſtant reſolu com-
me il eſtoit de combatre les ennemis, leſquels au
meſpris de luy qu'ils ſçauoiét n'eſtre loing d'eux,
commençoient leur batterie: & pour ce qu'il eut
aduis qu'ils ſe renforçoiét d'heure à autre de nou-
uelles forces venants de tous coſtez, il haſta de
nouueau Carle ſon frere qui arriua auſſi toſt. Lors
il fit vn gros de tous les Allemans, qu'il trouua
fort animez au combat, & auancer trois cens Frã-
çois, ioints auec ſept çens Italiens ſouſtenus de
deux cens cheuaux, tout cela donna ſi furieuſe-
ment dans les ennemis qu'ils les firent reculer iuſ-
ques dans la place de Boucy, où ils firent teſte: les
Biragues ayans recognu qu'il y auoit de l'eſton-
nement parmi eux, firent auancer le bataillon des
Lãſquenets, garni d'vn corps des plus braues cor-
celets, tous leſquels donnerent ſi courageuſement
qu'ils ouurirent les ennemis & les chaſſerét à vau-
de-route, tuans indifferemment tout. Il en demeu-
ra de morts de 24. à 25. cés. Altemps Colonnel des
Lanſquenets prins priſonnier, Hierome Sac mort
auec pluſieurs Capitaines Droppe, que morts que
priſõniers, & l'artillerie gaignee. Ce fut vne demie
bataille autant prudemment que courageuſement
executée, qui aprint aux ennemis à mieux garder
la foy de la trefue, & que Dieu chaſtie touſiours
ceux qui meſpriſent trop ſuperbement autruy.

1556. Lors que la ſuſpenſion dont il a cy-deuant eſté parlé fut accordee, le Marquis de Peſcaire n'auoit encor receu les nouuelles de ceſte rude ſecouſſe que les ſiens auoient receuë par la trop groſſiere fineſſe & de luy & d'eux auſſi : & de fait lors qu'il en fut aduerti, il ne ſe ſçeut couurir d'autre mãteau ſinõ qu'il n'auoit rien ſçeu de l'entrepriſe que les ſiens auoient faite ſur Gatinare, & là deſſus craignant de pis, il enuoya lors les ſaufconduits ſi longuement attendus pour les ſieurs de Ramboüillet & de Noailles.

Pendant que ces choſes ſe demeſloient le ſieur Pierre Strozzi fit encor faire pluſieurs remonſtrances au Mareſchal pour l'inuiter à entreprendre le ſecours de Sienne : à quoy il reſpondit que toutes ſes propoſitions eſtoient fort prudemment digerees, mais que tout deuoit dependre de la volonté & de la diſpoſition du maiſtre commun; que quand à luy en ſon particulier, il ne luy falloit point d'eſperon pour l'inuiter à choſe ſi loüable & ſi glorieuſe que ceſte-là.

Et pour autãt que ſur la finale executiõ de la trefue pluſieurs difficultez ſe preſẽtoiẽt, le Mareſchal depeſcha le 23. Mars le Secretaire Ruzé fort dextre negotiateur, vers le Cardinal de Trẽte & Marquis de Peſcaire, pour les inuiter à vne cõmune & paiſible concordance ſur le fait de la trefue. Tout ce qu'il en peuſt rapporter ce fut que dans trois iours le Marquis de Peſcaire ſe trouueroit à Valence, ou à Verceil, tant pour conuenir de la publication de la trefue, que des executions qui en dependoient de part & d'autre, priant cependant le Mareſchal de differer toutes choſes, iuſques à tant qu'ils euſſent conuenu d'vn iour prefix : ce qui luy fut ac-

cordé, ores que le Cardinal de Trente euſt par le- 1556.
dit Ruzé donné aſſeurance au Mareſchal qu'il la feroit deſlors publier à Milan, nonobſtant toutes leſquelles choſes il eſtoit toutesfois reſolu de ne rien consentir, ou accorder, que precedemment le Marquis n'euſt faict reparation & reſtitution de tout ce qui auoit eſté par luy & les ſiés entreprins au preiudice de la treſue, & ſurquoy il eſtimoit qu'il y auroit nouuelles difficultez & longueurs; pour autãt que durãt ces cõiuences ceux de Caſal & de Mõtcalier auoient dõné vne autre eſtrillade à ſes trouppes. Le fait en eſt tel, depuis ladite ſuſpenſion d'armes, cét cheuaux legers & trois cõpagnies d'infanterie Eſpagnole, ſe vindrent loger dans aucuns villages és enuirons de Caſal, & leſquels (par ceſte indecẽte inuaſion au preiudice de la treſue) ils s'en vouloient pretendre iuſtes poſſeſſeurs, & ne faiſoiẽt contenãce d'en vouloir deſloger, cõbien que le Marquis & leurs Capitaines en euſſent eſté priez & ſemons par 4. ou 5. fois. Le Gouuerneur de Caſal auoit eſté contraint recourir à la forẽe, qui fut telle, que peu furent ceux qui en allerent dire les nouuelles à leurs compagnons, tant les noſtres eſtoient achatnez contr' eux.

Le Roy loüa infiniment toutes ces executions, & neantmoins commanda au Mareſchal de luy en enuoyer les iuſtifications, pour mettre les ennemis en leurs torts s'ils en faiſoient plainte, & de ſe tenir de ſon coſté fort ſur ſes gardes, & à ces meſmes fins ne licentier pour encores les Italiens, qu'elle luy euſt peu auparauant ordonné, & qu'elle luy feroit payer, meſme à fin que là où les Imperiaux ne voudroient par l'amiable ſe ranger à cela meſme à quoy ils eſtoient

1555. tenus, que la propre force le leur fiſt faire, ne voulant quant à elle leur ceder, en quoy que ce ſoit, & pour petit qu'il ſoit : ce fut à la verité vne reſolution autant digne de la grandeur de ſa Majeſté qu'on pouuoit deſirer, la ſaiſon & la conſequence des affaires conſideré.

Eſtant à cauſe de ceſte derniere bouraſque ſuruenuës nouuelles plaintes & difficultez entre l'ênemy & nous, le Mareſchal me depeſcha vers le Marquis de Peſcaire (d'auec lequel m'eſtant depeſtré aſſez à poinct) le Maiſtre de Camp Domp Aluaro de Sande me dit tout haut ; Nous vous priõs tous de dire à Monſieur le Mareſchal (la vertu duquel nous admirons) que nous nous congratulons tous & de bon cœur auec luy de la gloire qu'il a acquiſe en Italie & aux deſpens de nous, ſur leſquels autre Prince ny Seigneur qui ait depuis cinquante ans fait guerre en Italie n'emporta iamais l'honneur ny la reputation qu'il a acquiſe & par prudence, & par vne genereuſe valeur. Par là nous recognoiſſons que la vraye vertu & generoſité, ſont touſiours aimees & reuerees & par amis & par ennemis.

Il ſera maintenant temps que nous traictions des occaſions qui embarquerent depuis le Roy à la rupture de ceſte ſi ſaincte & ſi auantageuſe trefue, à la ruine & de luy & de la France, comme on pourra recognoiſtre de main en main.

Et pour autant que ie n'ay cy-deuant donné aucun eſclairciſſemẽt ſoluable ſur les traittez d'entre le Pape & le Roy, & pour raiſon deſquels la trefue fut depuis rompuë, ie repreſenteray naïfuement icy ce que i'en ay aprins, auec proteſtation que i'entẽs de n'offencer perſonne ; ie le dis ainſi pour

autant qu'il y a assez de gens qui ont le nez si tendre qu'ils s'offencent du seul vol d'vne mouche. 1556.

Par la suitte des precedents liures chacun aura peu recognoistre, que la benediction de Dieu, plustost que la prudence des hommes, la force, ny la grandeur des moyens, estoit celle qui auoit cõblé le diadesme François de toutes les victoires & de toutes les autres prosperitez cy-deuant representees au naturel, & toutesfois au lieu de sainctement mesnager comme on deuoit toutes ces graces, à la seureté & à l'vtilité de l'aduenir, le Roy fut sollicité par les prieres & remonstrances du Pape Garaffe (couuertement fauorisees par la maison de Guise, grande en credit & en valeur) de ne se laisser emporter à faire paix ny trefue auec l'Espagnol, au moins si ce n'estoit pour reprendre nouuelle haleine, & se preparer à plus grands efforts qu'auparauant, au secours du sainct Siege, menacé par les armes de l'Empereur du costé de Naples, à cause de l'vsurpation n'agueres faite de l'estat des Colonnois rebelles de l'Eglise, recognoissant ses forces trop debiles pour contrecarrer celles de l'Empereur (qui entreprenoit leur deffence) que par ces foibles commencements s'enfileroient de main en main les conquestes des Royaumes de Naples & de Sicile, dont sa Saincteté inuestiroit le Roy, auec quelque mediocre auãtage pour ses neueux. Le Cardinal Caraffe (l'vn d'eux & plus rusé que l'oncle) iugea assez que ce n'estoit pas chose facile de retirer le Roy des esperances qui auoient esté auancees sur la resolution de paix ou d'vne si auãtageuse trefue qu'estoit celle qui auoit n'agueres esté faite, au moins s'ils n'auoient autres armes en main que les promesses & les persuasiõs Italien-

1556. nes(touſiours couuertes & diſſimulees à leur propre vtilité particuliere ſeulement) que ſi la propre voix & preſẽce de luy, ne dõnoiẽt iuſques en Frãce, qu'il ſeroit mal-aiſé que ſes promeſſes, ny ſes propoſitions peuſſent prendre racine en l'ame du Roi ny de ſes principaux miniſtres, (ores qu'il euſt deſia batre ſur la maiſon de Guiſe) à cauſe de ie ne ſçay quelles pretentions qu'ils diſent auoir ſur ces Royaumes. Toutes choſes biẽ digerees par ce deſguiſé Prelat, il print reſolution de donner iuſqu'à la Cour, ſous couleur d'apporter de la part de ſa Saincteté au Roy certaine roze & eſpee, dont les Papes à leur nouueau aduenement ont accouſtumé d'accaparrer la beneuolence de nos Princes. Le venerable Cardinal fut par l'étremiſe de ces ſieurs de Guiſe fort gracieuſement receu par ſa Maieſté: mais luy ayant donné ſonde ſur l'acheminement de ſes intentions & recognu qu'il auroit les Conneſtable, Chancelier, & les Mareſchaux de France pour cõtraires, il ſe referra du tout auec la maiſon de Guiſe, qui eſtoit le Cardinal de Lorraine pour conducteur de leur fortune, & de leurs affaires, Prelat certes ſubtil & bien empatlé. Ayants donc fort ſouuent & ſecretement conferé par enſemble ils recognurent que la partie ſeroit mal-aiſee à demeſler, s'ils ne tiroient à leur cordelle la Royne & la Ducheſſe de Valentinois, par des hameçons fort puiſſants enuers les Dames, à ſçauoir la gloire, (cõiointe à l'vtilité de nouueaux & puiſſants eſtats,) cõme ſeroit pour la Royne toute la Toſcane, dont elle eſtoit ſortie, & par le recouurement de laquelle la guerre commenceroit, & pour la Ducheſſe & pour Monſieur d'Aumalle ſon gendre, (& frere d'eux) quelques principautez à Naples, & de main

en main pour toute la maiſon Guiſienne, laquelle ainſi agrandie & alliee des Papes, & des François, ſeruiroit à iamais d'inuincible propugnacle à la manutention de la grãdeur & authorité de la Roine & des autres contre toute ſorte d'euenemẽt futur. Ces promeſſes quoy que mal baſties, chatoüillerent toutesfois ſi fort les oreilles de ce ſexe naturellement ambitieux & auare, qu'ils embraſſerent le parti, auec promeſſe de ne rien eſpargner pour y embarquer le Roy, & que pour pl^o^ aiſemẽt y paruenir, elles perſuaderoient de ne retrancher pour cela les intentiõs qui eſtoient miſes en auant pour faire paix ou trefue auec les ennemis, entant que l'vn ou l'autre ſeruiroit d'inſtrumẽt pour reſpirer ſur les preſents trauaux & deſpences de la guerre, & pour mieux & plus ſoigneuſemẽt amaſſer auſſi les forces & les moyens pour puis entendre au recouurement de Naples: que cependant ſa Majeſté pourroit (par deſſous main) contribuer forces & moyens au Pape pour maintenir la conqueſte de l'eſtat Colonnois. Or quoy que ſçeuſſent dire, ou faire leſdits ſieurs Cõneſtable, Chancelier, & Mareſchaux, les choſes furẽt (au malheur du Roy & de la France) reduictes & arreſtees à ce meſme poinct, ſans neantmoins conſiderer comme il eſtoit neceſſaires de faire en ces grands affaires autant les motifs, que la propre conſequẽce des cõmencemẽs: car lors que les mal-digerees deliberations nous ont conduit aux executions, on ne s'en peut deſpartir qu'auec offence & deshonneur: & auſſi que d'ailleurs iamais Dieu n'apporte que mal & ruine à ceux leſquels abuſants de la verité & de la ſainɛteté de la trefue, n'y apportent que du deſguiſement, comme nous fiſmes depuis. 1556.

1556. Auant que passer plus outre il me semble raisonnable de donner aussi quelque esclaircissement, des fondemens sur lesquels la paix ou la trefue se traictoient lors. Vous sçaurez donc que le Pape Iules de Monté (peu auparauant sa mort) auoit destiné le Cardinal Polo Anglois pour s'aller conioüir de sa part auec l'Empereur & le Roy Domp Philippes son fils, du mariage accordé entre luy & la Royne d'Angleterre, mais principalement aussi pour conioinctement traicter auec eux & auec la France, des moyens propres à mettre fin par paix, ou trefue, à leurs querelles & à leurs diuisiõs: toutes lesquelles ne seruoient que de planche au Turc pour s'agrandir aux despens & au deshonneur des Chrestiẽs; afin de les liguer tous par ceste reünion à poursuiure par armes les infidelles, à la ruine desquels l'vn & l'autre Prince s'auãtageroit beaucoup, au parsus la gloire de Dieu, qui estendroit ses benedictiõs sur eux, & sur le valeureux exploict de leurs armes genereuses. A quoy ce bõ, & ce docte Prelat trauailla de tous costez, auec tant de zele & d'affection, que tous ces Princes enuoyerent leurs deputez à Vausselles, parmy lesquels (le S. Esprit s'y estant messé) trefues furent accordees pour cinq ans, à commencer en Ianuier 1558. A condition que de part & d'autre chacun retiendroit ce qu'il possedoit tant deça que delà les monts: nonobstãt les plaintes & les iustes querelles des Ducs de Sauoye, de Mantouë, & des Geneuois, au contraire la plus part des estats desquels demeuroient par ce moyen és mains & disposition de la France, laquelle (à dire ce qui en est) Dieu fauorisa si auant, qu'elle se pouuoit vanter d'auoir elle seule remporté toute la gloire & toute la grandeur qu'elle

pouuoit desirer pour desormais tenir en bride l'Italie, les Suisses, l'Allemagne, l'Espagne & la Flandre: & neantmoins les cõseils passionnez du Pape, de la Roine, de Madame de Valétinois, de la maisõ de Guise, & de tous leurs adherants, eurent tant de puissance à l'endroict de ce bon Prince Henry, qu'ils ne sceut gracieusemẽt iouyr du repos ny du contentement que ces cinq annees (sagemẽt mesnagees) pouuoient apporter & à luy & à la France, & de main en main à toute la republique Chrestiẽne. Sa Majesté se laissa aussi emporter à vne autre faute non moins preiudiciable que ceste cy. C'est qu'elle dõna le souuerain cõmandement des forces qui deuoiẽt estre cõduites en Italie au Duc de Guise grand & valeureux Capitaine à la verité, mais par trop interessé en la cause qui deuoit estre demeslee par les armes. Durant que toutes ces pratiques & tous ses preparatifs se demesloiẽt, le Roy permit au Mareschal de Brissac de venir vers elle, pour diuerses grandes considerations: Mais principalement pour auoir son aduis sur ce qui estoit toutesfois desia quasi commeresolu. 1556.

Ce Seigneur qui n'auoit autre but que la gloire du Roy, & l'aduancement de la France, estãt appellé au Conseil, où les choses furent de nouueau proposees, & qui sçauoit neantmoins qu'elles estoient desia si aduancees, qu'en les voulãt maintenant contredire, c'estoit trauailler en vain, & acquerir (hors de propos) des ennemis, se régea seulement à faire doucement ceste remonstrance, à sçauoir, Qu'il croyoit fermement qu'il n'y auoit Prince en la terre qui surmontast plus que sa Majesté faisoit tous ses seruiteurs & subiects en prudence & valeur, ny qui fust grand obseruateur

1556. plus qu'elle des traittez & des promesses qu'elle auroit desia iurees; qu'estãt abondãment doüee de toutes ces diuines parties, elle sçauoit mieux que nul autre, qu'il n'y auoit rien de plus iuste que de brauement repousser les attentats & les iniures des ennemis, ny rien aussi de plus honneste que de secourir ses amis & tous les Princes indignement affligez. Mais que par sus tout cela il n'y auoit aussi rien de plus religieux ny plus digne d'vn grand Roy tel qu'estoit sa Majesté, que de mesurer toûsjours ses parolles & ses promesses, auec telle bride & circonspection, que sa grandeur; & la seureté y fussent touſiours premierement conioinctes: que cela estãt sa Majesté deuoit inuiolablemẽt obseruer ce qu'elle auoit promis, & le reigler toutesfois au precepte d'Agesilaus, lequel respondit àvn quidam qui le pressoit d'accomplir ce qu'il auoit promis; *Si ce que tu dis est iuste ie le t'ay promis: s'il ne l'est pas, ie ne le t'ay pas promis*, voulãt par là inferer qu'il ne falloit iamais quitter les choses presẽtes qui estoiẽt bõnes & seures comme estoit ceste trefue qu'on vouloit violer, pour embrasser les incertaines & pleines d'vne infinité de grands & de fort considerables dãgers: qu'il auoit aussi souuent recogneu que la prudence & la valeur que chacun estimoit auoir en soy, nous faisoit vainemẽt entreprẽdre beaucoup de choses pour paruenir à vne certaine fin, par nous ardãment desiree, & de laquelle toutesfois il n'estoit pas possible de preuoir l'euenemẽt, qui estoit en la seule main de Dieu. Finalemẽt qu'il auoit touſiours & leu & ouy dire aussi, que le naturel des Papes & des Italiens les inuitoit touſiours à changer aussi souuent de foy que de fortune, ne tenans rien pour des-hon-

neſte, quand il tournoit à leur profit particulier: & 1556.
de faict qu'ils auoient de tout tẽps plus fauoriſee la Frãce de ſouhaits deſguiſez, que des propres effects, plus de deſir & d'affectiõs ſimulees, que de forces & d'argent, ne demandans pas mieux tous que d'eſtre ſpectateurs du jeu qu'ils ont eux-meſme dreſſé, pour puis ſe tourner où il fera meilleur. Que ſi ſa Majeſté s'eſtoit obligee par ſermẽt à rõpre la trefue, & à ſecourir ſa Saincteté, qu'il y auoit ſous correction de la faute & de leur conſideration, & que pour s'en tirer auec honneur & ſeureté falloit au moins tellement diſpoſer l'vn & l'autre, que ſa Majeſté participaſt & à la gloire & au profit. Qu'il n'y auoit autre moyen pour y paruenir auec ſeureté, que de commander que Mõſieur de Guiſe & luy, aſſailliſſent auec forces communes, la Duché de Milan, où il auoit de grandes intelligences, & que l'Empereur & le Fils qui eſtimoient que ceſte ſeule Saincteté leur faiſoit tenir en bride toute l'Italie, quitteroient & Pape, & Colonois pour courir au ſecours; que le rendant inutille cõme il eſperoit qu'on feroit, ce ſeroit baſtir la future ruine de Naples & de Sicile, ſans courir les hazards des Rois Charles VIII. & François I. Toutes ces remonſtrances ores que belles & veritables, n'eurent toutesfois puiſſance d'enfoncer les barricades, ny la ſurdité des oreilles paſſionnees & interreſſees, où pour mieux dire, fatallemẽt deſtinees à nous rejetter dans de plus grands malheurs que n'eſtoient ceux dont Dieu nous auoit recentement & glorieuſement ſauuez, tandis que nous penſions tenir le Loup par les oreilles, l'Empereur (comme ſage & diligent) ne fit ſemblant d'auoir deſcouuert nos intentions, ny nos me-

1556. nees, mais cependant il donna couuertement ordre aux prouisions de la guerre & principalement en Italie, où il enuoya le Duc d'Alue, sous pretexte d'aller assister les Colonnois, ses autres seruiteurs, spoliez de leurs estats. La France par le contraire s'amusa sur les discours & sur les partages de la peau de l'Ours non encor eslancé ny prins, & qui se trouua depuis de si dure digestion, que la France en cuida estre renuersee de tous poincts, comme la suitte de ces Memoires vous fera recognoistre pied à pied. En affaires d'estat mal mesnagez (comme furent ceux-cy) la neccessité nous presse quelquefois de si pres, qu'elle nous contrainct de poursuiure ce que nous auons inconsiderément commencé, puis qu'il n'y a aucun moyen, ny entre-deux, entre la gloire & l'infamie, ou estre le plus prisé, ou le plus despriſé. Et pour autant que l'execution de tous ces desseins estoit remise en l'annee 1556. Nous ne lairrons en poursuiuant ce qui aduint en l'annee 1555. de vous representer les choses que i'ay iugees les plus memorables soit pour en faire vostre profit, ou les apparier à la suite des autres subsequentes annees, ne voulans faillir (auparauant que passer plus outre) de toucher vn traict de la finesse de l'Empereur sur le traicté de la trefue, qu'il desiroit infiniment. Il enuoya sous colorez pretextes Monsieur de Sauoye en Italie, afin que la presence, & les instances de luy (le plus interessé de tous) ne peussent apporter empeschement à la conclusion d'icelle. Et puis vous Princes & Seigneurs qui vous embarquez sans biscuit, mettez en vos threſors ce que vous y auez gaigné, ou pour mieux dire marquez bien ces chasses pour vous garder de faillir vne

autresfois, & bien vous sera.

Par la suite de ce qui succeda depuis il sera aisé à 1555.
recognoistre que ce fut vne trefue, sans trefue, & que quoy qu'accordee & executee chacun demeura sur les armes & sur nouuelles practiques, & qu'en racontant les choses, ie suis quelquefois contrainct pour leur donner plus de lumiere, d'en faire repetition, c'est vn sucre qui ne gastera point le goust des viandes que ie presente.

En ces entrefaictes le Roy depescha vers le Mareschal, Derdoy Secretaire du Connestable, pour luy donner communicatiõ des nouueaux dessein & intelligences, pour r'entrer en guerre. Surquoy furent faites diuerses remonstrances par le Mareschil audit Secretaire Derdoy, auec charge de treshumblement supplier sa Majesté de sonder plus d'vne fois autant les intentions que les affaires, pour n'en rapporter les malheurs qu'il preuoyoit en deuoir aduenir, en s'arrestãt sur les forces spirituelles, foibles & fort douteuses: & mesmes les moyens & les finances de sa Majesté estans si fort affoiblies, qu'elles ne pouuoiẽt auiourd'huy fournir au soustenement de l'estat: dont il tiroit ceste consequence, que tant plus auroit elle de difficulté & d'impossibilité à y satisfaire, & à tant d'armees qu'il faudroit qu'elle eust en France, Piedmont & en Romagne.

Peu auparauant l'arriuée dudit Derdoy, le Roy auoit depesché monsieur de Rambouillet en Piedmont, pour luy rapporter l'estat des affaires, & l'asseurer qu'aussi-tost qu'il seroit retourné vers sa Majesté, qu'elle pouruoiroit si auant aux necessitez, que le Mareschal auroit dequoy fournir à toutes choses à la gloire de ladicte Majesté & à

1556. l'honneur de luy. Mais ayant assez souuent remarqué que quoy qu'il eust mandé au Roy sur la diminution & affoiblissement de l'armee, & les moyens d'y remedier, que sa Maiesté n'en auoit toutesfois tenu compte, ains qu'au contraire elle ne faisoit que continuer à presser la casserie & le mesnagement: & qu'il estoit par dessous main tacitement accusé d'auoir esté indulgent aux Capitaines: & aussi que l'ennemy estoit sur le poinct de se remettre en campagne, il manda à sa Majesté qu'il la supplioit croire, qu'il n'auoit pas les yeux si troubles qu'il ne recognust assez qu'on auoit enuie de luy donner tant & tant d'attaintes, qu'il fust de luy mesme contraint de quitter son gouuernement. Qu'il n'auroit iamais quant à luy, regret à le faire, que pour deux considerations seules. La premiere, pour le mal qu'il preuoyoit qui en aduiendroit au preiudice du seruice de sa Majesté: la deuxiesme, parce que se trouuant engagé & pour la prinse de Verceil & pour celle de Casal, & pour le secours de l'armee, à plus de cent cinquante mil liures, il faudroit qu'il s'en retournast auec vne demy douzaine de cheuaux, pour aller vendre son bien, & payer ceux à qui il s'estoit obligé: ne voulant parmy les maladies du corps & de l'esprit, adiouster vne charge de conscience, & vn des honneur si infame que de manquer à ceux qui l'auoient accommodé de leurs facultez, l'estimans homme de parole, comme il seroit touſiours au pris de son sang. Et toutesfois qu'il ne lairroit en attendant responce de sa Maiesté telle qu'il luy plairoit de faire, de se preparer pour partir au premier commandement, & s'en aller, non pas pour se iustifier, car il n'auoit iamais failly: mais bien

*Plaintes & aduertissemens du Mareschal au au Roy.*

pour faire recognoiſtre à ſa Majeſté & à toute la France, que ſes actions auoient merité toute autre honneur & traictement que celuy qu'il auoit preſque touſiours receu, & duquel il ne s'eſtoit toutesfois iamais voulu plaindre: pour l'eſperance qu'il auoit d'vne meilleure moiſſon que celle que on luy preſentoit auiourd'huy: laquelle ſeruiroit de peu honorable exemple à tous ceux de ſa portee. Cependant il ne craindroit iamais de dire fort franchement, ſous la correction toutesfois de ſa Majeſté, qu'en tout temps & en toutes ſortes d'affaires, on l'auoit touſiours repeu d'eſperances fort foibles, & d'vn ſecours ſi malade qu'il ne s'eſtoit iamais ſçeu leuer du lict, & toutesfois que s'il n'euſt bien ſçeu temperer & meſnager auec deuotion & iugement, les forces & les propres commandemens qu'elle luy auoit diuerſement faicts, ſes affaires ſeroient pieça reculléz à cent pas plus loin qu'il n'eſtoient pas. Que celuy eſtoit pluſtoſt grandemẽt loüable que condamnable, lequel preuoyant les mal-heurs qui pouuoient accabler le Prince, l'Eſtat, & la Patrie, y ſçauoit opportunément remedier, ores que ce fuſt contre l'ordónance du maiſtre. Que les choſes bonnes d'elles-meſmes, comme eſtoient toutes ſes actions, n'auoient que faire de langage ny de paroles fardees, ſçachant pieça qu'il n'y auoit rien de ſi incertain que l'amitié & la felicité: & que de là il auoit aprins à eſtre touſiours conſtãment preparé à toutes ſortes de diſgraces telles qu'eſtoient les ſiennes, malgré leſquelles il auroit touſiours pour ſepulture ceſte glorieuſe memoire qui couronne la vie, & qui honore la poſterité. Que ceux qui cõme luy aimoiẽt l'honneur & la gloire, combattoiẽt touſiours plus 1556.

1556. courageusement les choses difficiles que les aisees, leur ame estant tousiours & à toute heure plus disposee à mourir honorablement parmy la gloire & la loüange, que de viure parmy les ruines & les infelicitez seruiles de la commune patrie, pour toutes lesquelles raisons il s'estoit resolu à n'entendre desormais qu'à purger & polir son ame pour la rendre aggreable à Dieu.

Ainsi qu'il auoit prié Monsieur de Ramboüillet, s'en retournant vers sa Majesté, luy remonstrer, le chargeant à ces fins d'vn memoire de ceste substance:

*Memoire donné par le Mareschal au sieur de Ramboüillet pour presēter au Roy.*

Fera le sieur de Rambouïllet recognoistre à sa Majesté, que le Mareschal ne peut, quoy qu'elle ait commandé, casser les douze bandes Françoises, ny les Italiens, sans defauoriser & ruiner du tout ses affaires, l'ennemy estāt sur le poinct de se rejecter en campagne, & la ville de Montcalue, qu'elle a voulu qu'on fortifiast, n'estant encores aussi en estat de deffence. Et que moins encores pourroit-il, en ce faisant apporter le cōtrepoix, & la faueur que sa Majesté entendoit donner aux affaires du Pape. Que toutes ces contrarietez si importantes chacune à part soy, ne pouuoient subsister en vn mesme subiect, comme le Roy vouloit qu'elles fissent. Qu'il n'y a que Dieu seul qui tienne en sa main l'aduancement & le final demeslement des affaires. Que le iugement humain les pouuoit biē cōsiderer & manier comme faisoit le Mareschal, mais non pas y apporter des aduantages & des dispositions qui n'appartiennent qu'à la toute-puissāce diuine. Et que quand tout cela cesseroit, ceste gloire & ceste reputation, pour laquelle les Princes genereux, tels que sa Majesté, mettent bien

souuent

souuent tout sur le tablier, requeroit le contraire 1556.
de cela mesme qu'elle commande. Et en fin que les consequences de l'Estat ne se manioient pas tousjours par mesmes mouuemens & ressorts: ains le plus souuent par des voyes à demy incertaines, ou qui semblent fort extraordinaires & impertinentes à ceux qui iouïssent de l'aise & qui veulent neantmoins censurer, & absoluëment iuger d'autruy: ores qu'il soit certain & necessaire aussi que ceux qui deliberent des plus importans affaires de l'Estat voyent plus loing & plus profondement que les autres; puis que c'est à eux à rendre raison de ce qui en succede, & que la propre experience nous apprenoit, que les plus lourds iugements, & les plus coüards sont ceux qui se dispensent plus auant à iuger & à mal parler d'autruy, & à la verité il n'y a vertu ny perfection sur laquelle l'audace de telles gens, ne trouue à redire, & de faict nous voyons ordinairement, qu'on n'a pas tant de peine à se maintenir homme de bien, comme à se deffendre des enuieux, par lesquels sa vertu & ses fidelles seruices, estoient continuellement assiegez.

Remonstrera ledit sieur de Remboüillet, que ces raisons & ces fondements seront ceux, & non aucun interest particulier, qui tiendront en surceance les commandemens de sa Majesté: auec resolution toutesfois, lors qu'elle les aura bien digerez, d'en passer par apres par où elle iugera conuenable. Ce qui ne sçauroit estre si tost ne si heureusement démeslé qu'il est necessaire, si premierement sa Majesté ne considere combien de fortereſſes elle a à garder deçà les Mõts: combien de gens elle y doit entretenir: & de main en main

1556. les contrecarrer à ce qu'il faut auoir à la campagne, pour entreprendre ou se deffendre. Que pour releuer sa Majesté de ceste peine, le Mareschal en a baillé vn estat au vray audit sieur de Ramboüillet. Sa Maiesté l'ayant pesé & cõsideré, adiouſtera ou diminuëra ce qu'il luy plaira, & le renuoyera signé de la main: afin qu'il serue d'instruction d'vne part à ce qui sera à faire, & d'autre de descharge sur ce qui en pourroit cy apres aduenir.

Sera sa Maiesté tres-humblement suppliee; auoir souuenance à ce propos, que depuis le commencement de ces guerres elle a donné plusieurs commandemens audit Mareschal; à l'execution desquels s'il n'eust pratiqué le mesme iugement & discretion qu'il apporte en cecy mesme, il s'en fust ensuiuy beaucoup de choses contraires à l'intention de sa Maiesté, & à celle de luy mesme: lequel ne fait rien en ceste endroit par opiniastreté, ny par mescognoissance qui soit en luy, de l'honneur, de l'obeïssance & de la reuerence qui est deuë à son bien facteur & souuerain Seigneur; & surquoy il prent touſiours le consentement & l'aduis des principaux Seigneurs de l'armee. Tous lesquels aussi bien que luy, seroient indignes de tenir les charges militaires dont sa Maiesté les honnore, s'ils ne le sçauoient mesnager à la gloire & à l'vtilité de son seruice. Et à la verité le Mareschal a touſiours iugé plus proffitable de craindre les dãgers que de les mespriser. Le premier nous tient touſiours sur nos gardes, & nous inuite à soigneusement cultiuer la preuention: & l'autre par le cõtraire nous enueloppe en des inconueniens, qui ne sont pas aisez à digerer.

Et pour autant qu'il y a des Princes qui veulent

estre obeïs à quelque prix que ce soit, en ce qu'ils commandent, ledit sieur Mareschal desireroit qu'il pleut à sa Majesté en semblables affaires, escrire par paroles expresses qu'elle le veut ainsi, quoy qu'il en puisse aduenir, soit bien soit mal : & si lors elle n'est obeïe, ce sera a elle à corriger ceux qui auront mespriſé l'obeïssance. 1556. *Continuation du memoire baillé au sieur de Rambouillet.*

Quant à l'opinion que sa Majesté a conceuë, que ceste casserie de douze Enseignes ne s'estendoit qu'aux Capitaines, Lieutenans & Enseignes seulement, & les soldats demeureroient pour remplir les autres, c'est soubs correction, se tromper à escient : car il n'y a Capitaine si miserable ou chetif qui en ce cas n'estime trouuer meilleure fortune ailleurs, & lequel en ceste opinion n'emmeine auec luy tous les officiers & tous les meilleurs soldats de sa trouppe ; & lesquels auiourd'huy ne demandent pas mieux que sortir de Piedmont, tant ils ont esté mal payez, mal nourris, mal vestus, & incessamment trauaillez.

Quand on admettroit que les soldats ne s'en iroient pas, c'est touſiours vn bruict de la diminution de douze enseignes Françoises, qui soulleuera le courage de l'ennemy, & qui amoïndrira le nostre. Cela courra aussi iusqu'à Rome, & desgoustera le Pape des esperances, & des desseins qu'il bastit au preiudice de l'Espagnol.

S'il plaist donc au Roy s'en remettre, comme il a de sa grace souuent faict, au iugement du Mareschal, il le supplie tres-humblement superceder ceste casserie iusqu'à tãt que les douze compagnies qu'il doit enuoyer au lieu de celles-cy, soyent arriuees. Protestant neãtmoins dés maintenant, que si entre cy & là l'ennemy ne iette point

1556. d'armee en campagne, de faire ſoudain ceſte caſſerie, ſans autre commandement de ſa Maieſté. Et de reduire toutes les forces à cela ſeulement qui ſera neceſſaire pour la garde des places. Et meſmes d'en faire deſmanteler aucunes, deſquelles auiourd'huy que la frontiere eſt eſtenduë, on ſe peut paſſer.

Fera auſſi entendre à ſa Maieſté, que la neceſſité où les gens de guerre ſont reduits, conduiſirent dernierement Valerio d'Aterny, ſoldat Italien à machiner auec Domp Franciſque de Mendozze, la reddition de Thurin, dont il auroit eſté chaſtié par le dernier ſupplice: il eſt à craindre que le ſemblable n'aduienne en beaucoup d'autres lieux, la neceſſité rendant toutes choſes formidables & ſuſpectes, c'eſt en fin vne langueur quaſi plus miſerable que la mort meſme.

Suppliera auſſi ſa Majeſté, de faire ſi exprés commandement au grand Maiſtre de l'artillerie, que les poudres & boulets deſpendus aux ſieges & batteries ſoient remplacez pour en regarnir les places, meſmes maintenant que l'ennemy ſe prepare pour ſortir en campagne.

*Nouueaux aduis du Mareſchal au Roy ſur la diſette des ennemis.*

Peu apres les partement dudit ſieur de Ramboüillet, le Mareſchal donna aduis au Roy, que Valfenieres eſtoit reduite à telle neceſſité que le Marquis de Peſcaire auoit eſté contraint de partir d'Aſt auec deux cens cheuaux, portans chacun vn ſac de farine deuant eux: & que cela deſchargé il eſtoit retoûrné tout court, veu que ce peu qu'il auoit porté ne pouuoit ſeruir pour vn mois.

Que Cairas eſtoit auſſi reduit à telle neceſſité; qu'on pourroit en deux mois emporter l'vn & l'autre, en faiſant deux forts: à ſçauoir vn à Ville-

frãche, qui couppe le chemin d'Aſt à Valfenieres: 1556.
dans lequel il faudroit au moins douze cens hommes: & en outre tenir groſſes garniſons à Villeneufue & à S. Damian, au milieu deſquels Valfenieres eſtoit ſitué. Et vn autre à Bra pour le regard de Cairas, auec ſix cens hommes: & en départir autres cinq cens à Polens, ſainct Alban, & ſaincte Victoire.

Que là où le Duc d'Alue ſeroit pour s'en aller à Naples, comme on tenoit aſſeuré, les caſſeries pourroient lors eſtre faictes, & toutes autres deſpences auſſi reduictes au petit pied, conformément à l'intention de ſa Majeſté. Et toutesfois le Mareſchal ne vouloit laiſſer de luy ramenteuoir, que c'eſtoit en ce faiſant luy coupper les aiſles ſi courtes qu'il demeureroit ſans forces & ſans moyens, pour executer pluſieurs notables entreprinſes qu'il auoit en main, & leſquelles ſuccedãs à bien, recompenſeroient à large main la deſpence d'vn petit camp volant de trois à quatre mil hommes. Qu'à ſon aduis ſa Majeſté ſe deuoit preparer à toute ſorte de fortune, laquelle parmy de petites forces meſnagees auec iugement, produit ſouuent de grands effects.

Qu'il ne ſe pouuoit garder à ce propos, de ramenteuoir que ſa Majeſté tenoit en Piedmont trẽte places fortes, & enuiron quarãte chaſteaux, en toutes leſquelles places, il ne falloit pas moins de vingt mil hommes pour les garder: & que ceux qui diſoient qu'aux neceſſitez on pouuoit touſiours tirer d'vne place pour aduantager l'autre, auoient oublié, que c'eſt preparer à l'ennemy le jeu qu'il deſire, & ſur lequel, s'il eſt ſage, il veille touſiours: pour ſe ietter tout à coup ſur la place

1556. deſpourueuë, & reduire par ce moyen ſon aduerſaire ou à la laiſſer perdre, ou à hazarder vn combat pour la ſecourir: & duquel hazard dépend la totale maſſe de l'Eſtat, qui pourra valoir vn iour de trois à quatre cens mille eſcus de rente, leſquels au parſus la reputation, valent bien la peine d'eſtre cheris & ſoigneuſement conſeruez. Lors qu'on deſcouurira de quel coſté tourneront les orages, dont l'ennemy nous menace, l'on aura l'œil & la deliberation prompts, ſoit pour ſecourir ce qu'il aſſiegera, ou entreprendre l'vne de ſes places, pour faire diuerſion, ou finallement pour luy donner la bataille, ſi la neceſſité venoit à ſurmõter la raiſon.

Le Mareſchal ſe trouuant merueileuſement affligé de la perſeuerãce des cõmandemens du Roy, encor venus puis le partement du ſieur de Rambouïllet ſur le fait des caſſeries des douze bandes Françoiſes & autant d'Italiennes, & que ſa Maieſté auoit reſoluëment commandé que cela fuſt ainſi executé, quelque apparent pretexte qu'il peut apporter au contraire; ie le vis ſur le poinct de ioüer à quitte, & au double, toutesfois, l'affection & la prudence ſurmontans ſon iuſte deſpit, il mit à la balance la qualité du temps & des affaires, & ayãt trouué qu'ils ſurmontoient de toutes parts l'effect des commandemens du maiſtre, il print reſolution de n'y obeïr iuſques à tant qu'il euſt reçeu ſes remonſtrances au contraire, ne qu'elle n'euſt ſçeu qu'aux precedentes remõſtrances qui auoient eſté deſ-ja miſes ſur le bureau, il auoit oublié de tirer en ligne de cõpte, les principaux poincts, leſquels (à la faueur de luy) doiuent combattre & renuerſer tout à fait ceux de ſa Majeſté, à ſçauoir le propre honneur & la reputation d'elle, & pour l'ob-

tention & conseruation desquels on ne pouuoit 1556.
nier qu'elle ne fist & enduraſt tout cela mesme que elle faisoit auiourd'huy : que par ainsi toutes ces necessaires & genereuses parties deuoient estre en plus estroitte recommandation à sa Majesté, que tout ce qu'il y auoit de rare, de precieux, & d'excellent au monde : que quant à luy soubs l'authorité d'elle, il n'auoit iamais visé à autre poinct que ceſtuy-là, estimant qu'en faisant autrement qu'elle seroit demeuree fort mal contente de luy, & mesmes, s'il euſt ainsi à la haſte procedé à ces caſries, lesquelles ne sçauroient iamais apporter tel auantage ou faueur à ses affaires que les dilayements qu'il y a apportez, & sur des fondements toutesfois qui ne peuuent estre renuersez, au moins selon les regles de l'Estat, & parmy lesquels il n'y auoit opiniaſtreté ny mescognoiſſance de ce qu'il doit à son souuerain Seigneur & maiſtre : que par le contraire il estimoit estre digne de loüange en dilayant prudemment les choſes mal recognuës en France, & qui pouuoient apporter de deçà vne tres dangereuſe conſequence d'Estat, comme faisoit ceſte-cy, sur laquelle il esperoit que sa Majeſté (mieux informee qu'elle n'estoit pas) changeroit de volonté & de iugement auſſi.

Qu'il la ſupplioit tres-humblement apporter en conſideration, que par la depeſche du Capitaine Paſquier, elle luy commandoit de faire tous ses efforts pour fauoriſer le Pape, & les affaires d'Italie : que ceſte faueur ne se pouuoit entendre que par le remuëment des armes, & qu'en retranchant les armes, c'estoit pluſtoſt prendre la voye pour perdre, que pour fauoriſer les affaires d'Italie, & de faict que ſi ſa Maieſté auoit elle meſme

1556. estimé qu'en s'absentant le Mareschal du Piedmont, ce seroit desfauoriser les affaires, que de ce mesme argument (foible toutesfois) en ce qui regardoit sa personne, que par plus forte raison il en deuoit resulter, que cette casserie (au fort des affaires) feroit bien encor pis, mesmes à l'endroit de gens si craintifs, & si soupçonneux que sont les gens d'Eglise. Pour remedier donc à toutes choses selon le vouloir de sa Majesté, & le desir du Pape, il iugeoit raisonnable que tout aussi tost que l'auictuaillement de Mariembourg seroit acheué, qu'il pleust à sa Majesté luy enuoyer en Piedmont autant d'autres enseignes de delà, au lieu de celles qu'elle vouloit qu'on cassast de deçà. Quant à ce que sa Maiesté trouuoit raisonnable le congé qu'il auoit demandé, il manda, qu'il n'auoit iamais eu telle intention, veu mesmes ce qu'elle s'estoit cy-deuant daigné luy escrire de sa main, sur la necessité de sa presence. Ores que ce fust à la verité l'vn des plus grands biens, & des plus grands contentemens qu'il sçauroit receuoir en ce monde, que de faire la reuerence à son Prince, qui l'auoit tant & tant honoré, bien auoit-il seulement desiré de changer d'air pour vne quinzaine de iours, pour aider sa conualescence, laquelle graces à Dieu se faisoit meilleure de iour à autre, touſiours auec intention toutesfois de ne quitter la disposition ny la conduite des affaires, qui luy deuoient estre plus chers que sa propre vie.

*Response du Roy aux plaintes & remonstrances au Mareschal.*

Le Roy en fin recognoissant le veritable fondement des plaintes & des remonstrances du Mareschal, redépescha vers luy Derdoy Secretaire de Monsieur le Connestable, pour lauer & effacer toute l'opinion qu'il auoit cõceuë que sa Maiesté

fust mal contente de luy, & luy faire recognoistre que tant s'en falloit que cela fust, qu'au contraire elle l'aimoit & estimoit infiniment, pour tant & tant de seruices qu'il luy auoit rendus parmy les mesmes necessitez & foiblesse: & qu'elle desiroit les dignement recognoistre, soudain qu'il seroit arriué vers elle, & dont elle luy donnoit congé. Loüant & approuuant à ces fins, que Mõsieur de Termes Gentil homme de fort grande experience & fort sage, commandast en son absence, & auquel elle enuoyeroit les pouuoirs à ce necessaires. 1556.

Mais pour autant que le sieur de la Trinité qui cõmandoit pour l'Empereur à Cairas, Fossan & Cony, auoit precedemment faict porter parole au Mareschal de vouloir prendre le party du Roy, & luy remettre ces trois importantes places entre ses mains, sous certaines conditions qu'il declareroit selõ la response qui luy seroit faicte. Le Mareschal recognoissant la tres grande importance de ceste ouuerture, print resolution de renuoyer diligemment vers le Roy ledict Secretaire Derdoy, pour luy donner cõmunication de ceste affaire, & faire aussi recognoistre à sa Majesté, que ceste consideration estoit l'vne de celles qui l'auoiẽt fait obstiner à ne faire toutes les casseries: afin que l'affaire succedant bien, il eust en main les instrumens propres pour l'entreprendre, & de pousser plus auant la fortune. Suppliant sa Majesté & Monsieur le Connestable, qu'ayans bien balancé la consequence de la chose, ils luy renuoyassent diligemment ledit Derdoy, auec pouuoir pour traicter auec ledit sieur de la Trinité, l'vn des plus rusez seruiteurs de l'Empereur.

*Le sieur de la Trinité veut prendre le party du Roy.*

Le Roy, qui auoit precedemment esté aduerty

1556. de ceste ouuerture, loüa plus que iamais le iugement & la dexterité du Mareschal, luy commandant de poursuiure viuement l'affaire, tenant tousiours neantmoins bride en main Et à la verité si la chose fust succedee, toutes les guerres de Picardie, de Champagne, de Siëne & de Corsegue, se transportoient en Italie, à la descharge de l'Estat de France. Cependant le Mareschal fit faire l'auictuaillement de Montcalue, & puis soudain pour satisfaire à la volonté, & non au seruice du Roy, cassa le regiment des quatre mille Suisses du Capitaine Fiolic.

Peu de iours apres l'auictuaillement de Montcalue monsieur d'Aumale print resolution de s'en retourner en France, n'esperant pas, veu ces casseries forcees, qu'on peust rien executer de beau dãs le Piedmont. Au mesme temps aussi monsieur de Dampuille s'en retourna trouuer le Roy, duquel il fut fort amiablement recueilly, tant à la faueur du Pere, que des exploicts courageux qu'il auoit demeslez en ceste guerre.

*Le Mareschal est contremandé par le Roy estant party pour venir en France.*

Cela faict, le Mareschal se voulant acheminer en France, il remit tous les affaires entre les mains du sieur de Termes. Mais au mesme instant qu'il passoit le Montcenis, il fut rencontré du Secretaire Derdoy depesché vers luy de la part de sa Majesté, pour le prier de s'en retourner en Piedmont: ayant apprins diuerses nouuelles du costé de l'Italie, qui requeroient sa presence, & sans laquelle il aduiendroit quelque dangereux desordre en ses affaires: le priant à ces fins remettre la partie à vne autre fois. Ce seigneur qui ne desiroit rien plus que de se rendre agreable à son Prince par quelque bon & memorable seruice, manda à sa Majesté

par le meſme Secretaire Derdoy, qu'il luy renuoyoit, que l'intẽtion ſur laquelle il auoit demãdé congé pour aller baiſer les mains à ſa Majeſté, n'auoit eu autre fondement que le propre zele de sõ ſeruice, qui requeroit ce voyage pour diuerſes cõſiderations. Toutesfois puis qu'elle vouloit qu'il retournaſt en Piedmõt, que tout de ce pas il en reprend le chemin : mais bien la vouloit-il ſupplier de croire que ſon retour ſeroit inutile, puis qu'il n'eſtoit accompagné des moyẽs qu'il falloit pour bien & vtilemẽt ſeruir; & le deffaut deſquels auoit eſté en partie cauſe du congé qu'il auoit demandé. 1556.

Si toſt qu'il fuſt arriué à Thurin, il eut nouuelles que le Marquis de Peſcaire auoit iecté douze enſeignes Napolitaines deſquelles il eſtoit le chef & qu'on appelloit les braues, dans Vignal; où ils ſe fortifioient en toute diligence, pour tenir Caſal, Verruë & Montcalue bouclez. Soudain il fit commandement que l'armee s'aſſemblaſt iuſques au nombre de huict mille que François que Suiſſes & Italiens, & mille cheuaux: & qu'il ſe rendiſſent tous à Butigliere: où il feroit marcher dix canons, pour aller la part qu'il ordonneroit. Tout auſſitoſt mandé, auſſi-toſt executé, ce Seigneur ayant l'action auſſi prompte que le commandement. Eſtant arriué ſur le lieu, il manda à ceux de Caſal de ſe tenir preſts pour le venir trouuer à Vignal au meſme inſtant qu'il y arriueroit, & dont il leur donneroit aduis.

*Fortification de Vignal par le Marquis de Peſcaire.*

Vignal eſt vne bourgade ſur vne haute colline du Montferrat, d'accez aſſez difficile, meſmes pour l'artillerie : toutesfois la force des bras des gens de guerre ſurmonta les difficultez. Ceux de dedans eſtans fort brauement venus à l'eſcarmou-

*Situation de Vignal.*

1556. che, elle fuſt ſouſtenuë & rembarree de meſmes. La place recogneuë par le Mareſchal, elle fut trouuee plus forte qu'on n'auoit precedemment eſtimé, & ſelon cela les approches ſe firẽt par grãdes tranchees. L'artillerie plantee au nombre de douze pieces, elle commença dés le matin à tirer dans ceſte terre nouuellement remuee, où elle ne faiſoit pas grand progrés. Mais ſur le midy, on cõmença à voir au trauers des courtines où l'ennemy trauailloit, ſans faire contenance autre que de braues & reſolus. Pendant cela, le Mareſchal ordonna ſix cens François, cinq cens Suiſſes & huict cens Italiens pour aller à l'aſſaut: faiſant tenir autres trouppes preſtes pour le raffraiſchir & réforcer ſelõ ce qui ſeroit de beſoing. Mais par ce que le Mareſchal ſe doutoit que le Marquis de Peſcaire feroit tous ſes efforts pour venir ſecourir la place, ou au moins empeſcher l'aſſaut, il fit mettre en bataille ſur les aduenuës de l'ennemy, tout le reſte de l'armee & la cauallerie, & trauerſer le bas de la colline de force barricades. Cela ainſi ordonné, il commanda qu'au premier coup de la trompette on marchaſt à l'aſſaut. Tandis qu'il differoit le ſignal, vn baſtard de baſtard de la maiſon de Boiſſy, qui eſtoit dãs les bandes Frãçoiſes partit de la premiere trouppe, & l'harquebuze au poing marcha d'vne contenãce fort aſſeuree droict à la breſche, où arriuant il tira ſon coup, & puis mettant l'eſpee au poing combatit ſur la breſche ſi bien armé de la garde de Dieu, qu'il ne fuſt point bleſſé. Ses cõpagnons voyans le jeu, partent auſſi tous de furie droict à la breſche, ſans attendre le ſignal. Quoy voyant le Mareſchal criant & tempeſtant il fit donner le ſignal, afin que tout à coup l'aſſaut ſe

*Vignal aſſiegé par le Mareſchal.*

*Batterie contre Vignal.*

donnaſt, cõme il fit, par deux endroicts par les autres. S'il fuſt bien ſouſtenu par ceux de dedans l'eſpace d'vne bonne heure, les noſtres n'aſſaillirent pas de moindre courage. De maniere que voyans approcher leurs compagnons qui venoient à leur ayde, ils firent tout à coup vne grande huee, & dõnerent ſi furieuſement dedans cõme à corps perdu, qu'ils forçerent la breſche, par vne rage tuans tout ce qui s'y trouua, iuſques au nombre de douze cens hommes, ſans en prendre vn ſeul à mercy, non pas les garçes ny meſmes les goujats la pluſpart deſquels auoient les armes dorees, & les habillemens fort braues. Leur Gouuerneur penſant fuir la mort, ſe iecta bleſſé de 24. ou 25. coups dans vn puits, tous leſquels en ce pays montueux ont de vingt à trente toiſes de corde. Le Marquis de Peſcaire durant que la batterie ſe faiſoit, comparut auec douze cens cheuaux, & enuiron trois mille harquebuziers: mais il n'oſa iamais entreprendre de donner dans la barricade, voyant à vingt pas de là toute l'armee en bataille ſerree, & les enfans perdus mis à la barricade, qui le ſaluoient de force harquebuzades.

1556. *Priſe de Vignal auec perte notable des ennemis.*

De façon que le bruict & l'aſſaut eſtant paſſé il ſe retira en Alexandrie, dont il eſtoit party. Ainſi que le combat de Vignal fut acheué, le Mareſchal entra dedãs, & paſſant au long du puits où le Capitaine Gaſpard Pagan chef du lieu s'eſtoit ietté, il ouyt la voix & le bruict de ce pauure Seigneur, & demandant que c'eſtoit, on luy dict ſon infortune. Il s'arreſta tout court, & commanda lors qu'on luy deualaſt des cordes pour le tirer & ſauuer, mais comme le malheur ne nous pourſuit iamais pour vne ſeule fois, il aduint que ce pauure

*Clemẽce & debonnaireté du Mareſchal enuers le chef des ennemis.*

1556. Seigneur estant desia retiré à quatre pieds prés le bord du puits, que la corde se rompit, & retomba à bas plein de vie. Et toutesfois le Mareschal repassa encor par là pour le voir & consoler: on luy dict l'infortune, & lors ayant plus que iamais cõmiseration de ce desastre, il fit apporter des cordes du canon auec vn grand panier au bout, qu'il fit deualer à ce pauure Seigneur, qui à ce coup fut tiré hors, si deffaict qu'il n'auoit presque plus de sentiment. Le Mareschal en eut tant de pitié qu'il le fit porter en son logis, penser, medeciner & traicter, comme s'il eust esté son parent: de là à huict iours ayant vn peu reprins ses esprits, il le rẽuoya sur vne lictiere à bras, audit Marquis: lequel en rendit graces infinies au Mareschal, loüant la debonnaireté Françoise. La place fut razee de fonds en comble, pour esuiter la recheute que l'assiette de la place presentoit. Tout acheué le Mareschal fit assembler l'armee en plaine campagne à laquelle il fit ceste courte reprehẽsion, Mes compagnons & mes amis, i'estime ceste iournee malheureuse, en laquelle ie vous ay veu violer les cõmandemens de vostre chef, & la mesme discipline militaire que vous auiez iusqu'à ce iourd'huy religieusement obseruee; le combat que vous auez rendu à la prinse de ceste place (ores que braue & genereux) ne vous sçauroit excuser ny exempter de la peine capitalle que vous auez encouruë & de laquelle ie vous ferois sentir la peine, sans la priere que tous ces Princes & Seigneurs m'en ont faict, m'asseurant que vous lauerez cy-apres ceste si orde tache par quelque genereuse action à la gloire du Roy, & à l'expiation de vostre desobeïssance: que i'en demeureray content.

*Desmolition de Vigual.*

Et là dessus faisant semblant d admirer la valeur de celuy qui estoit allé à la bresche sans commandement, promit de luy faire du bien s'il le recognoissoit. Ceste amorce print si bien feu que le pauure Boissy se vint presenter par la main de son Capitaine. Soudain le Mareschal au lieu de le recompenser, le fit mettre és mains du Preuost, luy en recommandant la garde au pris de sa vie, & de le mener tousiours à la suite de l'armee, si bien garroté qu'il n'eschappast. Cela estant faict, il fit prédre par roolle le nom de tous ceux qui auoient conquis les treize drappeaux de ces pauures Napolitains: à tous lesquels estant arriué à Thurin, il donna vne chaisne d'or de cent escus, ayant vn escusson en oualle au bout auec ceste inscription, *Donum Caroli Cossei, ob signum militare in cruenta Vignalis expugnatione captum.* Par ceste liberalité & faueur inuitant vn chacun à courageusement entreprendre toutes les plus hazardeuses entreprinses, telles qu'auoit esté ceste-cy: à laquelle nous ne perdismes que soixante hommes & trois canonniers. Quinze iours apres son retour à Thurin, plusieurs Seigneurs le presserent de deliurer Boissy: mais au lieu de ce faire, il fit appeller au conseil tous les Seigneurs de l'armée, auquels il proposa le commandement qu'il auoit fait de n'aller à l'assaut auparauant le coup de trompette: l'audace & la temerité de Boissy à violer les loix militaires en vn affaire si dangereux qu'estoit l'ordónance d'vn assaut: que ceste faute estoit si grande qu'elle ne pouuoit estre expiee que par la mort de celuy qui l'auoit commise, par laquelle chacun apprendroit à se rédre obseruateur de ces cõmandemens. Toutesfois que cestuy-cy estant sorty, ores que de tra-

1556.

*Presens du Mareschal aux Capitaines de son armee.*

1556. uers, de la maiſon de feu Madame ſa mere, il leur en remettoit le iugemeut, auquel il les prioit tous de proceder hors toute paſſion. Les choſes debattuës par commune voix, il fut iugé coulpable de mort. Lors le Mareſchal lequel peu auparauant m'auoit baillé vne chaiſne de deux cens eſcus en garde, me commanda me faire appeller le Preuoſt & Boiſſy enſemble. Eſtans tous deux entrez en la chambre où le conſeil ſe tenoit, il luy tint ce propos; Boiſſy, ta vertu & ton courage/ temerairemẽt monſtrez à l'aſſaut de Vignal, ſont ſuſceptibles de quelque faueur & recommandation, mais la loy militaire qui doit ſeruir de guide & à toy & à moy, & que tu as ſi inconſiderément violee, a fait que par les voix de tous ces ſeigneurs tu as eſté iugé digne du dernier ſupplice. Mais moy prenãt & meſnageant l'entre-deux de la faute ou de la grace, ie t'ay faict porter la dureté d'vne ignominieuſe priſon pour expier ton peché & ta faute: & d'autre coſté embraſſant la miſericorde, & conſiderant que la valeur pluſtoſt que la malice t'auoit faict tomber en ceſte deſobeyſſance, ie te la veux auiourd'huy pardonner, à la perſuaſion & priere de ces Seigneurs: & recognoiſtre auſſi tout d'vn train ceſt intrepide courage que tu as monſtré, te iectant à corps perdu dans la breſche, dont Dieu t'a miraculeuſement ſauué, pour tirer de toy quelque autre ſignalé ſeruice à la gloire de ſa diuine Majeſté, & de main en main de celle du Roy noſtre maiſtre. Voila pourquoy ie te donne ceſte chaiſne d'or (que ie luy mis moy-meſme au col:) Vas à mon Eſcuyer auquel i'ay commandé de te donner vn cheual d'Eſpagne, vn courtaut & des armes, pour doreſnauant te tenir auprés de moy, & ſeruir

*Remonſtrance du Mareſchal à Boiſſy.*

& ſeruir eſt ce que ie te commanderay. Tous ces Seigneurs trouuerét l'acte de la correction, & celuy de la recompéſe ſi admirables, qu'il n'y euſt celuy d'eux, ny de toute l'armee, qui n'en loüaſt infiniement le Mareſchal, & auquel cela ne ſeruiſt d'eſperon à touſiours mieux faire, & mieux obeïr. 1556.

L'ennemi enuoya loger 25. compagnies Italiennes au Canauois proche de Chiuas & Caſelles, dont eſtant le Mareſchal aduerti il print reſolutiõ de partir de Carmagnoles où il eſtoit pour les aller deſloger ſans fourrier: mais ayant au meſme inſtant nouuelles que 25. enſeignes de Lanſquenets & 6. d'Eſpagnols marchoient vers Follan, il tint bride en main, ayant opinion que c'eſtoit vne amorce dreſſee par l'ennemi pour aller ſurprendre Carmagnolles pendant qu'il prendroit la routte du Canauois.

En ce meſme temps l'vn de nos Capitaines Italiens nommé Michel de Sauonne ſurprint dans les Langues vne bourgade aſſez forte, ſituee à deux lieuës de la mer, à deux d'Albengne, & autant de Sauonne: mais pour autant que le Mareſchal ne luy peuſt enuoyer ſecours l'ennemi tenant la campagne, elle fut reprinſe vn mois apres.

Vous auez cy-deuant veu qu'enuiron le vingt-cinquieſme Ianuier, le Secretaire Derdoy eſtant reuenu en Piedmont pour l'aduancement de la pratique dudit ſieur de la Trinité, qui monſtroit beaucoup de diſpoſition à la parfaire. Mais au meſme inſtant qu'il auoit prins iour de traicter auec le Vicomte de Gourdon qui en eſtoit l'entremeteur, il aduint que Domp Ioüan de Gueuare, & le grand Treſorier de l'armee Eſpagnole, vindrent à Cairas, Follan, & à Cony, porter deux payes aux

1556. garnisons : & que pour ce faire il falloit que le sieur de la Trinité les accompagnast tant au venir qu'au retour : de maniere qu'il ne peut conferer auec ledict Vicomte de Gourdon comme ils auoient resolu. Le dixiesme iour d'apres il retourna, & luy manda qu'il ne falloit plus differer l'affaire, & qu'il se trouueroit auec luy la nuict ensuiuante. Or est à noter que ledit Secretaire Derdoy auoit apporté vn pouuoir particulier au Mareschal, pour luy promettre au nom du Roy cinquante hommes d'armes, auec la mesme place & seigneurie de Fossan : demeurans au Roy Cony & Cairas auec leurs mandemens, & encores quelques autres places que ie n'ay mis icy pour n'estre de trop grand importance. Il luy donnoit encor cinquante mil escus, payables en deux termes : & quatre mil escus de pension ordinaire. Dauantage sa Majesté mesme escriuit vne lettre audit sieur de la Trinité, luy confirmant tout ce que le Mareschal luy promettoit contenãt ce qui s'ensuit; Mõsieur de la Trinité, mon cousin le Mareschal de Brissac m'a aduerty de la bonne volonté que vous auez d'entrer en mon seruice, & de ce qu'en ce faisant vo⁹ promettez faire pour moy : chose que i'ay grandement agreable, & dont ie vous remercie bien fort, vous priant vouloir perseuerer en ladite affection & mettre vostre promesse à execution, cõme i'espere que vous ferez : & ie vous promets & asseure par la presente, signee de ma main, que ie ne faudray de vous tenir & accomplir tout ce que mondit cousin vous a pour ce faire promis & accordé : Et d'auantage de vous faire tout le meilleur & le plus fauorable traictemẽt que ie pourray ; de façon que vous n'aurez iamais regret de ce que vous aurez fait : mais plustost iuste occasiõ de vous

*Pouuoir dõné par le Roi au Mareschal, de traitter auec le sieur de la Trinité.*

en loüer & contenter, ainsi que les effects vous la 1556.
feront cognoistre, cõme módit cousin vous le fera entendre de ma part, & dont ie vous prie comme vous feriez à ma propre personne. Et à Dieu, Mõsieur de la Trinité, qu'il vous aye en sa saincte garde. De Vernon le 16. Nouébre 1556. Ceste lettre & la coppie dudit pouuoir furent enuoyez audit Vicomte de Gourdon, pour les monstrer audit sieur de la Trinité, & le mieux disposer. Le Mareschal, qui de longue main auoit mauuaise opinion de la Trinité, marchoit fort retenuëmẽt en ceſt affaire: craignãt que ce ne fust, comme on vit depuis, vne amorce pour nous enfoncer en quelque malheur: & en ce doute il tenoit toutes les places sur leurs gardes, de peur de tomber en inconuenient, cõme il aduient souuẽt parmi tels traittez, à ceux qui les embrassent trop incõsiderémẽt. Qu'il a bien noté que le Roy & le Connestable luy escriuirent n'agueres de ne plus si souuent presser ny requerir sa Majesté pour tant de personnes qui l'en pressoiẽt à toutes heures, qu'il ne desiroit pas moins qu'eux de s'en abstenir, ores que la loy ne luy semblast que trop seuere, mesme en telle saisõ que ceste-cy. Car qu'est-ce qu'il ne doit pas faire en cet endroit, quãd il est question de quelque Seigneur, de quelque Capitaine, ou autre qui a bien & genereusement seruy sa Majesté? s'il les en refuse, il les perdra, & sa Maiesté les grands seruices qu'il en pourroit tirer: que la beneficence & l'honneur estans les propres & vniques salaires de la vertu que les Princes concedent à leurs bõs seruiteurs, que c'estoit le moins qu'il pouuoit faire, les moyens de la recompense luy deffaillans, que de les recommander au Prince, duquel les gens de bien la doiuent

1556. attendre, & non du seruiteur tel qu'il est.

Le Roy s'estoit tellement persuadé que le Duc d'Alue s'ẽ iroit à Naples auec tout le corps de l'armee, que par toutes ses depesches il ne chantoit autre leçon au Mareschal que de casser & retrancher toutes les forces qui estoient en Piedmont: & toutefois de tous les payemens qu'il estimoit estre arriuez pour ce faire dés le 20. Decembre 1555. il n'estoit encores comparu que vingt-cinq mil escus, au lieu de deux cens mille. De maniere qu'il fut contrainct de mander au Roy, qu'il ne pouuoit obeyr à sa Maiesté, si les moyens sur lesquels ceste obeissance deuoit prendre pied, n'arriuoient au temps conuenable & promis. Qu'il venoit de receuoir lettres de Gennes d'vn seruiteur de sa Mãjesté, qui luy mandoit qu'il estoit arriué à Gennes en vn nauire chargé d'Espagnols, & qui auoit laissé autres onze nauires sur la mer qui estoient au combat auec les Galeres de sa Majesté. Qu'à ces nouuelles quinze Galeres des ennemis estoiẽt parties de Gennes, pour aller au secours des autres, en toutes lesquelles il y auoit six mil hommes qui deuoient aller hiuerner dans les Langues. Et que ce renfort deuoit faire croire à sa Maiesté qu'il estoit plustost conuenable de s'armer que de se desarmer, comme elle vouloit toutesfois qu'on fist, ne remarquant pas qu'autant de temps que par ce moyen elle donnoit à son ennemy, autant en perdoit-elle pour elle-mesme: & que le traicté dudit sieur de la Trinité estoit matiere propre au remuëment, non de la paix, mais des armes: & duquel traicté il ne se pouuoit promettre rien de bon, veu les dilayemens incertains par où ledit de la Trinité conduisoit les affaires. En ce temps Grosset &

Montallin cuiderent estre perdus par la pratique 1556.
d'vn Medecin Siennois, nommé André Barata, qui fut descouuert & pendu.

Le dernier Ianuier, le Mareschal eut nouuelles du Vicomte de Gourdon, que le sieur de la Trinité estoit si irresolu & inconstant en ses demandes, qu'il ne sçauoit qu'en iuger. Cela est fort cõmun aux hommes sans foy ny repos, comme estoit cestuy-cy. Là mesmes estant entré en ceste humeur qu'il vouloit auoir la Comté de Beines, qui appartient à son frere: remettant neantmoins à s'en resoudre le lendemain, qu'il s'aboucheroit auec le Mareschal: lequel au mesme instant qu'il se preparoit pour partir, receut vn buletin dudit Vicõte de Gourdon, par lequel il luy mandoit que la partie estoit remise à 8. iours de là. Toutes lesquelles choses ledit Mareschal fit soudain sçauoir au Roy, suppliant sa Maiesté ne se promettre, cõme elle faisoit que la chose fust reüssible: mesmes s'oubliant iusques là, que de demãder que le Roy despoüillast sõ propre frere qui a bien & fidellement serui sa Majesté, pour s'en accõmoder, luy qui a tousiours fait le contraire. Ceux qui iouënt ces tours parmi chose si sacree qu'est vn propre frere, feroient bien pis à d'autres s'ils en trouuoient la commodité.

Apres plusieurs assemblees & traictez faits auec ledit sieur de la Trinité, par le Vicomte Gourdon; il ne trouua bon de conferer auec le Mareschal, pour le dãger & les soupçõs, disoit-il, qui en courroiẽt de tous costez, pour secrettemẽt que la chose se fist. Mais bien le prioit-il de luy enuoyer deux personnages fort confidens, auec lesquels il peust traicter & finalement resoudre. Le Mareschal députa le Colonnel Bõniuet, & le Presidẽt Birague,

1556. tous deux fort aduiſez Seigneurs. En traictant depuis auec ledit de la Trinité, & le ſondant de fort pres de tous coſtez, ils s'apperceurẽt qu'il n'y auoit en ſon faict que piperie & trahiſon: & que c'eſtoit vne menee expreſſement & malicieuſement dreſſee pour s'en aduantager, comme il fit, enuers l'Eſpagnol. De maniere que tout s'en alla en fumee comme le Mareſchal auoit touſiours preueu par l'experience qu'il auoit ſouuent faicte du cruel & cauilleux naturel dudit de la Trinité. La tromperie eſt laide, deshonneſte, & mal-ſeante à tout homme, mais principalement à celuy qui eſt conſtitué en dignité telle qu'eſtoit la ſienne. Elle n'eſt pas ſi vituperable, quand la violence qui ſe fait par l'authorité que la force donne aux vns ſur les autres, l'accompagne: la tromperie procedant comme elle faict, d'vne vraye malice & meſchanceté pourpenſee. Au partir de là, les affaires ayant dés le cinquieſme Feurier mil cinq cens cinquante ſix, prins non pas le ply de la paix, ains celuy d'vne trefue ſans trefue, ainſi que i'ay cy-deuant cotté, l'intention du Pape & du Roy, eſtoit ſeulement d'vne ſurceance d'armes pour quelques mois, pendant leſquels on prepareroit les moyens, les forces & les intelligences pour recommancer la guerre, dont il ne nous ſucceda que malheur. Et à la verité le Roy en faisãt ceſte trefue auoit de toutes parts emporté l'aduantage du ieu, & ſi grand qu'en conſeruãt ce qu'il auoit, il luy demeuroit dequoy gourmãder les Païs bas, l'Italie & l'Eſpagne: cõme le Mareſchal luy fit ſouuentefois remõſtrer. Mais n'y profitãt rien, il ſe reſolut d'aller baiſer les mains à ſa Maieſté, cõformement au cõgé qu'il en auoit obtenu; ayant toutesfois auparauant donné

ordre aux retrãchemens, & aux payemens des garnisons, & à la conseruation des places : remettant le gouuernement de toutes choses à Monsieur de Termes, qu'il auoit par plusieurs conferences instruit & informé de tout ce qui retardoit la seureté & l'aduancement des affaires du Roy, & d'aucunes practiques qu'il auoit en main : & pour laquelle intention il fut resolu, à mon grand regret, que ie demeurerois prés ledit sieur de Termes, pour le maniement des affaires d'Estat, comme ie fis pendant l'absence du Mareschal. 1556.

*Indigne traictemẽt fait au Mareschal retourné glorieux de Piedmõt en France.*

De là à quelques iours, le Mareschal s'acheminant en France, suiuy de plusieurs Seigneurs, Gentils-hommes, & Capitaines, fut receu & du Roy & de toute la Cour auec beaucoup de faueur & d'honneur, mais auec peu ou point de recompense : l'excuse de laquelle fut fondee sur l'extreme necessité où vne guerre de cinq ans continuels auoit reduit le Royaume. Et cependant ceux qui auoient perdu souuẽt & des villes & des batailles, plustost par inconsideration que par infortune, estoient traittez & recompensez des plus clairs deniers de la France, de laquelle toutesfois il ne sçeut iamais rapporter autre grace, que le don de la gabelle de Piedmõt valant 15000. liures par an, & dont toutesfois il ne ioüit que deux annees.

Le Mareschal qui estoit ennemy de faussete & de parade, & qui auoit le cœur autant noble que genereux, supporta si patiemment ceste ingratitude, que iamais on ne descouurit le regret ny la douleur qu'il en auoit : non tant pour l'enuie des biens, cõme pour le tesmoignage que la beneficẽce eut rendu de sa valeur, & de tant de memorables seruices. Dont à son retour en Piedmont

1556. il me fit ses plaintes: par lesquelles ie recogneus assez qu'il estoit vrayement de ces grands & renommez Capitaines, au corps desquels toute terre sert de sepulture, & l'Vniuers d'vn glorieux trophee & Epitaphe à leur vertu & debonnaireté.

Ceste patience & modestie du Mareschal est d'autant plus recommandable, qu'on a veu assez souuent que tout ainsi que plusieurs grands Capitaines, pour la grande opinion qu'ils auoient de leur merite, n'ont sçeu modestement mesnager la bõne fortune que Dieu leur auoit communiquee, ains se sont perdus & ruïnez: tout de mesme aussi le mespris & l'ingratitude du Prince enuers ceux qui estoient de si haut merite, a bien souuent renuersé eux & leurs estats. Ce n'est pas suiure les cõmandemens de Dieu, qui commande que retribution soit renduë par proportions conuenables aux bons seruiteurs, qui ont veillé à la multiplication du talent.

*Opinion des Machiauelistes.*

Les Machiauelistes tiennent qu'il ne faut iamais faire de si grands ny de si signalez seruices aux Princes, qu'ils soient pour entrer en opinion, que leur gloire & leur grandeur en demeurent ou rauallees, ou appariees, ou qu'ils se recognoissent plus foibles qu'ils ne voudroient à vne condigne recompense. Car si tost que l'vn ou l'autre de ces soupçons prend racine en leur esprit, ils espiét lors toutes sortes de couleurs, ou de pretextes pour perdre ou pour raualler tout à fait ceste trop esclatante vertu. Dont faict foy le grand Consalue, lequel apres la glorieuse conqueste qu'il auoit faict du Royaume de Naples, fut renuoyé comme personne priuee en sa maison. S il m'estoit permis de parler des Princes, ie dirois volontiers que

ceux qui mesnagent si mal la beneficence, bastis- 1556.
sent plustost des argumens à leur ruine qu'à leur salut & conseruation. C'est pourquoy l'Empereur Charles cinquiesme disoit, qu'il n'y auoit nation au mõde qui fist plus de choses à sa ruine que faisoit la Françoise, & neantmoins que tout leur tournoit à salut, Dieu ayant en protection particuliere & le Roy & le Royaume. Vous aurez cy-deuant peu assez remarquer, que le Mareschal de Brissac estant allé baiser les mains au Roy, auoit laissé feu Monsieur de Termes qui fut depuis Mareschal de France, Lieutenant de sa Majesté en sõ absence: durant les sept ou huict mois de laquelle absence, les choses furent par luy fort iustemẽt & heureusement maniees au contentement de sa Majesté, & des peuples aussi.

Reuenons maintenant à l'arriuée du Mareschal en Cour, & à l'ingratitude qui fut praticquee par aucuns enuers si hauts merites qu'estoient les siẽs. La resolution sur la rupture de la trefue fut encor remise à en deliberer auec luy pour l'exacte cognoissance qu'il auoit des affaires d'Italie; mais lui qui sçauoit que tout estoit desia conclu & arresté, & que tout ce qu'õ en faisoit auiourd'huy n'estoit qu'vne couuerte parade (aduãcee pour dextremẽt tirer de luy son consentemẽt & sõ approbatiõ) qui seruiroient de tacite garand à l'interest & à la mesme passiõ qui auoit basty tout cecy: quoy cõsideré il se restraignit à cela seulemẽt que i'ay cy-deuant fort amplement discouru, & neantmoins les affaires ayans à la mesme intention que dessus esté remises sur le Bureau, il cõsidera que n'en dire la verité estoit dangereux à l'estat, & ne le taire tout de mesme aussi, à cause de ceux qui tenoient la per-

1556. sonne & l'Estat du Prince en leurs mains. Pour donc fuyr & l'vn & l'autre incõuenient il supplie le Roy de vouloir receuoir de bonne part tout ce qu'il en diroit, & ce qu'il vouloit bien quãt à luy, honorer & reuerer tous les amis & alliez de sa Majesté, mais nõ iamais toutesfois despẽdre d'eux: qu'en vne si dangereuse resolution il iugeoit premierement tres-necessaire, que chacun par vn iugement rassis, & par vne bõne affection surmõtast ses passiõs & ses appetits, parmy lesquels l'obscurité trouuoit tousiours quelque place. Que la prudence & la preuoyance estoient celles qui deuoiẽt conduire les affaires, afin de ne s'en repentir apres le coup: car ne le faire pas estoit vne vraye sottise priuee de courage, d'honneur & de resource aussi: qu'il trouuoit quant à luy, que les choses glorieusement obtenuës par conclusion de la treſue vol-loient si haut, que la France triomphoit seule auiourd'huy autant heureusement qu'vtilement de toutes les guerres, perils & labeurs qui auoiẽt couru iusqu'à ce iour là: que ce n'estoit pas chose conuenable à la grandeur du Roy, ny à la seureté de l'estat de vouloir auiourd'huy, pour le soustenement des fautes, des erreurs, & des passions d'autruy, bouleuerser auec vn euidẽt & infaillible hazard, tãt & tant de glorieuses & tres vtiles cõquestes, que Dieu auoit benignement concedees à sa Majesté: que nul ne pouuoit nier sans s'esgarer, que le Pape & ses neueux auoient assez inconsiderément prins à ourdir vne toille qui surpassoit leur portee, mais non pas leur desreglee ambition. Que ces vieilles souches Papales estoient attachees à vn filet bien deslié, n'ayant ny force ny suitte pour tenir coup luy mesmes, lors qu'el-

les venoient à deffaillir: & que par ainsi il en re- 1555.
sultoit, que ceux qui s'embarquoient auec eux sãs biscuit mettoient fort vaguemẽt à l'enchere leur vie, leur gloire, leurs fortunes & tout leur estat, au maniement duquel toute faute pour petite qu'elle soit, tiroit le sang & alteroit les affections les plus pures: qu'il falloit en cest endroict rejetter la maxime d'aucuns qui tiennẽt, que c'est vne vraye pusillanimité, que de rejetter les glorieuses entreprinses qui se presentent, ores que de prime face elles ne soient accompagnees que d'apparence vn peu douteuses: que c'estoit mal remarquer que les guerres commencent bien quãd on veut, mais qu'elles ne s'acheuent iamais comme nous desirons, Dieu s'estant reserué ceste disposition à luy seul. Que les histoires mesmes ne nous apprenoiẽt que trop; que tous les Papes qui auoient cy-deuant plustost voulu manier l'espee de sainct Paul que les clefs de sainct Pierre (propres à fermer les portes de la guerre) auoient fait tousiours mauuaise fin: & finalement que c'est tout à fait sortir hors des gonds, que de leuer les armes, à la semonce de l'Italie, sous les promesses & serments des Papes, sous lesquels les dangers estoient tousiours cachez: & en affaires de telle consequence il falloit considerer auant toute œuure, si ce que nous voulons entreprendre estoit selon Dieu, honorable & vtile à l'estat, si la partie peut estre demeslee auec peu de difficulté, & auec moindre despence. Mais remarquer sur tout si parmy le conseil qui en est donné la passion & l'interest particulier ne ioüent point le premier roolle de la comedie.

Toutes les remonstrances du Mareschal ores

1556. que tres-iustes & tres-saincte furent par aucuns pluſtoſt attribuees à vne certaine crainte ou timidité, qu'il ne cogneut toutesfois iamais, qu'à vne genereuſe affection à l'aduancemẽt de l'eſtat. Mais Dieu qui cognoiſt nos intentions & ſelon leſquelles il nous iuge, permit depuis que ceux qui cõtre ſon opinion firent reprendre les armes, s'en repentirent les premiers. Car ce fut ſi grand reculement & vne ſi grande ruine à l'eſtat, que nous nous en ſentons encore auiourd'huy plus auant qu'il ne ſeroit neceſſaire ny honorable.

Ie veux auparauant que reprendre le fil de mes Memoires, repreſenter icy vn petit abregé que i'eu lors en main ſur les plaintes du Pape contre le Roy d'Eſpagne.

Ie ne ſçaurois croire (diſoit le Pape) que ce Roy d'Eſpagne ſoit fils de Charles cinquieſme, ſorty de la race des Princes Catholiques de ce pays: puis que ſans eſtre offencé, il leua les armes contre le Souuerain Paſteur de l'Egliſe.

Il ne peut eſtre tenu pour Catholique, puis qu'il eſt deſerteur, & non pas conſeruateur de l'Egliſe qui l'a honoré de ce tiltre. Il taſche de m'attraper pour tirer de moy la meſme rançon que ſon Pere extorqua malignement de Clement ſeptieſme, apres auoir durant neuf mois ſaccagé Rome.

Comme ſucceſſeur de l'ingratitude & de la perfidie de ſon Pere, qui a moiſſonné l'Italie par l'aide de mes predeceſſeurs, ceſtuy voudroit prendre ce meſme chemin, s'il me pouuoit priuer de la vie comme il deſire.

Il veut empeſcher que ie ne chaſtie les Seigneurs Colonnois feudataires de l'Egliſe, & deſ-

quels son Pere,& luy se sont tousiours seruis pour tenir l'Eglise Romaine en subiection & desordre. 1556.

Las!s'il faut que l'iniure surmonte le droict, & la force la raison, & que ma vie soit reduicte à la mercy de ce particide,encores vaut-il mieux prendre party de la perdre ou de la sauuer sous les armes & sous la protection du tres-Chrestien Prince François,premier fils & vnique cõseruateur de l'Eglise:ce que ne fit iamais Charles V.qui a touſiours baillé la main aux coniurateurs & aux remueurs de mesnage au preiudice du repos de la Chrestienté & du Chrestien Royaume François.

Il voudroit (s'il pouuoit)faire comme son Pere, lequel enyuré des graces de sa premiere fortune, auoit entreprins de gourmander tout le monde, comme il eust faict, sans la saincte & courageuse resistance de la France,qui a touſiours seruy d'arme salutaires à l'Eglise, & aux Princes affligez aussi.

Sera noté que pendant que ces pratiques balançoient entre esperance & crainte, il aduint assez de choses qui en aiderent beaucoup la resolution; & lesquelles i'ay iugé necessaire d'estre rapportees icy à la descharge du Roy, & à la coulpe d'Espagne, laquelle à l'exemple de Lysander ne tient iamais foy ny serment, s'il ne tourne à son aduantage.

*Moyẽs qui aiderent à la rupture de la treſue.*

En premier lieu le Roy d'Angleterre & le Duc de Sauoye auoient dressé, par le moyen de Coruille Marie maistre d'hostel du Comte de Megue, & ce nonobstãt la foy de la treſue, vne entreprinse sur Mets,par le moyẽ de quelques soldats qu'ils auoient corrompus,tous lesquels,Dieu ayant permis qu'elle fust descouuerte, furent punis du der-

1556. nier supplice. Qui considerera maintenant non passionné ces galanteries marranesques, excutera les ressentimens franceſques: de mesme suitte n'auoient ils pas accaparré le Marquis de Masseran qui estoit n'aguieres comme vous auez cy-deuant veu, entré au seruice du Roy, & auoit fait fortifier sa maison de Gaillany assize du costé de Biellois, commença à tenir pratique auec les ennemis, pour mettre sa place entre leurs mains sous certaines grandes & aduantageuses conditions, qui ne sçeurent estre si secrettement maniees, qu'elles ne fussent descouuertes à sa Majesté par le Mareschal de Brissac: auquel elle commanda d'escrire à Monsieur de Termes qui estoit demeuré au gouuernement de Piedmont, de trouuer moyen de se saisir de la maison du Marquis, & de l'en despouiller auant le coup.

*Perfidie du Marquis de Masseran.*

Termes autant sage & aduisé qu'autre que i'aye guieres iamais cogneu, delibera d'accomplir ce commandement: & pour ce faire il alla auec son seul train & sa garde, voir le Marquis à Gaillany, ayant auparauant commandé à vne vingtaine de Gentils hommes fort determinez, de porter sous la cazaque d'hõmes d'armes, vn corps de cuiraſſe, & d'entrer dans la place pendant qu'il diſneroit, sous pretexte de venir parler à luy, & qu'aussi tost qu'il leur diroit qu'ils fussent les bien venus, les six demeurassent au dehors de la porte de la salle, & les autres tout le long de la montee Que le Capitaine de sa garde accompagné de trente bons soldats portans la mandille & le corps de cuiraſſe, entrassent dedans la cour, faisans semblant d'attendre ledit sieur de Termes, lequel deuoit monter à cheual si tost qu'il auroit diſné. Et que les Sei-

*Prinse des chasteaux du Marquis de Masseran.*

gneurs Ieronime, Birague & Montbazin ame- 1556.
naſſent trois cens harquebuziers à deux cens pas de la place pour y courir au trot, au moindre bruit qu'ils ouïroient : & cela fait, qu'ils s'aduançaſſent faiſans ſemblant de venir ſalüer ledict ſieur de Termes: qui leur auoit commandé que tout auſſitoſt qu'ils auroient repreſenté ce perſonnage ils s'en allaſſent droict au corps de garde de la porte, ſuiuis de ce qui ſeroit entré, & que ſans bruict ils le deſarmaſſent & ſe ſaiſiſſent de main en main de toute la place. Ainſi commandé, ainſi fut-il dextrement executé, au meſme inſtant que le diſner s'acheuoit ceux de la garde n'attendans riẽ moins que cela. Le Marquis ayant ouy le bruit voulut mettre la teſte à la feneſtre, mais luy & ſon fils ſe trouuerent ſoudain enueloppez de ces vingt Gentils-hommes qui eſtoient à la porte de la ſalle & dans la montee, & ledit ſieur de Termes luy declara que pour aucunes grandes conſiderations ſa Maieſté auoit voulu qu'il ſe ſaiſiſt de ſa place, ſans neantmoins toucher à ſa perſonne ny à ſes biens, rentes, & reuenus : & que tout auſſi toſt qu'il auroit faict remettre en ſes mains le chaſteau de Iumaglia, il luy ſeroit permis de ſe retirer à Maſſeran où ailleurs où il voudroit. Luy qui ſe ſentoit cõulpable, ne ſçeuſt iamais rien alleguer à ſa deffenſe, ſinon qu'il ne ſçauoit auoir meſpris au ſeruice de ſa Majeſté, & qu'il eſtoit content de conſigner ledit Iumaglia és mains de qui il ordonneroit. Le ſieur de la Mante Lieutenant de Monſieur de Montbazin Gouuerneur d'Yuree & moy fuſmes deputez pour en aller prendre la poſſeſſion par la main du ſieur de Cande fils dudit Marquis de Maſſeran. En viſitant & ordonnant

1556. de la seureté de la place, nous ouysmes vne voix fort lamentable qui crioit, Ayez pitié de moy. Ie demanday lors audict sieur de Cande que c'estoit: il me respõdit, C'est vn pauure prisõnier qui deust estre mort il y a dix ans. Lors ledit sieur de la Mante luy ordonna de faire ouurir la prison & de nous y laisser entrer seuls. Cela le fit blesmir, & puis il se retira en la salle du chasteau sous la garde de six harquebuziers Nous trouuasmes, chose tres horrible, que c'estoit vn pauure Gentil-homme Vercellois que le Marquis auoit fait prendre prisonnier il y auoit dix huict ans, parce qu'il auoit voulu executer vn arrest contre luy de la part du Duc Charles de Sauoye, sans que iamais ame viuante sceust qu'il estoit deuenu. Et de faict les parens de cestuy cy ne le trouuans, & estimans qu'vn sié ennemy l'auoit tué, ils le poursuiuirent si rudement en iustice, que par les tourmens il confessa le mal qu'il n'auoit pas fait: pour reparation duquel il fut condamné & executé à mort, ledict Marquis estant en la mesme ville & qui sçauoit ce qui en estoit. Nous menasmes ce pauure Gentil-homme, qui estoit tout nud & n'ayant que la peau, deuant monsieur de Termes, auquel il racompta toute ceste cruelle histoire. Il le fit habiller & luy donna quelque escu pour se retirer vers ses parés. De maniere que chacun iugea que ceste maudite cruauté auoit conduict & le pere & le fils au malheur où ils estoient reduits. Voila des vengeances & des cruautez Italiennes, qui doiuent apprendre à chacun à ne se fier que bien à poinct à leur conscience. Le Capitaine Masses Gascon auec quatre cens hommes fut laissé Gouuerneur dudit Gaillany & de Iumaglia aussi,

*Cruauté du Marquis de Masserã enuers vn pauure Gentil-homme Vercelois.*

Du

Du huictieſme Nouembre, Termes donna aduis au Mareſchal que luy & tous les ſeruiteurs du Roy trouuoiẽt fort eſtrãge que ſa Maieſté voulut auiourd'huy entreprendre vn nouueau remuemẽt d'armes, puis qu'elle n'auoit pas ſeulemẽt le moyẽ de payer les garniſons de Piedmont qui crioyent à la faim, n'ayãs eſté payees il y auoit quatre mois. Qu'il auoit touſiours eſtimé que celle guerre eſtoit iuſte qui eſtoit neceſſaire: qu'en faiſant la conſideration & conſequence des choſes futures par experience de celles qui eſtoient paſſees, il ne trouuoit auiourd'huy rien de plus neceſſaire au ſeruice de ſa Maieſté, ny qui peut plus apporter auſſi de commodité & aduancement aux affaires du Piedmont, qui eſtoient veritablement pour lors aſſez mal en ordre, pour la continuelle neceſſité où l'on eſtoit ordinairement, que de penſer à bien garder & deffendre ce qu'elle auoit acquis auec tant de labeurs, de gloire, & trauaux diuerſement ſoufferts: au lieu de commettre le tout au hazard comme elle vouloit faire ſur la parole de gens qui n'en auoient ſinon autant qu'elle eſtoit conioincte à leur vtilité. Que pour le moins deuoit elle differer iuſques à tant que ſes moyens fuſſent mieux redreſſez qu'ils n'eſtoient pas encores, puis qu'ayant fait faire monſtre aux gens de guerre, ſur l'aſſeurance que ſa Maieſté luy auoit donné de toucher deniers, il n'en auoit nouuelles aucunes; ce qui à ſon regret leur donnoit occaſion de ſe deſbander & de ſe mutiner, à quoy il n'auoit moyen de remedier ſans le ſecours eſſentiel de ſa Majeſté. Que les ennemis auoient fait embarquer à Liuourne le dixieſme d'vdit mois, ſix mille Alemans pour aller à Naples: qu'ils faiſoient auſſi

1556. *Aduis du ſieur de Termes au Mareſchal.*

1556. leuer quatre nouueaux regimens d'infanterie Italiéne de trois mille chacun, & autres deux d'Allemans au lieu de ceux qui estoient partis. Qu'ils auoient deliberé de venir fortifier Caluze ou Cádye, pour faire escálle à Vulpian, & reduire Yuree, Gaillany, Masin, & Santia, à telle necessité qu'auec le temps ils se pourroient perdre: & dans lesquels, en ce cas, il faudroit aussi redoubler les garnisons. Qu'il estoit desormais necessaire que sa Maiesté preuint le coup par la force au moins esgalle à celle des ennemis, autrement qu'il protestoit que le mal qui en aduiendroit ne seroit à sa coulpe.

*Leuees nouuelles des Imperiaux.*

Du vingt-cinquiesme dudit mois, le Mareschal à la priere de Termes, fit entendre au Roy que ledit sieur de Termes n'estoit pas deliberé d'aller en Italie auec Monsieur de Guise, comme sa Maiesté auoit ordonné qu'il fist, tant pour estre vieux, goutteux, fort pauure & cassé: comme aussi pour le peu honnorable traictement qu'il y auoit receu apres tant & tant de memorables seruices. Sur laquelle plainte le Mareschal de Brissac supplia le Roy de l'honnorer d'vne Mareschaussee de France qui estoit lors vacante: ce qu'il promit de faire dans quelque temps.

*Gordes & le Cõte de Beines pourueus d'vne cõpagnie de gendarmes.*

Le Roy voulant haster les affaires de la guerre pourueut les Seigneurs de Gordes & Comte de Beines chacun d'vne compagnie de Gendarmerie, & donna celles qu'ils auoient de gens de pied aux Capitaines Laual & Barrac fort braues Gentilshommes.

*Suasions du Mareschal de Brissac au Roy.*

Le Mareschal partant de la Cour sur la fin de Nouembre, persuada fort le Roy de faire tous ses efforts pour faire passer en ses Mers l'armee Tur-

quesque pour le pouuoir fauoriser & seconder en l'entreprinse de Sauonne qu'il auoit deliberé d'assaillir. Au mesme tẽps que cecy se demesloit, douze nouuelles compagnie d'infanterie Françoise s'acheminerent en Piedmont, où les ennemis s'estoient desia fort renforcez par la descouuerture de nos nouueaux desseins, lesquels nous bastissons presque tousiours à descouuert. 1556.

*Nouuelles forces enuoyees en Piedmont.*

Pendant que le Mareschal s'arresta à Lyon pour faire aduancer les payemens tant des garnisons que de la nouuelle armee qu'il falloit dresser, il depescha le sieur Francisque Bernardin en Piedmõt auec commandement de solliciter Monsieur de Termes pour la retraicte des viures de la campagne, faire visiter & remonter l'artillerie, faire rafraischir les poudres, pouruoir à l'assemblee des bœufs & charrois pour la conduite, ordonner le rabillage des ponts à bateaux, preparer grande quantité de farines & autres choses necessaires au futur demeslement des armes.

Il luy bailla aussi l'instruction de tout ce que sa Maiesté luy auoit commandé à son depart de faire & executer pour son seruice en ceste future guerre: afin qu'à son arriuee il trouuast les choses en tel estat & disposition qu'il n'y eust rien plus à faire qu'à viuement battre l'ennemy, qui commençoit desia à se remuër ayant eu le vent de son retour en Piedmont.

*Fin du septiesme liure.*

# SOMMAIRE DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV HVICTIESME LIVRE.

*Mort du sieur de Bonniuet Colonnel general de l'infanterie Françoise, en l'armee de Piedmont, auquel estat luy succeda le Vidame de Chartres.*

*Arriuee de Monsieur de Guise à Thurin, pour de là passer en Italie à la conqueste du Royaxme de Naples.*

*Conference du sieur de Guise & du sieur Mareschal de Brissac, sur la difficulté qui se presentoit au voyage dudit sieur de Guise : auec raisons fort amples enuoyees de part & d'autre à sa Maiesté.*

*Passage du sieur de Guise de Piedmont en Italie.*

*Diuers aduis & remonstrances du Mareschal de Brissac à sa Maiesté, sur diuerses occurrences.*

*Deffaicte de plusieurs Imperiaux par le sieur de Bellegarde.*

*Prinse de Valfenieres par le Mareschal de Brissac, qui en baille soudain aduis au Roy par le sieur de Boiuin.*

*Siege, batterie, assaut, prinse & sac de la ville de Cairas, par les François.*

*Siege de Cony par le Mareschal de Brissac, qui fust contraint de le leuer tant par la temerité du Vidame de Chartres, que par l'arriuee du Marquis de Pescaire.*

*Discours expositif de ce qui se passa en la iournee Sainct Laurens, ou Sainct Quentin, auec la blesseure & prinse de Monsieur le Connestable.*

*Aduis du Mareschal au Roy, sur ce qu'il luy sembloit bon pour auoir prompt secours en ses affaires; qui fust trouué mauuais par le Cardinal de Lorraine, qui auoit pour lors l'entier maniement des affaires de France.* 1557.

## LIVRE HVICTIESME.

LE premier Ianuier mil cinq cens cinquãte sept, le Mareschal fit aduancer les cõpagnies de gendarmerie de Messieurs de Guise, de Nemours & d'Aumale, & eut auſſi nouuelles de la mort de Mõsieur de Bõniuet Colonnel general, son cousin germain, le plus gẽtil, debonnaire, vaillant, & gracieux Seigneur que ie cogneus onc, & le plus fauorizé des Dames de la Cour, aucunes desquelles le menerent si rudement parmy les champs, qu'il en perdit & l'amble & la vie tout ensemble. Ceste perte l'affligea infiniement, mais bien plus encor quand il sçeut que sa charge estoit tombee és mains de Monsieur le Vidame de Chartres, & non de Mõsieur de Dãpuille, comme il estimoit: & lequel Vidame luy donna depuis beaucoup de fascheries par la turbulence de son naturel. Il donna aduis au Roy qu'il auoit sçeu que le Duc de Parme ne donneroit aucune trauerse au passage de Monsieur de Guise: & à quoy toutesfois il ne se falloit fier que bien à poinct, veu le tour qu'il auoit ioüé au Roy contre sa promesse volontaire, & qu'il trouuoit qu'il demeureroit trop foible de cauallerie pour pouuoir tout en vn temps fauoriser ce passage & conseruer le Piedmont. Que les six cens pionniers & deux cens cheuaux d'artillerie qui estoiẽt arriuez à Lyõ

*Mort du sieur de Bonniuet*

*Vidame de Chartres pourueu de l'estat de Bõniuet.*

*Depesche du Mareschal au Roy.*

1557. s'en vouloient retourner, n'y ayans trouué leur payement comme il auoit esté promis: & que par la mort de Bonniuet, les Capitaines Achaux & Rambure auoient quitté leurs compagnies, comme aussi feroiét assez d'autres. Qu'il a veu & aprins à Lyõ qu'on auoit esté fort soigneux de bien establir & asseurer le payemẽt de Monsieur de Guise, sans se soucier toutesfois de celuy du Piedmont; pour l'entetenement duquel il n'auoit trouué rien de prest: & qu'il protestoit quant à luy de ne rien commencer, s'il ne se voyoit aussi bien asseuré que l'autre de ses assignations: pour ne hazarder hors de propos l'estat, l'honneur, & la reputation tout ensemble. Car à la verité la diligence, la valeur, ny la fidelité ne pourroient produire aucun notable effect parmy tant de neceſſitez qu'il preuoyoit pour l'aduenir, puis qu'elles commençoiét desia à le fatiguer, & lors que les affaires requeroient le contraire.

Qu'il n'y auoit vn seul des Capitaines qui se vouluſt aduancer à faire ses cruës, ne leur estant fourny que cinquante escus pour chacun, lors meſme qu'il leur estoit deub de 8. à 9. mois. Et que l'estat de l'extraordinaire qui luy auoit esté enuoyé, estoit aussi tout au rebours de celuy qui auoit esté dressé luy present: & que meſmes on auoit obmis plusieurs choses si neceſſaires, que sans elles les armes ne pouuoient estre heureuſement exploictees. Suppliant sa Majesté ou y vouloir faire donner prouision conuenable, ou donner sa charge à Monsieur de Termes, ou à tel autre qu'elle aduiseroit: aimãt trop mieux la quiter auec honneur, que la manier auec la perte de l'Estat, & de ce peu de reputation qu'il s'estoit efforcé d'ac-

querir. Ces remonstrances pleines de verité eston- 1557.
nerent si fort ceux qui manioient les affaires, que tout soudain on pourueut au fait des assignations, & à l'enuoy des deniers pour faire monstre aux vieilles bandes. C'est mal entendre & encor pirement mesnager les affaires, que de reduire vn General d'armee à ceste necessité qu'il soit contraint de perdre le temps & les occasions à solliciter ce qui luy est necessaire, & lors mesme que la guerre le presse de tous costez. Et à la verité la prudence vouloit ou qu'on ne la commençast pas, ou qu'auparauant qu'y entrer on eust faict prouision des choses necessaires pour la demesler auec vtilité & honneur. Ce sont des inconsiderations & des boutades fort familieres aux François, aussi en recueillent-ils les fruicts de mesme.

*Arriuee de Monsieur de Guise à Thurin.*

Du vingt-sixiesme Ianuier, le Mareschal donna aduis au Roy de l'arriuee de Monsieur de Guise à Thurin, & qu'ils confereroient bien au long sur ce qui estoit à faire de costé & d'autre pour le seruice de sa Maiesté, ainsi qu'elle leur auoit commandé par la venuë de Monsieur de Boully, maistre d'hostel du Roy.

Et pour autant que les conferences qui furent depuis entr'eux, auec l'assistance des sieurs de Termes, President, Ludouic & Carle de Birague, Gordes, Franciſque Bernardin & autres, porterent plusieurs diuers aduis & disputes, dont ils ne pouuoient bonnement conuenir sans l'authorité du Roy; il fut aduisé que par commune concordance ils dépescheroient vers sa Majesté l'vn de leurs confidents seruiteurs, l'instruction & memoires duquel seroiét signez & de l'vn & de l'autre. I'eus ceste honneur d'estre esleu pour tel. Or ayant à ne-

1557. gotier au nom de deux Seigneurs qui auoient intentions & deſſeins tous differens ; i'ay iugé raiſonnable de rapporter ſur ce theatre non ſeulement ce qui ſe paſſa entr'eux : mais la meſme remonſtrance auſſi que i'auois à faire au Roy, afin que chacun recognoiſſe par là combien il faut de ſoin & d'artifice à bien manier tous les reſſorts & toutes les conſequences de l'Eſtat, & combien la paſſion & l'intereſt ont de puiſſance ſur le iugement des hommes, ores que bien entendus.

*Conference des ſieurs de Guiſe, et Mareſchal de Briſſac à Turin Depeſche des Seigneurs de Guiſe & Mareſchal de Briſſac au Roy ſur les difficultez qui ſe trouuoient au voyage dudit ſieur de Guiſe, pour la conqueſte du Royaume de Naples.*

Le Mareſchal dõc & tous ces Seigneurs remonſtrerent à Monſieur de Guiſe, que tant plus ils auoient voulu ſonder les fondemens de ſon voyage, tant plus les auoient-ils trouuez hazardeux, & ſans apparence d'en pouuoir rapporter ny la gloire, ny l'honneur qu'il eſperoit, quelque valeur ou iugement qui fuſt en luy.

Que puis qu'il n'eſtoit queſtion que de mettre le Pape à couuert des armes du Roy d'Eſpagne, il eſtoit à eſperer qu'en aſſaillant la Duché de Milan auec forces & intentions communes, il s'en feroit vne ſi grande & ſi ſoudaine diuerſion, que le Pape n'auroit plus que craindre de ce coſté là. Mais il n'y eut ordre de vaincre les reſolutions intereſſees dudit ſieur d Guiſe. Et par ainſi il me fut commandé de partir, auec ceſte inſtruction ou ſoit remonſtrance que ie dreſſay.

Le Secretaire Bouuin depeſché vers le Roy de la part de Meſſieurs de Guiſe & Mareſchal de Briſſac, eſt chargé de faire en leur nom les tres humbles remonſtrances contenuës au memoire qu'ils en ont fait dreſſer, & qu'ils ont voulu ſigner par mutuelle deliberation.

Ayant Monſieur le Mareſchal de Briſſac par

plusieurs reprinses longuement ruminé & le bien & le mal qui pouuoit aduenir du voyage que mõsieur de Guise a entrepris auec vne armee à la faueur du Pape: & meurement consideré aussi l'estat auquel les affaires sont auiourd'huy reduicts, tant du costé de Naples, que de celuy de Milan & Piedmont, il ne se peut tenir de deplorer la rupture d'vne si honorable & aduantageuse trefue, que estoit celle que le Roy auoit fait auec le Roy d'Espagne & d'Angleterre: Et toutesfois que puis que sa Majesté auoit voulu preferer la guerre à la paix, il luy sembloit qu'en chose si dangereuse, sa Majesté, monsieur de Guise, luy & tous ses autres bõs seruiteurs deuoient auoir l'œil ouuert à si bien mesnager ceste guerre qu'elle peust apporter au Pape la seureté qu'il desiroit, & conioinctement à sa Majesté l'honneur & l'aduancement, & non la ruine de ses affaires, qui estoient preferables à ceux d'autruy. 1557.

*Raisons du Mareschal pour la diuersité dudict voyage.*

Que puis qu'ainsi est, qu'il n'est principalemẽt question que de secourir le Pape, & de porter les armes à la conqueste du Royaume de Naples (infelice toutesfois aux François,) que tout cela se pouuoit plus commodement & plus vtilement faire, tournans par commune concordance toutes les forces contre la Duché de Milan, Piedmont, & Gennes, qu'on ne feroit iamais du costé de la Romagne: mesmes sans auoir autre gaige ou asseurance en main, que la foy & les promesses d'vn Pape, qui a le pied dãs la fosse, & qui n'a autre force ou puissance, que les armes spirituelles de fort peu d'efficace pour le maniement & aduancemẽt des armes temporelles, lesquelles doiuẽt estre remuees de proche en proche, & non si au loing

1557. que l'armee ne puisse receuoir aucun secours ou assistance des forces de son Prince, comme ceste ne pourra iamais faire du Roy, ayant le Duché de Milan, la Lombardie, la Toscane & la Romagne entre-deux, & sans aucun port de mer en Italie, tous les Princes de laquelle, & sur tout les Papes n'auoient iamais fait confederation auec les Frãçois que pour les tromper, & ruiner apres qu'ils auoient par leurs mains accomplies leurs vengeances & leurs ambitions: le mesme Iouio Italien dit qu'ils sont naturellement ennemis des Roys de France, & toutesfois cecy ne nous peut maintenant arrester.

Que c'estoit aussi se tromper tout à escient, que d'estimer, comme faisoient aucuns, que le voyage de monsieur de Guise & la demeure du Mareschal en Piedmont, peussent separément faire de costé & d'autre de si aduantageux progres: que toute la guerre d'entre ces deux grands Rois se transporteroit de France en Italie ; & que cependant la France demeureroit en repos, pour commodément fournir à l'vne & à l'autre armee les moyens necessaires pour aduancer leur fortune. Qu'il falloit à position contraire, premierement considerer, que tout aussi-tost que le Roy d'Angleterre se sentiroit tant soit peu picqué de l'vn ou de l'autre endroict, il ne faudroit soudain de faire aussi diuersion par quelque grand effort, soit vers la Picardie, ou Champagne, lesquelles il sçait estre destituees de ses plus vigoureuses forces, & à quoy monsieur de Sauoye, qu'il a faict son Lieutenant general, & qui n'a autre esperance qu'en celle des armes, ne faudra pas de l'embarquer, afin de l'obliger par quelque beau coup à sa reintegration, qui

fut meſpriſee en la concluſion de la trefue de cinquante-cinq, & par la preuue duquel meſpris, & pour n'y plus retomber il eſt euidemmẽt croyable qu'il hazardera le pacquet à la premiere occaſion qu'il en aura, comme il fiſt depuis d'vne reſolution fort genereuſe. 1557.

Chacun ſçait auſſi aſſez que toutes les places du Royaume de Naples, ſont de toute ancienneté bien fortifiees, & que maintenant elles le ſeront encores mieux par la diligence du Duc d'Alue ſoldat veteran, qui a de longue-main preueu l'orage. De maniere qu'il faut auiourd'huy, (au moins pour l'entamer à bon eſcient,) d'autres forces & d'autres moyens que ceux du Pape, ny de Monſieur de Guiſe. Il y faut auſſi vne grãd' bande d'artillerie, de poudres, boulets, charroy, viures, & autres equipages qu'il n'a pas, & qu'il eſpere tirer du Pape. C'eſt vn fondement fort douteux & incertain, qui conſiderera qu'il a affaire à gens d'Egliſe, auares & peſans de nature, & pluſtoſt riches de parade, que des ſolides moyens qu'il faut à la guerre, qui ne ſe meſure à vn certain prix arreſté: & à laquelle la paſſion pluſtoſt que la raiſon les embarque touſiours, n'ayans pour but qu'vne ambition mal meſuree, qu'ils quittent & leurs alliez auſſi, à la premiere défaueur ou difficulté qu'ils trouuent à ce jeu, à eux incogneu, quant à la diuerſité des effects, & à l'exceſſiue deſpence.

Qu'il eſt à conſiderer qu'au cas que Monſieur de Guiſe ne trouuaſt rien de preparé de la part du Pape, comme il pourroit aiſément aduenir, qu'il faudra neceſſairement que ſon armee faſſe vn lõg & inutile ſejour pour les attendre; dont il pourroit ſucceder ou la perte de l'armee, ou des deſbã-

1557. demens, & des maladies fort dangereuſes à natiõs non apprinſes aux exceſſiues chaleurs d'Italie, ou qu'il faudra par tous ces defauts, qu'elle tourne teſte pour reuenir en France, ayant tout le monde pour ennemy ſur les bras, cõme euſt Charles VIII. à ſon retour de Naples. Ce ſont à la verité inconueniens qui ſont touſiours pendus à la ceinture de la fortune, laquelle les meſnage le plus ſouuent tout au rebours de noſtre preuoyance & de nos deliberations, pour bien ordonnées & digerées qu'elles ſoient, & qui n'aduiennent iamais ſans tirer apres eux de fort dangereuſes conſequences, & auſquelles la ſeule prudence & vn exacte iugement & ratiocinatiõ des affaires de l'ennemy peut apporter quelque remede, à ceux qui ſe rendent ſuſceptibles de le receuoir d'heure.

Or il ſemble au Mareſchal que Dieu ait dés maintenant mis en nos mains la qualité du remede, qui conſiſte à premierement recognoiſtre que la Duché de Milan, celle de Gennes, le Mont ferrat, & le reſte du Piedmont que nous ne poſſedõs pas, ſont ſeparément auiourd'huy ſi mal pourueus contre la cõionction de ces deux puiſſances qu'ils pourroiẽt eſtre fort aiſémẽt & vtilement eſbranlez: & d'autãt plus ſi les entrepriſes que le Mareſchal a en deux de leurs places pouuoiẽt reüſſir, & quand bien le contraire ſuccederoit, il y a dans ces Prouinces pluſieurs fort importantes places aiſees à forcer, & d'autres à fortifier. Toutes leſquelles ne donneroient que trop d'occaſions au Duc d'Alue de tourner l'effort de ſes armes du coſté de deçà, & de laiſſer le Pape en paix: & s'accorder auec luy auec conditions aduantageuſes pour luy & les ſiens, & hors le preiudice des Colõnois

qu'il a ſpoliez de gayeté de cœur à l'aduancemẽt 1557.
de ſes neueux. Le proſpere ſuccés de toutes leſquelles entrepriſes dépend de ceſte conjonctiõ d'armes, & par la ſeparation deſquelles le Mareſchal demeure impuiſſant pour les vnes & pour les autres, comme le Cõneſtable a predict, & le Roy neantmoins chargé d'vne exceſſiue deſpéce pour vne armee foible auiourd'huy à l'augmentation de l'Eſtat, mais aſſez forte pour la conſeruatiõ d'iceluy. Car de vouloir auec des forces qui ne peuuent ſuffire que pour ſe deffendre & conſeruer ce que l'on a, attaquer ceux qui ſont doublement réforcez, tant pour la campagne que pour la conſeruation de leurs places, il n'y a perſonne qui ne iugeaſt ceſt acte indigne d'vn homme qui a le faix & le gouuernement d'vn grand Royaume ſur ſes eſpaules.

Il faut amener en jeu la grandeur des forces que le Duc d'Alue a aſſemblees, & celles qu'il peut encores aſſembler dans le Royaume de Naples, toutes leſquelles ſont deſia, & ſeront touſiours quãd il voudra, plus grandes que celles ny du Pape, ny de monſieur de Guiſe. Quoy eſtant, voulons nous croire qu'vn ſi braue Capitaine qu'eſt le Duc d'Alue, n'ait ſçeu, ny ne ſçache ſi bien pouruoir à ſes affaires, que de premiere abordee ou il arreſtera monſieur de Guiſe, ou luy jectera au deuant quelque place ſi bien pourueuë qu'il y conſommera inutilement le temps & les forces? Et puis il ſe faudra retirer; & où? dans les terres de l'Egliſe: c'eſt traicter de l'impoſſible, elle ne le permettra iamais. D'eſperer que les anciens partizãs que les François auoient à Naples, ſoient pour s'eſmouuoir en noſtre faueur, ce ſont abus, ils ont de lon-

1557. gue-main apprins aux prix de leur ſang, de leurs biens, qu'elle eſt noſtre legereté, il faut demander combien vaut ceſte marchandiſe aux Princes de Salerne, de Melphe, Duc de Somme & d'Attrie & pluſieurs autres Seigneurs que nous auons veu mendier leur pain parmy nous, pour auoir ſeruy la France, tous leſquels leur ſeruiront auiourd'huy d'exemple.

Par toutes ces raiſons, il ſemble que ſa Majeſté ne ſçauroit pour le preſent mieux faire, ſelõ l'opinion du Conneſtable & de luy, pour le ſoulagement du Pape, & pour l'honneur & aduancement des affaires particulieres d'elle, que de commãder à Monſieur de Guiſe de s'arreſter en Piedmõt, afin qu'auec communes forces & conſeil, luy & le Mareſchal puiſſent conquerir de proche en proche ce qui peut apporter la conqueſte finale de la Lombardie, de Gennes, de Piedmont & Montferrat, ſans aller au loing pour courir les meſmes fortunes & deſaſtres, que fit le Roy Charles VII. le Roy Louys XII. & conſequemment le Roy François premier, pour auoir par conſeils inconſiderez ſeparé leurs forces, embraſſans trop auidemment auec l'eſprit & le courage, ce à quoy les bras ny la force ſeparee & mal meſnagee, ne pouuoient attaindre. C'eſt vne action de ſinguliere prudence de ſçauoir faire ſon profit des fautes d'autruy, & vne eſpece de manie de les vouloir imiter, comme nous voulons faire. Et combien qu'il n'y ait rien plus digne du premier fils de l'Egliſe, tel qu'eſt le Roy, que de ſecourir & ſoulager le chef d'icelle en ſes afflictions, cela ſe doit toutesfois touſiours entẽdre *ſeruatis ſeruandis*. Entant que charité bien ordonnee doit touſiours

commencer par nous meſmes, & iamais ne quitter pour autruy la Tramontane de noſtre honneur & de noſtre aſſeurance auſſi. 1557.

Et pourautant que monſieur de Guiſe tenant le rang qu'il tient, pourroit faire difficulté de s'arreſter de deçà, le commandement ſouuerain en appartenant au Mareſchal, par l'opinion qu'il auroit que tous les glorieux ſuccés que les armes pourroient apporter, ſeroient rapportez à la ſeule gloire du Mareſchal, & non de luy qui y auroit toutesfois trauaillé: ſa Majeſté nottera, s'il luy plaiſt, que cõbien que ledit ſieur de Guiſe ait fort ſouuent eſté à la guerre ſous le commandement du Mareſchal lors qu'il n'eſtoit que General de la Cauallerie legere, & que ce commandement ſoit choſe ſi precieuſe & chatoüilleuſe que le pere, où il ſe traicte de l'eſtat, ne le quitte iamais à l'enfant, ſi eſt-ce qu'ayant en luy plus de puiſſance la proſperité des affaires du maiſtre que ſa gloire, ny ſon hõneur particulier, il proteſte de ceder des-maintenant de fort bon cœur à monſieur de Guiſe toute la ſouueraineté du commandement, pour ne ſeruir au demeſlemeut de la guerre que de cõſeiller & de coadiuteur ſeulement: & par ainſi demeurants les plus forts, par ceſte conionction, la cauſe du Pape, & celle du Roy ſeront mieux plaidees & auec plus d'aduantage & de ſeureté qu'il n'y aura à courir au loing ſans autre gage, que l'eſperance.

*Raiſons du ſieur de Guiſe pour l'accompliſſemẽt de ſon voyage.*

Au contraire de ces remonſtrances, Monſieur de Guiſe ameine en jeu la Ligue offenſiue & deffenſiue iuree entre le Pape & le Roy, & de l'obſeruation de laquelle il eſt auiourd'huy queſtion. Que ceſte liaiſon & le tiltre de Roy tres-Chre-

1557. ſtien obligent de toutes parts ſa Majeſté à le ſecourir, non par les fauorables exploicts qu'elle pourroit rendre ailleurs, mais par ceux meſmes qui luy ſont proches, & qu'il deſire, & qui le peuuent de tous poincts mettre à couuert de l'iniure d'Eſpagne & des Colonnois, qui ſont appuyez d'elle. Que l'inobſeruation des traictez promis & iurez n'eſt pas ſi aiſee à ſupporter qu'en eſt le refus auparauant qu'y entrer. Que les choſes ſont deſia paſſees ſi auant, qu'elles ne peuuẽt plus eſtre reculees ou differees qu'auec l'iniure & l'offence du ſainct Siege. Que la prudence & la valeur du Mareſchal ſont de longue main ſi cogneuës, qu'il ſçaura autant proſperer les affaires du Roy auec ce peu de forces qu'il a auiourd'huy, qu'il a cy-deuant heureuſement faict auec des moindres. Que la conſequence du Royaume de Naples vole ſi haut, ayant vn Pape pour confederé, qu'elle ne doit eſtre poſtpoſee à celle de Piedmont & Milã: & d'autant moins que cé ſont les plus ſeures planches que la Majeſté puiſſe auoir en main pour rẽger peu à peu toute l'Italie à ſa domination. Qu'il ſe ſentoit grandement obligé au Mareſchal de l'honneur du commandement qu'il luy vouloit deferer, mais qu'il auoit toutesfois en telle reuerence & en telle admiration ſa vertu & ſa valeur, qu'il receuroit touſiours à ſinguliere faueur d'eſtre cõmandé de luy, & d'eſtre aſſiſté de ſes forces & de ſa prudence, comme ſa Majeſté luy auoit commandé pour trauerſer ſans empeſchement iuſques au deſſus de Parme: remettant toutesfois le tout au vouloir de ſa Majeſté: attendant lequel par le retour du ſecretaire Boyuin, ils iroient aſſaillir Valéce, laquelle en toute ſorte d'euenemẽt,

il falloit

il falloit touſiours emporter pour faciliter le paſ- 1557.
ſage à luy, & au Mareſchal l'entree au Milannois dont ceſte place dépendoit.

Le Secretaire Boiuin fut auſſi chargé de faire tres-humbles ſupplications & remonſtrances au Roy, à ce qu'il pleuſt à ſa Majeſté nõ ſeulemẽt faire ſi bien ordonner le cours des aſſignations, & des payemens des armees, qu'elles peuſſent doreſnauant auec plus de diligence & de courage, exploicter les armes, leſquelles s'aneantiſſent touſiours parmy la neceſſité. Pouruoir auſſi au fait de l'artillerie, & à pluſieurs autres choſes obmiſes en l'eſtat de l'extraordinaire des guerres dreſſé deuãt le Mareſchal: & ſans leſquelles les affaires ne pouuoient eſtre meſnagez ny conduits à la perfection qu'il deſiroit.

Ie trouuay le Roy à Sainct Liger, où ſe tenoient iadis les harats: auquel, preſent Monſieur le Conneſtable & pluſieurs autres Seigneurs des affaires, qui n'approuuoient non plus que luy le voyage de Monſieur de Guiſe, ie fis toutes ces remonſtrances, & aſſez d'autres propres à le degouſter de ce voyage Romain. Mais le Cardinal de Lorraine qui y eſtoit auſſi, me trauerſa par pluſieurs remõſtrances que ie rabatois touſiours. Toutesfois quoy qu'il ſçeuſt faire ou dire, ſi eſbranlay-ie ſi auant & ſa Majeſté & tous les autres, que ie les veis diſpoſez à rompre le coup: & de fait il me fut commandé de me tenir preſt pour partir le lendemain.

Or faict à noter en ceſt endroict que Monſieur de Guiſe auoit la meſme matinee de mon partement, depeſché vn Courrier audit ſieur Cardinal, l'aduertiſſant de tout ce qui s'eſtoit paſſé entre luy

1557. & le Mareſchal,& de ce que i'alois faire:afin qu'il remuaſt tant de pratiques par la main de la Royne, & de Madame de Valentinois, & de leurs autres amis, que mes inſtances fuſſent renuerſees & le voyage Romain cõtinué. Ce Prelat autant ſubtil, cault,& ruſé,&qui auoit la perſuaſion plus promte & plus belle qu'autre Seigneur François qui fuſt en Cour,ſçeut ſi bien ourdir ſa toile qu'il gaigna la partie, & mit ordre que tout me demeuraſt caché iuſqu'à tant que ſon Courrier fuſt renuoyé, comme il fut ſur l'annuictement du iour meſme de mon arriuee.Fut auſſi à meſme fin reſolu que le Roy partiroit dés le point du iour pour aller à l'aſſemblee, afin de rompre coup à la diligence de mes pourſuites enuers la Maieſté, mais ſur les 9. heures du ſoir le Mareſchal de ſainct André m'enuoya querir & me deſcouurit toute la menee, me conſeillant de me trouuer deuant iour tout botté à la porte du Roy:afin qu'il nẽ peuſt ſortir ſans me voir,& que ſelon ce que ſa Maieſté me diroit, ie me plaigniſſe du partement du Courrier qui mettroit le Mareſchal de Briſſac en ſoupçon, iuſqu'à dire auſſi qu'il auoit prins vne reſolution ſi dangereuſe que ſa Majeſté ſeroit celle & non luy qui perdroit le procez & qui ſeroit condamnee à la honte & aux deſpens. Ie m'auançay encor iuſques là, de la ſupplier de croire que le Mareſchal pouuoit bien courageuſement ſupporter les deſaſtres qui ne regardoient que luy : mais non iamais ceux de l'Eſtat de ſa Majeſté: que les ſiẽs eſtoiẽt des appanages de l'humanité & les autres de la paſſion& de l'inconſideration. Tant y a que ie ioüay ſi bien mon roolle que le Roy me trouuant à ſes pieds en ſortant fut tout eſtonné, mais plus encor quand il

cognut par ces paroles & remonſtrances, que i'auois tout deſcouuert, me promettant à ſon retour de me faire depeſcher à mon contentemẽt. En fin tout le fruit que ie raportay de ce voyage, ce furẽt 20000. eſcus qui me furẽt deliurez pour la fortification de Valence qui auoit cependant eſté prinſe, & vne fauorable expedition ſur pluſieurs particularitez dont i'eſtois chargé. Pour concluſion l'intereſt & la paſſion des particuliers, fondee ſur les fallaces & incertaines eſperances, eurẽt puiſſance de renuerſer celles qui eſtoient ſolides, vtiles, & honnorables à la future ruine de l'eſtat ainſi qu'il verra cy-apres par la ſuitte de ces memoires. 1557.

*Reſponſe du Roy aux aduis & remonſtrances du Mareſchal.*

A ces nouuelles de nouueaux remuëments de guerre, Dãpuille qui auoit le cœur fort eſleué, demãda congé au Cõneſtable pour eſtre de la partie. Ce bon Seigneur en le luy cõcedãt luy dit, Souuẽs toy trouuãt Mõſieur de Guiſe par les chemins, de le ſalüer de ma part, & de luy dire que ie ſuis sõ ſeruiteur & ſon ami: que cõme tel ie deſire & ſa gloire & ſon auancement, & qu'en ceſte volonté ie le fauoriſeray & luy & la charge qu'il a prinſe, le pl⁹ que ie pourray: mais que ie le ſupplie de ne baſtir aucune foy ny aſſeurãce, ſur les promeſſes des Papes & des Cardinaux, leſquels par vne brauade de paroles courageuſes luy feront vne grande parade de mõtagnes toutes ruiſſelãtes d'or & d'argẽt, qui s'eſuanouïront en fumee, d'vn grand amas de forces & moyens, qui ſe reſoudront (non en l'eſſence neceſſaire,) mais en nuages, d'vne affection toute bouïllante d'amour & d'hõneur, qui n'aurõt au dedans que tout deſguiſemẽt & meſpris, d'vne reſoluë & fort fardee diſpoſitiõ à pourſuiure la gloire des armes, mais neantmoins couuertemẽt arreſtee

1557. à quitter le parti, ſelon le ply & l'adreſſe bonne ou mauuaiſe que les affaires pourront prendre par apres; ſi c'eſt en mal, (que Dieu ne vueille) ils ſeront les premiers à luy courir ſus, ſi c'eſt en bien (comme i'eſpere,) tout le ſecours & toute l'aſſiſtance qu'il en receura, ce ſeront force belles paroles & benedictions toutes deſcharnees d'amour, & de ſubſtance, pour le ſecours & ſoulagement de l'armee, laquelle par ce moyen aura beaucoup à ſouffrir, quelque prudence qu'il y ſçache apporter, & en fin qu'il ſe ſouuienne s'il luy plaiſt, de ne commettre iamais le total des affaires au hazard de la fortune, laquelle renuerſe ordinairement les choſes qui ont eſté prudemment & meurement deliberees, & de n'appeller auſſi en ſes conſeils & deliberations que les François qui ne peuuent auoir autre paſſion que la gloire de leur Maiſtre, Dampuille ayant bien retenu tous ces diſcours alla prendre congé du Roy, (duquel il eſtoit vniquement aimé.) Sa Maieſté le voyant ſur l'ardeur de ce partemẽt luy dit, ie lis en ta face, Dampuille, que tu te lairras emporter à quiter le Piedmont pour ſuiure Monſieur de Guiſe, ie te le deffens, & t'aſſeure que ſi tu es ſi hardi de l'entreprendre, que tu n'auras iamais part en ma grace, l'apprentiſſage que tu as honorablement fait auec le Mareſchal te doit inuiter à l'aimer & à l'honorer.

Dampuille s'eſtant mis ſur le retour en Piedmõt arriua le iour de Noel à Suze, où il trouua deſia Monſieur de Guiſe, auquel ayant faict tout les diſcours que ſon pere luy auoit cõmãdé, il trouua les portes fermees à tout cela, remerciant neãtmoins & le pere & luy, de tous ces bons offices. Cela faict luy ayant donné quelques attaintes pour l'eſmou-

uoir à s'embarquer auec luy, il le pria de s'auancer pour aller recognoiſtre la contenance de l'ennemi & redreſſer ſes troupes, & que cela fait il allaſt luy meſme commencer la guerre du coſté de Caſal. Dampuille recognoiſſant que c'eſtoit (en ceſt endroict) enjamber ſur l'authorité de Mareſchal, ne voulut rien entreprendre que par le commandement de luy, qui fut qu'il s'en allaſt à Caſal & que ayãt bien recognu les affaires: & meſmes quelque caualerie & infanterie qui eſtoit reſpanduë és enuirons de Sartirane, il aduiſaſt à prudemment entreprendre ce que le temps & l'occaſion luy pourroient offrir. 1557.

Par tous les precedens diſcours vous aurez veu ce qui ſe démeſla de plus notable durant la treſue, & les reſolutions à la rompre en faueur du Pape, par la prinſe de Valence, & de fauoriſer le paſſage de Monſieur de Guiſe pour tirer à Rome, & s'oppoſer au Marquis de Peſcaire, qui s'eſtoit ietté en campagne auec de grãdes forces, pour empeſcher ce paſſage. Mais le Mareſchal qui auoit preueu ce qui en aduiendroit, auoit diligemment paſſé le Pau à Valence auec ſes forces, qui eſtoient de ſept à huict mil hommes & deux mil cheuaux, & prins le chemin de Milan, eſperant, cõme il aduint, que tout auſſi toſt que le Marquis en auroit la nouuelle, que quittant Monſieur de Guiſe, il tourneroit viſtement teſte vers luy, pour empeſcher la prinſe de la ville, laquelle ſans cela eut peut eſtre couru vn grand hazard, en vn ſi repentin accident. Et de faict l'eſpouuante fut telle dãs Milan, que chacun commençoit à trouſſer bagage, & à deſloger. Or pendant que les affaires prenoient ceſt achemineſment, Dampuille ne s'eſtoit pas endormy ſur la re-

*Inuentiõ du Mareſchal pour fauoriſer le paſſage de Mõſieur de Guiſe.*

1557. cognoiſſance de ce qui eſtoit vers Sartirane, il fut aduerti qu'ils eſtoient enuiron 200. cheuaux logez à Settimo au delà du Tanare, & qu'ils faiſoiét leur cõpte de venir courir les terres du Roy, pour enleuer des cõtributions. Là deſſus ayãt aſſemblé 200. bõs caualliers il print reſolution de les aller inueſtir, pendãt qu'ils ne ſe doutoiét de rien. Ainſi qu'il vouloit monter à cheual, Salueſon gouuerneur de Caſal l'eſtant venu voir luy demanda où il vouloit aller. Dãpuille luy reſpondit qu'il alloit reueiller quelques trouppes ennemies qui dormoient trop à leur aiſe: ſurquoy l'autre luy repliqua ſoudain, vous vous allez perdre, Monſieur, ſi vous n'eſtes ſuiui & ſouſtenu par 3. ou 4. cens bons harquebuziers, ayant eu nouuelles que les ennemis batoient la campagne auec plus grandes forces que n'eſtoient les ſiennes.

Luy aquieſçant à ceſte remonſtrance pria Salueſon de faire diligemment aſſembler & marcher apres luy ceſte trouppe d'harquebuziers, & qu'il les iroit attendant au pas: s'eſtant Dampuille vn peu auancé il eut nouuelles qu'enuiron 200. caualiers ennemis s'eſtoient iettez ſur les champs à la meſme intention que luy auoit faict, & qu'il y auoit vn gros d'enuiron 300. cheuaux qui ſuiuoient ceux-cy, pour les ſouſtenir, ayans opinion qu'auſſi toſt que les noſtres de Caſal auroiét l'alarme de ceſte caualerie, qu'ils ſortiroient tous à l'eſtourdi à qui mieux mieux, ſans les recognoiſtre, & qu'ils en defferoient la plus grãd part. Dampuille (ores que ieune & plein d'vne valeureuſe ardeur) ayant vn peu penſé à luy, ſe monſtra plus ruzé que les ennemis: car tout ſoudain il diuiſa ſes forces en deux trouppes, l'vne commandee par luy, & l'autre par

Noailles son Lieutenant, sage & aduisé Capitaine, 1557.
auquel il commanda de donner furieusement dãs vne trouppe des ennemis qu'il auoit descouuerte vers le haut d'vn village, & que luy donneroit de mesme par le bas, où estoient les autres, pour ne laisser rien eschapper hors de propos, & que la trouppe de luy estant la moindre il ne falloit pas donner le loisir aux ennemis de la recognoistre, ny l'infanterie aussi qui s'alloit approchant. Aussi tost dit, aussi tost ainsi executé, & auec telle valeur que ces deux trouppes furent renuersees à vau-de-route, mais ainsi qu'ils poursuiuoient sanguinairement la victoire, ils virent ce gros des ennemis qui auoit suiui leurs compagnons: là dessus craignant que les fuiards ne se ralliassent auec ceux-cy, qui estoient frais, & que tout luy tombast sur les bras, il enuoya faire haster l'harquebuzerie commandant que cent ou six vingts d'entr'eux gaignassent les hayes de costé & d'autre du chemin, & que le gros se reserrast pour soustenir & pour combattre aussi. Tout cela ainsi hastiuement preparé, ils donnerent tout à coup dans les ennemis à la faueur des harquebuziers, & d'vne telle fureur qu'ils furent renuersez quelque resistance qu'ils fissent, en demeurants morts sur la place plus de deux cens auec quarante ou cinquante prisonniers, sans la crainte du Marquis de Pescaire qui estoit sur les champs. La victoire eust esté si chaudement poursuiuie qu'vn seul ne s'en fust sauué. Qui considerera maintenant la soudaineté de l'entreprise, le peu de forces de nous au prix de celles de l'ennemy, la preuention & la hardiesse de Monsieur Dampuille & des siens, il trouuera qu'il y a dequoy beaucoup

1557. le loüer & à reprendre auſſi, en luy le iugement & la vaillance, & en l'autre l'audace & la confiance qu'il auoit prinſe en ſi petite trouppe qu'eſtoit la ſienne. C'eſt pourquoy le Mareſchal (ayãt eu aduis cõme les choſes eſtoiẽt paſſees) luy mãda que puis que Dieu luy auoit dõné la victoire que tout alloit bié; mais que c'eſtoit vn coup d'vne trop ardãte & inconſideree ieuneſſe, auquel il ne falloit plus retourner pour ne hazarder le ſeruice du Roi, la perſõne de luy meſme, & la reputatiõ qu'il auoit deſia acquiſe. Il en dõna aduis au Cõneſtable, le ſuppliãt n'en faire ſemblant à l'endroit du fils, puis qu'auſſi bien eſtoient ce des traits de valeur tirez de la genereuſe plante d'où il eſtoit ſorti, & pour l'animer à touſiours mieux faire, il luy auoit donné le cõmandemẽt ſur Caſal, Valẽce & ſur Montcalier, afin de luy apprẽdre de bonne heure à ſe rẽdre ſoigneux & vigilant au maniement de l'Eſtat. Ces ſecouſſes furẽt de gãde conſequence en ce nouueau remuemẽt d'armes, par l'eſtonnemẽt qu'elles dõnerẽt aux ennemis ſur ce paſſage de Monſieur de Guiſe, lequel malaiſément ſuſt paſſé à ſeureté, ſans ce que le Mareſchal s'auança depuis vers le Milanois auec ſon armee. Par ceſte diuerſion l'armee Frãçoiſe paſſa ſeuremẽt & ſans empeſchemẽt iuſques en la Romagne, ainſi q̃ ſa Majeſté fut aduertie par le ſieur de Mẽdoſſe: qui fut chargé de remõſtrer au Roy qu'il s'eſtoit deſbandé de l'armee de Piedmõt plus de 1500. François, pour ſe ietter en celle de Romagne, parce qu'ils l'auoient veu payer à leur mot, sãs toutefois qu'il y euſt rié pour eux: que ce qui eſtoit demeuré ſe mutinoit, & que les meſmes 12. enſeignes nouuelles de François, & les Italiennes auſſi ſe deſbãdoient à veuë d'œil par

*Aduis dõné au Roy du deſbandemẽt de l'armee de Piedmont.*

faute de payement, dont il succederoit quelque grand & irremediable malheur. Que ce mal heur sera encor bien plus grand, s'il faut que par ces inconueniés preueus, & tant de fois remonstrez, l'armee demeure inutile : & qu'il est plus necessaire d'auoir l'œil sur l'aduenir ; que sur ce qui est desia passé, qui est plus aisé à reprendre qu'à amender. 1557.

Que les places de Valence & de Bassignaue, qui commandent aux riuieres du Pau & du Tanare, & à vne des plus fertiles contrees du Milannois, sont de telle importance qu'elles meritent d'estre fortifiee en toute diligence, auparauant que l'ennemy se renforce dauantage, les reduisans à tel estat qu'elles le pourront amuser & arrester sept ou huict mois, & au partir de là courir le hazard d'vn combat general, duquel dependra finalemẽt l'entiere conqueste du Milannois.

Que les seigneurs Francisque Bernardin & de Saluceon ont esté laissez dans Valence pour la defendre, & en diligenter la fortification ; pendant que sa Majesté prendra resolution sur celle de Bassignaue, laquelle on ne sçauroit entreprendre sans plus grandes forces & sans argẽt aussi pour ce faire, & pour faire porter viures du Piedmont en l'vne & en l'autre, dautant qu'elles ont esté pillees, ruinees & les viures consommez par les deux armees Royales, & par celle des ennemis aussi.

Dampuille se ressouuenant que le Marquis de Pescaire (estant au siege de Santya) auoit desiré de rompre vne lance contre luy, luy manda par vn trompette qu'estãs auiourd'huy si proches, qu'ils estoient l'vn de l'autre, qu'il luy en donneroit l'asseurance & le plaisir. Le Mareschal en ayant eu le vent luy commanda sur peine de desobeïssance de

1557. n'entreprendre ce combat pour les conſequences que cela apportoit quelquefois à tout l'eſtat, & que celuy de M. de Nemours le deuoit rẽdre plus ſage. En ce tẽps Domp Hernando de Sylua dreſſa couuertement en Aſt vne grãde cõduite de viures pour anictuailler Cairas, & Foſſan, mais la partie ayãt eſté deſcouuerte par le Mareſchal, il luy dreſſa vn banquet pour le deffaire de tous poincts. Sylua deſcouuert il remit la conduite à vne autre fois: Mais ce fut touſiours auec la perte de cinquãte cheuaux qui s'eſtoient trop aduancez qui furẽt deffaits, par les ſieurs d'Oraiſon, de Chauigny, & Briquemaut qui eſtoient par pays.

*Diuers aduis au Roy par le Mareſchal ſur pluſieurs occurrences.*

Du premier Feurier 1557. le Mareſchal fit entẽdre au Roy, que par faute de payemẽt les nouuelles bandes Frãçoiſes & Italiennes qu'il vouloit tirer des garniſõs pour faire vn corps d'armee plus ſolide que n'eſtoit le ſiẽ, les vnes ny les autres n'auoient voulu ſortir ſans eſtre payees. De maniere ſe trouuant deſtitué & de forces conuenables, & de moyens pour les payer du paſſé, & du preſent, il ſeroit contrainct de ſe retirer aux garniſons, au lieu de faire quelque choſe de bon à l'aduantage des affaires de ſa Majeſté. Que ſi ceux qui auoient la diſpoſition ſouueraine de les finances pouuoiẽt par vn iugement bien affectionné, remarquer en combien de dangers ils enueloppoient l'Eſtat, ils n'auroient rien plus preſſé que d'y pouruoir. Que de ſa part il couchera du reſte, & de luy & de ſes amis: mais ſi cela n'y peut ſuffire, & que le mal preueu & tant de fois remonſtré ſuccede, il proteſte dés maintenant, comme pour lors, que la coulpe en ſera a eux, & nõ à luy, qui a touſiours deteſté la confuſion, & embraſſé l'ordre neceſſaire à tou-

tes sortes d'affaires, pour en tirer soulagement, vti- 1517.
lité & plaisir aussi.

Du 4. Feurier, le Mareschal manda au Roy que par trois ou quatre diuers endroicts, & par persõnes notables, il auoit esté aduerty mémes par Dãpuille, qui ne cessoit de voltiger le Milannois & le Montferrat, que les Milannois craignans les maux que Valence leur pourroit apporter, auoient resolu de contribuer le payement de dix mil' Italiés & Allemans, outre les anciennes forces: pour l'assaillir auparauant qu'elle fust fortifiee. Qu'en executãt par l'ennemy ce dessein, il estoit impossible de la sauuer qu'auec vn grand corps de gens choisis, & determinez Que d'en entreprendre la deffence il ne le pouuoit faire auec son honneur, la place estãt battable & mal pourueuë de viures; ayãs esté consommez parmy le sac & sejour faict en la ville par les armees; au moins sans l'asseurance certaine de la part de sa Majesté, qu'elle luy dõneroit forces pour la secourir en toute sorte d'euenement, elle estant le seul salutaire piuot sur lequel les affaires doiuent estre mesurez & appuyez.

Tandis que le Mareschal faisoit ces depesches à Sartirane où l'armee estoit logee, i'arriuay de retour de mon voyage de la Cour; duquel luy ayant rendu raison & luy l'ayant cõmuniquee aux Seigneurs de l'armee, moy present, ils conclurent tous que l'vrgente neces ssité des affaires requeroit que ie fusse soudain renuoyé vers le Roy. Et de fait, tout le loisir qui me fut donné, ce fut du midy iusques à la nuict, que ie partis chargé des mesmes sollicitations pour le fait des payemens, que i'auois cy-deuant esté, & qui sont cy-dessus discouruës.

1557. *Nouuelles remõſtrances du Mareſchal à ſa Majeſté.*

Ie fus auſſi chargé de faire tres-importune inſtance ſur le fait de Valence, meſmes eſtans en ce meſme inſtant venu nouuelles, que le Marquis de Peſcaire auoit aſſemblé toutes ſes forces, pour venir combattre ou faire deſloger le Mareſchal de Lomelline, & en ceſte ſuitte entreprendre le ſiege de Valence, pour ſecourir laquelle il falloit que ſa Majeſté haſtaſt le ſecours qu'elle auoit promis.

Que pour ne rien hazarder hors de propos en attendãt les prouiſiõs de ſa Majeſté, il auoit quitté le logis de Gatinare, & repaſſé le Pau, pour ſe retirer à celuy de Baſſignane, ores qu'à demy affamé par les armees, entant que le logis eſtoit aduantageux en deux ſortes: l'vne pour ſecourir & ſeconder Valence & Caſal: & l'autre, pour tenir les deux riuieres en ſa main, & ſe retirer ſans hazard ores d'vn coſté & ores de l'autre. Et qu'en ioüant ainſi aux barres, il veilleroit pour donner quelque ſecouſſe à l'ennemy. Mais ſur tout, pour tellement incommoder Baſſignane, que le Marquis ne s'en peuſt ſeruir au ſiege de Valence. Que pendant que ſa Majeſté diligenteroit ſon ſecours, elle commandaſt au Capitaine Beauuais qui auoit fait vne deſcription de quatre mil hommes foüagers, ſur les bourgades du Daulphiné, qu'il euſt a les diligemment amener, armez ou deſarmez, pour les ietter dans les places, & en tirer les vieilles garniſons, pour luy aider à dreſſer vne armee volante, qui ne repoſeroit, ny ne lairroit repoſer les autres.

Que ſa Majeſté au lieu de ſe ſeruir de l'arriere-bã de Daulphiné, cõme elle voulut faire lors qu'il eſtoit queſtiõ de ſecourir Santya, en fiſt leuer les deniers ſeulement, pour les cõuertir à l'entretenement de ces quatre mil hommes Daulphinois.

Le Roy ayant trouué toutes les instances & remonstrãces que ie luy fis & iustes & raisonnables, fit commandement de tous costez tant pour le fait des forces, que pour celuy des payemens, & pour celuy de l'artillerie aussi; & me renuoya en Piedmont le 18. iour de Feurier. Sans toutesfois auoir pour encores ordonné les recompenses promises à ceux qui auoient dressé les entreprinses d'Albe, Verceil & Casal. 1557.

*Aduis du Mareschal au Roy, sur la fortification de Valence.*

Le Mareschal ayãt veu que le Roy desiroit fort que Bassignaue fust fortifié, comme Valéce, manda à sa Majesté, que les affaires estoient reduicts à tel poinct, que tout ce qu'il pouuoit en attendant son secours, c'estoit de haster celle de Valéce, & de la si bien munir que l'ennemy ne la peust emporter: ayãt desia mis dedans deux mil' Frãçois, & mil que Suisses, qu'Italiens tous bien deliberez, mais moins pourueus de viures qu'il ne voudroit, n'en pouuant recouurer si promptement: & qu'il esperoit neantmoins d'en empescher la perte, si sa Majesté hastoit le renfort promis, se iettãt tantost de l'vn des costez du Pau, & tantost de l'autre du Tanare, auec tout ce qu'il pourroit assembler de forces. Et qu'il essayeroit sur tout de rompre ou brûler le pont qu'il falloit que les ennemis dressassent sur le Pau, pour estre secourus de viures. Qu'en sortant de ce fait auec honneur, on entreprendra celuy de Bassignaue, selon les moyens toutesfois que le Roy donnera. Cependant il supplia sa Majesté commander aux Capitaines de gendarmerie qui estoient tous absens, horsmis monsieur d'Aussun, de s'en venir gouuerner leurs compagnies, qui se desbandoient par faute de chefs.

Du vingt-vniesme Feurier, dõna aduis au Roy,

1557. que le Marquis de Peſcaire auec l'armee s'eſtoit allé loger à Baſſignaue, où le debat des viures qui ſe trouuerent courts, auoit mis les armes au poing aux Eſpagnols & aux Allemans, qui s'eſtoient ſi bien entre-frottez qu'il y en auoit plus de quatre cés que morts que bleſſez: & que s'il en euſt eu des nouuelles la charité l'euſt inuité à les aller deſpartir. Ceſt inconuenient fit ſoudain deſloger le Marquis, qui s'en alla à S. Saluador, entre Alexandrie & Caſal, où il s'eſt mis apres à aſſembler pionniers & redreſſer l'equipage de l'artillerie: ayant commandement de ſon maiſtre de faire tous ſes efforts au recouurement de Valence, auec le renfort de huict à neuf mil' hommes qu'Allemans, qu'Italiens qui luy ſeroient fournis.

*Entrebatterie des Eſpagnols & Allemãs Imperiaux.*

*Nouuelle entrepriſe de forcer Vignal.*

Du 22. dudit mois, qu'il a eſté aduerty que le Marquis eſtant en doute de ne pouuoir forcer ce grand nombre d'hommes qu'il y a dans Valence, a prins reſolution d'aller fortifier Vignal, qui luy ſeruira d'eſcalle pour aller du Milannois en Aſt & au Piedmont: & qu'en l'vn & en l'autre euenement il eſt touſiours neceſſaire qu'il plaiſe au Roy de diligenter le renfort promis, & le vouloir eſtẽdre plus auant qu'à deux mil' Suiſſes, & des compagnies des ſieurs d'Annebault, Vidaſme de Chartres, & de Gonnort.

*Depeſche & reprimẽde du Roy au Mareſchal.*

Du premier Mars, le Roy manda au Mareſchal, qu'il ne falloit pas tant corner ce renfort, duquel toutes ſes depeſches eſtoient pleines, d'autant qu'il eſtoit aduerty du coſté d'Italie, que les ennemis n'eſtoient à beaucoup pres ſi forts, ny luy ſi foible qu'il crioit; car le nombre des payes deſtiné pour le Piedmont, eſtoit ſi grand qu'il pouuoit commodément tirer à la campagne

de neuf à dix mil hommes, & de quatorze à quinze cens cheuaux. 1557.

Qu'il trouuoit fort mauuais qu'il ne se fust arresté à Bassignaue pour la fortifier, comme il pouuoit, sous la faueur des forces qu'il auoit, excedans de beaucoup celle des ennemis. Et que là où il alleglueroit que les enseignes ne sont pas completes, que c'est la propre faute de luy, lequel ayant puissance souueraine de la part de sa Majesté, doit chastier les larrons & remunerer les gens de bien, & qu'on ne laisse souuent de bien disner, encores que les viandes ne soient friandement preparees.

*Plaintes & remõstrãces du Mareschal au Roy.*

Ceste reprimende mal fondee, & piremẽt digeree, offença si fort le Mareschal, qu'il fut fort volontiers monté à cheual pour desmentir ceux qui donnoient ces siniſtres impressions de sa fidelité. Et toutesfois faisant joug sous la reuerence & obeyssance du maistre, il supplia le Roy de croire que ceux qui luy faisoiẽt ces rapports de l'impuissance de l'ennemy, & de la puissance de luy, auoiẽt le iugement tout de trauers. Car sans aller plus loing dés-hier encores, 6. Mars 1557. il entra dans Pauie quatre mil nouueaux Allemans, bien armez & fort aduantageusement montez pour la pluspart, sans les cinq mil' Italiens qui se leuent, & sans aussi neuf mil' Italiens & Espagnols des anciennes garnisons. Qu'il ne s'amusoit pas au raports qui luy estoient indifferemment faicts, mais au propres choses qu'il faisoit voir & toucher par personnes expresses qu'il tenoit de tous costez.

Qu'à faute d'argent il ne s'estoit peu, ny ne pouuoit preualoir de trois mil Italiens qu'il auoit fait

1557. nouuellement leuer, comme il auoit deſia mandé.

Que les douze nouuelles bandes Françoiſes aſſez mal armees, il en reſtoit encor à arriuer trois des meilleures.

Que combien qu'il fuſt tout ouuertement cõbatu de la neceſſité des payemens, qui enjamboiẽt touſiours trois ou quatre mois les vns ſur les autres, quoy que ſa Majeſté eſtimaſt le contraire, il n'auoit toutesfois laiſſé de tenir la cãpagne auec trois mil neuf cẽs Suiſſes, & treize enſeignes Frãçoiſes, tant vieilles que nouuelles; & n'auoit laiſſé auec cela de tenir fournis Valéce, Caſal, Santya, Yuree, & tout le Piedmõt; & de fauoriſer ſi à propos le paſſage de Mõſieur de Guiſe, qu'il n'auroit eu empeſchement quelconque, comme ſans cela il euſt eu & peut-eſtre ſi rude, qu'il n'euſt pas paſſé plus outre pour grãd Capitaine qu'il fuſt. Qu'il auoit auſſi fortifié Valence: & en fin tellemẽt contre-peſé iuſques à ce iourd'huy les forces de l'ennemy, qu'il n'auoit rien ſceu entreprendre, ains inutilement cõſommer tous ſes efforts & deſpences, dont les Milannois eſtoient aux alarmes.

Que s'il auoit plus aduantageuſement fourny qu'il ne deuoit vingt-cinq ou trente places qu'il y a deça les Monts, & que ſa Majeſté n'a cy-deuant ordonné, on pourroit lors dire que ce ſeroit vn tour de Capitaine inconſideré, ou peu affectiõné à l'aduancement des affaires de ſa Majeſté: mais qui fait ce que le maiſtre commande, apres que la remonſtrance au cõtraire a precedé, comme a ſouuent & ſouuent faict la ſienne, il demeure touſjours hors de coulpe.

Quant à Baſſignaue, comment vouloit ſa Majeſté qu'il l'a fortifiaſt, puis qu'il ne donnoit pas

ſeulement

seulement le moyen, ny de fortifier Valence, ny de 1557.
la pouruoir aussi des viures necessaires; D'entreprendre deux mariages à la fois, & n'auoir qu'vn seul gendre, ny autre moyen pour y fournir que des vaines esperances de Cour, c'estoit chose qui ne se pouuoit faire. Encores esperoit il que ce ne seroit pas peu fait à luy, s'il sauuoit Valence, parmy tant & tant d'incommoditez & de necessitez inexorables.

Que s'il plaisoit à sa Majesté d'accarrer ses actions depuis le commencement de la guerre iusqu'à ce iourd'huy, aux forces & aux moyens qui luy auoient esté contribuez, & à la longueur & à la contrarieté qu'il auoit apportee par patience & par artifice & valeur à ceste guerre; elle trouueroit que l'affection & de luy & de tous les autres Capitaines & seruiteurs de sa Maiesté auoit de loing surmonté les mesmes esperances qu'elle en auoit; sans toutesfois que iamais aucun d'eux s'en fust esleué, ny l'eust pressee d'honneurs, ny de recompenses: receuans en payement leur propre vertu & valeur, dont les ames genereuses font plus d'estat que des biens du monde: & que quant à luy il ne les auoit iamais mesurez qu'à l'aulne de la reputation & de l'honneur qu'on acquiert en fidellement seruant son Prince, & sa Patrie; & hors cela tout luy estoit indifferent, estimant peu tout ce qui pouuoit aduenir entre la victoire & la main mesme.

Que l'ennemy tournoyant, comme il faisoit, le Piedmont, il s'estoit resolu d'y faire vne course, mais qu'il auoit auparauant bien fourny Valence, Casal, Montcalue, Santia, Masin & Yuree: & qu'il auoit donné charge particuliere à Monsieur de

1557. Dampuille de combattre & deffendre Caſal où il eſtoit fort aimé, auec ſa cõpagnie, quatre de Suiſſes & deux Enſeignes Françoiſes, au parſus la garniſon ordinaire, afin qu'il peuſt fauoriſer les places qui eſtoient autour de luy, ſelon ce que les affaires le pourroient requerir, luy ſemblant qu'il n'euſt ſçeu choiſir Seigneur de marque qui euſt plus de iugement & de valeur que luy.

Que les compagnies de gendarmerie deſtinees pour le Piedmont auoient bien faict monſtre à Lyon ; mais auſſi toſt qu'elles auoient touché argent, les Capitaines & Lieutenans s'en eſtoient retournez en leurs maiſons, ne faiſans marcher que vingt-cinq ou trente cheuaux pour compagnie : & de fait que l'Enſeigne de Monſieur de la Guiſche qui eſtoit arriué, n'auoit amené que vingt cellades. De maniere, qu'au lieu d'eſtre renforcé de quatre à cinq cens cheuaux, il y en auroit cent ou ſix vingts qui tourneroient bien toſt teſte ſi les Capitaines n'y venoient en propre perſonne les commander, comme il eſtoit raiſonnable qu'ils fiſſent. Qu'il s'eſtoit deſbandé de la cauallerie legere du Piedmont, plus de trois cens cheuaux, qui auoient ſuiuy Monſieur de Guiſe, eſperans eſtre mieux traictez auec luy qu'en Piedmont. En ſorte, que les aſſignations enjambãs deux ou trois mois les vnes ſur les autres, chacun perdoit courage, ne pouuant auoir tant en main qu'il ſe peuſt fournir de chauſſure. Et que de ces neceſſitez s'engendroient les maladies, les mal-heurs, & les mutineries qu'il auoit touſiours preuenuës par l'engagement du ſien propre & de ſes amis. Ce que ne faiſoient pas Meſſieurs les Intendans des finances, ny les autres qui meſuroient aſſez inconſideremẽt

les actions d'vn homme d'honneur & fidelle ser- 1557.
uiteur de son Roy à celles d'eux-mesmes qui ne volloient qu'à pas mesurez parmy le repos & l'abondance, & hors la peine & le hazard.

Pour autant que Montcalue n'estoit pas en si bon estat qu'il peut attendre vne grande force, les ennemis s'en estans approchez, il auoit enuoyé dedans les Capitaines Masencome & Ieronime de Thurin, & ordonné au gouuerneur de Verruë de se ietter dedans, si l'ennemy l'attaquoit.

*Continuation d'aduis du Mareschal au Roy.*

Du premier Mars, donna aduis au Roy, que la fortification faicte de Pondesture par l'ennemy, luy auoit couppé le chemin pour aller du Piedmont à Casal, Valence & Montcalue; & que pour remedier à ce defaut il auoit mis dans vne bourgade de Monferrat appellee Montechar, vne Enseigne de gens de pied pour luy seruir d'escalle. Que l'ennemy l'ayant recogneu y auoit enuoyé quatre mil hommes & deux coulcurines pour les forcer: mais nos gens auoient eu si bon courage qu'ils auoient tenu quatre iours, & au cinquiesme ils s'estoient retirez sur la minuict bien serrez ensemble, & ayans forcé les corps de garde s'estoient sauuez sans perte que d'vn seul homme, marchans touſiours ainsi resolus iusqu'à Ville-neufue d'Ast. L'ennemy s'y est arresté quatre iours pour le ruiner de tous poincts, & cependãt luy auoit enuoyé vne bonne trouppe de Cauallerie & d'Infanterie, conduite par le sieur de la Motte-Gondrin, pour essayer de les bouchonner à contre poil s'il les y eust encores trouuez, comme il ne fit pas, ayans eu le vent de sa venuë.

Qu'aussi tost que le Marquis a eu faict ce grand ou pour mieux dire ridicule exploict, il a départy

1557. l'armee par les garnisons, & est apres à faire payer le dernier regiment de Lansquenets & 400. Italiens, pour les enuoyer à Naples par la mer, si tost qu'vn nouueau regiment du Comte Alberic de Lodon qui marche, sera arriué au lieu de ceux-cy.

Que Monsieur de Chauigny ayant eu du costé d'Ast 300. cheuaux sur les bras s'estoit tousiours retiré combatant si vertueusemét qu'il s'estoit sauué dans S. Damian auec trois legeres blessеures & perte de quinze cellades & autres dix de blessez.

Rend graces tres humbles à sa Majesté du nouueau réfort qu'elle luy promet, lequel il employeroit volontiers, si sa Majesté l'auoit agreable, à la fortification desdits Bassignaue & Monthechar. Mais que pour vaincre la difficulté des viures dudit Bassignaue, il faudroit aller assaillir Tortoue, qui n'a rien de fort que le chasteau, qui fourniroit apres de viures toutes ces places: par la retention desquelles sa Majesté possederoit la meilleure partie de la plaine Milannoise, & coupperoit aussi broche à eux & aux Geneuois de plus trafiquer les vns auec les autres: reduiroit aussi Alexandrie à telle extremité que bien tost elle retourneroit à son premier maistre. Qu'il remercioit tres-humblement sa Majesté de l'asseurance qu'elle luy donnoit de luy enuoyer le sieur de Gonnort son frere pour coadiuteur.

*Supplication du Mareschal au Roi, touchant la défiance que sa Majesté semble auoir de la fidelité dudit Mareschal.*

Que s'estant de longue-main apperceu que sa Majesté n'adiouste aucune foy aux aduertissemés qu'il donne des necessitez de l'armee, & du peu d'hommes où elle est reduite aussi bien que les garnisons, par faute de payement, il la supplie tres-humblement vouloir choisir quelque Seigneur de marque auquel elle donne charge du

fait des monſtres, des payemens, du fait des viures, 1557.
& de l'artillerie, auec charge de controller de prés toutes choſes, & les propres actiõs du Mareſchal; & auec puiſſance de pouruoir à tout ſelon l'exigence des cas, & d'en rendre compte de ſepmaine en ſepmaine à ſa Majeſté. Se contentant quant à luy, que le ſeul ſoing des armes & de leur exploict luy demeure. Et lors ſa Majeſté & Meſſieurs ſes Miniſtres recognoiſtroit plus à clair qu'ils ne veulent faire: que ce n'eſt pas tout que de donner des aſſignations, ains que le principal conſiſte en ce qu'elles ſoient bien meſnagees & apportees à terme. Et ſi lors tout ne va bien, il eſt content que la coulpe en tombe toute ſur luy, comme elle fait auiourd'huy & fera touſiours, tandis que les choſes demeureront à la diſcretion des Treſoriers, & qu'on ne tiendra foy à ceux leſquels plus par deuotion que par gain, ont preſté le leur à ſa cautiõ, qui ne ſçait auoir rien obmis de tout ce qui appartient à vn tres-fidelle, vigilant & affectionné Capitaine. Et que ſi quelqu'vn en veut autrement iuger il a aſſez de iuſtice, d'armes & de courage pour luy faire recognoiſtre ſa faute ſous le congé de ſa Maieſté: la ſuppliant luy pardonner ſi vne iuſte douleur ſi ſouuent irritee l'a fait entrer plus auant en campagne qu'il ne deuoit.

Que l'eſtat que ſa Maieſté luy a enuoyé pour l'extraordinaire de la guerre, & pour les aſſignations, eſt deffectueux en pluſieurs parties & articles, qui luy furent accordez deuant que partir, & meſmes les appointemens de pluſieurs Seigneurs de marque & de merite, & deſquels on ne ſe peut aucunement paſſer. Que de faire tout, luy tout ſeul, il ne peut, & qu'en penſant eſpargner trois

1557. mille francs par mois, on acquerra pour cent mille liures de deshõneur, & de la perte pour vn millió. Que s'il ne plaiſt à ſa Majeſté d'y ſoudainement pouruoir, il ſe trouuera bien toſt tout ſeul: de fait, depuis le partement de Monſieur de Guiſe, il n'a plus trouué en la pluſpart des perſonnes, ny des Capitaines, ceſte gaillarde diſpoſition qu'ils ſouloient tous auoir à bien combattre, & à mieux obeïr. Procedãt ce deſordre de trois cauſes: la premiere, de la faute des payemens: la deuxieſme, du retranchement des appointemens: & la troiſieſme, de ce que combien que tous ceux qui militent en Piedmont ſous ſon commandement, ſeruent auſſi fidellement & courageuſement ſa Majeſté que font ceux de France, ils ne peuuent neãtmoins rapporter les grades, les biens ny les honneurs, dont ils voyent à toutes heures triompher les autres: & que puis qu'il eſt ainſi que ſon credit volle ſi bas qu'il ne peut moyenner leur aduancement, il ne doit pas trouuer mauuais qu'ils taſchent de s'approcher du Soleil, pour en eſtre eſchauffez comme les autres. Or puis que l'honneur & les bien-faicts ſont les aiguillons de la vertu, le Mareſchal laiſſa conſiderer à ſa Majeſté, ſi c'eſt choſe propre & conuenable à ſon ſeruice, que les choſes paſſent de ceſte ſorte, & ſi les inconueniens qui en pourront ſucceder, ſeront à la coulpe d'iceluy ou non.

*Autres aduertiſſemens au Roy.*

Du dix-neufieſme Mars, que le ſieur Damanzay qui va trouuer ſa Majeſté de la part de Monſieur Dandelot, luy fera entendre que le nouueau regiment des Allemans eſtoit deſia arriué à Caſal Maior. Que le Cardinal de Trente preſſoit fort les Milannois de trouuer deux cens mil eſcus pour

le payement de l'armee : & qu'ils auoient accordé 1557.
de les fournir, pourueu qu'ils fussent employez au recouurement de Valence, & non autrement. Et que par là sa Maiesté deuoit estre inuitee à faire diligemmẽt marcher le renfort qu'elle auoit promis. Que les trois mille Dauphinois leuez par foüages estoient arriuez à Briançon, mais ils ne vouloient passer plus outre, si sa Majesté ne commandoit qu'ils fussent payez, suiuant ce qu'elle en auoit precedemment ordonné.

Que desirant que sa Majesté recognoisse au doigt & à l'œil tous ces desordres dont le sieur de Gonnort son frere luy a parlé arriuant vers elle, il a bien voulu charger le Capitaine Martin y retournant, de luy en descouurir les causes, & la supplier d'y pouruoir, & pareillement sur toutes les particularitez qu'il luy representera.

Que l'entreprinse d'Ast qu'il a en main, ne se peut executer que sa Majesté ne soit la plus forte à la campagne, pour les considerations que ledit Martin pourra dire.

Qu'il tient l'entreprinse de Sauonne pour plus reüssible que nulle des autres qu'il ait en main, pourueu que sa Majesté donne ordre pour estre la plus forte par mer.

Quant à celle de Tortoüe, que sa Majesté se souuienne, s'il luy plaist, de ce qu'il luy a precedemment escrit, se tenant à luy cõme asseuré de l'emporter si elle luy donne la force & les moyens pour l'executer, & sans lesquels sa vigilance & son affection ne peuuent produire les glorieux effects qu'il desire. Suppliant sa Majesté de considerer quels seront les efforts que feront les ennemis, lors qu'ils se verront pincez de si pres, puis que

1557. pour Vulpian ſeul ils deſpendirent de trois à quatre cens mille eſcus, & que pour Valence ſeule ils en ont maintenant accordé deux cens mille.

Que ſa Majeſté n'ayant ſecondé de ſes moyens la diligence que le Mareſchal auoit apportee aux ſieges de Valfenieres & de Vulpian, qui eſtoient reduites à l'extremité, l'vn & l'autre auoit eſté perdu, auec le temps, l'argent & la reputation. En fin qu'elle pouuoit auoir recogneu qu'il n'eſtoit pas de ceux qui faiſoient de grandes parades pour embarquer ſa Majeſté en deſpence, & dont on ne recueilloit ſouuent autre fruit que la prinſe de quelque bourgade.

Preſentera à ſa Majeſté l'eſtat de la recepte & deſpence; par lequel elle recognoiſtra la faute des aſſignations, & le mal qui en eſt aduenu: & conioinctement fera voir qu'il n'y a ſoldat qui ait chauſſeure, ny habillemens, ne viuãs que de preſts qui ſont deubs auant qu'eſtre receus: & que ſi des quatre mois qui leur ſont deubs ils n'en touchent au moins deux à la fois, il n'y aura ordre qu'ils ſe puiſſent accommoder, ny conſequemment auſſi les tirer en campagne, comme il ſeroit neceſſaire, ſoit pour fortifier Baſſignaue, ou entreprendre ailleurs.

Que les officiers de l'artillerie ſont auſſi de leur part reduits à telle extremité, qu'il n'eſt poſſible d'en tirer ſeruice ſans payement, leur eſtant deu à la fin de ce mois, ſept mois entiers.

Suppliera finalement ſa Majeſté de croire que le Mareſchal ny tous ſes autres ſeruiteurs qui ſont deçà les Monts, n'ont faute d'affection, de courage ny de valeur, pour l'aduancement des affaires: mais que tout cela ne peut produire les fruicts

qu'ils desirent, sans auoir en main dequoy y fournir; & que quand encores ils ne l'auroient que mediocrement, ils feroient neantmoins cognoistre qu'ils sçauent vtilement mesnager le talent parmy toutes sortes de fortunes. 1557.

Dira ledit Martin que le Secretaire Boyuin ne faisant que d'arriuer de deuers sa Majesté, le Mareschal n'a eu loisir de satisfaire, ny de respondre aux commandemens qu'elle luy a faits par luy, à quoy il satisfera par le Secretaire Boudet, vray Baudet qui partira dans deux iours.

*Response du Mareschal au Roy.*

Du 5. Auril, le Mareschal respondant à ce que sa Majesté luy auoit mandé par moy, luy donne asseurãce de se mettre en deuoir de fortifier Bassignaue & Mõtechiar, toutes les fois qu'elle prẽdra resolution d'estre le plus fort à la cãpagne, & d'ordonner aussi quelque argent pour y fournir, auec ce que le païs pourra contribuer. Et qu'à la verité ces fortifications sont necessaires pour maintenir Valence, Casal & Montcalue, & iecter la guerre dans le Milannois.

Que si les Thresoriers eussent esté aussi diligés à rembourser, qu'ils ont esté à desgouster les Marchands qui ont cy-deuãt presté, on trouueroit encores quelque secours parmy eux, pour entreprẽdre ce que sa Majesté desire, mais que s'il auoit aujourd'huy affaire de cent escus, il ne les pourroit trouuer, tant chacun estoit rebutté, & non sans cause, le bon payeur faisant tousiours le bon presteur.

Que le reglement des bandes & des payemens se fera selon le vouloir de sa Majesté, laquelle est fort mal seruie au fait du réfort des Suisses; ioinct que les sept premieres Enseignes sont arriuees à

1557. Suze, ſans qu'il y ait la moindre nouuelle de leur payement, qui y deuoit eſtre au meſme temps, & pour eux & pour les autres auſſi, qui les ſuiuoient à deux iournees pres.

Pareillement que quoy que ſa Majeſté luy ait mandé que les payemens ſeroient enuoyez pour les François & Italiens, afin de les tirer en campagne, il n'en eſtoit toutesfois nouuelles. De maniere, qu'il a eſté contrainct faire fournir aux Suiſſes ce qu'il y auoit de fonds pour faire vn preſt aux vns & aux autres, afin de les retenir, ſur l'eſperance qu'il auoit d'y ſuppleer par la venuë du payement des Suiſſes: ſuppliant tres-humblement ſa Majeſté le faire haſter auec toutes les autres prouiſions promiſes, & ſans leſquelles toutes choſes demeureront inutilement ſuſpenduës.

Que le Sieur de Sanfré auquel il a donné l'vne des compagnies de cauallerie que le pays a accordees, s'eſt mis dans Bra, auec quelque Infanterie qu'il luy a ordonnee, & dont il tient ceux de Cairas ſi a l'eſtroit qu'ils ſont comme aſſiegez.

Que les ſieurs Ludouic de Birague & de Sainct Chaumont eſtant ſortis de Santya pour aller à la guerre, rencontrerent, il y a ſix iours, cinquante cheuaux & enuiron trois cés hommes de pied qui alloient ſaccager quelques villages, qu'ils chargerent ſans marchander, & eſtrillerent ſi bien qu'il en demeura plus de ſix-vingts de morts & autant de priſonniers. Et que le lendemain ils donnerent auſſi vn pareil banquet à enuiron douze cheuaux & cent harquebuziers qui alloient brigandans le pays.

Qu'il auoit auſſi donné vne compagnie de cauallerie au ſieur de Bellegarde neueu de Monſieur

de Termes, Gentil-homme de grande esperance, & icceluy mis en garnison à Cental, dont estant sorty pour aller chercher aduenture luy douziesme à cheual seulement, il rencontra le Capitaine Pierre Pelazza, Lieutenant du sieur de la Trinité, auec nombre & montez à l'aduantage. Tout aussi-tost qu'ils s'entreuirent les trompettes commencerent à s'entre-saluër, & luy soudain gagna vn pré où il faisoit beau iouër aux barres, se tint ferme & serré attendant l'autre: cõmandant cependant aux siens de donner dans les cheuaux de l'ennemy, laissans à luy le cõbat du Capitaine, qui estoit lors aussi entré au pré auec mesme ordonnance. Soudain ils partent l'vn contre l'autre: Bellegarde monstrant le chemin aux siens, enferra si bien le cheual de Pelazza qu'il tomba par terre & luy dessous, tellement engagé qu'il ne s'en sçeut releuer. Trois autres des siens eurent aussi leurs cheuaux si blessez qu'ils ne sçeurent cõbattre. De maniere que tous leurs compagnons estans passez au fil de l'espee, ces trois & leur Capitaine furent emmenez prisonniers à Cental. Ledit sieur de Bellegarde dõna à ceste premiere rencontre vne fort grande expectation du iugement & de la valeur qu'il monstra depuis en plusieurs autres factions. 1557.

*Deffaite de quelques Imperiaux, par le sieur de Bellegarde.*

Du 2. Auril, qu'estoient arriuez quelques deniers de Lyon, auec lesquels & ce qu'il pourroit emprunter sur gages: il esperoit de faire donner quelque mõstre à l'Infanterie Frãçoise, & Italienne: afin de mesnager le nouueau renfort des Suisses, soit contre Valfenieres, ou Pondesture, qu'il auoit enuoyé recognoistre au dedans & au dehors par gens de iugemẽt & fidelles qui ne sont encores retournez, au rapport desquels il tournera teste.

1557. Voulant bien auparauant que paſſer plus outre, aduertir ſa Majeſté, que ſi dans quinze iours apres il n'a dequoy faire faire monſtre auſdits François & Italiens, force luy ſera malgré qu'il en ait de quicter la partie, & reconduire l'armee aux garniſons, auec des-honneur infiny & perte plus grande.

Le Roy donna aduis au Mareſchal qu'il auoit depeſché le Sieur de Mendozze pour aller faire vne leuee de cinq mil Suiſſes & celuy de Montoiſon pour aſſembler l'arriere-ban de Dauphiné: que il a auſſi ordonné que les regiments de Roymendorf, & de Rifflemberg marchent en Piedmont auec la compagnie du Sieur de la Fayette: que ſa Majeſté auoit en fin reſolu d'eſtre ſi forte de là les Monts, que toute la guerre de France s'y transferaſt: que port-Hercules s'eſtoit recentement perdu par faute de iugement & de courage: qu'elle eſtoit reſoluë d'enuoyer Monſieur de Termes en Toſcane, au lieu du Seigneur Strozzy, & d'y enuoyer auſſi force trouppes Françoiſes pour y redreſſer la reputation & les affaires.

Que quant au Conſeil que le Mareſchal luy demandoit ſur le futur demeſlement des affaires, & meſmes ſur le donner ou non, la bataille aux ennemis, ſa Majeſté releuant ceſte importante propoſition luy manda, que luy qui auoit touſiours ſi bien & ſi heureuſemẽt executé tout ce qu'il auoit entreprins, n'auoit beſoin d'autre conſeil que de celuy qu'il ſçauroit aſſez prendre luy meſme, & que par ainſi elle remettoit le tout au iugement & diſcretion de luy, mais plus encor à ſa valeur & à ſa fidelité; & à celle auſſi de tant de gens de bien qui eſtoient auec luy.

Du ſixieſme Auril, que combien que tout le renfort ne ſoit encores arriué, non plus que l'argent, & que les pluyes luy ayent fait perdre trois ou quatre iours, il a reſolu, par le conſeil vniuerſel des ſeigneurs de l'armee, d'aller attaquer Valfenieres, qui eſt la plus proche & la plus ennuyeuſe. 1557.

*Prinſe de Valfenieres par le Mareſchal de Briſſac.*

Et de faict enuiron le huict ou dixieſme dudict mois, apres auoir aſſemblé au mieux qu'il peut, vn petit corps d'armee, il s'alla camper deuant ledict Valfenieres; à la conqueſte duquel chacun s'obſtina de telle façon, que combien que les pluyes & les fanges incommodaſſent fort & les hommes & les batteries, ſi eſt-ce neantmoins que le vingt-deuxieſme du meſme mois nos gens ſe preparoient auec vn tel courage pour donner l'aſſault, que ceux de dedans eſtonnez d'vne telle reſolution, donnerent la chamade, mais ils firent ſi mauuais guet pendant qu'on diſputoit des capitulations, que nos gens demy par force & à demy par belles paroles entrerent dedans, ſaccagerét & tuerent preſque tout. Il y auoit dedans ſix cens Eſpagnols, trois cens Italiens & cinq cens Allemans, ſous le Capitaine Retuerto, qui apprindrent à leurs deſpens, que durãt les parlements ſur la reddition des places, qu'il faut faire plus ſoigneuſes gardes que iamais, & ne ſe laiſſer endormir de parolles.

*Depeſche du Mareſchal au Roy, tãt ſur la prinſe de Valfenieres, que quelques autres particularitez.*

Or pour autant que pluſieurs ſe preſenterent au Mareſchal pour porter les nouuelles au Roy de ceſte prinſe, il fut aduiſé au conſeil, qu'il y falloit enuoyer quelqu'vn cogneu & verſé aux affaires, pour viuement ſolliciter le Roy à enuoyer le payement de l'armee, laquelle à ce deffaut demeu-

1557. rera inutile à la ruine de l'Estat. Ie fus choisi pour faire ce voyage, rendre compte de l'expugnation, porter les drappeaux, & discourir au lõg de ce qui s'estoit passé. Mais sur tout representer au Roy, que si en toute extreme diligence sa Majesté n'enuoit dequoy payer l'armee, que la pluspart se desbanderoit, & que le reste seroit ramené aux garnisons. Que pour donner quelque loisir à sa Majesté de pouruoir à ces necessitez inexorables, il conduiroit l'armee és enuirons de Cairas ou Cony, pour manger le pays ennemy, en intention, selon ce que les deniers s'aduanceroient, d'assaillir l'vn ou l'autre.

De faire instance sur le fait des poudres, & renfort de la gendarmerie, qui n'estoit encores toute arriuee, mais venoit à la file seulement.

De remonstrer au Roy, le deuoir qu'auoient faict en ceste expugnation & aux combats de dehors, les Sieurs Ludouic de Birague, d'Aussun, la Motte Gondrin, Vicomte Gourdon, de Chauigny Sainct Chaumont, Caillac, de la Curee, de Sanfré & autres.

Qu'ainsi qu'on faisoit la depesche dudict Boyuin il estoit venu nouuelles que le Marquis de Pescaires'aduançoit, nonobstant la prinse de Valfenieres, pour venir au combat. Que là dessus ledict sieur Mareschal & tous les Seigneurs, quoy que fatiguez & lassez, comme aussi estoit l'armee, auoient resolu de prendre le logis de Sainct Paul, si fort & si aduantageux qu'il n'y auoit à douter que la victoire ne demeurast, Dieu aidant, de nostre costé.

Voila la principale substance de mon voyage, le reste ce ne furent que particularitez à la recom-

mendation de plusieurs bons seruiteurs de sa Majesté. Or est à noter qu'ainsi que ces commandemens m'estoient donnez, on vint aduertir le Mareschal que Boudet Secretaire de Mõsieur le Conneſtable estoit monté à cheual au mesme instant que la chamade se donna par ceux de Valfenieres, & qu'il s'estoit vanté d'en porter les nouuelles deuant tout autre. Le Mareschal se tournant vers moy me dit, c'est à vous que ce pacquet s'adresse: ie te prie force ta nature pour gaigner le deuant, autrement toute l'armee & moy en particulier, & toy-mesme aussi en soufftiront. 1557.

*Diligẽce du sieur Boyuin, depeschè par le Mareschal vers le Roy.*

Ie montay à cheual dix-neuf heures apres ledict Boudet, menant auec moy vn des Cheuaucheurs destinez pres du Mareschal, pour m'accompagner en ce voyage. Et fis, à la verité au danger de ma vie, si grande diligence que sans dormir ny mãger autrement qu'à cheual, ie gaignay Lyon tout d'vne traicte, d'où l'autre ne faisoit que partir: ie m'y amusay si peu qu'arriuant à Bessay à vne poste de Moulins, le maistre d'icelle me dit, Boudet sçait biẽ que vous venez, & se haste fort, mais il a vne malle qui l'amuse beaucoup, & vous qui n'auez que vostre corps le passerez tout maintenant si vous voulez, car il veut soupper & reposer vn peu à Moulins au logis qui est deuant la poste, ie vous cõseille de passer outre sans desbrider: sinon prenez vn escu au poing, & laissez aller mon postillon deuãt à la poste auec son huchet, & vous & vostre homme irez à pied: on luy demandera, Qui va là: il dira, c'est le paquet. Iectez vous lors soudain dans la porte du logis, prenez les clefs & donnez vn escu aux garçons, ils vous bailleront sans bruit les cheuaux qui seront tous prests pour l'autre, & ainsi

1557. sauuez-vous. Ainsi dit, ainsi fust-il fait : mais lors que nous fusmes à cheual, ie commençay à crier à Boudet, qui souppoit en vne salle basse toute de verrieres, Ne vous hastez plus, Monsieur, ie vous releueray de la peine que vous preniez. Et de faict ce Baudet se voyant cyscllé, il s'arresta & se reposa. Si ie l'eusse rencontré parmy les champs i'estois deliberé de luy tuër le cheual entre les iambes & le payer. Le poinct de la haste ne consistoit pas à aller ou arriuer premier ou second, mais bien à preuenir beaucoup de mauuais offices que Boudet auoit faicts & pratiquez en Piedmont contre le Mareschal, qui n'estoit lors gueres bien aymé de Monsieur le Connestable, pour quelques raisons que ie veux taire. Tant y a que i'arriuay trois iours deuãt Boudet à Villiers-costrets où estoit le Roy, qui me fit cest honneur de m'embrasser deux ou trois fois, & de m'escouter, & gratuler fort fauorablement sur tout ce que ie luy discourus sur le fait des combats & prinse de Valfenieres, nonobstant les interruptions dudit sieur Connestable : auec promesse par sa Majesté de me renuoyer content pour le regard des deniers. De là Monsieur le Connestable me mena à la Royne, & au Roy Dauphin ; & puis apres à Madame sœur du Roy, parlant à laquelle il me print telle foiblesse qu'il me fallut porter en la garderobbe de Madame de Brissac sa Gouuernante. Durant vingt-quatre heures ie fus si mal que sans le secours des propres Medecins du Roy, que sa Majesté m'enuoya, i'estois mort, tant ceste diligence qui fut de quatre iours seulement de Thurin à Villiers-costrets, m'auoit matté. Estant guery, & songeant à ce que ie pourrois faire pour remettre en grace le

*Amiable recueil de l'Autheur par le Roy.*

Mareschal

Mareſchal auec le Conneſtable qui m'auoit fort rudement traicté, quand ie me mis à parler des neceſſitez de l'armee: le quatrieſme iour m'eſtant trouué en la chambre du Roy ainſi que Monſieur le Conneſtable partoit pour aller diſner, ie dis à ſa Maieſté que i'auois trouué l'ouuerture à ceſte reconciliation, ſans qu'elle s'en meſlaſt guiere auant, & que i'allois donner feu à la mine deuant qu'il fuſt à table. Ie courus ſoudain chez Monſieur le Conneſtable; ie le trouuay qu'il vouloit ſortir, & me dit, Mon amy oſtez-vous de là. Ie luy reſpondis; Ie vous ſupplie, Monſieur, me permettre que ie vous die quelque choſe qui ne vous deſplaira pas. Il ſe retira en vn coing, & lors ie luy dis: Monſieur, quand ie vins vers le Roy, & que ie luy rendois compte de ma charge, ie m'apperceus fort bien que toutes les interruptions & rabrouëmens que vous me fiſtes, ne procedoient pas de mauuaiſe volonté enuers Monſieur le Mareſchal: ains pourautant qu'ayant ceſt honneur d'eſtre voſtre humble parent & ſeruiteur, vous ne vouliez pas que ſa Maieſté ny tous ſes Seigneurs creuſſent que vous le fauoriſez plus auant qu'vn autre. Et de fait quand ie ſuis venu, il m'a commandé de ne m'aduancer, ou reculer, ſinon autant que vous me commanderez: ne voulant quant à luy ſuiure autre fortune ou Tramontane que la voſtre; comme il s'efforce de faire cognoiſtre à Mõſieur de Dampuille voſtre fils, qu'il honore preſque au pair de vous meſmes. Lors ce bon Seigneur me mit la main ſur l'eſpaule, & me dit, Vous eſtes gentil garçon, vous auez auſſi auant penetré que moy-meſme dans mon cœur: i'ayme les miens, mais il faut que ce ſoit auec retention, comme i'ay faict:

1557.

*Reconciliation d'entre Mõſieur le Cõneſtable & le ſieur Mareſchal de Briſſac par la dexterité de l'autheur.*

1557. Allez-vous en m'attendre en la chambre du Roy, & ie vous feray ſi bien dépeſcher que voſtre maiſtre ſe loüera infiniement & de moy & de vous: Ie ſçay que le Roy a enuie de vous aduancer, & i'y tiendray la main. Vous pouuez péſer ſi ie deſlogeay ſoudain pour aller rendre raiſon au Roy de mon combat, qui en fut ſi aiſe qu'il n'eſt poſſible de plus, aimãt le Mareſchal en particulier ſur tous autres, il l'appelloit auſſi ſa creature. Ie gaignay la chambre du Roy où peu apres ſa Majeſté entra, accompagné de Mõſieur le Conneſtable, qui ſoudain menant le Roy à la feneſtre m'appella, & dit en ma preſence au Roy: Sire, il le faut dépeſcher dés demain, & afin que l'armee ne ſe defface, luy faire fournir comptãt ſoixante mil eſcus, qu'il faut que nous tous qui ſommes icy preſtions à voſtre Majeſté, & que luy meſme les porte ſans paſſer par la main des Treſoriers qui y feroiẽt quelque breſche. Ie vay faire aſſembler tout voſtre conſeil, où il eſt neceſſaire que voſtre Maieſté ſe trouue, pour diſpoſer chacun à ce que ie dis. Ainſi dit, ainſi fut-il fait: dés le lendemain ie fus dépeſché du tout, & auec les plus gracieuſes promeſſes & paroles que i'euſſe ſçeu deſirer. Et en prenant mon congé ledit ſieur Conneſtable me fit donner vn preſent de huict cens eſcus comptans, que le Roy m'auoit donnez en faueur des bonnes nouuelles, & de la reconciliation.

Au regard de toutes les dépeſches particulieres qui m'auoient eſté commiſes, i'en rapportay dequoy cõtenter vn chacun, & ſur tous le Mareſchal, qui ne ſçauoit quelle chere me faire, meſmes venant les mains pleines d'vn ſi beau & d'vn ſi ſoudain ſecours qu'eſtoit celuy deſdits ſoixante mil

escus en or tous trebuchans, comme puisez és cabinets des plus riches Seigneurs & Dames de la Cour. 1557.

Or faict à noter, que tandis que i'allois & que ie poursuiuois mes dépesches à la Cour, le Mareschal trouua moyen auec plusieurs deniers qui furent empruntez, de consolet les soldats du trauail prins à Valfenieres, & les animer à aller assaillir Cairas auec l'artillerie. Et encores que la Cauallerie & Infanterie fussent tous debiffez & descouragez par la pauureté qui rauit touſiours le cœur des plus courageux; si est-ce que la grande croyance que les vns & les autres auoient au Mareschal, leur fit oublier les miseres passees, pour embrasser nouuelles esperances de gloire, de victoire, & de secours, s'offrans à le suiure par tout. En ceste disposition il fit marcher l'armee & l'artillerie contre Cairas, qui fut battu en deux batteries auec vingt pieces, les douze sur le haut de la campagne qui tire contre Beynes, & le reste par le bas de la riuiere de Sture, duquel costé il a mesme assiette que Laon en Laonois. L'artillerie fit telle diligence qu'en trois iours il y eust bresche suffisante pour donner l'assaut des deux costez.

*Siege de Cairas.*

*Familiarité grãde du Mareschal auec le Vidame de Chartres*

Par incident, ie diray icy, que durant ce démeslement le Vidame de Chartres destiné Colonnel au lieu de feu Monsieur de Bonniuet, arriua; & en ceste arriuee ayant promis monts & merueilles au Mareschal, il traittoit auec luy auec telle familiarité que le pere faict auec l'enfant. Retournant à nos bresches, le Mareschal ordonna de costé & d'autre ce qui luy sébla neceſſaire pour aller à l'assaut, & en auoir la victoire. Sur tout il

*Ordonnance du Mareschal pour donner l'assaut.*

1557. ordonna que les bataillons donnaſſent à meſme temps l'vn que l'autre, pour plus eſtonner & occuper tout en vn coup l'ennemy, ayant à reſpondre en deux diuers endroicts. Et de faict, ayant commandé au Vidame d'aller faire, auec ſon authorité, marcher l'aſſaut d'embas ſoudain qu'il ouïroit vn coup de canon du haut, où il ſe tiendroit pour le faire donner à propos. Ayant donc peu apres faict tirer ce coup, & regardant ce que feroient les trouppes d'embas, il veid qu'elle ſe remuoient ſans donner dedans comme auoient fait celles d'en haut. Il y courut luy meſme, & trouua que le Vidame auoit voulu chauſſer les chauſſes de ſon pere, & s'eſtimant plus habile que le Mareſchal, il ordonnoit de l'aſſaut tout autrement qu'il n'auoit faict. Ie laiſſe à penſer à vn chacun qu'elle deuoit lors eſtre la colere & la douleur que cecy luy deuoit apporter. Lors ſans faire conte du Vidame, il commanda de donner dedans. Les ſoldats par la reuerence de leur chef ſouuerain, & pour amender la faute, donnerent à la troiſieſme alaine de ceſte mõtee, ſi furieuſement à la breſche qu'à la deuxieſme boutade ils l'emporterent. Pendant le combat le Vidame ſe vint preſenter au Mareſchal, lequel luy fit vne ſi rigoureuſe reprimende, qu'il ne l'en aima iamais depuis. Tant y a que de coſté & d'autre nos gens combatirent ſi vertueuſement qu'ils ſurmonterent la valeur de ceux de dedans au nombre de mille fantacins qu'Eſpagnols qu'Allemans, qui furent tous tuez & la ville ſaccagee de fonds en comble, comme fort mauuais François que naturellement ils eſtoient.

Le Mareſchal parlant depuis de ceſte prinſe,

diſoit auoir veu ſur le bord de la breſche vn Alle- 1557.
mand ayant la barbe blanche iuſqu'à la ceinture, qui renuerſa fort courageuſemẽt huict ou dix des noſtres; qu'admirant ſon courage il l'euſt volontiers ſauué, mais il fut tué comme les autres: nous y perdiſmes de cent à ſix-vingts hommes que morts que bleſſez.

Ceſte faction ſi heureuſement acheuee fit recognoiſtre au Roy & à chacun, que l'homme vrayement magnanime & genereux, comme eſtoit le Mareſchal, ſe ſçauoit roidir contre les neceſſitez, ainſi que faict la Palme contre la peſanteur de la charge.

N eſt en ceſt endroict à obmettre qu'entre Cairas & Carmagnoles, il y a le gros bourg de Somme riue, ayant vn aſſez bon chaſteau, dans lequel commandoit le Capitaine la Combe Lyonnois, moderé au poſſible, ceſtuy-cy qui auoit cinquante ſoldats auec luy ayant recognu que ſes forces n'eſtoient baſtantes pour tenir en bride la groſſe garniſon de Cairas qui touſiours couroit & rauageoit de tous coſtez, il eut recours à la peau du Renard, & de faict il dreſſa vn filé de cordes aſſez fortes & tellement ordonnees que les tendans de nuict au trauers du grand chemin venant de Cairas à Somme-riue, qu'il n'y auoit cauallier ny fãtacin qui ny demeuraſt atrappé, d'ailleurs pour plus ſeurement ioüer ſon perſonnage, il cachoit de coſté & d'autre du filé vne vingtaine de cõpagnons qui couroient au filé ſoudain que la ſonette qui eſtoit attachee au bout, donnant indice que le poiſſon eſtoit dans la naſſe. Par trois diuerſes fois & par diuers endroits il y attrappa vne vingtaine de cheuaux & plus de cinquante hommes de pied, mais la ratoire eſtant

1557. depuis deſcouuerte, les rats n'y vindrent plus.

*Aduis au Roy de la prinſe de Cairas.*

Le Mareſchal en donna aduis au Roy, par le Commiſſaire Plancy, qui arriua à S. Germain au meſme inſtant que ie retournois en Piedmont.

Il fut chargé de la part du Mareſchal de remonſtrer librement au Roy, que ſi à ſon arriuee vers ſa Majeſté, elle ne luy enuoyoit quelque bonne ſomme par les poſtes, il falloit faire eſtat que ſa Majeſté n'auroit plus d'autre armee que ce qui eſtoit départy par les garniſons; entant que tout ſe deſbanderoit, comme il euſt deſia faict, ſans ceſte fraiſche euree de Cairas, le butin duquel auoit vn peu adoucy la colere. Que tandis qu'ils eſtoient en quelque bonne humeur il les alloit mener vers Cony abondant en viures, pour les y faire viure aux deſpens de l'ennemy: auec reſolution de les forcer, ſi ſa Majeſté luy en enuoyoit les moyens, ſans leſquels tout eſtoit reduit au dernier deſeſpoir.

*Departement des ſoixãte mil eſcus, apportez par Boiſin.*

I'arriuay à Cony huict iours apres l'armee, & s'eſtant diuulgué que i'auois apporté deniers, chacun ſe commença à reſiouïr, & à mieux eſperer de l'effort de Cony. Et encores que ceſte ſomme fuſt fort petite à ſi grande debte qu'eſtoit celle de l'armee, ſi eſt-ce que le conſeil ſur ce aſſemblé fut d'aduis qu'on donnaſt à la banque cinquante eſcus pour Capitaine, & deux ou trois eſcus aux ſoldats, à la proportion de leurs appoinctemens. Or le Vidame qui auoit enuie de mettre vn maiſtre de Cãp à ſa deuotion, autre que le Baron de Chepy qui dépendoit du tout du Mareſchal, commença à mutiner luy meſmes les Capitaines & les ſoldats, diſans qu'ils ne vouloient rien receuoir fuſt peu fuſt beaucoup, que de la propre main de leurs Ca-

taines, qui les auoient touſiours ſecourus, ce qu'ils ne feroient plus ſi ceſte loy eſtoit introduite à leur preiudice. 1557.

*Mutinerie de l'armee cauſee par le Vidame de Chartres.*

La mutinerie & le deſordre paſſerent ſi auant par l'inconſideration du Vidame, que huict cens ſoldats ſe deſbanderent en vne ſeule trouppe pour prendre le chemin de Tende, pour de là ſe rendre en Prouence. Le Mareſchal ayant ſçeu ce malheur, monta ſoudain à cheual accompagné d'vne vingtaine de notables Seigneurs qui attrapperent ceſte trouppe: à laquelle le Mareſchal fit tant de plaintes & de remonſtrances, meſlangees tantoſt de menaces & tantoſt de promeſſes, qu'ils luy iurerent ne partir de l'armee, & n'obeïr qu'à luy, rapportant ceſte faute aux impreſſions qui leur auoient eſté donnees au contraire, de la part du Vidame.

*Appaiſee par le Mareſchal.*

Les affaires ainſi adoucies par la prudence du Mareſchal, & la ville de Cony bien recognuë, il fut reſolu de l'aſſaillir auec la mine & l'artillerie: à quoy faire chacun trauailla courageuſement de ſon coſté. Mais auparauant que paſſer plus outre, il faut dire quelle en eſt l'aſſiette, afin de mieux cõprendre auec quel artifice & diligence elle fut aſſaillie. Elle eſt preſque de forme oualle, ſur vn tertre fort releué, circõdé des 4. coſtez, les deux de la riuiere de Rets fort impetueuſe, ayant ce tertre les riues ſi inacceſſibles & droites qu'il n'y a point de murailles de ce coſté là; de monter & deſcendre par là c'eſt choſe impoſſible, eſtant compoſé de cailloux ronds qui n'ont ny prinſe ny tenuë. Les deux autres coſtez ſont armez d'vne forte muraille, de bons foſſez, & de quatre grands boulleuards, & d'vn petit qu'on appelloit le baſtion verd, parce

*Aſsiette de Cony.*

1557. qu'il estoit tout faict de gazons: ayant vn ruisseau au pied qui faict moudre quatre moulins pour la commodité de la ville, laquelle est assez doucement releuee en haut par ces costez-là.

*Resolution & methode de battre Coni.*

Il fut donc resolu que l'artillerie seroit plantee en la façade qui regarde le costé du Monastere des Anges, & qu'à cause de la grande cõtr'escarpe & terre plein qui est au dehors & au dedans, on dresseroit vne plate-forme au dehors pour battre à cauallier le dedans de la ville: & que du costé de ce bastion verd on y dresseroit vne mine auec l'aide de quelques Anglois que le Mareschal entretenoit à la suite de l'armee: laquelle ne sçeut faire si bon guet que le Capitaine Menegon, qui estoit parti de Fossan: n'entrast dedans auec trois cens hommes, qui donnerent vn grand renfort aux habitans fort obstinez à la deffence, & lesquels à coups de fondes tiroient incessamment de grosses pierres qui blesserent beaucoup de nos gens qui s'approchoient vn peu trop. Pendant que ceux de la plate-forme, sur laquelle furent assis & braquez huict canons, faisoient leur office, on trauailloit diligemment à la mine qui s'aduançoit fort, tous la conduite du sieur de Rossane, qui se rengea au seruice du Roy peu apres la prinse de Busque.

*Renfort entré aãs Cons.*

*Prinse de quelques petits chasteaux.*

Or le Mareschal ayant nouuelles que l'armee des ennemis s'assembloit pour venir au secours, il enuoya prendre les chasteaux de Roquesparuiere, Demont, & Rocauion qui sont sur l'aduenuë de Tende à Coni, qui furent aisément rendus. Ceux de Coni se voyans si estroictement bridez & battus qu'ils n'auroient nouuelle de secours, ny aucune relasche pour respirer tant soit peu, en-

trerent en quelque opinion de se rendre, comme ie croy qu'ils eussent fait, sans vn mal-heur qui aduint de la part des nostres. C'est que quatre ou cinq soldats, parmy lesquels estoit le fils du Procureur du Roy à Salues, s'aduanturerent vne nuict d'entrer dans le fossé de la ville, pour recognoistre de la part du Capitaine la Baume leur Capitaine, certain flanc de ce bastion verd qui respondoit au fossé: ils furent descouuerts & si bien chargez que les trois n'en parlerent plus. Ce fils du Procureur du Roy blessé en vne jambe toute fracassee, fut porté dans la ville sous la promesse que luy sauuant la vie il leur diroit vn grand secret. Le Menegon l'apasta de belles paroles, lors il leur dict : Messieurs ne soyez pas si mal aduisez de vous rendre aux François, car ils ont deliberé de tuer, hommes, femmes & enfans, & de bruler la ville, quelque chose qu'ils soient pour vous promettre au contraire. Ce rapport les mit en tel desespoir qu'il iurerent de s'ensseuelir tous dans les ruines de leur Patrie : & deslors se monstrerent plus rudes & plus obstinez que iamais au combat. Et toutesfois c'estoit chose à laquelle iamais le Mareschal, ny autre n'auoit pensé, ces cruautez estans abhorrees par vne ame si debonnaire qu'estoit la sienne. Il y auoit dans la ville vn soldat sur ce bastion verd lequel à chaque vollee que nous tirions, nous monstroit le cul par derision. Or pour l'attraper le sieur de Caillac commanda que des huict pieces qui tiroient de ce costé-là, les deux fussent remplies de cailloux, & qu'elles ne tirassent qu'vn peu apres les autres, pour attraper le compagnon, comme il fut, & vismes voller les pieces de ce pauure corps qui receut le salaire de

1557.

*Desfortune qui empécha la reddition de Cony.*

*Temerité d'vn soldat de la ville.*

1557. sa temerité & mocquerie.

*Ordre pour aller à l'assaut.*

Or la mine se trouuant preste à receuoir le feu, le Mareschal ordõna que toute l'armee se mettroit en bataille és enuirons de la ville. Ordonna la forme de l'assault, la premiere pointe duquel deuoit estre conduite & commãdee par le Baron de Chepy maistre de Camp, auec douze enseignes & cinquante Gentils-hommes volõtaires: & la deuxiesme pareillement par le Vidasme Colonnel, auec enuiron autre cent Gentils-hommes volontaires, & douze Enseignes. Luy qui s'estoit persuadé d'estre le principal & le plus suffisant chef de l'armee & non pas membre d'icelle, ne pouuoit endurer que le Mareschal disposast de l'assaut, ny que le Baron de Chepy fust en telle estime de conduite & de vaillance qu'il estoit, en haine dequoy aucũs machinerent deux grandes meschancetez : l'vne, qu'il falloit faire tuer ledit Chepy, comme il fut par derriere, marchant à l'assaut : l'autre, qu'il ne falloit seconder ceste premiere trouppe au combat, ains marcher lentement, afin qu'elle fust la pluspart deffaite à la perte & deshonneur du Roy, & à celle dudit Mareschal: & qu'apres ceste eschec, le Vidasme marchast pour auoir l'honneur de la conqueste.

*Meschãt dessein d'aucũs de l'armee.*

Or voyons maintenant ce qui en aduint : le feu fut donné à la mine, elle fit vn si grãd effort, qu'on pouuoit monter à cheual dans la propre tranchee & retraitte des ennemis. Soudain que la poudre se fust esleuee, & que l'aduantage fut recogneu, le signal de l'assaut fut donné: le Baron de Chepy en donnant courageusement fut tué par derriere. Les trouppes ne laisserent de s'aduancer, & mesmes la Noblesse qui donna & entra iusques dans

*Traitresse mort du Baron de Chepy.*

ſa tranchee ennemie, d'où elle fut lourdement re- 1557.
pouſſee, n'eſtant ſuyuie comme elle deuoit: Quoy voyant le Mareſchal, il courut du coſté où eſtoit le Vidaſme qui s'aduançoit lentement, contre lequel ſe courrouçant fort aigrement, & contre ſes trouppes auſſi qui ne s'aduançoient ny reculoiét & ne faiſans ny l'vn ny l'autre eſtoient tuees, il fut contrainct de mettre la main aux armes pour les faire retirer. En ceſte malheureuſe faction il n'y eut homme de marque perdu qu'vn Gentil-homme, & enuiron cent ou ſix-vingts ſoldats, que morts que bleſſez. Le Mareſchal infiniement deſplaiſant de ces deſordres, fit ceſte reprehenſion & remonſtrance à l'armee. Ie ne vous eſtimeray plus dignes comme ie faiſois cy-deuant mes amis & mes compagnons, de porter le tiltre d'hommes bien conſtans, fidelles & affectionnez au ſeruice de Dieu, du Roy, & de la Patrie, ny de la gloire de leur General auſſi, puis qu'à ſes yeux voſtre ame s'eſt monſtree ſi coüarde, que le ſeul eſclat des armes ennemies vous ont faict tourner le dos ſur vne breſche où l'on pouuoit meſmes monter à cheual, & tout cela au perpetuel vitupere non de noſtre nation, mais de vous ſeuls ſoldats veterans du Piedmont, qui ſouliez cy-deuãt faire trembler l'Italien & l'Eſpagnol. La playe & la honte eſt telle, que le decimat ſeul eſt celuy qui la peut purger. Toutesfois quãd ie regarde vos viſages, ie les vois tellement enflammez pour le regret de la faute, que ie pardonneray à tous, ſi au lieu où ie vous conduits ie vois vos courages ſi acharnez à battre vos ennemis, que la mort ny les meſmes dangers n'en ayent ſceu effrayer ou retenir la force de vos bras.

1557. *Temerité du Vidaſme de Chartres.*

Voilà que c'eſt que de donner les charges à des gens qui n'ont autre valeur ou prudẽce, que l'audace & la temerité, preſumans de ce qu'ils ont le moins; auſſi les deſpens en tõberent ſur le Roy qui l'auoit choiſi. Ie vis l'heure que le Mareſchal luy cuida donner de l'eſpee au trauers du corps, s'il l'euſt faict il ſe fuſt deliuré de beaucoup de peines qu'il luy donna encores depuis, tant ce ſeigneur eſtoit cõfit en haine. Auſſi diſoit-on qu'il ne croyoit, cõme porte le dire cõmũ, en Dieu que ſur bõ gage. Ie m'en rapporte à ce qui en eſt. Et de fait, depuis il fina ſes iours fort mal-heureuſement dãs la priſõ de la Baſtille, pour expiatiõ de ſes pechez.

*Arriuee du Marquis de Peſcaire au ſecours de Cony.*

Au meſme inſtant que ce deſordre ſuruint, on eut nouuelles que le Marquis de Peſcaire marchoit auec l'armee au ſecours de Cony. Surquoy les ſeigneurs du Conſeil aſſemblez, il fut diſputé de ce qui eſtoit à faire: chacun euſt conclud au cõbat, eſtans les plus forts cõme nous eſtions, ſans la corruption & deſobeïſſance que le Vidaſme auoit introduite dans l'armee, de laquelle il ſe retira & s'en alla paſſer ſon tẽps à Pignerol & à Thurin, faiſant ſemblãt d'eſtre malade. Or le Mareſchal s'aduiſa d'vn expediẽt par la praticqne duquel il mettoit le Marquis au hazard de perdre & ſon armee, & tout d'vn train Foſſan & Cony.

*Remonſtrances du Mareſchal aux Seigneurs du Conſeil.*

Il leur remonſtra donc qu'en quittant: cõme il vouloit faire, le ſiege de Cony, il marcheroit vers la plaine d'entre Saluces & Foſſan, où il ſe parqueroit auec l'armee. Que cela ſeroit cauſe que le Marquis s'auãceroit vers Cony auec la fleur de l'Infãterie & Caualerie ſeulement, laiſſant le gros de l'armee à Foſſan pour l'attendre: en intentiõ apres auoir viſité & faict redreſſer les ruines & les breſ-

ches, de tourner teſte vers ledit Foſſan. Qu'il eſtoit reſolu pendant qu'il feroit ce voyage, de faire venir en toute diligence dix Enſeignes fraiſches des garniſons & quatre cens cheuaux, & que tout auſſi toſt qu'il auroit cela, il feroit marcher toute l'Infanterie & Cauallerie és enuirons de Foſſan, & icelle bien barricader dans les villages & metairies qui ſont fort frequentes à l'entour, le tout cõmandé par Monſieur de Termes, pour ſerrer les viures à l'armee qui eſtoit là dedans engagée & la reduire ou à ſe deſbãder ou à ſe diminuer, & par la faim & par la frequence des cõbats qui luy ſeroiẽt particulierement rendus & de iour & de nuict. Et que luy auec douze cens cheuaux & trois cẽs harquebuziers à cheual iroit vers Cony, dont ſuccederoit que le Marquis ſeroit forcé de s'enfermer luy & ſes trouppes en ce lieu où il n'y auoit que viure, ou qu'il ſeroit contrainct à venir au combat, ou à ſe ſauuer & retirer par cinq ou ſix iournees qu'il y a de montagnes fort aſpres & ſteriles, depuis ledict Cony iuſques à Sauonne, dont ſa trouppe demeureroit à demy deffaite, & Cony ſi deſpourueu de viures & mal fortifié qu'il y retourneroit tout ſoudain pour l'emporter, au moins s'il n'auoit meilleure occaſion en main. 1557.

Que cependant ceſte armee engagee dans Foſſan ainſi deſtituee de ſon chef, ſeroit deffaite peu à peu à meſure que la faim les preſſeroit de prendre le hazard de la ſortie: & que ces ieux ainſi ioüez, ſans doute Cony & Foſſan ſeroient emportez sãs hazard, & peut-eſtre auſſi quelque autre choſe de meilleur. Il ſe faut haſter, leur dict-il, car tant plus on cõſulte ſur les choſes hazardeuſes, & tãt moins les entreprẽt on, & de là elles ſont touſiours deſ-

1557. couuertes. L'eſperance que i'ay d'vn heureux ſuccés eſt beaucoup plus forte que n'eſt la crainte de perdre dauantage : vous ſçauez qu'il n'y a point d'entreprinſe plus reüſſible à la guerre que celle meſme que l'ennemy ne peut croire qu'on puiſſe entreprendre. Ceſte reſolution fut grandement loüee, approuuee & embraſſee d'vn chacun, de laquelle les effects s'enſuiuirent depuis à peu pres, de ce qui auoit eſté prudemment proiecté.

*Retraite du Marquis de Peſcaire à Sauõne*

Car le Mareſchal ayant leué le ſiege de deuant Cony, le Marquis de Peſcaire y entra à cheual par la meſme breſche que la mine auoit faicte (ce que vous noterez à la confuſion du Vidame) où ayant demeuré fort peu de temps, il fuſt tout eſbahy que il vit reuenir le Mareſchal : dont il iugea que le jeu ne ſe demeſleroit pas ſans vn hazardeux combat, & qu'il valloit mieux mander, comme il fit, à ceux de Foſſan qu'il ſe retiraſſent en Aſt, & que luy prendroit le chemin de Sauonne pour ſe retirer par les montagnes ; où par les meſ-aiſes & aſpretez du chemin & des chaleurs, il perdit la pluſpart de ſes trouppes, auec vne grande breſche parmy l'honneur & la prudence dont il ſe chatoüilloit.

*Aduis du ſecours amené aux ennemis par le Cardinal de Trente.*

Quoy entendu par le Mareſchal, il retourna bride, & s'en vint à Seruieres où eſtoit logé le gros de l'armee, tenant toute l'aduenuë d'Aſt à Foſſan. Au meſme inſtant il eut auſſi nouuelles que le Cardinal de Trente & le ſieur Nicolas Madruce ſon frere s'en venoient en Aſt auec le nouueau regiment d'Allemans, ſix cens cheuaux piſtolliers, deux cens hommes d'armes, & cinq cens cheuaux legiers, & trois cens Gentils-hommes volontaires du Milannois, auec intention de venir deſengager

l'armee qui estoit à Fossan: ayãt sceu que plusieurs trouppes qui s'estoient hazardees d'en sortir, auoient esté deffaites, comme il fut à plus de trois cens cheuaux. 1557.

*Resolution du Mareschal.*

A ces nouuelles le Mareschal print resolution de faire tout ce qu'il pourroit pour empescher que ces deux armees ne se peussẽt rejoindre, pour les pouuoir ainsi separément combattre, ne se recognoissant assez fort pour ce faire tout à la fois, si elles s'assembloient vne fois, mesmes estans superieurs de Cauallerie à nostre armee.

*Aduis du Mareschal au Roy de ce qui s'estoit passé deuant Couy.*

Pendant qu'il se preparoit à ce combat, il donna aduis au Roy de ce qui auoit esté fait à Cony & depuis, & la resolution qu'il auoit maintenant prinse: suppliant sa Majesté de croire que les soixante mil' escus que ie luy auois apportez, n'auoient peu suppleer qu'à departir cinq ou six cẽs liures pour compagnies. Que leur estans deubs de quatre à cinq mois, il les voyoit reduites à vn si extreme & dangereux desespoir, qu'il falloit qu'il en succedast de trois inconueniens l'vn, & parauenture tous. Le premier, le danger d'vne mutinerie, lors qu'il est sur les poincts de combattre. Le deuxiesme, la contrainte que ce defaut luy apportera de se retirer aux garnisons sans riẽ faire. Et le troisiesme, la perte du temps & des occasions qui auroient peu estre executees à l'aduancement des affaires de sa Majesté: & qu'il faudroit touſiours neantmoins à la parfin venir à ces payemens. Que le dommage & la perte qui en sortiroit estoit à mil pour cent plus dommageable que le propre interest de l'emprunt qu'on eust peu faire pour fournir à ces neceſſitez inexorables, cõme il auoit prié Monsieur de la Chapelle Byron porteur de

1557. ceſte depeſche, remonſtrer à ſa Majeſté, luy diſ-je, qui eſtoit viſible teſmoin de ces miſeres, n'ayãt depuis la prinſe de Valfenieres bougé d'auec le Mareſchal, ſeruant auec deuotion fort loüable.

Supplia de meſme ſuite ſa Majeſté de donner l'eſtat de Maiſtre de Camp que tenoit le Baron de Chepy, au ſieur de Saluefon, sãs neantmoins quitter le gouuernement de Caſal : que Monſieur le Vidaſme, auec lequel il s'eſtoit reconcilié, en eſcriuoit luy meſme à ſa Majeſté.

De pouuoir diligemment au remplacement des poudres deſpenduës à Valfenieres, Cairas & Cony.

*Suite des aduis du Mareſchal au Roy.*

Du 23. Iuillet, que M. le Duc de Ferrare auoit failly de prendre la Guaſtalla, par la trop grande viuacité & courage de ſon fils. Qu'il voyoit que les affaires de la part de Monſieur de Guiſe, ny les ſiens auſſi, ne pouuoient proſperer, ſinon autant qu'auec l'armee de Piedmont ils endõmageroient les affaires de la Duché de Milã. Sur ceſte ſemonce ledit la Chappelle fut encores chargé de remõſtrer au Roy, qu'il ne falloit pas que ſa Majeſté attendiſt aucun ſecours ny ſeruice de l'armee, au moins ſi des cinq mois qui eſtoiẽt deubs, elle n'en enuoyoit tout preſentement les deux, & les autres deux dans quinze iours apres : & qu'en le faiſant ainſi il s'efforceroit de faire quitter à ſa Majeſté le cinquieſme mois. Et qu'auſſi toſt que cela ſeroit accomply, & le renfort qu'elle luy auoit promis arriué, il s'aduanceroit ſi fort en la Duché de Milã, que le Duc d'Alue ſeroit contraint de tourner ſes principales forces de ce coſté, ou y laiſſer faire vne lourde breſche.

Sera par incident noté qu'au meſme temps que le

le Duc de Ferrare escriuoit, Monsieur de Guise 1557.
manda aussi au Mareschal, que n'ayant trouué, comme il auoit predit, aucunes prouisions de la part du Pape sur les choses promises, qu'il auoit dépeschéle sieur de Noailles vers le Roy, pour sçauoir s'il tourneroit teste vers la Duché de Milan, ou s'il patienteroit en l'attente des prouisions friuoles de la part du Pape. Cela s'appelle vouloir fermer l'estable apres que le cheual est perdu.

Le Mareschal en tenant l'armee du Marquis engagee dans Fossan, qui estoit composee de dix compagnies de gendarmerie, cómandee par Manfre Tornier Nouarrois, & de quinze cõpagnies de cauallerie par Iean Baptiste Romã, & quatre mille fantacins Espagnols & Italiens, & quinze cens Allemands, faisoit faire tout en mesme temps le gast de la recolte, tant és enuirons d'iceluy que de Cony aussi.

Le vingt-septiesme Iuillet, ceux dudit Fossan ne pouuans supporter l'incommodité où ils estoient reduits, firent sortir du costé où estoient Messieurs Dampuille & Vidame de Chartres, qui estoit reuenu en grace, trois cens hommes de pied & soixante cheuaux, qui furent fort rudement chargez, & menez battans iusques sur le bord du fossé, sans perte que d'vn cheual d'Espagne qui fut tué sous ledit sieur Vidame. *Sortie de ceux de Fossan.*

Et au mesme instant que ce ieu se démesloit, ils sortirent aussi du costé où estoit le Mareschal & de Termes, qui les rembarrerent brauement auec perte de plus de cent hommes, sans qu'vn seul des nostres y fust demeuré, la crainte ou l'espouuante ayant desia si auant saisi le cœur des trouppes ennemies, que tout s'y desmesloit plustost par ha-

1557. zard que par iugement.

Du dernier Iuillet, le Mareschal donna aduis au Roy que le Marquis de Pescaire auoit perdu beaucoup de ses gens, de tous lesquels peu fussent demeurez, s'ils n'eussent eu à Sauonne des barques pour les porter à Gennes, d'où il estoit party & venu en poste à Milan.

Que les Reistres qui estoient venus en Ast, en estoient partis pour aller à Tortone, en attendans le Marquis, lequel deuoit r'assembler ses forces pour venir des-engager l'armee enfermee dans Fossan, & faire quitter le degast de la campagne.

Qu'il a cependãt dépeschè le Vidame de Chartres, pour aller prendre le Chasteau de Carail, qui est entre Cony & Saluces, qui s'estoit rendu à luy apres auoir enduré cent volees de canon seulement, au lieu de cinq cens qu'il pouuoit attendre & puis capituler.

Qu'il luy a commandé qu'ayant renuoyé l'artillerie à Sauiglan, il donnast iusques à Cony, tant pour gaster la campagne, comme pour brusler les moulins: ce qu'il auoit fort heureusemẽt executé, fors les deux qui sont attachez au fossé de la ville: & que la garnison estant sortie à l'escarmouche, il en auoit deffaict vne trentaine, & amené autant de prisonniers. Et peu s'en fallut qu'Alexandre de Magio qui y commandoit, n'y demeurast.

Que par lettre du sieur Dasnois Ambassadeur aux Grisons, il auoit esté aduerty que les ennemis auoient fait leuer par le Comte d'Autẽburg mille cheuaux, qui sont és enuirons d'Auguste, pour les faire descendre en Italie, auec huict cens bestes de charroy, qui conduisoient des poudres & des salpestres. Que si ceste aduertissement estoit verita-

table comme il eſtimoit, il ſeroit deſormais temps de haſter le renfort d'hommes, les deniers & les poudres, que ſa Maieſté auoit accordees. 1557.

Qu'eſtant tombé malade des gouttes & de fieure tout enſemble, il eſtoit contraint ſe retirer à Saluces pour penſer à ſa ſanté: mais qu'auparauant que partir il auoit fait aller Monſieur de Termes à Genoilles auec le plus gros des forces; le Seigneur de Gonnort ſon frere à Bra, auec quatre compagnies de Gendarmes, deux de Cheuaux legers, & trois d'Infanterie: à la Morre, Noel, & Verdun, autres deux compagnies de Cheuaux legers; & autant de gens de pied à Beines ſous Montbazin. Comme auſſi auoit il faict les Seigneurs de la Motte-Gondrin, & S. Chaumont & la Curee à la Ville-neufue, & donné ſignal à chacun d'eux pour à meſme heure ſe ietter ſur les chemins, afin que ſi ce qui eſtoit engagé dans Foſſan vouloit ſortir, qu'ils euſſent tout à coup & de tous coſtez tout cela ſur les bras. *Ordre mis par le Mareſchal auãt que partir de l'armee.*

Du huictieſme Aouſt, qu'il a receu le reglement que ſa Maieſté a apporté au faict des payemens des aſſignations, & que ſi l'execution s'en enſuit de meſme ſans interruption aucune, que ſa Majeſté pourra eſtre cy-apres mieux ſeruie qu'elle n'a cy-deuant eſté parmy toutes ces violentes & inexorables neceſſitez. Et que meſme il a auſſi grande eſperance d'emporter tout d'vne venuë Foſſan & Cony, qui tiennent engagez dans Montdeuis, Beines, Sauiglan, Bental & Carmagnoles de quatre à cinq mille hommes de pied, & de quatre à cinq cens cheuaux.

Que les ennemis dépeſcherent ſoudain vn Capitaine de cheuaux legers nommé le Millord,

1557. auec vingt-cinq cheuaux, pour haster ledit Marquis à leur deliurance, sinon qu'ils estoient resolus de hazarder le paquet, quoy qu'il en peut aduenir. Cestuy-cy se seruant de la nuict, print son chemin pour aller passer par le derriere de Cairas & d'Albe, où toutesfois il trouua fort bonnes gardes de la part du sieur de Lyoux gouuerneur d'Albe, qui le chargea si rudement qu'il y eut dix-sept de sa suitte que morts, que prisonniers : le reste se sauua dãs le bois, où les Païsans auec le tocsin les assommerent, selon l'ordre qu'auoit cy-deuant donné le Mareschal. Parmy ces prisonniers il y auoit deux Cornettes de Cauallerie, & vn Alfier de Cesar de Naples. De maniere qu'il estoit de tous costez mal aisé que le Marquis peust aborder à Fossan, ny eux en sortir, sans courir hazard d'estre deffaicts, ayans à faire vingt lieuës de retraicte parmy païs ennemy, armé, & qui est tousiours au guet.

*Deffaite de quelques ennemis.*

Le huictiesme Aoust le Mareschal renuoya le Vidame vers Cony, pour de nouueau essayer de brusler les deux moulins restans, & dresser vne embuscade en vn lieu qu'il luy ordonna, & dans laquelle il estoit impossible que l'ennemy ne donnast s'il sortoit, comme il estoit à croire qu'il feroit : & de faict selon le project les choses furent heureusement executees, à sçauoir les moulins bruslez & des ennemis que prins que tuez enuiron cinquante.

Au mesme instant Monsieur de Termes partit de Genoilles auec bonne trouppe, conduite par les sieurs de Dampuille, de Terrides, Francisque Bernardin, & autres braues Caualliers, luy faisans compagnie, auec intention d'aller rõpre les moulins de Fossan. Les vns & les autres, graces à Dieu,

*Moulins de Fossã ruinez.*

exploicterent si bien qu'ils executerent leur dessein, à la totalle ruine de ceux de dedans, qui eurent desiors en auant plus à souffrir. 1557.

*Sortie de ceux de Fossan, qui sont furieusement repoussez.*

Le dix-huictiesme d'Aouſt; ceux de Fossan ayans faict vne grosse sortie, le sieur de Termes, de Dampuille & tous les autres Seigneurs qui se tenoient touſiours prests à toutes sortes de mouuements, monterent à cheual, plusieurs charges & recharges faictes de costé & d'autre, mais en fin vne ieune trouppe de Noblesse Françoise qui s'estoit rengee ensemble sous Dampuille, donna si furieusement dans les ennemis, qu'ils les menerent batans iusques dans la ville, où le sieur de Ramboüillet & trois ou quatre autres se trouuerent pesle-mesle enueloppez. Tout le mal qu'il y eut pour nous c'est la perte dudit sieur de Ramboüillet, & celle de Paul Baptiste Fregoze Lieutenant de Monsieur de Dampuille, lequel ayant fort vaillamment combatu auec son Capitaine eut la teste emportee d'vn coup de canon qui fut tiré de la ville; c'estoit vn fort courtois & braue Cauallier, & qui fut regretté de chacun, & de son Capitaine sur tous, qui considerera de pres le iugement auec lequel le Mareschal conduisit tout cecy, la valeur & l'affection, autant des Seigneurs que des soldats, confessera que les ruses & la valeur de tous en gros a surmonté ou au moins esgalé tout ce dont les legions Romaines ont esté recommandees, & par des esprits qui ont quelquesfois auantagé le compte.

*Nouuelles en Piedmõt de la iournee S Laurens.*

La nuict de ceste Martiale iournee, estant retourné à Saluces, sur la minuict iouïs vn grãd tintamarre à la porte de mon logis: ie me leuay & mis la teste à la feneſtre. Ie veis le sieur de Lambres

1557. Valet de Chambre du Roy venant de la Cour. Ie luy fis ouurir, & en l'abordant tous mes membres fremirét, par vn presage de la triste nouuelle qu'il apportoit de la perte de la bataille S. Laurens, prinse & blessеure de Monsieur le Connestable. Et pour autant que les nouuelles & messages qui venoient la nuict s'adressoient à moy par commandement du Mareschal, soit pour luy aller rapporter ce qui requeroit prompte prouision, ou pour la remettre à son leuer; ie partis soudain de mon logis & vins heurter à la chambre dudit sieur Mareschal, qui s'esueilla en sursaut, & me voyant me dit, Helas mon amy vous m'apportez quelque mauuaise nouuelle. M'estant approché de lui, ie luy dis; A la verité, Monsieur, elles sont plus tristes & plus déplorables que ie ne voudrois, & s'il fust iamais temps de desployer vostre constance & vostre vertu, c'est auiourd'huy qu'il le faut faire. Lors luy ayant racompté en gros ce que i'auois apprins, ie fis entrer Lambres, qui luy en fit le discours bien au long: apres quoy il me commanda de dépescher vn Courrier expres à Monsieur de Termes au camp, luy mandant de se trouuer de grand matin à Saluces, menant auec luy les Seigneurs de Gonnort, de Dampuille, Vidame de Chartres, le President de Birague, les Seigneurs Vicomte de Gourdon, de Lyoux, & Franciſque Bernardin, & auparauant que partir laisser toutesfois si bon ordre en l'armee & en tous les autres endroits, qu'il ne peust aduenir aucun inconuenient pendant leur absence, & que soudain qu'ils auroiét disné ils s'en retourneroient tous au camp.

*Assemblee des principaux Seigneurs de l'armee.*

Ainsi que ie faisois ces dépesches le sieur de Vineuf arriua, apportant aussi lettres & instru-

ctions de la part du Roy, sur le mesme subiect dudit Lambres. 1557.

*Exposition de la iournee S. Laurens, ou S. Quentin.*

Tous ces Seigneurs estans arriuez sur les huict heures du matin, le Mareschal ayant aussi fait appeller lesdits sieurs de Vineuf & Lambres, leur fit exposer à tous deux leur creance, & faire lecture des lettres & instructions de sa Majesté; portans qu'ayant Monsieur le Connestable fort heureusement iétté assez bon nombre de gens dans Sainct Quentin assiegé par les ennemis, & se retirãt auec l'armee, laquelle selon la coustume des François, ne gardoit gueres d'ordre en la retraite, ayãt mesme accõply l'effet pour lequel elle estoit enuoyee, elle auroit trouué l'armee ennemie, cõmandee par les Duc de Sauoye & Comte d'Aiguemont, qui auoient gaigné le deuant par le derriere de certains coustaux & vallons, cõtre l'opinion qu'on en auoit; & qu'il fallut lors forcément venir au combat, lequel auroit esté pour vn tẽps soustenu assez vigoureusement: mais qu'en fin l'ennemi estãt superieur de Cauallerie, de resolution & d'ordre, l'aduantage seroit demeuré de son costé. Mõsieur le Connestable prins & blessé combatãt fort vaillamment, comme aussi auoient esté plusieurs autres Princes & Seigneurs de marque, & plusieurs sauuez, auec le sieur de Boutdillon depuis Mareschal de France, qui les départit tous dans les places de la Picardie: la plus part desquelles sans cela se fussent perduës, d'autant qu'on en auoit precedemment tiré les garnisons pour en remplir l'armee, ce qui fut fait fort mal à propos & de longue main preueu par le Mareschal, la prudence & preuoyance duquel le rendirent touſiours obstiné à fuïr le hazard des batailles, s'il n'auoit ses places &

1557. bien pourueuës qu'elles (en cas de fortune contraires) fuſſent pour tenir bon attendãt vn ſecours. Si dés la retraitte que fit l'Empereur & que le fils armoit groſſemẽt, le Mareſchal en eut eſté creu, on l'euſt par la leuee d'vne puiſſante armee tellement rebuté, qu'il n'euſt demandé que paix & amitié. Au lieu de ce faire on s'endormit en ſentinelle pour eſpargner deux cens mille eſcus qui ont depuis couſté à la Frãce plus de ſix millions. Or ſur ce propos ie ne veux taire le fondement principal de ceſte routte: il faut donc ſçauoir qu'vn mois apres que l'Empereur ſe fut retiré en Eſpagne, le Mareſchal me depeſchant vers le Roy, entr'autres choſes, il me commanda de dire à ſa Majeſté, que le Roy d'Angleterre faiſoit leuer de grandes forces en Eſpagne, Allemagne, & Italie. Que ſi ſa Majeſté permettoit qu'en ce ſien nouueau aduenement il print quelque curee ſur elle, que cela l'inuiteroit & affrianderoit à y retourner. Là où par le contraire ſi ſa Majeſté s'armoit de ſi bonne heure qu'il ne peuſt rien entreprendre à ſon preiudice, il ſe rebutteroit & demanderoit la paix. La reſponce que i'en rapportay fut, que l'ennemy eſtoit ſi endebté qu'il ne ſçauoit de quel bois faire fleſche. Que ſa Majeſté n'auoit faute de prudence ny de ſoin pour digerer & pour preuenir ces inconueniens. Sur laquelle confiance n'ayãt ſa Majeſté faict compte de s'armer à temps, il en aduint ce que le Mareſchal auoit predit: car l'ennemy ſe ietta peu apres le plus fort à la campagne, pour auquel faire teſte en ceſte repentine ſurprinſe, on tira des places de Champagne, & de Picardie les garniſons pour en faire vn corps d'armee. Quoy recogneu par l'ennemy cault & vigilant, il s'ad-

dreſſa à S. Quentin, deſgarny de ſa force, qu'il em- 1557.
porta auec l'honneur de la bataille. Ce qui ne fuſt aduenu ſi conformément au conſeil du Mareſchal, on euſt preuenu l'ennemy: & eſt choſe eſtrãge que i'auois lors en main vn Almanach de Noſtradamus, qui cottoit la perte dudit Sainct Quentin au meſme iour, qu'elle fut prinſe.

*Mandement du Roy au Mareſchal.*

Reuenant à ce que le Roy mandoit pour remedier aux inconueniens où tout le Royaume pouuoit tomber, ſa Majeſté vouloit qu'on luy enuoyaſt diligemment tous les Suiſſes qui eſtoient en Piedmont au nombre de quatre à cinq mil.

Qu'elle deſire que Monſieur de Termes s'achemine diligemment vers elle, à cheuaux de relais, & que ſa compagnie de gendarmerie le ſuiue: que le ſieur de Dampuilles s'en vienne auſſi, laiſſant ſa cauallerie en Piedmont.

Que ſans la grande reputation & ſupport que le Mareſchal par ſa ſeule preſence, pouuoit apporter aux affaires d'Italie en vne ſi vrgente neceſſité, qu'elle l'auroit ſoudain appellé prés d'elle, pour en receuoir le meſme conſeil & ſecours que elle auoit touſiours eu de luy en toutes ſortes d'affaires.

Que ledit ſieur Mareſchal luy enuoyaſt au parſus les Suiſſes, quatre compagnie de gendarmerie, & autant de cauallerie: & que pour vn temps il ſe contentaſt de demeurer ſur la deffenſiue: & neantmoins que là où il ſe trouueroit fort preſſé, qu'il fiſt de nouuelles leuees d'Infanterie & Cauallerie de tous coſtez, & qu'argent ne luy defaudroit pour ce faire, ny pour les entretenir auſſi.

Apres que toutes choſes eurent eſté entenduës

1557. & debattuës par ces ſeigneurs, ils reſolurent tous qu'il eſtoit neceſſaire de diligemment depeſcher vers le Roy perſonne expreſſe, pour remonſtrer à ſa Majeſté ce qu'il leur ſembloit conuenable à ſon ſeruice, & la conſoler auſſi en ceſte afflictiõ. Tout mal-habile que ie ſuis, ie fus choiſi pour aller faire l'vn & l'autre office de la part de tous, & en particulier dudit ſieur Mareſchal, dont i'ay redigé par eſcrit la principale ſubſtance, pour ſeruir d'inſtruction à la poſterité, & pour rendre le diſcours de ces Memoires plus intelligible.

*Depeſche du Mareſchal & autres ſeigneurs eſtans en Piedmont, tãt pour la conſolation du Roy ſur la diſgrace de la iournee ſaint Quẽtin, que ſur ce qu'il leur ſẽble bon que ſa Majeſté faſſe pour auoir prompt ſecours.*

Sur la diſgrace n'agueres aduenuë à partie des forces de ſa Majeſté, au combat rendu par Monſieur le Conneſtable au ſecours & retraicte de Sainct Quentin, dont le ſieur de Lambres, & depuis celuy de Vineuf, ont fait le diſcours à Monſieur le Mareſchal de Briſſac, & à tous les ſeigneurs de l'armee; ils ont de meſme voix & concordance chargé le Secretaire Boyuin d'aller de leur part preſenter leur tres-humble ſeruice à ſa Majeſté, & la ſupplier, que cõme Prince magnanime & genereux, elle vueille receuoir, parmy tant & tãt de graces & de benedictions que Dieu luy a cy-deuant dõnees, ceſte petite picqueure pour teſmoignage de l'amitié dont Dieu honnore touſiours les ſiens.

Que le Prince magnanime tel qu'elle eſt, ne ſe laiſſe iamais eſbranler, ou eſgarer par aucun ſiniſtre accident, la conſtance luy apprenant à les ſupporter auec la meſme fermeté & inflexibilité qu'elle meſme practiqua en ſes premieres armes, contre Charles cinquieſme, lors qu'il vint en Prouence plus braue & plus puiſſant que ne ſera iamais le fils. En fin que la diuine Majeſté ne defaut iamais à ceux qui entreprennent & qui deſirent

choſes ſi iuſtes que celles-là. 1557.

Qu'elle ſe doit auſſi ſouuenir qu'en la guerre non plus qu'en beaucoup d'autres choſes, les affaires ne ſuccedent iamais gueres ſelon nos deſſeins, ains ſelon ce que le Dieu des batailles veut & permet. Que delà les hommes ſages & courageux en tirent leur aſſeurance, & meſnagent les occaſions auec vne prudence & fort conſideree promptitude, comme ils s'aſſeurent que ſa Majeſté ſçaura mieux faire que nul autre: remarquãt d'ailleurs que ceux qui ſe laiſſent emporter à la crainte & à le deffiance, demeurent touſiours expoſez à nouueaux perils & hazards. Qu'en ce ſiniſtre accidẽt ſa Majeſté doit embraſſer quatre choſes: La premiere, ſouhaitter autant le conſeil de Neſtor que la force d'Aiax, & comme luy auoir vn merueilleux ſoin à ce qu'il ne ſuccede aucune diſcorde ny diuiſiõ parmy les Princes, Seigneurs & Capitaines: ains au contraire que par vne concordante & genereuſe emulation, chacun s'efforce en ce ſiniſtre accident, à bien & fidellement ſeruir ſa Majeſté, & ſa propre Patrie.

La deuxieſme que ſa Majeſté embraſſe d'oreſnauant elle meſme fort viuement la conduicte de ſes affaires. Qu'elle ſe laiſſe ſouuent voir auec vn viſage conſtant & aſſeuré, autant parmy le peuple que parmy les guerriers; parce que la prudence, la vigueur, & la generoſité du Prince eſt la plus propre medecine qu'on puiſſe practiquer, pour remettre le cœur & la deuotiõ à ceux qui ſont eſtõnez, & peu accouſtumez aux trauerſes de la fortune, & les animer tous à les ſecourir & ſeruir auec plus d'ardeur & d'affection que iamais. La troiſieſme, que les prieres à Dieu, & la prõptitude

1557. des armes eſtans touſiours celles qui repouſſent la violence & qui donnent la victoire aux conſiderez, qu'ils ſont tous d'aduis que ſa Majeſté faſſe en toute extreme diligence leuer & marcher 20000. Suiſſes, autant de Lanſquenets, & de François, sãs pour ce faire rien eſpargner : afin que ioüãt à gros jeu elle puiſſe nõ ſeulement repouſſer l'audace de l'ennemy, mais auſſi entreprendre encores de le recogner iuſques au fonds de la Flandre, & luy emporter quelque bonne place.

D'alleguer que ce ſont choſes aiſees à diſcourir, mais difficiles à executer : à poſition contraire, il faut croire que le Prince guerrier tel qu'eſt ſa Majeſté, ſçait aſſez qu'il eſt plus aiſé à faire cecy, qu'il ne ſera pas à l'ennemy de forcer tout à coup vne ou deux places des ſiennes, ny de les fortifier & munir, qu'auec temps & deſpences.

La quatrieſme, que les grands affaires que ſa Majeſté a depuis ſix ans en çà ſur les bras, la pourroient rendre incommodee à l'entretenemẽt d'vne telle puiſſance; ledict ſieur Mareſchal & tous ces ſeigneurs ſont d'aduis, que dés maintenant ſa Majeſté ſe faſſe contribuer en argent comptant, l'entier reuenu d'vne annee de toutes les Archeueſchez, Eueſchez, Abbayes, & Prieurez qu'elle a cy-deuant donnez. Si ceux qui les tiennent ſont gens de bien & bons François, nul d'eux ne deura refuſer pour vn an, ce que ſa Majeſté leur a donné pour touſiours: s'ils ſont autres, il les en faut priuer pour iamais, comme ingrats au Prince, & auortons de la Patrie, qui ne peut eſtre ruinee que ils ne le ſoient auſſi eux meſmes. Et pour y inuiter vn chacun, le Mareſchal, à la faueur duquel ſa Majeſté a donné aux ſiens de trente à quarante mille

liures de rente, commécera le premier de fort bon cœur. Car à la verité quand l'Estat commun est destruict, ceux qui s'estiment bié asseurez en leur particulier, ne sont pas moins destruicts que les autres: & par le rebours, si en la particularité il y a quelque mal, il se sauue auec la prosperité commune. 1557.

Sa Majesté pourra aussi, par vne gracieuse remonstrance tirer secours de toutes les bonnes villes de la France, iusques à huict ou neuf cens mil escus pour le moins, qui seruiront de premiere planche pour donner loisir au recouurement des moyens particuliers de sa Majesté. Et là où il s'en trouueroit de renitentes, apres que l'orage sera passé, il les en faut chastier au double, comme perfides, & ingrats à leur Prince, & commune patrie.

Pourra aussi ou de gré ou de force, faire contraindre tous les Fermiers, soit du Domaine, ou des Gabelles, à faire aduance d'vn quartier de leur ferme.

Pareillement de gré à gré tirer de toutes les Chambres des Comptes, Threſoriers de France, Generaux des Finances; Receueurs, Payeurs & autres, vn quartier de leurs gages par aduance. En bien mesnageant les affaires, & sans permettre que les Threſoriers, les pensees desquels ne s'estendét pas plus auãt que leur vie, facent la moindre breſche du mõde aux finances qui seront ainsi assemblees, sa Majesté aura bien-toſt en main trois ou quatre millions d'or, qui porteront en auant la guerre pour plus de deux annees, sans ce que, cõme dit est, sa Majesté recouurera de main en main de ses reuenus. Se souuenant qu'en affaires d'Estat

1557. si pressans que sont auiourd'huy ceux-là, il faut proceder extraordinairement, sans esgard ou acception de personne. Qui ne sauue la teste perd bien tous les membres.

D'alleguer comme quelqu'vn pourroit faire, qu'il y a du danger d'appuyer sa fortune sur des forces ainsi nouuellement leuees: les François ny les Suisses ne peuuent receuoir ceste distinction, ou accusation, car leur inueteree affection portera des regrets de ce desastre qui leur imprimeront vn courage extrememment esleué à reparer les fautes, & à reduire toutes choses en seureté. Ces desastres sont ceux à la verité qui apprennent tousiours mieux que nuls autres, l'art & l'industrie à sagement & vtilemét guerroyer & à garder l'ordre & la discipline, sans lesquels les armes ne prospererent iamais gueres.

Que le commandement que sa Majesté fait auiourd'huy de luy enuoyer tous les Suisses, & la pluspart de la gendarmerie qui est en Piedmont, n'est pas medecine gueres propre à guerir les recentes playes, mais plustost pour ouurir le chemin à l'ennemy pour en faire de nouuelles, & sãs toutesfois en tirer le secours que sa Majesté pretend; en voicy la raison: Ce qu'elle tient de deçaluy a tousiours seruy, non seulement d'augmentation d'Estat, mais aussi de bride tres-propice à faire teste à l'Empereur, sur ce qu'il entreprenoit contre la France, & l'Italie.

D'ailleurs les forces sont auiourd'huy tellement diminuees par le continuel trauail, par les maladies, & sur tout par la faute de payemens, que le nombre n'en est si grand ny si robuste qu'elle pourroit estimer. Le chemin qu'ils ont à faire veur

pour le moins six sepmaines pour se rẽdre vers sa Majesté, mesmes parmy les grandes chaleurs d'aujourd'huy, lesquelles reduiront le nõbre à la moitié, & ceste moitié quand elle arriuera sera si debiffee qu'il luy faudra autres trois sepmaines & de l'argent, pour se repoſer & remettre. 1557.

Les affaires en ceste courſe de temps, ou se serõt remis en bon estat, ou ils seront ruinez tout à fait: si en bien, comme on espere en Dieu, ce secours aura esté inutile à la France, & tres-dommageable à ce qui est de deçà. Si en mal, ç'aura esté ou perdre, ou par trop affoiblir ce qui pouuoit faire diuersion & aider à remettre toutes choses en bon train. A dire veritablement ce qui en est, c'est proprement & fort inconsiderément vouloir de toutes parts mettre tout sur le tablier, sãs y apporter le iugement des consequences & presentes & futures de l'Estat. Et neantmoins pour obeyr à sa Majesté, il a esté resolu de diligemment enuoyer treize enseignes des meilleures desdicts Suisses, mais quant à la gendarmerie de le vouloir faire aussi, ce seroit iouër à quicte & au double pour le regard de ce pays: & par ainsi leur acheminement sera retardé iusques à nouueau commandemẽt de sa Majesté, vers laquelle, en tout euenement, elle sera aussi tost que les Suisses.

Que le sieur de Termes partira soudain suiuant le vouloir de sa Majesté, & fera marcher quant & luy, & les Suisses, & les Capitaines François qui ont esté choisis pour faire nouuelles leuees en cheminant. Mais quant à M. de Dampuille lequel ne s'est peu trouuer en ceste assemblee, pour quelque indisposition, & pour le regret de son Lieutenant qui fut hier tué, ces Seigneurs luy porteront

1557. la lettre de sa Majesté,& le consolerõt sur la blessеure & prison de son pere,pour le faire suiure ledit sieur de Termes.

Remonstrera ledit Boyuin, que nous auons par l'aduis mesme de Monsieur de Termes, depesché deux de nos Capitaines en Suisses, pour en diligément leuer trois mille,tant pour remplir les treize enseignes qu'elle demande iusques au nombre de quatre mille, que pour du reste remplir aussi celles-cy.

Ne sera oublié de remonstrer, que ce n'est pas tout que de recognoistre comme sa Majesté fait, les maladies de l'Estat, parmy lequel on ne peut faillir deux fois, mais bien d'y remedier auparauant qu'elles soient deuenuës incurables, comme sont auiourd'huy celles de Piedmont,si souuent & si importunément remonstrees,& ausquelles toutesfois on n'a iamais tenu cõpte de remedier que par boutades. Or si le mal estoit lors reduict au desespoir,il l'est encor auiourd'huy dauantage,entant que tant s'en faut que sa Majesté y vueille apporter le remede conuenable,qu'au contraire elle l'augmente,en despouïllant la Prouince des plus precieux ornemens qui luy estoient demeurez, pour la mettre du tout en chemise, & lors que l'ennemy se renforçant,comme il fait,nous priuera du tout des grands aduantages que nous auions sur luy, & peut-estre de quelques bonnes places aussi.

Le Mareschal sçait bien que la teste & le corps sont plus precieux que les autres membres, & que le seruiteur doit tousiours faire ioug aux volontez du maistre,comme aussi faict-il,que pour demeurer discoulpé du mal qui en peut aduenir,il luy est

tousiours

touſiours permis d'en faire, à heure conuenable, les remonſtrances neceſſaires, bien marri qu'ón ne l'ait iugé auſſi propre que d'autres, pour aller ſacrifier ſa vie au ſeruice de ſon Prince & Seigneur naturel, auquel il a tant & tant d'obligations. 1557.

Quoy qu'il y ait ledit Boiuin parlant particulierement au Roy, ſuppliera ſa Majeſté ne vouloir ietter le manche apres la coignee, comme on veut qu'elle faſſe, & croire que ſi ſon plaiſir euſt eſté de demeurer ferme en la reſolution qu'elle auoit prinſe d'appeller ledit Mareſchal aupres d'elle, que celuy qui en a eſté cauſe, ny tous les ſiens enſemble, ores que grands, valeureux & affectionnez Princes ne l'euſſent ſçeu peut-eſtre ſeruir auec pl^e de courage ny de fidelité qu'il euſt faict & fera à iamais, ſa propre vie ne luy eſtant chere, ſinon autant qu'elle pourra ſeruir à ſon maiſtre, & à ſon Eſtat auſſi.

Sur tout ramenteura à ſa Majeſté, de la part dudit ſieur Mareſchal, que pour leuer les ſieges des places, ou pour autre occaſion quelque fauorable qu'elle puiſſe eſtre, elle prenne ſoigneuſement garde, à ne hazarder iamais aucun combat en gros, ny à ſe loger auſſi en lieu s'il n'eſt fort aduantageux pour elle, & dont la retraite puiſſe eſtre ſi libre qu'elle ne puiſſe receuoir aucune contrainte ou eſchec, pour petit qu'il ſoit: mais biẽ s'efforcera elle par la main de quelque vigilant & prudent Capitaine, de faire donner peu à peu aux ſiẽs quelque aduantageuſe curee ſur l'ennemy, pour leur remettre le cœur & l'aſſeurance qui ſont vn peu eſbranſlez.

Que ſi l'inſtable, & non iamais fidelle fortune, a comme par mocquerie conduit à la France autre

1557. parti, il faut auiourd'huy plus que iamais renforcer les courages & les affections, tournants les eſperãces en Dieu, qui portera ſi auant nos palmes, que nous nous gorgerons plus du ſang de nos ennemis, qu'ils ne feront iamais du noſtre.

Qu'il ſupplie tres-humblement ſa Majeſté, vouloir auſſi bien pouruoir les Seigneurs de Pauan, de la Motte Gondrin, Vicomte Gourdon, & Frãciſque Bernardin des nouuelles compagnies de gendarmerie qu'elle faict leuer, comme elle faict aſſez d'autres, qui ne l'ont pas peut-eſtre ſi bien merité qu'eux. Et qu'en traitant comme elle fait, le Piedmont en enfant reprouué, au moins elle vueille donner quelque contentement aux chefs qui ont les charges & les peines particulieres de ſon ſalut, autrement qu'ils ſe retireront tous en leurs maiſons, comme firent depuis Pauan & le Baron des Adrets.

*Arriuee de Boiuin à Paris.*

Ie trouuay le Roy à Paris, & arriuay ſi à propos, que ſa Majeſté, qui eſtoit encores au lict, commanda qu'on me fiſt entrer, en attendant le Cardinal de Lorraine, qui auoit lors embraſſé tous les affaires, tant ciuils que militaires. Ce bon Roy, en

*Paroles du Roy audit Boiuin.*

iettant vn grand ſouſpir, m'embraſſa, me diſant: Boiuin mon ami, ie croy que Monſieur le Mareſchal a receu vn grãd deſplaiſir de la perte que i'ay faite. Ouy Sire, reſpondis-je, tres-grand, mais bien encores dauantage dequoy voſtre Majeſté eſtime ſi peu ſon fidelle ſuject & ſeruiteur, qu'à l'appetit de gens qui n'ont que la langue, elle a mieux aimé en appeller d'autres que luy à ſon ſecours, & qui peut-eſtre n'ont pas plus d'experience, d'affection, ou de valeur que luy, qui eſt toutesfois creature particuliere de voſtre Majeſté. Ainſi que ie vou-

lois porter ma carriere plus auant le Cardinal en- 1557.
tra, vers lequel m'eſtant ſoudain tourné pour le ſalüer, le Roy luy dit; Faites ſortir tout le monde, fors le Secretaire d'Eſtat, afin que nous oyons tout ce que nous mande Monſieur le Mareſchal. Là deſſus i'entray au meſme diſcours des choſes que vous auez cy deuant veuës: mais ſi toſt que ie touchay la corde ſur le ſecours du Clergé, par vne annee entiere des benefices, ledit Cardinal me reſpondit, que les affaires du Roy n'eſtoient pas ſi preſſees qu'il fallut faire ceſte dangereuſe playe. A quoy ie repliquay, que ce que ie diſois n'eſtoit pas playe, mais bien que le refus ſeroit celuy qui feroit vne lourde playe, & que ceux qui rejetteroient ceſt expedient auroient peu d'affection au Roy, pour la neceſſité duquel il falloit ioyeuſement ſacrifier ſa propre vie, les biens, femmes & enfans, comme Monſieur le Mareſchal auoit deliberé de faire: & qu'il luy ſembloit quoy qu'on ſçeuſt dire, que c'eſtoit le plus prompt & le plus aiſé ſecours que ſa Majeſté ſçauroit trouuer, & dont il donneroit luy-meſme le premier exemple. Ceſte repartie pleut fort au Roy, mais non au Cardinal. Lors ſa Majeſté me commanda de pourſuiure mes remonſtrances, ſur toutes leſquelles elle promit de me ſatisfaire bien toſt, & de me renuoyer. Qu'il ſçauoit fort bon gré au Mareſchal des conſeils & des propoſitions que ie luy auois faites, & que comme tres-bonnes & tres-vtiles il les pratiqueroit touſiours: & que ſans la crainte d'adiouſter à ce deſaſtre la perte du Piedmont qui dépendoit de luy, elle l'euſt dés le premier iour appellé pres d'elle. Le Cardinal qui craignoit que ie n'eſbrãſlaſſe le Roy par deſſous main,

1557. à appeller ledit ſieur Mareſchal, fit donner aſſignation de quatre cens mille liures au Treſorier, auec les propoſitions du Preſident Bailly pour deniers comptans, au ſupplement de toute l'annee, & lequel Preſident Bailly auoit forgé leſdites propoſitions en ſa teſte, ſans en auoir iamais rien communiqué au Mareſchal, & l'execution deſquelles pouuoit pluſtoſt apporter la totalle ruine, que le ſalut du pays. Voicy quelles elles furent. Leuer trois eſcus pour chef d'hoſtel. Vn teſton pour ſeptier de bled. Vn eſcu pour muid de vin. Creer vne Chambre des Cõptes particuliere en Sauoye, & vne ſeconde chambre en la Cour de Parlement de Piedmont. Choſes auſſi mal-aiſees à executer, que de prendre la Lune auec les dents. Et de faict, lors que la fortune voguoit à ſouhait pour la Frãce, & que la force eſtoit de noſtre coſté, il ne fut iamais trouué raiſonnable de mettre ſus ces impoſitions en pays de nouuelle conqueſte, & on le veut maintenant faire parmi les diſgraces & les mutineries, & ſans en parler au Lieutenant general du Roy, n'eſt-ce pas bien & vtilement meſnager les conſequences de l'Eſtat? & vouloir qu'on mette cuire là deſſus. Et puis laiſſez manier l'Eſtat à des Preſtres, la pluſpart deſquels meſurent toutes choſes pluſtoſt par vtilité particuliere d'eux & de leurs maiſons, que par celle du ſeruice du Roy. Ce bon Prince & Prelat eſtoit ſi paſſionné pour faire tomber le ſouuerain maniement de l'Eſtat à ſon frere, qu'il ne taſchoit qu'à ruiner & reculer tous ceux qui pouuoient, comme le Mareſchal, faire quelque contrecarre à la grandeur des ſiens, ou à leurs deſſeins. Et de faict il n'y eut ordre, quoy que ie ſçeuſſe dire, qu'il voulut permettre

*C'eſt choſe dãgereuſe que les Preſtres ſe meſlẽt des affaires d'Eſtat.*

que les sieurs de Gondrin, de Gourdon, & Francisque Bernardin fussent gratifiez de la gendarmerie que sa Majesté leur auoit tant de fois accordé; ny depuis aussi les Seigneurs de Pauan Lieutenant du Mareschal, Montbazin, Baron des Adrets, & Capitaine Bonual, que le Mareschal recommandoit pour leurs seruices. De maniere que ceux cy quitterent depuis leurs charges, comme aussi fit ledit sieur de Pauan la Lieutenance du Mareschal, qui demeura presque sans gens & sans l'assistance de pas vn Seigneur de marque, & qui fut le pis, sans argent, pour payer les soldats d'enuiron six mois qui leur estoient deubs: & comme vn mal ou vne desdicte est tousiours suiuie de l'autre, il aduint en ce mesme instant, que le Vidame de Chartres (enclin au remuëment de mesnage,) enuoya offrir au Roy, par Lodun, de luy mener douze cens François, autant d'Italiens, & deux cens cheuaux, sans toutesfois defournir les forces qui estoient en Piedmont, ny sans en parler au Mareschal, qui luy pouuoit aider à paruenir à ce poinct plus à son aise qu'il ne sçeust faire depuis. Mais le Cardinal qui sçeut que le Mareschal auoit trouué mauuaise ceste proposition, se seruit depuis du Vidame comme d'vn instrument propre à donner au Roy mauuaise odeur des actions du Mareschal, ou à les infirmer par quelque moyen: Et toutesfois le Roy qui aimoit fort particulierement le Mareschal, n'y adiousta iamais foy: ie diray dauantage (selon que ie descouury depuis) que si le Mareschal eust à contre fin, fait contenance de ne pas desirer d'aprocher du Roy (glissant doucement sur ce qu'il en pensoit) le Cardinal n'eust iamais pensé à le raualler, ains il se fust efforcé de le gratifier

1557.

*Haine du Cardinal de Lorraine contre le Mareschal.*

1557. & conseruer pour ami, & seruiteur de luy & des siens; Mais remarquant de prés la grandeur de ses merites & de sa valeur & l'amitié couuerte que le Roy luy portoit, ils ne peurent iamais permettre, ny qu'il s'approchast de sa Maiesté, ny qu'il fust secouru des moyens qui le pouuoient faire voller plus haut. Voila commét l'ambition mesnage tousiours les affaires au preiudice du maistre: à la verité celuy est mal aduisé qui aux affaires d'Estat s'asseure en l'amitié de celuy qui a la puissance en main: car elle fait tousiours oublier & la iustice & le respect, pour faire place à la conuoitise, sans respect de parentage ny d'amitié à l'espreuue. Il n'y a celuy peut-estre qui ne clochast, comme eux pour maintenir ceste souueraine authorité & disposition qu'ils auoient en main. Tant y a que le Roy n'adiousta toutefois iamais foy à chose qui luy fut rapportee, ains trouua bon ce qu'il luy en auoit mandé. C'est que Mõsieur le Vidame n'auoit autre moyen d'accomplir sa promesse que par la ruine de ce peu de forces qui estoient restees en Piedmont, mesmes auiourd'huy qu'il auoit enuoyé encor au Roy le douze Enseignes de Suisses restantes, ce qui auoit tellement desgarni toutes les places, & tant affoibli ce peu de forces qu'il auoit en campagne, que l'ennemy feroit aisément quelque lourde bresche: sur laquelle occasion, & craignant qu'il n'en aduint pis, ie fus derechef renuoyé vers le Roy: duquel i'obtins le renuoy desdites treize Enseignes Suisses, qui s'estoient desia aduancees iusques à S Iean de Mauriane, ordonnant que le mesme payement qui leur auoit esté preparé à Lyon pour tirer pays, seroit porté en Piedmont, & que le Vidame iroit faire sa leuee en France.

Or par ce qu'il y auoit lors cinq ou six compa- 1557.
gnies de gens de pied à pouruoir, & dont le Roy auoit commandé que les commissions me fussent bailles en blãc pour les porter au Mareschal, afin qu'il y pourueust de tels Capitaines qu'il aduiseroit: les amis dudit sieur Mareschal ayans descouuert que c'estoit vne ruze dressee par le Cardinal, pour dauantage irriter le Vidame contre le Mareschal, cas qu'il y mist la main, ie les refusay: disant que puis qu'ainsi estoit que dés le viuant de Monsieur de Bonniuet cousin du Mareschal, le Roy auoit trouué bon de les priuer de ces nominations, qu'il ne s'en vouloit plus mesler; ores que quand luy mesme auoit esté Colonnel des gens de pied au voyage de Parpignan & ailleurs, la puissance de ce faire fust tousiours defferee aux Lieutenans generaux du Roy, sous lesquels il militoit lors, & non à luy.

*Prouisiõ des compagnies de gẽs de pied defferee au Colõnel.*

Voila tout ce que ie sçeus rapporter de ce mien voyage. A mon retour le Mareschal fit entendre au Roy que les ennemis commençoient à tirer gens à la campagne, pour aller, disoient aucuns, assaillir Gatinare, & les autres Gaillany, Ponzoń & Courtemille, & que si sa Majesté ne pouruoyoit d'autres forces que celles dudit Vidame, il falloit se preparer à la perte des places susdites ou d'autres meilleures: & que dés maintenant comme pour lors, il s'en lauoit les mains. La responce que luy fit faire Monsieur le Cardinal, c'est qu'estans desia si fort aduancez qu'on estoit dans l'hyuer, c'estoient choses fort aisees à discourir, mais mal aisees, voire du tout impossible à executer; & qu'é fin l'hiuer estoit tousiours l'hiuer

*Preparatifs des ennemis pour sortir en cãpagne.*

1557. Ignorant ledit ſieur Cardinal qu'il eſtoit autant aiſé aux ennemis de guerroyer en hyuer, qu'il auoit eſté au Mareſchal, lors que la neige eſtãt trois pieds de haut ſur terre, d'auoir emporté la Citadelle de Lanz, la ville d'Yuree, Maſin, & n'agueres celle de Valence en la compagnie de Monſieur de Guiſe ſon frere allant à Rome: & encores que tout cela ne fuſt en ſon breuiere, ſi ne laiſſa-il de reduire le Mareſchal à tel poinct que n'ayant le moyen de tenir ny Gaillani, ny Gatinare, force luy fut de les faire deſmolir toutes deux; dont depuis Yuree & Santia ſentirent de grandes incommoditez, mais encore valoit-il mieux faire cela que d'en laiſſer emparer l'ennemy à la ruine de l'Eſtat.

Et à la verité toutes ces miſeres & toutes ces afflictions n'euſſent trauaillé le Roy, ny l'Eſtat, ſi dés le commancement de l'alteration de la tréfue, on euſt conſideré comme il falloit faire & d'œil non paſſionné: que ces grands affaires d'eſtat deuoient eſtre maniez auec plus grandes & plus preuoyantes conſiderations, qu'il ne fut faict, & de main en main recognoiſtre que ces conſiderations doiuent meurir & eſtre digerees auec le temps & par l'experience du paſſé, au lieu de turbulement embraſſer tout à la haſte (comme eſt preſque l'ordinaire de la France) toutes ces choſes nouuelles, pour difficiles & hazardeuſes qu'elles ſoient. Si le Mareſchal ne ſe fuſt luy meſme laiſſé vn peu trop auant emporter par la gloire du ſouuerain commandement des armes, & euſt auſſi voulu vn peu adoucir ceſte ardante affection à bien ſeruir le Prince & la Patrie, il euſt de bonne heure recognu que les grands Capitaines tels qu'il eſtoit, qui auoient long temps & heureuſement manié les

armes, & les affaires, deuoiét touſiours craindre les 1557.
trauerſes de la fortune, laquelle n'a iamais porté tant de faueur à nul d'eux, qu'elles n'ayent touſiours eſté ſuiuies d'autãt de menaces au contraire. A dire vray, ce fut ce ſeul chatoüillemét & ce calme qui trõpa & qui perdit en fin Pompee, Craſſe, Ceſar, & luy meſme auſſi: Ce qui ne fuſt aduenu, s'ils euſſent à tẽps ſçeu recognoiſtre que le repos de l'eſprit eſt autãt deſirable que celuy de la tranquillité de l'ame, & plus la paix que les troubles, la liberté, que la ſeruitude (pour douce qu'elle ſoit.) Qu'elle aſſeurance, ayant à viure touſiours parmy les dangers qui talonnent la vertu, & dõt les Cours des Princes ſont touſiours abondamment farcies? Ce Sieur, diſ-je, euſt deſlors tout quitté & ſe fuſt retiré parmy la douceur d'vne vie paiſible & repoſee en Dieu ſeul, afin d'acquerir & viuant & mourant ceſte gloire & ceſte beatitude qu'il depart touſiours aux ames vrayemẽt Chreſtiennes & deuotes, cõme eſtoit la ſienne. Ie le vis depuis en volonté d'embraſſer par vne honneſte retraicte toutes ces belles parties, mais le Roy ne le voulut iamais permettre: car les Princes veulẽt touſiours auoir, comme on dit, & la peau & les os des bons & fidelles miniſtres, tels qu'eſtoit ceſtuy-cy. Et puis le Mareſchal auoit touſiours ceſte opinion, que l'extreme neceſſité des affaires reduiroit finallement ſa Majeſté à rechercher la paix par le glorieux effort des armes, & non par les deſ-auantageuſes conditions, auec leſquelles elle fut depuis acheptee, cõme la ſuitte de ces Memoires fera cognoiſtre. Laquelle paix ſuccedãt il faiſoit eſtat que le Piedmont ſeroit en fin ſa glorieuſe ſepulture.

*Fin du Huictieſme liure.*

# SOMMAIRE DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV NEVFIESME LIVRE.

*Depesche du sieur de Gonnort vers le Roy, pour l'induire à enuoyer secours d'hommes & d'argent en Piedmõt.*

*Aduis du Duc de Ferrare au Mareschal de Brissac, sur ce que le Pape s'estoit accordé auec l'Espagnol.*

*Diuers aduis du Mareschal à sa Maiesté, sur diuerses occurrences.*

*Prise de Montechiar & de Castigliolespar les ennemis.*

*Imposition nouuelle mise par le Mareschal de Brissac sur le Piedmont, pour l'entrenement de l'armee.*

*Diuers bruicts semez par les ennemis au desaduantage du Roy, sur la deffaicte de Monsieur de Termes prés Grauelingues.*

*Arriuee du Mareschal de Brissac en Frãce qui est faussement accusé par les menees du Vidame de Chartres, nonobstant quoy le Roy le loüe & exalte publiquement.*

*Propositions dudit Mareschal à sa Majesté pendant son sejour en France.*

*Retour du Mareschal en Piedmõt, qui en chemin reçoit nouuelles des forces que l'ennemy auoit mis en campagne.*

*Depesche du sieur Francisque Bernardin vers sa Majesté, pour l'instruire amplement des affaires qui se passoient en Piedmont.*

*Deffaicte de quelques trouppes des ennemis deuant saint Damian.*

*Deffaicte notable des ennemis au meſme lieu où fuſt autresfois baillee la bataille de Ceriſoles.*

*Moncalue aſsiegé par les ennemis, battu & finalement prins : auec les cauſes de ſa perte.*

*Sommaire du memoire enuoyé par le Mareſchal au Cardinal de Lorraine, pour auoir nouueau ſecours d'hommes & d'argent pour le Piedmont.*

*Caſal aſsiegé par les ennemis, qui ſont en fin contraint de leuer le ſiege, & s'en aller fortifier S. Martin.*

## LIVRE NEVFIESME.

LE Mareſchal eſtant reduict au deſeſpoir d'eſtre ſecouru ny de gens ny d'argent en ceſt extreme neceſſité & pauureté, où les affaires eſtoient reduicts de tous coſtez, par la iuſte ou iniuſte jalouſie du Cardinal de Lorraine, & voyant que toutes ſes inſtances ſoit par lettres ou par perſonnes expreſſes, ne portoiét coup, & que cependant les Gouuerneurs des places proteſtoient contre luy de ne les pouuoir plus garder ſans augmentation de gens, & ſans le payemét de ce peu qu'ils auoient prés d'eux : il print reſolution d'enuoyer vers le Roy Monſieur de Gonnort ſon frere naturel, aſſez libre, & aymé de ſa Majeſté : qui fit tant que ſa Majeſté commanda qu'il y fuſt pourueu, comme il fut, & pour le regard des aſſignations, & auſſi pour l'enuoy des deniers, tãt pour payer partie de ce qui eſtoit deu, comme pour faire des leuees pour le rempliſſage des vieilles bandes, ſans plus s'amuſer aux friuoles inuentions du Preſident Bailly. 1558.

Remonſtrera auſſi que le train que ſa Majeſté prenoit à croire à ces inuentions ſans en receuoir ſon aduis, portoit deux grands inconueniens,

1558. l'vn qu'en les estimant bonnes, on en fait estat asseuré, & que cependant on disposoit ailleurs des deniers precedemmét destinez pour le Piedmont. L'autre, que le Piedmót qui descouure peu à peu ces propositions, leuoit les aureilles à la nouueauté, à quoy faire ils estoient continuellement sollicitez par les ennemis: Et à la verité quoy que l'intention du President fust bonne, si ne deuoit-il aduancer ces propositions (de dure digestion) pour le temps qui couroit lors & pour le lieu mesmes, sans en auoir premierement conferé auec le Mareschal qui l'aymoit, car ce fut vne planche qui seruit depuis de couleur à ce Prelat, pour le reculement des assignations desia destinees au Piedmont, lequel eut depuis beaucoup à souffrir.

Pareillement que ceux qui empeschoient que le Roy, par la recommandation du Mareschal, ne gratifiast plusieurs Seigneurs, Gentils-hommes & Capitaines des charges & hõneurs qu'ils auoient pieça meritez, bastissoient, non pas la ruine de luy, mais bien celle des affaires du Roy: quoy subsistant il estoit impossible que le soin & la prudence d'vn Capitaine general y peussent conuenablement pouruoir, estant destitué, (comme il estoit auiourd'huy,) de l'amour & de l'obeyssance de ceux mesmes ausquels il commandoit, & sans quoy il faut que tout s'en aille peu à peu en perdition & ruine. Qu'il trouuoit tous ces traictemens d'autant plus estranges, que par cy-deuant sa Majesté luy faisoit ceste honneur de pouruoir aux charges & honneurs, non ceux qui couroient les premiers à les demander de quelque merite qu'ils fussent, mais bien ceux là seulement desquels il rendoit tesmoignage & supplication. Que si ceux qui ont

auioutd'hny le maniement des affaires, luy don- 1557.
noient ces trauerſes & ces defaueurs pour couuertement l'induire à quitter ſa charge, qu'il n'y falloit point tant de diſcours, ny tant de façõs, d'autãt qu'il eſtoit & ſera touſiours preſt à la remettre & de bon cœur, quand & à qui ſa Majeſté ordonnera: car auſſi bien ne peut-il plus endurer d'eſtre ainſi traicté à contre-poil, en bien faiſant, & peut eſtre mieux que tous ceux qui l'agaçent ainſi, iuſqu'à vouloir que ceux qui ſont ſous ſon authorité, entreprennent ſur les meſmes choſes qui doiuent deſpendre immediatement de luy. Et de fait, qu'au lieu de ſupporter comme ils faiſoient, le Vidame en ce qu'il auoit aſſez inconſiderément entreprins à ſon deſçeu, que luy & eux en deuoient eſtre rigoureuſement corrigez & non pas loüez. Entant que le Mareſchal (lequel ne cede ny aux vns, ny aux autres, en affectiõ au ſeruice de ſa Majeſté,) la reuerence de leur grandeur ſeparee euſt pluſtoſt aidé qu'empeſché le Vidame, s'il y euſt eu tant ſoit peu de iour & de raiſon en ſon entrepriſe. Et de fait, qu'auiourd'huy que le Roy luy renuoyoit les treize Enſeignes de Suiſſes dernieres, les deux mil Daulphinois, & qu'il luy permettoit de faire des creuës, auec promeſſe de les payer, il auoit ſi auant aidé au Vidame, à la ſeule conſideration du ſeruice de ſa Majeſté, & non de luy, qu'il ne tiendroit qu'à luy qu'il ne partiſt bié-toſt auec quelques François & Italiens.

Qu'il remercioit tres-humblement ſa Majeſté de l'hõneur qu'elle auoit fait au ſieur d'Auſſun, de le receuoir pour Cheualier de ſon Ordre, & de donner à la Motte Gondrin le Gouuernement de Caſal lors vacquãt par la mort du gẽtil Saluefon, *Remerciement du Mareſchal à ſa Majeſté.*

1558. luy ſemblant que leur vertu, & leurs ſeruices l'auoient de longue-main merité.

Auſſi de l'ordre qu'elle a donné aux payemens des Cheuaux-legers, pour celuy de l'artillerie, & pour le rembourſement de ce que luy meſme fit preſter à ſa caution, aux premiers Suiſſes qu'il enuoya à ſa Majeſté. Que ſi la foy euſt eſté gardee par ceux qui auoient le maniement des finances, à pluſieurs bons marchands Piedmontois qui auoient ſur la ſienne, aduancé iuſqu'à quatre cens mil' liures à diuerſes fois, ils euſſent touſiours eſté prõpts à ſeruir & ſecourir ſa Majeſté, au lieu de ſe trouuer reduits, comme ils ſont, à vne miſerable condition, par vne fauſſe & maligne opinion que aucuns ont conceuë, qu'il auoit part au butin, & dont la verité les fera touſiours tenir pour gens indignes d'honneur & de croyance. Soit dit auec la correction de ſa Majeſté, laquelle a de longue-main faict trop de preuues de ſa fidelité & integrité, pour croire ces ames ſcelerates, & baſſement nees, leſquelles digerans pluſtoſt les affaires par l'enuie que par la raiſon, ſe precipitoiẽt eux meſmes dans les ruines qu'ils preparoient aux autres: Et il ſeroit ainſi ſi leur vie eſtoit bien recogneuë comme il deſiroit que fuſt la ſienne. En ce meſme inſtãt le Mareſchal eut nouuelles par le coſté d'Italie, que Monſieur de Guiſe ayant deſbandé ſon armee en eſtoit party pour aller trouuer le Roy par le chemin des Griſons. Sur cela ie fus depeſché pour l'aller rencontrer à Lyon, tant pour ſe reſiouyr de la part du Mareſchal de ſon heureux retour, & du ſouuerain commãdement que le Roy auoit deferé à ſa valeur & fidelité. Cõme auſſi pour luy remõſtrer les miſeres & les afflictiõs qui cou-

roient par le Piedmont,& le supplier(lors qu'il seroit arriué vers sa Majesté) d'y faire pouruoir cõformémẽt à ce qu'il recognoistroit estre necessaire au seruice du Roy,afin de redresser la discipline &l'obeïsãce que la pauureté auoit alterée de toutes parts,& dõt M.le Cardinal son frere ne s'estoit iamais donné guieres de peine, ores qu'il fust des plus anciens seruiteurs & amis de sa maison. Ce Prince me receut &m'escouta fort courtoisemẽt, auec promesse de faire en sorte que le Mareschal recognoistroit combien il estoit aimé & honoré de luy,& que peu apres son arriuee en Cour il me renuoyast vers luy, pour recueillir les fruicts de son amitié. Que ie disse au Mareschal la peine en laquelle il estoit de tomber luy mesme en ces inconuenients, ayant à commander à des gens qui auoient le courage abbatu par les disgraces qu'ils auoient n'aguieres couruës, & qu'il auroit beaucoup d'affaires à leur remettre le cœur au ventre, & qu'à ces fins il s'essayeroit de leur donner deux ou trois bõnes curees pour les acharner à la poursuitte des ennemis. Finalement qu'il prioit le Mareschal auoir bonne &parfaicte intelligence auec luy,afin que les affaires du Mareschal en prinsent meilleur train & leur reputatiõ particuliere aussi: que le contraire succedant tout iroit mal & pour les vns & pour les autres : Voila le sommaire de mon voyage, qui porta quelque coup pour la future faueur & amitié de Guise enuers le Mareschal : Mais toutesfois profondant quelque peu dans son ame,ie m'apperceus assez que ceste ambition aspirante au souuerain commandement, auoit tracé au dedans quelques estincelles de ces soupçons & de ces ialousies dont elle est 1558.

1558. tousiours accõpagnee, & qui priue les amoureux du plaisir & du repos qu'il y a tousiours eu, la doucement mesnageant.

Le Mareschal cependant eust nouuelles que les Capitaines qui estoient allez en Suisse pour faire leuees au rempliſſage des regimens, ne pouuoient trouuer soldats pour venir de deçà, chacun d'eux courant vers sa Majesté, en esperãce d'estre mieux payez & traictez qu'ils n'ont cy-deuant esté en ce pays de Piedmont. Le sieur de Grignan luy escriuit aussi que les cinq compagnies qu'auoit faict Monsieur de Termes, auoient rencontré Monsieur le Vidame & ses trouppes aussi, parmy lesquelles la pluspart de celles cy s'estoient iectees, adiouſtant Monsieur le Vidame au premier mal ce second, pour le support qu'il receuoit du Cardinal, tant ceste premiere ialousie auoit de puissance en luy.

*Suisses ne veulent aller en Piedmont.*

Il enuoya pareillement au Roy la coppie d'vne lettre de Monsieur le Duc de Ferrare, par laquelle il disoit que le Pape auoit fait ses accords auec le Duc d'Alue, & que toute la tempeste tournera sur luy, s'il ne faict diuersion de leurs armees, leur donnant des affaires du costé de Milan. Qu'il supplie sa Majesté luy commander ce qu'il aura à faire pour ce regard, mesurant & accarrant ce commandement à l'estat où les affaires sont auiourd'huy reduicts au Piedmont. Et que ce seroit chose de mauuais exemple, si sa Majesté abandonnoit ce Prince en ceste sienne necessité, pour auoir embrassé son party : & que si dessors il eust eu moyen de faire ceste diuersion qu'il l'eust enprinse de fort bon cœur, au soustenement de la reputation de sa Majesté, & pour rabaisser la hau-

*Aduis du Duc de Ferrare au Mareschal.*

teur

teur du vol que l'ennemy a prins depuis la perte de S. Quentin. 1558.

Donna auſſi aduis au Roy, qu'il eſtoit allé faire vne courſe en Albe, Sainct Damian, Cairas, Carmagnolles, & Ville-neufue d'Aſt, à la ſeureté deſquelles il a pourueu par nouuelles & redoublees charges, qu'il a eſté contraint mettre ſur le païs qui exclame de tous coſtez, à ſon tres-grãd regret. Mais que pour tout cela le deſeſpoir & le mauuais vouloir des ſoldats ne luy peuuent promettre que tout mal-heur, n'ayãs iamais ſçeu depuis deux ans, toucher à vne ſeule fois la paye entiere d'vn mois. Que ce ſont choſes auſquelles il ne peut pouruoir que par les moyens de ſa Majeſté, leſquels on enuoye tout à S. Pierre, & rien au pauure S. Paul, qui n'a que l'eſpee nuë. *Suite des aduis du Mareſchal au Roy.*

Qu'il a donné aduis au Capitaine l'Iſle commandant à Montcalue qu'il luy enuoyoit quinze mille liures pour ſecourir la garniſon, à fin qu'il enuoyaſt au deuant du Capitaine l'Etang, qui les cõduiſoit auec cent harquebuzier: que tout auoit eſté heureuſement executé, & que ledit Capitaine l'Etang en s'en retournant auoit rencontré pres de Verruë cinquante Eſpagnols allans à la buſque qu'il auoit desfaict.

Qu'il a entendu que Monſieur le Vidame & les cinq nouuelles compagnies ont tourné teſte au ſecours de Bourg en Breſſe, l'importance duquel meritoit bien le voyage: mais iceluy acheué il ſupplie ſa Maieſté leur commander de s'en retourner de deçà auec leurs bandes complettes, & en ordonner le payement, pour ne retomber de fieure en chaut mal auſſi bien auec ceux-cy, que auec les autres. Donna auſſi aduis à ſa Majeſté que

1558. le Duc de Parme & Domp Aluaro de Sande maistre de camp des Espagnols armoient cõtre le Duc de Ferrare, & que si sa Majesté ne le secouroit bien tost, qu'il pourroit receuoir quelque dangereuse secousse pour auoir embrassé son party.

Les premieres impressions donnees aux Princes, où il se traitte de l'vtilité particuliere, prennẽt telle racine, que quoy qu'elles soient dangereuses ou difficiles ils n'en peuuent estre destournez par aucunes raisons au contraire. Ie le dis à propos du Roy, la Majesté duquel s'estoit par la viuacité de mes remonstrances retiree de celles que le President Bailly auoit assez inconsiderément mis en auant, & neantmoins peu apres retournant sur ces mesmes brisees, elle manda au Mareschal deux choses fort contraires. La premiere, que resoluëment il falloit que sans plus de replique il se preualust des quatre cens quarante mille liures qu'elle auoit faict assigner pour fournir à tout ce qui estoit deub du passé & du present iusques au premier iour de Ianuier prochain: quoy que i'eusse viuement remonstré au contraire & au Roy & à tout le conseil. L'autre qu'elle remettoit neantmoins à sa discretion d'en faire tout ainsi qu'il aduiseroit: taisant l'impossibilité de la chose, ainsi aduoüee par sa Majesté & par tout le Conseil sur mes premieres remonstrances; ce sont les chemins que tiennent aucuns qui sont plutost corrupteurs qu'administrateurs de l'Estat.

*Cõmandement du Roy au Mareschal.*

*Response & remõstrance du Mareschal au Roy.*

Le Mareschal respondant à ce commandement & à ceste resolution, remonstra à sa Majesté, que c'estoit bien son deuoir de luy obeïr, mais non pas de prendre le hazard sur luy de ce qui pourroit succeder de l'execution de tels commandemens comme il sembloit que ce fust sa volonté. Qu'il

ne seroit iamais de ces timides pilotes, lesquels 1558.
par la crainte d'vne future tempeste, enfonçoient leurs nauires deuant qu'elle suruint. Qu'il la supplioit se resouuenir que ses armes, sa diligence, & la bonne fortune de sa Majesté estoient celles qui luy auoient donné matiere fort honorable à l'augmentation, & à la conseruation de l'Estat: surquoy il recognoissoit que Dieu auoit apporté ses sainctes benedictions, tant pour le gracieux traictement que receuoient les subiects, comme parce que les mesmes armes qui sont tousiours violentes & sanguinaires, auoient pardonné aux vaincus dans les mesmes villes prinses de force & de iour & de nuict: dont estoit succedé ceste amour & ceste affection du Clergé, de la Noblesse, & de tous les peuples de delà, que nous tenons pour les plus vtiles & asseurees colonnes de l'Estat; lequel ils auoient tous si cherement & si reueremment cultiué, qu'ils n'en deuoient rien de reste aux mesmes François. Que par ainsi les ayans tousiours nourris & appriuoisez à ce gracieux traictement, il sera auiourd'huy mal aisé qu'ils se puissent accõmoder à supporter toutes ces charges, à la verité trop onereuses en y adiouſtãt, cõme il faudroit faire, toutes celles qu'ils ont cy-deuant supportees, tant pour les logis des gẽs de guerre, que pour les contributions ordinaires, taillõ, viures, & fortificatiõs: & qu'à son aduis il eust esté sous correction, bien seant auparauant que d'en deliberer ainsi resoluëment, d'en prendre l'aduis de luy qui suiuoit tousiours les grands chemins, & non les sentiers esgarez, ny la flaterie, comme font ceux qui ont mis en auant ces nouuelles impositions; ne cõsiderans pas cõme ils deuoiẽt faire, (s'ils eussent esté bõs Fran-

1558. çois,) que l'amour & la reuerẽce des peuples, mesmes nouuellement reduits comme ceux cy, venãt à s'alterer il se faict tousiours vn indifferent meslange de desordre & de confusion autant des grandes que des petites choses. Et qu'alors il faut que par la force, tousiours plẽine de violence, on raualle la force, non iamais gueres sans le hazard de l'Estat, qui est auiourd'huy balancé de tant de hazards, de mescontentemens, & d'autres inconueniens, que la moindre surcharge y pourroit apporter vn dangereux esclat. Que ce sont ces considerations qui l'ont mis en alarme, & qui le forcent à remonstrer encores à sa Majesté, que si on les luy eust communiquees de bonne heure, qu'on les eust digerees auec telle prudence & affection, qu'on eust peut-estre tiré à peu pres ce qu'elle desiroit, & auec toute autre grace, & tout autre goust qu'on ne feroit maintenant que les choses se sont diuulguees, & que le despit & la crainte a desia prins racine dans le cœur des peuples; la trop pressante necessité desquels fera que l'audace tiendra peut-estre desormais lieu de prudence. Toutesfois qu'il ne laissa d'y apporter ceste mesme dispositiõ que sa Majesté a tousiours trouuee en toutes ses actions, & autant par la mauuaise que la bonne fortune. Et à la verité, au faict de l'estat toutes choses ne se manient pas tousiours par mesmes ressorts, ains par la distinction qu'il faut faire du temps, des affaires, & des personnes. Or afin que sa Majesté & luy par ensemble, cõme son tres-humble ministre & seruiteur, puissent pour iamais fermer la porte à tous ces desordres, & à toutes ces cõfusions, (lesquelles ne font que trauailler les Princes, les seruiteurs & l'Estat; il supplie tres-

humblement sa Majesté luy donner asseurance, 1558.
assauoir si en faisant vn mauuais repas de tout ce qu'elle ordonneroit & abandonneroit pour ceste annee au payemẽt de ce qui peut estre deub, on sera asseuré (en la prochaine annee) d'vne reigle si solidement arrestee pour les futurs payemens, que la seuerité des monstres puisse estre inexorablemẽt gardee, & de main en main le seruice accomply, auec plus de plaisir, de cõsolation, & d'hõneur, qu'il ne peut estre parmy ces turbulences & les incertainetez qui ont, à la mal-heure, esté cy-deuant pratiquees: d'autant que par ceste gracieuse esperance on apprendra dés-maintenant à chacun, à patiemment ieusner les quatre-temps, sur l'attente d'vn serain plus clair que celuy parmy lequel ils ont vescu. Mais parce que les gẽs de guerre se sont touſiours trouuez deceus des promesses qu'on leur a cy-deuant faites, il ne sera pas auiourd'huy possible de les pouuoir contenir parmy des bornes si arrestees, qu'il n'y ait plus de licẽce, & peut-estre plus de perte que le Mareschal ne voudroit: pour preuenir lesquelles il supplie sa Majesté luy enuoyer ceste asseurance par escrit, afin qu'en la monstrant à chacun il puisse adoucir les courages, & les intentions esgarees. Ayant de longue-main remarqué, que tous les violens mouuemens, ou les menaces qui sont indifferemment apportees à la conduicte de l'Estat, ne seruent iamais que de ruine, au moins s'ils ne sont assaisonnez auec la mesme prudence & tollerance qu'il desire apporter auiourd'huy au soulagement des affaires de sa Majesté: laquelle, au partus, il supplie treshumblement ne trouuer mauuais que pour sa discoulpe, il ait vn peu plus librement entreprins.

1558. que peut-estre on n'euſt voulu, ceſte tant neceſſaire & veritable remonſtrance, conniuant ſur laquelle, tout le mal qui en pouuoit ſucceder, euſt eſté attribué ou à infidelité, ou à imprudence, indigne du lieu dõt le Roy l'a honoré: que ſi ſa Majeſté eſt-elle meſme celle qui a allumé le feu qui nous bruſle & qui conſomme auiourd'huy tout, elle ne deura s'il luy plaiſt trouuer mauuais que le Mareſchal recoure à l'eau de ſes grãces qui ſeules le peuuent eſteindre.

*Continuation des aduis du Mareſchal à ſa Majeſté.*

Sa Majeſté fut arduertie, que nul des Capitaines de Gendarmerie ne tenoit compte de venir en Piedmont, & qu'il n'y auoit auiourd'huy compagnie où il y euſt l'vne portant l'autre, plus de vingt-cinq à trente hommes de combat, au lieu de cent ou ſix vingts qu'il y deuoit auoir. Et qu'il la ſupplie y pouruoir, & tout d'vn train au faict de l'artillerie: ſur les prouiſions de toutes leſquelles choſes les promeſſes ont eſté grandes & ſpecieuſes, mais les effects nuls auſſi bien en ceſt endroit qu'en beaucoup d'autres, & dont il a eſté repeu: neantmoins on veut auiourd'huy que le Mareſchal rende les fruicts tous tels qu'il euſt faict, ſi on luy euſt gardé parole. Ce qui l'affligeoit autant que tout autre choſe qui luy euſt peu arriuer, pour le deſir extreme qu'il auoit d'aduancer les affaires du Roy, & porter ſa domination plus auãt que ces forces racourſies ne pouuoient permettre.

Que Monſieur d'Annebaut ayant eſté lourdement bleſſé en l'eſpaule, à vne charge qu'il fit n'agueres contre l'ennemy, & dont il eut l'aduantage, il luy a donné congé d'aller trouuer le Bailleur pour ſe faire penſer, aſſeurant ſa Majeſté qu'il n'y a en luy faute de valeur ny d'affection; & de faict

qu'il a preſque touſiours entretenu ſa compagnie à ſes deſpens, & fort complette, dont il merite que ſa Majeſté luy ſçache gré pour l'animer touſiours à mieux faire. 1558.

Que le Figuerol eſt reuenu en Aſt auec tous les Seigneurs de l'armee ennemie. Ils ont commandé force charrois & pionniers pour l'artillerie : & qu'à la fin ils ſont venus à Montechar, qu'il auoit n'agueres faict racoutrer, dans lequel ainſi qu'ils entroient par vne porte, nos gens ſortirent par l'autre, & ſe retirerent à Verruë & à Robelle ſans rien perdre. Et qu'il leur auoit mandé de s'aller ietter dans Montcalue, qui eſt celle, à ſon aduis, de nos places, où ils s'addreſſeront le pluſtoſt, auec reſolution, cela faict, de venir fortifier Poirin, qui eſt au centre du Piedmont. Que le Duc d'Alue deuoit arriuer par mer à Genes, auec ſix ou ſept mille hommes qu'il rameine de Naples, mais qu'ayant ſon armee maritime coutu fortune, il auoit eſté contraint de ſe deſembarquer à l'Aſpecia, & les autres qui çà qui là, ſelon que le vent & les vagues les ont portez. *Prinſe de Montechar par les ennemis.*

En attendant la venuë dudit Duc d'Alue, les ennemis ayans prins Montechar, ſont auſſi allez prendre vn Chaſteau que nous auions au delà du Tanare, nõmé Caſtiglioles, & tout d'vne tire forcé Pouzon, auec intẽtion que ſi l'hyuer ne permet qu'ils ſe puiſſent addreſſer à l'vne de nos places, de s'en aller paſſer l'hyuer à Bũtiglieres & le fortifier, ou Poirin: & en ce faiſant courir & manger toute la plaine du Piedmont, & par ce moyen nous oſter peu à peu toute commodité d'attaquer ce qu'ils pourroient auoir prins, ou fortifié. C'eſt pourquoy il eſt tres-neceſſaire que ſa Majeſté *Et de Caſtiglioles.*

1558. pouruoye diligemment aux affaires, ou qu'elle se prepare à endurer toutes les secousses & deffaueurs de la fortune, & que petit à petit on luy tonde ainsi la laine sur le dos. Que s'il eust pleu à sa Majesté aussi tost qu'elle a eu heureusement redressé les affaires de delà, secourir celles de deça & de forces & d'argent, on eust peut-estre reduit les ennemis à tel poinct, qu'ils se fussent reserrez en leur coquille, au lieu de brauer comme ils font.

Que pour aucunement soulager les finances de sa Majesté & les neceſſitez du Piedmont, il a mis vne imposition de six-vingts mille liures sur le païs, auec toute la plus douce & gracieuse façon dont il s'est peu aduiser. Mais pour cela on ne réplacera pas les quatre cens mille liures qui sont deuës, & que quoy qu'il ait sçeu remonstrer au païs on n'en peut toutesfois rien tirer que par executions & contraintes, dont sortent tant d'exclamations, de mescontentemens & de menaces, que ce sera vn vray coup de Dieu si maintenãt que l'ennemy est en campagne, il n'en sort quelque reuolte, & à laquelle les soldats pauures, nuds & affamez, s'accommoderõt peut estre les premiers, tant la continuation du mal réuerse & altere tousjours les amitiez & les deuotions pour sainctes qu'elles soient. Que se trouuãt destitué des moyés pour y remedier, & mesmes du secours de quatre cẽs mille liures que sa Majesté auoit tant asseurees & qui deuoient suiure Boiuin au retour qu'il fit n'aguieres vers luy, il ne sçait auiourd'huy à quoy se renger, qu'à remettre tout entre les mains de Dieu, qui seul peut de rien faire toutes choses.

Que se trouuant malade & destitué de toute assistance, fors de celle du sieur de Gonnort

son frere, qui trainoit luy-mesme les aisles, il sup- 1558.
plie sa Majesté, que si Monsieur le Vidame doit reuenir en Piedmont, auec les cinq Enseignes de Monsieur de Termes & les siennes, que ce soit au plustost & auec argent, car sans cela il seroit plus vtile qu'elles demeurassent de delà, que de venir augmenter le mal qui n'est desia que trop grand de deça.

Que ledit sieur de Gonnort trauaille tant qu'il peut pour trouuer Marchands qui puissent fournir habillemens faits, ou matiere pour les faire, à ces pauures soldats, pleins de telle misere qu'ils font pitié aux pierres mesmes.

Que les Milannois pour se redimer de la subiection, & de l'oppression de Valence, Casal & Santya auoient (auec la conionction des Geneuois,) accordé soixãte mille escus par mois, & qu'il n'auoit encores nulles nouuelles de cét mille liures qui deuoient estre enuoyees apres May, & que le retardement pourroit apporter quelque irreparable malheur, que les financiers ne veulent apprehender, presentans tousiours la plus part d'eux vn masque d'affection pour couurir & colorer leurs particuliers desseins.

Les ennemis ont fait courir vn bruict que tout recentement le Roy auoit receu vne lourde deffaicte en Picardie: à ces mauuaises nouuelles, lesquelles le Mareschal ne peut croire, chacun leue desia l'oreille, & faict d'estranges desseins: si sa Majesté ne commande qu'on luy escriue souuent, & la verité des occurrences, ces bruicts empireront les maladies de l'Estat.

Ce fut la deffaicte de Monsieur de Termes au passage de l'eau des Grauelines, par le deffaut, à

1558. ce qu'on tient, du sieur de Villebon qui se retira du jeu.

Ceste frequence de pertes si notables ne donnoient que trop de matiere pour plorer des yeux les prosperitez passees, & du cœur les calamitez presentes, & pour autant que i'ay puis n'agueres recouuert le discours de ceste perte de bataille, i'ai iugé qu'il ne seroit hors de propos de la rapporter icy, afin que le bien ou le mal qu'il y eut, serue d'exemple à ceux qui commandent les armees.

---

*Discours du voyage de Dunquerere, enuoyé par Monsieur le Mareschal de Termes à Monseigneur le Duc de Guise.*

*Iustification faite par Mõsieur de Termes au Duc de Guise, sur la perte de la bataille de Grauelines.*

MONSEIGNEVR, Pour l'enuie que i'ay que vous sçachiez à la verité, cõme toutes choses passerent en nostre voyage de Dunquerere, ie vous en ay bien voulu faire ce petit discours, qui vous fera entendre, Monseigneur, que si lors que les legionnaires deuoient estre ensemble pour faire monstre & marcher quant & quãt, eussent esté prests, nous eussions faict vne ouuerture de playe si grande & sensible à l'ennemy, que ses affaires en eussent reculé de beaucoup, & le seruice du Roy aduancé: mais ayant iceux legionnaires tardé de venir plus de quinze iours d'auantage qu'ils ne deuoient, ie ne doute pas que nostre entreprinse ne fust descouuerte par lesdicts ennemis, qui fut cause d'vne fort grande consequence pour le seruice de sa Majesté. Car si dessors qu'elle nous commanda de sortir en campagne nous en eussions eu le moyen, il est bien certain que nous eussions eu nostre commodité de faire la plus grande partie de ce que nous eussions voulu. Or

estans lesdicts legionnaires arriuez à Calais le dernier iour de Iuin 1558. le mesme iour nous les fismes marcher auec le reste des forces iusques sur le bord de la riuiere, en deliberation de la passer le lendemain, pour executer ce que nous auions resolu auant nostre partement dudict Calais, qui estoit d'aller assaillir Grauelines, de laquelle nous esperions auoir fort bonne issuë, attendu qu'il n'y auoit dedans que neuf enseignes d'Allemans du regiment du Colonnel Municossen, & vne enseigne de Valons qui auoient tousiours accoustumé d'y estre: toutesfois ainsi que la plus grande partie de l'armee auoit passé ladicte riuiere, & que le reste suiuoit à la file, vn valet de Chambre de sa Majesté nõmé la Vau suruint auec vne depesche dudict Seigneur, par laquelle il nous faisoit entendre quelques aduis qu'il auoit receus du remuëment que l'ennemy vouloit faire du costé d'Arras, & que pour euiter à tous inconueniens voyant que ses forteresses estoient toutes desgarnies de gens en ce quartier-là, il auoit aduisé de les en secourir de ceux de nostre trouppe, aduenant qu'il en receut encores quelqu'autre plus seur aduertissement, & que pour ceste cause, il vouloit que nous n'engageassions point nos forces en lieu dont incontinent nous ne peussions retourner en arriere quãd il nous commanderoit. Qui fust occasion de nous faire interrompre le dessein qu'auiõs fait d'attaquer ledict Grauelines, & en faire prendre vn autre pour ne laisser les forces inutiles, & conclusmes de donner iusques à Dunquerere, & ce faict Monsieur de Villebon passa auec la plus grande partie de la cauallerie la riuiere pour gaigner le deuant, & moy ie demeuray à faire suiure 1558.

1558 le demeurant des forces, de peur que ceux de la ville leur vinssent donner sur la queuë, & ayant rendu le tout de là l'eau, nous aduisasmes d'enuoyer vn nõbre de cauallerie, battre les chemins de Bourbourg & Dunquerere, laquelle poursuiuant son entreprinse; trouua vn nombre de gens sous trois enseignes, en vn village nommé Mardicque, où il s'arresta pour les assieger attendant que nous fussions là, auec l'Infanterie & artillerie, & nous en ayant le sieur de Senarpont aduertis, incontinent nous nous acheminasmes auec lesdits gens de pied & artillerie: mais auant que nous y peussions arriuer, il fist si bien qu'il trouua moyen de les tailler tous en pieces auec la cauallerie seule, de façon que nous trouuant à vne petite lieuë dudict Dunquerere nous aduisames estre bon dés le iour mesmes l'aller recognoistre: ce que les Seigneurs de Ville-bon, de Senarpont & moy, executasmes, quelques saillies que ceux de dedans fissent pour nous en vouloir empescher, & ayant bien à plein recogneu que ce n'estoit pas forteresse, pour nous faire engager plus haut de deux iours, nous resoluismes de l'assaillir, & aussi tost nous fismes marcher nostre Infanterie, & le reste de la cauallerie qui estoient demeurez audit Mardicque, auec laquelle de prime-face nous fismes abandõner à ceux qui estoient sortis de la ville, le faux-bourg où l'Infanterie Frãçoise se logea dés le soir mesmes: & pour n'vser d'aucune longueur, la nuict les approches furent faictes, & l'artillerie mise en batterie, qui commença à l'aube du iour, & dura iusques entre neuf & dix heures, qu'elle fit quelque peu de bresche de la longueur de cinq ou six pas, quoy voyant ceux de dedans, & que nos

soldats estoient desia au pied de la bresche, se trou- 1558.
uant tous estonnez de se voir de si prés attaquez, ils demanderent à parlementer, auquel parlement ils propoſerent les choſes si esloignees de la raiſon que nous n'y vouluſmes aucunement entendre, & estant sur ces entrefaictes ayant noſdicts soldats recogneu la commodité qu'ils auoient d'entrer dedans, se mirent en deuoir & vindrent à chef de leur entreprinſe, leſquels saccagerent la ville, & apres les auoir laiſſez ce iour à faire le sac nous les fiſmes tous retirer au camp ſoubs leurs enſeignes, laiſſant dedans deux compagnies pour la garde de la ville, en attendant que nous euſſions reſponſe du Roy, ſur la depeſche qui luy fuſt portee par le ſieur de Bazordan qui retourna vers nous le douzieſme Iuillet : & par icelle depeſche nous mandions à ſadite Majeſté, qu'il luy pleuſt nous faire entendre ſa volonté ſur la fortification d'icelle ville de Dunquerere, que nous trouuions biẽ fort aiſee, & durant ceſte attente afin que chacun euſt moyen de s'accommoder des butins qu'ils auoiẽt faicts, nous les fiſmes ſejourner vn iour & le lendemain nous fuſmes à vne autre ville à trois lieuës dudict Dunquerere, nommee Bergues auec vne partie des forces pour la recognoiſtre, & ayant veu que c'eſtoit encores moins que ledict Dunquerere; & auſſi que quand nous les enuoyaſmes ſommer ils reſpondirent qu'ils y vouloient tous mourir: nous y laiſſaſmes le ſieur de Creſecques, & le maiſtre de Camp le Breul, auec leſdicts legionnaires & quelques enſeignes vieilles, qui ſe logerent bien prés de la ville, en intention que nous partirions le ſendemain de bon matin auec le reſte du camp & artillerie, pour toutes les forces

1558. ioinctes ensemble assaillir la ville: mais auant que i'y fusse ny ladicte artillerie, ledict Sieur de Villebon qui s'estoit acheminé dés le matin deuant, trouua que ceux de ladicte ville l'auoient la nuict abandonnee, y ayant seulement laissé quelque petit nombre d'hommes qui se rendirent soudain: dequoy m'ayant ledit sieur de Villebon aduerty, ie fis retourner le reste des forces que ie menois auec ladicte artillerie, au mesme lieu dont nous estions descampez: Toutesfois ce ne fust que moy tout seul, ie nè donnasse iusques audict lieu de Bergues pour le voir & recognoistre, & ayant veu qu'elle ne nous pouuoit seruir, sinon de tenir nos forces separees, il fust aduisé de la faire brusler: ce qui fut executé le lendemain. Cela faict & estans tous ensemble au camp deuant Dunquerere, voyant que nos soldats estoient si empeschez des butins qu'ils auoient faicts, & que pour garder cela ils abandonnoient leurs enseignes, il fust tenu là dessus vn conseil, où il fut resolu, que l'on feroit passer tout le butin à Calais, pour donner occasion aux soldats se tenir prés de leurs enseignes, & faire le seruice du Roy qu'ils laissoient auparauant pour prendre garde à ce qu'ils auoient gaigné: ce qui fut faict. & pour l'escorte ledict Sieur de Villebon, s'en alla auec vne partie du camp, iusques sur le bord de la riuiere, & estant là; donna charge à Monsieur de Senarpont de le conduire auec quelque nombre de Cauallerie iusques aupres de Calais, en quoy il fist si bonne diligence, qu'apres auoir rendu le tout à sauueté, il reuint trouuer ledit Sieur de Villebon sur le bort de la riuiere où il l'attendoit, & s'en vindrent ensemble iusques au camp, où

nous ne les attendions iusques au lendemain : Le iour mesmes ie fus surprins de la goutte, qui me tenoit aux deux pieds, aux deux genoux, aux deux bras & au col. Tellement que ie ne me pouuois aucunement soustenir sans estre couché en vn lict, comme eux mesmes le sçauent, & estant en ceste extremité nous regardasmes à ce que nous deuions faire pour le seruice du Roy, afin de ne laisser les forces inutiles; dont il y en auoit aucuns qui estoient d'auis d'aller iusques à Mend-port. Toutes-fois il se trouua vne difficulté qui estoit que d'aller là, ce n'estoit qu'enrichir nos soldats pour n'en tirer apres aucun seruice, & nous laisser en vn inconuenient : ce qui fut trouué à propos, & là dessus ledict Sieur de Villebon proposa aller deuant Grauelines, en attendãt la response de sadicte Majesté que nous esperions de iour à autre sur la depesche qui fut portee par ledict sieur de Bazordan. A quoy vn chacun s'accorda, & s'en partit le dixiesme Iuillet m'ayant laissé audit Dunquerere en l'estat mesmes que i'ay dict cy-dessus: & le lendemain qu'il fut arriué audit Grauelines, il me mãda par le Sieur de Moruillier & vn commissaire de l'artillerie, comme il auoit recogneu la nuict la ville, & qu'il trouuoit que aisément se pouuoit faire breseche: mais que Monsieur de Bugnicourt estoit dedans auec quatre mille hommes : alors ie luy fis response qu'il ne me sembloit pas raisonnable que six mille que nous pouuions estre dehors en assaillissent quatre mille dans vne place: & au contraire, que i'estois d'opinion qu'il se retirast sur le passage de la riuiere iusques à l'armee dudict Sieur de Bazordan, lequel nous apporta la depesche enuoyee de sa Majesté, 1558.

1558. par laquelle il nous estoit mandé de fortifier ledit Dunquerere, ayant pour ceſt effect enuoyé deux mille escus pour commencer. Toutesfois voyant que l'ennemy s'estoit réforcé, il nous sembla pour ceſte cauſe qu'il n'y auoit nul propos de nous y amuſer pour lors, & m'ayant ledit ſieur de Villebon aduerty, le douzieſme iour de Iuillet par iceluy ſieur de Moruillier, que les ennemis eſtoient ſortis de la ville tous en bataille, & qu'il ſeroit bon & neceſſaire que i'allaſſe iuſques au camp pour regarder ce que nous aurions à faire: ie luy fis reſponſe que pour ce iour là, ie ne m'y pouuois trouuer, mais que le lendemain de bon matin i'y ſerois, comme ie ne faillis, & à mon arriuee ie trouuay ledict Sieur de Ville-bon qui ſe vouloit aller promener par le camp, lequel enſemble ledict Sieur de Senarpont, le maiſtre de Camp, & les autres Capitaines fuſmes incontinent aſſemblez, & fuſt conclud qu'à la maree l'on feroit paſſer tout le bagage, pour le faire acheminer droict à Calais, accompagné d'vne trouppe de cauallerie, & que le lendemain à la maree du matin nous paſſerions auec tout le camp, pour aller loger entre Calais, & Grauelines, au meſme lieu où nous campaſmes à noſtre premiere ſortie de Calais, en intention de n'en bouger ſans cognoiſtre ce que l'ennemy auroit deliberé de faire: car s'il s'en fuſt retourné du coſté de Luxembourg noſtre deſſein eſtoit de repaſſer l'eau & rentrer en pays, pour tant plus faciliter les entreprinſes du coſté où vous eſtiez, Monſeigneur, & ainſi que nous attendions que ladicte maree fut baſſe & que ledict bagage ſe mit en ordre pour paſſer, nous allaſmes dei-jeuner, & apres auoir beu vn coup, ie mon-

ie montay à cheual ayant prins auec moy ledict 1558.
maistre de camp & quelques autres Capitaines, & allay recognoistre l'endroit iusques où lesdits ennemis vindrent. Ie trouuay qu'ils auoient esté iusques dans nostre camp & à quatre cens pas pres du logis d'iceluy sieur de Villebon, mettre le feu dans vne maison qui éstoit là à deux mille pas de la ville où l'on les pouuoit combattre auec grand aduantage qui eust voulu, & demandant ausdits maistre de camp & Capitaines à quoy il auoit tenu, ils me respondirent que c'estoit à cause du mauuais ordre qu'il y auoit, & que personne ne leur en auoit rien commandé, & sur cela ie me retiray au logis dudit sieur de Villebon pour faire diligenter le partement dudict bagage, où estant l'on nous vint aduertir que l'on voyoit passer la riuiere ausdits ennemis aupres de la ville, où la maree est plustost basse d'vne bonne heure qu'au lieu où il la nous falloit passer; & voyant cela nous aduisames de la passer aussi incontinant, craignant qu'ils ne se voulussent camper entre ledict Calais & nous, pour seulement coupper le passage des viures qui nous venoient. Et là dessus ayant contremandé ledict bagage, afin qu'ils ne passassent point, de peur de desordre, ledit sieur de Villebon passa le premier auec toute la cauallerie excepté les compagnies de Messieurs de Vassé & d'Annebaut, pour mettre le tout en bataille à mesure qu'ils passeroient. Les vieux François passerét les premiers, les legionnaires apres, & les Allemans les derniers, & moy ie demeuray auec quatre ou cinq cens harquebuziers, & les compagnies desdicts sieurs de Vassé & d'Annebaut de

1558. delà, tant pour faire diligenter le reſte deſdictes forces & bagage, qu'auſſi de crainte que ceux de la ville où nous voyons encores remuer force enſeignes au lieu meſmes où ils s'eſtoient campez hors ladite ville, nous vinſſent donner ſur la queuë: ayant enuoyé dire au ſieur de Villebon qu'en faiſant mettre la cauallerie en bataille, il la fit armer ſur l'aiſle droite de quelques harquebuziers: & eſtant ſur le bord de la riuiere en vn lieu d'où ie ne pouuois voir les ennemis & bien peu les noſtres, où ie faiſois diligenter le paſſage de ce qui eſtoit reſté encores, l'on me vint dire que les ennemis marchoient, & qu'il ſeroit bon que ie fuſſe aupres de nos gens. Pourquoy laiſſant la charge pour laquelle i'eſtois là audit ſieur d'Annebaut, & au fils dudit ſieur de Vaſſé qui eſtoient auec moy, ie paſſay du coſté de nos forces & allay droict à la teſte de la moitié de noſtre cauallerie, laquelle i'exhortay de bien combattre, & voyant que l'eſcadron de la cauallerie ennemie eſtoit de beaucoup plus gros que le noſtre, ie donnay iuſques à nos gens de pied qui eſtoient à la main gauche aſſez pres de là pour prendre vn nombre d'harquebuziers & les mener à coſté de la noſtre, pour la ſouſtenir: ce que ie fis & apres que le premier choq de la cauallerie ſe fit, ie commençay à voir que les ennemis s'en retournoient du coſté meſme qu'ils eſtoient venus, & nos gens parmy eux, de façon que ie penſois vne fois qu'ils fuſſent en routte.

Quoy voyant ie m'en allay faire marcher nos gens de pied pour les mener au combat, & pour ſçauoir à la verité comme les choſes paſſerent au-

dict combat, ie m'en remets à tous les gens de bien qui y estoient, qui me gardera d'en faire aucun discours pour ne vous ennuyer aussi de plus grand langage, faict à Paris le vingtiesme iour d'Aoust 1559. 1558.

Qu'ayant sçeu bien au vray que le Duc d'Alue doit passer vers le Roy d'Espagne, pour prendre resolution sur tout ce qui sera à faire & à demesler en Italie à ceste Prime-vere, au desaduantage de la France: il supplie tres-humblement sa Majesté luy donner congé d'aller faire vn tour vers elle, pour plusieurs grandes & dignes considerations, laissant ledit sieur de Gonnort son frere en sa place: protestant de se rendre vers elle en quinze iours, & de s'en retourner tout aussi tost en pareille diligence, afin d'estre preparé à mieux seruir ce prochain Esté.

Le congé fut en fin accordé au Mareschal, comme il auoit demandé, mais la froide reception que luy firent Messieurs les Cardinal & Duc de Guise, luy fit assez recognoistre que leur ambition ne pouuoit endurer prés du maistre, celuy lequel par sa vertu & par tant de glorieux exploicts de guerre, estoit glorieusement recommendable: craignans que le Roy le retint prés de luy. Et toutesfois n'auoit iadis desdaigné non plus que tous les Princes & Seigneurs de la France (le Connestable excepté,) d'aller souuent à la guerre sous le commandement du Mareschal, tãt il reueroit sa valeur & sa vertu, n'estant lors que Colonnel general de la cauallerie. Quãt à sa Majesté, & en public & en particulier, il fut tres-biẽ veu & caressé: mais il y auoit long tẽps que le Mareschal auoit descouuert que ceste maison Guisienne se seruoit du Vidame

*Arriuee du Mareschal en Frãce.*

1558. de Chartres, comme d'vn inſtrument fort propre à le trauailler, eſperans peut-eſtre par ces attaques continuelles, tellement harceler le Mareſchal qu'il ſeroit contrainct de quitter ſa place à Monſieur d'Aumale leur frere. Et de faict par l'entremiſe de ceſtuy-cy, ils laiſſerent couuertement couler, (comme ils auoient deſia precedemment faict,) quelques accuſations au preiudice du Mareſchal: lequel ayant en fin tout deſcouuert, ſupplia le Roy en leur propre preſence, d'enuoyer pendant qu'il eſtoit pres de luy, faire information & de ſa vie & de ſes actions, pour les trouuant indignes du lieu qu'il auoit tenu, l'en faire chaſtier: s'eſtimant indigne (là où l'on le trouueroit auoir autrement vſé de ſa charge qu'en homme d'honneur) d'eſtre à iamais honnoré d'aucune grade ny commandement de ſa Majeſté: Et que là où par le contraire elles ſe trouueroient autant honnorables & fidelles qu'elles eſtoient, que ces ſcelerats accuſateurs qui ſe meſloient de meſdire & cauſer de plus gens de bien qu'ils ne furent ny ſeroient peut eſtre iamais, fuſſent fort exemplairement chaſtiez: Et que s'ils eſtoient de ſa portee, qu'il auroit le courage auſſi bon que l'eſpee pour les en faire deſdire.

*Fauſſes accuſations du Vidame de Chartres contre le Mareſchal.*

Le Roy qui en ſon particulier aimoit vniquement le Mareſchal, & qui recognut bien qu'en n'y promptement remediant, il en ſortiroit quelques deſmantis en campagne, qui broüilleroient le monde, il print le tout ſur luy, & declara preſens tous les Seigneurs de la Cour, qu'il ſçauoit que le Mareſchal auoit rendu & à luy & à ſa Couronne, tant de grands & de memorables ſeruices qu'il auoit tres-iuſte occaſion de l'en gran-

*Le Roy loüe publiquement le Mareſchal.*

dement aimer, honnorer & estimer, comme il faisoit: & que s'il venoit à sa cognoissance que qui ce fust en parlast autrement, qu'il feroit cognoistre à tout le monde combien les mesdisans & les enuieux luy estoient à contre-cœur: & que son intention estoit plustost d'augmenter que de diminuer la charge & l'authorité qu'il auoit si sainctement maniee parmi toutes sortes de necessitez & de fortunes, & dont il esperoit luy rendre la condigne recompense qu'il meritoit, si tost que Dieu luy donneroit la paix. L'amour de sa Majesté enuers le Mareschal la porta iusqu'à dire au Vidame qu'il estoit fort ingrat enuers luy, à la seule faueur duquel elle luy auoit donné l'estat de Colonnel. 1558.

Ce qu'autrement elle n'eust iamais faict, & que si doresnauant il n'honoroit & reueroit le Mareschal, qu'il le priueroit de sa charge. Et à dire ouuertement ce qui en est, il semble que ces Princes de la maison de Guise se monstrerent vn peu trop aspres à l'embrassement des affaires, veu la grande puissance qu'ils auoient desia en main, & auec laquelle ils pouuoient doucement caresser & gratifier ceste belle ame du Mareschal & moderer leurs intentions, se souuenant que le trop est tousiours dangereux par tout, mais mortellement parmi les ambitions mal mesurees: car pour se maintenir seuls au maniement de l'Estat, ils sont contraints de faire assez souuent des fascheries ou irriter à tort leurs propres amis, & seruiteurs, tels qu'estoit le Mareschal. S'ils eussent bien consideré ce qui en aduint entre Cesar, & Pompee, peut estre s'en fussent-ils retournez, ou au moins ils eussent vn peu laschè la corde de

1558. l'arc qui n'estoit que trop roidement bandé contre ce Seigneur plein de bonté, d'honneur, & de modestie.

Or le Mareschal estant demeuré satisfaict, il fit entendre au Roy que sa Majesté estoit desia si puissante en Piedmont, au Mõtferrat, & aux Langues, qu'il ne s'y falloit plus amuser, ains porter les armes vers Gennes, Sauonne & Milan mesmes; & que pour ce faire il falloit aduiser à deux choses: la premiere à faire que l'armee Turquesque se vint ioindre à celle du Roy, pour essayer d'emporter tout ce qu'il y a depuis Nice iusques à Gennes, la reduisant par ce moyen à telle extremité, que se trouuant priuee & de la mer & de la terre, elle fust contrainte se ietter entre les bras du Roy. L'autre que pour rapporter honneur de toutes ces entreprinses, il falloit aduiser aux moyens necessaires pour payer l'armee auec tel ordre qu'õ ne retombast plus aux precedens inconueniens, que la necessité auoit engẽdrez, aimãt trop mieux quant à luy, demeurer prés sa Majesté, que de retourner delà sans auoir moyen de la bien seruir comme il desiroit faire, & qu'au change on recognoistroit la difference qu'il y a du naturel (fidelle & debonnaire) à ceux qui ne sçauent que seruir du plat de la langue, & qui ont la vaillance aux talons.

*Assignatios données au Mareschal pour l'entretenemẽt de l'armee Piedmõtoise.*

Ces Seigneurs qui ne demandoient peut-estre que les sieus, tindrent souuent conseil pour trouuer dequoy luy fournir ce qu'il demandoit. En fin ayans calculé les forces & la despense, auec celle de l'artillerie & des viures, ils luy firent despescher vn estat des assignations qui luy seroient particulierement affectees, & qu'ils asseurerent estre

bonnes & receuables: & toutesfois s'en estant diligemment enquis, il trouua que c'estoit marchãdise meslee, & dont se plaignant, on luy fit responsse que c'estoit tout ce que la necessité des affaires auoit peu permettre, & qu'estant à Lyon il essayast de faire party de celles qui estoient les plus vertueuses, & que le Roy en porteroit la perte & l'interest. 1558.

Estant encores en Cour ie suppliay le Mareschal d'obtenir du Roy pour moy vn Estat de Secretaire des finances, comme l'auoit eu Millet Secretaire de Monsieur de Guise à son retour d'Italie. Le Roy le trouua bon, remettant toutesfois tout au Cardinal: auquel le Mareschal en parla, en ma presence: la responce qu'il fit, ce fut que la misere des affaires requerroit qu'on cassast, non pas qu'on augmentast les officiers. La ieunesse, la colere & l'interest particulier, me porterent lors à luy respondre tout sur le champ, Si vous auez trouué raisonnable, Mõsieur, que Millet Secretaire de Monsieur de Guise vostre frere, en ait eu vn pour ce glorieux voyage de 8. mois qu'il a faict en Italie, pourquoy le trouuez vous mauuais pour moy, qui sers il y a dix ans, estant nuict & iour quasi tousiours à cheual? Il me tourna la teste, sans autre response sinon qu'il y penseroit. Ie m'en plaignis au Roy, qui me dit ces mesmes mots, Boiuin mon amy, ne te fasche point, car ie te promets qu'il ne passera gueres de temps que tu n'ayes mieux que tout cela, & par la main de moy-mesme, qui te veux approcher de moy. Et de fait ie sçeus par Monsieur de Fresne Robertet Secretaire d'Estat, que sa Maiesté me reseruoit plus que ie ne pouuois iamais esperer, & que le commandement en estoit

*Mauuaise affection du Cardinal de Lorraine enuers ceux qui appartenoient au Mareschal de Brissac.*

1558. desia faict à luy & à Messieurs ses compagnons; aucuns dirõt que i'ay tort de rapporter en ce theatre ce qui me touche, & moy ie respons qu'il est permis à celuy qui est mal traicté pour les bons seruices qu'il a rendus d'en repousser l'audace par le propre recit de ses merites.

Quoy qu'il y ait qu'il s'en fallut retourner en Piedmont, auec ces belles depesches, qui ne porterent depuis gueres de fruict, les passions particulieres estans trop auant enueloppees parmi le seruice du maistre, qui porta la peine des fautes d'autruy; ainsi que la fin de ces memoires fera recognoistre au doigt & à l'œil, aux moins passionnez. Tant y a que les gens de bien qui ont le maniement de l'Estat doiuent faire la guerre non aux loüanges ou aux merites des hommes, ains à leurs actions si elles ont esté mauuaises.

Le Mareschal estant arriué à Lyon, estima que c'estoit chose impertinente de retourner en Piedmont, sans premierement recognoistre quel fondement il pourroit faire sur les assignations, qui luy auoient esté donnees, pour payer l'armee de partie du passé, & consequemment de l'aduenir, & mesmes essayer de porter vne ou deux payes auec luy, l'armee estant en ceste attente.

Le sieur du Plessis declaré Intendant des finances au lieu du President Bailly, arriua bien tost apres luy. Toutes sortes de partis furent tentez, tant auec le General Delbene, Monsieur Obrets qu'autres: mais il se trouua que la pluspart desdites assignations estoient si friuoles, qu'à peine en pouuoit-on esperer la moitié. Ce qui fust remonstré au Roy: & que les soldats du Piedmont, qui auoient arresté leur esperance sur le retour dudict

Mareſchal, ſe mutineroient, s'ils le voyoient arriuer les mains vuides : & que là où ſa Majeſté ne pourroit faire fournir d'autres aſſignations que celles qui auoient eſté baillees, qu'il valloit mieux retenir la pluſpart des forces qui auoient eſté ordonnees pour le Piedmont, que les y conduire pour en receuoir de la honte & du dommage. 1558.

Les mois de May & tout celuy de Iuin, furent employez en ces pratiques, en ces remonſtrances & repliques : mais en fin tout ce que le Mareſchal ſceut faire, auec l'aide dudit ſieur du Pleſſis, ce fut de faire retenir le regiment du Baron de Heluen, & de porter auec luy vne paye aux ſoldats. Cependant Gonnort donna aduis au Mareſchal que le Duc d'Vrbin auoit prins le ſeruice d'Eſpagne, que les galleres de Gênes ſe preparoient pour enleuer dix-ſept Enſeignes d'Eſpagnols & huict de Lanſquenets, pour les traietter à Naples. Que tout auſſi toſt qu'ils ſeroiét deſchargez en terre, qu'elles retourneroient prendre le Duc d'Alue & ſa femme. Que le Marquis de Tariffe eſtoit deſtiné Vice-Roy de Naples, au lieu de Domp Garcia de Tolledo, & le Duc de Seſſe de Lombardie au lieu du Figuerol. Que l'armee Turqueſque deuoit venir en ces mers pour aider l'entreprinſe de Sauonne, Que les ennemis du coſté de Milan font nouuelles leuees au lieu de celles qui ſont parties, & que luy au rebours d'eux, pert tous les iours les ſiennes, par faute de payement n'eſtans ſecourus que de pain ſeulement. Que Lioux Gouuerneur d'Albe auoit deliberé de quitter ſa charge, à cauſe du refus qu'on luy auoit faict de conuertir ſa compagnie de gens de pied

1558. en cauallerie, que les ennemis ſe ſont iectez en cãpagne pour aller prendre Robelle & pluſieurs autres Chaſteaux du Montferrat, & qu'il fera tous ſes efforts pour les ſecourir.

Qu'ayant crainte que les ennemis prinſent auſſi Primel qu'il l'auoit fait bruſler, que la terreur de la venuë de l'armee Turqueſque, auoit tellement eſbranlé les Geneuois, qu'ils auoient enuoyez de grands preſents au Bacha, qui la commande, & qu'il leur auoit couuertement promis de ne les endommager aucunement: voila le fiat qu'il y a en la Patenoſtre des Infideles.

Que les Imperiaux faiſoient grand amas de viures pour auictuailler Cairas, Foſſan, & Cony reduicts à neceſſité extreme.

Qu'il eſtoit neceſſaire de caſſer ſix ou ſept Capitaines qui mutinoiẽt toute l'armee, pour le renforcemẽt de laquelle cõmençoient à arriuer quelques cruës aſſez mal equipées. Ie voudrois à ce propos que les Frãçois fiſſent en pareille occaſion ce que font les Eſpagnols: c'eſt que tout auſſi toſt qu'il arriue en Italie quelque trouppe de pied-deſchaux, qu'ils appellẽt biſognes, les vieilles bandes s'aſſemblent pour deliberer ſur la parade de ceux-cy, auſquels l'vn cõtribuë les ſouliers, le chappeau, & les autres de main en main tout ce qui eſt neceſſaire pour les remplumer de pieces rapportees, & ſur tout pour luy apprẽdre ſon entregent, à quoy faire ils ſont tous ſi ſoigneux qu'en moins de rien vous les prendriez pour anciens gouzmanes que nous appelons lances-ſpezades à l'imitation des Italiens, mais à mon aduis ſelon nous (appointez en l'Infanterie) quant à la morgue cela ne leur manque iamais.

Gonnort qui trottoit touſiours d'vn coſté & d'autre tant pour ſurprendre que pour n'eſtre ſurprins, fut aduerty que cent cheuaux & quatre cens Fantacins eſtoient partis de Verceil, Trin & ſainct Germain pour aller faire ſur les communes du Biellois l'action des vingt-deux mil' eſcus, dont il a eſté cy-deuant parlé : toutes leſquelles en ayans eu & veu enuoyerent ſoudain à Santya prier Ludouic de Birague de les venir ſecourir, eſtans reſolus de prendre les armes pour ſe conſeruer ſoubs l'obeyſſance du Roy. Luy qui commandoit à vne groſſe garniſon, qui ne demandoit pas meilleur pain, fit ſoudain monter à cheual ſix-vingts cheuaux & quatre cens Fantacins choiſis ſous vaillans Capitaines, auſquels il commanda que rencontrans l'ennemy qu'ils menaſſent les mains baſſes, ſans en prendre nul à mercy. Ainſi commandé, tout ainſi fut-il rudement executé. A quoy faire, les communes s'eſpargnerent ſi peu que dix-huict pauures diables qui s'eſtoient ſauuez furent ſuiuis & maſſacrez comme tous les autres. 1558.

Birague auoit fort ſagement meſnagé vne entrepriſe ſur S. Germain, laquelle il ne peuſt executer: à cauſe des grandes eaux qui ſuruindrent tout à coup du coſté de ladite Serre.

En meſme inſtant le Birague donna aduis au Mareſchal qu'il auoit ſurprins des lettres du Figuerol, dans leſquelles il faiſoit mention d'vn certain Hieroſme Empereur Napolitain & iadis ſoldat de Charles ſon frére, lequel s'eſtoit allé rendre à Vulpian lors qu'on marchoit à l'entrepriſe de Verceil, & qui eſtoit lors ſoldat dans Trin. Que ce deuoit eſtre luy & non autre qui auoit

1553 l'entreprinse sur Chiuas, dont le Mareschal l'auoit aduerty, qu'il veilloit de si pres sur luy qu'il l'attrappera, & fera pendre. Qu'il auoit sceu que le Commissaire des Imperiaux & Lomelline, auoient n'aguieres dit au Gouuerneur dn Noüarre, qu'il seroit bien-tost plus hautement appointé qu'il n'estoit pas, & dans Casal mesme. Surquoy il falloit veiller de pres, pour n'estre surprins.

Que les forces des Ferrarois estoient arriuees à Scaldapol, Orno, Serpengo, & sainct Angelo, vers la routte de Santya. Que l'ennemy ayant sceu la nouuelle de la venuë du Turc, faisoit nouuelles leuees pour enuoyer en Sardaigne: Que le Comte de Valence est tout recentement arriué à Mortare auec douze cens hommes, & que ce doit estre (veu le propos dudit Commissaire) pour entreprendre sur Casal, dont il a donné aduis au Gouuerneur.

En ces entrefaictes le Duc de Ferrare remercia le Mareschal du secours qu'il luy auoit offert, & duquel il n'auoit plus de besoing ayant faict suspension d'armes auec les Ducs de Florence, & de Parme, sur laquelle il attendoit la ratification de l'Espagnol, duquel il estoit en doute, puis que nonobstant icelle il faisoit auictuailler Scandian: Que le Duc de Parme s'estant à son preiudice esgaré en brauades, qu'il auoit commandé au Prince son fils, d'assembler ses forces & de courir sus à ceux qui voudroient empescher ses desseins. Que les aduersaires ayans recogneu ceste resolution, tant s'en falloit qu'ils eussent leué les armes, qu'au contraire ils estoient allez saluër son fils, & promis de mettre dans deux

iours en ſes mains la place de Montechio, dans le- 1558.
quel il auoit reſolu de mettre puis vne forte garniſon. Et que les choſes ſuccedans ainſi, que toutes les forces qui eſtoient de ce coſté là tourneroient teſte vers le Piedmont comme elles firent depuis.

C'eſtoit veritablement mal meſnager les affaires de ſa Majeſté par ceux qui en auoient lors le maniement, que de ne penſer ſeulement à autre choſe qu'à ſe deffaire du Mareſchal & le renuoyer, ſous des eſperances vaines, comme ils faiſoient: ne conſiderans pas que ce ne ſeroit luy qui en receuroit le dommage, ains le Roy meſme, à qui le tout appartenoit. Mais la paſſion & leur aduancement particulier les aueugloit tellement, qu'ils ne ſe ſoucioient paraduanture pas beaucoup des pertes du Maiſtre, pourueu que la gloire du Mareſchal, qu'ils auoient tant à contre-cœur, vint à receuoir quelque obſcurciſſement.

Il eut cependant aduis que le Figuerol auoit apporté dequoy payer l'armee ennemie, pour tirer à la campagne, ſurquoy il ſupplia le Roy de faire haſter les leuees du Languedoc, Prouence & Daulphiné.

*Aduis du ſieur de Gonnort au Mareſchal ſur les nouuelles forces des ennemis,*

Eſtant party de Lyon & arriué à Sainct Michel, il receut lettres du ſieur de Gonnort ſon frere qu'il auoit laiſſé en Piedmont, par leſquelles il luy mandoit que le Duc de Seſſe eſtoit arriué à Milan, Lieutenant general du Roy d'Eſpagne, & que de tous coſtez forces ſe preparoient pour aſſaillir le Piedmont. Quoy eſtant, il eſtoit hors de propos d'en retirer trois compagnies de gendarmerie, comme ſa Majeſté vouloit faire, &

1558 pour l'en desmouuoir il luy enuoya les propres lettres dudict sieur de Gonnort, qui ne profiterent de rien, la passion des ministres surmontant la raison.

*Arriuee du Mareschal en Piedmont.*

Le vingtiesme Iuillet, mil cinq cens cinquante huict, le Mareschal arriuant en Piedmont trouua les ennemis prests à marcher en campagne, auec les forces suiuantes: à sçauoir, Vnze compagnies de gendarmerie: vingt de Cauallerie. Neuf mil' Allemans, sous trente-sept Enseignes. Trois mil' Espagnols, sous vingt-six Enseignes. Six mil Italiens. Sans autre deux mil' hommes r'appellez de Nice, de Gennes, & Sauonne sur la retraicte qu'a faict l'armee Turquesque, n'estant employee comme elle deuoit estre par les resolutiõs prinses auec le Mareschal auparauant son partement d'aupres du Roy. Beaucoup de gens eurent lors opinion, qu'on auoit tout expressement renuoyé ceste armee pour crainte qu'à la faueur d'icelle le Mareschal ne fist les conquestes qu'il esperoit du costé de la marine: entant que la prosperité d'icelles eust peut-estre reculé ou obscurcy la gloire & le credit de ceux qui enuioient la sienne, ou pour mieux dire celle du maistre. Ie lairray maintenant iuger à ceux qui ont quelque cognoissance de la guerre & de l'Estat, si ce n'est pas vn fort aduantageux mesnage de se tromper soy-mesme & non pas le Mareschal, luy donnant des fausses assignations; & de trauailler aussi beaucoup pour auoir ceste puissante armee Turquesque, qui ne coustoit du tout rien, & puis la renuoyer, sans en tirer le grand fruict qu'elle pouuoit rendre; & faire aussi par là recognoistre au grand Seigneur nos inconsiderations &

*Forces des ennemis marchants en campagne.*

nos foibleſſes. 1558.

Qu'au lieu de porter profit, cõme elle deuoit, au Roy, elle luy auoit par le cõtraire apporté vn fort preiudiciable intereſt, entant que la terreur qu'elle auoit donné au Geneuois, les auoit contraints de ſolliciter ceſte armee que les ennemis auoient miſe ſus pour les redimer du danger qu'ils euſſent couru: & de fait ils auoient fourny deux cens cinquante mil eſcus, par le moyen deſquels on fit reuenir de Naples ſept ou huict mil hommes, qui peut eſtre n'en euſſent bougé.

*Aduis au Roy ſur les affaires de Piedmont.*

Le Roy fut ſoudain aduerty de tout cecy, & ſupplié d'y vouloir pouruoir d'heure, conſiderant ce que pouuoit faire vne armee de vingt mil' hõmes bien payee, contre des trouppes mal payees, à demy deffaictes & malcontentes, par la trop lõgue tollerance de la pauureté. Que cependant toutesfois le ſieur de Gonnort & luy n'oublieront choſe quelconque, iuſqu'à la derniere goutte de leur ſang, pour faire tout ce qui leur ſera poſſible pour reſiſter à vn tel effort; meſmes ſur ce dernier deſaſtre de Monſieur de Termes venu aſſez mal à propos.

Que c'eſt fort mal entendre les affaires, d'eſtimer comme il a entendu que font aucuns, qu'il y ait neuf-vingts-dix mil liures de deniers comptans ſur le bon des finances du premier de Iuillet, payable en Aouſt: d'autant qu'en Auril on emprunta huict-vingts mil' liures des Marchands de Lyon, dont les cinquãte mil' ont eſté rẽbourſez, & du ſurplus montãt cent dix mil liures, aſſignation leur fut baillee ſur leſdites neuf-vingts dix mil liures, & pour leur ſeureté les mãdemẽs mis en leurs mains, dont doiuent reuenir de bon quatre-vingts

1558. mil' liures seulement, sur lesquelles en partant de Lyon Monsieur Obret luy auoit aduancé soixãte six mil' liures. Et que quand aux trente six mil' escus que les Commissaires d'Agenois auoiẽt mandé estre prests, il n'en est encores nulles nouuelles; & par ainsi tout fonds qui demeure pour l'armee, ce sont quatorze mil' liures, auec lesquelles il ne pourra pas faire grand banquet aux vns ny aux autres. Et en fin que de deux millions huict cens mil' liures d'assignations destinees pour le Piedmont, il n'en a esté receu que six cẽs mil' sans esperance de mieux, que s'il eust à temps receu ce grand secours qu'il seroit pieça à deux doigts de Milan & de Gennes.

*Armee ennemie en campagne.*

Le 2. Aoust, l'armee ennemie se campa à deux mil' d'Ast, attendant l'artillerie de Pondesture & d'Alexãdrie auec deux mil' pionniers, & vne grãde quantité de farines qu'ils auoient fait faire, soit pour nourrir l'armee au siege qu'ils entreprendroient, ou pour auictuailler Fossan & Cony, qui estoient encores en neccessité.

Que le Montdeuis & autres places sont toutes sans Gouuerneurs, & la gendarmerie sans Capitaines, comme il a cy-deuant escrit. De maniere, qu'il n'y a compagnie qui ayt auiourd'huy plus de vingt-cinq à trente hommes, & à quoy sa Majesté n'a pourueu, quoy qu'il l'en ayt souuent & souuent supplié.

Le Mareschal dõna aduis au Roy que Ludouic de Birague auoit failly l'entreprise de S. Germain, & qu'il s'estoit retiré sans autre perte que de douze soldats & du Capitaine Mal-voysin, qui seroit deliuré s'il plaisoit à sa Majesté donner par cõtre-eschange Gonsalle Montero, qui estoit sur les galleres,

galleres, ce qu'elle accorda fort volontiers. 1558.

Du septiesme Aoust le Mareschal donna aduis à Gonnort son frere, que les ennemis auoient passé la riuiere du Tanare, en intention de surprendre quelqu'vne de nos places, que craignant que Verruë en fust l'vne qu'il iettast diligemment deux cens hommes dedans.

Que le 18. les ennemis vindrent en gros escarmoucher ceux de S. Damian, lesquels sortirent: mais non plus loing que la faueur des murailles, auec cõmandement là où ils se trouueroient pressez de se ietter dans les fossez, les portes estans fermees, finallement que les ennemis s'estoient retirez, laissans cinq ou six des leurs morts sur la place, laquelle ils firent recognoistre par vn ingenieur qui s'estoit retiré du seruice du Roy, par faute de payement: que là où il aduiendroit que les ennemis tournassent teste vers Courtemille comme il craignoit, qu'il le renforçast soudain de quelques bonnes trouppes.

Que pour mieux pouruoir à toutes choses, sur la diuersité des remuëments, qu'il s'alloit ietter dans Carmagnolles auec vne demie armee, & pour fauoriser aussi la conduite de deux mille boullets à canon qu'il faisoit venir de Ville-franche.

Qu'il vient presentement d'estre aduerty, que la plus part de l'armee ennemie est arriuee au pont de Reuignan auec dix neuf canons, que c'est le chemin qui fourche pour tourner en Piedmont, où vers Sainct Damian, & que là où il aduiendroit qu'ils tirassent vers cestuy-cy, qu'il iettast soudain dedans six cõpagnies de renfort, leur faisant prendre le chemin de Fort-pas, Villestellon, & Montcallier pour y pouuoir passer le Pau, & cheminer

155 8. par le fault de la Cisterne, pour fuir les surprinses.

Qu'il venoit de receuoir lettres du Comte de Tende, porrants que l'armee Turquesque s'estoit retiree en Leuant, corrompuë par les presents des Geneuois, ayant plustost apporté recullement, qu'auancement aux affaires du Roy.

Donna aduis au Roy que le vingtiesme Aoust quatre cens hommes de pied, & cinquante cellades parties de Pontdesture estoient venuës recognoistre Verruë, qui en auoit desia l'alarme, & qu'estans sortis à la faueur du Canon il en estoit demeuré quinze de morts & vne douzaine de blessez, & que sans la Cauallerie la plus part de l'infanterie y fust demeuree pour les gages: que les ennemis s'efforcent de dresser vn pont de barques audit Pontdesture, pour aller assaillir Montcalue.

Qu'il venoit de receuoir lettres de Gondrin gouuerneur de Casal, par lesquelles il luy donnoit aduis qu'on auoit trouué contre les murailles du conuent de Sainct François deux grandes eschelles & plusieurs instruments de feu artificiel, que ayant faict tous ses efforts, pour en descouurir la mesche, qu'il auoit perdu son temps, bien soupçonnoit-il que l'enseigne du Capitaine Montluc, qui auoit esté caché huict iours dans la ville, à cause de quelque querelle qu'il a auec vn autre qui l'a lourdement gourmandé, soit celuy qui par desespoir ait prins intelligence auec les ennemis, auec lesquels il deuoit auoir dressé quelque practique, pour mettre le feu dans la ville, & dans les munitions pour fauoriser quelque escallade: & qu'ayant peut-estre veu passer la nuict quelques vns, qu'il ait perdu & le iugement & le courage.

Et de faict qu'auſſi toſt que la porte de Caſal auroit eſté ouuerte, qu'il ſeroit ſorty luy ſixieſme à cheual & prins au galop le chemin vers Pontdeſture. 1558.

Le 16. Aouſt, la Signore Catherine Herculana femme de Hierome de Thurny Lieutenant du Vidame de Chartres, & auquel le Roy auoit donné le Chaſteau de Ville-franche aſſis ſur le Pau, luy auoit mandé qu'il ne fuſt en doute de la place, car ſi les ennemis luy donnoient encores terme de quinze iours, qu'elle la defendroit elle meſme, non auec la quenoüille, mais à la pointe de l'eſpee; & iuſqu'au dernier ſouſpir. Voilà vne autre Zenobia, ou Amazone, qui ne veut pas eſtre ſeulement Herculeane de nom, mais de faict auſſi, le Mareſchal l'en loüa auec paroles dignes de ſa vertu & valeur. Si toutes les femmes reſſembloient à ceſte-cy, les hommes n'en auroient pas l'auantage, meſmes dans Paris où elles ſont maiſtreſſes.

En ce meſme temps le Capitaine Loup Gouuerneur de Ceue, & le Sieur de la Curee, braues & diligens Capitaines, voyans l'ennemy en campagne ſupplierent le Mareſchal les honorer de ſon commandement, pour s'aller ietter dans telle place du Piedmont qu'il aduiſeroit, pour rẽdre courageux teſmoignage à ſa Majeſté de leur deuotion à ſon ſeruice: au meſme inſtant, le Baron de Chepy & Fontrailles ſe ietterent dans Sauiglan; & Maugeron dans Carmagnolles, de maniere qu'à veuë d'œil la crainte du mal qui nous menaçoit eſchauffoit de tous coſtez ces ames genereuſes à le repouſſer par vn courage deuot & intrepide.

Du vingt-huictieſme Aouſt, le Duc de Somme Napolitain, auquel recẽtement le Mareſchal auoit

1558. donné le commandement dans Carmagnolles, voyant le Duc de Seſſe prendre ceſte route auec l'armee ennemie, eſcriuit au Mareſchal que ceſte charge, dont il l'auoit honoré, l'obligeoit à luy repreſenter l'eſtat des affaires, afin de preuenir les incõueniens qui menaçoient la place; qu'il le ſupplioit de croire en premier lieu, qu'il ne ſe trouuera aucunement trompé de la confiance qu'il a euë de luy, que ſes actions & ſon propre ſang, en rendront indubitable teſmoignage, qu'en practiquãt l'honneſte liberté qui doit touſiours eſtre reuerément gardee de l'inferieur au ſuperieur, qu'il le ſuplioit auoir pour agreable, qu'il ſe plaigniſt d'auoir eſté renforcé, non de ſoldats: mais d'enſeignes fort pietres ſeulemẽt, que le Mareſchal eſtant le grand Capitaine (pour lequel toute l'Europe le recognoiſſoit) ſçauoit mieux que nul autre, que le nombre valeureux des bons ſoldats, eſtoit celuy qui deffendoit, & qui ſuppleoit aux deffectuoſitez des places, mal pourueuës & mal fortifiees, comme eſtoit Carmagnolles, qui auoit les courtines baſſes & non terre-planees, les baſtions à demy acheuez & ſans parapects, ny foſſez profondez: qu'il n'auoit trouué dans la ville & chaſteau, que trente cinq caques de poudre à Canon, cent balles ſeulement, & du tout point de poudre pour l'harquebouſerie, auec toutes leſquelles neceſſitez il ſeroit mal-aiſé de rendre tous les courageux efforts, que luy & tous les autres deſiroient: que pour ſouſtenir & deffendre le foſſé qu'il faut que l'harquebouſerie face le jeu, que les couleurines & fauconneaux qu'il auoit dãs la ville, en feroient la premiere poincte; s'il auoit des balles pour y ſeruir.

Que toutes ces choſes conſiderees (non par la conſequẽce de ſa perſonne, qui ne doit eſtre pour rien contee: mais pour celle du commun Prince,) il ſupplie le Mareſchal luy vouloir donner les moyẽs, pour pouuoir deffendre cõme il deſire faire la place, iuſqu'au dernier ſouſpir, deſire auſſi (là où l'ennemy s'addreſſeroit à Carmagnolles (ſçauoir s'il auoit à bruſler ces beaux faulx-bourgs, plus grands preſque que la meſme ville: que le Commiſſaire de l'artillerie, s'eſtant inconſiderément mis en chemin auec ſept caques de poudres, & 4. roüages ſans demander ſcorte, qu'il auoit eſté rencontré par les ennemis, à vn quart de lieuë de la ville, qui leur auoient ſeulement oſté leurs cheuaux, ayans veu quelques harquebuziers des noſtres, qui s'auançoient ſur le chemin, & que le reſte auoit eſté amené dans la ville. Par autre lettre dudict Sieur Duc de Somme, il dit auoir receu toutes les prouiſions que le Mareſchal luy a enuoyees, & qu'il le ſupplie demeurer en repos ſur la deffence de la place, deuant laquelle il voudroit deſia voir l'ennemy, pour chaſtier ſes brauades. 1558.

Le dernier d'Aouſt, le Sieur de Grignan qui commandoit à Lyon, donna aduis au Mareſchal que l'armee du Roy eſtoit logee à Chauuy, & celle d'Eſpagne à Miraumont: que les banquiers par lettres redoublees auoiẽt aduis que l'armee d'Angleterre auoit faict voile vers la Bretagne, qu'elle auoit raſé les ports de Sainct Maheu, & de Couquet, qu'elle auoit depuis prins terre & s'eſtoient venus camper deuant Breſt, que tandis que ceux de dedans canonoient leur armee, que toute la Nobleſſe auec les communes de Leon, & de Cornuaille eſtoient accourus au ſecours, & combatu

1558. les Anglois auec tant de courage, qu'ils en auoient desfaict plus de quatre mille, & trois cés cheuaux, sans enuiron six-vingts prisonniers tãt Capitaines qu'Officiers, & enfoncé quatre hourques dans la Baye de Breſt, de maniere que toute l'armee auoit eſté contrainte de ſe ſauuer à la fuite.

Enuiron le premier de Septembre, le Roy mãda au Mareſchal, qu'on auoit failly de prendre Sainct Omer par l'imprudence des cõducteurs, qui l'euſſent emportee, s'ils euſſent apprins en l'eſcole de luy, auec quelle patience & circõſpection telles entreprinſes doiuẽt eſtre courageuſemẽt executees.

*Nouueau aduis au Roy de la force des ennemis.*

Le ſeptieſme Aouſt, donna aduis que l'armee s'eſtoit aduancee iuſques à Varille, à quatre mille au deçà d'Aſt: que dans deux iours le Duc de Seſſe y deuoit arriuer: le Marquis de Peſcaire, le fils de Domp Ferrand General de la gendarmerie, & le frere du Marquis y ſont deſia tous arriuez. Que Domp Aluaro de Sande Maiſtre de Camp general eſtoit auſſi arriué à Milan, venãt de deuers le Roy d'Eſpagne, & qu'on l'attẽdoit en l'armee: afin que l'ayant ouy, ils deliberent de ce qui ſeroit à faire. Que cela auoit eſté cauſe que le Mareſchal a retiré tout ce qui auoit eſté départy és enuirons de Foſſan, & qu'il a ietté tout dans les places. Qu'il fera auſſi tout ce qui luy ſera à iamais poſſible, pour reſiſter aux ennemis: mais que la bonne volõté, ſans la force & les moyens, ne pourront produire ce qu'il deſireroit. Que le pays & les places appartenans, comme elle ſont à ſa Majeſté, c'eſt à elle, les voulant conſeruer, à en donner les moyens, & non pas les racourcir tous les iours, cõme elle faiſoit: iuſques à le priuer des chefs qui luy pouuoiẽt aider à porter le faix: meſmes luy demandant en-

core auiourd'huy, cõme elle faiſoit, le ſieur Franciſque Bernardin; & que quelque neceſſité que luy fiſt ſon aſſiſtance, il le feroit neantmoins partir dans ſix iours: & qu'il auoit commandé au ſieur de Bellegarde, de s'aller ietter dans Valence au lieu dudit Bernardin, auquel il ſupplioit ſa Majeſté vouloir adiouſter foy ſur tout ce qu'il luy dira de ſa part, au parſus ce qui eſt dans l'inſtruction qui luy a eſté baillee. 1558.

*Inſtruction dõnee par le Mareſchal au ſieur Franciſque Bernardin s'en allãt trouuer le Roy.*

Le ſieur Franciſque Bernardin Cheualier de l'Ordre du Roy, s'en allant en France, & venant comme il fait de la frontiere, eſt chargé de faire recognoiſtre à ſa Majeſté les grãdes forces que l'ennemy a deſia tiré en campagne, ſans ce qu'il attend de Naples, de Sardaigne, de Sicile, & du Siennois.

Que l'artillerie eſtoit deſia arriuee à Feliſſan, à huict mil d'Aſt, où le Duc de Seſſe eſtoit logé. Dira quelles ſont les places leſquelles par coniecture, on eſtime qu'il attaquera.

Les deniers qu'ils ont tirez des Geneuois & du Millanois pour le payement de l'armee, ſans les prouiſions de poudres.

Par le contraire la foibleſſe de nos places, n'ayãs dequoy fournir à la fortification: la diminution des forces, & le peu d'eſperance qu'il y a que ceux qui ſont dans les places ſoyent pour les courageuſement deffendre, & le danger auſſi qu'il y a en voulant dreſſer quelque petit corps d'armee qu'ils ne ſoyent pour s'abandonner à vne mutinerie, ou à ſe ſaiſir eux-meſmes de quelque place, comme font ordinairement les Eſpagnols, pour eſtre payez, lors que les arrerages ont ſurmonté la patience.

Que l'ennemy deſſeignant, comme il fait, de ga-

1558. ſter toute la moiſſon du Piedmont & deux autres lieux, il faudra pour le conſeruer par cy-apres, aller querir des viures en Lyonnois & Dauphiné. Que quand cela ſeroit vne fois ſuccedé, il en reſulte deux autres fort dangereuſes conſequences. L'vne, que ſa Majeſté voulant remedier à cecy par vne nouuelle armee, ne le pourra faire par la faute des viures, ſi elle ne veut pour vn eſcu qu'elle deſpendroit maintenant, en deſpendre cent, & par le contraire l'ennemy qui a toute la Lombardie derriere luy, n'aura iamais faute de rien: Dauantage, il pourra lors auec dix mille hommes ſeulement, faire & entreprendre ce qu'il ne pourroit auiourd'huy auec quarante mille, ſi les gens de guerre de Piedmont eſtoient bien payez, & renforcez ſeulement de mille cheuaux, & de cinq à ſix mille hommes de pied. L'experience du voyage du Duc d'Alue en Piedmõt, deuroit auoir aprins combien vaut l'aune de ceſte marchandiſe, à ceux qui la veulent ignorer par la propre ruine des leurs.

Remonſtrera auſſi à ſa Majeſté, les longs & fidelles ſeruices du ſieur de Terrides, qui eſt Capitaine de gendarmerie il y a trente ans, & la ſupplira l'honnorer de ſon Ordre. Et le ſieur d'Ormee, de Gentil-homme de la Chambre en faueur de ce qu'il a volontairemẽt mis ſur le tablier, pour le ſeruice de ſa Majeſté, ſa perſonne & ſes biens, qui ne ſont pas petits, & qui ont ſeruy de ſeure retraicte, & de paſſage à tout ce qui alloit & venoit d'Italie.

Qu'en la finale extremité de tous ces deſordres le Mareſchal & le ſieur de Gonnort ſon frere, ſe ietteront chacun dans vne place, en intention de mourir ſur vne breſche la picque au poing, pour

n'estre tesmoins de tant & tant de miseres qu'ils preuoyoient, & qui estoient toutesfois remediables, à qui les eut voulu croire de bonne heure. Il ne faut iamais varier ny flechir parmy les affaires qui requierent force, courage & prompte resistance. 1578.

Que de la part de sa Majesté, pour donner la derniere main à la totale ruine de l'Estat, il a esté mandé aux Receueurs genereaux, sur lesquels le Piedmont estoit assigné, qu'ils eussent à porter tous les deniers receus & à receuoir, en l'espargne; nonobstant les mandemens donnez sur eux, & qui estoient sur le poinct d'estre enuoyez au Mareschal.

Qu'il protestoit deuant Dieu, deuant le Roy, & deuant toute la France, que si en toute diligence sa Majesté ne commandoit que rien ne fust touché de ce qui luy auoit esté accordé, qu'il voyoit tout l'Estat perdu, à laquelle perte il ne vouloit suruiure, ores qu'il n'y eust de sa coulpe.

Que sa Majesté ayant priué Monsieur de Vassé du gouuernement qu'il auoit du Marquisat de Saluces, qu'il en a commis la charge au Seneschal qui est de robbe longue, & que combien qu'il s'y gouuerne fort prudemment, qu'encores est-il necessaire & pour les armes & pour l'Estat que sa Majesté en donne la conduite à quelque Cauallier d'honneur & d'experience.

Que plusieurs hommes d'armes, cheuaux legers, & fantacins s'estoient retirez du Piedmont sans congé, & qu'au lieu de les faire chastier, comme il auoit supplié sa Majesté, qu'ils auoient au contraire esté les biens receus, inuitans par là vn nouueau desordre sur ce qui restoit en Piedmont.

1553. Qu'en attendant la venuë du sieur Franciſque Bernardin il a enuoyé le sieur de Montfort & le fils de luy à Valence pour y commander.

Que ces nouueaux remuëmens de l'ennemy ont inuité le sieur Ludouic de Birague de s'en retourner à Santia pour le deffendre, au lieu d'aller en France, comme Monsieur de Guise luy auoit mandé qu'il fist.

Qu'il a de longue main obserué que les ennemis receuoient beaucoup & beaucoup de commoditez & de secours, tant de Nice que de la Comté de Tende, à cause que le Sieur demeurant neutre comme il faict, il tire du passage du Sel & des huilles enuiron trois mille escus de peage: que pour corriger ces inconuenients il iugeroit & iuste & raisonnable que sa Majesté retirast à elle ceste place par vne honneste & aduantageuse recompense, & qu'elle mist dans le Chasteau, qui est fort bon, vn fort aduisé Capitaine, auec trois cens bons soldats qui suffiroient pour faire la guerre iusques aux portes de Nice, & rompre le cours de ces traffics qui rendent au Duc de Sauoye plus de soixante mille escus par an, comme plus au long luy pourra desduire & remonstrer le sieur de la Curee, lequel en particulier il recommande à sa Majesté pour la valleur & affection qu'il a recogneuës en luy en diuers notables endroicts.

Il eut aussi nouuelles par Monsieur de Boisy grand Escuyer de France que l'armee d'Espagne estoit logee à Canaples: qu'elle auoit enuoyé dans Arras tous les bagages & l'artillerie de batterie: qu'on estimoit que les grandes maladies dont elle estoit affligée, les inuitoit à la retraitte, mesmes

estans tenus de si pres par l'armee du Roy, qu'ils 1558.
auoient faute de viures; & de faict que Messieurs de Nemours, de Neuers, de Guise, d'Aumalle & autres grãds Seigneurs estoient tous les iours à la guerre à tour de roolle, & que les Seigneurs de Rohan, de Bourdillon, de Rendan & Secretaire Bourdin s'estoient retirez malades.

Manda aussi qu'il n'y a place pour bonne qu'elle soit auiourd'huy, de la deffense de laquelle on puisse bien esperer par la main de gens desesperez, & lesquels auiourd'huy on ne sçauroit secourir d'vn seul prest pour vn iour tant seulement.

*Capitaine l'Isle mis dans Montcalne.*

Le 24. Aoust, le Mareschal voyant l'absence de Monsieur de Pequigny gouuerneur de Montcalue, ietta dedans le Capitaine l'Isle, Sergét majeur, qui delibera de la deffendre au prix de sa vie, auec plusieurs autres Capitaines qui y estoient.

Il mit pareillement dans Sainct Damian, où commandoit le sieur de la Riuiere son cousin, les compagnies des Capitaines Vieux-pont, la Gastine, Bertheuille, Laual de Viuarets, de Riche-lieu, & du Comte de Visque Italien: Lesquels, l'armee ennemie estant venuë recognoistre la place, la tindrent à l'escarmouche par l'espace de quatre heures, demeurans morts ou blessez plus de six-vingts des ennemis, & cinq des nostres seulement.

*Defaicte de quelques ennemis deuãt S. Damiã.*

De là, les ennemis monterent vers le Chasteau de la Cisterne, où commande le Capitaine Torquato Torto, qui leur tua encores quelques gens, & puis ils se retirerent.

Leur armee vint loger à Valfenieres le vingt-sixiesme, où elle sejourna deux iours, attendant quatre mille hommes & trois cens cheuaux ve-

1558. nans de Noüarre ; pendant quoy le Duc de Seſſe vint recognoiſtre l'aſſiette de Butigliere, & de là tournoyant la campagne, s'aduança iuſques à Riue, à vn quart de lieuë de Quiers: & puis ſe retirãt paſſa pres Ville-neufue d'Aſt, où le ſieur de Briquemaut commande, & où le ſieur de la Motte Gondrin ancien gouuerneur eſtoit venu faire vn tour & lequel les ſalua auſſi rudement que les autres, auec vne partie de la cauallerie de Monſieur de Dampuille, qui eſtoit là par paſſade ſeulement.

*Forces des ennemis.* Leur force eſtoit de vingt deux à vingt-trois mille hommes de toutes nations, de trois mille cheuaux, vingt pieces d'artillerie, & trois mille pionniers.

*Prouiſiõ du Mareſchal dans les principales villes.* Le Mareſchal cependãt pour pouruoir à la ſeureté de ſes places, mit dans Montcallier le ſieur de Caillac, le ſieur de Gonnort à Quiers, le Duc de Somme à Carmagnolles, aſſiſté du Colonnel Cheramõt, tous auec forces conuenables. Et ayãt ſceu que la Trinité faiſoit feſte au Duc de Seſſe, de la prinſe de Sauiglan, il enuoya dedans Montbazin (le Gouuerneur la Molle eſtant malade,) auec force ſuffiſante ; lequel dés ſon arriuee fit ſi diligemment trauailler à la fortification, que la place fut miſe en peu de iours, en bon eſtat.

A Cental fut enuoyé le Capitaine Pierre Longue, Gouuerneur auec ſa compagnie, celle de Mõſieur le Prince de Cõdé Colonnel general au lieu du Vidame, commandee par le Capitaine Quinſon, celle de la Caſette, & vne d'Italiens.

A Buſque le ſieur de Montemar, auec trois compagnies, & à Rauel le Capitaine la Garrigue, auec vne compagnie de renfort : mandant pour le ſurplus au Roy, qu'ayant faict tout ce que ſon iu-

gement & sa puissance pouuoiét porter, il laissoit le reste en la main de Dieu. Qu'il n'estoit plus tẽps de consulter, & de s'amuser, ny sur la prudence, ny sur l'affection de luy, car l'vn & l'autre estoient reduicts au dernier acte de la tragedie; mais bien à diligemment pouruoir & de forces & d'argent; autrement qu'il ne falloit plus attendre nouuelles que celles de la perte de partie de l'Estat, dans la ruine duquel son frere & luy estoient preparez de s'enseuelir. 1558.

*Aduis du Mareschal au Roy sur les necessitez du Piedmont.*

Le 20. Iuillet, le Roy commençant, mais vn peu trop tard, à croire que l'ennemy fust puissant en campagne, manda au Mareschal, qu'il eust à se resoudre sur la deffensiue seulement, & à ces fins, qu'il eust à pouruoir les places au mieux qu'il pourroit, sans toutesfois luy enuoyer vn seul denier. A quoy tout soudain il respondit, qu'il auoit desia satisfaict à tout cela auparauant qu'il le luy eust mandé, mais que d'en bien esperer il ne pouuoit faire, si tout soudain sa Majesté ne luy faisoit tenir trente ou quarante mille escus, pour pouruoir à toutes choses. Et qu'auec ce secours il fileroit & ioüeroit si bien aux barres auec l'ennemy; que peut-estre se repentiroit-il de s'estre si fort aduancé dans le Piedmont.

*Mandement du Roy au Mareschal.*

Cependant l'armee ennemie partit de Valfenieres, & vint passer aux portes de Carmagnolles, où estoiét encores auec le Duc de Somme, le sieur de Maugeron, & la pluspart de la gendarmerie du Mareschal, lesquels se jecterent dans les anciennes tranchees de la ville, de peur que l'ennemy ne gastast les Faulxbourgs. Ils attaquerent par plusieurs escarmouches les ennemis, mais ils n'en voulurent iamais mordre: ains tous serrez allerent ce soir

*Armee ennemie passant aupres de Carmagnolles.*

1558. Et de Sauiglã. mesme loger à Somme-riue, & le lendemain à Matines, à deux mille de Sauiglan, auquel ils n'oserent dire mot. De là ils s'en allerent donner à Cental: quoy voyans ceux de dedans, ils mirent le feu de tous costez dans les faux-bourgs. Ceste vilette estant le plus abondant grenier à bled de tout le Piedmont, voire de toute la Lombardie, cela doit auoir inuité l'ennemy à l'attaquer, esperant y trouuer dequoy fournir Fossan, Cony, & toute l'armée; comme à la verité ils firent. Le Mareschal en donna aduis au Roy, luy mandant que s'il auoit tant seulement dequoy pouuoir tirer à la campagne quatre mille hommes & cinq cens cheuaux, qu'il empescheroit bien que les ennemis n'auroiẽt pas les coudées si franches qu'ils auoiẽt auiourd'huy à son tres-grand regret: & qu'il s'en alloit à Carmagnolle pour considerer de plus pres leurs actions. Il ne fut pas plustost arriué là, auec le sieur de Gonnort son frere, qu'il auoit mené auec luy, qu'il eust nouuelles qu'il estoit arriué en Ast de quatre à cinq cens cheuaux, trois mille hommes de pied qui venoient trouuer l'ennemy à Cental, trauersans par les bois de Cerizolles auec vne grande suitte de viures, d'argent & de marchandises, plusieurs gentils-hommes & officiers de l'armée. Tout soudain il tira de Quiers, de Ville-neufue & de Thurin, enuiron trois cens cheuaux & neuf cens hommes de pied, & manda diligemment à ceux de S. Damian, de la Cisterne, & d'Albe, qu'ils eussent aussi à sortir aux champs & suiure les ennemis à la piste, les agaçans & trauaillans tousiours iusques audit Cerizolles, où le sieur de Gonnort se trouueroit auec bonnes forces pour leur donner en teste, & eux au mesme

*Siege de Cental, qui est la plus fertile de tout le Piedmont, en bleds.*

instant par la queuë: Soudain il fit desloger les sieurs de Gonnort & de Maugeron, auec quatre cens bons cheuaux & deux mille hommes de pied choisis, leur commandant qu'aussi-tost qu'ils verroient l'ennemy dans la plaine où la bataille de Cerizolles auoit esté donnee, que teste baissee ils donnassent dans ceste trouppe, laquelle comme i'ay dict menoit force viures & quarante ou cinquante mille escus, ainsi qu'on disoit. Tant y a que nos gens qui auoient les dents si longues qu'ils ne demandoient qu'à mordre, donnerent & par l'vn & par l'autre costé si furieusement dedãs: qu'ils emporterent ceste petite armee volante, apres auoir toutesfois rẽdu quelque peu de combat. Il y eut que de morts que de blessez huict cẽs hommes, & le reste mené prisonnier: force beaux cheuaux, viures & argent gaigné, non en ceste grosse somme qu'on presuppoſoit, mais en la rãçon & despoüille de plusieurs officiers de l'armee, Marchands, Commissaires de viures, & autres, & mesme tout l'equippage de plusieurs seigneurs de l'armee. Mais sur tout fut prins le bagage & les prouisiõs du Duc de Sesse. Tout ce qui estoit mãgeable fut deuoré: Mais quãt à la chambre & aux habillements & cheuaux de bagage, tout cela fut rachepté à 400. escus par le Mareschal: les paniers & bouteilles remplies de prouisiõs renuoyees par vn trompette. L'acte fut trouué si courtois par le Duc de Sesse qu'auec mil' & mil' remerciements qu'il en fist, il enuoya dõner au Mareschal vn beau cheual d'Espagne. Nos guerriers d'auiourd'huy qui n'õt que l'auarice dãs la teste, au moins pour la pluspart, n'auroiẽt garde d'embrasser ces courtoisies. En sõme ceste curee fit terreur aux ennemis,

1558.

*Defaite des ennemis au mesme lieu ou autrefois auoit esté baillee la bataille de Cerizolles.*

1558. & remit le cœur & le courage aux nostres, auec quelque reputation, qui retint les volontez de plusieurs: tant les varietez de la fortune ont de puissance parmy les choses militaires. Le Roy sur la nouuelle qu'il en eut, s'eschauffa vn peu plus qu'il ne faisoit auparauant à promettre quelque prompt secours de deniers & de forces.

*Continuation du siege de Cëtal.*

Reuenons maintenant au siege de Cental: Les ennemis l'ayant battu par quatre iours, & faict bresche raisonnable, & tellement concassé les flancs des deux bastiõs qu'on ne s'en pouuoit plus seruir: ayans aussi osté l'eau du fossé, ils vindrent à la sappe, laquelle le Capitaine Quinson vouloit deffendre, cõme personnage auquel chacun auoit grãde creance, mais il fut tué à la mal-heure, pour la place: car les habitans entrerent lors en telle crainte & deffiance qu'ils vindrẽt trouuer le Gouuerneur, le prians, les choses estãs reduites à tel desespoir qu'elles estoient, ne s'obstiner hors de raison pour perdre la ville & la vie, tous leurs biens, femmes, & enfans. A la premiere abordade le Gouuerneur & les Capitaines les rebroüerent fort: mais à la seconde recharge suiuie des femmes & enfans, ne cessans de braire, ils se laisserent nõ seulement emporter à rendre la place à bagues sauues, mais aussi le Gouuerneur mesme en sortit dehors auant que celuy qui estoit allé capituler fust retourné. S'estans depuis venus presenter au Mareschal, il les fit mettre prisonniers: & commanda que leur procez fust faict, pour estre punis selon que le Roy en ordonneroit.

*Reddiciõ de la ville de Cental.*

*Diuers aduis du Mareschal à sa Majesté.*

Donnant aduis à sa Majesté de ceste perte, il luy manda aussi que toute la gendarmerie & caualle-

rie n'estant pas moins pauure que l'Infanterie, s'e-

stoit

ſtoit allé rafraiſchir és vallees prochaines de Pi- 1558.
gnerol : que s'il venoit quelque argent il le diſtribueroit aux vns & aux autres, pour eſſayer de les tirer en campagne, auec l'aide de la munition qu'il faiſoit preparer. Que par ſix lettres interceptes qu'il enuoyoit à ſa Majeſté, elle apredroit que l'ennemy faiſoit party d'argent à Anuers, à Beſançon, en Auguſte, à Naples, Gennes, & Milan, pour pouuoir entretenir deux groſſes armees en Flandre & en Piedmont, dans lequel on remuoit deſia pluſieurs pratiques, de la part de Monſieur de Sauoye: en intention de tellement neceſſiter ſa Majeſté, qu'elle ſoit contrainte de demander la paix, ou d'endurer leurs brauades. Que pour preuenir tous ces inconueniens, ſa Majeſté ne ſçauroit mieux faire que de regarder de tirer auſſi de ſon coſté argent de Nantes, de Tours, de Lyon, de Paris, & de Roüen, à quelque onereux party que ce ſoit: afin de repouſſer ces orages, & les induire eux meſmes à chercher la paix, laquelle il ne faut iamais demander qu'à cheual & l'eſpee au poing.

Aduertiſſement du 2. Septembre: que le Roy eſt depuis le dernier iour du mois paſſé, en ſon camp qui eſt planté tout aupres des portes d'Amiens, eſtant derriere luy la riuiere de Somme qui ſeparoit le ſien & celuy du Roy d'Angleterre, & maintenant entre ces deux armees il n'y a rien qui puiſſe empeſcher qu'elles ne s'approchét de bien pres: la grandeur des tranchees eſt telle que nous n'en auons veu de noſtre aage de ſemblables, & ce qui les nous a fait faire telles eſt le grand nombre de gens de cheual que nous auons, qui n'eſt moindre que de quatorze à quinze mil cheuaux & pluſtoſt d'auantage: & quant à nos gens de pied nous les

1558. pouuons presentement compter iusques à 35000. hommes seulement: mais ayant fait rentrer dãs ce camp les cõpagnies qui sõt ainsi que nous cognoissons hors de la doute du siege, nous n'aurons pas moins de 40000. hommes de pied. Et eux semblablemẽt ont leurs forces qui se peuuent dire pareilles aux nostres, logez à 5. lieuës de nous seulemẽt, & tiẽnẽt toute telle cõtenance que nous, se retranchãs ainsi que nous faisons cõme s'ils auoient crainte d'estre assaillis & de venir cõbattre. Or si par deuers eux ils font courir vn bruit d'vne bataille, ie vous puis bien asseurer que tout ce qui est de nostre costé est en aussi bonne deuotion de cõbattre & bien faire qu'il est possible, quand la fortune se presentera. Toutesfois il semble selon l'opinion & iugement de beaucoup de nous, que ces deux armees s'en abstiendront, & qu'au lieu de ce faire quelque bonne paix nous sera moyénee, de laquelle ie vous diray comme les fondements se iettent. Ie vous ay mandé cy-deuãt que Monsieur le Mareschal de S. André estoit retourné en Flandres où il a eu congé de communiquer auec Monsieur le Conneſtable, lequel le Roy Philippes a fait venir de Gãd à Arras, où il a fait loger ledit sieur auec mondit Seigneur le Mareschal de S. André & Monsieur l'Admiral, qui desia sont assemblez audit lieu auec le conseil dudit Roy & Madame de Lorraine, pour mettre en auãt le propos de pacifier nos affaires, dequoy nous attendons bõne issuë, tant pource que nostre Roy en a plus ouuertement que par le passé declaré sa volõté à ce coup cy, cõme aussi il n'est pas fort vray semblable que sans vne grãde asseurance d'icelle il eut esté permis à mondit sieur le Conneſta-

ble de s'aprocher si pres de nous, ayant moyens de 1558.
se rẽdre amy de ses gardes pour les amener pardeça quant & luy. Aussi qu'à bien prendre les affaires ladite paix n'est moins necessaire à nos ennemis qu'à nous mesmes. I'ay bien voulu vous preuenir de ces propos pour vous faire entendre le preparatif où nous en sommes: car aduenant la conclusion d'icelle ie remettray cela aux aduertissements, qui vous en sont faits de la part du Roy: mais biẽ vous diray-ie que ce qui mettra les choses en plus de longueur sur l'interest particulier de Monsieur de Sauoye, auquel l'on fit bõne recõpẽse pour sõ païs de Piedmõt, de laquelle s'il ne se vouloit cõtenter possible que les estats de pardelà ne se voudront aussi tãt empescher de son fait, qu'il voudroit bien. De tout ceste affaire nous esperons que dans huict iours la resolution nous en viendra par la venuë de l'vn des nostres, que ie vous ay nommez. Mais cependant que nous nous tenõs sur nos gardes nostre frõtiere & fort foulee de la cõpagnie qui y est, de laquelle si nous auons encores à y estre longuement sentira vne grande ruine. Il y a parmy nous beaucoup de malades, tant de Seigneurs qu'autres de flux de ventre & de fievres, mais il n'en meurt pas beaucoup, Dieu merci. Le Roy de sa part a senti le broüillard qui court la nuict en ce païs, & en a prins vn rhume qui luy est descẽdu sur les doigts, dont il a esté mal dés hier, & encores auiourd'huy s'en est séti, qui l'a cõtraint de garder la chãbre. Ie ne veux oublier à vous dire qu'en ce iour personne n'y a peu entrer sinon ceux de Lorraine, qui ont osté à tous la commodité de le voir n'aprocher. Il a aussi ce iourd'huy esté ioüé vn mistere que ie ne veux celer, c'est que ce matin ledit Seigneur

1558. eſtant en ſa chambre l'on a faict pourmener le Dauphin parmy le camp auec la cornette du Roy. Ie ne ſçay à quoy peut ſeruir cela, ſinon que ceſte maiſon luy veut faire cognoiſtre ſon credit pour l'alliance qu'elle a auec luy.

Que le 6. Septembre il auoit enuoyé le Capitaine Monſeriez braue Gentil-homme, Enſeigne de la Gendarmerie du Vidame, vers Rauel pour rompre les viures qui venoient de ce coſté-là aux ennemis: leſquels voulant aller reſueiller, ſans bien les recognoiſtre il donna dans vne ambuſcade, où apres auoir bien combattu, il fut porté par terre, & dix des ſiens que prins que bleſſez. Qu'en ceſte conſideration il a accordé au Capitaine Ierome de Thurin Lieutenant de ceſte compagnie, le bourg de Iauen, pour l'aller redreſſer & rafraiſchir. Ce ſont fortunes de guerre auſquelles chacun eſt ſuiect: La reuanche n'en eſt pas irremediable. Que ſi ſa Maieſté n'a neceſſairement affaire de Meſſieurs les Prince de Condé, Dampuille, & de tous les autres Seigneurs qui ſont de delà, il la ſupplie tres-humblement les renuoyer incontinant tous en Piedmont, où ils trouueront le Marquis de Peſcaire qui leur donnera aſſez ſouuent dequoy eſbatre leur valeur.

Qu'elle vueille auſſi ordonner que tous Capitaines qui auront abandonné trois mois de ſuitte leurs compagnies, ſoient caſſez: afin que chacun apprenne à faire ſon deuoir, ou à quitter ſa charge à vn autre.

Que l'eſtat de Sergent Majeur eſtant à pourueoir, il auoit chargé le ſieur Franciſque Bernardin de ſupplier ſa Majeſté de tant faire que Monſieur le Prince de Condé y nommaſt le Capitaine Bon-

nal, qui l'estoit à Casal du viuant de Salueson : & que c'estoit le soldat de France qu'il en cognoissoit le plus digne, pour sa valeur, iugement & diligence. 1558.

*Perte de Cental aduenuë par la faute & lascheté du Gouuerneur.*

Le Mareschal ayant sondé de plus prés d'où estoit procedee la perte de Cental, auoit trouué que c'estoit la pure lascheté du Gouuerneur, peu accoustumé aux armes, & mis en ceste charge par autre tesmoignage que le sien, lequel il enuoya à sa Majesté pour le faire chastier, comme elle aduiseroit, mais la faueur le sauua du supplice qu'il meritoit.

*Desmolition de Cental.*

L'ennemy peu apres fit razer la forteresse & la ville mesme, qui pouuoit endurer deux, voire trois assauts, n'ayant faute de rien que de bon courage. Ils en tirerent tous les bleds qu'ils enuoyerent à Fossan, & à Cony, prés duquel nous auions les chasteaux de Demonts, Rosquepariere & Rocauion, lesquels l'ennemy enuoya forcer : Dans cestuy-cy estoit le Capitaine Cadillan auec cent hommes, qui endura la batterie & deux assauts: au troisiesme il fut emporté, vendans tous ceux qui estoient dedans bien cherement leur peau, le Capitaine & aucuns des soldats se sont depuis sauuez.

*Village de Cerizolles bruslé par les Imperiaux.*

Si tost que l'ennemy eust acheué l'auictuaillement & la redition de ces chasteaux, il tourna teste du costé d'Ast, pour aller assaillir Montcalue ou Valence, dont les Milannois qui auoiét fourni argent, le sommoient auec grande instance : mais en s'en retournãt vers Ast par le mesme chemin qu'il estoit venu, de rage & de despit fit bruller & ruiner le village de Cerizolles en haine des combats qu'ils y auoient perdus : le premier sous Monsieur

1558. d'Anguien, & le dernier par les mains du sieur de Gonnort. Ils allerent faire leur nouuelle assemblee en Ast, pour receuoir les trouppes Italiennes qu'ils auoient faict leuer.

De tout cecy le Mareschal bailla aduis à sa Majesté, & de quelques autres particularitez: la suppliãt que là où elle desarmeroit, qu'elle le vueille soudainement secourir de six ou sept compagnies de Gendarmerie, de quatre mil hommes de pied, & du mesme argent qu'elle luy a n'agueres promis par Plancy.

Le sieur de Montfort Gouuerneur de Valence donna aduis au Mareschal que Domp Aluaro de Sande estoit parti de la Pieué du Cairo, auec cinq enseignes Italiennes & deux de Lansquenets, auec lesquels il s'estoit venu percher à Basignaue: que sur ceste nouuelle il auoit depesché Scipiõ Vimercat auec 200. cheuaux & 400. fantacins des meilleurs, pour les aller resueiller: mais qu'ils l'auoient trouué parti, fors 40. pauures Lansquenets qui auoient porté tout le mal'heur: qu'asseurément l'armee ennemie prenoit le chemin de Moncalier, pour entrer dãs lequel auec six cõpagnies, il auoit depesché la Curee braue & vigilant Capitaine: que s'il n'y pouuoit entrer qu'il se iettast dans Casal, pour auec ses carabins faire la guerre à l'œil: que cependãt on feratrauailler pour ietter mil sacs de bled dans Valence outre ce qui y entra hier.

Que le sieur de la Curee estant parti de Valence pour s'aller ioindre à Scipiõ de Vimercat qui estoit parti peu deuant luy, pour aller du costé de Montferrat donner quelque venuë à des trouppes qui y estoiẽt logees, que la nuict l'auoit surprins si auãt, qu'vne trouppe des siens ne prenant garde à sui-

ure à la file, s'estoit escartee. Quoy par luy recognu il auoit enuoyé 12. des siens pour en auoir des nouuelles & les redresser: qu'ils auoient trouué leurs compagnons engagez au combat auec de l'infanterie Italienne, qu'ils auoient si fort chargee que le ieu se demesla auec la perte de 5. des leurs seulement, ores que les ennemis fussent grandement superieurs de nombre: si le mesme la Curee y fust arriué à temps l'aduãtage du ieu luy fust demeuré. 1558.

Le 26. Septembre sa Majesté fust pareillement aduertie, que l'ennemi s'estoit allé camper deuant Montcalue, dans lequel il y auoit force gens de bien, & qui feront fort bien leur deuoir; mais toutesfois que sa Majesté ne lairra, s'il luy plaist, de se souuenir qu'il n'y a place à la longue, pour bonne qu'elle soit, qui ne soit en fin emportee, si elle n'est secouruë: & que le sieur de Pequigny Gouuerneur dudit Montcalue, qui estoit arriué deux iours apres le siege, estoit entré dedans auec les guides qu'il luy auoit baillees, & a par luy escrit à tous les Capitaines.

Que les maladies commençoient en Piedmont à s'attacher aussi bien aux grands qu'aux petits, & entre autres les sieurs de Terride, Montbazin, de la Molle, de Lyoux & Capitaine Loup, Capitaines de bonnes places, l'estoient tous qui plus qui moins, & que pour acheuer la farce les gouttes l'auoient aussi saisi.

Du vingt-huictiesme, respondant à Messieurs les Cardinal de Lorraine & Duc de Guise, qui luy auoient mandé qu'ils estoient aprés à regarder comment ils le pourroient secourir & d'hommes & d'argent, il les supplia de vouloir à ces fins voir le memoire qu'il auoit enuoyé au Commissai-

1558. rePlancy, par lequel ils pourroiét peut eſtre mieux recognoiſtre qu'ils ne faiſoient pas, le danger eminent, & auſſi les choſes plus preſſees dont il falloit pouruoir aux vns & aux autres, comme il les ſupplioit vouloir faire : le ſommaire duquel memoire eſtoit tel.

Que puis que le Roy & eux auoient viſiblement recognu, que tous les pourparlez de paix qui auoient eſté mis en auant de la part des Eſpagnols, n'auoient eſté à autre fin comme il auoit ſouuent mandé, que pour empeſcher que ſa Majeſté ne pourueuſt, comme elle n'audit faict, aux affaires d'Italie, pendant qu'ils y enuoyoient tout le gros de leurs forces, il ſupplioit ſa Maieſté & eux auſſi, enuoyer tant de forces qu'il puiſſe non ſeulement ſecourir Montcalue, mais le reprendre auſſi, ſi Dieu permettoit qu'il ſe perdiſt: & de main en main aller auſſi attaquer Tortone, & puis fortifier Feliſſan, qui aſſiegeroient Aſt & Alexandrie, & tout ce qui eſt de la Duché de Milan au delà du Pau & du Tanare, pour puis aller touſiours ſur le ſien iuſqu'à Plaiſance. Qu'en ce cas il faudroit enuoyer argent pour les gens de guerre qui ſont en Piedmont, auſquels il eſt deu de cinq à ſix mois, & le payement pour deux mois à ce renfort qui autrement deuiendroit à charge, & non pas à renfort. Qu'il falloit mieux deſpendre pour vn bon coup, deux cens mil eſcus, pour aduancer & bien accommoder ſes affaires, que d'en deſpendre apres huict ou neuf cens mil, pour reparer les fautes & les dommages receus. Qu'il n'eſtoit iamais rien tel que de tenir de bonne heure ſa maiſon cloſe & couuerte aux iniures.

Quant à la force, qu'il luy ſuffira de trois

mil' nouueaux Suiſſes diligemment leuez, payez, & enuoyez. 1558.

*Force nouuelle demãdee par le Mareſchal.*

Les quatre mil' Legionaires de Dauphiné, dont le Baron des Adrets eſt Colonnel.

Douze cens cheuaux tant hommes d'armes, que Reiſtres, le tout auec leur ſolde.

Deux cens cheuaux d'artillerie, & cinq cens pionniers de Berry.

Que Monſieur le Prince de Cõdé venant exercer la charge amenaſt douze bonnes compagnies Françoiſes nouuellement leuees, & qu'à ſon arriuee il en caſſeroit autant des moins complettes qui rempliroient les autres, & ſi la deſpenſe n'en augmenteroit point.

Supplia tres humblement ſa Majeſté de croire que ſi ſon plaiſir eſtoit de le diligemmẽt renforcer de cela ſeulement qui eſt contenu en ce memoire, qu'il s'approchera ſi prés de l'ennemy qu'il le contraindra à rentrer dans le Milannois, & à y deſpartir la pluſpart de ſes forces, s'il ne veut perdres des meilleures places: ſur leſquelles la force & l'intelligence ioüeront leur ieu, ſous la conduiduicte de Dieu.

Du premier Octobre il donna aduis au Roy qu'ayant deſcouuert que les ennemis auoient vne entrepriſe ſur Chiuas, il en auoit aduerty Carle Birague qui y commãdoit par Mõtbaſin, les chargeants tous deux de faire ſans bruict ſi bon guet de coſté & d'autre, & méme à l'entree du canal qui conduict l'eau dãs la ville vers la porte de Thurin. Ils vſerẽt de telle diligẽce, que quatre iours apres il y attrapperent quatre Eſpagnols, l'vn deſquels eſtoit des goutſmans, c'eſt à dire, Gentils-hommes appointez, du Duc de Seſſe, lequel craignãt qu'on

1558. le fist soudain mourir confessa tout, & accusa deux soldats Italiens des nostres qui furent soudain pris & pendus en sa presence: dit aussi que les ennemis ne quitteroient iamais les armes qu'ils n'eussent prins Casal & Valéce, & que le reste n'empescheroit iamais la paix. Les autres trois qui estoiét soldats priuez furent mis au croton durant 15. iours & puis réuoyez vn bastõ blanc au poing. Et encores que ceste aduertissemét deust faire recognoistre au Roy que toutes ces trahisons estoient suscitees & fomentees par l'vniuerselle pauureté des gens de guerre, si est-ce que sa Majesté ne s'eschauffa guieres à luy enuoyer le secours tãt de fois promis.

*Respõse du Roy aux demandes du Mareschal.*

Du premier Octobre, le Roy au lieu de perseuerer aux promesses cy-deuant faites pour le réfort, manda au Mareschal, que l'industrie ny l'authorité du Cardinal de Lorraine, n'auoient sçeu tant faire qu'il trouuast dans Paris dequoy faire party de cent escus seulement, pour le payement de ce renfort: & qu'il valoit mieux se deporter de l'enuoyer, qu'en l'enuoyãt luy donner matiere de desordre, par faute d'entretenemét: & par ainsi force luy estoit de le prier de faire du mieux qu'il pourroit, auec les assignations qui luy auoient esté cy-deuant donnees, faisant au reste de necessité vertu. Et parce le Mareschal descouurit que ceste resolution sortoit de la main de ceux qui craignoiét la prosperité de ses actions militaires.

*Replique du Mareschal au Roy.*

Il manda au Roy, que s'il plaisoit à sa Majesté se representer combien il y auoit qu'il nageoit dans la pauureté qu'elle trouueroit qu'il auoit pieça plus souuent practiqué, qu'il n'eust esté necessaire au bien de ses affaires, tous ces beaux preceptes contenus en sa depesche, & la trop frequente pra-

ctique desquels, auoit de long-temps surmonté toutes les plus masles vertus qui peuuent sortir d'vn genereux & affectionné seruiteur. 1558.

Que ces leçons ou ces instructions pourroient estre necessaires aux ieunes caualliers, qui cõmencent à porter les armes: Mais non iamais à celuy qui par quarante ans les a tousiours maniees autãt parmy la bonne, que la mauuaise fortune, & qu'il sçait assez, que dãs Paris & Roüen cẽt cinquante mil escus seroiẽt trouuez à qui voudroit en deux iours seulement, & de fait que pour moindre necessité que ceste-cy, le Connestable auoit en neuf heures trouué dans les bourses du Cõseil du Roy, soixãte mil escus qu'il luy auoit enuoyez par moy au siege de Cony.

Que puis qu'ainsi est qu'il faut qu'il fasse ioug à toutes sortes de calamitez, il supplie aussi tres-hũblement sa Majesté de vouloir d'oresnauant mesurer ses esperances à ce pied, & d'estre intrepidement preparee à tous les malheurs qui en pourront succeder, comme il l'a suppliee par le Secretaire Ruzé qu'il auoit n'aguieres enuoyé vers elle, & que Henry troisiesme fit meritoirement depuis Secretaire d'Estat.

Qu'il ne se pouuoit garder de dire, que si les ministres de sa Majesté eussent esté aussi soigneux qu'ils deuoient estre, de tenir parole aux Marchãds & conseruer le credit, qu'il n'eust pas esté moins en la puissance de sa Majesté, de trouuer quatre & cinq cens mil' escus, comme faisoit l'Espagnol, qui estoit fort soigneux de maintenir le credit qu'il auoit & à Gennes, & à Milan, qui n'auoient pas meilleures minieres que Lyon, Paris & Roüen, mais que à celuy qui ne veut, tout est difficile,

1558. comme il ſera à iamais à ceux qui n'ont appris autre Latin que l'vtilité, la volupté & les delices, que ils moiſſonnent le dos au feu, & le vẽtre à la table, pendant que les autres ſont aſſiegez de la faim & au hazard de leurs vies, & deſquels parmy tout cela on veut toutesfois attendre des miracles que Dieu s'eſt reſeruez.

Quant à ce que ſa Majeſté luy mandoit que les garnisons de Picardie & Champagne eſtoiẽt auſſi mal payees que celles du Piedmont, & qu'elles ne laiſſoient pour cela de rouler & ſeruir, auec quelque commodité de munitiõ qui leur eſtoit diſtribuee, & qu'il le pourroit ainſi praẽtiquer & tirer par ce moyen aſſez de forces à la cãpagne, pour rechaſſer en leur taſniere les ennemis qui n'eſtoient que gens ramaſſez; & que ce qu'ils auoient prins en Italie n'eſtoient que petits chaſteaux, qui deuoient pieça auoir eſté raſez.

Qu'il ſupplie ſa Majeſté de croire qu'il voudroit auoir dequoy iouër pareil ieu que l'ennemy, qui auoit des gens ſi bien ramaſſez qu'il auoit mis dãs ſes places de neuf à dix mil' hõmes, & vingt-cinq autres mil' à la campagne, auec vingt-cinq pieces d'artillerie, & trois mil cheuaux, & le tout bien payé, & bien en ordre, ayans cœur & contenance de ſoldat & non de pied-deſchaux, comme eſtoiẽt auiourd'huy les noſtres, n'y ayant rien qui raualle plus le courage que la nudité & les lambeaux, que la pauureté ameine touſiours.

*Forces des ennemis.*

Que ce qu'ils auoient deſia prins ſur nous n'eſtoit pas de ſi peu d'importãce qu'il n'empeſchaſt de reduire Cony & Foſſan à la meſme neceſſité qu'euſt peu faire vne armee entiere: & que toutesfois pour les auoir il leur auoit couſté plus de

quatre mil coups de canon, sans la perte de six se- 1558.
maines de tẽps. Que le sage Capitaine se sert tous-jours des petites places, pour en attraper de plus grandes, comme il a esté practiqué en Piedmõt: & qu'il n'y a outil si petit qui ne soit necessaire en vn attelier tel qu'est celuy de la guerre. Que de sa part il se garderoit bien de mettre au deuant des ennemis des gens vrayement ramassez dans les souïlleures de la pauureté qui leur auoit fait perdre le courage & la deuotion aussi. En fin pour ne courir fortune, il supercedera encor vn peu à mettre les armes és mains de gens desesperez, comme estoiẽt les siens. Qu'il n'auoit pas attendu le commandement de sa Majesté, sur la distribution de quelques viures leuez sur le pays, & non des munitions des places, ausquelles c'est peine capitale de toucher hors l'extremité d'vn siege, c'est la derniere anchre sacree à laquelle il faut auoir recours.

*Continuation des remõstrãces du Mareschal à sa Majesté.*

Que de leuer des emprunts sur des manans des villes de frontiere comme est tout le Piedmont, qui ne font aucun trafic, à cause de la guerre, c'est traicter de l'impossible, veu les charges innumerables qu'ils portent, au parsus celles desdicts viures, dont ils se mutinent, de sorte qu'il faut aujourd'huy autant se garder d'eux que des ennemis mesmes. Que sa Majesté faict semblant en cest endroict, de ne se pas souuenir que les exactions violentes sont tousiours instrumens de rebellion, & que les peuples suyuent tousiours la fortune, mesmes ceux qui sont nouuellement conquis, comme sont ceux-cy ; & qui ont les yeux assez clairs-voyans pour recognoistre l'aduantage de l'ennemy, & la foiblesse de nous. Qu'il a assez longuement faict la guerre en Picardie, en Champa-

1558. gne & ailleurs : mais qu'il ne vit iamais leuer deniers, ny viures sur les villes de frontiere ayans garnison, comme on veut qu'il face auiourd'huy: & lors mesme qu'il seroit plus necessaire de les gratifier que charger. La clemence & la douceur du traictement estans les plus seures armes qu'on puisse practiquer pour affermir l'affectiõ, & la forcer à mettre tout sur le tablier pour le seruice de sa Majesté. Mais qu'il n'est pas à recognoistre que toutes ces mauuaises herbes ont esté tirees du iardin de ceux, qui procurét sa ruine, mais plus celle du seruice du Maistre, de la conseruation de l'Estat duquel il est question, & non de luy qui ne doit estre compté pour rien.

Que parmy les haines vniuerselles il n'y eut iamais de seureté: & que celuy qui est en doute d'vn chacun ne se peut iamais asseurer de persõne, veu qu'en tels desordres, tel les pense renuerser qui les augmente à vne derniere ruine. Toutesfois qu'il ne lairra pour la crainte du mal, & pour l'honneur de luy, de faire tout le bien qu'il pourra à la seureté du seruice de sa Majesté.

Quant à l'opinion qu'elle auoit, que l'ennemy ne s'attaqueroit aux plus importantes places, & qu'il faut soigneusement penser à les bien pourueoir, c'est chose qu'il a faict, il y a plus de deux mois : & que le peu d'asseurance de l'endroict où ils iroient, a esté cause qu'il a fort bien pourueu Yuree, Mazin, Santya, Casal, Valéce, Montcalue, Verruë, & Albe : & que mesmes dans Montcalue, dont il estoit tousiours en doute, & qui estoit la plus foible, il a mis le Sergent Majeur l'Isle, & des Adrets pour renfort, sans celuy des deux compagnies de Pequigny, & du Capitaine Lichaux, &

l'vne de celles de Monsieur le Prince de Condé, commandee par feu Quinson, le frere duquel fut tué à l'abordee des ennemis deuant Montcalue, de maniere que ceste compagnie est sans chef. Il y a encores deux autres compagnies des Capitaines Pierre Anges, & Alfonse Lazaro Italien, tous gés d'eslite, & deux autres de Lansquenets, ce sont douze compagnies qui pourroient en plaine cãpagne cõbattre vne tranchee. Il y est aussi entré de vingt-cinq à trente Gentils-hommes volontaires, dont le sieur de Cigongnes a voulu estre du nombre. Que pour iouër au plus seur & se tirer hors d'accusation si mal aduenoit que Montcalue, qu'il auoit voulu auoir vn rolle particulierement signé par les Capitaines, du nombre de leurs hommes mesmes, afin que sa Majesté recognoisse par la lecture d'iceluy, & qu'il luy enuoye, qu'il a seuremẽt fourny la place de ce qu'il deuoit. 1558.

Le 14. iour du mois d'Aoust 1558. Lisle Desmars Sergent General de bataille de l'Infanterie Françoise, commandant à present à Montcalue, certifie à Monseigneur de Brissac Mareschal de France, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy deçà les Monts, qu'en chacunes des compagnies qui sont en garnison à Montcalue, i'ay veu le nombre des hommes qui sont cy-apres escrits, comme s'ensuit.

*PREMIEREMENT.*

A la premiere compagnie de Monsieur de Piquenyn, que commande le Capitaine Vaugine.

| | |
|---|---|
| Corselets. | 33. |
| Harquebuziers. | 89. |

1558. Sur lequel nombre, il y en a vingt & deux malades.

Officiers dix comprins le Portier.

Somme 132.

*VAVGINE.*

Le Capitaine ſaincte Cecile.

Corſelets. 27.
Harquebuziers. 82.
Officiers. 9.
Malades. 12.
Somme 130.

*SAINCTE-CECILE.*

Le Capitaine Sigongne.

Corſelets. 32.
Harquebubiers. 75.
Officiers. 8.
Malades. 5.
Somme 120.

*SIGONGNES.*

Le Capitaine Fort.

Corſelets. 25.
Harquebuziers. 76.
Officiers. 9.
Malades. 15.
Somme 125.

Plus dit le Lieutenant que ſon Capitaine a cinq ſoldats.

*DV FORT.*

Le Capitaine Blanchet.

Soixante vn Corſelets. 61.
Harquebuziers. 90.
Officiers. 9.
Somme 160.

*BLANCHET.*

Le Capitaine Bras. 1558.
Corſellets. 40.
Harquebuziers. 90.
Officiers. 9.
Malades. 12.
Somme. 151.

*DE BRAS.*

Le Capitaine Petrange.
Corſellets. 28.
Harquebuziers. 80.
Malades. 4.
Somme. 112.

*PIETRO ANGELO DAPICHARCHA.*

De Capitaine Alfonce.
Corſellers. 30.
Harquebuziers. 60.
Malades. 10.
Somme. 100.hommes.

*L'ISLE.*

*ALPHONSO CASTRO.*

Ledit Capitaine Blanchet certifie auoir à Caſal vingt huict ſoldats, qui ſont demeurez malades audit Caſal & m'en a aſſeuré eſtre vray, lequel a ſigné ce buletin.

*C. BLANCHET.*

Que le fils du ſieur de Lyoux au deſceu du pere auoit prins ſoixante bons ſoldats pour y entrer: mais n'ayant pas encores aprins les ruſes de telles entrees, il a eſté rencontré, tué, & deffaict. *Deffaict du fils du Capitaine Lyoux.*

La conſequence & le ſalut douteux de ceſte place qu'auoit le Mareſchal, luy auoit fait commander au ſieur de Bellegarde, braue & aduiſé cauallier, de s'aller ietter dedans, auec les Capitaines

1558. Onoux, le Bois & vne douzaine d'autres volontaires: mais quelque effort qu'ils ayent sçeu faire, ils n'ont sçeu entrer dedans, tant les gardes sont grandes & espoisses, & l'accez difficile.

Que les ennemis n'ont cessé de tirer auec vingt-quatre pieces par quatre iours, du costé de la tenaille, qui est l'endroit le plus estroit. Ceux de dedans leur donnent tant d'affaires qu'ils ne sçauent où ils en sont, mais au long aller, le lieu estant estroit, & n'estant secouru, il faudra que la deuotion cede à la force.

*Incommoditez qu'apporteit la perte de Mõtcalue.*

Si ceste place se perdoit, & que là dessus on entrast en traitté de paix, & qu'à la mode d'Italie il fust dict, Qui tient, tienne: tout le Montferrat iusques aux portes de Casal, Valence, Vertuë, Quiers & Albe, leur demeureroit, & consequemment ces places à demy assiegees. Que de sa part il est affligé iusques dans l'ame, ne pouuant endurer la honte qu'il a de se laisser oster par force cela mesme que nous possedons, & qui a cousté tant de temps, d'or, & d'argent, & de valeur à acquerir que si de bonne heure il eust esté creu, on eust esté plus diligentt à considerer les dangers à aduenir que les presens, dans lesquels on s'est volontairement embarqué.

Le sieur de Lyoux pere, ayant sçeu la mort de son fils vnique, desire que le Capitaine Verdusant braue Gentil-homme, ait sa compagnie, & qu'il plaise à sa Majesté commander, que la femme de son fils, qui luy a tant cousté à auoir, ne se puisse remarier qu'à vn de ses parens, digne d'elle toutesfois: c'est le moins que la valeur de l'vn & de l'autre puisse auoir merité. Le Capitaine Bois, Enseigne de Monsieur de Bonniuet, & ceux de

Montifaut, Onoux, Saincte Marie & Fleurimond; 1558.
ſont auſſi à pouruoir, tous braues Gentils-hõmes qui ſeroient propres à tenir commandement en celle de Monſieur le Prince de Condé & ailleurs.

A ce que ſa Majeſté dit, ſur les trois compagnies de gendarmerie qu'elle auoit mandees, que le Mareſchal ne met en auant leur pauureté, que pour luy ſeruir de couleur à les retenir: que pour s'en eſclaircir à la deſcharge de luy, ſa Maieſté commande à leurs Capitaines, & à leurs Lieutenans de les venir deſengager & emmener, & à quoy faire il leur donnera toute l'aide qu'il pourra, afin qu'au faict & au prendre elle puiſſe ſenſiblement recognoiſtre qu'il y a encores pis de tous coſtez qu'il n'a repreſenté à ſa Majeſté.

Que le congé que le ſieur de Gonnort ſon frere auoit n'agueres demandé, n'eſtoit pas pour s'en ſeruir maintenant que les affaires ſe ſont eſchauffez: mais bien apres le refroidiſſement que nos mal-heurs y porterõt, puis qu'õ ne les veut croire ny preuenir, iuſqu'à deſeſperer les gens d'hõneur, tels que les ſieurs de Terride, Ierome, & Carle Birague, & aſſez d'autres qu'il auoit recommandez, & dont il ſe repent; car il recognoiſt que cela les a pluſtoſt recullez qu'aidez, tant la violence des paſſions ſe complaiſt en la ruine d'eux & de luy; qui eſt peu de choſe, mais de l'Eſtat meſme: que quoy que prenne pied ceſte ſauuage & deteſtable plante de l'enuie, elle ne l'eſtonnera iamais, & que Dieu protecteur de l'innocence luy ſeruira de fort inexpugnable à l'encontre d'elle; ayant de longue-main aprins, que les maux & les ruines qu'on pourchaſſe contre quelqu'vn, ſont au commencement vn peu mauuais, mais à la ſuite ils

1558. deuiennent inutiles.

Que les ennemis auoient faict vne grande batterie à Montcalue, auec vingt-cinq pieces, qu'on oyoit fort clairement de Quiers; le tout du costé de la Tenaille, & aux deffences, & que sur le midy tout cela estoit cessé. De sorte qu'il est à coniecturer qu'ils ayent esté forcez par la lascheté des soldats pauures & mal-contens. S'il estoit ainsi, & dont il n'y a encores nouuelles, Casal, & Valence, demeureroient du tout assiegez, & sans moyen de secours: que sa Majesté recognoistroit lors, & trop tard, que les mediocres places font perdre les grandes, mesnageant le temps & les affaires, comme l'ennemy sçaura faire auec vne si belle armee & si bien payee, & contre gens qui n'ont ny l'vn ny l'autre, comme ils sçauent bien dire; Dieu à ce faire luy donne auiourd'huy le plus beau temps du monde, & à nous vn endormissement letargique. C'est cela mesme qui me fut predit à la prinse de Quiers par vn Capitaine Espagnol comme vous auez cy-deuant veu.

Tous ces inconueniens ont esté de longue-main preueus & remonstrez par tant & tant de fois, qu'il faut conclurre, ou que sa Majesté ne faict pas grãd cas du gain, ny de la perte de ce qu'elle tient delà les Monts, ou qu'elle croit que tout ce qu'on luy en mande ne sont que desguisemens: & toutefois les prinses de Cental & de Montcalue, doiuent desormais seruir de resueille-matin aux plus endormis, ou les inuiter par vne paix à essayer de sauuer ce qu'indignement on abandonne à la force des armes, & à la verité la vertu ny la fortune ne deffaillent point en nous, ains nous à eux, & dont le repentir viendra tardif & inutile.

Il y a desia quelque temps que nous n'auons 1558.
que trop faict d'experience des trauerses de la fortune, mais pour cela il ne faut laisser de se tenir tousiours en garde, & sur vne vertueuse démarche, qui rend ce que la nonchalance luy a laissé desrober. Et si sa Majesté, qui est le gond, & le piuot, sur lequel & par lequel il faut que les grands fardeaux de l'Estat se mouuent, ne donne ordre qu'ils soient constans & immobiles, & tousiours appareillez à plustost faire que receuoir l'offence, tout ira en perditiõ. Que sa Majesté sçait assez qu'aux choses grãdes & glorieuses, les hommes courageux mesprisent les dãgers, d'autãt que ce qui s'entreprent auec peril s'acheue auec honneur & recompense. Ce qui la doit inuiter en ces dãgers eminents à faire toutes sortes d'efforts pour les repousser. Et pour dire en vn seul mot à quoy nous en sommes auiourd'huy l'esperance nous deffaut, nos corps sont eslangourez de la faim, les forces & les courages abatus, & en fin l'aide & le conseil pour medeciner si cruelles playes, de les commettre par desespoir vn combat temeraire, il ne le fera iamais, quoy que ses ennemis l'y vueillent precipiter pour triompher de sa ruine. Encores s'il n'estoit question que de la siéne particuliere, peut estre pourroit-il dire passe sans flux : à ce propos on peut faire la mesme plainte que fit depuis l'armee de l'Admiral de Chastillon.

*Cheminer tous les iours au vent & à la pluye,*
*La nuict estre à la haye auec vn froid manteau,*
*La teste descouuerte & les pieds dedans l'eau,*
*Se repaistre d'ennuy & de melancolie.*
*Auoir les Rois du monde & la terre ennemie,*
*N'auoir pour les blessez sentré que le tombeau:*

1558. *Sentir dix mille poux qui demangent la peau,*
*Auoir du Corps entier la force deffaillie,*
*Auoir faute d'argent & d'habits & de paim,*
*Auoir la bouche fraische & se souller de fain,*
*Auoir de tous moyens la personne affamee,*
*Porter la mort en crouppe & les armes au dos,*
*Et n'auoir vn seul iour d'aise ny de repos,*
*C'est la commodité de nostre pauure armee.*

Pendant que sa Majesté se prepare à ce qui est necessaire, il a escrit à Mõsieur de Grignã, de faire leuer & marcher en Piedmõt les 4000. Legiõnaires de Dauphiné, & de leur faire fournir à chacun vn escu, tãdis que le Roy ordõnera de leur payemẽt.

Que les Vicomte de Gourdon, & Comte de Beine, se sont offerts de leuer quatre Enseignes de douze cens hommes à leurs despens, & de prester en outre dix mille liures : à la charge qu'il plaise à sa Majesté les en faire asseurer. Que le sieur de Sanfré, duquel les ennemis bruslerent le chasteau retournans de Cental, s'est aussi offert de leuer à ses despẽs autres douze cens hommes. Cõme aussi fera le sieur de Vineufs ; mais de mettre les places entre les mains des gens leuez parmy des peuples qui esperent & desirent tousiours plus qu'ils ne doiuent, & qui endurent aussi moins qu'il n'est necessaire, il ne le fera iamais. Encores pour augmenter tous les mal heurs, le sieur de Gonnort & luy sont tout à coup tõbez malades de la goutte, pour n'auoir en main la moindre goutte du monde, pour secourir eux ny autruy. D'ailleurs tãt s'en faut que sa Majesté leur donne quelque assistance, qu'il y a tantost plus de trois mois qu'elle retient pres d'elle la pluspart des Gouuerneurs des places de Piedmont & les Capitaines tant de

Gendarmerie qu'Infanterie. Que le Duc de Sesse parlant l'autre iour au Protonotaire de Cental, luy sçeut bien remarquer ceste chasse: comme il fit aussi que le Roy ne vouloit ny ne pouuoit secourir le Piedmont, tant il auoit d'affaires en France, & que luy au contraire auroit dans vn mois trente mille payes, & argent pour quatre mois, auec force artillerie: & qu'il estimoit pour le moins emporter Valence & Casal. 1558. *Brauades du Duc de Sesse.*

Que ce sont toutes choses qui deuroient eschauffer les plus froides natures à la conseruation de ce qu'ils ont, pour ne demeurer du tout accablez sous le faix. Qu'il y a dans Casal vingt-quatre Enseignes de gens de pied, & deux cens cheuaux, auec de bons chefs: que ce nombre d'Enseignes est vn vray tesmoignage de la petitesse de compagnies, car si elles estoient complettes, la moitié de cela suffiroit, & l'autre tiendroit cependant la cãpagne: autant en peut on aussi dire pour le regard de Courtemille, Ceue, Mõtdeuis, Beines, Cairas, Sauiglan, Sainct Damian & Albe, meslangees parmy l'ennemy, & en toutes lesquelles ceste petitesse ou foiblesse tient vne demie armee engagee.

Que le Roy d'Espagne entretient tousiours le Roy de nouueaux propos de paix, pour l'amuser sur la prouision du Piedmont. Et que d'alleguer comme on fait que la prochaineté de l'hiuer les retiendra, ce sont abus, ils sçauront aussi bien que nous vaincre ces difficultez, comme il a cy-deuant esté remonstré, estans pleins de forces & de moyens: la recente prosperité leur ayant aussi si fort enflé le courage que rien ne leur semble impossible, par la cognoissance qu'ils ont sembla-

1558. blement de nostre impuissance, à laquelle on desdaigne de remedier.

*Cause de la perte de Mõtcalue.*

La perte de Montcalue est aduenuë, à ce qu'aucuns ont rapporté, de ce que ceux qui estoient destinez à la bresche & à la deffence, ont esté battus si à descouuert par l'vn des costez de la tenaille, que pour s'en garentir, ils se ietterent à l'abry de l'autre costé, où ils n'estoient pas veus des ennemis, comme aussi eux ne les pouuoient pas voir. De maniere que ne voyans ceux de l'armee aucun en garde sur la bresche, ny autre qui tirast à ceux qui en approchoient, peu à peu ils commencerent à s'entre-appeller l'vn l'autre, & ainsi ils donnerent dedans, & entrerent sans que les deux Enseignes de Lansquenets qui estoient au dedans de ce costé là, fissent iamais aucune deffence. Les nostres qui estoient allez repaistre sur l'asseurance des autres, oyans l'alarme coururẽt vers la bresche: mais leur nombre estant inferieur à ce qui estoit desia entré, ils furent repoussez, tousiours combattans iusques aupres du chasteau, dans les fossez duquel ils se sauuerent. Le Capitaine l'Isle fut attaqué par S. Vincent Espagnol, qu'on tient pour le plus braue de l'armee, auquel il rendit vn grand combat, & les Capitaines Muras, Cigongne & autres de mesme, qui neantmoins demeurerent prins. Le sieur de Pequigny Gouuerneur fut accusé d'estre peu soigneux, car au lieu de disner & dormir pres la bresche, il ne bougeoit de sõ logis. Qu'aussi tost que ce qui s'est sauué sera de retour, les informations s'en ferõt, & seront enuoyees à sa Majesté, pour chastier les coulpables, & le mesme Gouuerneur s'il a failly, comme aucuns tiennent & dont il se remet au iugement de sa Majesté.

Vn des Trompettes du Mareſchal enuoyé par luy en l'armee ennemie, en retourna & rapporta que le meſme matin qu'il fut depeſché, il arriua vn Courrier aux ennemis, qui fut conduict en la tente du Duc de Seſſe, & qu'auſſi-toſt qu'il euſt leu les lettres que le Courrier portoit, l'armee trouſſa bagage & tira contre Caſal, où elle eſt maintenant campee. Les Eſpagnols & les Allemans és enuirõs de la ville, & les Italiens de là le Pau, ſur lequel ils ont fait vn pont à batteaux. Par la recẽte creuë d'Italiens ils font eſtat de vingt-ſix mil hommes. Il eſt ſorty de Caſal vn ſoldat de la part du ſieur de la Motte Gondrin, qui aſſeure qu'il n'y a en dix compagnies, que treize cens bons hommes de guerre, & cinq cens autres que le corps de la ville à faict leuer, & qui võt à la guerre auſſi gayement que les François : conduicts par aucuns Gentils-hommes volontaires qui ſont dedans. 1558.

*Caſal aſsiegé par les ennemis.*

Du neufieſme Octobre, le ſieur de la Motte Gondrin eſcriuit au Roy meſme, vne lettre contenant en peu de mots que le huictieſme Octobre l'armee s'eſtoit logee à l'entour de luy, penſant en auoir auſſi bon marché que de Montcalue : & qu'ayant voulu l'ennemy recognoiſtre la place, ils auoient eſté fort rudement repouſſez auec perte de plus de ſoixante demeurez ſur la place, qui s'eſtoient trop aduancez. Qu'ils auoient depuis commencé à faire vne longue tranchee du coſté du parc, à la garde de laquelle ils auoient mis trois cens Eſpagnols, & cinq ou ſix Capitaines, & qu'ayant recognu que l'armee ne pouuoit venir que tard à leur ſecours, il auoit fait ſoudain ſortir quelque cauallerie, & trois cens bons hommes de pied, qui mirent tout en pieces. L'enſeigne

*Tranchee faite par les ennemis deuãt Caſal.*

*Sortie de ceux de Caſal.*

1558. de Leon de Bellegarde, & le neueu du Maiſtre de Camp general Domp Aluaro de Sande ſont du nombre des priſonniers. Promettant ledict ſieur de Gondrin ſur ſa vie, & en foy de Cheualier faict de la Royale main de ſa Majeſté, qu'il deffendra la place iuſqu'au dernier ſouſpir, quelque neceſſité qu'il aduienne, ou aduantageuſe capitulation qu'on luy puiſſe offrir: & que les ſieurs de Bellegarde, de la Curee, & Tilladet, braues du cœur & de la main, ſont de meſme reſolution que luy, ayans tous eſté à ceſte execution, & brauement combatu.

*Retraicte de l'ennemy de deuāt Caſal.*

Que le Lundy dixieſme d'Octobre, l'ennemy auoit deffaict ſon pont, & s'eſtoit l'armee toute retiree dans le bourg Sainct Martin & Cymian, à deux lieuës de Caſal, entre Valéce & luy. A ce que le Mareſchal fut ſoudain aduerty, ils ont quelque opinion de paix ou de trefue: quoy eſtant ce ſeroit à eux folie d'hazarder hors de propos beaucoup de gens: meſmes tenās entr'eux pour aſſeuré, que ces deux places & aſſez d'autres leur ſerōt renduës. Ce qu'attendans ils veulent taſcher de s'emparer de tout le pays, afin que s'il eſtoit dict que, qui tient tienne, toutes nos places demeuraſſent ſans point d'autres confins, que leurs propres murailles, & par ainſi à leur diſcretion aſſez indiſcrette.

*Fortificatiō de S. Martin par les ennemis.*

Du premier Nouembre, le Mareſchal donna aduis que les ennemis continuoient à la fortification de Sainct Martin: & à faire appeller & de prés & de loing, tous les villages & bourgades à leur iurer la fidelité: mais que l'vn & l'autre ne l'eſtonnera de gueres, ſi ſa Majeſté perſeuere en la volonté qu'elle luy a mandé auoir, de le renfor-

cet d'hommes & d'argent, deuant qu'ils s'aduan- 1558.
çent. En ces entrefaites il donna aduis au Roy, que Cordignac despité de ce que sa Majesté l'auoit voulu priuer de la charge de son agent, en la porte du Turc, s'estoit rangé au Roy d'Espagne, auquel il auoit non seulement descouuert les secrets de sa Majesté, mais promis aussi de luy faire auoir en main deux des meilleures places qu'elle eust en Italie, & qu'en faueur de ce, il auoit esté appoincté de mille escus d'estat par an, au Royaume de Naples.

Que puisque Monsieur de Gordes a la Lieutenance de Monsieur le Conneſtable, & qu'elle a pourueu le sieur du Peloux du gouuernemẽt qu'il auoit du Montdeuis, où par prouision il auoit mis le sieur de la Val, il supplie tres-humblement sa Majesté pouruoir ledit sieur de la Val, de celuy de Sauiglan, d'autant que c'est vn Gentil' homme des plus braues, & des plus sages & modestes que il ait iamais gueres cogneu, & qui en a depuis le commencement de ces guerres donné autant de memorables preuues qu'autres qui soit : & qui mesme par sa diligence, descouurit n'aguieres vne trahison que la Trinité auoit dressee dans le Mõtdeuis, les habitans duquel font grande instance à ce qu'il demeure auec eux, tãt grande est l'amour qu'ils luy portent.

*Fidelité & valeur des Seigneurs estans en Piedmont recommãdee par le Mareschal.*

Il ramenteura aussi à sa Majesté, (comme il a des-ja faict infinies fois,) les sieurs de la Motte Gondrin, de Terrides, de Birague & Montbazin, tous lesquels fidelement seruans comme ils font, meritent l'honneur & la recompence, tant & tant de fois suppliee ; la surceance de laquelle relasche le cœur des ames genereuses, & ne tesmoigne

1558. que trop à chacun le peu de credit du Mareschal à la beneficence & aduancement de ceux qui seruét soubs luy: dequoy il se donneroit plus de patience qu'il ne fait pas, s'il estimoit que cela procedast du vouloir de sa Majesté, & non de la puissance de ses emulateurs.

*Trahisõ descouuerte dãs Valence.*

Que Dieu a tant voulu fauoriser les affaires du Roy, que le 29. du mois passé fut descouuerte vne intelligence que les ennemis auoient dans Valence, pour la surprendre, ou à ce deffaut, pour faire enclouër l'artillerie, & mettre le feu aux munitiõs, & le tout par la menee de cinq ou six de nos propres soldats qui ont esté executez: c'est beaucoup d'auoir estouffé ce desordre, mais il est à craindre que la pauureté, dangereuse & inexorable maistresse, n'en dresse d'autres en beaucoup de lieux, quelque diligence que le Mareschal puisse apporter au contraire.

En ce temps le Mareschal fut aduerty de bon lieu, que la Courtine de Lamirande, demie ame de Messieurs de Lorraine, auoit deu dire à l'vn de ses cõfidents amis, que le Roy estoit resolu de reuoquer le Mareschal du Piedmont, & en donner le gouuernement à Monsieur d'Aumalle, le tout sur le fondemẽt de plusieurs mauuais rapports, faicts par ceste ame esgaree du Vidame de Chartres: mais ce bon Mareschal ne s'estonna ny de l'vn ny de l'autre, tant grãde estoit la cõfiance qu'il auoit en sa propre vertu & probité, & en laquelle probité se reposãt par trop, il receut plus de fascheuses secousses qu'autrement il n'eust pas fait, ne considerant pas qu'il n'y eust iamais de petits ennemis, & qu'en la Cour des Princes, on iouë tousiours à boute-hors, n'y ayant amitié que simulee parmy

la plus grand' part des courtisans. 1558.

Que les ennemis qui tenoient la campagne faisoient haster la fortification de Gaillany en intention de brider Yuree, & extorquer vingt & deux mille escus du Biellois.

Qu'ils auoient mis garnison dans le chasteau Moucrouel, auec intention d'aller fortifier Roudissan, pour auoir le passage libre vers le Biellois & Maseran.

Fist entendre au Roy que Montbasin Gouuerneur d'Yuree, luy auoit mandé que les ennemis auoient quelque entreprinse sur la ville, laquelle il ne pouuoit descouurir, & qu'il venoit d'estre aduerty qu'ils estoient embusquez en deux diuers endroicts du costé de la montagne, qu'il auoit réforcé les gardes & mis dehors six caualliers pour tascher de les recognoistre sans toutesfois se descouurir ny attaquer combat: qu'ils les auoiét trouuez faisans desia leur retraicte à Ponderan & vers le Biellois: que le Figuerol estoit couramment venu recognoistre le fort de Saglany, & laissé Geuarre pour y commander.

Sur la fin de Feurier le Mareschal eut nouuelles que toutes les forces qui estoient vers le Ferrarois tournoient teste vers le Piedmont; que desia les Allemans s'estoient auancez à l'Estradelle, en intétion de tourner teste vers Courtemille, & puis venir fortifier Bassignaue: que les Geneuois pour ce faire deuoient prester trois cés mil' escus, & que de Naples il estoit arriué à Gennes deux mille cinq cens caques de poudre.

Lors que l'inconuenient de Cental aduint, qu'il auoit escrit à Monsieur de Grignan de faire leuer & marcher les quatre mille Legionnaires de Dau-

1558. phiné, à quoy il auoit donné quelque achemine-
ment à ce qu'il a mandé, mais que pour le parfai-
re il eſtoit beſoin qu'il euſt le commandement de
ſa Majeſté, & l'ordre de leur payement: Surquoy
elle eſt ſupplice ordonner ce qu'elle iugera con-
uenable à ſon ſeruice.

*Depéche du Mareſchal au Roy, pour luy remonſtrer l'eſtat des affaires de Piedmont.*

Que pour rendre ſa Majeſté eſclaircie de l'eſtat
de ſes affaires deçà les Monts, il renuoye le ſieur de
Croz, ſon Gentil-homme ſeruant, vers elle, bien
inſtruict de tout ce qui s'en peut dire, au parſus ce
qu'il en a veu & luy meſme apprins, pendant le
ſejour qu'il a faict en Piedmont: Entr'autres cho-
ſes il luy repreſentera qu'au cas qu'il ne reüſſiſſe
rien des traictez de paix, qu'il eſt expedient que ſa
Majeſté halte le renfort: dont elle l'a de ſa grace
aſſeuré, & de ſi bien pouruoir au payement d'ice-
luy & à ce qui eſt auſſi deu aux anciennes troup-
pes qui ſont en Piedmont, qu'on puiſſe fructueu-
ſement ſeruir ſa Majeſté, & non pas retourner aux
anciens deſordres, qui ont n'aguieres cuidé ren-
uerſer l'Eſtat. Qu'il recognoiſt aſſez que quoy
qu'il ſçache faire, ou dire, que ſa vertu n'eſt pas aſ-
ſez ſuffiſante pour regler ny pour conduire les af-
faires à l'heureuſe fin qu'il deſire, tout cela de pen-
dant comme il fait, de la bonne fortune du Roy,
de la qualité du temps, du bon naturel & affection
des perſonnes, & ſur tout de la bonne diſpoſition
que Dieu y apportera, eſtant celuy entre les mains
duquel toutes choſes ſont, & notamment ce qui
ſe demeſle par le maniement des armes, & qui ne
peut qu'en ceſte ſi iuſte & ſi raiſonnable quer elle,
il ne proſpere les deſſeins & intentions de ſa Ma-
jeſté, s'il en eſt requis de tel cœur & affection qu'il
demande.

Le 18. Nouembre Richelieu Gouuerneur de Couttemille manda au Mareschal, que Oliuier Cappel, gouuerneur de Pouzon pour les Geneuois auec le Comte de Cameran, auoient donné vne escallade au petit Fort de Delio, duquel ils auoient esté si rudement repoussez, que vingt-cinq hommes & six eschelles y estoient demeurees pour gages. 1558.

Le Mareschal estant acharné à la ruine de ce mauuais garnemẽt de la Trinité depescha le sieur de Terrides auec grosses trouppes, pour aller tout ranager és enuirons de Fossan, rompre les moulins & destourner les ruisseaux: ce qui fut diligemment executé, dont la Trinité se pensant garentir il auroit fait sortir quelques trouppes de caualerie & de Fantacins, qui furent à la veuë de luy fort rudement repoussez, sans qu'il osast iamais sortir.

Qu'il y a vn Gentil-homme Milanois, qui luy a proposé depuis quinze iours de mettre s'il vouloit entre ses mains la ville & chasteau de Noüarre: qu'il en trouuoit l'execution fort facile, si l'ennemy n'estoit auiourd'huy le plus fort à la campagne, qu'encores en pourroit-il prendre le hazard si les gens de guerres estoient payez & habillez: qu'en ceste cõsideration il s'efforceroit de remettre la partie à vne autre fois.

Que se voyant reduict au dernier desespoir, & ayant cependant entendu que certaines ames esgarees auoient deu dire au Conseil du Roy, qu'il auoit esté porté en Piedmõt beaucoup plus grandes sommes que n'estoient celles qu'on aduoüoit, que pour en faire recognoistre la fausseté il estoit contrainct me renuoyer à la Cour, auec tous les estats de recepte & despence en la presente annee,

1553. & qu'il m'auoit expressement chargé de ne partir de la Cour, sans luy apporter quelques solides moyens sur les necessitez presentes, & sur la correction des impostures.

Ie fus aussi chargé de remonstrer que le Sieur de Saufre auoit au retour du siege de Cental, en son chasteau qui estoit grand & beau, & ses metairies bruslees, auec toute la moisson qu'il auoit touſiours si bien & si fidellement seruy qu'il meritoit que sa Majesté luy fist recognoistre que ceux qui perdoient pour elle, y gaignoient touſiours le double.

Qu'il auoit fait casser les deux cõpagnies Françoises de Pequigny: comme elle auoit commandé, qu'il supplioit sa Majesté l'exempter du iugemẽt, bon ou mauuais qui deuoit estre donné cõtre luy, sur la perte de Montcalue, à cause qu'il estoit apparenté parmy les plus grandes maisons de France, & tout de mesme du Capitaine Pierre Longue sur celle du Connestable.

Que le Capitaine Studer l'vn des plus vaillans de tous les Suisses, supplioit sa Majesté vouloir recognoistre ses seruices, d'vne pẽsion de deux cens liures en l'estat des Ligues.

Que pendant qu'on fait courir sur le theatre les intentions à paix ou trefue, que les ennemis (qui ont touſiours l'œil au guet,) armoient en gros de tous costez, pour en l'vn ou l'autre euenement, emporter l'auantage, cõme fait prosque touſiours celuy qui se rend le premier maistre de la campagne, & que sa Majesté faisant le contraire, c'est volontairement & indignement tendre le dos aux coups & aux miseres.

Que le treiziesme Mars, il escriuit au Sieur de

Gonnort

Gonnort son frere (qu'il auoit precedemment enuoyé en Cour,) qu'il estoit desormais necessaire que le Roy print resolution d'estre le plus fort, d'autant que ceux qui se rendoient tels de bonne heure, auoient le courage & la main tousiours leuees pour s'en faire croire par les foibles, comme sa Majesté le vouloit estre, à la ruine: puis que toutes les promesses sur l'acceleration du secours n'engendreroit que du vent & du mespris tousiours dangereux sur les traictez de paix. 1558.

Qu'il ne sçait qui a pousse le Comte de Beines à le prier de luy faire tomber en main le Gouuernement de Quiers, auquel il est mal propre, pour deux raisons : la premiere, parce que la conseruation de sa propre place luy donne assez d'occupation, & l'autre que son naturel, ores que bon & fidelle, mais pesant à la main n'est guieres propre à manier vn tel peuple, priant le sieur de Gonnort trouuer moyen que le Roy le descharge doucement de ceste demande, & qu'il me renuoyast diligemment vers luy, auec les prouisions conuenables & ne le voulant faire, demander son congé, preuoyant assez que la prudence & son affection perdoient non le courage, mais bien la puissance de remedier à toutes ces calamitez, desquelles il se fust piçça desueloppé s'il eust peu croire que la France eust esté si fort descouragee qu'il la trouuoit auiourd'huy, par faute de preuention, & à laquelle de sa part il n'auoit iamais manqué : que tout ce qu'il disoit & escriuoit, estoit beaucoup moins que ce que son esprit conceuoit & desiroit, & qu'on ne

hayoit ou mesprisoit iamais celuy qui magnanimement demeuroit tousiours sur l'auantage des armes, comme sa Majesté eust faict, si elle l'eust creu.

*Fin du neufiesme Liure.*

SVITTE

# TABLE DES PRINCIPALES MATIERES, ET CHOSES plus remarquables contenuës en ces Memoires.


A

ABBE' de S. Victor lez Paris, fils du Prince de Melphe, s'en va en Piedmont, pour disposer ledict Prince son pere à quitter sa charge au Mareschal de Brissac. 20.21

Abbé Rossel seruiteur du Cardinal de Ferrare, apporte nouuelles au Roy, des nouuelles forces que les Imperiaux leuoient en Italie. 596.597

Auancoureurs du Marquis de Pescaire, venãs au secours de Lanz, rencontrez & deffaicts par le sieur de Gye, fils de Monsieur de Maugeron. 169

Aduertissement donné au Roy par le Mareschal de Brissac, d'vne entreprinse sur la ville de Gennes. 225

Aduertissement à ceux qui suiuent les armes de ne s'asseurer iamais à la hauteur des murailles de la place où ils sont. 213.214

Aduertissement donné au Mareschal de Brissac, & par luy à sa Majesté, sur les preparatifs des Imperiaux. 578

Aduertissement à ceux qui manient les affaires de la guerre. 121.122

Aduertissement du Roy au Mareschal de Brissac, sur ce que l'ennemy s'estoit retiré aux garnisons. 118.527.498

Aduis du Mareschal de Brissac aux assiegez de

Sainct Damian, pour se prendre garde à esuenter les mines que les ennemis faisoient. 330
Aduis au Mareschal de Brissac de la venuë du Duc d'Alue en Piedmont. 550
Aduis dõné au Mareschal sur ce que l'Empereur ne pouuoit renforcer Dõp Ferrand son Lieutenant en Piedmont. 218
Aduis donné au Mareschal de l'entrepriſe de Domp Ferrand sur le Marquisat de Saluces. 148
Aduis du sieur de Termes au Mareschal de Brissac, sur la necessité de l'armee de Piedmont. 721
Aduis, & priere du Cardinal de Tournon au Mareschal de Brissac. 137
Aduis donné au Mareschal de Brissac sur le partement du Roy, pour aller en Allemagne. 222
Aduis donné au Mareschal sur l'arriuée du Cardinal de Trente à Milan, auec la surintendance des affaires de l'Empereur en Italie. 190
Aduis du Mareschal de Brissac donné à Gonnort son frere. 849
Aduis du Mareschal de Brissac donné au Roy, de Coidignac qui a prins le party Espagnol. 891
Aduis donné au Roy du desbandemẽt de l'armée du Piedmont pour suiure Monsieur de Guise à Naples. 544
Aduis d'Angleterre. 510
Aduis du Duc d'Aumale au Mareschal de Brissac, sur ce que le Marquis de Pescaire venoit au secours de Lanz. 169
Aduis donné par le Mareschal au Roy, de la venuë de Domp Ferrand en Piedmont. 67
Aduis du Mareschal de Brissac au Roy, sur la cruauté dont les Imperiaux auoient vsé à l'endroit des soldats sortis du seruice de sa Majesté. 32
Aduis au Roy par le Mareschal, de ce que les habitans de la Val d'Aouste leuoient les armes. 596
Aduis & demãdes du Ma-

reschal au Roy, sur l'arriuee du Duc d'Alue en Italie. 555
Aduis au Mareschal de Brissac, sur le deslogemẽt de Domp Ferrand de deuant Parme. 67
Aduis au Roy, de la prinse de Cairas. 573
Aduis donné au Mareschal de Brissac par Monsieur le Connestable de l'armee du Roy apres la prise de Mariebourg. 498
Affaires d'Estat ne doiuent iamais estre déguisez au maistre d'iceluy. 153
Affaires de guerre hazardeux, incertains & dangereux d'estre esbranlez & renuersez par petites occasions. 121
Affection grande de combatre aux soldats de l'armee du Mareschal de Brissac. 170
Alarme baillee au camp du Mareschal par Domp Aluaro de Sande, maistre de Camp de l'Infanterie Espagnolle, pour fauoriser la retraicte du Marquis de Pescaire. 171
Albe cité du Montferrat, iadis appellee *Alba Pompeia*. 79
Albe assiegee par les Imperiaux. 274.275
Alexandrie engagee par le Duc d'Alue. 578
Alfonce d'Este Duc de Ferrare, en l'an 1550. 3
Allemans s'accordẽt auec l'Empereur, au preiudice des promesses & traictez qu'ils auoient fait auec le Roy. 309
Allemans estans dans la Citadelle de Casal s'obstinent de la rendre par composition aux François. 455
Allemans, sujets aux remuëmens. 16
Allemans taschent de secouër le ioug Imperial. 12
Allemans leuez au Comtê de Tirol, arriuez à Voguiere. 464
Alliances entre le Roy & les Allemans, contre l'Empereur. 128
Alliance entre les Farnaises & l'Empereur Charles V. 6
Alto Côte, rend Lucignano aux Imperiaux. 390
Aluaro de Sãde maistre de

Camp de l'Infanterie Espagnolle, & depuis Gouuerneur du Chaſteau de Milan. 171
Ambaſſade des Valeſiens, au Mareſchal de Briſſac, pour le prier de retirer ſes armes de la Val d'Aouſte. 409
Ambaſſade du Pape au Roy, & à l'Empereur. 387
Ambaſſades des Suiſſes au Mareſchal de Briſſac. 407
Ambaſſadeurs enuoyez par le Roy en diuers endroicts de la Chreſtienté, pour faire cognoiſtre ſon innocence ſur les fauſſes accuſations de l'Empereur. 133
Amitiez & promeſſes des grands Monarques, legeres & incertaines. 4
Amitiez, meſmement celles de la Cour, s'affoibliſſent par l'abſence. 179
Amour & force, deux moyens pour conſeruer les Princes en leurs Eſtats. 494
André Doria laiſſe prendre pluſieurs Nauires & Galleres de l'Empereur, à ſa veuë ſans les ſecourir, & pourquoy. 124
Andriot Lieutenant de Cæſar de Naples, prins priſonnier, & ſa compagnie deffaicte par le Capitaine Tauernier Lieutenant de Briquemaut. 212
Animoſité entre le Mareſchal de Briſſac, & le ſieur d'Aumale. 425
Anne de Montmorency Conneſtable de France, principal confident du Roy Henry II. 15
Annibal Altempe Colonnel des Lanſquenets Imperiaux eſtans dans Yuree. 398
Arnault de Nauailhe, Lieutenant de la compagnie de S. Aubin, participant de la trahiſon dudit S. Aubin. 192
Armee du Roy au voyage d'Alemagne. 306
Armee du Mareſchal de Briſſac deuant Ceue. 277
Armee des François à Caluze pour aller aſſieger Yuree 398
Armee du Mareſchal de Briſſac, rengee en Ba-

le en la campagne de Butiglieres. 292
Armee du Mareſchal de Briſſac deuant la Citadelle de Lanz. 161
Armee Turqueſque hyuerne en la Moree, en intention de ſe jetter du coſté de Sicille, au commencemẽt du Printemps. 114
Armee du Mareſchal de Briſſac, pour aller aſſieger Valfenieres. 335
Armee de Piedmont enuoyee par le Mareſchal de Briſſac contre Pondeſture pour ne chaſſer les Imperiaux, ſous la cõduite des Seigneurs d'Aumale & de Termes. 631
Armes Françoiſes, ſuſpectes & formidables aux Geneuois. 278
Armes Frãçoiſes ont touſiours ſeruy d'abry aux Princes affligez. 134
Armee du Marquis de Peſcaire engagee dans Fouſſan. 786
Arriuee du Mareſchal de Briſſac deuãt Buſque. 231
Arriuee en Piedmont de Monſieur de Dampuille, ſecond fils de Mõſieur le Conneſtable. 401
Arriuee du Duc de Sauoye à Milan. 551
Arriuee d'Aſcagne de la Corne à S. Germain en Laye, où le Roy eſtoit, qui le reçoit fort gracieuſement. 37
Arriuee de l'armee du Mareſchal de Briſſac deuant la ville d'Yuree. 399
Arriuee du Marquis de Peſcaire au ſecours de Cony. 780
Arriuee du ſieur de Termes en Piedmont, deux iours apres la prinſe de Vulpian. 631
Arriuee de monſieur de Guiſe à Thurin s'en allant en Italie. 727
Arriuee des Suiſſes en Piedmõt, ſous la cõduite du Colonnel Fiolic. 181
Arriuee du mareſchal de Briſſac en la ville d'Albe, apres la prinſe d'icelle. 246
Arriuee du mareſchal de Briſſac en Cour. 713
Arriuee du mareſchal de Briſſac à Caſal. 446
Arriuee du mareſchal de

Briſſac en l'armee eſtant deuant Vulpian. 631
Arriuee de Domp Ferrand en Alexandrie, qui enuoye demander au Mareſchal de Briſſac les priſonniers Hongres, & le Capitaine Ieroſme Paluoiſin. 90
Articles accordez ſur la capitulation de la bonne guerre, entre les ſieurs Domp Ferrand, & Mareſchal de Briſſac. 337
Articles ſommaires de la depeſche du Roy au Mareſchal, ſur le faict de la Ligue d'entre ſa Majeſté & le Pape. 660
Artillerie de Lanz ramenee à Thurin. 172.173
Artillerie trouuee dans Verceil toute deſmontee, fuſt cauſe que la Citadelle ne fuſt prinſe, & qu'il ſe falluſt retirer de la place. 353
Artillerie montee ſur vn Rocher, pour battre la Citadelle de Lanz. 163
Aſcagne de la Corne nepueu du Pape enuoyé vers le Roy, & à qu'elle fin. 36
Aſcagne de la Corne s'en retourne en mauuaiſe diſpoſition contre la France. 39
Aſcagne de la Corne bleſſé deuant Lamirande. 175
Aſſaut donné par les François à Vulpian, auec perte notable. 623
Aſſaut donné par les François à Vulpian. 630
Aſſemblée de l'armee du Mareſchal de Briſſac, à Lyuorne, & Biauza, pour marcher à la prinſe & fortification de Santya. 414
Aſſiegez dans la ville de Buſque demandent à parlementer. 233
Aſſiegez de S. Damian eſuitent la mine que les ennemis faiſoient, & deffont ceux qui minoient. 331
Aſſiegez dans Vulpian, demandent à parlementer. 630
Aſſiegez dans Fouſſan, font vne ſortie, auec perte remarquable des leurs. 789

Assiegez de Parme demãdent secours pour pouuoir faire la cueillette. 42
Assiette de la ville de Cony en Piedmont. 775
Assiegez dans Santya sortent, & font grãd degast aux ennemis. 603
Assiegez de la Citadelle de Casal demandent à parlementer. 455
Assiegez de la ville de Quiers demãdent à parlementer. 54
Aubigny part du Piedmont sans congé, pour s'en reuenir en France. 467
Auditeurs, Secretaires & Medecins d'armee, prins prisonniers en guerre, payent vn mois de leurs gages pour leur rançon. 338

B.

BAins chauds au Mõtferrat, fort frequentez en May, & Septembre, pour les defluxiõs & catarres, mais mortels pour ceux qui se sont trop eschaufez au ieu d'amour. 97
Baptiste Fornargeneuois, Gouuerneur de la ville d'Albe, pour l'Empereur, lors de la prinse d'icelle par le Mareschal de Brissac. 245
Baron de la Garde General des galeres DUROY. 56
Barõ de Chepy & Capitaine Laual, prisonniers à Cairas, eschãgez pour Dom Alouze Pimentel; & Pedre de la Vera son Lieutenant. 214
Barricades deuant la Citadelle de Casal par les François. 447
Bastide, Chasteau entre Fossan, & Cairas, prins & pillé par la Trinité 434. 435
Batterie de dix canons, & quatre couleurines contre la ville d'Yuree. 400
Baterie contre la ville de Quiers. 53
Batterie, breschc, & prinse de Verruë par le Mareschal de Brissac. 236. 237
Batterie contre Busque, à la clarté d'vne grange, où l'on auoit mis le feu à ce dessein. 232
Batterie des Imperiaux,

contre le clocher de Santya. 605
Batterie cõtre le premier Rauelin de la Citadelle de Casal. 451
Batterie dans le fossé contre les caues de la Citadelle de Casal. 454.455
Batteries contre la Citadelle de Lanz. 163
Beaulac Lieutenant de Tilladet, tué deuant S. Damian. 336
Beauregard Secretaire d'Estat, & amy du Mareschal de Brissac. 120
Bellegarde nepueu de Monsieur de Termes, pourueud'vne cõpagnie de cauallerie par le Mareschal de Brissac.* 762
Bernardin de Bya Capitaine Italien, tué à la prinse de S. Baleing. 113
Bessay pourueu par le Roy de la Capitainerie de Casal. 470
Beynes inuesty par Domp Fetrand, qui ne l'osa attaquer. 228
Bielle, grand estenduë de murailles enueloppant trois petites villettes. 405
Biens des Biragues confisquez à Milan, à cause qu'ils estoient au seruice du Roy. 153
Biragues trois freres Iesme, Ludouic, & Carle, cousins germains du President de Birague, du depuis Cardinal & Chancelier de France. 156
Biron prend vn Espagnol en reuenant du siege & prinse de Lanz, par lequel on aprint la retraicte du Marquis de Pescaire. 172
Biron Guidon de la compagnie du Mareschal de Brissac. 75
Bisognes, ce sont gens nouuellement leuez pour mener à la guerre, & qui ne sont point encor armez. 124
Blesseure du sieur de Biron, deuant le fort de Mazin. 404
Bonat Gentil-homme Gascon, enuoyé par le Mareschal pour recognoistre si l'entreprinse qu'il auoit sur Verceil estoit reüssi-

ble. 347
Bonniuet enuoyé à Santya, auec renfort pour attendre l'ennemy. 592
Bonniuet, Vaſſé, la Motte Gódrin, Frãciſque Bernardin, Cheualier de Pauan, & Biron, chefs de la deffaicte des Hõgres. 75
Bonniuet taſche de tirer à l'eſcarmouche les Hongres qui eſtoient reſtez de la deffaite d'Aſt. 116
Bõniuet Colõnel general de l'Infanterie Françoiſe retenuë dans Santya, lors que le Duc d'Alue l'aſſiegea. 602
Bonniuet depeſché par le Mareſchal pour aller aſſaillir Moucuc. 63
Bonniuet bleſſé à la prinſe de Saint Baleing. 113
Bõniuet cõmandãt à l'vne des batteries contre la citadelle de Lanz. 163
Boniuet mis dans la ville d'Albe pour la faire fortifier, & la deffẽdre contre les Imperiaux. 274
Bõniuet proche parẽt du Mareſchal de Briſſac. 619
Bõniuet meine diſner en la Tẽte du Mareſchal les Gentils-hommes Eſpagnols, & Dõp Aluaro de Sãde les Frãçois en celle de Domp Ferrand. 299
Bonniuet enuoyé par le Mareſchal pour executer l'entreprinſe de Cairas. 186
Bõniuet depeſché par le Mareſchal de Briſſac; pour aller camper à Poirin. 42
Bonniuet prend Polés, & Saincte Victoire ſur les Imperiaux. 184
Bõté trop grande du Roy Henry II. cauſe de l'infelice ſuccez de ſes affaires. 220
Boullenois reconquis ſur Edoüart Roy d'Angleterre l'an 1550. 3
Bourgongne fournit de viures le pays de Lyonnois. 142
Bravilette & chaſteau, prins par Iacques du Sollier. 64
Bra aſſiegé, battu, & prins par les Imperiaux, qui y mettent tout au fil de l'eſpée. 227
Briquemaut enuoyé par

le Mareſchal au Roy, pour luy donner aduis de ce qui s'eſtoit paſſé en la prinſe de Láz. 172
Briſſac eſleu par le Roy en l'eſtat de Lieutenát General de ſa Majeſté delà les monts. 22
Briſſac s'achemine en Piedmont pour prendre poſſeſſion du Gouuernement. ibid.
Briſſac pourueu de l'Eſtat de Mareſchal de France, vaquant par la mort du Prince de Melphe. 22.23
Briſſac approuue & confirme les reiglemens & ordonnances du Prince de Melphe ſon predeceſſeur. 26
Briſſac ſe retire à Thurin, apres auoir viſité toutes les places & fortereſſes du Piedmont. 27
Bruicts ſemez par les Imperiaux de vouloir aſſaillir Ormee. 215
Bruſaſch, Chaſteau du Montferrat prins par Birague. 65
Butin trouué par les Frãçois dans la ville de Caſal. 447
Butin du Barõ de la Garde, ſur quelques Nauires Imperiaux. 56
Butin trouué dás les Nauires prins ſur l'Empereur par le ſieur de Carces. 125
Butiglieres, Caſtelnau & autres villages refuſent de payer contributiõs aux Imperiaux. 210

C.

CAdet enuoyé par les aſſiegez de S. Damian, lequel ſe trouuant enuelopé des ennemis auala gloutement les lettres qu'il portoit. 334
Cadillan Capitaine Gaſcõ mis dans le Chaſteau de Moucuc par Bonniuet. 64
Cæſar diſoit la violence eſtre permiſe pour regner. 41
Cæſar de Naples veut aſſaillir la nouuelle fortification de Saluge. 79
Caillac Lieutenant general du Grand-maiſtre de l'artillerie. 163
Cairas poſſedé par les Imperiaux, & ſitué preſ-

que au milieu de Piedmont. 220
Cairas reduit en extreme neceſſité de viures. 692. 693
Cairas aſſiegé, prins, & ſaccagé par les François. 771.772
Camerá ville d'Aſtizane aſſiegée, & prinſe par le Mareſchal de Briſſac. 306
Camojano Camerier du Pape Iules. 139
Canauois, pais qui fait vne partie du Piedmont. 159
Capitaine Beſſay pourueu du gouuernement de la Citadelle de Caſal. 460
Capitaine Bourbõ de Caſſel, venãt au ſecours des Imperiaux battu & ſes gens deffaicts. 219
Capitaine Breul, Lieutenãt de Salcede, mis par le Mareſchal de Briſſac dans la citadelle de Lanz. 166
Capitaine Duno priſonnier entre les mains des Imperiaux, prié par cõp Ferrand de parler au Mareſchal de Briſſac d'vne ſuſpenſion d'arme entre eux. 295. & ſuyuans.
Capitaine Duno tué deuant Vulpian allant à l'aſſaut. 623
Capitaine Guierche de Recanat, ſoldat Italien, mis dans S. Martin apres la fortification d'iceluy. 241
Capitaine la Cõbe, Gouuerneur pour le Roy du Chaſteau de Sõmeriue, enuoyé pour recognoiſtre la facilité de l'entreprinſe de Cairas. 185
Capitaine Laual, Gentilhõme Prouençal, Lieutenant du S. de Gordes. 184
Capitaine Lichaux Baſque, tué à la reprinſe de Dronier. 229
Capitaine Loup, mis pour Gouuerneur dans la ville de Ceue. 282
Capitaine Martin enuoyé par Briſſac à ſa Majeſté, & à quelle fin. 159
Capitaine Menegõ entre dãs Cony, nonobſtãt que l'armee Françoiſe le tint eſtroictemẽt aſſiegé. 776
Capitaine Mõfa Lieutenãt de la Motte Gõdrin,

eſt par lui depeſché vers le Roy, pour luy demander congé au cas que ſa cõpagnie de gẽs de pied luy ſoit oſtee, ſuiuãt l'ordõnãce de ſa Majeſté 188
Capitaine Paſquier Commiſſaire des guerres dépeſché par Briſſac au Roy, pour luy rẽdre cõpte du ſiege de Vulpian. 630
Capitaine Pedre Márie Breſignelle enuoyé à Milã par Briſſac, pour recognoiſtre en quel eſtat eſtoit l'étreprinſe que les Biragues auoient ſur le chaſteau de Milan. 159
Capitaine Pierre pelazza, Lieutenãt du ſieur de la Trinité, défaict auec ſa trouppe par le ſieur de Bellegarde. 763
Capitaine Sallines Eſpagnol entre auec ſecours dans la citadelle de Caſal. 452
Capitaine Tauernier de Bony ſur Loyre, deffait bon nõbre d'Imperiaux, conduicts par Andriot, Lieutenant de Cæſar de Naples. 212
Capitaine Ventabré mis par la Motte Gondrin dans Paſſeran. 156
Capitainerie du Chaſteau de Maſin donnee par le Mareſchal au ſieur de Conas. 409
Capit. Beaulieu, Charry, Rougues, & Duno tuez deuãt Vulpiã. 635
Capitaines Bonual & Martin dépeſchez pour recognoiſtre la facilité de l'entreprinſe de Caſal. 442
Capitaines de gẽs de pied, Lieutenans, Enſeignes, Sergés-Majours, Munitionnaires, & Cheuaucheurs eſtans prins priſonniers ne payent pour leur deliurãce que leurs gages & eſtats d'vn mois. 337
Capitaines Duno & la Cricque Commiſſaires de l'artillerie en Piedmont. 52
Capitaines Mazencome, & Ieronime de Thurin, mis par le Mareſchal dãs Mõtcalue, pour la defẽdre cõtre l'ennemy. 755
Capitaines Tourtorin, &

Appate tuez durant le siege d'Albe. 275
Capitulatiõ accordee sur reddition de la Citadelle de Lanz par les Imperiaux, entre les mains du sieur Mareschal de Brissac. 165
Capitulation de la bonne guerre, renouuellee par le Mareschal, & Domp Figuerol. 431
Capitulatiõ du Chasteau de Maluoisin. 399
Capitulatiõ pour la seurté du labeur de la cãpagne, entre les François & les Imperiaux. 234
Capitulation sur la reddition de la ville de Vulpian. 630
Capitulation sur la reddition de la ville de Quiers és mains du Mareschal de Brissac. 54
Capitulation sur la reddition de la ville d'Yuree. 401
Capitulatiõ sur le faict de la bonne guerre, entre Dõp Ferrand & le Mareschal de Brissac. 337
Caporaux & Sergẽs prins prisõniers en guerre sõt mis en liberté apres auoir esté deualizez. 338
Cardé assiegé, battu, & prins par le Presidẽt de Birague. 230
Cardinal Caraffe nepueu du Pape, principal instigateur de la Ligue d'entre le Pape & la Majesté. 663
Cardinal de Mãtouë partisan du Roy de France. 448.449
Cardinal de Tournon, chassé de Rome par le Pape. 36
Cardinal de Tournõ Surintendant des affaires de France en Italie. 137
Cardinal Iules de Monté succede au S. Siege, au Pape Paul III. en l'an 1550. 4
Cardinal Paulo Anglois met en auant quelque traicté de paix entre le Roy & l'Empereur. 541
Cardinal Paulo enuoyé par le Pape vers le Roy, & vers l'Empereur, pour moyenner la paix entre leurs Majestez. 387
Cardinal Verallo enuoyé par le Pape vers le Roy,

pour le rechercher de faire la paix. 114
Cardinaux de Ferrare & de Tournon enuoyét ſecours aux Siennois au nõ du Roy de Frãce. 227
Carle de Birague cõmandãt aux forts dreſſez és enuirons de Vulpiã. 558
Carle de Birague defaict ſoixante ſoldats de la compagnie du ſieur de Maſin. 152
Cas ridicule arriué au ſiege de Santya. 605
Caſtelnau, Paſſeran, Primal, & Mõtechar prins par la Motte Gõdrin. 46
Caſtres Chaſteau pres Courtemille rendu au Mareſchal de Briſſac. 287
Cauallerie Eſpagnolle nouuellement miſe dãs Aſt. 436
Cauſes pourquoy le Mareſchal de Briſſac vouloit miner Vulpian. 626
Ceue aſſiegee & cõquiſe par le Mareſchal de Briſſac. 277
Charles Duc de Sauoye ſpolié de ſes Eſtats, pour auoir quitté l'alliance du Roy François I. dés l'an 1536. 4
Charles VIII. Roy de Frãce trop cupide d'entreprendre nouuelle conqueſtes apres celles de Naples. 340
Charles V. Empereur d'Allemagne, Roy d'Eſpagne, Naples, & Sicile, Duc de Milan, & Comte de Flandres, en l'an 1550. 3
Charry Lieutenant de Saluefon mis à la garde de la Citadelle de Caſal. 460
Chappelle Biron depeſché par le Mareſchal de Briſſac au Roy, apres le ſiege de Cony. 784
Chaſteau de Barges, prins par Terride Gouuerneur de Pignerol, qui le faict razer. 67
Chaſteau de Cardé bruſlé par accident. 230
Chaſteau de Courtemille, iadis baſty par les Romains. 285
Chaſteau de Gatinare rẽdu au Mareſchal de Briſſac. 438
Chaſteau de Reuel l'vne

des principales forteresses du Marquisat de Saluces. 148
Chasteaux de la Trinité & S. Alban se rendent au sieur de Bóniuet. 326
Chasteaux de Tricerre, Balzola, & Poma assiegez, & prins par Bonniuet. 472
Chasteaux du Marquis de Final, prins & razez pour n'auoir voulu en faire hommage au Roy. 549
Chasteaux & villes du païs d'Astizanne obeyssans au Roy. 532
Chatelard tué en la prinse de la ville de Verceil. 351
Chauigny faisãt le Bouffon tuë le Capitaine la Cricque, Commissaire de l'artillerie. 79
Chemin qu'il falloit tenir pour secourir les Siennois. 495
Chepy le ieune Enseigne de Montluc, prins prisonnier & blessé par les Espagnols faisans leur retraicte de deuant S. Damian. 336
Cheualier de Seure, depesché par le Roy en Piedmont. 598
Chuzan, bourgade de Piedmõt, réduë aux Imperiaux par le Capitaine Louys Monteil. 94
Chuzan prins par le Capitaine Monteil. 63
Citadelle de Sienne, assiegee par les Siénois, auquels elle est renduë le 5. Aoust. 1552. 227
Clasé tué par Malespine au tournois qui fut fait entre Monsieur de Nemours & le Marquis de Pescaire. 642
Clemence & debõnaireté du Mareschal de Brissac enuers le chef des Imperiaux de Vignal. 701
Cluseau & Lombrail, enuoyez pour recognoistre si l'étreprinse de Cazal estoit reüssible. 442
Col de l'Argentiere, passage pour aller de Piedmont en Prouence, & Dauphiné. 148
Colere des Allemans s'escoule parmy les festins & bonnes cheres. 217
Colere du Sr de Cordes,

ſur ce que l'on l'accuſoit d'eſtre cauſe d'auoir failly Cairas. 78
Combat d'entre le ſieur de Bellegarde, & le Capitaine Piouana Eſpagnol. 474
Combat ſignalé entre les ſieurs Ducs de Nemours, & Marquis de Peſcaire. 641
Cõbat valeureux du Capitaine Charry, contre le Capitaine Alleman. 238.239
Cõmandemẽt du Roy au Mareſchal de munir & fortifier les principales places de Piedmont & faire recognoiſtre quelles forces il pouuoit auoir tant en cauallerie qu'infanterie. 147
Cõmencement de guerre deſcouuerte entre les François & les Imperiaux. 44
Cõmiſſaires generaux & particuliers tant de la guerre que de l'artillerie, eſtans prins priſonniers ne payent pour eſtre diſiurez, que leur Eſtat d'vn mois. 337
Compagnie de deux cens cheuaux legiers entretenuë par le Roy, au Duc de Parme. 18
Cõpagnie de Gendarmerie du ſieur de la Guiche, en Piedmont. 754
Cõpagnie de Gendarmerie du ſieur de S. Aubin, caſſee apres que la trahiſon d'iceluy fuſt deſcouuerte. 193
Compagnie du Regimẽt de Chaſtillon enuoyees en Piedmont, ſous la conduite du Capitaine Iſuard. 33
Compagnies Italiennes retenuës en Piedmont, ores que le Roy euſt cõmandé de les caſſer. 151
Compoſition faicte aux aſſiegez de la ville de Buſque. 232
Concile aſſemblé à Trente à la ſuſcitation de l'Empereur. 59
Concile de Trẽte cõpoſé de Prelats partiſans de l'Empereur Charles V. 128
Cõcion militaire du Mareſchal de Briſſac aux ſoldats de ſon armee rangee

rangee en bataille. 294
Conditions sur la protection de Parme acceptee par le Roy. 18
Conference des deputez du Roy & de l'Empereur pour faire vne paix entre leurs Majestez, mais sans fruict. 300
Conference des sieurs de Guise & Mareschal de Brissac à Thurin, sur les difficultez qui se trouuoient au voyage dudict sieur de Guise en Italie. 728
Conferẽce du Mareschal de Brissac auec les Biragues, touchant quelque entreprinse sur le Milannois. 155
Conferẽce du Mareschal de Brissac, auec les Seigneurs du Conseil touchant l'ouuerture de la guerre. 45
Confirmation de l'aduertissement dõné au Mareschal sur l'intention que les Imperiaux auoient de se saisir du Marquisat de Salluces. 149
Connestable a entre ses mains le maniment & administration de tout l'Estat de la France. 122
Connestablerie destinee au Mareschal de Brissac, aduenant defaut de Monsieur le Connestable. 364
Conseil du Roy trouue mauuaise la remonstrance que le Mareschal de Brissac auoit fait à sa Majesté sur la necessité des affaires du Piedmont. 120
Considerations du Mareschal de Brissac sur la perte de la bataille faicte par Strossy en Italie. 382 383
Considerations remarquables auant qu'entreprendre vne guerre. 717
Considerations remarquables sur l'Estat des affaires de Piedmont. 153
Comte d'Aiguemont va en Angleterre pour traicter le mariage de la Royne auec le fils de l'Empereur, Domp Philippe. 335
Cõte d'Arignan, & Ray-

mond de Cardonne arriuẽt en Piedmont auec nouuelles forces. 436
Comte d'Autebourg leue nouuelles trouppes pour les Imperiaux. 786
Cõte de Bas, Gouuerneur du fort de Ceue, tué, ce qui cauſe la reddition de la place. 279
Comte de Beynes fait pẽdre vn certain banny de ſa ville, ce qui penſa faire rompre la capitulation de la bonne guerre. 86
Comte de Briſſac fils du Mareſchal, reuenant de Piedmont auec les Regimens d'iceluy, ne veut deſarborer l'Enſeigne blãche, & pourquoy. 33.34
Comte de Cameran prins priſonnier par le ſieur de Carces. 125
Comte de Chalant prins priſonnier dans la ville de Verceil. 351
Comte de Chalãt priſonnier entre les mains du Mareſchal de Briſſac, pretend eſtre de mauuaiſe prinſe. 427.428
Comte de Chalãt ſe trouue à la bataille de Pauie auec le Roy François I. 490
Comte de Dozane, receu au ſeruice du Roy auec tiltre de Colonnel de trois Enſeignes Italiennes. 470
Comte de Gaiazze dans Lamirande, aſſiegee par le Pape. 41
Comte de Gaiazze, rend Caſelles aux Imperiaux. 362
Comte de Lamirãde baille aduis au Mareſchal, de l'arriuee du Duc d'Alue en Italie, & de ſes forces. 555
Comte de Lampugnay Gouuerneur de la ville de Quiers, pour l'Empereur Charles V. lors de la prinſe d'icelle par le Mareſchal de Briſſac. 54
Comte Philippes Tourniel, Gouuer. de Noüarre pour l'Empereur. 645
Comte de Verme arreſte priſonnier Salueſon & deux autres ſoldats qui reuenoient de l'entre-

prinse du Chasteau de Milan. 207
Comté de Valpergue cõfine la val-d'Aouste, & les vallees de Corgue. 241
Conuocation du Concile de Trente à quelle fin procuree par l'Empereur Charles V. 127
Conuocation du conseil, par le Mareschal de Brissac, sur ce qui estoit à faire pour la prinse de la Citadelle de Verceil. 353.354
Cordelier mis *in Pace* pour auoir souuent apporté des lettres du sieur de Termes au Mareschal. 81
Cornelio Bétiuoglio Lieutenant de la compagnie Colonnelle de Pierre Strozzy. 31
Cosme de Medicis Duc de Florẽce en l'an 1550. 3
Castiglioles, place assez forte au pays d'Astizane. 212
Coupigny & Villemagne, bannis du Piedmont, pour auoir mis la main à l'espee dans le corps de garde. 526
Cour de Rome appauurie, par le deffaut d'y aller de France prendre aucunes Prouisions, Bulles, ny dispences. 113
Courtemille, ville situee au pays des Langues à six lieuës de Sauõne autresfois appellee *Curia Emiliana*. 285
Crainte de l'Empereur sur les pretentions que les François ont au pays bas. 132
Crainte inopinee du Cõté de Beine sur la foiblesse de sa place. 85
Cravesane & Serraual, Chasteaux situez au pays des Langues, prins par le Mareschal de Brissac. 276
Cruauté des Imperiaux, enuers les soldats sortis du seruice de France. 32
Cruauté du Marquis de Masserã, enuers vn pauure Gentil-hõme Piedmontois. 720
Cupidité grande du François d'entreprẽdre beaucoup. 340
Cypiere dans Lamirande, assiegee par le Pape. 45

Cypiere & d'Andelot, prisonniers à Milan. 428
Cypiere sorty de prison. 431

D.

DAmpuille mis dans Casal pour la combattre & deffendre contre les Imperiaux. 754
Dandelot dans Lamirande assiegee par le Pape. 41
Decez du Prince de Melphe. 23
Declaration entre les sieurs Mareschal de Brissac & Domp Ferrand, sur la prinse du bestail, charrettes & autres vtancilles des laboureurs, reuenans de porter viures aux villes où il y a garnison. 145
Deffaicte de cinquante cheuaux legers Espagnols par le Capitaine Monfa Lieutenant de la Motte Gondrin. 212
Deffaicte de l'armee de Strossy en Italie par le Marquis de Marignan. 360
Deffaicte de la cõpagnie de gendarmes du Duc de Sauoye, voulant entrer dans Valence. 554
Deffaicte de quelques Imperiaux, par les Biragues. 152
Deffaite de quelques Imperiaux, par les sieurs Ludouic de Birague, & de Saint Chaumont. 763
Deffaicte de quelque Imperiaux par le Capitaine Bologne, reuenans de Monteil. 220
Deffaicte de quelques Imperiaux par le Colonel Strossy, sur le depart de Domp Ferrand de deuant Parme. 29
Deffaicte de quelques Imperiaux, par le sieur de Gordes, reuenant de Beynes. 86
Deffaicte de quelques Imperiaux, venãs de secourir Valfenieres. 385
Deffaicte des braues de Naples estans dans Vignal. 701
Deffaicte des Hongres auprés d'Ast, qui alloient au rencontre des

Roy & Royne de Boheme. 75.76
Deffaicte des Imperiaux voulans prendre le fort de Gatinare. 645
Deffaicte des Imperiaux assiegeans le Chasteau de la Tour. 598
Deffaicte d'vn Capitaine Espagnol nommé Milord, sortant de Foussan pour aller trouuer le Marquis de Pescaire. 788
Deffaicte du secours enuoyé par la Trinité à Valfenieres. 281
Deffaicte du secours qui alloit à Valfenieres, par le sieur de Noüailles Lieutenant de la compagnie du sieur de Dampuille. 550
Deffaicte remarquable d'vn bõ nombre d'Imperiaux, par le sieur de Dampuille. 643
Deffence du Roy d'aller prendre Bulles, Pardons, ny Dispences à Rome. 114
Deffortune de la part des François qui empescha la redditiõ de Cony. 777
Deliberation de Domp Ferrand de ruiner & gaster la campagne du Piedmont, pour contraindre les François par ce moyen à aller querir des viures en France. 176
Deliberation de l'Empereur de faire la guerre à la France. 131
Deliberation du Conseil de Piedmont de fortifier Santya. 415
Deliberation du Mareschal de Brissac, auec Messieurs du Conseil de Piedmont sur l'entreprinse de la Citadelle de Lanz. 159
Deliurance de Salueson, par le commandemẽt de l'Empereur apres que l'entreprinse du Chasteau de Milan fust descouuerte. 209
Deliurance de vingt paires de bœufs prins par les François sur les Imperiaux. 145
Demande de Bonniuet pour deffendre la ville de Quiers, contre les forces Imperiales. 73

Demande des assiegez de la Citadelle de Casal, pour la rendre par composition. 455
Demandes du conseil de Piedmont & du Mareschal de Brissac à sa Majesté. 60
Demandes du Mareschal de Brissac au Roy, pour la guerre du Piedmont. 420
Demandes du Mareschal de Brissac au Roy, auec aduis de ce qui s'est passé deuant Yuree. 402
Demission de l'Empereur Charles V. de tous ses Estats, Royaumes & Empire, faicte en faueur de son fils Philippes. 649
Denombrement des villes & Chasteaux, esquels il falloit tenir garnison en Piedmõt, & du nombre d'hommes qui y estoit necessaire. 154
Departement des soixante mille escus apportez par Boyuin en Piedmont. 574
Depesche au Roy pour sçauoir sa volonté sur le secours demandé par les Siennois. 346
Depesche de la Marquise de Montferrat au Mareschal de Brissac, sur ce qu'il portoit les armes dans le Montferrat. 95
Depesche de Monsieur le Connestable au Mareschal, sur le mescontentement que les Seigneurs de l'armee auoient eu, que Termes fust esleu pour leur commander. 634
Depesche des sieurs de Guise & Mareschal de Brissac au Roy, sur les difficultez du voyage dudit sieur de Guise, pour la conqueste du Royaume de Naples. 728.729
Depesche de Montbazin enuoyé par le mareschal de Brissac vers le Roy. 60
Depesche du ieune Tillade au Roy, pour luy rẽdre compte du siege de Santya. 615
Depesche du Mareschal au Roy, tant sur la prinse de Valfenieres que

quelques autres particularitez. 475
Depeſche du Mareſchal au Roy incontinant apres ſon retour en Piedmont. 725.726
Depeſche du Mareſchal de Briſſac au Roy, auec ample inſtruction de tous les affaires du Piedmont. 151
Deputez des Rois de Frãce & d'Eſpagne pour traicter de la paix entre leurs Maieſtez 416. 417
Deputez du ſieur Domp Ferrand, & du Mareſchal de Briſſac pour cõuenir d'vne ſuſpenſion d'armes. 296
Derdoy Secretaire de Monſieur le Conneſtable, depeſché par le Roy vers le Mareſchal de Briſſac. 696
Deſbordement du Pau, qui donnoit belle occaſion aux François de prendre Valence. 580
Deſcription de la Citadelle de Caſal. 447
Deſcription du païs de Montferrat. 97
Deſcription du pays des Langues. 717
Deſmolition de Paſſeran, par le commandement du Mareſchal de Briſſac. 156
Deſmolition de Vignal par les François. 702
Deſpoüille des Hongres deffaits aupres d'Aſt. 77
Deſſein des Cardinaux Caraffe, & de Lorraine pour faire entrer le Roy en Ligue auec le Pape, par l'entremiſe de madame la Ducheſſe de Valentinois. 663
Deſſein du Conneſtable, touchant la charge de Lieutenant general du Roy en Italie, pour la faire tomber entre les mains du ſieur de Chaſtillon ſon nepueu, depuis Admiral de France. 21
Deſſein du Mareſchal de Briſſac ſur l'auictuaillement de S. Damian. 180
Deſſein inutile des Imperiaux de vouloir aſſaillir Primel. 188
Deſſein mal-heureux d'aucuns qui eſtoient

en l'armee Françoise du Piedmont deuant Cony. 778
Desseins de l'Empereur pour attirer les Suisses au Concile de Trente, descouuerts au Pape. 129
Desseins de l'Empereur Charles V. pour establir sa domination en Italie, & disposer de tous les Potentats à sa deuotion. 126
Desseins du Duc d'Alue inutiles, pour le recouuremẽt de mõtcalue. 654
Desseins & deliberations de Domp Ferrand de faire le degast en Piedmont. 91.92
Deuise ridicule sur la porte de Verruë. 237
Differẽce d'étre les payes d'vne compagnie, & le vray nombre des soldats. 152
Different entre le Comte de Brissac & le sieur Dandelot, sur ce que ledict de Brissac n'auoit voulu desarborer l'Enseigne blanche de Piedmont. 34
Difficulté suruenuë en la mõstre des compagnies de Chastillon nouuellement enuoyees en Piedmont. 33
Difficultez d'assẽbler les Estats de l'Empire. 140
Difficultez de conduire des bleds de Bourgongne en Piedmont. 145
Difficultez d'enuoyer du secours à Parme, comme estoit l'intention du Roy. 29
Diligence & valeur de Bonniuet, representees & recõmandees au Roy par le Mareschal de Brissac. 119
Diligence grãde du sieur de Boyuin, depesché par le Mareschal vers le Roy. 767
Discipline militaire des François estans en Piedmont. 177
Discours du voyage de Dinan. 502
Discours de l'entreprinse sur la ville d'Albe, par le Mareschal de Brissac. 242
Discours du Mareschal de Brissac au Colonnel

des Suiſſes. 182
Diſcours d'vn Gentil-hõme Eſpagnol touchant l'ouuerture de la guerre. 55
Diſette des Imperiaux apres la prinſe de la ville de Dya, Chuſan & Paſſeran. 117
Diſette des Imperiaux eſtans dans Vulpian. 558
Diuers aduis du Mareſchal de Briſſac au Roy ſur pluſieurs 'occurrences. 745
Domp Aluaro de Saude, battu par la Motte Gondrin, ſe ſauue en Aſt auec perte des ſiens. 469
Domp Ferrãd de Gonzague, Lieutenat general de l'Empereur Charles V. en Italie. 31
Domp Ferrand enuoye pour preſent au Mareſchal de Briſſac, Louys de Monteil qu'il tenoit priſonnier. 106
Domp Ferrand reuoqué du Piedmont par l'Empereur qui y enuoye en ſa place Domp Figuerol. 236
Domp Figuerol ſe ſauue tout en chemiſe dãs la Citadelle de Caſal apres la prinſe de la ville par les Frãçois, 445. & de la Citadelle à S. Saluador. 346
Domp Franciſque d'Eſt Gouuerneur de la ville d'Aſt. 76
Domp Garzia Viceroy de Naples pour l'Empereur Charles V. 300
Domp Ioüan de Luna quitte le party de l'Empereur & prend celuy du Roy. 393
Domp Manuel de Luna, Caſtellan de Milan, enuoyé par l'Empereur au ſecours du Marquis de Marignan. 387
Domp Pedre de Tollede Viceroy de Naples. 1550. 5
Domp Philippes fils de l'Empereur Charles V. paſſe en Angleterre pour cõsõmer le mariage d'entre luy & la Roine d'Angleterre. 335
Doyre-balte, riuiere impetueuſe deſcendente du mont Sainct Bernard. 64

Duc de Mantouë, grand pere de Monſieur de Neuers. 95
Duc de Montmorency ptins priſonnier dans Terroüenne. 363
Duc de Nemouts, en Piedmont. 98
Duc de Parme & le Cardinal Farnaiſe recherchent l'amitié & alliance de France. 10
Duc de Parme & le ſieur de Termes, font executer à mort ceux qui auoient voulu trahir Parme. 174
Duc de Plaiſance cruellement maſſacré par le cõmandement de l'Empereur. 134
Duc de Sauoye au Marquiſat de Saluces. 228
Duc de Sauoye diſſuade à l'Empereur le ſiege de Mets. ibi.
Duc de Sauoye nourry & eſleué par l'Empereur, & fils d'vne ſienne Couſine. 493
Duc de Sauoye venu de Flandre en Italie aſſez mal content de l'Empereur. 227
Duc de Somme ſurprend la Baſtie en Corſe. 342
Duché de Milan, principale eſtappe qu'euſt l'Empereur Charles V. pour entretenir la guerre en Italie. 242
Ducheſſe de Lorraine Doüairiere de la Duché de Milan. 488
Ducheſſe de Montferrat, & ſon fils le Duc de Mantouë, partiſans de l'Empereur. 96
Ducheſſe de Valentinois aymee & fauorite du Roy Henry II. procure l'Eſtat de Lieutenant general en Italie, au Mareſchal de Briſſac. 19.20
Ducs de Nemours & d'Aumale, commandans à l'vne des batteries cõtre la citadelle de Lanz. 163

E.

EAu meſuree aux ſoldats dans Caluy aſſiegé par le Colonnel Velleron. 343
Edoüart Roy d'Angleterre, en l'an 1550. 3
Egliſe Saint Donat com-

mande le chasteau de Carmagnolles. 147
l'Empereur Charles V. contraint par la viue poursuitte des Allemãs de desloger d'Ispruch, la nuict aux flambeaux, & se retirer à Vuillac terre du Roy des Romains. 216
l'Empereur Charles V. donne assistance à l'Anglois, contre la Roine d'Escosse, qui estoit en la protection du Roy de France, fait mourir les seruiteurs du Roy, & tasche de rompre l'alliance des Suisses. 16
l'Empereur Charles V. double en ses intentions. 9.10
l'Empereur Charles V. impie enuers le Pape, & tout le S. Siege. 38
l'Empereur Charles V. insatiable en ses ambitions. 7.8
l'Empereur Charles V. malade à Ispruch. 114
l'Empereur Charles V. quitte le monde & se retire en vn Monastere. 653
l'Empereur Charles V. se repent d'auoir cõmencé la guerre du Piedmont contre le Roy, & pourquoy. 125
l'Empereur Charles V. trop insolent en ses victoires. 128
l'Empereur tasche de reduire l'Allemagne sous la domination Espagnolle. 309
l'Empereur trouue mauuais que le Pape vueille faire la paix auec le Roy. 139
l'Empereur veut distraire les Suisses de l'alliance de France. 129
l'Empereur emprunte argent de la Roine de Pologne. 344
Entrebatterie des Espagnols & Allemans Imperiaux à Bassignaue, causee par la disette des viures. 749
Entree du Mareschal de Brissac à Thurin le 20. Aoust 1550. 24
Entree du Mareschal de Brissac dans Verceil apres la prinse. 352
Entreprinse d'Ast com-

muniquee au Roy par Briquemaut. 482
Entreprinſe de Bonniuet ſur Creſcentin. 238
Entreprinſe de Domp Ferrand ſur Ville-neufue d'Aſt. 288
Entreprinſe de la Trinité ſur Sauiglan, deſcouuerte par le Vicomte Gourdon. 183
Entreprinſe de Pondeſture laiſſee, & pourquoy. 632. 633
Entreprinſe des François ſur la ville d'Aſt, occupee par les Imperiaux. 474
Entrepriſe des Imperiaux de fortifier Gatinarre. 437
Entrepriſe des Imperiaux ſur Ville-neufue d'Aſt, deſcouuerte. 210
Entreprinſe des Princes & & Seigneurs François nouuellement arriuez en Piedmont. 99
Entreprinſe du Marquis de Miet dit Medeguin, ſur la ville de Parme. 174
Entreprinſe du Mareſchal de Briſſac, ſur Paſſeran. 155
Entreprinſe du Mareſchal de Briſſac ſur les Imperiaux eſtans aſſemblez dans Valence. 552
Entreprinſe du Mareſchal de Briſſac, ſur Touc & Monteil. 307
Entreprinſe du Roy d'Angleterre, & du Duc de Sauoye, ſur la ville de Mets. 717
Entrepriſe du Roy Henry II. ſur l'Iſle de Corſe. 342
Entrepriſe du Viceroy de Naples, ſur la ville de Sienne. 306
Entrepriſe nouuelle des Imperiaux d'aller fortifier Vignal. 750
Emtreprinſe par le Mareſchal de Briſſac ſur la ville de Verſeil. 346.
Entrepriſe par Ludouic de Biraque ſous Verruë, communiquee au Mareſchal de Briſſac qui la fait mettre en execution. 235.236
Entreprinſe remarquable du Mareſchal de Briſſac, pour donner vne attaque aux Imperiaux

voulans secourir Valfenieres. 388.389
Entreprinse remarquable, sur le Chasteau de Milan. 157
Entreprinse sur Cairas ordonnee au sieur de Gordes gouuerneur du Montdeuis. 51
Entrepriſe sur Cairas, faillie. 58
Entreprinse sur Cazelles descouuerte par le sieur de Gye fils & Lieutenant du sieur de Maugiron. 115
Entreprinse sur la ville d'Albe, executee par le Mareschal de Brissac. 245
Entreprinse sur la ville de Casal, dressee par vn maistre d'Escolle. 440
Entreprinse sur la ville de Gennes discouruë. 222
Entreprinse sur le Chasteau de Milan, communiquee au Roy. 159 160
Entreprinse sur S. Damiã, commise par le Mareschal de Brissac au sieur de Vassé, gouuerneur du Marquisat de Saluces. 50
Entreueuë du Mareschal de Brissac & du sieur Domp Ferrand, pour traicter ensemble des moyés de faire la paix entre le Roy & l'Empereur. 299. & suiuans.
Enuie de ceux qui estoiẽt aupres du Roy contre le Mareschal de Brissac. 177
Enuie nous fait haïr ceux que nous auions auparauant aimez. 178
Escalade donnee à Sienne par le Marquis de Marignan, de laquelle il est repoussé auec perte des siens. 392
Escarmouche au lieu de bataille entre les François & les Imperiaux en la pleine de Butiglieres. 295
Escarmouche dressee par ceux de Lamirande aux Imperiaux, qui les tenoient assiegez, pour enuoyer Vattan vers le Roy. 175
Escarmouche dressee, pour recognoistre la nouuelle fortification

de Valfenieres que le Mareſchal de Briſſac aſſiegeoit. 337
Eſchange de la Duché de Milan au Royaume d'Eſcoſſe, propoſé par le Cõte de Chalant. 483
Eſchelles pour ſurprendre la ville de Quiers. 51. 52
Eſpagnols en nombre de 700. enuoyez de la Duché de Vuitemberg au Parmeſan. 114
Eſpagnols entrent comme brebis, & ſortent comme loups rauiſſans. 117
Eſpargne au commencement de la guerre eſt vn preſage de la prochaine fin d'icelle. 119
Eſperance ne peut eſtre oſtee aux mal-heureux. 180
Eſpion de Domp Ferrãd, prins par la Motte Gõdrin, par lequel on aprint que les Imperiaux vouloient aſſaillir S. Damian. 183
Eſtat au vray des compagnies de gens de pied qui eſtoient en Piedmont, le 22. Nouembre 1554. 536
Eſtat au vray des places, villes, chaſteaux & forteresſes qui eſtoient en l'obeiſſance du Roy en Piedmont le 22. Nouembre 1554. 531
Eſtat de la recepte & deſpence de l'armee de Piedmont, enuoyé au Roy par Briſſac. 760
Eſtat des forces que les Imperiaux auoient en Piedmont. 532
Eſtat des places que les Imperiaux occupent en Piedmont. ibid.
Eueſque d'Aſtorgue Eſpagnol retenu priſonnier à Thurin, par le commandement de Briſſac. 34
Execution nocturne de l'entrepriſe de Caſal. 442
Expugnations diuerſes de la citadelle de Caſal. 447
Exploict du ſieur de Gye ſur les Imperiaux. 173

F.

FAcilité de faire perdre le Piedmont par faute de viures. 141
Facilité des Imperiaux pour recouurer des vi-

ures en Piedmont. 242
Façon des lances & autres armes Hongroises. 77
Faillir & s'en repentir est simplesse. 14
Familiarité grande d'entre le Mareschal de Brissac & Vidame de Chartres. 771
Faute remarquable de Domp Ferrand au siege de S. Damian. 235
Fausses accusations de l'Empereur contre le Roy. 132
Fils du Procureur du Roy à Salluces cause que Cony ne fut rendu aux François. 777
Flaminio Paleologo receu au seruice du Roy, qui luy donne vn estat de Chambellan. 470
Force de la citadelle de Casal. 450
Forces d'Allemagne arriuent au Parmesan où elles sont receuës par le Marquis de Miet, dit le Medeguin. 140
Forces destinees pour le Piedmont, enuoyees aux Siennois. 330
Forces nouuelles enuoyees en Piedmont, le Mareschal de Brissac estant en France. 723
Forces qu'il falloit auoir pour l'execution de l'entreprise de Gennes. 399
Fort de Denondozella, situé en la Duché de Milan. 594
Fort de Masin entre Verceil & Yuree, est vne Comté de quatre mille escus de rente, appartenãte à l'aisné de la maison de Vualpergue. 403
Fort nommé Maluoisin, au dessus de la ville d'Yuree. 398
Forteresses & Chasteaux du Vercellois, estans en l'obeïssance du Roy. 403
Fortification de Bra par le Mareschal de Brissac, pour empescher les courses des ennemis logez à Cairas. 221
Fortification de l'Eglise S. François de Barges. 45
Fortification de la ville d'Albe, par le Mareschal de Brissac. 274
Fortification de Pondesture par les Imperiaux. 614

Fortification de Quiers & de S. Damian par le Mareſchal de Briſſac. 62
Fortification de Santya deſiree par les Biragues. 416
Fortification de S. Martin, par le Mareſchal de Briſſac. 241
Fortification de Valfenieres par les Imperiaux. 346
Fortifications & autres preparatifs de guerre, meſmes pour attendre vn ſiege, par le Mareſchal de Briſſac. 191
la France a touſiours contrecarré la ſuperbe domination de l'Empereur. 134
la France a touſiours eſté le refuge des Princes iniuſtement oppreſſez. 11
Franciſque Bernardin de Vimercat, deputé par le Mareſchal de Briſſac, pour la fortification de Bra. 222
Franciſque Bernardin & Saluceſon, laiſſez dans Valence, pour en diligenter la fortification. 745
Franciſque de Cotogno Italié trompette du Mareſchal de Briſſac. 192
Franciſque d'Eſt & autres chefs eſtans dans la ville d'Aſt, contraints de bailler leur vaiſelle d'argent aux Lanſquenets, pour les appaiſer. 214
François & Eſpagnols diſnent & familiariſent enſemble. 299
François Peliſſa Gendre de Ieronime Birague, ſeigneur de Bruſaſc, prins par ledit Birague. 65
François I. Roy de Frãce, pere des armes & des letres donne les reuenus de Lanz à de Termes. 177
François I. Roy de France, diuiſa mal à propos ſes forces eſtant deuant Pauie, pour les enuoyer à Naples, dont il perdit la bataille. 339. 340
Frãçois touſiours deffenſeurs de l'Egliſe. 9
Fraſinet de Pau, place ſi-

tuee

tuee à vne lieuë de Casal. 595
Froidures extremes en Piedmont. 173

G.

GAleas Fregoſe Geneuois, deſcouure au Mareſchal de Briſſac vne entrepriſe ſur la ville de Gennes. 222
Galeres & Nauires de l'Empereur deffaits par le ſieur de Carces. 124
Gaſcons cauſe de la perte de la ville de Dya. 92.93
Gendarmerie du Mareſchal de Briſſac, enuoyee par luy aux Garniſons pour y hyuerner. 176
General Coyffier depeſché vers le Roy par le Mareſchal de Briſſac, ſur pluſieurs affaires du Piedmont. 460
General Coyffier réuoyé en Piedmont par le Roy auec reſponſe aux demandes & remonſtrances du Mareſchal. 470
Geneuois cõtribuẽt pour baſtir vn fort en la ville de Ceue. 278
Geneuois preſtent d'argẽt à l'Empereur, pour le ſecours de Valſenieres. 383
Genlis deſcouure au Mareſchal de Briſſac l'entrepriſe des Princes & Seigneurs François qui eſtoient nouuellement arriuez en Piedmont. 99
Gens d'Egliſe inhabiles au maniement des affaires d'Eſtat. 80
Gentil-homme Vercellois, cruellement traicté par le Marquis de Maſſeran. 720
Gentils-hommes Frãçois ne deſdaignent aucun rang ny eſtat militaire, pour bas qu'il puiſſe eſtre. 103
Gentils hõmes Piedmontois font ſerment de fidelité au Roy. 183
Gentils-hommes prenans ſolde du Roy, ou de l'Empereur en l'armee du Piedmõt eſtãs prins priſonniers ne payent pour rançon que leur ſolde d'vn mois. 338
George Mauriques & Capitaine Sallines Gouuerneurs pour l'Empe-

reur en la ville de Quiers. 42
Georges Gētil-hōme Siēnois miniſtre d'vne entreprinſe ſignalee ſur le Chaſteau de Milan. 156. recogneu pour eſtre autheur de ladicte entreprinſe par le moyé de ſes gands qu'il auoit oublié dans les foſſez. 207. preſenté à la queſtion, confeſſe le tout, & eſt tiré à quatre cheuaux. 208
Gonnort donne aduis au Mareſchal de Briſſac que le Duc d'Vrbin à prins le party Eſpagnol. 840
Gonnort depeſché vers le Roy, pour luy remōſtrer les neceſſitez de Piedmont. 637
Gonnort enuoyé par le Mareſchal de Briſſac sō frere vers le Roy. 178
Gonnort mis dans Caſal, pour y attendre l'ennemy. 593
Gonnort viſite les places, & frontieres de Piedmōt, pour en rapporter l'eſtat au vray à ſa Maieſté. 179
Gordes enuoyé à Beynes, pour aſſeurer le Comte dudit lieu. 86
Gordes, & le Comte de Beynes pourueus chacun d'vne compagnie de gendarmes. 722
Gordes reprend le Chaſteau de la Baſtide, ſur les Imperiaux. 433.434
Gouuernement de Caſal, accordé par le Roy à Salueſon. 470
Gouuernemēt de la ville d'Albe, donné au ſieur de Lyoux, frere du ſieur de Montluc. 274
Gouuernement de Verruë, donné par le Roy à Salueſon. 237
Gouuernement de Buſque, donné au ſieur de la Motte, par le Mareſchal de Briſſac. 235
Gouuernement du Chaſteau de Caſtres, baillé par le Mareſchal à Baptiſte Fornat. 287
Gouuerneur de Vignal, ſe iette dans vn puits apres la prinſe de la ville, dont il eſt retiré en vie par le commande-

ment du Mareſchal de Briſſac. 702
Gouuerneur du fort S. Martin, prins par les Imperiaux, & pendu vn pain au col. 242
Grand Prieur de France en Piedmont. 98
Grãds Seigneurs qui ont le mantemẽt des affaires aupres du Prince aſſouuiſſent ſouuent leurs paſſions à ſes deſpens. 153
Guerre au Piedmont, entre le Roy Henry II. & l'Empereur Charles V. commencé en Septembre 1551. 4
Guerre groſſe & courte, eſt touſiours plus profitable que longue & foible. 120
Guydo Piouana Capitaine Eſpagnol, prend priſonnier le ſieur de S. Iemme. 473
Guydon du Comte de Lamirande, cauſe de la fuite de la Cauallerie de Stroſſy, le iour de la bataille. 390
Guydons faicts priſonniers ne payent pour eſtre deliurez qu'vn quartier de leur Eſtat. 337

H.

HAbitans de la ville de Quiers affectionnez au ſeruice du Roy. 116
Harãgue du Preſident de Birague au Mareſchal de Briſſac, entrant en la ville de Thurin capitale du Piedmõt. 24
Harats du Roy ſe tenoiẽt iadis à S. Liger. 737
Hedin villette de Piedmont, prinſe par les Imperiaux. 363
Henry II. regnãt en Frãce en l'an 1550. 3
Hermites logez dans le Roc, au pied duquel la ville de Ceue eſt ſituee. 277
hõmes d'armes eſtãs prins prisõniers en guerre, sõt relaſchez apres auoir eſté deualiſez. 338

I.

IAques Prouance, gouuerneur pour l'Empereur, dans la Citadelle & Chaſteau de Lanz. 165

Iean Baptiſte de Monté & Aſcagne de la Corne aſſiegent Lamirande auec les forces de l'Egliſe. 40
Iean Galeas Comte de Salle, veut trahir la ville de Parme. 174
Ieronime Sac gouuerneur de la ville de Ceue. 279
Ieroſme Paluoiſin ſort de priſon par vne tromperie qu'il fait au Mareſchal de Briſſac. 90
Ieroſme Paluoiſin pendu à la reprinſe de Dromer. 91
Imperiaux allãs ſaccager le bourg de Ruſignan, deffaicts par le ſieur de Dampuille. 643
Imperiaux aſſemblez en Alexandrie pour ſecourir Valfenieres. 434
Imperiaux aſſiegent Mõtechar, où eſtoit vne Enſeigne de gens de pied François, qui s'en retirent ſans perte aucune. 755
Imperiaux deffaicte deuant Sainct Damian. 859
Imperiaux deffaicts par ceux de Valence. 910
Imperiaux deffaicts par le ſieur de Gonnort, en la meſme plaine où autrefois fuſt baillee la bataille de Ceriſolles. 863
Imperiaux font demanteler toutes lés petites villes & bourgades du Piedmont qu'ils ne pouuoient tenir. 220
Imperiaux font demolir la ville de Cental. 869
Imperiaux font le degaſt en toute la campagne d'autour de Beyne. 228
Imperiaux leuãt en grãd diligence le ſiege de deuant Santya. 614
Imperiaux leuent le ſiege de deuant Saint Damian, qui auoit duré trois mois, le meſme iour que l'Empereur leuoit celuy de Metz. 335
Imperiaux voulans prendre Gatinarre deffaicts par Ludouic de Birague. 596. 597
Impoſition miſe par les Imperiaux ſur la nobleſ

ſe Milánoiſe, de la moitié de leurs reuenus. 597
Impoſition miſe ſur le Piedmont par le Mareſchal de Briſſac, pour entretenir l'armee. 824
Ingratitude du Vidame de Chartres, enuers le Mareſchal de Briſſac. 837
Iniure faicte aux Suiſſes par les Imperiaux, au Montdeuis. 182
Intention de l'Empereur de faire receuoir les païs bas en la protectiõ des Eſtats de l'Empire. 132
Intention du Marquis de Peſcaire, de faire deſloger le Mareſchal de Briſſac de Lomelline. 748
Intention du Marquis de Maſſeran de prendre le party du Roy. 421
Intention du Mareſchal de Briſſac de ietter toute la guerre qui eſtoit en Piedmont dãs le Milannois. 154
Intentions & practiques de l'Empereur Charles V. ſur le fait de la guerre de Piedmont. 125
Inſtance de l'Empereur enuers le Pape, pour cõtinuer l'aſſemblee du Concile de Trente. 139
Inſtruction donnee par le Mareſchal de Briſſac, au ſieur Franciſque Bernardin s'en allant trouuer le Roy. 855
Inſtruction enuoyee par les Siennois au Mareſchal de Briſſac, pour le prier de leur enuoyer ſecours. 392
Inſtruction portee par la depeſche du ieune Tilladet enuoyé au Roy par le Mareſchal de Briſſac. 615. & ſuiuans.
Intelligence double d'vne entreprinſe ſur Cairas, tramee par vn Moyne qui portoit les armes pour les Imperiaux. 184. 185
Intelligences du Pape & du Roy ſur la Toſcane, & Royaume de Naples. 661
Inuention du Mareſchal de Briſſac pour fauoriſer le paſſage de Monſieur

de Guiſe en Italie. 744
Inuention du ſieur de Sanſac, aſſiegé dans Lamirande, pour auoir de la chair fraiſche. 140
Inuention nouuelle de combat par le Mareſchal de Briſſac. 612
Italiens amis des François, pour ſe preualoir de leur valeur à la vengeance de leurs querelles. 14
Italiens manques en foy & loyauté. ibid.
Iournee Sainct Laurens ou Sainct Quentin expoſee au Mareſchal de Briſſac & autres Seigneurs eſtans en Piedmont. 791. le Conneſtable prins & bleſſé, combatant vaillamment. ibid.
Iullio Saluy Capitaine du peuple Siennois, & partizan de l'Empereur Charles. V. 301
Iuſtification faicte par Monſieur de Termes au Duc de Guiſe ſur la perte de la bataille de Grauelines. 816

## L.

LAjazzo villette aſſez forte en Corſe, prinſe & ſaccagee par Sampietre Corſe, pere du Mareſchal Dornano. 342
Boniface fut pareillement prins auec beaucoup d'autres places. ibid.
Lambres Valet de Chambre du Roy, porte les nouuelles en Piedmõt de la iournee S. Laurens. 789
Lamirande aſſiegée par les forces du Pape. 40
Lamirande feudataire de l'Egliſe ou de l'Empereur. 7
Langues païs montueux, au Marquiſat du Mont-

ferrat. 118
Lanſac & du Ferrier depeſchez par le Roy, pour aller proteſter de l'inualidité du Concile de Trente. 60
Legation du Cardinal Verallo continuee vers le Roy. 138
Legation du Pape vers le Roy, pour le rechercher de paix. 114
Leon de Bellegarde Eſpagnol, autrefois nourry en France, prins par Montluc dans Dagliany. 277
Leſſet village au païs des Langues, à trente mils de Villeneufue. 212
Lettres des Suiſſes au Mareſchal de Briſſac, ſur ce qu'ils ne pouuoient porter les armes dans le Milannois, à cauſe de leurs anciens traictés auec les Ducs de Milan. 422
Lettre miſſiue du Mareſchal de Briſſac à Monſieur le Conneſtable. 562
Leuee nouuelle de Suiſſes pour enuoyer en Piedmont. 420
Leuee nouuelle en Allemagne, pour les Imperiaux. 722
Leuee nouuelle de neuf mille Italiens par le Duc d'Alue. 580
Liberalité du Mareſchal de Briſſac, pour ſecourir l'armee. 594
Liberalité ſinguliere du Duc de Parme. 174
Lieutenans de Gendarmerie prins priſonniers, ne payent qu'vn quartier de leurs gages & eſtats pour eſtre deliurez. 337
Ligue entre le Pape & le Roy, pour la conqueſte du Royaume de Naples. 663
Lombardie fertille en bleds & en vins. 243
Loüange & eſperance,

ſont ordinairement la recompenſe que donnent les Grands aux vertueux. 153
Ludouic de Biragué deffait vne compagnie d'Eſpagnols naturels, qui s'eſtoient retirez à Soré. 152

M.

MAdame la Regente de France, Grand mere du Roy Henry II. ſœur du duc Charles de Sauoye. 497
Maiſon des Prouences en Sauoye naturellement ennemie des François. 69
Maiſtres de Camp generaux & particuliers, eſtãs prins priſonniers ne payent pour leur rançon que leur eſtat & entretenement d'vn mois. 337
Maladie du Mareſchal de Briſſac eſtant en Piedmont. 514
Maladies en l'armee du Mareſchal de Briſſac en Piedmont. 595
Mandemens du Roy au Mareſchal de Briſſac apres la iournee ſainct Quentin. 793
Mareſchal de Briſſac cõmunique l'entrepriſe d'Albe à la Motte Gondrin & Franciſque Bernardin. 244
Mareſchal de Briſſac & Domp Ferrand communiquent enſemble. 298
Mareſchaux de logis faits priſonniers, ne payent pour leur deliurãce que vn quartier de leurs gaiges. 336
Marquis d'Elbœuf en Piedmont. 98
Marquis de Marignan, chef du ſiege de Lamirande apres le partement de Dõp Ferrand. 219
Marquis de Maſſerã veut reprendre le party de l'Empereur, & quitter le ſeruice du Roy. 655
Marquis de Mion dit le Medeguin mis par Dõp Ferrand au bourg Sainct Douyn, pour fauoriſer le ſiege de Parme. 67
Marquis de Peſcaire, en-

uoyé par Domp Ferrand pour ſecourir les aſſiegez de Lanz. 167
Marquis de Peſcaire enuoyé par le Duc d'Alue à Creſcentin pour eſſayer de mettre quelque renfort dans Vulpian. 616
Marquis de Peſcaire viẽt au ſecours de Cony aſſiegé par le Mareſchal de Briſſac. 780
Marquiſat de Ceue baillé par l'Empereur Otho à Alleran ſon Gendre. 177
Marquiſat de Montferrat querellé par le Duc de Sauoye, contre les Gonzagues. 4
Mauoa Gentil-homme Prouenſal tué par Domp Garzia. 278
Memoire donné par le Mareſchal de Briſſac au ſieur de Ramboüillet, pour preſenter au Roy. 684
Menees de l'Empereur Charles V. & du Pape, deſcouuertes au Roy, au Cardinal Farnaiſe, & au Duc de Parme. 11
Menees du Cardinal Caraffe pour faire entrer le Roy en ligue auec le Pape. 663
Mere du Mareſchal de Briſſac gouuernãte des enfans de France. 19
Merle pauure compagnõ Piedmontois dreſſe vne entreprinſe ſur Verceil. 346
Meſcontentemẽt des Seigneurs François eſtans en Piedmont, ſur ce que Monſieur de Termes auoit eſté eſleu au commandement de l'armee. 628
Meubles des Roy & Royne de Boheme prins par le ſieur des Carces. 124
Meubles du Duc de Sauoye trouuez dans le Chaſteau de Verceil. 355
Milannois, Geneuois, Siciliens, & Napolitains ſubiets de la France. 105
Milannois offrent de cõtribuer nouuelles forces pour la reprinſe de Valence. 747
Millord enuoyé par ceux de Fouſſan au Marquis de Peſcaire pour les ve-

nir ſecourir. 787
Mines faites par les François à Vulpian. 629
Mocquerie d'vn ſoldat de la ville de Cony enuers les François qui l'aſſiegeoient. 777
Montagnes de Piedmont difficiles à paſſer meſmement l'hyuer. 142
Montbazin capitaine des Gardes du Mareſchal, porte au Roy les nouuelles de la prinſe de la ville de Quiers & de Sainct Damian. 58
Montcalue prins par les Imperiaux. 888
Montcalue aſſiegé, battu, & rendu par compoſition à Monſieur d'Aumale. 635
Moncha Gentil-homme François tuë le nepueu du Pape Caraffe, au cõbat d'entre les ſieurs de Nemours & Marquis de Peſcaire. 642
Moncuc Chaſteau depẽdant du Montferrat. 63
Montluc & Vimercat pourueus par le Mareſchal de Briſſac du gouuernemẽt de Quiers. 54
Montluc mis dãs le Chaſteau de la ciſterne pour fauoriſer les aſſiegez de S. Damian. 329
Monſeriez braue Gentilhomme, deffaict par les Imperiaux prez Rauel. 868
Monſtre des Suiſſes nouuellement arriuez en Piedmont faicte à Riuolles. 182
Morellet Ambaſſadeur pour le Roy aux Suiſſes. 130
Mort de Iean Baptiſte de Monté nepueu du Pape, deuant Lamirande. 219
Mort du Capitaine Duno, allant à l'aſſaut deuant Vulpian. 623
Mort du Capitaine Villemagne tué au ſiege de Santya. 606
Mort du ſieur de Bonniuet en Piedmont. 725
Mort du ſieur de Gye. 338
Mort traitreuſe du Baron de Chepy allant à l'aſſaut à Cony. 778
la Motte Gondrin recom-

penſé par le Roy d'vne compagnies d'hommes d'armes. 413
Moyens donnez au Mareſchal de Briſſac, pour l'entretenemẽt de l'armee de Piedmont. 838
Moyens qui aiderent à rompre la trefue d'entre l'Empereur & le Roy. 717
Moine renié dans Cairas, prẽd intelligence auec le Mareſchal de Briſſac, faiſant ſemblant de le vouloir mettre dans la ville. 184
Munitions miſes dãs Santya, par Briſſac. 417
Murailles de Mortare abattuës par les Imperiaux crainte que les François le fortifiaſſent. 419
Mutinerie en l'armee du Piedmont ſuſcitee par le Vidame de Chartres. 775

N.

NApolitains appellez les braues de Naples, ſe fortifient dans Vignal. 699
Nauires Imperiaux prins par le Baron de la Garde. 648
Neceſſitez de l'armee de Piedmont repreſentees au Roy par le Mareſchal de Briſſac. 464. 461
Nepueu du Duc d'Alue tué à l'aſſaut donné à Vulpian par les François. 630
Neutralité des Venitiens, pendant la guerre d'entre le Roy & l'Empereur. 146
Nicolo Bõnet Ingenieur mis dans la Citadelle de Lanz par Briſſac, pour la réparer mieux qu'elle n'eſtoit, 166
Nicolo Madruce, frere du Cardinal de Trẽte, chef des Reiſtres enuoyez par l'Empereur au ſiege de Parme. 114
Nonce du Pape enuoyé aux Suiſſes 130. qui refuſent de luy donner audience. 131
Nouueau deſpit du Duc de Sauoye contre la France. 7
Nouuelle inſtance du Mareſchal de Briſſac au Roy, pour auoir les

payemens de ſon armee. 438
Nouuelle leuee de trois mil hommes Piedmontois, par le Mareſchal de Briſſac. 62
Nouuelle leuee par Domp Ferrand de quatre mille Italiens, dont le Roy eſt aduerty. 72
Nouuelle au Mareſchal de Briſſac, cõme Stroſſy auoit perdu la bataille en Italie. 382
Nouuelles compagnies enuoyees en Piedmõt, ſous la conduite des Capitaines Vicques, & Labit Gaſcons. 125
Nouuelles de la venuë de l'Empereur en Italie, auec grands forces. 138
Nouuelle en Frãce de l'arriuee de Domp Ferrand en Piedmont. 98
Nouuelles en Piedmont de la iournee de S. Laurens. 789
Nouuelles forces aux Imperiaux eſtans encores en Piedmont. 538
Nouuelles forces miſes dans S. Damian, aſſiegé par les Imperiaux. 331

O.

Occaſion perduë de prendre Valence ſur les Imperiaux. 580
Octaue Farnaiſe Duc de Parme taſche de ſe mettre en la protection des François. 6
Offres de deux Gentils-hommes Milannois, ſur la redditiõ de quelques chaſteaux au ſeruice du Roy. 439
Offres des Siẽnois au Mareſchal de Briſſac, pour l'induire à leur donner ſecours. 394
Offres d'vn Gentil-homme de la maiſon du Duc de Sauoye, pour moyéner vne reconciliation entre le Roy & ledict Duc. 70
Offres du Capitaine Pierre May, Suiſſe du Canton Valeſien, de mettre és mains du Roy le fort de Donondozella. 594
Offres liberalles des Cõte de Beynes, & Vicomte Gourdon. 886
Opinion des Imperiaux ſur le ſiege de Lanz, entreprins par le Mareſ-

chal de Briſſac. 167
Opinion des Machiauelistes ſur le ſeruice qu'on doit rendre au Prince. 712.
Opinion du Mareſchal de Briſſac ſur la conduite de la Gendarmerie à Parme. 31
Opinion du Mareſchal de Briſſac ſur les moyens de forcer la Citadelle de Lanz. 161
Opinions diuerſes ſur l'expugnation de la Citadelle de Verceil. 354
Ordonnance de bataille par le Mareſchal de Briſſac, en la campagne de Butiglieres. 293
Ordonnance du Mareſchal de Briſſac auant que s'acheminer à Verceil. 351
Ordonnance du Mareſchal de Briſſac, pour accouſtumer les ſoldats qui n'eſtoient aguerris, au trauail. 41
Ordonnance du Mareſchal de Briſſac, pour le ſiege de Vulpian. 622
Ordõnance du mareſchal de Briſſac pour donner l'aſſaut à Cairas. 771
Ordonnance du Mareſchal de Briſſac pour le ſoulagemẽt de la Gendarmerie. 115
Ordonnance du Mareſchal de Briſſac ſur ſa retraicte apres la prinſe de Verceil. 358
Ordonnãce du Roy pour ruiner tous les petits Chaſteaux du Montdeuis. 428
Ordonnance pour dõner l'aſſaut à la ville d'Yuree. 400
Ordonnãce du Roy pour oſter aux Gouuerneurs des villes les compagnies d'infanterie qu'ils auoient. 188
Ordonnances militaires que le Mareſchal de Briſſac vouloit eſtre obſeruees en ſon Camp. 87.88.89
l'Ordre de Sainct Michel enuoyé par le Roy au Duc de Parme. 19
Ordre du Mareſchal de Briſſac pour aller à l'aſſaut à Vulpian. 927
Ordre du Mareſchal de Briſſac ſur ſa retraicte

apres la prinſe de Lanz. 168
Ordre mis par le Mareſchal de Briſſac ſur ſa retraicte de Verceil. 358
Ordre mis par le Mareſchal de Briſſac ſur la prouiſion des villes de frontiere, auãt que partir de l'armee pour ſe retirer à Saluces. 787
Ordre mis par le Mareſchal de Briſſac, à fin que ſecours ne peut venir à ceux de la Citadelle de Caſal. 457
Ordre pour aller à l'aſſaut à Cony. 778
Oſtages donnez par les aſſiegez de la Citadelle de Lanz, pendant qu'on parlementoit. 164

P.

PAix en toute la Chreſtienté, en l'an 1550. 2
le Pape accepte les conditions de paix offertes par le Roy, & en ſuitte de ce leue le ſiege de deuãt Lamirande. 219
le Pape deſire ſe iuſtifier de la guerre qu'il auoit entreprinſe, & r'entrer en amitié auec le Roy 137
le Pape fait rechercher de paix le Roy, par legation expreſſe du Cardinal Verallo. 114
Pape Iules de Monté donne ſon Chappeau de Cardinal à Iean Baptiſte de Monté ſon nepueu. 4
Pape Iules de Monté ſe porte du coſté de l'Empereur. 9
le Pape loüe le doux & cordial naturel du Frãçois. 138
Pape Paul IV. de la maiſon des Caraffes, cauſe que le Roy rompt la treſue de cinquante-cinq auec l'Empereur. 340
Pape Paul troiſieſme deſmembre Parme du patrimoine de l'Egliſe. 6
le Pape ſe repent d'auoir entreprins la guerre cõtre le Roy. 113
le Pape s'accorde auec le Duc d'Alue Lieutenãt general du Roy d'Eſpagne en Italie. 816
le Pape trouue mauuaiſe

la protectiõ que le Roy auoit prins de Parme & de Lamirande. 36
le Pape trouue mauuais que Domp Ferrand aye preferé le Marquis de Marignan à ſon nepueu, au ſiege de Lamirande. 219
Parme aſſiegee par les Imperiaux. 40
Parme & Lamirande de toute ancienneté ſous la protection Françoiſe. 11
Parme & Plaiſance iadis deſmembrees de la Duché de Milan. 7
Paroles de Sallines Eſpagnol, ſortant de la citadelle de Caſal, au Mareſchal de Briſſac; auec la reſponſe dudit ſieur Mareſchal. 459
Paſſage de la riuiere de la Doyrebalte, par le Mareſchal de Briſſac apres la prinſe de Verceil. 361
Pauan pourueu par le Roy d'vn Eſtat de Gentilhomme de la Chambre. 413
Pau, commence à porter batteaux à Ville franche. 148
Pau, le plus grand fleuue de toute l'Italie. 97
Paul III. Pape de ce nom, meurt en l'an 1550. 4
Pays des Griſons rude & difficile, meſmes pour la conduicte d'vne armee. 29
Pequigny Gouuerneur de Montcalue. 859
Perfidie du Marquis de Maſſeran. 718
Perte de l'armee du Marquis de Peſcaire ſe retirant à Sauonne. 782
Perte de la ville de Cental aduenuë par la faute, & laſcheté du Gouuerneur. 869
Perte de la ville de Dya, par la coüardiſe & laſcheté de quelques Gaſcons, qui ſont ſuppliciez par le iugement de tous les Capitaines. 94
Perte des François allant à l'aſſaut à Vulpian. 623
Perte notable de l'Empereur Charles V. au ſiege de Mets. 228

Perte notable des François en l'entreprinse de Cairas, 186
Persuasions de l'Empereur Charles V. aux Estats de l'Empire, pour la reprinse de la ville de Mets & de celles de Toul & Verdun. 328
Petit fort prins sur les Imperiaux qui tenoient Lamirande assiegee. 218
Piedmont possedé pour la plus part par le Roy Héry II. & le reste par le Duc Charles de Sauoye en l'an 1550. 3
Piperie du sieur de la Trinité, qui faisoit semblãt de vouloir prendre le party du Roy. 710
Pierre de Gambalo, soldat Italien au seruice du Roy, employé en l'entreprinse de Milan. 163
Pierre Louys Farnaise tué & despoüillé de Plaisance. 6
Piuzin Gentil-homme Prouençal depesché par le Mareschal de Brissac, pour aduertir les assiegez de S. Damian, de ce que les ennemis se resoluoient à la mine. 338
Places du Canauois estans en l'obeïssance du Roy 1554. 531
Plainte de Domp Ferrãd au Mareschal de Brissac, sur ce que le Comte de Beynes auoit fait pendre vn nommé Costamagne. 136
Plainte du Colonnel des Suisses au Mareschal de Brissac, sur ce qu'il ne leur commandoit d'aller à l'assaut. 232
Plainte du Mareschal de Brissac à Dõp Ferrand, sur ce que la Trinité ranageoit la campagne contre le deuoir de la bonne guerre. 101
Plaintes du Pape eõtre le Roy d'Espagne. 716
Plainte du Roy au Mareschal de Brissac, sur le fait des monstres de l'armee du Piedmont. 659
Plainte du Roy Héry II. à l'Empereur pour le violement de la paix par les siens. 15
Plaintes des Princes & Seigneurs François estans en Piedmont. 106

Plaintes du Mareschal de Baissac au Roy, sur les faux rapports qui estoient faits de luy à sa Maiesté. 680
Plaintes & productions du Nonce du Pape cõtre les Suisses. 131
Plaisance iniustement vsurpee par l'Empereur Charles. V. 38
Plancy despesché par le Mareschal au Roy, pour luy representer les necessitez de l'armee Piedmontoise. 559
Plancy despesché vers le Roy, par le Mareschal de Brissac, auec ample instruction des affaires du Piedmont. 151
Plancy porte au Roy les nouuelles de la prinse de Cairas. 774
Pluye fort preiudiciable à l'entrepriſe que le Mareschal de Brissac vouloit entreprendre sur Verceil. 349
Pluye fort dommageables aux Imperiaux assiegeans S. Damian. 334
Pluye fort grandes le lendemain de la reddition de la ville de Quiers 55
Pondesture, soldat du sieur de Salueson descouure au Mareschal de Brissac l'entreprinse qu'auoit dressé le Merle sur Verceil. 347
Pondesture entremetteur de l'entreprinse de Cazal. 441
Pont de Rusignan à deux mils d'Ast. 75
Pont des Molieres à demie lieuë de Ceue. 282
Pourceaux entrez dans Lamirande assiegee par les Imperiaux, par l'inuention du sieur de Sansac. 140
Potentats regnant en Europe, en l'an 1550. 3
Poudres & munitions d'artillerie venus d'Allemagne aux Imperiaux. 578
Pourparlé d'accord entre les sieurs Domp Fernand & Mareschal de Brissac. 296
Pratiques du Cardinal de Lorraine pour la continuation du voyage de Naple. 738

Pratiques & menees de l'Empereur Charles V. pour attirer à ſon party les deux neueux du Pape Iules de Montré. 5
Preparatifs des Imperiaux pour ſecourir la citadelle de Caſal. 448
Prepatatifs du Mareſchal pour aſſieger Buſque. 231
Preparatifs du Mareſchal de Briſſac pour l'entreprinſe de Quiers. 51
Preparatifs du Roy contre les agreſſions de l'Empereur. 133
Preparaaifs du Roy contre les menaſſes & efforts de l'Empereur. 147
Preparatifs du Roy pour aller en Allemagne. 179
Preparatifs du Pape pour la guerre contre l'Empereur. 550
Preparatifs en Alexandrie, pour la venuë de Domp Ferrand, du ſiege de Parme. 78
Preparatifs & ordonnances pour l'execution de l'entreprinſe de Cazal. 442
Preparatifs pour l'entreprinſe de S. Baleing. 111
Preparatifs pour l'entreprinſe de S. Damian. 56
Preparatifs pour l'entreprinſe de Verceil. 344
Preparatifs pour ouurir la guerre contre les Imperiaux. 43
Preparatifs inutiles pour ſecourir les aſſiegez de Parme, ſans ouuerture de guerre. 42
Preſent du Mareſchal de Briſſac aux Capitaines de ſõ armee, qui auoiẽt conquis les drappeaux des Napolitains qui eſtoient dãs Vignal 703
Preſent enuoyé au Roy, des deſpoüilles des Hongres. 77
Preſident de Birague accompagné de tout le Senat, Chãbres des Comptes, & du corps de la ville vient au deuant du Mareſchal de Briſſac, faiſant ſon entree à Thurin. 27
Preſident de Birague, bon Conſeiller pour

la Iuſtice, & fort braue Capitaine pour la guerre. 153.
Preſident de Birague Commiſsaire general en l'armee du Piedmont. 52
Preſident de Birague endormy dans vne maiſon à Verceil lors que l'armee Françoiſe s'en retiroit. 357
Pretention de l'Empereur, par la conuocation du Concile de Trente, eſuanoüies. 128
Pretentions des François ſur Naples, Milan & Sicille. 126
Preſtres ne ſe doiuent meſler des affaires d'Eſtat. 804
Preuoſts & Chaſtellains des fortereſses prins en guerre, ne payent pour rançon qu'vn mois de leurs gages. 338
Priere du Mareſchal de Briſsac au Roy, pour recompenſer les ſeruices que les Biragues faiſoiét à ſa Majeſté. 152
Prieres & proceſſions en Piedmõt par le cõmandement du Mareſchal de Briſsac, pour la ſanté de la Royne. 222
Primel prins & fortifié par Bonninet. 184
Prince de Condé en Piedmont. 98
Prince de Condé s'en retourne du Piedmont en France. 13
Prince de Macedoine laiſsé par Domp Ferrand en Italie, pour la continuation du ſiege de Parme. 67
Prince de Melphe enuié de pluſieurs, ores qu'il fuſt de vie irreprehenſible quant aux hommes. 26
Prince de Melphe Lieutenant general du Roy en Italie. 20
Princes d'Allemagne eſleuez contre l'Empereur Charles V. 179
Princes d'Allemagne leuent les armes contre l'Empereur ſous l'eſperance du ſecours du Roy. 217
Princes & Seigneurs François s'acheminent en Piedmont ſous eſpe-

rance d'vne bataille. 98
Princes ſouuerains mettent ſouuent le pied ſur la gorge à ceux qu'ils deuroient le plus honnorer. 153
Principales ville du Mõtferrat. 61
Principaux ſeigneurs du Conſeil de Piedmont. 46
Prinſe de Caſtiglioles par les François, auec la deffaicte des Eſpagnols qui eſtoient dedans 106
Prinſe de Caſtiglioles par les Imperiaux. 823
Prinſe de la Baſtie en Corſe, par les François. 342
Prinſe de la ville d'Alue par les François. 245
Prinſe de la ville de Cazal par les François. 444
Prinſe de la ville de Courtemille, par les François. 285
Prinſe de la ville de Verceil par les François. 351
Prinſe de Monte char par les Imperiaux. 823
Prinſe de Paſſeran auec perte notable des Eſpagnols qui eſtoient dedans. 156
Prinſe de pluſieurs petits chateaux autour de Põzon, par le ſieur de Dampuille. 549
Prinſe de quelques petits chaſteaux autour de Cony, par les François. 776
Prinſe de Valfeniere par le Mareſchal de Briſſac. 764
Prinſe de S. Baleing auec perte notable des Imperiaux. 113
Prinſe de Valence pendant le ſejour que monſieur de Guiſe fit en Piedmont. 739
Prinſe de vingt paires de bœufs par les François, ſur les Imperiaux. 144
Prinſe des chateaux du Marquis de Maſſeran, par monſieur de Termes. 718
Prinſe de trois nauires Imperiaux par le Baron de la Garde. 648
Prinſe d'vne Hourque par le Comte de Fieſque,

sur les Imperiaux. 662
Prinse du Bouleuard & des Tranchees de Vulpian, auec perte notable des ennemis. 629
Prinse du chateau de Moucuc par Bonniuet. 63
Prinse du premier Rauelin de la citadelle de Casal. 452
Prinse du second Rauelin de la citadelle de Casal. 453
Prinse & blesseure de mõsieur le Conneſtable en la batalle de S. Quentin. 791
Prinse & sac de la ville de Cairas. 772
Priuileges confirmez par le Mareschal de Brissac, aux habitans de la ville d'Albe, apres la prinse d'icelle. 246
Promesse du Roy au Mareschal de Brissac, de douze mille liures de rente. 413
Promesse du Roy au Mareschal, de le renforcer d'vne leuee de quatre mil Suisses. 147
Propos de Domp Ferrand lors de l'entreueuë de luy & du Mareschal de Brissac, sur ce que les François estoient habillez à leur ordinaire, & les Espagnols tous couuerts de clinquans. 298
Propos du Mareschal de Brissac aux seigneurs du Conseil du Piedmont, sur la resolution de dõner la bataille aux Imperiaux. 286
Proposition du Mareschal de Brissac, sur la fortification de Santia. 415
Propositions du Comte de Chalant, pour reconcilier les Princes Chrestiens. 485
Proposition du Mareschal de Brissac au Roy, pour auoir prompt secours de deniers. 796.797
Proposition du Mareschal de Brissac au Roy, pour employer le renfort que sa Majesté deuoit enuoyer, 899
Propositions friuoles du President Bailly, pour entretenir l'armee du Piedmont. 804
Proposition sur vn traicté

de paix par le Cardinal Paulo. 541
Prospere Colonne battu & faict prisonnier par le Roy François I. à l'endroict où le Pau commence à porter batteaux. 148
Protection de Parme & de Lamirande, acceptee par le Roy. 18
Protestation du Roy, sur la conuocation du Concile de Trente. 128
Prouision des compagnies de gens de pied defferee au Colõnel. 807
Prouisions & preparatifs des Imperiaux, pour secourir & auictuailler Vulpian. 558
Prouisions mises par le Mareschal de Brissac, dans les principales villes de Piedmõt. 860
Punition exemplaire d'vn Gentil-homme, Lieutenant de cinquante hommes d'armes, qui partit de l'armee sans congé. 636

Q.

QVinson braue Capitaine tué à Cental en la deffendant contre les Imperiaux. 864
Quiers l'vne des plus fortes villes de Piedmont. 116

R.

RAisons de Monsieur de Guise, pour l'accomplissement de son voyage en Italie. 735
Raisons du Mareschal de Brissac, pour la diuersion du voyage de Mõsieur de Guise en Italie. 729
Raisõs pourquoy les Imperiaux ne veulent capituler sur le fait de la bonne guerre. 103
Ramboüillet enuoyé par le Roy en Piedmont. 685
Recõpense du Mareschal de Brissac aux Capitaines de Syrte & Venture d'Vrbin, qui auoiét dressé l'entreprinse sur la ville d'Albe. 247
Reddition de Bielle aux François. 405
Reddition de la ville de Cental aux Imperiaux. 864
Reddition de la ville de Quiers au Mareschal de

Briſſac, par cõpoſitiõ. 54
Reddition du Chaſteau S. Damian, apres la prinſe de la ville. 57
Reddition du Chaſteau de Verceil au Mareſchal de Briſſac. 1355
Reddition du Chaſteau du Viu, au Mareſchal de Briſſac. 166
Reddition du fort de Ceue au Mareſchal de Briſſac. 279
Reddition du fort de Maſin entre les mains du Mareſchal de Briſſac. 404
Remonſtrance du Mareſchal de Briſſac à Boiſſy, qui eſtoit allé à l'aſſaut auãt que le ſignal en fuſt donné. 704
Remonſtrance du Mareſchal de Briſſac au Roy & à Monſieur le Conneſtable. 425
Remonſtrance du Mareſchal de Briſſac au ſieur de Lyoux gouuerneur d'Albe. 480
Remonſtrances & demãdes du Mareſchal de Briſſac au Roy apres la prinſe de la Citadelle de Caſal. 461
Remonſtrances du Mareſchal de Briſſac & autres Seigneurs eſtans en Piedmont, à ſa Majeſté, ſur la perte de la iournee Sainct Quentin. 794
Remonſtrances fort amples du Mareſchal de Briſſac au Roy, ſur toutes les neceſſitez du Piedmont. 733
Remonſtrance du Mareſchal de Briſſac à l'armee. 779
René de Birague Preſident de la Cour de Parlemẽt de Piedmõt, & depuis Cardinal, & Chancellier de France. 23
Renfort de gens enuoyé à Beynes. 85
Renfort entré dans la Citadelle de Caſal, aſſiegee par les François. 452
Renfort enuoyé à Lanz par le Mareſchal de Briſſac. 172
Renfort mis dans S. Damian & autres places de frontiere. 183
Renfort mis dans S. Damian ſur ce que l'en-

nemy prenoit le chemin de l'aller assieger. 329

Renfort mis par le Mareschal, dans toutes les villes de frõtiere, sur la nouuelle que l'ennemy sortoit en cãpagne. 592

Renfort mis par les Imperiaux dans Foussan & Cairas. 216

Reprimende du Mareschal de Brissac à la Motte Gondrin, pour auoir voulu laisser executer vne entreprinse aux Imperiaux sur Ville neufue d'Ast, en esperance de les deffaire, comme estant aduerty de ladicte entreprinse, 211

Reprimende du Mareschal de Brissac au Cõte de Beine, sur ce qu'il auoit de son autorité fait pendre vn banny nommé Costamagne. 136

Reprinse de Dronier & autres petits Chasteaux, qui auoient esté prins par les Imperiaux. 228. 229

Resiouyssance des Imperiaux sur les nouuelles de la perte de la bataille par Strossy en Italie. 382.

Resiouyssance du Roy apres la prinse de Casal. 448

Resolutiõ des Imperiaux assiegans S. Damian, de faire vne batterie generalle, leurs mines ayans esté esuentees. 330

Resolutiõ du Mareschal de Brissac d'attaquer la ville d'Yuree plustost que celle d'Ast. 397

Resolutiõ du Mareschal de Brissac, sur la fortification de Santya. 406

Resolution genereuse du sieur de Gonnort frere du Mareschal de Brissac, deuant la Citadelle de Lanz. 163

Resolutiõ hazardeuse du Mareschal de Brissac, pour battre la citadelle de Casal. 453

Resolution magnanime du Mareschal de Brissac, sur l'étreueuë qui se deuoit faire entre luy & le sieur Dõp Ferrand. 297.

Reſponce du Mareſchal de Briſſac à l'Ambaſſade que les Suiſſes luy auoient enuoyé. 408
Reſponce du Mareſchal de Briſſac à la plainte que luy auoit fait la Ducheſſe de Montferrat. 95
Reſponce du Mareſchal de Briſſac au Colonnel des Suiſſes, qui ſe plaignoit de ce qu'il ne leur commandoit d'aller à l'aſſaut. 232
Reſpõce du mareſchal de Briſſac, aux Ambaſſadeurs des Valeſiens. 410
Reſponce du Mareſchal de Briſſac, aux ſieurs Cardinal & Duc de Guiſe. 871
Reſponce du Roy, aux aduis & remonſtrances du Mareſchal de Briſſac, ſur la cõtinuation du voyage de Naples. 739
Reſponce du Roy aux plaintes que le Mareſchal luy auoit faictes par le ſieur de Ramboüillet. 694
Reſpõce du Roy, ſur l'aduis que le Mareſchal luy auoit donné d'vne entreprinſe ſur la ville de Gennes. 225
Reſpõce ſimulee de l'empereur aux plaintes du Roy, ſur le violement de la paix. 16
Retour du Cheualier de Seure vers ſa Majeſté, pour luy remonſtrer les neceſſitez du Piedmont. 599
Retour du Mareſchal de Briſſac & de toute l'armee à Carmagnolles, apres la prinſe de Buſque. 233
Retraicte de Bonniuet, apres l'entreprinſe de Cairas fallie. 187
Retraicte des Imperiaux auec perte de leur Infãterie, voulans aſſaillir Marſaglia. 184
Retraicte des Imperiaux de deuant Caſal. 890
Retraicte diligẽte & glorieuſe du Mareſchal de Briſſac, apres la prinſe de Ceue. 283
Retraicte du Mareſchal de Briſſac, apres la reprinſe de la Citadelle de Lanz. 168

Retraicte du Mareſchal de Briſſac, apres la reprinſe de la ville de Quiers. 55
Retraicte du Marquis de Peſcaire à Sauonne. 782
Retraicte du Marquis de Peſcaire, qui venoit au ſecours de la Citadelle de Lanz. 170.171
Retraicte inopinee des Imperiaux de deuant Santya. 614
Reuenus de Lanz refuſez par le Roy à Bonniuet. 177
Reuenus de Mazin baillez par le Roy au ſieur de la Fayette. 409
Reueuë de l'armee du Mareſchal à Carmagnolles. 276
Reuocation du don des reuenus de Mazin, que le Roy auoit donnez à la Fayette. 409
Richelieu Lieutenant de Bonniuet, pourueu du Gouuernement du Chaſteau de Courtemille. 287
Rochepozay bleſſé deuant Lamirande en y menant du ſecours. 419
Roqueſpauiere Chaſteau pres de Cony prins par les François. 573.576
le Roy accorde la paix au Pape aux meſmes conditions qu'il la demandoit. 137.138
le Roy aduerty de la prinſe de Caſal, par Plancy. 448
le Roy aduerty par le Mareſchal des affaires du Piedmont. 68
le Roy donne au Mareſchal de Briſſac la meſme eſpee que ſa Majeſté portoit à la guerre. 555
le Roy & Royne de Boheme paſſent à Gennes reuenans d'Eſpagne. 74. 75
le Roy loüe publiquemẽt le Mareſchal de Briſſac, nonobſtãt les calõnies de ſes emulateurs. 836
le Roy ne veut quitter l'alliance du Duc de Parme & du Comte de Lamirande, nonobſtãt les ſuaſions du Pape au contraire. 37
le Roy prend en ſa protection les Allemans qui s'accordent depuis auec

l'Empereur, sans en rien communiquer à sa Majesté. 216
le Roy prie le Pape de se despartir de l'amitié & alliance de l'Empereur. 38
le Roy proteste de l'inualidité du Concile de Trente. 59
le Roy recherché sur le recouurement du Royaume de Naples. 17
Royne d'Escosse en la protection du Roy de France. 16
Ruze de Domp Ferrand pour auoir commodité de fortifier Cairas. 295. & suiuans.
Ruzes du Mareschal de Brissac, pour euiter de faire vn combat general deuant Santya. 613
Ruygomes Portugais, l'vn des plus familiers, & fauoris du Roy d'Angleterre. 489

S.

Sainct Aubin Prouençal veut trahyr la ville de Marseille. 192
Sainct Damian auictuaillé par le Mareschal de Brissac. 181
Sainct Damian place forte du Piedmont, appartenant au Duc de Mantoüe. 92
Sainct Martin assiegé & prins par les Imperiaux. 242
Saluefon cause de faire descouurir l'étreprinse sur le Chasteau de Milan. 208
Saluefon prend possessiõ du gouuernement de Verruë, que le Roy luy auoit baillé. 238
Saluge bourgade iadis desmãtelee, & de nouueau fortifiee par Ludouic de Birague. 65
Santya assiegé par le Duc d'Alue. 602
Sauiglan fortifié par Montbasin. 860
Situation bigearre de la ville de Ceue. 277
Situation de la ville de Santya. 612
Situation de la ville de Vulpian. 621
Situation de la ville d'Yuree. 398

Secours amené aux Imperiaux par le Cardinal de Trente & par son frere Nicolas Madruce. 782
Secours d'argent enuoyé par le Roy en Piedmõt. 770
Secours mis dans Valfenieres par Domp Figuerol. 385
Seigneur de Rossanne préd le party du Roy. 233
Sanssac laissé par de Termes au gouuernement de Lamirande. 40
Serre montagne du Milannois, appartenant au Marquis de Masseran. 421
Siego de Cairas par les François. 771
Siege de Cental par les Imperiaux. 862
Siege de Mets par l'Empereur Charles V. auec perte notable de son armee. 328
Siege de Montcalue par les Imperiaux. 871
Siege du fort de Mazin. 403
Siege & conqueste de Ceue, par le Mareschal de Brissac. 277
Siege leué par les Imperiaux de deuãt Albe. 275
Siege mis deuant Cazal par les Imperiaux. 889. 890
Siennois enuoyent deux des principaux bourgeois de leur ville au Mareschal de Brissac pour le prier de leur donner secours. 392
Siennois se mettent en la protection du Roy de France. 227
Sieur d'Annebaut blessé en vne charge qu'il fit cõtre les Imperiaux. 822
le Sieur de la Chiuza préd le party du Roy. 123
Sieur du Plessis declaré Intendant des finances, au lieu du President Bailly. 840
Sicile fertile en bleds. 243
Signal qu'on deuoit donner au Mareschal de Brissac allãt à Verceil, cas que l'ennemy le suyuit. 352
Soldat miraculeusement preserué allant à la bresche de Vignal. 700
Soldat tombé dans la ri-

uiere, se sauue par le moyen d'vn pacquet qu'il auoit sur les espaules. 361. 362
Soldats qui auoiét rendu Busque pendus. 234
Soré petite bourgade du Montferrat. 152
Sortie des Imperiaux, hors la Citadelle de Casal. 459
Sortie des Imperiaux, hors la Citadelle de Lanz. 166
Sortie de ceux de Fousſā, auec perte des leurs. 785
Stroſsy chef de l'Infāterie qui estoit dans Lamirande assiegee par les Imperiaux. 40
Suisses desauoüent le Cōcile de Trente, & tiennent vne iournee en faueur du Roy. 130
Suisses enuoyez en Piedmont, arriuent à Riuolles. 181
Suisses memoratifs de l'iniure à eux faicte par le Marquis du Guast au Montdeuis. 182
Suisses refusent d'ouyr les propositiōs du Nōce du Pape, & de l'Ambassadeur de l'Empereur. 131
Suisses reuoquent tous ceux de leur nation qui estoient au seruice du Pape, & de l'Empereur. 131
Sultan Solyman Empereur des Turcs en l'an 1550. 3
Surintendance des affaires de France entre les mains du Cardinal de Lorraine. 201
Surprinse de la ville de S. Damian par les François. 57
Surprinse du Chasteau & fort de la Pioua par le Capitaine la Guarrigue. 214
Syrte & Vēture d'Vrbin, Capitaines Italiēs, dressent vne entreprinse sur la ville d'Albe. 242

T.

TAnare Riuiere trauersant le pays de Montferrat. 97
Taxe sur tous les Estats du Piedmont, pour le payement & entretenement de l'armee. 594
Tamisfar principale ville de la Transiluanie assie-

gee par le Turc. 274
Termes Ambaſſadeur pour le Roy vers le Pape, & pourueu du commandement general de la guerre de Parme. 19
Termes dans Lamirande, pour la garder cõtre les forces du Pape. 39
Termes aduertit le Mareſchal des affaires de Parme, par le moyen d'vn Cordelier. 80
Termes pourueu d'vne Mareſchauſſee de France à la ſollicitation du Mareſchal de Briſſac. 723
Torquato Torto gouuerneur du Chaſteau de la Ciſterne. 56
Tournoy dreſſé par Dõp Figuerol, dans Cazal le iour de Careſme prenant. 442
Trahiſon deſcouuerte dans Valence. 892
Trahiſon dreſſee par la Trinité dans le Montdeuis. 891
Trahiſon du ſieur de S. Aubin, ſur la ville de Marſeille. 192
Traicté du Mareſchal de Briſſac auec le Marquis de Maſſeran, ſur ce que ledict Marquis deſiroit prendre le party du Roy. 421
Traictement indigne fait au Mareſchal de Briſſac retournant glorieux de Piedmont en France. 711
Tranchees faictes à Carmagnolles, par le Mareſchal de Briſſac, qui y va camper. 227
Tranchees faictes par les Imperiaux deuant Caſal. 889
Trefue de quarante iours entre les François & les Imperiaux du coſté du Piedmont. 297
la Trinité gouuerneur de Fouſſan pour l'Empereur, rauage la campagne de Piedmont. 101
la Trinité fait pendre les ſoldats qui auoient rendu Buſque. 234
la Trinité ſorty de Valfenieres pour aſſieger le Chaſteau de la Tour. 597
la Trinité veut prendre le

party du Roy. 697

V.

VAl d'Aouſte, anciennement appellee, *Anguſta Prætoria.* 64
Val-d'Aouſte confederee de toute ancienneté auec les ſeigneurs des Ligues. 407
Val-d'Aouſte engagee par le Duc Charles de Sauoye aux Valeſiens, pour le prix de ſoixante mil florins d'or. 409
Vaillance grande d'vn ancien Allemand, defendant la breſche cõtre les François à Cairas. 773
Valfenieres aſſiegé par le Mareſchal de Briſſac. 336
Valfenires fortifié par Domp Ferrand. 346
Valfenieres reduicte en extreme neceſſité de viures. 692
Vallee proche de Marciano en Italie où il n'y a point d'eaux, qui cauſa perte de la bataille au Mareſchal Stroſſy. 388
Valeur & fidelité des ſeigneurs eſtans en Piedmont recommandee au Roy, par le Mareſchal de Briſſac. 892
Vaſſé ſe deſmet du gouuernement de S. Damian, duquel Briquemaut eſt pourueu. 190
Velleron Colonnel des François en Italie, tué en la bataille perduë par Stroſſy. 390
Venitiens ſollicitez par le Cardinal de Tournon, de prendre les armes en faueur de la France. 146
Venuë de pluſieurs Princes François en Piedmont. 611
Venuë du Vidame de Chartres en Piedmõt, durant le ſiege de Cairas. 771
Vieilles bandes de Chaſtillon retirees de Piedmont, pour mettre au Camp du Roy allant en Allemagne. 225
Vignal bourgade du

Montferrat, assiegee, battuë, & prinse par le Mareschal de Brissac. 699
Village de Cerisolles, brussé par les Imperiaux. 869
Ville de Cëtal la plus fertille en bled de toutes celles de Piedmont. 862
Ville de Dya, bourgade prinse par André Noël, & Antoine Ville. 64
Ville de Dya assiegee par les Imperiaux, qui en fin l'emporterent. 92
Ville de Quiers se gouuerne en forme de republique. 116
Villes & Chasteaux occupez par les François au pays des Langues. 332
Villes & fortereses du Biellois, estans en l'obeissance du Roy. ibid.
Villes & fortereses du Montferrat possedees par le Roy. ibid.
Villes & fortereses du Canauois, estans en l'obeyssance du Roy. 531
Vin extrememement cher dans Cazal. 909
Vuillac, terre du Roy des Romains assise sur le Drane. 217
Vulpian situé en meisme assiette que Senlis. 622

Y

YVree ville du Montferrat, anciennement appellee *Yporedia*, chef des peuples appellez *Salatij*. 398
Yuree inuestie par Boniuet, & Ludouic de Birague. 399

FIN.

201 1472618

B
59: